



HAL
open science

Le Mur de l'Atlantique en Vendée, entre monumentalité oubliée et présent difficile ?

Thomas Graffard

► **To cite this version:**

Thomas Graffard. Le Mur de l'Atlantique en Vendée, entre monumentalité oubliée et présent difficile ?. Histoire. Université de La Rochelle, 2022. Français. NNT : 2022LAROS001 . tel-03696939

HAL Id: tel-03696939

<https://theses.hal.science/tel-03696939>

Submitted on 16 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

ÉCOLE DOCTORALE
EUCLIDE

Laboratoire : Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) – UMR 7266

THÈSE

présentée par :

Thomas Graffard

Soutenue le 2 mars 2022

pour l'obtention du grade de Docteur de l'université de La Rochelle

Discipline : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain.

**Le mur de l'Atlantique en Vendée,
entre monumentalité oubliée et présent difficile ?**

Volume I

JURY :

Jenny RAFLIK-GRENOUILLEAU
Françoise TALIANO DES GARETS
Mickael AUGERON

Bruno MARNOT

Yannis SUIRE

Professeure, Université de Nantes
Professeure, IEP de Bordeaux
Maître de conférences habilité, Université de La Rochelle
Professeur habilité, Université de La Rochelle,
Directeur de thèse
Conservateur, directeur du Centre vendéen de recherches historiques et habilité

Remerciements

Avant de commencer cette étude, je tiens à remercier toutes les personnes rattachées de près, comme de loin, à la mise en œuvre de ce travail d'histoire.

J'exprime ainsi toute ma gratitude à Bruno Marnot qui, en tant que directeur de ce travail, s'est toujours montré disponible, à l'écoute de mes choix et qui a de bons contacts sur lesquels j'ai pu m'appuyer.

Je tiens à remercier le Centre vendéen de recherches historiques et son directeur Yannis Suire pour la confiance et le soutien apportés au cours de ces dernières années.

Je suis également reconnaissant envers Jean-Paul Brochard de l'association Atlantic Wall Memory, avec qui j'ai pu longuement échanger sur ces monuments passionnants et grâce à qui les interviews de MM. Durand et Boutolleau ont été rendues possibles. Je salue tout spécialement son envie de transmettre cette histoire particulière et son soutien.

Les archives consultées proviennent de différents centres. Ainsi, merci aux Archives départementales de la Roche-sur-Yon et de Poitiers pour leur accueil. Je tiens à remercier les Services historiques de la Défense de Châtelleraut, de Cherbourg et de Rochefort pour leur bienveillance et leur disponibilité. Ce travail n'aurait pu voir le jour sans l'aide des Archives municipales de Noirmoutier-en-l'Île, des Sables-d'Olonne, de Saint-Vincent-sur-Jard, de La Jonchère et, bien évidemment, de L'Île-d'Yeu.

Merci à Richard Duranteau avec qui j'ai aussi pu échanger sur le cas du blockhaus hôpital 118c basé au cœur des Sables-d'Olonne.

Enfin, je tiens à remercier vivement ma mère pour la relecture complète de ce travail, ainsi que pour la patience dont elle a fait preuve tout au long de ces années.

Avertissements

La présente étude traite d'un sujet que l'on peut qualifier au premier abord de restreint, voire de limité. Elle aborde en réalité un vaste champ de possibles qu'un seul volume n'aurait vraisemblablement pu contenir. De ce fait, dans un objectif de praticité et afin d'offrir à notre lectorat tout le confort visuel qu'il est en droit d'attendre d'un tel travail, il nous a paru pertinent de créer un second volume rassemblant tous les documents et illustrations utiles à la bonne compréhension, de façon à éviter d'incessants allers-retours au sein du corpus. En conséquence, une note de bas de page invitera le lecteur à se référer au numéro correspondant dans le volume II. Il est ainsi recommandé de suivre l'évolution de ces développements en s'appuyant sur ce second volume.

De la même manière, ce sujet faisant référence à des noms, voire à des emplacements géographiques précis, il convient également de se reporter au second volume dans lequel figure un ensemble de cartes portant sur l'implantation et les rayons d'action des différents sites fortifiés par l'armée allemande en Vendée.

L'usage des documents d'archives étant un point clef de ce travail, ni l'orthographe lexicale, ni l'orthographe grammaticale des citations tirées des documents d'époque n'ont été modifiées, afin de garantir l'authenticité et l'historicité des sources. De même, les extraits traduits de l'allemand au français font l'objet d'une note de bas de page reprenant avec exactitude les propos énoncés dans la langue d'origine.

Abréviations

Centres d'archives et sources :

AD 85 : Archives départementales de la Vendée

AD 86 : Archives départementales de la Vienne

AN : Archives nationales

AMN : Archives municipales de Noirmoutier

AMIY : Archives municipales de L'Île d'Yeu

AMJ : Archives municipales de La Jonchère

AMSO : Archives municipales des Sables-d'Olonne

AMSVJ : Archives municipales de Saint-Vincent-sur-Jard

Coll. Part. : Collection particulière

FMS : *Foreign Military Studies*

NARA : *National Archives and Records Administration*

SHD : Service historique de la Défense

Sigles utilisés dans l'administration militaire allemande :

AOK : *Armeeoberkommando*

EG West : *Einsatzgruppe West*

FK : *Feldkommandantur*

KK : *Kreiskommandantur*

KVA : *küstenverteidigungsabschnitt*

NSDAP : *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*

NSKK : *Nationalsozialistisches Kraftfahrkorps*

OBL : *Oberbauleitung*

OFK : *Oberfeldkommandantur*

OK : *Ortskommandantur*

OKH : *Oberkommando des Heeres*

OKM : *Oberkommando der Marine*

OKW : *Oberkommando der Wehrmacht*

OT : *Organisation Todt*

OTZ : *Organisation Todt Zentrale*

SK : *Sonderkonstruktion*

WG : *Wehrgeologenstelle*

Sigles français :

ACR : Architecture contemporaine remarquable

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CDN : Comité de la Défense nationale

CIAM : Congrès international d'architecture moderne

COBTP : Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EMDN : État-major de la Défense nationale

FFI : Forces françaises de l'intérieur

GPRF : Gouvernement provisoire de la République française

INRAP : Institut national de recherches préventives

ONF : Office national des forêts

PC : Poste de commandement

PDT : Poste de direction de tir

STO : Service du travail obligatoire

Sommaire

Introduction	11
Vers l'accomplissement du Grand Reich	15
La France, l'Atlantique, la Vendée	18
De l'herméneutique du blockhaus au regard d'un idéal défensif.....	21
Les blockhaus, châteaux des temps modernes	26
Une thèse, un littoral, des blockhaus.....	32
La bunker-archéologie, une méthodologie spécifique	39
Les blockhaus, racines de controverses.....	45
Première partie : Le mur de l'Atlantique en Vendée, avenir d'une désillusion ? (1942 – 1944)	49
Chapitre I. Un littoral, des systèmes défensifs	52
I.1. De l'océan à la dune, un premier rempart.....	53
I.2. De la défense du littoral vendéen.....	68
I.3. L'Atlantique mis sous écoute.....	127
Chapitre II. L'Organisation Todt, première entreprise d'Europe.....	152
II.1. Une machine administrative hybride	153
II.2. Le blockhaus, vers une construction durable ?.....	169
II.3. La question de la main-d'œuvre en Vendée	196
II.4. Du principe de la <i>Sonderkonstruktion</i>	216
Chapitre III. De la stratégie Allemande sur le littoral vendéen.....	237
III.1. De l'adaptation structurelle du bâti sur l'environnement.....	238
III.2. Une double volonté défensive	261
Conclusion de la première partie.....	276
Deuxième partie : Efficacité, appropriation et abandon du mur de l'Atlantique en Vendée entre 1944 et 1950.....	279
Chapitre I. Le monolithe, une arme défensive efficace ?.....	282
I.1. Us et abus du béton	283
I.2. Un armement en accord avec la menace alliée ?	306
I.3. Les blockhaus vendéens, différents des blockhaus normands	323
Chapitre II. Des blockhaus : une appropriation française	334
II.1. La déchéance du mur	336
II.2. La sous-commission de classement des ouvrages militaires	358

II.3. La seconde vie impossible du mur de l'Atlantique	379
Conclusion de la deuxième partie	400
Troisième partie : La Vendée de 1950 à nos jours : vers un intérêt patrimonial du mur ?	403
Chapitre I. Des choix anhistoriques	406
I.1. Une décision à visée stratégique	407
I.2. La question de la reconstruction lors de l'après-guerre	440
Chapitre II. Les blockhaus, ou l'effacement de l'intérêt culturel et historique.....	460
II.1. Le mur de l'Atlantique en Vendée, empreinte d'une temporalité très récente.....	461
II.2. Une conservation accidentelle	497
Chapitre III. De la sauvegarde patrimoniale tardive	513
III.1. Une gestion administrative ambivalente	514
III.2. Aller au-delà du symbolisme pur	544
Conclusion de la troisième partie	577
Conclusion générale	579
Glossaire des termes allemands.....	589
Index des noms de personnes	594
Sources	600
Bibliographie.....	619
Table des matières	631

« Lorsque nous bâtissons, pensons que nous bâtissons à tout jamais. »

John Ruskin, *Les Sept Lampes de l'architecture*.

Introduction

Allemagne, début de l'année 1934, bureau d'Albert Speer, Berlin. L'architecte en chef du parti reçoit, contre toute attente, sa première grande commande des mains d'Hitler lui-même, la *Zeppelinhaupttribüne*¹ de Nuremberg. Sous l'influence indéniable du grand autel de Pergame et sous l'effet d'un coup de génie, Speer trace les lignes droites acérées des « grands escaliers surmontés par un long portique à colonnes² » de la future tribune. Avec une telle architecture, reflétant les temps antiques où les grands monuments, tels Pergame, prédominaient l'espace et le temps, Speer inscrit manifestement sa création dans une optique selon laquelle le bâtiment se doit de marquer les représentations humaines durant son apogée, mais aussi par la suite, lors de son abandon à l'état de ruine.

La maquette de cette première réalisation marqua profondément, selon Speer, le dictateur en quête de grandeur architecturale pour le nouveau Reich. Hitler, lors de son passage en 1924 à la prison de Landsberg, après son putsch raté, avait déclaré à Rudolf Hess qui lui servait de secrétaire pour la rédaction de *Mein Kampf*³ :

« Ce que nous admirons aujourd'hui, dans les quelques colonnes qui émergent encore des monceaux de décombres et des espaces couverts de ruines du monde antique, ce ne sont pas les palais d'affaires de ce temps-là, ce sont des temples et des bâtiments d'État⁴. »

En poursuivant les traits d'une architecture classique, versant dans le néo-classicisme, Albert Speer assouvit dans ses croquis les désirs d'Hitler, c'est-à-dire de produire, voire d'engendrer dans le futur, dans mille ans, de belles ruines par lesquelles il sera aisé de constituer un renouveau du sentiment national pour l'observateur, curieux de ces grandes masses de pierres, de pouvoir « parler à la conscience de l'Allemagne⁵ ».

Le fondement même de la réflexion que l'on pourrait avoir à partir de ces quelques phrases ne reste pas énigmatique à notre pensée. Il s'agit, en toute logique, d'un legs à une civilisation héritière, d'une histoire commune où s'impose nécessairement un contact historique entre prédécesseurs et successeurs. Hitler, par le biais initiateur de la production de Speer, fantasme sur l'héritage que pourrait laisser son Grand Reich aux générations futures. Quelles images celles-ci auront-elles de cet Empire dans mille ans ? Par quels moyens, ou supports, pourront-elles se représenter l'étendue du Reich ? Le portrait qu'elles en dépeindront ne sera-t-il pas édulcoré ? L'image de la pierre de taille et du béton dans les conceptions d'Hitler et

¹ Il s'agit du remplacement de la tribune provisoire en bois de l'esplanade du Zeppelin, champ de parade lors des congrès du NSDAP à Nuremberg. Les dimensions prévues par Speer étant de 390 m de long sur 24 m de haut.

² SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, Paris, Fayard, 1971.

³ HITLER Adolf, *Mein Kampf*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1934.

⁴ *Ibid.*, p. 264.

⁵ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 81.

dans les réalisations de Speer n'est pas étrangère à ces interrogations : qu'est-ce qui résiste davantage que ces deux matériaux aux effets du temps et de la nature ? Les desseins de Hitler, par l'architecture néo-classique instaurée par Speer, sont clairs et évidents : léguer aux témoins des temps futurs un patrimoine.

Le raisonnement par lequel Hitler chemine ici vaut incontestablement pour une production architecturale de l'État et non pour celle qui serait à l'initiative d'acteurs privés. De ce fait, l'architecture étatique s'érige de façon à offrir au futur un passé glorieux et dominateur de la civilisation germanique sur le reste de l'Europe et du monde pendant la durée de vie du Troisième Reich. Ainsi, l'utilisation logique et cohérente du vocable « patrimoine » correspond amplement à cette finitude à laquelle aspirent Hitler et Speer. Ces derniers souhaitent, en quelque sorte, léguer un patrimoine architectural, s'inscrire dans l'histoire tels les grands empires romains.

En revanche, l'emploi de ce mot montre que ces deux personnages ont très largement compris le fait qu'un bâtiment, après son démantèlement, voire sa mise en ruine, véhicule toujours et indubitablement la symbolique à laquelle il prétend. L'image, la représentation de l'édifice écroulé sous l'effet de la nature et du temps, pour le futur spectateur, est une vision incroyablement travaillée. Outre les cicatrices temporelles sur un monument, l'observateur y voit une signification, la symbolique du moment historique. Il s'agit presque ici d'une projection d'images subliminales auxquelles les générations futures sont exposées afin d'intégrer toute l'immensité de cette civilisation passée. La remémoration, tel que le montre Aloïs Riegl⁶, tient aussi un rôle essentiel au sein des théories qu'exposent Speer et Hitler dans leurs ouvrages. En conséquence, l'authenticité historique de la production architecturale du Troisième Reich pose un épineux problème. Seulement quatre-vingts ans nous séparent de ces ruines, et non un millénaire.

La vision « patrimonialisante » de ces deux hommes qui, en somme, souhaitent seulement créer du patrimoine, précipiter les événements en quelque sorte, permet d'apercevoir l'embarrassant sujet concernant le patrimoine récent, voire très récent. Il découle de cela aujourd'hui des interrogations, des questions sur le devenir ou bien même l'intégration d'édifices, d'objets, d'éléments ayant une historicité récente au sein de ce que l'on désigne par le terme de « patrimoine ». De plus, afin d'ajouter une certaine complexité, le symbole que transmet l'élément reste manifestement un thème de controverses et est souvent sujet de prises d'opinion quant à son intégration ou non, alors que son historicité est avérée. De cette façon,

⁶ RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

Hitler et Speer livrent, entre 1934 et 1945, un champ de production architectural incommensurable. Nous avons fait le choix ici de nous donner pour objectif l'étude historique et patrimoniale de l'un de ces monuments, intégrant intrinsèquement cette polémique : le mur de l'Atlantique.

Cette architecture militaire, conceptualisée en majeure partie par ces deux hommes, incarne par essence tous les facteurs énumérés jusqu'ici, en plus de former un obstacle infranchissable pour quiconque voudrait s'attaquer à ce vaste territoire. Semés le long des côtes, depuis le nord de la Norvège jusqu'à la Méditerranée, en passant par le littoral vendéen, les géants de béton et de fer n'ont rien à envier à la muraille de Chine.. Tout comme la tribune principale du *Zeppelinfeld*⁷, les blockhaus du mur de l'Atlantique puisent leur inspiration dans un temps révolu. Toutefois, l'autel de Pergame est conservé au sein du musée éponyme à Berlin⁸ ; quant à la muraille de Chine, elle est protégée par le gouvernement chinois. Alors qu'en est-il pour cette muraille contemporaine ? Que reste-t-il des vestiges du mur de l'Atlantique face à ce passé des plus controversés ? Lorsque l'on évoque ces ruines, convient-il d'employer le mot « patrimoine » ou est-ce inapproprié ? L'idée même de la symbolique estompe en vérité ce qualificatif, tout comme l'appellation de « monument ».

Ce problème temporel, ce laps de temps de seulement quatre-vingts années se veut clairement être un impact du passé sur les consciences du présent. Le mur de l'Atlantique reste malgré lui « trop neuf » pour être considéré comme tel. Cette conséquence met en relief la quasi-négligence de l'intérêt perçu pour ce type de monument, de la fin de la guerre à aujourd'hui. Il en résulte que l'on assiste à un phénomène de redécouverte du patrimoine militaire, et que l'on ne recueille les fruits de cette dissimulation que depuis peu. À l'image du premier jet architectural d'Albert Speer, les bunkers sont eux aussi démantelés, laissés à l'abandon, en proie au temps qui passe et fatalement détruits par un manque inéluctable de recul sur la question. Pourtant ce *patrimonium*, ce legs des ancêtres, n'est pas étranger à une pratique répandue, qui sert aujourd'hui un passé lointain. En effet, l'archéologie entreprend bien des travaux pour permettre à cet héritage de refaire surface. Alors pourquoi ne pas généraliser ces pratiques à une archéologie du passé très récent ?

En ces termes, le mur de l'Atlantique tiendrait pratiquement un propos patrimonial plutôt que purement militaire. Comme le déclare Hitler dans *Mein Kampf*, l'objectif de ces

⁷ Il s'agit du « champ du zeppelin » situé devant la *Zeppelinhaupttribüne*. Il pouvait accueillir environ 320 000 personnes.

⁸ Exposé depuis 1930 au musée de Pergame à Berlin.. Rendu en 1957 et 1958 par l'URSS après la défaite de l'Allemagne.

ouvrages tisse en réalité un rapport avec un idéal architectural visant à en faire de belles ruines. Objets de controverses, mais aussi d'une profonde réflexion, d'autant plus intéressante que ces paroles sont issues des deux architectes du mur de l'Atlantique, les blockhaus de l'*Atlantikwall* méritent désormais une place au sein de l'histoire.

Vers l'accomplissement du Grand Reich

L'Allemagne des années 30 voit son aménagement territorial très en retard comparativement aux autres États de l'Europe. La crise économique de 1929 et le chômage ont largement sapé la croissance du pays. En effet, le problème majeur au sein d'un État ayant une volonté expansionniste est le développement des installations autoroutières afin d'établir une projection rapide des forces militaires. C'est donc par ce biais que le gouvernement national-socialiste va fonder le premier bras d'une organisation tentaculaire, l'Organisation Todt. Fritz Todt⁹ jouera le rôle d'« inspecteur général des routes allemandes¹⁰ » entre 1933 et 1938, avec le projet *Autobahn*¹¹. S'appuyant sur une administration gagnant en expérience, en plus du contingent des travailleurs du *Reichsarbeitsdienst*¹², la création officielle de l'OT peut alors débiter. Avec les différentes phases successives de l'expansion allemande et l'accélération des commandes d'infrastructures passées par le gouvernement, l'OT emploie, de manière confondue, volontaires, prisonniers de guerre, déportés et ouvriers du service du travail obligatoire. La gestion en devient vite paramilitaire, avec une police interne au service, ses uniformes et une hiérarchie s'inspirant de la *Wehrmacht*¹³. Le 17 mars 1940, le Dr Todt est placé directement sous les ordres de Hitler, qui le nomme ministre de l'Armement et des Munitions¹⁴, confortant, au passage, le souhait de Todt d'en faire une structure complètement indépendante de l'armée régulière. Dans les faits, cette nomination renforcera les dissensions avec Göring et son Plan de quatre ans¹⁵ dans lequel il voit un dédoublement de ses prérogatives.

Avec une telle logistique, Hitler et son état-major peuvent en toute tranquillité lancer la fameuse tactique de la *Blitzkrieg* à travers l'Europe. Toutefois, dans l'unique but de protéger le Reich fraîchement acquis, le Führer envisage dès 1940 l'édification de fortifications le long de

⁹ Fritz Todt (1891-1942).

¹⁰ En allemand : « *Generalinspektor für das deutsche Strassenwesen* ».

¹¹ Projet de construction d'un réseau autoroutier. En 1938, plus de 3 000 km ont été édifiés.

¹² Service du travail du Reich né de l'*arbeitsdienst* (service de travail). Ce service fut dirigé de 1935 à 1945 par Konstantin Hierl (1875-1955).

¹³ Littéralement « force de défense ».

¹⁴ *Reichminister für Bewaffnung und Munition*.

¹⁵ Le *Vierjahresplan* appliqué en octobre 1936 et dirigé par Hermann Göring (1893-1946) avait pour but d'accélérer le réarmement du Reich, en plus d'orienter l'économie vers l'autarcie.

l'Atlantique afin de prévenir un éventuel coup de force depuis l'Angleterre. L'ouverture du front de l'Est bouleverse la situation. Devant l'avancée spectaculaire de la *Wehrmacht* en Union soviétique et des événements à Pearl Harbor, Staline pousse le président Roosevelt à déclarer la guerre à l'Allemagne, ce qu'il fera le 11 décembre 1941 dans le but d'ouvrir un second front à l'Ouest.

Trois jours plus tard, le 14 décembre, sur la suggestion du *Generalfeldmarschall* Keitel, Hitler comprend la nécessité de construire le long des côtes occidentales un mur capable de repousser toute tentative de débarquement. Cette ligne de défense n'est en réalité que la fortification des très grands ports bordant l'Atlantique, dont les alliés pourraient assurément exploiter les infrastructures dans le but d'établir une tête de pont renforçant leur offensive. À titre d'exemple, la batterie Lindemann dans le Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, les ordres ne s'intéressent qu'aux points suivants : les îles anglo-normandes, le littoral de la Norvège, le cap Gris-Nez, les côtes entre le Pas-de-Calais et la Seine, les côtes normandes et, enfin, le dernier point qui entre directement dans notre sujet, les ports depuis Brest jusqu'en Gironde.

Cependant, le 8 février 1942, Fritz Todt meurt dans un accident d'avion, peu après avoir décollé du quartier général d'Hitler à Rastenburg. Le Führer, privé d'un allié de longue date¹⁶, remet, dès le matin de l'accident, le titre de ministre pour l'Armement et des Munitions du Reich à son architecte en chef, Albert Speer. Cette nomination est clairement inattendue, à tel point que le *Reichsmarschall* Göring entrera dans le bureau du dictateur pensant rafler le titre. Pris de court, ce dernier sera congédié par Hitler et se devra de collaborer avec le nouveau ministre. Cette passation de pouvoir entraînera ainsi directement la transmission à Speer des anciennes dissensions entre Todt et Göring.

Face à ses nouvelles prérogatives, Speer ne s'intéressera plus que de manière éloignée à l'architecture, bien que ces nouvelles fonctions n'aient été dans son esprit qu'une « interruption¹⁷ », et que son « activité d'architecte ne cessera jamais d'être la grande tâche de [sa] vie¹⁸ ». En effet, sa tâche de ministre l'occupera en priorité, afin de rationaliser l'économie de guerre en vue d'augmenter la production d'armes. Outre cette charge, ce legs a également fait de Speer le nouveau commandant de l'Organisation Todt. Devant tant de responsabilités, Speer préfère garder les anciens collaborateurs de Todt, dont Xaver Dorsch¹⁹ à qui il confie le commandement de l'organisation. Ce dernier personnage a, en réalité, une expérience

¹⁶ Fritz Todt était inscrit au NSDAP depuis 1922.

¹⁷ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 281.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Franz Xaver Dorsch (1899-1986) a également participé au putsch manqué de la Brasserie, les 8 et 9 novembre 1923. D'où le fait qu'il soit politiquement lié à Hitler.

indéniable des lignes défensives et de l'OT, puisqu'il supervise les chantiers de défense le long des côtes atlantiques depuis décembre 1941. Toutefois, les rapports entre Speer et Dorsch se révéleront tendus, à tel point qu'Hitler devra lui-même intervenir et se montrera inflexible quant au non-remplacement de Dorsch. Effectivement, si l'on s'intéresse quelque peu à ce dernier, Dorsch est intimement lié à la vie politique d'Adolf Hitler puisqu'il a adhéré au parti nazi dès 1922, s'est affilié aux sections d'assaut²⁰, puis a participé avec Hitler au putsch à Munich. La réaction du Führer n'est donc pas surprenante.

Avant le 23 mars 1942, il est difficile de parler véritablement de mur de l'Atlantique ou d'*Atlantikwall*. En réalité, il serait plus judicieux d'évoquer avant cette date un « mur de défense » ou des « batteries » se résumant à une activité militaire dans les ports et une surveillance du littoral au travers de quelques installations de campagne. C'est-à-dire un ensemble de nids de mitrailleuses installés dans les dunes et un chemin de ronde pour la troupe entre chaque village côtier et port d'importance. La mission principale de ces premières fortifications, somme toute primaires, était d'empêcher l'établissement d'une tête de pont ennemie en ceinturant d'ouvrages défensifs les aménagements portuaires. Afin d'aller au-delà de cette première phase, le 23 mars, une nouvelle directive de guerre, numérotée 40²¹, est prise par Hitler et son état-major dans le but d'entreprendre réellement les travaux et de déterminer le commandement des différentes zones d'influence que comporte le futur « mur de l'Atlantique ». Cette directive entend donc une parfaite collaboration entre les différentes armes de la *Wehrmacht*, regroupées sous un seul commandement supérieur par zone. Ainsi, tous les points d'appui construits sur le littoral atlantique relèveront de la marine de guerre, la *Kriegsmarine*. La *Luftwaffe* sera également sollicitée afin de conduire les opérations contre les missions aériennes ennemies dans les territoires côtiers, mais aussi dans l'arrière-pays, en dehors des zones de défense côtières. Quant à l'armée de terre, la *Heer*, elle se résigne à n'assurer la défense que lorsque l'ennemi aura débarqué sur les plages, outre le fait de sécuriser de manière locale les territoires sensibles, proches des secteurs fortifiés.

La question de la faisabilité d'une telle entreprise peut évidemment être posée, de même que celle de la capacité en moyens humains pour pouvoir occuper, militairement parlant, ces bunkers. Ces deux problématiques se doivent d'être nécessairement prises en compte. Or cette directive n'indique en rien le nombre de blockhaus, ni le nombre d'hommes. Albert Speer

²⁰ Sections d'assauts ou « chemises brunes » ; en allemand : *Sturmabteilung* (SA). Service d'ordre du parti nazi.

²¹ Voir volume II, section « Directives de guerre », n° 40. Celle-ci se voit renforcée le 3 novembre 1943 par la directive n° 51, voir volume II à la même section. TREVOR-ROPER Hugh Redwald, *Hitler, Directives de guerre*, Paris, Arthaud, 1965.

transmet cependant un indice dans ses mémoires : « 15 000 bunkers plus petits devaient servir d'abris aux soldats²². » Le ministre a donc vu juste en août 1942 puisque, en plus de la fortification des grands ports, l'Organisation Todt aura la charge d'édifier plus de 15 000 blockhaus, répartis sur un littoral long d'environ 4 000 km, dont font partie 4 000 ouvrages dits principaux, 1 000 casemates pour canons antichars et 10 000 blockhaus divers. L'Europe, qui connaît le plus grand chantier de son histoire, s'enferme ainsi derrière cette gigantesque muraille, que l'on désigne désormais comme le mur de l'Atlantique.

La France, l'Atlantique, la Vendée

L'arrivée de l'occupant en Vendée se fait par le nord et le nord-est du département, à la date du 21 juin 1940. L'évolution des forces allemandes reste néanmoins très rapide sur le territoire grâce à l'utilisation massive de *side-cars*²³ en tant qu'éclaireurs. Lors de la prise de l'île de Noirmoutier, M. Durand et M. Boutolleau, dont le témoignage constitue un point essentiel de cette étude²⁴, observent ces « étranges motos ». Il est intéressant de noter que ces deux témoins relatent l'arrivée des Allemands sur l'île aux environs de midi, voire dans l'après-midi du 21 juin. L'île d'Yeu, quant à elle, connaîtra aussi, le même jour, la même expérience où un petit contingent allemand débarquera à Port-Joinville. Le retard de la *Wehrmacht* en ces territoires reculés n'est clairement pas surprenant lorsque l'on sait que seul le passage du Gois, soumis aux marées, permettait de rejoindre Noirmoutier et que seul un navire reliait le continent à l'île d'Yeu. Pour cette seule journée, les troupes allemandes auront conquis globalement tout le nord du département, dont une ville d'importance : Challans.

Le sud du département vendéen n'est cependant pas oublié. La connaissance du terrain par les *side-cars* allemands se clôture le dimanche 23 juin 1940 par la prise des Sables-d'Olonne. À partir de cette ville portuaire, de petits groupes de soldats alternent les allers-retours vers des localités comme Jard-sur-Mer. Néanmoins, comme l'explique l'instituteur Ferdinand Morineau dans ses mémoires du *Pays de Jard*²⁵, ces agglomérations ne subissent pas immédiatement l'occupation de l'armée allemande. Il semblerait que celle-ci souhaite une

²² SPEER Albert, *op. cit.*, p. 497.

²³ Lors de la bataille de France, l'Allemagne utilisera des BMW (*Bayerische Motoren Werke*) R12 modifiées pour permettre l'utilisation d'un *side-car*. Ce dernier est, dans la plupart des cas, surmonté d'une mitrailleuse lourde – *Maschinengewehr* – MG 34.

²⁴ Voir volume II, section « Témoignages ».

²⁵ MORINEAU Ferdinand, *Le pays de Jard : histoire des communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard*, Les Sables-d'Olonne, Guibert, 1965.

parfaite maîtrise de la topographie des lieux avant de s'implanter. Ainsi, ce sera début juillet que les unités d'invasion laisseront place aux compagnies d'occupation.

Dans le but de gérer le département et d'offrir une interface de communication entre les autorités françaises et allemandes, l'administration allemande investit La Roche-sur-Yon et y établit une *Feldkommandantur*²⁶ (FK). L'implantation d'une telle structure administrative, calquée sur un modèle militaire, au sein de cette agglomération n'est pas étrangère au fait que cette ville soit la préfecture du département en plus d'être, géographiquement, au centre du territoire. Ainsi établi, ce centre de commandement prend, dès le 4 juillet 1940, le numéro 605. Commandée d'abord par l'*Oberst*. Hans Küpper²⁷, puis par le *Generalmajor* Ernst von Kurnatowski²⁸, cette unité sera transférée sur le front de l'Est le 15 janvier 1942, où le besoin en hommes sera nécessaire et urgent. Remplacée à cette date par la FK 677 de Poitiers jusqu'au 20 juin 1942, l'unité compétente de La Roche-sur-Yon prendra un nouveau numéro (FK 505) jusqu'à la retraite de l'occupant en septembre 1944²⁹.

Toutefois, le maillage administratif allemand ne se résume pas aux *Feldkommandanturen*. En effet, dans le but d'asseoir une pleine suprématie sur le département, les autorités allemandes mettent en place un système basé sur le schéma de préfecture et de sous-préfecture déjà existant. De cette manière, les *Oberfeldkommandanturen* (OFK), littéralement « centres de commandement supérieur », sont au sommet de cette échelle hiérarchique. Ce type de structure permet de diriger les *Feldkommandanturen*, telles que celle de La Roche-sur-Yon. Ainsi, la FK de Vendée est donc commandée par l'OFK de Bordeaux qui est chargée du secteur ouest. Ensuite, dans chaque sous-préfecture, une *Kreiskommandantur*³⁰ (KK) est implantée, comme à La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte ou bien encore aux Sables-d'Olonne³¹. Au niveau local, les *Ortskommandanturen*³² (OK) prennent place dans chaque ville où stationne une garnison allemande.

D'une telle emprise sur le territoire découle une répercussion directe sur la population vendéenne. Ce contrôle territorial, d'un point de vue administratif, voit en son système une limitation évidente : il ne peut revendiquer une autorité complète en ce qui concerne la circulation des biens et des personnes aux abords de la côte atlantique. De ce fait, à partir

²⁶ En français : centre de commandement.

²⁷ Hans Küpper (1891-1946). Exécuté le 3 février 1946, à Riga, par un tribunal soviétique.

²⁸ Ernst Von Kurnatowski (1880-1948) commande la FK 605 de juillet 1940 au 1^{er} mars 1942. Il meurt en captivité en Union soviétique, peut-être en Silésie.

²⁹ Voir volume II annexe n° 1 – fig. 1.

³⁰ Littéralement « commandement d'arrondissement ».

³¹ Ces *Kreiskommandanturen* portent respectivement les numéros 796, 505 et 597. Voir volume II annexe n° 1 – fig. 1.

³² Littéralement « commandement local ».

d'octobre 1941, l'Occupation impose une première contrainte aux habitants, en créant une « zone interdite spéciale le long des côtes ». En atteste la missive³³ de la Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés, datée du 16 octobre 1941 et destinée aux préfets. Néanmoins, la réalisation d'une telle zone franche reste de très loin le fruit du gouvernement français. Il s'agit simplement ici d'un écrit du préfet délégué au ministère de l'Intérieur, Jean-Pierre Ingrand³⁴, relayant la décision du *Militärbefehlshaber in Frankreich*³⁵, Otto von Stülpnagel. Un autre document³⁶, daté quant à lui du 6 octobre et signé par le commandant des forces militaires en France en personne, montre que la prise d'une telle décision par l'autorité allemande est largement antérieure à l'information transmise par Ingrand. Ainsi, la mise en place de la « zone côtière interdite » prendra effet dès le 20 octobre 1941 et sera applicable à tout le territoire dit « occupé ».

Cette frontière nouvellement créée longera sur une faible largeur le littoral³⁷, dans le but d'interdire, comme son nom l'indique, la venue de la population civile à proximité du trait de côte. Ainsi, par le biais de ce second document, sont précisées plusieurs dispositions pour les allées et venues de la population civile. Par exemple, les personnes séjournant dans cette zone et ayant leur domicile au-delà de ladite zone se doivent de la quitter pour le 10 novembre de la même année. En outre, pour y pénétrer et y circuler, il sera nécessaire de résider dans le département depuis au moins trois mois. L'installation de camps ou d'activités estivales aux abords du rivage est bien évidemment interdite. La surveillance de cette ligne n'est toutefois pas assurée par la *Wehrmacht*, mais par la gendarmerie française. Enfin, si quiconque passe cette limite sans autorisation délivrée³⁸ par les *Kreiskommandanturen* ou *Feldkommandanturen*, la peine encourue sera basée sur les dispositions pénales concernant le passage illicite des frontières et des lignes de démarcation militaires. Cette restriction impactera pas moins de 157 communes et environ 164 954 habitants, et ce, pendant trois longues années. Découle alors de cette disposition une interrogation fondamentale : n'est-ce pas par ce moyen peu conventionnel que l'occupant projette les bases du futur mur de l'Atlantique ? En effet, il est pertinent ici d'émettre l'hypothèse selon laquelle limiter les allées et venues de la population laisse place à l'édification de la future zone d'action du mur de l'Atlantique ; cela crée en

³³ AD 85, cote 1 W 61. Voir volume II annexe n° 1 – fig. 2.

³⁴ Jean-Pierre Ingrand (1905-1992), agissant sous les ordres directs de Vichy.

³⁵ En français : commandant des forces militaires en France.

³⁶ AD 85, cote 1 W 61. Voir volume II annexe n° 1 – fig. 3.

³⁷ Au maximum 30 km. La frontière s'arrêtant aux portes de La Roche-sur-Yon. Voir volume II annexe n° 1 – fig. 4.

³⁸ AD 85, cote 1 W 61. Voir annexe n°1 – fig. 5.

quelque sorte un espace permettant à cette défense d'évoluer et d'agir librement, à l'abri des regards d'une population trop curieuse.

L'idée d'un débarquement sur les côtes atlantiques tournant, après mars 1942, à une quasi-obsession d'Hitler et de son état-major, il a été convenu, avec le concours des autorités locales (préfets et maires), d'établir un plan d'évacuation³⁹ de la population civile en dehors de la zone côtière interdite. Ce plan, initialement réfléchi au mois de juillet 1942, prévoyait l'exode des 157 communes à l'extérieur de cette frontière. Irréalisable sur le plan logistique, l'administration militaire allemande en a demandé par cinq fois la rectification. C'est donc en avril 1943 qu'il a été décidé, en cas de débarquement avéré, de déplacer la population de quatre villes – Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-sur-Vie, Croix-de-Vie et Saint-Jean-de-Monts – vers un territoire n'excédant pas 12 km de distance avec le littoral. Au travers de ces dispositions, nous pouvons noter que, même après l'adoption de la directive n° 40, reste inscrite dans les consciences la première possibilité selon laquelle les alliés choisiraient un port d'importance et non une plage pour organiser leur débarquement.

Ce département n'échappera donc pas à la volonté de se protéger d'un débarquement par l'édification d'un mur de défense allant de la Norvège à la Bidassoa ; les chaînons du mur de l'Atlantique s'articuleront naturellement sur les rivages des côtes vendéennes.

De l'herméneutique du blockhaus au regard d'un idéal défensif

Le traitement du contexte demeure nécessaire dans toute réflexion historique. Cependant, il convient d'y apporter des éléments plus concrets afin de percevoir la chose selon un rapport plus tangible. La période qui s'écoule entre 1940 et 1944 regorge de péripéties intéressantes. Le département de la Vendée ne manque pas d'éléments, de faits et dispose d'un passé historique riche. Dans tous les écrits d'histoire, il est certes judicieux de s'intéresser à la vie politique, aux prises de décision et à leurs effets sur le terrain afin d'appréhender les différents revirements que ces événements suscitent. Toutefois, cette histoire évoque parfois de manière superficielle un élément structurel, voire technique, en le balayant de sa condition historique. Ainsi, il semble indispensable de s'affranchir de cette tendance afin d'orienter le regard uniquement sur l'élément physique, oublié par les consciences. En découlent plusieurs questions : comment percevons-nous le blockhaus ? Que se passe-t-il lorsque, sur le chemin, notre regard se focalise sur les pans ternes de cette ruine ? Quelles représentations en avons-

³⁹ AD 85, cote 1 W 65. Voir volume II annexe n° 1 – fig. 6.

nous ? Pourquoi ce regain d'intérêt vis-à-vis d'un ensemble bétonné, grisâtre où les enjeux historiques semblent s'être dissipés ?

Avant d'aller plus loin, il est utile, voire nécessaire de s'attarder sur le sens étymologique du terme *blockhaus*, base fondamentale de toute recherche. Ce travail préparatoire s'appuie sur deux principes : d'une part, éviter tout amalgame de représentation ou d'idées préconçues avec d'autres fortifications, et, d'autre part, garantir une vision claire et explicite de ce vocable. Il va sans dire que le terme *blockhaus* sera utilisé de manière fréquente au cours de cette étude, c'est pourquoi il est indispensable d'en appréhender avec minutie les moindres fluctuations linguistiques.

À l'image d'un certain nombre de mots allemands, le mot *blockhaus* est constitué de plusieurs noms : il est le fruit de l'assemblage du mot *haus*, qui signifie « maison » et du mot *block*, c'est-à-dire, par une transposition des plus triviales, « bloc ». Dans un premier temps, il est donc possible de déduire de cette articulation de mots qu'il s'agit d'un bâtiment fortifié, ou encore d'une maison dont les ouvertures seraient calfeutrées ou occultées afin de se protéger d'un quelconque danger venant de l'extérieur.

Une autre image peut surgir dans nos pensées : celle d'un bâtiment fait d'un seul bloc, d'un seul tenant. D'une certaine manière, cela renforcerait sa rigidité, et donc son potentiel de résistance face à des explosifs ou à un ennemi venu en nombre. Cette conception est à mettre directement en lien avec le caractère monolithique du *blockhaus* : étant donné sa mise en œuvre, le béton aide très largement à l'uniformité de la structure.

Pour les francophones, le mot allemand *blockhaus* correspond en réalité dans le langage usuel à la « casemate ». D'où un certain rapprochement avec la vision d'un bâtiment fortifié fait d'un seul bloc. Si l'on se réfère au dictionnaire français Larousse⁴⁰, ce terme prend racine dans la langue italienne avec le mot *casamatta*, voire peut-être dans la langue grecque, avec *kashma*. Il y est défini comme un « organe protégé, actif ou passif, employé en fortification pour loger des troupes, des approvisionnements ou des armes ». Une autre définition est également mise en avant : « Petit ouvrage monobloc isolé, élément constitutif de la ligne de défense (casemate d'artillerie, casemate de mitrailleuses) ». De plus, ce même dictionnaire propose pour synonymes de casemate le terme de fortin et même celui de *blockhaus*. En toute logique, la définition de ce dernier mot se rapprocherait donc de celle de la casemate.

Apparaît ici la nécessité d'apporter quelques éclaircissements quant à ces deux définitions. Selon la première interprétation (« petit ouvrage fortifié, chargé de défendre

⁴⁰ Dictionnaire Larousse en ligne. Une première consultation a été faite le 21/04/16. Lors d'une deuxième consultation, le 26/10/19, il n'a été noté aucun changement de définition.

isolément un point important »), l'idée d'un point fortifié isolé est clairement mise en exergue par l'utilisation d'un adverbe. Cependant, il convient de préciser qu'aucune des casemates du mur de l'Atlantique n'a été construite de manière isolée, seule ou bien encore coupée de tous moyens de communication. L'explication que propose le dictionnaire Larousse se trouve ici sensiblement erronée. En revanche, le second commentaire évoquant une « petite casemate dans un système fortifié » permet, quant à lui, de replacer le blockhaus dans une certaine réalité⁴¹. Le bunker allemand s'inscrit véritablement au sein d'un système défensif qui s'articule autour de plusieurs ouvrages.

Il est donc important d'observer ici la transposition d'un mot venu d'outre-Rhin dans le langage courant français, et ceci en très peu de temps. Toutefois, cette « assimilation » d'un nouveau terme franco-allemand n'est pas inhabituelle. De la même manière, le mot *bunker* provient originellement du monde anglo-saxon, puis il a été intégré dans la langue française. À l'origine, ce terme anglais du XIX^e siècle désigne une soute où est entreposé du charbon ou autre, dans un navire ou bien dans un entrepôt. Puis la langue allemande emprunte cette formule pendant la Première Guerre mondiale pour désigner des abris blindés dans les tranchées. Tout comme le mot blockhaus donc, le bunker appartient lui aussi au champ lexical des casemates et autres bâtiments fortifiés dans la langue française.

Après cet avant-propos primordial visant à mieux comprendre, à parfaire l'appréhension des différentes particularités lexicales concernant les blockhaus, il nous faut en dire davantage sur ces derniers.

L'intrigue autour du blockhaus, au sens général, se voit toujours selon une mystification de l'environnement dans lequel il se présente. Bien souvent échoués en haut d'une dune, rongés par la mer léchant au gré des marées le béton couvert de graffitis, la casemate invite l'individu à lui porter un certain intérêt lorsqu'il s'en approche. L'observateur se pose bien des questions sur l'origine d'une telle structure qui éveille son appétit d'en savoir plus, de partir à la découverte d'un lieu pratiquement banni du fait de la symbolique qu'il représente. La controverse l'incite à aller plus loin dans son investigation, à braver l'interdit.

D'un point de vue extérieur, on ne peut être insensible à l'idée même d'une architecture monumentale, où l'édifice qui se présente confond ses formes, sa silhouette avec l'environnement dunaire tel qu'on peut le connaître sur les plages de Vendée. Il serait pertinent de reprendre ici les paroles de Paul Virilio qui décrit, dans *Bunker archéologie*⁴², l'assimilation entre les traits exceptionnels de ces bunkers et certaines formes nautiques, où « les profils

⁴¹ Même s'il convient de dire que le qualificatif « petit » reste ici réducteur pour certains ouvrages.

⁴² VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

hydrodynamiques, aérodynamiques et aérostatiques qui permettent la fuite des fluides possédaient un même pouvoir sur la visibilité⁴³ ».

Le travail sur la perception optique est ici d'une importance capitale dans l'interaction qu'entreprend le spectateur avec ces monuments historiques. De cette manière, au travers de l'apparence même du bunker, il est possible de contempler des lignes caractéristiques aux blockhaus allemands, comme une signature visuelle, cognitive, définissant en un instant l'appartenance de tel bâtiment à la nation fondatrice de cet édifice. Ce lien tendrait pratiquement à se rapprocher du monde automobile où les bureaux de design font de chaque modèle une série ayant des lignes, des traits qui reprennent les spécificités d'une marque en particulier.

L'intérêt visuel ou représentatif du mur de l'Atlantique tient dans la diversité de ses éléments. L'Organisation Todt, bien avant le basculement de l'Europe dans un second conflit, avait saisi l'enjeu de concevoir des abris bétonnés pour les troupes du Reich. Visant l'idéal de confondre environnement et édifice, les ingénieurs de l'OT, voire le Führer lui-même, ont dessiné les plans normalisés⁴⁴ de plus de 700 types de blockhaus, et ce, pour les trois ordres de l'armée⁴⁵ allemande.

La complémentarité des reliefs géométriques de ces casemates autorise alors une réflexion qui rapproche ce concept des lignes de forces architecturales s'apparentant à une production quasi actuelle. Il en va ainsi dans l'esthétique, dans la plasticité de ces blockhaus, d'un certain modernisme incontestablement fabuleux, où le béton, lorsqu'on décoffre la structure, reçoit l'empreinte du bois de coffrage à l'image du Bauhaus⁴⁶ et des conceptions liées au brutalisme⁴⁷. Avec tant d'éléments qu'apportent et transportent encore aujourd'hui ces blocs de ciment et de fer usés, le blockhaus ne toucherait-il pas une certaine vision intemporelle ?

« Il est difficile d'imaginer une maison sans fenêtres. On y perdrait l'effet de la pénombre, passage intermédiaire entre l'obscurité et la lumière, dans lequel apparaissent peu à peu, comme surgissant de la brume, le contour des choses, des objets qui nous sont familiers. De la fenêtre, on devine le feuillage d'un arbre, l'angle de la maison d'en face, la gouttière d'un toit⁴⁸. »

Les propos de Roberto Peregalli montrent de façon élégante toute l'ambivalence architecturale du blockhaus. Seul monolithe moderne, le bunker ne reçoit en son sein que des

⁴³ *Ibid.*, p. 60.

⁴⁴ Au sein de ce que l'on désignera par *regelbau*, soit construction normalisée.

⁴⁵ Plus précisément : la *Heer*, la *Luftwaffe* et la *Kriegsmarine*.

⁴⁶ *Staatliches Bauhaus* est une école d'art et d'architecture fondée en 1919 à Weimar, en Allemagne, par Walter Gropius (1883-1969), dont Le Corbusier partage les conceptions.

⁴⁷ Technique utilisée par Le Corbusier et reprise dans le brutalisme, style architectural inspiré du modernisme.

⁴⁸ PEREGALLI Roberto, *Les Lieux et la Poussière*, Paris, Arléa, 2017.

créneaux de tirs et entrées permettant de s'y faufiler. Les fenêtres de cette « maison forte » donnant vers l'extérieur sont bien évidemment à exclure de ce type de bâtiment, où le regard doit se diriger uniquement vers l'objectif à atteindre : l'ennemi. L'architecture monolithique conçoit un rapport, en quelque sorte, minéral. Il est alors possible de pressentir le caractère lithique à travers ce dessein. Une liaison que l'on rapproche de la grotte préhistorique, cadre sans fenêtres, où le regard vers l'extérieur peut seulement se projeter par le biais de la meurtrière.

La protection qu'offrait la pierre en ces temps perdus est donc remplacée par l'usage massif du béton, unique matériau de remplacement restant indubitablement en lien avec la nature lithique par son agglomérat caillouteux. Cette rigidité allant au-delà de la simple solidité d'une pierre, offre, à l'image de la grotte, un tout quasi parfait, où le sentiment d'invulnérabilité s'installe, transgressant l'idée d'un idéal défensif.

Le phénomène de redécouverte, où l'observateur reprend contact avec un passé récent, le mène nécessairement vers l'exploration intérieure de ces ruines. L'imaginaire que formule l'individu pour décrire les formes, se rattache à une symbolique, voire à la silhouette des bunkers du Troisième Reich, ouvre ce concept vers une question : quelles représentations de l'affect peuvent se créer entre ces murs ?

Le premier ressenti reste sans aucun doute la surprise de s'apercevoir que l'intérieur est bien moins imposant que l'extérieur. Avec des murs de deux mètres d'épaisseur pour la plupart d'entre eux, la relation à l'égard d'une certaine invincibilité refait surface. Le terme de « maison fortifiée » prend ici tout son sens et retranscrit admirablement bien cette perception. La sensation de cloisonnement, de mise à l'abri, est redoublée par une analogie avec les forteresses médiévales. À l'image de cet exemple, l'explorateur pénétrant dans une telle casemate remarquera un changement flagrant de température, plus froide l'été et plus chaude l'hiver⁴⁹. L'affect sera d'autant plus troublé si le bunker conserve quelques éléments de son époque, comme la peinture blanche sur les murs. En l'absence de fenêtres laissant la lumière entrer, Peregalli montre que cette teinte devenait indispensable « lorsqu'il était nécessaire de créer un effet particulier, de lumière, par exemple⁵⁰ ». La visualisation d'un tel spectacle d'abandon nourrit de manière inévitable cette affinité ou cette attirance envers les modèles ruinistes des vestiges du mur de l'Atlantique.

⁴⁹ Il s'est révélé que l'on perçoit des températures stables, préservant l'espace de vie avec un conditionnement hors-gel.

⁵⁰ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 43-44.

Le blockhaus revêt une représentation particulière, assimilable à l'architecture, à la ruine, aux sentiments, mais aussi, et il ne faut pas l'oublier, au monde de la guerre. Paul Virilio montre, dès 1975, avec *Bunker archéologie*, cette sensibilité intelligible. Cependant, il n'est pas le seul à évoquer de telles idées. Christelle Neveux, dans son ouvrage *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*⁵¹, présente des propos similaires, ouvrant le débat vers l'exploitation d'un tel héritage controversé. À l'heure où l'on redécouvre ce champ de ruines qu'est le mur de l'Atlantique, ne serait-il pas préférable de devoir le sauvegarder ?

Les blockhaus, châteaux des temps modernes

L'histoire et le passé ont laissé ces vestiges, ces stigmates du temps sur ces longues plages, où il est possible de les confondre avec des enrochements artificiels, pour certains. Cet état des lieux, reproduisant un ineffable tableau devant lequel des émotions profondes s'entremêlent, effleure de manière incontestable une synapse, un lien ou rapport irréfutable selon lequel ces « belles ruines » décrivent un héritage, un patrimoine.

La notion de patrimoine induit nécessairement une transmission, un legs. Il provient d'une obligation entre « deux parties », un prédécesseur et un successeur en somme. La passation d'objets, de certains biens matériels ou d'édifices les fait échapper à l'oubli en les incorporant dans cette donation. Le *patrimonium*, issu des plus lointains codes romains, attribue à l'élément une importance lui garantissant d'être exempté d'une certaine obsolescence, voire d'une destruction fatale. Jean-Pierre Babelon et André Chastel dans leur ouvrage *La notion de patrimoine*⁵² montrent ce glissement lent, mais inexorable, de l'objet courant vers ce « prestige particulier⁵³ » qui lui est conféré. Ces deux auteurs terminent leur réflexion par l'évocation d'un « attachement passionné, voire un véritable culte⁵⁴ » envers le contenu de cet héritage. Ici, il s'agit de la même conception, où l'occupant œuvrant à édifier un obstacle, a transmis ce dernier par le biais de sa défaite. Cet argument concorde également de manière parfaite avec l'idée d'Albert Speer et d'Hitler de livrer aux générations futures un héritage architectural, imaginant l'observateur, seul « héritier », contemplant les moindres aspérités des ruines pittoresques du Troisième Reich. Toutefois, ce raisonnement inachevé désignerait un élément de réponse quant à la production d'une symbolique visant le mur de l'Atlantique. Le patrimoine subirait, intrinsèquement, le sort des symboles du temps qu'il véhicule.

⁵¹ NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁵² BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994.

⁵³ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁴ *Ibid.*

Si l'on reprend les termes de Babelon et Chastel, l'idée de patrimoine semble elle aussi controversée, dans le sens où l'on se demande qui va pouvoir juger du « prestige particulier » de l'objet à conserver. En effet, toute la question de cet héritage est affiliée à cette dernière interrogation : par quel moyen arbitrer l'incorporation d'un bien meuble ou immeuble à ce legs d'un temps passé ? Si un individu gère la décision de choisir un objet plutôt qu'un autre, quels seront ses arguments ? Évidemment, des choix peuvent être simples à faire si cela concerne un objet datant du XII^e siècle et un morceau d'emballage plastique datant du XXI^e siècle⁵⁵. En outre, et c'est ici que la démonstration prend tout son sens, comment être sûr, sans doute possible, que la personne faisant ce choix ne sera pas orientée idéologiquement ou culturellement ? Que ses idées et concepts personnels n'interféreront pas avec cette prise de décision ? Peut-on réellement contrer cela ? En revanche, si l'on admet un regard objectif et historique sur la sélection des biens, garder pour montrer, faire découvrir et expliquer reste là une noble tâche. Toutefois, ceci doit se dérouler sans orientations suspectes.

Le regard bienfaiteur sur ce que l'on désigne communément par patrimoine sous-entend deux actions : la sauvegarde et la conservation. Effectivement, lorsque le bien est acquis dans les consciences comme suscitant un attachement, voire encourageant un « prestige particulier », il en découle indubitablement une conséquence : la sauvegarde ou la conservation de l'élément au sein d'une collection, par exemple.

« Sauvegarde » n'est clairement pas « conservation », il s'agit là de deux articulations diamétralement opposées. Le terme de sauvegarde fait référence à une prise de décision urgente, à la nécessité de sauver l'objet d'un risque. Il implique indéniablement l'idée-concept d'un danger pour le bien en question. C'est dans le risque que l'on peut formuler l'idée d'une sauvegarde, on *sauve* l'élément d'un danger éventuel. La conservation permet, quant à elle, de placer hors du temps un objet dans le but qu'il conserve son intégrité physique, peu importe le temps écoulé entre sa conception et sa mise en service. L'acquisition d'un quelconque composant historique au champ lexical du patrimoine subit directement une sauvegarde ou bien une conservation vis-à-vis des éléments extérieurs de la nature, le protégeant ainsi des traces du temps.

De cette démonstration s'ensuit une question de taille : pourquoi n'en est-il pas ainsi pour le mur de l'Atlantique en Vendée ?

Il est déconcertant d'observer une réelle volonté à s'affairer autour de monuments militaires des siècles passés contraster avec le quasi-abandon des bunkers sur le littoral.

⁵⁵ Bien que le morceau d'emballage plastique d'aujourd'hui puisse être le tesson de poterie de demain. À méditer.

Pourquoi cette fougue patrimoniale ne s'est-elle pas intéressée à ces vestiges assurément historiques ? En quoi cette architecture militaire diffère-t-elle des autres ? En effet, il s'agit aussi d'un héritage non négligeable, alors pour quelles raisons le refouler ?

Il semble qu'il faille mettre en lien ce délaissement avec un certain rejet, voire un tabou de la Seconde Guerre mondiale. Il y aurait un rapprochement presque trop facile entre la symbolique ou la représentation de l'élément physique, c'est-à-dire le blockhaus, et l'occupant. La population voit encore dans l'ombre de ces casemates faites de béton armé, la *Wehrmacht* défilant fièrement sous les regards désolés des habitants. Or, plus de soixante-quinze ans après, il n'en est plus rien. Il est nécessaire d'aller au-delà des concepts selon lesquels le mur de l'Atlantique représente les ruines du Troisième Reich. Il convient aujourd'hui de jeter un regard non pas sur l'idéologie que ces ruines se devaient de défendre, mais d'en comprendre le fonctionnement, de découvrir toutes les vicissitudes historiques que cachent ces ouvrages défensifs. Outre cette première tâche, non des moins aisées, il est important de relancer un débat concernant la revalorisation de ce patrimoine oublié. Le patrimoine étant un legs des temps passés, pourquoi pas n'inclurait-il pas le mur de l'Atlantique ?

La vision même de la silhouette minimaliste du bunker allemand sur les plages vendéennes reste un épineux problème pour la population. Dès la libération du territoire, un certain nombre de ces vestiges ont été détruits par une « vengeance iconoclaste⁵⁶ », comme le formule Paul Virilio. Ces exécutions ont été motivées par la chute d'une symbolique très présente au sein des consciences. Ici, le leitmotiv semble avoir été la volonté de désincarner les heures sombres de l'Occupation en faisant disparaître une architecture représentant directement la soldatesque allemande. Qui aurait pu croire, à cette époque, être face à un morceau de l'histoire de France ? Ce manque de recul n'en est pas à sa première expérience. Lors des épisodes de la Révolution française, par exemple, les foules s'en sont prises aux images royales et catholiques. La réaction de la population aurait cependant pu se contenter d'un effet immédiat, uniquement lors de la libération des territoires en 1944. Mais il en a été autrement. Les années 1950-1960 et l'urbanisation touristique sont venues dévorer l'espace de cette côte sauvage, de même que les quelques blockhaus ensablés ayant résisté à ces deux précédents assauts. Ces artefacts sont alors qualifiés de verrues, gâchant le paysage maritime, outre le fait de l'encombrer physiquement.

Néanmoins, le code architectural n'est pas le seul facteur de la non-inscription de ces vestiges dans ce que l'on désigne comme patrimoine. En effet, il manque tout simplement à ces

⁵⁶ VIRILIO Paul, *op. cit.*, p. 19.

derniers une valeur d'ancienneté. Les fameux « mille ans » du dictateur allemand sont loin d'être passés. Ces défenses sont donc trop « neuves » pour être acceptées comme monuments historiques au même titre qu'un château ou qu'un fortin du XIX^e siècle. La conscience patrimoniale de l'époque n'a tout simplement pas eu le temps d'assimiler ces concepts. La nature et le temps n'ont pas encore produit leur travail de sape. Ce point rejoint exactement les conceptions de John Ruskin dans *Les Sept Lampes de l'architecture*⁵⁷ sur le pittoresque qui peut se dégager d'une ruine. Cette déconstruction par le temps, par l'environnement, Aloïs Riegl, dans *Le Culte moderne des monuments*⁵⁸, y répond aussi par sa théorie de la valeur d'ancienneté du monument. N'est-il pas exact que l'observateur se trouve bien plus impliqué lorsque les séquelles du temps sont visibles, lorsque la beauté accidentelle accentue la patine du lieu comme un retour à l'état initial ? Il conviendrait même de se demander si le patrimoine ne tiendrait pas ses origines de la ruine. La conscience patrimoniale se serait-elle fondée sur ces bases ?

Les traces que laisse la dégradation temporelle permettent d'enrichir ce raisonnement en dirigeant cette pensée vers une problématique majeure du patrimoine, celle de la restauration. L'héritage qu'il est possible de recueillir sur les côtes atlantiques ne montre pas, du moins au premier abord, une fragilité comparable à celle d'une mosaïque romaine. Toutefois, cette invincibilité apparente du béton face aux éléments naturels ne tient pas indéfiniment dans le temps ; ainsi les ouvrages les plus fragiles disparaissent, emportant avec eux une histoire des plus intéressantes. Le facteur mémoriel reste, en effet, une formule qui se lie de manière indiscutable avec le patrimoine. Dans le but de contrer cet anéantissement de la structure, seule la conservation de ces bâtiments reste convaincante afin de se rappeler ce que ces lieux signifient.

En revanche, les méthodes de restauration de ce type de patrimoine restent méconnues, du fait de la modernité du support. Qui aurait pu croire un jour restaurer un ouvrage en béton ? Trois grands théoriciens susciteront, bien que leurs écrits soient antérieurs à l'édification du mur de l'Atlantique, des pistes probantes à exploiter dans le but de convenir à une épistémologie permettant de conserver toute l'authenticité et l'historicité des lieux. John Ruskin, avec *Les Sept Lampes de l'architecture*, et Riegl, dans *Le Culte moderne des monuments*, invoquent l'idée selon laquelle l'ouvrage est assimilable à la vie de l'homme moderne, et que « toute intervention pratiquée sur le monument l'incommode autant que si elle concernait son propre organisme⁵⁹ ».

⁵⁷ RUSKIN John, *Les sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008.

⁵⁸ RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 75.

Résolument opposé aux théories de Viollet-le-Duc, Ruskin définit la restauration comme « la destruction la plus totale que puisse souffrir un édifice⁶⁰ » et préfère de loin un entretien fréquent du bâtiment. Néanmoins, face à ces avis tranchés et respectables, les réflexions nuancées de Camillo Boito⁶¹ sont, elles aussi, à prendre en compte. Architecte italien, Boito temporise et montre une troisième voie permettant de se délivrer des conceptions résolument affirmées par Ruskin et Viollet-le-Duc. Rien que le titre de son ouvrage, *Conserver ou restaurer* ?⁶² se veut tolérant envers une restauration bien souvent zélée.

L'objectif le plus secret de la restauration du patrimoine étant de sublimer l'objet du legs de manière à lui rendre une authenticité incontestable, comment l'exposer au mieux face à un public ? Dans le cas d'une architecture militaire comme les bunkers, il convient d'articuler cette démarche en la succession, somme toute logique, de la revalorisation puis de la réhabilitation du monument. Pour quelles raisons un tel ordre ?

La revalorisation d'un bâtiment aura pour but de le restaurer selon des préceptes bien particuliers, autrement dit « ni retrancher, ni remplacer ce qui s'est altéré au fil des ans⁶³ », comme le précise Riegl dans son manifeste. S'ensuit la réhabilitation qui, quant à elle, garantit à l'élément patrimonial une certaine visibilité en vue d'un « attachement passionné, voire un véritable culte », si l'on reprend les propos de Babelon et de Chastel déjà exprimés dans ces lignes. La réhabilitation se doit de montrer aux observateurs la qualité de l'éventuelle restauration, mais aussi de révéler les qualités patrimoniales de l'édifice. Les difficultés sur ce point sont au nombre de deux : la volonté et la capacité. La volonté, puisque des conceptions, voire des inepties fondées sur un symbolisme simpliste peuvent contraindre l'action à revaloriser ce genre d'architecture. Quant à la capacité, elle est induite de la volonté, mais semble parfois difficilement réalisable en ce qui concerne ce type de patrimoine monumental. De cette manière, le passage de l'état guerrier et défensif de la casemate à un état instructif sur le contexte et les motifs d'une telle construction reste une noble tâche, qui demeure cependant essentiellement impactée par une incapacité à traduire ce patrimoine en un élément culturel. En découle une problématique portant sur la muséification du mur de l'Atlantique : est-on en mesure de transposer un ensemble défensif en musée ? A-t-on les capacités et la volonté d'en constituer un musée répondant à cet ordre, revalorisation puis réhabilitation ?

⁶⁰ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 209.

⁶¹ Camillo Boito (1836-1914), architecte et écrivain italien.

⁶² BOITO Camillo, *Conserver ou restaurer ?*, Paris, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, 2013.

⁶³ RIEGL Alois, *op. cit.*, p. 76.

Le terme de patrimoine évoque notamment l'archéologie, qui remonte à la surface les éléments d'un passé oublié. De nombreux lieux historiques ont été fouillés (Rome, Pompéi, des forteresses médiévales, la Vallée des rois en Égypte...), mais il est plus rare que des groupes d'archéologues entreprennent des fouilles sur un terrain où une bataille récente s'est déroulée. Là encore, le manque d'historicité d'un lieu à examiner engendre un certain retrait de la part des archéologues. « Ils n'étaient pas encore archéologiques⁶⁴ », lance Paul Virilio à propos des blockhaus. Pourquoi fouilleraient-ils une zone dont ils ont déjà une vague connaissance ? La plupart des points d'appui du mur de l'Atlantique restent majoritairement connus, alors pourquoi perdre un temps si précieux ? Là où réside la subtilité, c'est qu'en généralisant ces conceptions triviales, on en vient à oublier, à instituer un défaut de mémoire envers des sites prometteurs qui seraient en mesure de répondre à des questions historiques laissées sans réponse. La méthode à engager afin de lancer un chantier sur un tel support reste néanmoins expérimentale. Certes, l'application de la stratigraphie est identique à un site datant du néolithique, mais les relevés et la compréhension de ceux-ci sur un blockhaus s'avèrent être différents de ce qu'il se passe sur un site antique.

Depuis 2014, avec le centenaire de la Première Guerre mondiale, un regain d'intérêt souffle sur les vestiges très récents. Ce phénomène est visible au travers des événements créés, de la littérature, mais aussi des découvertes archéologiques. En effet, sur le site internet de l'Institut national de recherches préventives (INRAP)⁶⁵, il est possible de constater qu'une partie des rubriques est constituée d'articles concernant des trouvailles telles un camp allemand ou les restes d'un hôpital de campagne américain. Ainsi, est-ce donc en raison d'un effet de « mode » ou d'un réel intérêt scientifique que ces travaux sont réalisés ? La période 39-45 bénéficiera-t-elle du même engouement de la part de cet institut ? Retrouverons-nous de grands sites à l'aube du centenaire de la Seconde Guerre mondiale ? Prendre cet exemple montre que la période à laquelle s'attache cette étude n'est pas enthousiasmée. Il est forcément plus aisé de naviguer sur la vague de l'intérêt commun que sur celle de l'intérêt particulier.

D'autres n'ont évidemment pas le même avis, ce qui se traduit par une lente percée du sujet vers un intérêt naissant. Rien qu'avec l'œuvre de Paul Virilio, *Bunker archéologie*, où la thématique d'une nouvelle sorte d'archéologie transparait nettement, le débat peut être relancé. Cette notion formulée à l'origine par l'architecte en 1975, dans son exposition éponyme au Musée des Arts décoratifs de Paris, éveille un certain intérêt pour la redécouverte du mur de

⁶⁴ VIRILIO Paul, *op. cit.*, p. 19.

⁶⁵ Site internet de l'INRAP, consulté le 28/10/19.

l'Atlantique. Ce regain d'intérêt est prolongé notamment par l'article rédigé par Philippe Lanoy-Ratel⁶⁶ sur la nouvelle notion de « bunker-archéologie ».

Le mur de l'Atlantique reste profondément marqué par un oubli patrimonial incontestable. Ainsi, comment en organiser une idée explicite sur les côtes vendéennes ?

Une thèse, un littoral, des blockhaus

Le mur de l'Atlantique suscite indéniablement des interrogations portant sur un grand nombre de domaines très variés, tels que l'histoire militaire, l'architecture et bien entendu la question patrimoniale. Il en découle ainsi un vaste champ de questionnements controversés étant donné ses origines, ses fonctions, mais aussi du fait de son traitement en tant qu'élément historique. En effet, lorsque l'on évoque cette muraille des temps modernes, viennent à notre esprit les points d'appui bétonnés ayant fait face aux alliés, en Normandie, le 6 juin 1944. Ce lien cognitif évident, puisqu'enseigné dès les premiers cours d'histoire, ne montre pas, en réalité, toute l'étendue de cette vaste défense. Le mur de l'Atlantique ne se résume pas à la côte normande ; il a pour mission de défendre toutes les façades maritimes de la France, dont la Vendée, d'hypothétiques débarquements de cet « envahisseur d'outre-Atlantique ». Malgré ce stéréotype où les casemates allemandes renvoient nécessairement l'image des plages normandes, il est important de dissocier les blockhaus et le 6 juin 1944. Ainsi, qu'en est-il ailleurs en France ? Et plus précisément en Vendée ? Comment cette défense a-t-elle pris forme sur le littoral vendéen ? Dans quels buts ces vestiges ont-ils été construits ?

Toutefois, avant de s'immerger dans de plus amples considérations, il convient de clarifier la raison qui a motivé le choix d'étudier cet espace en particulier plutôt qu'un autre.

L'engouement pour le système défensif allemand des côtes normandes est très marqué dans l'historiographie relative au sujet. Mais dès lors que l'on se rapproche de la question du mur de l'Atlantique en Vendée, celle-ci devient très lacunaire. Il est même étonnant d'observer à quel point un tel sujet connaît une telle défaveur de la part de certains historiens, où peu d'études sont capables de rivaliser avec celles concernant la région normande. Est-ce par méconnaissance du sujet ou par crainte de ressasser les vicissitudes de cette époque ? Il est bien entendu difficile de citer Hitler ou d'autres grands noms qui ont marqué l'histoire par la cruauté de leurs actes, mais c'est en choisissant cette difficulté que l'on peut inscrire ses conceptions,

⁶⁶ LANOY-RATEL Philippe, « La bunker archéologie : principes et études de cas sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais (Bunker archeology : principles and studies of samples on the Nord-Pas-de-Calais coast) », *Bulletin de l'association de géographes français*, 81^e année, 2004-3 (septembre), p. 405-417.

montrer ce qu'est vraiment le mur de l'Atlantique en Vendée, exposer les différentes stratégies qu'a pu imaginer l'état-major allemand sur les bords de ces rivages ou bien encore révéler la force d'innovation qu'a provoquée la Seconde Guerre mondiale. On note, en outre, que le peu d'études réalisées sur cette thématique en Vendée ne retracent bien souvent l'histoire de ces casemates que par une simple liste des édifices, agrémentée d'un bref descriptif. Aucun examen produit sur cette question n'entreprend d'aller au-delà, en alliant, par exemple, recherche historique et dimension patrimoniale. Ces blockhaus appellent à un intérêt historique et militaire, certes, mais ils demandent clairement la projection d'une réflexion se dirigeant vers la formation d'une histoire de la constitution d'une conscience patrimoniale à leur égard.

L'historiographie sur ce sujet en Vendée ne reste naturellement pas dépourvue d'ouvrages. Toutefois, si l'on porte un regard sur les productions universitaires, seul Rémy Desquesnes consacre une thèse au mur de l'Atlantique en France de manière générale. Intitulée très exactement *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*⁶⁷, cette thèse, soutenue en 1987, ne dédie qu'une simple double page à tout le département de la Vendée, en évoquant, au passage, le rôle de Noirmoutier et de l'île d'Yeu d'une façon très vague. Quant au continent, la description qu'il en fait tient en seulement deux phrases.

À plus petite échelle, Benoit Boucard a fourni, en 2006, un corpus réalisant un inventaire des ouvrages en Vendée. Nommé *Inventaire des vestiges du mur de l'Atlantique*⁶⁸, le travail de cet auteur livre une liste complète des structures défensives se trouvant dans la zone des Sables-d'Olonne et se poursuivant vers la localité du Veillon, à proximité de Bourgenay. Malgré un travail rigoureux, l'auteur ne s'engage pas au-delà du simple inventaire et reste confiné à la zone choisie. Devant une telle insuffisance, il a été tout naturel de se diriger vers d'autres livres bien plus précis.

Lorsque l'on établit des recherches sur cette thématique, apparaît très vite un nom, celui d'Alain Chazette. Géomètre de profession, cet auteur s'est intéressé aux fortifications allemandes à l'aube des années 1990. En plus d'écrire régulièrement au sein de la revue spécialisée 39-45, Chazette publie, en 1995, un premier ouvrage : *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France, 1940-1944*⁶⁹. Détaillant de manière générale les appendices du mur de l'Atlantique, il destine quelques pages aux fortifications en Vendée. S'intéressant aux points

⁶⁷ DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987.

⁶⁸ BOUCARD Benoît, *Inventaire des vestiges du mur de l'Atlantique*, Histoire, Vendée, 2006.

⁶⁹ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France, 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995.

d'appui les plus importants tels que Noirmoutier, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les Sables-d'Olonne, cet auteur en occulte une bonne partie sous prétexte qu'il ne s'agit que de sites plus légers. Par ailleurs, son texte comporte des erreurs ; à titre d'illustration, l'indication selon laquelle « la dernière batterie du secteur vendéen est construite sur la pointe du Rocher, à La Tranche-sur-Mer⁷⁰ » est en réalité inexacte puisque d'autres batteries, d'importance, seront retrouvées au-delà ; à La Faute-sur-Mer, par exemple. Il existe donc un manque certain d'informations et surtout de retranscriptions.

Dans un deuxième ouvrage plus récent, *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*⁷¹, l'auteur dresse un rapide récapitulatif des ouvrages présents sur les côtes vendéennes, en fournissant, à la fin du chapitre dédié, la liste des points d'appui en Vendée. Partant de cette base, Alain Chazette avertit que « la Vendée ne présente pas pour les Allemands un grand intérêt stratégique⁷² ». Chose très étonnante de la part d'un auteur qui a décrit, toujours de manière rapide, l'importance de la topographie des îles de la Vendée et de son continent dans son précédent ouvrage. Cette vision se poursuit un peu plus loin avec l'assertion selon laquelle « l'île de Noirmoutier ne présent[e] aucun intérêt stratégique⁷³ ». Cela reste très surprenant du fait que la pointe nord de l'île n'est qu'à une vingtaine de kilomètres de Saint-Nazaire. Là aussi, les points d'appui situés entre Noirmoutier, les Sables-d'Olonne et La Tranche-sur-Mer semblent complètement oubliés. Le système défensif vendéen est vu comme un « ventre mou » en quelque sorte.

Ce qui reste le plus curieux figure dans le dernier ouvrage du même auteur, *Noirmoutier sous l'occupation allemande : maillon du mur de l'Atlantique*⁷⁴. Par le titre de cet ouvrage, Alain Chazette expose l'île de Noirmoutier comme un haut lieu stratégique : « maillon du mur de l'Atlantique ». Par ailleurs, il est possible de lire dans l'introduction : « L'île est le premier bastion au large de la côte de Vendée, et garde en même temps les abords sud de l'embouchure de la Loire et de la baie de Bourgneuf qui possèdent un intérêt stratégique pour le mouillage des navires⁷⁵. »

Il en résulte une incompréhension totale de la place que tient Noirmoutier dans ce système défensif, ainsi qu'une vision largement édulcorée du rôle de ce morceau de continent au sein du mur.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 411.

⁷¹ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008.

⁷² *Ibid.*, p. 382.

⁷³ CHAZETTE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 383.

⁷⁴ CHAZETTE Alain, *Noirmoutier sous l'occupation allemande : maillon du mur de l'Atlantique*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2010.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 3.

Deux autres auteurs retiennent l'attention concernant l'histoire militaire des blockhaus. Le premier, Jean-Guy Dubernat, est l'auteur de deux livres : l'un à propos du mur de l'Atlantique⁷⁶ et un second relatif à l'Organisation Todt⁷⁷. Le premier ouvrage consacré aux structures allemandes présente, à l'image des textes d'Alain Chazette, une Vendée défendue en deux points : Noirmoutier et les Sables-d'Olonne. Seul un petit paragraphe illustre la position défensive située entre Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard. D'autre part, la station radar *Amöebe* est également évoquée de manière très succincte. Le second livre de cet auteur reste le plus intéressant dans sa manière de traiter de l'Organisation Todt. De multiples renseignements, en plus d'une étude générale, permettent d'appréhender de façon claire les zones d'ombre d'une telle administration. Toutefois, malgré ces éclaircissements, il ne s'agit ni plus ni moins que de la traduction du rapport⁷⁸ allié sur l'OT. Quant au second écrivain, Rudi Rolf, il a entrepris de reconstituer le fameux catalogue où sont détaillés les différents modèles de blockhaus utilisés au sein du mur de l'Atlantique. Ce dernier ouvrage⁷⁹, écrit en vue de présenter cette défense, se veut être un inventaire plus qu'une étude historique à proprement parler. Néanmoins, il permet de répondre à quelques interrogations à propos de l'utilité de tels ou tels appendices.

En réalité, peu d'historiens ont véritablement travaillé sur ce double sujet, mettant en exergue l'histoire militaire et patrimoniale du blockhaus. On remarque des ouvrages exclusivement liés à la thématique du patrimoine militaire, comme celui de Christelle Neveux, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*. Ce travail permet d'amorcer, avec les œuvres de Paul Virilio⁸⁰, le glissement d'une conscience patrimoniale vers de tels bâtiments. Il est renforcé par l'article d'Isabelle Degrémont et Thao Tran⁸¹ figurant dans les actes du colloque international *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, dirigé par Nicolas Meynen en 2008. Ici, le blockhaus est traité sous une forme monumentalisée, avec une valeur historique, au même titre que d'autres architectures militaires.

Afin d'exploiter au mieux le courant historiographique sur ce domaine particulier, il a été judicieux de se tourner vers un ensemble d'articles dématérialisés proposant l'idée selon laquelle le mur de l'Atlantique reste un monument en devenir. Certains, comme Mathieu

⁷⁶ DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011.

⁷⁷ DUBERNAT Jean-Guy, *L'Organisation Todt, une organisation allemande au cœur de la collaboration*, Rennes, Ouest-France, 2014.

⁷⁸ MIRS-LONDON, *Handbook of the Organisation Todt*, Londres, MIRS, mars 1945.

⁷⁹ ROLF Rudi, *Regelbauten, Typologie du mur de l'Atlantique*, Middelburg, Prak Publishing, 2019.

⁸⁰ VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975] ; VIRILIO Paul, *Esthétique de la disparition*, Paris, Galilée, 1989.

⁸¹ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYENEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90.

Marsan⁸² et Claude Prelorenzo⁸³, ont décidé de s'intéresser aux blockhaus les plus monumentaux tels que les bases sous-marines des grands ports français. De telles études autorisent, bien entendu, un regard nouveau sur ces masses de béton, d'autant plus que ces dernières sont principalement implantées en plein centre urbain. Des interrogations pertinentes ressortent de ces réflexions avec, comme base commune, la réhabilitation culturelle de ces superstructures. De même, par le biais de ces articles, il est intéressant de remarquer la tendance à transformer le terme « patrimoine » en un verbe, « patrimonialiser », décrivant l'action d'une mise en patrimoine de l'objet. L'étude de Marie-Laure Loizeau et de Jean-Luc Leleu⁸⁴ sur les bunkers permet d'observer l'usage d'un tel vocabulaire. Il s'agit d'un travail exclusivement réservé aux vestiges de la Basse-Normandie, favorisant ainsi l'association de ces derniers avec leur emplacement géographique et implicitement le débarquement allié. Néanmoins, ce courant historiographique n'entreprend pas de solutionner la problématique induite par ces artefacts : quel traitement patrimonial serait à même d'être appliqué en vue d'une possible muséification ?

Méditer sur le traitement de la valeur patrimoniale du mur de l'Atlantique favorise aussi des réflexions sur sa conservation et sa sauvegarde, voire l'éventualité d'une reconversion en tant que musée. Partant de ces fondements, il convient d'exploiter un courant historiographique ayant des filiations dans ce milieu particulier. Toutefois, il est indispensable d'avertir que les œuvres utilisées ici sont bien souvent antérieures à la création du mur et traitent d'un cas similaire à ces artefacts. De cette façon, les grandes théories architecturales de grands penseurs tels que Aloïs Riegl⁸⁵, Camillo Boito⁸⁶ ou encore John Ruskin⁸⁷ garantissent le tissage de plusieurs solutions en matière de sauvegarde, de conservation et bien entendu à propos des techniques de restauration.

Avec le mur de l'Atlantique, la notion même de patrimoine reste au cœur du sujet. C'est pourquoi Jean-Pierre Babelon et André Chastel⁸⁸ en proposent une définition large dans leur livre, esquissant au passage l'idée d'un patrimoine controversé à l'image des blockhaus. Désirant aller au-delà de la simple explication du terme et répondre à la question commune : « conserver ou détruire ? », nous avons estimé qu'il était approprié de consulter les écrits de

⁸² MARSAN Mathieu, « La base sous-marine de Bordeaux, sous le béton la culture », *In Situ*, n° 16, 2011, 22 p.

⁸³ PRELORENZO Claude, « Patrimonialiser les bases de sous-marins et le mur de l'Atlantique », *In Situ*, n° 16, 2011, 17 p.

⁸⁴ LOIZEAU Marie-Laure et LELEU Jean-Luc, « Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du "mur de l'Atlantique" en Basse-Normandie », *In situ*, n° 38, 2019, 15 p.

⁸⁵ RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

⁸⁶ BOITO Camillo, *Conserver ou restaurer ?*, Paris, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, 2013.

⁸⁷ RUSKIN John, *Les Sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008.

⁸⁸ BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, *La Notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994.

Françoise Choay⁸⁹, de Henri-Pierre Jeudy⁹⁰ ou encore de Roland Recht⁹¹. Révélant des réponses à l'engouement soudain de la société envers les monuments et leur patrimonialisation, ces trois auteurs entreprennent une observation sociologique et phénoménologique. L'avis de Roland Recht sur cette question épineuse se double d'une étude à propos de la relation entre les objets et le groupe social, en plus du transfert de l'objet au sein d'un musée, à l'image d'une mise en scène. Par simple transposition, il est alors passionnant de pouvoir rattacher cet inattendu épris de patrimoine à notre domaine d'étude, d'autant plus lorsque l'on connaît le caractère controversé de ce dernier.

Le facteur mémoriel découle indubitablement de ces dernières notions. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, le patrimoine tient dans un cadre où le devoir de mémoire doit être aussi avancé. L'ouvrage de Paul Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*⁹², porte cette réflexion de l'analyse d'un sujet et de son rapport au temps et à l'histoire. Indéniablement, une certaine philosophie de la disparition se dégage de ces écrits, épousant parfaitement notre thématique.

Il en découle un questionnement sur l'attraction des ruines : pourquoi fascinent-elles ? Cette interrogation fait suite aux écrits d'Albert Speer dans ses mémoires, où il expose à Hitler une certaine théorie sur la valeur des ruines⁹³. L'œil de l'observateur semble vraisemblablement attiré par les stigmates qu'a laissés le temps sur les parois froides du béton armé. Il s'agit là d'un travail de compréhension où la question de l'authenticité, de l'historicité, voire de l'ancienneté de l'objet se mêle avec l'appréhension du reflet de la symbolique de ce même objet. L'esthétique de la ruine invite à une approche résolument complexe, où l'on effleure le concept de la *Gestaltpsychologie*, ou psychologie de la forme⁹⁴. L'excellent livre de François Hartog⁹⁵, suivi du très pertinent *Ce que nous disent les ruines*⁹⁶ de Sophie Lacroix autorisent l'articulation selon laquelle la démarche entre la perception de la ruine et celle de son historicité demeure quasi indéniable, surtout en connectant ce concept à la réalité du mur de l'Atlantique.

Au-delà du simple intérêt historiographique du sujet, la géomorphologie et la situation du trait de côte du département de la Vendée restent tout aussi importantes et retiennent, bien entendu, l'attention sur plusieurs points.

⁸⁹ CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

⁹⁰ JEUDY Henri-Pierre, *La Machine patrimoniale*, Belval, Éditions Circé, 2008.

⁹¹ RECHT Roland, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre*, Paris, Hazan, 2016.

⁹² RICŒUR Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

⁹³ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 81.

⁹⁴ Théorie philosophique conceptualisée par Max Wertheimer, Wolfgang Köhler et Kurt Koffka, selon laquelle la perception du tout est différente de la somme de ses parties.

⁹⁵ HARTOG François, *Régimes d'historicité*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

⁹⁶ LACROIX Sophie, *Ce que nous disent les ruines*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Le littoral vendéen se dessine par une succession topographique au paysage très varié, à l'image de sa flore hétérogène qui, à certains endroits, se révèle être relativement dense. Au nord de cette côte sauvage, aux alentours de la localité de Bouin, des zones asséchées sur la mer esquissent un tableau similaire à ce que l'on peut retrouver bien plus au sud, à proximité de L'Aiguillon-sur-Mer. Ces zones humides, voire marécageuses, laissent place à de grandes bandes sablonneuses uniformes lorsque l'on se dirige vers Fromentine. Cette vaste dune, exposée aux éléments naturels, se prolonge jusqu'à la localité de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, puis est stoppée dans son élan par les roches métamorphiques de cette ville portuaire. À partir de cette agglomération, le paysage maritime change, le rythme entre plages et récifs s'accélère. Le trait de côte se trouve bouleversé par cette alternance, avec un canevas bien moins linéaire, formant entre ces roches de petites criques, voire de grandes baies, comme celle protégeant le chenal menant au port des Sables-d'Olonne. Au-delà de cette infrastructure portuaire d'importance, cette cadence reste effrénée lorsque l'on se dirige vers la côte sud du département. Les plages se raccourcissent, autorisent la rivière du Payré à se déverser dans l'océan, creusant un havre surmonté d'une pointe rocheuse. Une fois passé cette étape, le rivage entreprend un léger découpage menant à la dernière grande dune de Vendée, celle de La Tranche-sur-Mer. Fermant la baie où se situent les localités de Jard-sur-Mer et de Saint-Vincent-sur-Jard, cette longue bande de sable se termine à la Pointe d'Arcay, puis se jette dans le pertuis Breton.

Les îles de ce département ne sont pas non plus en reste ; elles décrivent un paysage marin atypique et exceptionnel. L'île d'Yeu dessine en réalité deux types de panorama. Un premier, selon une approche nord-est, permet d'apercevoir de grandes plages agrémentées de quelques récifs révélant à l'observateur le socle primaire de l'île. La vision opposée à ce premier a est tout autre. Effectivement, les bords de cet espace sont cernés par une multitude de roches, interdisant tout accès. Ce plateau rocheux garantit à l'île d'être protégée des effets de la mer en surélevant sa surface des eaux. La seconde île, Noirmoutier, demeure très différente dans sa représentation. Proche de la grande dune prenant racine à Fromentine, ce territoire n'est à l'origine qu'un bras dunaire se dirigeant vers le nord et prenant appui sur une embase rocheuse. Les phases successives de son occupation ont permis de gagner sur la mer un confortable espace consacré à l'agriculture. Le paysage reste similaire à celui du continent où digues et canaux ornent ce tableau.

La géographie du trait de côte vendéen est ainsi très intéressante d'un point de vue stratégique. Pourquoi ? D'une part, ce littoral est rythmé par de petits points rocheux permettant l'installation de batteries défensives tournées vers des objectifs marins. La présence de longues

plages pouvant néanmoins favoriser un débarquement allié, les stratèges allemands ont eu tout le loisir de camoufler des points d'appui et des nids de mitrailleuses capables de stopper une attaque. En plus de cela, ce territoire a la chance de comprendre deux îles facilement défendables. L'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier font alors office d'avant-postes naturels, autorisant une surveillance en haute mer des navires approchant des côtes. D'autre part, la façade atlantique vendéenne est bornée par Saint-Nazaire et La Rochelle qui sont devenues, dès 1941, deux pôles majeurs dans la défense maritime allemande. La Vendée, étant donné sa géographie, devient donc une jonction stratégique dans la tactique allemande, garantissant un itinéraire sûr pour la *Kriegsmarine*.

L'intérêt et l'enjeu que représente le mur de l'Atlantique en Vendée se révèlent donc indéniables si l'on se réfère à l'insuffisance des courants historiographiques et sur le plan purement géographique. Il est nécessaire d'ouvrir la question de cette défense à un littoral méconnu de la littérature, qui n'est pas avare lorsqu'elle traite des ouvrages en Normandie. La double approche, alliant histoire militaire et patrimoniale, permet alors de mesurer le manque d'action politique régissant le cas des blockhaus, et plus particulièrement en Vendée. Aucune vision rassemblant ces deux aspects n'a été produite, et encore moins concernant les blockhaus sur le littoral vendéen. Ce point de vue inédit autorisera un regard historique sur la question des bunkers et, bien évidemment, sur leur articulation stratégique, mais aussi l'appréhension de toutes les vicissitudes de ce genre d'architecture, de l'après-guerre à nos jours.

La bunker-archéologie, une méthodologie spécifique

La recherche scientifique se doit d'être rationnelle, rigoureuse, mais aussi d'exposer une méthode afin d'en expliciter la démarche et les aboutissants. Il est nécessaire pour une telle étude historique de construire une méthodologie rigoureuse dans le but de ne rien occulter, d'exploiter le moindre document ou la moindre information garantissant pleinement l'exactitude des investigations. À l'image du travail de Claude Bernard⁹⁷ qui exprime une épistémologie nouvelle de la médecine expérimentale, la « bunker-archéologie », comme l'appelle Paul Virilio, est un domaine pionnier qui demande expressément une méthode nouvelle. Ce sujet requiert indéniablement une modulation de la méthode classique qui se résume à la recherche en centre d'archives. L'application exclusive de celle-ci n'aurait pu

⁹⁷ BERNARD Claude, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Paris, Flammarion, 2008.

aboutir à un résultat probant, et aurait édulcoré bien des éléments indispensables à cette démonstration.

L'explication de la mise en œuvre de cette méthodologie passe donc par l'intérêt d'une prospection photographique des édifices, puis par l'exploitation des différents fonds d'archives disponibles, pour terminer par les difficultés rencontrées lors des investigations.

Grâce à notre connaissance des côtes vendéennes et de ces îles, il a été commode de comprendre la nature de ces rivages et surtout d'interpréter la stratégie mise place par l'état-major allemand sur ce littoral. Ainsi, nous avons été à même d'observer les différentes positions que pouvaient avoir un ensemble d'éléments défensifs par rapport à la nature du terrain et son environnement topographique. Pareillement, il a été possible de retranscrire l'action que pouvait avoir ce même ensemble ou, en d'autres termes, la vision du champ de bataille depuis le blockhaus, depuis l'emplacement même où le tireur commandait au canonnier de faire feu sur l'ennemi.

Partant de cette volonté de traduire le plus exactement possible cette réalité, d'observer au plus près la stratégie mise en place, nous avons choisi de procéder à une prospection photographique des vestiges du mur de l'Atlantique en Vendée. Allant de la localité de Bouin à la Baie de l'Aiguillon, en n'oubliant pas les îles d'Yeu et de Noirmoutier, cette prospection complète les lacunes des autres publications sur le sujet. Le but d'une telle démarche n'est évidemment pas de se noyer dans l'exploitation des archives mais, bien au contraire, de permettre la retranscription de l'emplacement précis des ouvrages par le biais de relevés GPS. Le second objectif de ce reportage est d'établir un état des lieux plus de soixante-quinze ans après leur abandon. Ces observations comportent un double intérêt : un enjeu historique, puisque certaines casemates n'ont pas été relevées sur les rapports établis après le conflit, et un avantage pour notre approche patrimoniale, car bon nombre d'entre elles ont été détruites au fil du temps. De plus, les photographies prises lors de cette recherche permettent de découvrir une certaine réhabilitation de bunkers en habitations ou en bâtiments civils par leurs propriétaires ou l'administration locale.

Aller à la rencontre de ces géants de béton garantit un meilleur examen de la structure que par l'intermédiaire de simples plans. De cette façon, il a été possible de se rendre compte de spécificités qu'un relevé n'aurait pu transmettre. Cette investigation a aussi pu montrer, au sein de certains blockhaus, les restes de l'armement employé à la défense du bunker. Ce travail de terrain consent également à mettre en exergue l'évolution de l'environnement aux alentours des points d'appui. Le recul du trait de côte, l'ensablement des structures, l'urbanisation et l'évolution de la flore transmettent un tout autre visage aux sites fortifiés photographiés.

La mise en place de ce fond photographique a été rendue possible par la confrontation de plusieurs outils et documents. En effet, dans le but d’asseoir les bases d’un tel travail, nous sommes intéressé en premier lieu à une investigation par images satellites du littoral. Afin de déterminer l’endroit exact où mener les recherches, ces clichés ont été doublement recoupés avec les plans des sites fortifiés présents dans le rapport Pinczon du Sel⁹⁸, ainsi qu’avec les vues aériennes accessibles par le biais de Géoportail⁹⁹. Ce site internet mis en place par le gouvernement a été d’une grande utilité puisqu’il offre de remonter le temps par le biais de photos aériennes prises soit à la fin de la guerre, soit à l’arrivée des premiers touristes sur le littoral. Cet outil a permis de comprendre l’évolution de l’érosion des dunes bordant les rivages par le déplacement des ouvrages allemands, mais aussi la propagation de la destruction des blockhaus ou encore la conversion de ces derniers en villas secondaires à la fin des années 1950. La comparaison étant faite, le travail de description, d’identification et de prise en compte de l’état physique des ouvrages a pu alors débiter sur place. Cette méthode de prospection photographique a été mise en œuvre pour chacun des points d’appui présents en Vendée. Au total, cela représente plus de 6 000 fichiers photographiques.

Le travail sur le terrain a été secondé par une étude des fonds d’archives, disséminés à travers différentes régions de France. Partant de ce constat, nous avons choisi de nous rapprocher en premier lieu du service historique de la Défense (SHD) de Rochefort, compte tenu de sa proximité géographique avec la Vendée. Au sein de ce centre d’archives, il a été possible de retrouver dans sa quasi-totalité le rapport Pinczon du Sel dans lequel photographies aériennes, relevés topographiques des points d’appui et schémas de certains ouvrages ont été découverts¹⁰⁰. Cette première avancée majeure a permis, d’une part, de fonder les bases de la prospection sur le terrain et, d’autre part, d’être en mesure de décrire pratiquement l’ensemble des points fortifiés de la côte vendéenne.

Toutefois, ces premières découvertes ne répondaient pas à la totalité des questions techniques concernant l’armement utilisé au sein des blockhaus. De plus, avec l’expérience du terrain, il s’est vite révélé que les relevés topographiques du rapport étaient, pour certains, erronés ou manquaient cruellement d’exactitude. Les informations concernant la typologie des bunkers ne se fondaient que sur des approximations et ne dépassaient pas les simples cotes des structures. Il nous fallait résolument aller au-delà.

⁹⁸ Trouvé au SHD de Rochefort.

⁹⁹ Accessible par ce lien : <https://www.geoportail.gouv.fr>

¹⁰⁰ Cf. Sources – SHD Rochefort p. 607.

Ainsi, il a été judicieux de contacter le SHD de Châtellerauld qui se situe dans l'enceinte de l'ancienne manufacture d'armes avec un indice de taille : le canon de 75 mm modèle 1897. Sachant que cette arme a été produite à Châtellerauld et réutilisée comme équipement de soutien sur le mur de l'Atlantique, il a été opportun de jeter un regard sur les inventaires de ce centre. Ainsi, cinq séries ont été examinées, et dix-huit sous-séries représentant quarante-deux cartons. Ces derniers ont livré à nos recherches une foule de documents indispensables à l'étude de l'armement allemand pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁰¹. Néanmoins, cette dernière découverte se focalisait essentiellement sur le matériel allemand et non sur les bunkers.

De ce fait, nous nous sommes orienté vers un troisième service historique de la Défense, celui de Cherbourg¹⁰². Il va sans dire que la question du mur de l'Atlantique en ce lieu est abordée par le prisme des casemates situées en Normandie. Cependant, lors de l'examen de l'inventaire traitant de la question, des éléments situés en Vendée ont fait leur apparition. Ainsi, c'est par le biais du livre X du rapport Pinczon du Sel qu'il aura été possible de combler le manque d'informations résultant du dépouillement réalisé au SHD de Rochefort. Cette trouvaille s'est doublée de deux autres cartons contenant des renseignements concernant le classement des ouvrages après-guerre, mais aussi des cartes allemandes des différents secteurs du mur, accompagnées de tableaux exposant l'état d'avancement des travaux défensifs¹⁰³. Ces documents ne permettent toutefois pas de s'imprégner complètement du contexte local, c'est-à-dire de la vie sous l'occupation allemande.

Avec une telle limite dans nos découvertes, nous avons été dans l'obligation d'interroger le centre d'archives départemental de la Roche-sur-Yon¹⁰⁴. La thématique gravitant autour des bunkers n'ayant pas immédiatement fait ressortir d'indices, il a été nécessaire d'aller au-delà, d'élargir nos mots-clefs. Ainsi, c'est essentiellement par l'intermédiaire de la série W¹⁰⁵, relatant la correspondance entre les autorités d'occupation et la préfecture (1940-1944), qu'il a été possible de tisser une trame autorisant une meilleure appréhension du contexte entre ces deux précédentes bornes chronologiques. Un certain nombre de documents émanant de la *Feldkommandantur* de La Roche-sur-Yon évoquant la demande de requis pour les services de l'Organisation Todt, il a été décidé de consulter la sous-série 22 W. Il en est ressorti des informations pertinentes sur l'organisation des travailleurs forcés sur les chantiers de l'OT. La

¹⁰¹ Cf. Sources – SHD Châtellerauld p. 600.

¹⁰² Cf. Sources – SHD Cherbourg p. 605.

¹⁰³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Voir volume II annexe n° 1 – fig. 7.

¹⁰⁴ Cf. Sources – AD 85 p. 596.

¹⁰⁵ Série W : Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940.

sous-série 4 S Supplément¹⁰⁶, quant à elle, a dirigé notre recherche sur le recensement et le classement des ouvrages abandonnés au lendemain de la guerre en Vendée, permettant de comprendre le raisonnement établi envers ces structures à cette époque. La dernière série, J, a garanti la conduite d'une investigation vers le monde de la Résistance, à travers quelques rapports et notes.

Connaissant la proximité de l'administration allemande de La Roche-sur-Yon avec la *Feldkommandantur* de Poitiers, notamment à propos des contingents du STO, il a été naturel de mener nos recherches aux archives départementales de la Vienne¹⁰⁷. Les résultats n'ont pas été d'une très grande ampleur ; il n'en reste pas moins qu'ils ont permis d'observer des relations très étroites entre les préfectures visant à assouvir les demandes incessantes d'hommes pour l'OT. Néanmoins, l'exploitation des archives départementales et de celles des SHD ne semblait pas suffisante par rapport à notre volonté de ratisser l'ensemble des sources disponibles.

Sont alors intervenues les sources municipales. Cette échelle hiérarchique, en quelque sorte, n'est clairement pas à négliger puisque, bien souvent, dans ces petites agglomérations sont entreposés des documents concernant un contexte très localisé, retranscrivant parfaitement la vie de l'époque. Cependant, l'accès à ces archives s'en trouve bien moins aisé et amène parfois à des regards interrogateurs, sûrement dus à la thématique des recherches. Néanmoins, la majorité des découvertes s'est faite par le biais des archives des Sables-d'Olonne et de l'île d'Yeu.

Les informations récoltées aux Sables¹⁰⁸, port d'importance durant l'Occupation, se sont révélées pertinentes, en particulier le fond photographique de Heinz Finzel, soldat allemand ayant immortalisé les premiers moments de l'occupation de la ville avec son propre appareil photo. D'une part, des clichés aériens et terrestres d'une très bonne qualité exposent les ouvrages défensifs ceinturant l'agglomération. D'autre part, des documents issus de la série H ont retenu notre attention, car ils concernent directement les projets de démolition des casemates, peu de temps après l'arrêt du conflit. Quant aux archives de l'île d'Yeu¹⁰⁹, elles nous ont permis de clôturer nos investigations avec une pièce de choix d'origine allemande datée de mai 1943 : un carnet pointant les coordonnées topographiques de l'île, illustré par des points de repère afin de mieux guider l'artillerie vers les potentiels objectifs en mer.

¹⁰⁶ Sous-série 4 S Supplément : Service maritime.

¹⁰⁷ Cf. Sources – AD 86 p. 600.

¹⁰⁸ Cf. Sources – Archives municipales – Les Sables-d'Olonne p. 607.

¹⁰⁹ Cf. Sources – Archives municipales – l'île d'Yeu p. 608.

Au-delà de ces dimensions physiques, il a été décisif d'apporter à ce travail une valeur humaine par l'apport de témoignages de personnes ayant participé à la construction des défenses allemandes ou vécu sous l'Occupation. Il s'agit ici également de mettre en relation les documents trouvés aux archives et les récits de ces personnes afin de confronter deux types de sources. Ce point intéressant se confond avec notre approche sur le devoir de mémoire. Ainsi, par l'intermédiaire de l'association *Atlantic Wall Memory* (AWM)¹¹⁰, nous avons réalisé l'enregistrement de deux témoignages : celui de M. Durand, ancien menuisier raflé pour la construction de blockhaus, ainsi qu'un deuxième, celui de M. Boutolleau, adolescent lors de l'Occupation. Un troisième témoin, M. Mauger, permettra d'établir un lien avec le milieu du renseignement et de la Résistance française.

À chaque action de recherche répond donc un certain ratio de difficultés. Pour un tel sujet, le mur de l'Atlantique, il n'aura pas été aisé de recueillir des éléments probants, tant sur le terrain qu'en salle d'archives. De plus, avec ce double système méthodologique alternant études extérieures et travail en centres d'archives, nous avons évidemment multiplié les difficultés.

La principale difficulté rencontrée lors de la prospection photographique est tout d'abord venue du climat. Bien souvent, les vestiges que nous souhaitions redécouvrir sont situés en bord de mer, il était ainsi plus favorable de travailler sous un ciel clément : pour assurer une certaine qualité des photos prises lors de cette prospection, il était plus agréable d'avoir une nette luminosité, voire un ciel radieux. En outre, il a fallu éviter à tout prix l'exploration des vestiges le week-end ou pendant les périodes estivales pour soustraire à notre objectif les personnes prenant les blockhaus pour des zones d'escalade. L'autre difficulté rencontrée lors de ce reportage est la complexité du terrain où se situent ces vestiges. En soixante-quinze ans, la flore a considérablement progressé, devenant un obstacle infranchissable à bien des endroits. Un équipement adéquat s'est avéré, dans la majorité des cas, nécessaire dans le but de se frayer un chemin. C'est pourquoi la plupart des photographies prises ne le seront que d'un point de vue extérieur. Au contraire, lorsqu'un ouvrage est seulement ensablé et qu'il est possible d'y entrer, ou qu'il n'est pas trop dégradé, nous avons volontiers utilisé ces photographies dans le second volume de l'étude en vue d'illustrer le propos. La dernière des difficultés, et la plus redoutable, reste lorsque la casemate réside sur un terrain privé. Ces espaces, souvent des lieux de vacances où les propriétaires ne séjournent pas souvent, sont difficiles d'approche et nécessitent bien évidemment une autorisation. Néanmoins, des propriétaires conciliants et curieux de notre

¹¹⁰ *Atlantic Wall Memory*, Noirmoutier, La Guérinière.

démarche nous ont très gentiment ouvert leurs portes afin que l'on puisse prendre en photo les différents ouvrages figurant sur leur terrain.

Les blockhaus, racines de controverses

Le mur de l'Atlantique permet de saisir distinctement de multiples controverses à son égard. Rien qu'à l'évocation du terme « blockhaus », une variété de concepts se dessine. Comme présenté au fil de ces premières pages, ces monuments font l'objet de nombreux débats historiques, dont certains touchent à leur patrimonialité.

La présente étude vise donc à rassembler deux domaines principaux : l'histoire militaire des ouvrages dès leur construction entre 1941 et 1942, puis le déclenchement d'une crise de conscience patrimoniale par l'intégration de ces bunkers à nos concepts patrimoniaux actuels. Il en résulte deux grands axes de pensée problématisant le rôle historique des bunkers à l'époque, ainsi que leur traitement patrimonial depuis la Libération jusqu'à aujourd'hui.

Dès 1942, le Haut Commandement allemand s'attendait à un débarquement principal en Europe, soit dans le Nord-Pas-de-Calais, soit en Normandie. D'où, en premier lieu, un renforcement des défenses des grands ports, puis, à la fin de l'année 1943, sous l'égide (tardive) de Rommel, l'édification complète du système défensif sur la totalité du littoral français. Ainsi, les blockhaus du mur de l'Atlantique en Vendée constituaient-ils un moyen pour parer à un hypothétique débarquement, ou bien étaient-ils conçus exclusivement comme dispositif de protection de sites stratégiques comme La Rochelle ou encore de la voie maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle ?

Synonymie ou antonymie des termes blockhaus et patrimoine ? Existe-il une compatibilité ? Peut-on les associer facilement, ou bien la notion de patrimoine est-elle réservée à une élite de châteaux, pièces et œuvres d'arts qu'abritent les innombrables musées de France ? Peuvent-ils être restaurés au même titre que la fragile momie de Toutankhamon ? Succinctement, doit-on les conserver ou les détruire ?

Cette double approche invite à adopter de manière indubitable une démarche chronologique. Ce procédé s'applique parfaitement à la volonté d'établir une histoire dite longue, parcourant les premières esquisses de ces ouvrages jusqu'à leur oubli et leur renaissance. Il offre l'avantage de se tenir à distance de deux périls : le simple inventaire des ouvrages présents sur le littoral vendéen en oubliant leur intérêt patrimonial ; la tentation thématique d'un savant mélange entre histoire militaire et concepts patrimoniaux, déconnectant par la même occasion le sujet de son rapport fondamental au temps. Afin de répondre au mieux

à ces interrogations, il convient de construire ce propos en trois parties se calquant directement sur cette approche chronologique.

Le pari de la première partie, « Le mur de l'Atlantique en Vendée, avenir d'une désillusion (1942-1944) ? », est de conduire un regard sur le génie militaire allemand qu'incarnent ces ouvrages de béton. Ce titre appelle, dès les prémices de ce travail, à une remise en cause des conceptions et préjugés que l'on pourrait avoir envers ce monument. Ainsi, cette première vision du mur de l'Atlantique sera bornée par la date initiale des constructions défensives et leur apogée au mois de juillet 1944. Les aspects techniques et militaires seront, bien entendu, traités dans leurs moindres détails en vue de mieux appréhender toutes les spécificités de ces casemates dans le cadre du chapitre intitulé « Un littoral, des systèmes défensifs ». Afin d'aller au-delà de telles réalités, il conviendra de s'interroger sur « L'Organisation Todt, première entreprise d'Europe » chargée de conduire ces chantiers titanesques le long des rivages de l'Atlantique. Point central de cette démarche, la caractérisation de la tactique mise en place par l'occupant sur les côtes de Vendée ne sera pas oubliée puisque le chapitre « De la stratégie Allemande sur le littoral vendéen » lui sera consacré.

La seconde partie, « Efficacité, appropriation et abandon du mur de l'Atlantique en Vendée entre 1944 et 1950 », entreprend d'établir une double perception de l'histoire du blockhaus. Premièrement, il est indispensable de s'attarder sur la vision particulière que revêt l'architecture monolithique, c'est-à-dire de fournir une analyse sur les capacités défensives et offensives des bunkers. Ainsi, « Le monolithe, une arme défensive efficace ? » pose explicitement la problématique selon laquelle il convient de se demander si le blockhaus est réellement aussi invulnérable qu'on le pense. Plusieurs hypothèses seront donc formulées afin de répondre à la fois à cette question, mais aussi à l'écueil historiographique relatif à ce sujet. Deuxièmement, ce travail permettra d'appréhender le regard de la population et celui de l'administration vis-à-vis de ces défenses. Cette architecture incarne à cette époque successivement l'armée allemande, la défaite et l'Occupation. L'interrogation principale ici sera : « Comment a-t-on refoulé l'idée même du mur de l'Atlantique, entraînant ainsi son oubli et sa perte ? ». Le second chapitre, « Des blockhaus, une appropriation française », proposera un élément de réponse par le biais du démantèlement physique du mur de l'Atlantique en Vendée. Il sera suivi par les tentatives de recensement et de classement de ces vestiges en devenir, avec une promesse de réhabilitation pour certains.

La troisième et ultime partie, « La Vendée de 1950 à nos jours : vers un intérêt patrimonial du mur ? », sera l'occasion de concevoir la lente reconnaissance des blockhaus en

tant que véritables monuments historiques. Le début des Trente Glorieuses est une période de reconstruction, sur tous les plans possibles, tant physiques qu'historiques, où le déblaiement se fait souvent par « Des choix anhistoriques ». Ce chapitre révèle, par des décisions contre l'histoire et la culture, la volonté de détruire ce que l'on croit être un symbole. Cette étape initiale découle vers un second chapitre : « Les blockhaus, ou l'effacement de l'intérêt culturel et historique ». Ce point examinera précisément l'importance de la perception de tels monuments sur les consciences de l'époque. Les concepts d'ancienneté, d'authenticité, voire d'historicité, en plus d'un travail sur la dissimulation, constitueront les réponses à cette dernière question. En phase finale de cette dernière partie, il conviendra de traiter « De la sauvegarde patrimoniale tardive ». Par le biais de ce chapitre, il sera possible d'observer les différentes administrations gérant ce patrimoine et de dégager les initiatives allant au-delà des conceptions symboliques. L'objectif ici est donc simple : placer notre regard d'un point de vue extérieur afin de comprendre et d'analyser les choix appliqués à ces bâtiments.

Première partie :

Le mur de l'Atlantique en Vendée, avenir d'une désillusion ? (1942 – 1944)

L'édification du mur de l'Atlantique en Vendée fait indéniablement suite à la directive n° 40 prise par Adolf Hitler le 23 mars 1942¹. Cette impulsion, dont les fondations seront renforcées par une seconde² adoptée le 3 novembre 1943, lance la réalisation d'une machine incommensurable, visant à soustraire cette partie de la façade atlantique à toute hégémonie ennemie.

Cette volonté défensive propose une stratégie particulière, dont les qualités adhèrent de manière indubitable à la géographie du trait de côte de la Vendée. En raison du caractère intrinsèque de cette géographie si singulière, il s'opère progressivement une cristallisation des zones à défendre autour de points d'appui fortifiés, scrutant inlassablement l'horizon. Le bunker, élément monolithique en béton armé, devient la seule solution architecturale à pouvoir s'opposer à l'armement moderne. La *Festungs Pionier*³ conceptualise, puis l'Organisation Todt confectionne ce rempart de béton en recourant à une main-d'œuvre illégale⁴. Ainsi, ces institutions militaires organisent ces innombrables blockhaus de façon à répondre à un ou plusieurs enjeux.

Toutefois, l'historiographie⁵ ne démontre pas un enthousiasme similaire à celui que nous avons pour la Vendée. La littérature consacrée à l'existence des défenses allemandes sur les côtes vendéennes brosse un tableau peu engageant de ce que l'on peut trouver sur ce littoral. Selon elle, les fortifications allemandes ne se concentrent qu'autour des grandes agglomérations portuaires, laissant le reste du rivage libre. En outre, est excessivement mise en avant la récurrence de certains modèles, à tel point que les auteurs « banalisent » le fait de retrouver tel ou tel exemplaire. Certes, la typologie peut se répéter à plusieurs endroits, mais cette fréquence n'est-elle pas voulue par l'état-major de l'époque ?

Ce constat exclut de la pensée historique énormément d'ouvrages défensifs qui, en réalité, composent un front se voulant hermétique à toute agression. En se détournant du système défensif érigé en Vendée, l'historiographie offre une vision quelque peu édulcorée de la réalité que proposent les données récoltées soit sur le terrain, soit en archives. Par conséquent,

¹ Voir volume II, section « Directives de guerre », n° 40.

² Voir volume II, section « Directives de guerre », n° 51.

³ C'est-à-dire le génie de forteresse, organe rattaché à la *Wehrmacht* et commandé par Alfred Jacob.

⁴ Les requis pour l'OT sont bien souvent enrôlés de force, avec aucune reconnaissance sociale et sont très peu payés.

⁵ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995 ; CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008 ; CHAZETTE Alain, BROTHE Éric et REBERAC Fabien, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Prahecq, Patrimoines Medias, 2006 ; DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987 ; DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011.

ce courant de pensée se présente clairement comme une illusion face à ces derniers arguments historiques.

Ainsi, la mise en place de l'archétype défensif de la *Wehrmacht* engage-t-elle un ralliement à ce courant historiographique qui expose le mur de l'Atlantique en Vendée comme une fortification de seconde zone ? Ou bien, au contraire, peut-on entrevoir l'accomplissement d'une réalité discordante avec celle imaginée par la littérature ? Les vestiges du mur en Vendée confectionnent-t-ils réellement une certaine désillusion face à ce qu'évoquent les écrits ?

Afin de mener à bien ce premier a de réflexion, une présentation détaillée des systèmes défensifs implantés sur les côtes de Vendée paraît être une entreprise logique en vue d'une mise en perspective rationnelle (chapitre I). Il convient donc de se conformer à l'ensemble des éléments composant le mur. Cet état des lieux se concentrera alors sur les obstacles anti-débarquement, les centres d'écoute, tout en passant par les ouvrages bétonnés qui se trouvent au cœur de cette fortification.

Ce contre-courant historiographique, auquel se livre cette réflexion, impose également de s'intéresser au fonctionnement de l'Organisation Todt, entreprise clef des chantiers menés sur le littoral atlantique (chapitre II). C'est donc par son intermédiaire qu'il sera utile d'entreprendre l'explication de l'organisation des chantiers en Vendée, de la genèse du *regelbau*⁶, mais aussi du système d'embauche des requis. Un quatrième sous-chapitre s'emploiera à comprendre les tenants et aboutissants de la *Sonderkonstruktion*⁷.

Émanant directement de la problématique, ainsi que de ce constat historiographique, la question de la stratégie allemande sur le littoral vendéen reste déterminante dans le but de caractériser le ou les rôles tactiques que tient cette façade maritime (chapitre III). La mise en défense des côtes de la Vendée permet-elle aussi bien de surveiller le trafic maritime que d'empêcher un hypothétique débarquement ?

⁶ Le *regelbau* est la standardisation, sous la forme d'une typologie, des différents modèles de blockhaus. Ce terme provient de *regel*, la norme, et *bau*, la construction, donnant alors en français « construction normalisée ».

⁷ Il s'agit d'une articulation signifiant littéralement « construction spéciale ». Il en résulte une forme architecturale déviant du *regelbau*.

Chapitre I. Un littoral, des systèmes défensifs

Malgré une topographie parfois mouvementée, les rivages du département vendéen mènent en réalité vers un seul et même océan, l'Atlantique. Cette étendue d'eau bordant un seul littoral n'est cependant pas exempte de dangers venant de l'extérieur. Excellent moyen de déplacement rapide et de masse, la voie maritime garantit à ceux qui l'empruntent un déploiement des plus aisés lorsqu'il s'agit de prendre une position clef lors d'un débarquement, par exemple. Elle offre aussi un refuge naturel aux navigateurs expérimentés désirant se faire oublier d'une tempête ou d'un ennemi : les flots ou l'abri d'une anse assurant à l'équipage un repos temporaire. La mer ne favorise pas seulement la venue de navires, elle offre aux forces aériennes un trajet limitant leur exposition aux DCA¹ afin de prendre par surprise les forces terrestres bordant le littoral. Cette variable, restée indomptable, demeure un facteur essentiel dans la conception de systèmes défensifs. Systèmes défensifs au pluriel, en effet : face à une donnée telle que l'océan, comment les ingénieurs des *Oberbauleitung* et de la *Festungs Pionier Stüb 13* useront-ils de la flexibilité exemplaire du *regelbau* pour contrecarrer la venue des alliés ?

La fortification d'un tel environnement est donc sans équivoque en raison des redoutables dangers qui peuvent en émaner. Le but d'une telle démarche est double : d'une part, survivre à plusieurs vagues d'ennemis venus en nombre et, d'autre part, être en capacité de les repousser à la mer. Selon cette optique dualiste, très simple dans les faits, il convient d'utiliser n'importe quels types d'obstacles en vue d'enrayer les effets dévastateurs de l'attaque. Le fait de se retrancher au sein d'un bâtiment suivant cet objectif se déroule en fonction du nombre d'ennemis à vaincre. En effet, à titre d'exemple, les châteaux ou les fortins du XIX^e siècle étaient édifiés en fonction du nombre d'assaillants potentiels, en plus des éventuelles prérogatives à défendre. Une ferme étant plus probablement attaquée par un petit groupe de personnes voyait ses installations défensives réduites. L'adaptation et l'anticipation de la fortification par rapport au nombre d'attaquants restent indéniables, c'est pourquoi face à un tel espace à défendre, le mur de l'Atlantique se veut aussi monumental.

Envisager une submersion d'ennemis lors d'un raid amène assurément à s'interroger sur l'organisation d'une telle structure défensive. Quels seraient les moyens de retarder et d'atteindre l'ennemi à distance ? Comment le blockhaus peut-il satisfaire tous les besoins de

¹ Acronyme signifiant : défense contre l'aviation.

ses occupants pour qu'ils surmontent un tel coup décisif de la part de l'adversaire ? Afin de se préparer à la bataille finale, ne serait-il pas possible d'anticiper ce prochain coup de force ?

Autant de questions traitées dans ce chapitre à travers trois sections, dans lesquelles de nombreux éléments, détails et hypothèses viendront éclairer les conceptions encore obscures à propos du mur de l'Atlantique en Vendée.

I.1. De l'océan à la dune, un premier rempart

La directive de guerre n° 40 prise le 23 mars 1942 par Hitler et son état-major, précisant la silhouette du mur de l'Atlantique sur les côtes, n'a, en réalité, que renforcé les fortifications protégeant les ports d'importance. La ligne de conduite selon laquelle les ports devaient être reliés par des bunkers s'était révélée trop considérable à mettre en place. En effet, peu avant la promulgation de cette directive, le 15 mars 1942, Hitler rappelle le *Generalfeldmarschall* Von Rundstedt² du front de l'Est pour contrôler l'*Oberbefehlshaber West* (OB West), c'est-à-dire le Haut commandement de l'Ouest. Le Führer, connaissant les qualités de stratège de Von Rundstedt, l'emploie ainsi à accélérer les chantiers du futur *Atlantikwall*. Toutefois, l'avancée des travaux sur les côtes atlantiques reste freinée par les commandements subalternes à Von Rundstedt. Le 3 novembre 1943, soit deux jours avant la nomination d'Erwin Rommel³ en tant qu'inspecteur des fortifications à l'Ouest, le dictateur renforce les dispositions prises lors de la directive n° 40 par un nouvel édit, le n° 51⁴. Dans les faits, cette nouvelle promulgation entérine la venue de Rommel en tant que spécialiste des défenses contre les offensives alliées.

La stratégie de Rommel réforme complètement ce concept dépassé selon lequel il était nécessaire de fortifier uniquement les ports en vue d'interdire à l'ennemi la formation d'une tête de pont. Le « Renard du désert⁵ » conceptualise une seconde théorie bien plus perspicace que celles déjà formulées à l'égard d'un potentiel débarquement. Il confie directement à Hitler :

« Nous devons arrêter l'ennemi dès le premier débarquement. Les bunkers disposés autour des ports ne se prêtent pas à ce genre d'opérations. Seuls des barrages et des obstacles grossiers mais efficaces, disposés tout au long de la côte, peuvent rendre le débarquement assez difficile pour que nos contre-attaques puissent être victorieuses⁶. »

² Gerd von Rundstedt (1875-1953).

³ Erwin Rommel (1891-1944).

⁴ Voir volume II, section « Directives de guerre », n° 51.

⁵ Surnom que Erwin Rommel gagna lorsqu'il était à la tête de l'*AfrikaKorps*, de 1941 à mars 1943.

⁶ SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, op. cit., p. 498.

Ces propos, recueillis par l'intermédiaire d'Albert Speer, s'opposent fondamentalement aux idées de Von Rundstedt, qui, pour sa part, souhaite écraser l'adversaire par de puissantes contre-attaques menées depuis l'arrière. Hitler s'impose en arbitre et laisse donc le soin à Rommel d'agir librement sur les côtes françaises. En revanche, l'éloignement du dictateur de ce conflit tactique ne permettra pas à Rommel de commander directement les troupes stationnées, mais simplement de faire des suggestions à Von Rundstedt.

La tactique du *Generalfeldmarschall* reliant un à un les différents ports par des batteries sous abris bétonnés impose peu à peu une problématique. Comment retarder le plus possible les alliés fraîchement débarqués en vue de les repousser à la mer ? Au moyen de l'artillerie ? Certes, mais ces armes risquent immanquablement de saturer devant le nombre d'ennemis croissant, ou pire, d'être à court de munitions. De plus, la plage se trouve être un endroit restreint où certaines casemates sont seulement à une centaine de mètres du lieu de débarquement. Le pilonnage se doit d'être précis s'il est employé. Une force motorisée en plus de groupes d'infanteries sera rapidement aux portes des bunkers. Et ceci sans l'aide de l'aviation qui pourrait, déjà, anéantir une bonne partie des installations avant même le débarquement des troupes au sol. Partant de ce constat, il faut trouver quelque chose ayant la capacité de refouler les ennemis vers l'eau, ou alors des obstacles les retardant dans leur progression tout en les exposant au feu des blockhaus. Avec une telle stratégie en tête, Rommel donne l'ordre de couvrir les côtes françaises de mines, de pieux et de toutes sortes d'éléments improvisés, garantissant une avancée lente pour les troupes alliées. De cette manière, les côtes vendéennes échapperont-elles aux actions de Rommel ? Ou, à l'inverse, comment et par quels moyens les plages de Vendée seront-elles protégées face à l'adversaire ?

I.1.1. Des mines marines...

Un des premiers constats du nouvel inspecteur des fortifications à l'Ouest, en commençant son « tour » des façades maritimes françaises, est la quasi-négligence de la *Wehrmacht* à employer massivement des mines marines. En effet, la première ligne de défense d'une plage n'est en aucun cas l'estran⁷, mais bien le large. Suivant la conception selon laquelle la mer reste le meilleur moyen de projeter des forces à terre dans l'optique d'un débarquement, il est logique que les barges, mais surtout les navires remplis de troupes et d'équipements en tous genres, aient l'obligation de passer par certains points cruciaux. Pour ce motif, Rommel,

⁷ Partie du littoral périodiquement recouvert par la marée.

avec l'accord de la *Kriegsmarine*, renforce considérablement ce premier point faible dès la fin de l'année 1943. Cependant, il ne faut pas croire que l'utilisation de mines marines avant cette date était inexistante. La marine de guerre allemande, depuis l'occupation de la France, en avait déjà amarré à différents points clefs.

Avec cette tactique, les côtes vendéennes se voient défendues au large par différentes zones, dont les emplacements ne sont pas définis au hasard. Une carte retrouvée au SHD de Rochefort, illustrant le Livre IV du rapport de Pinczon du Sel à propos des ouvrages du mur de l'Atlantique⁸, nous a aidé à relever les positions de ces champs de mines. Au nord du département, une première zone, appelée A, ceinture l'île de Noirmoutier en débutant par le sud et remontant le long de sa côte occidentale vers le nord. Cette première défense, décrivant une formation en « carré », protège de toute intrusion la baie de Bourgneuf par la même occasion. Le second secteur défendu, appelé B, se trouve au large du port des Sables-d'Olonne, brossant un périmètre défensif en un demi-cercle s'engageant à partir de la plage de Sauveterre et finissant à Saint-Jean d'Orbestier, englobant ainsi la baie des Sables. Les deux prochains territoires à défendre sont de loin les plus intrigants. Respectivement désignées par les lettres C et D, ces deux aires de forme carrée couvrent une surface différente. La première et la plus petite, C, se situe au sud-ouest du secteur B.

Plus au sud encore se trouve la zone D, bien plus grande que son homologue C. Toutefois, il faut attendre la description de la ceinture E pour comprendre le rôle de C et de D. En effet, cette dernière encercle, à partir du havre du Payré jusqu'à la moitié de l'île d'Oléron, les pertuis Breton et d'Antioche, interdisant aux navires ennemis toute avancée possible. Le rôle des zones C et D est alors de former en pleine mer, là où il n'y a en théorie aucun risque, des points durs en amont de l'approche vers La Pallice. Il s'agit en quelque sorte de deux postes avancés filtrant ou plutôt canalisant les navires. En outre, ces formations défensives participent pleinement à la protection de l'itinéraire entre les bases de Saint-Nazaire et de La Rochelle. Par ailleurs, il reste étonnant que l'île d'Yeu ne bénéficie d'aucune défense de ce type, ceinturant par exemple ce territoire. Plusieurs hypothèses peuvent être émises : le manque de ressources matérielles en vue de miner cette zone, un intérêt stratégique moindre, ou bien encore le fait de limiter le nombre de pièges afin de restreindre les risques d'accidents. De plus, il faut savoir que les zones minées le long de la côte vendéenne n'opacifient en rien la circulation des bâtiments. Au contraire, les navires amarrés, notamment au port des Sables, doivent emprunter des routes maritimes spécifiques afin de ne pas se fracasser sur ces défenses.

⁸ SHD – Rochefort cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 2 – fig. 1.

La mise en place de telles structures maritimes demande des efforts importants de la part de la *Kriegsmarine* qui doit, en outre, lutter contre les flottes adverses. Ici, en Vendée, la plupart des mines marines déposées au fond de l’océan sont confiées à plusieurs types de bateaux, réunis sous la 42^e *Minensuchflottille*⁹ stationnée au sein du port des Sables-d’Olonne. Cette dernière est commandée, dans un premier temps, par deux lieutenants-capitaines, le *Kapitänleutnant* Hölzerkopf entre juillet 1940 et novembre 1941, puis Josef Bauer de novembre 1941 à août 1942. Dans un second temps, la 42^e *Minensuchflottille* sera dirigée par deux autres hommes portant le grade de *Korvettenkapitän*¹⁰. Le premier d’entre eux, le *Korvettenkapitän* de Laporte y officie du mois d’août 1942 au mois de mai 1944, puis il est relevé par son homologue Paul Lehmann jusqu’au mois de septembre de la même année.

Les types de navires mettant en place les mines marines sont assez variés. Dès la prise de position de l’occupant au port des Sables, le capitaine réquisitionne la grande majorité des chalutiers en vue de les convertir en dragueurs de mines ou en navires permettant cette mise en défense du littoral. Outre cette spoliation, la flottille est équipée de bâtiments spécifiques à la marine allemande. De cette manière, plusieurs *R-boote* ou *Räumboote*¹¹ sont amarrés dans le port vendéen. Ces petits navires de guerre très maniables sont à l’origine des dragueurs de mines mais, étant donné leur capacité, ils se sont vu attribuer d’autres missions comme le mouillage de mines. Deux photographies¹² ont été retrouvées aux archives municipales de la ville, dont l’une montrant quatre d’entre eux à quai. La seconde immortalise un exemplaire dans le chenal qui rentre sûrement de mission. L’analyse de ces images nous informe que ces bâtiments appartiennent soit à la classe R41¹³, soit à la classe R218¹⁴. Construits par Abeking & Rasmussen au nord de l’Allemagne, ils sont tous deux équipés d’une peinture de camouflage *Dazzle*¹⁵, d’un canon antiaérien de 3,7 cm SK C/30¹⁶, complété par deux canons de 20 mm¹⁷ pour le R41 et d’un troisième pour le R218, en plus de mitrailleuses MG de 7,92 mm¹⁸.

⁹ En français : flottille de recherche de mines.

¹⁰ En français : capitaine de corvette.

¹¹ Littéralement « dragueur de mines ».

¹² AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 2 – fig. 2.

¹³ Dimensions : 37,80 m long, 5,80 m large, 1,40 m de tirant d’eau. Pour un tonnage de 125 tonnes.

¹⁴ Dimensions : 39,20 m long, 5,70 m large, 1,50 m de tirant d’eau. Pour un tonnage de 140 tonnes.

¹⁵ Lors des deux conflits du XX^e siècle, le camouflage disruptif est utilisé afin de confondre les coques des navires avec les vagues de la mer. Celui-ci est aussi nommé camouflage « *Dazzle* », du nom de l’invention de Norman Wilkinson (1878-1971).

¹⁶ Il s’agit d’une arme spécialement étudiée pour la *Kriegsmarine* dans le combat antiaérien. L’acronyme « SK » signifiant ici *Schiffkanone*, canon de marine ; le suffixe « C/30 » désignant l’année de construction, 1930. Il fut remplacé par le 3.7 cm Flak 43 sur certains navires.

¹⁷ Soit un Flak 30 ou son évolution le Flak 38.

¹⁸ Il s’agissait des *Maschinengewehr 34* sur tripode *Lafette 34* ayant ainsi une cadence de tir située entre 800 et 900 coups/min. Le modèle 42 est nécessairement réservé aux troupes au sol.

Puissamment motorisés par deux groupes motopropulseurs MAN¹⁹, ces moteurs permettent des performances d'environ 20 nœuds pour une autonomie d'environ 1 100 nm, de quoi garantir un rayon d'action amplement suffisant pour les côtes vendéennes. Bien que non avérés au large du littoral, les *Schnellboote*²⁰ ou *S-boot* sont tout aussi capables de déployer de telles défenses au fond des abîmes. Ces derniers, extrêmement rapides pour l'époque avec une vitesse maximale de 43,8 nœuds, autorisent à leur bord pas moins de huit mines en plus d'un armement important, tel que deux tubes lance-torpilles²¹, un canon de 20 mm et souvent un bofors de 40 mm²².

Les mines marines utilisées par l'Allemagne entre 1939 et 1945 en vue de barrer ou de protéger certaines routes maritimes, sont de conception relativement simple et répondent très largement à l'imaginaire collectif. Il s'agit une sphère métallique ornée de cornes permettant la mise à feu lors d'un contact avec la coque d'un navire. Elles sont retenues le plus souvent au fond par un orin, sorte de chaîne très robuste qui permet de régler la hauteur d'immersion. Cela autorise une plus grande flexibilité dans son utilisation puisque les fonds marins varient en profondeur²³. En Vendée, par exemple au large de la Pointe du Payré, la profondeur des fonds varie entre 15 et 25 mètres, tout au plus. Il en est de même autour des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Les zones C et D précédemment citées comptent une distance supérieure de la surface avec, au mieux, une quinzaine de mètres en plus. Ce qui laisse le choix : soit une mine flottante (donc découverte et visible), soit une mine immergée (invisible donc).

Les systèmes explosifs allemands emploient plusieurs façons de déclencher ce dispositif mortel. Les premiers modèles issus des anciens stocks de la Première Guerre mondiale ont une mise à feu tout à fait banale, c'est-à-dire par contact avec l'une des cornes à son sommet. À l'intérieur, celles-ci libèrent une solution chimique, créant alors un courant électrique qui permet au détonateur de percuter la charge. Ces premiers modèles, possédant cinq cornes, sont désignés par l'acronyme suivant : EM pour *Einheitsmine*, qui signifie littéralement « mine²⁴ ». Voyant que ces derniers ne sont pas optimaux, l'occupant décide de développer toute une

¹⁹ Constructeur spécialisé dans les moteurs diesel. Le R41 en reçoit deux de 1 800 cv chacun et le R218 en est équipé également de deux délivrant 2 500 cv chacun.

²⁰ *Schnellboot* ou navire rapide en français. La vitesse maximale était de 43,8 nœuds ou 81 km/h. HERVIEUX Pierre, « Les "schnell boote" au combat dans l'ouest (1944) », 39-45, n° 103, janvier 1995.

²¹ Lance-torpilles de 533 mm. Les torpilles utilisées sont de type G7a, dont la propulsion se fait par vapeur. Elles embarquent 320 kg d'hexanite (composé explosif mêlant 60 % de TNT et 40 % d'hexanitrodiphénylamine), et ont une portée maximale de 6 000 m à 44 nœuds. Seulement 4 torpilles étaient à bord (deux dans les tubes, deux sur le pont).

²² Essentiellement pour les dernières versions de *S-Boote*.

²³ Voir volume II annexe n° 2 – fig. 3.

²⁴ Il s'agit des modèles EMA et EMB, pouvant transporter respectivement 150 et 220 kilos d'hexanite. Ce composé explosif a la particularité de ne pas se dissoudre au contact de l'eau, ce qui le rend extrêmement dangereux. US NAVY – MILITARY ARMS RESEARCH SERVICE, *German underwater ordnance mines*, California, Department of military ballistics, 14 juin 1946.

gamme, utilisant les plus récentes innovations scientifiques en la matière. Bien plus contemporain et plus puissant que jamais, le modèle EMC-II²⁵ permet l'ajout de trois autres cornes, qui se trouvent cette fois sous la surface, autorisant de meilleurs résultats. Le seul problème de cette mine est sa sensibilité de déclenchement lors de tempêtes, les courants venant frapper sur les surfaces de contact des dispositifs. Cherchant alors une solution à cette problématique, les ingénieurs allemands ont développé des mines dites à « influence ». Totalement immergés, cette fois, ces engins explosent seulement au passage d'un navire. Les scientifiques les diversifient alors en trois gammes : magnétique, à dépression et acoustique. La première mine, dont la mise à feu est provoquée par l'approche d'un élément métallique (coque de navire), reste très meurtrière, si bien que certains dragueurs de mines auront à bord un système effaçant leur signature magnétique. Les mines dites « acoustiques » sont mises à feu par le bruit que font les hélices des bâtiments ou toute autre source sonore produite à l'intérieur du navire, qu'il soit immergé ou non. La société Siemens développera même pour l'Allemagne un prototype d'écoute à déclenchement supersonique. Enfin, le troisième type est la mine à dépression. Cette dernière est sensible à la différence de pression de l'eau causée par le passage d'un navire.

Toutefois, ces dernières innovations, époustouflantes pour l'époque, ne vont sans doute pas assez loin pour les ingénieurs puisque ces derniers, comme le rapporte un document américain publié après-guerre²⁶, ont choisi de former une unité expérimentale souhaitant explorer toutes les lois physiques pouvant être appliquées à la mise à feu des mines marines. Les techniciens se sont alors penchés sur plusieurs essais touchant à l'influence des rayons cosmiques, aux infrarouges, au potentiel électrique sous l'eau, à la gravitation ou encore à la distorsion électrique provoquée par les navires cibles. La source de ces renseignements indique que ces essais sont à leurs balbutiements, mais prometteurs.

Les Allemands, pour leur premier essai, se sont aperçus que les rayons cosmiques sous-marins augmentaient lors du passage d'un navire, comparativement à ceux observés à la surface. Partant de ce constat, l'idée est d'utiliser un compteur Geiger pour capter et exploiter les impulsions des rayons. Lorsqu'un tel système est submergé, la couche d'eau provoque une absorption constante des rayons cosmiques. Néanmoins, si un navire passe au-dessus, l'absorption est ainsi diminuée et le niveau des rayons cosmiques augmente. Cette variation enregistrée, la mise à feu peut être effectuée. L'utilisation des infrarouges semble être dans les

²⁵ Avec ce modèle, la charge atteint environ 300 kilos d'hexanite. Voir volume II annexe n° 2 – fig.4.

²⁶ US NAVY – MILITARY ARMS RESEARCH SERVICE, *German underwater ordnance mines*, California, Department of military ballistics, 14 june 1946.

faits une alternative à la précédente procédure mais, selon le rapport des alliés, cela n'a visiblement pas été probant. Ensuite, le potentiel électrique sous l'eau ou l'*Elektroden Effekt* a été initialement découvert par la marine allemande. De fait, elle a découvert que le passage d'un navire créait un courant électrique dans l'eau pouvant être détecté à l'aide d'électrodes en cuivre placées au fond de la mer. Les ingénieurs ont donc cherché à mettre en œuvre une procédure de mise à feu exploitant cette trouvaille.

Concernant l'exploitation de la gravitation, elle reviendrait pratiquement aux principes de la mine à dépression, mais présente quelques différences. En effet, le concept de mise à feu fonctionne lors du passage d'un navire au-dessus du dispositif. Cela semble cohérent, mais la société Askania Werke²⁷ à Berlin, en coopération avec l'Institut de géophysique de Potsdam, mesure l'effet gravitationnel d'un navire de sorte que la masse d'eau est déplacée selon la masse volumique du navire. De cette manière, se crée une différence de gravité. Celle-ci, selon le rapport, reste très faible, même lorsqu'un bateau ayant un fort tonnage passe au-dessus. Ainsi, pour pouvoir mesurer cette différence, un appareil de haute précision doit être utilisé. Matériel qui est disponible dans la recherche géophysique, notamment à Potsdam. Ce principe a connu très vite ses limites au vu de la nécessité d'utiliser des appareils très coûteux. Quant à la dernière idée, elle met en place un courant alternatif à haute fréquence émanant de la mine. Lorsqu'il est déformé par le transit d'un navire ou d'un autre organisme, la mine se déclenche. Bien plus réalisable que les expérimentations précédentes, cette dernière n'a pu aboutir en raison du manque de temps à la fin de la guerre.

Sur le littoral vendéen, il ne semble pas être question du mouillage de ces trois derniers types de mines, ni de tels essais expérimentaux. Ces engins sensiblement plus coûteux qu'une mine à contact sont sûrement réservés au blocage de la Manche, où un important trafic avait lieu. La mine à orin est privilégiée pour le contrôle de vastes surfaces comme en Vendée. Néanmoins, le désavantage d'un tel dispositif se révèle dans sa facilité à être désamorcé par les dragueurs de mines ennemis. Effectivement, ceux-ci peuvent facilement couper l'orin et aisément éliminer la mine. Même si certains types de ces engins redoublent d'ingéniosité en vue de contrer cette pratique, cette première défense en haute mer est de loin insuffisante. En conséquence, par quels moyens peut-on retarder l'avancée des alliés vers l'estran ?

²⁷ Askania Werke AG est une entreprise allemande spécialisée dans la mécanique et les instruments de précision nautiques et géodésiques pour la marine, ou bien les laboratoires. C'est notamment cette firme qui a mis au point le système de guidage de vol des V1. Aujourd'hui, la marque s'est redirigée vers ses fondamentaux, l'horlogerie et les produits de lu.

I.1.2. ... Aux obstacles de plage

L'utilisation de mines marines à partir de 1943 aura été particulièrement abondante. Sur terre, ou plutôt sur les plages, il en a été généralement de même. Lançant un ultime effort de fortification du littoral, Rommel s'étonne à la fin de l'année 1943 du peu de mines terrestres. Cette négligence concerne même la règle élémentaire d'entourer les points fortifiés de champs de mines. Ainsi, en trois ans d'occupation, les troupes n'ont déposé que 1 700 000 mines terrestres sur tout le pourtour des côtes françaises. Le constat est d'autant plus édifiant qu'aucun de ces engins n'est placé sur l'estran ou sur les plages. De même, aucun obstacle ou piège n'a été construit de manière à retarder l'avancée de troupes fraîchement débarquées. Certains sites clefs reçoivent néanmoins des défenses, mais qui peuvent se révéler inefficaces devant des chars ou contre l'infanterie.

Ces dispositions, trop peu nombreuses pour Rommel, le mènent à critiquer ouvertement ses relations avec l'*Oberbefehlshaber West* commandée par Von Rundstedt²⁸. De la même manière, les nouvelles théories de ce nouveau venu soulignent le manque de directives du Haut commandement, faisant alors le bonheur des chefs locaux. Dans la biographie militaire de Rommel, Desmond Young relate que « la France, en fait, était devenue une maison de repos pour les divisions et les généraux fatigués par la campagne de Russie²⁹ ».

Ainsi, ces commandants décident bien souvent par eux-mêmes de ce qu'il y a lieu d'être fait ou non. L'arrivée du « Renard du désert » engendre un bouleversement dans le quotidien relativement tranquille des troupes sur le littoral français. Ce renversement de situation se diffuse jusque sur les rivages de la côte vendéenne, où le *Generalfeldmarschall* examine attentivement les installations des Sables-d'Olonne et peut-être même celles de l'île de Noirmoutier. Quels seront ses plans de bataille pour ces longues plages de Vendée ?

Tout d'abord, il reste nécessaire de se concentrer sur les types d'obstacles possibles en avant des bunkers. Puis il conviendra de s'intéresser aux défenses rapprochées pour couvrir leurs arrières.

Afin de traiter au mieux les défenses de plage, il est pertinent de prendre un exemple type de ce genre d'obstacles que l'on retrouve par le biais de la position codée Sa76, c'est-à-dire le long du Veillon, situé à environ deux kilomètres au sud de Bourgenay. En plus de recevoir l'objectif de défendre le havre du Payré, les lieux se présentent comme une longue étendue de sable surmontée d'une dune. Ce cas d'école, comme on peut le remarquer sur le

²⁸ YOUNG Desmond, *Rommel*, Paris, Fayard, 1962.

²⁹ *Ibid.*, p. 216.

croquis de Pinczon du Sel³⁰, permet donc une meilleure compréhension de la volonté de Rommel.

De fait, la mise en défense commence par l'aménagement à marée basse d'*Holzpfählen* ou pieux de bois surmontés d'objets métalliques tranchants, qui, dans la logique, doivent éventrer les embarcations. Ces poteaux, placés en eau, se découvrent légèrement à marée basse, tandis qu'à marée haute, ils ne sont pas visibles des bateaux. Ces derniers peuvent aussi accueillir des mines à leur sommet, c'est-à-dire des *Tellerminen* (si le stock le permet) ou des charges explosives comme des obus³¹. L'inspecteur a, en effet, eu l'idée de réutiliser d'anciens obus déclassés et impropres à l'utilisation, évitant ainsi de gaspiller les réserves déjà peu nombreuses de *Tellerminen*³². Il est ainsi possible de voir cet assemblage sur une des photographies prises sur le remblai des Sables-d'Olonne après le retrait des troupes allemandes³³. Au début, ces *Holzpfählen* sont installés par des moyens artisanaux, en creusant simplement la plage. Observant une perte de temps considérable, le génie allemand estime qu'il est plus facile de planter ces obstacles dans le sol à l'aide de lances à incendie. Sous la pression de l'eau, le sable devenu meuble laisse la place au piquet³⁴. Les autorités allemandes de la FK 505 ont alors réquisitionné un grand nombre de pompes et de lances à incendie sur tout le territoire³⁵. Ces pieux sont secondés par ce que la carte des champs de mines³⁶ appelle des « *Katymines* » ou KMA³⁷. Il s'agit d'un bloc de béton surmonté d'un rail, dans lequel est installée une mine qui explose sous la pression dudit rail. Une autre source³⁸ permet d'apprendre que ce système est désigné en allemand par : *NussKnackermine* ou casse-noix. Cette information est confirmée par un plan³⁹ provenant de l'état-major de l'*Armeeoberkommando 1*.

L'usage du béton comme défense ne s'arrête pas à cet élément puisque viennent à la suite les tétraèdres. Ces blocs de béton coulés de manière industrielle sont l'ouvrage anti-débarquement par excellence. En vérité, une alternative en fer existe, mais elle n'est pas très répandue du fait du manque d'acier et, d'autre part, elle n'est pas présente sur les rivages en

³⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 1.

³¹ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 2.

³² La cadence mensuelle d'approvisionnement au moment de l'arrivée de Rommel était de 40 000 unités.

³³ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 3.

³⁴ OBERKOMMADO DES HEERES, *Verminen von Pfählen bei Vorstrandhindernissen*, Berlin, OKH, juin 1944. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 4.

³⁵ AMSO, cote H VII 71.

³⁶ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 2 – fig. 1.

³⁷ L'appellation « *Katymine* » semble être due à un surnom des alliés.

³⁸ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France, 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995.

³⁹ OBERKOMMADO DES HEERES, *Verminen von Pfählen bei Vorstrandhindernissen*, Berlin, OKH, juin 1944. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 5.

Vendée (ni sur les deux îles d'ailleurs). La version en béton est réceptionnée démontée, c'est-à-dire que la base en triangle est indépendante des trois « bras ». Les ouvriers n'ont plus qu'à assembler le tout, en fixant l'extrémité par des cerclages en fer, et parfois par des cales en bois, pour former la pyramide finale⁴⁰. Au sommet, une cornière métallique prend place en vue d'endommager les coques des navires à marée haute. Lorsque l'eau se retire, cette structure se transforme en ouvrage antichar redoutable. Au travers de ce système, on observe donc une maîtrise quasi-industrielle, qui, jusqu'alors, n'est pas présente dans les obstacles de plage que l'on vient d'aborder. Enfin, pour ce qui est de la Vendée, et bien évidemment de cette zone type du Veillon, le dernier obstacle que l'on peut trouver sur les plages est le hérisson tchèque ou *Stahl-Igel* en allemand⁴¹. Cet élément massif est en réalité un héritage de l'arrivée des Allemands dans les Sudètes tchécoslovaques en 1938. Il est construit à partir de trois cornières métalliques ou d'IPN⁴², assemblées entre elles à angle droit par soudure ou bien souvent par des rivets. Les modèles les plus lourds peuvent utiliser des poutrelles d'un mètre quatre-vingts de haut⁴³ ; dans notre cas, seuls des petits exemplaires ont été retrouvés. Dépassés physiquement en 1943, ces ouvrages antichars se révèlent inaptes pour stopper un tank de plus de 20 tonnes. Ainsi, il était plus raisonnable d'en installer sur les rivages garantissant une meilleure efficacité contre de petits chars de reconnaissance, tels que les M3 Stuart débarquant des barges. Pour une meilleure efficacité, les pieds de ces éléments peuvent être aussi coulés dans du béton, fixant ainsi l'obstacle au sol. Ces socles garantissaient aux hérissons tchèques de ne pas être écartés par les blindés, et évitaient leur déplacement lors de fortes marées. Au Veillon, il ne semble pas qu'un tel procédé ait été mis en œuvre, ou alors on n'en a tout simplement plus la trace.

Garantissant une certaine efficacité pour gêner et retarder les forces débarquant des barges, les obstacles de plage ne sont pas les seuls éléments à constituer la défense rapprochée des bunkers. En effet, la tactique selon laquelle ces pièges se doivent de dessiner des points fis, exposant les troupes au feu des blockhaus, a ses limites. L'infanterie, qui se veut très mobile, peut se faufiler à travers les obstacles, se permettant même de les prendre comme protection afin d'y conduire une action visant à faire taire les casemates. Face à cette première difficulté, Rommel entreprend de faire poser des chevaux de frise⁴⁴. Il s'agit de chevalets métalliques, ou

⁴⁰ Voir volume II annexe n° 3 – fig. 6.

⁴¹ SHD – Châtellerault, cote 279-1H1 : documents relatifs au matériel du génie dans l'armée allemande. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 7.

⁴² Poutrelle à profil normal.

⁴³ Voir volume II annexe n° 3 – fig. 7.

⁴⁴ SHD – Châtellerault, cote 279-1H1 : documents relatifs au matériel du génie dans l'armée allemande. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 8.

en bois selon les ressources disponibles, dépassant les deux mètres de longueur sur un mètre vingt de hauteur. Cette structure est ensuite recouverte de fils barbelés, puis placée à quelques dizaines de mètres des blockhaus⁴⁵. Autorisant une mise en place très rapide, ceux-ci sont souvent doublés en amont et en aval par un réseau de barbelés à pose rapide dit *S-Rollen*⁴⁶ accrochés entre deux piquets. Les Allemands utilisent également un obstacle constitué de fils de déclenchement, sur lesquels une traction provoque le lancement d'une *Alarmschusspatronen*⁴⁷, autrement dit une fusée éclairante, pendant environ 15 secondes. Ce dispositif garantit qu'aucun soldat ne traverse cette première ligne ou, s'il y a tentative, d'en être averti.

À la suite de ce premier réseau de barbelés, se trouve bien souvent un premier champ de mines. De cette manière, un certain nombre de mines antichars sont disposées à des endroits clefs, bien à l'avant du second champ de mines qui sera réservé plus tard aux mines antipersonnel. Les troupes allemandes regorgent d'ingéniosité en vue de dissimuler ces pièges en les rendant difficilement détectables. La *Wehrmacht* n'hésite donc pas à les enterrer d'une trentaine de centimètres sous le sable. Mieux encore, elle utilise des boîtes en bois les cachant dans le sol dans le but de les rendre indétectables. Ainsi, différents types de *Tellerminen* ont été utilisés sur le mur de l'Atlantique. Toutefois, il est possible d'en remarquer trois modèles. La première version, sans aucun doute la plus utilisée, répond à l'acronyme T.Mi.35, signifiant *Tellermine 35*⁴⁸. Conçue en 1930 et industrialisée en 1935, elle se révélera très efficace mais relativement complexe à mettre en œuvre. De plus, elle ne permet pas, de série, l'armement de dispositifs anti-manipulation. Une version spécialement étudiée pour les milieux désertiques ou sableux fait son apparition avec l'apport d'un suffixe « S » à la fin de son appellation. Idéale pour une utilisation dans les dunes de l'Atlantique, elle comporte une différence de par son revêtement couleur sable et l'introduction de nervures sur la structure, empêchant le sable de découvrir l'explosif sous l'effet du vent. Devant sa pleine fonction sur le mur de l'Atlantique, les ingénieurs ont aussi développé un réceptacle hermétique en argile ou en béton lui permettant d'être installée sur les obstacles exposés à l'eau de mer. Un second type de mine voit le jour en 1942, la T.Mi.42. Celle-ci reste en réalité très proche de la version 35, et n'offre qu'une meilleure fiabilité au détriment de son poids qui augmente d'un kilo. Enfin, une troisième

⁴⁵ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 9.

⁴⁶ OBERKOMMANDO DES HEERES, *Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau*, Berlin, OKH, juin 1944. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 10.

⁴⁷ SHD – Châtellerault, cote 279-1H1 : documents relatifs au matériel du génie dans l'armée allemande. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 11.

⁴⁸ *Tellermine 35* : il est nécessaire d'exercer un poids compris entre 90 et 180 kilos pour la déclencher. La T.Mi.35 reçoit 5,5 kg de TNT (Tétranitrate de pentaérythritol) et pèse 8,1 kg. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 12.

version est mise en production un an plus tard, corrigeant les défauts des précédents modèles. Il s'agit de la T.Mi.43. Produite à plus de 3,6 millions d'exemplaires entre le mois de mars 1943 et la fin de la guerre, elle reste une variante atypique de ce conflit. Plus légère que la version 42, et mieux dotée que la T.Mi.35, elle reçoit de série le tant attendu dispositif anti-manipulation⁴⁹. Très puissant, cet engin peut détruire un char Sherman de 30 tonnes en un instant.

Selon l'importance des points d'appui à protéger, un second réseau de barbelés est mis en place à proximité des bunkers. Celui-ci se veut très différent, comparé à la première ligne de défense contre l'infanterie. Sa mise en œuvre se déroule par la disposition de piquets en acier dits à semelle⁵⁰, d'une utilisation spécifique aux milieux sablonneux. Ensuite, tout un maillage en fils barbelés est tressé de manière à couvrir la zone voulue. Cet assemblage est en effet possible grâce aux nombreux ergots disponibles sur les piquets, permettant plusieurs points d'attache à ce réseau. Ce schéma atypique est visible sur une photographie prise sur le remblai après la retraite allemande⁵¹ et a été retrouvé dans un manuel de l'*Oberkommando des Heeres*⁵². Enfin, les soldats du génie peuvent mettre en place un vaste réseau de barbelés *S-Rollen* au-devant, afin d'interdire tout passage venant de la plage. Cependant, les alliés, face à ce procédé défensif, ont pleinement la capacité de couper simplement les fils de fer et de se faufiler à travers en vue d'atteindre les casemates. Ayant conscience de cela, les troupes allemandes ont là aussi redoublé d'habileté dans le but ultime de freiner l'infanterie. Comment et par quels moyens ?

Lorsque l'ennemi s'affaire à couper les innombrables fils barbelés de cette seconde zone, plusieurs types de pièges peuvent freiner sa progression. Le premier s'emploie devant les barbelés *S-Rollen*. Afin de faire le plus de dégâts possibles dans les troupes adverses, les ingénieurs allemands ont développé la mine antipersonnel bondissante S.Mi.35, et ses variantes S.Mi.40, 44 et 45⁵³. Dans le jargon allemand, le préfixe « S », dans ce cas particulier, signifie en réalité trois types de mine : la *Schützenmine* ou mine de protection, la *Schrapnellmine* ou mine à shrapnel, ou encore *Springmine*, c'est-à-dire mine bondissante. Pourquoi autant

⁴⁹ Version finale des *Tellerminen* 35 et 42. La charge de TNT est de 5,5 kg par mine. Parfois, cet explosif est remplacé par de l'amatol, mélange de TNT et de nitrate d'ammonium. La conception en est simplifiée par rapport à la *Tellermine* 42. Le dispositif anti-manipulation s'amorce lorsque l'on visse l'allumeur T.Mi.Z.43 et la plaque de pression sur le corps de la mine. De cette manière, toute tentative d'enlever la plaque de pression revient à déclencher le dispositif de mise à feu.

⁵⁰ Il s'agit des *Hindernissplattenpfahl*. SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 13.

⁵¹ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 14.

⁵² OBERKOMMANDO DES HEERES, *Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau*, Berlin, OKH, juin 1944. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 15.

⁵³ Surnommée *Bouncing Betty* (Betty la bondissante) par les alliés, elle a été produite à environ 2 millions d'exemplaires. Sa charge de TNT est d'environ 200 g. Les premières versions sont remplies de billes d'acier. SHD – Châtellerault, cote 551-1B6. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 16.

d'appellations pour une seule et même mine ? Cela vient vraisemblablement du fait de son utilisation variée et des objectifs à atteindre. De fait, cet appareil peut être employé avec plusieurs types d'allumeurs, le rendant opérationnel dans bien des situations. De plus, le point commun à ces trois variantes et l'usage du shrapnel. Souvent rempli de restes métalliques, voire de béton, cet outil tactique est extrêmement létal dans un rayon de 20 mètres et dangereux dans un rayon de 100 mètres. Ainsi, le déclenchement peut s'opérer à partir d'une simple pression sur le plateau du détonateur type D.Z.35⁵⁴, autorisant l'enfouissement du dispositif. En vue de faire le plus de victimes possible, les soldats du génie utiliseront l'allumeur à traction Z.Z.35⁵⁵, le connectant aux fils barbelés. L'allumeur étant rattaché à ces derniers, un simple poids de 7 kilos sur le câble permet d'enclencher l'amorce initiale, faisant décoller la bombe à environ 90 cm du sol pour ce qui est de la *Springmine*. La seconde charge prend le relais libérant le shrapnel.

À l'intérieur de ce réseau de barbelés peuvent aussi être disposés d'autres systèmes bien plus rudimentaires que les *S-minen*. Devant la rareté des matériaux, devenant pour la *Wehrmacht* de plus en plus problématique, plusieurs initiatives ont été inventées en vue de multiplier les dégâts. Ainsi apparaît un premier dispositif très artisanal, prenant la forme d'une petite boîte en bois dans laquelle 200 g de TNT ont été placés. Le bois étant disponible en grande quantité et ayant la capacité de ne pas être détectable, cela en fait un piège de choix pour l'occupant. Nommée *Schützenmine 42*, elle reçoit un détonateur à traction Z.Z.42 l'autorisant à être également connectée à un câble. Économique et aisée à mettre en place, la *Stockmine 43*⁵⁶ est tout aussi destructrice que ses homologues. Constituée d'un corps cylindrique creux en béton dans lequel des éclats de métaux ont été incorporés, elle repose sur un piquet généralement en bois. La grande flexibilité d'un tel engin vient de son allumage qui peut se faire par le biais de plusieurs détonateurs à traction tels que les Z.Z.35 ou Z.Z.42. Son camouflage jaune dans un environnement sablonneux lui garantit une totale discrétion. La charge de 100 g de TNT permet l'éclatement du cylindre en béton et procure un effet shrapnel dévastateur en libérant ses éclats mortels dans un rayon de 20 mètres.

L'avancée vers les blockhaus est freinée par un dernier piège tout aussi dangereux que les précédents. Le combat rapproché se déroule bien souvent dans des endroits très restreints où le manque de place pour manœuvrer s'avère compliqué pour l'infanterie menant une

⁵⁴ Acronyme signifiant : *Drückzunder*, autrement dit plateau de pression. Des variantes existent en bakélite limitant leur détection.

⁵⁵ Acronyme signifiant : *Zugzünder*, c'est-à-dire détonateur. Dispositif qui permet l'allumage de la charge de TNT. Cet élément commun à toutes les mines permet d'y accrocher de minces fils pour créer un piège, par exemple.

⁵⁶ Acronyme allemand : *Sto.Mi.42*.

offensive. Partant de cette constatation, les troupes allemandes du génie se sont tournées vers un procédé totalement automatisé et inédit afin de défendre les casemates : le lance-flamme. Engin atypique dont les ingénieurs allemands ont su exploiter tout l'avantage dans cette configuration, alors qu'il est bien peu puissant lorsqu'il couvre de vastes zones. Ainsi, le manque de place permet à cette arme de canaliser toute son énergie en vue de libérer toute sa puissance destructrice. Toutefois, le fonctionnement d'un engin totalement automatisé attise une certaine curiosité. Quelles sont ses spécificités et quelle est sa mise en œuvre ? Comme c'est le cas pour beaucoup de ces armes, le SHD de Châtellerauld permet de répondre à ces interrogations. Ainsi, le nom usuel sous lequel est désigné ce procédé est le suivant : *Abwehrflammenwerfer 42*, c'est-à-dire lance-flamme de défense⁵⁷. Il se compose d'une cuve cylindrique avec, à son sommet, la cartouche du dispositif de propulsion et le bec duquel sort la flamme. Son installation peut varier selon les situations à défendre. Dans certains cas, la cuve est complètement enterrée, laissant la bouche dépasser d'environ 20 cm du sol. Son armement semble être électrique et à distance. Cependant, il peut être aussi allumé par le déclenchement d'un câble-piège, à l'image des précédentes mines. L'arme ainsi mise en marche voit d'abord la cartouche de propulsion mélangée avec l'hydrocarbure contenu dans la cuve, puis l'allumage de la bouche se déroule par l'intermédiaire d'une amorce. Le réservoir n'est pas très volumineux avec seulement une capacité de 20 litres, de quoi alimenter la flamme pendant environ 5 secondes. Néanmoins, la gerbe de feu provoquée par cette installation a une portée utile de 27 mètres, de quoi atteindre une grande partie des assaillants.

Face à de tels obstacles dessinant, en avant des bunkers, un frein aux troupes alliées débarquant sur la plage, n'est-il pas possible d'imaginer une tactique pour les contourner, en vue de les éliminer ?

C'est en effet une des craintes du *Generalfeldmarschall* Rommel : l'ennemi pourrait être parachuté sur les positions arrière des blockhaus de manière à établir une jonction avec les forces combattant sur la plage. Pour parer à cette éventualité, plusieurs choix s'offrent à lui. Premièrement, les routes et autres accès aux points d'appui sont minés au moyen de *Tellerminen* ou par le biais d'armes précédemment citées. Des pièges explosifs sont posés à des endroits clés et des *Wolfsgruben*⁵⁸ sont fabriqués, autrement dit des trous dissimulés dans lesquels des pieux ont été placés. Deuxièmement, des hérissons tchèques sont installés de manière à stopper tous les véhicules légers ennemis empruntant les voies de circulation habituelles, comme il est

⁵⁷ SHD – Châtellerauld, cote 279-1H1. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 17.

⁵⁸ OBERKOMMANDO DES HEERES, *Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau*, Berlin, OKH, juin 1944. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 18.

possible de le voir devant un blockhaus détruit sur le remblai des Sables-d'Olonne⁵⁹. Outre ces dispositions, l'occupant met en place une défense encore plus efficace face aux chars : l'élément Cointet. Très présente dans le centre-ville des Sables-d'Olonne⁶⁰, cette barrière antichar et contre l'infanterie est en réalité une invention française, réalisée par le colonel Léon Edmond de Cointet⁶¹. Désignée par le nom de son inventeur, elle fut déployée lors de la campagne des 18 jours⁶² opposant les forces belges et allemandes. Remarquant l'efficacité de ces « portes belges⁶³ », le génie allemand les a réemployées sur les différents objectifs à défendre dans le cadre des fortifications du mur de l'Atlantique demandées par Rommel. En plus de garantir une très grande modularité, comme on peut le remarquer sur deux images prises sur le remblai des Sables, ces défenses permettent de barrer les routes très aisément, de quoi sécuriser l'arrière des points d'appui. Troisièmement, les accès menant aux blockhaus sont aussi coupés par des chevaux de frise, comme le relate l'instituteur Ferdinand Morineau⁶⁴ dans son ouvrage consacré à l'histoire de Jard-sur-Mer.

La Vendée a néanmoins dans son hinterland quelques spécificités qui ont été remarquées par les deux camps. La première étant la présence de vastes étendues agricoles en arrière des positions fortifiées qui pourraient devenir très facilement des pistes d'atterrissage improvisées pour les planeurs ou les avions ennemis. Devant une telle vulnérabilité des plans de fortification, Rommel, qui n'a eu que sept mois à peine pour construire autant de défenses, a tardé à résoudre cette problématique. Ce n'est que vers le début du mois de mai 1944 que l'occupant, aidé par les populations locales, a décidé de planter sur un mètre de profondeur et espacés de 30 mètres, des troncs d'arbre en vue d'interdire l'atterrissage des planeurs alliés. Cette nouvelle consigne, très vite surnommée « les asperges de Rommel » est également relatée à Jard-sur-Mer dans les écrits de Ferdinand Morineau⁶⁵. La deuxième caractéristique de l'arrière-pays vendéen se situe au nord et au sud du département. En effet, la topographie de l'île de Noirmoutier se présente de telle manière que la partie ouest de l'île a été gagnée sur la mer et est protégée par une digue. Relevant cela, le génie allemand demande le 11 avril 1944⁶⁶ aux chefs des Ponts et Chaussées, par l'intermédiaire des maires de Noirmoutier, de La Guérinière et de L'Épine, d'élever le niveau de l'eau sans pour autant inonder les chemins et les prés. Quelques jours avant, le même

⁵⁹ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 19.

⁶⁰ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 20.

⁶¹ Colonel Léon Edmond de Cointet (1870-1948).

⁶² Bataille de Belgique qui s'est déroulée entre le 10 mai 1940 et la capitulation belge le 28 mai 1940.

⁶³ Autre nom désignant l'élément Cointet. Peut être appelé aussi « élément-C ».

⁶⁴ MORINEAU Ferdinand, *Le pays de Jard : histoire des communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard*, Les Sables-d'Olonne, Guibert, 1965.

⁶⁵ MORINEAU Ferdinand, *op. cit.*, p. 65.

⁶⁶ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 21.

ordre⁶⁷ avait été donné par la FK 505 de La Roche-sur-Yon concernant les marais du Sud-Vendée, aux alentours de la Baie de l'Aiguillon. Puis c'est au tour des polders situés entre les localités de Bouin et de Fromentine d'être inondés jusqu'à hauteur du réseau routier⁶⁸. Décrivant un vaste secteur de plusieurs kilomètres carrés, ces zones en deviennent les plus importantes sur le plan stratégique. En effet, par leur proximité avec Saint-Nazaire et La Rochelle, elles auraient pu ralentir considérablement les forces alliées en cas de parachutage ou bien d'atterrissage dans ces secteurs, enlisant hommes et matériel.

La stratégie de Rommel est donc simple : permettre aux défenses statiques de refouler à la mer un ennemi venu en nombre. Ces obstacles, bien souvent artisanaux, fruits d'assemblages incongrus et étonnants, se révèlent très efficaces⁶⁹ et garantissent aux blockhaus de ne pas se trouver débordés sous le feu nourri des troupes adverses. L'utilisation de ces composants essentiels du mur de l'Atlantique est combinée avec la puissance de feu des casemates construites sur le littoral. En conséquence, comment les bunkers s'intercalent-ils dans cette vaste défense sur les rivages vendéens ? Quelles sont leurs spécificités en Vendée sachant toute l'étendue du *regelbau* ? En somme, qui sont ces géants de béton ?

I.2. De la défense du littoral vendéen

Les obstacles de plage et la sécurisation des positions fis par le *Generalfeldmarschall* Rommel, dès son arrivée, ont indéniablement contribué à la création de l'appellation sous laquelle on désigne l'ensemble de ces défenses : le mur de l'Atlantique. Néanmoins, ces barricades ne constituent qu'une fraction des retranchements mis en place sur le littoral vendéen. Quels autres éléments composent ce mur alors ? Rommel n'était-il pas l'investigateur de la totalité des fortifications de l'Atlantique ? Il ne faut pas attendre la venue de l'inspecteur des fortifications pour voir fleurir des centaines de chantiers sur la côte atlantique vendéenne, mais bien l'application de la première directive de guerre prise par Hitler en mars 1942. Soutenue par le travail d'Albert Speer et de l'Organisation Todt, l'emballement de la première entreprise d'Europe ne fait que commencer. De cette manière, bien que renforcés par la directive n° 51 de novembre 1943, les travaux sur le rivage s'étaleront entre septembre 1942 et juin 1944 en vue de fonder cette gigantesque muraille de béton et d'acier.

⁶⁷ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

⁶⁸ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

⁶⁹ Au regard des zones ayant été mises à l'épreuve des combats. Par exemple sur les plages du débarquement et dans l'arrière-pays normand.

Après nous être vivement intéressé aux créations du « Renard du désert », nous nous dirigeons donc, en toute logique, vers le haut de ces plages, voire de ces tertres rocheux, afin de procéder à l'exploration des blockhaus en Vendée. La méthode du *regelbau* s'étant généralisée tout au long des côtes françaises, mais aussi sur les littoraux nécessitant une défense contre d'hypothétiques débarquements alliés, il ne sera pas rare de trouver des similitudes entre les différents éléments présentés au fil de ces pages. Ces prochaines observations ne se veulent pas être une liste, dévoilant de manière uniforme et peu intéressante ces ouvrages, mais plutôt une visite de ces lieux oubliés. De cette façon, nous nous pencherons sur les nombreuses particularités des modèles les plus emblématiques de Vendée. Afin d'éviter le piège dans lequel sombre régulièrement l'historiographie⁷⁰, nous avons choisi de regrouper les bunkers par ordre de fréquence numérique, dans l'optique de ne les traiter qu'une seule fois. Bien entendu, sont indiquées les différentes zones où l'on peut les retrouver et certaines de leurs spécificités. Une fiche descriptive insérée en annexe dans le second volume permet l'exploration de plus amples détails techniques.

Lors de l'investigation sur le terrain, certains appendices se sont montrés assez insolites quant à leur rôle au sein des bunkers. C'est pourquoi il est nécessaire d'apporter une réponse soit par le biais d'hypothèses, soit par un verdict fondé sur des documents d'archives. Cette « visite » des différents types d'ouvrages en Vendée se fera également par l'intermédiaire des photographies prises lors de la prospection dans le dessein de retranscrire la disposition des lieux. La zone couvrira ainsi les *küstenverteidigungsabschnitt* (KVA) D/1, D/4 et D/5, c'est-à-dire les secteurs dessinant la globalité de la côte vendéenne. Puis, dans un second temps, il sera utile de se projeter vers la défense insulaire des îles de Noirmoutier et d'Yeu représentant respectivement les secteurs D/2 et D/3.

D'autre part, en vue de répondre à une certaine rigueur, ces casemates ont été classées en deux grands types pour les deux prochaines sections à venir. La nomenclature au niveau des bunkers sur le continent représente un ensemble d'une pluralité considérable, c'est pourquoi il convient de distinguer les ouvrages dits « actifs » de ceux dits « passifs »⁷¹. Toutefois, cette distinction linguistique est difficile à saisir puisqu'un tel édifice est un bâtiment militaire et donc offensif. D'un autre côté, cette défense ne peut se mouvoir et se rendre active. Toutefois,

⁷⁰ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008 ; DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011 ; BOUCARD Benoît, *Inventaire des vestiges du mur de l'Atlantique*, Histoire, Vendée, 2006.

⁷¹ Tout du moins pour le continent. Les îles feront l'objet d'une étude complète, voir respectivement les sections « Noirmoutier, forteresse insulaire » et « L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer ».

il se révèle juste d'user de ce terme pour différencier, par exemple, un ouvrage équipé de canons antichars d'un abri pour le personnel relevant de la catégorie des blockhaus « passifs ».

La pertinence d'une telle classification des bunkers sur le littoral continental vendéen garantit de traiter ces monuments au mieux et dans leurs moindres détails. Il est alors possible de poursuivre les recherches sur les particularités de la défense insulaire de Noirmoutier et d'Yeu. Découlant directement de ces observations, il conviendra, enfin, d'appréhender l'articulation de la surveillance radar en Vendée.

I.2.1. Les abris dits « actifs »

Comptant encore soixante et un points d'appui, sans dénombrer ceux de l'île d'Yeu, le littoral vendéen regorge de casemates contenant en leurs murs une ou parfois plusieurs armes défensives. De l'île de Noirmoutier à la baie de l'Aiguillon, certaines d'entre elles manifestent des ressemblances, voire sont clairement identiques. De telles similitudes s'expliquent puisque ces bunkers sont issus de la typologie qu'instaure le *regelbau*. Afin d'amorcer une visite détaillée⁷², commençons par les ouvrages les plus fréquents sur le littoral, avant d'évoluer vers ce que l'on peut considérer comme des « perles rares » de la bunker-archéologie. Pour de plus amples informations à propos des cas plus spécifiques, et pour des raisons de praticité, il est recommandé de s'appuyer sur les fiches détaillées de chacune de ces structures figurant au sein du second volume.

Engageons notre regard vers l'une des casemates les plus courantes sur le littoral, le modèle R600⁷³. Il en existe encore une petite quarantaine disséminée le long des plages. Comme il s'agit d'un ouvrage normalisé, le préfixe « R », pour *regelbau*, est apposé. Nous sommes en présence d'un édifice étudié principalement pour la *Heer*, mais certaines troupes de marine peuvent également s'en servir. Selon la typologie, il s'agit d'un « encuvement sur abri et soute à munitions » ; environ 555 m³ de béton⁷⁴ ont été nécessaires à sa construction. Extérieurement, le bunker s'offre par des lignes simples et minimalistes avec des dimensions⁷⁵ très restreintes. Il est en fait enterré, son sommet restant à l'air libre, ainsi que l'entrée vers l'abri soute⁷⁶. Ce

⁷² En vue de mieux situer les ouvrages par rapport à la géographie du trait de côte, voir volume II à la section « Cartes d'implantation des points d'appui ».

⁷³ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 1.

⁷⁴ ROLF Rudi, *Regelbauten, Typologie du mur de l'Atlantique, op. cit.*, p. 357.

⁷⁵ Voir volume II annexe n° 4 – fig. 1.

⁷⁶ Comme il est possible de l'observer au point d'appui Sa74 à Cayola. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 2.

bunker reçoit un armement standard, le canon antichar 50 KwK⁷⁷ monté sur un affût⁷⁸ autorisant une action à pratiquement 360°. Il s'agit d'une arme très courante dont l'acronyme KwK signifie en allemand *KampfWagenKanone*, c'est-à-dire canon pour véhicule de combat. Issu des compagnies de *Panzers III*⁷⁹, il devient obsolète face aux T-34 russes en 1941 et est remplacé par le 50 KwK 39 L/60, d'où son « recyclage » sur les ouvrages du mur de l'Atlantique⁸⁰.

Illustration 1. Blockhaus type R600 à La-Faute-sur-Mer (Sa88).



©Graffard T.

L'abri se situant sous l'encuvement est étanche au gaz de combat. Du fait des préconisations de Hitler à ce sujet, la plupart des modèles sont prévus pour résister à ce genre d'attaque. Un point d'eau est alors généralement placé dans le couloir d'accès permettant aux soldats de se décontaminer. Cette spécificité se double d'une porte blindée étanche de type 19P7⁸¹, dotée d'un cercle en peinture rouge signalant son pouvoir hermétique⁸². Un sas de décontamination permet de séparer la *Bereitschaft raum*⁸³ du couloir. À l'intérieur de la pièce de vie, un ventilateur manuel HES 10⁸⁴ filtre l'air de l'extérieur. Il faut noter aussi que cet abri est pourvu d'une sortie de secours⁸⁵. Pour l'hiver, un chauffage de forteresse est également

⁷⁷ C'est-à-dire le 50 KwK 38 L/42.

⁷⁸ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 5.

⁷⁹ Plus précisément les *Panzerkampfwagen III Ausf. G, H et J*.

⁸⁰ Toutefois, il sera possible de percevoir toutes les qualités de cette arme dans le cadre de la prochaine partie, chapitre I, « Le monolithe, une arme défensive efficace ? ».

⁸¹ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 8.

⁸² Un joint d'étanchéité est placé dans la feuillure, de manière à rendre hermétique la pièce à protéger.

⁸³ Deux significations sont possibles : soit salle de repos, soit pièce de vie.

⁸⁴ HES : *Heeresinheitsschutzlüfter* ou, en français, ventilateur standard de protection de l'armée. NARA, cote T78 – R628. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 12.

⁸⁵ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 14.

présent, soit le WT80, soit le WT80K⁸⁶. Seule une petite troupe, au maximum six personnes, peut tenir au sein de cet espace⁸⁷.

Devant le risque de bombardement massif de certaines positions, quelques 50 KwK ont été démontés, puis réinstallés dans des ouvrages de type R667 leur offrant une meilleure protection. L'encuvement restant vacant, les troupes allemandes en ont profité pour y mettre des projecteurs de recherche aérienne. Cette modification est visible sur une photographie prise devant le prieuré Saint-Nicolas à La Chaume⁸⁸. Le modèle utilisé ici est le *60 cm Flakscheinwerfer (Flak-Sw.36)*⁸⁹ assemblé essentiellement par AEG⁹⁰, avec des composants fournis par Siemens et Zeiss. Une section de quatre soldats est requise pour mettre en œuvre le dispositif : un chef de section donnant les ordres, un mécanicien, un préposé au pointage du faisceau vers la cible et un homme s'occupant de la génératrice. Le groupe est bien entendu en communication constante avec les batteries de la *Flak* par radio.

Il convient de remarquer que ce modèle se décline également en deux autres types, le FL242 et le R600b. Le premier reste donc très proche du R600 et dessert les troupes de la *Luftwaffe* qui s'en servent comme position antiaérienne⁹¹. Ce blockhaus est alors prévu pour recevoir le canon antiaérien Flak 30 ou Flak 38 de 20 mm⁹², avec un affût analogue à un tripode. Le second est une version économique, où les architectes ont supprimé toute la partie logistique, laissant seulement l'encuvement équipé d'un 50 KwK. De beaux exemplaires sont encore visibles à Sauveterre⁹³ ou à la pointe du Payré⁹⁴.

Le deuxième bunker que l'on peut croiser de manière fréquente sur le littoral vendéen porte le nom de R667. Il est présent sur à peu près tous les points d'appui de la côte, sauf l'île d'Yeu. La typologie allemande le présente ainsi : « *Kleinstschartenstand für 5 cm KwK* », c'est-à-dire casemate de flanquement pour 50 KwK. Il offre un avantage considérable aux servants de la pièce d'artillerie par l'apport d'un toit, contrairement au R600. Par ses traits esthétiques

⁸⁶ Les deux types de poêles sont fabriqués par l'entreprise Haas & Sohn, ils sont en fonte (environ 100 kg) et alimentés en bois ou charbon. Ils produisent une puissance d'environ 6 à 7 kw. NARA, cote T78 – R628. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 9.

⁸⁷ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 4 – Fiche descriptive : R600.

⁸⁸ AMSO, cote 16 Fi. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 6.

⁸⁹ Malgré une conception remontant aux années 1930, le *Flak-Sw.36* permet de créer un faisceau allant jusqu'à 2 000 m d'altitude environ. La consommation de la lampe à arc demande une alimentation de 90 ampères à 60 volts, qui est fournie par un moteur thermique BMW délivrant un courant de 85 volts. HAMON Jeremy, « Les projecteurs allemands sur le mur de l'Atlantique », 39- 45, n° 232, mars 2006.

⁹⁰ Acronyme désignant l'entreprise *Allgemeine Elektrizitäts Gesellschaft*. Dès 1939, des codes ont été attribués aux entreprises afin de cacher leurs noms. Pour AEG, trois codes sont fournis : ela – elb – elc.

⁹¹ AMSO, cote 13 Fi. SHD – Rochefort, côte 1 W 53. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 15.

⁹² La différence entre le Flak 30 et le modèle 38 reste la cadence de tir passant de 120 coups/min à 220 coups/min. La portée utile est de 1 050 m d'altitude. SHD – Châtellerault, cote 649-2H1.

⁹³ Position Sa94. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 16.

⁹⁴ Position Sa77. Voir volume II annexe n° 4 – fig. 17.

remarquables, cet ouvrage incarne le stéréotype même du blockhaus allemand⁹⁵. Extérieurement, les lignes de force de cet ouvrage font deviner la densité par laquelle le béton a été coulé pour décrire une telle épaisseur. En réalité, seulement 165 m³ sont nécessaires à la construction⁹⁶, ce qui reste peu par rapport au R600.

Illustration 2. Un R667 sur la plage du Rocher (Sa81).



©Graftard T.

Lorsque l'on découvre ce modèle aujourd'hui, il apparaît bien souvent découvert, sans aucun camouflage naturel. À l'origine, il était enseveli soit par du sable, soit par de la terre⁹⁷, le rendant indétectable aux navires ennemis. L'intérieur de cette casemate n'est pas très spacieux avec une surface au sol de 8 m². Lorsque l'on passe le seuil de la *Kampfraum*⁹⁸, l'espace devient très restreint pour les servants de l'arme qui doivent progresser en tenant compte de l'empattement que prend le 50 KwK. À droite de l'entrée, se trouve une grande niche garantissant à la troupe un stock de munitions assez élevé, puisque celle-ci ne leur réserve pas moins de 144 obus. Une hotte manuelle de type HA 100⁹⁹, ayant un débit d'environ 4 m³/min,

⁹⁵ Voir volume II annexe n° 5 – fig. 1.

⁹⁶ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 320.

⁹⁷ AN des Pays-Bas, cote 1035. Voir volume II annexe n° 5 – fig. 2.

⁹⁸ En français : salle de combat. Voir volume II annexe n° 5 – fig. 3.

⁹⁹ AN des Pays-Bas, cote 1039. Voir volume II annexe n° 5 – fig. 4.

permet d'évacuer les fumées nocives de la culasse vers l'extérieur¹⁰⁰. Un autre élément intéressant dans cette pièce est la présence d'un emplacement dédié à un téléphone de forteresse (*Fernsprecher*), assurant une liaison téléphonique avec le poste de commandement (PC) par câbles blindés enterrés¹⁰¹. Il faut noter que deux versions de KwK peuvent équiper ce bunker, le 50 KwK 38 L/42, déjà vu, et le 50 KwK 39 L/60. Ce dernier, plus rare¹⁰², est issu du remplacement des *Panzers III* par les *Panzer IV* qui sont équipés du 7,5 cm KwK 40 L/43 encore plus efficace. Les différences visuelles se traduisent par un canon plus long avec, à son extrémité, un frein de bouche garantissant à la pièce une meilleure dispersion des gaz lorsque l'obus sort du tube. Ceci offre une vitesse de sortie du projectile bien plus importante qu'avec le L/42¹⁰³. Le désavantage s'inscrit au niveau des munitions, car le calibre change.

Le troisième profil grisonnant que l'on peut croiser le long des plages n'est pas un ouvrage d'une ampleur extraordinaire ; il est néanmoins essentiel à la défense rapprochée du point d'appui. Le *ringstand*¹⁰⁴, connu plus communément comme étant le tobrouk, est un petit ouvrage enterré permettant la défense d'un territoire donné, tel qu'un angle mort, ou la surveillance d'une zone définie afin d'assurer une présence défensive contre une éventuelle attaque de l'infanterie par l'arrière de la position. Le surnom « tobrouk » vient de la fameuse bataille de la ville de Tobrouk en Libye, où les alliés et l'a ont combattu de 1941 à 1942. Revenant de l'Afrika Korps, Rommel baptisera cette fortification du nom de la ville où les troupes italiennes ont construit, semble-t-il, de petits nids de mitrailleuses à même le sol. Les mitrailleuses embarquées sont dotées d'un bipied sur un guide circulaire permettant au soldat un mouvement à 360°. Selon les modèles d'armes, de petits boucliers peuvent être ajoutés afin

¹⁰⁰ À très forte dose et dans un espace restreint, les résidus dégagés par les obus tirés se révèlent être toxiques. En cause, l'amorce des obus qui est principalement constituée de mercure.

¹⁰¹ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 5 – Fiche descriptive : R667.

¹⁰² Il est possible d'en observer un exemplaire par le biais d'une photographie prise sur le remblai des Sables-d'Olonne. Voir volume II annexe n° 3 – fig. 14.

¹⁰³ On peut noter qu'un obus perforant tiré par le L/60 atteint une vitesse de 935 m/s, alors que l'ancienne version, tirée par le L/42, a une vitesse de 685 m/s. SHD – Châtelleraut, cote 649-2H1.

¹⁰⁴ Littéralement « anneau debout ». Structure circulaire autorisant le tireur à faire feu sur 360°. Voir volume II annexe n° 6 – fig. 1.

de protéger le tireur du feu ennemi. L'arme principale est dans la plupart des cas des MG, soit des modèles 34 recyclés¹⁰⁵ ou mieux des MG 42¹⁰⁶.

Illustration 3. Un tobrouk à la baie de Cayola (Sa74).



©Graffard T.

Le tobrouk accueille au maximum deux hommes : un tireur prenant position debout et un chargeur. Ces édifices apportent, en plus de la possibilité de faire feu sur l'ennemi, un point d'observation avancé supplémentaire le long du littoral ou, mieux encore, la possibilité d'émettre des signaux lumineux afin d'avertir d'un potentiel danger. Le *ringstand* de forme longitudinale autorise, par sa morphologie, une cellule de repli en cas d'attaque. Selon le principe du *regelbau*, le tobrouk est désigné par la dénomination 58c ou 58d. La principale différence est la forme de l'ouverture : octogonale ou circulaire. Sinon, l'ouvrage en lui-même reste tout à fait identique. Pour ce qui est des mesures, cela reste très variable selon l'effort apporté pour la construction. Les plans¹⁰⁷ garantissent bien souvent une vue d'ensemble plutôt que les recommandations de l'architecte. La plupart des dimensions impliquent alors un volume de 11 m³ de béton¹⁰⁸.

Plus rarement sur les côtes, le tobrouk connaît aussi des variantes, mais qui sont normalisées par le *regelbau*. Deux types sont présents en Vendée, les modèles 67 et 69¹⁰⁹. Le

¹⁰⁵ Bien que trop coûteuses en fer et en heures de fabrication, les MG 34 ont été malgré tout utilisées par l'armée allemande jusqu'en 1945.

¹⁰⁶ Les deux types de MG, 34 et 42, ont la particularité d'utiliser le même calibre, soit du 7,92 x 57 mm Mauser. D'où une flexibilité indéniable sur le terrain.

¹⁰⁷ AN des Pays-Bas, cote 1038. Voir volume II annexe n° 6 – fig. 2.

¹⁰⁸ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 348.

¹⁰⁹ Pour plus de détails, se reporter au volume II annexe n° 7.

premier¹¹⁰ hérite d'une tourelle de char FT-17 ou de Renault R35 à son sommet. Peu d'exemplaires ont été implantés sur le littoral, car ils sont plutôt destinés à la défense des centres urbains tels que Fromentine et Saint-Jean-de-Monts. Le type 69¹¹¹, quant à lui, est équipé d'un mortier lourd, tel que le *Schwere Granatwerfer 34 (s. Gr. W. 34)*¹¹². Les bords des parapets intérieurs sont souvent marqués par des indications visuelles afin de faciliter l'ajustement des tirs lors de l'affrontement¹¹³. À notre connaissance, il n'existe plus aujourd'hui de tels édifices sur le littoral, sachant que deux modèles avaient été construits à La Faute-sur-Mer (Sa88).

Avec le R667, l'occupant s'est penché sur la question de la défense rapprochée des plages, mais cette casemate n'assouvit pas les besoins de l'armée lorsqu'il est nécessaire d'y placer une arme plus efficace. En premier lieu, seules de petites plateformes en béton permettent d'accueillir une arme capable d'accomplir cette tâche. Mais la problématique étant toujours la même, ces ouvrages légers ne peuvent offrir de protections adéquates pour la troupe et le canon lors de bombardements. Pour répondre à ce problème, un modèle a été créé, le R612.

Illustration 4. Un R612 sur la plage de Sion (Sa09).



©Griffard T.

Ressemblant étrangement au R667 par ses lignes stylistiques, il reste cependant bien plus imposant que son homologue¹¹⁴. Cet amalgame peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une casemate de flanquement. Là aussi, si l'on observe un spécimen, par exemple sur la plage

¹¹⁰ AN des Pays-Bas, cote 1038. Voir volume II annexe n° 7 – fig. 1.

¹¹¹ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 7 – fig. 2.

¹¹² Mortier très répandu dans les troupes de la *Wehrmacht*. SHD – Châtelleraut, cote 279-1H1. Voir volume II annexe n° 7 – fig. 3.

¹¹³ Voir volume II annexe n° 7 – fig. 4.

¹¹⁴ Le R612 décrit une longueur de quasiment 15 m sur 16 m de large pour 5 m de haut.

de Sion¹¹⁵ à proximité de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la structure est complètement mise à nue par le temps. Il faut donc imaginer le tout sous une épaisse couche de sable, d'où la présence de crénelures à son sommet et de deux petits contreforts à l'arrière retenant le remblai. Il est à noter qu'un exemplaire à Saint-Vincent-sur-Jard ne présente pas ces appendices, ce qui pourrait le rapprocher de la catégorie des constructions spéciales¹¹⁶. Certaines versions de ce blockhaus sont équipées d'un *ringstand* intégré dans un des murs d'ailes¹¹⁷, embarquant une MG pour la défense rapprochée. L'accès à cet élément se fait par quelques marches non loin de l'entrée. À l'image de la configuration du R667, une bouche d'évacuation des gaz de tirs se situe à l'arrière de la casemate, à droite de la porte d'entrée.

L'accès à l'intérieur se fait par l'arrière du blockhaus, tout comme pour le R667. Il semblerait qu'une simple porte en bois à deux battants soit installée pour fermer l'ouverture du bunker. Il en va de même pour l'embrasure, bien plus grande que pour le précédent bunker. À droite et à gauche, se trouvent deux petites niches dans lesquelles logent des appareils liés à la communication¹¹⁸. Il semble que des arrivées de câbles transitant par le sol du bunker débouchent dans ces niches en vue d'y connecter des dispositifs radio. À la suite de cela, deux réduits à droite et à gauche. Ces espaces sont en réalité des lieux de stockage, où les artilleurs entreposent les obus d'un côté et les gargousses de l'autre. La capacité de ces deux pièces varie : si un canon de 10,5 cm est présent, le stock est de 350 coups. En revanche, s'il s'agit d'un 7,5 cm, alors la réserve passe à 500 coups. En allant vers l'embrasure de tir, le regard est attiré par la turbine aidant à l'aspiration des gaz produits par les tirs. Bien plus conséquente que dans l'ouvrage précédent puisque le volume évolue, celle-ci n'est plus manuelle, mais reçoit un moteur thermique. De type L-350¹¹⁹, ce ventilateur permet d'évacuer jusqu'à 80 m³ et a une puissance d'environ 4,5 cv. L'extraction des fumées nocives circule par le biais d'un tube de diamètre de 350 millimètres vers l'extérieur. Aujourd'hui, il ne reste plus de ce système que les tubulures¹²⁰. Dans le but d'être en contact avec le PC, les dessins techniques¹²¹ envisagent la sortie de deux câbles à proximité de la pièce d'artillerie. L'un nommé *Nachrichtenkabel* désigne la liaison avec le PC, l'autre, *Erdung für nachrichten* permet dans les faits d'éviter un

¹¹⁵ Il s'agit de la position Sa09. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 1.

¹¹⁶ Position Sa19. Bien que répondant parfaitement au plan de base, ce bunker n'a jamais été camouflé de cette manière, tout comme un second R612 à Jard-sur-Mer (Sa78). Voir chapitre II « Du principe de la *Sonderkonstruktion* » p. 213. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 3.

¹¹⁷ AN des Pays-Bas, cote 1038. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 2.

¹¹⁸ Les plans indiquent respectivement « *nische für gerätestecker* » et « *Fe nische* ». AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 4.

¹¹⁹ OBERKOMMANDO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 5.

¹²⁰ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 6.

¹²¹ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 4.

parasitage du premier. Le modèle du téléphone n'est, là non plus, pas connu. Les plans prévoient dans les fondations deux passages de câbles possibles. Soit le chef de chantier fait courir les fils de l'embrasure jusqu'à l'entrée, soit il peut directement les faire bifurquer, sortant d'une gaine blindée à gauche de l'édifice. Une note en allemand demande donc à l'architecte de « toujours déterminer la direction des tuyaux d'entrée de câble en fonction de l'emplacement des structures¹²² ».

Le modèle R612 est pensé autour de deux calibres, le 10,5 cm et le 7,5 cm. Cependant, la plupart des bouches à feu prises à l'ennemi n'ont clairement pas les mêmes caractéristiques au niveau de la hausse, par exemple. Rien que sur la côte vendéenne, cinq armes différentes sont présentes et prévues pour intégrer ce *regelbau* : le 10,5 cm le.F.H. 16 allemand, le 7,5 cm FK 231 (f) français¹²³, le 7,65 cm FK 5/8 (t) tchèque, le 7,5 cm FK 236 (b) belge et le 7,5 cm FK 243 (h) hongrois¹²⁴. Avec une telle pluralité, deux types d'ouverture sont prévus, une permettant une élévation entre -5° et +10° et une seconde comprise dans l'intervalle de -3° à +35°. Elles restent reconnaissables au niveau du nombre de créneaux placés dans le linteau de l'embrasure, un seul pour le premier type et deux pour le second. Pour répondre à ces demandes, les modifications apportées aux embrasures restent mineures¹²⁵. Le débattement horizontal reste toutefois inchangé, avec 60° pour la première comme pour la seconde version. En revanche, il en est tout autre pour la *Kampfraum*. Un seul modèle est alors dessiné¹²⁶ en vue d'accueillir les différents affûts des canons. Un exemplaire sur l'île de Noirmoutier corrobore nos dires. Au sein du point d'appui Sa115 à la Parée Coupée, le R612 présente une embrasure avec deux créneaux¹²⁷ laissant donc au canon une hausse comprise entre -3° et +35°. Le canon se rapprochant de ces caractéristiques n'est autre que le 10,5 cm le.F.H. 16 allemand¹²⁸ avec une élévation de -10° à +40°, d'où son utilisation sur ce site.

¹²² « Die richtung der kabeleinfuhrungsrohre stets nach der ortliechen lage der bauwerke bestimmen. ». AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 4.

¹²³ Il s'agit en réalité du 75 Mle. 1897 équipant encore de nombreuses unités françaises en 1940. Cette arme sur son affût de campagne a une élévation comprise entre -11° et +18°. L'acronyme allemand « FK » étant pour *Feldkanone*, canon de campagne. SHD – Châtellerault, cote 938-2J2. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 7.

¹²⁴ Les armes hongroises, tchèques et belges sont très similaires puisqu'elles ont été vendues sous licence Krupp par l'Empire allemand à l'aube du XX^e siècle.

¹²⁵ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 8.

¹²⁶ AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 9.

¹²⁷ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 10.

¹²⁸ *Ibid.*

L'année 1943 marque un tournant pour l'Allemagne dans la conduite de la guerre. Sur le mur de l'Atlantique, ce renversement se marque par une profonde remise en cause des temps de construction et le fait d'offrir une position frontale face à l'ennemi. Partant de ces principes, le R612 et ses lignes atypiques demandent une mise en œuvre trop importante pour organiser rapidement un ouvrage assurant des tirs d'appui. La *Festungs Pionier* a donc conceptualisé un R612 plus avantageux, tout en répondant au cahier des charges de ce modèle. Le R669 est né. Partant sur les mêmes bases¹²⁹ que son aîné, ce bunker est néanmoins dépourvu du flanquement caractéristique du R612. En revanche, l'édification d'une telle structure demande un peu plus de béton, avec 495 m³. Ces casemates sont souvent construites en batterie, avec au minimum deux exemplaires. Leur résistance aux tirs est aussi assurée par une épaisseur de 2 mètres de béton au niveau des murs et du toit. Toutefois, si le R612 peut se voir équiper d'un tobrouk sur certaines versions, le R669 peut être pourvu, en plus, d'un encuvement pour la *Flak* sur le toit. Des variantes très bien munies sont encore visibles sur l'île de Noirmoutier, à La Guérinière par exemple¹³⁰. Le seul point d'appui sur lequel des R669 ont été enterrés¹³¹ se trouve aux Sables-d'Olonne, à la position Sa71 où un ensemble de quatre batteries R669 assure la défense de la baie. Aujourd'hui, une seule des quatre casemates est encore visible.

Illustration 5. Deux des quatre R669 à La Guérinière (Sa114).



©Graffard T.

L'intérieur du R669 se montre très similaire à celui du R612. Les deux espaces à gauche et à droite de l'entrée liés au stockage des munitions sont présents, mais leurs dimensions sont

¹²⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 9 – fig. 1.

¹³⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 9 – fig. 2.

¹³¹ AMSO, cote 13Fi. Voir volume II annexe n° 9 – fig. 3.

bien plus étendues à cause de l'armement qui change. Voulant une simplification et sûrement une standardisation, le génie de forteresse n'a conçu qu'un seul type d'embrasure répondant à un débattement similaire au R612, c'est-à-dire 60°, et une hausse légèrement différente partant de -9° à +35°.

La qualité des armes mises sous abri au sein du R669 se veut tout aussi variée que pour le R612. Néanmoins, en Vendée, il n'est possible de répertorier que trois modèles pour ce *regelbau*. Ainsi, on trouve le 7,5 cm FK 231 (f), très répandu sur le littoral, apprécié pour ses propriétés antichars et de soutien. Le second canon apparaît au sein des R669 après l'opération *Barbarossa*, où les forces allemandes capturent un grand nombre d'armes antichars soviétiques, telles que le M1938 de 7,62 cm. Renommé par la *Wehrmacht* 7,62 cm Geb.K 307(r)¹³², ce dernier est en réalité un canon de montagne produit par les soviets sous licence Skoda. Cette arme est très peu présente sur le front ouest, dont deux exemplaires seulement équipent les deux R669 à La Chaume sur la position Sa13. Le dernier canon à être implanté sous ce bunker est d'origine française et a été produit par la firme Schneider pendant la Première Guerre mondiale. C'est aussi le seul à ne pas être détourné de sa fonction pour en faire une pièce de soutien, puisqu'il s'agit d'un obusier de 15,5 cm. Nommé par l'armée française 155C Modèle 1917 pour le distinguer de la version à tube long, il est rebaptisé par les Allemands 15,5 cm s. FH 414 (f)¹³³.

Un autre bunker rare et aux formes étranges vient compléter le mur de l'Atlantique en Vendée. En prospectant sur le terrain, nous l'avons croisé à trois reprises : une première fois à La Tranche-sur-Mer et deux fois à Noirmoutier¹³⁴. L'historiographie reste quelque peu incertaine sur les ouvrages en place. Alain Chazette, dans *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*¹³⁵, oublie d'en inscrire deux sur sa liste, sûrement une erreur fortuite. Le R221, ou 65a, reste alors globalement dans la même veine que les tobrouks 67 et 69 abordés plus haut, à quelques détails près. En effet, cet encuvement est équipé du canon de 50 KwK 38 L/42 et reçoit sur le même plan un abri pour les munitions et les hommes¹³⁶. Cette casemate est à l'origine enterrée et connectée à un tunnel d'accès, vision qui n'est plus aujourd'hui¹³⁷.

¹³² L'abréviation « Geb.K » signifie : *Geschutzberg kanone* ou canon de montagne.

¹³³ L'abréviation « s. FH » correspond à *schwere feldhaubitze* ou en français obusier lourd. Schneider a fourni aux Belges une version similaire que les Allemands renomment 15,5 cm s. FH 414 (b). SHD – Châtellerauld, cote 721-2H1. Voir volume II annexe n° 9 – fig. 4.

¹³⁴ Voir volume II annexe n° 10 – fig. 1.

¹³⁵ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008.

¹³⁶ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 10 – fig. 2.

¹³⁷ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 10 – Fiche descriptive R221.

Jusqu'ici, nous nous sommes concentré sur des édifices facilement visibles. Mais l'urbanisation balnéaire d'après-guerre en Vendée a eu, malheureusement, raison de certains modèles très intéressants. Il nous faut donc les découvrir en vue de tisser un panel complet des défenses sur les côtes de ce département.

Présenté par la typologie allemande comme « casemate pour canons sur affûts moyens (120°) »¹³⁸, le modèle R652 est implanté de manière exclusive à la position Sa13 à La Chaume. Cette formation de quatre batteries a été complètement rasée à la fin des années 1950 par la ville des Sables-d'Olonne, qualifiant ces vestiges de « préjudices exceptionnels¹³⁹ ». À la place, une route et deux tours d'immeubles. Partant de ce constat, les recherches ont permis de retrouver les relevés établis par l'équipe en charge du rapport Pinczon du Sel¹⁴⁰. Secondé par l'historiographie¹⁴¹, l'examen de ces ouvrages est renforcé par la découverte de photographies prises lors de l'après-guerre et des croquis rassemblés¹⁴² aux archives municipales des Sables-d'Olonne.

Illustration 6. Casemate R652 à la Chaume (Sa13).



Source : AMSO, cote 13Fi.

D'un point de vue extérieur, cet édifice se présente semi-enterré à l'image des R667 ou des R612. Seule l'embrasure et l'entrée apparaissent découvertes au milieu de ce camouflage

¹³⁸ En allemand : *Schartenstand für Geschütze auf mittlerer Sockellafette 120°*.

¹³⁹ AMSO, cote H VII 104.

¹⁴⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 11 – fig. 1.

¹⁴¹ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 273. ; CHAZETTE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 386.

¹⁴² AMSO, cote H VII 104. Voir volume II annexe n° 11 – fig. 2.

naturel. Le volume de béton nécessaire pour couler une telle structure est de 880 m³, ce qui est considérable. L'embrasure¹⁴³ devait être impressionnante et n'avait rien à envier aux batteries normandes. Un imposant front de béton armé de deux mètres d'épaisseur protège le canon des obus venant de l'Atlantique. De chaque côté, des créneaux saillants coffrés dans le béton dessinent des barbelures vives contrant les éclats des projectiles. Un système de porte en bois devait fermer cette ouverture lorsque le canon n'était pas en service, le protégeant des embruns corrosifs de la mer. Si l'on continue de l'autre côté, vers la porte d'entrée, on s'aperçoit que le bunker est protégé en premier lieu par un *ringstand* assurant une défense à 360°. Au niveau de l'accès, la protection rapprochée est assurée par une caponnière, munie, tout comme le tobrouk, d'une MG.

La description de l'intérieur reste énigmatique dans le sens où les plans retrouvés au SHD de Cherbourg ne concordent pas exactement avec ceux établis par Rudi Rolf¹⁴⁴, ni avec ceux découverts aux archives des Sables-d'Olonne. Il n'y a pas de grandes différences, mais une séparation vient à manquer sur les plans du rapport Pinczon du Sel, preuve, encore une fois, que leur fiabilité reste à revoir. Il n'en reste pas moins que cela ne peut motiver l'arrêt de cette démarche¹⁴⁵.

Les qualités défensives du R652 dépassent allégrement celles des R612 et R669. En revanche, l'introduction d'une pièce d'artillerie sur affût hippomobile directement dans la salle de combat du R652 n'est clairement pas possible. C'est pourquoi l'arme est montée sur un affût fixé au sol, à l'image de ce que l'on peut observer pour les R600 et R667. Néanmoins, ce socle reste bien plus imposant que dans ces derniers blockhaus puisqu'il permet au canon d'établir un débattement horizontal de 120° et une hausse comprise entre -8° et +35°. Le choix pour armer les R652 à La Chaume s'est fixé aux 10,5 cm K.331 (f). Comme l'indique le suffixe « (f) », cette arme est en réalité française, prise à de nombreux exemplaires lors de la défaite en juin 1940. Étant donné son appellation d'origine, 105 Mle 1913 ou L 13 S, ce canon est lui aussi fabriqué par la firme Schneider, puis vendu à la fin de la Première Guerre mondiale à différents pays en Europe tels que la Belgique, l'Italie ou encore la Pologne. En installant de telles armes à La Chaume, la *Wehrmacht* est en pleine capacité d'interdire l'approche vers le port des Sables, mais aussi de fermer la route à tous navires ennemis s'engageant vers le pertuis Breton.

¹⁴³ AMSO, cote 16Fi. Voir volume II annexe n° 11 – fig. 3.

¹⁴⁴ ROLF Rudi, *loc. cit.*

¹⁴⁵ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 19 – Fiche descriptive R652.

La deuxième rareté, elle aussi disparue aujourd'hui, se situe aux Sables-d'Olonne, à la place de l'actuel casino du remblai. Devant l'enjeu que représente la baie des Sables, l'occupant fortifie la position Sa14 en ajoutant à son dispositif deux casemates frontales de type R611. Tout comme pour les R652, ce modèle ne se répétera pas sur le littoral vendéen, faisant de ces deux bunkers une spécificité locale. Les forces du génie allemand comprenant tout l'intérêt de défendre cette plage ont donc pensé à un emplacement capable de prendre toute la baie en enfilade, de manière à créer des tirs croisés avec les autres blockhaus situés à l'opposé. Un seul endroit est alors adéquat : le casino du remblai. L'espace devant ce bâtiment est réquisitionné pour permettre l'édification des deux R611. Peu de documents à propos de ces structures ont été retrouvés. Seules trois photographies d'après-guerre¹⁴⁶ et un plan¹⁴⁷ ont été découverts. On a comparé le croquis du R611 avec le relevé correspondant dans l'ouvrage de Rudi Rolf¹⁴⁸. Contrairement au croquis erroné du R652, l'analogie établie, révèle que celui du R611 serait exact ; les deux concordent, à l'exception d'une pièce ne figurant pas sur le croquis issu du rapport.

Reprenant le principe des R612 et R669, l'arme au sein du R611 est installée sur son propre affût hippomobile, autorisant son évacuation si la situation se complique. De cette façon, la troupe profite de la large ouverture de 2,5 m à l'arrière afin de mettre en batterie le canon. Dans ce cas précis, les forces allemandes ont opté pour deux 7,5 cm FK 235 (b) pris à l'armée belge. Cette arme rebaptisée par l'occupant a déjà été évoquée en ces lignes puisqu'il s'agit du 7,5 cm FK 236 (b)¹⁴⁹ que l'on peut retrouver au sein des R612. Dans les faits, celui-ci n'a rien perdu de ses capacités à effectuer des tirs de barrage sur les troupes ennemies. La cadence de tir reste élevée avec 10 à 12 coups/min, jusqu'à une portée utile d'environ 9 km. À l'image des autres batteries, celle-ci est en communication directe avec le PDT le plus proche afin de guider les tirs. La liaison peut alors être établie par radio ou par le téléphone de forteresse, relié par gaine blindée. Ainsi, ces caractéristiques remplissent parfaitement les critères selon lesquels la batterie assure une défense de la baie des Sables-d'Olonne¹⁵⁰.

L'historiographie en lien avec la bunker-archéologie ou s'intéressant aux blockhaus du mur de l'Atlantique contient par moments quelques lacunes lorsqu'il s'agit des cas plus

¹⁴⁶ AMSO, cote 16Fi et Fond Finzel. Voir volume II annexe n° 12 – fig. 1.

¹⁴⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 12 – fig. 2.

¹⁴⁸ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 271.

¹⁴⁹ La typologie au sein de l'armée belge le nomme C 75 TR. Les différences entre les deux sont minimales : seul l'affût du FK 236 a été modifié en vue d'un tir à plus grande élévation.

¹⁵⁰ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 12 – Fiche descriptive R611.

spécifiques. Par conséquent, deux bâtiments aux formes stylistiques étonnantes manquent à l'appel. Il s'agit du R631 et du R219.

La ville des Sables-d'Olonne regorge de surprises lorsque l'on part à la recherche de ces défenses d'un autre temps. Bien souvent, retrouver un fragment de ces vestiges relève de l'exploit, tant l'urbanisation a effectué son travail de sape sur ces monuments. Toutefois, l'histoire du bunker R631 ne fait pas partie de cet essor touristique puisque sa destruction remonte à la retraite des troupes allemandes qui l'ont plastiqué avant de se replier. L'emplacement de ce blockhaus se situait à l'intersection de l'avenue Paul Doumer et de la promenade du président J. Fitzgerald Kennedy, à l'endroit exact où se trouve actuellement un manège. Sa position l'autorisait à prendre la baie des Sables en enfilade, créant des feux croisés, notamment avec les deux R611 au casino. Comme cet édifice est détruit et que l'historiographie n'est pas très bavarde à son sujet, il a été difficile de trouver des éléments permettant son examen. Néanmoins, quelques photographies¹⁵¹ et surtout un plan¹⁵² ont été retrouvés confirmant qu'il s'agissait bien d'un R631. De plus, un autre plan des archives nationales hollandaises¹⁵³, se révélant bien plus complet que celui retrouvé au SHD de Cherbourg, garantit une meilleure observation des systèmes de ventilation. Lorsque l'on compare les photographies d'époque et les croquis, le R631 des Sables apparaît avec une troisième entrée n'existant pas sur les schémas de base. D'où l'hypothèse d'une potentielle adaptation du bâti aux besoins ou à l'environnement, rattachant l'édifice à la *Sonderkonstruktion* (SK), autrement dit aux constructions spéciales.

Ce bunker reste très spécifique¹⁵⁴ puisque seulement quatre exemplaires ont été recensés sur toute la zone d'influence de l'AOK 1¹⁵⁵, dont un seul en Vendée. Comme en atteste la typologie, il s'agit d'une casemate de flanquement pour canon antichar de forteresse, d'où son orientation. Contrairement aux autres casemates dont l'embrasure est ouverte, celle-ci se montre complètement aveugle. En effet, le canon est monté sur une rotule, le tout protégé par une épaisse plaque d'acier de 15 mm de type 770P4, à l'image de ce que l'on peut observer pour les créneaux de tirs au sein du bunker. De plus, lorsque la situation s'envenime ou que l'arme n'est pas en position de tirer, un imposant volet situé à l'extérieur vient sécuriser l'embrasure¹⁵⁶. En vue de défendre la baie, la *Festungs Pionier* a opté pour un canon tchèque

¹⁵¹ AMSO, cote 16Fi. Voir volume II annexes n° 3 – fig. 9 et fig. 19.

¹⁵² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 13 – fig. 1.

¹⁵³ AN des Pays-Bas, cote 1035. Voir volume II annexe n° 13 – fig. 2.

¹⁵⁴ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 13 – Fiche descriptive R631.

¹⁵⁵ C'est-à-dire de la zone allant de Pornic à la Bidassoa.

¹⁵⁶ OBERKOMMANDO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir volume II annexe n° 21 – fig. 5.

4,7 cm KPÚV vz. 38, renommé en 4,7 cm FestungPaK¹⁵⁷, et doublé d'une mitrailleuse ZB vz. 37, elle aussi rebaptisée en MG 37 (t)¹⁵⁸.

Encore plus rare que tout ce que l'on a pu observer jusqu'alors, le R219 reste peu étudié par l'historiographie. Les ouvrages écrits par Alain Chazette ne le présentent que trop vaguement. Dans *Atlantikwall, mythe ou réalité*¹⁵⁹, ou bien encore dans son encyclopédie *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France 1940-1944*¹⁶⁰, l'auteur divulgue peu d'informations sur le cas du R219, et ne dévoile qu'un nom, SK/Doppelschartenstand, et deux positions où l'on peut retrouver ce modèle : Sa17 et Sa86. Il faut attendre le livre de Rudi Rolf¹⁶¹ pour l'affubler de la terminologie R219. Cependant, cet écrivain ne comptabilise qu'un seul exemplaire sur les côtes contrôlées par l'AOK 1, ce qui reste problématique puisque Alain Chazette en présente deux. Par ailleurs, Chazette ajoute le préfixe « SK » à cet ouvrage, signifiant *Sonderkonstruktion*, alors que Rolf le désigne comme issu de la typologie du *regelbau*. Partant de ces divergences, une source au SHD de Cherbourg révèle le croquis d'un des deux R219, celui situé à Sa17 ou plutôt Saint-Jean d'Orbestier. Le travail mené au SHD de Rochefort se traduit aussi par la découverte de plusieurs photographies montrant celui de Saint-Jean d'Orbestier¹⁶², ainsi qu'un modèle identique construit à La Tranche-sur-Mer¹⁶³ à la position Sa86. Les photos aériennes prises à l'issue de la guerre et disponibles sur le site internet Géoportail permettent de distinguer clairement l'existence de cet exemplaire aux deux endroits. Alain Chazette n'a donc pas fait d'erreur en signalant deux spécimens, mais pourquoi les désigne-t-il comme relevant d'une construction spéciale ? Si ce type d'ouvrage se répète seulement par deux fois en Vendée, il est possible de le retrouver dans le Morbihan sur la pointe de Kerpenhir. Après examen, cela ne le rapproche pas des principes de la *Sonderkonstruktion*, mais plutôt du *regelbau*, vu la fréquence du modèle.

Comme le montre le plan¹⁶⁴, cet ouvrage a la particularité de recevoir deux embrasures opposées autorisant la couverture de deux zones. De cette manière, le *regeblau* le présente comme étant une casemate à flanquement double. Équipée du désormais très connu 50 KwK 38 L/42, cette arme est fixée sur un affût lui permettant d'établir une rotation à 180°, passant

¹⁵⁷ Acronyme signifiant : *Festung Panzerabwehrkanone*, c'est-à-dire, canon antichar de forteresse.

¹⁵⁸ BÖHM Jan, *Opevnování Ostravska*, 1995. Voir volume II annexe n° 13 – fig. 6.

¹⁵⁹ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008.

¹⁶⁰ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995.

¹⁶¹ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 317.

¹⁶² SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 14 – fig. 1.

¹⁶³ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 14 – fig. 2. et fig. 3.

¹⁶⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 14 – fig. 4.

d'une embrasure à une autre¹⁶⁵. Une particularité est toutefois à remarquer à Saint-Jean d'Orbestier : puisque le R219 a été construit dans un second temps, à ses pieds se trouve un R600 placé dans la ligne de mire d'une de ces embrasures. Cette étrangeté défensive est due à la multiplication des bombardements, désarmant l'encuvement du R600 au profit de ce dernier.

Ce premier état des lieux fait apparaître une dimension au sein de laquelle se dessine en réalité deux types d'ouvrages « actifs » : les casemates frontales et celles de flanquement. La côte continentale de la Vendée se voit alors équipée d'une infrastructure défensive dense qui traduit l'idée d'une certaine prépondérance stratégique du lieu. En revanche, la mise en défense de ce littoral ne passe-t-elle pas par un autre type d'architecture orienté vers la logistique ?

I.2.2. Les abris dits « passifs »

La défense du littoral ne passe pas que par des casemates « actives », où les soldats scrutent l'horizon en attendant, derrière leurs armes, l'ennemi tel que le représente si fidèlement, voire un peu trop, le film *Le jour le plus long*¹⁶⁶. Non, effectivement cela ne se passe généralement pas comme ceci ; même si, il faut l'admettre, des phases d'observation rythment la vie quotidienne de l'armée allemande. Le concept du *regelbau* reste à même de fournir n'importe quels ouvrages standardisés remplissant des fonctions très spécifiques. Mais qu'en est-il des besoins logistiques de la troupe ? Existe-t-il sur les côtes de telles casemates d'observation ainsi que des abris en tous genres ? Il convient de répondre par l'affirmative à cette question. Néanmoins, en Vendée, deux tendances sont présentes sur le territoire. Des abris de type soutes à munitions ou de petites structures en briques rythment alors le sud du littoral. Puis, à l'approche des grandes villes portuaires, des ouvrages plus massifs garantissent la gestion d'une logistique plus conséquente pour la *Wehrmacht*. Avec ce constat, il est pertinent de proposer un double examen, c'est-à-dire de débiter la description par ces édifices atypiques et légers, puis d'orienter la réflexion vers les bâtiments qui relèvent de la typologie allemande. La présente section apportera des précisions uniquement sur les bunkers « passifs » présents sur le continent. Une étude plus spécifique sera réservée au domaine insulaire dans les deux prochains points, traitant respectivement des îles de Noirmoutier et d'Yeu.

¹⁶⁵ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 14 – Fiche descriptive R219.

¹⁶⁶ *Le jour le plus long*, 1962, réalisé par Ken Annakin, Andrew Marton, Bernhard Wicki, Gerd Oswald et Darryl F. Zanuck.

Le premier cas observable se situe en plein milieu d'un cordon dunaire, entre Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts. Certes, cet ouvrage n'est pas au sud du département, mais il est le seul à être implanté de cette manière au nord du littoral. Éloigné d'environ 500 m du point d'appui Sa06 aujourd'hui disparu, ce bâtiment s'apparente de loin à une petite maison de pêcheur, ou à une bergerie¹⁶⁷. Le rôle de cette guérite ne reste pas énigmatique très longtemps puisque deux documents¹⁶⁸ confirment son emplacement et sa fonction : il s'agit de la guérite « de la Vacherie » prévue pour « l'atterrissement de câbles sous-marins », relevée comme étant un des points sensibles de Vendée par ce dossier datant de 1943. Sa tâche est donc d'assurer la liaison téléphonique entre le continent et l'île d'Yeu¹⁶⁹. D'où de telles mesures de protection et de camouflage, permettant de maintenir la liaison en cas de bombardements ou d'attaques.

Lors de la prospection menée sur le site de La Grenouillère (Sa64) au nord des Sables-d'Olonne, nous avons été confronté à une structure dont le rôle reste flou. C'est à partir des cartes du rapport Pinczon du Sel¹⁷⁰ que la question s'est posée. En effet, celles-ci montrent un abri en ce lieu. Sur place, il est possible de retrouver une plateforme bétonnée, protégée par un parapet conduisant vers l'entrée du blockhaus R612¹⁷¹. Plusieurs hypothèses s'offrent à l'analyse. La première, la plus probable, est que cet espace correspond à l'endroit où la pièce d'artillerie aurait pu être déposée en vue de son entretien, sachant que la salle de combat au sein du R612 reste très exiguë pour ce genre de procédure. La deuxième théorie est que cette terrasse aurait accueilli une structure temporaire en bois permettant à la petite troupe d'être à l'abri lorsqu'elle était stationnée sur ce site. Sur le terrain peu d'indices ; mais, en février 2018, lors du démantèlement du R612, des signatures, des noms à consonances allemandes et des dates ont été redécouverts sur le parapet en béton¹⁷². Est-ce pour marquer la fin du chantier ou bien seulement de l'édification du parapet et de sa plateforme ? Cette dernière information n'éclaire de toute façon pas plus sur sa fonction¹⁷³.

Lorsque l'on poursuit l'investigation, un autre type d'abri que l'on peut aisément qualifier de spontané apparaît sur le site de la pointe du Payré. Du haut de cette falaise, un petit ensemble de blockhaus domine l'estuaire (Sa77). Un encuvement R600b¹⁷⁴ et un tobrouk 58d agrémentent la vue, mais aussi de petites infrastructures auxquelles l'on accorde une utilité

¹⁶⁷ Voir volume II annexe n° 15 – fig. 1.

¹⁶⁸ AD 85, cote 1 W 79. Voir volume II annexe n° 15 – fig. 2.

¹⁶⁹ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 15 – Fiche descriptive guérite téléphonique.

¹⁷⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848.

¹⁷¹ AMSO, cote 13Fi. Voir volume II annexes n° 16 – fig. 1.

¹⁷² Voir volume II annexe n° 16 – fig. 2.

¹⁷³ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 16 – Fiche descriptive.

¹⁷⁴ À l'origine, deux encuvements de type R600b sont présents sur cette position. Voir volume II annexe n° 17.

quasi-nulle aujourd'hui. Ces structures grossières interpellent sur leurs fonctions¹⁷⁵. Ce genre d'architecture peut correspondre à un lieu de stockage de vivres (moins certain), ou à un stockage de munitions pour les 50 KwK et l'armement de la troupe¹⁷⁶. Cette dernière considération paraît la plus plausible, puisque le prochain point d'appui se trouve de l'autre côté de l'estuaire. Une deuxième infrastructure présente sur les lieux ne peut plus être observée à cause d'une végétation de chênes verts. Toutefois, selon les photographies d'archives aériennes¹⁷⁷, il semblerait que cette deuxième soute à munitions soit du même acabit¹⁷⁸.

La vitesse d'édification qu'atteint le *Generalfeldmarschall* Rommel à partir de 1943-1944 a pour conséquence la multiplication d'ouvrages que l'on peut qualifier de « secondaires ». Ainsi, à la position Sa81 sur la plage du Rocher, il est possible d'observer les restes d'un ancien abri pour les soldats ou pour les munitions¹⁷⁹. Malgré une analyse des lieux, le doute persiste¹⁸⁰. Il n'en reste pas moins que l'appartenance de cet édifice à la SK reste indubitable vu le rapprochement architectural établi avec cette construction, où l'intention est de donner au tout une forme normalisée, voire conventionnelle malgré un déficit des ressources.

Illustration 7. Abri en tôle métro pour la troupe ou les munitions sur la plage du Rocher (Sa81).



©Graffard T.

¹⁷⁵ Voir volume II annexe n° 17 – fig. 1.

¹⁷⁶ Ce qui comprend les munitions de la MG siégeant dans le tobrouk, ainsi que les balles de Kar98 des soldats.

¹⁷⁷ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 17 – fig. 2.

¹⁷⁸ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 17 – Fiche descriptive.

¹⁷⁹ Voir volume II annexe n° 18 – fig. 1.

¹⁸⁰ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 18 – Fiche descriptive.

L'utilité des abris et des soutes à munitions reste louable lorsque les points de ravitaillement se font loin. Mais qu'en est-il de la protection de l'infanterie lorsque celle-ci veut rejoindre les casemates ? Il est, bien sûr, peu probable que les soldats évoluent à découvert, s'exposant aux tirs ennemis. Alors qu'elle est la solution apportée par le génie allemand ?

Sur le continent, une des réponses à ce questionnement reste la construction massive de souterrains. La plupart des points d'appui sont édifiés au sein des milieux dunaires, ne permettant pas la construction de tranchées traditionnelles. Le sable a quasiment les mêmes qualités qu'un fluide, rendant la tâche très difficile. Partant de cette observation, les *Baustellen* édifient des tunnels permettant de relier les entrées de chacun des blockhaus à un boyau de manière à protéger les troupes¹⁸¹. Certains exemplaires, aujourd'hui effondrés et littéralement inondés de sable, sont encore visibles à la pointe de la République à La Tranche-sur-Mer (Sa85)¹⁸². Malheureusement, les vestiges rencontrés n'ont pas permis de prendre conscience de l'étendue de ces réseaux, mais une photographie aérienne¹⁸³ du site Sa85 permet d'entrevoir les différentes entrées.

Illustration 8. Ici, dans un tunnel à la pointe de la Loire, Noirmoutier Sa112.



©Graffard T.

Toutefois, même si ces dispositions autorisent les troupes à évoluer vers les blockhaus pratiquement en toute sécurité, cela ne peut leur permettre de faire feu depuis ces positions.

¹⁸¹ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 19 – Fiche descriptive.

¹⁸² Voir volume II annexe n° 19 – fig. 1.

¹⁸³ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 19 – fig. 2.

Ainsi, comment les architectes ont-ils, là aussi, réussi à contrer la nature en vue de résoudre cet énigmatique problème ?

Les difficultés relevant de l'environnement sablonneux sont telles que le génie allemand se voit contraint d'innover. Les tunnels n'offrent pas à la troupe une position de tir confortable. Édifier des tranchées reste la solution parfaite pour répondre à cette problématique. Toutefois, le milieu dans lequel sont implantés ces abris est un facteur essentiel à prendre en compte. Afin de maîtriser les écoulements de sable, la *Wehrmacht* va employer deux alternatives dans le but de mettre en œuvre ces tranchées. La première reste la plus économique, puisqu'elle utilise essentiellement du bois contre les parois afin de stabiliser le terrain. Cette combinaison se veut pratique, mais aussi très rapide à mettre en place. Quant à la deuxième solution, elle utilise soit du béton, soit un assemblage de briques. Cette dernière semble avoir été mise en œuvre sur des sites plus importants comme à La Chaume (Sa13), par exemple¹⁸⁴. Une vue aérienne¹⁸⁵ de 1947 permet d'observer à cet endroit l'existence d'un exemplaire encore intact. À cette date, la plupart des tranchées faites de bois se sont pratiquement comblées, essentiellement en raison des vents balayant les dunes¹⁸⁶.

Jusqu'à maintenant, les différents abris que l'on a pu observer ne sont issus que d'une construction dite « spontanée ». Par ce concept, il faut entendre une construction sans normes, sans l'aide du *regelbau* pour calquer un des nombreux modèles qu'il propose et l'édifier sur un site. Le béton est un matériau de lu à cette époque et les besoins de l'armée en poste sur le mur de l'Atlantique augmentent. D'où la multiplication de petits ouvrages hors normes, qui se propagent en raison du manque de matières premières. Néanmoins, dans des ensembles plus vastes, cette pratique est refoulée au profit d'une application stricte de la construction normalisée. Ainsi, afin de procéder au plus juste dans l'examen des défenses « passives » du mur de l'Atlantique, il convient de parcourir le littoral vendéen du nord vers le sud.

Les premiers abris normalisés que l'on peut remarquer se situent à la pointe des Polous. Ce site fortifié, de forme circulaire, s'inscrit directement dans la digue protégeant les marais au nord du village de Bouin. L'historiographie gravitant autour de ce thème ne s'attarde pas vraiment sur ces défenses, et ne fournit pas d'informations capitales à leur sujet. Hormis deux tobrouks et un R221 pouvant contrer une petite attaque, cet endroit se voit doter de quatre abris enterrés de type Vf 1b¹⁸⁷ *Wellblech* pour six hommes. Cette nouvelle typologie use d'un sigle

¹⁸⁴ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 20 – Fiche descriptive.

¹⁸⁵ Géoportail, date 1947, secteur de La Chaume. Voir volume II annexe n° 20 – fig. 2.

¹⁸⁶ Il faut aussi ajouter le pillage à ce phénomène. Voir volume II annexe n° 17 – fig. 2.

¹⁸⁷ Voir volume II annexe n° 21 – fig. 1.

signifiant *Verstark Feldmässigen*, autrement dit « fortification semi-permanente de campagne¹⁸⁸ ». Ce lieu n'est pas le seul à être équipé de ce genre d'abri puisque l'on peut en découvrir d'autres aux positions Sa85 et Sa23, c'est-à-dire à La Tranche-sur-Mer¹⁸⁹. De même à Fromentine au point d'appui Sa04, mais dans un état bien plus dégradé.

Les abris de type Vf 1b n'offrent en réalité que très peu de protection à la troupe. L'épaisseur des murs peut difficilement résister à un bombardement. De plus, la place pour six hommes équipés manque cruellement dans cet ouvrage. Afin de corriger cette lacune, la typologie allemande garantit d'autres versions bien plus protectrices que les *Verstark Feldmässigen*. Sur le continent, il faut descendre au niveau des grandes agglomérations portuaires telles que Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou bien Les Sables-d'Olonne pour trouver ce type d'abris. En raison des craintes d'une attaque plus virulente, ces places ont vu se construire, dès 1942, une multitude de blockhaus ayant pour caractéristique commune une épaisseur de 2 m de béton armé pour le toit et les murs. En outre, tous ces abris sont enterrés, laissant apparaître seulement les accès au niveau de la façade du bunker. Enfin, il faut savoir que la plupart d'entre eux sont étanches aux gaz et bénéficient de l'eau courante, de l'électricité, ainsi que du téléphone.

À Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'état-major allemand établit son centre névralgique à la position Sa10. C'est donc sur une longue bande de sable protégeant le port de la mer¹⁹⁰ que l'occupant jette son dévolu afin d'édifier un site d'une importance appréciable. Selon un plan datant de 1945, retrouvé au SHD de Rochefort¹⁹¹, ce point d'appui est très bien protégé puisque le seul accès à l'époque ne se fait que par un pont. La tactique en est redoublée car la topographie de cette pointe dunaire correspond à un éperon barré, autrement dit à un espace entouré d'eau avec une seule entrée et sortie. Le paysage est aujourd'hui méconnaissable, l'urbanisation des années 1950 à 1970 l'a considérablement remodelé, si on le compare aux vues aériennes prises après-guerre. Néanmoins, contrairement aux blockhaus construits à La Chaume ou aux Sables-d'Olonne, certains sont encore visibles au milieu de cette jungle urbaine.

Une des casemates, que l'on retrouve par une vingtaine de fois en ces deux endroits, reçoit du *regelbau* l'appellation R501. Désignée par la typologie comme étant un abri pour un groupe de combat, c'est-à-dire dix hommes, la structure se veut assez compacte pour une édification rapide. Lors de la prospection menée à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il a été possible

¹⁸⁸ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 21 – Fiche descriptive.

¹⁸⁹ Voir volume II annexe n° 21 – fig. 2.

¹⁹⁰ À l'époque, cette dune est du côté de Saint-Gilles-sur-Vie. La ville fusionne avec Croix-de-Vie en 1967.

¹⁹¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 22 – fig. 1.

d'obtenir des photographies de l'intérieur d'un des R501 présents sur cette dune. En effet, sachant qu'un de ces abris est étonnamment réutilisé comme réserve d'eau de mer par l'institut de réadaptation Villa Notre Dame, nous avons demandé à la direction s'il était envisageable de le découvrir. Très aimablement, notre interlocuteur nous a signalé que cela était impossible, puisque l'abri se trouve désormais à environ 2 m en dessous du niveau du sol actuel. Mais il nous a transmis quelques clichés¹⁹² pris lors de la maintenance de la réserve. Cette surprenante découverte se double de croquis¹⁹³ très détaillés, d'une transcription parfaite¹⁹⁴. Il est important de noter que cet abri est en réalité un modèle dont la conception remonte bien avant son implantation sur le littoral atlantique puisque certains exemplaires sont visibles sur le *Westwall*. D'ailleurs, Rudi Rolf¹⁹⁵ en fait remonter les plans à 1939.

Illustration 9. Blockhaus R501 à L'Herbaudière (Sa106).



©Graffard T.

Vu que le modèle R501 n'offre qu'une place limitée pour un seul groupe de combat, les ingénieurs conçoivent un modèle plus grand pouvant contenir deux groupes, le R502. Sur le continent, peu d'exemplaires sont visibles puisqu'après-guerre il a été très facile de les ensevelir. Néanmoins, il est possible d'en compter une dizaine répartie sur les sites de Saint-

¹⁹² Voir volume II annexe n° 23 – fig. 1.

¹⁹³ AN des Pays-Bas, cote 1032. Voir volume II annexe n° 23 – fig. 2.

¹⁹⁴ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 23 – Fiche descriptive R501.

¹⁹⁵ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 70.

Gilles-Croix-de-Vie¹⁹⁶ et des Sables-d'Olonne¹⁹⁷. En revanche, même s'il est impossible d'explorer l'intérieur de ces ouvrages en particulier, la visite de celui de la batterie *Tirpitz* à Noirmoutier, ainsi que les plans retrouvés permettent de continuer cette analyse.

Illustration 10. Blockhaus R502 à La Guérinière (Sa114).



©Graffard T.

Tout comme son homologue vu précédemment, le R502 se présente dans l'environnement sous la forme d'une excavation¹⁹⁸ dont les accès sont tournés à l'opposé de la venue de l'ennemi¹⁹⁹. L'accès à cet abri dévoile une particularité : un fossé protégeant l'entrée du R502. Cette tranchée constitue un rempart contre tout éclat d'obus. Fait étonnant, il a été remarqué lors des relevés que seuls certains modèles ont cette spécificité, d'autres ont uniquement un moyen d'accès plus rudimentaire comme de la terre battue. En réalité, l'architecture de ce bunker reste une version « allongée » du R501. Tout semble être en double : deux entrées, deux pièces de vie avec un équipement doublé, et même une troisième salle, dénommée *beobachtungraum*²⁰⁰, réservée à l'observation des alentours de l'ouvrage²⁰¹.

Légèrement moins présent sur la côte vendéenne avec seulement cinq exemplaires²⁰², un second modèle d'abri pour un seul groupe de combat demeure aussi dans le *regelbau*. Il s'agit du R621. Il convient de se demander pour quelles raisons le génie de forteresse s'est

¹⁹⁶ À la position Sa10.

¹⁹⁷ Aux positions : Sa13 – Sa15 – Sa71.

¹⁹⁸ AN des Pays-Bas, cote 1022. Voir volume II annexe n° 24 – fig. 1.

¹⁹⁹ AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir volume II annexe n° 24 – fig. 2.

²⁰⁰ Littéralement pièce d'observation.

²⁰¹ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 24 – Fiche descriptive R502.

²⁰² Visibles aux positions Sa14, Sa15, Sa70 et Sa71.

préoccupé de concevoir un second abri répondant aux mêmes objectifs que le R501, à savoir un bunker pour un groupe de soldats. La réponse est assez simple dans les faits. Le *regelbau* est certes un catalogue de blockhaus, mais avec l'évolution de la guerre, il doit être maintenu à jour. Ainsi, cette nouvelle version nommée R621 est disponible en Vendée dès 1942²⁰³. Peu d'éléments sont encore visibles aujourd'hui à cause de l'enfouissement des accès à l'ouvrage. Malgré tout, il a été possible d'approcher un de ces modèles²⁰⁴ au point d'appui Sa70, qui correspond au quartier du Casino des Pins aux Sables-d'Olonne. Cet édifice de défense « passive » peut apparaître de deux manières. Soit il est, comme à l'accoutumée, enterré, soit il est de plain-pied. Il est également intéressant de noter une dissemblance au niveau des sources, puisque certains des plans retrouvés aux Sables-d'Olonne²⁰⁵ ne font pas mention des créneaux défensifs face aux entrées, au contraire de ceux trouvés au SHD de Rochefort²⁰⁶. Le *Lüftungspan*²⁰⁷ permet une vision globale de l'organisation de l'espace dans cet abri²⁰⁸.

Le fait de mettre les soldats à l'abri des bombardements et des gaz de combat se révèle extrêmement utile et primordial. Néanmoins, dans le cadre de points d'appui stratégiquement importants tels que Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou Les Sables-d'Olonne, la *Wehrmacht* ne peut laisser à l'air libre les munitions utilisées pour les batteries. Avec la présence de plusieurs obusiers et canons antichars, en plus de l'armement standard des combattants, elle a donc été dans l'obligation d'entreposer les caisses de munitions au plus près des installations défensives. Certes, dans les blockhaus où reposent les canons, il est possible de ranger quelques caisses, comme dans les types R611, ou encore dans les coffres des encuvements. Mais ce n'est clairement pas suffisant, et stocker ce genre d'explosifs à l'air libre pourrait engendrer des risques physiques, ou alors un « emprunt » de la part des quelques résistants dans les parages. En conséquence, il a été entrepris de construire un abri souterrain²⁰⁹ permettant la conservation d'un grand nombre de gargousses et d'obus afin de subvenir à l'approvisionnement des canons. Référencée au nom de R607, cette soute à munitions reçoit un niveau de protection assez élevé comparativement aux modèles dits de campagne, *Verstark Feldmässigen* (Vf). En effet, tout comme les ouvrages normalisés des dernières versions, l'épaisseur des murs et du toit s'élève aussi à 2 m²¹⁰.

²⁰³ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 72.

²⁰⁴ Voir volume II annexe n° 25 – fig. 1.

²⁰⁵ AMSO, cote 25Fi. Voir volume II annexe n° 25 – fig. 2.

²⁰⁶ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 25 – fig. 3.

²⁰⁷ Plan de ventilation en français. AN des Pays-Bas, cote 1034. Voir volume II annexe n° 25 – fig. 4.

²⁰⁸ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 25 – Fiche descriptive R621.

²⁰⁹ AN des Pays-Bas, cote 1022. Voir volume II annexe n° 26 – fig. 1.

²¹⁰ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 26 – Fiche descriptive R607.

Commander les opérations sur le terrain demande une certaine maîtrise et connaissance de l'environnement afin que les troupes au sol vainquent l'ennemi. Ce facteur spatial se double nécessairement d'un autre élément à prendre compte : la communication avec les chefs de section. En effet, si ces deux données ne sont pas réunies, l'échec est quasi assuré. Ainsi donc, en vue de mettre à l'abri l'état-major d'un régiment, le génie de forteresse a conçu un blockhaus permettant de répondre à ces prérequis. C'est pourquoi au sein des complexes tels que retrouvés à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Sa53), à La Chaume (Sa13) ou encore dans l'enceinte du Casino du Remblai (Sa14), l'état-major allemand a implanté le modèle R608. Un tel complexe de casemate reste assurément aveugle et sourd si un PC pour bataillon ne figure pas à proximité de l'une d'entre elles.

L'architecture de ce bâtiment reste très proche de ce que l'on a déjà pu observer dans ces pages, c'est-à-dire un ouvrage semi-enterré dont les accès sont protégés par une caponnière et un tobrouk. En ce qui concerne le plan²¹¹ de ce bunker, il se décompose en deux parties distinctes : une section spécialisée pour abriter la ventilation (*Lüfterraum*)²¹², ainsi que la *Mannschaftsraum*²¹³, et une seconde renfermant le central téléphonique, la salle de commandement en plus de l'opérateur radio²¹⁴. Le double emploi du téléphone et de la radio²¹⁵ n'est pas si surprenant, puisqu'en cas de coupure des lignes, ce dernier moyen est toujours opérationnel. Il faut également noter que ce blockhaus, dessiné pour les officiers, dispose d'un certain confort. À l'intérieur, les murs sont garnis de lambris et du carrelage agrémenté le sol. De même, un système de chauffage par air pulsé équipe cet édifice²¹⁶. Ainsi, la spécificité de ce PC de régiment est de centraliser en son sein la plupart des communications des batteries à proximité, en plus de couvrir les actions des troupes sur le front²¹⁷. Son rôle dans le système défensif est prépondérant.

En vue de gérer l'entretien de l'armée, les architectes ont aussi pensé à concevoir des hôpitaux. Cette réflexion peut être bien vue lors des phases d'accalmie, mais se révèle essentielle afin de soigner les blessés pendant la bataille. L'implantation de ces bunkers hôpitaux est, dans la plupart des cas, en retrait par rapport aux autres abris, mais assez proche du front en vue de recueillir les invalides. De plus, il n'est pas rare que certains abris R502,

²¹¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1582. Voir volume II annexe n° 27 – fig. 1.

²¹² AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir volume II annexe n° 27 – fig. 2.

²¹³ C'est-à-dire en français : la pièce de vie.

²¹⁴ Respectivement : *Funkraum*, *Planraum* et la *Nachrichten-Raum*.

²¹⁵ NARA, cote T283 – R47. Voir volume II annexe n° 27 – fig. 5. Voir aussi annexe n° 12 – fig. 5. pour une vue globale de l'installation.

²¹⁶ NARA, cote T78 – R775. Voir volume II annexe n° 27 – fig. 3. et fig. 4.

²¹⁷ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 27 – Fiche descriptive.

dans des cas d'extrême nécessité, soient transformés en postes de secours. Ainsi, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, deux modèles sont présents : le R661 et variante du R118, le R118b.

Commençons par le plus petit des deux, soit le R661. Comme à l'accoutumée, ce bunker apparaît encaissé dans une excavation artificielle et recouvert d'une mince strate de remblai. La façade, quant à elle, est protégée par un large fossé, voire un tobrouk dans certains cas. L'observation révèle que deux ouvertures permettent d'entrer dans l'abri. Les plans²¹⁸ du R661 restent difficiles à trouver, surtout lorsque l'on s'intéresse aux moindres détails. De plus, il n'a pas été permis de trouver un seul exemplaire en état puisque tous ont été démolis ou ensevelis. Concrètement, la disposition des pièces ressemble très nettement à ce que l'on peut remarquer au sein du R502. Deux grandes pièces jumelles garantissent l'accueil pour les blessés. Malgré tout, il faut noter que, pour assurer un maximum d'hygiène, le sol et les murs des pièces sont recouverts de faïence blanche. Toutefois, même si ce bunker tient le rôle de poste de secours, il ne peut être le théâtre d'opérations chirurgicales lourdes, faute d'équipements et d'infrastructure adéquate. Les militaires entrant en ce lieu n'ont donc pas leurs pronostics vitaux engagés et sont soignés rapidement²¹⁹.

Le R118b répond présent lorsque les limites du R661 sont atteintes. En effet, le principal inconvénient du R661, hormis sa faible capacité en matière de blessés, est le fait que deux individus touchés par des pathologies différentes peuvent se côtoyer ou se croiser. Se penchant sur cette question de la séparation des malades, les Allemands ont dû trouver une structure plus à même de traiter ce genre de cas. Outre cette problématique médicale, Hitler, influencé par les dégâts de la Première Guerre mondiale provoqués par le fameux « gaz moutarde », véhicule cette idée d'une distinction, voire d'un « tri » entre les blessés « conventionnels » et ceux ayant été gazés. Cette division permet de répondre à des critères d'hygiène très en avance, car aucun hôpital de campagne ne procède de la sorte à l'époque. Il faut noter que l'architecture de celui-ci se dessine selon deux niveaux. Le premier est réservé aux soins, tandis que le niveau inférieur est dédié aux équipements utiles au bon fonctionnement de la casemate²²⁰. Cependant, si l'on se réfère à l'un des croquis retrouvés au SHD de Cherbourg²²¹, il semble que les relevés fournis ne soient pas tout à fait exacts. Néanmoins, un plan générique du R118²²² permet d'aller un peu plus loin dans cette recherche. Ainsi, en plus du R661, des systèmes spécifiques (douches de

²¹⁸ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 28 – fig. 1.

²¹⁹ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 28 – Fiche descriptive R661.

²²⁰ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 29 – Fiche descriptive 118b.

²²¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 29 – fig. 1.

²²² AN des Pays-Bas, cote 1022. Voir volume II annexe n° 29 – fig. 2.

décontamination, poubelles enterrées²²³, autonomie en eau et ballon d'eau chaude²²⁴...) équipent ce bunker hôpital. De même, une salle d'opération implantée au centre de l'abri permet de réaliser des interventions plus délicates.

Ainsi, le R118b de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pallie donc les lacunes de cet autre édifice que l'on vient de découvrir. Étonnamment, peu d'exemplaires relevant de cette typologie ont été édifiés en Vendée. Un modèle identique, qui n'est plus visible aujourd'hui, a également été construit dans le Bois de la Chaise, à Noirmoutier (Sa101).

Poursuivant cette pérégrination le long de la côte atlantique, déplaçons-nous vers le sud en vue d'atteindre deux points d'appui sur lesquels est implanté un ouvrage un peu particulier. Les positions du Pont-Jaunay (Sa57) et de Sauveterre (Sa94) ont en commun un modèle de poste d'observation peu courant sur le littoral. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de ces deux édifices. L'un a été complètement rasé au cours des années 1990, et l'autre est enseveli par la dune. Ces lacunes physiques n'annoncent pas une étude des plus simples. Cependant, le déplacement n'a pas été vain puisque nous avons retrouvé l'emplacement exact et donc le point de vue que pouvaient avoir les occupants du bunker²²⁵ à Sauveterre. L'alternance entre travail de terrain et en archives porte indéniablement ses fruits, car, au sein des SHD de Rochefort et de Cherbourg, il a été possible de découvrir des photographies aériennes²²⁶ de chacun des bâtiments, ainsi qu'un plan²²⁷. Il a alors fallu déterminer la typologie de cette structure. Parmi la bibliographie, ni l'ouvrage de Rudi Rolf, ni celui d'Alain Chazette, ni même la revue spécialisée 39-45²²⁸ n'apportent des informations probantes sur cette investigation. Toutefois, d'après le plan retrouvé, on peut sans aucun doute le rattacher à la catégorie des *Verstärk Feldmässigen* (Vf), vu la faible épaisseur des murs (50 cm)²²⁹. L'architecture se veut donc simple et minimaliste, avec une grande visière horizontale permettant aux observateurs d'utiliser leurs jumelles ou, mieux encore, un *Scherenfernrohr*²³⁰.

²²³ Voir volume II annexe n° 29 – fig. 4.

²²⁴ Un système de pompe est bien souvent mis en place en vue de capter l'eau du puits. OBERKOMMANDO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir volume II annexe n° 29 – fig. 5.

²²⁵ Voir volume II annexe n° 30 – fig. 1.

²²⁶ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 30 – fig. 2.

²²⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 30 – fig. 3.

²²⁸ DEVIÈRE Sébastien, « Mur de l'Atlantique, un modèle méconnu : le poste d'observation type VF6 », 39-45, n° 237, septembre 2006.

²²⁹ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 30 – Fiche descriptive.

²³⁰ Référencé sous le sigle *S.F.14.Z.Gi.* et élaboré par Leitz Wetzlar. Il s'agit de lunettes binoculaires n'exposant pas l'observateur. Les alliés surnomment ces lunettes « *rabbit ears* », car elles forment des oreilles de lapin. Voir volume II annexe n° 30 – fig. 4.

La côte vendéenne regorge encore de nombreux artefacts oubliés. En effet, a déjà été évoquée, à maintes reprises, la batterie de La Chaume à proximité des Sables-d'Olonne. Mais, au sein de celle-ci, est implanté un autre type de bunker, le modèle R636.

De même que les petits postes d'observation que l'on vient d'aborder, la position de La Chaume (Sa13) reçoit un bâtiment approprié à cette tâche. Toutefois, avec le R636, il n'est plus question d'un édifice léger, mais d'une construction proportionnelle à la taille de la batterie. La typologie allemande présente ce blockhaus comme étant un PDT pour batterie de côte. À noter aussi qu'il s'agit d'une structure adaptée à l'usage de l'armée de terre et non, comme on le verra à Noirmoutier, pour la *Kriegsmarine*. Ainsi, ce poste de commandement est prévu pour diriger les quatre canons sous abri type R652 en front de mer. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de la présence de ce poste, qui a fait place à un lotissement recouvrant la grande majorité du site. Néanmoins, il a été possible de retrouver quelques photos aériennes²³¹, ainsi que quelques plans²³². Ces compléments révèlent une structure exclusivement étudiée pour l'observation et l'acquisition de cibles sur buts marins. Pour ce faire, un télémètre²³³ siège sur le toit terrasse au sein d'un encuvement et envoie les coordonnées aux officiers qui, à leur tour, relayent l'information aux batteries. À l'image de ce que l'on a remarqué pour le poste d'observation précédent, il n'est pas possible de passer outre l'imposante visière horizontale qui autorise un champ de vision à 180°. Ce trait architectural tient, ici, quasiment du stéréotype de la casemate allemande²³⁴.

Le port des Sables-d'Olonne reste pour la *Wehrmacht* une place de choix sur la côte vendéenne, à mi-chemin entre Saint-Nazaire et La Rochelle. C'est pourquoi cette localité renferme des ouvrages aussi importants, capables d'assurer la logistique des troupes. Ainsi, un ouvrage très étonnant voit le jour, directement implanté sur le remblai au niveau de l'actuelle place Maréchal Foch. Aujourd'hui, il est encore possible d'entrevoir les lignes du bunker malgré sa transformation en terrasse pour cafés²³⁵. En réalité, il n'est pas question d'une typologie particulière, mais plutôt d'un rassemblement de trois modèles n'en formant qu'un seul. Heureusement, les archives municipales de la ville ont gardé un plan²³⁶ faisant foi de toute l'étendue de cet abri. Avec l'aide du croquis établi par l'architecte de l'agglomération, il est

²³¹ AMSO, cote 13Fi. Voir volume II annexe n° 31 – fig. 1.

²³² SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 31 – fig. 2.

²³³ Le terme « télémètre » est composé de la racine « télé » comportant l'idée de « distance » et « mètre » le fait de mesurer. Source : Dictionnaire Larousse en ligne, consulté le 13/12/19. Il existe trois types de télémètres : à dépression, stéréoscopique et géodésique. La différence entre chaque modèle réside dans le moyen mathématique d'acquies les coordonnées de la cible.

²³⁴ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 31 – Fiche descriptive R636.

²³⁵ Voir volume II annexe n° 32 – fig. 1.

²³⁶ AMSO, cote 25Fi. Voir volume II annexe n° 32 – fig. 2.

possible de remarquer qu'il s'agit en réalité d'abris R502 et R621 accolés à une soute à munitions R607. Ce surprenant édifice, dont les murs extérieurs restent à 2 m d'épaisseur, reçoit néanmoins quelques modifications internes²³⁷ en plus d'une cloche blindée d'observation du type 749P3²³⁸. Une photographie, recueillie par Patrice Barraud pour son ouvrage *Images de guerre aux Sables d'Olonne*²³⁹, permet de l'identifier clairement.

L'occupant, en vue de protéger son administration locale, dirige, place de la Liberté aux Sables-d'Olonne, la construction d'un abri pour le capitaine du port. Là aussi, les plans²⁴⁰ de l'architecte de la ville, dressés en octobre 1944, sont utiles afin d'observer à quoi pouvait ressembler une telle structure. Néanmoins, ces derniers n'indiquent pas la typologie dont relève l'ouvrage. Il faut donc consulter le livre de Rudi Rolf²⁴¹, afin de déterminer ces éléments. De fait, il semble s'agir d'un type R668, transformé pour les besoins du *Hafen Kapitän* des Sables. À l'origine, ce bunker est prévu pour six hommes. De cette façon, on retrouve le schéma habituel, avec une entrée, donnant sur la *gasschleuse*, puis se dévoile la pièce de vie. Celle-ci mesure 4 m sur 2,80 de large. En raison de la qualité hermétique de l'édifice, un ventilateur, que l'on peut supposer de type HES 1,2 m³, assure la filtration de l'ensemble. L'hiver, un poêle de forteresse WT80K permet de chauffer le blockhaus. Comme l'indiquent les relevés, une attention toute particulière a été donnée à l'extérieur du bâtiment, de manière à le transformer en une paisible habitation.

Une autre particularité de cette ville réside dans la construction d'un abri hôpital au cœur de l'agglomération. Correspondant, selon le *regelbau*, à la norme R118c, il est implanté en retrait par rapport à la ligne de front que peut créer le remblai. Ce lieu choisi par l'occupant reste avantageux sur plusieurs points. Même si le blockhaus se veut éloigné des combats, le transport des blessés peut se dérouler très rapidement. Un certain nombre de rues relie le front à cette base sanitaire. De plus, l'ouvrage est naturellement protégé des éventuels bombardements puisqu'il a été édifié dans une excavation le long de la route et incorporé dans l'enceinte de l'abbaye Sainte-Croix. Comme on a déjà observé ce modèle, il reste à départager les différences entre le R118b et cette nouvelle variante. La principale spécificité du R118c réside dans le fait que cet ouvrage est de plain-pied, contrairement au R118b. Il en résulte alors trois entrées au niveau de la façade. On y retrouve, bien entendu, la séparation pour les blessés

²³⁷ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 32 – Fiche descriptive.

²³⁸ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 32 – fig. 3.

²³⁹ BARRAUD Patrice, *Images de guerre aux Sables-d'Olonne, Les années quarante de l'Occupation à la Reconstruction*, Château-d'Olonne, Éditions Patrice Barraud, 2015.

²⁴⁰ AMSO, cote 25Fi. Voir volume II annexe n° 33 – fig. 1.

²⁴¹ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 75.

« conventionnels » à gauche, et à droite pour les gazés²⁴². La troisième ouverture conduit en fait vers la partie logistique du bunker. Au lieu d'être sous le bunker, elle est déportée sur la droite et accolée au reste du plan de base.

La seconde batterie des Sables-d'Olonne située sur les hauteurs de la ville, à l'opposé de celle de La Chaume, reçoit, elle aussi, un abri spécifique à l'acquisition des cibles. Implanté à La Pironnière (Sa71), ce point d'appui important, composé de nombreux abris tels que des R502 et quatre batteries R669, permet d'offrir un soutien aux blockhaus placés sur le remblai. Nous avons été en mesure de retrouver un plan du poste de télémétrie, codifié R637, au SHD de Rochefort²⁴³. Ce bunker, tout comme à La Chaume, a l'objectif particulier de transmettre les coordonnées et l'ordre de faire feu aux quatre canons du site. Contrairement à l'exemplaire construit de l'autre côté de la baie, le modèle R637 reste plus petit. Effectivement, cette structure ne demande que 445 m³ de béton, comparé aux 1 000 m³ exigés pour le R636. Visuellement, on peut croire qu'il s'agit d'un modèle en réduction, puisque le plan reste très similaire. L'étroite visière n'en est pas moins oubliée.

D'autre part, la communication entre les points d'appui reste un élément essentiel qui peut être mis en défaut par l'ennemi lors d'un bombardement. C'est pourquoi les différents bunkers se doivent d'être reliés par des câbles blindés dans le but de rester en contact entre eux, mais aussi avec leurs PC et PDT respectifs. Toutefois, bien que les lignes soient blindées et enterrées à 2 m de profondeur, il est nécessaire de les protéger plus efficacement. En cas de bombardement, le réseau risque d'être coupé, neutralisant ainsi tous les postes téléphoniques. Les ingénieurs allemands conçoivent alors des relais connectant les secteurs de défense à la ligne principale. De ceux-ci, partent des lignes secondaires vers les différents points d'appui. En plus de créer un réseau téléphonique, ces derniers peuvent aussi fragmenter les lignes en vue de continuer la diffusion des informations, à l'image du réseau internet en quelque sorte. De plus, ils ont aussi l'utilité d'isoler un point d'appui ou un secteur en particulier si celui-ci est tombé aux mains de l'ennemi. Les soldats en déplacement peuvent également raccorder leurs téléphones de campagne²⁴⁴ au boîtier d'interconnexion extérieur pour contacter le PC²⁴⁵. Dans les faits, ce petit ouvrage en béton reste assez léger, mais peut résister à des attaques importantes. Selon le plan générique de l'édifice²⁴⁶, il s'agit d'une construction très simple, c'est-à-dire cubique et enterrée, dont l'accès se fait par une trappe métallique sur le dessus. Des

²⁴² Voir volume II annexe n° 34 – fig. 1.

²⁴³ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 35 – fig. 1.

²⁴⁴ Souvent des *Feldfernsprecher* 33.

²⁴⁵ DEVIÈRE Sébastien, « Le Mur de l'Atlantique : les relais téléphoniques », 39- 45, n° 250, novembre 2007.

²⁴⁶ AN des Pays-Bas, cote 1038. Voir volume II annexe n° 36 – fig. 1.

échelons permettent de descendre à l'intérieur et d'établir les liaisons par le biais de boîtiers d'interconnexion.

En Vendée, il ne reste plus que deux exemplaires de *Kabelbrunnen*²⁴⁷, un à Talmont-Saint-Hilaire et un autre à Jard-sur-Mer²⁴⁸. Comme ces derniers sont implantés dans la zone sud du littoral vendéen, il est probable qu'ils ont servi à faire transiter des informations depuis les sites fortifiés de la côte vers la base de La Rochelle, voire de relier La Pallice à Saint-Nazaire. Cependant, la carte des lignes téléphoniques²⁴⁹ ne présente que le relais de Talmont-Saint-Hilaire et oublie celui de Jard-sur-Mer. Néanmoins, il est possible de suivre la ligne qui mène à Luçon. De cette ville, repart une autre liaison blindée vers La Rochelle.

L'hégémonie des ouvrages du mur de l'Atlantique sur la côte continentale de la Vendée appuie allègrement ses fondations sur une architecture propre à assouvir les besoins de la troupe. Ces bâtiments « passifs » secondent, de près comme de loin, les abris dits « actifs » dans un rôle qui leur est propre, c'est-à-dire assurer un soutien logistique. Toutefois, la mise en défense du continent n'est pas la seule à composer une sécurisation du littoral et de la route maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle. En effet, la géographie du département de la Vendée s'agrémente au nord d'une île toute aussi importante dans la construction du mur de l'Atlantique.

I.2.3. Noirmoutier, forteresse insulaire

L'île de Noirmoutier correspond, sur la carte administrative allemande, à la section KVA D/2. À l'arrivée de l'occupant, en juin 1940, seul le passage du Gois²⁵⁰ est tracé et permet de relier ce territoire au continent²⁵¹. De plus, seules quelques embarcations assurent un lien entre Fromentine et le port de l'île lorsque la marée recouvre le Gois. Depuis le mois d'avril 1942 jusqu'à l'évacuation de l'île le 4 août 1944, Noirmoutier sera complètement occupée par trois sections de la *Kriegsmarine*. En mai 1942, la 811^e, groupe marin d'artillerie antiaérienne (Ma.Fl.A.811), prend possession de l'île. Puis, pendant l'été 1942, la 811^e est remplacée

²⁴⁷ Littéralement « fontaine de câbles ».

²⁴⁸ Voir volume II annexe n° 36 – fig. 2.

²⁴⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 36 – fig. 3.

²⁵⁰ Les Noirmoutins appellent cela « la porte », sorte d'accès naturel où la mer joue le rôle d'enceinte protectrice à marée haute.

²⁵¹ La distance entre ce territoire et le continent constitue un obstacle majeur à la construction d'ouvrages normalisés. Il découle de cette contrainte le concept de constructions « spontanées ». C'est-à-dire la présence d'une architecture militaire en référence au principe de la *Sonderkonstruktion*.

provisoirement par un détachement de la 812^e 252. À la fin de l'été, c'est au tour de la *Leichte Marine-Artillerie-Abteilung 684*²⁵³ de prendre définitivement ses fonctions sur l'île. D'où une certaine qualité de constructions que l'on retrouve facilement dans l'architecture des fortifications ornant ce rivage.

Comme il l'a été dit, ce chapitre dévoilera les différentes positions fortifiées au sein de l'île de Noirmoutier²⁵⁴. Toutefois, il est important de signaler que certaines des défenses « actives » et « passives » de l'île sont à recouper avec celles du continent que l'on a déjà abordées. En outre, il reste bien évidemment des particularités caractérisant ce territoire, telles que des postes d'observation dignes du *Jour le plus long*.

Le premier point d'appui que l'on trouve sur ce territoire se situe à l'embouchure du port de Noirmoutier. Sur cette pointe, gardant le principal accès à la mer de l'île, la présence militaire n'est pas un fait nouveau. En effet, un fortin, dont il est encore possible d'admirer l'architecture, est édifié dans le but de compléter le système défensif de Noirmoutier face aux Anglais. Abandonnée aux alentours de l'année 1859, la place stratégique du Fort Larron retrouve de son intérêt lorsque les Allemands y installent le site Sa100, codé du célèbre nom de *Richthofen*²⁵⁵. Ici, seulement deux abris de types *Feldmässiger Wellblech*²⁵⁶ assurent au petit détachement un logement. Selon la capacité de ce genre de constructions, six hommes peuvent prendre place dans chacune des casemates. Pour ce qui est des installations « actives », il n'en reste plus aucune trace sur les lieux. Cela force à émettre l'hypothèse que des structures éphémères en sacs de sable garantissaient aux militaires des appuis en vue de maintenir la position.

En remontant à environ deux kilomètres au nord de cette dernière position, un second complexe est implanté au Bois de la Chaise. Cet ensemble, codé Sa101 et baptisé du nom du croiseur *Admiral Graf Spee*, regroupe environ douze bâtiments appartenant à la classe des blockhaus dit « passifs ». Ce bois est agrémenté de deux essences principales, le pin maritime et le chêne vert qui représentent une certaine qualité de camouflage naturelle. De ce fait, il est difficile d'entrevoir, ou plutôt de deviner l'existence d'abris dans ce lieu. Les forces d'occupation voyant cet espace vierge²⁵⁷ n'ont sans aucun doute pas hésité à entreprendre leurs chantiers, en profitant d'une telle flore. Encore aujourd'hui, il reste difficile de pénétrer dans une telle forêt dont la végétation fait barrage. Ce camouflage naturel est à rajouter au fait que toutes ces

²⁵² AMIY – Fonds Burchardt, cote RM 122/469. Voir volume II annexe n° 37 – fig. 1.

²⁵³ C'est-à-dire « artillerie légère de marine ». NARA, cote T314 – R1579.

²⁵⁴ Il est conseillé de se reporter au volume II, section « Cartes d'implantation des points d'appui ».

²⁵⁵ En rapport avec le célèbre pilote Manfred von Richthofen alias le « Baron Rouge ».

²⁵⁶ Ouvrages de campagne avec tôle métro. Voir volume II annexe n° 38 – fig. 1.

²⁵⁷ Seules quelques villas sont présentes, comme la Villa Mimosa ou bien encore l'hôtel de la plage des dames.

casemates sont enterrées. Seules leurs façades, où se trouvent leurs entrées, restent dégagées et sont protégées par l'habituel fossé. Fossé qui est, dans plusieurs cas, remblayé, ce qui complique cette tâche de redécouverte. Comme ces casemates sont à l'abandon, photographier l'intérieur n'a pas été possible. Seules des représentations de l'extérieur illustreront nos propos. Il est évident que des plans compenseront ce manque. Il est à noter, là aussi, que les Allemands n'ont pas été les seuls à construire des fortifications dans cette zone. Effectivement, sous l'égide du roi Louis-Philippe²⁵⁸, une impulsion de défense des côtes fut instaurée. Ainsi, l'on construisit comme pour les blockhaus du Troisième Reich, des réduits sur plans types. Ici, il s'agit d'un modèle 1846 type 3 qui peut accueillir une vingtaine d'hommes et une batterie de quatre canons. Le fort Saint-Pierre permet à l'infanterie de marine allemande de s'y établir, en plus des abris construits aux alentours.

En ces lieux, on peut retrouver pas moins de cinq abris pour deux groupes de combat types R502²⁵⁹. Certains d'entre eux comportent une petite annexe afin d'y installer une citerne à eau *Trinkwasser*. En vue de gérer le complexe et de rester en communication avec le reste de l'île et les différents états-majors, un PC pour bataillon ou régiment R608 prend place au centre du site. Selon la carte des lignes téléphoniques²⁶⁰, il apparaît que le secteur du Bois de la Chaise est connecté avec les autres points d'appui de l'île en passant par un relais situé dans la ville de Noirmoutier. À partir de là, le R608 assure à la position de répartir les lignes vers les différents abris. À ce site, s'ajoute également un abri R621 pour un seul groupe de combat, ainsi que trois *Feldmässiger Wellblech*. Ces derniers, identiques à la position Sa100, sont implantés autour du réduit français. Vu la forte présence militaire sur l'île, les forces allemandes ont édifié deux bunkers sanitaires. Le premier, que l'on a déjà observé, est un R118b. Ce blockhaus se situe à l'extrémité ouest de l'ensemble du Bois de la Chaise, qui a laissé la place au collègue des Sorbets. Le second, seul modèle construit en Vendée, répond selon le *regelbau* à l'appellation R638.

La typologie présente ce blockhaus comme étant un *kleiner Sanitätunterstand*, c'est-à-dire un petit poste de secours²⁶¹. Cet abri permet de traiter deux types de malades, les *leichte kranken* et les *schwere kranken*²⁶² en leur offrant deux salles de repos séparées. Tout comme pour le R118, une salle d'opération (la *behandlung*) se tient au centre du bunker. Cependant, le rôle de cette infrastructure n'est pas de soigner le personnel qui a été gazé, mais seulement de s'attacher aux blessures corporelles, d'où l'utilité du R118b.

²⁵⁸ Roi des Français de 1830 à 1848, et mort en exil en 1850.

²⁵⁹ Voir volume II annexe n° 32. Voir volume II annexe n° 39 – fig. 1.

²⁶⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 39 – fig. 2.

²⁶¹ Pour des informations complémentaires, voir annexe II annexe n° 39 – Fiche descriptive R638.

²⁶² Respectivement « blessés légers » et « blessés graves ».

Enfin, des petites structures dédiées à la logistique finalisent ce site. Façonnées dans un béton léger, voire par le biais de pierres trouvées sur place, elles participent pour la plupart d'entre elles au stockage de l'eau ou des munitions. Un garage est même construit à proximité de la villa Mimosa, lieu réquisitionné par les officiers.

L'impact allemand sur l'île de Noirmoutier ne se résume pas au Bois de la Chaise, comme en atteste une autre position se trouvant à 2,2 km plus au nord, au Grand Vieil. Cet emplacement, codé sous le nom de *Hipper*²⁶³, est une petite batterie composée essentiellement de six bâtiments²⁶⁴. Cette place forte, décrite par l'administration sous le code Sa103, se compose donc de deux batteries R669, de deux encuvements pour obusiers, mais aussi de quatre abris souterrains. Ainsi, il est possible d'y découvrir un R502, un R621 et un R607, auxquels une annexe pour citerne d'eau est accolée. Quelques nouveautés sont toutefois visibles dans ce paysage, puisqu'un R613 fait son apparition. En ce qui concerne la protection rapprochée, elle est confiée à quatre tobrouks 58c, dont deux rattachés aux R607 et R621.

Illustration 11. Le point d'appui Hipper (Sa103) aujourd'hui.



©Graffard T.

Toutefois, il faut noter que les deux R669 manifestent des particularités encore jamais vues. S'étant rendu compte de la participation active de la flotte aérienne adverse et des dégâts qu'elle pouvait causer sur un bunker, les ingénieurs allemands ont cru bon d'installer deux canons antiaérien Flak 30 sur les toits des deux ouvrages²⁶⁵, aidés par un projecteur de recherche

²⁶³ En hommage à l'*Admiral Hipper*, un croiseur lourd remis à la *Kriegsmarine* le 29 avril 1939.

²⁶⁴ SHD – Rochefort, cotes 1 W 53 et 1 W 1848 Voir volume II annexe n° 40 – fig. 1.

²⁶⁵ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. SHD – Cherbourg, côte 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 40 – fig. 2.

de 60 cm à proximité. Ces positions risquant se faire repérer par l'aviation ou bien même par la marine ennemie, un astucieux camouflage en paisibles villas s'est révélé comme étant la meilleure des solutions²⁶⁶. En outre, il faut noter la présence de deux encuvements octogonaux²⁶⁷ pour obusier de 15,5 cm s. FH 414 (f)²⁶⁸. Ces derniers marquent l'origine de la position avant le virage entrepris par le *Generalfeldmarschall* Rommel de créer un toit en dur à ces emplacements. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de ce système, juste les deux blockhaus R669 transformés en habitation²⁶⁹ dès la fin des années 1950. Les deux emplacements pour la batterie ont eux aussi disparu. Le dernier ayant été démoli récemment, en février 2017.

La dernière curiosité que l'on peut rencontrer sur ce lieu marin est le rare abri à cloche pour observatoire d'artillerie R613²⁷⁰. Extérieurement, il s'agit d'un autre niveau de conception. Bien que le système des deux portes disparaisse, l'accès à l'ouvrage se fait par l'intermédiaire d'un réseau de tranchées bétonnées qui n'est étonnamment pas présent dans ce cas précis²⁷¹. Tout du moins, la spécificité de cet ouvrage se manifeste par sa cloche blindée d'observation de type 463,1P01²⁷². Recevant 300 mm de blindage et pesant environ 16 tonnes, celle-ci est fournie par l'équipementier Krupp²⁷³. Elle reçoit un *sockelring*, anneau à la base de la cloche permettant sa rotation. La vigie peut alors scruter l'horizon par le biais d'un *panzerbeobachtungsfernrohr*²⁷⁴ intégré à la structure. Le rôle de cet abri est de rendre compte de la situation sur le terrain au PC, tout en guidant les tirs de l'artillerie incarnée par les R669²⁷⁵.

Vers le nord-ouest de l'île, un petit poste de surveillance est remarquable lorsqu'on dépasse le village de la Madeleine. Codé Sa104 et nommé *Trotha*²⁷⁶, il ne rassemble que deux structures. Ainsi, un tobrouk, pour MG ou pour mortier, tient la plage en enfilade alors qu'un poste d'observation fait face à l'océan. D'après le relevé établi sous l'initiative du rapport Pinczon du Sel²⁷⁷, ces deux fortifications sont reliées par une courte tranchée. L'estran, quant à lui, est bardé de tétraèdres ou de hérissons tchèques.

²⁶⁶ Ce point fera l'objet d'une attention particulière au sein de la section « L'art du camouflage ».

²⁶⁷ Voir volume II annexe n° 48 – fig. 2. Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 40 – Fiche descriptive : Encuvements pour obusiers.

²⁶⁸ Voir volume II annexe n° 9 – fig. 4.

²⁶⁹ Voir volume II annexe n° 40 – fig. 3.

²⁷⁰ Désigné par le *regelbau en artillerie beobachtungsstand mit panzerturm*. AN des Pays-Bas, cote 1022. Voir volume II annexe n° 40 – fig. 4.

²⁷¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 40 – fig. 5.

²⁷² NARA, cote T78 –R625. Voir volume II annexe n° 40 – fig. 6.

²⁷³ Code de guerre « bwn ».

²⁷⁴ Sigle : Pz.B.F. ; en français : périscope d'observation de combat blindé.

²⁷⁵ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 40 – Fiche descriptive R613.

²⁷⁶ En référence au général allemand Lothar von Trotha, impliqué dans la guerre contre les Hereros en 1904.

²⁷⁷ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 41 – fig. 1.

Quittons ce lieu pour un autre secteur, le Sa105 *Bismarck*. Très urbanisé depuis l'impulsion touristique des années 1950-1960, le point d'appui s'en est indéniablement transformé. Mais pourquoi cette petite position a-t-elle été installée dans un lieu aussi reculé ? La réponse à cette interrogation reste de l'ordre tactique. En effet, si l'on observe la carte, tout proche de ce lieu se tient le port de pêche de L'Herbaudière. Cet emplacement permet donc de surveiller les allées et venues des bateaux, mais aussi de leur en interdire l'accès.

L'occupant fait alors construire six bâtiments de différentes importances. Un ensemble défensif cohérent se dessine, composé d'un tobrouk 58c, d'un R667, dont le mur de flanquement reste impressionnant, ainsi que d'une plateforme pour Flak 28 ou 30²⁷⁸. Ces fortifications sont bien entendu reliées par des tranchées, dont la plupart sont bétonnées, comme en atteste un des clichés aériens pris après-guerre²⁷⁹. La troupe stationnée sur cette position est tout d'abord retranchée dans des ouvrages de type *feldmässiger*, avant l'automne 1943. Puis deux casemates R622 avec citernes à eaux *Trinkwasser* de 1 700 litres font leur apparition, à l'image des positions du Grand Vieil ou bien encore du Bois de la Chaise, dans le but d'une pleine autonomie en eau potable²⁸⁰. En ce qui concerne ce bunker, il s'agit en réalité d'une évolution du R621 que l'on a déjà abordée en ces pages. En effet, le R622²⁸¹ peut accueillir deux groupes de combat²⁸², contrairement au R621 qui ne peut en accueillir qu'un seul. On peut noter que le fossé protégeant les accès a été bétonné, signe d'une volonté de durabilité. Toujours à l'extérieur, un tobrouk garde les deux entrées.

Illustration 12. Un des deux R622 aujourd'hui.



©Graffard T.

²⁷⁸ Voir volume II annexe n° 42 – fig. 1.

²⁷⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 42 – fig. 2.

²⁸⁰ SHD – Rochefort, cotes 1 W 53 et 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 42 – fig. 3.

²⁸¹ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 42 – Fiche descriptive R622.

²⁸² AN des Pays-Bas, cote 1034. Voir volume II annexe n° 42 – fig. 4.

Entre ce point d'appui et le prochain situé sur la pointe de L'Herbaudière, un petit ouvrage de type R600 a été édifié en vue de surveiller le port de cette localité. L'occupant ne semble pas avoir pris la peine de lui attribuer un code avec l'acronyme « Sa », mais l'a baptisé du nom d'*Hindenburg*. Le canon 50 KwK placé dans un encuvement permet alors de couvrir l'entrée du port, mais aussi d'établir un feu croisé avec le R667 de la position *Bismarck*.

Le septième point d'appui de cette île sera l'occasion d'entrer en contact avec un centre décisionnel et névralgique du système défensif allemand. La pointe de L'Herbaudière, située au nord-ouest de l'île de Noirmoutier, constitue un refuge naturel à quiconque veut se protéger d'une attaque. Codée Sa106 et surnommée *Clausewitz*²⁸³, cette pointe accueillait déjà des hommes au Néolithique²⁸⁴. En outre, au XVIII^e siècle, une batterie²⁸⁵ y fut installée en vue de protéger l'île de l'influence anglaise, voire d'éventuels pirates et autres trafiquants. Ce lieu très dégagé, très rappé par les vents marins, recueille pourtant un vaste ensemble de bunkers et d'abris en tout genre.

Illustration 13. Le poste de direction de tir M162a aujourd'hui.



©Graffard T.

Dès les premières observations faites sur le terrain, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un lieu d'importance ; en attestent, par exemple, l'ouvrage supportant le radar de recherche marine²⁸⁶ et le poste de direction de tir M162a. De plus, il convient d'énoncer que l'environnement entourant ces bunkers a drastiquement changé. Contrairement à ce qui est

²⁸³ En référence à Carl von Clausewitz, officier général et théoricien militaire prussien.

²⁸⁴ Ces derniers, épris d'un raisonnement autour de la mort et du défunt, ont bâti un dolmen qui, tout comme certains blockhaus aujourd'hui, finit par s'enfoncer sur l'estran.

²⁸⁵ Cette batterie de conception rudimentaire est une construction de type carré, flanquée de larges fossés. Elle devait seconder le fort sur l'île du Pilier, située à quelques centaines de mètres, en plus de compléter le système défensif de l'île.

²⁸⁶ L'étude de ce radar est réservée à une prochaine section « L'Atlantique mis sur écoute ».

observable sur les photographies aériennes prises à l'issue de la guerre²⁸⁷, la plupart des ouvrages sont aujourd'hui ensevelis. Par ailleurs, la municipalité a installé un camping sur cet espace, changeant radicalement l'aspect de ce lieu²⁸⁸. Sur place, se tiennent pourtant plusieurs ouvrages logistiques, mais aussi défensifs. Le plan²⁸⁹ du site établi à l'initiative du rapport Pinczon du Sel permet d'entrevoir plusieurs édifices d'importance.

Un R501 équipé d'une cuve pour Flak 28 ou 30 est construit à la base de cet éperon²⁹⁰. Un peu plus loin, des constructions plus légères, telles qu'un local cuisine²⁹¹ et de petits baraquements pour loger le personnel, sont dédiées essentiellement aux tâches quotidiennes. Un autre R501 identique au premier est aussi implanté, mais sur le côté gauche de la pointe. Ensuite, un R502, dont la structure a été fragilisée par des explosifs, reçoit sur son toit l'installation d'un projecteur de 60 cm. En s'avancant vers la fin de la pointe, deux autres R501 sont également édifiés. Le second présente la particularité de recevoir une cuve pour garantir la protection du radar de recherche²⁹². Puis viennent deux blockhaus « actifs », un R667 prenant la plage en enfilade, et un encuvement sur abri R600 équipé de la même arme. Ce dédoublement n'est pas le fruit du hasard, puisqu'à partir de 1944 le canon installé sur le R600 est démonté pour être transféré au sein du R667. Un tel changement à cette date est principalement dû aux bombardements alliés dirigés vers Saint-Nazaire qui se sont très clairement amplifiés, d'où cette modification. Comme ces bâtiments ont été détaillés plus haut, concentrons-nous sur la rareté que constitue le M162a.

Se trouvant sur cette bande de terre au nord de l'île de Noirmoutier, cet artefact est un modèle unique en Vendée. Ce *leitstand für leichte seezielbatterie*, plus communément nommé M162a²⁹³, est ce que l'on peut désigner comme étant un PDT. La qualification au sein du *regelbau* permet d'observer que l'appellation de ce bunker ne commence pas par un « R » mais par un « M », ce qui signifie que ce bâtiment est prévu par et pour les hommes de la *Kriegsmarine*. Le rôle de cet abri est alors de scruter l'horizon en vue de repérer les cibles et d'en obtenir les coordonnées au moyen d'un télémètre²⁹⁴, puis de les fournir à la batterie du Moulin de l'Échelle, soit par radio, soit par téléphone. D'ailleurs, ce centre névralgique

²⁸⁷ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II anne n° 43 – fig. 1.

²⁸⁸ Voir volume II anne n° 43 – fig. 1.

²⁸⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II anne n° 43 – fig. 2.

²⁹⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II anne n° 43 – fig. 3.

²⁹¹ Voir volume II anne n° 43 – fig. 4.

²⁹² SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II anne n° 43 – fig. 5.

²⁹³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II anne n° 43 – fig. 6.

²⁹⁴ Ici, il semble que le modèle soit très similaire à celui utilisé au sein du R636. La version stéréoscopique reste légèrement préférée par la *Kriegsmarine*, puisqu'elle permet d'établir une distance assez rapidement avec le calcul où la longueur « a » est l'inconnue : $a^2=b^2+c^2-2bc\cos(\hat{a})$.

concentre également des lignes téléphoniques venant du Bois de la Chaise, mais aussi de la batterie *Tirpitz* basée à La Guérinière²⁹⁵. La défense de ce lieu n'est pas oubliée puisqu'il faut noter la présence d'un encuvement pour canon Flak 30²⁹⁶ relevant de la *Sonderkonstruktion* et celle d'un tobrouk assurant la défense rapprochée de l'ouvrage, en plus d'une caponnière proche de la porte d'accès²⁹⁷.

Le centre névralgique que représente la pointe de L'Herbaudière a pour corps la batterie du Moulin de l'Échelle nommée *Gneisenau*²⁹⁸ et codée Sa107. Cette position d'importance placée au cœur de Noirmoutier peut atteindre, grâce à ces obusiers²⁹⁹ similaires au Grand Vieil, un rayon de 11 000 mètres. Cette portée couvre presque la totalité de la surface de l'île, surveillant par la même occasion le passage du Gois. De plus, elle tient sous son feu la majorité de la baie de Bourgneuf, y interdisant tout passage³⁰⁰. Cet emplacement comporte quatre encuvements³⁰¹ à l'image de la position Sa103 au Grand Vieil. Prévoyant que cela ne suffirait sûrement pas en cas d'attaques, l'occupant y construit, à proximité des encuvements, plusieurs soutes à munitions en béton, de 40 cm d'épaisseur³⁰². Au début de l'année 1944, deux casemates R669 jumelées de tobrouks et de possibles encuvements pour canon antiaérien Flak 30 font leur apparition dans cette vaste zone. La présence de canon antiaérien n'est pas improbable, comme le souligne Alain Chazette dans son ouvrage consacré à Noirmoutier³⁰³. Toutefois, si l'on se réfère aux sources, le plan³⁰⁴ d'implantation de ce site ne mentionne aucune batterie de DCA. Ce fait peut être logique, puisque tout le pourtour de l'île est bordé de canons de la *Flak*, limitant le passage de l'aviation ennemie au-dessus de ce territoire. Aujourd'hui, ces hypothèses restent malheureusement sans réponse. Après-guerre, les services de déminage de l'île ont rassemblé toutes les munitions dans ces deux bunkers en vue de les neutraliser. La logistique pour la troupe n'est en revanche pas oubliée avec huit ouvrages légers de type *feldmässiger* en tôle métro (Vf 1b), dont trois à double cellule (Vf 7c).

Sur la côte ouest de l'île se tient, au sud de la position de la pointe de L'Herbaudière, un petit point d'appui codé Sa130. Bien que l'on ne connaisse pas les raisons de ce « saut » dans

²⁹⁵ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 39 – fig. 2.

²⁹⁶ Voir volume II annexe n° 43 – fig. 8.

²⁹⁷ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 43 – Fiche descriptive M162a.

²⁹⁸ En référence au célèbre croiseur éponyme, lui-même baptisé en hommage au comte August Neidhardt von Gneisenau.

²⁹⁹ Des Schneider 15,5 cm s. FH 414 (f).

³⁰⁰ Les obus tirés peuvent pratiquement atteindre les côtes de Préfailles.

³⁰¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 44 – fig. 1.

³⁰² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 44 – fig. 2.

³⁰³ CHAZETTE Alain, *Noirmoutier sous l'occupation allemande : maillon du mur de l'Atlantique*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2010.

³⁰⁴ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume II annexe n° 44 – fig. 3.

la numérotation, ce site reçoit comme les autres un surnom : *Nettelbeck*³⁰⁵. Cette fortification légère est composée de deux *feldmässiger* en tôle métro reliés par des tranchées en briques. Un boyau partant de ces abris se divise en deux parties afin de constituer deux niches à mitrailleuses lourdes, couvrant la plage des Lutins en direction de L'Herbaudière, ainsi que la plage de Luzéronde au sud. Comme il s'agit d'ouvrages non-permanents, il n'en reste, aujourd'hui, que des débris.

Placée non loin de la plage, la position Sa131 baptisée *Ludendorff*³⁰⁶ est visible du centre de commandement de L'Herbaudière. Ici, les blockhaus sont loin d'être des nouveautés, puisqu'il s'agit de deux R669³⁰⁷ équipés de Schneider FK 231 (f). À l'origine, ces deux armes sont placées sur deux plateformes bétonnées. Avec l'intensification des bombardements non loin de l'île, l'état-major allemand décide de construire ces deux R669 à proximité, sur le même schéma qu'au Grand Vieil : des ouvrages camouflés en villas et reliés à une plateforme de tir³⁰⁸. De nos jours, seule la casemate nord se présente comme aux premiers jours de service ; la deuxième a servi de dépôt aux munitions retrouvées, et les démineurs³⁰⁹ ont fait exploser l'ensemble. Cependant, le toit de celle-ci semble avoir résisté malgré le souffle des bombes. En arrière, la logistique est assurée par l'emploi de structures légères type *feldmässiger wellblech*. Ces abris en tôle métro enterrés sont au nombre de quatre. Trois peuvent être de type *feldmässiger Vf 1b*. En revanche pour le quatrième, il serait plausible d'être en la présence d'une *Sonderkonstruktion*, regroupant un accès souterrain et plusieurs alvéoles dont le nombre reste à déterminer. Pour vérifier cela, des fouilles autour de ces vestiges seraient nécessaires, mais les questions du « quand ? » et du « comment ? » restent une énigme insoluble.

La côte nord-ouest de l'île de Noirmoutier est assez tortueuse, au détour de petites plages des pointes se forment. C'est sur l'une d'elles que l'occupant vient dresser une batterie intégralement constituée de Flak 28. La pointe du Devin, sorte de protubérance géomorphologique, accueille alors la position Sa116, surnommée *Moltke*³¹⁰. Trois ouvrages légers sont construits en vue de recevoir les canons de DCA. En plus de ces derniers, un édifice de type *feldmässiger wellblech*, ainsi que deux baraquements en bois garantissent à la troupe des abris. Afin d'aider aux tirs de la batterie lorsque la nuit est tombée, un projecteur de 60 cm

³⁰⁵ Il s'agit du marin Joachim Nettelbeck (1738-1824), qui fit escale à Noirmoutier lors de son service.

³⁰⁶ En hommage à Erich Ludendorff, homme militaire et politique allemand.

³⁰⁷ Voir volume II annexe n° 45 – fig. 1.

³⁰⁸ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 45 – fig. 2.

³⁰⁹ Archives départementales de la Vendée, cote 4 S supplément ; 4 S 2 : Relevé et classement des ouvrages de fortification allemande.

³¹⁰ En référence au *Generaloberst* Helmuth Karl Bernhard von Moltke (1800-1891).

est installé à proximité. Aujourd'hui, il est bien difficile de retrouver ces bâtiments, tant ils ont été ensevelis par le sable et pillés lors de la retraite allemande.

Après la fameuse pointe du Devin, où une succession de travaux d'endiguement s'est échelonnée pendant plus de deux siècles et demi contre les déferlantes marines, une petite baie naturelle se prolonge par une longue plage. De ce point de vue, il est possible de contempler le rivage jusqu'au prochain tournant, la pointe de la Loire. Ce lieu s'est considérablement transformé en soixante-quinze ans, puisqu'un port y a été construit à la fin des années 1990, lui donnant le nom de port Morin. Cette position, codée Sa108 et baptisée *Scharnhorst*³¹¹, hérite à l'arrivée des forces allemandes de deux plateformes pour les très connus Schneider FK 231 (f). Ce système se double de la construction de plusieurs petits ouvrages logistiques, mais aussi défensifs.

Illustration 14. Un des deux R669 aujourd'hui reconverti pour les besoins du port.



©Graffard T.

Le premier que l'on peut observer est une soute à munitions³¹² SK à trois alvéoles surmontées d'un tobrouk gardant l'entrée sud du point d'appui. L'abri suivant est, quant à lui, réservé pour la troupe puisqu'il s'agit d'un *feldmässiger* avec deux chambres distinctes. Un troisième édifice, façonné dans un béton très approximatif, fait office de deux petites soutes à munitions. Enfin, une structure unique en Vendée a été construite en vue de défendre le nord de la position³¹³. Elle se compose de deux niches carrées dirigées, d'un côté, vers la plage et,

³¹¹ Cela fait référence au croiseur éponyme lancé en 1936.

³¹² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 46 – fig. 1.

³¹³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 46 – fig. 2.

de l'autre, vers la route conduisant au site, et qui sont reliées par un tunnel en béton. Cet ouvrage atypique, bien entendu enterré, est équipé de plusieurs MG afin de balayer une vaste zone depuis le ras du sol. Cette fortification, très légère, dont le béton fait environ 20 cm d'épaisseur, reste, tout comme les autres bâtiments de ce point d'appui, un blockhaus surprenant étant donné son architecture. Ces spécificités font qu'il s'inscrit pleinement dans le courant des constructions spéciales, *Sonderkonstruktion*. Néanmoins, en 1944, deux autres casemates de type R669 viennent s'y rajouter dans le but d'abriter les deux canons déjà présents. Ces bunkers, bien connus maintenant, sont grimés en villas et arborent chacun un tobrouk³¹⁴.

Avant d'approcher la pointe de la Loire, un petit point d'appui à La Martinière a été édifié dans le but de créer un feu croisé avec les casemates du port Morin. Codée Sa109 et surnommée *Tilly*³¹⁵, cette position reste très modeste. Seulement deux ouvrages y sont implantés : un R221 pour un canon 50 KwK 38 L/42 et, un peu plus loin dans la dune, une petite soute à munitions. Aujourd'hui, l'encuvement a glissé sur l'estran et s'est indéniablement ensablé³¹⁶. En revanche, l'ouvrage dédié à la logistique est resté tel que les troupes allemandes l'ont laissé. Cette structure fait partie actuellement du jardin d'une propriété construite dans le contexte de l'essor touristique de l'île. Ainsi, lors de la prospection, les propriétaires nous ont accordé l'autorisation d'y pénétrer et de prendre des photographies de ce bâtiment³¹⁷. Celui-ci reste très bien conservé et comporte deux cellules identiques en tôle métro (*Wellblech*)³¹⁸.

La géographie du trait de côte sur la façade ouest de l'île reste, pour l'occupant, une aubaine en matière de fortification. En effet, après la découverte de la position *Tilly*, la pointe de la Loire se dessine à travers ce paysage longitudinal. Ce lieu, incontestablement favorable à l'établissement d'une défense, permet de surveiller le large, mais aussi de couvrir le prochain point d'appui basé à La Guérinière. Cette position codée Sa112 reçoit le surnom de *Schwerin*³¹⁹. En réalité, bien que le lieu soit stratégiquement adéquat pour la construction de casemates et sa mise en défense, seuls trois ouvrages sont édifiés en apparence.

De cette manière, deux tobrouks 58c assurent la protection rapprochée tandis qu'un R221 s'attèle à abriter le canon antichar 50 KwK installé dans l'encuvement³²⁰. Ces structures ne reflètent que l'aspect extérieur de ce point d'appui. En réalité, sous cette dune, plusieurs

³¹⁴ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 46 – fig. 3.

³¹⁵ Le rapport ici n'est pas assuré, mais ce point d'appui fait peut-être référence au chef de guerre Jean t'Serclaes de Tilly (1559-1632).

³¹⁶ Voir volume II annexe n° 10 – fig. 1 (seconde photographie).

³¹⁷ Voir volume II annexe n° 47 – fig. 1.

³¹⁸ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 47 – Fiche descriptive.

³¹⁹ Sûrement en référence à la ville éponyme en Allemagne du nord.

³²⁰ Voir volume II annexe n° 48 – fig. 1.

galeries souterraines ont été construites en vue de rejoindre les casemates, mais aussi une soute à munitions et un abri pour la troupe. Grâce à l'association AWM³²¹, il a été possible de visiter le début d'un de ces tunnels³²² qui commence à environ une quarantaine de mètres en amont du R221. Une remarque cependant : a été exprimée l'hypothèse que, derrière ces parois de briques, il pouvait y avoir un revêtement en béton dans le but d'éviter l'écoulement du sable de la dune par les trous des briques. Nous y avons donc enfoncé un fer à béton d'un mètre de long sans rencontrer d'obstacles particuliers. Cette expérimentation montre que seules les briques constituent les murs de ce tunnel, et que rien n'arrête l'éventuel écoulement du sable. Cela constitue la preuve que cet ouvrage peut revêtir un caractère quelque peu éphémère³²³. Cet édifice reçoit ainsi trois salles identiques et parallèles pour le stockage des munitions³²⁴. Malheureusement, la suite de ce tunnel a été comblée, nous forçant à en rester là. Toutefois, si l'on en croit le croquis d'Alain Chazette³²⁵, après ce mur, deux autres galeries viendraient se connecter à celle que l'on vient d'examiner. Une d'entre elles permettrait de gagner un abri pour la troupe, puis de rejoindre un des tobrouks ou bien le R221 à l'extérieur.

Au détour de la position *Schwerin*, se dessine, au creux d'une baie, la batterie *Tirpitz*³²⁶ codée Sa114. Ce site, très fortifié par l'apport de nombreuses mines antipersonnel et d'obstacles anti-débarquement, permet à la *Kriegsmarine* de prendre en enfilade tout le reste de l'île, c'est-à-dire jusqu'à l'amorce de l'actuel pont. La particularité de cet emplacement revient à son implantation, d'ailleurs très proche d'habitations civiles. Par le biais de l'association AWM, il a été possible de recueillir l'écrit du noirmoutin Clément Corbrejaud³²⁷ qui a vécu ces événements. Il a illustré ses propos par un schéma³²⁸, montrant l'étendue du camp de La Guérinière. Ainsi, on constate la volonté de fortification de l'occupant, outre le fait de réquisitionner plusieurs bâtiments civils se retrouvant dans l'enceinte du point d'appui.

Ainsi, cette batterie se compose de quatre blockhaus R669 dont deux avec cuves pour flak 30³²⁹. Ces dernières sont équipées du traditionnel 7,5 cm FK 231 (f). La défense rapprochée est, quant à elle, assurée par trois tobrouks disposés à l'ouest et à l'est de la position, dont un intégré au R669 situé le plus à l'ouest. Il faut ajouter à cela plusieurs ouvrages dédiés à la

³²¹ Association Atlantik Wall Memory basée à La Guérinière sur l'île de Noirmoutier.

³²² Voir volume II annexe n° 48 – fig. 2.

³²³ Cette expérience vaudrait, peut-être, pour les autres souterrains en briques de l'île.

³²⁴ Voir volume II annexe n° 48 – fig. 3.

³²⁵ CHAZETTE Alain, *Noirmoutier sous l'occupation allemande*, op. cit., p. 53.

³²⁶ En l'honneur du cuirassé éponyme.

³²⁷ CORBREJAUD Clément, *La Guérinière pendant la guerre 39-45*, Noirmoutier, Les amis de l'île de Noirmoutier, 1996.

³²⁸ CORBREJAUD Clément, op. cit., p. 21. Voir volume II annexe n° 49 – fig. 1.

³²⁹ Voir volume II annexe n° 9 – fig. 2.

logistique du site. De fait, une soute à munitions R607 est implantée en arrière des R669. Puis, deux R502, chacun muni de locaux pour citerne à eau et cuisine, sont construits pour protéger la troupe. Ces deux abris sont complétés par un troisième, de type R501, permettant de loger dix soldats. À ces blockhaus, plusieurs petites structures façonnées dans un béton très léger sont également ajoutées. Leur utilité reste à déterminer, peut-être s'agit-il de soutes à munitions ; il n'en reste pas moins que ce sont des ouvrages liés à la logistique. Non loin de cette position se trouve le moulin du Both, structure construite au milieu d'un petit bois, dont l'état-major décide d'araser le sommet pour en faire une plateforme pour projecteur de 60 cm. Enfin, ce complexe défensif est dirigé par un bunker d'observation type R627, édifié dans l'alignement de la batterie. La typologie proposée par le *regelbau* présente cet abri sous l'appellation *Artillerie-Beobachtungsstand mit Deckenplatte*, c'est-à-dire poste d'observation d'artillerie avec toit blindé³³⁰. La spécificité de ce dernier exemplaire³³¹ est de recevoir une plaque en acier, *Schartenplatte*, de 20 cm d'épaisseur abritant l'observateur³³². Aujourd'hui, cet ouvrage est transformé en un petit musée où l'association Atlantic Wall Memory organise des visites.

La dernière batterie importante de cette île se trouve être entre la plage et un espace de type steppe, où la flore se résume aux chardons et graminées poussant dans un sol sablonneux. Il s'agit en fait de la bande de sable originelle constituant l'île de Noirmoutier. La Parée Coupée, ou plutôt Sa115, est baptisée du nom de *Winterfeld*³³³. Cet emplacement, au sud de la batterie *Tirpitz*, prend en enfilade le nord, mais aussi le sud de l'île. Cet ensemble est à décomposer en

Illustration 15. Une dizaine d'abris ou d'édifices se camouflent dans ce paysage.



©Graffard T.

³³⁰ ROLF Rudi, *op. cit.*, p. 193.

³³¹ Un second modèle identique était implanté aux Sables-d'Olonne à la position Sa71, mais il n'a pu cohabiter avec l'essor immobilier des années 1950.

³³² Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 49 – Fiche descriptive R627.

³³³ Malgré des recherches approfondies, peu de références mènent à des résultats probants. Il pourrait s'agir d'un qualificatif donné par la troupe à ce lieu, vu le paysage quasi-lunaire de cet endroit.

deux parties : le groupe de blockhaus dits « actifs », placés en évidence sur la plage, et le second en retrait, dédié à la logistique.

Ces ouvrages de combat³³⁴ regroupent donc un R667 pointé vers le point d'appui Sa 114, un R600, et un R612 dont la ligne de mire est dirigée vers le sud de l'île. La défense rapprochée de ce premier groupe est assurée par un tobrouk. Un réseau de souterrains au sein de cette dune permet d'intégrer un abri de garde ou pour munitions de type *feldmässiger*. Il faut noter qu'une plateforme pour canon a été édifiée dans les premiers temps de l'Occupation, lorsque aucun blockhaus n'avait été encore construit. Quant à la logistique, elle est placée bien en arrière du front. Ici, quatre abris bétonnés ont été élevés³³⁵. Deux R502, modifiés pour accueillir chacun une *Trinkwasser*, sont présents. Dans un tel cadre râpé par les éléments, un autre plan type fait son apparition : le R668. Deux spécimens ont été construits dans le but de pallier le manque de place. Effectivement, les deux R502 offrent une quarantaine de couchages aux soldats. Face aux effectifs grandissants, l'occupant s'est trouvé dans la nécessité d'agrandir ce complexe. Autre point à noter, la présence de structures bétonnées dite « légères ». Celles-ci s'élèvent à six ouvrages dédiés soit aux munitions, soit aux réserves d'eau non-potable.

La diversité des vestiges ainsi retrouvés sur l'île de Noirmoutier démontre qu'elle constitue de manière incontestable un espace défensif de premier ordre. Ce territoire s'impose comme une forteresse insulaire au sein du dispositif de fortification mis en place par l'état-major allemand dès 1943. L'importance de cette île pour la protection du continent et de l'itinéraire Saint-Nazaire-La Rochelle devient telle, que Rommel lui-même vient inspecter les défenses installées sur l'île à la fin de l'année 1943. Néanmoins, la géographie de la Vendée hérite d'une seconde île, se présentant tel un poste avancé en haute mer.

³³⁴ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 50 – fig. 1. Voir également les annexes n° 4 – fig. 3. et n° 8 – fig. 6. et fig. 10.

³³⁵ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 50 – fig. 2.

I.2.4. L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer

L'île d'Yeu, située au large du port de Saint-Gilles, est un petit territoire long d'une dizaine de kilomètres. Ce « rocher », exilé en pleine mer, abrite dans les années 1940 une majorité de familles de pêcheurs. Plusieurs petits ports ancestraux y sont implantés, mais un seul domine : Port Joinville. Le littoral de cette île reste majoritairement composé de récifs sur sa façade nord-ouest, ouest et sud, ce qui libère de très grandes plages du côté est. Géographiquement parlant, l'île d'Yeu reste une terre éloignée du continent, mais dispose de nombreux avantages. Cette position permet une surveillance et un contrôle du bras de mer entre l'île et les côtes du département³³⁶. Peu après l'arrivée allemande, le 21 juin 1940, l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu n'échappent pas à la vigilance de l'état-major allemand. Toutefois, il faudra aussi attendre l'arrivée du *Generalfeldmarschall* Rommel pour voir une amélioration des défenses telles qu'on les connaît. Avec un tel emplacement en mer, ce territoire devient le prolongement quasi-naturel des fortifications placées à Noirmoutier. Ce couple d'îles permet alors d'asseoir une position avancée, allant au-devant des batteries installées sur la côte continentale.

Du point de vue de l'administration militaire allemande, l'île appartient au secteur KVA D/3. La véritable occupation de l'île se déroule presque au même moment que celle initiée à Noirmoutier. En effet, les caractéristiques avantageuses de l'île sont très vite remarquées par la *Kriegsmarine* qui y envoie un premier contingent. C'est donc en mai 1942 que le *Korvettenkapitän* Goerg Eilers débarque sur l'île avec son groupe d'artillerie légère de marine 685³³⁷. En novembre 1942, la présence militaire allemande s'établit à 826 soldats, dont 19 officiers³³⁸, pour une population locale, en 1936, s'élevant à 3 905 personnes. À la fin de l'année 1942, les marins quittent ce territoire pour intégrer le groupe d'artillerie de marine 611 basé à Marseille. Un détachement, commandé par Von Schmidt du le.M.A.A 684 stationné à Noirmoutier, est alors engagé à l'île d'Yeu jusqu'en 1944³³⁹.

À la suite de ces premières considérations, on peut s'interroger sur les abris défensifs. Comment sont-ils répartis sur l'île ? Selon quels moyens la défense de l'île s'organise-t-elle ? L'architecture militaire prend ici indéniablement un caractère artisanal, où aucune des structures présentes n'est normalisée. Ce sera ainsi l'occasion d'illustrer nos propos sur le concept de la *Sonderkonstruktion* ou plus précisément de la construction hors normes. Celle-ci

³³⁶ Il est conseillé de se reporter au volume II, section « Cartes d'implantation des points d'appui ».

³³⁷ C'est-à-dire la *Leichte-Marine-Artillerie-Abteilung 685* (le.M.A.A 685). NARA, cote T1022-R3611.

³³⁸ AMIY – Fonds Burchardt, cote RM 122/592.

³³⁹ NARA, cote T314 – R1579. Voir volume II annexe n° 51.

peut être apparentée à son caractère dit « spontané », ou bien, ce qui est le cas ici, à un sérieux manque de matériaux de construction. L'île étant assez éloignée de la côte et les navires permettant un tonnage conséquent étant peu nombreux, les seuls autorisant un tel transport de béton et de fer sont pour la plupart réquisitionnés pour d'autres tâches. Ce manque de logistique impactera sensiblement la qualité et le nombre d'ouvrages présents sur l'île.

Port Joinville fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'occupant. En effet, principal port d'attache de l'île, il offre une rade ne subissant que très peu l'effet de la marée, garantissant ainsi une allée et venue sans obstacles. De ce fait, des nids de mitrailleuses sont installés et un encuvement est implanté à proximité des quais, ainsi qu'une autre structure située à Ker Chalon et ceinturant de part et d'autre le port. Tout comme les points d'appui à Noirmoutier, les *Stützpunkte* de l'île d'Yeu reçoivent eux aussi un nom de code, mais ceux-ci font référence à des villes allemandes. De plus, ces positions ne sont pas codées sous la forme « Sa », d'où l'utilisation exclusive de ces noms. Bien sûr, aujourd'hui, peu de ces ouvrages ont résisté à l'action destructrice de l'urbanisation. Néanmoins, quelques traces subsistent. Tout d'abord, la batterie de « la chapelle » est baptisée par les marins du nom de la ville d'*Ulm*. Peuvent encore être observés les vestiges des deux encuvements. Le plus proche des quais se trouve désormais englobé dans les murs de l'actuel bureau de poste. Les sources³⁴⁰ indiquent qu'il s'agit d'un emplacement pour une batterie antiaérienne, car cette position est gérée par une compagnie de 14 marins appartenant à l'unité 811³⁴¹ de DCA de la *Kriegsmarine*, commune avec Noirmoutier. L'ensemble du port reçoit, quant à lui, le code *Aachen* signifiant Aix-la-Chapelle. Ici, plusieurs nids de mitrailleuses, mais aussi un système de chaînes capables d'interdire l'accès au port. De l'autre côté de cet ensemble portuaire, une fortification ressemblant vaguement à un tobrouk permet au tireur d'établir un feu croisé avec les militaires s'étant barricadés sur les quais.

Le deuxième point de défense de cette île se situe rue des Roses, à l'ouest de Port Joinville. Cette batterie est baptisée *Stettin* par l'occupant. Aujourd'hui, le site est peu accessible puisqu'il se situe sur un terrain privé. Cependant, il reste une photographie³⁴² du lieu découverte au SHD de Rochefort. Quels sont les points d'intérêt de cet emplacement ? Cet ouvrage permet avant tout un contrôle sur le port, mais aussi une surveillance de ce qui peut venir du large. Effectivement, le point de vue est pratiquement de 360°, dans la mesure où le champ de vision accuse une totale liberté. Néanmoins, l'armement embarqué ici fait l'objet d'interrogations.

³⁴⁰ AMIY – Fonds Burchardt, cote RM 122/469.

³⁴¹ C'est-à-dire la *Marine-Flakartillerie-Abteilung 811* (M.Flak.A.811).

³⁴² SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II anne n° 52 – fig. 1.

N'ayant pu nous rendre directement sur les lieux (seule une approche à distance a été réalisée), il nous a fallu consulter les archives. Le rapport établi après-guerre indique la présence de trois canons de 88 mm et d'une arme antiaérienne. Selon la disposition des lieux, il paraît peu probable qu'il y ait eu de telles armes ici. Si l'on se tourne vers l'historiographie, Alain Chazette, dans son livre *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, écrit que cette position est en réalité armée par un simple canon antiaérien Flak 30. Il semble donc curieux d'avoir édifié un tel ouvrage pour un canon de DCA, sachant que la structure ne se prête pas à ce genre d'arme. Si l'on se penche sur la carte de l'île dressée³⁴³ le 28 juin 1942, il apparaît que deux Flak 36/37 de 3,7 cm sont implantés. Sachant que ce groupe de marins est remplacé à la fin de cette même année par la 684^e, il se peut que l'ouvrage que l'on observe soit l'œuvre non pas des premiers occupants, mais du second groupe. En effet, un schéma découvert au SHD de Cherbourg³⁴⁴ montre bien que la plateforme en question est prévue pour accueillir un canon d'artillerie. La construction fait face à un manque certain de matériaux, vu l'intégration de pierres de pays à l'édifice. L'enceinte de cet encuvement est maçonnée à l'aide de roches trouvées sur la plage. Du béton permet juste d'y insérer les alvéoles où les munitions prennent place.

Illustration 16. Vestiges d'un des encuvements pour 7,5 cm FK 231 (f) de la batterie Rostock.



©Graffard T.

À travers le paysage sauvage de l'île d'Yeu, un chemin de terre mène à la pointe du But, plus anciennement appelée « Pointe des Chiens Perrins »³⁴⁵. Dans cet espace râpé sans cesse

³⁴³ AMIY – Fonds Burchardt, cote RM 122/469. Voir volume II anne n° 52 – fig. 2.

³⁴⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II anne n° 52 – fig. 3.

³⁴⁵ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II anne n° 53.

par les vents marins se dessine la batterie codée du nom de la ville de *Rostock*. Cette position encerclée par une barrière de gneiss ou d'orthogneiss constitue une très bonne défense contre les barges de débarquement alliées. Comme elle est protégée par ce décor naturel, les occupants décident d'y installer trois encuvements pour des canons de 7,5 cm FK 231 (f). Ces armes ne sont pas nouvelles puisqu'elles sont semblables aux exemplaires situés sur l'île de Noirmoutier, et également sur le continent. Depuis leurs encuvements disposés en arc de cercle, ces canons sont capables d'atteindre des cibles en haute mer, voire d'assurer un pilonnage couvrant les deux tiers de l'île. Ces trois pièces d'artillerie sont néanmoins doublées par deux pièces de 50 KwK, simplement posées sur une dalle de béton.

Ces derniers ont sûrement dû être installés ici afin de garantir une protection rapprochée du site contre tout véhicule blindé approchant par l'est. En ce qui concerne la défense antiaérienne, il ne semble pas qu'il y ait eu d'installation de ce genre. Au sol, rien ne peut indiquer la mise en place de telles armes. Il n'en reste pas moins que l'armée allemande aurait pu installer des Flak sur châssis, rendant la pièce mobile. Étonnamment, ici, les Allemands n'ont fait usage que du béton armé. Le mixte pierre/béton n'est utilisé que pour les structures logistiques. Effectivement, sur les lieux, il est difficile de ne pas remarquer les ruines d'une ancienne citerne d'eau avec bassin à proximité des fondations d'un bâtiment d'une assez grande envergure. Ces deux ouvrages ont été construits avec ce conglomérat. Un autre édifice, aujourd'hui écroulé, est présent non loin de cet ensemble. Toutefois, la construction semble antérieure à l'arrivée des Allemands sur l'île, et serait à rapprocher du sémaphore trônant entre deux des trois encuvements. Si l'on en croit les photographies prises après-guerre³⁴⁶, un muret et des bâtiments délimitent l'ensemble décrivant un polygone irrégulier à sept côtés. Actuellement, ce site n'est plus qu'un vague champ de ruines, où la végétation a repris ces droits. Il est donc difficile d'apporter un complément photographique de la totalité de ces infrastructures dans l'optique d'une compréhension claire de la disposition des lieux.

Passons à une autre position défensive, celle de la pointe du Châtelet³⁴⁷. Comme il est aisé de l'observer, l'île d'Yeu est majoritairement bordée de récifs et a, par conséquent, un rivage très découpé. Par ce dernier exemple à la « Pointe des Chiens Perrins », il est possible de remarquer que l'occupant a saisi toute la complexité de la topographie de l'île. De fait, la compagnie de pionniers décide de s'implanter en cette nouvelle position dans le but de contrôler une partie du sud de l'île. L'état-major ne qualifie pas cette fortification de *Stützpunkte*, mais de *Widerstandsnester*, ce qui signifie « poche de résistance ». Celle-ci porte le numéro 17.

³⁴⁶ Voir volume II anne n° 53.

³⁴⁷ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 54 – fig. 1.

Historiquement parlant, les Allemands ne sont pas les seuls à avoir eu l'idée de s'implanter ici. En effet, et le nom de cette pointe vient sûrement de ce vestige, les hommes du Bronze ancien ou du Néolithique final ont érigé un rempart, créant ainsi un éperon barré dans l'intention de se défendre d'une menace extérieure. Toutefois, et heureusement pour les archéologues de ce site, la *Kriegsmarine* demande que l'édifice accueillant l'artillerie soit placé à la base de cette presqu'île et non-dessus. En quoi consistent ces ouvrages ?

Dans les faits, il s'agit d'un encuvement permettant l'installation d'un canon antichar PaK 35/36³⁴⁸ relié à un ensemble de tranchées. L'histoire de cette arme remonte au milieu des années 1930, où elle se voit remplacer par le 5 cm PaK 38. Le nombre de PaK 35/36 inonde donc les réserves, permettant ainsi, dès la fortification des côtes, de le réemployer. Afin que cette arme puisse perforer les nouveaux standards en matière de blindage, les ingénieurs la dotent de plusieurs techniques : un projectile à noyau en tungstène, favorisant une meilleure perforation et, en 1941, des *Stielgranate 41*³⁴⁹. Ici, à la pointe du Châtelet, il semble qu'une petite troupe de 13 soldats dont 2 sous-officiers³⁵⁰ contrôle le secteur, ainsi que le canon antichar. Aujourd'hui, le site est envahi par une végétation très dense, ne favorisant pas son exploration.

Illustration 17. État actuel du point d'appui de la pointe du Châtelet.



©Graffard T.

³⁴⁸ PaK : *Panzerabwehrkanone* ou canon antichar. Cette arme, construite à l'origine en 1928 par la firme Rheinmetall, reçoit son baptême du feu pendant la guerre civile espagnole en 1936. Son efficacité est reconnue, mais lorsque l'Allemagne s'engage dans la bataille de France en mai 1940, ce canon se révèle complètement obsolète face aux chars lourds français comme les chars B-1 et SOMUA S-35.

³⁴⁹ SHD – Châtelleraut, cote 279-1H1. Voir volume II annexe n° 54 – fig. 2.

³⁵⁰ Fonds Burchardt, cote RM 122/469.

Avant de continuer cette pérégrination le long de ce magnifique rivage, il convient de signaler l'existence de petites garnisons stationnées en différents points entre la pointe du Châtelet et l'anse des Vieilles. Le même document d'archive³⁵¹ montre, tout d'abord, que le château médiéval abrite une modeste troupe de 5 soldats dont 1 sous-officier. Ce lieu est alors baptisé *Nürnberg* (Nuremberg). Ensuite, le hameau de La Meule, surnommé *München* (Munich), reçoit 17 militaires dédiés aux services de la douane. Effectivement, l'Allemagne, lors de l'occupation de la France, met en place ce service en vue de contrôler le fruit de la pêche en mer. À Ker Viroux, nommé pour l'occasion *Leipzig*, c'est une compagnie de *Panzerjäger* qui prend possession des lieux. Ces « chasseurs de blindés » sont stationnés de manière à intervenir rapidement si l'ennemi vient à briser les lignes du rivage. En s'enfonçant un peu plus au cœur de l'île, on trouve à Saint-Sauveur une section liée à une demi-batterie comptant 59 personnes, dont 1 officier. Cette position codée *Köln* (Cologne) reste très énigmatique sachant qu'aucun vestige n'a été retrouvé. L'urbanisation du lieu n'est sans doute pas étrangère à cela. De plus, les documents d'archives restent muets sur cette question. Il pourrait s'agir.

La prochaine position est basée le long de la pointe des Vieilles, promontoire rocheux de l'anse éponyme. Ici, dans un cadre idyllique où un chaud soleil de juillet resplendit sur une petite plage bordée de récifs volcaniques d'un autre temps, la *Kriegsmarine* a jugé bon d'installer quelques ouvrages défensifs. Avant tout propos décrivant les moindres recoins de cette base, il convient d'établir en premier lieu une approche globale du site. En réalité, l'occupant vise à utiliser l'espace allant du front de la Pointe des Vieilles jusqu'à sa base. Partant de cela, cette description en fera de même.

Ce petit complexe, appelé *Hamburg* pour l'occasion, débute au sommet de cette pointe, dont l'accès, qui plus est en pente, ne facilite pas la visite. Ce point est à noter, puisque la nature de ce terrain devait être le même en 1943, quand les travaux ont commencé, compliquant sûrement l'acheminement des matériaux. À son sommet, aujourd'hui, très peu d'éléments notifient la présence de troupes allemandes sur cet espace. Les restes de la tranchée maçonnée en pierre et béton, ainsi qu'un des murs de la soute à munitions décrite par les archives³⁵² sont encore présents sur les lieux. Une plate-forme bétonnée devait aussi exister pour y placer un canon en position de campagne face à la mer. La nature de cette arme n'est pas mentionnée dans les documents d'archives, seul le livre³⁵³ d'Alain Chazette évoque un 7,5 cm FK 231 (f). La

³⁵¹ *Ibid.*

³⁵² SHD – Rochefort, cte 1 W 53. Voir volume II annexe n° 55 – fig. 1.

³⁵³ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, op. cit., p. 389.

population a aussi confirmé la présence de ce canon surplombant l'anse, mais elle reste évidemment incapable de décrire le type et le modèle de ce dernier.

Plus au nord de ce sommet, en redescendant donc, un petit ensemble de blockhaus apparaît. Cette position est située directement à flanc de falaise, dominant l'anse des Vieilles. Lors de la prospection sur ce site, il a été remarqué que cet emplacement est situé sur un terrain privé. Toutefois, le propriétaire étant présent, il a permis de faire quelques photographies et d'explorer les lieux. Ici se trouvent deux abris enterrés dédiés soit à la troupe, soit aux munitions. Un petit encuvement pour un canon 50 KwK édifié, en majorité, de pierres plates à l'image des autres ouvrages, domine la mer, ainsi que la petite baie³⁵⁴. Seule la végétation abondante dans cet espace ronge ce cercle de pierre, où l'on distingue encore le cerclage intérieur autorisant le mouvement rotatif de l'arme.

Le dernier bâtiment reste l'exemple typique d'une *Sonderkonstruktion*. Ce conglomérat de béton, de pierre et de fer est littéralement incrusté dans la roche de la falaise, si bien que ce poste d'observation garantit une vision complète dans toutes les directions possibles³⁵⁵. Il se compose d'une pièce principale, sûrement la salle des plans et de commandement, et d'une autre petite pièce enchâssée dans la roche. À l'intérieur de celle-ci, une dalle de béton d'une vingtaine de centimètres a été coulée dans le but de soutenir le poids de la falaise. Cela revient presque à une construction troglodyte. Une petite coursive, faite en béton armé, permet de se déplacer entre les deux salles. Ici, les moyens d'observation sont très limités, se résumant sûrement à de simples jumelles. Il existe aussi une petite probabilité que les télémètres aient équipé ce poste d'observation, en étant néanmoins réservés pour des manœuvres de plus grande envergure. Tandis que pour la communication, seule une radio est installée en ce lieu. En effet, l'île étant longue d'une dizaine de kilomètres, les postes radio de l'armée allemande en 1943 sont amplement suffisants pour couvrir tout ce territoire. Ce point est notamment corroboré par l'absence de lignes téléphoniques entre les différentes positions de l'île, laissant place aux transmissions radio.

La façade est de l'île comporte bien évidemment un armement lourd permettant la garde du passage entre Yeu et la côte continentale vendéenne. Le premier point d'appui de cette ligne, codé *Gleiwitz* (Gliwice), se situe à la Grande Conche, non loin de la pointe des Corbeaux. Les Allemands ne sont pas les seuls à s'implanter en ce lieu puisque, vers le milieu du XIX^e siècle, une batterie modèle 1846 type 3 est construite dans le but de défendre aussi ce passage maritime. Ce fortin, identique à celui que l'on peut rencontrer à Noirmoutier au Bois de la

³⁵⁴ Voir volume II annexe n° 55 – fig. 2.

³⁵⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 55 – fig. 3.

Chaise, est réutilisé par l'occupant dans le but d'y entreposer armes et munitions. Sachant que cette structure ne peut pas subvenir aux besoins d'une défense moderne, la *Kriegsmarine* fait édifier trois encuvements³⁵⁶ placés autour de l'ancien fort.

Ces derniers sont reliés par des coursives abritées par des dalles de béton, permettant aux servants de se réfugier en cas d'attaque ou de bombardement des positions. Ces trois emplacements accueillent un équipement que l'on peut maintenant qualifier de « standard », c'est-à-dire les Schneider FK 231 (f). La dune ceinturant ce fortin sur laquelle repose la batterie de 75 mm est littéralement truffée de galeries souterraines, où des abris sont creusés puis fortifiés à l'aide des mêmes matériaux : des pierres et du béton. Malheureusement, il n'a pas été

Illustration 18. Le point d'appui aujourd'hui avec son fortin du XIX^e siècle.



©Graffard T.

possible de visiter ces galeries, seuls des éléments photographiques³⁵⁷ issus des archives illustrent nos propos.

Comme ce lieu reste néanmoins vulnérable face à des attaques aériennes, il a été imaginé d'y installer un canon Flak 30 en cuve. Seulement, un autre problème se présente : la proximité avec la plage. En effet, cette dernière borde le point d'appui et offre un espace très exposé à un débarquement possible. L'absence de récifs marque davantage ce fait. Ainsi, comme pour la plupart des positions situées au bord des plages, des obstacles antichars, mais aussi contre l'infanterie, y sont disséminés. Pour parfaire le tout, un canon 50 KwK en casemate est monté

³⁵⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 56 – fig. 1.

³⁵⁷ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 56 – fig. 2.

sur cette dune pour établir une défense antichar rapprochée. De plus, il ne faut pas exclure l'emploi massif de nids de mitrailleuses MG, couvrant tout l'estran. Trente soldats sécurisent cet ancien réduit, dont cinq sous-officiers et un officier. Aujourd'hui, le fortin a été complètement restauré par des particuliers à la suite de sa vente. Ce dernier a été saboté au départ de l'occupant³⁵⁸, qui a éliminé sur place les munitions encombrantes. Puis les défenses allemandes ont été laissées à une végétation recouvrant ses droits sur la maîtrise humaine.

En remontant vers Port Joinville, bien que tout en restant dans la continuité de la plage de la Grande Conche, une deuxième batterie se dessine. Plusieurs noms qualifient ce lieu : batterie de la Petite Conche ou bien encore le Marais Salé. La codification allemande le désigne comme étant la position *Frankfurt* (Francfort). Ce petit point d'appui est idéalement situé sur une pointe dite « de la Sablière », petit promontoire rocheux et sablonneux. De cette position dominante, la vue sur la mer est imprenable, facilitant au passage la surveillance.

Estimant que ce lieu peut être bénéfique à la fortification du rivage, la *Kriegsmarine* installe au total sept bâtiments. Ceux-ci relèvent de la *Sonderkonstruktion* et n'appartiennent à aucun plan type. Ce complexe de blockhaus ne facilite en rien la description puisque chaque ouvrage est une « pièce unique », seuls les armements restent standard. De plus, en 1940, la zone est vierge de flore, seules quelques herbes agrémentent le paysage. Au contraire d'aujourd'hui où une forêt de pins maritimes recouvre cet espace, empêchant toute approche. Par conséquent, si l'on se réfère aux archives, cet emplacement accueille alors trois canons de 7,5 cm FK 231 (f), ainsi que trois autres, des Flak 30 dédiés à la défense antiaérienne³⁵⁹. L'artillerie lourde est disposée dans des cuves sur abris-soutes, à l'exception d'une seule. Ces abris peuvent être des lieux de refuge pour les servants ou un entrepôt pour les obus. Ces plateformes de tir sont reliées entre elles par un imposant réseau de tranchées, maçonnées en béton armé. Pour ce qui est des positions de DCA, les Flak 30 sont aussi disposés dans une cuve sur un abri-soute³⁶⁰.

Concernant ce dernier, il a été possible d'en explorer un exemplaire. Au sommet, la cuve octogonale reçoit en son centre un bloc triangulaire épousant parfaitement les formes du socle du Flak 30. Quant à l'abri, il présente deux entrées à l'image d'un *feldmässiger*. Le toit est protégé par une tôle métro et deux alvéoles sont présentes. Tous ces ouvrages sont indéniablement issus de la *Sonderkonstruktion*, mais ils ont été bâtis exclusivement en béton armé, à l'image des casemates du continent. Cette observation surprenante montre donc que la

³⁵⁸ Voir volume II annexe n° 56 – fig. 2.

³⁵⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 57 – fig. 1.

³⁶⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 57 – fig. 2.

construction dite « spéciale » n'adopte pas forcément le mélange pierre/béton, seule l'arrivée de matériaux depuis le continent rythme l'architecture. Si l'on examine de près la qualité du béton de ces ouvrages, il vient une conclusion rapide : le mélange graviers, ciment et sable reste très grossier et n'est clairement pas idéal. Au contraire des blockhaus de Noirmoutier ou bien de la côte qui, eux, ont un aspect lissé, ceux-ci présentent de nombreux défauts.

Le XIX^e siècle aura été pour l'île une ère de fortification de ses côtes. La construction de fortins ne s'est pas arrêtée au site de la Grande Conche. En effet, le même plan type datant de 1846 a été repris pour installer une seconde casemate à la pointe Gauthier. Les deux sont en tous points identiques, seul peut-être le pont-levis les différencie. Ce lieu représente une forte valeur stratégique pour la défense des côtes, que ce soit pour les Français ou pour les Allemands dès 1942. En effet, cette demi-batterie³⁶¹, dirigée par une trentaine de soldats dont 9 sous-officiers et 1 officier, procure un point d'appui idéal dans la défense de l'île. La visibilité de cette pointe offre une observation des allées et venues des navires à Port Joinville, en plus d'un contrôle sur le passage maritime à l'image des deux dernières batteries.

Illustration 19. Le fortin et un abri desservant les encuvements



©Graffard T.

La *Kriegsmarine* nomme donc cette nouvelle batterie *Essen* en hommage à la ville éponyme. Les défenses s'organisent dans la même lignée qu'à La Grande Conche, c'est-à-dire, trois encuvements pour canons de 7,5 cm FK 231 (f), placés en arc de cercle autour du vieux fortin. Ainsi positionnées, ces armes, ayant une portée maximale de 6 500 mètres, couvrent aisément l'entrée du port, mais aussi un espace allant jusqu'à la pointe des Corbeaux, soit la pointe sud de l'île. Mieux encore, le rayon d'action de la batterie *Essen* permet d'atteindre tout le reste de l'île, incluant la batterie *Rostock*, qui elle ne peut en faire de même. Il convient donc

³⁶¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 58.

d'affirmer que cette position d'artillerie est le point-clef pour un contrôle complet de l'île, que ce soit au niveau terrestre ou maritime. L'exploration d'un tel lieu n'a pas été permise puisqu'il s'agit aussi d'un terrain privé dont le propriétaire était absent. Néanmoins, en examinant les photographies d'archives découvertes aux SHD de Rochefort, il apparaît qu'un important réseau souterrain semble être présent, permettant d'abriter la troupe de marins-artilleurs des attaques aériennes. En ce qui concerne justement la défense contre l'aviation, il ne semble pas que cet emplacement soit pourvu de canons antiaériens. Ce manque s'explique sûrement par sa relative proximité avec le dernier point défensif de l'île, la pointe de Gilberge.

La dernière batterie installée au sein de l'île d'Yeu est implantée entre la position que l'on vient de découvrir et la localité de Port Joinville. Celle-ci, baptisée par les troupes allemandes du nom de la ville de *Danzig*, est en réalité une petite position pour Flak 30. Elle permet de prendre sous son feu les fortifications du port, mais aussi celles construites à la pointe Gauthier. Dans les faits, il s'agit d'un encuvement³⁶² édifié dans un béton armé et coffré, dans lequel un piédestal triangulaire permet de placer la DCA. La qualité de cet ouvrage reste à l'image des autres constructions de l'île, c'est-à-dire très approximative. De plus, cet encuvement est relié à une tranchée, dans laquelle est incorporé un petit abri bâti en pierres de pays³⁶³. Ici est donc stationné également un détachement de la M.Flak.A.811, avec, si l'on en croit le document, pas moins de 127 soldats sur place. Il est curieux qu'autant d'hommes soient stationnés là, vu qu'il n'existe qu'un seul ouvrage. Il serait plus pertinent d'émettre l'hypothèse selon laquelle il s'agit du lieu de campement de la section. Aujourd'hui, la majorité de l'ouvrage est encore visible, malgré le fait qu'une partie soit tombée sur l'estran à la suite de l'érosion.

L'île d'Yeu reste un point avancé dans l'océan Atlantique, tel un avant-poste prévenant des dangers à venir. Ce rôle est accentué par le fait que Noirmoutier reste rattachée, au gré des marées, au continent par le passage du Gois. Avec une telle autarcie naturelle, l'île d'Yeu se doit donc d'être aussi un point d'information et de communication, captant les moindres faits et gestes d'appareils volant ou naviguant. C'est pourquoi l'installation de deux radars sur ce territoire aura été d'une logique implacable. Partant de ce fait, comment s'organise la surveillance de l'Atlantique en Vendée ?

³⁶² SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 59 – fig. 1.

³⁶³ Voir volume II annexe n° 59 – fig. 2.

I.3. L'Atlantique mis sous écoute

Le contrôle d'une zone, d'un espace ou d'un territoire reste indispensable pour y asseoir une certaine domination. Les blockhaus et autres batteries remplissent amplement ce rôle, dès lors qu'un appareil ennemi est à proximité. Cependant, ces infrastructures ne peuvent prédire une attaque aérienne ou navale. La surveillance des airs ou bien encore du rivage ne passe que par l'œil humain à travers un jeu de prismes grossissant la vision. Cela peut, dans certains cas, prévenir les mouvements de l'ennemi sur le champ de bataille, mais en aucun cas son arrivée sur ledit espace. Partant de ces simples constatations, comment la *Wehrmacht* anticipe-t-elle la venue de l'adversaire sur une zone dont elle a l'entier contrôle ?

Avec l'emploi de l'aviation dès la Première Guerre mondiale, cette problématique prend tout son sens. Il suffit dès lors d'adjoindre à ces ouvrages défensifs un moyen d'écoute autorisant cette anticipation. Un simple dispositif d'émetteur-récepteur sur ondes ultracourtes³⁶⁴ permet « d'entendre » la venue d'objets. Les premiers travaux en Allemagne concernant cette discipline sont conduits par Hans Erich Hollmann³⁶⁵, dès 1927. Ces travaux visent justement à mettre au point un émetteur-récepteur permettant de connaître la position d'un objet par rapport à un point de référence. Ce prototype ne peut néanmoins calculer ni l'altitude, ni l'azimut d'un appareil volant, mais se base sur un système de télécommunication sur le principe des micro-ondes. Dès 1928, avec le concours de plusieurs autres confrères³⁶⁶, Hollmann fonde la société GEMA (Société d'appareillages électro-acoustiques et mécaniques)³⁶⁷, où plusieurs prototypes de radars sont testés. En 1933, il devient consultant dans la très célèbre entreprise de télécommunication Telefunken. Ainsi, en 1934, le premier modèle sort des laboratoires de la GEMA en partenariat avec la société Lorenz, spécialiste des radios.

Ce premier radar garantit une portée de 10 km dans le but de repérer les bateaux. Il est à noter que, comme de nombreuses inventions allemandes, il n'a, à l'origine, aucun but militaire. Il doit seulement guider les navires afin de leur éviter tout risque de collision de nuit ou par une mauvaise météo. Comme cet appareil semble prometteur sur le plan technique et surtout sur les résultats annoncés, la marine de guerre allemande passe, en 1935, la commande d'un exemplaire. Le test aura été de détecter le croiseur *Königsberg*, ce qu'il a fait remarquablement bien, puisque la précision est de 50 mètres. À partir de ce moment, deux

³⁶⁴ Avec une bande à très haute fréquence ou *very high frequency (VHF)*.

³⁶⁵ Hans Erich Hollmann (1899-1960). Il mena également des recherches sur l'ionosphère et la radioastronomie.

³⁶⁶ Notamment avec Hans-Karl von Willisen et Paul-Günther Erbslöh.

³⁶⁷ En allemand : « *Gesellschaft für Elektroakustische und Mechanische Apparate* » soit GEMA. Code de guerre : bya.

versions vont naître de ce prototype : le *Seetakt* servant à la détection des navires et des avions, donc dédié à la *Kriegsmarine*, puis le *Freya* du nom de la déesse nordique³⁶⁸, qui sera fourni à la *Luftwaffe*. Partant de ces deux modèles, d'autres types de radars sont créés comme le *Würzburg Riese* ou bien encore le *Mammut*. Dans ces mêmes années, Hollmann développe ses théories sur les tubes cathodiques, pour terminer la mise au point en 1937 d'un écran permettant l'affichage des positions des objets volants³⁶⁹. Appelé *Panorama*, la technologie est brevetée en 1940, puis reprise au sein de l'armée allemande.

Après cet avant-propos indispensable pour introduire un point qui n'est pas forcément simple à visualiser, ni même à expliquer, il convient de débiter cette réflexion sur ce thème majeur qui est la surveillance radar en Vendée. Comme il l'a été sous-entendu dans ces lignes, cette section dévoilera les positions radars de trois lieux différents, à savoir l'île d'Yeu, la pointe de L'Herbaudière sur l'île de Noirmoutier, puis un lieu qui ne se tient pas sur le rivage, mais au milieu des champs : la station *Amöebe* à Angles. Il est utile de signaler que ces instruments ne sont pas installés au « hasard » sur le territoire. Leurs emplacements ont une certaine cohérence avec la mission qui leur est affectée, mais aussi avec la portée maximale qu'ils peuvent atteindre. Ce genre d'outils n'est pas placé sans un minimum d'infrastructures à proximité. Ainsi, une série de blockhaus a été spécialement conçue au sein du *regelbau* afin de servir au mieux ces équipements.

I.3.1. L'île d'Yeu, un centre de détection

Située dans la partie ouest de l'île, la station radar du Grand Phare³⁷⁰, baptisée du nom de la ville de *Pillau*, comporte en son sein deux modèles d'instruments de repérage : le *Würzburg Riese* et le *Seetakt*. L'occupant installe ces derniers à cet endroit pour pouvoir bénéficier de l'infrastructure déjà existante. Effectivement, dès 1830, un feu est implanté sur une tour cylindrique de 33 mètres de haut, puis modernisé en 1895 avec son électrification. Des bâtiments annexes, ainsi qu'une enceinte constituent un atout pour y établir un tel centre. Ces structures déjà existantes assurent le logis des opérateurs radio, ainsi que du personnel stationné

³⁶⁸ D'après les écrits, il s'agit de l'un des trois visages de la Déesse Mère. Les deux autres sont représentés par les déesses Frigg et Skaði. Freya ou Freyja est la déesse de la fécondité du groupe des Vanes, fille de Njord et sœur de Freyr. GUIRAND Félix, SCHIMDT Joël, *Mythes et Mythologie*, Paris, Larousse, 1996.

³⁶⁹ Ce système par rétro-éclairage est baptisé en anglais PPI (*plan position indicator*) ou en français : vue panoramique à angle d'élévation constant.

³⁷⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 60 – fig. 1.

sur place. Ces constructions préalables permettent alors une certaine « économie » dans les dépenses de ressources (béton, ciment, etc.).

Partant de cela, seuls des blockhaus dédiés à la défense des lieux sont édifiés. À ces constructions, viennent s'ajouter un centre de traitement des informations et les deux supports pour radar. Ainsi, les opérateurs relèvent les points géodésiques³⁷¹ à différents endroits de l'île en vue de guider l'artillerie. Ce carnet topographique³⁷² permet une certaine rapidité dans le déploiement des forces de détection. Les ingénieurs de la *Kriegsmarine* disposent donc en premier lieu le *Seetakt* Fu.MO 2 dans un encuvement en béton armé dans l'enceinte du phare. Cet ouvrage garantit au radar une protection contre les éclats des bombes qui sont généralement projetés à hauteur d'homme. En revanche, comme cette cuve ne reçoit pas de toit pour assurer une bonne transmission³⁷³, cela expose considérablement le radar aux bombes ennemies. Il est intéressant de noter que cette cuve reste d'une qualité assez rare pour une construction allemande sur l'île. Précédemment, a été mis en exergue le fait que le béton utilisé est soit de piètre qualité, soit réunit des pierres plates, venant sans aucun doute des environs. Pour ce qui de cet endroit, il est étonnant de voir qu'aucune des casemates ne comporte ce type d'agrégats de pierres, preuve d'une attention particulière. À l'extérieur de cette enceinte du XIX^e siècle, au sud du phare, parmi les vestiges, se trouvent un tobrouk, une cuve pour DCA et un piédestal normalisé V229³⁷⁴ sur lequel repose le second radar, le *Würzburg Riese* Fu.MO 214.

À la suite de ce bref descriptif des lieux, commençons par le cas du *Seetakt* Fu.MO 2, et rappelons en premier lieu le principe de fonctionnement d'un radar. Cet instrument a une technique assez simple puisqu'il repose sur l'envoi d'un signal d'ondes électromagnétiques qui ricochent sur un objet métallique tel qu'un avion ou un navire. Les véhicules terrestres peuvent aussi faire l'objet d'une détection par radar, mais dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, cela reste très rare. Après que cette onde a rebondi sur la carlingue métallique, le radar attend le retour de cette impulsion électromagnétique. Lorsqu'il reçoit cet écho, il peut afficher la position de la cible et calculer la distance à laquelle elle se trouve. Cela est rendu possible grâce à la différence de temps entre l'émission et la réception de l'onde. À noter que l'utilisation d'une coque d'avion en matière non-métallique permet difficilement, à l'époque, la détection de l'objet. En outre, la météorologie engendre des anomalies et complique l'utilisation

³⁷¹ Il s'agit d'un ensemble de coordonnées terrestres obtenues par la triangulation, matérialisées par un élément physique tel qu'une maison.

³⁷² AMIY – fond Service Patrimonial. Voir volume II annexe n° 60 – fig. 2.

³⁷³ Si le radar est complètement enfermé, il ne peut fonctionner à cause de l'épaisseur du béton et de la présence du fer présent dans ce dernier. Cela revient presque au principe de la cage de Faraday.

³⁷⁴ OBERKOMMANDO DER MARINE, *Regelbauten der Kriegsmarine*, Berlin, OKM, décembre 1944. Voir volume II annexe n° 60 – fig. 3.

d'un tel système. Pendant ce conflit, en vue de masquer la position des avions alliés aux radars allemands, la coalition a l'idée de jeter des paillettes métalliques en grand nombre, dans le but de troubler les ondes pouvant éventuellement les repérer. À la toute fin de la guerre, les ingénieurs allemands ont trouvé des solutions pour remédier à ce « problème » d'interférences³⁷⁵.

Dans la configuration de surveillance allemande, il faut savoir que plusieurs types de radars s'enchaînent et se recourent. À l'époque, ces instruments ne sont pas aussi sophistiqués qu'aujourd'hui, et demandent l'installation de plusieurs radars. D'où la présence de plusieurs modèles. Les types les plus imposants, tels que les *Mammut*, prennent en premier la chasse, puis c'est au tour des appareils secondaires, comme le *Seetakt* de prendre en filature l'escadrille ennemie. Enfin, lorsqu'elle est à portée, le radar *Würzburg* prend la main pour déterminer le site de l'aviation ennemie, c'est-à-dire son altitude. Donc, en ce qui concerne le *Seetakt* Fu.MO 2, quelles sont ses caractéristiques ?

Le *Seetakt* Fu.MO 2 dit « Calais », construit par la firme GEMA, se voit attribuer un objectif principal : la détection de navires. Détaillons un peu plus son appellation. « *Seetakt* » signifie littéralement en français « contact par la mer », d'où un rapport logique avec sa fonction première. Vient ensuite l'abréviation « *Fu.MO 2* ». Ce code permet de connaître la fonction du radar. Ici, il signifie *Funk Meß Ortung* ou, en français, appareil radio de repérage. Cette dénomination corrobore exactement ce qui est avancé plus haut : ce dispositif permet le repérage, mais aussi le calcul de la distance d'une cible. Aussi, le numéro joint à cette abréviation permet de différencier les modèles. Dans les faits, le *Seetakt* reprend la même base que le *Freya*, comme on l'a observé plus haut. Ainsi, extérieurement parlant, ce radar est constitué d'un mât rotatif supportant un cadre recouvert d'un treillis métallique. Son empâtement reste assez impressionnant puisqu'il décrit un rectangle long de 6 m et haut d'environ 2 m. Ces deux éléments renferment chacun 16 dipôles pour le cadre émetteur et 16 autres pour le cadre se chargeant de la réception du signal. Le *Seetakt* travaille sur une longueur d'onde étonnamment restreinte pour son temps. Celle-ci n'étant que de 60 cm pour une fréquence d'environ 600 MHz. Cette longueur d'onde impacte sensiblement la portée du radar, qui se situe entre 15 et 30 km. Ces performances sont néanmoins dépendantes de l'altitude à

³⁷⁵ Les Allemands se sont rendu compte que les avions se déplacent plus vite que ces paillettes, et modifient la fréquence du signal de retour, ce qui n'est pas le cas des paillettes. Ainsi, un détecteur doppler a été ajouté aux radars, ajustant ce phénomène par un filtre éliminant sur les écrans ces interférences. Seule « l'image » des avions reste.

laquelle a été installé le dispositif. Plus le radar est placé en hauteur, plus l'appareil est capable de repérer des cibles lointaines.

Après 1939, un autre modèle fait son apparition. Il s'agit ici du *Dete I*. Ce dernier permet d'élargir la portée du radar à un rayon théorique de 220 km, avec une fréquence de 368 MHz, soit une longueur d'onde de 81,5 cm. Ce rayon d'action dépend essentiellement des conditions météorologiques et, là aussi, de l'altitude. La précision ne change pas, avec une marge d'erreur de 50 m, ce qui se révèle amplement suffisant pour guider les tirs de l'artillerie. En ce qui concerne la FRI ou la fréquence de répétition des impulsions radar, celle-ci est de 500 par seconde. Sur le site du Grand Phare, l'altitude relevée reste en revanche très faible, avec une mesure culminant à 23 m au-dessus du niveau de la mer. Cela implique pour cette version des performances moindres que celles annoncées. Dans le but de compléter cette configuration, il est nécessaire d'y adjoindre un second radar, le *Würzburg*.

Le développement du *Würzburg*³⁷⁶ est complètement différent de celui du *Freya* ou du *Seetakt*. Lorsque Hollmann débute ses recherches, il en fait part au docteur Wilhelm Runge affilié à la firme Telefunken. Ce dernier se désintéresse de cette nouvelle technologie. Mais dès lors que Hollmann réussit la mise au point de ses prototypes en 1934 et 1935, Runge comprend que le concept est viable. Il lance par le biais de l'entreprise Telefunken un projet similaire. Toutefois, Runge ne copie pas exactement l'idée d'Hollmann, puisque les *Freya* se concentrent uniquement sur la veille lointaine (donc radar de longue portée), alors que le concept de Runge est de concevoir un radar de courte portée. En 1939, le produit des recherches est présenté à Hitler. En 1940, une production de 4 000 exemplaires est lancée. Extérieurement très différent des *Freya*, le *Würzburg* est un radar parabolique³⁷⁷ et rotatif. Contrairement aux radars antennes, la parabole permet une plus grande précision dans le repérage d'objets volants. Le premier modèle présenté est construit sur un châssis mobile, la parabole se scindant en deux sur son axe horizontal pour faciliter le transport.

Le modèle de base a été rapidement éloigné puisque, au lieu d'être un radar précis, il était tout le contraire sur le terrain. Effectivement, les opérateurs doivent être en mesure de suivre la cible manuellement à l'aide d'oscilloscopes et d'en discerner un écho maximum, si bien que l'objectif est approximativement repéré. Ce système est sensiblement amélioré et passe à une seconde version, le *Würzburg B*. Ce dernier, semblable au premier dans sa conception, reçoit un élément en plus : un capteur infrarouge. Ce détecteur doit normalement augmenter la précision du radar ; dans les faits, cela n'aide en rien l'acquisition des données de nuit. Cet

³⁷⁶ La dénomination de ce radar rend hommage à la ville éponyme située en Bavière.

³⁷⁷ D'un diamètre de 3 m. Cela aura une importance dans l'évolution du système.

élément sera même abandonné par la suite. C'est à partir du troisième modèle que le système se révèle efficace. Le *Würzburg C* utilise le principe de la commutation des lobes. C'est-à-dire que l'antenne produit deux rayons légèrement décalés qui se chevauchent en partie. Le retour de l'écho se fait alors par deux pics assez proches, que l'opérateur doit maintenir identiques. Ainsi, l'avion repéré donne une fréquence plus forte, que le militaire doit suivre pour la conduite de la chasse. Ce système permet un réglage de l'antenne qui tient compte des conditions de *fading* (atténuation), qui influe de manière identique sur le signal des deux lobes.

En 1941, apparaît un nouveau modèle, le *Würzburg D*. En quoi diffère-t-il des autres ? Ce nouveau radar reprend les bases du type C, en y ajoutant une antenne rotative au sein de la parabole, qui va produire un rayon légèrement décentré. L'ensemble crée alors un rayon tournant sur lui-même se recoupant en son centre. Cette technologie est appelée « réception à balayage conique », puisque l'onde décrit la forme d'un cône. La rotation du dispositif fixé à la parabole est de 25 tours/seconde. Si la cible se trouve d'un côté, le signal reçu va varier à une fréquence de 25Hz. On dirige alors la parabole pour avoir un signal plus constant, ce qui indique que la cible se trouve au milieu de la parabole. Néanmoins, la précision de cet ensemble n'est pas encore suffisante pour guider les canons antiaériens. Seule une parabole supérieure aux 3 m déjà existants permet d'apporter davantage en précision. C'est la naissance du *Würzburg Riese*, dont un modèle est installé à l'île d'Yeu.

Avec une telle problématique liée à la précision, les Allemands sont devant deux choix : soit travailler avec des fréquences plus élevées, soit augmenter le diamètre de la parabole. Le premier choix n'est pas encore possible en 1941³⁷⁸, d'où l'adoption de la deuxième solution. La parabole passe alors de 3 à 7,40 m de diamètre. Avec une telle ampleur, le radar devient inamovible, et ne peut plus être déplacé sur un châssis roulant. Partant de cela, les ingénieurs prévoient d'installer tout le système soit sur des châssis de wagon, soit en position fixe, c'est-à-dire sur des blocs de béton armé, tel qu'il est encore possible de l'observer à l'île d'Yeu. Les bases en béton pour ce type de radar sont aussi normalisées que peuvent l'être les blockhaus. Ainsi, la codification dans le *regelbau* se résume à l'appellation V229³⁷⁹. Cet emplacement ne limite en rien les mouvements du radar, puisque l'ensemble peut tourner sur 360° en ce qui concerne l'azimut et décrit une élévation de 90°. La rotation de l'appareil se fait bien évidemment de manière mécanique par le biais d'un moteur. Les Allemands n'ont pas oublié

³⁷⁸ Bien que Hollmann ait travaillé sur le magnétron dès 1935, cette invention aurait pu allier des fréquences élevées et un diamètre « correct » pour la parabole si son développement avait été poursuivi. Mais la conjoncture de la guerre en a décidé autrement.

³⁷⁹ Voir volume II annexe n° 60 – fig. 3.

d'y adjoindre une cabine, qui réunit toute la logistique³⁸⁰ que requiert le système. En plus de repérer les avions ou tout autre objet, le radar est couplé aux batteries de la *Flak* à proximité.

Au niveau de ses caractéristiques, le *Würzburg Riese* envoie les ondes à une fréquence de 1875 Hz. La longueur d'onde est de 53 cm pour 560 MHz, pour une portée maximale de l'ensemble à 70 km. Toutefois, ce radar reçoit une dernière petite nouveauté technologique tout droit sortie des laboratoires de recherche. En effet, il est intéressant de connaître la position des avions ennemis approchant, mais il est préférable de ne pas les confondre avec les avions dits « amis ». C'est pourquoi les ingénieurs ont développé une antenne permettant de les différencier. Cette invention, nommée IFF pour *Identification Friend or Foe* en anglais, est installée sur le fleuron technologique qui est le *Würzburg Riese* par deux paires de dipôles à son sommet. De cette manière, les avions allemands qui sont balayés par le radar renvoient un signal modulé, signalant à l'opérateur qu'il s'agit d'avions amis.

Le *Würzburg Riese* installé à proximité du Grand Phare à l'île d'Yeu³⁸¹ comporte néanmoins une autre spécificité. Comme l'île est aux mains de la marine allemande, il est logique que celle-ci utilise un matériel exclusif. C'est pourquoi il lui faut rajouter l'appellation « *See* » en préfixe. Les Allemands ont pour habitude de ne développer qu'un seul élément autorisant un usage multiple. Cela économise des ressources, de l'argent, mais surtout du temps, ce qui est primordial pour l'Allemagne. De ce fait, cela donne la dénomination : *Würzburg See Riese*. Ce modèle reçoit donc la fonction Fu.MO 214, ce qui indique que cet appareil est orienté vers la détection d'objets volants, ce qui n'est pas le cas de tous les *Würzburg Riese*³⁸².

Comme cela a été évoqué plus haut, les stations radars vont de pair avec une infrastructure adaptée à leurs besoins. Dans le cas présent, la logistique environnante présente un double aspect. Des abris défensifs dits « actifs » et, bien sûr, leur contraire, les casemates « passives ». En plus de cela, l'occupant réquisitionne les logements déjà établis pour le personnel opérateur, ainsi que pour les soldats-artilleurs.

Sur ce site, aujourd'hui envahi par des ronces, des herbes hautes, et même à certains endroits par des arbres, il a fallu progresser à travers une flore débordante de vitalité. Photographier ces éléments monolithiques a été néanmoins facilité par un équipement approprié. Commençons par le sud de l'enceinte, là où reposent les plus beaux spécimens. En 1943, l'actuelle route bitumée menant à ces différentes infrastructures n'est en réalité qu'un

³⁸⁰ C'est-à-dire tous les instruments de mesures, notamment le PPI. Il est à préciser que, pour ce type de radar, le PPI n'est composé que de trois écrans permettant la mesure de la distance, de l'azimut et de l'élévation.

³⁸¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir volume II annexe n° 60 – fig. 4.

³⁸² Il sera possible d'aborder cela dans un prochain point sur la station radar *Amöbe* située au nord de la commune d'Angles p. 137.

simple chemin de terre. Celui-ci est sous la surveillance d'un tobrouk camouflé en une paisible maisonnette de campagne³⁸³. Lorsque l'on y regarde de plus près, une ouverture circulaire se dessine à son sommet, laissant libre de tout mouvement le servant et sa MG. Malheureusement, malgré un matériel digne de ce nom, il n'a pas été possible d'explorer l'intérieur. Cet ouvrage mérite pourtant un certain intérêt, du fait qu'il n'en existe actuellement plus qu'un seul. En effet, cet artefact est originellement doublé par un autre spécimen du même acabit au nord de la position du Grand Phare. Cette architecture atypique décrit ou plutôt illustre parfaitement cette pratique de la *Sonderkonstruktion*. Aucun plan, dans les archives ou dans l'historiographie, ne

Illustration 20. La cuve pour DCA actuellement.



©Graffard T.

brosse ce type de blockhaus. Et c'est donc ici, en ce lieu, que se définit cette construction spéciale, en ne respectant tout simplement pas les cotes normalisées des ouvrages du *regelbau*.

Plus loin, après ce tobrouk, se dessine à travers l'épaisse végétation, la cuve accueillant une batterie antiaérienne. Cet encuvement de forme carrée reste un édifice relativement haut. Ce fait étonnant explique le besoin d'appliquer un camouflage par le biais de fausses fenêtres en trompe-l'œil³⁸⁴. Cependant, ceci n'explique pas pourquoi l'occupant a préféré une structure aussi élevée, plutôt qu'une cuve de plain-pied, comme c'est le cas au nord de la position. D'ailleurs, si l'on observe une des photographies d'archives, une pente en terre a été réalisée dans le but de placer la pièce d'artillerie au sommet de cette tour. Pour expliquer cette étonnante structure non-normalisée, il faut prendre un croquis retrouvé au SHD de Cherbourg³⁸⁵ pour émettre une hypothèse. Selon ce dernier, il semble que l'édifice soit creux à l'intérieur, ce qui

³⁸³ Voir volume II annexe n° 60 – fig. 5.

³⁸⁴ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 60 – fig. 6.

³⁸⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 60 – fig. 7.

peut permettre de supposer l'existence d'un abri pour la troupe. Concernant le type d'arme embarqué au sein de cet encuvement, il peut s'agir d'un Flak 28 ou d'un Flak 30. Néanmoins, lorsque l'on examine une des photographies, apparaît au centre de la cuve un bloc triangulaire caractéristique des supports pour Flak 30.

Les casemates dites « actives » sur ce lieu ne sont donc pas légion. Elles assurent juste une protection rapprochée du matériel radio, rien de plus. D'où l'utilité des défenses placées le long du littoral. Pour assurer une protection passive des différents composants vitaux des systèmes radars, l'occupant décide d'implanter plusieurs bâtiments au sein de cet ensemble que l'on nomme Grand Phare. Ces ouvrages sont donc intégrés dans l'enceinte de ce lieu particulier. On retrouve la lourde cuve faite entièrement en béton armé, accueillant le radar *Seetakt* Fu.MO 2. Celle-ci reçoit trois accès. Deux larges entrées symétriques, et une troisième sur le côté³⁸⁶. Questionnée sur le rôle de cet abri, la population locale a assuré que « c'était un bunker non terminé », sûrement du fait qu'il n'a pas de toit. Mais cet avis ne nous a pas trompé.

Le local dédié aux communications³⁸⁷, aujourd'hui aménagé en débarras, attire le regard. En effet, son architecture s'intègre parfaitement avec la nature du lieu, si bien qu'il est possible de ne pas remarquer l'origine de ses commanditaires. Sa proximité non-négligeable avec les deux radars permet de déduire que le rôle de cet abri était de traiter les données captées par le *Seetakt* ou par le *Würzburg*. Il est même probable que, comme le *Würzburg* a sa propre cabine où les opérateurs exercent, la première pièce où des connexions électriques ressortent est dédiée au *Seetakt*. Libérant ainsi de l'espace pour installer une salle des opérations, où les officiers peuvent transmettre les ordres par radio aux différents points d'appui de l'île. Cette hypothèse est donc tout à fait réalisable pendant cette période³⁸⁸.

Les qualités de poste avancé de cette île prennent alors tout leur sens avec l'ajout de ces radars. La veille de loin permet aux troupes allemandes d'asseoir une domination sur le couloir maritime entre cette île et le continent. De même, ces infrastructures de repérage complètent la liaison téléphonique établie entre Yeu et la Vendée. Toutefois, même si ces radars sont très puissants pour l'époque, avec une portée totalisant environ 40 km, ils ne suffisent pas à couvrir tout le rivage. En conséquence, la *Kriegsmarine* profite de l'île de Noirmoutier pour y implanter également un radar.

³⁸⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 60 – fig. 8. et fig. 8 bis.

³⁸⁷ Voir volume II annexe n° 60 – fig. 9.

³⁸⁸ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 60 – Fiche descriptive.

I.3.2. La pointe de L'Herbaudière, centre de direction de tir et de repérage

La pointe de L'Herbaudière présente un certain nombre de caractéristiques très intéressantes pour les forces allemandes. Comme il convient de l'observer, ces dernières se sont installées sur cette mince bande de terre en vue d'y établir le centre névralgique de l'île de Noirmoutier. Cette « tête pensante », défendue par plusieurs ouvrages entourés d'une multitude d'obstacles anti-débarquement, se voit attribuer un appendice de choix dans le but de satisfaire son rôle. En effet, le poste de direction de tir M162a scrutant l'horizon est soutenu par l'installation d'un radar de type *Seetakt* Fu.MO 2. On pourrait croire que ce dispositif fait doublon avec la télémétrie embarquée au sein du M162a ; en réalité, il n'en est rien. Comme remarqué plus haut, les télémètres ne sont utiles qu'à une certaine distance en vue de calculer les coordonnées de l'objectif à atteindre. De cette manière, ils ne peuvent avertir, voire anticiper la venue d'une flotte ennemie ou de l'aviation adverse. Néanmoins, l'utilisation du télémètre se révèle efficace lorsque celle-ci est déjà sur place dans le but d'acquérir la position des cibles. Ainsi, ces deux instruments sont donc complémentaires.

Le modèle et la fonction de ce *Seetakt* ne varient en rien de celui installé au Grand Phare à l'île d'Yeu. Comme décrit précédemment, son sigle désigne un radar spécialement dédié à la *Kriegsmarine*, permettant la recherche lointaine et le calcul de la distance séparant la cible du point d'appui. Avec l'acquisition de cette dernière donnée, la troupe de marine a tout le temps de se préparer à l'attaque en avertissant les différentes poches de résistance situées sur l'île. Alors quelles sont les nouveautés dans cette nouvelle section ? Le point qui retient l'intérêt ici prend appui, en réalité, sur trois facteurs.

Premièrement, l'infrastructure accueillant ce dispositif ne ressemble en rien à ce que l'on a déjà observé à l'île d'Yeu. Certes, là aussi, le génie de forteresse a décidé de construire une cuve similaire à celle présente au Grand Phare, mais qui comporte plusieurs différences de taille, comme le montrent les photographies et plans d'époque³⁸⁹. En outre, il a été possible de retrouver au SHD de Cherbourg³⁹⁰ un schéma dressé dans le cadre du rapport Pinczon du Sel. Il est important de mentionner ce croquis puisque, dans les faits, il ne correspond en rien avec la réalité de l'architecture présente sur place, illustrant ainsi le fait que la qualité de cette source peut être mise à mal.

Néanmoins, cet encuvement implique que ses fondations prennent racine sur un blockhaus de type R501. Ce fait plutôt curieux peut indiquer que cet abri sert de salle

³⁸⁹ Voir volume II annexe n° 43 – fig. 1., fig. 2., et fig. 5.

³⁹⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Voir volume II annexe n° 61 – fig. 1.

d'acquisition des données, vu que le radar se trouve sur son toit. Cette hypothèse reste en revanche sans réelle réponse puisque ce blockhaus est enseveli depuis la fin de la guerre, ce qui empêche d'affirmer cette supposition. D'un point de vue architectural, la qualité de construction de cette cuve est très similaire au premier exemplaire abordé. Elle appartient clairement à la *Sonderkonstruktion* ; seulement, ici, le béton ne présente pas de défauts tels que l'on peut le remarquer sur des ouvrages spéciaux. Les murs sont épais et assurent une excellente protection du matériel. Malheureusement, l'ouverture principale et l'ouverture secondaire de cet ouvrage sont maintenant comblées pour des mesures de sécurité, interdisant de photographier l'intérieur. Toutefois, si l'on observe bien les documents d'archives, il est étonnant d'apercevoir ce qui semble être trois créneaux de tir, dirigés face à la côte nord du point d'appui. Peut-être qu'à cet endroit les ingénieurs ont essayé d'apporter une plus-value « défensive » par le biais de ce bâtiment. Il est vrai que, lorsque l'on examine le plan du site, aucun bunker « actif » n'est orienté dans cette direction. Un autre élément diffère de ce qui a été construit sur l'île d'Yeu. En effet, un petit abri a été ajouté sur un des côtés de la cuve. Il ne revêt pas le même aspect de solidité que le reste de la construction et témoigne ainsi des murs plus fins, dans lesquels il est même possible d'entrevoir aujourd'hui l'emploi de briques³⁹¹.

Illustration 21. La cuve pour radar aujourd'hui.



©Graffard T.

Les traits dénotent indéniablement du reste de l'architecture ambiante présente sur ce site. Cependant, l'utilité de cet appendice interroge quelque peu. Est-ce là la salle où sont installés les instruments d'acquisition ou s'agit-il d'un réduit ayant une autre fonction ? Cette

³⁹¹ Voir volume II annexe n° 61 – fig. 2.

observation laisse perplexe quant à la quasi-ouverture de l'ensemble. Effectivement, ces éléments électroniques, novateurs en 1942, supportent mal, surtout à cette époque, les différences de climat et l'exposition à l'humidité. D'où la première hypothèse, émise plus haut. Il n'en reste pas moins que cette annexe peut très bien servir à l'installation du générateur alimentant le radar, ainsi que des instruments éventuellement entreposés dans le R501.

L'utilité d'un tel édifice permet, comme il est possible de le supposer, la protection des composants du radar. Toutefois, ce bâtiment reçoit une autre fonction. L'altitude reste pour le *Seetakt*, comme pour tous les radars en général, un critère non-négligeable pour son installation. L'élévation sur cette pointe ne représentant pas une valeur suffisante (5 m tout au plus), cette structure permet alors de gagner quelques mètres au-dessus du niveau de la mer. Néanmoins, malgré cette disposition, les performances de ce modèle à cet endroit précis restent très clairement en deçà des caractéristiques habituelles. Ainsi, ce *Seetakt* n'est capable de capter la présence d'un objet qu'à une vingtaine de kilomètres grand maximum. Cela reste cependant suffisant, puisque cette distance couvre dans les faits l'estuaire menant à Saint-Nazaire. En outre, une question de fond demeure, pourquoi la *Kriegsmarine* n'a-t-elle pas ajouté un *Würzburg Riese* à cette base ?

En effet, le *Seetakt* n'est capable que de deux fonctions : repérer et calculer une distance. Alors que ce second radar permet, en plus, de calculer le site des avions, c'est-à-dire leur altitude. L'hypothèse émise rejoint, en réalité, une certaine forme d'économie. Les *Würzburg Riese* restent chers à produire et ont des performances allant aux alentours des 70 km. De cette manière, celui installé à l'île d'Yeu couvre amplement l'île de Noirmoutier, ainsi qu'une grande partie de la côte vendéenne. Par conséquent, l'aménagement d'un dispositif de télécommunication prend toute son importance dans ce cas. Dès que le site du Grand Phare a calculé les informations de l'altitude de vol d'une flotte ennemie, il est en mesure de transmettre ces données à toutes les batteries de la *Flak* présentes sur l'itinéraire de vol des alliés. Un document³⁹² issu des archives du 80^e corps³⁹³ stationné à Poitiers et appartenant à l'AOK 1 permet d'observer alors le schéma des communications. Ces transmissions montrent un rattachement entre toutes les îles vendéennes et le continent, mais aussi avec celles de la Charente-Maritime³⁹⁴ et, bien entendu, la base de La Pallice. En prime, tous ces complexes sont reliés aux batteries de la *Luftwaffe* et à l'aéroport militaire de Cognac en vue d'entreprendre la chasse de l'aviation ennemie.

³⁹² NARA, cote T314 – R1578. Voir volume II annexe n° 61 – fig. 3.

³⁹³ C'est-à-dire la LXXX. *Armeekorps*.

³⁹⁴ C'est-à-dire les îles de Ré et d'Oléron.

Les effets de ce troisième radar ne se font pas attendre puisque, peu après son installation en 1942, les marins ne cessent de donner l'alerte à Saint-Nazaire, mais aussi aux autres bases, comme à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Si l'on en croit les rapports journaliers établis par l'état-major du 80^e corps³⁹⁵, il s'agit essentiellement d'attaques aériennes venant bombarder les zones industrialo-portuaires. Il n'est pas rare d'observer que les ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables-d'Olonne sont également mis en alerte par la venue de l'aviation alliée. Cela n'est pas surprenant, en réalité, puisque les bombardiers doivent établir une longue boucle en vue de repasser plusieurs fois au-dessus de la base sous-marine de Saint-Nazaire. De ce fait, les radars allemands accrochent les échos, déclenchant ainsi l'éveil des batteries de Flak affiliées.

Assurée par les îles d'Yeu et de Noirmoutier, la veille antiaérienne reste très limitée. Le rayon maximum couvert par un de ces radars n'excède pas plus de 100 km³⁹⁶, et ce, par beau temps. Lorsque l'on sait que les bombardiers alliés ont une vitesse de croisière avoisinant les 500 km/h, cette anticipation reste de courte durée. De plus, ces deux territoires sont assez éloignés de la base sous-marine de La Pallice à La Rochelle, compliquant les transmissions. Ce faisant, les forces allemandes étudient alors un troisième emplacement complétant cette chaîne. Celui-ci se veut idéal, autrement dit, en hauteur, camouflé des avions d'observation, et bien entendu proche de la mer, mais tout en gardant une certaine distance avec le rivage. Avec un tel cahier des charges, en quoi ce lieu idéal se dirige-t-il inéluctablement vers le stéréotype de la surveillance aérienne allemande ?

I.3.3. *Amöebe*, stéréotype de la surveillance aérienne allemande ?

Contrairement à ce que l'on peut imaginer à propos de la surveillance du littoral en Vendée, mise en place par l'occupant dès 1942, la station radar qui retient notre intérêt ne se situe pas sur le rivage, ni même sur une île. Non, elle se présente à nous dans ce que l'on appelle facilement les « terres », loin de la côte et des dynamiques permettant aux alliés de découvrir sa position. Cette station se situe au nord de la ville balnéaire de La Tranche-sur-Mer, aux lieux-dits du Pey de Fontaine et du Moulin de la Garde, deux hameaux non loin des villages de Bernard, d'Angles et de La Jonchère. Ce centre névralgique se décompose géographiquement

³⁹⁵ NARA, cote T314 – R1578.

³⁹⁶ Il s'agit du *Seetakt* installé au Grand Phare à l'île d'Yeu.

en deux parties³⁹⁷, respectivement les points d'appui ou *Stützpunkte* Sa21/36 et Sa21/38. Avant tout propos sur ce sujet, il faut ici détailler plusieurs points fondamentaux.

Cet espace choisi par l'occupant allemand est tout d'abord désigné par le code « *Amöbe* ». Ce qui semble signifier « amibe³⁹⁸ » en français. Ce terme issu de la médecine désigne un micro-organisme parasitaire vivant dans le corps humain³⁹⁹. Il n'est pas étonnant que l'armée allemande nomme ses bases (dont la position doit être tenue secrète) par de tels vocables. Dans la région du Grand-Ouest, comme à Rennes, la station radar de la *Luftwaffe* est désignée par le terme « *Vierfüssler* », qui se traduit aisément par « quadrupède ». D'autres exemples comme celui-ci sont légion, et ce n'est pas la première fois que les militaires, au sens général, utilisent des noms scientifiques.

En réalité, sur le terrain, l'approche d'une telle zone se révèle difficile. En effet, ces deux emplacements sont recouverts d'une végétation datant de plus de soixante-dix ans. L'humidité des lieux ne favorise en rien l'exploration des ouvrages, dont certains sont soit embourbés, soit inondés. La compréhension de la disposition des blockhaus s'en trouve bouleversée, puisque cette végétation cache et recouvre tous les éléments, complexifiant la vision d'un plan d'ensemble. Les activités agricoles proches de ces deux sites participent aussi à cette perturbation. Certes, on n'a pas affaire à l'érosion des dunes par la mer qui entraîne l'effondrement des casemates, mais les agents destructeurs de la nature et de l'activité humaine réalisent ici aussi leurs travaux de sape. Toutefois, dans de tels endroits, l'emplacement à proprement dit des bunkers n'a strictement pas changé. La nature a tout simplement repris ses droits, gênant le travail d'exploration.

Autre point significatif à souligner, l'appartenance ou non de cette station radar à ce que l'on appelle communément le mur de l'Atlantique. Certains penseront que, comme ce centre de repérage et d'alerte demeure loin de la mer et est administré non pas par des marins, mais par la *Luftwaffe*, il ne serait pas correct, historiquement parlant, de le rattacher aux systèmes de défense du mur de l'Atlantique. Cependant, la proximité relative avec le littoral vendéen, ainsi qu'avec le complexe de La Pallice permet bel et bien de lier cette station radar au mur de l'Atlantique, défini comme une seule défense cohérente.

Sur les cartes topographiques, Le Pey de Fontaine, ainsi que le Moulin de la Garde sont deux points relativement élevés par rapport à la campagne environnante : on repère une altitude

³⁹⁷ Voir volume II : « Cartes d'implantation des points d'appui, Station radar *Amöbe* ».

³⁹⁸ Du latin scientifique *amiba*, ou du grec *ameibein*, changer.

³⁹⁹ Ce micro-organisme occupe, selon l'Institut Pasteur, près de 10 % de la population mondiale. Site internet de l'Institut Pasteur, consulté le 20 décembre 2019.

maximale d'environ 30 m au-dessus du niveau de la mer, alors que le point le plus bas se trouve aux alentours des 4 m. Ce phénomène s'explique facilement par la présence d'un cours d'eau, le Troussepoil, creusant une modeste vallée à travers ce paysage. Les Allemands n'ont pas été les seuls à occuper ces petits promontoires. La première occupation humaine remonte à plus de 4 000 ans avant notre ère, lorsque les hommes, en quête d'un lieu sacré pour leurs défunts, ont bâti un tumulus. Ce dolmen à couloir est toujours visible au Pey de Fontaine. Il n'est plus qu'un amas de pierres dans lequel un chêne a poussé. Ce vestige a cependant une histoire commune avec la station radar et ses abris. Lors de la construction de ces derniers, les bâtisseurs ont terrassé le sommet du monument à l'aide d'engins de chantiers. Ce récit, narré sur le petit écriteau bordant le tumulus, n'a pu être vérifié dans les archives. Aucun ordre, aucune remontrance venant de la préfecture ou d'autres services administratifs n'ont été retrouvés, signalant la destruction d'un tel monument. Il reste légitime de se poser la question : pourquoi un tel acte ? Pourquoi aurait-on voulu démolir ce vestige ? Les bâtiments allemands étant bien plus loin, il aurait été curieux d'avoir procédé à une telle action dans ce lieu. Si l'on tient compte de l'environnement, les engins de construction avaient largement la place de conduire leurs travaux, sans passer au-dessus du dolmen. Si, et ceci reste une hypothèse, leur volonté était d'édifier une batterie dessus, elle n'aurait été que mobile, puisqu'aucun élément de béton n'a été retrouvé sur l'édifice mégalithique. En outre, ayant une certaine expérience en la matière, les ingénieurs allemands du *Bau Büro*⁴⁰⁰ de La Rochelle n'auraient jamais autorisé un chantier sur des pierres non stabilisées. Une question persiste : est-ce vraiment l'armée allemande qui a aplani le tumulus du Pey de Fontaine ?

Du point de vue de l'historiographie, ce site connaît une certaine défaveur de la part des quelques auteurs qui s'y sont intéressés. Seuls de petits articles⁴⁰¹ montrent les quelques facettes particulières de cette station radar tombée dans l'oubli. Des travaux de plus grande envergure n'en font tout simplement pas mention⁴⁰². Cette historiographie lacunaire amène aussi un autre constat, celui d'un manque de profondeur par rapport à la réalité du terrain. Ces écrits comportent d'indiscutables imprécisions sur la qualité des lieux, inspirant un « survol » de la question plutôt qu'un approfondissement du sujet. C'est pourquoi il convient de s'appuyer sur

⁴⁰⁰ Bureau de conception en architecture allemand.

⁴⁰¹ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *op. cit.* ; CHAZETTE Alain (dir.), *op. cit.* ; DUBERNAT Jean-Guy, *op. cit.*

⁴⁰² DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987.

notre récente étude⁴⁰³ se consacrant plus spécifiquement aux questions techniques relevant de cet endroit spécifique.

Contrôlé par la *Luftwaffe*, à la différence des autres stations radar du littoral, ce lieu présente un certain nombre de caractéristiques propres au corps d'armée qui l'occupe. Successivement, il conviendra d'examiner le type de régiment exploitant ce complexe, puis la logistique nécessaire à la bonne exploitation des instruments de radio tels que les radars ; enfin, nous terminerons cette étude par les différents types de radars mis en place et leurs fonctions respectives au sein de cette base.

La station « amibe » est dirigée par un détachement de la *Luftwaffe* et non pas par la *Kriegsmarine*. Ce fait plutôt curieux n'est pas si surprenant que ça. Certes, la position n'est qu'à environ dix kilomètres de la mer et aurait donc pu être contrôlée par les marins de la *Kriegsmarine*. Ici, est illustrée la volonté allemande de séparation ou plutôt de répartition des tâches. Chaque corps d'armée reçoit sa juridiction et doit la tenir. Pourtant, cette base n'a aucun lien avec un aéroport ni avec le domaine strictement aéronautique. Alors pourquoi le choix de la *Luftwaffe* plutôt que de la *Heer* ? L'affectation de cette branche de l'armée en ce lieu n'est pas sans équivoques et découle de deux points. Tout d'abord, c'est la position la plus haute de cette petite région, idéale pour y implanter un radar ou tout autre moyen de surveillance. Deuxièmement, qui dit radar, dit détection d'objets volants. Le repérage d'une escadrille ennemie va de pair avec sa destruction, qui suppose donc la conduite de tirs de la *Flak* sur cette dernière. Enfin, la *Luftwaffe* reste la plus expérimentée dans la direction de tirs contre l'aviation alliée. La *Heer* ne se résume qu'à un déploiement de troupes et de blindés au sol. Partant de cela, les militaires présents sur ces deux sites appartiennent à deux sections bien distinctes des forces aériennes : la 195^e *Flak-abteilung* et la 54^e *Luftnachrichten-Regiment*.

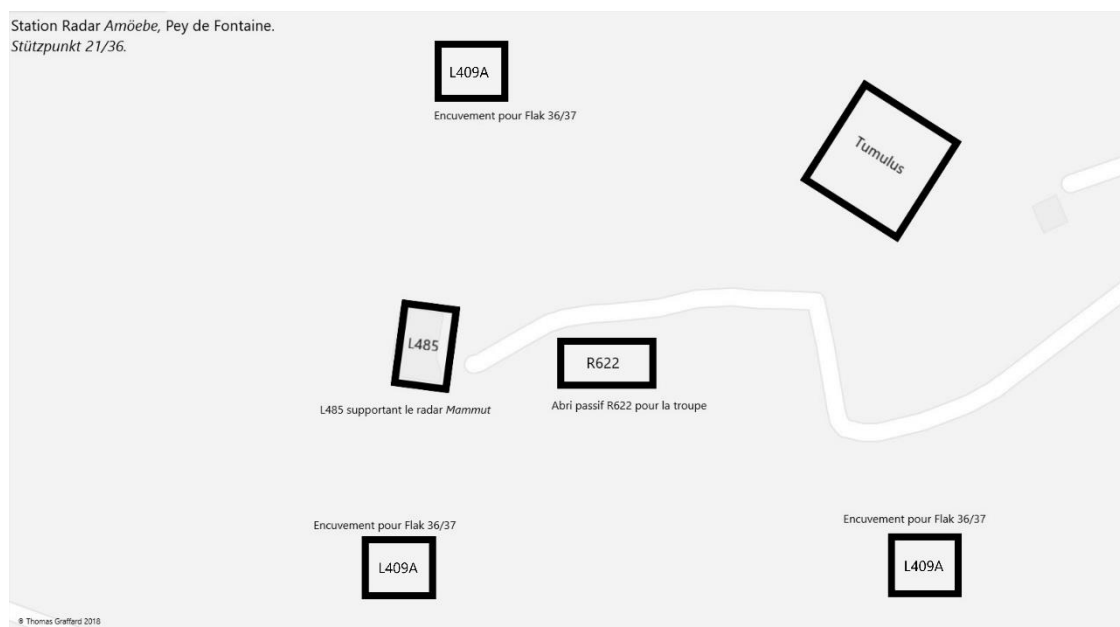
Qui sont-ils et quelles sont leurs fonctions ? La première de ces sections est en réalité un corps de la *Luftwaffe* spécialisé dans la lutte antiaérienne. Elle est formée dès le mois d'octobre 1940 pour être stationnée entre Tours et Poitiers. Son installation au sein de la station radar n'est pas immédiate puisqu'elle intervient au cours de l'année 1943. Un document⁴⁰⁴ provenant de l'état-major du 80^e corps montre que son affectation est alors effective au 1^{er} octobre de la même année. Toujours d'après celui-ci, ce groupe de la 195^e *Flak-abteilung* est doté de six armes de DCA à répartir entre les deux emplacements. En ce qui concerne la seconde section, cette compagnie est créée de toute pièce par l'armée allemande en mai 1943 à

⁴⁰³ GRAFFARD Thomas, « La station radar *Amöbe*, vers un stéréotype de la surveillance aérienne allemande ? », *Recherches Vendéennes*, n° 24, 2019, p. 259-276.

⁴⁰⁴ NARA, cote T314 – R1582.

partir de réservistes spécialistes dans leur domaine, c'est-à-dire les ondes radio. Au total, pour le bon fonctionnement d'un radar, il faut plus ou moins neuf techniciens, selon bien évidemment l'importance du site. Ce personnel se décompose comme suit : un opérateur de distance, un opérateur de site et un opérateur d'azimut⁴⁰⁵. Puis viennent les analystes : lecteur de site, lecteur d'azimut, lecteur de distance. Deux individus spécialistes dans le matériel électrique sont chargés de la maintenance : un opérateur du groupe électrogène et un mécanicien d'entretien. Ces huit personnes sont mises sous la direction d'un sous-officier de tir, et intégrées dans ce corps de l'armée de l'air. À ceux-ci, il faut bien sûr ajouter des soldats assurant une protection à ce précieux personnel. Le 54^e régiment est fractionné en plusieurs petites compagnies dans le but de couvrir toute la *Westfrankreich*, ou plus clairement, l'ouest de la France. À ce niveau, trois *abteilungen*⁴⁰⁶ se partagent l'actuelle région : les 19^e, 21^e et 27^e pour respectivement Saint-Nazaire, Lorient et Luçon ou plus précisément le centre *Amöebe*. Cette 27^e compagnie prend le nom de *Flugmelde-Leit-Kompanie*, soit compagnie légère de suivi de vol. Ces derniers sont dirigés par un *Oberleutnant*. En septembre 1944, la plupart de ces emplacements ont été libérés ou évacués, la 54^e *Luftnachrichten-Regiment* est complètement démantelée tandis que la 195^e *Flak-abteilung* se replie vers la forteresse de La Rochelle.

Illustration 22. Implantation de la station radar au Pey de Fontaine, Stützpunkt 21/36.



©Graffard T.

⁴⁰⁵ Il s'agit ici du calcul de l'angle, dans le plan horizontal, entre la direction d'un objet et une direction de référence (généralement le Nord géographique ou magnétique).

⁴⁰⁶ « *Abteilungen* » signifie « départements » en français. Ici, le sens du mot à prendre en compte serait plutôt « sections ».

La logistique pour un complexe de cette taille doit être conçue de manière optimale, pour une efficacité de travail, mais aussi une protection à toute épreuve des installations. C'est pourquoi les ingénieurs de la *Festungs Pionier* ont fait le choix d'introduire dans cet ensemble des ouvrages issus du *regelbau* à l'utilisation exclusive de la *Luftwaffe*. Les séries L (pour désigner le terme *Luftwaffe*) sont donc privilégiées par rapport aux séries H ou M, respectivement liées aux usages de la *Heer* et de la *Kriegsmarine*. Toutefois, une exception est faite avec l'implantation sur le site d'un modèle générique, le R622. Comme il s'agit d'une structure faisant office d'abri, elle est en mesure de s'adapter à tous les corps d'armée de la *Wehrmacht*. En outre, en vue de défendre les accès contre des forces terrestres, des mines ainsi que des lance-flammes ont été installés autour des installations, créant un périmètre renforcé. Comme l'occupation de l'espace se déroule à deux endroits différents, il conviendra d'évoquer successivement, le site du Pey de Fontaine, puis le Moulin de la Garde.

Aujourd'hui, le Pey de Fontaine est une petite zone boisée au milieu des champs, seulement accessible par un chemin de terre, puis à pied. Après être passé devant le site du tumulus, l'on commence à s'enfoncer dans la nature envahissante. Ici, trois types de blockhaus sont repérables⁴⁰⁷ : trois encuvements sur abris L409A⁴⁰⁸, disposés de part et d'autre du site, un R622 pour deux groupes de combat, ainsi qu'un imposant L485. Il est à noter qu'à part le R622 la série L est très peu présente sur le littoral, et même dans la région, d'où l'intérêt historique et patrimonial du site.

La casemate R622 ayant déjà été évoquée, il n'est pas nécessaire d'en réexpliquer le rôle. La défense d'un tel lieu contre les attaques aériennes est primordiale afin d'assurer la protection du personnel, mais aussi du matériel embarqué. D'où la mise en place de trois batteries positionnées de part et d'autre du site : une au nord, une autre à l'ouest et une à l'est. Ces trois ouvrages sont en tous points identiques. Malheureusement, ils sont aujourd'hui inaccessibles, à cause d'une végétation trop abondante. Néanmoins, leurs plans types ont pu être retrouvés⁴⁰⁹.

Dans les faits, ou plutôt dans le langage spécifique de la bunker-archéologie, le L409A est décrit comme suit : encuvement pour 37 DCA sur abri. Si l'on en croit les différents écrits, il en est tout autre. Alain Chazette, ayant indexé dans son *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*⁴¹⁰ la station du Pey de Fontaine, indique un autre modèle, le L409a, qui est armé par des Flak 30 de

⁴⁰⁷ Voir volume II : « Cartes d'implantation des points d'appui, station radar *Amöbe* ».

⁴⁰⁸ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 62 – Fiche descriptive L409A.

⁴⁰⁹ AN des Pays-Bas, cote 1031. Voir volume II annexe n° 62 – fig. 1.

⁴¹⁰ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, op. cit., p. 389.

2 cm. Parcourant d'autres ouvrages⁴¹¹ traitant de la question, on s'aperçoit qu'ils évoquent eux aussi la même typologie et bien sûr le même armement. Si l'on s'intéresse aux documents trouvés en archives, les armes équipant la 195^e *Flak-abteilung* sont des Flak 2 cm, confirmant ce que dit l'historiographie.

Toutefois, les vues aériennes prises dans l'immédiate après-guerre ne vont pas dans le sens des documents papiers. L'encuvement pour le canon est visiblement octogonal et présente une fixation au sol circulaire. Cela indique de manière indéniable la présence des modèles L409A, si l'on compare ces visuels au plan type. L'abandon des L409a sur ce site est argumenté par le fait que l'encuvement de ces structures est de forme carrée. En revanche, cette démonstration n'explique pas que les ingénieurs aient commandé la construction de bunkers pour accueillir des Flak 3,7 cm, alors qu'en réalité ce sont des Flak 2 cm qui sont implantés sur ce site.

Venons-en au plus dense : le L485. Celui-ci est incrusté dans cette même végétation sauvage⁴¹² qui ne facilite pas une visualisation complète du plan d'origine. Lors de notre arrivée sur les lieux pour prendre des photographies, un détail nous a interpellé. En effet, sur le plan type, le radar posé sur le bunker est positionné perpendiculairement aux accès, à l'inverse de ce cas qui se trouve être parallèle. Ce petit problème devient majeur puisqu'il n'a pas été possible de pénétrer à l'intérieur de cette casemate pour y établir un plan. Cependant, plusieurs sources bibliographiques indiquent qu'il s'agirait bien d'un modèle L485. Malgré cette différence, et d'après la typologie, un seul type de blockhaus peut recevoir le radar *Mammüt*. Deux hypothèses : soit la liste des *regelbau* offre deux variantes, soit il est question ici d'une construction spéciale. La première hypothèse serait néanmoins la plus proche de la vérité. Toujours selon ces mêmes références bibliographiques⁴¹³, il est curieux de rencontrer un L485 à proximité du cas du Pey de Fontaine, alors que sur la même double page, un plan générique de L485 est aussi présent. Ainsi, le L485⁴¹⁴ est dans les faits un abri soutenant un des radars les plus imposants de l'histoire, le *Mammüt*. Toutefois, il ne fait pas qu'assurer cette fonction : il sert aussi d'abri logistique à tout le matériel nécessaire pour la mise en marche de ce radar⁴¹⁵. À part les deux puits d'antennes en béton encore visibles aujourd'hui, l'accès à ce blockhaus ne

⁴¹¹ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France...*, op. cit., p. 411 ; CHAZETTE Alain, BROTHE Éric et REBERAC Fabien, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Prahecq, Patrimoines Medias, 2006.

⁴¹² Voir volume II annexe n° 62 – fig. 2.

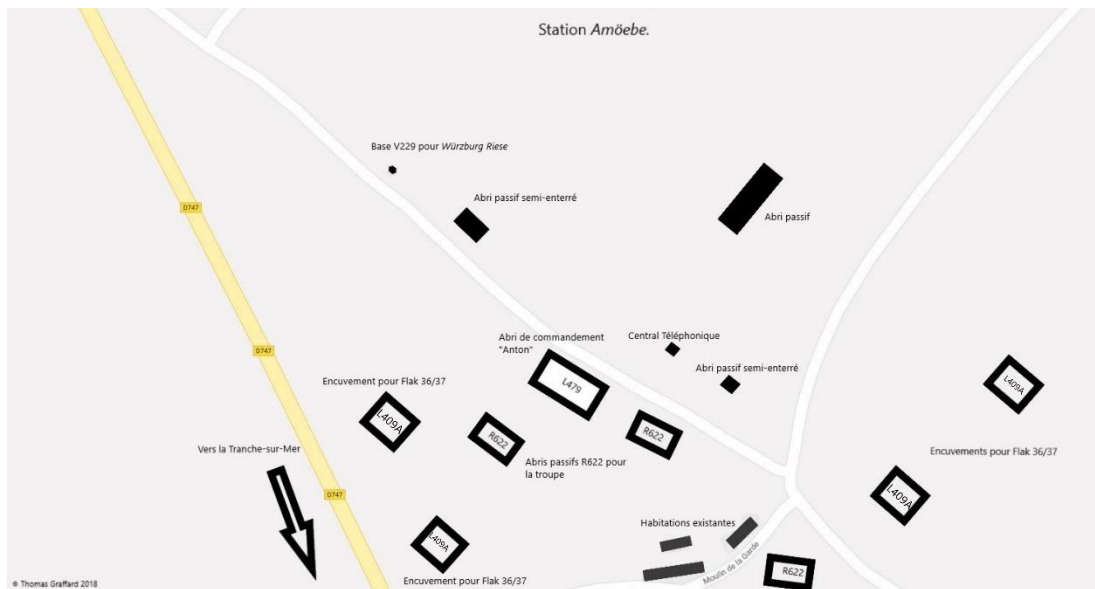
⁴¹³ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France...*, op. cit., p. 94-95.

⁴¹⁴ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 62 – Fiche descriptive du L485.

⁴¹⁵ Source : NVK (*Nachrichtennittelversuchkommando*). Voir volume II annexe n° 62 – fig. 3.

se fait, en réalité, que par deux entrées défendues par une caponnière située sur la gauche de celles-ci. Il n'y a donc aucune défense rapprochée à son sommet, comme l'existence d'un tobrouk par exemple. Il est bon de rappeler que seul le R622, un peu plus loin, possède ce type d'appendice défensif.

Illustration 23. Implantation de la station radar au Moulin de la Garde, Stützpunkt 21/38.



©Graffard T.

Au sommet de la deuxième crête de cette modeste vallée se trouve un second lieu, le Moulin de la Garde⁴¹⁶. Comme son nom l'indique, cet endroit accueillait un moulin à vent. Cette infrastructure était idéalement placée puisqu'elle surplombe les environs d'une hauteur de 32,5 m, l'exposant aux vents balayant la région. À leur arrivée durant l'année 1942, les Allemands chargés d'établir ce complexe sur cette position élevée ont tout simplement démonté le moulin pierre par pierre, dans le but premier d'éviter que des avions de la Royal Air Force ne repèrent trop facilement l'endroit fraîchement acquis. Ici donc, plusieurs bâtiments vont prendre place, et selon une cohérence évidente. Le poste de commandement est un abri de type « Anton » L479. Trois autres abris passifs composent ce paysage avec la série des R622. La défense aérienne est, quant à elle, fixée à quatre encuvements sur abri type L409A avec, là encore, un canon Flak 2 cm. Cet ensemble ne serait complet que si l'on lui ajoutait d'autres petits bâtiments : quatre autres abris passifs disposés de manière à permettre le logement des soldats et du personnel, puis un dernier édifice construit dans l'unique but de concentrer les lignes téléphoniques en un même point.

⁴¹⁶ Voir volume II : « Cartes d'implantation des points d'appui, Station radar *Amöbe* ».

Là aussi, la végétation a largement repris ses droits naturels, recouvrant la plupart des bâtiments. De plus, par son activité (ici l'agriculture), l'homme a été dans l'obligation de démolir ou de remblayer la majorité des édifices allemands. Comme les ouvrages de types R622 et L409A ont déjà été détaillés, poursuivons cette étude avec le L479. Cette casemate, située en bordure d'un chemin rural, révèle une part majeure de la technologie allemande de 1943. D'après le *regelbau*, le code L479 fait référence à un abri radio à étage de type « Anton » pour le commandement de chasse. Cette dénomination, désigne un centre regroupant plusieurs fonctions vitales, c'est-à-dire la centralisation et l'analyse des informations recueillies par les radars en vue de les transmettre à La Pallice⁴¹⁷.

Ce blockhaus L479, ainsi que les trois autres de type R622, constituent le noyau dur de ce centre de détection. En effet, le plan type du R622 permet d'accueillir deux groupes de combat, soit une vingtaine de personnes. Ce chiffre monte donc finalement à 60 soldats. Cependant, un tel nombre d'individus ne suffit pas à répondre aux besoins des dispositifs mis en place sur cet espace. C'est pourquoi trois autres bâtiments ont été édifiés dans le but de loger plus de monde. Ces derniers ne sont, à l'image d'un abri du *regelbau*, pas aussi élaborés. Les constructions sont en parpaings, avec une ceinture de béton coulée au-dessus pour rigidifier le tout. Le toit est fait de deux dalles de béton posées telle une toiture conventionnelle. Sur le terrain, ces trois structures sont sensiblement de tailles différentes, preuve qu'elles ont été conçues afin de moduler la présence allemande sur cette zone. Les encuvements sur abris peuvent aussi faire office de logement pour la troupe s'occupant de l'arme placée au sommet de celui-ci. Ces encuvements, au nombre de quatre, portent le nombre total de personnes sur place à environ 150 ou 200 membres. Il est presque impossible de voir 400 personnes tenir dans de tels lieux, chiffre souvent avancé par la bibliographie ou les récits. Il n'en reste pas moins que des habitations civiles sont aussi implantées sur cette zone, on en déduit qu'elles ont pu être réquisitionnées par la troupe. La logistique ne s'arrête pas au problème de logement de la troupe. Les soldats ont aussi besoin d'un cadre familial où ils peuvent échanger en dehors de leurs permanences. Raison pour laquelle un long bâtiment souterrain a été aménagé, afin de fournir aux soldats un réfectoire, une infirmerie et des bains douches.

Un dernier petit bâtiment peut retenir l'attention. Cet édifice, de forme carrée et de construction sensiblement identique aux autres, concentre toutes les lignes téléphoniques au même endroit. Ce nœud d'information est en réalité une nécessité. D'un point de vue physique et matériel, il est plus logique de regrouper en un même point les appels, puis d'en rediriger un

⁴¹⁷ Pour des informations complémentaires, voir volume II annexe n° 62 – fig. 4. et fiche descriptive du L479.

certain nombre vers le bunker de commandement. Cependant, la question clef ici est la suivante : avec qui les Allemands pouvaient-ils communiquer par téléphone ? Selon les cartes des lignes téléphoniques recueillies au SHD à Rochefort⁴¹⁸, une ligne enterrée débute au milieu de nulle part sa course au nord de La Tranche-sur-Mer, transite par Luçon, parcourt un certain nombre de kilomètres pour rejoindre la périphérie est de la ville de La Rochelle. Le faisceau est repris par le réseau enterré ou aérien de la ville pour déboucher au centre de commandement de La Pallice. Cette carte atteste donc que la station radar *Amöebe* a joué un rôle d'écoute et d'alarme dans le but d'avertir la base sous-marine de La Rochelle en cas de raids de l'aviation ennemie.

Toutefois, comment et par quels moyens les opérateurs radio de la station radar pouvaient-ils repérer les attaques de la Royal Air Force ? Au total, si l'on regroupe les deux sites, ce complexe compte un effectif de cinq radars aux noms assez exotiques tels que le *Mammut*, *Freya* et autres. De ce fait, comment s'articule la surveillance du ciel avec une telle infrastructure ?

Comme on l'a vu, en 1943, un seul de ces appareils ne peut se révéler techniquement suffisant pour détecter un avion. Soit l'engin a une portée correcte, mais une précision faible, soit c'est l'inverse qui se produit. C'est pourquoi les ingénieurs ont mis au point toute une batterie de radars, chacun d'eux affinant l'échelle de la précision au fur et à mesure, chaque appareil se faisant ainsi le relais de la position de l'objet volant. Ici, à la station *Amöebe*, ce schéma a été en totalité déployé sur les deux sites. De ce fait, au Pey de Fontaine, nous retrouvons l'un des plus gros composants de ce système : le *Mammut*, puis, sur le second site, des dispositifs plus petits tels que deux *Würzburg Riese* et deux *Freya*. Au Moulin de la Garde, aucun des blockhaus présents ne supporte les quatre radars. L'occupant préfère construire de petites bases octogonales ou rectangulaires pour accueillir ces engins. Le *Würzburg Riese*, sensiblement identique à la version maritime, est placé sur un socle normalisé par le *regelbau*, l'élément V229⁴¹⁹. Cet ouvrage hexagonal permet de fournir une installation durable et pratique. Tandis que pour les *Freya*, deux possibilités sont à envisager : l'installation d'encuvements en béton armé à l'image de ce que l'on peut observer à l'île d'Yeu au Grand Phare ; ou des modèles de campagne, c'est-à-dire montés sur un châssis pouvant être tracté et déplacé facilement. Il est étonnant qu'aujourd'hui il n'y ait plus de trace de ces édifices, hormis les bases octogonales des *Würzburg Riese*.

⁴¹⁸ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

⁴¹⁹ Voir volume II annexe n° 62 – fig. 5.

Le *Mammut*⁴²⁰ Fu.Mo 52 est installé sur le toit du bunker L485 au Pey de Fontaine. La *Luftwaffe* a pour habitude de nommer chacun de ses radars par un acronyme désignant sa fonction. Ici, « Fu.Mo », pour *Funkmess-Ortung*, indique que ce radar a pour simple but d'écouter et de repérer. Ainsi installé au sommet du L485, son aspect extérieur est totalement hors norme : sa longueur est de 30 m pour une hauteur de 16 m. Sa masse l'est tout autant, avec plus de 25 tonnes sur la balance ! Le poids est réparti sur deux blocs de béton assurant une base stable aux pylônes soutenant les deux cadres d'antennes. Au niveau de la technique, ce radar n'est qu'un agrandissement des radars *Freya*. Les ingénieurs n'ont fait que reprendre une technologie déjà existante pour ensuite agrandir les composants, d'où des performances 1,5 fois supérieures aux *Freya*. Cependant, cette augmentation des performances se répercute sensiblement sur la puissance électrique à fournir. Il faut plus de 200 kW pour le fonctionnement de cet appareil, alors que pour le *Freya*, seuls 30 kW au maximum sont suffisants. Ainsi, pour des performances 1,5 fois supérieures, le *Mammut* demande environ 6,7 fois plus d'électricité.

Au niveau des caractéristiques radio, ce dernier a un très gros défaut, celui de ne pouvoir tourner sur lui-même. L'ensemble restant fixe, cela le rend par définition difficile d'utilisation. Mais les ingénieurs de la GEMA ont mis au point deux techniques. Tout d'abord, ajouter un autre cadre derrière le premier, pour veiller sur deux côtés à la fois. Toutefois, un problème majeur persiste, celui du balayage sur les flancs. Un angle mort de 60° de part et d'autre du radar est délaissé. D'où l'existence d'un compensateur qui permet de diriger l'ensemble non pas mécaniquement, mais électroniquement. C'est donc le premier radar à commande de phase de l'histoire. Cette technologie sera développée de manière plus précise après-guerre. En ce qui concerne les FRI, ils se situent vers les 500 impulsions par seconde ; la fréquence émise allant de 120 à 138 MHz, pour une portée comprise entre 250 et 300 km et une précision d'environ 300 m. D'où l'utilisation d'appareils plus précis, situés sur le second site.

Ici, au Moulin de la Garde, des versions terrestres issues des *Seetakt* ont été installées. La principale différence réside dans la longueur d'onde, qui permet ici d'accroître la portée utile jusqu'à 200 km. Extérieurement parlant, le *Freya* reçoit un cadre métallique de 2 m par 6 constitué de deux parties. Ces deux éléments renferment chacun 16 dipôles pour le cadre émetteur et 16 autres pour le cadre se chargeant de la réception du signal. Les FRI sont fixés à 500 par seconde. Avec une longueur d'onde restreinte, la précision de ces radars permet une

⁴²⁰ Il est intéressant de signaler qu'une version marine du *Mammut* existe sous l'appellation *Mammut Fu.MO51/52 Seetakt*. Ce modèle ne possède que trois mâts, à l'inverse du modèle réservé à la *Luftwaffe* qui n'en possède que quatre.

marge d'erreur d'environ 50 m contre les 300 m du *Mammut*. Deux exemplaires sont installés au Moulin de la Garde avec comme fonction l'abréviation « Fu.MG », c'est-à-dire *Funk Meß Gerät*. Leur rôle étant tout simplement de mesurer l'approche de l'aviation ennemie et d'en calculer la distance.

Alors que le *Mammut* et les *Freya* assurent la veille lointaine (radars de longue portée), il est nécessaire d'apporter un nouvel élément autorisant une détection rapprochée et bien plus précise que celle du *Freya*. Extérieurement très différent des *Mammut* et des *Freya*, le *Würzburg Riese* est placé sur un élément V229, garantissant à l'ensemble de tourner sur 360° en ce qui concerne l'azimut et de décrire une élévation de 90°. La portée maximale du radar s'établit à environ 70 km avec des conditions météorologiques idéales. Ce radar reçoit également l'IFF, lui permettant de distinguer les avions ennemis et amis. Au Moulin de la Garde, deux de ces *Würzburg Riese* sont installés⁴²¹. Cependant, ces radars reçoivent un autre rôle que les *Mammut* ou *Freya* : Fu.SE, cette contraction allemande signifiant *Funk-Sende-Empfangsgerät*, soit en français : émetteur-récepteur radio. Cela permet donc de compléter les deux autres radars.

Au contraire des stations radars maritimes en Vendée, comme sur l'île de Noirmoutier ou l'île d'Yeu, la station *Amöbe* concentre l'essentiel du matériel radio existant en 1943. La complémentarité entre les deux sites la composant permet d'observer une formidable cohérence dans le choix des éléments constitutifs de cette base. Néanmoins, même si les stations implantées dans les îles vendéennes ne sont pas aussi complètes qu'ici, leur participation permet à ce schéma d'asseoir un contrôle total du ciel. Ainsi, ces trois radars garantissent aux bases sous-marines de Saint-Nazaire ou de La Pallice une anticipation sur la venue des bombardiers alliés.

* * *

Le littoral vendéen s'est couvert de défenses en tous genres en vue de surveiller, dominer et d'anticiper la venue d'un adversaire. Malgré les destructions inlassables et le travail de sape de la nature, il a été possible de retracer l'existence de ces géants de béton. Les nombreuses photographies illustrant ce premier chapitre montrent à quel point l'étendue de cette défense est importante en plusieurs points de la côte vendéenne. Ces traces oubliées permettent de décrire une présence militaire indéniable le long de ce rivage. La pluralité des exemplaires qu'il a été

⁴²¹ Voir volume II annexe n° 62 – fig. 5.

possible d'observer autorise à affirmer que la Vendée apparaît comme un territoire intéressant, faisant la jonction entre Saint-Nazaire et La Rochelle.

Les forces allemandes en Vendée ont usé de moyens extraordinaires en vue de parvenir à leurs fins, alliant deux qualités : la stratégie et l'innovation. La stratégie, puisqu'à travers cette architecture découle la notion de choix et d'adaptation de la structure à l'environnement. L'innovation, puisque ces blockhaus regroupent toutes les technologies en vigueur à l'époque, allant de la simple radio, aux radars, tout en passant par les instruments de visée. L'innovation ne s'arrête pas là, puisque la construction de l'édifice en lui-même reste un exploit. Comment et par quels moyens la *Wehrmacht* a-t-elle commandité le mur de l'Atlantique en Vendée ?

Chapitre II. L'Organisation Todt, première entreprise d'Europe

Le mur de l'Atlantique en Vendée reflète, de manière nécessaire et presque évidente, une dimension structurelle indéniable quant à sa présence sur les côtes. Ces monolithes de béton et d'acier assurent une continuité visuelle et surveillent, dès leur construction, le littoral vendéen. Néanmoins, c'est en ce point précis que découle la suite de cette investigation. En effet, même si ces géants ont livré de nombreux détails sur l'armement utilisé, il reste des interrogations quant à leur genèse. Les secrets de fabrication des bunkers allemands ne sont pas encore mis au jour.

La question de l'édification de cette ligne de défense fait nécessairement appel, en premier lieu, aux commanditaires du mur de l'Atlantique. Qui sont-ils ? À qui la *Wehrmacht* doit-elle ces édifices ? Qui ou bien quel groupe a la charge de l'élaboration de la typologie que l'on nomme *regelbau* ? En somme, quel est l'élément décisionnel derrière ce conglomérat de béton qu'est le bunker ? En vue de répondre à ces questionnements, il convient de porter un regard sur une partie de l'administration militaire allemande. L'objectif étant de comprendre les multiples rouages d'une machine tentaculaire, dont la seule responsabilité revient au Führer lui-même, l'Organisation Todt.

L'observation d'un élément du mur suscite dans les esprits bien des questions auxquelles le premier chapitre s'est efforcé de répondre, mais lors de cet examen, s'est-on déjà demandé comment ces géants ont-ils été construits ? Par quels moyens les ouvriers des années 1940 ont-ils pu brasser autant de mètres cubes de béton ? Nous sommes encore capables de d'énoncer de nombreuses questions à ce propos, mais une seule prédomine : quelles sont les étapes clefs dans la construction d'un blockhaus ? Ce second point permettra d'offrir une optique différente de celle développée habituellement dans l'historiographie française. La volonté est de rassembler ici tous les facteurs pris en compte pour la construction d'un blockhaus type, depuis l'étude des sols jusqu'à la mise en œuvre du chantier. Ce propos s'articulera autour du témoignage inédit de M. Amédée Durand, charpentier de métier. Ce dernier a opéré malgré lui pour le compte de l'Organisation Todt à Noirmoutier, travaillant à la fabrication des coffrages d'octobre 1942 au 16 juin 1943. Ce témoin essentiel des chantiers de l'OT nous permettra aussi de nous pencher sur une autre facette de ces travaux : la question de la main-d'œuvre.

Il sera également pertinent d'analyser l'histoire de cet homme, raflé et contraint d'exercer son métier sous la menace, pour comprendre ce besoin d'ouvriers qui ne cesse de croître jusqu'à la fin du conflit. Cette machine humaine, sous le joug de l'OT, reste de manière

indéniable dans l'ombre du mur de l'Atlantique. Lorsque l'on contemple ces structures grises et ternes, la pensée ne se dirige pas immédiatement envers ceux qui les ont bâtis. C'est pourquoi, afin de donner une perspective plus humaine à cette étude, le récit de M. Durand sera relaté. Il en découlera trois sections, traitant respectivement des rafles, du service du travail obligatoire (STO), ainsi que de la vie sur les chantiers conduits par l'OT.

Ce chapitre aidera par ailleurs à appréhender de manière plus concrète le concept de la construction spéciale, la *Sonderkonstruktion*. Cet objet d'étude a, en effet, toute sa place dans ce chapitre puisque sa définition appartient indiscutablement à l'élaboration d'une architecture propre à elle-même. Cette analyse se veut être un regard différent de ce que propose l'historiographie française sur la question. Elle autorisera une observation complète des différents facteurs amenant à l'édification d'une telle architecture malgré la pénurie de matériaux et de main-d'œuvre. Il ne suffira pas d'établir un simple constat, chose qui a déjà été faite au sein du premier chapitre, mais de traiter de l'impact de cette situation sur la structure du bâtiment à caractère défensif. Ainsi, est-il juste d'y voir une architecture à part entière ? Ne peut-on pas observer une graduation dans ses formes ? Tout compte fait, peut-on qualifier la *Sonderkonstruktion* d'architecture militaire diminuée, éphémère par rapport au *regelbau* ?

II.1. Une machine administrative hybride

Vouloir construire une des plus grandes défenses du XX^e siècle, avec des moyens modernes, n'est pas une chose aisée. Plusieurs facteurs liés à la logistique peuvent contraindre ou mettre à mal l'accomplissement d'un tel dessein. Ainsi, le mur de l'Atlantique représente un formidable exemple en matière de coordination des différentes administrations et industries du bâtiment. Le nombre d'ouvrages construits (environ 15 000 fortifications en Europe) dépasse presque l'entendement sachant que certains des chantiers en Europe ne sont pas totalement finalisés en 1945. Alors, à qui appartient cette action planificatrice ? Avec le concours de quel organe administratif l'Allemagne élève-t-elle de terre toutes ces batteries défensives ?

L'efficacité de Fritz Todt sur les chantiers des *autobahnen*¹, ainsi que sur celui du *Westwall*², lui permet de créer sa propre administration afin de mener à bien les missions que lui confie le Führer. L'Organisation Todt est donc créée en 1938. Elle s'impose très rapidement comme intermédiaire entre le gouvernement du Reich et les industriels du bâtiment afin

¹ En français : autoroutes. La *Reichsautobahnen* (Société publique du réseau autoroutier du Reich), fondée par décret le 28 juin 1933, est placée sous la direction de Fritz Todt.

² Ou ligne Siegfried. Hitler nomme Todt à la tête de ce projet le 28 mai 1938. Cette défense est finalisée au début de l'année 1940, avec pas moins de 14 000 fortifications.

d'optimiser les différents projets de construction. En 1941, cet appareil se développe en même temps que le Dr Todt reçoit de nouvelles prérogatives au sein de l'État³. Comme l'écrit Speer, « à lui seul, il cumulait en effet les fonctions de trois ministres⁴ ». Son organisation se militarise, devenant, pour le commandement allemand, une milice. Le caractère hybride de cette administration se renforce, si bien qu'elle en devient indéfinissable. Todt lui-même prononce la célèbre phrase : « On nous appelle Organisation Todt sans que nous n'ayons jamais été organisés. » Ainsi, les qualités paramilitaires⁵ de l'OT en font officiellement une branche auxiliaire de la *Wehrmacht*.

Au même moment, Albert Speer est lui aussi aux côtés de Hitler tant qu'architecte. Son pouvoir est tel qu'il conduit à la création du *Baustab Speer*⁶, un embryon d'organisation regroupant environ 100 000 hommes spécialisés dans la construction. À cet instant, tout porte à croire à une certaine rivalité entre Speer et Todt. Toutefois, il n'en est rien. Ces deux personnages entretiennent une relation quasiment d'égal à égal, voire amicale. Néanmoins, tout bascule le 8 février 1942, lorsque Fritz Todt meurt dans un accident d'avion peu après avoir décollé du quartier général d'Hitler à Rastenburg. Dès le matin même de l'accident, Hitler nomme Speer successeur de Todt dans toutes ses fonctions. Face aux enjeux de son nouveau poste, Speer laisse en place Xaver Dorsch au sein de l'OT⁷. Vu les qualités et l'expérience de ce dernier, Speer le promeut au sommet de l'OTZ⁸, tout en gardant un certain contrôle.

Le développement de l'OT vers cet organisme d'État paramilitaire ayant comme mission l'agencement d'infrastructures défensives et logistiques tout en négociant avec les entreprises privées, demeure encore aujourd'hui difficilement définissable. Cette entité, créée au sein du gouvernement et acceptée par la plus haute autorité en ne rendant des comptes qu'à elle, rentre en concurrence avec toutes les institutions dont dispose le pays. Comme le décrit Rémy Desquesnes dans *L'Organisation Todt en France*⁹, il s'agit d'un État dans l'État. À terme, le but de l'OT reste énigmatique, sachant que cette organisation rassemble tous les

³ Comme *Reichsminister für Bewaffnung und Munition* et *Reichleiter*.

⁴ SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, op. cit., p. 276.

⁵ Le système reprend celui de la *Wehrmacht*, mais en présentant des distinctions spécifiques. MIRS-LONDON, *Handbook of the Organisation Todt*, Londres, MIRS, mars 1945. Voir volume II annexe n° 63 – fig. 1.

⁶ Il conviendrait de traduire cette expression par : bureau de construction d'Albert Speer.

⁷ Xaver Dorsch s'est illustré avec brio lors de la construction de la ligne Siegfried. C'est pourquoi, en décembre 1941, Todt l'a nommé superviseur de la construction du mur de l'Atlantique.

⁸ Sigle signifiant : Organisation Todt *Zentrale*. Il s'agit du plus haut rang administratif basé à Berlin, par lequel Speer offre à l'OT une haute autorité permettant de gérer les différents niveaux inférieurs. MIRS-LONDON, *Handbook of the Organisation Todt*, Londres, MIRS, mars 1945. Voir volume II annexe n° 63 – fig. 2.

⁹ DESQUESNES Rémy, « L'Organisation Todt en France (1940-1944) », *Histoire, économie et société*, n° 3, 1992, p. 535-550.

instruments étatiques en vue de créer un gouvernement : une mainmise politique, militaire et économique.

À partir de cela, il convient de s'intéresser à l'impact de cette institution sur le mur de l'Atlantique en Vendée. Est-ce la vision architecturale de Speer qu'il est possible d'observer à travers les lignes tendues des blockhaus ? Ou bien sont-elles issues d'une autre pensée ? En somme, à qui appartient l'idée de ces innombrables casemates jonchant les plages vendéennes ? Cette première voie ouvre la question vers une seconde, où il serait opportun de détailler les différentes sphères chargées de la bonne conduite des chantiers sur le littoral vendéen. Ainsi, par quels moyens institutionnels les ordres émis par le ministre Speer transitent-ils ? En somme, à quoi ressemble l'appareil administratif de l'OT et quelles sont ses évolutions en Vendée ?

II.1.1. Le duo Hitler – Speer, pères du mur de l'Atlantique ?

Cela a été souligné tout au long de ces pages : l'étude du mur de l'Atlantique soulève énormément de questions. Hormis les interrogations structurelles autour des blockhaus, il convient de s'intéresser à qui revient la conception même de ces innombrables casemates. En effet, lorsque l'on jette un regard sur une quelconque architecture ou sur un objet, il est courant de se questionner sur les inspirations qui ont conduit à sa création. Dans un second temps ou bien en même temps, il convient de s'interroger sur l'origine ou sur l'auteur : qui est derrière cette œuvre ? Sous quelles influences le créateur de l'objet a-t-il dessiné, modelé le fruit de sa pensée pour en former un élément physique ? Pourquoi cet élément a-t-il cette forme plutôt qu'une autre ? Ces différents raisonnements sont transposables lorsque l'on contemple de telles défenses en Vendée. Ainsi, à qui appartient la pensée qui se tient derrière cette architecture militaire qu'est le blockhaus ?

Ici, il serait aisé de formuler une réponse triviale en pointant l'OT comme concepteur ou architecte des abris que l'on retrouve sur les côtes. Mais, même si l'OT a eu un rôle bien particulier dans l'entreprise du mur de l'Atlantique, elle en reste quelque peu éloignée et se conforte dans une fonction de pur bâtisseur, contrairement à ce que l'on peut penser. De cette manière, ne faut-il pas aller au-delà de cette administration, vers le cercle restreint de la plus haute autorité du Reich, en vue de formuler une réponse à cette problématique ?

Avant même d'évoquer la qualité architecturale du blockhaus en général, il convient de mener des investigations sur le rapprochement entre Hitler et Speer. La liaison entre les deux hommes gravite autour d'une thématique commune : le goût pour l'architecture. Speer en a fait son métier, Hitler une passion. Partant de cet indice, n'y aurait-il pas un lien par lequel Speer,

devenu architecte du Führer, aurait participé d'une certaine manière à la conception des abris relevant de la typologie présente sur le mur de l'Atlantique en Vendée ?

Afin de résoudre cette double énigme, il est nécessaire de se pencher sur des événements ayant eu lieu avant l'entrée en conflit de l'Allemagne avec le reste de l'Europe. Il faut ainsi partir du projet du *Westwall* ou Ligne Siegfried, dont les plans remontent à 1936. Pourquoi aller aussi loin, alors que ce sujet d'étude se restreint aux blockhaus de l'Atlantique ? La ligne défensive du *Westwall* entretient dans les faits une certaine proximité avec les ouvrages présents sur les côtes vendéennes. Ainsi, ce projet est initialement confié au génie de forteresse qui doit s'atteler à la conception et à la construction des défenses. Ce groupe de techniciens appartient intégralement à la *Wehrmacht* et ne doit répondre qu'à ses ordres. Les premiers abris construits par les ouvriers font pâle figure face aux structures de la ligne Maginot, dont les systèmes sont bien plus élaborés à cette période. De plus, les travaux prennent du retard. L'arrivée de Fritz Todt et de son organisation, en 1938, permet une accélération des délais de construction. Se voyant confier l'élaboration complète du *Westwall* à la *Festungs Pionier*, cette dernière a conceptualisé, dès 1936, l'idée d'une typologie de bunker. Ces premiers « coups de crayon » permettent de fonder une base commune à respecter pour ce projet.

La position du génie de forteresse avec l'arrivée de l'OT est quelque peu déstabilisée vu l'efficacité avec laquelle cette nouvelle organisation mène et optimise les chantiers. L'état-major du génie, dont le personnel reste méfiant à l'égard de Todt, est sur la défensive quant au possible transfert de nouvelles prérogatives en faveur de l'OT. Effectivement, comme Todt se révèle bien plus productif, il pourrait aussi hériter de la conception des ouvrages, dont la grande majorité de la construction lui revient à présent. Toutefois, le Dr Todt n'est pas un architecte, mais bien un ingénieur passionné par la technique, laissant ainsi au génie de l'armée le soin d'élaborer les blockhaus. Cette opportunité est attribuée à la *Wehrmacht* qui, dès 1939, conçoit de nouveaux bâtiments défensifs sous l'ordre de Hitler. Ces derniers portent l'épaisseur à 2 m de béton armé et étoffent ce qu'ils appellent le « *regelbau* ». Il faut aussi ajouter à cela l'invention de tous les composants présents dans ces édifices.

Partant de cette base fondamentale, il est possible d'appréhender une certaine distinction entre ceux qui « dessinent et conçoivent » et ceux qui « construisent ». Toutefois, un personnage clef reste en retrait de cela : Speer. Dès lors, quel peut être son rôle ? Avec la campagne de Pologne, il se propose de créer un groupe d'intervention en vue de reconstruire les ponts, les routes ou d'« intervenir dans d'autres secteurs¹⁰ ». Cette soudaine décision de

¹⁰ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 239.

travailler pour l'armée de terre ne convient pas à Hitler qui le somme de se pencher sur les grands projets architecturaux plutôt que de se mettre au service de la *Wehrmacht*. Pourtant, les qualités de l'architecte sont une nouvelle fois mises à contribution en 1939 pour la réalisation d'un nouveau quartier général pour le Führer, non loin du manoir de Ziegenberg. Comme dans tout quartier général prévu pour Hitler, un certain nombre d'abris bétonnés sont construits afin de pourvoir à sa sécurité. Par cet exemple, Speer met un premier pied dans le cercle très fermé de la collaboration avec les services de l'armée. Par ce projet, il touche à l'élaboration de bunkers. Sa fréquentation avec la *Wehrmacht* va considérablement s'amplifier puisqu'en 1941 son organisation le *Baustab Speer*, concurrente de l'OT, va contribuer à la construction de plusieurs programmes militaires. Avec la campagne de Russie, Speer ira même jusqu'à mettre ses plans architecturaux de côté pour se concentrer sur ces nouvelles prérogatives.

La mort de Fritz Todt, le 8 février 1942, entraîne un bouleversement administratif, mais aussi un revirement de situation pour ce qui est des prérogatives de la *Festungs Pionier*. À cette date clef, l'OT a déjà mené énormément de travaux de fortification sur la côte atlantique en collaboration avec le génie de forteresse. Les premiers blockhaus ont fait leur apparition, à l'image des plus imposants tels que ceux recouvrant les bases pour les sous-marins. Avant la mort de Todt, la réalisation des plans n'appartient clairement pas aux priorités de l'OT. Toutefois, maintenant que ce chef emblématique a disparu et que son remplaçant n'est autre que l'architecte de Hitler, les choses diffèrent. L'accord tacite entre les deux organismes risque d'être remis en cause avec l'arrivée de Speer. D'ailleurs, la standardisation de la typologie est très récente. Le génie de forteresse a mis en place ce système selon lequel la conception des plans se déroule selon l'environnement local, puis est exportée vers une normalisation régionale en vue de créer des types généraux. De son côté, la *Kriegsmarine* fait quasiment cavalier seul en réalisant, dès 1939, des plans standards de batteries côtières en vue de constituer une typologie propre¹¹. Ces divergences entraînent pour la *Festungs Pionier* le risque de perdre la mainmise sur la création d'une architecture militaire pour laquelle son organisme est prévu, à la base.

L'année 1942 se veut ainsi une année charnière, mais aussi réformatrice de l'appareil administratif lié aux questions de la construction du mur de l'Atlantique. Speer, ministre chargé de l'Armement et des Munitions du Reich, entreprend de diversifier ses activités en voulant participer à la conception de certains blockhaus. En effet, ne serait-il pas plus efficace d'assurer de façon complète la construction d'ouvrages défensifs en étant à la fois l'architecte et le maître

¹¹ C'est-à-dire la classe « M ».

d'œuvre ? Selon les idéaux de l'OT, Speer, étant proche de la plus haute autorité, est alors à même de recueillir dans son escarcelle les prérogatives de la *Festungs Pionier*. Pourtant, même si les qualités d'architecte du ministre sont reconnues par le Führer, le plan ne va pas se dérouler comme prévu. L'OKW, c'est-à-dire le Haut commandement des forces armées allemandes, dirigé par le *Generalfeldmarschall* Keitel, prend les devants en avertissant le *General* Alfred Jacob, responsable du génie, de formuler et de signer un traité délimitant les tâches entre l'OT et la *Festungs Pionier* pour ce qui concerne la construction des fortifications¹².

Intitulé sobrement, « Lignes directrices sur la délimitation des tâches et pour la coopération entre l'OT et les services du génie de forteresse dans la construction des fortifications¹³ », ce document de cinq pages montre un revirement de situation dans les projets de l'OT. Il instaure une séparation très claire des pouvoirs et des actions que peuvent mener ces deux institutions sur les chantiers. Les termes choisis en vue de constituer ce papier sont d'une limpidité, voire d'une exactitude proche d'un texte législatif. Lorsque l'on prend connaissance des articles formulés, on perçoit une volonté d'apaisement entre les deux organismes dans le but de créer un climat de confiance et de travail. À plusieurs endroits figure le mot « *zusammenarbeit* », signifiant « coopération ». Les services extérieurs, à travers cet acte, souhaitent en finir avec la rivalité entretenue depuis 1938. D'où un vocabulaire précis et sûrement influencé par ces tensions. Une dernière articulation finale, « *der Wille zur zusammenarbeit in gegenseitigen* », se traduit par « la volonté de travailler en confiance mutuelle », martelant ainsi que le mot d'ordre n'est plus à la dissension, mais au rassemblement. Malgré cela, lorsque l'on analyse correctement le texte, il convient d'observer dans l'encart en haut à gauche l'intitulé des services de l'OKW et du *General der Pioniere und Festungen*. Cette signature, siégeant en haut du document, montre que les articles qui en découlent sont le fruit d'une initiative particulière de ces services, et non de la volonté de l'OT, de régler ce problème. En notifiant leurs noms au sommet de cet accord, la *Wehrmacht* se dédouane des tensions avec l'OT aux yeux du Führer et des autres services.

Le premier chapitre, très court, traite alors de la responsabilité de la *Festungs Pionier*, mais aussi de l'OT. Il est statué que la responsabilité des problèmes tactiques et de ceux liés à la conception des ouvrages incombe au génie de forteresse. De cette façon, seule la construction des fortifications revient à l'OT. Si l'on approfondit quelque peu cette analyse, viennent deux autres chapitres détaillant le rôle de chacun. Le génie de forteresse se doit de conceptualiser les

¹² NARA, cote T78 – R625.

¹³ En allemand : « *Richtlinien über die Abrenzung der Aufgaben und für die Zusammenarbeit zwischen OT und Festungspionierdienststellen beim von Befestigungsanlagen.* »

abris, mais aussi de préparer tous les dessins et détails techniques dans le but de remettre les différents dossiers à l'OT. La collaboration ne s'arrête pas là, puisque tous les problèmes tactico-techniques et le respect des réglementations militaires relèvent du génie. Cela comprend le choix de l'emplacement, la direction de la ligne de mire, ainsi que tous les facteurs liés à la nature de l'environnement et du terrain. Ce service doit installer tous les aménagements dédiés à la défense de l'édifice, comme les tourelles, les plaques de blindage et bien entendu les armes à feu. Les soldats du génie doivent aussi assurer la sécurité des travaux. De plus, si une quelconque difficulté ou malfaçon est repérée, les représentants du génie sont autorisés à reprendre la supervision et la gestion du chantier. D'un autre côté, les articles concernant l'OT se concentrent bien évidemment sur la construction, mais aussi sur l'achat de tous les matériaux de construction. La Todt doit livrer un chantier clef en main, c'est-à-dire de garantir le camouflage et l'aménagement intérieur. D'autre part, elle effectue aussi la surveillance de tous les travailleurs du chantier. Si des commandes supplémentaires sont à conduire, telles que la mise en place d'obstacles, l'OT doit s'en charger. Enfin, les services de l'organisation sont contraints de prélever autant de fois que possible des échantillons de béton en vue de les soumettre à des tests de compression.

Cet ensemble se devant de distinguer sur le papier les prérogatives de chacun est signé, non pas par Speer, mais par Dorsch, qui se fait alors l'émissaire de l'OT. De l'autre côté, la signature d'Alfred Jacob représente alors la *Festungs Pionier*. Si l'on est attentif, une troisième signature paraphe le document. Encadrée par les deux premières, elle appartient à un *Oberstleutnant* dénommé Claus, dont la fonction est de surveiller et de certifier que les prises de décision au sein de l'acte sont exactes.

L'année 1942 réserve toutefois encore quelques changements au niveau de la conception des bunkers. Avant même d'avoir formulé l'accord notifiant les prérogatives de chaque organisme, le génie de forteresse a prévu de nouveaux modèles de blockhaus qui doivent entrer en service à la fin de l'année 1942. Les premières ébauches voient le jour dès le mois d'avril 1941, où chaque facteur lié à la structure et à la défense de l'édifice est abordé. Les bureaux d'études du génie transmettent alors les différents projets à la *Waffenkommission fest*¹⁴. Dans le but de tester ces nouveaux moyens de défense, un numéro spécial *Wa. Prüf* est attribué à l'esquisse ou à l'exemplaire de test. Ensuite, la *Waffenprüfungsamt* procède à l'essai des armes et produit un rapport d'essai qui peut être validé ou refusé par la *Waffenkommission fest*. Par le biais de la NARA, il a été possible de retrouver deux dessins¹⁵ de ce qui s'apparente à un R501

¹⁴ Bureau délégué à l'analyse du potentiel des différents prototypes de bunkers.

¹⁵ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 64 – fig. 1.

et un R502. Aucune indication ne les rattache à cette typologie puisqu'il s'agit des premiers croquis. Les composants blindés (portes, cloches, créneaux, etc.), ainsi que les unités de filtration sont aussi évalués par ce service subalterne de la *Festungs Pionier*. Grâce à ces archives, il a été possible de trouver une correspondance¹⁶ datée de novembre 1941 en provenance de l'inspection des fortifications demandant au *General der Pioniere und Festungen* des précisions sur plusieurs points. Preuve d'un suivi entre le général et ses subalternes.

Ces nouveaux projets, ainsi que l'accord conclu avec l'OT, permettent au génie de forteresse de regagner en 1942 une certaine valeur aux yeux du Führer. Albert Speer, toujours proche du dictateur, n'est plus en mesure de l'aiguiller à propos du style architectural à adopter pour ces éléments défensifs. À ce moment-là, il est à la fois ministre et à la tête de la plus grande entreprise d'Europe. En réalité, Hitler, qui reste le chef de l'OKW, va de lui-même concevoir certains types de bunkers. Une anecdote, relayée par Speer, montre Hitler travaillant de nuit sur les projets des différents blockhaus. Ce dernier souligne les qualités d'architecte de Hitler, en indiquant qu'ils « étaient exécutés avec beaucoup de précision¹⁷ ». Ainsi, les idées de Hitler ont largement contribué au fait que les ouvrages soient hermétiques aux gaz, séquelle très représentative des combats de la Première Guerre mondiale. D'ailleurs, l'inspiration architecturale dans les croquis répond à une volonté utilitariste et pratique. Chaque décision sur le papier doit avoir une utilité pour le soldat évoluant dans ce bâtiment. La praticité et l'optimisation de l'espace sont des systèmes sur lesquels la transgression n'est pas autorisée. Chaque élément tient un rôle particulier, de même que chacune des pièces de l'ouvrage. L'objectif principal étant de répondre aux besoins du soldat lorsqu'il est en situation de combat. Partant de là, ces croquis sont adoptés sans modification par Alfred Jacob, commandant des forces du génie.

La validation d'un projet relatif à l'armée se doit nécessairement d'être portée à l'attention du Führer. Cette coutume est en réalité une demande de Hitler lui-même d'inspecter le matériel utilisé par la *Wehrmacht*. Du fait que sa fonction de chef de l'OKW l'oblige d'une certaine façon à effectuer cette revue, il éprouve un plaisir particulier à examiner dans les moindres détails les spécificités techniques de chaque arme. En conséquence, lorsque le génie de forteresse s'intéresse à la production de nouveaux bunkers, il va de soi de les présenter à Hitler. Lors de ces réunions, il est courant, pour contenter les services de propagande, de prendre des clichés du Führer entouré de spécialistes lui exposant les caractéristiques des

¹⁶ NARA, cote T78 – R625.

¹⁷ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 497.

nouveaux projets du Reich. C'est ainsi qu'il a été possible de retrouver deux photographies¹⁸ d'une de ces séances, sans doute prises par Heinrich Hoffmann. Ces illustrations mettent en scène trois autres personnages en plus du dictateur : le *Generalfeldmarschall* Keitel de l'OKW, l'*Oberst*, Erich Kahsnitz, ainsi que le *General der Pioniere und Festungen* Alfred Jacob. La particularité de ces images est qu'elles permettent d'observer plusieurs maquettes de blockhaus posées sur une grande table de conférence où il est aisé de distinguer un R667, édifice très présent sur les côtes vendéennes. Ces productions sont très détaillées, à tel point que certaines peuvent s'ouvrir pour visualiser et comprendre l'aménagement intérieur. Il est difficile de dater exactement le jour et le mois de cette réunion. Mais nous savons que le R667 a été introduit entre la fin de l'année 1942 et le début de l'année 1943. Partant de cet indice, il faut savoir que le développement de telles structures met un certain temps avant d'être complètement finalisé. De plus, les croquis faits par Hitler et relatés par Speer datent du mois d'août 1942. Il est alors envisageable de tabler sur une approximation allant de septembre à octobre 1942. Quant au lieu, il est possible qu'il s'agisse du *Berghof* puisque la grande clarté de la fenêtre panoramique donne aux clichés une certaine luminosité. De plus, si l'on examine l'arrière-plan, il est possible de deviner les formes si caractéristiques des fauteuils ornant le salon de cette pièce principale.

Apparaît alors une tout autre dimension derrière l'élaboration des bunkers. Le duo d'architectes que forment Hitler et Speer avant 1941 ne tient plus face aux tensions ambiantes qui surgissent avec l'intervention de l'Allemagne en Russie. L'architecture pour Speer n'est plus qu'une passion lointaine, et le seul homme avec qui il partage cette ferveur s'est « fait à l'idée que les travaux seraient bientôt suspendus¹⁹ ». La participation de Speer aux conceptions architecturales est clairement interrompue après la mort de Todt, faisant de lui un ministre du Reich avec toutes les prérogatives que cela comporte. Le *Reichminister*, également à la tête de l'OT, n'a sans doute pas vu arriver cette troisième colonne qu'est le génie de forteresse. En réalité, affaiblie par la prépondérance opérationnelle de l'OT, la *Festungs Pionier* s'est clairement faufilée vers la seule voie qui s'est offerte à elle : l'accident du Dr. Todt. Par celle-ci, elle a su gagner en confiance, préparer de nouveaux projets convaincants et surtout attirer l'attention du Führer sur ce qu'elle élabore. En procédant ainsi, elle regagne un peu de terrain face à l'efficacité que représente l'OT²⁰. Dans ses mémoires, Speer explique qu'il voit immédiatement qu'au moment d'accepter les fonctions de Todt, le comportement de Hitler à son égard change radicalement. L'éloignement entre les deux protagonistes autorise alors à

¹⁸ Voir volume II annexe n° 64 – fig. 2.

¹⁹ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 240.

²⁰ Bien que l'organisation connaisse quelques déboires et manque cruellement d'optimisation à un certain moment.

envisager que seule la *Festungs Pionier*, aidée par les directives de Hitler, a conceptualisé de manière complète la typologie des bunkers du mur de l'Atlantique. Les différents facteurs liés à l'architecture de cet ensemble défensif sont donc réfléchis et analysés par ce service de l'armée. En effet, qui mieux que l'armée peut traiter de ses propres besoins ?

À la question centrale : « Le duo Hitler-Speer, père du mur de l'Atlantique ? », qui est également le titre de cette section, la réponse à apporter semble contrastée. Il est possible de répondre par l'affirmative : Hitler a bien dessiné et aiguillé certaines des discussions en rapport avec ce sujet, en tant que chef de l'OKW. Cependant, le rôle de Speer paraît bien plus indécis dans cette entreprise. Dans les faits, deux réponses peuvent être formulées le concernant. La première étant que, comme le *Reichminister* a été exclu des décisions concernant l'élaboration des maquettes, il ne peut être impliqué dans ces travaux. Toutefois, à l'inverse, comme il est chef de l'OT, Speer reste partie prenante des chantiers et de la construction du mur de l'Atlantique. Partant de cette base, même s'il ne participe pas à la pensée qui se tient derrière cette architecture militaire, son rôle reste indéniable dans la fabrication de cette défense. Ainsi, il convient de moduler la réponse selon laquelle ces deux personnages sont, d'une certaine manière, les pères de l'*Atlantikwall*. Toutefois, avec une telle synergie, comment l'organisation des chantiers du mur de l'Atlantique se traduit-elle sur le terrain ? Quels sont les bureaux responsables de la conduite des travaux pour la fortification du littoral vendéen ?

II.1.2. L'organisation des chantiers

Le souhait d'optimiser la coordination au sein de l'OT reste une priorité pour les cadres dirigeants de l'organisation. Peu de temps avant sa mort, Todt a tenté de réformer son institution ; puis, à son tour, Speer, son remplaçant, a souhaité refonder de manière complète l'OT, malgré le mécontentement de certaines personnalités du parti²¹. La nouvelle structure administrative instituée le 24 septembre 1943 par Speer prévoit alors de fixer les bases d'un arbre décisionnel permettant la transmission des ordres émanant de l'OTZ jusqu'aux chantiers locaux. Partant de cela, l'approche ici est double. Il s'avère opportun, d'une part, de détailler et d'explicitier les fonctions de chaque organisme subalterne à l'*Einsatzgruppe West (EG. West)*

²¹ Notamment avec Göring au travers du *Vierjahresplan*, puis à la suite de la nomination de Speer en tant que *Reichsministerium für Rüstung und Kriegsproduktion* (en français : ministère de l'Armement et de la Production de guerre du Reich).

et, d'autre part, d'examiner l'impact de cet appareil administratif sur la conduite des travaux menés en Vendée.

La mise en place de l'*EG. West* en octobre 1941, à Paris, entraîne une transformation du paysage administratif²². Avec un tel déménagement, l'influence de l'OT au niveau local se trouve limitée, si bien que la conduite des chantiers peut en être impactée. Les services de l'OT se sont alors consultés afin de créer plusieurs niveaux administratifs garantissant une certaine uniformité bureaucratique. Cette simplification intervient selon une volonté de faciliter la transmission des ordres de l'*EG. West*. Il est utile de préciser que l'apparition de ce second niveau apparaît non pas le 24 septembre 1943, mais au même moment que la fondation des *Einsatzgruppen*. En réalité, cette date permet à Speer de sceller sur le papier la formation de ce second niveau commandé par les *Einsatzgruppen*. En effet, cette sous-série administrative s'est façonnée de manière quasi-autonome selon les besoins sur place. Certes, l'OTZ a, bien entendu, donné son aval à la création de ces bureaux, mais il s'agit d'une entreprise particulière de ces structures dans le but d'organiser les territoires à leur charge.

Le premier niveau que l'OT met en place se nomme l'*Einsatz* (E). Dans les faits, ce terme reste étonnamment ambigu puisqu'il est très difficile de percevoir ce à quoi la traduction fait référence²³. La connotation est floue, mais le *Handbook of the Organisation Todt* permet d'apercevoir un élément de réponse. En réalité, ce bureau doit garantir la coordination des *Oberbauleitungen* (OBL). Ainsi, il s'agit normalement d'un *Referat Bau*, c'est-à-dire un organisme référent dans la gestion des OBL disséminées sur le territoire²⁴. Cependant, à l'ouest, l'instauration d'*Einsatz* comme désignation du niveau administratif en dessous de l'*EG. West* a été problématique. Les territoires sous domination allemande dès 1940 se sont très vite stabilisés, si bien que l'*EG. West* a tout simplement omis de mettre en place ce niveau. Néanmoins, cette chaîne de commandement raccourcie fonctionne assez efficacement en raison des distances relativement faibles entre les différentes OBL, en plus des excellents moyens de communication.

Sous la juridiction de l'*Einsatz*, se trouve l'*Oberbauleitung* (OBL), principal secteur opérationnel de toute grande région liée aux activités de l'OT. Il s'agit d'un intermédiaire clef

²² L'organisation interne de ce niveau administratif est également transformée. MIRS-LONDON, *Handbook of the Organisation Todt*, Londres, MIRS, mars 1945. Voir volume II annexe n° 65 – fig. 1.

²³ Littéralement, ce mot signifie « engagement » ou bien « opération ». D'où cette difficulté d'appréhension.

²⁴ Un problème majeur se pose ici, car le terme « *Einsatz* » est très largement utilisé dans la langue allemande pour désigner toute zone « engagée » dans des travaux de construction menés par l'OT. Ce terme ambivalent peut aussi faire référence à un chantier local ou bien à un secteur opérationnel qui a été créé trop tard pour s'intégrer dans l'organisation schématique déjà existante d'un secteur plus vaste dans lequel il était situé. Même si l'OTZ ordonne des changements, l'administration préfère conserver l'ordre déjà établi.

dans la chaîne de commandement, placé de manière stratégique entre l'*Einsatz* et les niveaux inférieurs s'occupant des travaux locaux. Cet appareil administratif dirige son propre programme de construction par le biais d'un contrôle total sur les entreprises liées à l'OT. L'OBL gère aussi tout le personnel lié à ses services, depuis les demandes d'effectifs jusqu'aux tâches logistiques. Le niveau de compétence attribué à l'OBL permet d'imposer l'influence de l'OT de manière plus localisée sur la juridiction de l'*Einsatzgruppe*. Sous le contrôle de l'*EG. West*, il est possible d'observer deux phases de création d'OBL. La première s'étire entre octobre 1941 et février 1942, où sept OBL sont créées²⁵. Puis, entre septembre 1942 et mai 1943, treize autres OBL vont être formées à la suite de l'intensification des travaux sur le mur de l'Atlantique²⁶. À la tête de chaque OBL se trouve un *Oberbauleiter* ou un *Hauptbauleiter*. Le préfixe de ces fonctions est directement issu de la *Wehrmacht*. Ces derniers doivent gérer plusieurs sections au sein de leur administration²⁷. Il est à noter que les différents bureaux au sein de l'OBL restent très similaires à ce que l'on peut examiner dans le cadre d'un *Einsatzgruppe*²⁸.

Sous cette direction régionale se trouve la *Bauleitung*. En français, ce terme signifie littéralement « gestion de la construction ». Le *Bauleiter*, c'est-à-dire la personne à la tête d'une *Bauleitung*, doit en premier lieu superviser les entreprises liées à l'OT en vue de la bonne conduite des chantiers. Autre attribution : il a la mission d'inspecter les spécificités architecturales du bâtiment. En outre, le *Bauleiter* a l'obligation de faire respecter les délais de construction par les firmes engagées par l'OT. Si une quelconque difficulté se produit, il est en droit de stopper le chantier, mais aussi le paiement de ce qui est dû. En règle générale, l'importance du personnel au sein d'une BL dépend des travaux à fournir sur place²⁹. Il est assez rare de voir plusieurs départements dans le cadre d'une BL, à l'image de ce que l'on a pu observer pour l'OBL. Seule la section technique peut figurer, bien qu'une *Abteilung Frontführung* peut être présente si la *Bauleitung* est de taille importante et doit gérer beaucoup de personnel. Même si les dispositions prises par le décret formulé par Speer en septembre 1943 uniformisent et instaurent là aussi l'obligation de créer des *Bauleitungen*, l'*EG. West* n'attendra pas cette volonté du *Reichminister* pour en fonder de nouvelles.

²⁵ C'est-à-dire : La Belgique, Audinghen, Kanal, Normandie, Nord, Mitte et Süd.

²⁶ Il s'agit de : Hollande, Brügge, Nordwest, Rouen, Brest, Cherbourg, Paula, Bordeaux, Bayonne, W2, W3, Marseille et Burgund.

²⁷ MIRS-LONDON, *Handbook of the Organisation Todt*, Londres, MIRS, mars 1945. Voir volume II annexe n° 73 – fig. 1.

²⁸ Pour l'organisation interne d'une OBL sous l'*EG. West* : voir volume II annexe n° 65 – fig. 2.

²⁹ Les membres de la BL cumulent bien souvent plusieurs fonctions. Par exemple, le chef de la section technique au sein de la BL est en même temps chef de l'ensemble de la BL.

L'avant-dernier niveau administratif de cette chaîne de commandement prend le nom d'*Abschnittbauleitung* (ABL)³⁰. La fonction première de l'ABL est de former un encadrement local des chantiers. Toutefois, ce rôle se confond avec celui des *Bauleitungen*. Les BL sont aussi chargées de la gestion des travaux. Il faut comprendre ici qu'il s'agit dans les faits d'une mutation administrative que peut susciter l'évolution d'une BL. Plus précisément, lorsqu'une BL, qui n'est pas subdivisée, gagne en importance et en complexité dans la mesure où son personnel ne peut plus la contrôler efficacement, il est alors choisi de créer une ABL afin de désengorger les services. Si la BL continue de gagner en importance, elle passe en OBL et l'ABL de sa zone obtient le statut de BL. Les ABL sont aussi dirigées par un *Bauleiter* dont le grade correspond au *Bauführer*. Généralement, l'organisation du personnel de l'ABL se limite à la supervision des constructions locales en cours.

Les *Baustellen* (chantiers) figurent au dernier niveau de cette hiérarchie. Ils forment ainsi le composant à la base de toute la chaîne de commandement de l'OT, s'agissant en réalité de la main de cette machine administrative. La fonction d'un *Baustelle* est, en premier lieu, d'encadrer le personnel de la ou des entreprises de l'OT travaillant sur le chantier de construction. Il est notable que, lorsqu'il s'agit de travaux importants, le site peut être élevé au rang d'ABL ou bien de BL. À la tête de chaque *Baustelle*, se trouve un directeur. Dans les faits, et dans le but de simplifier la coordination entre le *Baustelle* et l'ABL, voire la BL, le chef de chantier est bien souvent le directeur de l'entreprise engagée par l'OT³¹.

La présence de l'instrument administratif de l'Organisation Todt ne fait aucun doute quant à sa réelle efficacité à entretenir une influence sur les territoires où elle a établi son administration. Le schéma pyramidal permet un contrôle total, et ce, à plusieurs échelles territoriales ; mais qu'en est-il en Vendée ? Comment cet organigramme de services dédié à la construction gère-t-il les travaux le long du littoral vendéen ? Quelles sont les différentes personnalités à la tête de ce corps opérationnel ? En somme, qui organise l'édification des blockhaus en Vendée ?

Le schéma administratif tel que l'on vient de l'examiner apparaît en Vendée selon trois grandes phases ou plutôt selon trois étapes successives. Il faut aussi noter que le niveau intermédiaire entre l'*EG. West* et l'OBL, c'est-à-dire l'*Einsatz*, n'existe tout simplement pas à l'image de ce qui se pratique dans les territoires sous l'influence de l'*Einsatzgruppe West*. De

³⁰ La traduction de cette articulation est simplement « gestion de la construction de la section ».

³¹ Afin de limiter certains déboires, l'autorité de ce dernier est limitée de plusieurs manières. Le chef du chantier est contraint par les termes de son contrat, en plus d'être engagé sur un principe de rendement lié au contrat (*Leistungsvertrag*).

cette manière, les ordres sont directement transmis aux OBL et ainsi de suite. Avant tout propos hâtif, il est recommandé de suivre l'évolution de cette administration par le biais de l'organigramme en annexe³².

Entre l'apparition de l'*EG. West* en octobre 1941 et le 29 octobre 1942, le département de la Vendée est géré par l'OBL *Süd* dont les locaux se trouvent à Pornichet, non loin de la base sous-marine de Saint-Nazaire. Cette structure administrative est alors dirigée par l'ingénieur Probst dont le grade est élevé au rang d'*Oberbauleiter*. Sous celle-ci, se trouve une *Bauleitung Süd*, dirigée par un certain Findeisen jusqu'en janvier 1944. Il n'est pas étonnant que cette BL porte le nom de l'OBL puisqu'entre ces deux dates la machine bureaucratique de l'OT commence tout juste à se mettre en route. Les divisions inférieures sont souvent rattachées aux sections supérieures et font partie du même ensemble dans la plupart des cas. Sous les ordres de la BL *Süd*, existe un dernier niveau : il s'agit de l'*Abschnittbauleitung*. Un document³³ montre que cette ABL n'est pas basée comme les niveaux supérieurs à Pornichet, mais à La Pallice. Il est intéressant de noter aussi que les administrés de l'OT reprennent la toponymie des lieux afin de les assimiler aux différents secteurs de leur organisation. Partant de cela, l'ABL *La Pallice* est dirigée par l'ingénieur Bruno Hoffmann qui prend alors le titre de *Bauleiter*. Comme exposé un peu plus haut, certains *Baustellen* d'importance peuvent se transformer en ABL, voire en BL. C'est ce qui s'est produit avec la base sous-marine de La Rochelle vu l'étendue des travaux.

Les archives de la NARA ont aussi révélé une partie de la correspondance de Bruno Hoffmann, permettant de clarifier un peu plus le rôle de cette personne au sein de l'ABL. Une lettre datée³⁴ du 3 septembre 1942, signée par Albert Speer, permet de remarquer deux choses. La première étant que la lettre est destinée à l'« architekt Hofmann, Einsatzleiter Paula, La Rochelle ». Il est curieux d'observer que le nom du *Bauleiter* s'écrit de deux manières³⁵, mais aussi que Speer lui-même le qualifie d'*Einsatzleiter* et non de *Bauleiter*. Si l'on en croit cette lettre et la hiérarchie, Hoffmann est alors à la tête d'un *Einsatz* et non d'une ABL. Cette incohérence entre les deux sources est redoublée lorsque le code pour désigner la juridiction de cette section n'est plus *La Pallice*, mais *Paula*. Ces deux éléments divergents montrent qu'à cette période, et ce, même après la nomination de Speer, l'OT manque cruellement de coordination. En effet, entre ces deux dates, l'OBL *Süd* doit prendre en charge toutes les

³² Voir volume II annexe n° 65 – fig. 3.

³³ NARA, cote T314 – R1578. Voir volume II annexe n° 65 – fig. 4.

³⁴ NARA, cote T1021 – R6.

³⁵ Cette observation se répète assez fréquemment dans d'autres lettres.

constructions et chantiers du littoral allant de Saint-Nazaire jusqu'à Bordeaux, où l'OBL *Biscaya* reprend le relais. La charge de travail s'accroît à partir du milieu de l'année 1942, il va alors y avoir un manque de recul et d'efficacité.

Devant cette problématique, l'*Oberbaudirektor* Weiss de l'*EG. West* prend alors une décision. Dans une lettre³⁶ datée du 29 octobre 1942, l'*Oberbauleiter* Probst informe l'ingénieur Hoffmann qu'il s'est entretenu avec Weiss sur cette difficulté. À l'issue des discussions, Hoffmann est promu à la tête de la nouvelle OBL basée à La Rochelle. Ainsi, étant donné la charge de travail qui alourdit l'administration, il a été décidé de faire évoluer directement l'ABL en OBL sans passer par l'étape intermédiaire qui est la *Bauleitung*. Vu cette promotion, puisque maintenant Hoffmann est l'égal de Probst selon la hiérarchie de l'OT, le nouveau *Oberbauleiter* peut prendre plusieurs dispositions. Premièrement, il ordonne la création de plusieurs *Bauleitungen* : la BL *Royan* sous la direction de Fletemeyer, la BL *Sado* dirigée par Kehrer et la BL *Walbeutel* conduite par Arnberger. Deuxièmement, le nom de *La Pallice* pour désigner l'ancienne ABL n'est pas reconduit, il est remplacé par le code *Paula*, qui figure dans la lettre de Speer à Hoffmann. Partant de ces dispositions, Hoffmann doit gérer un personnel avoisinant les 1 350 membres lorsqu'il assume ses fonctions selon la *gliederung*³⁷ datée du 1^{er} octobre 1942. Cependant, qui gère les côtes vendéennes à ce moment ?

Avec le transfert de juridiction, la charge du département de la Vendée revient directement à l'OBL *Paula*. En vue d'optimiser les chantiers, elle fait appel à la BL *Sado* et au *Bauleiter* Kehrer pour se charger des questions locales en Vendée. Ce niveau subalterne de l'OBL *Paula* prend ses fonctions dans l'hôtel de la Comète aux Sables-d'Olonne. D'ailleurs, le nom de code *Sado* doit être issu de la contraction du nom de l'agglomération. De son côté, Kehrer forme une ABL éponyme au même moment. De ce fait, la BL *Sado* gère à son tour l'ABL *Sado* qui, dans les faits, est dirigée elle aussi par Kehrer. Il est étonnant que les sources allemandes rassemblées par la NARA à la fin de la guerre ne concordent pas avec les écrits d'Alain Chazette³⁸ ni avec l'ouvrage *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*³⁹ à propos des dates de création de ces bureaux. En outre, la connexion entre l'OBL et les services SS, puis les forces de sécurité n'est clairement pas oubliée au sein de la direction. En effet, Hoffmann a reçu de la part du Führer, lorsqu'il était *Abschnittbauleiter*, la *Kriegsverdienstkreuz*, c'est-à-

³⁶ NARA, cote T1021 – R6. Voir volume II annexe n° 65 – fig. 5.

³⁷ NARA, cote T314 – R1579.

³⁸ CHAZETTE Alain, *Noirmoutier sous l'occupation allemande : maillon du mur de l'Atlantique*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2010.

³⁹ CHAZETTE Alain, BROTHE Éric et REBERAC Fabien, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Prahecq, Patrimoines Medias, 2006.

dire la Croix du Mérite de guerre, pour les services « honorables » qu'il a rendus au Reich par son travail. D'autre part, Hoffmann n'oublie pas non plus de mettre en place Albert Aurich en tant que chef de la *Schutzkommando* (SK), le service d'ordre de l'OBL⁴⁰.

En Vendée, les travaux du mur de l'Atlantique prennent des proportions considérables. Comme cela a été observé dans le chapitre dernier, toute la côte et les îles vendéennes sont en travaux. Le système de priorité s'en trouve vite débordé, si bien que la BL *Sado* des Sables-d'Olonne peine à assurer un certain rythme dans l'étude des projets de chantiers. Kehrer, qui doit aussi encadrer les entreprises engagées par l'OT en vue de les répartir sur la côte, n'arrive plus à leur fournir des effectifs suffisants pour l'édification des ouvrages. Partant de ce constat quelque peu alarmiste, en concertation avec Weiss, Hoffmann prend la décision de créer une nouvelle OBL. Celle-ci reprend alors le nom de code *Sado* et semble être dirigée par Kehrer. En effet, à partir de la création de cette nouvelle OBL, peu de sources sont disponibles. Néanmoins, il a été possible de retrouver la première *gliederung*⁴¹ datée du 1^{er} février 1943 attestant de sa formation et du nombre de ses membres. On retrouve alors de manière distincte l'OBL *Paula* avec un personnel de 900 personnes et l'OBL *Sado* comprenant 73 techniciens et ingénieurs allemands. Même si la création de cette nouvelle OBL permet en théorie de gagner en efficacité et en importance, dans les faits, cela ne garantit qu'un désengorgement des bureaux de La Rochelle. Effectivement, la principale mission attribuée à l'OBL *Sado* reste de régler la question de la fortification d'un point de vue local, c'est-à-dire les ouvrages situés aux Sables-d'Olonne et ceux de la station radar *Amöbe*. Le reste étant assimilé à l'OBL *Paula* qui reçoit des ressources bien plus considérables que celle des Sables-d'Olonne.

À travers l'exemple donné par le cas de l'administration de l'OT en Vendée, il est possible d'appréhender de manière totale cette volonté d'uniformisation exprimée par Todt, puis par Speer. L'évolution de ce système administratif se déroule de manière plutôt favorable en Vendée, où en fonction de la charge de travail, on aperçoit nettement des transformations au sein des structures opérationnelles. Cependant, la mission de l'OT doit aussi composer avec un autre organisme dont la concurrence reste tout aussi acharnée : le génie de forteresse. Cet appareil administratif et opérationnel affilié à la *Wehrmacht* voit, depuis l'entrée en guerre de l'Allemagne, ses prérogatives réduites en faveur de l'OT. En effet, la structure de Todt reste bien plus à même de traiter avec les industriels puisqu'elle s'occupe de fournir une main-d'œuvre et des matières premières aux entreprises, contrairement à ce que propose la *Festungs Pionier*.

⁴⁰ MOUNINE Henri, « Les Schutzkommandos français de l'Organisation Todt », 39-45, n°120, juin 1996.

⁴¹ NARA, cote T314 – R1579. Voir volume II annexe n° 65 – fig. 6.

La mise en place d'un tel appareil administratif, dont les bases remontent au début des années 1930, permet d'entrevoir une distinction des organismes affiliés à la construction du mur dès l'année 1942. Partant de ce fondement, il convient maintenant de se diriger vers une question primordiale à propos des étapes de construction d'un blockhaus. Comment et par quels moyens techniques ces géants de béton s'élèvent le long du littoral vendéen ?

II.2. Le blockhaus, vers une construction durable ?

La mise en place d'une administration stable et efficace reste un prérequis non négligeable pour l'Allemagne qui souhaite se lancer plus avant dans la réalisation de grands travaux défensifs. L'OT et la *Festungs Pionier* sont, en 1942, des organisations remaniées, prêtes à fortifier un littoral long de plus de 4 000 km. Les bureaux du génie orientent alors l'OT dans ses prises de décision.

Ainsi, dans le raisonnement qui va suivre, il faudra aborder une tout autre conception du blockhaus. Sur la plage, en haut des falaises ou tout simplement en pleine campagne, on considère ces bunkers sans s'interroger sur leur naissance, sur leur genèse. Comment ce bloc grisâtre a-t-il bien pu être édifié ? Par quels moyens ? Avec des engins de chantiers ou à dos d'hommes ? Dans la plupart des cas, l'observation de ces ouvrages se complaît dans l'unique pensée qu'ils ont toujours été là, faisant partie du paysage. L'historiographie française sur la question, incarnée principalement par les écrits d'Alain Chazette, Rémy Desquesnes ou encore Jean-Guy Dubernat⁴², reste peu bavarde sur les détails et méthodes de construction. De même, il n'est pas possible d'entrevoir dans ces documents une trame allant au-delà de l'édification même, comme l'étude des sols ou le type de ressources utilisées.

Sur ce point, il convient d'appréhender le blockhaus comme étant un élément structurel propre, d'oublier en quelque sorte son affiliation au Reich, pour se concentrer sur les méthodes de son édification. De cette manière, même si notre regard se projette uniquement sur les aspects concrets et formels de cette défense, n'oublions pas que le prochain point traitera du « souci de la main-d'œuvre en Vendée ».

Afin de se consacrer à ce sujet, il convient de diviser ce propos en trois as. En effet, il est pertinent de suivre les étapes nécessaires à l'élaboration d'un bunker afin de constituer cette

⁴² CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France, 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995 ; DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987 ; DUBERNAT Jean-Guy, *Le mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011.

démonstration. Commençons donc par l'étape préliminaire à toute structure : l'étude des sols. Cette analyse portera sur la nature de l'environnement gravitant autour des ouvrages en Vendée. Ensuite, comme pour tout bâtiment, nous détaillerons les différents matériaux et organes essentiels à la fabrication d'un blockhaus. Enfin, il suffira de rassembler ces données dans le but de s'intéresser à la mise en œuvre du chantier.

II.2.1. De l'étude des sols

L'installation et la construction d'une position fortifiée doivent prendre en compte un prérequis de taille : la nature du terrain. Toutefois, rappelons que ce propos n'abordera pas la dimension du positionnement du blockhaus face à l'objectif qu'il doit remplir. Ce sujet fera l'objet d'une discussion au sein d'un prochain point intitulé « Des lignes de mire cohérentes », intégré au troisième chapitre. Ici, l'approche relève plutôt de la géologie que de la géostratégie. Souhaitant porter un regard rigoureux sur la construction des blockhaus, il est logique de s'intéresser en premier lieu à la fondation même des bunkers. Il faut se demander si ces derniers respectent une des règles élémentaires du bâtiment, à savoir l'édification des fondations sur des terrains stables ou stabilisés. Cette interrogation est tout à fait légitime, du fait que les bunkers du mur de l'Atlantique sont en majorité édifiés sur le littoral. Dans le même ordre d'idée, il convient de répondre à la problématique qu'un certain nombre de personnes peuvent rencontrer : pourquoi les blockhaus glissent-ils sur l'estran ? Comment se fait-il que des ouvrages édifiés sur un socle rocheux, s'effritent et tombent dans l'océan ? Certes, l'action de la mer, érodant dunes et falaises, n'est pas étrangère à ce phénomène, mais les ingénieurs allemands ne l'avaient-ils pas anticipé ? N'y avait-il pas des analyses de terrain avant chaque construction ? Devant un littoral varié, comment les OBL, *Paula* puis *Sado*, ont-elles commandé la préparation des chantiers sur la côte vendéenne ?

Les *Oberbauleitungen* ont, au sein de leur administration, un bureau dédié aux questions techniques, c'est-à-dire l'*Abteilung Technik* ou *Technisches Büro*⁴³. Même si ce service de l'OT est destiné à résoudre des questions liées au terrassement, il en va tout autrement pour ce qui concerne la nature du terrain sur lequel les bâtiments vont être édifiés. L'armée allemande, dès les années 1930 et jusqu'au basculement du Reich dans la guerre, s'est très vite intéressée aux questions géologiques. De la tectonique des plaques à l'approvisionnement en eau pour les troupes, la *Wehrmacht* s'est alors dotée d'un service inédit : la *Wehrgeologenstelle* (WG).

⁴³ Dirigé par le *Bauleiter*, ce département contient deux divisions consacrées aux ouvrages construits sous terre (*Tiefbau*), ou bien en surface (*Hochbau*).

Notamment fondé en 1937 par Ernst Kraus, ce département est encadré par des spécialistes de ce domaine. Il est très vite assimilé à des domaines variés tels que les fortifications, l'installation de radars, mais aussi à des sujets civils comme l'alimentation en eau. Constitués en petits groupes, les WG se placent directement sous les ordres du cadre administratif de la *Festungs Pionier Kommandeur*. Cet appareil supérieur de l'administration de la *Wehrmacht* correspond en quelque sorte à ce que certaines cartes appellent « région⁴⁴ ». Partant de là, la zone allant de Saint-Nazaire à la Bidassoa est commandée par la *Festungs Pionier Kommandeur IV*. Basés à Bordeaux, les bureaux du génie de forteresse sont ainsi complétés par la *Wehrgeologenstelle* n° 26. Cette section reçoit la charge de répondre aux problématiques résultant de cette partie de la côte atlantique. En outre, vu sa proximité avec la *Festungs Pionier* locale, elle doit assister cette dernière dans tous les travaux qu'elle entreprend sur cette façade maritime. Sachant que le génie décide de l'implantation des ouvrages défensifs sur le littoral et se sert de l'OT comme d'une industrie du bâtiment, les WG doivent conséquemment être en lien avec les bureaux de l'OT.

Malheureusement, les services géologiques de la *Wehrmacht* n'ont pas laissé de volumineuses archives. Les seuls documents permettant d'attester de leur existence sont une carte de la région administrative retrouvée au SHD de Cherbourg et une lettre de la WG n° 26 à propos du gouf de Capbreton⁴⁵. Ces pièces, bien qu'intéressantes, ne répondent en rien à ces questionnements. Il a donc fallu chercher des informations ailleurs. Pour mener à bien nos recherches sur ce point, il a été nécessaire d'utiliser l'outil mis en ligne par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui consiste en une carte géologique interactive⁴⁶ dont un certain nombre de renseignements ont pu être tirés. Ces documents sont en réalité des coupes lithologiques proches des sites de défense allemands, qui permettent d'avoir une vue complète de la nature des sous-sols sur lesquels reposent les blockhaus. L'objectif est alors de les mettre en lien avec les points d'appui en vue de comprendre leurs transformations soixante-seize ans après. Cette méthode peut, peut-être, expliquer les contraintes rencontrées par les ingénieurs allemands dans les milieux complexes, tels que les environnements dunaires très présents en Vendée. D'ailleurs, cette articulation fait écho à la notion de durabilité de la structure, puisque certains sites ont pratiquement disparu alors que d'autres sont encore présents⁴⁷. Est-ce alors une volonté du bureau d'études d'édifier des sites de défense

⁴⁴ Voir volume II annexe n° 1 – fig. 9.

⁴⁵ Retrouvée dans les archives de la NARA. Gouf : canyon sous-marin créé par l'écartement de deux plaques tectoniques.

⁴⁶ Source : <http://infoterre.brgm.fr/viewerlite/MainTileForward.do>

⁴⁷ C'est-à-dire ensablement, glissement de terrain, etc. Cette destruction est du fait de la nature et non de l'homme.

« provisoires », qui seraient amenés à disparaître une fois la guerre terminée ? Mieux encore, n'y aurait-il pas une préférence dans l'étude du sol selon le type et le modèle de bunker à ériger ? Plus précisément, les ingénieurs n'ont-ils pas tendance à privilégier un examen du sous-sol plus poussé lorsqu'il s'agit d'un ouvrage plus massif et donc important ? Le but ici est de se replacer dans l'optique allemande en vue d'appréhender le processus d'élaboration et de préparation d'un chantier par l'analyse des coupes lithologiques actuelles.

Construire un ouvrage défensif demande certes un terrain stable, mais requiert aussi une certaine place afin de l'incorporer à l'environnement, d'où la possibilité de remarquer sur chaque schéma le terme *Erdaushub*, désignant le volume de terre à excaver pour élever l'infrastructure. C'est sans doute ce qui a inquiété les services des Ponts et Chaussées français lorsqu'ils ont vu les ouvriers de la Todt s'affairer autour de la digue de la pointe des Polous. En effet, les travaux de fortification en ce lieu ont sans doute commencé au début du mois de janvier 1944, alertant l'ingénieur français du risque encouru si la retenue venait à céder à cause des travaux. Lorsqu'il a remonté ce constat à sa hiérarchie, le préfet de Vendée lui a répondu dans une note⁴⁸. Ce dernier rassure son subalterne en évoquant que les ingénieurs de l'armée allemande ont pris en compte cette difficulté du terrain en plus du risque de submersion. Avec cette information, le préfet ajoute deux points fondamentaux qui font office de solutions : l'excavation ainsi créée recevra un remblai qui sera damé et les travaux ne commencent qu'à 1,50 m de la ligne de crête de la digue. Cette défense contre la mer, essentielle à la protection de l'hinterland, est ainsi respectée dans son ensemble et dans sa mission malgré cette modification⁴⁹. À partir de ce premier exemple, il est pertinent d'observer que les services allemands prennent en compte la nature du terrain, mais aussi son rôle dans l'écosystème. Comme cela a été examiné plus haut, ce point d'appui (Sa43) n'a strictement pas évolué de manière structurelle ni géologique soixante-seize ans plus tard, preuve que les précautions en vue de ne pas modifier ce milieu ont été efficaces. Si l'on se penche sur la carte géologique, il apparaît que la nature du sol reste constituée essentiellement d'alluvions marines. De ce fait, lorsque l'on projette de construire une structure assez lourde dans ce milieu, il est impératif de stabiliser au maximum le terrain. Faute de quoi, le bâtiment risque de s'enfoncer sur lui-même. Cependant, qu'en est-il ailleurs en Vendée ?

Afin d'analyser un tout autre environnement, nous nous rendons sur le point d'appui Sa04 situé sur la pointe de Fromentine, à l'ouest du village éponyme. Ici, le paysage ne ressemble qu'à une immense étendue de sable où seule une timide flore survit. Conduire un

⁴⁸ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

⁴⁹ Voir volume II annexe n° 21 – fig. 1.

chantier dans un tel milieu, inchangé depuis 1943, est très pénible du fait que le sable s'apparente nécessairement à un fluide. Le fait de creuser les excavations requises pour les abris peut indéniablement ralentir les travaux. À chaque modification climatique, le sable se déplace, créant des cavités sous les structures en béton. En raison de ce phénomène, il est indispensable de prévoir des fondations adéquates dans un milieu d'une telle nature : il s'agit d'une dune, dont la longueur s'étend jusqu'aux roches métamorphiques de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Les courants venant du nord chargés de sédiments contournent l'île de Noirmoutier par l'ouest et les déposent sur le plateau des Bœufs, le banc de Fromentine, pour ensuite déposer le sable le long de ce rivage créant cet étonnant site.

Grâce à l'outil du BRGM, nous avons été en mesure de récupérer une coupe lithologique⁵⁰ réalisée en 1979 à proximité du site fortifié. Celle-ci nous informe qu'à cet endroit l'épaisseur du sable atteint pratiquement les 7 m avant de découvrir du grès. Il est quasiment impensable que les géologues aient ordonné de fixer les fondations des ouvrages à une telle profondeur. Lorsque l'on examine les types d'édifices qui sont sur place, il convient de noter deux éléments. Le premier étant qu'il s'y trouve deux R667 dont la prise au sol est statuée par les plans à 1,20 m. Même en enterrant la structure sous le sable en vue de la camoufler, il reste une différence d'environ 2 m avant d'atteindre le niveau du sol. Partant de là, le génie a dû être contraint d'y remédier par d'autres solutions. Aujourd'hui, en plus d'avoir subi plusieurs implosions, les structures ont vraisemblablement évolué en fonction de l'environnement. Cependant, sont aussi présents plusieurs ouvrages enterrés, dont deux R600. Ces encuvements sur abris-soutes sont très différents des R667 puisqu'il est indispensable de créer une excavation de plus de 6 m de profondeur pour installer les fondations. De ce fait, vu une différence insignifiante, ces deux ouvrages ont vraisemblablement bénéficié d'un ancrage terrestre de meilleure facture que leurs homologues. Et pour cause, un des deux a été modifié en centre de secours après-guerre et ne semble pas suivre la progression du terrain. Néanmoins, par cet exemple, la problématique qu'impose l'ossature monolithique par rapport à la nature du terrain est mesurable. Celle-ci reste dépendante de la qualité de ses fondations pour ne pas vaciller ou évoluer⁵¹. Toutefois, qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'une position stratégique ?

Jusqu'alors, les cas examinés relèvent d'une importance somme toute relative, malgré une implantation stratégique tout à fait sérieuse. Est-ce donc différent lorsqu'il s'agit d'un

⁵⁰ Source : <http://infoterre.brgm.fr/>. Voir volume II annexe n° 66.

⁵¹ De même, il est possible de trouver un exemple similaire au point d'appui Sa64, où un R667 et un R612 ont été édifiés sur la dune. Aujourd'hui, le site est complètement différent de ce qu'il était à l'époque. Le R667 a glissé sur l'estran en raison de la succession de marées entamant la dune, tandis que le R612, situé en amont, a été détruit en février 2018 afin de prévenir tout risque éventuel.

centre névralgique ? Afin de trouver un point d'appui répondant à ces critères, il convient de se placer sur le site de Sauveterre (Sa94). Au premier abord, ce lieu peut s'apparenter au prolongement de la bande dunaire comprise entre Brétignolles et les Sables-d'Olonne. Toutefois, lorsque l'on découvre ce point d'appui, il convient de remarquer que les ouvrages n'ont pas été déplacés par les mouvements du sous-sol. Aucun d'entre eux n'a subi de translation ou de bouleversement qui traduirait un manque de fondation. Cette observation, qui peut se révéler banale, est ici d'une importance capitale. Si on compare la carte géologique avec l'étendue du site, il apparaît que celui-ci repose sur une mince bande rocheuse composée de roches métamorphiques. Cette dernière est en réalité un piédestal rocheux dépassant de quelques mètres la dune et ne court que sur cinquante mètres environ. Ce détail fait ainsi toute la différence. Cet endroit a donc été délibérément choisi dans le but de fonder un complexe pouvant résister aux effets du terrain. En effet, les ingénieurs allemands ont fait en sorte d'implanter les blockhaus dans cette zone, plutôt que cinquante mètres plus loin en plein dans la dune. À la qualité stratégique vient s'ajouter un facteur déterminant, celui de la nature du sous-sol. Néanmoins, ces deux éléments ne sont pas forcément liés, car il faut aussi ajouter à cela un argument qui reste soumis à l'objectif attribué à l'ensemble du site. En revanche, même si la construction sur une surface rocheuse est préférable, n'y a-t-il pas un risque vis-à-vis de la mer ?

Afin de retrouver de telles situations, il est nécessaire d'aller plus au sud de la côte vendéenne, au-delà du port des Sables-d'Olonne. Ainsi, il est possible de prendre, dans un premier temps, le cas du point d'appui de la baie de Cayola (Sa74)⁵². Ici, les forces de contraintes venant de la nature du sous-sol n'ont pas été autant problématiques que pour les exemples précédents. À partir des Sables-d'Olonne jusqu'à la plage du Veillon, se sont formées des roches métamorphiques sur lesquelles peu de sédiments se sont déposés. Très exposées aux vents marins, ces pointes rocheuses ne tolèrent qu'une flore essentiellement composée de pins et de chênes verts. D'un point de vue géologique, les ingénieurs du génie n'ont vraisemblablement pas eu de difficulté à bâtir les ouvrages dans un tel environnement, puisque cette roche est de surcroît très accessible. Cependant, bien que la facilité de construire un ouvrage en surface soit remarquable, il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de creuser. Sur ce point d'appui se trouvent deux R600 dont l'abri se situe en dessous du niveau du sol⁵³. Sachant que la couche de sédiment ne représente qu'une très fine strate à cet endroit, les membres du génie et du *Tiefbau* de l'OT ont dû procéder à quelques résolutions afin d'incorporer cet ouvrage

⁵² Voir volume II annexe n° 5 – fig. 1.

⁵³ Voir volume II annexe n° 4 – fig. 2.

dans le sous-sol de cet environnement. Ce phénomène demeure toutefois assez fréquent, puisqu'il est possible de trouver des situations similaires à la pointe de Grosse Terre à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou bien encore à la pointe du Payré⁵⁴.

Dans une suite logique, il convient maintenant de s'intéresser à l'île de Noirmoutier. Géologiquement, cette île revêt deux faces, une à l'ouest où les dunes sont légion et une autre, au nord et à l'est, où la roche prédomine dans la composition du sous-sol. L'intérêt d'examiner un tel site est le fait qu'il soit proche du niveau de la mer à bien des endroits. Cette caractéristique revient au fait que ce territoire insulaire s'articule, à l'origine, autour d'une dorsale dunaire débouchant au nord-est sur un massif rocheux essentiellement composé de granit, mais aussi de calcaire et de grès siliceux. De ce fait, la majorité des territoires composant le cœur de l'île ont été gagnés sur la mer, puis protégés par un ensemble de digues que l'on peut encore admirer sur le côté est de Noirmoutier. De cette manière, est-ce que les bureaux du génie de forteresse et de la *Wehrgeologenstelle* n° 26 ont pris en compte cette spécificité, à l'image de la pointe des Poloux, lors de la fortification de ce littoral ?

La conduite des travaux de fortification sur l'île de Noirmoutier n'a vraisemblablement pas été d'une très grande difficulté du point de vue de l'analyse géologique des lieux. Sauf peut-être à un endroit clef de l'île, à La Guérinière. Ce petit village est situé dans le creux de ce que l'on peut décrire comme étant la courbure de la dorsale à l'origine de l'île. Cette zone reste très fragile puisqu'à cet endroit seulement 800 m de terre séparent la mer. Lors des tempêtes et des grandes marées, de forts courants, dont les effets provoquent énormément de dégâts sur le rivage, viennent s'entrechoquer dans cette petite baie. Ce point faible du territoire, à l'image de la pointe du Devin plus au nord, reste sous étroite surveillance de la part de l'administration des Ponts et Chaussées.

Lorsque le génie militaire allemand entreprend d'y installer plusieurs bunkers dès l'hiver 1942, cela n'échappe pas à la population qui prévient immédiatement les services français du risque. En effet, un dossier⁵⁵ rapporte le récit de M. Brien, ingénieur des travaux publics de l'État (TPE) sur cette affaire. La *Festungs Pionier* a ainsi demandé à l'OT de conduire les excavations pour plusieurs édifices défensifs⁵⁶. Partant de là, M. Brien constate que les travaux sont menés par la société de construction des Batignolles. Comme les emplacements et les fouilles sont déjà réalisés, le risque de submersion est à ce moment très

⁵⁴ À l'origine, un cordon dunaire reposait sur cet espace, entourant les deux R600b, ainsi que le tobrouk. Toutefois, malgré ce détail, ces structures ont bien évidemment leurs fondations sur la roche.

⁵⁵ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

⁵⁶ Il ne peut s'agir des quatre R669, puisqu'ils ont été installés en 1944. De ce fait, la nature de ces bâtiments reste mystérieuse.

important car, en cas de grandes marées ou de tempêtes, l'île pourrait être coupée en deux. De plus, il a été constaté qu'un « nid de mitrailleuses⁵⁷ » a été construit un peu plus loin au lieu-dit de La Tresson. Cet ouvrage prend racine sur la digue, faisant courir un risque au polder. Partant de ce constat, l'ingénieur va essayer d'entrer en contact avec l'administration allemande en vue de les avertir de ces deux problèmes. Il apparaît jusqu'à maintenant que les services du génie de la *Wehrmacht* ont omis le fait que la position choisie soit sensible à la montée des eaux. M. Brien a alors effectué plusieurs relevés du futur site, afin de les exposer lors d'une conférence avec les cadres militaires et le *Bauleiter* Riegler⁵⁸ de l'OT. Aussi étonnant que cela puisse paraître, lors de cette réunion, l'ingénieur français a été écouté par les chefs allemands en vue de solutionner cette difficulté. Selon son récit, il n'y a pas eu de complication liée à l'Occupation ; un des militaires s'est exprimé en français afin de garder le plan pour le transmettre à son tour à ses services. En conseillant les ingénieurs allemands sur le risque encouru, M. Brien s'est clairement mis en porte-à-faux vis-à-vis de l'autorité d'occupation puisqu'il n'avait pas à établir des croquis du prochain site fortifié. Cette remarque lui vaudra donc un interrogatoire de la part de la *Feldgendarmarie*. En tout état de cause, ce fait est très intéressant puisque les services de la WG n° 26 n'ont vraisemblablement pas pris en compte ce détail, alors qu'ils ont très bien planifié les travaux sur la digue de la pointe des Poloux. Cela revient à dire qu'il y a clairement eu une lacune dans la compréhension de l'écosystème des lieux. Celle-ci peut être néanmoins expliquée par la chronologie des travaux effectués. Effectivement, le chantier établi sur cette pointe intervient en janvier 1944, alors qu'il a été planifié en décembre 1942. Cette différence temporelle pourrait expliquer le manque de connaissances de la spécificité des lieux.

Le cas de l'île d'Yeu, d'un point de vue géologique, reste toutefois très similaire à ce que l'on a déjà pu aborder pour le continent. Ce territoire insulaire comporte deux facettes : une large côte rocheuse bordant les façades nord, ouest et sud-est, puis une longue bande dunaire s'occupant d'encadrer le littoral est. Les contraintes rencontrées ici sont donc identiques à ce que l'on voit au sein des exemples liés à la pointe de Fromentine et à Cayola. D'ailleurs, les ouvrages construits par la *Festungs Pionier* sont, pour la plupart, des édifices très légers du fait de leur appartenance à la *Sonderkonstruktion*. Leur impact sur la nature du sol reste très limité, et inversement, la qualité géologique de l'environnement ne touche que très peu la structure des

⁵⁷ Ici, les guillemets sont nécessaires puisque, lors de la prospection menée à cet endroit, nous n'avons remarqué aucune trace d'un tel ouvrage. Peut-être a-t-il disparu ou bien était-ce un édifice semi-permanent ?

⁵⁸ Le rattachement administratif de ce dernier reste toutefois énigmatique, puisque l'appareil de l'OT aux Sables-d'Olonne n'est pas encore d'actualité à cette époque. Peut-être vient-il de l'OBL *Paula*, de l'ABL des Sables-d'Olonne ou encore de l'OBL *Süd* à Saint-Nazaire, car celle-ci reste néanmoins assez proche de Noirmoutier ?

installations militaires. Aujourd'hui, la côte dunaire présente au nord une érosion, faisant basculer la moitié d'un encuvement⁵⁹.

Cette approche a permis d'observer plusieurs éléments à propos de l'étude des sols avant l'édification d'un ouvrage militaire. Il faut constater qu'il n'y a pas forcément de priorité au sein de la typologie. En effet, un ouvrage de type R612 a le même cahier des charges dans la préparation du terrain qu'un bâtiment moins imposant. De plus, il apparaît dans bien des cas que l'importance stratégique du lieu l'emporte nettement sur la qualité du terrain. Malgré cela, ce facteur peut être mis en défaut par la qualité décisionnelle du point d'appui. Auquel cas, les services militaires essayent de trouver un environnement viable géologiquement parlant, en vue d'offrir tous les atouts à la future position. Le concept répondant à la durabilité de la structure reste néanmoins en suspens. Effectivement, au travers des illustrations avancées, apparaît la volonté d'établir non pas des positions éphémères, mais des sites ayant une invariabilité dans le temps. Découle de cette remarque la nécessité d'un entretien de l'architecture. Est-ce que le génie allemand avait prévu de subvenir aux besoins des blockhaus lorsque ceux-ci commenceraient à vaciller ? Indéniablement pas. La question de la rénovation des ouvrages n'a sans doute jamais été abordée au sein des services militaires allemands. Partant de ce fondement, de cette base sur laquelle s'appuient ces casemates, il est temps d'en découvrir plus sur les éléments constituant un tel ouvrage.

II.2.2. Les ressources nécessaires

Le fait de construire, d'assembler, voire d'édifier une structure tend toujours vers un seul et même acte : celui de rassembler des éléments physiques entre eux en vue de leur donner un sens. À l'image de ce que l'on vient de formuler, les services allemands de la *Festungs Pionier* ont eu, eux aussi, le besoin de se pencher sur la question des ressources indispensables à l'élévation des blockhaus. L'utilisation du béton s'est imposée immédiatement tant l'usage des moellons de calcaire se trouve, dès le premier conflit mondial, dépassé en raison de la puissance de feu des armes. Ce matériau assure une certaine flexibilité que n'a pas la pierre de taille. La fluidité de ce conglomérat permet de modeler plus facilement une architecture optimisée, répondant à un cahier des charges en adéquation. En revanche, le béton n'est pas le seul composant essentiel à la fondation d'un bunker. C'est pourquoi ce point fondamental

⁵⁹ Voir volume II annexe n° 59.

permet d'établir la jonction entre l'analyse du terrain et la mise en œuvre du chantier dans le but de comprendre tous les aspects que comporte la construction d'une telle architecture. Il faut alors prendre en compte tous les éléments constitutifs de cet ouvrage. Ainsi, même à l'époque, il existe énormément d'éléments similaires, alors comment les ingénieurs procédaient à la sélection des meilleurs produits ? N'est-il pas fascinant d'appréhender l'impact d'un tel choix et ses conséquences aujourd'hui ? Partant de ces questionnements, il convient d'initier ce propos par une démonstration sur le béton utilisé à cette époque, pour continuer avec les éléments composant l'abri.

Le béton choisi pour construire les premiers blockhaus du *Westwall* en 1936, ou du mur de l'Atlantique, est en partie semblable à celui d'aujourd'hui⁶⁰. À la fin des années 1930, le seul type de béton qui prédomine sur le marché est le béton armé, c'est-à-dire celui intégrant une armature en acier. Il convient donc d'en savoir un peu plus sur sa composition, voire de se questionner sur rôle de la structure en acier au sein de cet ensemble. Pourquoi ne pas utiliser du béton pur et le coffrer en vue de faire des économies ? En outre, avec la problématique de l'acheminement des ressources, quels sont les matériaux de remplacement en usage sur les chantiers de l'Organisation Todt ? Sont-ils tout aussi efficaces ?

L'assemblage du béton résulte de plusieurs éléments soumis à un dosage précis lorsque l'on souhaite une certaine durabilité. C'est ce que l'on appelle un matériau composite. Afin de produire la matière première qui composera l'essentiel du blockhaus, il faut avant tout quatre ressources. Ces composants se doivent d'être répartis selon un pourcentage exact. Actuellement, pour produire environ 1 m³ de béton armé, la répartition des éléments est la suivante : 250 kg de ciment, 1 200 kg de gravier, 800 kg de sable et 125 litres d'eau. En revanche, les préconisations de la *Festungs Pionier* sont tout autres. Si l'on en croît un document édité par les services du génie⁶¹, 400 kg de ciment par mètre cube sont requis lorsqu'il s'agit d'une structure prioritaire telle qu'une casemate. En vue de faire des économies pour les bâtiments de moindre importance, cette échelle peut descendre à 300 kg/m³, ce qui reste considérable comparé aux données d'aujourd'hui. En outre, il faut savoir que, dans les années 1940, ainsi que sur les chantiers de l'OT, cette « recette » idéale reste plus ou moins respectée par les ouvriers du bâtiment.

⁶⁰ C'est-à-dire à un béton ayant des propriétés ordinaires. C'est seulement après-guerre, avec l'édification de grandes structures d'habitation ou avec le gigantisme des ouvrages d'art, que des classes de béton sont apparues comme le BHP (béton hautes performances) créé en 1980.

⁶¹ NARA, cote T78 – R625.

C'est pourquoi l'OT se charge d'ingénieurs spécialisés dans l'étude de ce matériau afin d'établir des tests *in situ*, directement dans les bétonnières. En comparant avec un exemplaire absolu, ils sont en mesure d'autoriser ou non la suite du chantier. En plus de cela, lorsque le béton est sec, il est possible d'établir un carottage (dans un endroit discret) auquel on fait subir une batterie d'examen. Ces essais correspondent à des épreuves de compression dans l'intention de déceler un éventuel effritement. Avec une telle procédure, la construction de casemates reste, bien entendu, soumise au choix de ces composants. En effet, chacun de ces quatre matériaux a ses propres caractéristiques et importances, influençant de façon irrémédiable la nature du béton.

Le ciment demeure le principal élément dans ce composé, puisqu'il permet de lier les autres constituants entre eux. À cette époque, il n'existe vraisemblablement qu'un seul type de ciment. À la différence d'aujourd'hui où cet élément s'est aussi spécialisé selon les usages auxquels il est assujéti, le ciment dans ces années est de type CEM I, dit « ciment Portland⁶² ». Les caractéristiques de ce ciment moderne offrent une résistance élevée aux forces de contraintes auxquelles sera soumis ce liant, d'où une correspondance quasi-parfaite dans le but d'édifier des blockhaus.

Le choix des caractéristiques des granulats demeure essentiel dans ce cadre. En effet, ces petites roches permettent, selon leur taille, de déterminer l'usage futur de l'édifice. Elles ont, tout comme le ciment, un rôle à jouer. Ces graviers sont choisis selon un rapport simple mettant en relation leur diamètre le plus petit avec le plus grand⁶³. Il convient de savoir qu'en 1940 les ingénieurs travaillant sur ce matériau se sont aperçus que l'utilisation stricte du dosage, en plus de graviers plus petits, permet une composition beaucoup plus homogène du béton, réduisant l'apparition de « vides » entre les granulats. Cette théorie est observable dans la pratique. D'ailleurs, M. Durand, que nous avons interviewé, nous a informé que les graviers pour les ouvrages réalisés sur Noirmoutier provenaient du continent, et que ceux-ci étaient aussi de petite taille.

Totalisant près de 40 %, le sable et l'eau représentent à eux deux des composants vitaux pour la bonne mise en œuvre du béton. Si l'un ou l'autre vient à manquer, cela provoque un déséquilibre dans la réalisation finale. Soit le béton va s'effriter et des fissures vont apparaître, soit, s'il y a trop d'eau, il va mettre plus de temps à sécher, occasionnant une trop grande

⁶² Dans les faits, il ne s'agit pas ici du premier ciment dont le brevet a été déposé en 1824 par Joseph Aspdin (1778-1855), et dont le nom est à mettre en lien avec la pierre de Portland, remarquée pour sa qualité. Mais il serait plutôt question de l'héritier de ce proto-ciment. En réalité, la mise au point du ciment moderne s'est étendue tout au long du XIX^e siècle avec des recherches dans les milieux de la science et de l'industrie.

⁶³ C'est-à-dire le rapport d/D, où « d » est le diamètre le plus petit et « D » le plus grand.

hydratation et donc un décoffrage plus tardif. Dans un environnement marin, ces deux éléments sont clairement à portée de main. Il est donc convenable de supposer que, à l'occasion d'un manque de ressources ou d'un souci de ravitaillement, les chefs des *Baustellen* de l'OT ont autorisé le prélèvement de ces ingrédients dans cet environnement. Toutefois, n'y a-t-il pas un risque pour les ouvrages ?

L'usage du sable de mer dans la construction d'édifices en béton reste tout à fait possible, mais avec quelques réserves. Aujourd'hui, l'utilisation du sable de mer fait l'objet d'un processus de traitement complexe demandant par la même occasion une infrastructure importante⁶⁴. Il en émane une conclusion rapide : il est impossible que toute cette infrastructure ait pu être établie à proximité des chantiers. Mieux encore, M. Amédée Durand précise que le sable provenait effectivement des plages. Pendant l'entretien, il a évoqué celle des Sableaux, ainsi que celle de La Guérinière. Cela concorde parfaitement avec le constat établi en 1944 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Brien⁶⁵. Ce substrat est ramassé, puis mêlé aux autres composants dans les bétonnières. L'interlocuteur précise que le sable de l'île est qualifié par les locaux de « gravier ». En effet, à marée basse, ce sédiment a des caractéristiques plutôt grossières, proches de celui que l'on trouve dans les carrières. En outre, l'OT s'est peut-être basée sur une note⁶⁶ de la *Festungs Pionier* indiquant que l'usage de sable provenant du lac ou de l'estran reste tout à fait possible. Le sel contenu dans le substrat ne semble pas être un problème en soi, mais plutôt le pourcentage d'argile qui ne doit pas dépasser les 10 %. Cette condition énigmatique demeure sûrement en lien avec la validation des essais effectués après coup. En revanche, avec l'utilisation d'un tel composant, chargé de sel, quels sont les effets à prévoir sur le bâti ?

Comme le béton n'est pas utilisé seul mais avec une armature en acier, cela amène une autre réflexion. Comme le sous-entend le génie allemand, l'usage du sable de mer dans la préparation de ce composé n'influe en rien sur les capacités de résistance à la compression, flexion, au cisaillement, voire à la torsion du matériau. Mais lorsque l'on y ajoute un élément ferreux comme un cadre métallique afin de renforcer la structure, autrement dit de réaliser du « béton armé », la configuration change du tout au tout sur le long terme. Le sable, chargé de sel, apporte dans les faits une trop grande dose de chlorure, qui reste en contact avec les fers à béton. Cette promiscuité risque d'entraîner tout simplement la corrosion de l'acier. Ce phénomène logique d'oxydation amène, dans le temps, une vulnérabilité et une baisse de la

⁶⁴ Les traitements appliqués aux sables marins demandent un système de lavage, d'égouttage, de triage, puis de broyage des sédiments en fonction de la teneur en sel, mais aussi selon le pourcentage en coquillages.

⁶⁵ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

⁶⁶ NARA, cote T78 – R625.

performance de la structure interne de l'ouvrage. Lorsque l'on analyse de près cette anomalie, on réalise que l'altération des fers a pour effet le décollement de l'acier avec le béton. Cela ne se remarquera pas pendant le court temps d'exploitation des bunkers, mais aujourd'hui des indices visuels comme l'apparition de salpêtre⁶⁷ en surface, d'effritements ou bien encore de fissuration montrent l'effet qu'a eu l'usage du sable de mer sur ces édifices.

En revanche, l'incorporation de tiges d'acier dans le béton n'est pas si anodine que ça en réalité. Il est vrai, si l'on reprend la question posée précédemment, que le simple usage du béton coffré aurait été bien plus économique. Mais un tel emploi de ce composé n'est envisageable que lorsque l'on souhaite seulement élever de petites structures, et encore. Le béton, bien que très résistant, n'a pas les propriétés de créer seul une telle solidité lorsque l'on veut l'utiliser dans un tel cadre. Le ferrailage du béton permet d'étendre les possibilités de construction à des travaux demandant de plus en plus de complexité et de contraintes. Le choix de l'acier s'est révélé comme étant le plus logique au vu de ses caractéristiques. Cet alliage de fer et de carbone garantit une forte résistance à la flexion lorsqu'on l'emploie dans de grandes dimensions. Mêlé avec du béton, cet ensemble allie donc une résistance à compression, ainsi qu'une résistance à la traction. Cette pratique permet aussi de limiter les phénomènes de cisaillement, et de réduire les fissures. Simultanément, la structure édifiée entretient un caractère que l'on qualifie de monolithe, c'est-à-dire d'un seul bloc.

En ce qui concerne les fers à béton, les services de la *Festungs Pionier* ont élaboré quelques recommandations⁶⁸. Premièrement, le diamètre des tiges d'acier est commun à tous les bunkers. Celui-ci est donc porté à 12 mm que ce soit pour un tobrouk ou pour un ouvrage bien plus lourd tel qu'un R669. Il convient de remarquer que les ingénieurs ont établi une distinction entre les bunkers de classes A (3,5 m d'épaisseur) et B (2 m d'épaisseur). Il en découle les moyennes suivantes : pour la classe A, il est nécessaire d'utiliser 55 kg d'acier par mètre cube, alors que la classe B en demande 50 kg. Enfin, au sein des différentes sources à disposition⁶⁹, aucune n'effleure l'idée d'un potentiel traitement contre la rouille appliqué en post-production. L'exposition à l'oxydation ne semble pas avoir de répercussions sur les critères des bureaux d'études.

Comme cela a été remarqué dans les termes de l'accord entre l'OT et l'OKW, les concepteurs de la *Wehrmacht* fournissent à la Todt tous les schémas nécessaires afin de les

⁶⁷ Composé minéral salin. Il reste facilement repérable par sa couleur blanchâtre dont l'apparition reste une réaction entre la salinité du support et l'humidité se diffusant à travers les fissures du support.

⁶⁸ NARA, cote T78 – R625.

⁶⁹ Principalement celles provenant de la NARA.

épauler dans leur tâche. De ce fait, il a été possible de retrouver deux d'entre eux traitant d'un 58d et d'un R501. Le premier⁷⁰ de ces deux documents est en réalité une liste de tous les fers à béton requis afin de construire le *ringstand*. Il est étonnant d'y observer que même les formes des tiges y sont notifiées, ainsi que leur nombre. Le second⁷¹ est pour le moins extraordinaire puisqu'il s'agit d'un croquis montrant, sous les traits définitifs du blockhaus, tous les as métalliques essentiels à la structure interne. Il s'agit en quelque sorte d'une vue en rayons X du bunker.

L'utilisation de l'acier sur les chantiers de l'Organisation Todt ne se limite pas aux fers à béton. Afin de rendre le tout encore plus solide, d'autres appendices viennent en complément du ferrailage. Ainsi, des poutres, également en acier, sont employées pour couvrir les espaces qui sont en contact avec les pièces de vie. Ces éléments sont en réalité ce que l'on désigne couramment sous l'appellation IPN⁷². L'OKW a bien entendu émis une ligne de conduite à propos de leur utilisation⁷³. Ainsi, ces poutres sont présentes dans les plafonds, au sein des accès extérieurs et intérieurs, ainsi qu'au-dessus des niches d'une largeur de plus de 0,60 m. En vue de former le plafond de l'entrée, ces dernières doivent être disposées en gradins en fonction de la pente dudit plafond. Ces *Stahlträgern* sont également quantifiées lors du croquis d'un bunker. Par exemple, pour un R612, treize profilés sont requis pour une masse totale d'environ 3,5 t d'acier⁷⁴. À partir de 1943, ces entretoises viennent à manquer sur certains chantiers. Il est alors décidé de prendre comme matériel de remplacement tout ce qui peut ressembler, de près comme de loin, à cet élément manquant. Il n'est donc pas rare que les troupes allemandes démontent des entrepôts, des lignes de chemin de fer désaffectées ou bien des navires, à condition que ce butin réponde à des caractéristiques semblables aux IPN prévus pour les abris.

Il n'en reste pas moins que ces derniers éléments ne suffisent pas à construire un blockhaus. Premièrement, ils impliquent de combler l'espace entre chaque poutrelle. Là encore, la *Festungs Pionier*, sous couvert de l'OKW, fait preuve de rigueur en statuant sur le sujet⁷⁵. Ce document intitulé « Dispositions complémentaires à propos de l'utilisation de l'acier, des barres d'acier et de tôle d'acier dans la construction des fortifications⁷⁶ » permet de mieux comprendre la nécessité de cette ressource. Il est donc prévu qu'entre chaque poutre soit

⁷⁰ AN des Pays-Bas, cote 1038. Voir volume II annexe n° 67 – fig. 1.

⁷¹ AN des Pays-Bas, cote 1032. Voir volume II annexe n° 67 – fig. 2.

⁷² Poutrelle en I à profil normal.

⁷³ NARA, cote T78 – R625.

⁷⁴ AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir volume II annexe n° 67 – fig. 3.

⁷⁵ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 67 – fig. 4.

⁷⁶ En allemand : « *Ergänzende Bestimmungen über die Verwendung von Formstahl, Stabstahl un Stahlblech beim Bau von Befestigungsanlagen* ».

intercalée une plaque métallique d'environ 25 mm d'épaisseur. Si ce matériel n'est pas disponible, des plaques ondulées peuvent y être insérées en remplacement⁷⁷. Néanmoins, si l'on en croit une seconde source⁷⁸, plusieurs modèles peuvent convenir à cette même utilisation. Cette liste expose sept types de plaques ondulées avec le nom des fabricants⁷⁹.

En outre, avec les problèmes de ravitaillement que connaît l'OT dès 1943, la *Festungs Pionier* va au-devant d'une pratique de remplacement que l'on peut qualifier de rustique. L'inspection des ouvrages a fait remonter que l'OT, en l'absence de profilés métalliques, utilise tout simplement des planches de bois. De cette manière, la directive évoque que le remplacement des plaques intermédiaires n'est, en aucun cas, souhaitable et « doit être évité là où il peut être évité⁸⁰ ». L'écrit précise qu'il est nécessaire de vérifier les prévisions de ravitaillement afin d'être en mesure de ne pas utiliser de bois à la place de ces plaques. Ou bien, si aucune livraison n'est prévue, il faut se tourner vers du matériel de seconde main de façon à le réutiliser pour finaliser le chantier. Si, malgré ces dispositions, aucune ne permet de subvenir à ce besoin, et si « l'avancement de la construction a été considérablement retardé⁸¹ », alors des planches en bois peuvent être insérées entre chaque poutrelle. Il est notifié aussi que la durée de vie du bois brut est estimée à deux ans environ. En plus de cela, le document indique qu'il est nécessaire de signaler, par un rapport spécial, le nombre d'ouvrages construits de cette manière.

Lorsqu'il est question de construire un ouvrage en béton armé, il est aussi important de s'intéresser à la question du bois de coffrage. L'un ne va pas sans l'autre. Par le biais de l'interview de M. Durand⁸², il a été possible d'en connaître davantage sur ce matériau clef. Pendant la période où cet homme aura été mobilisé, soit d'octobre 1942 au 16 juin 1943, il est délégué, étant donné son métier, à la fabrication des coffrages. Selon son témoignage, le bois est directement reçu en planches déjà transformées par une scierie du continent. À ce moment, cette ressource ne semble pas manquer pour la Todt, puisqu'à chaque chantier fini, le bois ayant servi n'est pas forcément réutilisé sur un autre site. Amédée Durand précise ici qu'il y a une telle profusion de matériaux que les Allemands préfèrent laisser sur place ce qui reste et en faire venir d'autres. L'essence des bois utilisés n'a pas été soulignée durant l'interview.

⁷⁷ La provenance de ces feuilles de métal serait française. Voir volume II annexe n° 48 – fig. 3.

⁷⁸ AN des Pays-Bas, cote 1036. Voir volume II annexe n° 67 – fig. 5.

⁷⁹ Par exemple, Hoesch est une entreprise allemande de profilés métalliques qui est d'ailleurs toujours en activité dans ce domaine.

⁸⁰ En allemand : « *und muß vermieden werden, wo er vermieden werden kann* ».

⁸¹ En allemand : « *Würde der Baufortschritt erheblich durch eine Mangellage verzögert werden* ».

⁸² Voir volume II, section « Témoignages ».

À partir du milieu de l'année 1943, cette profusion s'arrête brutalement. En ne recyclant pas ce matériau, les Allemands se sont exposés à une raréfaction des stocks de planches, les conduisant à adopter une nouvelle stratégie leur permettant de continuer la construction des blockhaus. Les ouvriers ont utilisé des parpaings à la place des traditionnelles planches. Ces blocs de ciment sont donc disposés selon deux rangées en fonction de l'épaisseur du mur à bâtir. L'utilisation d'une telle ressource ne change en rien les caractéristiques défensives et protectrices du blockhaus. D'ailleurs, de très beaux exemplaires peuvent être observés aux environs de la maison de Clemenceau⁸³.

Les ressources nécessaires à l'édification d'un bunker allemand ne se résument pas à ces derniers éléments. Il faut aussi penser à tous les composants indispensables à l'utilisation de ce bâtiment. L'OT se charge alors de commander aux entreprises, puis de faire venir des entrepôts ces différents objets. De cette manière, tous les éléments blindés tels que les créneaux de tir, les portes, voire les cloches d'observation, sont commandés. Ensuite, vient tout ce qui appartient à l'instrumentation, c'est-à-dire les appareils d'acquisition tels que les antennes, les radars et les périscopes. Il ne faut pas oublier non plus les composants électriques essentiels à la mise sous tension de tous les équipements de la casemate. L'ensemble ventilation et filtration, ainsi que le chauffage représentent une installation très vaste. Dans certains ouvrages, le plus souvent dans des abris, il faut aussi anticiper tout ce qui se rapporte à l'arrivée de l'eau courante et de son évacuation. Enfin, les matériaux de finition doivent être aussi pris en compte au sein de cette liste. La peinture, le lambris et le carrelage sont des ressources à considérer⁸⁴.

En revanche, la question des armes reste ici très indécise. En effet, on pourrait accepter cette catégorie dans cette énumération, sachant que les moyens de défense actifs sont des éléments faisant partie du bunker. Néanmoins, les canons et mitrailleuses placés dans les bunkers sont amenés le plus souvent par les troupes venant occuper l'abri. De cette manière, il leur revient, en quelque sorte, d'apporter leur propre matériel. Il existe bien évidemment des exceptions. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'une arme montée sur rotule telle que l'on peut en trouver dans un R631, c'est aux hommes de la *Festungs Pionier* de s'occuper de la fourniture et de l'installation du canon, comme le prescrit l'accord signé avec l'OT.

Bien que la production de pièces détachées ait été améliorée par l'action d'Albert Speer, le ravitaillement des chantiers n'arrive pas forcément à temps. L'annexe n° 15 provenant de

⁸³ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 3.

⁸⁴ Il a été possible de retrouver au sein des archives nationales hollandaises, deux listes de matériel à fournir à l'OT dans le cadre de la construction d'un R622. AN des Pays-Bas, cote 1034. Voir volume II annexe n° 67 – fig. 6.

l'OKW qui définit une ligne directrice⁸⁵ à propos des portes blindées permet d'apprendre que plusieurs éléments sont remplaçables. Comme nous le savons maintenant, tous les accès au sein d'un blockhaus ne reçoivent pas les mêmes types de portes, si bien qu'il paraît difficile de pouvoir essayer de trouver un moyen économique de substitution. Ce document révèle alors que le génie autorise le remplacement de l'acier par des portes en bois selon certaines conditions. Ainsi, ne doivent pas être remplacées : les portes hermétiques, celles cloisonnant les soutes à munitions, ainsi que celles étant directement exposées aux combats ayant pour rôle de limiter les effets de souffle. À l'inverse, toutes les autres portes qui n'entrent pas dans ces exigences peuvent être remplacées. D'ailleurs, il est stipulé que si les éléments conventionnels ne sont pas arrivés à temps, il est possible de finaliser le chantier, puis, lorsque les portes blindées sont livrées, de les installer dans le bunker après coup.

Le béton, l'acier et tous les autres petits appendices permettent de comprendre de manière globale toute l'étendue de la préparation d'un chantier du mur de l'Atlantique. De même, les problèmes liés à l'approvisionnement amènent à saisir les vicissitudes que l'on peut remarquer au sein de l'architecture finale. Après l'analyse géologique du terrain, puis des préparatifs liés à l'élaboration des travaux en tant que tels, il reste maintenant à observer comment l'OT mène à bien ce genre de chantier.

II.2.3. De la mise en œuvre du chantier

Il est, certes, très important de rassembler tous les éléments utiles à la construction d'un édifice, mais il est également pertinent de se pencher sur les différents stades menant à son achèvement. En effet, lorsque l'on examine telle ou telle structure, n'est-il pas nécessaire de cerner ses secrets de fabrication en vue de l'étudier ? La compréhension de la forme d'un objet n'entre-t-elle pas, tout d'abord, dans l'appréhension de son origine, de sa formation ? Le blockhaus, au sens général du terme, reste un élément énigmatique quant à sa construction. Comment ces monolithes ont-ils pu être érigés ? Par quels moyens techniques ? La question des ressources indispensables aux travaux tend à démontrer une certaine rationalité, où des normes strictes sont émises par l'OKW. En est-il de même ici ? Cette combinaison de matériaux porte-t-elle vers un débat selon lequel le blockhaus est une construction durable ? Il convient de noter que les méthodes de construction sur un chantier de l'OT se révèlent dans les faits plus

⁸⁵ NARA, cote T78 – R625.

ou moins similaires selon le type d'ouvrage à édifier. Le rapport temps-nombre d'ouvriers reste l'unique variable qui entre en jeu selon le volume de béton à couler. Pour répondre à ces diverses interrogations, nous nous appuyerons sur les témoignages de MM. Durand et Boutolleau, deux Noirmoutrins ayant vécu l'Occupation.

Après l'étude des sols, vient celle de l'emplacement de la future structure par rapport à l'objectif auquel elle devra répondre. Ces plans, non pas d'urbanisme mais de défense, sont aussi à mettre en lien avec les autres casemates. C'est-à-dire que chaque bunker devra être complémentaire en fonction de la disposition des autres éléments présents sur le terrain. Ces conditions sont précisément dictées par la *Festungs Pionier* dans une note⁸⁶ de 18 pages reprenant point par point toutes les dispositions élémentaires à l'implantation d'un blockhaus. Rédigée par l'*Oberst*. Klaus, cette note indique qu'il faut une distance minimale de 20 m entre chaque ouvrage. Si cette distance vient à se réduire, cela nécessite de rentrer dans des cas exceptionnels. Ainsi, le *Bauleiter* et le chef de chantier sont dans l'obligation de justifier cet aménagement à l'inspecteur du génie. Toutefois, deux édifices peuvent être rapprochés, si et seulement si l'un d'entre eux est un abri à munition desservant le premier, afin de limiter les allers et retours. En outre, il est absolument interdit de construire ces structures en alignement. Si c'est le cas, il est alors aisé pour l'aviation ennemie de toucher l'ensemble des bâtiments en empruntant un seul et même cap.

À la suite de cela, vient la question du terrassement. Si l'on se rapproche de la conception du *regelbau*, la plupart des ouvrages édifiés sont construits de manière à se fondre dans le paysage. Afin de respecter cette condition, il est indispensable que les ouvriers créent une excavation en fonction du type de bunker, puis nivèlent les éventuelles pentes. Cette concavité, plus ou moins profonde, dépend aussi de la nature du terrain. À Noirmoutier, Amédée Durand a travaillé sur des zones où l'épaisseur sédimentaire n'est pas très importante, comme à L'Herbaudière ou bien au Bois de la Chaise. De ce fait, les pourtours du futur ouvrage dans de tels lieux n'excèdent pas plus de 1,50 m.

D'ailleurs, le sous-sol peut réserver d'autres surprises aux ouvriers. Selon le même document rédigé par l'*Oberst*. Klaus, il peut arriver que l'excavation touche une source naturelle, entraînant une montée des eaux dans la cavité ainsi créée. Nous aborderons les solutions apportées pour régler ce problème un peu plus tard. D'autre part, il est difficile d'estimer le temps que prend cette première étape, car cela dépend de trois facteurs au moins : le nombre de personnes, la nature du terrain et le climat au moment des travaux. Toutefois,

⁸⁶ NARA, cote T78 – R625.

M. Durand indique un élément important à ce sujet puisque, selon lui, ils étaient environ cinquante à travailler sur un seul ouvrage. De plus, le délai que demande un tel travail dépend aussi du modèle du futur bunker. De cette façon, il peut varier du simple au double.

Les outils nécessaires pour ces travaux de terrassement sont généralement artisanaux et ne sont pas des instruments très spécialisés⁸⁷. Ils sont bien souvent fournis par l'OT qui elle-même en fait la demande directe à la préfecture⁸⁸. Afin d'éviter à chaque fois une demande de réquisition, il est précisé que les ouvriers viennent sur les chantiers munis de leurs propres outils de travail. Mais devant le peu de motivation des hommes qui arrivent, dans la plupart des cas, sans matériel, l'OT se voit forcée à faire des réquisitions.

Ce long travail fini, les hommes s'attellent à une tâche plus technique, celle de la fondation de l'ouvrage. Afin de stabiliser et de niveler le terrain, un remblai composé de roches de gros calibre est déversé dans l'excavation. Les terrassiers mettent de niveau le radier à l'aide de râtaux, et dament le sol. Cette couche de remblai est seulement indispensable dans les milieux dunaires. Au contraire, lorsqu'un appui solide est trouvé, il est rare qu'y soit déposé ce type de substrat. L'épaisseur de celui-ci dépend, là aussi, du type de milieu rencontré. Au même moment, un premier coffrage en bois respectant la forme des fondations est construit. Cette tâche doit aller assez vite puisque, comme l'indique M. Durand, une scie circulaire est présente afin d'aider les ouvriers.

Ensuite, il est nécessaire de ferrailer le tout. À l'aide des fers à béton livrés par l'OT, les maçons doivent former plusieurs cadres métalliques. Les treillis respectent un quadrillage idéal de 28 par 28 cm. Selon un document⁸⁹ relatif à cette question, le maillage peut être porté à 30 cm selon les besoins de la future structure⁹⁰. Selon le même document de l'OKW, le maillage qui est déposé dans le coffrage doit respecter une distance minimale de 5 cm avec ce dernier⁹¹. Il est à noter aussi que, selon le dossier rédigé par l'*Oberst.* Klaus, il est indispensable de laisser des fers de raccordement de 60 cm de hauteur dans le but de les rattacher plus tard aux treillis formant les murs d'enceintes. D'ailleurs, c'est aussi lors de cette étape cruciale que

⁸⁷ C'est-à-dire des pelles, pioches, etc.

⁸⁸ AD 85, cote 22 W 58. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 1.

⁸⁹ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 2.

⁹⁰ Comme il est possible de l'examiner sur une coupe établie par le génie, un bunker de type R501 demande cinq couches superposées pour constituer ses fondations. Voir volume II annexe n° 67 – fig. 2.

⁹¹ Si un des fers à béton est en contact avec le bois, lorsque l'on viendra à décoffrer le tout, l'extrémité de celui-ci sera visible de l'extérieur. Cela reste problématique, car ce phénomène peut, techniquement, accélérer la corrosion des fers laissés à l'air libre et ainsi provoquer l'éclatement du béton.

les gaines blindées pour le téléphone, l'électricité⁹² et les tuyaux pour l'écoulement des eaux usagées sont mis en place selon une pente déterminée⁹³.

Illustration 24. Fabrication de la dalle d'un bunker sur le remblai.



Source : AMSO, cote 16Fi.

L'achèvement de cette étape intervient après que tous ces appendices ont été installés et vérifiés. Après quoi, il est temps de commencer à verser le béton dans le coffrage. Cette scène particulière a été immortalisée aux Sables-d'Olonne lors de la construction d'un des deux R611 devant le casino du remblai⁹⁴. Sur cette photographie rare, il est possible de remarquer un certain nombre d'ouvriers basculant plusieurs bétonneuses afin de remplir le coffrage. Il est intéressant de noter également l'étendue de l'excavation ainsi créée. Celle-ci doit être profonde d'au moins 3 m.

La seconde étape de construction intervient peu après le décoffrage des fondations. Ici, le temps de séchage reste très aléatoire. Néanmoins, il faut au minimum deux semaines avant de reprendre les travaux⁹⁵.

Pour l'élévation des murs et du plafond du blockhaus rien de plus simple que de reprendre les fers dépassant de la dalle, puis de les rattacher à de nouveaux treillis, verticaux cette fois⁹⁶. Bien entendu, le ferrailage des murs extérieurs reçoit une attention particulière,

⁹² De fines tranchées sont prévues dans la dalle dans l'unique but de laisser passer le futur câblage électrique de l'édifice.

⁹³ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 3.

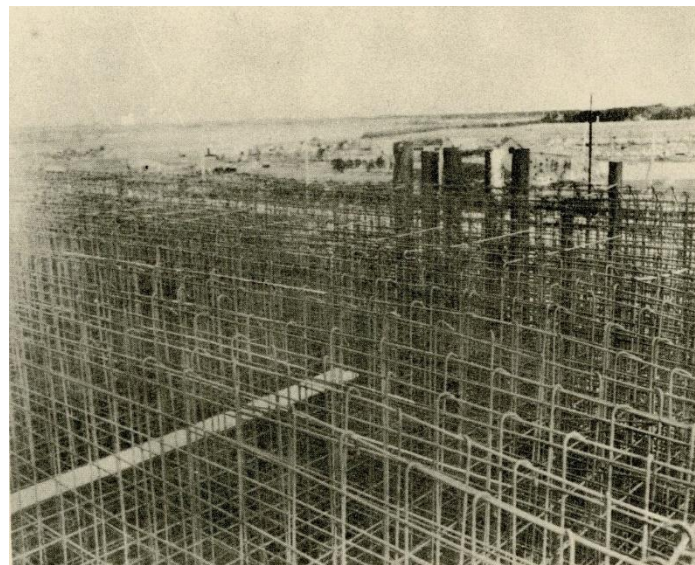
⁹⁴ AMSO, cote 16Fi. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 4.

⁹⁵ Même après deux semaines de séchage, le béton ne sera pas sec à cœur. La construction en hiver reste la plus problématique, car les températures négatives impactent la résistance future du béton.

⁹⁶ Il est indiqué, dans la même note, que le point d'ancrage doit se situer également à 60 cm, de manière à créer une surépaisseur permettant à l'ensemble de ne pas se déplacer lors du bétonnage.

puisque pas moins de huit cadres métalliques se succèdent. Pour ce qui est des cloisons intérieures, cela dépend de l'épaisseur finale du mur. Bien souvent, elles sont larges d'environ 80 cm, demandant alors trois treillis successifs. Les ouvriers du chantier, guidés par les contremaîtres, laissent des zones libres dans le quadrillage métallique afin de marquer les futures entrées, portes et sorties de secours. L'emplacement des créneaux de tirs et des éléments blindés qui vont intégrer l'ouvrage sont également marqués.

Illustration 25. Ferrailage des murs.



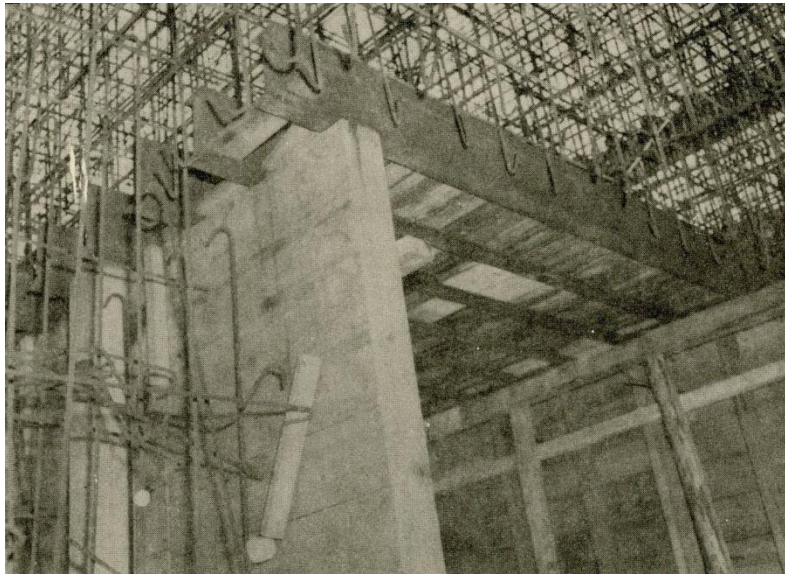
Source : FMS, German seacoast defences European Theater vol. III.

Pour ce qui est du plafond de la casemate, le processus se complique. En effet, pour des raisons physiques et techniques, celui-ci ne peut être coulé dans un troisième temps, c'est-à-dire après les murs. De cette manière, il faut donc couler les murs et le toit en même temps. Les ingénieurs se servent des IPN, ainsi que de plaques de tôles insérées entre chaque poutre de façon à soutenir et rigidifier le tout. Celles-ci sont installées selon une méthode bien spécifique. Comme à l'accoutumée, l'OKW, par sa branche du génie, a émis un document⁹⁷ illustrant le processus adéquat. Les poutres sont posées sur la plus petite portée, dont la travée ne doit pas dépasser 7 m. De plus, la première d'entre elles doit être placée directement dans l'angle droit du plafond. La mise en place se déroule bien souvent au moyen d'une chèvre, puis la poutre est calée par des étais. Elle peut être aussi soudée à l'arc. Les linteaux des portes et le plafond au niveau des entrées sont installés de la même façon. Après la disposition de ces éléments, le

⁹⁷ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 5.

ferrailage du toit peut alors débiter. Si l'on en croit la coupe⁹⁸ du R501, le toit nécessite neuf treillis successifs placés au-dessus des poutrelles.

Illustration 26. Ferrailage à partir des IPN.



Source : FMS, German seacoast defences European Theater vol. III.

Le coffrage débute simultanément à l'intérieur et à l'extérieur, afin de couvrir l'ensemble de bois. Ce travail est dédié à une autre équipe d'ouvriers, spécialisée dans le domaine du bois, dont faisait partie M. Durand de par son expérience de charpentier. Des étais sont agencés en nombre à l'intérieur, de manière à renforcer et à caler les planches disposées le long des murs. Puis ils sont reliés à ceux soutenant les poutres et le plafond. Il n'est pas rare de voir la mise en place d'un coffrage spécialement fait pour le plafond si aucun IPN n'est prévu. En effet, certaines structures de second-ordre peuvent hériter de simples plaques ondulées en lieu et place des traditionnelles poutrelles.

À l'extérieur, on a une vue similaire. Un ensemble de planches pointées entre elles dessinent vaguement les traits du futur bunker. Ce bardage de bois est également calé par des étais, dont les jambes de force prennent appui sur les bas-côtés de l'excavation. M. Durand a indiqué, lors de son témoignage, que le coffrage est réalisé par plusieurs équipes, sûrement une à l'intérieur et une autre s'occupant du dehors. Il faut noter qu'un certain nombre de puits de déversement du béton sont planifiés au niveau du toit. De même, le coffrage à ce niveau doit respecter une certaine pente en vue de l'écoulement naturel des eaux de pluie. Les dispositions prises ici ne sont pas superflues puisque le béton a un pouvoir expansif lorsqu'il sèche. Vu les volumes envisagés, la poussée est telle que la pression doit être maintenue par une solide

⁹⁸ AN des Pays-Bas, cote 1034.

infrastructure en capacité d'endiguer ce phénomène. Là aussi, la mise en place du coffrage se doit d'aller assez vite selon ce témoin, puisque les planches sont « déjà toutes prêtes ». Il ne reste donc plus qu'à les couper selon les dimensions requises.

D'après M. Durand, le travail n'est pas subtil, en attestent les traces encore présentes sur les bunkers. Mais peut-on reprocher à des hommes raflés de mal effectuer leur travail ?

Au moment où les ouvriers s'attellent à finir de ferrailer les murs et à monter le coffrage, une autre problématique domine les esprits, celle de l'intégration de l'équipement. Qu'il s'agisse d'un blockhaus « passif » ou « actif », il est nécessaire qu'il reçoive le matériel approprié en fonction du modèle choisi. Ainsi, les aménagements tels que les gaines blindées pour l'antenne radio⁹⁹ et pour le périscope d'observation¹⁰⁰, voire le passage pour la sortie de secours, sont installés au moment où le maillage se termine et le coffrage débute. De même que, lorsqu'il s'agit d'un bunker avec une cloche d'observation blindée, celle-ci n'a pas d'autre choix que d'être incorporée dans ce squelette à ce moment clef¹⁰¹.

Lorsque tout est prêt, le béton peut alors être déversé dans les coffrages par l'intermédiaire des précédents puits placés à différents endroits sur la structure en vue de garantir une répartition homogène du composé. Cependant, pour les plus gros ouvrages sur deux étages, à l'image du poste de direction de tir M162a de L'Herbaudière, une problématique se pose : est-il envisageable de réaliser cette construction en deux parties ? Selon le point n° 31 de la note rédigée par l'*Oberst*. Klaus, « toutes les fortifications, y compris les aménagements intérieurs, le bétonnage, le camouflage et les fossés d'approche, doivent être achevés en une seule fois¹⁰² ». Néanmoins, selon le point n° 36, il peut être accepté que les fortifications soient bétonnées en deux étapes si « les conditions locales le rendent nécessaire¹⁰³ ».

La préparation du béton se fait alors sur place, en prélevant le sable directement sur l'éstran. M. Boutolleau a précisé que, dans les derniers temps, le substrat marin était lavé puisque les Allemands avaient observé la prolifération de salpêtre dans les ouvrages. Bien entendu, le rinçage se fait de manière grossière afin de ne pas retarder le chantier. Le mélange avec les autres composants se déroule par le biais de plusieurs bétonnières, cinq à six selon Amédée Durand. Partant de là, ce témoin a indiqué que les bétonneuses sont placées sur des échafaudages de bois au ras des murs d'enceinte, de manière à ce que leur contenu soit déversé

⁹⁹ NARA, cote T283 – R47. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 6.

¹⁰⁰ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 7.

¹⁰¹ D'un point de vue technique, il suffit de fixer de solides cales sous celle-ci et d'attendre que le béton soit coulé afin de l'arrimer définitivement.

¹⁰² En allemand : « *Alle Befestigungsanlagen sind einschließlich Inneneinrichtung Beschüttung, Tarnung und Annäherungsgräben in einem Zuge restlos fertigzustellen.* ». NARA, cote T78 – R625.

¹⁰³ En allemand : « *wenn die örtlichen Verhältnisse hierzu zwingen* ». NARA, cote T78 – R625.

directement dans les coffrages. Afin de maintenir un certain rythme, le remplissage de ces bétonneuses est fait à la main par les requis. Pour le toit, ils utilisent des brouettes à deux roues pour couler le béton dans les entonnoirs. Les souvenirs de ce témoin se révèlent authentiques, puisqu'il a été possible de retrouver trois photographies¹⁰⁴ d'installations similaires sur le site de La Chaume lors de sa construction. Il faut aussi noter que, lors de toute cette mise en œuvre, la température extérieure doit être prise en compte dès la première coulée. Par un climat estival, soit entre +20 et +30 °C, le béton a tendance à sécher plus rapidement, créant ainsi des pertes de résistance dues à un phénomène de retrait trop rapide. Cet inéluctable constat est facilement explicable en raison du volume de béton à déposer dans les coffrages. Pour contrer ce phénomène, une solution peut être envisagée : la nécessité d'arroser entièrement le coffrage en vue d'imbiber le bois d'eau afin qu'il refroidisse et retarde la prise. Cette pratique vaut aussi lors du coulage des fondations, mais le risque est moins élevé en raison d'un volume quelque peu diminué. Tout comme pour la dalle, le séchage reste là aussi soumis à des variables climatiques. Il faut prendre en compte approximativement deux centimètres de béton sec par semaine. Au bout d'environ un mois et demi, le décoffrage de l'ouvrage peut être envisagé.

Le décoffrage de la structure se déroule assez vite. C'est également à ce moment que le nouveau bunker est examiné sous toutes les coutures par les inspecteurs de la *Festungs Pionier*. Des tests y sont effectués en vue de s'assurer de la bonne tenue du béton. Selon le témoignage d'Amédée Durand, sur l'île de Noirmoutier, il n'y a pas eu de tels essais. Seulement, dit-il, comme le mélange n'est pas tout à fait exact, des reprises sur les édifices sont nécessaires afin de masquer les différences d'aspérités. Après quoi, c'est à une nouvelle équipe d'investir les lieux en vue de mettre en place tous les appendices que renferme l'abri.

En premier lieu, c'est aux portes blindées d'être installées. Celles-ci sont livrées sur le chantier par des camions de l'OT¹⁰⁵. Après la livraison, les ouvriers sont dans l'obligation de tester chaque porte afin de vérifier son bon fonctionnement¹⁰⁶. À la suite de cette vérification, elles sont fixées directement sur les cadres, dont les ancrages ont été noyés dans le béton lors de la construction de l'édifice¹⁰⁷.

En même temps, d'autres ouvriers gèrent l'installation électrique de l'ouvrage. Les standards téléphoniques, les tableaux électriques, ainsi que tout le câblage sont mis en place.

¹⁰⁴ Coll. Part. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 8.

¹⁰⁵ Afin d'éviter qu'elles ne se cintrent pendant le transport, elles doivent être placées sur une surface plane en bois ; puis, lors de l'empilement, des cales en bois sont insérées entre chaque panneau d'acier.

¹⁰⁶ NARA, cote T78 – R625.

¹⁰⁷ Quant aux portes étanches aux gaz, le joint en caoutchouc est placé après l'installation de la porte afin de ne pas l'endommager.

Pour ce qui est des systèmes de communication, des techniciens spécialisés et formés à ce genre d'équipements sont requis¹⁰⁸. Le carrelage pour les ouvrages sanitaires et le lambris au mur sont également posés. Au même instant, d'autres travailleurs mettent en place le chauffage. Ce dernier est rattaché aux conduites anti-grenades en « Y » inversé¹⁰⁹.

L'installation terminée, la mise en peinture des murs peut alors commencer. Le choix reste assez simple, puisque la couleur blanche est privilégiée. D'autre part, il faut aussi noter qu'une bande de couleur sombre peut être peinte sur les murs de certains ouvrages sur une hauteur de 10 à 15 cm à partir du sol. La couleur blanche des murs ainsi que cette étrange bande foncée aident les soldats à se regrouper, puis à circuler dans le bâtiment lorsque l'électricité est coupée. Même si les blockhaus « actifs » ont, par le biais de l'embrasure de tir, un moyen d'éclairage de l'intérieur de la batterie, il n'en reste pas moins qu'eux aussi voient leurs murs peints en blanc. Après la mise en place de ces derniers préparatifs utiles à la vie, un mobilier est intégré. Il est rudimentaire compte tenu de la surface au sol qui est plus que limitée. Les lits rabattables fixés aux murs, quelques tables, chaises et coffres font partie du quotidien des soldats.

L'achèvement d'un tel monolithe demande encore des interventions. Premièrement, les ingénieurs ordonnent d'étanchéifier les fondations, les murs d'enceinte, ainsi que le toit au moyen de plaques de bitume. Deuxièmement, en vue de canaliser les eaux souterraines perturbées par la construction, le génie de forteresse décide d'implanter plusieurs caniveaux au niveau des entrées, mais aussi sur les côtés du bâtiment. Reliés aux tuyaux des eaux usées en provenance du bunker, ce drainage participe pleinement à l'évacuation de l'eau afin d'éviter d'inonder l'édifice¹¹⁰. Troisièmement, en vue de remettre l'environnement à son état d'origine, un remblai est déversé le long des murs en contact avec le talus et sur le toit de manière à dissimuler la structure.

Les informations concernant l'élévation d'un tel ouvrage ne peuvent être complètes que si l'on évoque les infrastructures de transport qui ont aidé à la mise en œuvre de ces monuments. Il en résulte des questionnements sur la manière, ou plutôt sur la faisabilité d'une telle mise en place au sein d'environnements agressifs, de milieux où les accès par la route ne sont pas possibles tout simplement parce qu'ils n'existent pas. Par quels moyens l'occupant a-t-il pu faire

¹⁰⁸ Pour ce faire, la *Festungs Pionier* édite de petits manuels illustrés pour ce type de question. Ainsi, il a été possible d'en retrouver un relatif à la mise en place de toute l'instrumentation liée aux antennes radio. NARA, cote T283 – R47. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 9.

¹⁰⁹ Voir volume II annexe n° 4 – fig. 10.

¹¹⁰ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 3. et fig. 10.

parvenir les matériaux utiles à la conception de ces sites fortifiés sur, par exemple, un cordon dunaire coupé de tout lien de communication ?

Le département de la Vendée en 1941, selon les cartes routières Michelin¹¹¹ de l'époque, ne comporte que deux routes de niveau national. L'une, la N160, reliant les Sables-d'Olonne à La Roche-sur-Yon et l'autre, la N149, qui rejoint encore actuellement la ville des Sables-d'Olonne à Fontenay-le-Comte en passant par Luçon.

Face à ce manque crucial d'infrastructures pour faire transiter les matériaux, les Allemands vont créer eux-mêmes le réseau permettant de mener à bien ce chantier monumental. Que ce soit l'Organisation Todt ou la *Wehrmacht* par le biais de la *Festungs Pionier*, l'armée allemande a toujours su tirer profit d'une certaine inventivité en ce qui concerne l'utilisation, voire la réutilisation, d'un objet pour un emploi tout autre que celui pour lequel il a été conçu initialement. De ce fait, elle a l'idée de reprendre le système des voies ferrées Decauville¹¹² qui offre deux avantages. Le premier est celui qui a permis de résoudre l'enfoncement des rails dans le sol : la faible largeur des rails avec 60 cm de large. Le second réside dans le fait que l'ensemble du réseau est démontable à souhait. L'autre atout d'une telle infrastructure est la possibilité de mettre en place deux types de forces motrices, soit le traditionnel cheval, soit une petite locomotive à laquelle sont attachés les wagonnets. Dès lors, on imagine très bien la facilité avec laquelle l'OT a pu relier les voies d'accès aux futurs sites fortifiés le long de la côte vendéenne. Toutefois, qu'en est-il pour des espaces ou plutôt pour des points d'appui plus éloignés des voies de communication traditionnelle ? Cet exemple qui vient d'être exposé reste tout à fait plausible pour ce qui est d'un chantier sur un cordon dunaire tel qu'on peut l'imaginer à La Tranche-sur-Mer. Mais si on s'intéresse à un lieu plus reculé, coupé de tout, auquel, dans les années 1940, aucune route ne permettait d'accéder, comment l'OT a-t-elle pu y installer ne serait-ce que le simple affût d'un 50 KwK ?

En vue de répondre à ce problème, prenons un exemple : le point d'appui de la pointe du Payré. Comment dans un lieu aussi coupé du monde les Allemands ont-ils pu édifier un tel site fortifié ? Le seul bâtiment civil à proximité est la ferme Saint-Nicolas qui se situe à 1,4 km de la position fortifiée, auxquels il faut aussi ajouter la pénibilité de progresser dans un environnement constitué de sable et de sous-bois. Par quels moyens ont-ils pu véhiculer de tels équipements à défaut de chemin de fer ?

¹¹¹ Carte n° 99 des Guides Michelin, révisée en 1941.

¹¹² Issues d'un premier prototype inventé en 1875 par Paul Decauville, afin de faire face à un problème d'humidité dans ses champs de betteraves à sucre dans l'Aisne.

Une correspondance¹¹³, s'échelonnant du 23 juillet 1945 au 28 mars 1946 entre l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et le directeur de l'Enregistrement, évoque une passerelle construite par l'occupant et joignant les rives de la plage du Veillon à la pointe du Payré. En amont du havre du Payré, où quelques méandres se forment, existe un resserrement, où les deux rives ne sont distantes que de quelques mètres. Il est aisé d'y bâtir un pont, puisque la profondeur n'y dépasse pas les 4 m. Outre les tergiversations des différents services se demandant à qui revient le rôle de détruire cet a de passage, quelques éléments descriptifs sont à relever. Dans la lettre du 11 janvier 1946 de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, celui-ci décrit que « cet ouvrage en bois, long de 182 m., comporte 35 travées mixtes, une voie charretière de 3 m 00 et deux garde-corps. Les palées se composent de 3 pilots de 0 m. 30 de diamètre en pin de pays. Le système est contreventé dans les deux sens et consolidé par des contre-fiches. ».

De telles caractéristiques attestent que ce pont a été conçu dans un seul but : permettre le passage de véhicules lourdement chargés afin de desservir, dans un premier temps, le chantier sur la pointe du Payré. En extrapolant, il est possible aussi que cette passerelle ait permis d'établir un lien avec le point d'appui situé juste en face, au Veillon. Mieux encore, n'a-t-elle pas eu un rôle défensif, en interdisant la remontée du chenal vers Talmont ? En revanche, si des croquis et des plans sont clairement évoqués dans cette correspondance, il n'a pas été possible de les récupérer. Il n'en reste pas moins que d'autres ressources permettent d'observer à quoi pouvait ressembler ce passage dans le passé. C'est donc par le site internet Géoportail qu'il a été possible de s'assurer de l'existence de cette passerelle. Ainsi, une photographie aérienne prise le 8 juillet 1945 permet d'identifier exactement cet artefact¹¹⁴. Un cliché de la passerelle a également été retrouvé au sein d'une collection particulière¹¹⁵. Ce pont rejoint directement un chemin carrossable longeant l'estuaire pour déboucher directement sur le chantier. Toutefois, comme les structures édifiées à cet endroit ne sont pas très volumineuses¹¹⁶, il est légitime de se demander si cette passerelle n'a pas favorisé une certaine forme de restriction dans le choix des bunkers à construire.

Contrairement à ce que l'on peut observer sur le continent, le transport des matières premières vers les îles vendéennes relève d'une tout autre dimension. Comme le sable de construction est pris sur place, il ne faut faire venir que les composants essentiels. Toujours

¹¹³ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

¹¹⁴ Géoportail, date 8 juillet 1945, secteur du Payré. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 11.

¹¹⁵ Coll. Part. Voir volume II annexe n° 68 – fig. 12.

¹¹⁶ Pour rappel : un tobrouk, deux R600b et quelques niches à munitions.

selon le témoin des faits, Amédée Durand, l'île de Noirmoutier est ravitaillée par des bateaux appartenant à la société Marcheville-Daguin. À l'origine, cette compagnie est spécialisée dans le transport de sel, mais elle a été réquisitionnée par l'OT dans le but de relier le continent pour des cargaisons bien plus utiles pour l'occupant. Les liaisons maritimes se devaient d'être courtes, mais passent par le port de Pornic ou celui de Fromentine. Ainsi, l'OT n'est plus contrainte par le mouvement des marées, ouvrant et fermant le passage du Gois. Pour ce qui est de l'île d'Yeu, il semble qu'un procédé similaire a été mis en place par l'occupant. Toutefois, le nom de la société réquisitionnée et la fréquentation qu'entretiennent les navires chargés de matériaux aux ports de rattachement reste inconnue.

La conception selon laquelle le blockhaus est une construction durable demande en réalité d'appréhender cette question selon deux optiques différentes. Si l'on se réfère seulement à l'étude géologique des sols, apparaît une facette quelque peu édulcorée de la notion de durabilité. Certaines structures ont tout simplement disparu sous l'effet du sable. Mais nous aurions été dans l'erreur si, à travers les ressources engagées et la mise en œuvre des chantiers, nous n'avions pas relevé l'expression d'une volonté qui se veut invariable par rapport au temps. Partant de ce fondement, il est maintenant nécessaire de se focaliser vers un aspect plus humain, c'est-à-dire la question de la main-d'œuvre. Comment s'est déroulé l'enrôlement des travailleurs au sein de l'OT en Vendée ?

II.3. La question de la main-d'œuvre en Vendée

La construction d'une des plus grandes lignes de défense du XX^e siècle nécessite bien évidemment autre chose que de l'acier et du béton. Effectivement, bâtir nécessite des éléments physiques, mais aussi une force motrice amenant la structure à sa réalisation finale. L'utilisation de ce vocable, « bâtir », relie deux entités : la main et le matériau. Il découle de cela que l'assemblage reste fondamentalement guidé par la main de l'homme. La main-d'œuvre, provoquée par ce conflit, demande à ce que l'on s'y intéresse de plus près. Il est donc indispensable de comprendre le lien établi par l'Organisation Todt entre sa volonté de bâtisseur et les moyens par lesquels elle va pouvoir y parvenir. L'analyse de la main-d'œuvre sur les chantiers de l'OT est en parfaite adéquation avec cette étude, les blockhaus du mur de l'Atlantique n'ayant pas pu sortir de terre tout seuls.

Avant l'accident du Dr Todt, la construction du mur n'en est qu'à ses balbutiements. La « désorganisation » de l'OT, comme le commente son créateur, suffit à fournir les contingents

d'ouvriers aux firmes travaillant pour l'organisation. Cependant, comme il convient de le rappeler, l'année 1942 est une année-charnière pour l'OT. Elle perd son dirigeant, remplacé par Speer, et l'organisation administrative doit être complètement revue, puis optimisée. En outre, durant cette même année, Hitler souhaite accélérer la mise en place des fortifications le long du littoral. Cette demande intervient dans une situation des plus défavorables pour l'OT qui est en pleine réorganisation. Certes, l'effort porte aussi sur la *Festungs Pionier*, mais à un niveau moins élevé. Il est alors nécessaire pour l'OT de trouver un moyen d'assurer la conduite des différents travaux de construction, mais aussi d'apporter une main-d'œuvre active au sein des usines partenaires de l'Organisation Todt.

Dirigeons-nous directement vers ceux qui ont été à la base de cette entreprise monumentale, c'est-à-dire les ouvriers de l'OT en Vendée. Comment ces personnes se sont retrouvées à travailler pour l'Allemagne? Qui sont-elles? Sur quelles caractéristiques ces travailleurs ont-ils été embauchés? De quels organismes dépendent-ils en réalité? En vue de répondre à ces différentes interrogations, il sera pertinent de prendre comme exemple le récit de M. Durand qui a été incorporé de force sur les chantiers, puis enrôlé en tant que requis en Allemagne. De même, il sera utile de reprendre le fonds d'archives de La Roche-sur-Yon à propos de cette thématique. Cela permettra d'appréhender tous les aspects liés aux besoins des autorités allemandes en Vendée. Il sera opportun de débiter ce propos avec les exigences du STO et l'action Sauckel au sein du département, puis, à un second niveau, de s'intéresser aux motivations de l'administration allemande, sous couvert de l'État français, pour organiser un enrôlement de force au sein de la population vendéenne. Enfin, comme il est important d'explorer toutes les dimensions de ce sujet, il conviendra de s'attarder sur les conditions de vie au cœur des chantiers de l'Organisation Todt.

II.3.1. Le service du travail obligatoire et l'action Sauckel

Construire des blockhaus, des sites fortifiés ou tout autre monolithe imposant est désormais facilement imaginable au vu des moyens utilisés et décrits précédemment. La nature du terrain demeure aussi un obstacle clairement surmontable si l'on en croit les derniers processus techniques mis en œuvre par le génie militaire ou par l'OT. Cependant, il existe un autre problème lorsque l'on veut produire plus de 15 000 fortifications *ex nihilo*. L'Organisation Todt réfléchit alors à un moyen rapide de répondre à ces nouveaux besoins. Grâce à son expérience en la matière, cette administration sait que, pour mener à bien cette tâche, il lui faut un grand nombre d'ouvriers répartis le long du littoral. En France, elle va alors s'aider du

Militärbefehlshaber in Frankreich à Paris dirigé par Carl-Heinrich von Stülpnagel pour transmettre ses ordres. Le 22 septembre 1942, est envoyée à tous les préfets de France une lettre¹¹⁷ imposant des quotas de main-d'œuvre pour la conduite de constructions militaires « pressantes ». Il est demandé l'envoi de 20 000 travailleurs du bâtiment pour le 30 septembre. Puis 15 000 autres jusqu'au 15 octobre. En outre, ces effectifs sont susceptibles d'être renouvelés, puisqu'il est indiqué que « des besoins postérieurs au 15 octobre 1942 ne sont pas encore communiqués ». Plusieurs points intéressants sont précisés au sein de cette directive. Une des conditions exposées aux préfets est que, s'ils ne délivrent pas le nombre d'ouvriers correspondant à leur département, la différence sera complétée par des travailleurs « d'autres provenances », tels que des Africains, Espagnols ou Russes, qui devront être logés dans les habitations de la population sédentaire. Ce point a clairement pour effet de prendre en otage et de forcer la main aux représentants français en vue de délivrer rapidement le quota demandé. Ce texte montre également aux préfets la parfaite collaboration des autorités françaises à cet enrôlement. Ainsi, comme cela a été observé sur l'annexe¹¹⁸ attachée à ce document, la Vendée doit fournir, en tout, 2 000 travailleurs à l'OT. Les besoins se répartissent selon un ratio de 40 % de spécialistes et 60 % de manœuvres. Plusieurs corps de métiers sont requis ; ce quota de 2 000 ouvriers doit compter : 13 % de maçons, 4 % de machinistes et serruriers, 15 % de menuisiers ou d'ébénistes et 8 % d'ouvriers sachant travailler le fer. Il faut aussi noter que la préfecture de la Vendée doit collaborer avec les services de l'OBL *Süd* à Saint-Nazaire. En effet, celle de La Rochelle n'est pas encore créée.

Le coup de force de l'OT visant à imposer à la France des quotas reste dans les faits assez marquant pour les autorités françaises. L'OT a certes besoin de cette main-d'œuvre, mais doit aussi composer avec les entreprises du bâtiment dans le but de mettre en marche ce projet colossal. Il faut le rappeler, l'objectif de l'OT est d'offrir une interface logistique aux entreprises pour mener à bien certaines missions. Ces dernières se regroupent habituellement sous une même direction afin de traiter directement avec l'OT. Toutefois, en Vendée, apparaît une difficulté exprimée dans une lettre du 12 octobre 1942 par le délégué départemental, M. Bourguais, à l'inspecteur du travail. Il y décrit l'impossibilité de réunir sous une même administration les industries vendéennes. Les raisons avancées par ces entreprises semblent assez vagues puisqu'il est simplement question d'un « manque d'homogénéité » du matériel et du fait qu'il se trouve sur le territoire un trop « grand nombre de petites entreprises ». Mais ces entrepreneurs ne font preuve d'aucune mauvaise foi, car tous acceptent d'être à la disposition

¹¹⁷ AD 85, cote 22 W 43.

¹¹⁸ AD 85, cote 22 W 43. Voir volume II annexe n° 69 – fig. 1.

de l'OT. Moins d'une semaine plus tard, le 27 octobre, nous apprenons¹¹⁹ que l'entreprise de travaux Drouard s'est proposée de grouper sous son entremise les industries du bâtiment en France. Cette action a pour objectif de former une seule interface de communication avec l'OT.

Face aux délais très courts imposés par l'OT, Francis Drouard, alors à la tête de cette délégation, s'est vu négocier un temps plus long dans le but de suspendre les réquisitions de personnel. De cette façon, la date butoir est fixée au 15 novembre. M. Drouard tient un rôle important dans cette affaire, puisque c'est par le biais de son entreprise que l'OT va gérer, dans un futur très proche, toute la répartition des effectifs requis pour la construction du mur de l'Atlantique. La Société de construction des Batignolles, qui emploie plusieurs ouvriers à Noirmoutier, sera, elle aussi, dans le groupement d'entreprises créées par Drouard. Mieux encore, afin de rendre possibles ces négociations entre l'OT et les firmes françaises, le Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics (COBTP) réalise un bureau de liaison au sein duquel Francis Drouard est nommé directeur¹²⁰. Avec une telle position dans l'administration, il lui a été possible d'engager des négociations afin de retarder les réquisitions. Ce document¹²¹, daté du 27 octobre, fait naître l'hypothèse selon laquelle l'entreprise Drouard offre certains avantages face aux demandes de l'occupant. Les ouvriers seraient incorporés au sein d'entreprises allemandes ou bien françaises travaillant déjà pour la Todt, faisant au passage de ces dernières des sous-traitants. Afin d'attirer ces entreprises, des primes à hauteur de 12 % du montant des salaires peuvent être versées en guise de dédommagement. En outre, ce système assure aux entrepreneurs de ne pas perdre contact avec leurs employés et, surtout, évite qu'ils soient envoyés sur des chantiers en dehors de la France. M. Durand, lors de l'interview, certifie cette dernière information. La population préfère aller travailler sur le littoral, car il aurait été question, selon lui, qu'elle soit exemptée d'un transfert en Allemagne.

Même si la Vendée se doit de « participer » à cette action, elle reste soutenue par le préfet régional. Ainsi, le 15 octobre, le directeur régional du travail écrit à son subalterne, l'inspecteur du travail Brault, qu'il s'est concerté avec le préfet régional pour convenir d'un nouveau quota pour la Vendée¹²². Il propose que le département de la Vienne fournisse 350 ouvriers et celui des Deux-Sèvres 300. De ce fait, cela permettrait d'abaisser la barre à 1 350 hommes pour le département vendéen au lieu de 2 000. À la suite de cette lettre, M. Brault écrit au préfet de la Vendée que le quota a été réduit et qu'il sera dans la possibilité de fournir

¹¹⁹ AD 85, cote 22 W 43.

¹²⁰ BARJOT Dominique, « L'industrie française des travaux publics (1940-1945) », *Histoire, économie et société*, 1992, n° 3, p. 415-436.

¹²¹ AD 85, cote 22 W 43.

¹²² AD 85, cote 22 W 43.

les 1 350 travailleurs en question. Cependant, c'est sans compter sur un nouveau rebondissement. Le 17 novembre 1942, un nouvel ordre de réquisition¹²³ est émis par les autorités allemandes. Cette note confirme le télégramme en provenance du préfet de la Région de Poitiers à ses préfets départementaux envoyé précédemment. Un nouveau quota tombe alors pour la Vendée : 1 000 personnes doivent être transférées vers l'Organisation Todt. Face à ce document, deux interrogations se posent : est-ce que ce nouveau contingent est à rajouter au premier ? Ou est-il une réduction de la première demande ? De plus, l'objet du message est évocateur « Main-d'œuvre pour l'Allemagne », alors que, dans le texte, il est mentionné de l'OT. Est-ce un groupe à envoyer en Allemagne dans les usines de l'OT ou pour travailler sur le littoral ? Quelques indices permettent de répondre à ces questions. Tout d'abord, ce chiffre viendrait en remplacement de ceux notifiés dans une lettre datée du 22 octobre 1942. D'où une actualisation et non pas un ajout aux derniers chiffres annoncés. L'effectif à transmettre serait, selon le document, des manœuvres, c'est-à-dire une main-d'œuvre de non-spécialistes. On peut déduire de cette donnée qu'il s'agit bien de personnes à être employées sur les chantiers du mur de l'Atlantique puisque cette qualité est bien plus recherchée que des ouvriers spécialisés. Ainsi, malgré quelques petits arrangements entre les départements d'une même Région, il n'en reste pas moins que la Vendée devra transmettre 1 000 hommes selon la dernière lettre.

À la fin de cette première année de réquisition, il est temps pour la préfecture de Vendée de faire un bilan des quatre derniers mois. Les demandes de l'Organisation Todt ont été assez franches afin de subvenir aux besoins des chantiers conduits sous ses ordres. D'ailleurs, c'est à ce moment, en octobre 1942, qu'Amédée Durand a été embauché par l'entreprise Dupont, à Noirmoutier. Le préfet de la Vendée, devant ces multiples requêtes, est obligé de tenir un « état récapitulatif des réquisitions¹²⁴ » afin de le transmettre au directeur régional du travail et de la main-d'œuvre. Daté du 10 décembre 1942, ce bilan fait état des réquisitions jusqu'au 23 novembre 1942 inclus. Il est utile de remarquer que, sur la première demande de 1 350 ouvriers abaissée à 1 000 travailleurs, 1 157 individus ont été transférés à l'OT. Il est à noter qu'une seconde taxation a été émise par les services de la Todt. Celle-ci s'élève dans un premier temps à 500, puis à 150 personnes. Le tableau récapitulatif montre alors que ce quota n'a pas été atteint à cette date. Néanmoins, sachant que la Vendée a fourni un peu plus d'ouvriers lors de la première demande, cela s'équilibre. Par ailleurs, il est intéressant de se pencher sur le milieu professionnel dont cette main-d'œuvre est issue. Ainsi, 22 personnes proviennent de l'industrie du bois, 53 de la métallurgie et du travail des métaux, 1 032 sont

¹²³ AD 85, cote 22 W 43. Voir volume II annexe n° 69 – fig. 2.

¹²⁴ AD 85, cote 22 W 43.

issues du monde du terrassement et des constructions en pierres, et enfin 50 composent un « groupe complémentaire » dont les professions ne sont pas précisées¹²⁵.

En janvier 1943, la tendance continue de plus belle, mais avec des quotas légèrement moins élevés. Rien que pour le mois de janvier 1943, la FK 505 de Vendée appelle à la levée de 400 ouvriers. Ce transfert doit alors se faire, dans un premier temps, en deux groupes distincts de 100 travailleurs. Le premier doit être fourni au plus tard pour le 9, puis le second groupe pour le 16 janvier. Le chef du service d'embauche, Krug, précise que les 200 travailleurs suivants feront l'objet d'une seconde demande. Toutefois, cette décision locale est remise en cause quelques jours plus tard, le 17 janvier. C'est autour de la FK 677 de Poitiers d'annoncer que le *Militärbefehlshaber in Frankreich*, par une ordonnance, « a prescrit une nouvelle répartition des contingents d'ouvriers à fournir par les différents départements à l'Organisation Todt¹²⁶ ». De cette manière, les dispositions prises par Krug sont annulées et remplacées par un quota de 400 hommes à fournir pour le 30 janvier au plus tard. Avec l'ajout d'une telle demande, la préfecture de Vendée est mise en difficulté. En effet, devant le peu de motivation de la population à travailler pour l'OT, l'administration manque d'effectifs à fournir aux Allemands. C'est pourquoi la FK de La Roche-sur-Yon a invité le préfet à charger l'administrateur de l'Inscription maritime des Sables-d'Olonne de désigner 10 % des marins-pêcheurs. Selon les calculs, cela pourrait combler le prélèvement à fournir. En revanche, cette action peut saper considérablement l'arrivée de poissons, et donc de nourriture pour une population qui subit déjà un rationnement¹²⁷. Néanmoins, le préfet n'exclut pas d'envoyer cette main-d'œuvre sur les chantiers de la Todt.

Ce flottement dans les demandes établies auprès de l'administration française ne sera bientôt qu'un lointain souvenir. L'Allemagne, hormis ses requêtes incessantes d'effectifs pour l'OT, souhaite également une main-d'œuvre pour les usines de l'OT installées sur son territoire. Ernst Sauckel, qui a poussé Laval à promulguer la conscription obligatoire, va établir une deuxième action éponyme dès le 1^{er} janvier 1943. Nommé « Plénipotentiaire général pour la mobilisation de la main-d'œuvre », Sauckel instaure un quota de 250 000 individus à fournir à l'Allemagne. Laval tente de négocier, en vain. Le chef du gouvernement instaure alors le service du travail obligatoire (STO). Le début de l'année 1943 est ainsi bien mieux planifié, puisqu'un Commissariat général au STO devra fournir des renseignements très exacts sur l'état

¹²⁵ AD 85, cote 22 W 43. Voir volume II annexe n° 69 – fig. 3.

¹²⁶ AD 85, cote 22 W 43. Voir volume II annexe n° 69 – fig. 4.

¹²⁷ Il faut savoir qu'à cette période la navigation en mer est très limitée. Cela est dû au fait que la zone est réglementée, mais aussi au manque de carburant.

d'avancement des prélèvements. Cependant, cette deuxième « action Sauckel » n'a pas eu l'effet escompté. Comme le note Albert Speer dans ses mémoires, « le recrutement forcé de la main-d'œuvre, organisé par Sauckel, [...] a apporté plus de déboires que d'avantages¹²⁸ ». Effectivement, sachant qu'elle peut être transférée comme STO, et par conséquent partir en Allemagne, la population engagée par la Todt a très vite compris la nécessité de quitter les usines et de prendre la fuite. Le *Reichminister* Speer, en mai 1943, en fait le constat et en parle alors directement à Sauckel. Étant par la même occasion le chef de l'OT, Speer est au courant du manque, ou plutôt de la moindre fluctuation dans la production d'armement, mais aussi au niveau des chantiers sur la côte atlantique. Afin de régler le problème, Sauckel propose une troisième action. Le plénipotentiaire est assez confiant de la réussite de son entreprise puisque, malgré une certaine défection des ouvriers lors de sa deuxième action, il a pu remplir les quotas qu'il s'était fixés.

Le 23 avril 1943, la troisième « action Sauckel » est lancée. Celle-ci se découpe en trois phases : 120 000 travailleurs sont demandés en mai, puis 100 000 en juin et enfin 500 000 aux alentours du mois d'août. En France, les quotas demandés aux Régions sont fixés par rapport au nombre d'habitants résidant au sein d'un département. De cette façon, la Vendée doit fournir pas moins de 3 100 ouvriers dans le cadre de cette troisième action. En juillet 1943, un tableau récapitulatif¹²⁹, dressé par les services du STO, montre que 2 414 hommes ont été fournis à l'Allemagne. En réalité, le montant de ce prélèvement se révèle totalement arbitraire de la part de l'administration allemande ; il est même dénoncé par le commissariat général de la main-d'œuvre par une lettre du 31 août¹³⁰. Ce document indique que cette demande est clairement injuste car « les circonscriptions côtières ont une partie de leurs effectifs utilisés aux travaux de fortification ou dans les chantiers de la *Kriegsmarine* ». En observant le montant des effectifs exigés auprès des départements, l'occupant n'a clairement pas agi en fonction du nombre d'habitants recensés ni en fonction des travailleurs déjà requis. La Vendée compte 390 396 habitants pour un quota demandé de 3 100 ouvriers. Alors que la Charente-Maritime, avec pas moins de 415 300 habitants, est ponctionnée d'un contingent de 2 900 travailleurs¹³¹. Néanmoins, au 31 août 1943, l'administration dévolue à cette troisième « action Sauckel » annonce que le quota est nettement rempli avec 3 153 personnes envoyées pour rejoindre

¹²⁸ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 439.

¹²⁹ AD 85, cote 22 W 64. Voir volume II annexe n° 69 – fig. 5.

¹³⁰ AD 85, cote 22 W 64. Voir volume II annexe n° 69 – fig. 6.

¹³¹ AD 85, cote 22 W 64.

l'Allemagne. Ce détail ne fait alors aucune mention de travailleurs transférés sur les chantiers du littoral, montrant ainsi que les prélèvements pour la Todt se font de plus en plus rare.

Le bilan de la troisième action menée par Sauckel reste clairement en demi-teinte par rapport à ce que son dirigeant avait promis. En effet, c'est vraiment à partir de ce moment que les défections se font ressentir. D'un point de vue local, les services français expliquent ce fait par une très nette influence de Londres par le biais des ondes radio. En outre, apparaissent des rumeurs selon lesquelles des défailtants au STO n'ont pas été poursuivis par des actions de police. Partant de cela, la population reste profondément réfractaire au STO. Toutefois, le semi-échec de Sauckel peut être aussi expliqué par une autre composante.

Pressentant que la méthode de son collègue risque de s'effondrer, Speer met au point une autre tactique réformant tout le système. Ce projet a pour but, en quelque sorte, de faire fabriquer par la France tous les biens exigés par l'Allemagne. De cette manière, le personnel requis en France n'a plus besoin d'aller en Allemagne pour travailler. Les usines restent en France, et les biens produits sont alors envoyés vers le Reich. Pour mettre son plan à exécution, Speer doit convaincre le ministre de la Production, Bichelonne. Aux alentours du 17 septembre, les accords entre Speer et Bichelonne sont passés. Selon les mémoires de Speer, cette entente a plusieurs avantages : augmenter la production de guerre pour le *Reichminister* et faire redémarrer l'industrie française en pleine période d'occupation. Afin de mettre en route ce projet, une seconde condition doit être remplie : la question de la main-d'œuvre. Effectivement, si les usines sont vides, les rendements risquent d'en pâtir. Afin de cesser tout prélèvement de Sauckel dans le vivier français, Speer met en place un système d'usines protégées. Ces entreprises sont alors classées « S » pour *Schutzbetriebe* ou *Sperrbetriebe*.

À la toute fin du conflit, 10 000 d'entre elles font partie de ce classement. Le 25 octobre 1943, le commissaire régional donne l'ordre à son subalterne en Vendée de suspendre tout départ pour l'Allemagne. Le coup de Speer marque alors la fin des « actions Sauckel », malgré le fait qu'une quatrième action soit quand même lancée. En mars 1944, Sauckel apprend que s'en est alors fini, ses services n'arrivent plus à rien. Les dispositions prises par Speer ont protégé toute l'industrie française, de façon à ce qu'elle ne soit plus touchée par des prélèvements d'effectifs. Cela vaut notamment pour les entreprises du bâtiment liées à l'OT qui, avant cette disposition, ont perdu énormément de travailleurs, retardant ainsi l'achèvement des travaux.

Après que les exactions menées par Sauckel s'estompent pour finir dans l'oubli, le besoin en main-d'œuvre au sein du département de la Vendée ne faiblit pas. En fixant les travailleurs en France, Speer a remis en marche un système économique fondé sur l'emploi qui

était endormi depuis 1940. Ainsi, au-delà du STO resté actif et de l'envoi d'ouvriers en Allemagne, une autre dimension vient de naître : les transferts de personnel entre industries. Effectivement, les travailleurs employés pour une mission particulière au sein d'une entreprise se voient débauchés lorsque celle-ci est terminée. Afin de les réintégrer dans une nouvelle structure, les services du STO se doivent de suivre minutieusement ces différents transferts selon les besoins allemands. Sont donc renseignés dans des tableaux¹³² le nom des entreprises avec leurs demandes d'effectifs, puis la suite donnée à ces demandes, ainsi que le reste à fournir. Il est ainsi possible d'observer que l'OT ou des entreprises prioritaires¹³³ sont inscrites sur ces registres. Ces documents sont édités de manière inégale, mais ne dépassent pas un laps de temps de plus de dix jours entre chaque tableau. Ceci prouve une certaine rigueur dans le suivi de la main-d'œuvre. Il transparaît également que les quotas, eux, ne sont clairement pas tenus malgré cette forme de professionnalisation. Ainsi, dès la deuxième quinzaine d'octobre 1943 et jusqu'en août 1944, les demandes en Vendée ne font que s'étendre au fil des mois sans être contentées.

Les sollicitations de main-d'œuvre en Vendée ne voient quasiment pas de limite dans les derniers mois de l'année 1942. Les requêtes à la préfecture se font de plus en plus rapprochées, si bien qu'à partir de la troisième « action Sauckel » la population s'enfuit afin d'éviter d'être expédiée en Allemagne. La solution apportée par Speer ne rencontre quasiment pas de contrainte ou d'opposition au sein de la haute autorité allemande. Elle apporte des avantages significatifs aux deux camps. Malgré ce relatif apaisement, l'appareil administratif du STO subsiste toujours en France, et envoie encore quelques requis dans le Reich. Les besoins sur les chantiers de la Todt, ainsi que dans les usines, demandent d'importants contingents. Ainsi, par quels moyens les autorités allemandes assouvissent-elles les quotas ?

¹³² AD 85, cote 22 W 64. Voir volume II annexe n° 69 – fig. 7.

¹³³ Ces dernières sont classées suivant un ordre de priorité : *Rüstung-Betriebe* et *Vorzugbetrieb*.

II.3.2. L'enrôlement de force

Conduire des réquisitions de main-d'œuvre sur un territoire occupé, et qui plus est hostile, n'est pas une action des plus aisées. L'Organisation Todt avait, jusqu'alors, utilisé un personnel germanophone ou, à la faveur de l'ouverture du front de l'Est, des prisonniers de guerre. Ces derniers, pris en grand nombre, s'ajoutent aux nombreux soldats français piégés à Dunkerque. Les avantages que procure l'utilisation d'une telle force de travail ne sont pas très complexes à saisir. D'une part, aucun salaire n'est versé et, d'autre part, ce personnel s'inscrit dans un cadre bien précis : celui de prisonnier de guerre, c'est-à-dire se plaçant sous la juridiction de la Convention de Genève. Partant de là, ces soldats sont dans l'obligation de répondre aux ordres fixés par l'occupant. Selon l'article 6 : « L'État peut employer, comme travailleurs, les prisonniers de guerre, selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers. Ces travaux ne seront pas excessifs et n'auront aucun rapport avec les opérations de la guerre. » Si l'on en croit la dernière disposition, le Reich ne peut employer ces hommes pour construire des ouvrages militaires. Toutefois, l'article 8 prescrit ceci : « Les prisonniers de guerre seront soumis aux lois, règlements et ordres en vigueur dans l'armée de l'État au pouvoir duquel ils se trouvent. Tout acte d'insubordination autorise, à leur égard, les mesures de rigueur nécessaires. » Ce dernier point permet alors, en quelque sorte, de créer un flou face à l'article 6, ce que l'Allemagne exploite allègrement pour servir ses intérêts.

Bien que le Reich détourne à son profit les articles formulés au sein de ce texte, réquisitionner un contingent civil en vue de le mettre au travail reste indéniablement différent de ce que connaît l'OT à l'époque. D'ailleurs, un autre facteur doit être pris en compte de manière catégorique : le fait qu'il s'agisse, et ce, dans les deux cas, d'une population ennemie. Il n'est donc pas rare de voir certaines personnes prendre la fuite lors des premières demandes faites aux préfectures. C'est pourquoi, afin d'apporter une justification juridique à ces prélèvements d'effectifs civils à l'État français et aux préfectures, les *Feldkommandanturen* n'hésitent pas à évoquer, là aussi, la Convention de la Haye. En effet, l'article 52 précise : « Des réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes ou des habitants, que pour les besoins de l'armée d'occupation¹³⁴ ». Avec une telle couverture, l'Allemagne est alors libre d'enrôler toute la main-d'œuvre dont elle a besoin. Toutefois, quel est le statut juridique de ces travailleurs ? Comment sont-ils perçus ? Appartiennent-ils à l'Organisation Todt ou bien font-ils, à partir de 1943, partie du STO ?

¹³⁴ Selon la Convention IV de la Haye de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

À première vue, ce point pourrait sembler éloigné de la question de départ ; dans les faits, il n'en est rien. En effet, ici, la problématique touche directement ceux qui ont participé, contre leur volonté, à l'édification du mur de l'Atlantique en Vendée. Dans le but de répondre aux interrogations précédentes, il est indispensable de s'appuyer directement sur le récit de M. Durand, et sur celui de M. Boutolleau en complément.

Se placer contre un système, quel qu'il soit, revient nécessairement à s'attirer tôt ou tard les foudres de ce même système. C'est pourquoi, lorsque la question d'une potentielle fuite est posée à M. Durand, en vue de déroger à sa participation aux chantiers allemands, sa réponse simple et pleine d'intérêt met en lumière l'un des facteurs qui l'a fait renoncer à cet acte. Cette réponse repose bien évidemment sur la famille de ce témoin. En prenant la fuite, il aurait fait courir aux siens un très grand risque ; la peur des représailles menées par les forces allemandes ôte, dans la majorité des cas, l'envie de passer à l'acte. Selon lui, bien que les soldats n'exercent aucune pression sur la population civile, il y aurait pu y avoir des exactions. Certes, Amédée Durand avait bien pensé à s'en aller des chantiers de manière clandestine, mais pour aller où ? L'île de Noirmoutier reste un petit territoire, avec peu de cachettes, et les quelques forêts présentes sur l'île sont remplies de soldats allemands. M. Boutolleau qualifie même cette île de « souricière » lors de son interview. Seule « la porte », le passage du Gois, permet de rejoindre le continent et donc de prendre la fuite. Or cette « porte » ne s'ouvre qu'aux heures de la marée. De plus, des gardes inspectent chaque allée et venue des civils en leur demandant leurs papiers. Avec un tel dispositif, la probabilité de réussir à s'échapper reste très proche de zéro.

L'idée d'échapper à la réquisition intervient en octobre 1942 pour M. Durand, lorsqu'il est requis comme main-d'œuvre pour l'OT alors qu'il travaille à l'entreprise de menuiserie Dupont. Son intégration aux chantiers sur l'île se fait assez vite en réalité. Le lendemain, il lui est demandé de se présenter au Bois de la Chaise afin de régler son transfert en tant qu'ouvrier travaillant pour le compte de l'occupant. D'après son récit, le lieu de rendez-vous se trouve dans l'une des somptueuses villas qui avaient été réquisitionnées pour abriter les services allemands. Selon nos recherches, il pourrait s'agir de la Villa Mimosa, transformée en quartier général pour les officiers de la *Wehrmacht*. De là, le choix s'impose de lui-même pour ce témoin, son enrôlement en tant que menuisier ne fait plus aucun doute. Pour M. Durand, les mairies n'ont jamais freiné, volontairement, l'emploi d'ouvriers français pour le compte de l'occupant. Il s'avère que c'est à elles, en fin de compte, de trouver les quotas imposés par l'administration allemande. Les préfectures se chargent de questionner l'ensemble des communes de leur département pour former des groupes de travail. En effet, Amédée Durand n'est pas le seul à travailler sur l'île. Certes, d'autres ouvriers originaires de Noirmoutier sont

appelés à construire des bunkers, mais aussi des gens venant d'autres horizons. Selon lui, ces personnes se sont inscrites afin d'éviter d'être envoyées en Allemagne puisque travaillant sur les chantiers de la côte, elles s'en trouvent soi-disant exemptées.

Jusqu'alors, le statut de M. Durand paraît assez flou. Est-il toujours employé par son entreprise ou bien par l'OT ? En réalité, cela dépend du moment auquel on se place. Au début, l'entreprise Dupont et ses employés sont réquisitionnés par l'OT dans le but de conduire et d'assurer les travaux entrepris. En revanche, avec la réorganisation administrative que connaît l'OT, plusieurs changements interviennent, impactant ainsi le point de vue local. Si l'on en croit un document¹³⁵ transmis à M. Durand lorsqu'il était ouvrier, ce dernier est bien qualifié comme *Arbeiter* par l'ABL *Sado* des Sables-d'Olonne. Ce « certificat », signé par le *Bauleiter* Riegler¹³⁶ et daté du 1^{er} mars 1943, atteste qu'il est bien engagé par la Todt au moins depuis le 16 décembre 1942. Ce genre de papier délivré aux ouvriers met fin, par la même occasion, à ce flottement auquel les travailleurs sont aussi confrontés. Certains peuvent également faire partie d'une entreprise française sous-traitant les missions attribuées à des firmes allemandes. Il faut, en outre, noter que les ouvriers engagés par l'OT doivent nécessairement répondre d'une entreprise allemande en vue de leur encadrement. Ainsi, M. Durand confie qu'il faisait partie de la firme Hermann Bock, qui se devait de régler les questions liées au personnel. En mettant cette information en corrélation avec les archives, on trouve une lettre du 9 décembre 1942 qui met en avant le nom de cette entreprise. Ce document¹³⁷, émis par le colonel Von Müller de la FK 505, liste les entreprises¹³⁸ employées à la construction d'ouvrages militaires sur la côte vendéenne. Il est ainsi possible de remarquer que cette firme est employée à conduire des travaux à Noirmoutier. Cependant, manquant de sources, il n'a pas été possible d'en savoir plus concernant.

L'équilibre instauré par ces différentes mesures n'est, toutefois, que de courte durée. Le 16 juin 1943, dans la matinée, alors que M. Durand travaille sur un des sites à Noirmoutier, il entend un ouvrier dire que les Allemands « sont en train de ramasser des gars à L'Herbaudière ». Ce fait n'est pas nouveau en soi puisque les forces allemandes ont l'habitude de procéder ainsi, c'est-à-dire d'aller là où il y a des ouvriers dans le but de les enrôler vers un autre chantier. Une sélection par tranche d'âge est alors établie, sont plus précisément visées les classes 1940, 1941 et 1942. Cela signifie que les travailleurs pris par l'occupant ont une

¹³⁵ Coll. Part. Voir volume II annexe n° 70 – fig. 1.

¹³⁶ Sûrement le même homme que celui évoqué par l'ingénieur Brien des Ponts et Chaussées dans son récit.

¹³⁷ AD 85, cote 22 W 43. Voir volume II annexe n° 70 – fig. 2.

¹³⁸ La société des Batignolles, affiliée à l'entreprise Drouard, est aussi présente sur cette liste.

vingtaine d'années. À partir de ce moment, tout va vite pour ce témoin. Une heure plus tard, une voiture transportant les officiers s'arrête sur la route afin d'appeler les hommes dont le nom est inscrit sur la liste. Le but ? Envoyer ces travailleurs sur le chantier de la base de sous-marins à La Pallice. Comme le dit Amédée Durand, il aurait pu prendre la fuite à ce moment-là.

Réunis dans l'enceinte du château de Noirmoutier transformé en prison, les hommes, raflés par les troupes d'occupation, attendent que la marée baisse pour être emmenés vers La Rochelle. Lorsque le convoi vers La Pallice est prêt, l'itinéraire établi à l'avance ne prévoit pas d'y aller directement. M. Durand se souvient de plusieurs haltes sur le chemin. Les Allemands ont préféré longer le littoral en vue d'enrôler d'autres ouvriers au passage. C'est ainsi que les camions se sont notamment arrêtés à la hauteur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, puis à Brétignolles-sur-Mer. Là aussi, les trois classes sont appelées et intégrées dans le convoi. Selon ce témoin, lorsqu'ils sont arrivés à La Rochelle, les Allemands avaient réuni 1 200 personnes. Le nombre n'est pas si surprenant que ça puisque, comme cela a été vu plus haut, énormément de main-d'œuvre a rejoint le littoral pour éviter d'aller en Allemagne. Ces travailleurs sont alors parqués dans des cabanes de bois, dans des conditions de vie très précaires. Il ne devait sans doute pas y avoir de lits, puisque M. Durand fait état de paille. Néanmoins, le climat du mois de juin ne nuit pas encore à cette situation. En revanche, sous l'effet de la chaleur, les puces prolifèrent rendant l'occupation des lieux très difficile pour les requis.

À partir de ce moment, le statut de ce témoin redevient énigmatique. En effet, du point de vue de l'entreprise, il a quitté son emploi. Il en va de même lorsque l'on se place du côté de l'administration française. Avec son départ pour l'Allemagne, cela se complique d'autant plus. Néanmoins, lorsqu'il arrive sur les chantiers, il reçoit deux documents. Le premier se présente comme étant son identité du point de vue de l'OT, sur lequel est inscrit lisiblement le terme « *Ausländer* », signifiant étranger. Le second est sa carte de travail¹³⁹, délivrée par les services du STO. Dessus, sont renseignés ses nom, prénoms et profession. À l'intérieur, sont indiquées les affectations successives du porteur de la carte. Dans ce tableau, on peut lire « Requis pour l'Allemagne », la fin de la phrase étant barrée et remplacée par « sur place ». Amédée Durand n'a jamais été affilié au STO puisqu'il a été raflé en marge des « actions Sauckel ». En conséquence, une seconde problématique se pose pour les personnes se trouvant dans le même cas que lui : comment sont-elles vues par l'État et la population à leur retour ? Lorsque ces ouvriers reviennent chez eux, ils sont perçus comme étant des hommes partis en Allemagne pour y gagner de l'argent. En effet, les habitants restés sur place n'ont pas eu conscience que

¹³⁹ Coll. Part. Voir volume II annexe n° 70 – fig. 3.

ces ouvriers ont été raflés, puis contraints à édifier des bâtiments. Pour l'État, et pour certaines personnes, ce genre de réquisition s'apparente à des faits de collaboration. En outre, ce sentiment, exprimé par quelques-uns, est renforcé par la méconnaissance du statut alloué aux requis. Ce flottement juridique entretenant, en quelque sorte, ce flou, il est aisé d'y appliquer une étiquette de collaborateur. Ce non-droit et cette non-reconnaissance permettent d'ancrer dans les consciences ces pensées. En réalité, les requis sont certes employés par l'OT et ne font partie du STO que très tardivement, mais il reste peu probable que ce soient des collaborateurs partis s'enrichir en Allemagne de leur plein gré.

L'intérêt d'évoquer un tel sujet à travers le récit de M. Durand est fondamental afin de répondre à la question centrale de l'identité de la personne travaillant sur les chantiers de l'OT. Il a été possible de remarquer non pas une perte de l'identité, mais la suppression du statut professionnel de la personne. Certes, dans notre cas, Amédée Durand sait qu'il est menuisier de profession, mais il demeure complètement confus, voire hésitant lorsqu'il s'agit d'évoquer son véritable employeur. Est-ce l'Organisation Todt ? Est-ce l'entreprise Dupont ou bien Hermann Bock ? Les requis, comme lui, ne sont reconnus par aucune administration. Ils mènent alors un travail illégal, sans lois ni juridictions pour les encadrer. Mais ne s'agit-il pas tout simplement d'une volonté entretenue par les services allemands ? Cette hypothèse prend tout son sens ici. Il serait intéressant d'en connaître davantage sur le déroulement des chantiers conduits par l'OT. Ainsi, quel peut être le quotidien d'un ouvrier sur le mur de l'Atlantique en Vendée ?

II.3.3. La vie sur les chantiers de l'Organisation Todt en Vendée

Ce glissement logique que l'on entreprend vers le particulier fait également écho avec le point précédent : « L'organisation des chantiers ». En effet, cette ramification indéniable entre la structure administrative de l'OT et la main qui façonne le béton se doit d'être complétée par le traitement d'une question incontestablement rattachée à l'existence des bunkers : comment s'organise la vie sur un chantier de l'OT ? Il s'agit non pas de s'intéresser à la construction, mais plutôt au vécu des ouvriers de la Todt sur les chantiers, de retranscrire en quelque sorte une histoire humaine et non pas événementielle. Le choix de se focaliser sur un détail clef appartenant à la grande histoire du mur prend appui sur deux exemples : les récits de MM. Durand et Boutolleau. Effectivement, qui mieux que deux témoins, dont un ayant participé aux travaux, peut présenter l'ambiance, l'atmosphère qui règne en ces temps ?

Être réquisitionné pour un travail dont le but reste évident n'est sans doute pas des plus faciles. La motivation pour effectuer la tâche peut être affectée par cette dimension, si bien que le manque de volonté peut exposer l'individu à des représailles. À Noirmoutier, il ne semble pas que de telles exactions aient eu lieu envers les contingents de travailleurs, même si ces derniers rechignent à travailler pour le compte de l'occupant. Les besoins de l'OT en vue de fortifier correctement l'espace sont assez nombreux. D'ailleurs, même après que M. Durand est raflé, c'est-à-dire après le 16 juin 1943, d'autres bâtiments défensifs sont construits, et ce, jusqu'en 1944. C'est pourquoi il n'aurait pas été judicieux pour les Allemands de se mettre à dos la population, surtout sur une île. Selon les deux récits recueillis, les rapports entre les civils et les forces d'occupation semblent bons. Certes, comme le dit M. Boutolleau, « on ne se familiaris[e] pas avec eux », mais une considération mutuelle est vraisemblablement présente¹⁴⁰. Selon Amédée Durand, le quotidien sur les chantiers reste à l'image de la vie civile. Les rapports entre les soldats de la Todt et les ouvriers sont corrects, et ce témoin n'a jamais vu ou constaté de quelconques maltraitements physiques ou morales à l'encontre d'un travailleur sur l'île.

La journée de travail commence alors entre 8 ou 9 heures du matin. Cette variation d'horaire peut se comprendre, puisque les travaux se déroulent uniquement de jour. Lorsque l'hiver approche, la durée de travail se raccourcit en toute logique. À midi, le chantier s'arrête, c'est l'heure du déjeuner. Le repas reste très modeste pour des ouvriers ayant exécuté des travaux physiques durant toute la matinée, et qui doivent encore fournir des efforts durant l'après-midi. M. Durand se souvient d'une « mixture », où quelques morceaux de viande sont ajoutés à la préparation. Preuve de la problématique du ravitaillement en nourriture. La « soupe » est alors servie comme on peut l'imaginer : les ouvriers en rang attendent leur tour en tendant leurs quarts au cuisinier. Toujours selon notre témoin, le repas est très vite avalé afin de reprendre le travail le plus vite possible. La reprise se situe aux alentours de 13 heures, pour s'achever entre 17 ou 18 heures dans l'après-midi. Globalement, le volume horaire journalier pour un ouvrier compte entre 8 et 9 heures de travail. La problématique ici, c'est que cette « occupation » laisse peu de place aux activités annexes et professionnelles. En effet, certaines personnes requises font partie du monde agricole, dont les travaux s'échelonnent au fil des saisons et du climat. Elles n'ont plus la possibilité d'organiser leur exploitation, créant de ce

¹⁴⁰ Lors de l'interview, M. Boutolleau a indiqué qu'un soldat en poste au camp de la Cantine a présenté les armes face à un cortège funéraire civil. Était-ce un acte guidé par l'idéologie ou bien une véritable reconnaissance ?

fait des carences dans la production¹⁴¹. Ce type de difficulté se fait sentir très rapidement, dès le mois de novembre 1942. Néanmoins, il faudra attendre l'année suivante avant que la FK accepte¹⁴² que le travail des civils au sein des chantiers se limite à 4 ou 6 heures par jour, afin de permettre aux habitants de vaquer à leurs occupations « au cours des heures de la soirée ». La problématique de l'embauche de la population agricole se voit solutionnée par une activité sur les chantiers de l'OT uniquement hivernale.

Sur les différents chantiers auxquels M. Durand a participé, l'organisation semble identique. Les Allemands présents revêtent l'uniforme de l'OT¹⁴³, proche de celui de l'infanterie de la *Wehrmacht*. Selon les souvenirs de ce témoin, certains portent un brassard rouge à croix gammée avec l'inscription « *Org. Todt* ». Le nombre de militaires sur place demeure assez faible compte tenu du contingent. Pour une cinquantaine d'hommes, une petite troupe de huit à dix membres de l'OT surveille le déroulement des opérations. Ces derniers ont bien sûr le droit de porter des armes, et ont reçu une formation et un entraînement militaire en conséquence. Certes, ne faisons pas d'amalgame avec des troupes d'élites, mais les forces de sécurité de l'OT peuvent recevoir l'ordre de répliquer et d'engager le combat si une menace ennemie vient à eux. Toutefois, le profil de ces soldats est, dans la majorité des cas, très conventionnel. Il s'agit bien souvent de personnes en marge des critères de recrutement appelées sous les drapeaux dans le but de gonfler les rangs. Les directives à propos des plans et des méthodes de construction sont transmises par l'intermédiaire des cadres de l'OT. Parfois, il peut aussi s'agir du chef de chantier, qui est en réalité aussi le chef de l'entreprise engagée pour conduire les travaux. La barrière de la langue peut être une difficulté à soulever ici. Dans les faits, il n'en est étonnamment rien. Effectivement, M. Durand a assuré que certains cadres de l'OT savent parler français, ou du moins se faire comprendre afin d'aboutir à la réalisation des ouvrages.

L'effort demandé par les troupes de l'Organisation Todt reste assez mesuré à Noirmoutier. Certes, l'achèvement des travaux reste suffisamment pressant pour ne pas rincer le sable utilisé dans le béton, mais les ouvriers, comme M. Durand, ne se sont pas plaints d'un rythme effréné imposé par l'occupant. Toutefois, devant un manque de main-d'œuvre considérable, il n'est pas rare que les ouvriers assurent plusieurs tâches dont ils ne sont pas les spécialistes. Amédée Durand a quelques fois aidé à couler du béton après avoir effectué, avec

¹⁴¹ Les répercussions sont connues, c'est-à-dire l'instauration du rationnement. Il est possible de prendre l'exemple touchant les usines laitières du département, où le groupement interprofessionnel laitier s'insurge que plusieurs de ses chauffeurs soient requis, ce qui crée une défaillance dans le système du transport. AD 85, cote 22 W 43.

¹⁴² AD 85, cote 22 W 43. Voir volume II annexe n° 71 – fig. 1.

¹⁴³ Voir volume II annexe n° 63 – fig. 1.

son équipe, le coffrage du bunker. Le travail demandé se révèle, selon lui, très grossier et il importe peu que quelques défauts apparaissent après coup. Ce dernier admet que, parfois, le mélange n'est pas « forcément formidable ». Cette négligence des autorités allemandes atteste bien d'un certain laxisme, où la priorité n'est pas d'établir un record en matière de rendement ou d'élever des ouvrages parfaits. En revanche, c'est au Bois de la Chaise que l'effort fourni se montre pénible. En effet, à cet emplacement, le granit est par endroit apparent, forçant les ouvriers à travailler directement la roche plutôt que d'excaver la couche de sédiment. La pénibilité de cette entreprise est doublée du fait que les outils ne sont pas forcément en adéquation avec la nature du travail à exécuter. Ces derniers restent très artisanaux et conventionnels. Ce témoin n'a jamais vu d'engins motorisés envoyés sur les chantiers par les industries du bâtiment pour aider à la tâche¹⁴⁴. D'ailleurs, interrogé sur la possibilité d'effectuer un travail de nuit, ce témoin a répondu par la négative. Tous les travaux se déroulent uniquement de jour. Le travail de nuit reste privilégié pour les très grands chantiers comme à La Pallice ou à Saint-Nazaire.

La vie sur les chantiers de l'OT est aussi confrontée à certains actes retardant les travaux. Pour quelques ouvriers, construire ou plutôt participer à l'édification d'ouvrages militaires desservant le Reich est une occasion de résister à l'occupant. Ils disposent alors de plusieurs techniques afin de se dédouaner ou de montrer qu'ils sont contraints d'exécuter cette tâche. Le moyen le plus simple lors d'un travail en binôme est que l'un des deux ouvriers quitte son poste. De cette façon, le second ne peut pas continuer sa tâche puisqu'il est dépendant du premier. Un requis peut aussi occuper un garde en discutant avec lui, de telle manière que son équipe puisse se « reposer ». Après que la journée est finie, certains ont aussi l'idée de ramener chez eux des outils, tels que des pioches ou des pelles. Cela entraîne une pénurie de moyens, retardant par cette occasion l'avancée des travaux. Lors de la construction, la barrière de la langue peut aussi être un avantage pour les ouvriers. Lorsqu'ils n'ont pas envie de faire quelque chose, Amédée Durand rappelle qu'ils usent très souvent de la fameuse expression « *nicht verstanden* », signifiant « je ne comprends pas ». Cette « défense », presque élémentaire, reste la plus connue et sûrement la plus utilisée. Enfin, il est assez courant que des dégradations matérielles soient réalisées au sein du chantier. M. Durand rapporte qu'un jour des ouvriers ont laissé le tuyau d'eau ouvert dans les sacs de ciment. Les marchandises ont été perdues, obligeant la logistique

¹⁴⁴ Ce genre de machine se fait très rare à l'époque, au sein de ces territoires. Par exemple, le marteau-piqueur, qui est un outil présent depuis les années 1920, reste peu visible dans les territoires éloignés. Il faut rappeler que la Vendée reste un espace relativement mal desservi par les routes. C'est pourquoi il est nécessaire de disposer d'un certain nombre de bras en vue d'établir rapidement les fondations des bunkers.

de l'OT à en apporter d'autres. Le gaspillage et le sabotage trouvent une place de choix dans un tel cadre, puisque l'étendue des travaux est tellement vaste que les gardes ne peuvent tout surveiller. Lors de l'interview, il n'a pas été question des risques encourus lorsqu'un ouvrier vient à être pris sur le fait, sûrement parce que personne n'a été repéré. Dans tous les cas, cela passerait alors par une mise à pied sévère.

La question de la mise en paiement des heures effectuées au sein des chantiers de l'Organisation Todt a aussi été posée dans ce cadre. Il s'agit toutefois d'un sujet sensible. Traiter des questions d'argent, voire de rémunération en temps de guerre pour le compte de l'occupant se révèle indubitablement très délicat pour celui qui a été payé. Le fantôme de la collaboration guette ici le moindre faux pas. C'est peut-être ce qui a poussé la principale littérature liée au mur de l'Atlantique à éluder le sujet. Les principaux écrits¹⁴⁵ d'Alain Chazette mettent en scène plusieurs illustrations très pertinentes à propos de la conduite des chantiers sous le joug de l'OT, mais ne traitent aucunement de la question des requis. De même, l'universitaire Rémy Desquesnes reste peu bavard à sujet. Pourtant, ce dernier s'est très largement intéressé à la main-d'œuvre employée par cette structure paramilitaire lors de son article sur l'Organisation Todt¹⁴⁶. C'est ce manque de profondeur historique qui doit être soumis à la réflexion, où l'intérêt de la modeste vie de ceux ayant participé, malgré eux, aux travaux du mur demeure en dehors des projecteurs. En revanche, il faut se tourner vers Jean-Guy Dubernat et son livre entièrement dédié à l'OT¹⁴⁷ pour trouver des réponses relatives à cette dimension. De l'analyse de cette étude, il ressort, ni plus ni moins, qu'il s'agit d'une simple traduction du fameux *Handbook of the Organisation Todt*¹⁴⁸ édité par les alliés en mars 1945. D'ailleurs, c'est sur cette source imprimée qu'il convient de se concentrer puisqu'elle est à la base de tout.

Ainsi, la question du paiement des requis reste assez ambiguë au sein de l'OT. L'ensemble du personnel administratif allemand est largement payé avec un salaire de base, auquel il faut rajouter des primes (de risques, de rendement...). Toutefois, qu'en est-il pour cette catégorie bien particulière de travailleurs ? L'OT, engageant des entreprises pour son compte, doit nécessairement prévoir une grille des salaires à appliquer. En outre, il faut aussi se souvenir des déboires fomentés par les firmes en vue de toucher plus de primes, et donc de

¹⁴⁵ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France, 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995.

¹⁴⁶ DESQUESNES Rémy, « L'Organisation Todt en France (1940-1944) », *Histoire, économie et société*, n° 3, 1992, p. 535-550.

¹⁴⁷ DUBERNAT Jean-Guy, *L'Organisation Todt, Une organisation allemande au cœur de la collaboration*, Rennes, Ouest-France, 2014.

¹⁴⁸ MIRS-LONDON, *Handbook of the Organisation Todt*, Londres, MIRS, mars 1945.

liquidités. D'où l'instauration, à la fin de l'année 1942, d'un nouveau système d'allocation. Afin d'apporter un cas concret, il suffit de se tourner vers la situation mise en place à Noirmoutier. Le récit de Louis Boutolleau indique que les ouvriers vont chercher leur paie tous les 15 du mois et qu'ils ne sont pas payés très cher. Certains sont, apparemment, rémunérés au travers de leurs charrettes et leurs chevaux ou bien leurs bovins. Ce fait n'est pas si surprenant puisqu'il ne s'agit que d'une location de moyens de transport. D'après ce témoin, ils perçoivent uniquement un salaire en argent. Si l'on se tourne vers M. Durand, celui-ci amène d'autres informations très intéressantes. Lors du paiement de la main-d'œuvre, les ouvriers reçoivent une feuille de paie, à l'image d'un emploi tout à fait ordinaire. Sur celle-ci, est inscrit le nom de l'entreprise par laquelle est employé l'ouvrier, mais il n'est fait aucunement mention de la nature des travaux effectués ou encore de l'appellation « Organisation Todt ». La non-divulgateion du nom du principal employeur, ou plutôt de celui à qui le travail profite, est facilement compréhensible ; elle protège, en quelque sorte, non pas l'ouvrier, mais le commanditaire final. Avec ces bulletins, les travailleurs touchent un petit pécule en fonction de leur travail. M. Durand ne se souvient plus exactement des sommes mais, d'après lui, cela reste en dessous des taux horaires habituellement pratiqués par les entreprises locales. Autre chose de plus étonnant, certaines fois le paiement touché par ce témoin se transforme en tickets de rationnement.

Toutefois, cette dernière information n'est pas partagée par le délégué départemental de la COBTP, M. Bourguais. Dans une lettre¹⁴⁹ datée du 5 novembre 1942, celui-ci offre des éclaircissements très intéressants concernant les taux de salaire pour les travailleurs réquisitionnés par les Allemands. Néanmoins, il faut attendre un courrier¹⁵⁰ du 3 mars 1942 émanant du délégué du ministère de l'Intérieur, M. Ingrand, pour connaître les taux de rémunération des ouvriers. Il faut noter qu'une première grille salariale est créée pour les travailleurs âgés de plus de 18 ans. Ainsi, un contremaître ou un chef de chantier touche alors 11,5 fr. Un assistant-contremaître et un chef-monteur des installations seront payés 10,5 fr. Les ouvriers principaux et spécialisés de tous genres, les carriers ainsi que les ouvriers de terrassement reçoivent 9,40 fr. Ceux spécialisés dans certains travaux, c'est-à-dire les constructeurs de cheminées et de puits, tout comme les conducteurs de machines de construction toucheront une paie de 8,80 fr. En ce qui concerne les maçons, peintres, charpentiers, bétonneurs, serruriers et poseurs d'isolant, ils peuvent avoir jusqu'à 8,25 fr. Les ouvriers appartenant au monde de l'étanchéité ou de l'entretien des routes tels que les

¹⁴⁹ AD 85, cote 22 W 43. Voir volume II annexe n° 71 – fig. 2.

¹⁵⁰ AD 85, cote 22 W 45.

préparateurs de bitume ont une paie de 7,80 fr. Enfin, vient le dernier niveau, celui des hommes n'ayant appris aucun métier particulier. Ces derniers sont alors caractérisés comme étant des « manœuvres ou aides en tous genres » et reçoivent 7,20 fr lorsqu'ils sont embauchés. L'emploi de mineurs sur le mur de l'Atlantique n'est pas du tout interdit. D'ailleurs, à cette époque en 1942-1943, il n'est pas rare de trouver de jeunes apprentis au sein des entreprises de bâtiment. Partant de cela, une grille des tarifs est également mise en place. Pour un enfant de moins de 15 ans, la paie est réduite de 40 %. Cette réduction se base sur l'ensemble de la grille tarifaire exposée précédemment, et ce, peu importe le métier. Il faut remarquer que ce pourcentage est dégressif en fonction de l'âge de l'adolescent. Ainsi, à 16 ans, c'est un abattement de 30 % ; à 17 ans, 20 % et à 18 ans, 10 % sont déduits. À ces derniers chiffres, et pour tout type d'ouvriers, s'ajoutent des indemnités liées à la séparation, au logement, à la nourriture, des primes pour les travaux pénibles, ainsi que le remboursement des frais de déplacement¹⁵¹.

Le lien avec le *Handbook of the Organisation Todt* permet de mettre en exergue des informations très pertinentes, qui sont également relayées par Jean-Guy Dubernat, à propos du système de rémunération au sein de l'OT. Cependant, comme l'OT reste le commanditaire principal des travaux, il aurait été logique de retrouver, au sein de ces documents, des textes évoquant, puis justifiant les chiffres avancés plus haut par les cabinets français. Toutes les données sur les salaires des travailleurs au sein de ce dossier sur l'OT ne traitent que de montants applicables aux personnels directement embauchés par la Todt. Comme nous nous focalisons sur le salaire des ouvriers en France, et plus particulièrement en Vendée, le sujet se termine ainsi puisqu'il n'est pas possible de confronter ces deux sources. Par conséquent et avec une évidence totale, aucun des prix cités par l'intelligence anglaise ne correspond avec les sources. Il en va ainsi de même dans l'écrit de Dubernat sur ce sujet, car il ne s'agit que d'une simple traduction du précédent dossier. Il est étonnant d'ailleurs que celui-ci n'a pas cherché à mettre en rapport ces deux sources en vue de les comparer.

Le problème de la main-d'œuvre en Vendée repose sur plusieurs arguments qui transparaissent de manière assez nette en ces lignes. Les demandes de l'Organisation Todt se veulent, au départ, modestes. Toutefois, avec les « actions Sauckel », une forte consommation d'ouvriers se met très vite en place, et il en faut toujours plus pour remplir les quotas imposés à la préfecture de la Vendée. L'enrôlement, qui revient à peu de chose près au « dernier argument du pouvoir », montre en réalité un système en pleine transition vers un appareil

¹⁵¹ NOCQUET Gérard, « La Vendée de l'occupation à la libération », *Recherches Vendéennes*, n° 3, 1996, p. 15-144.

d'embauche local et basé sur les mutations au sein du département ou de la Région. Cette phase, initiée à l'idée de Speer visant la protection du personnel des entreprises, n'amène toutefois pas la fin de l'envoi de la main-d'œuvre française vers l'Allemagne. De la même façon, cela provoque, pour certains raflés, la suppression de leur statut professionnel, entraînant un travail qui devient illégal, sans bornes législatives permettant d'encadrer le travailleur. Leur reconnaissance en devient même problématique lorsqu'ils opèrent sur les chantiers de l'OT. À partir de ces observations, peut-on envisager le fait que l'insuffisance de main-d'œuvre ait une emprise sur l'architecture, ou un quelconque impact, amenant à la création d'un nouveau type de blockhaus ?

II.4. Du principe de la *Sonderkonstruktion*

L'élaboration des ouvrages du mur de l'Atlantique est une entreprise qui reste, avant tout, fondée sur une certaine rigueur, où un ensemble de normes s'appliquent à chaque composant qui constitue cette défense. Les dispositions prises par la *Festungs Pionier*, elle-même guidée par les recommandations architecturales du Führer, forment alors une base, un dogme à respecter lors de la conception des différents modèles de blockhaus. L'édifice défensif allemand demeure très formel, voire rigide ; tout semble normalisé en vue de parer à toute éventualité. Cette vision de l'inflexibilité du bâti est nettement mesurable lorsque l'on s'attarde sur les composants du mur en Vendée, puis quand on en examine les différentes étapes de construction. Cette réalité correspond à une architecture normalisée, qui ne se veut pas unique. L'examen des étapes de conception d'un bunker permet, néanmoins, d'apercevoir certaines variations, des irrégularités dans la rigueur conventionnelle adoptée au sein des bureaux d'études. Il est concevable que, pour fortifier plus de 4 000 km de côtes, apparaissent, de manière logique, certaines anomalies dans le système. La réalité et la pluralité du terrain font qu'il est impensable de conceptualiser une architecture répondant à tous les types d'environnement. La mise en œuvre des travaux d'un abri défensif met aussi en exergue deux autres points par lesquels ces anomalies peuvent se produire : la pénurie de matériel et celle de main-d'œuvre. Ces deux facteurs sont en mesure de compromettre ou de transformer radicalement l'ensemble stylistique de la structure.

Le *regelbau*, cette architecture normalisée, peut se voir contraint de laisser sa place à une construction dite spéciale, la *Sonderkonstruktion*. L'origine de ce terme reste encore assez énigmatique, puisqu'il est très peu utilisé au sein des documents allemands. À certains moments, il est question de *Sonderbauten*, qui a une signification similaire, c'est-à-dire plus

précisément « structures spéciales ». C'est dans la littérature propre au sujet que l'on retrouve très fréquemment cette première désignation, où l'acronyme « SK » peut se répéter quelques fois. Certains auteurs ont alors une tendance, parfois exagérée, à cataloguer une structure inconnue sous ce terme, alors qu'elle appartient entièrement au *regelbau*¹⁵². Convenons, cependant, qu'il ne s'agit pas d'une création postérieure, mais bien d'un vocable contemporain aux événements. Il faut aussi établir une différence absolue entre ces structures dites spéciales et les constructions normalisées semi-permanentes de campagne ou permanentes. Dans ce cas, la *Sonderkonstruktion* est, en quelque sorte, une troisième voie.

Ainsi, comment définir au mieux ce vocable, ou plutôt cette qualification architecturale ? Ce terme amène à décomposer plusieurs dimensions qui appellent toutes une étude structurelle. La complexité de la tâche est de réussir à comprendre toutes les composantes qui définissent l'application d'un tel qualificatif. Définir ce mot, et ce qu'il désigne réellement, reste un premier élément de réponse, mais il est nécessaire, à terme, de distinguer les raisons et l'impact de cette forme architecturale sur le terrain. Comment les transformations physiques d'un bâtiment défensif peuvent-elles amener la modification de tous ses facteurs initialement prévus ? Effectivement, si l'on part de l'idée qu'un ouvrage répondant aux normes du *regelbau* est modifié afin de l'adapter aux conditions spécifiques de la nature du terrain, peut-on parallèlement observer des changements impactant ses fonctions primaires ? Encore mieux, qu'en est-il lorsque les ingénieurs doivent concevoir un abri à partir d'une feuille blanche lorsque la norme ne suffit pas ? Entre ces deux questions, il existe un large fossé conceptuel. En effet, ces deux interrogations se fondent sur un système binaire : pour l'une, la transformation d'un édifice déjà existant ; pour l'autre, l'élévation d'une structure nouvelle. Mais n'y a-t-il pas une vision qui pourrait s'intercaler entre les deux ? Plus précisément, ne peut-on pas observer, en quelque sorte, une graduation ou une échelle de modifications rendant l'ouvrage plus ou moins spécial ? À partir de cela, est-il possible d'établir une classification ? Le constat établi au chapitre I nous aidera dans cette tâche, puisqu'il permettra d'illustrer ce propos.

Afin de formuler au mieux un raisonnement sur ce sujet qui peut paraître, de prime abord, assez complexe, il est nécessaire de le décomposer selon trois axes. Ces derniers ont été formulés en vue de tendre vers une solution que l'on pourrait qualifier de « multipoints ». Il est donc judicieux de débiter cette réflexion par les raisons qui ont poussé à l'élévation d'une telle architecture. Cette analyse préliminaire permettra alors de constituer les bases pour poursuivre

¹⁵² Exemple du R219 qui est catalogué comme relevant d'une architecture spéciale par Alain Chazette dans son ouvrage *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*.

vers l'observation des impacts de telles décisions sur les structures défensives. Dans le but d'ouvrir cette question essentielle, il serait intéressant de s'attarder sur la dimension selon laquelle ces nouvelles défenses apporteraient une vision périssable du mur.

II.4.1. Une architecture de la pénurie

L'édification d'une structure défensive, quelle qu'elle soit, demande fondamentalement des ressources importantes, comme il a été possible de l'observer en ces pages. Outre les matériels et matériaux, ces bunkers, répondant aux plans du *regelbau*, réclament plusieurs études géologiques et géostratégiques. Ce travail préparatoire demeure fastidieux et chronophage, ce qui implique un temps de réaction assez long entre la commande d'un édifice et sa construction. La question de la main-d'œuvre peut être également posée. En conséquence, il est nécessaire de composer avec au moins cinq facteurs fondamentaux en vue de mener à bien cette architecture normalisée : les matériaux, le matériel employé, le transport, la main-d'œuvre, et le temps. Ces prérequis permettent aux architectes de se conformer à la norme établie par les bureaux d'études de la *Festungs Pionier*.

Cependant, qu'arrive-t-il lorsqu'un de ces cinq éléments vient à manquer ? Par quels moyens ces bâtisseurs trouvent-ils une solution pour résoudre cette lacune ? Qui décide d'élever une structure qui ne répond pas totalement aux normes dictées par l'OKW ?

Pour répondre à ces interrogations, il est intéressant de commencer par se tourner vers l'historiographie, d'observer ce qu'elle peut apporter sur ce sujet très particulier. Lorsque l'on traite du mur de l'Atlantique, il semble logique de s'attarder sur cette question, si complexe soit-elle. Or la *Sonderkonstruktion* n'évoque pas le moindre questionnement, que ce soit sur les raisons de son apparition, ou sur ses aspects architecturaux. Il nous faut alors guider ce propos en suivant ces cinq facteurs capitaux pour combler les lacunes de l'historiographie. Ainsi, nous aurons le loisir de pouvoir examiner, à travers des exemples concrets, l'évolution ou plutôt la mutation qu'entreprend l'architecture lorsque l'un de ces paramètres vient à manquer.

La problématique des ressources engagées dans la construction du mur est à son comble à partir de l'année 1943. Albert Speer, alors *Reichminister* et chef suprême de l'OT, se doit de convenir avec les industriels de plusieurs arrangements en vue d'assurer à la production un rendement toujours plus élevé. La répercussion de ces mesures ne se fait pas attendre sur le mur de l'Atlantique, puisque l'OKW, par le biais du *General der Pioniere und Festungen* Alfred Jacob, prend elle aussi des dispositions afin d'économiser les ressources. Les nouveaux modèles de bunkers issus de la série 600 du *regelbau* sont bien plus économiques en acier et en

béton que leurs homologues datant du *Westwall*. Ces nouvelles conditions sont dictées au sein d'un supplément¹⁵³ daté du 30 mars 1943. Toutefois, ce document apporte aussi un autre argument de taille. Il y est dit que les petits abris « seront construits, en particulier, si la production de béton estimée peut être dépassée¹⁵⁴ ». Cette note, envoyée à toutes les cellules du génie, montre d'une certaine manière que le béton, ainsi que les ressources globales engagées pour couvrir les zones secondaires, doit être économisé en faveur des points prioritaires. Cela instaure *de facto* une priorité aux abris plus conséquents. La problématique liée à la production de matières premières touche inexorablement l'architecture prévue par les ingénieurs, c'est-à-dire celle inscrite en tant que modèle officiel à suivre pour l'achèvement du mur.

Le manque de matériel et de ressources brutes ne permet pas pour autant d'annuler ou de suspendre l'élévation de casemates sur le littoral. En effet, revient à l'Organisation Todt la gestion de tout l'acheminement des biens physiques inclus dans le cadre de la conduite des chantiers. Comme nous avons pu le remarquer, cet appareil administratif assouvit les différentes demandes du cahier des charges de chacun des blockhaus normalisés prévus sur le site. Lorsqu'un élément n'arrive pas à temps ou est indisponible, cela peut très vite compliquer la tâche des *Bauleiter*. De fait, ces derniers se doivent d'encadrer le projet afin que les chefs de chantier puissent achever les travaux dans un temps imparti. Si l'entreprise a un quelconque retard sur le calendrier prévu et que celui-ci est provoqué par un manque de matériaux, elle peut alors se retourner vers l'ABL, qui, à son tour communique avec l'organe supérieur, l'OBL.

Toutefois, les problèmes liés au manque de matériaux n'engendrent généralement pas de difficultés administratives après les réformes lancées par Speer ; en revanche, ils en génèrent au sein des *Baustellen*. Devant cette lacune, plusieurs choix peuvent s'offrir. Le premier, assez logique, consiste en l'abandon du projet ou de l'ouvrage en particulier dont les composants sont indisponibles. Néanmoins, les besoins stratégiques de la troupe peuvent reposer sur cet édifice, dont la construction est alors remise en question. D'ailleurs, l'OT aurait souhaité participer à l'élaboration des plans des casemates. En effet, qui mieux que ceux jouant le rôle de bâtisseur peuvent en effectuer la conception ? Malgré ces revendications, l'OT n'obtiendra jamais ce privilège qui est alors exclusivement réservé à la *Festungs Pionier*. Pourtant, ces dernières restrictions en matière de ressources pourraient rouvrir la voie à cette doléance. C'est ainsi que l'OT va commencer à élaborer des plans à la demande. C'est donc aux bureaux techniques des ABL et OBL qu'il appartient alors de formuler cette architecture spéciale, dite

¹⁵³ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 72 – fig. 1.

¹⁵⁴ En allemand : « *Die insbesondere dann gebaut werden, wenn die veranschlagte Beton Leistung überschritten werden kann.* ».

Sonderkonstruktion afin de répondre aux besoins urgents de la *Wehrmacht*. Ces structures sont vraisemblablement conceptualisées au cas par cas, selon des facteurs bien spécifiques et bien entendu selon les ressources disponibles. Il est peu courant d'en trouver des similaires sur le mur. Celles-ci sont généralement concentrées au sein d'une même localité, peu éloignées les unes des autres en somme. Malgré cette prise de liberté de l'OT, l'élévation de constructions spéciales doit être, en principe, très réglementée par l'intermédiaire du génie de forteresse. Une note¹⁵⁵ de l'OKW sur le règlement des bâtiments standard à l'automne 1942 statue alors sur ce phénomène qui commence à prendre de l'ampleur en fonction des multiples restrictions matérielles. Les demandes doivent nécessairement être soumises à l'approbation du cabinet du *General der Pioniere und Festungen*, puis passent devant la commission d'essais, la *Waffenkommission fest*.

Sur le terrain, cette lacune matérielle transparaît de bien des manières. Il suffit d'observer ces structures pour remarquer quelque chose de différent, d'atypique, de spécial. Le manque de bois de coffrage peut être une des raisons pour lesquelles certaines casemates apparaissent ainsi. Cette image peu courante n'est visible que sur le site codé Sa19, où le béton de plusieurs blockhaus a pu être coulé à l'aide de parpaings¹⁵⁶. Malgré cette spécificité, ces derniers conservent les cotes issues du *regelbau*. Un peu plus loin sur ce même site, apparaît également une autre structure s'apparentant à un tobrouk¹⁵⁷. Ici, il convient de remarquer que le style vise clairement à économiser le béton. Un tobrouk conventionnel, donc normalisé, demande environ 11,5 m³ de ce conglomérat. Or, dans ce cas, les murs sont fins, tout comme le sommet circulaire. Le béton n'est pas le seul matériau épargné, l'acier est aussi très peu utilisé ici. Sur la côte continentale, plusieurs autres édifices peuvent être rattachés à cette volonté d'économie. Par exemple, au point d'appui de Sauveterre, une étrange structure s'est dégagée des broussailles lors de la prospection¹⁵⁸. Son toit de béton, d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, repose sur des murs faits de briques et comporte deux entrées rapprochées à l'extrémité gauche de la façade. Il reste difficile de comprendre l'utilité de cet édifice sans pouvoir pénétrer à l'intérieur. La question n'est cependant pas de connaître sa fonction, mais de mettre en exergue le fait qu'il s'agit d'un élément architectural propre à ce lieu. Selon les observations réalisées sur place, il résulte que celui-ci n'appartient pas au *regelbau*. L'enceinte reste bien trop fine et n'est pas bâtie en béton. De même, le toit, certes construit dans ce

¹⁵⁵ NARA, cote T78 – R625.

¹⁵⁶ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 3.

¹⁵⁷ Voir volume II annexe n° 72 – fig. 2.

¹⁵⁸ Voir volume II annexe n° 72 – fig. 3.

matériau, est lui aussi trop fin pour répondre aux caractéristiques des ouvrages normalisés. À l'image de celle du pseudo-tobrouk, cette esthétique fait écho à un besoin exprimé par la troupe et a donc été construite à l'économie en vue de concentrer les meilleures ressources pour le reste du camp. Toutefois, les cas présents sur le continent expriment peu le recours à des moyens de remplacement. C'est pourquoi, si l'on veut approfondir cet aspect très particulier, il convient d'aller vers les îles de Noirmoutier et d'Yeu.

Les restrictions matérielles ont sans aucun doute eu bien plus d'effets au sein des territoires éloignés, comme les îles vendéennes, que sur le continent. En vue d'illustrer ce phénomène par des éléments probants, il semble nécessaire de cibler un site pour chacun de ces espaces.

À Noirmoutier, l'impact de la *Sonderkonstruktion* et de l'économie de matériaux reste modéré comparativement à l'île d'Yeu. Comme ce territoire constitue l'un des piliers de la défense maritime, l'état-major a quand même concentré des moyens considérables pour le rendre imprenable. Pourtant, à certains endroits, la qualité des ressources semble s'être envolée au profit d'ouvrages plus importants. Le site du port Morin est entièrement touché par cette conjoncture. Les besoins défensifs liés à la configuration du site ont nécessité la création d'une structure¹⁵⁹ permettant la surveillance du nord de la position. Pour ce faire, il aurait été simple de construire plusieurs tobrouks assurant cette tâche. Mais les moyens mis à la disposition de l'OT semblent avoir manqué pour satisfaire cette idée. Il en résulte un édifice dont les plans sont complètement inédits sur cette île, ainsi que sur l'ensemble de la région. Sur les photographies, l'épaisseur du béton reste bien moindre que sur un bâtiment issu du *regelbau*, c'est-à-dire environ vingt centimètres, et ce, à de nombreux points. Le fait de réduire la largeur des murs entraîne automatiquement une économie assez notable du béton et des tiges de fer. D'autre part, il est étonnant d'observer des traces noires sur les pans extérieurs des éléments. En réalité, il pourrait s'agir des vestiges de plaques bitumées visant à protéger la structure de l'humidité. Des stigmates similaires sont alors visibles dans le bunker au niveau du plafond, ainsi qu'à l'extérieur. Selon une ligne directrice¹⁶⁰ de l'OKW datée de 1944, il apparaît important d'isoler toute architecture en béton de la terre et de l'humidité, et ce, quelle que soit la priorité de cette dernière. De cet argument, émanent alors deux observations quasi-contradictoires en somme. D'un côté, on remarque la volonté des ingénieurs de minimiser l'implication de ressources, précieuses, en réduisant la taille des murs ; d'un autre, on observe

¹⁵⁹ Voir volume II annexe n° 46 – fig. 2.

¹⁶⁰ NARA, cote T78 – R625.

l'ajout de matériaux très spécifiques et rares de surcroît. L'explication de ce raisonnement surprenant viendra au sein du prochain point, « Un impact structurel ».

À l'île d'Yeu, dirigeons notre regard vers une position de DCA très particulière qui est située à la pointe de Gilberge. Cet encuvement¹⁶¹ pour une pièce antiaérienne est le stéréotype même du manque de ressources au sein de cette île. Lorsqu'on l'examine, on est face à une architecture de la récupération, où un amas de pierres ramassées sur le rivage est mêlé au peu de béton fourni, puis le tout est coffré de façon très maladroite. Seul le piédestal pour l'arme reçoit une attention spécifique, puisque celui-ci a été coulé d'un seul bloc. L'aspect général de la structure, sa composition en quelque sorte, montre la difficulté pour les chefs de chantier à trouver de quoi élever ce genre d'abri. Néanmoins, l'édification de ces constructions n'est pas si rare dans des endroits reculés. Si l'on observe bien, sur l'ensemble de l'île d'Yeu, il n'y a aucune structure normalisée. L'exemple de cet encuvement n'en est qu'un parmi tant d'autres ici, et que dire de l'ensemble du mur de l'Atlantique ? À propos de cette pénurie de matériaux au sein des chantiers du mur, ne pourrait-on pas établir un lien avec le fait que des territoires éloignés tels que l'île d'Yeu reçoivent si peu de matériel ?

L'apparition de blockhaus classés comme *Sonderkonstruktion* a un lien inéluctable avec le manque de matériaux. Il convient de remarquer que cette lacune dans le système de ravitaillement des chantiers peut aussi se télescoper avec des problèmes liés au transport des fournitures. Cette tâche logistique revient, selon l'accord passé entre la *Festungs Pionier* et Xaver Dorsch, à l'OT par l'intermédiaire de son service des transports, le NSKK. Ainsi, si l'on est attentif à la présence de cette architecture spécifique, il convient d'observer que ses apparitions surgissent bien plus souvent au sein de territoires éloignés que sur le continent. Les points d'appui continentaux ont la particularité d'être assez proches des lignes d'approvisionnement gérées à partir des entrepôts de l'OT. C'est pourquoi, malgré l'indéniable manque de matériel, les ouvrages relevant de la *Sonderkonstruktion* dans ce cadre bénéficient d'une certaine qualité de fabrication. Le béton demeure sans conteste de bonne facture, mais il est utilisé avec économie, ce qui crée au passage une structure hors norme. À l'inverse, lorsque les travaux se déroulent loin des centres de stockage de l'OT, il est plus difficile d'alimenter les chantiers. D'où une restriction sur les matériaux, façonnant ainsi une architecture propre aux lieux. L'île de Noirmoutier fait office de figure ambivalente au sein de ce raisonnement. Il s'agit d'un territoire insulaire, mais qui reste ravitaillé par la société maritime Marcheville-Daguin. Bien sûr, lorsque le Gois est libéré des eaux, des camions ont aussi la possibilité de

¹⁶¹ Voir volume II annexe n° 59.

transiter par cette voie. La présence de *Sonderkonstruktion* tient plus à une économie de matériaux en faveur des autres ouvrages qu'au transport.

Cette ambivalence s'efface de manière très nette lorsque l'on s'attarde sur le cas de l'île d'Yeu. L'infrastructure portuaire de l'île demeure très restreinte à cette époque, et n'accepte en majorité que les navires de pêche. Les cargos mixtes ou vraquiers en provenance des Sables-d'Olonne ne peuvent entrer dans ce port. Il est alors indispensable de passer par une classe de navire inférieur, rendant le transport possible. La question de la distance reste aussi un problème de taille. Le port sablais demeure à plus de 50 km, rendant celui de Saint-Gilles-Croix-de-Vie légèrement plus proche avec un peu plus de 30 km de distance. Outre ces difficultés physiques, le risque d'essuyer une attaque aérienne sur ce trajet n'est pas impossible, surtout en 1943 où l'activité aérienne alliée est à son comble. Les conditions relatives à la qualité du transport de matériaux vers l'île d'Yeu modèlent très sensiblement l'architecture des bunkers. Il en résulte un schéma très simple, celui d'une limitation logistique amenant alors à économiser le moindre mètre cube de béton en faveur d'ouvrages de premier ordre tels que la défense du radar du Grand Phare. Toutefois, la variable reposant sur le système d'intendance de l'OT vaut-elle pour la main-d'œuvre ? Plus précisément, l'insuffisance ouvrière sur les chantiers provoque-t-elle aussi la construction de ce type d'architecture ?

La problématique liée à cette interrogation reste assez complexe dans son traitement et peut être abordée de plusieurs manières. En premier lieu, même avec une étude architecturale et structurelle très poussée, il reste difficile de déceler un manque d'ouvriers lors de son élévation. Les bâtiments défensifs liés à cette catégorie spéciale sont, pour la plupart, construits avec une méthode se rapprochant de la technique officielle des ouvrages issus du *regelbau*. Ces abris, classés comme non-officiels, restent très souvent coffrés puis coulés à l'image de ce que l'on peut observer à Noirmoutier. Certes, à l'île d'Yeu, seul l'ajout de pierres et de roches peut laisser penser qu'un contingent réduit de bâtisseurs s'est affairé à l'édification des bunkers. Il n'en reste pas moins que les indices que peuvent donner l'ouvrage demeurent minces quant à cette question. De cette remarque peut en découler une seconde. S'il s'agit de petites structures, dont les composants paraissent artisanaux, elles demandent automatiquement moins de personnes pour sa fondation. Toutefois, il pourrait s'agir ici d'une économie de main-d'œuvre plutôt que d'un manque forcé de personnel. Alors n'y a-t-il pas d'autres signes ? Afin de trouver un autre argument, il semble nécessaire de prendre la difficulté à l'envers. S'il y a moins de main-d'œuvre sur le chantier, cette pénurie peut influencer les ingénieurs, dans le but d'élever des édifices en dehors de la norme établie par le *regelbau*. S'ensuit alors un rapport au temps crucial pour ces derniers. Avec des équipes réduites, les chefs de chantier ne peuvent pas

achever les travaux dans le délai alloué par l'OT. C'est pourquoi, sous la surveillance et avec l'approbation de l'OT, les *Baustellen* réalisent des édifices particuliers dont la construction peut être en rapport avec les moyens numéraires du chantier. Ici, ce facteur d'explication ne tient pas, ou presque peu, dans les appendices architecturaux des blockhaus appartenant à cette catégorie. En revanche, l'apparition des bâtiments *Sonderkonstruktionen* s'explique simplement par le fait que le manque d'ouvriers accentue drastiquement les délais du projet. Cependant, le rapport au temps n'est-il pas une raison de plus de déroger à la règle ?

Lors de la fortification d'un site sur le littoral, revient souvent la question du temps. Combien de temps faut-il pour créer tel ou tel complexe défensif ? La notion du nombre, de la quotité temporelle attribuée à la construction devient pratiquement une donnée rationnelle à fournir afin d'asseoir un argument. Réellement, il est très difficile de répondre à une telle interrogation, aussi pertinente soit-elle. Le délai d'élévation des casemates dépend de nombreuses variables, comme le type d'ouvrage, la nature du sol, l'orientation, etc. Mais il faut aussi composer avec les facteurs énoncés précédemment, c'est-à-dire la qualité de la logistique pour faire transiter le matériel jusqu'au chantier, la disponibilité des composants, en plus du nombre de travailleurs présents. Le temps reste alors un allié loyal lorsque tous ces critères sont remplis, mais est le premier à faire défaut quand un seul de ceux-ci vient à manquer. C'est pourquoi ce facteur temporel peut se rattacher par essence à n'importe quelle condition. Il peut affecter le manque de matériel, de personnel ou de transport. Faute de temps, il convient de noter que des variations par rapport à l'architecture normalisée commencent à apparaître de manière inévitable. Les chefs de chantier, ainsi que les organes locaux de l'OT doivent s'organiser avec les délais imposés par la *Festungs Pionier*. Un document¹⁶² daté de 1944, et rédigé par l'*Oberst*. Klaus, invite à s'y arrêter un instant. L'officier fait savoir que les demandes de réapprovisionnement des chantiers « doivent être faites au moins quatre semaines en avance s'il s'agit de structures de conceptions standard actuellement utilisées¹⁶³ ». Il ajoute un peu plus loin que « les demandes pour d'autres structures standard doivent être faites au moins 8 semaines avant l'apparition du besoin¹⁶⁴ ». L'OKW, par le biais de sa branche du génie de forteresse, impose aux bâtisseurs des délais de traitement extrêmement longs pour leur fournir uniquement l'équipement adéquat à la construction des ouvrages. Alors que dire du temps

¹⁶² NARA, cote T78 – R625.

¹⁶³ En allemand : « *Anforderung des Nachschubs muß mindestens 4 wochen vor Bedarf erfolgen, wenn es sich um Regelbauten und Bauformen handelt* ».

¹⁶⁴ En allemand : « *Anforderung für sonstige Regelbauten muß mindestens 8 wochen vor Bedarf erfolgen.* » Il convient de se demander à quoi font référence ces « autres structures standard ». Malgré l'absence de réponses claires, il est possible de supposer qu'il s'agit d'ouvrages plus lourds et donc plus importants stratégiquement.

requis pour l'étude d'implantation du site ? Ainsi que de l'autorisation à bâtir ? D'ailleurs, il faut noter que cela intervient dans un contexte très difficile pour l'Allemagne, où le besoin d'agir vite peut se révéler crucial. Ces délais sont sans doute en rapport avec la production industrielle qui commence à être en difficulté en 1944, malgré des efforts surhumains pour subvenir aux besoins nécessaires. Ainsi, le temps reste un facteur de choix pour l'apparition de cette troisième voie architecturale. En vue de faire au plus vite, les chefs de chantier, aidés par l'OT, ne vont pas attendre ces interminables semaines, mais planifient des stratégies pour agir rapidement. Ce manque de temps permet alors d'observer la formation de la *Sonderkonstruktion*.

La *Sonderkonstruktion*, cette architecture spéciale, hors norme, apparaît dans des cas bien particuliers. Ces situations sont souvent provoquées par des pénuries, des manques résultants parfois de la baisse de la production industrielle. Quatre facteurs ont ainsi pu souligner ce rapport discret entretenu par la formation de structures non réglementées par le *regelbau*. Toutefois, une seule de ces quatre variables tisse ses liens vers les trois autres dans l'unique but de les unifier : le temps. Le quotient temporel fédère ainsi le manque de matériel vers des problèmes de transport pour clore le débat avec une défaillance de la part de la main-d'œuvre. La *Sonderkonstruktion* est une architecture à part entière, créée dans un but supplétif par rapport à celle dessinée dans les bureaux du génie. Ainsi, sa présence engage-t-elle de manière irrémédiable un impact structurel au sein de l'édifice ?

II.4.2. Un impact structurel

L'architecture spéciale garantit à ses concepteurs une avance sur le temps qui passe. Elle offre une solution économique, quasiment une issue de secours, par laquelle ces ingénieurs peuvent se faufiler en vue de gagner ce combat contre les délais imposés. Il conviendrait de croire qu'il s'agit alors d'une forme spontanée de construction, où les plans de ces ouvrages spéciaux contiendraient un caractère impulsif, voire totalement improvisé. Cette image que l'on peut se former n'est pas si étrangère des différents facteurs évoqués précédemment. Le manque de matériel, une logistique défaillante ou encore une main-d'œuvre amoindrie invite à basculer dans cette conception. Cette « pénurie de temps » mène à l'idée d'une certaine fragilité de la défense. Comme cette architecture spéciale est inhérente au temps, peut-on y remarquer certaines faiblesses structurelles ? Lorsque l'on contemple ces structures, y observe-t-on une

vulnérabilité face aux blockhaus normalisés ? La notion du manque n'a-t-elle pas une répercussion sur les qualités défensives ?

En outre, l'OKW, par sa branche du génie de forteresse, tient à ce que les édifices élevés en tant que défenses respectent un cahier des charges strict. En conséquence, quelle est sa réaction face à des structures hétéroclites, dont aucun des moyens de protection n'a été standardisé ? Va-t-elle statuer sur ces cas ? Le but ici est d'établir un glissement vers lequel la *Sonderkonstruktion* peut apparaître comme une architecture modifiant de manière drastique les bases du *regelbau*. Pour répondre à ces quelques interrogations essentielles, il suffira de se baser sur les nombreux exemples que peut fournir le mur de l'Atlantique en Vendée. En complément, nos propos s'appuieront également sur les notes et suppléments émis par la *Festungs Pionier*.

Dans l'accord passé entre l'OT et la *Wehrmacht*, une petite note a été ajoutée à la fin, statuant qu'il revient à l'OT d'émettre toutes les suggestions d'amélioration concernant les structures¹⁶⁵. De ce fait, au vu des difficultés rencontrées pour approvisionner les chantiers en matériel, les organes locaux de l'OT ont eu le champ libre pour élaborer n'importe quel ouvrage relevant de cette catégorie spéciale. Il faut savoir également que l'OT s'est forgé une véritable expérience en construisant des bunkers depuis 1938 avec le *Westwall*. Lorsqu'il en est question, cette administration gère toutes les adaptations structurelles des blockhaus au sein de l'environnement dans lequel ils prennent place. Ainsi, même lorsqu'il s'agit de casemates normalisées, la Todt, par le biais de ses *Technisches Büro*, a la pleine capacité d'entreprendre des transformations, certes plus ou moins minimes, qui aident à intégrer ces bâtiments dans des espaces non prévus par le *regelbau*. À partir de là, même les ouvrages officiels reçoivent quelques modifications, ne les rendant pas totalement identiques les uns aux autres à modèles équivalents. Avec l'apparition de ces nouvelles restrictions, l'OT a bien sûr tous les moyens pour apporter et surtout conceptualiser une nouvelle architecture défensive. Voyant cela, l'OKW se doit d'agir afin de sauvegarder son monopole sur la question, outre le fait de limiter l'apparition de *Sonderkonstruktionen*. De fait, la réaction de l'organe de l'ingénierie militaire de la *Wehrmacht* ne se fait pas attendre. C'est ainsi que dans le règlement sur les bâtiments standard, il est énoncé au point numéro 3, à propos des constructions spéciales, que « dans presque tous les cas, le *regelbau* peut être appliqué¹⁶⁶ ». L'OKW ajoute également que « les

¹⁶⁵ NARA, cote T78 – R625. En allemand : « *Etwaige Verbesserungsvorschläge über die Art der technischen Bauausführung werden von OT* ».

¹⁶⁶ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 73. En allemand : « *In fast allen Fällen werden sich Regelbauten anwenden lassen.* ».

conceptions spéciales seront donc rares et devraient être évitées autant que possible¹⁶⁷ ». Le message est alors très clair : l'OT se doit d'obéir aux ordres et n'est pas autorisée à outrepasser ses fonctions de bâtisseur en élaborant des plans modifiés au cas par cas. Puissante et relativement proche du Führer, la Todt ne va pas édifier que des structures marquées par l'économie des ressources, mais des éléments qui peuvent pratiquement se confondre avec l'architecture du *regelbau*. L'objectif de cette manœuvre ? Faire en sorte de se dédouaner des ordres émis par la *Wehrmacht*.

Les restrictions économiques et industrielles liées à l'effondrement de la production du Reich n'entraînent pas toujours un impact négatif sur le bâti. En effet, de la prospection entreprise sur les lieux, il ressort une observation très particulière, qui reste directement en lien avec ce qui a été évoqué au point précédent par le biais de l'étrange structure à Sauveterre. En réalité, comme le continent reste assez peu frappé par les problèmes de ravitaillement, les édifices spéciaux érigés par l'OT bénéficient d'une certaine qualité de fabrication. Si l'on reprend cet ouvrage, on observe qu'il a été élaboré en économisant sur les volumes de béton et d'acier. Mais si l'on s'approche d'un peu plus près, il ne fait aucun doute que les ingénieurs ont voulu respecter, d'une certaine manière, les préceptes du *regelbau* : un bâtiment enterré et dont les entrées sont à l'opposé du front. Par ces deux critères, qui sont ici honorés, cet ouvrage applique une partie du cahier des charges des éléments normalisés. Cette confusion peut également se transposer à d'autres cas sur le continent ; par exemple, le R631 situé sur le remblai des Sables-d'Olonne. Les observations précédentes avaient engendré l'hypothèse de la présence d'une citerne à eau accolée à la casemate. Cette annexe, issue des modifications établies par l'OT lors de l'étude du chantier, est alors directement façonnée en même temps que le reste du bunker. Il n'y a donc pas de distinction entre la partie normalisée et celle que l'on peut qualifier de hors norme. Dans ce cadre, les instructions officielles sont également respectées malgré l'adjonction d'un nouvel élément à un plan déjà existant. Il faut aussi noter que l'aspect général de cette pièce rapportée se confond visuellement avec la norme. Ainsi, cet appendice ne dénature pas l'architecture préétablie par les plans. De même, cela ne semble aucunement modifier les propriétés défensives de l'abri antichar.

La volonté de l'OT de mimer les règles dictées par le *regelbau* n'est pas seulement propre aux ouvrages du continent. Il semble que les architectes ont aussi souhaité donner à leur création un modelé s'apparentant aux traits officiels des blockhaus normalisés. Comment et par quels moyens y sont-ils parvenus ?

¹⁶⁷ NARA, cote T78 – R625. En allemand : « *Sonderkonstruktionen werden daher selten sein und sind soweit als möglich zu vermeiden.* ».

Pour explorer cette dimension architecturale où la *Sonderkonstruktion* impacte la forme de façon à la confondre avec la norme, il est nécessaire de se rendre sur l'île de Noirmoutier. Deux exemples élémentaires illustreront au mieux cette idée. Si l'on retourne sur le site du port Morin (Sa108), déjà entrevu lors du précédent point, on remarque la présence d'une soute à munitions¹⁶⁸ étonnamment surmontée d'un tobrouk. Cette structure alvéolaire n'a rien à voir avec la piètre qualité dont fait preuve le premier exemple. Le béton employé pour la construction de ce bâtiment est bien meilleur. Des observations structurelles¹⁶⁹, on déduit une nette volonté des architectes d'élever un édifice mimant les caractéristiques d'un *regelbau*. D'un point de vue esthétique, il est alors difficile de ne pas le confondre avec un ouvrage normalisé¹⁷⁰ tellement le style s'en rapproche. Néanmoins, qu'en est-il lorsque des difficultés logistiques empêchent l'arrivée de matériaux ? Est-il possible de retrouver cette même volonté sur l'île d'Yeu ?

Jusqu'alors l'île d'Yeu est apparue comme étant un territoire d'exception, où l'architecture défensive était modelée à l'image des restrictions et des pénuries de matériel. Même si la précédente illustration pourrait se prêter à cette réflexion, il est intéressant d'explorer une autre architecture tout aussi parlante. Il est alors nécessaire de se rendre sur une des grandes plages de la façade est, pour trouver à la Petite Conche ce qui pourrait s'apparenter à un encuvement sur abri-soute¹⁷¹. Cette structure est à l'image du style défensif présent sur toute l'île. C'est-à-dire un ouvrage modeste, où la pierre et le béton ont été sélectionnés pour son élévation. Deux éléments doivent être notifiés ici. Le premier concerne l'aspect général de l'édifice. Si l'on s'attache aux détails, on constate que la pierre n'a été utilisée que pour bâtir les deux couloirs menant vers les deux salles inférieures. Au contraire, l'ensemble du bunker, c'est-à-dire son encuvement et les deux alvéoles, est constitué entièrement de béton. La structure a ainsi été édiflée de façon conventionnelle, en coffrant puis en coulant le béton. Contrairement à l'encuvement situé sur la pointe de Gilberge, cet ouvrage a bénéficié d'une attention très particulière pour avoir profité de tels matériaux. En second lieu, il faut également noter que la typologie normalisée s'efface dans un tel cas. Lorsque l'on se rapporte aux différents appendices présents sur cette structure, cela pourrait être le contraire. Sur la partie supérieure, l'encuvement mime les traits octogonaux d'un R600b, avec en son centre l'habituel support en béton pour l'arme antiaérienne. En dessous, l'accès aux deux chambres se fait par

¹⁶⁸ Voir volume II annexe n° 46 – fig. 1.

¹⁶⁹ Si l'on s'intéresse un instant aux côtés de cet ouvrage, il apparaît que le mur protégeant les deux entrées parallèles atteint 90 cm de largeur, alors qu'à l'intérieur les cloisons ne font que 50 cm de large.

¹⁷⁰ Alain Chazette dans son livre *Noirmoutier sous l'occupation allemande* ne semble pas avoir fait la distinction.

¹⁷¹ Voir volume II annexe n° 57 – fig. 2.

l'intermédiaire de deux entrées symétriques, à l'image d'un *Verstark Feldmässigen* présent à la pointe des Polous sur le continent. Avec un tel exemple, la volonté de copier, voire de mimer la norme, prend tout son sens. Les détails portés à cette architecture spéciale vont jusqu'à la présence d'un conduit d'aération ou de chauffage pour l'une des soutes. De même, les plafonds sont recouverts de tôle ondulée comme au sein d'un abri normalisé. L'épaisseur de la dalle sur laquelle repose l'encuvement se rapproche des standards, avec pas loin d'un mètre de hauteur. Cette construction apparaît alors avec un modelé très proche du *regelbau*, si bien qu'il est difficile de croire qu'il s'agit d'une *Sonderkonstruktion*. Cette structure montre-t-elle une volonté mixant les deux types d'architecture ? Cet exemple permet aussi de montrer que les restrictions matérielles ont très certainement fluctué au cours de l'occupation, rythmant ainsi l'esthétique des défenses.

L'architecture spéciale édifiée selon ces préceptes met aussi en avant une autre facette de la question liée à son impact vis-à-vis de la structure ainsi créée. Jusqu'alors cet intérêt s'est concentré sur une optique selon laquelle les critères qui transforment une structure défensive en ouvrage relevant de la *Sonderkonstruktion* sont favorables à cette même structure. Le fait que l'OT doive obéir aux ordres de la *Wehrmacht* sur cette question des bâtiments spéciaux, déclenche une volonté de mimer la norme. En revanche, n'oublions pas le contexte dans lequel interviennent ces éléments, c'est-à-dire une pénurie de ressources. Partant de cela, peut-on observer une certaine fragilité structurelle des bâtiments touchés par la *Sonderkonstruktion* ? La volonté de l'OT de subvenir aux besoins de la troupe est présente, mais elle est sapée par des réductions de matériaux. Alors qu'en est-il ? Est-ce que ces casemates ont la capacité d'endurer une attaque à l'image de celles issues du *regelbau* ?

La majorité des défenses élevées et répondant à la *Sonderkonstruktion* sont, dans la plupart des cas, des structures ayant subi des économies de ressources lors de leur construction. Ce fait entraîne alors, comme il a été possible de l'observer, un amoindrissement de la largeur des parois et également du toit. Accusant de sévères restrictions, la structure est construite avec les moyens du bord, ce qui provoque de manière inévitable son affaiblissement. L'appauvrissement des moyens de défense élémentaires peut être un risque fatal pour l'ouvrage en cas d'attaque. Les tests qui sont effectués par la *Waffenprüfungsamt*, puis validés par la *Waffenkommission fest* ont permis de montrer qu'il est nécessaire de recourir à une épaisseur minimale de 2 m de béton¹⁷² pour faire face à la grande majorité des obus ennemis. En ne

¹⁷² NARA, cote T78 – R625.

respectant pas ce critère fondamental, les comportements éventuels de l'élément face à un explosif quelconque ne peuvent pas être anticipés.

Les édifices relevant de la *Sonderkonstruktion* font alors office de prototypes directement intégrés aux conditions réelles de combat. Seuls les croquis et les ébauches sur la feuille à dessin peuvent corriger, voire améliorer, les appendices liés à la protection structurelle de l'architecture. La simulation du comportement du bâti lors d'une attaque reste basée sur des statistiques provenant des règlements issus de la *Wehrmacht*. La nécessité d'aller au plus vite reste le maître-mot ici. Il est alors logique que les *Technisches Büro* des OBL, ou bien des ABL, reprennent, *de facto*, les traits et critères du *regelbau* pour les réappliquer aux besoins du moment. Cependant, même si les techniciens de l'OT miment les bases élémentaires de la norme lors d'une construction spéciale, celles-ci restent, parfois, une pâle copie des véritables défenses officielles. Un document¹⁷³ de l'OKW, édité en 1944, révèle toute la problématique liée aux ouvrages spéciaux, et plus spécifiquement à ceux édifiés en pierre. Il est remarqué que ces types de bâtiment se « passeront généralement de la protection de leurs fondations¹⁷⁴ ». En effet, il est de coutume, dans le cadre d'un monolithe, que les fondations du bunker soient protégées par des appendices au niveau du sous-sol. Le problème induit ici par la *Sonderkonstruktion* est un risque inéluctable lorsqu'une bombe éclate à proximité. La structure, en roches, peut alors s'effondrer sur elle-même au contraire d'un blockhaus normalisé qui bascule sur lui-même, mais reste entier. Le risque peut être d'autant plus important qu'il s'agit d'une soute à munitions. L'absence de ces soubassements n'est pas quelque chose de nouveau en soi, car ces derniers demandent inévitablement des ressources qui sont entièrement consacrées au reste de l'édifice.

Toutefois, la limitation des moyens engendrant ce style architectural très particulier se voit parfois contradictoire dans l'économie des matériaux utilisés. Reprenons l'observation faite à Port Morin sur l'île de Noirmoutier, où l'usage de plaques bitumées trahit cette récession. Il ne faut pas occulter que, même si ces structures sont érigées avec une certaine restriction, il persiste une volonté de se rapprocher de la norme ou d'éviter aux futurs occupants des inconvénients dus à l'humidité.

L'impact structurel de la *Sonderkonstruktion* sur les ouvrages défensifs reste pour le moins contrasté. Ce lien sensible, entre cette architecture et la question des restrictions, entre ici dans un cadre qui lui permet de prendre tout son sens. Le manque de temps, facteur clef de

¹⁷³ NARA, cote T78 – R625.

¹⁷⁴ En allemand : « *Bauten in Fels werden im allgemeinen ohne Fundamentschutz auskommen.* ».

la raison de ce style, impose une discrétion visuelle à cette forme spéciale. Le bâti, « l'architecture », se complaît dans une confusion mimant les traits de la norme, du *regelbau*. Derrière ce masque de porcelaine se dessine un corps architectural déficitaire, dont les membres s'adaptent tant bien que mal à des configurations difficiles. Le croquis n'a alors pas le temps d'achever sa pensée, si bien qu'il en oublie l'essence même de son objet : la défense. Intégrée au sein d'un ensemble réglementé, normalisé, cette architecture spéciale n'entreprendrait-elle pas une appréciation diminuée, voire éphémère du mur de l'Atlantique ?

II.4.3. Une architecture militaire diminuée, éphémère ?

Le particularisme architectural qu'entretient la *Sonderkonstruktion* puise de manière indéniable ses préceptes, ou plutôt ses lignes de force, dans les faiblesses des structures normalisées. Les ouvrages spéciaux mettent ainsi en lumière l'aspect lacunaire du *regelbau*. Ces édifices, bâtis à l'économie, restent néanmoins une solution face aux problèmes d'adaptation de l'implantation de l'abri vis-à-vis de l'environnement qui l'entoure. Malgré cela, ne serait-il pas exact d'évoquer une certaine précipitation en ce qui concerne l'édification de ces défenses ? De l'idée d'une construction spontanée, mais qui reste tout de même réfléchie, ne découle-t-il pas un caractère diminué face aux ouvrages du *regelbau* ? Ces différentes interrogations permettent également de glisser vers l'hypothèse d'une certaine graduation du degré de spécificité engagée sur la structure. Effectivement, ne pourrait-on pas construire une échelle hiérarchisant le taux de transformation par rapport à un ouvrage d'origine ? Partant de cela, l'intégration d'édifices relevant finalement d'une non-standardisation permet-elle de mettre en doute la durabilité du mur de l'Atlantique ? Le fait d'inclure des structures hors norme ne pourrait-il pas remettre en question le caractère impérisable du mur ? Ce point entretient une relation tout à fait conceptuelle. Malgré tout, il reste nécessaire de dessiner une vision réelle de la *Sonderkonstruktion* à partir des observations recueillies lors de la prospection menée sur le terrain. Cette analyse autorise une réflexion autour de ce sujet méconnu par l'historiographie, dont elle ne fait que relever de manière maladroitement les édifices présents sur les rivages. Nous nous proposons alors de suivre le cheminement de ces différentes interrogations en vue d'y apporter des réponses ou, tout du moins, des éclaircissements.

Le choix d'établir des défenses différentes au sein d'un point d'appui découle de plusieurs motifs, dont les tenants ont été observés précédemment. En conséquence, les aboutissants se révèlent tout aussi variés. Structurellement parlant, ces casemates reflètent, à première vue, une industrie en péril. La production des entreprises du Reich se trouve débordée

par les demandes, malgré les actions menées par Speer. Lors des exemples pris pour illustrer les arguments précédents, il a été question d'une certaine simplification des ouvrages spéciaux. Lorsque l'on examine le plan de masse d'un édifice comme à la pointe de Gilberge sur l'île d'Yeu, le dessin se veut encore plus minimaliste que ceux issus du *regelbau*. La *Sonderkonstruktion* redessine plus simplement les traits des défenses tout en composant avec les restrictions de matériaux. Dans ce schéma, elle atténue, voire supprime, des éléments coûteux afin d'offrir aux utilisateurs un ouvrage dépouillé de tous appendices superflus. Il en découle presque l'idée ici d'une « supra-optimisation » de l'édifice dans le sens où la règle est surpassée afin d'en proposer une utilisation très spécifique, qui tend vers l'unicité.

N'oublions pas aussi que cette spécificité induite par cette architecture offre des avantages. Certes, à certains moments, elle efface des traits structuraux élémentaires à sa défense mais, d'une part, cela permet d'économiser sur les matières premières présentes et, d'autre part, la diminution des caractéristiques physiques de l'édifice en garantit une adaptation sur le terrain, là où la norme peut faire défaut malgré de lourdes modifications internes. Il faut appréhender cette architecture militaire comme un second choix fait par les ingénieurs de l'OT. La volonté de simplifier le cahier des charges résulte aussi d'un souhait d'émancipation des bureaux techniques de la Todt. Certes, de ce point de vue, on peut penser qu'il s'agit d'une déviance architecturale où l'OT fait cavalier seul, mais si l'on explore une autre facette, il apparaît alors qu'elle est régie par des choix, voire des sélections très exigeantes. Il ne faut pas oublier que l'OT reste une entreprise qui s'est forgé une très grande expérience en la matière, et ce, depuis 1936. Cette organisation reste loin devant les petits groupes du génie de forteresse de la *Wehrmacht*, qui ont partiellement échoué devant l'édification du *Westwall*.

Cet héritage, ce passé, fait en sorte que la *Sonderkonstruktion*, cet enfant provoqué dans des circonstances économiques dégénérescentes, puisse évoluer avec une certaine connaissance élémentaire des normes défensives. Le fait que cette architecture ne les applique pas ne fait pas d'elle un concept qui les ignore. Il a été possible de comprendre, à travers l'exemple qui se situe à Sauveterre, sur le continent, que les rudiments du *regelbau*, longuement explicités dans le dossier¹⁷⁵ de l'*Oberst*. Klaus, y sont clairement appliqués. La structure, certes très fragile, reste néanmoins intégrée dans la dune et ses accès sont tournés à l'opposé du front comme le prescrit la norme officielle. La simplification du plan d'ensemble réduit en tout état de cause les coûts de fabrication, mais adapte la norme à des situations complexes qui la dépasse. Le caractère, que l'on pourrait qualifier de diminué, répond alors à une volonté structurelle propre aux

¹⁷⁵ NARA, cote T78 – R625.

situations rencontrées par les bâtisseurs. L'environnement façonne, à sa manière, l'adaptation de la règle. La nature du terrain joue pleinement comme facteur de compréhension de cette propriété qui tend à réduire l'aspect monumental de l'ouvrage. En outre, l'efficacité, c'est-à-dire ce versant minimaliste, de l'architecture spéciale permet de moduler l'inflexibilité résultant du *regelbau*. En revanche, cette vision du particularisme architectural entretenue par la *Sonderkonstruktion* ne voit-elle pas une graduation de sa forme dans les ouvrages qu'elle touche ?

Émettre l'idée que l'architecture spéciale peut être une structure diminuée dans ses qualités défensives doit nécessairement amener à observer une possible hiérarchisation des cas qui se présentent. En effet, qu'est-ce qui permet de déterminer que telle ou telle défense répond à ce qualificatif ? Est-ce que, dans certaines situations, l'édifice spécial comporte des caractéristiques qui permettent de le catégoriser et de le distinguer en tant que tel ? En outre, à partir de ce glissement, peut-on voir plusieurs formes de *Sonderkonstruktion* ? Précisons que, dans cette analyse, il est également fondamental de mettre de côté les différents ouvrages normalisés dont certains font seulement preuve d'une adaptation environnementale. En effet, il est utile de proscrire de ce champ expérimental ces structures qui dépendent de façon inéluctable du *regelbau*. Ainsi, comment peut-on procéder ?

Dans le but de prendre dans son ensemble la problématique, il est nécessaire d'adopter un cadre assez flexible au vu des ouvrages qui relèvent de cette tâche. Ainsi, il convient de créer une échelle sur laquelle plusieurs critères, liés à l'importance des modifications, viennent se greffer. Ces différents échelons commencent avec le « stade zéro », c'est-à-dire à partir d'un blockhaus normalisé pour, ensuite, progresser vers le cas le plus pur en termes de *Sonderkonstruktion*. Cette échelle se propose alors d'établir dix points élémentaires¹⁷⁶ permettant de déterminer, puis de différencier, plusieurs degrés faisant d'une structure normalisée un ouvrage spécial. À la suite du « stade zéro » qui est le *regelbau* dans sa plus simple définition, on accède à la première phase. Il convient, à ce stade, de repérer des « ajouts, simples, de petites structures en matériaux variés à un plan normalisé sans le modifier ». Cette première étape peut être illustrée par le cas d'un R600 à la pointe du Payré, affublé d'un mystérieux monticule de pierres scellées par du ciment au-devant de l'encuvement¹⁷⁷.

Au second échelon, il est indispensable de surveiller si « l'architecture repose sur une base normalisée, dont le reste de la structure a été modifié ». Ce cas peut s'inscrire dans l'élément vu précédemment à l'île d'Yeu sur la plage de la Petite Conche. La troisième phase

¹⁷⁶ Voir volume II annexe n° 74 – fig. 1.

¹⁷⁷ Voir volume II annexe n° 74 – fig. 2.

demande à surveiller « l'épaisseur des parois extérieures ». En effet, les observations, dans ce cadre, ont abouti à ce que la *Sonderkonstruktion* reçoive des murs plus fins que ceux issus des ouvrages normalisés. Le quatrième point s'attarde sur les « qualités stylistiques s'apparentant à celles formulées par la norme ». Ici, il convient de reprendre l'exemple de la soute à munitions située sur le site du port Morin à Noirmoutier, dont l'apparence tend à faire croire à un abri du *regelbau*. Dans le but d'étudier la structure en elle-même, il est important de vérifier la « qualité du béton ». Certes, même les modèles types peuvent être construits avec un conglomérat de mauvaise qualité ; il n'en reste pas moins que le matériau utilisé dans ce cadre reste très grossier, à l'image de ce que l'on peut observer sur l'île d'Yeu.

La sixième étape doit s'attarder sur la « présence de matériaux de récupération ». Là aussi, il est vrai que la norme fait usage de cette condition, mais arrivé à ce stade, la défense examinée tendrait à appartenir à une construction spéciale. Le septième degré notant la « présence de briques mêlées à du béton » renforce ici cette idée. Cette technique est bien souvent utilisée pour élever des souterrains comme à La Tranche-sur-Mer¹⁷⁸ ou à Noirmoutier¹⁷⁹. Il faut être également vigilant quant à la « présence de pierres mêlées au béton » comme à la pointe de Gilberge à l'île d'Yeu. Enfin, avant de statuer sur l'appartenance, ou non, du bunker à la *Sonderkonstruktion*, il est nécessaire d'examiner si « la disposition des pièces n'entretient aucun rapport avec un plan normalisé ». Si c'est le cas, alors en passant toutes ces phases successives, il convient d'affirmer qu'il s'agit d'une architecture spéciale. Si, à un moment donné, l'analyse s'arrête avant l'étape numéro six de cette échelle, il peut s'agir d'une structure normalisée lourdement adaptée à la situation dans laquelle elle est implantée.

Une telle démarche permet de répondre aux précédentes interrogations concernant la caractérisation de cette architecture spéciale. Il convient de noter, en premier lieu, qu'il est possible de distinguer plusieurs degrés suivant lesquels les formes du *regelbau* s'effacent pour laisser place à la spécificité. En deuxième lieu, avec une telle hiérarchisation, il ne convient pas d'affirmer qu'il existe plusieurs formes de *Sonderkonstruktion*, mais plutôt une progression vers ce type d'architecture. On peut émettre l'idée d'une transformation ou d'une transition vers le hors norme, au lieu de cataloguer directement ce qui semble être spécifique à une anomalie. Utiliser le terme de graduation ou de progression permet également de toucher à cette vérité qu'entretiennent les aspects relatifs à cette question. Ces deux articulations comportent l'idée d'une circulation d'un état initial vers une succession, possible, de phases aboutissant à un produit final modifié. En appréhendant ce particularisme architectural, cette réflexion se place

¹⁷⁸ Voir volume II annexe n° 19 – fig. 1.

¹⁷⁹ Voir volume II annexe n° 48 – fig. 2. et fig. 3.

selon un angle où règne le monde des hypothèses. Toutefois, ces résultats ne bouleversent-ils pas le caractère durable du mur de l'Atlantique ?

Maintenant qu'il a été possible de mettre en exergue les différentes qualités auxquelles répond cette architecture spéciale, il est intéressant de s'attacher à la question de son invariabilité temporelle, c'est-à-dire sa durabilité face aux ouvrages relevant du *regelbau*.

Si l'on se concentre essentiellement sur la qualité de construction des structures spéciales, on admet, de manière globale, que celles-ci reçoivent des finitions qui restent en-deçà des critères usuels. La finesse des murs, voire dans certains cas des fondations, précipite actuellement ce genre d'ouvrages vers une destruction inéluctable. Il suffit de se rendre sur le point d'appui Sa85 à La Tranche-sur-Mer pour constater cette issue. Toutefois, les casemates construites avec le peu de béton disponible ont tendance à résister face aux mouvements de terrain, contrairement à des ouvrages du *regelbau* qui sont bien plus lourds. Nous vient cette image du R612 sur la plage de Sion s'enfonçant dans le sable, alors que des bâtiments dans un milieu similaire, comme l'encuvement de la Petite Conche, ne semblent pas souffrir de ce phénomène. Néanmoins, il ne s'agit là que de simples exceptions puisque les agents naturels, ainsi que le temps qui passe, offrent encore moins de répit à ces structures intrinsèquement plus fragiles. Les parois de béton, dont la qualité est inférieure à celle du *regelbau*, a bien plus de difficulté à résister aux affres du temps. De même, si l'on se place du point de vue de l'époque, il faut rappeler que l'OT bâtit ces édifices dans un but supplétif, c'est-à-dire pour subvenir aux besoins de la troupe. De cette remarque, il faut déduire que la norme incarnée par le *regelbau* demeure la garante du système défensif. En cas d'attaque, ces bunkers spéciaux mettent à disposition un moyen de défense supplémentaire, mais qui reste secondaire. Ainsi, le caractère éphémère que peut faire transparaître la *Sonderkonstruktion* en ses formes, dépend essentiellement du point de vue duquel on se place.

Ainsi, l'idée selon laquelle la *Sonderkonstruktion* fragiliserait l'ensemble des défenses normalisées du mur, demeure assez complexe. En effet, il ne conviendrait pas ici de généraliser, mais de particulariser les différentes situations dans lesquelles intervient cette architecture spéciale. Certes, à certains moments, peut apparaître au premier regard une certaine vulnérabilité décrédibilisant la nature des défenses. Mais tout le problème de cette observation réside dans le fait qu'elle est prononcée aujourd'hui. La vision change entre la construction et ce que l'on voit actuellement. C'est pourquoi la durabilité du mur ne semble finalement pas affectée par l'ajout de ces structures, qui, d'une certaine manière, le complètent. En raison de cela, la *Sonderkonstruktion* n'entre-t-elle pas pleinement dans la définition du mur de l'Atlantique ?

L'inflexibilité de la norme que respecte le *regelbau* a permis de voir la naissance d'une architecture atypique, se défendant d'une spécificité qui lui est propre. La *Sonderkonstruktion* demeure un style architectural hors norme, souvent complexe à percevoir tant elle revêt de multiples formes. Il n'y a pas une *Sonderkonstruktion*, mais plutôt des *Sonderkonstruktionen*. Ce particularisme montre un effet de graduation, du général au spécifique, et ce, par le biais de plusieurs étapes. Ces structures assurent donc une adaptation à tous les types de terrains et renvoie à l'idée d'une complémentarité vis-à-vis du mur de l'Atlantique.

* * *

L'Organisation Todt, première entreprise d'Europe portant le nom d'un homme né pour la technique, s'est vue grandir jusqu'à devenir une machine tentaculaire, dont l'omnipotence dépasse les espérances du Führer. Toutefois, sur ce chemin, cette entreprise a parfois été bousculée par des tensions internes, puis raffermie sous la direction d'Albert Speer où son appareil décisionnel reste optimal en 1943. Sa participation à l'élaboration et à la conception du mur de l'Atlantique s'est en revanche nettement complexifiée malgré ses espérances. Certes, elle reste l'organe ayant bâti cette défense, celle qui a relevé le défi, mais elle reste dans l'ombre des forces opposées. La *Wehrmacht* n'a pas caché son jeu quant à son rapprochement vers Hitler pour attirer dans son escarcelle l'architecture à donner à ces différents blockhaus. Ces tensions, cette concurrence entre deux appareils largement compétents, entraînent une perte de temps considérable. La main-d'œuvre, cette problématique humaine, à engager, à enrôler par moments, n'a évidemment pas la volonté de travailler pour son ennemi. Ce labeur réalisé par son entremise lui vaut également des représailles de la part de la population qui qualifie ces contingents de collaborateurs. Ce glissement que produit la *Sonderkonstruktion* permet à l'OT d'aller vers son objet tant désiré, c'est-à-dire la conception de fortifications. Cette architecture sensible, voire à certains moments complexe, entretient une liaison insensée avec la norme, dont elle prend à sa guise des éléments du *regelbau*. Ainsi, l'OKW conceptualise, l'OT fabrique, mais qu'en est-il de la mise en place de la stratégie défensive sur le littoral vendéen ?

Chapitre III. De la stratégie Allemande sur le littoral vendéen

La mise en place d'une stratégie se basant sur des défenses statiques doit fondamentalement se fonder sur une certaine cohérence tactique. Plusieurs facteurs liés à l'adaptation aux réalités du terrain émanent de cet immense projet de manière à assurer une parfaite étanchéité aux attaques ennemies. Si l'adaptation des ouvrages se complaît totalement dans l'environnement, ou encore si ces bâtiments respectent la topographie des lieux, il sera alors bien plus difficile pour l'adversaire de repérer et de franchir cette barrière. Toutefois, l'analyse que fait l'historiographie¹, sur la conduite des fortifications en Vendée, édulcore cette réalité. Sa réponse reste peu convaincante puisque la littérature spécialisée se tourne essentiellement vers les édifices protégeant le port des Sables-d'Olonne, repoussant l'idée d'une formation défensive convaincante sur le reste du littoral. C'est donc en formulant une alternative à ce discours qu'il est maintenant nécessaire, avec l'appui des précédents chapitres, d'appréhender l'instauration de la stratégie mise en place par la *Wehrmacht* en Vendée.

En premier lieu, il sera indispensable de se pencher sur l'adaptation structurelle du bâti à son environnement en vue de son insertion au sein d'un schéma tactique. Ainsi, pour quelles raisons cette défense est-elle configurée de la sorte ? Chaque point d'appui est-il indépendant ou entretient-il un quelconque lien avec les autres ? Cette réflexion ouvrira un portail vers les techniques de camouflage utilisées par l'armée allemande dans le but de rendre ces édifices totalement indétectables. L'intégration au paysage doit aussi tenir compte d'un facteur essentiel à l'accomplissement des objectifs : le calcul et l'orientation des lignes de mire. Ce dernier trait permettra de mettre également en lien les types d'armes présentes en fonction des attentes de la *Wehrmacht* qui a des visées bien précises.

Partant de l'interprétation propre au courant historiographique, ce chapitre permettra aussi de répondre à la problématique initiale : les blockhaus du mur de l'Atlantique en Vendée constituaient-ils un moyen pour parer à un hypothétique débarquement, ou bien étaient-ils conçus exclusivement comme dispositif de protection de sites stratégiques comme La Rochelle ou encore de la voie maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle ? Le premier point de vue adopté pour répondre à ces questionnements se placera à partir de la défense du couloir maritime. En découlera un second point de vue, celui de la protection du littoral vendéen par les différentes défenses qui y sont élevées.

¹ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008 ; CHAZETTE Alain, BROTHE Éric et REBERAC Fabien, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Prahecq, Patrimoines Medias, 2006 ; DUBERNAT Jean-Guy, *Le mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011.

III.1. De l'adaptation structurelle du bâti sur l'environnement

Désigner le meilleur terrain où mener une potentielle bataille n'est jamais un choix très aisé. Quel environnement privilégier ? Comme dans bien des cas, plusieurs facteurs sont à prendre en compte et c'est par la sélection des plus importantes variables que l'on reconnaît les meilleurs stratèges. Le schéma tactique qu'imposent les fortifications du mur de l'Atlantique amène le bouleversement de certains codes des défenses statiques jusqu'alors en vigueur. L'édification de bunkers n'entretient plus ce lien avec l'ouvrage d'art que sont les forts au XIX^e siècle, mais s'appuie sur une totale intégration au sein de l'environnement dans lequel va intervenir le point d'appui. L'implantation d'un tel site fortifié n'aura pas de sens si ce dernier est dévoilé aux yeux de tous. Le blockhaus, selon le terme général ici, doit donc entretenir un lien étroit avec le milieu dans lequel il est implanté. Il est indispensable de nourrir une intégration naturelle des lignes de force qu'admet la silhouette des casemates allemandes au sein du décor. L'identité visuelle lors de l'adaptation de la défense doit être gommée. De tels monolithes de béton sont nettement identifiables depuis trois points de vue : les airs, la mer et au sol. Alors comment procéder au mieux à leur camouflage ? La géographie du lieu sur laquelle la position va être fondée joue aussi un rôle prépondérant. Pourquoi a-t-on parfois plusieurs blockhaus du même type ? Pour quelles raisons sont-ils orientés de telle manière ? De même, réfléchir à l'interconnexion entre les secteurs de défense est un des plus importants paramètres à prendre en compte.

La nature, la topographie du littoral vendéen restent assez variées. Partant de ce propos liminaire, il est nécessaire de s'intéresser aux raisons de cette formidable intégration d'ouvrages défensifs dans le milieu sensible qu'est l'environnement marin. Certes, aujourd'hui, il est bien difficile de croire que ces bâtiments grisâtres n'étaient visibles qu'à quelques mètres, camouflés sous d'épais dispositifs. Il n'en reste pas moins que cela fait partie du défi que veut relever l'édification d'une telle défense. Le dernier point, sur lequel il sera pertinent de se pencher, permettra de mettre en exergue que ce schéma d'implantation délivre un système cohérent de ligne de mire. Cette troisième variable dans l'adaptation structurelle du bâti sur l'environnement autorisera à percevoir toute la logique du mur de l'Atlantique en Vendée.

III.1.1. L'assimilation de l'environnement par le bâti

L'organisation naturelle du paysage, dans laquelle il est possible de percevoir et d'évoluer, amène une admiration de cet environnement. Au sein de la nature vierge, tout est à sa place et respecte un certain ordre, où rien ne peut paraître artificiel, puisqu'il s'agit « du fruit de la nature ». Lorsque l'on découvre un tel lieu, éloigné de la civilisation, ne porte-t-il pas à la conscience l'organisation parfaite de la nature ? En 1941, lorsque les premières bases sous-marines sont sorties de terre, il a été difficile de les comparer à l'action de la nature, de les intégrer dans ce schéma naturel en vue de lisser leurs lignes. Lorsque l'on regarde ces structures ternes et froides, on constate qu'elles dérangent cet ordre naturel, elles le remettent en cause. Leurs lignes de force s'élèvent contre cette organisation. Elles s'inscrivent selon un emplacement qui reste à la vue de tous, à la couleur et aux traits esthétiques si caractéristiques de l'architecture militaire. Ces trois facteurs permettront également aux alliés de mieux repérer ces bases de la *Kriegsmarine* en vue de les bombarder, occasionnant généralement peu de dégâts. Alors comment mieux réussir l'intégration des blockhaus au sein d'environnements variés ? Par quels moyens ? Avec les directives de guerre n° 40 et n° 51 prises par Hitler dans le but de jeter et de renforcer les bases du mur de l'Atlantique, comment produire une défense se fondant dans l'environnement ?

Au-delà d'une approche perceptible et tout à fait subjective, il existe une vision hautement stratégique. Sur ce point, il convient de se pencher sur une problématique centrale, c'est-à-dire d'appréhender la démarche selon laquelle l'architecture défensive assimile l'environnement dans lequel elle est implantée. Mais ne tombons pas dans l'erreur de confondre cette analyse avec l'étude suivante, qui traitera exclusivement des techniques de camouflage, ou avec le point sur les aspects géologiques. En effet, ici, l'objectif, qui reste complexe à percevoir, est d'aller vers la compréhension de la tactique allemande visant à la mise en place des points d'appui. Sur quelle règle se fonde l'OT, ou encore la *Festungs Pionier*, pour établir cette confusion structurelle avec le terrain, pour accomplir un but tactique ? Ce développement vise alors à interpréter les choix dictés par les bureaux d'études de l'OKW en vue d'imiter l'ordre naturel, de limiter le désordre imposé par la mise en défense des lieux. Contrairement à ce que l'on peut observer à Saint-Nazaire ou à La Rochelle, le blockhaus en Vendée modère son impact, en s'inscrivant ou plutôt en s'adaptant directement dans un écosystème majoritairement préservé. De cette manière, comment l'organe décisionnel de la *Wehrmacht* va-t-il procéder pour circonscrire l'impact environnemental des blockhaus, tout en répondant à des critères défensifs ?

La conception d'une défense forte semble, d'un premier point de vue pour l'Allemagne, être une tâche quelconque. Rappelons ici l'édification du *Westwall*, dont les plans remontent à 1936. Alors, qu'est-ce qui pourrait être différent ? Les ingénieurs peuvent se contenter de calquer les croquis dressés pour cet ouvrage et les transposer au futur mur de l'Atlantique. La situation diffère toutefois. D'une part, la géographie du trait de côte est méconnue des stratèges. De plus, l'intérêt, voire la visée stratégique est tout autre. L'espace à défendre se fonde sur des régions occupées et s'étend par conséquent sur un pourtour bien plus long. En outre, il faut à ces techniciens un exemple de fortification qui a été vaincu, assimilé par l'ennemi, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Effectivement, se baser sur une valeur empirique permet de s'assurer un recul sur le comportement futur des ouvrages dans leur environnement. Or le *Westwall* ne peut convenir à une telle étude. Cet ouvrage répond plus à une vitrine technologique et n'a jamais connu son baptême du feu à cette date. Cette ligne défensive est, à l'époque, bien trop « neuve » en matière d'expérience pour en dégager des conclusions qui serviraient de fondement au futur *Atlantikwall*. Alors quel système se rapproche-t-il de ces variables en 1941 ?

Ce n'est pas sur l'Allemagne que les regards se portent, mais sur la France. Il n'est pas étonnant d'apprendre qu'en 1941 ce pays comporte un des systèmes de fortification les plus évolués d'Europe : la ligne Maginot correspond tout à fait au projet dans lequel veulent se lancer les techniciens allemands. Grâce aux faits de guerre qui se sont déroulés l'année précédente, la stratégie usée par la *Wehrmacht* pour défaire ce complexe est clairement connue. L'expérience d'une attaque à l'encontre d'ouvrages défensifs fis remplit totalement les espérances des techniciens allemands. Avec toutes les cartes en main, le projet d'étude est délégué à la *Waffenkommission fest*. Cet appareil administratif, gérant la majorité des expérimentations de l'armée, établit une liste² des erreurs tactiques accomplies par les Français. C'est donc à partir de cet inventaire que se fondent les lignes directrices dont découle le *regelbau*.

Le fait de prendre en compte une action empirique permet à la commission d'essais de formuler une toute nouvelle ligne fondatrice pour les prochaines fortifications. Ce qui est reproché à la ligne Maginot se révèle assez simple et s'enracine dans trois grandes propositions. Du point de vue allemand, le système n'était pas achevé au moment de l'attaque. En outre, les troupes destinées à sa défense étaient absentes ou en effectifs réduits. Enfin, il est souligné que la ligne Maginot manque cruellement de profondeur et n'est conçue que pour une attaque

² NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 75 – fig. 1.

frontale et non une prise à revers³. La problématique, mise en exergue ici, est une défense dont la largeur semble restreinte, et où les casemates sont successivement placées sur un seul et même plan. Partant de ces constatations, l'objectif de la *Waffenkommission fest* est alors d'élaborer un manifeste compilant les lignes fondatrices de ce que l'on désigne, après leur validation, comme une refonte du *regelbau*.

Les conclusions vis-à-vis de la ligne de fortification française permettent en réalité de lancer les bases de la stratégie conduite sur les points d'appui, et ce, notamment en Vendée. Ainsi, le 19 avril 1941, de nombreux préceptes sont formulés et condensés dans un dossier de 27 pages. De ces enseignements se distinguent plusieurs zones de combat au sein même du site fortifié. Il en résulte la création d'un champ de bataille principal, le *Hauptkampffeld* (HKF), puis le tracé de la ligne de combat principale, c'est-à-dire la *Hauptkampflinie* (HKL). Après avoir repéré sur place ces deux composants, les techniciens stratèges insistent sur le fait d'assurer une bonne observation au sein des fortifications pour la conduite des combats. La surveillance est de fait un point décisif en ce qui concerne la conduite de l'artillerie vers les objectifs clefs, tels que les navires ou des cibles débarquant sur la plage. La détermination des points d'observation se déroule selon une certaine élévation, afin de permettre une vision optimale de la situation, mais également d'assurer au personnel une meilleure acquisition des coordonnées. Garantir une communication infaillible entre les différents organes défensifs et les centres de commandement doit être aussi prévu dans le cadre d'une nouvelle implantation. À partir de ces conceptions se forme la colonne vertébrale du point de résistance. Mais ce n'est pas tout : l'édification des ouvrages ne doit pas suivre la ligne de combat de manière linéaire, sinon il sera très facile pour l'ennemi de mettre à mal la défense établie. C'est pourquoi il est utile de créer de la profondeur au sein de l'organisation interne des poches de résistance. Cela répond à l'un des plus gros défauts de la ligne Maginot. Le fait d'éloigner les bunkers les uns des autres évite qu'ils soient touchés par des coups « volontaires ». Le dossier reste assez clair sur ce dernier point, où « la meilleure protection est obtenue lorsque les systèmes sont aussi loin que possible de la vue⁴ » de l'ennemi. Les tirs dirigés contre les défenses sont alors plus difficiles pour l'adversaire, qui se trouve contraint d'utiliser plus de munitions que prévu.

En découle alors deux éléments primordiaux : la construction des batteries et la conception du *Hauptkampffeld*. Les premières idées à propos de l'élévation des casemates, dans ce qui deviendra le *Stützpunkt* ou le *Widerstandsnester*, sont clairement à rapprocher de ce que

³ Ce point final concorde parfaitement avec l'argument phare prononcé après le conflit contre ce genre de fortification.

⁴ En allemand : « *Der beste Schutz wird erreicht, wenn die Einzelanlagen möglichst der Sicht entzogen* ».

l'on a déjà pu remarquer au sein du *regelbau*. Les bâtiments doivent se confondre avec la nature de manière à assurer une protection tant physique que visuelle. Contrairement à l'exemple introductif des bases de sous-marins, l'objectif, lors de la création d'une défense, est de nécessairement composer avec l'environnement. Un peu plus loin, il est dit que les ouvrages construits doivent être « adaptés⁵ » au type de terrain. En outre, ces derniers ne peuvent comporter de composants qui dépassent, ou qui soient visibles de loin, comme des coupoles blindées. Ces conditions sont tout à fait compréhensibles puisque la ligne de côte dessinée par la nature doit être homogène lorsqu'elle est observée depuis la mer. Il faut également noter la présence d'un paragraphe s'attardant sur l'effet des armes incendiaires sur les ouvrages. Ici, la question n'est pas de connaître la résistance des blockhaus, mais de percevoir qu'ils sont enterrés et placés de façon à assurer une meilleure protection des soldats contre ces armes. Ainsi, comment peut-on organiser de manière optimale cette défense ?

La conception du HKF est alors théorisée par ces quelques pages délivrées par la *Waffenkommission fest*. Au sein du noyau même de la défense, des dispositions liées au terrain s'appliquent. Afin de permettre une efficacité des tirs rapides, en particulier des MG et des PaK, le sol en avant des ouvrages doit ressembler à un glacis. En revanche, comme il a été remarqué dans la section sur les obstacles de plages, ce glacis peut offrir à l'ennemi une couverture contre les tirs rapides. Si bien que le document souligne qu'il est nécessaire de former plusieurs lignes de mire de façon à prendre l'ennemi sous différents types de feux. Le corpus indique deux types d'installation à respecter : le tir frontal et oblique, et celui de flanquement. Comme il le sous-entend, le tir de front doit faire face à l'ennemi qui débarque sur l'estran. Ce genre de riposte doit, toujours selon le dossier, être prodiguée par des armes à rechargement rapide à partir d'une position de tir ouverte, c'est-à-dire depuis un tobrouk, par exemple. Là aussi, les bunkers en béton sont dans l'obligation de garantir de bonnes possibilités d'observation tout en restant, au maximum, intégrés dans l'environnement. L'écrit montre également qu'il est possible de superposer les tirs lors d'une confrontation frontale. Cette possibilité doit alors agir selon deux niveaux : un feu nourri depuis les édifices en première ligne, secondé par des armes en retrait. D'où l'intérêt d'organiser un système de défense en profondeur, et non sur un seul et même plan, et ce, en vue de former la *Hauptkampflinie*. La mire des tirs de flanquement est, quant à elle, disposée à l'opposé, de façon à garantir les flancs de la base. Un schéma⁶ allemand dressé pour un point d'appui situé à Grønhøj permet d'appréhender très facilement la direction des tirs, mais également de comprendre l'intégration des structures au sein de l'environnement.

⁵ En allemand : « *dem Gelände angepasst* ».

⁶ Atlantvolden.dk. Voir volume II annexe n° 75 – fig. 2.

Dans ce cas précis, analogue à la Vendée, l'aspect général de la dune est complètement respecté, assimilant la nature du terrain par le bâti.

L'OKW, à l'automne 1942, au moment même de lancer la nouvelle série des bunkers R600, rappelle l'importance de suivre les préceptes précédemment dictés. Concrètement, à quoi cela aboutit ? Si l'on reprend le dossier⁷ de l'*Oberst*. Klaus, nous observons quelques précisions que n'apporte pas l'idée fondatrice. Si l'excavation est trop importante, par exemple lorsque la configuration initiale modelée par la nature est exagérée, il est proposé quand même d'y placer l'ouvrage en le recouvrant au minimum d'un mètre de sédiment (terre ou sable). De cette manière, même si le terrain est accidenté, le bâti peut s'y intercaler de façon à recréer, artificiellement, un paysage homogène. La défense réside dans son emplacement tout en sauvegardant une certaine uniformisation visuelle. En outre, l'exploitation d'excavations naturelles n'est pas interdite selon lui. Le but stratégique ici, reste de mettre à profit la qualité du paysage en vue d'y inscrire les blockhaus. Alors certes, cette disposition peut sembler aller à l'encontre de la première, mais cela dépend fondamentalement de l'agencement des lieux.

Tirer parti de la nature est un fait ; cependant, il ne faut pas que cela nuise à l'efficacité des armes utilisées. Ainsi, l'intégration doit se composer en fonction des objectifs de la situation particulière et non pas exclusivement en relation à la topographie du terrain. Tout en répondant quelque part aux grandes théories formulées en 1941, la prépondérance des postes d'observation est aussi soulignée. Le fait de surveiller ce qui se passe sur le champ de bataille relève d'une logique implacable. Là non plus, les excavations dues à la nature du sol ne doivent pas entraîner une gêne quelconque, d'où l'intérêt de placer ces postes en hauteur. Klaus indique un autre élément très intéressant ici. Selon lui, les créneaux de tir doivent être placés « aussi près du sol que le permet l'arme⁸ ». Cette disposition, dont ne fait pas part le dossier de 1941, revient à formuler que, tactiquement parlant, les dégâts occasionnés de la sorte peuvent être très lourds pour l'ennemi. Inclure des ouvrages au niveau du sol demande néanmoins des efforts nettement plus importants pour les placer au mieux dans l'environnement. En outre, cela ne peut être adapté à toutes les situations. Enfin, l'auteur de ce manifeste reprend de manière un peu plus claire la question des tourelles blindées. Lors des propositions théoriques, une crainte a été soulevée concernant ce genre d'appendices. Il est vrai que les cloches blindées ont une nette faculté à se distinguer de l'environnement. D'ailleurs, il conviendrait presque de les implanter en hauteur, de façon à ce qu'elles dominant l'ensemble du territoire. Mais il existe,

⁷ NARA, cote T78 – R625.

⁸ En allemand : « *Die Scharten de Kampflagen sind so dicht über den Boden zu legen, als es Waffenwirkungsmäßig zulässig ist.* ».

toujours selon les préceptes de Klaus, un inconvénient certain à les placer de cette manière. Effectivement, il apparaît qu'elles se détachent très distinctement de l'horizon. C'est pourquoi, afin de ménager ces éléments des projectiles ennemis, il propose de les installer selon l'alignement qu'établit la crête, permettant une confusion avec la disposition des lieux. Bien que tous ces dogmes stratégiques soient clairement formulés selon une certaine maturité, qu'en est-il vraiment en réalité ?

En vue de répondre à cette question, il faut se tourner vers les archives de l'état-major allemand commandant le 80^e corps d'armée. La réalité du terrain est d'abord présentée dans une lettre⁹ datée du 2 octobre 1942, signée de la main du *General der Artillerie* Kurt Gallenkamp lui-même. Ce général, dont la pleine autorité se place sous les ordres du *Generaloberst* Blaskowitz, a pour habitude de se rendre sur place afin d'observer l'évolution des travaux de fortification. Ce courrier fait alors suite à l'un de ses déplacements au cours duquel il a remarqué une anomalie dans le système défensif. En effet, le général a observé que les ouvrages armés par des canons de 50 KwK, ainsi que les installations antiaériennes, sont placés bien trop haut dans certaines configurations. Dans cette lettre, il évoque également l'agglomération des Sables-d'Olonne, dont les armes ne sont pas assez camouflées. Le risque qui en résulte est d'assurer à l'ennemi une identification quasi immédiate de l'emplacement des bunkers depuis la mer ou par les airs. Gallenkamp demande alors de rectifier ce problème dans l'avenir. Cette disposition va clairement à l'encontre des directives établies par l'OKW au sein des différents dossiers vus précédemment. Le général remarque aussi que la distance entre chaque canon n'est pas respectée, si bien qu'ils « peuvent être mis hors de combat par un obus d'artillerie bien placé ». Là encore, les conditions dictées par la *Wehrmacht* ne sont pas honorées par les organes locaux de l'OT ou de la *Festungs Pionier*. Afin de remédier à ce genre de déviance, le général d'artillerie exige la présence d'une personne responsable et qualifiée dans le but de veiller à ce que les exigences techniques soient prises en compte.

La problématique de la pleine assimilation du bâti dans l'environnement, réfléchi par les instances de l'OKW, n'est, dans les faits, pas totalement suivie. Le commandant Von Schmidt, en poste depuis peu à l'île d'Yeu, envoie au général Gallenkamp un rapport¹⁰ sur la situation. Au-delà d'un manque cruel de personnel, ce document, daté du 21 décembre 1942, met en évidence l'impossibilité de respecter les indications de la *Wehrmacht* concernant la fortification des lieux. Le manque d'hommes et de matériel est pour lui un problème insurmontable. Dans ce rapport de gestion, ce commandant se montre démesurément satisfait

⁹ NARA, cote T314 – R1578. Voir volume II annexe n° 75 – fig. 3.

¹⁰ NARA, cote T314 – R1579.

lorsqu'on lui affecte une cargaison de barbelés, preuve de la criante nécessité dont souffre ce lieu. Qu'en est-il alors de l'intégration des ouvrages ? Dans l'immédiat, l'édification des ouvrages peut, selon le commandant, ne pas répondre aux directives. D'ailleurs, cette déviance, que l'on désigne comme relevant de la *Sonderkonstruktion*, reste étonnamment validée par le contingent du génie de forteresse dépêché sur l'île, faute de mieux. Il n'en reste pas moins que certains des bunkers construits sur l'île sont particulièrement bien intégrés dans le paysage. Par exemple, le point d'appui de l'anse des Vieilles¹¹, qui comporte une structure directement implantée dans la roche de la falaise bordant cette crique. Ici, on perçoit une zone de non-droit, ou plutôt une zone affranchie de l'application des préceptes de la *Wehrmacht*, où l'architecture spéciale s'adapte tant bien que mal à l'environnement.

L'aspect tactique, incluant la dimension d'intégrer le bâti aux dispositions naturelles du paysage, permet à Gallenkamp d'établir en février 1944 un rapport¹² que l'on pourrait qualifier en quelque sorte de conclusion. Dans cet écrit, il fait état de plusieurs anomalies en lien avec le positionnement des fortifications. Pour lui, il est clair que, dans certains cas, les formes de la stratégie moderne n'ont pas été respectées dans leur ensemble. Cette première articulation semble assez dure à accepter pour les services du *Festungs Pionier Stab 13*, mais ce n'est pas tout. Il justifie cette première remarque par le fait que les armes installées sont principalement orientées frontalement et que la tactique de flanquement est quasi inexistante. Il en découle fatalement une utilisation excessive de positions pour ne pas former de brèches dans le cordon défensif. Ce défaut de conception apparaît dangereux en cas d'attaque. Le facteur inhérent aux conditions édictées par l'OKW est de pouvoir former, à la fin, un assemblage de points d'appui se couvrant mutuellement de manière à ce qu'une attaque soit prise par des feux croisés. Ici, le général fait état de l'incompréhension par ses subalternes de la tactique à mettre en place. Ne présenter les ouvrages que frontalement signifie que chaque base est plus ou moins dépendante d'elle-même, ce qui ne convient pas. Il y a donc un manque de cohérence dans le caractère stratégique de la chose. Cette conclusion, ou ce rapport final, intervient étonnamment au début de l'année 1944, ce qui pourrait faire penser que ces différentes remontrances ne sont pas forcément le fruit de Gallenkamp, mais plutôt de Rommel. Ayant visité la façade ouest pendant l'hiver 1943-1944, ce dernier a forcément vu les mêmes anomalies. C'est pourquoi il est nécessaire pour le général d'artillerie de régler cette question au plus vite.

¹¹ Voir volume II annexe n° 55.

¹² NARA, cote T314 – R1582. Voir volume II annexe n° 75 – fig. 4.

L'assimilation de l'environnement par le bâti pose inéluctablement ses bases dans ce qui deviendra l'architecture normalisée. La *Wehrmacht*, sous couvert de son organe spécial du génie de forteresse, prévoit alors une ligne directrice très claire quant à l'implantation des bunkers sur le littoral. Bien que ces dispositions se soient appuyées sur les erreurs de la ligne Maginot puis aient été relayées et, dans certains cas, précisées, elles restent rarement respectées. La variété des sites au sein desquels les fortifications doivent prendre place bouleverse quelque peu cette inflexibilité. Pourtant, les conditions dictées dans ces manifestes sont assez pertinentes pour y voir une application à la lettre. Mais, comme le fait remarquer le général Gallenkamp, l'application de ces notions tactiques élémentaires n'est pas surveillée par un personnel qualifié. De ce point essentiel, découlent également tous les aspects liés au camouflage des structures défensives. Alors qu'en est-il ? Est-ce que les ordres sont respectés ? Si oui, par quels dispositifs ?

III.1.2. L'art du camouflage

La forme, ou ce que la langue allemande désigne par l'expression *gestalt*, demeure pour la *Wehrmacht* une problématique qui se révèle assez complexe. Comment rendre invisible, ou plutôt indétectable, les traits que revêt l'esthétique des installations militaires ? Encore aujourd'hui cette question reste très étudiée par les services de recherche affiliés aux armées. Bien que les fortifications du mur de l'Atlantique soient, dans la grande majorité, édifiées dans des excavations puis remblayées, lorsqu'on y prête attention, le bunker peut se détacher du paysage. La physionomie du blockhaus en général, son dessin en quelque sorte, prend sa source dans une architecture qui se veut utile. Les lignes de force structurent un code architectural qui vise à garantir une certaine optimisation visuelle en vue d'une intégration parfaite dans la majorité des situations. Cette technique minimaliste fait donc appel à ce que l'on a observé dans le point précédent, où l'incorporation des défenses est primordiale. Mais il arrive dans certains cas que l'usage des caractéristiques physiques de l'ouvrage ne permettent pas une assimilation totale de l'environnement. Partant de cette remarque, il est indispensable de donner à la forme une autre dimension, de « reformer la forme » en vue de lisser ses traits. Afin de remédier à cette difficulté assez embarrassante, il est nécessaire d'apporter un soin supplémentaire à ces structures.

L'expérience du *Westwall* reste pour l'OKW une source d'inspiration à bien des égards. Mais la configuration dans laquelle cette ligne fortifiée prend ses racines est très différente de ce que l'on peut observer sur le littoral, et plus précisément en Vendée. C'est pourquoi, au

moment même d'édicter les grands préceptes qui ont façonné l'organisation des points d'appui, la *Waffenkommission fest* statue sur la question du camouflage. Ce manifeste¹³ d'avril 1941 indique globalement la marche à suivre. Ainsi, après avoir implanté de façon rationnelle les édifices dans le paysage, il est obligatoire d'y ajouter un camouflage. Comme cela a été examiné dans le premier chapitre, certains sites fortifiés ont également des tranchées reliant les abris entre eux. Ce document demande que ces couloirs d'accès soient recouverts afin de dissimuler les mouvements de la troupe. Le texte précise que, sans ce dispositif, les allées et venues peuvent être repérées du ciel comme d'un point vue terrestre. Le fait de couvrir ces passages permettrait aussi, toujours selon le manuscrit, de masquer la position des installations de combat. Sans cette précaution, même en camouflant les positions de tir, un avion observateur peut très aisément déduire l'emplacement exact des casemates. La commission des essais ne s'étend pas vraiment sur les dispositifs à adopter, mais stipule l'usage énigmatique d'un « camouflage de guerre¹⁴ ». Tout comme les tranchées, les installations à ciel ouvert, telles que les encuvements pour les batteries ou les entrées des abris, doivent bénéficier de « camouflages particulièrement bons¹⁵ ». La difficulté réside également dans le fait de cacher les armes les plus lourdes à l'ennemi, car elles représentent par essence des objectifs de premier choix pour l'adversaire¹⁶. Il est également pertinent de remarquer la dernière recommandation de cette commission : selon elle, il serait intéressant d'implanter de faux systèmes afin de détourner l'attention de l'ennemi des bases principales. Ce rouage permet, en plus de faire gaspiller aux forces adverses un temps et une énergie précieuse, de continuer les ripostes à l'encontre des offensives. Cette mesquinerie usant pleinement des pratiques de la désinformation a eu bien plus d'effets dans les théâtres d'opérations sensibles.

Les préceptes dictés par la *Waffenkommission fest* ont eu un très grand écho auprès du génie de forteresse de l'OKW. En effet, il faut encore ici reprendre le dossier¹⁷ rédigé par l'*Oberst*. Klaus en vue d'apporter de plus amples précisions à ce sujet. Le camouflage reste dans ce document un point fondamental pour fortifier une position. Il est, certes, nécessaire d'élaborer des stratagèmes défensifs en vue de résister à une puissante attaque, mais le fait de ne pas se faire repérer par l'ennemi garantit aux défenseurs un effet de surprise et une protection. Sur ce dernier point, l'auteur va même jusqu'à pousser l'idée que la valeur du camouflage « est

¹³ NARA, cote T78 – R625.

¹⁴ En allemand : « *Kriegstarnung* ».

¹⁵ En allemand : « *besonders gute Tarnungen* ».

¹⁶ Il est possible de prendre comme illustration les encuvements à la pointe du But à l'île d'Yeu, qui ont nécessairement adopté ce procédé. Voir volume II annexe n° 53.

¹⁷ NARA, cote T78 – R625.

la même que la protection offerte par le blindage et le béton¹⁸ ». D'ailleurs, il précise un peu plus loin que la dissimulation des ouvrages doit être prise en compte en même temps que la détermination des structures dans la zone à fortifier, rappelant de manière inéluctable ce que l'on a abordé précédemment. L'intérêt de se pencher sur ce manuscrit réside en des précisions bien plus parlantes que les vagues idées exprimées par la *Waffenkommission fest*. De ce fait, le théoricien pense utile de recourir au procédé « Torkret » en vue de créer des surfaces irrégulières le long des façades en béton des abris. De quoi s'agit-il concrètement ?

À l'époque, ce procédé consiste à projeter du ciment frais, sans le lisser, de manière à enduire les parois apparentes des blockhaus pour « casser » les formes typiques, et atténuer, en quelque sorte, les arêtes et les lignes droites trop vives¹⁹. D'ailleurs, cela permet d'établir une transition avec le point numéro 38 de ce document. Klaus proscrit, dans son dossier, les surfaces en béton lisses, de façon à créer des aspérités irrégulières au sein des façades. Les cavités ainsi formées doivent avoir une profondeur d'au moins 5 à 10 cm de façon à ce qu'au fil du temps la mousse, ou encore des petits végétaux, puissent y pousser²⁰. Ce camouflage naturel reste une solution parfaite dans certains milieux forestiers, par exemple. Il explique aussi que ces surfaces rugueuses peuvent être obtenues simplement en glissant des sacs de ciment froissés à l'intérieur du coffrage.

Néanmoins, le procédé « Torkret » ne peut convenir à tous les ouvrages du *regelbau*. En effet, l'auteur porte cette problématique sur les tobrouks et les plus grandes structures afin de trouver une solution. Le *ringstand*, comme il a été possible de le remarquer, est un édifice dont l'ouverture circulaire est au ras du sol. Cette caractéristique garantit aux ennemis de facilement repérer ces défenses depuis un avion²¹. Cette difficulté est alors très vite résolue par la mise en place d'un camouflage adapté au milieu : soit des branchages lorsque le tobrouk est implanté dans un environnement boisé, soit des couvercles en bois sur lesquels du sable a été versé. Quant aux plus grands bunkers, deux possibilités semblent convenir à leur camouflage. S'ils sont implantés au sein d'un milieu urbain, ils doivent se confondre avec l'architecture voisine. Au contraire, s'ils sont construits en dehors d'une agglomération, deux choix peuvent

¹⁸ En allemand : « *Ihr ist der gleiche Wert beizumessen wie dem Schutz, der durch Panzer und Beton erreicht wird.* »

¹⁹ Ce procédé est encore d'actualité, mais utilise un système automatique afin de pulser le béton sur les surfaces voulues.

²⁰ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 76 – fig. 1.

²¹ Il est envisageable de prendre comme illustration les clichés d'après-guerre, où il est très facile de distinguer l'emplacement de ces édifices par l'ombre circulaire inhérente à l'ouverture de l'abri. Voir volume II annexe n° 20 – fig. 2.

intervenir : soit les enterrer, et cela revient aux concepts observés dans le point précédent, soit les maquiller en paisibles maisons de campagne, comme l'indique l'*Oberst*. Klaus.

Dans les situations où les défenses sont converties en infrastructures civiles, l'auteur met en garde quant aux risques d'incendie des superstructures en bois aidant au camouflage. De même, si le site est bombardé, le souffle des explosions peut dégarnir les positions de leurs attributs. Par ailleurs, il est important de signaler ici un autre argument en faveur du camouflage. Les abris pour les troupes comportent bien souvent des tuyaux facilitant l'évacuation des fumées ou dédiés à la ventilation de l'ouvrage ; ceux-ci peuvent représenter un risque dans la détection des ouvrages depuis une position aérienne. Idem pour les conduits des sorties de secours. Ces derniers éléments doivent alors être masqués de manière à ne pas révéler la position de l'ensemble. Ici, les solutions restent banales : utiliser soit des filets de camouflage, soit des végétaux environnants.

Dans son dossier, la *Waffenkommission fest* fait état des difficultés à cacher aux yeux de l'ennemi les emplacements des armes lourdes positionnées à ciel ouvert. En vue d'en préciser la méthode, l'*Oberst*. Klaus dicte au point numéro 29 ses préconisations. La principale problématique induite aux encuvements se fonde sur le fait qu'ils n'offrent pas une protection très accrue aux armes qui y sont installées. Ces infrastructures permettent juste de fournir aux troupes, dans le meilleur des cas, des abris légers et des niches où stocker les munitions. Il ne s'agit là ni plus ni moins que d'un soutien logistique. Afin d'éviter d'offrir à l'ennemi une chance de détruire l'artillerie du point d'appui, il est bien entendu indispensable d'en effacer l'empreinte visuelle. Mais comment camoufler le tout ?

Dans son dossier, Klaus démontre que ce travail doit commencer en même temps que l'installation du canon. Après cette révélation logique, il précise un élément fondamental de cette méthode : l'adaptation du camouflage aux climats et aux saisons. Pour ce faire, il est essentiel que le chef de groupe désigne des officiers chargés de renouveler les dispositifs en fonction des événements météorologiques. Ce détail a toute son importance ici. En procédant de la sorte, l'armée allemande se garantit avec une totale efficacité contre une détection par l'aviation ou par des forces terrestres ennemies. L'auteur offre également quelques pistes afin de parvenir à un tel résultat. Toujours dans le but de « casser » les formes des installations, il est indispensable d'utiliser les filets de camouflage de manière irrégulière. Il faut aussi prêter attention aux ombres de ces derniers, aucun contour ne doit être distinguable depuis le ciel ni depuis la terre.

La problématique liée à l'édification des points d'appui est aussi abordée. Entre le moment où le terrain est vierge, puis celui où toutes les fortifications sont prêtes, il y a forcément

une phase de transition. Il est alors essentiel que les routes nécessaires à l'installation du site soient dissimulées pour ne pas attirer l'attention de l'ennemi. En outre, il arrive également que les excavations soient protégées par des filets de camouflage. Les dispositifs liés à l'action de dissimulation des installations doivent être effectués avant d'enlever les filets masquant le chantier, de telle sorte qu'il n'y ait aucune différence visuelle. Reprenant les grandes lignes fondatrices de la commission d'essais, le document conclut ce chapitre sur l'intérêt des systèmes fictifs. Il précise que, si le camouflage ne peut être effectué dans sa totalité, il faut user davantage de ce genre de simulacres. Il est alors vital que ces derniers donnent l'impression d'être occupés lorsqu'ils sont vus par l'aviation.

Lorsque l'on se focalise sur les techniques de camouflage dictées par la *Waffenkommission fest* ou par l'*Oberst. Klaus*, il faut éviter le piège des aspects théoriques de la question. En effet, n'oublions pas la présence de très belles réalisations sur le littoral vendéen. C'est pourquoi, à la suite de ces idées conceptuelles sur la stratégie à appliquer, il faut aller au-delà de la théorie pour se pencher sur la pratique.

Dans les années 1940, le remède le plus simple et le plus efficace pour dissimuler un objet (dans notre cas d'étude, un bunker) reste le filet de camouflage ou plus précisément un *tarnsystem*. Comme cela a été remarqué précédemment dans ces écrits, ce système est assez répandu dans la *Heer*, ou encore dans la *Luftwaffe*. La *Wehrmacht* a alors développé de grands filets aux mailles fines (*Tarnnetz*) sur lesquelles sont cousus des morceaux de tissu de différentes couleurs²². Il est difficile de catégoriser par une liste ces dispositifs, en dépit du nombre pléthorique de références produites pendant le conflit. En outre, la plupart sont améliorés sur place par les soldats, qui les adaptent au mieux à l'environnement dans lequel ils sont utilisés. Lorsqu'ils sont employés dans un milieu dunaire, les militaires peuvent y ajouter des graminées, par exemple²³. Cependant, comme l'idée principale est de donner un effet de tramage sur les aspérités vives des blockhaus ou des armes, il est intéressant de la mettre en rapport avec le *fleckentarn*.

Ce camouflage dit à « petits pois », conçu par le professeur en arts de Munich, Johann Georg Otto Schick, est d'abord appliqué aux uniformes de la *Wehrmacht* et de la *Waffen-SS*. Toutefois, ni les sources, ni la bibliographie sur la question²⁴ ne permettent d'affirmer si ce type de système aura été utilisé sur le mur de l'Atlantique. En Vendée, peu de photographies

²² Ce dispositif représente, d'une certaine manière, l'ancêtre de ce qui se fait actuellement, à la différence qu'aujourd'hui il s'agit d'une pièce de tissu découpée à l'aide d'une machine.

²³ Bundesarchiv. Voir volume II annexe n° 76 – fig. 2.

²⁴ BORSARELLO Jean-François ???, « Les recherches allemandes pour un modèle de camouflage « tous terrains et toutes saisons » de 1943 à 1944 », 39-45, n° 201, mai 2003.

montrent des points d'appui intacts en raison des pillages qui ont eu lieu après le retrait des troupes allemandes. Seul un cliché²⁵ montre celui du bunker R652 à la Chaume.

En ce qui concerne la mise en place de ce système sur l'ouvrage, elle demeure relativement simpliste dans les faits. C'est lors de la construction que les ouvriers laissent dépasser, à intervalles réguliers, des petites tiges métalliques du béton frais. Ainsi, lors de la prospection, nous avons remarqué deux sortes de fixation pour les filets de camouflage. Le premier cas ressemble à la tige d'un « tir bouchon » ; il est observé sur de nombreux ouvrages, comme à la station radar *Amöbe* au Pey de Fontaine, où il reste encore les vestiges du fil de fer aidant au maintien du filet²⁶. Le deuxième cas est bien plus conventionnel puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, d'une tige d'acier recourbée en forme de crochet²⁷.

Les écrits théoriques contemporains évoquant les différentes méthodes de camouflage semblent oublier un procédé très en vogue sur le mur de l'Atlantique, en Vendée : la peinture. Celle-ci est bien souvent administrée sur la totalité de la casemate afin d'entretenir un effet de confusion avec son environnement. Par exemple, si le milieu dans lequel est intégré le bunker est de type dunaire, l'effet produisant un tramage visuel utilisera un mélange de couleur beige, jaune clair et foncé en plus de diverses teintes de blanc. Au contraire, pour un environnement forestier, la palette des nuances se rapproche des verts. Lors des recherches faites sur le terrain, il a été difficile de retrouver la trace de ces différentes teintes. Pour cause, l'atmosphère chargée en iode n'aide en rien à la préservation de ces motifs. Afin de retrouver des exemples de cette polychromie militaire, il a fallu rechercher des clichés pris aux alentours de 1945-1946, où l'on en distingue encore. C'est alors au SHD de Rochefort qu'il a été permis d'en découvrir deux exemplaires. Ces deux casemates font partie du point d'appui *Tirpitz* à La Guérinière, sur l'île de Noirmoutier. Bien que ces deux images²⁸ soient en noir et blanc, il est possible de remarquer deux éléments. Le premier concerne la conservation des motifs. En effet, les photographies ont été prises seulement un an et demi après la reddition des troupes, et la peinture commence déjà à disparaître. Le second a trait à l'aspect disruptif de ce camouflage. À l'image du *Dazzle* sur les bâtiments de guerre, les motifs reprennent dans l'ensemble les courbes du bunker. Il est également possible d'observer que ces deux casemates n'ont pas reçu le même camouflage. L'une reçoit un thème en « vagues », alors que la seconde bénéficie de motifs en « points » qui pourraient d'ailleurs s'apparenter au *fleckentarn* des uniformes. Il est à noter que cette première

²⁵ AMSO, cote 16Fi. Voir volume II annexe n° 11 – fig. 3.

²⁶ Voir volume II annexe n° 76 – fig. 3.

²⁷ Voir volume II annexe n° 76 – fig. 4.

²⁸ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 76 – fig. 5.

thématique se retrouve aussi sur un cliché²⁹ montrant un encuvement R600b dans la baie des Sables-d'Olonne, et sur un autre³⁰ à l'arrière d'un des R669 de la position Sa71 de La Pironnière.

Allant plus loin dans cet art de la dissimulation, le génie de forteresse pour la Vendée va également suivre les préconisations dictées par les différents dossiers sur la question en transformant plusieurs ouvrages en pacifiques habitations. Pour ce faire, les troupes ont besoin de créer du volume, c'est-à-dire d'ajouter quelques éléments sur la structure en vue de faire croire, de loin, qu'il s'agit d'une villa balnéaire. Pour retrouver les plus beaux exemplaires résultant de cette illusion, il est nécessaire de se rendre sur l'île de Noirmoutier, où l'on rencontre essentiellement des R669 grimés en maisons de vacances. Des tuiles romaines traditionnelles sont ajoutées en vue de créer un semblant de pente lorsque des encuvements antiaériens sont présents sur le toit. M. Boutolleau, lors de son interview, a également notifié qu'il s'agit de matériaux de récupération. Les Allemands, lors de la fortification de l'île, ont abattu quelques résidences car elles bouchaient la trajectoire des positions. Ces tuiles ont été réutilisées au Grand Vieil³¹, sur la batterie *Ludendorff*³², sur les deux R669 du port Morin³³ ou bien encore sur la batterie *Tirpitz*³⁴. Dans ce cadre, la supercherie va même jusqu'à déguiser les différents conduits d'aération en cheminées des plus banales, voire à en rajouter des fausses. Toutefois, l'art du camouflage ne s'arrête pas à ces simples rajouts. En vue de créer l'illusion parfaite d'un bâtiment civil, les troupes usent de leurs plus grands talents pour s'initier à l'art du trompe-l'œil : le relief donné par les portes, les fenêtres ; le vice est même poussé jusqu'à dessiner les rideaux³⁵. Parfois, les modèles changent ; ce ne sont plus des maisons qui sont dessinées, mais des réduits s'apparentant à ceux de Vauban qui masquent les traits des bunkers³⁶. Le continent et l'île de Noirmoutier reçoivent de très beaux exemplaires, mais qu'en est-il sur l'île d'Yeu ?

Sur ce territoire, seules deux structures bénéficient de ce traitement. Elles se situent autour de la station radar du Grand Phare, où un encuvement³⁷, dédié à la DCA, est affublé d'une fausse fenêtre. Près de là, le toit en béton d'un tobrouk³⁸ a été modelé afin de faire croire

²⁹ Voir volume II annexe n° 4 – fig. 5.

³⁰ Voir volume II annexe n° 9 – fig. 3.

³¹ Voir volume II annexe n° 40 – fig. 1., fig. 2. et fig. 3.

³² Voir volume II annexe n° 45 – fig. 1. et fig. 2.

³³ Voir volume II annexe n° 46 – fig. 3.

³⁴ Voir volume II annexe n° 9 – fig. 2.

³⁵ Voir volume II annexe n° 3 – fig. 20.

³⁶ AMSO, cote 13 Fi. Voir volume II annexe n° 76 – fig. 6.

³⁷ Voir volume II annexe n° 60 – fig. 6.

³⁸ Voir volume II annexe n° 60 – fig. 5.

à une petite habitation. Même si une certaine liberté transpire des traits donnés aux défenses sur cette île, la *Sonderkonstruktion* ne conçoit pas dans son architecture une certaine originalité quant au fait de dissimuler son fruit aux yeux de l'ennemi.

Le procédé « Torkret »³⁹ reçoit également en Vendée un écho favorable. Sur l'île de Noirmoutier, plusieurs exemplaires au sein de la batterie de La Chaume en sont équipés. Il suffit alors d'aller vers la pointe de L'Herbaudière pour retrouver, sur l'ensemble des abris R501, ce genre de camouflage⁴⁰. Ici, il faut remarquer que seule la façade découverte en bénéficie. Il en est de même pour les édifices qui étaient présents sur le site de La Chaume. Les abris⁴¹ et le poste de direction de tir R636 se voient également affublés de ces motifs. Pour quelles raisons ? Appliquer simplement une peinture ou déguiser les bunkers en maisons aurait pu convenir. Le choix de ce type particulier de camouflage n'est pas de faire pousser dans ses interstices une végétation luxuriante, mais d'aider à un tramage effaçant des lignes trop abruptes. En effet, l'avantage est de former, à partir des lignes tendues des bunkers, un visuel plus « rond ». Il en découle alors une certaine fluidité, rendant la structure compatible avec cet environnement dunaire qui reste, lui aussi, modelé dans une configuration douce, où il n'y a pas de traits cassants. Lorsque l'on voit les clichés⁴² de ce R636 en situation, on note cette concordance de l'apparence, ce lien discret entre la nature et cette architecture. L'inscription d'une œuvre, d'une pensée humaine dans une telle circonstance reste totale. Il en va de même pour les différents abris dont les façades entretiennent une certaine confusion avec le sable.

En respectant une certaine continuité stratégique, l'art de la dissimulation permet de combler les lacunes induites lors de l'intégration initiale des bunkers au sein de l'environnement. Le fait d'user de stratagèmes, qui se révèlent finalement assez artisanaux dans l'ensemble, assure une certaine protection vis-à-vis des potentielles attaques ennemies. L'*Oberst*. Klaus n'a pas vraiment tort lorsqu'il porte l'importance de ces dispositifs au même niveau que l'utilité du blindage des blockhaus. Avec un tel intérêt tactique accordé au positionnement et à l'intégration des ouvrages, qu'en est-il des zones d'influence ainsi créées ?

³⁹ Fait de créer des aspérités dissymétriques le long des parois.

⁴⁰ Voir volume II annexe n° 43 – fig. 3. et annexe n° 60 – fig. 2.

⁴¹ AMSO, cote 13 Fi. Voir volume II annexe n° 76 – fig. 7.

⁴² Voir volume II annexe n° 31 – fig. 1.

III.1.3. Des lignes de mire cohérentes

L'architecture militaire entretient par essence une certaine qualité, un lien fort avec l'environnement qui l'entoure. Le camouflage, les édifices enterrés, cachés sous plusieurs mètres de terre ou de sable permettent aux troupes de la *Wehrmacht* de se prémunir contre l'assaut des alliés. Il découle de ces observations l'idée selon laquelle les ouvrages défensifs doivent aussi respecter une certaine orientation vis-à-vis des objectifs du champ de bataille. Ainsi, comment et sous quels préceptes l'emplacement stratégique est-il choisi ? L'intérêt ici est, d'une part, d'appréhender la tactique édictée par l'état-major allemand et, d'autre part, de remarquer si, en Vendée, toutes les zones du littoral sont couvertes par la ligne de mire des bunkers. L'enjeu de ce point est double : comprendre la pensée allemande lors de la mise en œuvre de sa stratégie et remarquer s'il n'y a pas de « zones blanches » sur la côte vendéenne. Pour atteindre ces objectifs, il a été judicieux de créer un ensemble de trois cartes sur lesquelles ont été replacées, à l'échelle, les zones d'influence de chaque point d'appui en fonction des armes les équipant.

Lors de l'élaboration de cette nouvelle façade défensive le long de l'Atlantique, la *Waffenkommission fest* avait commencé à dicter quelques consignes sur le positionnement tactique des futurs ouvrages. Dans ce dossier expérimental⁴³, où seules de grandes idées liées à la fortification sont émises, un grand concept prédomine. Les ouvrages doivent s'étirer en profondeur, et sont orientés frontalement et obliquement de façon à garder les flancs du point d'appui. Cette stratégie reste très efficace, mais n'est pas très travaillée à sa mise en place dans des situations réelles. Avec si peu de précisions, il reste difficile, même pour un officier expérimenté, de pouvoir les appliquer directement.

Afin d'en connaître un peu plus sur la stratégie que doivent adopter les points d'appui, il est indispensable de se tourner vers une ligne de conduite⁴⁴ dictée par l'*Oberbefehlshaber* Friedrich Dollmann le 20 janvier 1942. Ce dernier développe dix points à suivre concernant la préparation contre un éventuel assaut de la part des forces adverses. Ainsi, les poches de résistance doivent créer un mur infranchissable qui a pour tâche « d'écraser l'ennemi⁴⁵ ». Cette théorie, contrairement à celle initiée par la *Kriegsmarine* avec la fortification exclusive des grands ensembles portuaires, se déroule selon un plan assez simple, c'est-à-dire l'installation de batteries côtières entre chaque grand port. Ces constructions constituent alors un maillage,

⁴³ NARA, cote T78 – R625.

⁴⁴ NARA, cote T314 – R1576.

⁴⁵ En allemand : « *den Feind während des Versuchs der Landung zu zerschlagen* ».

permettant de contenir le coup de force des attaquants. Dollmann souligne la nécessité de former ce réseau de points d'appui au plus vite⁴⁶.

Toutefois, cet officier a conscience de la grande diversité des côtes françaises et de son importance tactique. C'est pourquoi il demande que toutes les infrastructures soient doublées et renforcées par des abris adéquats. Cette lettre est alors suivie d'une autre⁴⁷ qui détaille la pensée de l'état-major sur les choix stratégiques à mener. Selon le cabinet de l'*Oberbefehlshaber*, l'implantation des fortifications doit assurer une défense « tous azimuts ». Le point numéro 2 précise que la section doit « être capable de se défendre contre les attaques ennemies depuis la mer ou contre celles venant du côté terrestre pendant une longue période⁴⁸ ». Au point suivant, il est spécifié que, si toutes les côtes sont protégées par un tel schéma, il est indispensable de combiner un système de base dont les moyens de défense sont orientés vers les flancs, mais aussi vers l'arrière. Répondant clairement aux concepts émis par la commission des essais de la *Wehrmacht*, ces deux lettres permettent de caractériser un peu plus les choix menés par l'état-major en place à propos de cette question. Il s'en dégage la nécessité d'associer ou plutôt d'assembler les poches de résistance entre elles, de manière à ce qu'elles forment une articulation cohérente. Plus précisément, il faut que ces bases défensives se soutiennent mutuellement de sorte à créer un enchevêtrement capable d'instaurer des tirs croisés, d'où l'importance des ouvrages de flanquement. Au contraire, l'isolement d'un complexe défensif, rien qu'en matière de communication, voit très vite amoindries ses chances de résister à une vague d'ennemis. Même avec de telles précisions concernant l'articulation des forces défensives, il reste difficile d'appréhender de manière totale les conceptions tactiques mises en œuvre.

L'importance des tirs obliques et frontaux dans le système tactique imaginé par la *Wehrmacht* doit également s'ajouter à un autre élément décisif. Il est alors nécessaire de reprendre le dossier⁴⁹ rédigé par l'*Oberst*. Klaus afin d'en savoir plus sur cet autre versant stratégique. Bien que peu bavard sur le fait d'appliquer à ces structures une certaine cohérence dans leur orientation, il montre qu'il est indispensable que le champ de tir soit dégagé avant même l'édification de l'ouvrage en particulier. Ce critère n'est pas si malavisé qu'il y paraît au premier regard. Effectivement, lorsque le personnel de l'Organisation Todt et celui du génie de forteresse se concertent en vue d'opter pour la meilleure implantation possible du point d'appui,

⁴⁶ Il convient de remarquer que le concept que développe alors Dollmann devance les directives prises par Hitler.

⁴⁷ NARA, cote T314 – R1576.

⁴⁸ En allemand : « *Die Besatzung in die Lage versetzt werden, sich längere Zeit gegen feindliche Angriffe von der See- oder Landseite her zu verteidigen.* ».

⁴⁹ NARA, côte T78 – R625.

ils établissent des relevés sur le terrain. Comme l'indique l'auteur de ce manifeste, aucune structure, naturelle ou humaine, ne doit obstruer le champ de vision. Ce travail préparatoire ne peut être remis à plus tard. Ce serait une perte de temps que de devoir abandonner la construction pour la réimplanter quelques mètres plus loin, là où la direction est plus favorable. Cet argument résonne d'ailleurs très nettement avec le récit de M. Boutolleau. Ce témoin des faits sur l'île de Noirmoutier se rappelle que les troupes allemandes ont procédé à plusieurs manœuvres similaires qui s'inscrivent dans ce qu'écrit l'*Oberst*. Klaus. Il se souvient également que l'occupant a fait couper par des réfugiés ardennais toute la forêt de pins aux environs de la pointe de la Loire. Ces deux anecdotes sont aussi à mettre en rapport avec ce qui se fait sur le continent, où le paysage peut être remodelé à des fins militaires.

L'OKW s'est aussi rendu compte que calquer des schémas tactiques conceptualisés de manière générique sur des situations particulières, ne peut prétendre à une efficacité optimale. Cette inflexibilité, inhérente à la théorie, n'engage pas une pleine compatibilité lorsqu'elle rencontre une exception. Toutefois, au sein des archives de la NARA, il a été possible de retrouver trois schémas⁵⁰ permettant d'orienter les stratèges sur les choix à faire dans certaines circonstances. La première chose à remarquer quant à ces trois cas est l'étonnante profondeur, ou plutôt largueur, exercée par le dessin des défenses. Lorsque l'on compare avec le modèle à ne pas reproduire, il convient de constater que ce phénomène prend en réalité ses racines dans les préceptes dictés par la *Waffenkommission fest*, voire dans ce qui est énoncé par l'*Oberst*. Klaus. Effectivement, la tendance à éviter, qui fut par ailleurs une des grandes erreurs de la ligne Maginot, est d'aligner simplement les positions, sans créer de détachement vis-à-vis des positions en arrière. Respecter cette première condition facilite grandement les capacités des bunkers à effectuer des tirs croisés. De même, grâce aux armes antichars intégrées, ces casemates peuvent garder les flancs des défenses. Les tirs frontaux ne sont pas oubliés. Cette stratégie de placer des armes à tirs rapides face à l'ennemi assure au point de résistance un feu nourri sur les troupes adverses. Couplée avec les blockhaus dédiés au flanquement, cette configuration semble parfaite pour résister à une forte attaque. En revanche, prendre position en hauteur est aussi un élément à prendre en compte. Il faut alors ajouter à cette conception l'intérêt de respecter le découpage du rivage, pour en tirer tous les avantages. La deuxième planche montre assez bien ce schéma, où les armes prennent une position reculée et en hauteur,

⁵⁰ Ces documents proviennent des bureaux de la *Festungs Pionier* et ont été fournis aux différentes antennes locales en France, mais aussi à d'autres pays occupés. Il est également possible de remarquer que la portée de ces documents est d'aider les défenseurs en confrontant un schéma faux « *Falsch* » et un plan correct « *Richtig* ». NARA, côte T78 – R625. Voir volume II annexe n° 77 – fig. 1.

comparé à ce qu'il pourrait convenir de faire. L'enjeu d'un tel plan est limpide, puisque la stratégie adoptée garantit un croisement des trajectoires. L'ennemi se trouve alors bloqué sous un feu dense dont il peut difficilement s'extraire. Cette dernière configuration peut très bien s'apparenter à des situations semblables sur le littoral.

Ainsi, avec une telle organisation, qu'en est-il de l'agencement des maillons de cette chaîne selon une échelle globale ? S'il a été possible de prendre connaissance des différents énoncés théoriques sur la question, qu'en est-il franchement sur le terrain ? Et plus précisément sur la côte atlantique vendéenne ?

Afin d'être en mesure d'observer l'orientation des lignes de mire de chacun des points d'appui situés en Vendée, nous avons été dans l'obligation de construire un ensemble cartographique mettant en valeur cet aspect. En effet, malgré les recherches au sein de multiples fonds d'archives, il n'a pas été possible de retrouver des documents originaux présentant ces éléments⁵¹. L'historiographie semble également lacunaire. Alain Chazette n'a pas élaboré une telle production au sein de ses publications⁵². Il faut s'orienter vers Jean-Guy Dubernat pour trouver une seule carte au début de son livre⁵³. Toutefois, malgré des figurés tout à fait clairs, celle-ci reste dans la même veine que les écrits d'Alain Chazette, montrant qu'il n'existe aucune fortification sur la côte vendéenne. Ce point semble aussi relayé par la cartographie présente au début de l'article écrit par Isabelle Degrémont et Thao Tran⁵⁴ qui est, en réalité, tirée de la thèse de Rémy Desquesnes⁵⁵. Ces cartes ont été conçues à partir de trois paramètres : le type d'arme, son rayon d'action et son orientation relevée sur le terrain. Il faut aussi noter que cette présentation de la situation est effective uniquement pour juillet 1944, date à laquelle les troupes allemandes ont stoppé les chantiers.

Sur la carte⁵⁶ en rapport avec l'île de Noirmoutier, apparaissent plusieurs éléments. Tout d'abord, il est indéniable que les points d'appui sur ce territoire se couvrent mutuellement. Les lignes de mire des armes permettent de prendre en enfilade chaque recoin que peut former le trait de côte de l'île. Cet enchevêtrement répond très clairement aux différents ordres sur la

⁵¹ D'ailleurs, il n'est pas sûr que de telles informations aient été collectées à l'époque, puis présentées de la sorte à l'état-major allemand. Ces données, si elles avaient été compilées, auraient représenté un risque si elles avaient été capturées par les alliés.

⁵² CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008 ; CHAZETTE Alain, *Noirmoutier sous l'occupation allemande : maillon du mur de l'Atlantique*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2010.

⁵³ DUBERNAT Jean-Guy, *Le mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011.

⁵⁴ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYNEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90.

⁵⁵ DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987.

⁵⁶ Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui, L'île de Noirmoutier ».

question. En outre, les capacités de l'armement embarquant les différents blockhaus sont en parfait accord avec les objectifs à atteindre. Effectivement, si l'on s'intéresse à un point d'appui en particulier, on se rend compte que la portée utile permet d'atteindre le prochain site fortifié, mais aussi d'aller au-delà de cette distance. Chaque *Stützpunkt* est alors protégé par un autre, et a aussi la faculté de toucher un objectif se trouvant dans sa zone d'influence. Le second point à noter a trait à l'emplacement des points d'appui. Ces derniers sont installés suivant un a très particulier, c'est-à-dire qu'ils s'organisent autour des façades orientées vers l'océan et non pas vers la baie de Bourgneuf. Cette disposition n'est pas très surprenante lorsque l'on sait que les batteries de l'île, adjointes à celles de Préfailles, permettent d'y interdire l'accès par le nord. Il découle de cette observation que la défense antiaérienne n'est pas non plus oubliée. Celle-ci se décompose en cinq sites, dont la majorité assure la protection des positions clefs de l'île comme la pointe de L'Herbaudière ou encore le Bois de la Chaise. Les deux autres garantissent un soutien aux différentes batteries, comme celle située à La Guérinière. D'autre part, l'implantation est sans équivoque, puisque l'aviation voulant bombarder la rade de Saint-Nazaire est obligée de passer au-dessus de l'île en créant une boucle ouest-est. Ainsi placée, la DCA est obligée d'accrocher la flotte alliée. Il résulte de cette installation qu'il n'existe aucune « zone blanche », c'est-à-dire d'endroits non couverts par les batteries ou les canons antichars. De plus, par un souci d'échelle, cette carte ne fait pas état des potentielles lignes de mire des multiples mitrailleuses lourdes équipant l'île, ni de l'orientation des tranchées. Ainsi, il faut bien évidemment adjoindre ces défenses élémentaires aux zones couvertes par ces canons. Il s'ensuit que les positions arrière des points d'appui sont aussi défendues contre le déploiement de parachutistes ennemis, le tout formant une parfaite cohérence.

La carte⁵⁷ des zones d'influence des différentes défenses de l'île d'Yeu permet également de faire quelques observations. Globalement, l'ensemble du territoire est couvert par les six positions équipées de canons de 7,5 cm installés dans des encuvements. Le centre de gravité de ces batteries tend vers la façade est plutôt qu'à l'ouest, où il ne se trouve qu'un seul site à la pointe du But. En raison de la topographie de l'île, le nombre d'armes antichars est relativement limité puisque, comme le fait remarquer le commandant Schmidt dans son rapport de gestion⁵⁸, l'espace côtier du territoire est composé d'environ 80 % de récifs. Le seul moyen de débarquer sur l'île est une approche par l'est. C'est donc ici que la plupart de ces canons ont été implantés. Leur orientation est sans équivoque. La défense de l'espace aérien n'est pas oubliée. Cette dernière est concentrée dans la partie supérieure de l'île, alors que la côte sud

⁵⁷ Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui, l'île d'Yeu ».

⁵⁸ NARA, cote T314 – R1579.

semble être libre d'une telle protection. On observe alors un certain enchevêtrement des zones couvertes par la *Flak*. Le choix de ces secteurs semble tout à fait réfléchi, puisqu'ils correspondent à la station radar du Grand Phare, du port, et couvrent les trois fortins installés sur l'île au XIX^e siècle. La batterie hippomobile équipée de canon de 7,5 cm prend place au sud-est du petit village de Saint-Sauveur et assure un soutien pour les différents points d'appui qui se situent le long de la façade est. Malgré le peu de moyens défensifs que regroupe l'île d'Yeu sur son territoire, la tactique mise en place s'organise non pas sur des tirs de flanquement, mais autour d'un rayonnement à 360° des canons. Vu les qualités de la géographie du trait de côte, il semble que la stratégie mise en œuvre ici reste la plus adéquate du fait d'un manque considérable de ressources. Ce raisonnement a l'avantage d'établir des tirs de barrage en pilonnant une zone particulière. Toutefois, l'inconvénient est que ces positions sont à ciel ouvert et peuvent être réduites au silence par un bombardement initiant le débarquement.

S'intéressant aux différentes stratégies mises en œuvre sur ces deux îles vendéennes, il faut également appréhender leurs inscriptions dans le schéma appliqué sur la côte continentale. C'est pourquoi il a été opportun de construire une troisième carte⁵⁹, avec une échelle plus petite, en vue de considérer l'entière des secteurs sous contrôle des points d'appui.

En premier lieu, il est possible de constater le rôle prépondérant de l'île de Noirmoutier, dont les batteries peuvent presque atteindre le port de Pornic. Par conséquent, ces dernières ferment quasiment la baie de Bourgneuf. À cette échelle, il est également possible de remarquer le rayon d'action des positions de 7,5 cm de l'île d'Yeu, couvrant tout le territoire, outre le fait de déborder sur des objectifs maritimes. Mais qu'en est-il pour le littoral du département ? Les moyens disponibles dans le but de fortifier ce rivage sont complètement opérationnels. En effet, les *Stützpunkte* se couvrent, là aussi, mutuellement en faisant appel à des casemates de flanquement. Cette stratégie, où les armes prennent tout un espace en enfilade, est essentiellement visible lorsque les positions sont implantées dans des milieux dunaires. Dans ce cadre, il est plus économique de placer un seul bunker pouvant contrôler un vaste secteur, plutôt que des installations placées frontalement. C'est d'ailleurs ce que préconise le général Gallenkamp. Cette carte montre également qu'à l'approche des zones rocheuses l'occupant a privilégié des structures permettant un tir à 180° avec la construction de modèles type R600, par exemple. Les ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables-d'Olonne sont aussi très bien protégés des potentielles attaques ennemies.

⁵⁹ Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui, vue d'ensemble du dispositif défensif en Vendée ».

D'ailleurs, il a été possible de retrouver, et c'est bien la seule carte disponible, un plan⁶⁰ de défense de la baie des Sables-d'Olonne dressé le 18 avril 1942. L'orientation des armes à cette date permet déjà une couverture mutuelle par le biais des tirs de flanquement, mais comporte quelques lacunes pour ce qui est de la défense du remblai. La plupart de ces armes ne sont pas placées sous casemates, mais dans des encuvements de fortune. En outre, il manque des positions frontales et de flanquement à l'extrême droite de ce cordon afin d'endiguer convenablement un débarquement. Chose qui sera complétée par l'ajout d'ouvrages tels que des R600, ainsi qu'avec le R631 et son canon monté sur rotule. Justement, un peu plus tard, les batteries de La Chaume et de La Pironnière permettront également de prévenir toute intrusion dans cette rade.

Lorsque l'on analyse la tactique mise en œuvre sur ce trait de côte, on perçoit quelques petites imperfections laissées sans réelles solutions. Il n'a pas échappé à cet examen que plusieurs « zones blanches » n'ont pas reçu de dispositifs particuliers en vue de les corriger. La première se situe entre le point d'appui du Pont Jaunay et celui de Brétignolles-sur-Mer, espace qui échappe totalement à l'action des défenses. De même, un second secteur sans surveillance peut être repéré au havre de La Gachère, lieu qui semble stratégique par sa configuration au sein d'un milieu dunaire. Néanmoins, nous tenons à nuancer ici ce propos, puisque certaines cartes issues du rapport Pinczon du Sel montrent la présence de trois structures défensives⁶¹. Les relevés menés sur place n'ont donné aucun résultat. Toutefois, si celles-ci ont existé, elles auraient permis d'établir une jonction avec le point d'appui de La Grenouillère plus au sud. Enfin, aucune protection particulière n'a été installée sur la pointe d'Arcay. Au nord de cette longue bande sablonneuse se situent, néanmoins, deux points d'appui équipés de canons antichars, dont fait partie une casemate R667 orientée vers le sud. Il convient alors de partir sur l'hypothèse qu'aux yeux des stratèges ces casemates suffisent à sécuriser cet espace.

Par cette approche, nous avons été en mesure d'appréhender plusieurs éléments fondamentaux liés à la tactique mise en place par l'état-major allemand. L'OKW a certes essayé de théoriser certains préceptes en vue de montrer la voie à suivre, mais devant l'immensité du chantier, l'inflexibilité de la théorie n'a pu être appliquée aux cas particuliers formés par la pratique. Il en découle sur le terrain une stratégie qui s'adapte, qui fait face aux imprévus engendrés par la topographie de la côte vendéenne. Les points d'appui sont alors couverts par

⁶⁰ Ce plan ne comporte pas toutes les structures défensives que l'on a intégrées à notre carte, puisqu'il est antérieur (1942). NARA, cote T314 – R1578. Voir volume II annexe n° 77 – fig. 2.

⁶¹ Il s'agirait de deux R667 et d'un encuvement pour DCA. SHD – Rochefort, cote 1 W 1848.

des batteries, attestant d'une tactique de groupe s'apparentant quelque peu à la *Rudeltaktik*⁶². Cet ensemble montre une certaine interactivité entre les *Stützpunkte*, en coordonnant leur zone d'action en vue de créer ce maillage. Au final, quels objectifs ont ces sites fortifiés ? Protection ou volonté offensive ?

III.2. Une double volonté défensive

Nous arrivons ici à l'un des points les plus cruciaux de cette étude. Cette réflexion doit permettre de comprendre toute la logique, de discerner la véritable visée du mur de l'Atlantique en Vendée. La littérature⁶³ liée à ce sujet demeure pleinement acquise à caractériser l'inexistence d'une défense viable sur le littoral vendéen. Elle s'appuie notamment sur la fragilité des fortifications mises en place afin de montrer que la Vendée reste un territoire non-prioritaire au sein de la stratégie allemande. Alain Chazette, notamment, déclare que « la Vendée ne présente pas pour les Allemands un grand intérêt stratégique⁶⁴ ». Toutefois, cet auteur ne se fonde sur aucune source pour démontrer ce qu'il avance. De même, les cartes incorporées à ses ouvrages, montrent le tracé d'une « diagonale du vide » entre Saint-Nazaire et La Rochelle⁶⁵, dessinant une Vendée exempte de défenses. Pour aller à contre-courant d'une historiographie enracinée sur cette position, il faut mener une approche différente en vue de cerner les véritables aboutissants. Pour ce faire, nous avons examiné l'ensemble des édifices présents sur ces rivages. Il en découle une cartographie des fortifications, démontrant que la côte vendéenne s'inscrit dans la mise en place d'une tactique particulière en vue de constituer une défense viable sur tout le territoire. Ainsi, ces dernières observations offrent un contraste indéniable avec cette historiographie présentant le littoral vendéen comme un « ventre-mou » des défenses allemandes⁶⁶. Partant des remarques et constatations précédentes, il est essentiel de comprendre le rôle de ces défenses, chose que l'historiographie analyse différemment.

⁶² Littéralement « tactique de meute ».

⁶³ CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France, 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995 ; CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008 ; CHAZETTE Alain, BROTHE Éric et REBERAC Fabien, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Prahecq, Patrimoines Medias, 2006 ; DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987.

⁶⁴ CHAZETTE Alain, *Atlantikwall, Mythe ou Réalité, op. cit.*, p. 382.

⁶⁵ DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa, op. cit.*, p. 4. ; DEGRÉMONT Isabelle, TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYNEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90.

⁶⁶ Celle-ci montre seulement son intérêt pour les défenses aux alentours du port des Sables-d'Olonne. CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité, op. cit.*, p. 385-388.

Ainsi, il convient d'émettre deux hypothèses quant à la véritable mission des bunkers sur les côtes vendéennes. Celles-ci feront l'objet d'un développement documenté par des sources concernant la stratégie adoptée par l'OKW pour la Vendée. Nous débuterons ce propos par l'optique selon laquelle le mur constituerait la défense du couloir maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle. À la suite de cela, il sera intéressant de réorienter cette perspective afin de la focaliser vers une conception selon laquelle ces défenses composeraient une protection du littoral vendéen. À l'issue de ces développements, la capacité de discerner la véritable portée du mur de l'Atlantique en Vendée sera acquise.

III.2.1. La défense d'un couloir maritime

La stratégie mise en place par l'état-major avant les directives n° 40 et n° 51 prises par d'Hitler reste claire : faire des grands ports français des bastions invincibles contre les attaques alliées. C'est donc sous cette impulsion que des travaux débutent dès 1941 à deux endroits proches du département de la Vendée : Saint-Nazaire et La Rochelle. Ces deux énormes chantiers ont pour but d'édifier deux bases en vue de protéger les navires de guerre de possibles attaques aériennes. La première base située à Saint-Nazaire est la plus grande des deux. Avec 14 alvéoles, elle permet de suppléer son homologue de La Rochelle qui ne comporte que 10 compartiments. Outre ces « superstructures », il est utile de signaler que ces deux périmètres de défense sont protégés par des armes antiaériennes, ainsi que par un nombre considérable de casemates. Toutefois, avec la construction de tels complexes, un problème de fond se pose : celui de la circulation entre ces deux ports fortifiés. Certes, il est intéressant de vouloir assurer une protection des navires à quai, mais il reste doublement avantageux de les garder à l'abri lorsqu'ils transitent d'une base à une autre. Toute la difficulté de la *Wehrmacht* tient alors dans cet objectif. Comment établir une défense statique capable d'assurer la surveillance de ce couloir maritime ? Et plus précisément, comment articuler une défense en cas d'attaque depuis la mer ?

Avec une telle géographie, la Vendée, en plus de ses deux îles, se présente presque naturellement à la stratégie allemande. Idéalement placé entre ces deux grands ports militaires, le littoral de ce département ne peut être qu'utile à la surveillance de l'itinéraire entre Saint-Nazaire et La Rochelle. L'ensemble défensif allemand, que l'on a pu examiner tout au long de ces pages, correspond de toute évidence à cette volonté de surveillance et de contrôle de cet

itinéraire décrit précédemment⁶⁷. À partir de notre cartographie⁶⁸, il est aisé de comprendre le rôle qu'ont reçu Noirmoutier et l'île d'Yeu dans cet engrenage tactique. La première île, par l'intermédiaire de ces batteries à longue portée, a la tâche de quadriller l'espace devant l'embouchure de la Loire, sortie qu'empruntent les bâtiments de guerre allemands⁶⁹. La seconde, quant à elle, reste un point fortifié en haute mer, fermant ou plutôt délimitant l'espace de surveillance face à la forme concave que représente le littoral à cet endroit. Ces îles font donc clairement office d'avant-postes, suppléant les capacités de tir que peuvent avoir les batteries situées sur la côte. En revanche, il est important de signaler qu'avec les bornes géographiques imposées, les batteries de tirs côtières placées sur la carte ne sont pas au complet. Ainsi, cette carte ne vaut que pour cette étude, et il ne faut pas oublier de la mettre en perspective avec les défenses installées dans les départements limitrophes. Bien évidemment, des poches de résistance sont disposées tout au long du littoral au-delà de l'estuaire de la Sèvre niortaise⁷⁰ en allant vers La Rochelle. À l'inverse, pour ce qui est du nord de ce littoral, des positions fortifiées sont également présentes à Pornic ou encore à Préfailles, en vue de poursuivre la surveillance de cette route maritime.

Toutefois, ces dernières observations résultent seulement de notre interprétation à propos des différentes positions établies sur cette façade maritime⁷¹. Cette vision s'est jusqu'alors appuyée essentiellement sur les vestiges relevés sur place. Ainsi, il paraît nécessaire d'entériner ces remarques et résultats par le biais d'un document issu de l'état-major en place à cette époque. Comme indiqué au fil de ces dernières pages, le commandant en charge d'organiser les défenses sur le littoral vendéen est le *General der Artillerie* Kurt Gallenkamp. Ce n'est toutefois pas dans les archives de cet homme, ni dans celles du 80^e corps d'armée, qu'il est possible de trouver une réponse à ces questionnements. Pour ce faire, il faut prendre en compte que le général a été arrêté et capturé par les alliés le 12 avril 1945. Après son jugement et sa libération le 26 février 1952, il livre aux Américains un regard critique sur la stratégie visant à fortifier la côte allant de Saint-Nazaire à Bayonne. Pour le plus grand intérêt de notre réflexion, il a été possible de retrouver son témoignage⁷².

⁶⁷ Chose que ne perçoit pas et ne partage pas l'historiographie puisque les observations des auteurs (notamment Alain Chazette, Jean-Guy Dubernat et Rémy Desquesnes) se fondent sur une vision édulcorée des fortifications en Vendée.

⁶⁸ Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui en Vendée, vue d'ensemble du dispositif défensif en Vendée ».

⁶⁹ Contrairement à ce qu'analyse Alain Chazette qui écrit « l'île de Noirmoutier, ne présentant aucun intérêt stratégique [...] ». CHAZETTE Alain, *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, op. cit., p. 383.

⁷⁰ AD 85, cote 1 W 63. Voir volume II annexe n° 78 – fig. 1. et fig. 2.

⁷¹ Cette interprétation est alors le fruit des constatations sur place et de la cartographie des fortifications. De ce fait, notre vision adopte une optique différente de celle proposée par la littérature sur ce sujet.

⁷² FMS, cote C022.

Kurt Gallenkamp commence son récit en constatant que les trois bases les plus importantes en vue de conduire des attaques maritimes sont Saint-Nazaire, La Pallice et Bordeaux. Effectivement, c'est de là que partent les différents *U-Boote* pour attaquer, notamment, la côte est américaine. Ce qui a été établi pour la défense de l'estuaire de la Gironde devient quasiment la réalité du rivage séparant Saint-Nazaire de La Rochelle, c'est-à-dire le littoral vendéen. Le général révèle alors que, s'étant intéressée à ces dernières positions, l'OKW souhaite reconsidérer la stratégie adoptée dans le but de former une défense viable entre La Pallice et Noirmoutier. Ce réexamen est en réalité une réaction face aux directives de guerre prises par Hitler. Selon le témoignage du général, il est possible qu'une offensive ennemie soit conduite par voie maritime en vue de stopper le trafic entre ces deux points. Afin de ne prendre aucun risque, le plan de la *Kriegsmarine* est alors de prendre possession des îles vendéennes dans le but de disposer de plusieurs supports pour la défense de ce couloir maritime. Gallenkamp indique que le début de l'exploitation tactique de ces deux territoires commence en 1942⁷³. Néanmoins, ce n'est qu'à partir du mois de septembre que le projet de fortifier l'ensemble de ces deux territoires prend forme, en même temps que le reste de la côte. Là aussi, cette disposition concorde parfaitement avec ce que l'on a constaté. Pour le général d'artillerie, il faut cependant attendre l'année 1943 pour voir le programme de construction se comporter comme un véritable appareil assurant pleinement la surveillance de ce secteur. Selon lui, la fin de cette année marque également l'uniformisation du projet. Enfin, à l'issue de cette rétrospective, Kurt Gallenkamp montre que l'île d'Yeu et Noirmoutier forment en quelque sorte une extension dans la défense des îles de Ré et d'Oléron.

L'apport d'un tel témoignage écrit huit ans après le déroulement des faits permet d'asseoir une certaine comparaison historique à propos de la conception de la stratégie mise en place en Vendée. L'auteur, interrogé après le déroulement des faits, dispose d'un recul sur les observations qu'il a pu faire à l'époque. Ainsi, ces agissements ne l'empêchent pas de formuler un regard critique, comme l'indique le *Foreign Military Studies Program* au sein des pages liminaires. Gallenkamp concède que la défense des îles vendéennes entretient un aspect que l'on peut qualifier de demi-mesure. Il confie que, pour le cas d'Yeu, les ouvrages employés auraient pu être supérieurs si l'OKW lui en avait donné les moyens. Ce sentiment d'être laissé-pour-compte est assez présent lorsqu'il rédige les rapports de situation concernant cette île, voire dans la correspondance qu'il entretient avec le commandant Schmidt à propos de la gestion de ce territoire. Lorsqu'il conclut sur le cas de Noirmoutier, Gallenkamp place son exploitation

⁷³ Date à laquelle on voit l'arrivée de troupes de marine sur ces deux îles, comme indiqué dans les pages précédentes.

tactique au même niveau qu'Oléron ou Ré. Effectivement, et son récit l'indique bien, les différentes batteries implantées sur cet espace permettent clairement d'établir un premier relai entre Saint-Nazaire et La Pallice. Cependant, il précise que, contrairement aux îles charentaises, Noirmoutier reste quelque peu dégarnie concernant la puissance de feu de ses installations. Il ne semble pas critiquer le nombre de batteries, ni même leur disposition, mais plutôt le choix des calibres mis en œuvre. Bien que ces positions aient la capacité d'atteindre des cibles en mer, Gallenkamp pointe du doigt le fait qu'elles n'utilisent pas des canons issus de croiseurs démantelés de la *Kriegsmarine*, à l'image de ce qui a été décidé sur l'île de Ré⁷⁴. Il est vrai qu'une telle implantation à Noirmoutier aurait pu nettement renforcer le dispositif mais, comme il le dit un peu plus loin, de telles installations sont extrêmement coûteuses en ressources et en temps.

Le général d'artillerie signale, par ailleurs, que la côte vendéenne a l'avantage d'avoir deux ports importants sur le trajet reliant les deux bases pour sous-marins : Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les Sables-d'Olonne. Cette caractéristique permet de garantir aux navires de trouver refuge dans des lieux hautement sécurisés par des fortifications. Les batteries installées dans ces ensembles portuaires ne représentent pas pour lui un manque de cohérence. Au contraire, ces deux localités permettent aussi d'établir deux escales de secours à des navires pris en chasse par l'aviation ou des bâtiments ennemis. En revanche, le point qui aurait pu être amélioré pour cette fonction réside dans les positions construites entre ces ports. Il témoigne qu'environ 1 à 6 km séparent ces poches de résistance, données totalement attestées par les observations menées sur le terrain⁷⁵. Cette distance, outre la grande majorité de casemates spécifiques aux tirs de flanquement, n'est pas idéale, selon lui, pour effectuer efficacement une surveillance de ce couloir maritime.

Les observations que délivre le général Gallenkamp à propos de la stratégie mise en œuvre sur les rivages du département vendéen, restent, toutefois, des critiques mûries après les faits. Il est bon d'étayer ces remarques avec de tels documents, mais il faut également prendre en compte l'aspect *a posteriori* qu'ils nous livrent. Le témoignage peut ici, éventuellement, édulcorer certaines tournures ou adoucir certaines conceptions. En outre, il faut aussi constater dans ces propos une perspective de surenchère, où il faut toujours plus de moyens malgré le fait d'une indéniable complémentarité de ce qui est déjà mis en place. Prenant en compte cette relative méfiance, il s'avère que la défense de cette route maritime soulève, chez les troupes,

⁷⁴ Avec les batteries Karola et Kora.

⁷⁵ Dont le visuel transparaît également sur l'ensemble des cartes. Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui en Vendée ».

un besoin de répondre immédiatement à la menace, facette qui n'est pas du tout abordée par Kurt Gallenkamp. Ainsi, qu'en est-il de l'activité militaire sur cette portion du mur de l'Atlantique ?

La surveillance d'un tel cheminement pour le trafic maritime ne se déroule pas sans une certaine activité militaire en arrière-plan. Tout d'abord, on remarque l'installation de plusieurs champs de mines marines en vue de créer des passages protégés. Il convient de se rappeler de la carte⁷⁶ trouvée au SHD de Rochefort qui dessine de nombreux secteurs au large de Noirmoutier, des Sables-d'Olonne ou bien encore englobant l'île de Ré jusqu'à Oléron. L'importance de ces défenses entretient alors un lien fort avec la protection de ce couloir maritime. La sécurisation des différents points de passage des navires demeure importante, mais la détection des risques d'une éventuelle attaque peut être primordiale dans ce cadre. Partant de cette conception, il est vital de mettre en place une surveillance radar sur les îles de Noirmoutier et d'Yeu. Comme cela a été indiqué dans les lignes précédentes, l'utilité de ce genre de systèmes assure une veille contre n'importe quelle force ennemie voulant s'approprier cette zone. Certes, ces installations peuvent détecter l'aviation, mais également plusieurs bâtiments de guerre. D'autre part, il faut aussi compter sur la mise en place d'un réseau de communication⁷⁷ en vue de relier chacun des points de résistance aux différents PC et PDT. Ces trois points engagent alors la mise en défense de cette route. Cependant, l'activité militaire ne se résume pas à ces trois moyens, elle correspond à un ensemble d'exercices pour les forces du Reich.

En vue d'optimiser le temps de réaction de chaque point d'appui, la troupe en charge d'un secteur de la côte répond à plusieurs types d'exercices. Ainsi, dans le but de tester la réaction des différentes forces en présence, l'état-major du 80^e corps d'armée conduit de manière fréquente des alarmes auxquelles doit répondre chacune des troupes. C'est au sein des archives relatives à ce corps d'armée qu'il a été possible de retrouver les résultats de ces essais⁷⁸. Par exemple, on remarque que le 26 décembre 1942, une alarme d'exercice est menée à 18 heures pour les troupes stationnées en Vendée, ainsi que celles de l'estuaire de la Gironde. Pour les forces du littoral vendéen, la réponse est assez rapide puisque, pour la majorité, l'écho se situe entre 9 et 15 minutes plus tard. Seule une poignée de militaires réagiront entre 26 et 28 minutes. Globalement, même s'il y a quelques écarts, ces chiffres démontrent une certaine efficacité à mettre sur le pied de guerre toutes les poches de résistance de Vendée, voire celles au-delà de ce département. Le fait de souligner cette performance résulte de la prise en

⁷⁶ Voir volume II annexe n° 2 – fig. 1.

⁷⁷ Voir volume II annexe n° 61 – fig. 3.

⁷⁸ NARA, cote T314 – R1579. Voir volume II annexe n° 78 – fig. 3.

considération de la distance physique, ainsi que de la technologie à l'époque, qui restent ici deux variables importantes.

L'amélioration de l'expérience des troupes passe également par la pratique des armes de gros calibre en vue d'être entièrement opérationnel lorsque l'alerte retentit. Par le biais des archives départementales de la Vendée, il a été possible d'appréhender le déroulement de ces manœuvres militaires. Ces documents se présentent souvent sous la forme de petits plis, envoyés par la FK de La Roche-sur-Yon au préfet, qui se doit d'alerter les maires des communes sur lesquelles les exercices prennent place, ainsi que les autorités compétentes. Ainsi, le gros de ces exercices se succèdent entre la fin de l'année 1942 et la fin 1943. Les forces allemandes procèdent à plusieurs exercices de tir d'artillerie depuis la côte, à l'image de ce qu'indique ce croquis⁷⁹ où deux batteries sont placées à La Chaume. Cette manœuvre d'entraînement a été diffusée par un message daté du 4 décembre 1942. Celui-ci prévient des mesures de sécurité à mettre en place pour le 14 du même mois. Sur le dessin joint à cette missive, il est possible de remarquer que l'orientation des armes est dirigée vers l'océan. Malgré une échelle approximative par rapport aux bâtiments civils, on peut affirmer qu'il s'agit de canons montés sur des affûts hippomobiles, et non de blockhaus, puisqu'aucune casemate ne se tient ici. Un jour plus tard, c'est-à-dire le 5 décembre, la préfecture reçoit une seconde lettre⁸⁰, avertissant que des manœuvres similaires seront menées sur l'île de Noirmoutier le 10 et 11 décembre. Contrairement à la première annonce, celle-ci n'est pas accompagnée d'un croquis explicatif. Le 26 janvier 1943, toujours sur l'île de Noirmoutier, c'est au tour de la batterie de Luzay de s'entraîner sous les ordres du *Leutnant Jappe*⁸¹.

Le déroulement de ces manœuvres ne se limite pas aux points les plus importants du littoral vendéen. En effet, il est également possible de reprendre l'avertissement d'un exercice de tir d'artillerie à Jard-sur-Mer, effectué le 20 novembre 1943, pour y voir une uniformisation de la stratégie adoptée. C'est avec une batterie composée de deux canons que les soldats allemands s'exerceront pendant cette journée d'automne. Cette dernière, d'après le croquis fourni avec le bulletin⁸², prend place entre les deux moulins (*Mühle*) situés le long de l'actuelle rue de l'Océan qui mène justement à la côte. L'orientation des armes permet alors de prendre en enfilade tout ennemi mouillant dans cette baie naturelle. Le dessin indique, également, que

⁷⁹ AD 85, cote 1 W 63. Voir volume II annexe n° 78 – fig. 4.

⁸⁰ AD 85, cote 1 W 63.

⁸¹ AD 85, cote 1 W 63. Ce nom n'est pas anodin puisque, dans son récit, M. Boutolleau évoque également ce patronyme. Selon ce témoin, il est aussi le chef de la batterie de la Cantine, c'est-à-dire de la batterie *Tirpitz*. Il semble alors que ce militaire soit réquisitionné afin de superviser l'exercice.

⁸² AD 85, cote 1 W 63. Voir volume II annexe n° 78 – fig. 5.

le couloir de protection doit être de 7 km, pour un tir se déroulant entre 8 h 30 et 11 h 30 du matin. Comme les positions de ces canons ne correspondent pas aux emplacements d'ouvrages bétonnés, il est possible d'en déduire qu'il s'agit là aussi de pièces hippomobiles maintenues en réserve afin de soutenir l'action des bunkers, voire des points d'appui implantés sur le littoral.

La visée des installations du mur de l'Atlantique en Vendée demeure très claire. Elle correspond tout à fait à la surveillance de l'itinéraire entre Saint-Nazaire et La Rochelle. Par le biais de batteries à plus ou moins longue portée, la défense de navires empruntant cette route maritime est complètement assurée. Ne parlons pas du potentiel de projection de forces de la *Kriegsmarine* avec la *42^e Minensuchflottille* basée au port des Sables-d'Olonne. En plus de la spécialisation du matériel, des soldats de la marine de guerre allemande sont spécifiquement stationnés sur les îles vendéennes en vue d'y organiser cette défense et s'entraînent pour cela. Cependant, un élément reste en suspens dans ce raisonnement. Au fil de cette réflexion, nous avons observé un nombre considérable de blockhaus en tout genre, des batteries renfermant des obusiers, certes, mais aussi des armes antichars et des tobrouks garantissant une protection rapprochée des sites. Ainsi, si cette défense a été édiflée dans le but de cibler les navires ennemis en haute mer, n'aurait-on pas uniquement des abris bien plus lourds, possédant des canons en adéquation ? Par conséquent, la stratégie allemande en Vendée n'aurait-elle pas, aussi, une visée protectrice de l'estran ?

III.2.2. La protection du littoral vendéen

La défense du couloir maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle demeure capitale dans l'engrenage que veut mettre en place l'OKW. Cependant, il faut aussi remarquer l'existence de structures plus modestes, dont les objectifs ne sont clairement pas en adéquation avec la dernière idée de dominer et de sécuriser cette route maritime. Alors à quelles missions se destinent-elles ? La visée portée par ce premier concept assure un certain glissement vers les motivations d'élever des défenses visant à sécuriser l'estran. Effectivement, ne serait-il pas plus aisé pour l'ennemi de débarquer et de faire taire ces batteries plutôt que de les atteindre depuis l'océan ? Cette notion clef amène également la question vers une visée encore bien plus simpliste, celle d'une potentielle prise de contrôle du territoire par les forces adverses.

Avant même de bâtir une défense qui se veut viable par essence, il est nécessaire d'examiner la topographie dans laquelle elle va être implantée. Partant de cela, il est

indispensable d'établir un plan de défense du littoral. Le 11 juin 1942, le Haut commandement émet à l'intention de chaque corps d'armée un ordre personnalisé dans le but de former la stratégie d'une défense terrestre. Ainsi, un *Küstenverteidigungsplan* est réalisé pour le 80^e corps. Au sein de ce dossier⁸³, plusieurs annexes offrent une vision globale de la situation en plus de la mise en place des procédures liées aux troupes. Toutefois, il faut se centrer, pour l'instant, sur le premier de ces suppléments. Intitulé « Géographie militaire : Description de la zone côtière de la division⁸⁴ », cet élément apporte une description très détaillée de la topographie de cette façade atlantique. Les services de géologie ont remarqué l'existence des grandes étendues dunaires, ainsi que la présence de plusieurs points rocheux. Ces remarques valent également pour les îles, où ces spécificités sont aussi observables. À partir de ces examens, l'état-major dresse les différentes possibilités que peut offrir ce littoral à un débarquement ennemi. C'est à ce moment qu'apparaît une double complexité. L'avantage des dunes est d'offrir un terrain dégagé sur lequel il est tout à fait possible de placer un nombre minimum d'ouvrages, en vue de couvrir cet espace par des tirs de flanquement. Néanmoins, l'inconvénient réside dans le fait que cette situation donne également l'occasion à l'ennemi de faire débarquer le gros de ses troupes, que ce soit de l'infanterie ou de la cavalerie. Il faut ajouter à cela la problématique des ports. Bien que ceux-ci aient eu la primeur d'être fortifiés dès les premiers instants de l'Occupation, il n'en reste pas moins qu'ils représentent, pour l'adversaire, des cibles de choix. Cet inconvénient est alors textuellement évoqué dans ce complément. Certes, il est probable que l'ennemi concentrera ses forces sur la base de sous-marins de La Pallice, mais il est indiqué que les infrastructures portuaires des Sables-d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sont « à considérer comme des ports menacés⁸⁵ ». Ce qui ressort de ce document est la faculté de l'ennemi de couper les lignes de communications allemandes dans l'unique but d'isoler chaque point d'appui afin de préparer le débarquement à proprement parler. Partant de cela, quelle est la stratégie adoptée pour la protection du littoral vendéen ?

Il est nécessaire de revenir une fois encore au témoignage⁸⁶ du principal commandant des forces en Vendée afin de répondre à ce questionnement. En effet, le discours que tient ce dernier permet aussi d'inscrire la vision qu'il entretient après les faits. Ce gradé débute son exposé de la situation par l'événement qui a ébranlé « l'invincibilité du mur de l'Atlantique »,

⁸³ NARA, cote T314 – R1578. Voir volume II annexe n° 79 – fig. 1.

⁸⁴ En allemand : « *Militärgeographische Beschreibung des Küstenbereichs der Division.* ».

⁸⁵ En allemand : « *als bedrohte Häfen anzusehen* ». NARA, cote T314 – R1578.

⁸⁶ FMS, cote C022.

c'est-à-dire l'opération Chariot qui s'est déroulée entre le 27 et 28 mars 1942⁸⁷. Il indique que ce coup de force de la part des alliés montre la fragilité des défenses terrestres lors de ce genre d'attaque. En outre, à cette date, les moyens de protection du mur restent assez inaboutis dans l'ensemble. De ce fait, il est incorrect de la part de la littérature d'évoquer ces structures comme relevant du mur de l'Atlantique puisqu'elles ne sont pas complètes et ne répondent pas aux différentes directives de guerre prises par Hitler ou, du moins, pas encore. Toutefois, à la suite de cet événement, l'OKW demande à renforcer les défenses au sein des ports, ainsi que le long des côtes de la baie de Gascogne. Ici, la crainte de Gallenkamp, devant la faiblesse des ouvrages présents au début de l'année 1942, est de voir la réalisation d'une opération ennemie attaquant, de manière conjointe, la côte atlantique et le littoral méditerranéen de manière à établir une jonction annihilant les forces allemandes dans le sud-ouest. Partant de ce risque, qui reste quelque peu improbable à ce moment⁸⁸, il est décidé de sécuriser un maximum de points, notamment entre la base de Saint-Nazaire et celle de La Rochelle. Comme le fait remarquer le général d'artillerie, la côte vendéenne facilite la mise en place de ces poches de résistance vue sa géographie. Ces points de résistance « naturels » profitent de cette topographie particulière, ce qui en permet une meilleure articulation. Un peu plus loin dans son témoignage, cette caractéristique permet de mettre en œuvre les concepts tactiques des tirs de flanquement en vue d'interdire tout débarquement. Cette stratégie garantit, selon le général, une pleine efficacité, même durant « les moments les plus critiques de l'invasion ». Effectivement, selon ce récit, voire avec les suppositions établies par la *Wehrmacht*, un bombardement massif de la part de l'aviation et de la marine adverse sera l'élément annonciateur d'un imminent débarquement. D'où la nécessité, et Gallenkamp l'évoque, d'user de la série « B » du *regelbau* en vue de l'emporter sur ces attaques.

L'action entreprise par Rommel visant à rendre difficile le débarquement allié demeure encore dans les souvenirs du *General der Artillerie*. Le *Feldmarschall*, pendant l'hiver 1943-1944, s'est efforcé d'élargir cette ligne défensive en vue de créer une certaine profondeur, portant la difficulté à la franchir à son maximum. Quelques années après son emprisonnement, Gallenkamp montre assez bien cette faculté de Rommel à transformer le littoral en un lieu imprenable, tant par une attaque frontale que par des opérations dirigées contre les arrières des positions. Découle de cela une stratégie de l'enlèvement. Effectivement, le but tactique ici réside en la capacité à ralentir la progression de l'ennemi en essoufflant ses forces devant des obstacles

⁸⁷ L'opération Chariot est une attaque britannique sur le port de Saint-Nazaire afin de neutraliser la forme Joubert, seul radoub à pouvoir accueillir le *Tirpitz*.

⁸⁸ La Méditerranée n'est pas encore sous le contrôle des forces américaines.

insurmontables. Certes, il est nécessaire de stopper les forces adverses sur place, mais il convient aussi de former un milieu agressif pour les troupes fraîchement débarquées. Cette optique se traduit alors par les différentes installations décrites au fil des pages précédentes. Par la mise en œuvre de ces dispositifs, Gallenkamp, ainsi que les autres généraux de l'AOK 1, s'attendent à plusieurs attaques, et ceci sous de multiples formes : bombardements, pilonnages par les forces navales, parachutages derrière les lignes et débarquement. D'où le fait, non pas d'un tâtonnement, mais d'une ligne de conduite selon laquelle plusieurs *scenarii* sont étudiés afin de protéger l'estran.

La question des ports de la côte vendéenne reste l'élément crucial de la première phase de la mise en place de la tactique allemande. Rappelons juste le risque que représentent les infrastructures portuaires si celles-ci sont prises par l'ennemi. La théorie avancée prévoit que les forces adverses utiliseront les moyens que propose l'ensemble portuaire en vue d'y faire transiter le matériel, ainsi que les hommes, de manière à effacer les difficultés logistiques qui peuvent survenir. Ce concept reste tout à fait valable sur le plan stratégique. C'est pourquoi, dans un premier temps, Gallenkamp a prévu que les fortifications des ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et celui des Sables-d'Olonne soient renforcées dans le but de tenir un siège qui perdure dans la durée. Dans un second temps, l'OKW, puis plus tard Rommel, demande que les ports soient reliés par un certain nombre de positions statiques pour endiguer l'avancée ennemie sur les plages. En rapport avec cette conception, le général d'artillerie indique dans son récit l'utilité d'user de canons antichars autour des ports, de manière à contraindre la tactique de l'adversaire qui peut se voir accompagnée de forces motorisées. Néanmoins, lorsque Gallenkamp évoque ce schéma tactique, il n'hésite pas à le qualifier de « collier de perles⁸⁹ ». Cette illustration très critique des défenses peut cependant être mise en rapport avec les huit années qui séparent ce récit des événements. Avec un tel recul sur le déroulement des faits, il semble, là, faire état d'une certaine critique envers la stratégie adoptée à l'époque. En utilisant cette image, Gallenkamp dévoile à la fois son point de vue sur la certaine fragilité du mur et le manque de moyens immédiat auquel il a fait face. En revanche, malgré cette vision, l'ancien général conçoit l'existence d'armes « anti-débarquement » positionnées de manière à prendre l'adversaire en enfilade. Les positions construites sur les promontoires rocheux offrent, selon lui, une barrière naturelle très efficace à quiconque voudrait prendre la poche de résistance.

⁸⁹ Le rapport étant traduit en anglais, cela donne : « *a string of pearls* ».

Si l'on compare ces propos et notre carte⁹⁰, il existe certaines concordances avec cette volonté. En effet, les conclusions que l'on a pu tirer des données cartographiées ont montré que la plupart des sites implantés sur la côte vendéenne tissent un enchevêtrement des différentes lignes de mire des bunkers. De même, et cela est nettement visible le long du littoral dunaire, les positions sont souvent orientées de manière à flanquer, vers le nord et vers le sud, les autres points d'appui. Ce schéma s'articule selon une tactique propre à éviter tout débarquement sur les plages, ou bien toute attaque contre les ports de Vendée. Cependant, le récit de Gallenkamp sur la stratégie allemande de l'époque évite soigneusement de s'étendre sur les préceptes dictés par l'OKW. Les bases théoriques, telles que l'on a pu les aborder plus haut, n'entrent pas dans ce témoignage livré aux Américains. Ainsi, le choix d'adjoindre aux positions de flanquement des pièces orientées frontalement ne fait l'objet d'aucune observation de la part de Gallenkamp. D'ailleurs, à l'image de ce que l'on a soulevé dans le cadre de la première hypothèse, le général passe aussi sous silence la préparation des troupes à combattre des adversaires fondamentalement plus nombreux. En vue de faire face à cette perspective, par quels moyens la mise en place de cette stratégie se traduit-elle ? Plus précisément, par quels types d'exercices ?

Tout comme pour l'entraînement des militaires contre un ennemi voulant exercer une pression sur l'espace maritime, il convient ici d'examiner les différentes manœuvres et activités sur le littoral. Il suffit d'observer que ces exercices se confondent avec ceux planifiés pour les attaques à longue portée. Ainsi, afin de se familiariser avec les canons antichars 50 KwK, les troupes procèdent régulièrement à des tirs réels. Selon les archives retrouvées, il apparaît que les artilleurs utilisent de vrais obus plutôt que ceux fabriqués spécialement pour les exercices. Sans doute est-ce pour une plus grande immersion ? Ou pour ajuster les derniers réglages ? Il n'en reste pas moins que, là aussi, le système d'avertissement en vue de prévenir tout accident reste le même. C'est donc à la fin de l'année 1942 que les premiers tirs d'essais sont effectués. Ainsi, par un message⁹¹ de l'officier en charge de surveiller le déroulement des opérations, les 3 et 6 octobre 1942, les positions de La Faute-sur-Mer font feu vers la côte menant à La Tranche-sur-Mer. Il semble que les positions de tir s'établissent à partir des différents emplacements type R600, édifiés le long de l'estran. Il s'agit, comme l'indique le croquis, d'armes antichars 50 KwK, pleinement capables de riposter à une attaque. Il en va de même pour le reste de la côte au début de l'année 1943.

⁹⁰ Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui, vue d'ensemble du dispositif défensif en Vendée ».

⁹¹ AD 85, cote 1 W 63. Voir volume II annexe n° 79 – fig. 2.

Le point d'appui codé *Düsseldorf* (Sa06), situé au sud de Notre-Dame-de-Monts, effectuera, lui aussi, des tirs d'exercice vers la mer⁹². Cette activité se déroule également avec le concours de deux autres positions, sûrement pour coordonner la mise à feu des armes. Le 16 mars 1943, de 10 à 16 heures, c'est au tour des pièces antichars de Fromentine d'ouvrir le feu dans le but de tester les différentes possibilités qu'offre l'emplacement. Avec la multiplication des tirs d'exercice, il devient très vite complexe pour l'administration française d'en suivre la réalisation. C'est pourquoi la FK édite sous forme de tableau l'ensemble des essais effectués entre le 10 et le 14 mai 1943. Ce ne sont pas moins de 26 manœuvres qui ont lieu ces jours-là, se répartissant entre les Sables-d'Olonne et l'agglomération d'Avrillé. Un message du 29 mai 1943 se révèle assez cocasse ; il rappelle à la population de Saint-Gilles-Croix-de-Vie l'interdiction « de se tenir sur les rochers et plages entre 10 h 15 et 15 h pour ramasser les moules, étant donné qu'on tire avec des pièces de gros calibre⁹³ ».

Les exercices de combat rapproché ne sont pas oubliés. M. Boutolleau, dans son témoignage, se souvient que la troupe s'exerce au moins deux fois par semaine à La Guérinière. Ainsi, ils font de la « petite guerre », d'après ses mots. Cela consiste en un rituel très réaliste et immersif afin que le soldat ne fasse pas la différence entre l'exercice et la réalité de la situation lorsqu'il s'agit de véritables combats. Toujours selon lui, ces manœuvres peuvent se poursuivre dans les jardins des habitants, et ce, sans avertissements. La pratique des armes à feu reste, également, une des conditions pour renforcer l'expérience des militaires. Ainsi, une lettre⁹⁴ de la FK 505, datée du 19 mars 1943, permet d'apprendre que des tirs de précision se dérouleront à l'est de Talmont-Saint-Hilaire. Cet exercice sur deux jours commence par une mise en pratique avec des fusils, sans doute des Kar98, et des cibles placées à 150 m. Puis, le second jour, la mise en pratique se poursuit avec un armement un peu plus lourd puisqu'il s'agit d'utiliser les canons antichars Pak 35. Le 18 mai 1943, une petite note parvient à la préfecture notifiant l'usage de mitrailleuses à Saint-Jean d'Orbestier. Il n'est pas étonnant de voir en ce lieu le déroulement de tels exercices puisqu'une partie de la troupe est hébergée non loin de là, c'est-à-dire dans l'ancien sanatorium⁹⁵. Partant de là, les officiers en charge des militaires ont installé un champ de tir à proximité, en face de la mer. Cette même note manuscrite indique également qu'à La Tranche-sur-Mer des lancés de *handgranaten* se dérouleront entre 14 h et 17 h 30. D'autre part, il n'est pas rare que des exercices aient lieu aussi la nuit. Cette manœuvre prévoit

⁹² AD 85, cote 1 W 63. Voir volume II annexe n° 79 – fig. 3.

⁹³ AD 85, cote 1 W 63. Voir volume II annexe n° 79 – fig. 4.

⁹⁴ AD 85, cote 1 W 63. Voir volume II annexe n° 79 – fig. 5.

⁹⁵ AMSO, cote 16Fi. Voir volume II annexe n° 79 – fig. 6.

alors de former le personnel à la défense, puis à la riposte des points stratégiques, selon une autre approche. D'ailleurs, une note indique que les tirs effectués utilisent des munitions éclairantes. Ce détail est très important, car le tir avec ce genre de cartouche requiert, pour le soldat, une attention toute particulière du suivi du tracé que décrit la trajectoire de la balle dans le but de rester concentré sur sa cible.

Finalement, ces exercices de combat fictifs permettent à la troupe en stationnement sur la côte, ou dans les îles vendéennes, de rester aux aguets tant pour contrer l'infanterie que pour stopper une force motorisée débarquant sur l'estran. À l'inverse de ce que sous-entend la littérature sur ce point, il est indéniable que cette activité militaire révèle une certaine importance stratégique dans la position géographique de la Vendée⁹⁶.

La ligne de défense imposée à la Vendée entretient un rapport discret, voire sensible avec deux objectifs bien distincts, mais complémentaires. Ces hypothèses, à savoir la défense d'un couloir maritime, d'une part, et la protection du littoral, d'autre part, convergent en réalité vers une seule et même voie. Cette vision de la stratégie mise en place en Vendée ressort nettement du témoignage inédit du général Gallenkamp. En effet, l'un ne va pas sans l'autre si l'on se penche sur les différents *scenarii* imaginés par les Allemands. L'attaque des côtes par une force navale reste en tout état de cause un élément annonciateur d'un débarquement dans les heures suivantes. D'où la mise en place d'une double tactique permettant de répondre à plusieurs formes d'agressions de la part d'un ennemi.

* * *

La mise en place de la stratégie allemande en vue de fortifier le littoral doit composer avec un ensemble de variables nécessairement liées, d'une part, à l'environnement et, d'autre part, aux différents objectifs tactiques. Ainsi, il a été possible d'appréhender une réelle proximité entre la structure du blockhaus et la nature du milieu dans lequel il est implanté. Il en résulte, en quelque sorte, une symbiose entre l'élément monolithique, créé par la main de l'homme, et le paysage, encore sauvage à bien des endroits. Cette intégration se veut parfaitement articulée autour des grands préceptes dictant les bases du *regelbau*. La structure doit alors se complaire, s'inscrire en tant qu'élément mimant les caractéristiques propres de la nature. Lorsque cette mimesis particulière n'est pas totale, vient l'art du trompe-l'œil, balayant ces défauts humains afin de mieux rattacher ces ouvrages à l'esthétisme naturel du paysage.

⁹⁶ En effet, l'historiographie, dont les sources exploitées ne sont pas dévoilées, tend à une interprétation contraire en raison du fait que, pour ces auteurs, il n'y a pas de fortifications probantes en Vendée.

Ces bases stratégiques du camouflage font appel à une disposition bien spécifique des angles d'attaque des bunkers. Cette architecture militaire s'est alors élevée avec une nette et singulière cohérence, tout en respectant minutieusement les caractéristiques topographiques de la côte vendéenne. En découle la formulation d'une double anticipation des attaques ennemies. Le questionnement initial s'appuyait sur cette ambivalence : les blockhaus du mur de l'Atlantique en Vendée constituent-ils un moyen pour parer à un hypothétique débarquement, ou sont-ils conçus exclusivement comme dispositif de protection de sites stratégiques comme La Rochelle ou encore de la voie maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle ? Dans les faits, une seule stratégie veut à la fois défendre la route maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle, et protéger l'espace terrestre correspondant au littoral vendéen de potentielles attaques. Contrairement à ce qu'avance l'historiographie, les côtes de la Vendée représentent un réel objectif dans la stratégie adoptée par l'armée allemande. En conséquence, l'intérêt de fortifier ce littoral prédomine complètement au sein des consciences militaires de l'époque.

Ce dualisme tactique, résultant pleinement de cette mimesis, de l'adaptation structurelle à l'environnement, engage des forces considérables pour son édification. Il a été possible de l'observer pleinement en ces pages, où même parfois le matériel peut venir à manquer. En raison de toutes ces considérations, est-on en présence d'une stratégie réellement efficace ? À l'aube du jour J, le mur de l'Atlantique en Vendée présente-t-il une stratégie défensive cohérente face à la menace alliée ?

Conclusion de la première partie

Le mur de l'Atlantique en Vendée, entre 1942 et 1944, offre une pluralité impressionnante de types d'ouvrages. Ces défenses en tous genres, car n'oublions pas le rôle essentiel des obstacles placés sur l'estran, composent tout un arsenal ayant pour tâche de surveiller, de dominer et d'anticiper la venue d'un potentiel adversaire. Chaque sinuosité du littoral est couverte par une armada de canons et de mitrailleuses prêtes à faire feu sur une simple alerte. La prospection menée sur ces lieux emplis d'histoire montre à quel point cette longue fortification prend une indéniable importance en Vendée. À certains endroits, des exemplaires peu courants de blockhaus nous font face. Des abris « actifs », puis « passifs » se partagent l'espace de manière à l'optimiser au mieux. La description et l'interprétation de la technicité des composants équipant ces ouvrages ont permis de remarquer la réelle préparation des bunkers au combat. Ces constatations traduisent également une incontestable présence militaire, où l'activité de la *Wehrmacht* est ponctuée par des exercices toujours plus importants, allant de la simple formation au tir de précision à une simulation grandeur nature d'un débarquement fictif. Par ces observations, on note que la sensibilité à l'architecture militaire s'est également renforcée en vue d'asseoir de solides fondements pour appréhender pleinement les futurs concepts patrimoniaux qui en découlent. Se rendre directement sur le terrain a engagé une réflexion autour des aspects structuraux, mais aussi sur le devenir de ces édifices oubliés.

Ces innombrables vestiges, abandonnés sur les plages, témoignent également de la mise en œuvre d'un chantier monumental lors de leur construction. L'Organisation Todt s'impose, dès l'occupation de la France, en tant que première entreprise d'Europe. La mort de son fondateur, Fritz Todt, permet à Albert Speer de lui faire convoiter des idéaux d'architecte du mur de l'Atlantique. Mais cette aspiration est très vite balayée par la branche du génie de l'OKW, relayant l'OT à un poste de maître d'œuvre. Néanmoins, ce revirement de situation permet de voir se développer une architecture déviante, qui tient d'une hybridation entre la norme (le *regelbau*) et l'inaccessibilité aux ressources. La *Sonderkonstruktion* reste alors un excellent moyen par lequel l'OT peut s'évader et créer à son tour des abris uniques. L'édification de ces artefacts est aussi la raison pour laquelle la réquisition de main-d'œuvre, voire l'enrôlement de force dans certains cas, s'intensifient dès le mois de septembre 1942 pour disparaître en 1944. La vie quotidienne sur ces chantiers reste pénible pour les ouvriers. Cette embauche forcée, qui se reflète contre les parois bétonnées du mur, se voit refoulée au départ des troupes allemandes. Ce sentiment logique exprimé par la population est également porté vers l'objet du labeur de ces ouvriers.

En revanche, la construction du mur de l'Atlantique en Vendée veut aussi entretenir une réelle proximité avec l'environnement dans lequel il est intégré. L'étude des lieux a aidé à démontrer ce rapport contigu avec la nature, se rapprochant pratiquement d'une mimesis. Complété avec le principe du *regelbau*, il en découle une double stratégie qui se veut complémentaire. Cette dualité tactique laisse entrevoir, par le biais de la cartographie et des observations de terrain, une volonté de défendre la route maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle, tout en sécurisant l'estran vendéen.

À l'issue de ces premiers développements sur ce vaste sujet, est-il toujours juste d'envisager que cet ensemble fortifié en Vendée est une défense de seconde zone comme l'exprime ouvertement la littérature ? Ou bien ne voit-on pas en quelque sorte l'accomplissement d'une nouvelle vision, d'une réalité différente de celle décrite par l'historiographie ? Au travers des traces retrouvées sur le littoral et l'ensemble des archives consultées, le mur de l'Atlantique en Vendée exprime pleinement ses capacités à fournir une défense viable tout le long du littoral vendéen. D'où la perception indéniable d'une certaine contradiction face aux dogmes instaurés par les différents courants de pensée. Découlant de manière directe de ce constat, on peut se demander ce qu'il en est vraiment de l'efficacité des ouvrages du mur. Par ailleurs, vers quelle destinée se dirige l'*Atlantikwall* en Vendée après le retrait des troupes allemandes ?

Deuxième partie :
Efficacité, appropriation et abandon du mur de l'Atlantique en Vendée entre
1944 et 1950

Le départ des forces allemandes en Vendée se déroule assez rapidement. L'île d'Yeu est évacuée le 27 août et les Sables-d'Olonne le lendemain. Le 30, les territoires du sud du département sont eux aussi vidés de tous les occupants. Seule la garnison installée à Noirmoutier reste un peu plus longtemps en place. Selon Clément Corbrejaud¹, elle quitte complètement les lieux le 2 septembre pour rejoindre Pornic. Les soldats sont cependant très vite remplacés par des détachements de FFI créés de toutes pièces. Ces derniers profitent de l'éloignement des Allemands pour « libérer » le territoire et assurer, en attendant la création d'une administration, un rôle de police et de surveillance de la population. Le département de la Vendée est complètement vidé des troupes d'occupation à partir du 17 septembre 1944. Dans la suite de ces événements, qu'en est-il des ouvrages du mur de l'Atlantique en Vendée ? Ces fortifications ont-elles joué un rôle dans la défense du département ?

Lorsque l'on s'attarde sur les circonstances qui ont mené les alliés à traverser le mur en Normandie, il semble logique, dans un premier temps, de douter de la réelle efficacité de ces défenses. L'architecture militaire appliquant ces procédés de construction demeure encore très singulière et peu répandue. Malgré une première utilisation lors de la Première Guerre mondiale, l'architecture monolithique en béton armé reste encore très expérimentale. Seule la *Wehrmacht* a fait le choix de généraliser cette technique de fortification sur plusieurs milliers de kilomètres. De cette façon, une réflexion sur les capacités effectives de ces défenses s'impose pour ce qui est de celles érigées en Vendée, afin de comprendre pourquoi cette solution technique était, à l'époque, idéale pour faire face à une agression venant de l'océan. Il paraît également judicieux, *a contrario*, de soulever les limites que peut présenter cette architecture.

Depuis l'évacuation des territoires en septembre 1944, la population est libérée du joug de l'ennemi, parti se réfugier à Pornic, La Rochelle ou en retraite dans l'est de la France. Les habitants semblent débarrassés de toute image reflétant ces années de contraintes. Qu'en est-il cependant ? Ne reste-t-il pas, sur le littoral, des traces inexorables du passage de cette armée d'occupation ?

Il faut prendre en compte que les casemates, quasiment indestructibles, ne reflètent pas uniquement un point fixe ancré dans une chronologie inflexible. L'étude du mur de l'Atlantique implique non seulement de rapprocher ces édifices et l'histoire militaire, mais également d'observer leur évolution temporelle. Traiter de ces géants de béton, c'est aussi analyser ce qui se passe après leur abandon par les troupes allemandes. Le blockhaus parcourt le temps, à

¹ CORBREJAUD Clément, *La Guérinière pendant la guerre 39-45*, Noirmoutier, Les amis de l'île de Noirmoutier, 1996.

l'image de quelque chose d'impérissable. Il demeure comme une figure intemporelle au sein des consciences.

Partant de cela, la signature de la reddition du Troisième Reich par le *Generaloberst* Alfred Jodl, le 8 mai 1945, n'efface pas ces artefacts des plages. S'ouvre alors la question de l'après-guerre. Comment sont qualifiés ces ouvrages militaires après l'arrêt des combats ? Que faire de ces monticules de béton jalonnant le littoral ? Les détruire ? Les garder ? Qui est « expert » dans ce domaine pour pouvoir en juger ?

Par ailleurs, comment la volonté de reconstruction de l'État français s'est-elle appliquée au détriment des blockhaus en Vendée ? Découle de cela une question clef : est-ce par des critères pratiques et/ou idéologiques que certaines de ces fortifications côtières ont été détruites ?

Cette seconde partie de l'histoire de l'*Atlantikwall* en Vendée suscite, de manière indéniable, plusieurs problématiques auxquelles il convient de répondre. Par conséquent, notre développement se calque sur une progression chronologique de la perception de la société à l'égard de ces ouvrages. Ainsi, il nous faut aborder cette continuité en concentrant nos réflexions sur le mois de juillet 1944 et jusqu'à la veille des années 1950. Cette seconde section temporelle permettra d'établir à la fois un regard critique envers des défenses se disant invulnérables et un suivi de cette longue phase d'attente de reconnaissance historique que demandent ces monuments de la Seconde Guerre mondiale.

Pour ce faire, il semble utile de débiter cette approche par la véritable efficacité de l'architecture monolithique face aux affres de la guerre (chapitre I). Est-elle aussi invulnérable qu'on le présume ? Est-ce que cette architecture est à même d'encaisser les coups comme elle est en mesure d'en donner ? Cette étude est également l'occasion d'en finir avec le courant historiographique bornant les limites de ces défenses à la région normande.

Pour terminer cette deuxième partie, il nous faudra appréhender le démantèlement physique de cette architecture particulière (chapitre II). La population, excédée par le reflet négatif que renvoient ces édifices, semble fonder les bases d'un désintérêt patrimonial au contraire de l'administration française qui s'approprie, un à un, ces édifices désormais libres. Dans quel but, cependant ?

Chapitre I. Le monolithe, une arme défensive efficace ?

Au sein de la conscience collective, lorsque l'on emploie les termes « blockhaus » ou « bunker », on observe les remarquables expressions par lesquelles ces termes évoquent intrinsèquement l'idée d'une invulnérabilité. En effet, il reste indéniable d'y voir, de manière quasi-instantanée, une connotation selon laquelle le blockhaus se révèle être une structure inamovible, fi, que rien ne semble pouvoir détruire. Cette réputation d'invincibilité vis-à-vis du danger aide à créer un imaginaire fantasmé autour de ces géants de béton. La tendance qui en émane est alors de sanctuariser l'espace défendu par ces murs par rapport à un facteur lié au risque. Partant de ce fait, il convient d'ouvrir la question sur l'efficacité de ces monolithes. Peut-on y voir une solution adéquate contre des bombardements massifs ? Représentent-ils une force analogue aux puissances adverses ? Il convient d'aller au-delà de la simple description des conceptions structurelles de cette architecture, en se portant vers son analyse, vers sa compréhension. De la même façon, ne nous limitons pas à ce que la littérature propose par le biais de simples points de vue mettant en scène quelques principes de base, délaissant ainsi une analyse qui se doit d'être approfondie.

Afin d'entendre toute la portée du caractère quelque peu expérimental de ce premier chapitre, il est nécessaire de considérer la question relative à l'utilité des composants participant à la complémentarité de la structure. Ainsi, quels sont les aspects structuraux favorisant la protection du bunker et de ses occupants ? La casemate reste, par nature, un bâtiment fortifié, invulnérable, mais est-ce que les concepteurs avaient prévu tous les *scenarii* d'attaques possibles ? Par quels moyens ont-ils optimisé l'architecture de l'ouvrage en vue d'éviter sa destruction totale ou partielle ? Qu'en est-il pour les soldats ? À quelques jours de la retraite allemande en Vendée, quelle est la situation en juillet 1944 ? Les défenses en Vendée peuvent-elles essuyer les puissants bombardements alliés ? Tant d'interrogations qui demandent des réponses en commençant par une approche architecturale.

Le caractère stratégique du mur de l'Atlantique en Vendée a permis de mettre en évidence une certaine dualité dans la tactique adoptée, mais s'est-on déjà questionné sur la réelle efficacité de son armement ? Là encore, il a été possible de distinguer, dans le cadre de la première partie de notre étude, toute l'étendue technique intégrée au sein de cette portion du mur. Mais qu'en est-il face à la menace alliée ? Les compétences balistiques de l'armement sont-elles à la hauteur ? Ici aussi, il est inéluctable de se pencher sur cette question qui mérite une certaine attention. Cette extrapolation des capacités des casemates reste quelque peu en dehors des champs auxquels se conforme la littérature liée à ce sujet. Ainsi, la cartographie des

différents sites et les différentes armes vues en ces pages permettront d'élaborer une réponse à propos de la viabilité de l'armement installé en Vendée.

À la suite de cela, il sera, de la même manière, pertinent d'établir une analogie mettant en rapport les bunkers de Vendée avec ceux que l'on peut retrouver en Normandie. Loin de nous d'établir un parallèle fastidieux de chaque ouvrage ; notre volonté est plutôt d'asseoir ici un certain rapprochement par le biais de la typologie. En effet, l'intérêt pour le mur de l'Atlantique en Normandie réside essentiellement dans le fait que le débarquement s'est déroulé en ce lieu. Lorsque l'on évoque ces défenses, il est quasi inévitable de ne pas y associer cette région, laissant les autres portions de côté. En effet, l'historiographie a centré son intérêt sur cette zone prépondérante de l'histoire. Mais qu'en est-il de la Vendée ? Ne peut-on pas voir en ce département la simple continuité du mur ?

I.1. Us et abus du béton

Le bunker est celui qui veille à la protection, à la surveillance du trait de côte, gardant en quelque sorte la frontière intacte. L'architecture qu'il revêt demande alors une conception très particulière des composants le constituant. Ce dessin, cet esthétisme n'a pas été élaboré à des fins décoratives, mais pratiques. Cet utilitarisme de la forme, de la *gestalt*, assure à cette structure une certaine complémentarité, voire une cohérence visuelle indéniable. Toutefois, en allant au-delà de cette représentation, ne revient-il pas à ces appendices une qualité protectrice ? Ne peut-on voir en cette architecture utilitariste une certaine garantie pour assurer à ses occupants toute la protection dont ils ont besoin ? Le matériau utilisé pour édifier ces ouvrages reste un des plus connus pour sa résistance, mais l'usage du béton est-il la meilleure des solutions ?

S'intéresser aux capacités protectrices du bunker ne vise pas ici à constituer une étude physique des matériaux et de leur résistance, mais plutôt à démontrer leur rôle prépondérant au sein de la structure. Il faut se placer, ici, dans une posture qui explore le monolithe au-delà de la simple cohérence physique de ses matériaux pour garantir sa sécurité et celle de ses occupants. Il faut observer cette architecture particulière sous un angle différent de celui-ci utilisé jusqu'alors. Effectivement, jusqu'à présent le sujet a été abordé selon une optique descriptive, se focalisant sur les innovations techniques de l'époque. C'est pourquoi il nous faut aller au-delà, avec une analyse des différents tenants et aboutissants que peuvent comporter ces multiples appendices structuraux. Il convient alors de s'intéresser aux raisons qui ont poussé les architectes à opter pour tel ou tel composant en vue de les intégrer dans l'ouvrage. Notre

objectif est d'appréhender entièrement les différents aspects, de manière à démontrer leurs fonctions élémentaires au sein du monolithe.

Notre intitulé s'inspirant clairement des concepts du droit, « Us et abus du béton », permet d'articuler ce développement selon deux grands axes. Si l'on part des principes du *regelbau*, le paysage doit également contribuer à la défense des fortifications. Toutefois, quels sont les moyens destinés à renforcer cette protection naturelle lorsque celle-ci fait défaut ? Le béton, certes, mais ne peut-on pas voir d'autres matériaux ? On peut ainsi débiter ce propos en recherchant les nombreux appendices extérieurs utiles à la protection de l'ouvrage. À l'inverse, il sera pertinent de porter une attention particulière aux caractéristiques de l'aménagement intérieur du bunker visant à garantir une efficacité défensive maximale des occupants. Le second point de cette réflexion permettra de comprendre la raison d'être de chacun des éléments internes.

I.1.1. Des appendices extérieurs utiles

L'adaptation structurelle du bunker, au sein d'un environnement particulier, entretient un lien indéniable avec la nature qui l'entoure. Cette proximité, voire cette adéquation avec le paysage, participe à sa protection. En effet, le fait de camoufler, de conserver une confusion avec l'organisation naturelle des éléments assure ainsi une meilleure défense, mais également une protection optimisée face à l'ennemi. Néanmoins, il arrive quelquefois que l'aménagement du point d'appui nécessite quelques remaniements en vue de son amélioration.

À partir de l'expérience acquise pendant la Première Guerre mondiale, l'OKW s'est rendu compte que l'architecture monolithique a tendance à se renverser lors des phases de bombardement. Malgré la parfaite intégration de la structure dans le sous-sol, elle a une propension à se désolidariser de ses fondations sous l'effet des explosions se produisant à proximité.

Partant de cette difficulté, le génie de forteresse établit une rectification complète des plans en vue d'une meilleure protection. Certes, il aurait très bien pu abandonner ce type d'architecture, mais elle représente une réelle avancée en la matière. Bien que le *regelbau* soit capable d'intégrer n'importe quel bunker au sein d'une multitude d'environnements, il reste nécessaire d'effectuer certaines adaptations du plan de base. Sans revenir sur les cas de *Sonderkonstruktion* vus précédemment, il faut traiter ici ces différentes innovations permettant d'effacer les inconvénients que propose l'architecture monolithique aux normes militaires que se fit la *Festungs Pionier*. Il convient alors de se placer en juillet 1944, après la conception de

la série 600, pour percevoir l'entièreté de la question. Effectivement, entre 1936 et 1942, seules les premières versions du *regelbau* sont construites. Afin d'élaborer clairement notre propos, il convient de distinguer les abris « actifs » des abris « passifs ».

À titre d'illustration pour le premier point, prenons les modèles « actifs » type R667, R612 et R669, qui restent des ouvrages très répandus et emblématiques sur les côtes vendéennes.

Comme l'*Oberst.* Klaus l'indique dans son manifeste¹, les principes du *regelbau* sont assez clairs sur les différentes implantations à adopter. Il a été vu que le bunker doit complètement disparaître dans le sol, avec, au minimum, un mètre de sable ou de terre sur son toit. Ces sédiments représentent, dans l'ensemble, un remblai assez instable en vérité. Le sable, considéré comme un véritable fluide, peut rapidement s'écouler sous l'effet du vent, par exemple. C'est pourquoi les techniciens du génie ont fait élever des crêtes d'une vingtaine de centimètres de haut au sommet de l'ouvrage afin de conserver ce remblai sur le toit². Ces crêtes ont également un autre pouvoir tout aussi utile, celui de permettre d'y fixer les crochets sur lesquels viennent se placer les filets de camouflage.

Tant que nous sommes à observer la forme générale du blockhaus, il convient d'en analyser les différents angles. La première remarque que l'on peut faire est que tous ces édifices n'ont aucune surface plane. La conception de la forme générale de l'abri « actif » est telle qu'elle admet des parois inclinées, convexes ou concaves. Ces parois, à l'image des *Panzers*, sont étudiées de façon à ce que le projectile n'entre pas en collision frontale, là où son pouvoir perforant est le plus élevé. De ce fait, l'obus voit ses caractéristiques perforantes diminuées drastiquement : l'ogive vient tout simplement ricocher sur la surface du bunker au lieu de s'écraser contre. Par exemple, sur un R667, les plans³ montrent, de manière assez nette, cette volonté de « casser les lignes » de l'ouvrage, de façon à dévier n'importe quel obus vers l'extérieur. Cette technique architecturale donne à la forme ce particularisme visuel. Du côté de l'embrasement⁴, un imposant front bombé assure à l'ensemble de résister à plusieurs coups sans pour autant cesser le feu contre les ennemis. Ce modelé, caractéristique, ne crée, là non plus, aucune surface franche où le projectile pourrait chercher à exploser. Cette forme générale, en plus de protéger le bunker des attaques adverses, contribue également à son intégration au sein

¹ NARA, cote T78 – R625.

² Voir volume II annexe n° 80 – fig. 1.

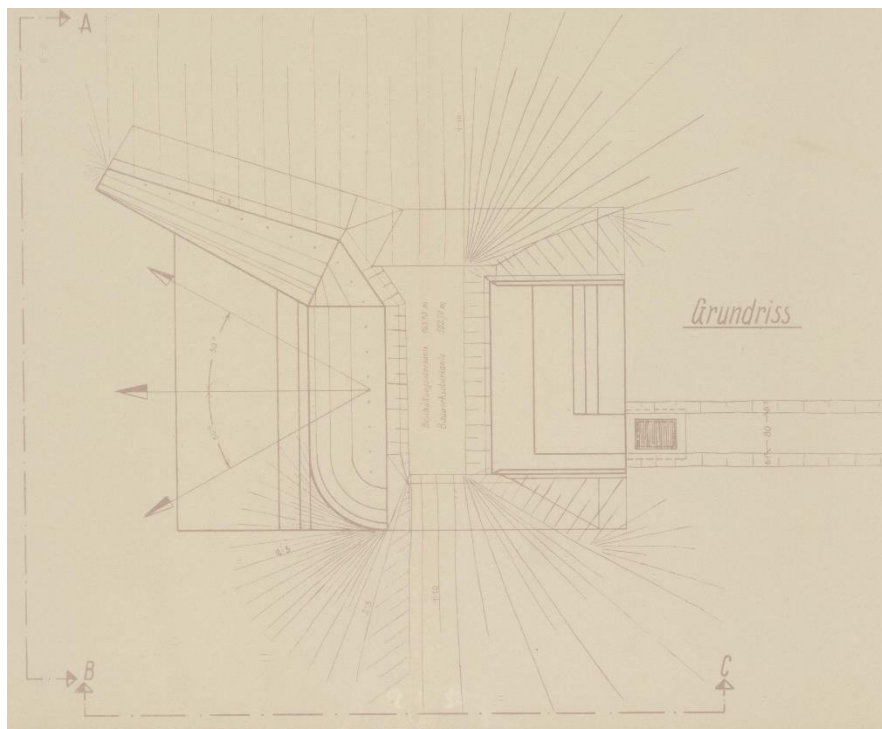
³ Voir volume II annexe n° 5 – fig. 2. et fig. 3.

⁴ Voir volume II annexe n° 5 – fig. 1.

de l'environnement. Cette articulation, ce lien fort entre la nature et la structure permet de remarquer une pleine complémentarité entre ces deux variables.

D'après la carte des lignes de mire en Vendée, la majorité de ces édifices sont placés selon une position de flanquement, afin de prendre l'estrans en enfilade. De cette stratégie résulte l'exposition indéniable de l'embrasure de tir aux différents feux ennemis. Comme le blockhaus est orienté parallèlement à la mer, il est très facile pour des canons de marine de remarquer et d'atteindre le créneau de tir afin de le neutraliser. Dans le but de remédier à cela, les ingénieurs de la *Festungs Pionier* ont eu l'idée d'ajouter un mur de flanquement dans le prolongement de l'embrasure. Ce bras est alors placé selon l'orientation du blockhaus par rapport à son objectif sur le terrain. Ainsi, cet élément est dans le même alignement que le côté qui se trouve parallèle à la mer. Si l'on observe cet appendice protecteur, on peut faire plusieurs remarques. Par exemple, pour le R667, ce mur de flanquement ne décrit pas exactement une droite. Comme le montre la photographie⁵, voire les plans, cette paroi est légèrement désaxée en respectant un angle de 120° à partir de l'embrasure.

Illustration 27. Vue de dessus d'un R667, où l'on remarque les angles et son ancrage dans l'environnement.



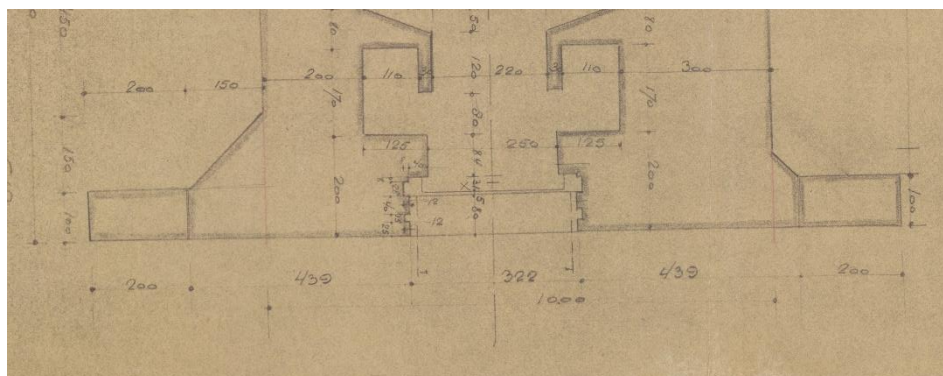
Source : AN des Pays-Bas, cote 1035.

⁵ Voir volume II annexe n° 5 – fig. 1.

On observe également que les surfaces de cet élément ne sont pas planes, ni réellement droites. On remarque alors que transparaît un décroché dans son modelé. Ainsi, si l'on part de l'intérieur de l'embrasure vers l'extérieur, c'est-à-dire du côté de l'estran, il se produit une décomposition de cette forme. Du côté de la chambre de tir, la paroi respecte une apparence convexe, de sorte, là aussi, que les projectiles ne puissent percer le béton. Au milieu de ce bras, comme pour établir une séparation entre les deux aspects, un décroché à angles vifs est prévu pour dévier l'impact de l'obus. Puis il est possible de remarquer une surface inclinée, presque plate. En réalité, et comme peuvent le montrer les plans d'origine, ce flanc qui fait face au littoral reste masqué sous un imposant talus protecteur. Afin d'aider à fixer ces sédiments à la structure, pour qu'ils ne s'érodent pas au fil du temps, l'architecture du bâtiment se doit de faciliter cet enrochement. Dans le but d'entretenir ce lien si fort avec l'environnement, une cascade d'angles acérés est imaginée en vue de maintenir ce remblai à sa place⁶.

L'intégration des bunkers au sein de la nature allie protection et discrétion. Néanmoins, il existe une caractéristique très particulière que l'on retrouve en majorité sur les modèles R612. Ce type de bunker possède un trait spécifique aidant à la réalisation de cette alliance. Ce composant est en réalité double. Il faut se placer à l'arrière de l'abri dans le but d'observer deux extensions⁷, disposées de part et d'autre, qui ont pour but de prolonger la façade où se situe l'entrée. Il reste assez difficile de qualifier ce genre d'éléments structuraux, mais grâce aux archives découvertes⁸, il apparaît que les architectes allemands désignent ces modules par le terme de *Flügelmauer* ou « mur d'aile ».

Illustration 28. Flügelmauer à gauche et à droite d'un R612.



Source : AN des Pays-Bas, cote 1033.

⁶ Voir volume II annexe n° 80 – fig. 2.

⁷ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 4. et n° 80 – fig. 3.

⁸ AN des Pays-Bas cote 1038. Voir volume II annexe n° 8 – fig. 2.

Associées à l'architecture spécifique du bunker, ces maçonneries aideraient à ancrer le blockhaus dans son environnement. De cette manière, le sable, ou bien le remblai qui est placé tout autour de l'ouvrage, reste à sa place. L'érosion de cette protection par le vent ou d'autres actions naturelles est ainsi limitée, voire inexistante. En outre, ces murs d'ailes assoient, pour le bâtiment, une plus grande emprise au sol. Toutefois, bien que la majorité des modèles R612 soient constitués avec ces extensions, des exceptions peuvent être remarquées en Vendée⁹.

Ce ne sont pas les seuls éléments extérieurs que l'on peut distinguer lorsque l'on observe ces structures. Dans la majorité des cas que l'on a pu croiser lors de la prospection, les abris « actifs » tels que les modèles R667, R612 ou R669 reçoivent une margelle indépendante au-devant de l'embrasure de tir. Cet élément, en béton armé, semble être construit après l'édification de l'ouvrage. Effectivement, dans de nombreux cas¹⁰, comme à La Tranche-sur-Mer (Sa23) ou à La Grenouillère (Sa64), il est possible de remarquer cette étrangeté assez particulière puisque le bunker est en principe érigé d'un seul tenant. De surcroît, cet appendice ne semble pas normalisé, puisque certains de ces blocs ont une surface lisse et inclinée avec une légère remontée protégeant l'embrasure (R667 à Sa64), alors que d'autres, comme à Sa23, ont un crénelage qui remplace cette surface lisse. Quelle est donc sa fonction ?

Ce composant permet aux projectiles de venir s'écraser contre le crénelage ou bien auprès de la dernière protection. Ce dispositif garantit alors aux servants de l'arme d'être plus ou moins protégés des impacts, si l'on ne tient pas compte des potentiels éclats que peuvent provoquer les obus. En outre, rendre cette pièce indépendante du reste de l'ouvrage fait preuve, ici, d'une certaine maturité technique. Une margelle attenante à l'ensemble transmet les forces résultant de l'impact du projectile à tout l'édifice. Alors que si l'on donne à cet élément une certaine indépendance vis-à-vis du reste du bâtiment, cela assure à la structure de moins souffrir de la force de l'objet qui la percute. De ce fait, la margelle de protection peut jouer son rôle librement, sans entraîner le reste du bunker avec elle.

En revanche, ces composants additionnels n'empêchent que très peu le vacillement de l'ouvrage sous l'effet d'une bombe, voire de plusieurs. Ainsi, les ingénieurs de l'OKW, par le biais de la branche du génie de forteresse, ont conceptualisé plusieurs solutions pour répondre à ce risque qu'encourent les bunkers « actifs ». Comme il n'est pas possible d'observer, dans la majorité des cas, la mise en place de ces différentes réponses sur le terrain, nous nous sommes tourné vers les documents d'archives, et plus particulièrement vers l'annexe n° 7, associée au

⁹ Par exemple, il est possible de prendre le cas de l'abri situé non loin de la maison de Clemenceau (Sa19), où seules les fondations de ces *Flügelmauern* sont visibles.

¹⁰ Voir volume II annexe n° 80 – fig. 4.

dossier de l'*Oberst*. Klaus. Ainsi, les « dispositions provisoires pour la formation à la protection des fortifications permanentes contre les effets des bombes¹¹ » vont faciliter la résolution de cette problématique.

Les techniciens allemands de la commission d'essais se sont, en effet, penchés sur cette difficulté en réalisant plusieurs tests dans différents environnements où pouvaient, potentiellement, être implantés les ouvrages. Il a ainsi été choisi de conduire ces expériences dans quatre milieux différents, à savoir le sable, l'argile, le calcaire et la roche moyennement dure comme les roches métamorphiques. Néanmoins, dans le but d'effectuer ces expérimentations de manière rationnelle, ces ingénieurs se sont fixé trois constantes. La première réside dans la masse de la bombe qui viendra frapper l'édifice. Celle-ci est arrêtée à 500 kg pour les bâtiments de classe « B » ayant 2 m de béton d'épaisseur, et 1 800 kg pour la série « A » ayant une largeur de 3,5 m. La seconde constante choisie est l'angle décrit par la bombe lorsqu'elle vient à toucher le sol. Celui-ci est alors déterminé en fonction d'une troisième constante qui est précisée par l'altitude à laquelle est larguée la bombe, et ce, pour les deux masses. Ainsi, à 1 000 m, le projectile de 500 kg décrit un angle de 57°, alors qu'à 4 000 m, celui-ci trace une trajectoire selon 74°.

Grâce à ces paramètres de test, l'OKW, soutenue par la *Waffenkommission fest*, précise dans son manifeste que le seul renforcement de la semelle, jusqu'à une épaisseur de 2 m de béton, n'offre aucune protection contre ce genre de bombe. Même en tenant compte de la préparation du terrain, avec un remblayage et un damage, cela ne suffit pas à protéger les fondations. Si l'on reprend le tableau des valeurs¹² dans lequel sont consignés les résultats des essais, il ressort que les effets des explosions sont tels que, même avec un renforcement du radier, les fondations ne peuvent supporter un tel choc. Partant de cette problématique, de quelle manière arrêter les effets destructeurs de ces projectiles ?

Dans le rapport établi par le génie, les solutions à appliquer aux fondations sont au nombre de deux. Ces mesures correspondent à l'intégration dans le sol de plusieurs parois de protection, ainsi que de plaques horizontales dans le but de faire exploser la bombe plus tôt par rapport à son avancée dans le sous-sol. Ces extensions doivent être complètement indépendantes du système de fortification, et avoir une pente minimale de 3 % pour le drainage des eaux. Mais qu'en est-il réellement ?

¹¹ En allemand : « *vorläufige Bestimmungen für die Ausbildung des Schutzes von ständigen Befestigungsanlagen gegen Bombenwirkungen* ».

¹² NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 5.

Le premier des cas se situe dans un environnement stabilisé auparavant. Ainsi, afin de garantir l'intégralité de la structure, le schéma¹³ montre l'incorporation dans le sous-sol de plusieurs murs en béton coffré d'un mètre d'épaisseur. Ces renforts prenant place à proximité des fondations plongent, pour certains, à environ 4 m sous l'ouvrage afin d'arrêter la progression des effets de la bombe. Dans le but d'exploiter toutes les situations possibles, il convient de considérer également un environnement non-stabilisé. Pour cela, il faut se reporter à la seconde et à la troisième planche¹⁴ afin d'observer les préconisations imaginées par les bureaux d'études pour contrer l'effet de l'explosion dans un milieu dunaire. On remarque, sur ces deux croquis, que les plaques ne sont plus disposées verticalement, mais suivant un diagonal. Cette mesure implique deux paramètres physiques. Lorsque le projectile atteindra la surface du sol, l'effet du souffle va disperser les sédiments en décrivant une forme conique. Comme les parois de protection sont indépendantes de la structure principale, elles vont en toute logique, sous la force de l'explosion, avoir tendance à remonter vers la surface en empruntant un vecteur diagonal. En construisant ces parois de la sorte, les ingénieurs ont alors prévu que la progression, après l'explosion, serait stoppée par les fondations de l'ouvrage. Même si la force est conséquente, l'ensemble ne peut vaciller, car une plaque similaire est disposée à l'arrière, pour empêcher tout recul du bâtiment. Placer de la sorte ces blocs de béton assure à l'édifice une certaine tenue dans un milieu dunaire.

Enfin, le blockhaus peut être confronté à une dernière condition. Il a été vu précédemment que l'édification des fondations peut être malmenée à cause de la présence d'une source d'eau souterraine. La défense sur laquelle se base l'architecture est alors largement remise en question. Afin de composer avec cet élément naturel non souhaité, le génie de forteresse a conceptualisé une solution particulière. Sur le croquis¹⁵ de la planche n° 4, on remarque l'intégration de deux parois horizontales dans le sol. À l'image des deux précédents cas, celles-ci sont indépendantes de la structure. Toutefois, on peut aussi remarquer que ces blocs de béton sont imbriqués dans le radier, de manière à prévenir les futurs mouvements du bâtiment. Ainsi, tout comme pour les autres cas, la force de l'explosion ne peut atteindre les fondations de l'édifice. Cette situation particulière peut être observée auprès de l'un des blockhaus R669 de la batterie *Tirpitz* à La Guérinière. Étant proche de la mer, le radier du

¹³ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 6.

¹⁴ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 7.

¹⁵ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 8.

bunker reste en contact avec l'humidité qui s'infiltré par capillarité dans le sol. Afin de régler cette double difficulté, cette solution est appliquée¹⁶.

Les abris « actifs » ne sont pas les seuls à intégrer les points d'appui sur le littoral ; des structures logistiques assurent une protection pour la troupe. Tout comme les précédentes casemates, les abris « passifs » relèvent également d'une architecture monolithique. Il en découle les mêmes problématiques, c'est-à-dire des préoccupations liées à la protection des occupants et de l'entièreté de l'ouvrage. En outre, il faut y ajouter la sécurisation des éléments annexes comme les bouches d'aération, la défense des accès, etc. Comme on ne traite que des aspects extérieurs, chacun des abris « passifs » vu en ces pages peut amplement convenir aux dispositions qui vont suivre.

Extérieurement, les abris pour la troupe respectent les différents préceptes dictés par l'OKW ou par l'*Oberst. Klaus*, c'est-à-dire qu'il s'agit d'ouvrages complètement enterrés dont seuls les accès sont perceptibles. Lorsque l'on s'attarde sur le manifeste de Klaus, on décèle quelques dispositions clefs. Outre l'habituel mètre de sédiment au-dessus du toit, le gradé indique la nécessité de protéger les différentes ouvertures que comporte l'édifice contre l'écoulement de liquides inflammables. En effet, l'abri « passif » admet un ou des accès pour les militaires, des bouches d'aspiration d'air et bien sûr une cheminée pour évacuer les fumées du poêle pour le chauffage. Même si l'usage de l'essence gélifiée en est à ses balbutiements, son introduction dans ces différents conduits peut être très dommageable pour les occupants. Partant de ce constat non négligeable, les ingénieurs ont alors inventé des déflecteurs permettant d'évacuer le liquide en dehors des zones à risque. Pour éviter que le carburant ne s'infiltré par les accès, des gouttières sont placées en hauteur avec une pente minimale d'au moins 3 %. Celles-ci peuvent être en béton ou usinées dans un profilé métallique¹⁷. Quant aux événements dédiés à la ventilation, il est proposé de créer un fossé de manière à protéger les canules consacrées à l'aspiration d'air. Selon la note et le schéma¹⁸ en rapport, cela préviendrait aussi des gaz de combat.

La seconde observation qu'il convient de faire ici réside au niveau de la façade du blockhaus. Dans certains cas, celle-ci semble plus longue que la structure en elle-même. Cette particularité déconcertante trouve toutefois son explication. À l'image de ce que l'on a pu remarquer auprès des bunkers « actifs », les abris pour la troupe peuvent être implantés dans des milieux sensibles comme au sein d'environnements dunaires. En vue de limiter

¹⁶ Voir volume II annexe n° 80 – fig. 9.

¹⁷ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 10.

¹⁸ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 11.

l'écoulement des sédiments, voire du remblai, par les côtés de la structure, les techniciens ont également opté pour l'installation des *Flügelmauern* de part et d'autre de l'ouvrage¹⁹. Un tel dispositif offre un double avantage pour l'ouvrage. D'une part, ces extensions assurent un bon maintien du camouflage et, par conséquent, la réduction de son empreinte visuelle dans l'espace. D'autre part, comme le fait remarquer un document²⁰ du fond d'archives des Pays-Bas, ces blocs de béton offrent aussi la possibilité d'y intégrer un tobrouk.

Néanmoins, selon une note²¹ de l'OKW, ces murs d'ailes ne peuvent former une défense efficace face à un bombardement lourd. Bien que, dans la plupart des cas, ces appendices sont indépendants de la structure principale, leur faible largeur ne peut arrêter les effets des explosions. Ce même document produit par la *Wehrmacht* indique également que les *Flügelmauern* doivent être disposés de sorte que l'ensemble soit dans le même alignement que la façade. Il est donc interdit de construire ces derniers en créant un décrochement. Cette condition ne semble pas souvent respectée en Vendée. On peut remarquer, sur certains des plans retrouvés²², ce même décroché. De plus, d'un point de vue structurel, cette prohibition demeure étonnante, car elle ne diffère pas tant que ça par rapport à ce qui est recommandé. Peut-être que les sources n'exposent pas la totalité des raisons.

Lorsque l'on examine une structure dédiée à la protection du personnel, on remarque que son orientation joue un rôle prépondérant dans la défense de ses occupants. En effet, comme le rappelle l'*Oberst*. Klaus dans son manifeste, les entrées des abris « passifs » doivent toujours être dirigées dans le sens opposé du front. Cette condition qui peut sembler triviale au premier abord, est, en réalité, très importante pour la troupe. Si l'ennemi progresse à travers le point d'appui, il est alors obligé de se retourner pour attaquer l'ouvrage, tournant le dos aux forces défensives. De cette façon, ces dernières ont la possibilité, avec le concours de celles se trouvant dans le blockhaus, de mener une contre-attaque. Cet aménagement judicieux mêle, comme souvent ici, l'architecture, la stratégie et l'environnement.

Un peu plus loin dans les suppléments du dossier transmis par le gradé, il est également question de la distance entre les entrées du bunker ; cette disposition ne valant, bien sûr, que pour les édifices qui en comportent au minimum deux. Le document intitulé « Lignes directrices pour la conception des entrées, des cours et des sorties de secours des fortifications en

¹⁹ Voir volume II annexe n° 80 – fig. 12.

²⁰ AN des Pays-Bas, cote 1038. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 13.

²¹ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 14.

²² Voir volume II annexe n° 26 – fig. 1.

construction permanente²³ » fournit des indications en vue de guider les bureaux d'études sur cette question : la distance entre les différents accès se doit d'être aussi grande que possible afin que la destruction ou le déversement de gravats ne puisse en affecter qu'un seul sur les deux²⁴. Néanmoins, comment limiter ce phénomène d'ensevelissement des entrées lorsque les combats font rage ?

Nous savons désormais que la majorité des blockhaus dédiés au personnel militaire sont construits à partir d'une excavation diminuant son impact visuel. Ainsi, les ingénieurs de l'OKW ont conceptualisé l'idée selon laquelle il serait plus simple d'exploiter entièrement l'excavation dans le but d'y intégrer une tranchée par laquelle les soldats pourraient accéder à l'ouvrage. Le fait d'intégrer un tel appendice retarde l'infanterie ennemie, mais garantit aussi la réduction de l'impact des explosions lors d'un bombardement. Partant de ces conceptions, que ressort-il du point de vue de la théorie ?

Comme à son habitude, le génie de forteresse a aussi statué sur cette question en vue de cadrer les possibles dérives qu'il est nécessaire d'éviter. Ainsi, dans le but de recentrer le projet autour d'éléments concrets, le bureau d'études a édité une planche de croquis²⁵ montrant les différents cas à ne pas reproduire et celui à suivre. Le but de cette tranchée n'est pas de créer un couloir bétonné dont la paroi retient la terre. En effet, il est essentiel d'éviter, autant que possible, de maçonner un mur en béton s'élevant au même niveau que le toit du bunker. Si l'on se penche sur le cas n° 1 qui figure sur ce document, on voit que le mur de protection pourrait disparaître lors d'un bombardement massif. Même si celui-ci semble assez large et de bonne facture, les gravats qui résultent de sa destruction peuvent, en plus de la terre, venir combler les accès de l'édifice. En outre, l'inclinaison du mur n'est pas tout à fait respectée, entraînant à terme certaines difficultés. Édifier un talus au sein duquel sont tracés deux couloirs menant aux deux entrées du bunker n'est pas non plus une solution. Comme le montre la figure n° 2, cela permet à l'ennemi de s'engouffrer directement vers les accès de l'abri.

À partir de ces exemples, il faut comprendre que l'objectif de cette tranchée est de canaliser l'arrivée, en masse, d'adversaires, en créant artificiellement un goulot d'étranglement. Toutefois, afin de respecter cette condition, il ne faut pas non plus prévoir un fossé trop large. Le croquis n° 3 indique que l'espace entre le dévers et la façade est trop important, laissant à l'adversaire le loisir de s'amasser et de préparer une attaque. Partant de ces trois situations, à

²³ NARA, cote T78 – R625. En allemand : « *Richtlinien für die Gestaltung der Eingänge, Höfe und Notausgänge von Befestigungsanlagen der ständigen Bauweise* ».

²⁴ Cela répond notamment aux remarques émises dans le cadre de la I^{re} partie à propos des ouvrages « passifs ».

²⁵ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 15.

ne pas reproduire, les techniciens ont imaginé la tranchée idéale. Le talus doit mesurer 1,6 m de haut, avec un espace maximal d'environ 1,50 m entre sa paroi et l'entrée. De plus, il faut noter la présence d'une berme de 50 cm, afin de créer une surface plane. L'évacuation des eaux de pluie n'est pas non plus oubliée avec la création de deux caniveaux pratiquement en face des accès de l'ouvrage²⁶.

Dans la réalité, ces préconisations ne semblent être respectées que sur les plans²⁷, qui honorent de manière totale les prescriptions dictées par l'OKW. Sur ces schémas, rien n'est oublié, mis à part peut-être l'emplacement des caniveaux. Mais contrairement à ce que l'on pourrait penser, les plans dressés ne sont pas le reflet exact des ouvrages qui nous font face. Prenons comme exemple le cas du blockhaus modèle R621 à la position Sa70 aux Sables-d'Olonne²⁸. Sur ce lieu, où les agents du temps et de la nature exercent leurs droits, il est intéressant de noter que la tranchée menant aux accès est encore en place. Partant de cette première constatation, on observe que la paroi a été maçonnée en béton et ne respecte pas l'inclinaison préconisée. En outre, la profondeur du talus n'est pas équivalente à la hauteur de la façade de l'édifice. Ce cas n'est pas si rare puisque d'autres bâtiments, non loin de ce point d'appui, présentent les mêmes caractéristiques.

En ne respectant pas les recommandations de l'OKW, les architectes locaux exposent les occupants du bunker à un certain risque. Ce regain de liberté pourrait même s'apparenter à une forme de *Sonderkonstruktion*. Néanmoins, n'oublions pas qu'il existe des exemples tout à fait proches de ce que recommande le génie militaire, comme sur l'île de Noirmoutier à la Parée Coupée. Même si la tranchée s'est érodée avec le temps, elle est toujours visible²⁹. Toutefois, l'adjonction de cet appendice au-devant de l'abri ne résout en rien les inconvénients liés au caractère monolithique de la structure. Que découle-t-il de cela ?

²⁶ Voir volume II annexe n° 69 – fig. 10.

²⁷ Voir volume II annexe n° 25 – fig. 2, fig. 3 et annexe n° 26 – fig. 1.

²⁸ Voir volume II annexe n° 25 – fig. 1.

²⁹ Voir volume II annexe n° 80 – fig. 16.

Illustration 29. Une tranchée « hors-norme ». Sa70 les Sables-d'Olonne.



©Graffard T.

La forme architecturale, si particulière, des abris pour personnel autorise l'encaissement de quelques explosions, mais sous un bombardement massif, la structure pourrait se désolidariser de ses fondations. En effet, les alliés tout comme les Allemands utilisent, face aux bâtiments blindés, des obus dits de « rupture³⁰ », visant à diminuer le rôle protecteur du béton et à créer des mouvements de terrain. Ainsi, pour contrer ces projectiles, les ingénieurs se sont penchés sur le rôle que peut avoir le remblayage autour du site. À l'image de ce qui a été pensé pour les casemates « actives », ces éléments structurels en béton permettent d'éviter que des explosions auprès du blockhaus ne retournent complètement le bâtiment.

Deux solutions sont alors envisagées par le génie en vue de contrer cet inconvénient. Afin d'élaborer ces réponses, les techniciens ont repris les mêmes constantes physiques que pour les tests effectués sur les casemates « actives ». De cette manière, la première mise en situation³¹ du dispositif montre une bombe de 500 kg frappant la surface par un angle de 57°. La nature du sous-sol change, puisqu'il est question d'une terre argileuse ici. En conséquence, afin de prévenir le soulèvement du bâtiment, une dalle d'un mètre d'épaisseur et longue de six est implantée suivant l'inclinaison du sol. Cette dernière condition est assez importante, car elle

³⁰ Il s'agit d'obus perforants. Ces derniers reçoivent généralement un noyau de tungstène. Le principe est simple : percer le blindage avec une haute vitesse tout en créant plusieurs chocs sur la surface à rompre. Les États-Unis utilisent des obus APCR (*armor-piercing composite rigid*), alors que l'Allemagne dénomme ces projectiles obus HK pour *Hartkern* ou noyau-dur. La *Wehrmacht* semble avoir aussi développé, durant l'hiver 1941-1942, les K3 et K4 sur base de munition type « *Roechling* » (projectile en forme de flèche) pour un usage similaire (des essais ont été effectués contre la ligne Maginot). Il s'agit d'un obus d'environ 2,60 m de haut entièrement fait de tungstène permettant une poussée de 3 200 t/m². Son usage fut arrêté par crainte d'imitation si l'ennemi venait à capturer un exemplaire devenu inactif. Selon l'interrogatoire de Speer du 28 mai 1945, sa simplicité de fabrication permettait à n'importe quelle nation de le concevoir. SHD – Châtelleraut, cote 649-2H1.

³¹ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 17.

ne doit pas perturber le drainage naturel des eaux de pluie. Cette couche de rupture assure intégralement l'abri.

Le deuxième moyen mis en place est légèrement plus artisanal que le premier. En effet, comme cela a été observé sur le schéma³² correspondant, il s'agit d'un enrochement tout autour de l'édifice. Bien que le fait de compacter les pierres entre elles permette de créer une surface assez solide, il est nécessaire d'y ajouter 50 cm par rapport à la première solution. En conceptualisant cette réponse, les ingénieurs notifient qu'il ne s'agit là que d'un moyen alternatif en vue de pallier les restrictions de matières premières. Cela assure néanmoins une protection vis-à-vis des chocs que pourrait endurer la structure.

L'historiographie en lien avec ces édifices reste particulièrement lacunaire sur ce sujet précis. En effet, mis à part les ouvrages traitant du mur de l'Atlantique, peu d'écrits se sont intéressés à ces spécificités. Seule la thèse de Rémy Desquesnes³³ comporte une telle étude. Toutefois, si l'on confronte nos sources à ses analyses, il en résulte étonnamment une différence. Dans ses développements intitulés « Atlantikwall – Génie », des schémas exposés présentent plusieurs dissemblances. Par exemple, l'angle selon lequel la bombe tombe n'est pas de 57°, mais de 60° ou bien encore de 30°. D'autre part, aucune dimension n'est communiquée sur l'épaisseur des plaques de rupture protégeant les soubassements du bunker. Enfin, sur un croquis équivalant à la dernière solution exposée plus haut, aucune des informations ne concorde avec les sources retrouvées. Au lieu de placer 1,50 m de roche, ce dessin indique une épaisseur de 15 cm, et non pas de pierres, mais de gravier. Face à ces discordances flagrantes, il apparaît que la source utilisée ne provient sans doute pas des instances de l'OKW, mais peut-être du génie français qui, après la guerre, a maladroitement repris ces indications.

En s'interrogeant sur les moyens de protection d'un blockhaus, nous nous sommes quelque peu exposé à une certaine forme de pléonasme. Par son essence même, cet ouvrage n'est-il pas le mieux placé pour offrir un lieu sécurisé ? Paradoxalement, l'architecture monolithique admet d'inexorables failles pouvant occasionner la destruction totale de l'édifice. L'intérêt de la sauvegarde du bâtiment, de l'armement et de la vie des occupants est si essentiel qu'il en est quasi obligatoire de défendre le protecteur. Cet « exosquelette » de dispositifs renforce également le lien qu'entretient le bunker avec son environnement, de manière à donner à l'ensemble une réelle efficacité défensive. En est-il de même à l'intérieur ?

³² NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 80 – fig. 18.

³³ DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987.

I.1.2. Un aménagement intérieur en conséquence

Le bunker est un espace, un lieu, qui se veut hautement protecteur pour celui qui trouve refuge en son sein. Extérieurement, bien que comportant quelques failles, le monolithe peut être vu comme une forteresse quasi imprenable. Les différentes techniques employées contribuent à renforcer ce sentiment. Toutefois, il en découle un autre questionnement : est-ce que cette même optique est perceptible à l'intérieur de l'ouvrage ? En effet, tout porte à croire que le blockhaus, par sa robustesse, est égal à lui-même tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Mais qu'en est-il vraiment ? Est-ce que les ingénieurs allemands de la branche du génie de l'OKW ont tout prévu ? Il a été question, plus haut, de *scenarii* mettant en scène soit un bombardement massif des positions, soit un débarquement sur le littoral : est-ce que l'organisation intérieure a été pensée en fonction de ces événements ?

Nous avons cerné, ou plutôt détaillé, au fil des chapitres précédents les composants essentiels participant à l'aménagement interne des différents édifices rencontrés. Il n'en reste pas moins que leur rapport avec le reste de la structure demeure quelque peu obscur. En effet, quel est leur impact sur la défense ou sur la sécurité au sein de cet ensemble ? Quels bénéfices apportent-ils ? La réponse à ces questions peut être apportée selon un double a. Tout d'abord, qu'il soit « passif » ou « actif », le bunker reçoit une organisation interne similaire minimaliste, avec les mêmes codes stylistiques et architecturaux prenant directement racine au sein d'une praticité optimisée. De ce constat, découle une seconde idée qui est de maintenir la sécurité des occupants.

Les moyens de défense passive du blockhaus ne s'arrêtent pas à l'extérieur de l'ouvrage. Même s'il est aisé d'envisager que le bâtiment est un outil de protection à lui tout seul du fait de l'épaisseur de ses murs, ses entrailles connaissent certaines spécificités. Du plan d'un tel ouvrage, ressort clairement une organisation interne fondamentalement réfléchie. Les bureaux d'études de la *Festungs Pionier* ont statué sur la question de cet aménagement particulier afin de lui donner un aspect résolument pratique. C'est pourquoi, dès leurs premiers jets sur ce sujet, les architectes se sont intéressés à la quantité d'individus qui seraient amenés à évoluer au sein de l'édifice. Que ce soit pour combattre ou pour assurer un besoin logistique, les structures du *regelbau* sont réfléchies en fonction de ce point crucial. L'OKW fit notamment le nombre d'accès en suivant cette variable. Ainsi, une entrée permet un effectif maximal de douze soldats, alors que la présence de deux portes assure un abri à un groupe d'une vingtaine de militaires. Cette première condition semble être la base du propos puisqu'il a été possible de la rencontrer

assez régulièrement au sein des sources³⁴. Cette préconisation reste, en globalité, totalement respectée sur le littoral vendéen.

Partant de cela, la disposition des espaces au sein des ouvrages s'en trouve généralement transformée. Pour ne pas analyser l'aménagement de chacun des bunkers présents sur ce rivage, nous prendrons deux illustrations utiles : un R667 et un R502, deux bunkers très répandus et emblématiques des côtes vendéennes.

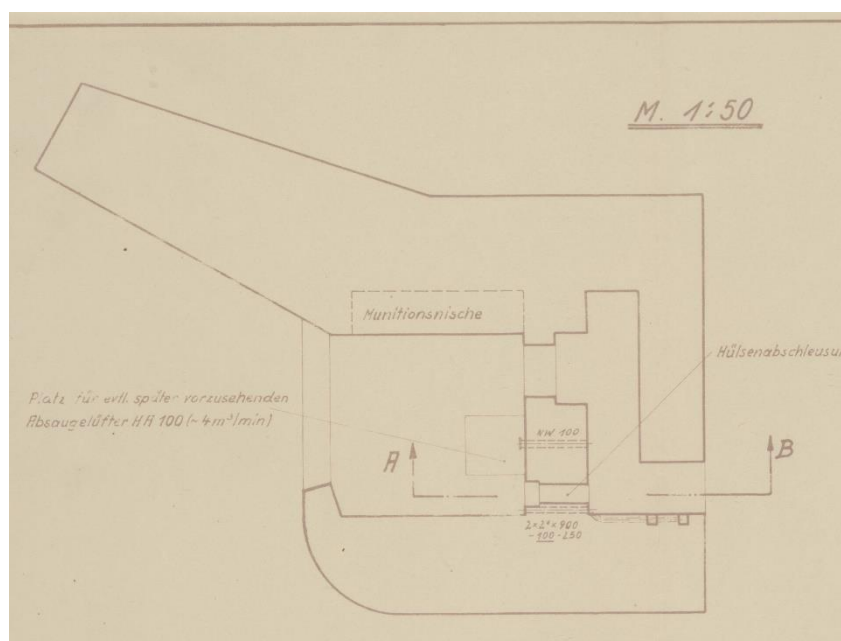
L'aménagement des abris dits « actifs » se veut résolument minimaliste et son caractère pratique optimal. Si l'on prend l'exemple d'un R667, on observe plusieurs éléments structuraux répondant à cette volonté. En premier lieu, il est nécessaire de s'attarder sur l'entrée. Celle-ci se trouve à l'extérieur, protégée par un petit parapet, et décrit un premier angle droit, lequel permet de canaliser la venue d'un potentiel ennemi. Pour pénétrer dans la casemate, il est également indispensable d'effectuer une deuxième rotation à gauche après quelques pas. Ce souhait de multiplier les mouvements ne vise pas à freiner les défenseurs, qui connaissent les lieux, mais à ralentir, voire décontenancer, l'attaquant qui ne sait où se diriger. Ce tracé veut exploiter la méconnaissance de l'ennemi pour le retarder.

À la suite, la pièce de combat se veut très exiguë, surtout avec l'empattement que peut avoir le canon de 50 KwK. Sur les plans³⁵, la *Kampfraum* se doit donc d'être d'une conception utile et pratique pour les canonniers. Les caractéristiques de l'arme servent de repère pour les architectes. Effectivement, si l'on est attentif, on s'aperçoit que la niche où se trouvent les munitions est à droite de l'arme, c'est-à-dire du même côté que la culasse où l'on recharge le canon. De la même manière, le conduit servant à évacuer les douilles vers l'extérieur de l'édifice est à gauche, là aussi du côté de l'éjection des tubes. Cette conception des lieux en fonction de l'arme reste remarquable. Les servants n'ont pas à réaliser des gestes longs et complexes, puisque tout est à portée de main. Ces observations sont tout aussi valables en ce qui concerne les autres modèles de bunkers « actifs », où l'on note cette proximité entre l'arme, les servants et la structure de combat.

³⁴ NARA, cote T78 – R625 et T314 – R1576.

³⁵ Voir volume II annexe n° 5 – fig. 3.

Illustration 30. Schéma allemand de la configuration intérieure du blockhaus R667.



Source : AN des Pays-Bas, cote 1035.

L'implantation des volumes au sein des abris « passifs » reste une question complexe, puisqu'elle dépend de l'objectif logistique à atteindre. En effet, un poste de direction de tir n'est pas un abri pour la troupe, bien que les deux soient classés comme étant « passifs ». Tout du moins, même si le dessin reste légèrement différent, il subsiste des similitudes dans l'organisation des pièces dédiées à la défense de l'édifice.

De cette manière, si on se porte vers un ouvrage de type R502, on peut remarquer plusieurs spécificités. En reprenant le plan³⁶, il convient d'observer la présence des deux entrées, comme le présente le supplément de l'OKW³⁷. Ici aussi, lorsque l'on franchit le seuil de l'un des accès, l'architecture des lieux exprime la volonté de réduire intentionnellement l'espace dans lequel pourrait évoluer l'ennemi, s'il venait à rentrer. Le volume exigu de ces couloirs ne permet le passage que d'un soldat à la fois. En outre, des angles vifs dessinent cet aménagement, forçant l'attaquant à exercer plusieurs mouvements pour pouvoir progresser dans ce lieu. La qualité que présentent ces détours à angle droit assure aux défenseurs un certain dégagement leur permettant de surveiller l'arrivée de l'assaillant. En examinant attentivement les croquis de ces édifices, on voit que le couloir central reliant les deux entrées garantit aussi la réussite de cette dernière tactique. Toujours au sein du supplément³⁸ concernant la conception

³⁶ Voir volume II annexe n° 24.

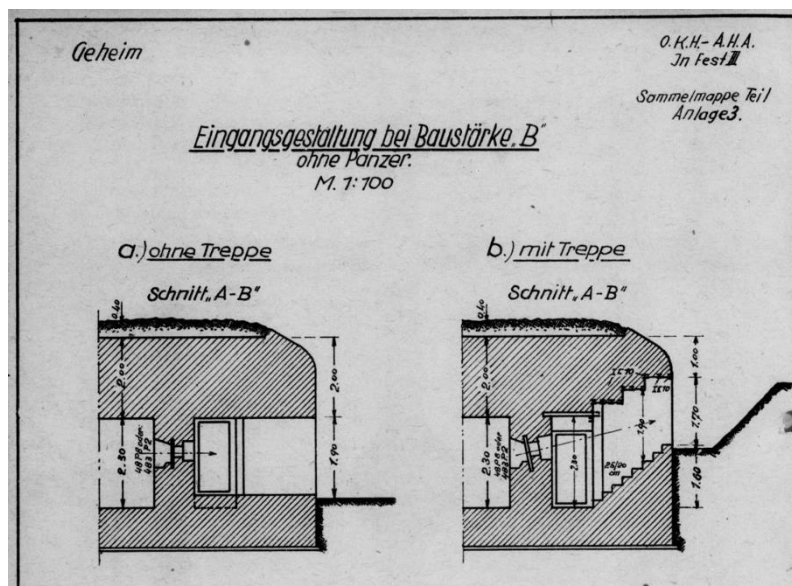
³⁷ NARA, cote T78 – R625.

³⁸ NARA, cote T78 – R625.

des entrées, le point n° 8 fait référence au rôle des niches dans les halls d'entrée. Certaines de ces encoches sont destinées à permettre aux soldats de se décontaminer des gaz de combat. Il est alors intéressant de percevoir tout l'impact d'une condition sur l'aménagement structurel du bunker.

Un peu plus loin, le point n° 10 du manifeste détaille le seul moyen de défense que peut comporter l'édifice. N'étant pas une casemate de combat, l'abri pour la troupe ne reçoit qu'un ou deux créneaux de tir placés face aux accès. Alliée aux dispositions mentionnées plus haut, l'architecture du bunker obtient par ce biais toute la puissance défensive permettant de protéger ses occupants. Conceptualisé en tant qu'abri « passif », ce moyen peut alors le transformer en une arme défensive efficace contre des vagues d'ennemis. Cette stratégie peut être remarquée au sein de la plupart des bunkers de ce genre. Comme l'indique cette planche de croquis³⁹ distribuée par l'OKH, les créneaux de tir de type 48P8 ou 483P2 peuvent également être orientés selon la présence ou non d'un escalier, de manière à ce que le tireur ait une ligne de mire parfaite sur les individus qui peuvent entrer. Néanmoins, est-ce le seul élément défensif au sein d'un tel ouvrage ?

Illustration 31. Orientation des créneaux de tirs selon la présence d'escaliers ou non.



Source : NARA, cote T78 – R625.

Bien qu'essentiellement implantées au sein de blockhaus « passifs », les portes blindées peuvent aussi, dans certains cas, être installées dans les bâtiments recevant un canon. Leurs différents rôles n'étant plus à démontrer, il convient de s'intéresser à leur intégration dans la

³⁹ NARA, cote T78 – R625. Voir illustration n° 5 et volume II annexe n° 81 – fig. 1.

structure. En effet, l'installation de ces composants ne demande-t-elle pas une certaine attention ? Un second document issu des archives de l'OKW permet d'en apprendre plus sur les conditions à respecter pour cet aménagement spécifique. Intitulé « Lignes directrices pour l'utilisation et l'installation des portes dans les systèmes de fortification permanente⁴⁰ », ce supplément conseille les maîtres d'œuvre sur tous les aspects à prendre en compte pour ce genre d'installation.

La première condition réside dans le sens d'ouverture de cet élément. Selon une configuration particulière, tel un couloir cloisonné par une porte, cette dernière doit s'ouvrir du côté à partir duquel l'attaque est attendue. Si l'on observe le croquis⁴¹ qui accompagne cette préconisation, nous comprenons que la défense de la position est bien plus aisée avec une porte qui s'ouvre vers l'extérieur. De plus, un tel aménagement permet à l'ouverture de plus facilement résister aux attaques, car les feuillures reposent sur les montants du dormant. L'inverse garantit à l'assaillant d'en venir à bout bien plus rapidement.

En revanche, dans une configuration en angle droit, comme sur ces schémas⁴², l'installation est tout autre. Si la porte est proche de l'angle, les adversaires sont capables, depuis le couloir d'accès, de tirer des grenades ou tout autre explosif sur la porte, et ce, bien qu'elle s'ouvre vers l'extérieur. En éloignant cette dernière du détour que fait le couloir, les projectiles ne peuvent atteindre leur but. En outre, les gonds doivent être placés sur une paroi intérieure et non extérieure du blockhaus. Effectivement, si un obus frappe la casemate, ces points d'accroche seront plus à même de résister que s'ils sont placés sur le côté extérieur.

Néanmoins, il ne s'agit pas de la seule obligation agissant sur l'architecture interne du bunker. Lors de la conception des abris pour la troupe, c'est-à-dire ceux pouvant faire office de casernement, l'organisation des passages doit être optimisée en vue de respecter la tranquillité des zones de repos. La plupart des zones servant de chambre pour les soldats sont souvent ordonnées en alignement. Il est, en effet, nécessaire que la circulation d'une pièce à l'autre se fasse le plus rapidement possible⁴³. En cas d'alerte, cela permet en outre une évacuation plus rapide des troupes.

Aménager les points de passage de façon à ce qu'ils se trouvent sécurisés par des portes blindées revient aussi à limiter et arrêter la progression de l'onde de choc provoquée par une bombe. Disposer ces accès de cette manière permet à la porte de canaliser l'effet de souffle.

⁴⁰ NARA, cote T78 – R625. En allemand : « *Richtlinien über Verwendung und Einbau von Türen in Anlagen der ständigen Befestigung* ».

⁴¹ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 81 – fig. 2.

⁴² NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 81 – fig. 3.

⁴³ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 81 – fig. 4.

Ainsi captée, cette force ne se dissipe pas au sein de la structure du bâtiment, ce qui libère l'architecture d'une contrainte supplémentaire. D'ailleurs, cet aménagement garantit également à la troupe sa survie puisque, dans la majorité des cas, les blessures sont dues à la surpression créée par l'explosion. Ainsi, quels autres éléments structuraux sont capables de protéger la vie des occupants ?

Lorsqu'un obus de type marin ou une bombe larguée d'un avion se fracasse sur la surface, cette fois-ci plane, du bunker, il se produit plusieurs types de réactions pour lesquelles les Allemands ont vraisemblablement trouvé la parade afin d'éviter que le groupe ne soit touché. Plus haut, lorsque l'on a détaillé les étapes de construction d'un tel ouvrage, nous avons évoqué l'usage de poutrelles métalliques IPN, ainsi que de plaques de fer s'insérant entre chaque profilé pour constituer le toit⁴⁴ de l'édifice. Cela soutient, le temps du séchage, les centaines de mètres cubes de béton déversés. Il est vrai que ce plafond métallique a une importance lors de la construction, mais il a aussi une tout autre fonction dans ce cas précis. En vue d'appréhender pleinement le rôle essentiel de tels appendices au sein de cette architecture particulière, il convient de s'entourer de travaux scientifiques portant sur les conséquences de l'impact d'un projectile rigide sur une dalle de béton armé. En effet, il se trouve que les sources de l'OKW sont, quelque peu, lacunaires sur cette question. De même, la littérature en lien avec ce thème ne traite aucunement de cette question particulière. Seul Rémy Desquesnes⁴⁵ évoque cette dimension, par le biais de ses annexes, mais sans en faire une véritable analyse.

Les effets d'un projectile sur une dalle en béton dépendent, de façon logique, de leurs caractéristiques physiques respectives. De la même manière que pour les précédents tests effectués par les ingénieurs de l'OKW, ne peut être prise en compte qu'une seule variable, c'est-à-dire l'épaisseur du béton qui est portée ici à 2 m⁴⁶. Au vu des éléments recueillis qui permettent une réponse, il faut analyser deux configurations distinctes : l'impact avec et l'impact sans perforation de la dalle. Distinguer ces deux situations reste primordial dans le sens où la pénétration du projectile à travers le béton reflète l'ultime étape qui conduit à la perte irrémédiable du bunker et de ses occupants.

Il est alors nécessaire de prendre le cas d'une munition déformable. Celle-ci, projetée à une vitesse avoisinant les 700 m/s, vient s'écraser contre la surface bétonnée. À partir de ce moment, on entre dans l'une ou l'autre des deux configurations. Cela dépend entièrement des

⁴⁴ Voir volume II annexe n° 67 – fig. 4. et annexe n° 68 – fig. 5.

⁴⁵ DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall*, vol. 2, p. 175.

⁴⁶ L'angle décrivant la trajectoire est ici aléatoire, tout comme la masse du projectile, étant donné la pluralité des bombes utilisées par les alliés.

qualités de pénétration de l'obus. Soit celui-ci arrive à perforer le béton, ainsi que la couche d'acier formant le plafond du bunker, soit les résistances liées à la structure permettent de le stopper. Dans les deux cas, on peut voir des similitudes dans le comportement du support, dans les premiers temps de l'impact seulement. Ensuite, des différences liées aux deux situations apparaissent.

La thèse très instructive de Wen Jie Shiu, portant sur l'impact de missiles rigides sur une dalle de béton armé⁴⁷, présente deux simulations⁴⁸ correspondant aux deux configurations précédentes. Originellement réalisés par Magnier et Donzé⁴⁹, en 1998, ces deux tests ne montrent que les phases finales du comportement de la dalle de béton face à un projectile. Ce que l'on peut observer résulte du choc entre ces deux composants, mais ne détaille pas les phases de la propagation des différentes forces et effets qui s'appliquent au bâti. Pour cela, il est nécessaire de s'orienter vers la réponse qu'apportent Li *et al.* en 2005 dans une publication sur le sujet⁵⁰. Ces schémas⁵¹, repris au sein de l'étude de Wen Jie Shiu, permettent de faire une analogie avec ce qui peut éventuellement se dérouler à l'intérieur des abris « passifs ».

Tout d'abord, l'obus percute le béton. Sous l'effet du choc, on observe la constitution d'un cône de déformation à l'opposé du point d'impact, c'est-à-dire au niveau de la face intérieure du plafond. Ensuite, une cratérisation autour du point d'entrée se forme. Ces étapes sont, semble-t-il, communes aux deux situations précédemment citées. Dans le cas où le projectile ne perce pas le béton, il se produit une fissuration et un écaillage de la surface impactée. Lorsque l'obus traverse la matière, l'écaillage est si important qu'un effritement complet de la dalle est notable. Ces deux phénomènes sont très bien représentés par la simulation effectuée par Magnier et Donzé. Afin d'avoir un meilleur visuel du comportement et du ferrailage de la dalle, il faut se tourner vers la simulation qu'ont réalisée Cusatis et Pelessone. Également reprise dans l'analyse de Wen Jie Shiu, cette représentation⁵², plus actuelle, d'un projectile traversant la dalle en béton armé, montre que l'effet de cisaillement reste contenu par les fers à béton. Ce que l'on peut examiner auprès des précédents tests se révèle très similaire à cette simulation.

⁴⁷ SHIU Wen Jie, *Impact des missiles rigides sur structures en béton armé : analyse par la méthode des éléments discrets*, thèse résistance des matériaux, dir. Frédéric Victor Donzé, université Joseph-Fourier, Grenoble I, 2008.

⁴⁸ SHIU Wen Jie, *op. cit.*, p. 28. Voir volume II annexe n° 81 – fig. 5.

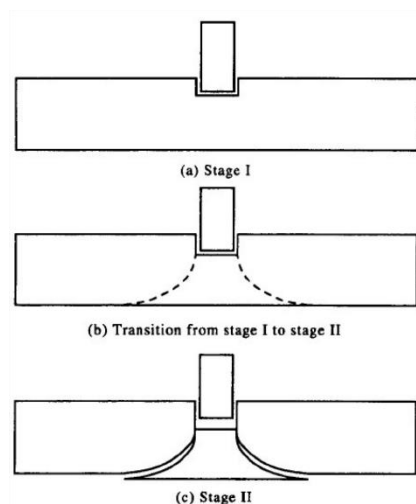
⁴⁹ MAGNIER Sophie-Adélaïde et DONZÉ Frédéric Victor, « Numerical simulation of impacts using a discrete element method », *Mech. Cohes - Frict Mater*, Vol. 3, 1998, p. 257-276.

⁵⁰ LI Qingming, REID Stephen, WEN Haiming, TELFORD A. R., « Local impact effects of hard missiles on concrete targets », *International Journal of Impact Engineering*, Vol. 32, n° 1-4, 2005, p. 224-284.

⁵¹ SHIU Wen Jie, *op. cit.*, p. 15. Voir volume II annexe n° 81 – fig. 6.

⁵² SHIU Wen Jie, *op. cit.*, p. 28. Voir volume II annexe n° 81 – fig. 7.

Illustration 32. Autre vue du phénomène en deux étapes selon la vision de Yankelevsky (1997).



Source : SHIU Wen Jie.

Les Allemands ont, sans nul doute, expérimenté ou observé ce phénomène lors de la conception des bunkers. Il serait également intéressant d'émettre l'hypothèse que ces remarques pourraient découler d'une certaine expérience de la Première Guerre mondiale.

En vue de contrer la problématique qu'engendre l'impact du projectile, les Allemands ont installé des poutrelles normalisées, ainsi que les tôles métalliques présentées précédemment. Le rôle que jouent les IPN dans cet ensemble assure à l'architecture une certaine capacité à dissiper l'impact vers le reste de la structure. En effet, lors d'un point de pression sur une zone particulière, celle-ci aura une tendance à plier sous l'effort. Alors que si cette même force est canalisée par tout l'édifice, le point de rupture s'éloigne. Ajouter ces éléments traduit la volonté de rigidifier le tout, pour réaliser ce souhait. De cette manière, l'architecture monolithique, renforcée par les IPN, contribue pleinement à l'absorption de l'énergie⁵³. D'autre part, le rôle des plaques métalliques n'est ici que pour satisfaire la sécurité des occupants. Des différents schémas et simulations, il ressort que des résidus résultant de l'impact peuvent atteindre les soldats se situant en dessous. L'écaillage de la dalle peut être limité si des tôles sont placées entre chaque poutrelle, ce qui évite aux militaires d'être blessés par des gravats tombant du plafond de la structure.

Si l'on se base sur ce que l'on voit, la plupart des éléments qui s'inscrivent dans la conception des bunkers se tournent vers la sécurisation des défenseurs. Partant de cela, à

⁵³ Il faut aussi noter que le fait de rigidifier une structure dans l'excès peut l'amener à se rompre face à une telle situation. Dans ce cas, l'étude structurelle se doit d'allier une certaine élasticité afin de trouver le bon équilibre. L'acier incorporé dans cet ensemble participe amplement à l'estimation de dernier point.

l'élaboration structurelle du bâtiment s'ajoute un autre appendice touchant l'architecture de l'édifice défensif. À part les accès par lesquels les soldats arrivent, il n'existe aucun autre passage conduisant à l'intérieur du blockhaus. C'est pourquoi, en cas de danger, l'OKW a prévu, pour certains des abris « passifs », des sorties de secours. Toutefois, leur emplacement est fixé après une analyse préalable de l'environnement dans lequel débouche le conduit extérieur de la sortie. Jusqu'alors, nous nous sommes arrêté à leur évocation ; mais dans le supplément traitant de la conception des entrées⁵⁴, les ingénieurs indiquent que le conduit menant à l'extérieur doit bien évidemment être tourné « aussi loin que possible de l'ennemi⁵⁵ », c'est-à-dire le long d'un mur perpendiculaire par rapport à la venue probable de l'adversaire. Ce même document traite également de l'intégration du couloir de secours au sein de l'ouvrage. Le bord inférieur de l'issue doit être placé à 70 cm au-dessus du sol, de façon à être accessible par tous, même par un soldat blessé. Bien que nous concevions entièrement que ce genre de dispositif concerne l'aménagement intérieur et extérieur du bunker, il n'en reste pas moins que cet élément touche aussi à la conception du blockhaus.

En outre, les ensembles ventilation et filtration de l'air ont un impact considérable sur la structure. Par exemple, les bouches de surpression sont placées à des endroits clés du bâtiment. La qualité de l'éclairage et de l'installation électrique demeure également une préoccupation pour les techniciens. Certes, il peut y avoir dans certains cas des générateurs pour fournir l'énergie, mais l'équipement secondaire, tel que les lampes, doit être capable de résister à des conditions agressives. Ainsi, l'endurance du matériel est également mesurée et testée en vue de garantir leur fiabilité en temps voulu. Au sein de bunkers spécifiques, les ingénieurs de l'OKW ont même imaginé des systèmes quasi autonomes pouvant éteindre un incendie dans une pièce à risque. Ce dispositif⁵⁶ est alors basé sur des bombonnes de CO₂ qui sont reliées à plusieurs pulvérisateurs placés en hauteur de façon à appauvrir l'alimentation en air des flammes. Cette technique d'avant-garde marque la préoccupation certaine de la *Wehrmacht* pour la sécurisation de ces endroits clos et de son personnel. D'ailleurs, afin que les soldats tiennent un siège qui se veut particulièrement long, l'*Oberbefehlshaber* Friedrich Dollmann prévoit, dans une lettre⁵⁷ du 20 janvier 1942, que le stock de nourriture doit être suffisant pour une durée de dix jours. Cette préconisation, doublée d'une réserve de munitions qui se veut

⁵⁴ NARA, cote T78 – R625.

⁵⁵ En allemand : « *Die Notausgänge sollen möglichst feindabgewandt und nicht auf der Eingangsseite liegen.* ».

⁵⁶ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 81 – fig. 8.

⁵⁷ NARA, cote T314 – R1576.

considérable, offre aux différents abris « passifs » une pleine autonomie jusqu'à l'arrivée de potentielles forces de secours.

Ce questionnement central relatif à la résistance des bunkers amène à examiner l'idée selon laquelle le monolithe admet un certain équilibre entre un usage raisonné et déraisonné du béton. Ainsi, les qualités défensives du blockhaus, fait de béton armé, ne sont plus à remettre en question. Bien que l'architecture laisse percevoir des failles dans l'élaboration et la conception de ces casemates, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, l'aménagement se veut tout à fait utile et pratique pour un usage militaire. Ainsi, les penseurs de ce genre de fortification n'ont pas laissé de place à l'imprévu. Chaque détail pouvant amorcer un basculement majeur est maîtrisé. Ces légères particularités forment un tout quasi parfait, où la préparation, l'anticipation des risques assurent à ces géants de béton une certaine invulnérabilité. La qualité des installations en Vendée en juillet 1944 demeure tout à fait viable. À partir de ce constat, il nous faut examiner une question de fond : celle de l'armement. Est-ce que les armes installées au centre de ces casemates sont en rapport avec la menace alliée ?

I.2. Un armement en accord avec la menace alliée ?

Aujourd'hui, lorsque l'on évoque le fait de défendre un lieu particulier d'une attaque menée par un contingent nombreux, on ne pense pas immédiatement à la réplique. Toutefois, l'utilisation du terme « défendre » contient également une certaine forme de réponse à l'agression et pas seulement pour contrer les coups. Cette articulation engendre le fait de se mettre en sécurité, mais aussi l'idée selon laquelle il est possible de former une contre-attaque, voire de soulever par la suite une offensive. Face à ce glissement linguistique, les défenses du bunker ne sont plus à souligner ; en revanche, les facultés de répondre à un assaut ennemi soulèvent de manière inéluctable un questionnement. Est-ce que l'armement présent au sein des ouvrages « actifs » permet de repousser une attaque ? Qu'en est-il face aux moyens militaires des alliés ?

Le sujet de ce sous-chapitre est pour le moins intéressant dans le sens où il contribue à répondre à l'interrogation centrale : peut-on concevoir une certaine efficacité du blockhaus comme arme défensive ? Effectivement, cette pensée reste totalement en dehors du champ des possibles de la littérature sur la question du mur de l'Atlantique. Aucun auteur ne s'est consacré à cette problématique, connaissant le dénouement des événements du 6 juin 1944. Personne ne s'est penché sur les propensions du Mur à endiguer cette attaque puisqu'il a échoué dans cette

mission⁵⁸. En effet, connaissant l'issue des combats, les chercheurs et historiens ont jugé bon d'écarter ces hypothèses. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'historiographie ne relate pas la moindre réaction des troupes allemandes à ce moment-là.

Partant de ce mystérieux flou, il nous appartient de fonder notre raisonnement sur les conclusions que propose la cartographie établie par nos soins. Ainsi, nous focaliserons nos propos autour de deux hypothèses : les aptitudes à riposter dans le cas d'un potentiel débarquement, puis lorsque la flotte ennemie s'en prend à l'espace maritime. En vue d'étayer ces points de vue, il sera utile de reprendre les préceptes du *General der Artillerie* Kurt Gallenkamp⁵⁹, ainsi que certaines sources allemandes sur les possibles menaces qu'encourt le mur en Vendée. Toutefois, il ne s'agit là que de la pensée des commandants stationnés dans cette région. L'objectif de ce développement n'est absolument pas de recréer une histoire fictive, mais de comprendre la viabilité des défenses construites sur le littoral vendéen. La particularité de cette approche est de partir de la vision de l'organe décisionnel qui était en place et non de celle des alliés, comme peut le faire l'historiographie.

I.2.1. L'hypothèse d'un débarquement

Défendre l'estran d'un potentiel attaquant reste une tactique assez courante en somme. Bien des États souverains ont tenté de protéger leurs façades maritimes en édifiant des postes de surveillance, de manière à guetter et contrer l'arrivée d'un ennemi venant par la mer. Ces infrastructures défensives d'un autre temps ont toutefois un lien indéniable avec les ouvrages bétonnés construits un siècle plus tard : chercher à faire face à l'adversaire débarquant sur les plages. Que ce soit au milieu du XIX^e siècle ou dans ce cadre chronologique, la crainte d'un débarquement est très marquée dans les consciences des militaires. L'étendue du trait de côte offre, pour les forces ennemies, un avantage certain : celui de pouvoir surprendre les défenseurs n'importe où et surtout à tout instant.

Partant de ces conceptions, les casemates allemandes doivent se munir d'armes permettant de tenir face à l'attaque que mènent les troupes adverses. Certes, les obstacles et les caractéristiques intrinsèques des bunkers peuvent aider à la protection, mais comment répliquer

⁵⁸ Précisons qu'il ne faut pas non plus oublier le facteur humain dans le fonctionnement des défenses du mur. Ce paramètre compte pour beaucoup dans la stratégie à adopter lors d'un affrontement. C'est pourquoi ce propos traite des capacités de la *Wehrmacht* à répondre à une attaque, par l'analyse de *scenarii* préétablis par l'OKW, ainsi que par l'étude de l'armement mis en place.

⁵⁹ FMS, cote C022.

efficacement ? Plus précisément, en quoi les spécificités de l'armement côtier en Vendée sont à même de repousser une attaque terrestre ?

Afin d'appréhender au mieux cette question, il est indispensable de se tenir dans une position d'ouverture, où l'issue des configurations appartient au monde des hypothèses. De fait, aucun combat d'envergure ne s'est déroulé en Vendée. En conséquence, pour asseoir une base incontestable à ces éventualités, il faut s'appuyer sur des sources militaires allemandes ou françaises. Ces archives, comme il sera possible de l'observer, mettent en exergue des simulations de tir et des prévisions en lien avec ces suppositions.

L'hypothèse d'un débarquement allié sur les plages n'est clairement pas à exclure avec l'existence de ports d'importances tels que ceux des Sables-d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. De la même manière, il ne faut pas oublier l'optique émise par le général Gallenkamp lorsqu'il s'exprime sur cette question dans le cadre de son témoignage⁶⁰ recueilli en 1952. Ce dernier maintient une plus forte protection dans les ports, mais aussi sur tout le trait de côte, afin que cet ensemble forme un « collier de perles ». En effet, lorsque l'on observe la topographie aux alentours de ces deux ports vendéens, il ressort un point commun : bien que juchées sur des promontoires rocheux, ces rades sont bordées par de longues étendues de sable propices à des opérations militaires adverses. Ces grandes bandes dunaires représentent un danger tactique pour la sécurité de ces agglomérations portuaires. Si aucun ouvrage n'est présent entre chacune d'elles, ces villes risquent d'être prises en tenaille. Ainsi, avant même d'appréhender l'efficacité de l'artillerie allemande sur les moyens techniques des alliés, il faut comprendre à quels types d'attaques les troupes de la *Wehrmacht* se préparent.

Préparer à l'avance les différents coups portés par l'ennemi aux défenses établies, amène à entrer dans le champ des suppositions. Prévoir et anticiper les mouvements de l'adversaire sur différents théâtres d'opérations fait également partie des qualités des stratèges. Il est alors indispensable pour l'OKW d'éditer un examen des possibilités et probabilités d'attaques envers les installations défensives, afin de les munir d'armes en adéquation avec les différents types d'offensives. Ce document, extrêmement important pour les troupes allemandes, permet d'anticiper la nature de l'assaut, mais aussi de caractériser les forces qui les agressent. Effectivement, quoi de mieux que de connaître les particularités de l'ennemi pour le combattre ? Partant de cela, il faut reprendre les lignes directrices édictées le 11 juin 1942 par le Haut commandement de l'armée. Ce *Küstenverteidigungsplan*, réalisé spécialement pour le 80^e corps, permet d'observer ce à quoi peuvent s'attendre les forces stationnées le long du

⁶⁰ FMS, cote C022.

littoral vendéen. C'est donc par l'annexe⁶¹ n° 2 que les stratèges s'expriment à propos des multiples possibilités d'agressions. L'analyse de ce texte révèle qu'ils n'ont pas énoncé leurs concepts sans une réelle cohérence. De fait, on peut observer deux types de débarquements qui peuvent se succéder.

Le premier acte de l'attaque consiste en la mise en place de petits groupes armés qui ont pour mission de neutraliser les principales infrastructures militaires. Ces commandos peuvent être discrètement débarqués sur la côte ou parachutés derrière les fortifications. Leur but reste simple : perturber l'organisation des défenseurs. À la suite de cette première action, les stratèges de l'OKW pensent que le gros des troupes débarquera afin de réaliser une « percée dans la défense côtière⁶² ». Ainsi, les forces alliées seront à même de couper les connexions entre les poches de résistance. À partir de ce moment, le Haut commandement allemand n'exclut pas que les alliés chercheront à établir un contact avec les troupes françaises entrées en résistance. Cette dernière phase de l'attaque ciblera en priorité les grands ports de la côte vendéenne, à partir desquels il sera aisé de faire débarquer encore plus de soldats et de matériel. Cette stratégie visera également les deux îles. Noirmoutier risque alors de subir un assaut aéroporté avec l'appui de forces motorisées afin de laisser le champ libre à un grand débarquement contre Saint-Nazaire. L'île d'Yeu, quant à elle, serait attaquée pour permettre de sécuriser le couloir maritime. Pour réaliser un tel scénario, l'état-major allemand pense que les alliés vont s'aider de troupes aéroportées, rapides et extrêmement mobiles, en vue de surprendre les défenseurs. Puis ces derniers enverront des forces blindées contre les points d'appui en vue de les neutraliser.

Devant un tel dessein, le 80^e corps doit s'exercer pour faire face à toute éventualité pouvant résulter de ce scénario. La principale crainte réside dans les coups de force que peuvent effectuer les commandos parachutés derrière les lignes de défense. En analysant les archives de ce corps d'armée, nous nous sommes aperçu que l'état-major a tenu à simuler sur les îles de Noirmoutier et d'Yeu une telle attaque suivie d'un débarquement. En réalité, il s'agit plus d'un exercice pour les services de communication que pour les troupes. Les archives retrouvées sont sous forme de messages⁶³ très courts destinés à faire part de l'évolution de la situation aux officiers de l'état-major. Cette manœuvre virtuelle s'est déroulée sur deux jours, les 11 et 12 février 1944. Ce qui est intéressant n'est pas tant d'examiner la faculté des services de transmission à relayer l'information, que d'observer à quel point le déroulement des opérations

⁶¹ NARA, cote T314 – R1578. Voir volume II annexe n° 82 – fig. 1.

⁶² En allemand : « *Durchbruch durch die Küstenverteidigung* ».

⁶³ NARA, cote T314 – R1582. Voir volume II annexe n° 82 – fig. 2.

est détaillé. Selon cette simulation, les centres névralgiques des défenses de Noirmoutier sont attaqués en priorité par des commandos parachutistes. Puis des troupes de choc débarquent sur des zones dégagées telles que La Guérinière ou Barbâtre, qui se situent au sein d'un environnement dunaire. Un schéma identique est envisagé pour l'île d'Yeu, où même une force blindée, avec six chars, est déployée au point d'appui *Gleiwitz*, placé sur la façade sablonneuse de l'île.

Bien évidemment, lors de ces exercices, les forces allemandes neutralisent en à peine deux jours leurs adversaires virtuels. Il n'en reste pas moins que l'on peut faire plusieurs constatations. La première, et la plus flagrante, est la préparation des troupes face aux missions des commandos ennemis. Ceux-ci, ayant pour but de préparer le terrain pour le gros des forces, visent d'abord les centres de commandement en vue de créer des perturbations dans la chaîne opératoire allemande. Il est d'ailleurs surprenant de voir à quel point cette simulation montre la vulnérabilité des centres névralgiques face à ce genre d'attaque. Par exemple, en ciblant toute la partie nord de Noirmoutier, les alliés se donnent les moyens de désorganiser tout le système opérationnel en matière de communication entre les points d'appui de l'île. En somme, en gagnant la majeure partie de ce territoire, ils privent les défenseurs de tous les bénéfices que peut fournir la géographie et la logistique de l'île. Il est étonnant que les Allemands n'aient pas prévu, pour ces deux territoires, le débarquement d'une puissance considérable s'apparentant à des forces motorisées et blindées. Ainsi, si combat il y a, cela se jouera essentiellement sur des unités mobiles très rapides afin de sécuriser les lieux pour, assurément, avoir la capacité de débarquer les blindés lourds. Ce plan reste, dans les faits, assez pertinent si l'on se place de leur point de vue. En effet, la tactique allemande n'a, jusqu'alors, fonctionné que sur une stratégie de guerre rapide, avec des attaques extrêmement mobiles comme le conçoit la *Blitzkrieg*. Il est alors cohérent que les prévisions, et probabilités, soient influencées par leurs propres techniques.

Dans le but de répondre et de se préparer à ces différentes menaces nécessairement liées à la géographie des lieux, la *Wehrmacht* se dote de plusieurs types d'armes pour repousser les forces adverses à la mer. La cartographie des différentes zones⁶⁴ du littoral vendéen montre très clairement le rapport intrinsèque entre la topographie des lieux et le choix de l'armement. Ceci explique la prédominance des canons antichars 50 KwK 38 L/42 sur le littoral, lorsque celui-ci décrit de longues plages, permettant à ces armes de prendre cet espace en enfilade. Ce canon est issu d'un déclassement au profit du 50 KwK 39 L/60, plus à même de percer le blindage des

⁶⁴ Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui, vue d'ensemble du dispositif défensif en Vendée ».

T-34 soviétiques. Plus tard, avec le choix de déployer les *Panzers IV*, le 50 KwK 39 L/60 est devenu à son tour obsolète. De cette façon, certaines casemates de flanquement telles que les modèles R667 se voient attribuer cette dernière version. En réalité, peu d'ouvrages en Vendée reçoivent ce nouveau calibre. En effet, même si la taille de la bouche du canon ne change pas (5 cm), la longueur des munitions diffère en fonction de la mise à jour du calibre. Cela a pour effet de rendre incompatibles les projectiles entre ces deux armes. On pourrait alors penser à une rétrocompatibilité des munitions du L/42 sur le L/60, mais, dans les faits, cela n'est pas possible. Le peu d'exemplaires issus de cette mise à jour technique en Vendée s'explique aussi par le fait qu'un bon nombre de casemates sont déjà édifiées et équipées de la première version. Ainsi, intégrer un second modèle, qui plus est incompatible avec le stock de munitions, n'est pas très pertinent. Il n'en reste pas moins que certains ouvrages neufs, construits après l'épuisement des stocks de L/42, voient l'incorporation de cette dernière version.

Même si ce canon est, d'un point de vue actuel, le fruit d'un recyclage, ses capacités balistiques n'en demeurent pas moins efficaces. En partant sur une base de canon antichar afin de le placer en casemate, les techniciens n'ont vraisemblablement pas pris de très gros risques de voir cet ouvrage sous-armé par rapport à l'objectif qu'il doit remplir.

Afin de percevoir toutes les qualités de cette arme, il convient de se diriger vers les essais effectués par le service de renseignements techniques français⁶⁵. Cette documentation⁶⁶, notée confidentielle, a été réalisée pour permettre aux alliés de prendre conscience du potentiel des canons antichars allemands. Ainsi, trois types d'obus ont été testés en vue d'en connaître la vitesse initiale et la portée maximale. Il s'agit en réalité d'un projectile explosif et de deux autres classés comme étant perforants. Le premier, désigné sous l'appellation *5 cm Sprenggranate Patrone 39 (Sprgr. Patr. 39)*⁶⁷, atteint une vitesse d'environ 820 m/s pour une distance d'environ 2 400 m. Cette munition est très utile de par son pouvoir détonnant face à l'infanterie. En attestent les 165 g de TNT incorporés dans l'enveloppe d'acier qui, en contact avec le sol, lui permettent de s'improviser en shrapnel. Bien entendu, il est inutile de charger un tel obus face à un blindé. C'est pourquoi les servants de l'arme ont le choix entre la *Panzergranate Patrone 39 (Pzgr. Patr. 39)*⁶⁸ ou sa variante plus moderne, la *Panzergranate Patrone 40 (Pzgr. Patr. 40)*⁶⁹. La première version de cet obus perforant, la *Pzgr. Patr. 39*,

⁶⁵ Même si cette étude est le fruit d'une nation étrangère à l'élaboration de cet armement, il n'en reste pas moins que les procédures d'essais se doivent de refléter une certaine véracité pour une, possible, exploitation future.

⁶⁶ SHD – Châtellerauld, cote 649-2H1. Voir volume II annexe n° 82 – fig. 3.

⁶⁷ SHD – Châtellerauld, cote 279-1H1. Voir volume II annexe n° 82 – fig. 4.

⁶⁸ SHD – Châtellerauld, cote 279-1H1. Voir volume II annexe n° 82 – fig. 5.

⁶⁹ SHD – Châtellerauld, cote 279-1H1. Voir volume II annexe n° 82 – fig. 6.

envoie le projectile à plus de 780 m/s avec une portée pratique d'environ 1 400 m. Quant à sa mise à jour, la *Pzgr. Patr. 40*, elle garantit à l'obus d'être propulsé à 1 200 m/s, pour une portée utile qui se voit réduite à 700 m. Avec de telles caractéristiques, comment s'en sortent ces munitions face à un blindage ?

Dans ce même document fourni par l'armée française, les techniciens ont réuni dans un tableau les capacités de pénétration de ces obus. Cependant, il est nécessaire de signaler que seuls des essais évaluant les projectiles perforants ont été effectués⁷⁰. On note ainsi la présence de deux tests : l'un avec une plaque placée à 90° et l'autre selon une inclinaison de 30°, mimant des caractéristiques proches des chars. Un 50 KwK, chargé avec une *Pzgr. Patr. 39* et placé à 230 m de l'objectif, peut percer un blindage de 88 mm et 67 mm selon ces dernières constantes. En éloignant l'ensemble de 1 145 m, les résultats sont plutôt satisfaisants avec une capacité à perforer 53 et 45 mm d'acier. Le haut pouvoir perforant de cette munition est nettement soutenu par l'utilisation d'un revêtement en acier mou limitant la désintégration de l'ogive à l'impact. Néanmoins, cela reste globalement insuffisant face au blindage des véhicules de l'ennemi. C'est pourquoi il est utile de charger la seconde version de cet obus, la *Pzgr. Patr. 40*. À 230 m, ce projectile peut traverser 165 et 143 mm de blindage. À la même distance que précédemment, c'est-à-dire à 1 145 m, c'est 70 et 44 mm d'acier qui sont perforés. Pour avoir d'aussi bons résultats, cette munition tire parti de son cœur en tungstène afin d'infliger aux blindés une percée fulgurante de leurs armures.

Les armes antichars stationnées en Vendée ne se résument pas aux 50 KwK. En effet, il est également possible d'observer l'appui de plus petits canons issus des réserves ou des prises de guerre. Le plus souvent, dans des lieux reculés tels que sur l'île d'Yeu, les troupes se voient équipées de PaK 35/36, fruit d'un renouvellement en faveur du 5 cm PaK 38. Cette arme⁷¹ reste assez modeste et son aspect dépassé renforce considérablement ce sentiment. En revanche, la *Wehrmacht* s'est vue surprise par ses capacités antichar dans des situations confinées, c'est-à-dire avec un espace ne dépassant pas les 500 m au-devant du canon. Comme cette arme est antérieure aux 50 KwK, elle en a, en quelque sorte, conçu les bases. Ainsi, elle peut être équipée de quatre munitions : un obus explosif, la *Sprgr. 18*, un obus perforant, la *Pzgr. Patr. 18*, une seconde variante actualisée de la version perforante, la *Pzgr. Patr. 40*, et enfin la *Stielgranate 41*. Bien que moins efficace en raison de son calibre (37 mm), le PaK 35/36 permet de neutraliser de petits blindés. Chargé avec un obus de type *Pzgr. Patr. 40*, il peut perforer

⁷⁰ Selon le dossier, et par une certaine logique, la *Sprgr. 39* explosive n'a pas été testée pour les raisons exposées plus haut.

⁷¹ Voir volume II annexe n° 54 – fig. 2.

79 mm de blindage, voire 68 mm à 30°, lorsque le canon est à 90 m de la cible. Cependant, cela reste très insuffisant face aux risques que peuvent encourir les servants de l'arme. En effet, de telles performances ne sont possibles qu'en approchant l'arme au plus près de la cible pour garantir la réussite du tir, ce qui est inconcevable. Partant de ceci, la *Stielgranate 41* est née. Ce projectile à noyau en tungstène⁷² favorise une meilleure perforation, de façon à accroître la distance utile à 300 m. Ainsi munie, l'arme est en mesure de faire face à pratiquement toutes les épaisseurs de blindage.

La problématique se complexifie quelque peu avec l'arrivée d'armes antichars étrangères. Comme on a pu le remarquer, la casemate de flanquement modèle R631 située aux Sables embarque un canon tchèque répondant à l'appellation suivante : 4,7 cm KPÚV vz. 38 ou plutôt 4,7 cm FestungPaK⁷³ selon la désignation allemande. Bien que dépassé technologiquement, il reste une valeur sûre lorsqu'il est employé dans des environnements restreints, à l'image du PaK 35/36. Lors du développement de ce canon, les Tchèques conçoivent seulement deux types d'obus : un explosif, renommé *Sprgr. Patr. 36. PaK (t)*, et un perforant lui aussi rebaptisé *Pzgr. Patr. 36 (t)*. Voyant que les qualités de ces munitions ne suffisent globalement pas à stopper les chars lors de la campagne de France, le lancement d'un deuxième type d'obus est planifié. L'étude de ce projectile va assez vite puisque son fonctionnement interne est basé sur la *Pzgr. Patr. 40*. En modifiant le calibre, les ingénieurs allemands ont gagné un temps considérable. À partir de là, les performances s'envolent. L'obus perforant tchèque, à 100 m, permet une progression de 54 mm dans le blindage. Alors que la variante allemande, à la même distance, assure une capacité de pénétration de 100 mm, soit presque le double.

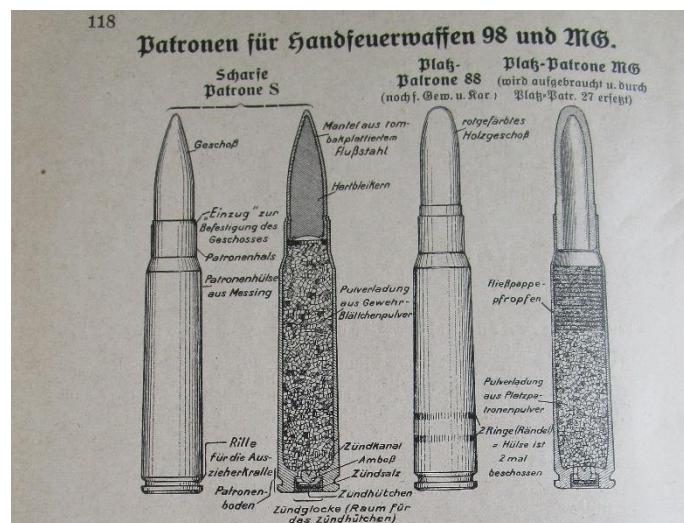
Dans l'hypothèse d'un débarquement, il a été observé que les forces motorisées ne figurent pas en majorité dans les *scenarii* imaginés par les stratèges de l'OKW. Le travail de neutralisation des différents points d'appui fortifiés se fera essentiellement par l'action de l'infanterie. Que ce soit pour le débarquement ou le parachutage de commandos, suivis par des troupes plus nombreuses, il faut également réfléchir à l'efficacité de l'armement pouvant équiper de plus petites structures.

⁷² Voir volume II annexe n° 54 – fig. 2.

⁷³ Voir volume II annexe n° 13 – fig. 6.

La première arme à laquelle on est en droit de penser est la *Maschinengewehr* (MG). Cette mitrailleuse lourde chamberée en 7,92x57 mm Mauser voit apparaître, dès 1934, sa première version, la MG 34. Cette variante équipe en majorité les troupes de réserve comme celles composant la 158^e R.D. stationnée en Vendée. À partir de 1942, une mise à jour s'impose et permet la conception de la célèbre MG 42. Les différences entre les deux modèles sont minimales, mais la MG 42 présente une conception bien plus simplifiée et demande moins de pièces métalliques. En outre, sa cadence de tir est plus élevée avec 1 200 coups/minutes contre 800 pour la MG 34.

Illustration 33. Munitions 7.92 Mauser pour MG et 98k.



Source : SHD – Châtellerault, cote 279-1H1.

Toutefois, au regard des problèmes de compatibilité liés aux modèles de 50 KwK, les deux versions de mitrailleuses n'en imposent aucun. Les munitions sont identiques, le montage au sein des tobrouks ou dans les créneaux de tir permet de recevoir les deux types d'armes. En outre, les pièces de rechange se trouvent très facilement. Cependant, lors de combats isolés ou pour défendre le bunker, chaque élément de la troupe reçoit de manière standard un fusil 98k⁷⁴. Cette arme reste l'équipement de base du fantassin et touche tous les corps d'armée de la *Wehrmacht*. Également chamberé en 7,92x57 mm Mauser, ce fusil reste une référence dans l'armement allemand avec une culasse à verrou de conception simple et un magasin de cinq coups⁷⁵.

⁷⁴ C'est-à-dire le *Karabiner* 98k, le suffixe « k » étant pour *kurz*.

⁷⁵ Équipé de la hausse d'origine, la portée utile se situe aux alentours des 300 m, mais lorsqu'une lunette de type ZF39 ou ZF41 est montée, il est possible d'atteindre une cible à 500 m. Ces lunettes pour sniper sont initialement confectionnées par la firme Zeiss, puis par d'autres équipementiers tels que Sauer & Sohn.

L'avantage d'utiliser ces deux armes est qu'elles partagent le même calibre, ce qui facilite grandement la logistique. En Vendée, les militaires ont accès au moins à ces deux armes, en plus d'une arme de poing tel que le Walther P38. Selon les documents⁷⁶ d'archives de la NARA, les troupes de réserve stationnées dans le département reçoivent, pour certaines d'entre elles, le pistolet-mitrailleur MP 40⁷⁷. Néanmoins, cet équipement reste très spécifique à certaines unités, comme les sous-officiers.

L'efficacité de cet armement n'engage, bien sûr, que la dextérité du tireur. Mais globalement, si l'on en croit les remarques des troupes⁷⁸, le matériel fourni semble satisfaire les besoins de la *Wehrmacht*. Cette satisfaction demeure même après les restrictions en matière première, qui auraient pu impacter la fiabilité des armes⁷⁹. Toutefois, voit-on la même efficacité pour les canons antichars face à d'éventuels blindés ?

Si l'on prend en compte les considérations de l'OKW concernant un hypothétique débarquement en Vendée, il semble que les forces motorisées et blindées sont réduites à des véhicules extrêmement maniables et rapides. Quels sont alors les modèles alliés ayant une chance de débarquer sur les plages vendéennes ? En outre, quelle peut être l'efficacité des armes allemandes vis-à-vis du blindage de ces véhicules ?

Il convient de s'orienter vers la catégorie des chars légers tels que les *M3 Stuart*, voire les *M8 Greyhound*. Le premier de ces deux véhicules est le plus à risque pour les servants des casemates du mur de l'Atlantique. En effet, avec son étonnante agilité, ce char a la capacité de se déplacer à une vitesse maximale de 30 km/h en tout-terrain et 60 km/h sur route. Toutefois, comme l'indique ce manuel⁸⁰ allemand écrit par l'*Oberst*. Esser, son blindage compris entre 16 et 55 mm en fait une cible facile pour les 50 KwK et PaK. Son canon de 3,7 cm peut difficilement causer d'importants dégâts aux ouvrages bétonnés. De même, le *M8* construit par les usines Ford est capable de fonctionner à plus de 48 km/h mais, comme pour le *M3*, l'épaisseur de l'acier, compris entre 3 et 19 mm, laisse clairement à désirer face aux armes allemandes. Du côté anglais, peu de chars en 1944 peuvent répondre présents. Effectivement, les modèles les plus maniables et les plus rapides ont été envoyés soit en Afrique du Nord, soit

⁷⁶ NARA, cotes T78 – R408 et T314 – R1578.

⁷⁷ Très efficace à courte portée, le MP 40 est en outre maniable dans des configurations exigües grâce à sa crosse repliable. Le tireur est donc soulagé d'une contrainte. La prise en main pour un combattant inexpérimenté est tout à fait envisageable vu le recul assez faible de l'arme. Cette efficacité permet alors une cadence élevée qui est portée à 500 coups/min.

⁷⁸ Le fonds d'archives de la NARA de la série T314 à propos des documents du 80^e corps est particulièrement éloquent.

⁷⁹ Preuve d'une certaine qualité, les stocks d'armes du Reich ont été redistribués, et ce, même à la France.

⁸⁰ NARA, cote T78 – R620. Voir volume II annexe n° 82 – fig. 7.

en Grèce, dans le but de stopper l'avancée allemande. De ce fait, le seul pays proposant des tanks relevant de cette catégorie reste les États-Unis.

Dans l'ensemble, que ce soit sur la côte ou sur les deux îles bordant le continent, le mur de l'Atlantique en Vendée reçoit un armement fiable en juillet 1944, et ce, en accord avec la stratégie mise en place. La protection du rivage contre un débarquement est alors pleinement envisageable. Que ces armes soient efficaces contre des blindés plus lourds que ceux exposés précédemment tient encore plus fortement de l'hypothèse. Néanmoins, n'oublions pas que nous nous sommes focalisés sur une conjoncture bien particulière, celle d'une attaque terrestre. Ainsi, quels sont les tenants et aboutissants lorsque la flotte ennemie tente une approche contre l'espace maritime ?

I.2.2. L'hypothèse d'une domination de l'espace maritime

Les stratégies de la *Wehrmacht* ne reposent pas que sur la défense du littoral vendéen. Comme cela a été démontré, les installations sur cette façade ont aussi été orientées de manière à exercer un certain contrôle sur l'espace maritime. Il ne faut pas oublier que la mission attribuée aux mines marines permet de former un premier écran protecteur en pleine mer en vue de stopper toute intrusion. Ainsi, la surveillance du couloir maritime entre les bases de Saint-Nazaire et de La Rochelle est assurée par des infrastructures en conséquence. La cartographie établie par nos soins, à partir des données recueillies sur le terrain et dans les archives, démontre cette volonté de garantir à chaque navire en transit une sécurité. Toutefois, à l'image de ce que l'on vient de constater, il est également indispensable de s'intéresser à l'efficacité de l'armement lourd en juillet 1944. La protection de l'estran demeure indéniable au vu de l'équipement mis en place, mais en est-il de même pour les batteries côtières ? Voit-on le même phénomène d'efficacité et de rigueur dans le choix des canons ?

À l'image de ce que nous avons fait pour la première hypothèse, il est nécessaire de se placer ici selon une optique d'extrapolation. Certes, il n'est pas question d'instaurer une histoire fictive, mais de connaître les aptitudes de ces armes pour contrer une potentielle agression. De cette façon, en émettant la supposition d'une attaque dirigée par la flotte ennemie, quelles sont les directives imaginées par l'OKW pour réussir à maintenir une riposte ? En outre, par quels moyens peut-elle se dérouler ? Comment les artilleurs allemands procèdent-ils pour continuer à asseoir leur hégémonie sur cet espace maritime ? Afin de formuler une réponse, qui n'a pas la prétention d'être unique, nous appuyons cette réflexion sur les archives du 80^e corps

compilées par la NARA et les documents liés à l'armement provenant des fonds du SHD de Châtelleraut.

Une attaque depuis la mer, afin d'enlever aux défenseurs l'avantage tactique, reste tout à fait concevable dans la situation géographique du trait de côte vendéen. Il est nécessaire pour la flotte ennemie de s'attaquer en priorité aux ouvrages renfermant les armes ayant la capacité de répliquer à cette agression. La neutralisation des batteries garantit alors aux alliés d'éclaircir la situation dans le but d'offrir aux navires une progression sans risques. En vue d'évaluer ces multiples possibilités sur la question, le témoignage⁸¹ du général Gallenkamp permet d'appréhender les probabilités envisagées pour la mise en place d'un tel coup de force. L'opération Chariot démontre, selon Gallenkamp, les faiblesses de ce système défensif encore trop jeune. D'une part, aucune patrouille en mer n'a remarqué quoi que ce soit d'anormal et, d'autre part, les canons allemands ont fait feu bien trop tardivement sur la flottille s'engageant dans l'estuaire de la Loire. À cette date, les fortifications et les troupes manquent cruellement d'expérience pour constituer une réponse efficace en cas d'attaque.

C'est pourquoi, à la suite de cette attaque, le 11 juin 1942, c'est-à-dire à peine trois mois après le déroulement des faits, le Haut commandement de l'armée établit le fameux *Küstenverteidigungsplan*. Au sein de l'annexe n° 2⁸², il est fait mention des risques d'une entreprise ennemie sur ce type d'espace. Une liste établit les différentes probabilités d'agression afin d'informer les défenseurs sur ce à quoi s'attendre dans de telles situations. L'objectif est explicite : éviter à tout prix de reproduire la déconvenue du mois de mars 1942. Dans ce document que l'on a déjà croisé, il est indiqué que la marine de guerre adverse ouvrira les hostilités en profitant d'un temps couvert ou en utilisant un brouillard artificiel. En effet, partir à l'assaut d'une position précise depuis un bâtiment de guerre, qui n'est pas des plus discrets, implique certaines précautions. La brume marine peut se révéler très épaisse à certains moments, si bien qu'il est impossible de percevoir une silhouette à 4 m de là où l'on se situe. Cela facilite alors l'approche, respectable, en vue de neutraliser les armes de longue portée. D'ailleurs, cette prévision n'est pas sans rappeler les conditions dans lesquelles les alliés ont lancé l'attaque en Normandie.

En ce qui concerne le type de navire, le manifeste reste assez vague. Il n'y a pas réellement de noms et il ne fait pas non plus état d'un armement spécifique. Toutefois, le texte laisse un indice : il est évoqué que l'ennemi conduira l'attaque à partir de destroyers afin de réduire au silence les batteries et autres installations. Dans les faits, il ne s'agit pas de navires

⁸¹ FMS, cote C022.

⁸² NARA, cote T314 – R1578.

très imposants, mais d'embarcations très maniables et rapides⁸³. Ces dernières peuvent naviguer à une vitesse comprise entre 30 et 37 nœuds avec un rayon d'action d'environ 3 800 milles nautiques. S'alliant avec les différentes possibilités de se dissimuler, ces caractéristiques assurent alors à la flotte une parfaite aisance face aux batteries statiques. L'armement n'est pas en reste non plus puisque, selon les versions produites par le Royaume-Uni ou par les États-Unis, ces bâtiments reçoivent au moins quatre pièces d'un calibre égal ou supérieur à 100 mm. Ces canons de marine peuvent envoyer des projectiles jusqu'à 18 km. Même si l'on peut croire qu'avec une telle donnée les casemates n'ont aucune chance, les obus tirés ne pèsent que 25 kg. L'architecture des blockhaus est alors largement adaptée pour résister à de telles bombes. En outre, afin de repérer ces fortifications, les navires ont deux choix : s'approcher ou frapper à « l'aveugle », ce qui reste problématique pour les réserves de munitions. Contrairement aux navires plus importants, les destroyers ne semblent pas être équipés de blindage spécifique, ce qui reste un inconvénient de taille lorsque ces bateaux prennent part à de tels combats. L'approche des côtes doit se faire prudemment afin de ne pas éveiller les soupçons des défenseurs. Le document dicté par le Haut commandement fait également état de plus petits bateaux, qui peuvent être utilisés dans le cadre d'un débarquement de commandos visant à neutraliser les batteries à plus longue portée.

La procédure semble alors très simple pour les forces allemandes qui envisagent la chose selon un déroulement bien défini. Devant un tel déploiement de forces navales, les stratèges de la *Wehrmacht* imaginent qu'un bombardement des positions est inévitable. La flotte adverse doit s'assurer que toutes les batteries soient réduites au silence. En effet, les alliés ne sont pas dupes et ont très bien compris le système de maillage que l'on peut clairement observer par le biais de la cartographie. Chaque point d'appui, chaque port d'importance est englobé dans la zone d'influence d'un ou de plusieurs canons. En procédant de cette manière, l'OKW force l'adversaire à s'attaquer à une multitude de points, étalant le nombre d'unités sur toute la côte. Après une première vague d'obus, les artilleurs des positions de défense doivent riposter. Ils sont alors guidés par les stations radars. Dès que les coordonnées sont acquises, les batteries ont l'autorisation d'ouvrir le feu. Le manifeste analysé montre bien l'importance d'avoir une liaison continue avec les centres de détection, que ce soit par radio ou par téléphone. Toutefois, ce texte montre aussi que ce bombardement et l'attaque de l'espace maritime peuvent être une phase préparatoire à un débarquement de forces terrestres. Ainsi, il est demandé de distinguer ces deux configurations : soit une agression isolée de cet espace, soit la préparation

⁸³ À l'image des véhicules pouvant être utilisés pour mener une offensive sur terre.

de la domination d'une zone maritime et de sa poursuite sur la terre ferme. Toutefois, ces deux attaques ont un point commun, celui de débiter depuis l'océan. Ainsi, quelle est l'efficacité des moyens mis en place en vue de répondre à ces destroyers ?

L'armement au sein des blockhaus établis sur les côtes de Vendée reste, dans l'ensemble, assez hétéroclite, mêlant recyclage et butin de guerre. Avec une telle disparité, il est logique de penser que ce front de défense ne serait pas capable d'assurer un feu en continu sur de potentiels agresseurs opérant depuis leurs navires. Pour mener à bien cette extrapolation, il faut examiner les caractéristiques détaillées de ces armes.

Sur l'île de Noirmoutier, l'artillerie présente se veut complète afin de faire face à toute éventualité. Qualifié d'avant-poste naturel, cet emplacement idéal engage-t-il un armement vraiment efficace ? Ici, c'est le butin de guerre de la *Wehrmacht* résultant de la bataille de France de 1940 qui règne en maître. Il s'agit ni plus ni moins d'un rassemblement hétéroclite d'armes françaises dont les conceptions remontent, pour la plus vieille, à la fin du XIX^e siècle. Il en résulte que deux modèles de canons français se partagent la défense des lieux : les Schneider 15,5 cm s. FH 414 (f) et 7,5 cm FK 231 (f) selon la typologie allemande. En réalité, il est question, respectivement, du canon de 155 C modèle 1917 et du 75 mm modèle 1897. À cela s'ajoute également un vestige de la Première Guerre mondiale puisque les marins mettent en batterie à la Parée Coupée le 10,5 cm le.F.H. 16 allemand conçu par la firme Rheinmetall. Bien que dépassés technologiquement, ces canons ont des capacités respectables pour la tâche à laquelle ils sont dévolus.

Le 15,5 cm s. FH 414 (f)⁸⁴ reste un obusier encore très efficace si l'on en croit ses caractéristiques. Cette arme peut envoyer un projectile à 11 km, ce qui en fait un équipement particulièrement intéressant dans ce cadre. Toutefois, les munitions sont, elles aussi, d'un autre temps. La charge propulsant l'ogive n'est pas contenue dans une douille mais dans une gargousse, ce qui alourdit la logistique autour de cette arme. Malgré ce détail, un avantage certain demeure pour les artilleurs, puisqu'ils ont désormais la possibilité de modifier la charge qui a pour effet d'impacter la portée maximale du projectile.

En ce qui concerne le 7,5 cm FK 231 (f)⁸⁵, son utilisation est à mi-chemin entre l'obusier et le canon antichar. Effectivement, si l'on se concentre sur la distance maximale à laquelle peut prétendre cette arme, le projectile peut parcourir 8 500 m. Cette donnée le rapproche plutôt d'un obusier dont le principal rôle est de pilonner certaines zones. En revanche, en se focalisant sur son affût, il convient de remarquer que le débattement vertical ne lui permet pas autant de liberté

⁸⁴ Voir volume II annexe n° 9 – fig. 4.

⁸⁵ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 7.

que ce que l'on peut observer sur le 15,5 cm s. FH 414 (f). Partant de ce fait, son efficacité contre des cibles se situant à une distance respectable des ouvrages risque d'être légèrement compromise.

Quant aux performances du 10,5 cm le.F.H. 16⁸⁶, elles se situent entre ces deux précédents modèles. La portée est alors comprise entre 9 500 et 10 000 m suivant la charge. Si l'on se reporte aux constatations⁸⁷ faites par les services du centre des expériences techniques de Bourges en novembre 1945, on note plusieurs observations. L'affût du modèle testé a été revu et semble « très analogue à celui du PaK 40 ». En revanche, ce support permet une élévation plus haute avec + 40°.

Les essais effectués démontrent également l'usage de plusieurs projectiles selon le type de cible. Dans ce cadre, on en retiendra deux : les *Pzgr. 38* et *F.H. Gr. 38*. Le premier des deux est classé comme étant un obus de rupture, chargé de détruire des positions fortifiées ou un quelconque blindage. Le document fourni indique que l'ensemble contient 230 gr de TNT pour un poids total d'environ 15 kg. La vitesse reste étonnamment faible avec 395 m/s, mais celle-ci provient sans doute de l'inertie engendrée lors de la retombée de l'ogive. Le second modèle est, quant à lui, caractérisé comme étant un obus explosif. La quantité de TNT reste impressionnante avec pas moins de 1 360 gr. Sa vitesse est un peu plus élevée que celle du premier, avec 470 m/s. L'utilité de celui-ci contre une cible marine est qu'il permet d'initier un feu sur le navire ou encore de toucher la réserve de munitions, ce que redoute chaque bâtiment de guerre.

Pour ce qui est de l'île d'Yeu, si l'on observe bien la carte⁸⁸, on en vient quasiment aux mêmes considérations. Ce territoire est essentiellement équipé par les non moins vieillissants Schneider 7,5 cm FK 231 (f), qui assurent des tirs de barrage à tous navires franchissant cet espace sécurisé. La seule différence notable entre les deux îles réside dans le fait que les obusiers de l'île d'Yeu sont exclusivement placés dans des encuvements. Cela leur permet d'agir à 360°, ce qui ne peut être le cas pour la plupart de ceux stationnés à Noirmoutier. L'île d'Yeu reçoit alors un armement standard, mais qui a le mérite d'asseoir une certaine influence sur l'espace maritime. En outre, cette uniformisation de l'équipement a l'indéniable avantage de ne nécessiter qu'un type de munitions. En effet, la multiplication des calibres et des armes peut paraître une idée économique mais, en matière de fournitures, cela devient très vite

⁸⁶ Voir volume II annexe n° 8 – fig. 10.

⁸⁷ SHD – Châtelleraut, cote 649-2H1.

⁸⁸ Voir volume II, section « Cartes du rayon d'action des points d'appui, vue d'ensemble du dispositif défensif en Vendée ».

problématique. Les obus, voire l'entretien des tubes diffèrent d'un modèle à l'autre, si bien que la logistique s'en trouve vite dépassée. Une standardisation simplifierait le ravitaillement de l'île qui reste assez difficile.

Autre observation découlant directement de cette dernière remarque : l'armement à longue portée sur le continent reste très varié avec pas moins de cinq modèles. Au sein de cette typologie, certaines références viennent d'être évoquées. Il s'agit des 15,5 cm s. FH 414 (f) et des 7,5 cm FK 231 (f), qui ne se révèlent donc pas spécifiques aux îles vendéennes. En outre, le littoral du département profite de l'avancée des troupes allemandes dans les États de l'Est pour se voir attribuer des armes d'origine hongroise ou tchèque.

Ainsi, le 7,65 cm FK 5/8 (t) tchèque⁸⁹, produit par les usines Skoda, permet d'effectuer un tir à 7 km de la position, ce qui reste très acceptable pour une arme dont la conception remonte à 1907. La diversité des projectiles reste aussi convenable avec plusieurs choix comme des obus perforants ou bien explosifs. Toutefois, il semble que ce soient les Italiens qui aient eu une plus grande expérience de ce canon puisque ces derniers ont capturé des exemplaires dès la Première Guerre mondiale.

La batterie la plus imposante que l'on rencontre sur cette portion de la façade atlantique est installée à La Chaume, abritée sous les monumentaux R652⁹⁰. Ces derniers camouflent des Schneider 10,5 K.331 (f), qui, comme l'atteste le suffi, sont issus des rangs français. L'élaboration de cette pièce d'artillerie commence au début du XX^e siècle afin d'offrir une meilleure portée que ce que peut proposer le 7,5 cm FK 231 (f). Elle est massivement employée contre les fortifications, puis, à la fin du conflit, l'armée française n'y prête plus attention. Découvrant les stocks d'armes, les Allemands les ont directement implantés au sein du mur de l'Atlantique, puisque ce canon permet d'atteindre une cible à près de 12 km. Cette donnée en fait une arme de choix dans la défense de l'espace maritime. Les obus, pesant en moyenne 15 kg, provoquent des dégâts considérables lorsqu'ils rencontrent sur leur trajectoire un destroyer. D'ailleurs, il sera noté⁹¹ que ce modèle se révèle légèrement supérieur à son homologue allemand à Noirmoutier, le 10,5 cm le.F.H. 16.

Enfin, les troupes stationnées le long de ce rivage se voient aussi équipées d'une arme hongroise, le 7,5 cm FK 243 (h). Cette pièce a été conçue par Krupp, l'équipementier national, en 1903, afin de la distribuer sous licence aux États souhaitant se la procurer. Les performances

⁸⁹ De plus, il est curieux de remarquer que ce canon est considéré comme étant un 8 cm selon la typologie tchèque (8 cm FK M. 5), alors qu'en réalité il s'agit bien d'un calibre de 7,65 cm.

⁹⁰ Voir volume II annexe n° 11 – fig. 3.

⁹¹ NARA, série T314.

restent cependant dans la moyenne pour cette conception, avec un résultat de 6 000 m maximum pour ce qui est de sa portée. Pour ce faire, les obus sont propulsés à 550 m/s, ce qui en fait une alternative relativement intéressante, mais qui manque de puissance pour atteindre les 10 000 m.

L'armement mis en place en juillet 1944 pour défendre l'espace maritime vendéen d'une domination de la flotte ennemie suscite plusieurs remarques. Nous l'avons dit, il est nécessaire de distinguer une attaque isolée d'une phase préparatoire à un débarquement. Or les Allemands n'ont vraisemblablement pas observé cette particularité intéressante dans leur système de défense. Ainsi, il semble y avoir une certaine confusion tactique, prouvant que les possibilités d'attaques imaginées restent encore immatures face à la réalité. En outre, les armes utilisées pour repousser un assaut dans ce cadre demeurent relativement efficaces. La qualité des pièces d'artillerie démontre une certaine puissance de feu, capable de réduire à néant une agression conduite depuis la mer. Toutefois, il réside un « mais » dans ce tableau. Au contraire de la réponse à la première hypothèse, ces canons lourds sont issus d'anciens stocks et multiplient les types de munitions, ainsi que les fournitures liées à l'entretien. Certes, la puissance est là, mais cela impacte considérablement la logistique qui s'efforce de ravitailler tant bien que mal tous les corps de la *Wehrmacht*. Cette réponse, qui n'est pas universelle, se veut alors en demi-teinte face à cette supposition. Il y a une efficacité effective de l'armement mis en place, mais au détriment de la logistique. En outre, selon les documents allemands analysés, le besoin d'une défense antiaérienne semble échapper à cette stratégie⁹², révélant alors une brèche dans ce système de défense. Partant de ces constatations, est-il concevable d'établir une analogie, en se gardant de toutes proportions, avec les ouvrages édifiés en Normandie ?

⁹² Les alliés, lors des quelques accrochages avec les troupes allemandes en Vendée, exploiteront cette faille pour attaquer les navires de guerre en transit.

I.3. Les blockhaus vendéens, différents des blockhaus normands

Lorsque l'on évoque l'existence du mur de l'Atlantique, l'imaginaire le relie bien souvent exclusivement aux ouvrages édifiés en Normandie, mettant en scène cette représentation avec les événements du 6 juin 1944. Ce lien cognitif reste très ancré dans la mémoire de la population, mais aussi dans la littérature. Il est remarquable de constater qu'il participe également à la construction d'une vision particulière du mur. Rémy Desquesnes initie le mouvement avec sa thèse, qui se concentre sur la région normande en particulier, puisqu'il applique ensuite son analyse aux côtes atlantique et méditerranéenne. Alain Chazette, dans son *Atlantikwall : le mur de l'Atlantique en France, 1940-1944*, offre une description de l'ensemble des façades maritimes, mais il écarte les véritables capacités des blockhaus se situant en dehors de la Normandie. La symbolique iconographique se focalise uniquement sur la région normande si on en croit les photographies compilées par Paul Gamelin dans son *Mur de l'Atlantique, Les Blockhaus de l'illusoire*⁹³. Cette vision est également renforcée lorsque l'on s'attarde sur le livre de Jeanne Grall⁹⁴. Bien qu'amorçant un revirement à l'encontre de ce mouvement, Isabelle Degrémont et Thao Tran exploitent inconsciemment, au sein de leur publication⁹⁵, une cartographie tirée de l'analyse de Rémy Desquesnes. Ce phénomène semble aussi s'étendre aux concepts patrimoniaux, voire géomorphologiques, qui en découlent⁹⁶. Enfin, cette singularité est entérinée par la candidature des plages du débarquement à l'UNESCO⁹⁷, validant au passage cette polarisation sur la Normandie par la légitimité qu'apporte le souvenir des combats.

Pourtant, il convient d'observer que le fondement de cette représentation ne tient pas face aux ouvrages implantés ailleurs en Europe, en France, et plus particulièrement en Vendée. Ne tombons pas dans le piège de faire un parallèle importun entre la Normandie et la Vendée, tentons plutôt de souligner le fait que cette muraille des temps modernes doit être vue selon une même entité. Pour contrecarrer ce courant historiographique, il nous faut faire prendre conscience de la continuité géographique et non de la rupture du système de fortification allemand au profit d'une zone spécifique. L'uniformisation des ouvrages et des méthodes défensives restent des indices clefs ici. C'est pourquoi il faut se diriger dans un premier temps

⁹³ GAMELIN, Paul, *Le Mur de l'Atlantique, Les Blockhaus de l'illusoire*, Paris, Daniel & Cie, 1974.

⁹⁴ GRALL Jeanne, *1940-1944, le Mur de l'Atlantique en images*, Brulles, Éditions Libro - sciences, 1978.

⁹⁵ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, *Les blockhaus...*, *op. cit.*, p. 72.

⁹⁶ LOIZEAU Marie-Laure et LELEU Jean-Luc, « Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du « mur de l'Atlantique » en Basse-Normandie », *In situ*, n° 38, 2019, 15 p. ; LANOY-RATEL Philippe, « Les vestiges militaires : des points de repère utiles à la connaissance de l'évolution du trait de côte », *Le littoral du Nord-Pas-de-Calais, Géomorphologie, biogéographie et aménagement*, n° 12, 1998, p. 80-90.

⁹⁷ Candidature examinée en juillet 2019, reconduite en 2021.

vers un rapprochement des deux régions selon la normalisation des bunkers qui y sont implantés. À la suite de cela, avec l'aide de la stratégie allemande en Vendée, il conviendra d'établir une différenciation en fonction du rôle stratégique des régions.

I.3.1. Une typologie analogue aux deux régions

L'image de référence que reflète le mur de l'Atlantique dans les consciences renvoie inlassablement à un lieu, la Normandie. Ce lien manifeste, et fort, reste marqué par l'événement du 6 juin 1944, mais aussi par une historiographie canalisant les pensées vers cette région. Le fait que la Vendée soit distante de l'épicentre où s'est écrite l'histoire ne doit pas en faire un lieu oublié, terni par le temps et rongé par la nature. Certes, aucun débarquement, ni attaque majeure, ne s'est déroulé sur le littoral en Vendée⁹⁸. Mais il est nécessaire de détacher l'événementiel des vestiges matériels en vue d'éviter cette ultime convergence délaissant des lieux incarnant par essence un vécu similaire. Il est certes essentiel pour l'individu de se rattacher à une date, mais les lieux n'en demeurent pas moins importants.

C'est pourquoi il convient de reposer le sujet à plat et de ne se concentrer que sur les aspects tangibles du mur pour distinguer les fragilités de cette interprétation. Cela signifie exploiter la voie de la standardisation des bunkers en se demandant si les blockhaus de Vendée entretiennent une différence architecturale avec ceux implantés en Normandie. Est-ce sur une différence physique que l'historiographie fonde son raisonnement ?

Il convient, par l'exemple de la Vendée, d'appréhender le fait que les différentes sections du mur font partie intégrante de ce que l'on désigne globalement par l'expression « mur de l'Atlantique ». Soulignons ici la tendance à condenser l'histoire qui reprend cette appellation pour la résumer à la région normande bordée par la Manche. Nous nous proposons alors de démanteler cette propension en basant ce raisonnement selon une approche factuelle de ce qui a été souhaité par l'état-major allemand lors de la construction de cette ligne de fortification. Partant de ces observations, nous serons à même d'asseoir une réponse aux questions posées précédemment.

À la suite de l'opération Chariot de mars 1942, le général Gallenkamp comprend toute l'ampleur de ce projet lorsqu'il a été question de créer de toutes pièces un ensemble de structures défensives en Vendée. Lors de son interrogatoire, l'ex-général déclare qu'il est

⁹⁸ Seuls quelques accrochages se sont produits entre la *Flak* et la Royal Air Force, ou bien encore à Noirmoutier avec les quatre As, ces quatre dragueurs de mines allemands attaqués par l'aviation alliée dans le cadre de l'opération *Kinetic*.

nécessaire à cette époque de réunir, sous une même ligne, l'ensemble des ouvrages partant de la côte basque jusqu'à l'embouchure de la Loire. Cette volonté de former une défense cohérente et uniforme tient dans le fait d'exclure l'élaboration de points plus faibles, qui auraient pu être fatalement exploités par l'ennemi. Ce souhait est totalement compréhensible lorsque l'on porte à cette conception des visées stratégiques. Une continuité homogène d'ouvrages assure une protection et une sécurisation des lieux bien meilleures que si des ruptures intempestives se révèlent dans ce maillage. L'intérêt de Gallenkamp est de garantir au 80^e corps une parfaite ligne de conduite en réunion avec les autres généraux commandant les autres parties du littoral du sud-ouest.

Ainsi, évoluant sous les ordres du *Generalleutnant* Blaskowitz qui a sous son commandement toute cette région, son unique volonté est d'éviter les « zones blanches » en proposant un mur sans failles. Une telle détermination est clairement visible dans les productions de la propagande allemande, comme au sein de la brochure de Wolfgang Vennemann⁹⁹, dans laquelle cet auteur compare les ouvrages de Vauban à la production de Todt. D'après cet écrit, qui promeut l'édification du mur de l'Atlantique, il est question de l'énergie consacrée à l'érection d'une ligne de défense complète, repoussant toute idée de points formant une quelconque rupture dans cette tactique. À l'image de Vauban et de son pré-carré, le mur de l'Atlantique se doit d'être une unique et même ligne de fortification, partant de la Bidassoa pour rejoindre la Norvège, tout en passant par les côtes méditerranéennes. L'*Atlantikwall* n'est pas spécifique à la Normandie ; il intègre et unifie tous les territoires côtiers se trouvant sous la domination du Reich, afin d'imposer une seule et même défense.

Là encore, tout comme la stratégie de Vauban s'est exportée à plusieurs endroits du Royaume de France, il serait inexact de formuler un concept excluant les cités ayant bénéficié de ces techniques au profit exclusif de celles implantées le long de la frontière avec les Pays-Bas espagnols. Lorsque l'on évoque les réalisations de ce stratège du XVII^e siècle, nous n'avançons pas qu'elles se résument au nord de la France, mais bien qu'elles s'élèvent sur l'ensemble du territoire. Avec le mur de l'Atlantique, la volonté de l'état-major de l'époque se veut identique, il s'agit d'une infrastructure internationale.

Les volontés de Gallenkamp se fondent aussi sur les travaux fournis par l'OKW, qui a largement contribué à élaborer ce qu'est le *regelbau* à ce moment du conflit. Par essence, ce terme incarne l'idée d'une uniformisation des ouvrages composant le mur. Le travail produit par les différents bureaux d'études renforce considérablement le concept d'unification des

⁹⁹ VENNEMANN Wolfgang, *De Vauban à Todt. Les forteresses de l'Atlantique contre l'Angleterre*, Imprimerie ATS-COL, 1943.

défenses sous un même schéma. L'uniformité fait donc la force. Il est approprié de reprendre ce qu'énonce l'*Oberst*. Klaus dans ces différents communiqués¹⁰⁰ sur la question. Les plans des constructions normalisées doivent être réalisés autant que possible dans le but de fournir des moyens de défense uniformes le long des côtes. Ne nous égarons pas en interprétant cela comme un lissage strict du nombre et des modèles de casemates de manière à retrouver exactement une quantité identique d'ouvrages sur chacun des points fortifiés des côtes françaises. Non, il ne faut résolument pas observer ces énoncés de la sorte, mais comme une directive s'essayant à standardiser les types de bunkers. Klaus, ou bien même d'autres, interdit la généralisation de la *Sonderkonstruktion* puisqu'elle se révèle anticonformiste et ne vise qu'à promouvoir, d'une certaine façon, une déviance architecturale. Découle de cela la généralisation des différents modèles de blockhaus offrant aux troupes et à l'OT une typologie scrupuleusement préparée par les membres de la *Festungs Pionier*. Revoyons les clichés¹⁰¹ où Hitler examine les différents types de bunkers. À ce moment-là, peut-on encore affirmer une différenciation entre les édifices construits en Normandie et ceux de Vendée ?

L'idée de standardiser les structures défensives n'est pas nouvelle en soi. Souvenons-nous du projet du Führer en 1936 pour la frontière ouest, celle faisant face à la ligne Maginot. Les bâtiments qui y sont construits relèvent d'une toute nouvelle conception selon laquelle il est bien plus efficace de mettre en rapport la demande du moment avec des modèles préétablis. Cette nouvelle manière de procéder, mêlée à l'optimisation grandissante de l'organisation dirigée par Fritz Todt, garantit la mise en place d'une défense cohérente dont l'armement est géré selon un cahier des charges précis et en rapport avec des objectifs définis. Ainsi, l'exemple du *Westwall* peut alors diamétralement renforcer cet argumentaire par l'idée d'une défense à « l'emporte-pièce » par une typologie commune. Toutefois, ne tombons pas dans le piège d'une erreur de contexte. Les composantes et variables du mur de l'Atlantique sont manifestement très différentes de ce premier jet.

En exploitant ce glissement, au début de l'occupation de la France, la *Kriegsmarine*, voire l'Organisation Todt, a érigé en Normandie, et pas seulement, des défenses différentes des premiers modèles établis. Ce corps de l'armée allemande a fait cavalier seul en élaborant des types de blockhaus spécifiquement adaptés à ses besoins. La conception des plans s'est faite en étroite collaboration entre le bureau d'étude de l'OKM et celui de l'OT. Cette représentation pourrait refléter une certaine discordance entre ce qui est mené au sein des autres sections du mur et ce qui est conduit en Normandie. Cette dérive de l'époque est clairement exploitée par

¹⁰⁰ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 73.

¹⁰¹ Voir volume II annexe n° 64 – fig. 2.

la littérature qui guide vers cette appropriation exclusive du mur à la Normandie. Néanmoins, l'action d'Alfred Jacob en vue de garder la mainmise de l'OKW sur la conception des bunkers permet à la *Festungs Pionier* de balayer ces différentes anomalies en ne proposant plus que des modèles préconçus à l'avance. À l'automne 1942, la série 600 du *regelbau* sort contre toute attente, devançant l'OT. Ainsi, le Haut commandement de la *Wehrmacht* a réussi à instaurer une unique vision selon laquelle les défenses se doivent d'être basées sur une typologie commune, quelle qu'en soit la localisation.

La refonte de l'OT entreprise par Speer au lendemain de l'accident d'avion de Todt, aide en réalité à l'accomplissement de cet objectif. Bien que le but premier de cette organisation soit d'arriver à créer sa propre architecture défensive, les moyens logistiques engagés en vue de subvenir aux besoins de l'armée assurent d'un autre côté la pleine diffusion de cette unique représentation. Speer, en tant que *Reichminister*, permet de réduire les délais de production afin de fournir, par le biais de l'OT, les chantiers sur les côtes. Son rôle reste prépondérant puisqu'il incarne la seule interface entre les industriels et son organisation de travaux. Les efforts accomplis par cette collaboration profitent amplement à la conduite d'une uniformisation des éléments défensifs composants le mur de l'Atlantique.

Il ne faut toutefois pas oublier le passage du *Generalfeldmarschall* Rommel qui a contribué à renforcer l'installation des moyens de défense dans les différentes zones à sécuriser. Par ses conseils avisés en stratégie pure, ce gradé a participé à la promotion de cette cohésion entre les multiples zones de défense. En plus du travail de l'armée, Rommel permet de lisser, voire de combler, les différents points faibles de manière à donner à cette ligne de fortification une parfaite homogénéité.

Les représentations contemporaines des ouvrages de l'*Atlantikwall* permettent également d'intégrer cette dernière interprétation. En effet, il faut consulter les cartes produites à cette époque pour constater qu'il n'y a aucune coupure ou rupture dans l'élaboration de ce système défensif. Certes, il est possible de remarquer la situation privilégiée de certaines régions, mais cela demeure motivé par des enjeux stratégiques propres à ces localités. Les différentes actions de l'OKW, de Speer ou bien encore de Rommel, ont bien évidemment un impact sur la cartographie, qui à son tour produit une vision linéaire de l'état de cette ligne défensive. Par exemple, de la carte¹⁰² qui expose l'avancement des constructions transparaît une prise en compte globale de tous les chantiers. Il n'y a pas d'exceptions ni de mise à l'écart d'une région au profit d'une autre.

¹⁰² Voir volume II annexe n° 1 – fig. 9.

Cette dernière vision d'ensemble n'est pas un contre-exemple ni un cas isolé, puisqu'il a été possible de retrouver deux autres présentations¹⁰³ de l'étendue des fortifications. Le premier croquis vise à exposer l'articulation des différentes OBL de l'*Einsatzgruppe West* sur le territoire français. Ainsi, il est possible de distinguer par le biais d'un contour plus épais l'emprise du mur prenant racine au sud de Bayonne et se terminant au nord d'Amsterdam. Est même indiquée sur cette carte l'implantation du *Westwall* à l'est. La seconde représentation s'apparente légèrement plus à une ébauche, mais elle n'en reste pas moins intéressante. Ayant pour titre « Vue d'ensemble du tracé des lignes du mur de l'Atlantique, au moins en ce qui concerne le tracé prévu¹⁰⁴ », cette carte présente une ligne défensive uniforme, longeant, de la côte sud à la côte nord, le littoral français, voire au-delà.

Au travers de ces multiples remarques, n'oublions pas le point central de ce propos : le blockhaus. Reste-t-il le même partout ? Est-il plausible de trouver le même exemplaire en tout lieu ? Ou bien, si l'on se base sur l'historiographie, la Normandie représente-t-elle encore une figure d'exception ? Le *regelbau* se veut être une architecture universelle dans l'unique but de construire des édifices standardisés et rationnels, quel que soit l'endroit. En normalisant les moindres aspects structurels des bunkers, l'OKW a fait en sorte de fournir tous les outils possibles à l'OT afin de respecter les règles de construction préétablies. Certes, il est possible que quelques adaptations soient faites. Il n'en reste pas moins qu'il est catégorique et fondamental de concevoir l'implantation d'une typologie commune à chaque région fortifiée. Ce rapprochement s'opère par un style architectural identique et des caractéristiques défensives analogues. Par exemple, un ouvrage de type R667, visible en Vendée, peut être également remarqué en Normandie, sur la côte méditerranéenne ou bien encore en Hollande. Ainsi, les bunkers, au sens large, répondent tous au même cahier des charges. Il n'y a donc pas de favoritisme envers une région plutôt qu'une autre.

Le mur de l'Atlantique est de manière indubitable une défense uniforme, cohérente, dont les composants restent totalement identiques quel que soit le lieu où l'on se trouve. Il s'agit, en réalité, d'une volonté contemporaine de l'état-major allemand et non pas d'une interprétation découlant d'indices recueillis. Affirmer une différenciation, une discordance dans la nature des installations allemandes mettant en marge, voire effaçant l'existence de certaines régions, est surprenant de la part d'une historiographie désireuse de traiter le mur dans sa globalité. Certes,

¹⁰³ NARA, cote T78 – R625. Voir volume II annexe n° 83.

¹⁰⁴ En allemand : « *Übersichtsskizze der Linienführung des Atlantikwalles mind der Tatsächlich vorgesehen gewesenen Plannüngen nickwärtiger Stellungen also dessen was Tatsächlich war.* »

certaines écrits précisent la localisation de leurs propos, mais trop peu le font. L'appropriation normande de l'appellation « *Atlantiwall* » ne peut plus réellement tenir face à des arguments historiques. De même, la typologie du *regelbau* rappelle que chaque blockhaus peut être visible à plusieurs endroits en même temps, balayant la spécificité, le particularisme d'un lieu¹⁰⁵. Au sein du cadre géographique qu'est la Vendée, la ligne fortifiée s'intègre, au même titre que celle implantée en Normandie, au cœur d'un seul et même système défensif. Il n'y a donc aucune différence structurelle propre à une région, aucun hiatus historique justifiant cette séparation. En revanche, peut-on observer la mise en place d'une stratégie spécifique mettant en avant un lieu plutôt qu'un autre ?

I.3.2. Des enjeux stratégiques propres aux deux régions

Mettre en place une défense le long d'un littoral totalisant environ 4 000 km de côtes se traduit de manière indubitable par une adaptation des futures infrastructures. L'environnement naturel sur une si longue distance change inexorablement. Le paysage, les lieux offrent fatalement une topographie différente. Bien qu'il soit difficile de le concevoir avec cette base commune qu'est le *regelbau*, l'OKW et l'OT n'ont pu réaliser des défenses scrupuleusement identiques dans leur architecture. L'uniformisation des traits stylistiques par la typologie mise en œuvre sur l'ensemble de ces espaces amène vraisemblablement un contraste avec les multiples environnements auxquels est soumise cette nomenclature. Chaque région voit alors ses prérogatives différer d'une autre. Les besoins de la Normandie ne sont pas ceux de la Vendée et inversement. Ceci vaut également pour le littoral méditerranéen où les exigences rencontrées ne sont pas semblables à celles croisées plus au nord. Partant de cela, l'uniformité du mur de l'Atlantique est-elle remise en cause ? Certes, il vient d'être dit que cette ligne de défense s'apparente à une ligne continue d'ouvrages garantissant la sécurité des lieux. Mais ne peut-on pas voir, d'une certaine manière, une discordance dont la cause serait dépendante des qualités topographiques des régions et des volontés stratégiques qui en découlent ? Effectivement, il est pertinent d'appréhender le fait que le mur soit conçu comme une unique ligne défensive. Néanmoins, est-il envisageable d'entendre une complexification de la chose selon la stratégie locale ?

En posant la problématique selon laquelle les blockhaus en Vendée sont différents de ceux implantés en Normandie, nous avons conscience d'aller au-delà du simple fait d'observer

¹⁰⁵ N'oublions toutefois pas l'importance architecturale de la *Sonderkonstruktion*.

la linéarité de cette muraille. Il est indispensable de se diriger vers un certain particularisme pour comprendre les raisons qui poussent l'historiographie à confiner le mur de l'Atlantique derrière les côtes normandes. Ainsi, il convient d'étudier cette distinction en prenant appui sur les conclusions établies à propos de la stratégie allemande en Vendée. À la suite de cela, il sera possible de discerner les infimes modulations que subissent ces installations en fonction de la menace et de la géographie des lieux.

En offrant une typologie commune à tous les sites fortifiés composant l'*Atlantikwall*, la branche de l'OKW commandée par Alfred Jacob permet une généralisation des modèles de bunkers à construire. Toutefois, n'établissons pas une extrapolation trop impérieuse en ne prenant pas en compte les spécificités des lieux dont la sécurité demande à être renforcée. En effet, il faut penser la chose comme suit : la ligne de défense se doit d'être uniforme, mais peut exiger une certaine adaptation face aux particularismes rencontrés.

En revanche, ce point se base aussi sur l'adaptation des défenses suivant une variable quantitative des ouvrages défensifs. Effectivement, le lissage entrepris par les instances de la *Wehrmacht*, en vue d'équiper de manière standardisée chaque point d'appui, n'admet néanmoins pas le même nombre de blockhaus pour chacun de ces sites. Le *regelbau*, en mettant en place une telle offre entre les mains de l'OT et de la *Festungs Pionier*, assure, en quelque sorte, un assemblage modulaire des défenses, et ce, en fonction de la menace. Partant de là, l'uniformisation stricte du nombre d'infrastructures au sein du mur semble compromise. Certes, il y a bien une base commune, une nomenclature dictant et prévoyant chaque détail, mais l'étalement homogène des défenses paraît quelque peu bousculé, d'une certaine manière. Au sein de chaque région, des choix sont établis de façon à ajuster précisément la réponse à apporter à une éventuelle agression. Visuellement, la rupture ne s'opère pas. Les ouvrages reçoivent, pour la plupart, une architecture commune, un armement qui, dans la majorité, est issu des stocks de l'armée allemande. À partir de ces éléments, une conciliation se réalise en vue de créer l'unité du mur. Sur les cartes¹⁰⁶, la ligne défensive suit inlassablement le littoral. Le pouvoir disruptif n'est pas incarné par les casemates ou par cette muraille de béton, mais bien par cette modularité intrinsèque accordée aux points d'appui.

Le terme « adaptation » prend tout son sens dans ce cadre. La typologie permet une certaine flexibilité dans le sens où elle propose une pluralité de réponses formant cette rupture qu'il est possible de distinguer au sein des poches de résistance. Ces solutions varient en fonction de l'évaluation de la menace. Par cette dernière articulation, découle un lien formel

¹⁰⁶ Voir volume II annexe n° 1 – fig. 9. et annexe n° 83.

avec la cohésion observée tout au long de ces pages. Que l'on se place du point de vue du site fortifié ou de celui de l'ensemble des fortifications à un niveau international, il ressort une indéniable cohérence. Cependant, au sein de cette double approche, réside cette inflexion concédée par le *regelbau*. Quelle est donc la cause de cette complexification résiduelle ?

Le lien qui unit le mur à la côte est d'autant plus fort lorsque l'on s'intéresse à la spécificité des lieux. En effet, la topographie des lieux où sont implantés les points d'appui amène un glissement vers les qualités stratégiques de ces mêmes lieux. Comme on vient de l'observer, cette ligne de défense universelle repose sur une pluralité d'environnements très spécifiques, dont découlent des interprétations spécialement liées à la formation d'une tactique. De cette manière, l'analyse de la topographie provoque l'instauration de méthodes permettant de faire face à une menace donnée. En examinant la façade maritime de la Vendée, on a conclu à l'ancrage d'une double approche de la part de l'état-major allemand. D'un côté, la défense du couloir de transit entre la base sous-marine de Saint-Nazaire et celle de La Rochelle, et d'un autre côté, la protection de l'estran contre un potentiel débarquement. Au sein de cette section du mur, on perçoit très distinctement l'adaptation des constructions par leur nombre et leur typologie afin qu'elles s'inscrivent dans cette optique très précise d'une défense appropriée à un objectif précis. Il existe, certes, des structures identiques, peu importe le lieu, mais la quantité d'infrastructures installées change en fonction du rôle attribué à chaque point d'appui. Il a été possible de le remarquer au fil de ces chapitres, certains des modèles sont bien plus adaptés que d'autres à la mission qui doit être remplie. D'où cette variation à partir d'un système commun imposant à chaque site fortifié une typologie universelle.

Cette rupture quantitative dans l'uniformisation du mur de l'Atlantique prend alors sa source dans le type d'objectif à remplir. En effet, la position stratégique de la Vendée impose aux fortifications d'assumer cette double vision stratégique. On comprend alors l'adéquation entre les modèles implantés, la stratégie et l'environnement. Ces trois variables entraînent le basculement de ce lissage, observé précédemment, par un changement de cette optique continue d'un mur uniforme. Cela reste également vérifiable par la particularité des autres sections. Par exemple, dans la région normande, le nombre de bunkers évolue aussi sensiblement en fonction de ces trois éléments. Il est aisé de comprendre que ce territoire tient une place privilégiée face au danger que représente le débarquement des troupes alliées. En outre, c'est aussi un lieu très important pour les forces allemandes qui souhaitent surveiller le trafic maritime de la Manche.

Toutefois, ne tombons pas dans le piège tendu par l'historiographie en comparant et en jugeant les qualités défensives de ces deux endroits, ni d'autres. Chacun de ces lieux relève de

particularités inhérentes aux trois paramètres ci-dessus. Toutefois, si le nombre de bunkers et de défenses peut changer d'une région à une autre, on y retrouve la même nomenclature issue du *regelbau*. Il en émane alors une certaine analogie entre ces différents lieux qui composent cette fortification. Le particularisme repéré aide, d'une certaine manière, à accomplir un objectif commun : barrer le chemin à un éventuel agresseur. Ainsi, c'est selon ce consensus qu'il est possible de voir l'unité du mur de l'Atlantique.

Poser la question de savoir si les blockhaus vendéens sont différents des blockhaus normands semble, de prime abord, contredire le courant historiographique dominant. Prônant une différenciation des différentes sections de l'*Atlantikwall*, une partie de la bibliographie sur le sujet permet de cantonner cette appellation aux frontières du littoral normand. Nous l'avons dit, l'histoire événementielle paraît l'emporter sur une histoire matérielle qui ne sert là que de décor en somme. La candidature déposée à l'UNESCO met en exergue ce phénomène. L'oubli ou la mise à l'écart des autres parties de cette muraille des temps modernes est à déplorer. Or l'universalisme architectural que propose l'OKW par le biais du *regelbau* permet de sensibiliser nos consciences à l'aspect normatif du mur. Cette ligne défensive entreprend de manière exclusive une unité indéniable, progressant au-delà des régions, voire outrepassé les frontières des États souverains occupés. En revanche, la volonté contemporaine de l'état-major allemand d'unifier cette immense fortification passe, également, par une complexification d'un rapprochement selon le type d'objectif à atteindre. On peut alors tirer de cette réflexion deux conclusions. D'un côté, l'articulation « *Atlantikwall* » désigne l'ensemble des points fortifiés, mais, d'un autre côté, ces sites fortifiés semblent répondre d'un particularisme dicté par l'environnement, la stratégie appliquée et le choix des blockhaus implantés, et ce, en fonction des objectifs à accomplir.

* * *

Le blockhaus, par sa définition, entretient un lien intrinsèque avec l'idée de protéger les occupants dont il a la charge. Poser la problématique de savoir si ce monolithe est une arme défensive efficace a permis d'ouvrir une réflexion vers des champs quelque peu expérimentaux. Effectivement, l'objectif était de formuler une réponse aux hypothèses relatives à l'utilité pratique de ces géants de béton face aux réalités des combats.

Avec l'articulation linguistique se jouant d'une certaine antonymie, « arme défensive », il a été possible de jeter un regard à travers les failles que comporte cette architecture se disant invulnérable. Toutefois, l'usage d'appendices extérieurs, également en béton, semble permettre

de résoudre l'ensemble des inconvénients qu'impose l'architecture monolithique. De même, l'aménagement intérieur montre une certaine anticipation sur la tournure probable des combats. Il en découle que l'élaboration des qualités défensives du blockhaus ne concède aucune place aux imprévus. Chaque élément semble être à sa place, de manière à être accessible à tout moment par la garnison.

L'armement mis en œuvre pour faire face à un hypothétique débarquement sur les côtes vendéennes se veut tout aussi capable de contrer les agressions des adversaires. En revanche, lors d'une attaque depuis la mer, les forces allemandes ne font pas la distinction entre une phase préparatoire à un débarquement et une aspiration de l'ennemi à occuper seulement l'espace maritime. Les armes pouvant faire face à ce genre de schéma sont largement de taille à riposter à de telles agressions. Cependant, devant la pluralité des canons, la logistique se trouve franchement compliquée en Vendée.

De ce fait, si l'on tient compte à la fois de la stratégie, des artefacts retrouvés sur le terrain et des caractéristiques techniques des armes, les dispositifs du mur de l'Atlantique en Vendée sont une réalité. Néanmoins, il s'agit d'un résultat qui se doit d'être modulé si l'on s'engage dans une confrontation hasardeuse avec les défenses normandes. Lorsque la littérature place la Normandie comme étant la région incarnant le mieux les aspects du mur, il est bon de rappeler que les enjeux de chacune des régions sont différents. Il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de noter l'indéniable uniformité de cet ensemble défensif qui n'admet pas, historiquement, de différence dans sa prise en compte. L'appellation « *Atlantikwall* » est fondée pour toutes les régions sur lesquelles s'implante cette fortification, tout en affichant des différences à plus petite échelle.

Ainsi, il est certain que l'architecture monolithique demeure efficace en tant que défense, mais l'hétéroclisme de l'armement embarqué impacte sérieusement une logistique qui semble être déjà au maximum de ses capacités en juillet 1944. Lorsque la paix sera revenue, que va devenir l'*Atlantikwall* en Vendée ? L'efficacité du Mur en Vendée sera-t-elle reconnue par l'armée française en vue d'une probable réutilisation ? Vers quoi se prédestine cet ensemble défensif ?

Chapitre II. Des blockhaus : une appropriation française

Au lendemain de la retraite allemande, les ouvrages du mur de l'Atlantique en Vendée connaissent de manière indéniable un revirement dans leur existence. Ces structures bétonnées, construites tout le long des côtes maritimes, n'ont pu être emportées par leurs commanditaires. Abandonnées, désertées, ces casemates qui servaient les troupes allemandes, il y a quelques mois, ne sont plus que des bâtiments sans fonction précise. Laissant vacants ces nombreux édifices dans leur retraite, les forces allemandes se désapproprient de manière brutale les blockhaus qu'elles ont elles-mêmes conçus et construits. Cette rupture, tant décisionnelle que physique, permet l'arrivée de nouveaux acteurs. Ces derniers appellent, dès l'avènement de cette défaite, à une réappropriation complète des lieux pour leur propre compte.

La question du legs de l'*Atlantikwall* suscite des interrogations, voire une problématique sensible quant à la destinée de ces bâtiments au sein de la nouvelle administration de l'État français. Ces bunkers symbolisent à la fois la défaite, l'Occupation, mais aussi la collaboration forcée de la population à l'édification des défenses. Que faire de ce lourd héritage ? La population voit en ces structures le reflet honteux de ces années de guerre.

En outre, la plupart de ces défenses sont encore remplies de matériel, de munitions voire peut-être d'armes. Elles peuvent se révéler dangereuses lorsqu'elles sont placées entre de mauvaises mains. Comment, par quels moyens est-il possible d'encadrer cet héritage controversé ? En détruisant chaque blockhaus ? Le travail serait titanesque au vu du nombre d'ouvrages construits. D'ailleurs, la main-d'œuvre au lendemain de la guerre s'attèle à une autre tâche bien plus importante que celle de gommer une symbolique. Et puis, ne serait-il pas intéressant d'en connaître davantage sur ces bunkers, en vue de parfaire les compétences d'une armée affaiblie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ? Sous couvert d'étudier le principe de ces fortifications, l'État n'aurait-il pas là l'occasion d'aller au-delà de cette controverse ? La pleine appropriation de ces monolithes par l'État français n'est-elle pas la solution idéale ?

Lorsque l'on observe aujourd'hui les restes d'un point d'appui, ces vestiges semblent incomplets, il manque des éléments fondamentaux à leur bon fonctionnement. Ce constat ouvre des interrogations auxquelles la première partie s'est efforcée de répondre. Mais lors de cet examen, s'est-on questionné sur les causes de ces disparitions ? Les stigmates du temps et de la nature ? Certainement, mais le passage des années n'emporte pas sur son chemin une porte blindée de plus de 500 kg, ni ne retire les obstacles placés sur l'estran. Ainsi, à qui revient en Vendée la déchéance de ce géant que l'on nomme « mur de l'Atlantique » ? Comment a-t-on

procédé à son démantèlement ? Ne peut-on pas y voir une première forme vengeresse de la part d'une population excédée par sa présence lourde de souvenirs ? Il est alors indispensable d'initier ce raisonnement par ces faits, qui répondent à des motivations locales d'en finir avec ce reflet de l'Occupation. Cette réflexion s'inscrira au sein d'une chronologie pouvant témoigner de ces premières actions de destruction.

L'appréhension de telles fortifications par l'état-major français, voire allié, pose certaines difficultés quant à l'appréciation de la pleine mesure de ces défenses. La typologie instaurée par le *regelbau* se veut assurément novatrice face à l'expérience française dans ce domaine, qui ne se résume qu'à des préceptes dépassés et lointains¹. De cette manière, comment et par quels moyens l'État a-t-il pris connaissance de cet héritage particulier ? Pourquoi, quasiment du jour au lendemain, des administrés se regroupent et forgent une pseudo-conscience envers ce genre d'architecture ? Sur quels fondements cette réunion a-t-elle statué du devenir de ces ouvrages ? Vers quelles finitudes se profilent ces anciennes casemates ? Viendront certainement d'autres interrogations, mais il n'en reste pas moins que ce second point permettra d'ouvrir une dimension qui semble être oubliée de l'historiographie. Seule Christelle Neveux² évoque les décisions qui aboutiront à ce que l'on peut contempler aujourd'hui sur les plages. Approfondir cette réflexion mettra clairement en relief le manque d'historicité qui émane des décisions prises.

La veine de ce chapitre est essentiellement l'idée d'une pleine appropriation par la France. L'inscription d'un transfert de souveraineté entre un Troisième Reich déchu et une France victorieuse semble palpable ici. La question de la destinée du mur paraît s'écrire à ce moment précis. Or quelle peut être sa reconversion au lendemain de la guerre, s'il est possible d'en percevoir une ? Suite aux décisions de la commission chargée d'évaluer le potentiel des anciennes casemates allemandes, ce point s'ouvrira sur une issue pour le moins improbable, dont même la littérature n'intègre pas toutes les dimensions. La possible réhabilitation de ces géants de béton et d'acier par la marine française sera au cœur de ce sujet. Pourquoi ? Comment ? Cette alternative tranche radicalement avec la volonté d'oublier ce relent de l'Occupation, que même l'histoire de la République a mis entre parenthèses. Toutefois, il ne sera pas question d'établir simplement un récit articulante, ou mettant en scène une progression événementielle aseptisée. Il s'agit de forger une analyse mettant en exergue ce souhait utopique de recycler des édifices auxquels même la politique française de l'époque ne consent pas à donner une légitimité.

¹ La dernière expérience en date pour l'armée française étant celle de la ligne Maginot.

² NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.

II.1. La déchéance du mur

L'évacuation des troupes allemandes, à la fin du mois d'août 1944, dessine la première phase de déclin pour le mur de l'Atlantique. Vidée de ses occupants, cette architecture si particulière témoigne encore, du fait de sa monumentalité, de la puissance de la nation qui l'a bâtie. Ériger des monuments grandioses, en vue d'entrer dans une certaine postérité, séduisait aussi bien Hitler que Speer³. L'emprise spatiale, ainsi que le poids symbolique qu'incarnent ces ouvrages faits de béton et d'acier effleurent dorénavant le concept d'une invulnérabilité mémorielle. La représentation qu'inspire cette architecture à ce moment précis de la Libération n'est sans doute pas de l'admiration, mais plutôt une haine générale contre les méfaits d'une guerre d'occupation.

Devant l'absence d'une administration pour en interdire l'accès, la population ressent le besoin, non pas de contempler ces infrastructures, mais plutôt de s'en approcher, comme pour braver cette proscription maintenant effacée. Il ne faut pas attendre très longtemps pour voir apparaître les premiers cas de saccage et de destruction. Le vandalisme à l'encontre des bunkers entreprend l'abaissement, fictif, d'une image, voire d'une symbolique que les représentations de la propagande allemande plaçaient à un niveau supérieur⁴. Reprise par des actions publiques de déblaiement, cette répulsion atteint même les sphères de l'administration locale. L'éradication de la moindre silhouette bétonnée est alors cautionnée. Cette vindicte généralisée s'apparente aux mouvements révolutionnaires de 1789, où la foule pressée d'en finir avec l'Ancien Régime, détruisit, sans distinction préalable, toute forme dans laquelle le pouvoir royal se personnifiait.

Ainsi, quelles formes cette dégradation, doublée d'une atteinte morale, prend-elle en Vendée ? Comment s'articule réellement la déchéance, tant physique que psychologique, voire mémorielle, de ces fortifications ? L'historiographie sur ce sujet reste assez timide. Elle consent à remarquer quelques traces liées aux pillages ou aux actes de démolition entrepris par les autorités locales, mais ne s'étend pas. Aucune étude ne porte sur ce qui reste l'un des fondements de la répulsion de la population envers le potentiel historique de cette architecture. Certains auteurs comme Isabelle Degrémont et Thao Tran⁵ établissent un regard patrimonial

³ SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, op. cit., p. 81.

⁴ VENNEMANN Wolfgang, *De Vauban à Todt. Les forteresses de l'atlantique contre l'Angleterre*, Imprimerie ATSCOL, 1943 ; Revue allemande *Signal* n°1,2 et 3 de 1943.

⁵ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYNEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90.

pertinent sur le sujet, mais ne se questionnent pas sur la véritable source de cette conscience réfractaire qui sévit après coup.

En revanche, il faut noter que les écrits de Christelle Neveux⁶ abordent ce point. Ils évoquent une certaine curiosité de la part de la population, doublée d'un assentiment des services administratifs. Pour cette auteure, c'est l'interdiction d'approcher et d'observer le blockhaus qui aurait conduit à la création d'un « imaginaire négatif⁷ ». La symbolique qu'incarnent ces casemates mènerait, selon elle, les personnes à les dégrader et les à éradiquer. Cette approche semble intéressante, mais paraît établir une généralisation d'une vision particulière. En effet, au sein des villes portuaires, les habitants connaissent parfaitement à quoi ressemblent les traits d'un bunker allemand. La population maritime, certes interdite de s'approcher du littoral, sait pertinemment à quoi s'apparentent ces défenses. En outre, ce raisonnement transcrit l'idée d'une nécessaire vengeance contre l'ennemi, prendre le dessus en s'attaquant à sa représentation. On ne fait ici qu'effleurer la véritable profondeur de la question.

Il convient de proposer une optique sensiblement différente. Pour ce faire, il semble nécessaire de porter à cette nouvelle perception les raisons et les conséquences du pillage des ouvrages. En effet, quelle force pousse ces habitants à s'emparer du mobilier, à en renverser l'ordre, afin d'annihiler totalement l'image du blockhaus ? N'existe-t-il pas des risques ? Ces édifices étant de véritables poudrières pour certains, n'est-il pas dangereux de s'y aventurer ? Il apparaît, en réalité, que le mur se présente comme une incontestable barrière à la reprise d'une vie civile. Ces défenses sont perçues comme étant d'indubitables obstacles, et l'argumentaire avancé pour favoriser leur destruction s'appuie sur une gêne physique. Dans certains cas, en milieu urbain, elles peuvent entrer en conflit avec la reprise de la libre circulation des habitants. De même, la Vendée étant une région très attachée à sa façade maritime, la présence de ces vastes zones militaires abandonnées le long des côtes contraint les activités économiques en lien avec cet espace. Par conséquent, la déchéance de ces fortifications s'inscrit dans la neutralisation et l'oubli de ces structures militaires. La dernière section de ce développement permettra d'attester du travail hâtif des agglomérations visant à estomper la silhouette dérangeante du mur, sans attendre l'instruction des services étatiques.

⁶ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76.

⁷ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

II.1.1. Le pillage : un acte dangereux

L'architecture militaire, quelles qu'en soient la nature et l'histoire, attire les consciences. Il est vrai que lorsque l'on s'approche d'un château, d'un fort ou de ces casemates modernes, la curiosité d'en savoir plus reste identique. Cette appétence visuelle quant à l'aménagement intérieur du blockhaus ne tient plus face à la seule perception de l'extérieur. Peut-être que cette aspiration est due à l'imaginaire lié au monde militaire ? Au désir d'être en mesure de répondre à ces questions : « Comment est-ce au-delà de ces murs ? », « Que peut-on y trouver ? ».

Le domaine militaire a toujours cultivé chez les civils un fantasme, laissant libre cours à quelques pensées divagatrices, donnant finalement au bunker les traits d'une chimère. Conforter la population dans une ignorance vis-à-vis de ces bâtiments défensifs, en occulter la perception, ne fait que renforcer ce songe. Cette boulimie d'en connaître plus, de savoir de quoi il retourne réellement éclate au grand jour dès que les gardiens de ces défenses quittent les lieux. Les propos de Christelle Neveux étendent la création de cet imaginaire vers l'ensemble des traits physiques de ces monolithes, extérieurs et intérieurs. Selon elle, la « population qui, en majorité, ne savait pas à quoi ils ressemblaient⁸ » s'intéresse à ces structures par simple incompréhension, voire par ignorance. L'auteure s'appuie sur le fait que certains villages côtiers ont été évacués par les soldats allemands. Certes, mais cela ne suffit pas à en faire une généralité. La plupart des populations sont restées au sein de la zone côtière interdite, comme à Jard-sur-Mer. Les civils, à l'époque, comprennent très bien ce qu'il se passe et à quoi ressemblent les édifices du mur de l'Atlantique. La propagande allemande demeure très active, même au sein des territoires les plus reculés⁹. D'ailleurs, sur le terrain, ces gens voient apparaître ces dômes de béton et ne sont pas crédules quant à l'objectif pour lequel ils sont conçus. Sinon, comment auraient-ils exprimé l'envie de pénétrer à l'intérieur ces murs de béton ? Ainsi, il ne semble pas qu'une telle avidité se soit manifestée en Vendée, mais plutôt le simple désir de pouvoir entrer au cœur d'une construction devenue interdite, d'assouvir cette insatiabilité de découvrir l'intimité de l'ennemi.

En revanche, qu'est-ce qui pousse réellement la population à vouloir s'immiscer au sein de ces abris défensifs ? Certes, la curiosité reste un argument tout à fait valable, mais d'autres raisons n'incitent-elles pas ces personnes à explorer ces bunkers fraîchement libérés de leurs

⁸ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

⁹ Notamment par la distribution de la revue allemande *Signal*.

occupants ? Ces découvertes ne comportent-elles pas l'idée de reprendre ce qui a été injustement pris par l'occupant ?

Il est nécessaire de moduler ce propos en vue d'examiner pleinement les raisons de ces visites répétées de la part des habitants. Il convient alors de porter notre intérêt sur la situation sociale de la population pour comprendre les diverses formes de pillage qui en résultent.

Le 17 septembre 1944, le département de la Vendée est officiellement libéré de l'ennemi. Les habitants exultent de joie, mais la réalité de la situation les rattrape très vite. La population française a été durement touchée par ces années de guerre et la Vendée ne fait pas exception. Au lendemain de cette occupation, alors que tous les territoires ne sont pas encore libérés, le système de rationnement perdure et se renforce¹⁰. Alors comment survivre ? Par quels moyens ces habitants ont-ils amélioré leur quotidien ? En outre, la population entre très rapidement dans une période saisonnière difficile avec l'approche de l'hiver. Même si le climat est plutôt doux dans les régions du bord de mer, il n'en reste pas moins le besoin de chauffer un minimum les habitations. Le rationnement du charbon entraîne une pénurie de cette matière première. La majorité des mines sont à l'arrêt et bien souvent implantées dans le nord-est, encore en proie à de violents combats. La nécessité du bois de chauffage se fait criante. Les petites localités en périphérie des zones portuaires d'importance sont privilégiées dans le sens où elles ont accès à certaines forêts. Toutefois, cette problématique se durcit au sein des espaces urbanisés puisque cette ressource n'est pas présente en abondance. Partant de ce constat, comment la population va-t-elle surmonter ces difficultés ?

Les premières scènes de pillage et de prélèvement d'objets au sein des points d'appui sont visibles assez rapidement. La population ne tarde pas à s'intéresser à ces bâtiments tout juste abandonnés en vue de découvrir ce qui s'y cache. Par simple curiosité de visiter ces ouvrages militaires, encore interdits hier, ou par besoin, les habitants s'emparent très vite des lieux. Selon le récit de Clément Corbrejaud qui a vécu ces événements à Noirmoutier, le camp de La Guérinière, c'est-à-dire celui de la batterie *Tirpitz*, « fut aussitôt envahi par la population qui emporta tout ce qui était récupérable¹¹ ». Dans un premier temps, il est possible d'observer que les personnes se saisissent d'objets de façon quasi instinctive, sans même réfléchir à une réutilisation future. Il s'agit d'amasser, de reprendre ce que l'ennemi a pris durant le conflit. Cette forme de « pillage instinctif » est indéniablement poussée par l'effet de groupe. M. Boutolleau se souvient justement d'une certaine concurrence entre les pilleurs. Il s'agit de

¹⁰ La plupart de ces personnes connaîtront cet aménagement des ressources élémentaires jusqu'à l'aube des années 1950 par les tickets de rationnement.

¹¹ CORBREJAUD Clément, op. cit., p. 15.

dépouiller, fictivement, l'ennemi, plutôt que de s'emparer d'éléments qui peuvent réellement servir.

Ce genre de phénomène se produit à peu près partout sur la côte. Exaltée par la Libération, la population semble poussée par cette soif de découvrir l'envers du décor. Ferdinand Morineau, dans ses mémoires du *Pays de Jard*, fait également mention de ces visites. Il indique que « les installations allemandes de la côte et de la forêt ont été “visitées”. Tout est bouleversé, saccagé, pillé¹² ». L'instituteur montre clairement ce désir de vengeance doublé d'un sens irrationnel, presque désordonné dans ses gestes. Dans un contexte si particulier, il est difficile d'interdire l'accès aux blockhaus, d'empêcher ces gens de venir prélever leurs trophées. Pourtant, à La Guérinière, les gendarmes, encore en place, sont allés récupérer directement chez les habitants les objets récoltés, selon les souvenirs de Clément Corbrejaud.

D'ailleurs, à propos du mobilier pris par la population locale au sein du camp de la batterie *Tirpitz*, deux versions semblent s'opposer. De l'analyse des mémoires de ce Noirmoutrin, il ressort qu'une troupe d'Allemands est revenue dans l'île peu après. L'objectif étant de ramasser tous les objets plus ou moins importants pour les entreposer dans la grange du camp¹³ de la cantine avant d'y mettre le feu. M. Corbrejaud précise même que ces soldats y ont déposé du charbon, élément essentiel pour les habitants. Ce fait est également rapporté par M. Boutolleau, mais d'une manière un peu différente. Selon lui, un camion allemand est bien revenu environ une semaine après la retraite des troupes. Plusieurs hommes en sont sortis et « ont fait sauter la grange¹⁴ ». La destinée de la grange semble donc être la même ; ce qui diffère est ce qu'elle renferme : voyant ses concitoyens s'emparer du butin qui se trouvait dans les bunkers, le maire l'aurait fait reprendre pour l'entreposer dans ladite grange pour que personne ne profite des trouvailles. Les soldats ont alors mis tout le monde sur un pied d'égalité en détruisant le bâtiment par le feu.

Du reste, des excursions allemandes formées par des groupes isolés sont conduites de manière très fréquente. Il n'est pas rare que des convois de camions sillonnent les routes pour s'arrêter et inspecter les ouvrages que les soldats viennent de quitter. La mission qui leur est attribuée reste cependant assez floue. Si l'on se rapporte aux différents récits, on y trouve des annotations sur leur passage, mais pas sur la nature de ces passages. Peut-être reviennent-ils chercher des munitions pour alimenter les troupes battant en retraite ? Leur manque-t-il des

¹² MORINEAU Ferdinand, *Le pays de Jard : histoire des communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard*, Les Sables-d'Olonne, Guibert, 1965.

¹³ Voir volume II annexe n° 49 – fig. 1.

¹⁴ Voir volume II, section « Témoignages ».

fournitures qu'ils auraient stockées dans les bunkers ? Dans tous les cas, la présence de forces allemandes revenant sur les lieux freine légèrement les actes de vandalisme et de pillage. En effet, si un civil est pris sur la voie publique, il peut être condamné comme terroriste. Une personne prise à « visiter » les blockhaus s'expose à des risques comparables.

La précision des fronts des poches de Pornic et de La Rochelle permet de limiter de manière drastique ce genre d'opération et cantonne les forces allemandes au sein d'un périmètre bien défini. Les alliés, aidés par les FFI, assurent alors un front totalement hermétique à l'hiver 1944. La population suivant de près l'évolution de la situation profite de cette conjoncture.

Au sein du camp de La Guérinière, le maire a placé des gardes dans le but de restreindre les scènes de pillage, mais devant le nombre, ces derniers sont tout simplement partis. Clément Corbrejaud indique que les locaux qui servaient de logements aux soldats sont désossés : « Les portes et fenêtres des baraquements sont démontées et emportées, ainsi que toutes les installations électriques¹⁵. » La ruée vers ces matériaux débute dès le mois de septembre et n'attend pas les premières vagues de froid précipitées par l'hiver. De cette manière, tout le bois est récupéré. L'auteur constate même que certains vont jusqu'à soustraire les lourds madriers de pin qui étaient les abris creusés dans la dune. M. Boutolleau se souvient que certains baraquements qui se situaient à proximité de la route de la Noure¹⁶ ont servi à la commune pour organiser un bal. Puis le sort de ces logements a été déterminé par la population. Ce dernier relate aussi que les propriétaires des parcelles agricoles, voire des marais, sur lesquels avaient été implantées des « asperges de Rommel » se voient bénéficier du destin de ces obstacles. Bien que certains soient, sur le coup, mécontents d'hériter d'une telle installation, ils profitent pleinement des troncs d'arbre pour en faire du bois de chauffage.

Ailleurs sur la côte, des scènes similaires se déroulent. Le phénomène n'est pas spécifique à l'île de Noirmoutier. Ainsi, trois jours après la libération officielle, George Demais, huissier aux Sables-d'Olonne, est requis, sur la demande du maire, pour venir constater les dimensions et la constitution des tranchées creusées par les Allemands. Le but de cette manœuvre est assez simple : posséder une trace écrite¹⁷ officielle de ces ouvrages avant leur démolition et la récupération des matériaux par la population. Ces tranchées permettent de disposer d'une quantité assez impressionnante de bois. Cela en fait donc des gisements très facilement accessibles pour les personnes en quête de cette ressource.

¹⁵ CORBREJAUD Clément, *op. cit.*, p. 15-16.

¹⁶ C'est-à-dire au nord de la pointe de la Loire.

¹⁷ AMSO, cote H VII 103.

La récupération du matériel militaire allemand engendre des situations quelque peu étonnantes. En effet, Clément Corbrejaud note dans son récit¹⁸ qu'à la suite du départ définitif des Allemands le maire a organisé une vente du bois et des objets retrouvés dans le camp de la batterie *Tirpitz*. Il s'agit sans aucun doute des premières formes d'aliénation que subissent ces installations. En outre, il est surprenant que l'organisation de ventes similaires ne se soit pas répétée dans tout le département. Peut-être était-ce là une initiative locale empiétant sur le futur travail des ferrailleurs ? Justement, le rôle de ces derniers n'intervient que bien plus tard et s'étale des premiers mois de l'année 1945 jusqu'en 1950. La tâche demeure titanesque et se déroule bien souvent dans l'ombre des décisions de l'administration française. De ce fait, la réappropriation des ouvrages du mur revêt une facette vénale. L'autorisation de ces ventes et la tolérance du prélèvement de certains appendices des bunkers procurent alors des subsides très importants pour une population qui manque de tout ou presque.

La société vendéenne est indéniablement démunie à la sortie de ce conflit. Toutefois, le phénomène de cette première vague vengeresse qui s'abat sur les édifices s'essouffle au bout de quelques semaines. Peut-être est-ce par lassitude ou bien est-ce dû au recouvrement d'une certaine lucidité ? En tout cas, ces habitants se sont fait une raison. S'attaquer à des biens matériels ne fera pas revenir ce qui a été pris durant les années passées sous le joug de l'occupant. S'approprier ces installations militaires leur procure en quelque sorte un soutien, une représentation de substitution remplaçant un ennemi qui s'est manifestement envolé. Cette image de remplacement reste, selon toute apparence, la source de ce refoulement. Il est possible d'observer une cristallisation de ce que signifie ce symbole au sein des consciences.

Suivant ce que l'on désigne comme un « pillage instinctif », survient une seconde forme dictée par la nécessité. Cette différenciation est en réalité un glissement logique des choses. Face au besoin qui tiraille la population, certains individus retournent dans ces abris ternes et froids. Cette quête ne se fait pas par choix, mais par manque de bois ou d'objets de la vie quotidienne qui leur sont essentiels. Certes, quelques mois auparavant, ces personnes ont bouleversé l'ordre qu'imposaient les bunkers en prenant sans distinction tout ce qu'elles pouvaient prendre. Mais il n'en reste pas moins que l'hiver s'installe et que les besoins des foyers augmentent.

Le « pillage par nécessité » débute alors vers la seconde moitié du mois d'octobre 1944. Toutefois, il convient d'observer que ces initiatives se produisent plutôt en milieu urbain. Les villages côtiers du littoral vendéen sont généralement situés à proximité d'une forêt dans

¹⁸ CORBREJAUD Clément, *op. cit.*, p. 16.

laquelle la coupe du bois peut assouvir les besoins des villageois sans qu'ils prennent de risques. Car visiter ces ouvrages abandonnés peut comporter son lot de dangers. Rappelons qu'il s'agit d'édifices militaires dont le principal objectif est d'abriter hommes, armes et munitions. Même si les précédents occupants ont saboté une très grande partie de leur matériel, il est possible de retrouver un certain nombre d'explosifs. La question des risques pris par la population citadine est alors posée, car celle-ci est la première à vouloir récupérer des moyens de subsistance au sein de ces bunkers.

Un document¹⁹ montre cette tendance des habitants à s'intéresser à ce que renferment les blockhaus. Ce texte semble provenir d'une ébauche pour un article paru dans le journal *La Vendée Libre*²⁰ du 15 octobre 1944. Il est d'ailleurs étonnant que l'en-tête porte le nom d'un chirurgien, à moins que ce docteur soit aussi pigiste pour ce média. Quoiqu'il en soit, le corpus fait remarquer le besoin urgent d'interdire les accès des blockhaus : « [...] à l'approche de l'hiver, il est si tentant pour les pauvres diables d'aller prendre du bois où il y en a...²¹ ».

Malgré les avertissements, certains bravent ces risques et démontent certaines installations. Les abris pour le personnel sont d'ailleurs ciblés en priorité, car ils comportent des ressources primordiales. Le mobilier, qui reste assez modeste, est raflé lors des premiers actes de pillage. Le bardage en lambris se révèle intéressant, il est arraché, puis disséminé entre les différents foyers. D'autres s'attellent à la récupération du matériel électrique en vue de le revendre à bon prix. Ce genre de composants demeure assez rare pour l'époque, surtout en Vendée²².

En revanche, ces actes ne se déroulent pas toujours comme prévu. Dans leur retraite, les troupes allemandes n'ont pas eu le temps de neutraliser les champs de mines ou autres pièges éparpillés à proximité des points d'appui. Il est même probable que certaines ont reçu l'ordre de s'assurer que personne ne vienne visiter les ouvrages en y plaçant des dispositifs antipersonnel. Cependant, l'évacuation s'est déroulée dans la précipitation, laissant peu de chance à l'installation de tels procédés²³. Ainsi, les accidents ont lieu plus par maladresse et méconnaissance que du fait d'une réelle intention des Allemands de piéger leurs défenses. Ces mésaventures interviennent dès les premières visites des civils au sein des ouvrages militaires et se poursuivent jusqu'à ce que les autorités mettent en place des services de déminage des

¹⁹ AMSO, cote H VII 103. Voir volume II annexe n° 84.

²⁰ Journal hebdomadaire dont la publication publique est concomitante avec la libération de la Vendée en 1944.

²¹ AMSO, cote H VII 103.

²² LOIZEAU Marie-Laure et LELEU Jean-Luc, « Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du "mur de l'Atlantique" en Basse-Normandie », *In situ*, n° 38, 2019, 15 p.

²³ Le véritable objectif, sur le moment, est de détruire le plus de preuves possibles de leur présence plutôt que d'engager du temps en vue de mettre en place ce genre de guet-apens.

zones à risque. Les dégâts corporels sont en majorité réparables puisqu'il s'agit, dans bien des cas, de simples brûlures. Mais dans d'autres circonstances, ce genre d'événement entraîne des lésions plus profondes, surtout s'il se déroule dans un milieu clos comme à l'intérieur d'un abri.

Ces accidents liés à la venue de civils au sein d'enceintes militaires atteignent malheureusement les enfants. Lors de son interview, M. Boutolleau nous a confié qu'il a, lui aussi, été tenté d'aller visiter ces casernes lorsqu'il était adolescent. Tout comme les adultes, les jeunes âmes ressentent le besoin d'explorer ces édifices, dont l'image nourrit une certaine prédilection à créer des *scenarii* infantiles. Or le danger ne provient pas directement des structures, mais bien évidemment de ce qu'elles abritent.

À Jard-sur-Mer, l'instituteur Ferdinand Morineau fit dans ses mémoires du 4 octobre les premiers événements qui lient ces jeunes aux édifices abandonnés. Il constate que ces derniers jouent principalement avec les munitions que les troupes ont laissées dans leur fuite. Au sein de cette petite localité du bord de mer, les lésions sont quand même sévères, puisqu'il note des « brûlures au corps et au visage », ainsi que des « doigts déchiquetés²⁴ ». En outre, le professeur souligne la nécessité de fouiller les élèves à l'école « qui manipulent avec insouciance balles, détonateurs, rubans d'explosifs²⁵ ».

Ce genre d'anecdote n'est pas rare dans ce village. Au sein des petites revues trimestrielles, *Souviens-toi, raconte-moi le pays Jardais*, publiées par l'association Patrimoine du pays Jardais, il est possible de trouver des témoignages retraçant ces malencontreux incidents. Un numéro²⁶ relate le récit d'un jeune Jardais qui, avec deux de ses amis, partent à l'aventure dans ce dédale d'acier et de béton. Selon le texte, lorsqu'ils atteignent les fils barbelés des défenses, cela a pour effet d'enclencher les détonateurs auxquels ces fils sont connectés. Ce procédé rappelle les *Alarmschusspatronen*²⁷. Le témoignage indique aussi que les trois adolescents jouent à une autre occupation bien plus dangereuse : récupérer les obus abandonnés. Ils séparent l'ogive de la douille pour en récolter la poudre qui se présente sous la forme de bâtons. La finalité du jeu réside dans le fait de recouvrir ces explosifs de papier et d'y mettre le feu. Lors de l'une de leurs sessions, un de leurs camarades fut gravement brûlé au visage. Dans un autre numéro de cette revue trimestrielle, celui de juin 2016, est retracée l'histoire d'une personne dont le camarade s'empare, semble-t-il, d'un *Panzerfaust*²⁸ qu'il décrit comme étant

²⁴ MORINEAU Ferdinand, *op. cit.*, p. 70.

²⁵ *Ibid.*, p. 70.

²⁶ PATRIMOINE DU PAYS JARDAIS, *Souviens-toi, raconte-moi le Pays Jardais*, n° 20, décembre 2015, p. 35.

²⁷ Voir volume II annexe n° 3 – fig. 11.

²⁸ Littéralement « poing blindé », il s'agit en réalité d'une arme antichar abondamment utilisée et appréciée par les troupes allemandes à partir de 1942 pour sa redoutable efficacité contre n'importe quel type de char.

« une espèce de pompe²⁹ ». L'issue reste miraculeuse puisqu'il n'est aucunement blessé, mais séjourne une dizaine de jours à l'hôpital des Sables-d'Olonne, sûrement en état de choc. Ce genre de jeux se répand bien évidemment dans tous les villages et villes de la côte vendéenne. Le danger est exacerbé aux Sables-d'Olonne, dont les défenses côtoient indéniablement les habitations³⁰.

Malgré la forme désagréable qu'a le pillage³¹, il a, malgré tout, des effets que l'on pourrait qualifier « d'opportuns ». Le rapport³² d'un ingénieur des Ponts et Chaussées daté du 30 juin 1948 à propos de travaux maritimes exprime cette idée. En effet, il précise que son service a récupéré un câble électrique dans les ouvrages allemands en vue d'alimenter le feu du port de L'Herbaudière. Autre point intéressant de réutilisation, certaines des *Kabelbrunnen* (ces relais téléphoniques allemands) sont réemployées afin d'assurer le réseau téléphonique défaillant, voire inexistant dans certains territoires. Ce genre de recyclage ne s'arrête pas là puisque les tétraèdres placés le long de la baie des Sables sont découpés dans le but d'en faire des trottoirs. Soixante-quinze ans plus tard, il est encore possible d'en voir quelques exemplaires le long du boulevard Pasteur.

En conclusion, dans la suite de la libération officielle de la Vendée, il est possible de remarquer deux formes de pillage. Une première qui tend à vouloir se venger de l'Occupation par le saccage et le vandalisme, et une deuxième découlant directement des difficultés de la population à satisfaire ses besoins. En revanche, l'objet de ces actes compose le ciment qui soutiendra la répulsion des consciences envers une potentielle sauvegarde historique de ces bâtiments. Par ailleurs, ce genre d'entreprises n'est pas sans risque pour ceux qui s'aventurent dans ces casemates. Le nombre d'incidents reflète ainsi, d'une certaine façon, une forme d'insécurité pour les habitants. Ces édifices inspirent alors un véritable danger face à la reprise d'une vie civile paisible. Alors par quels moyens l'administration locale va-t-elle se charger de gérer cet héritage ?

²⁹ PATRIMOINE DU PAYS JARDAIS, *Souviens-toi, raconte-moi le Pays Jarçais*, n° 22, juin 2016, p. 35.

³⁰ RENO Colette, « Olonne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Bulletin de la société Olona*, n° 214, décembre 2010, p. 6.

³¹ Car cette articulation contient indubitablement l'idée d'une action violente à l'encontre de biens physiques.

³² AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

II.1.2. Le mur, obstacle quotidien

Les actes de pillage à l'encontre des infrastructures militaires n'effacent en rien leur existence. Ces actions renforcent, quelque part, l'idée selon laquelle ces ouvrages gênent physiquement une population qui s'éveille à la suite de quatre longues années d'occupation. Comme partout sur la côte atlantique, ces installations bouleversent manifestement les habitudes des habitants en limitant la circulation des biens et des personnes. Elles engendrent un frein aux activités professionnelles et donc le blocage d'une potentielle reprise économique. La présence de défenses laissées à l'abandon n'est pas la seule à concourir au dessin de ce contexte. Il faut y ajouter les destructions réalisées par l'occupant dans sa retraite. Ainsi, au sein d'un département essentiellement rural, vivant de la pêche et de l'agriculture, en interdire l'accès reste difficilement réalisable.

La littérature française traitant du mur ne paraît pas percevoir tout l'intérêt de ce questionnement. Elle semble seulement s'attacher à une approche psychologique des faits de vandalisme. La bibliographie met en rapport l'individu avec le bien ciblé pour expliciter les raisons de son acte³³. Mais le fait que l'ouvrage soit une entrave physique lors de ses déplacements déstabilise cognitivement la personne ou le groupe. Il s'avère que cette approche n'apparaît pas dans les différents courants de pensée. La plupart des écrits³⁴, relatant les destructions des défenses à la Libération, se restreignent à expliquer ces actions par une vision mémorielle. À cela, se conjugue nécessairement l'idée du souvenir douloureux de l'Occupation. De ce fait, l'optique proposée ici participe à la compréhension des causes qui ont indubitablement provoqué le démantèlement des composants de l'*Atlantikwall*. Ainsi, comment, sous quelles facettes, le mur entretient-il cette gêne, cette contrainte physique le faisant basculer vers sa propre déchéance ?

L'encombrante emprise des installations militaires est inévitablement remarquée dès les premiers jours de la Libération, au même moment que les actes de pillage ou de vandalisme. Cet embarrassant héritage des troupes allemandes se fait plus ressentir aux Sables-d'Olonne qu'au sein de plus petites localités. De la déclaration³⁵ du 20 septembre 1944 rédigée par George Demais, huissier de justice, il ressort que les principales voies de circulation se retrouvent

³³ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-84.

³⁴ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYNEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90 ; CHAZETTE Alain, BROTHE Éric et REBERAC Fabien, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Prahecq, Patrimoines Medias, 2006 ; DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011.

³⁵ AMSO, cote H VII 103.

obstruées par les ouvrages défensifs. Les clichés³⁶ pris après la délivrance de la ville permettent de se rendre compte de cette atmosphère particulière.

La présence d'obstacles ne se résume toutefois pas au remblai, ni aux installations portuaires. Derrière cette ligne de front se trouvent aussi certains ouvrages dédiés à la logistique de la *Wehrmacht*. Ainsi, un garage souterrain a été édifié au milieu de la rue Montebello, privant l'épicerie de M. Tortereau de son accès. C'est donc par une lettre³⁷, datée du 20 septembre 1944, que le commerçant demande au maire des Sables-d'Olonne la remise en état des lieux pour une meilleure circulation.

Le problème des zones minées n'entrave pas uniquement le phénomène de pillage, mais aussi la circulation entre les différentes zones de la ville. D'où plusieurs messages³⁸ de prévention à l'intention de ceux qui oseraient s'y aventurer dans le seul but d'y récupérer quelques subsides.

Néanmoins, ce problème lié à la circulation demeure tout aussi contraignant ailleurs qu'au sein d'ensembles urbanisés. Sur l'île de Noirmoutier, Clément Corbrejaud³⁹ confie que l'éstran, ainsi que certains champs, sont minés, interdisant à la population de s'en approcher. De même, les obstacles sur la plage empêchent le libre accès aux zones de pêche, essentielles à l'économie de l'île. Il faut également noter un certain décalage temporel entre la gêne que représentent les installations militaires et ce que déclarent ou font remonter les habitants des Sables-d'Olonne. En effet, une certaine latence semble prendre forme au sein de la population. Une lettre⁴⁰ du 30 mai 1945 provenant de la Mère supérieure de l'établissement Notre-Dame de Bourgenay révèle cet attermoiement.

Le ralentissement de la libre circulation a évidemment des répercussions sur les activités professionnelles. Il impacte de façon considérable la reprise d'une dynamique économique au sein des localités côtières. Il semble alors que ce soit le secteur primaire, plus précisément l'agriculture et la pêche, qui s'avèrent touchés en premier lieu. Une lettre⁴¹ du 19 septembre 1944 écrite par le propriétaire d'un terrain au maire des Sables-d'Olonne souligne le caractère urgent de « rendre productif » le champ sur lequel ont été construites des défenses. Le monde de la pêche reste aussi très affecté par le départ des troupes allemandes. Celles-ci, dans l'optique de rendre inutilisables les infrastructures portuaires, ont fait exploser les quais et la porte du

³⁶ Voir volume II annexe n° 3 – fig. 9., fig. 14, fig. 19. et fig. 20.

³⁷ AMSO, cote H VII 103.

³⁸ Voir volume II annexe n° 84.

³⁹ CORBREJAUD Clément, *op. cit.*, p. 16.

⁴⁰ AMSO, cote H VII 103.

⁴¹ AMSO, cote H VII 103.

bassin à flot lors de leur fuite dans la nuit du 27 au 28 août 1944. Certaines photographies⁴² démontrent la violence des dégradations. De plus, des navires ont été sabordés afin d'entraver le chenal menant au port⁴³. Les difficultés ne s'arrêtent pas à la réfection des installations portuaires. La présence de mines marines peut encore faire d'importants dégâts pour ceux qui s'aventurent en mer. De ce fait, même après la Libération, la relance des activités essentielles doit obligatoirement passer par la remise en état des lieux.

Illustration 34. La petite jetée détruite aux Sables-d'Olonne.



Source : AMSO, cote 16Fi.

Cependant, le secteur primaire n'est pas le seul à être impacté par la présence de ces installations. L'économie de la ville des Sables-d'Olonne se fonde aussi sur le secteur tertiaire, qui représente, même à cette époque, une part non-négligeable des activités économiques de la cité portuaire. Les établissements implantés sur le remblai voient leur fréquentation s'effondrer lorsqu'une casemate est trop proche de la terrasse d'un de ces cafés. Le « problème esthétique » qu'engendre cette présence reste donc un « préjudice [...] considérable », si l'on en croit la lettre⁴⁴ écrite par le propriétaire de l'Hôtel du Remblai et de l'Océan. Celui-ci demande au maire de remettre en état la place du Maréchal Foch⁴⁵ dans les plus brefs délais. Toutefois, ce « désagrément visuel » a attendu plus d'un an après la libération de la ville pour survenir soudainement.

⁴² AMSO, cote 15Fi. Voir volume II annexe n° 85 – fig. 1. et fig. 2.

⁴³ Voir illustration n° 8.

⁴⁴ AMSO, cote H VII 103.

⁴⁵ Le blockhaus auquel fait référence cette lettre est celui qui regroupe les modèles R502 – R621 – R607. Voir volume II annexe n° 32.

Il est ici aussi possible d'observer le décalage temporel précédemment décrit, pour ce qui des conséquences économiques. Sur l'île de Noirmoutier, Clément Corbrejaud⁴⁶ relate que la population insulaire souhaite récupérer ses terrains au plus vite. Dès le mois de novembre 1944, les gens se risquent à déminer eux-mêmes leurs parcelles à l'aide de fourches. Ces propriétaires souhaitent mettre leurs terres en culture afin d'y établir une agriculture de subsistance et pouvoir, peut-être, vendre le surplus au marché. Toutefois, cette première initiative demeure très localisée, et s'affranchit en quelque sorte de toute demande à l'administration locale.

Si l'on se penche sur d'autres cas, il ressort une prise de décision bien plus lente. Ferdinand Morineau, dans son *Histoire des communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard*⁴⁷, relate que les communes de cette partie du littoral ont dû attendre le mois de janvier 1946 pour voir enlever les chevaux de frise et hérissons tchèques. D'ailleurs, ces obstacles n'ont été démantelés totalement que très récemment. Certains d'entre eux ont été retrouvés⁴⁸ sur la plage du Veillon en décembre 2014.

Du reste, le havre du Payré subit un autre type d'inconvénient impactant l'économie locale de la région : la passerelle permettant de relier les berges du Veillon à la pointe du Payré. Cette infrastructure, que l'on a déjà décrite en ces pages⁴⁹, perturbe les activités des ostréiculteurs ayant leurs concessions d'élevage d'huîtres sur les bords du Payré. Selon eux, ce pont favorise l'ensablement des parcs et aurait occasionné des avaries à leurs bateaux⁵⁰. En conséquence, ce phénomène⁵¹ entraîne une perte de la valeur des exploitations. En outre, bien que cette ossature gêne la navigation, la correspondance⁵² entre les services des Ponts et Chaussées et l'administration locale de Jard-sur-Mer montre également un complet désintérêt pour une future exploitation. Ainsi, si l'on en croit les premières demandes d'enlèvement, celles-ci datent de juillet 1945, soit pratiquement un an après la Libération. Le dossier de cette affaire entreprend un véritable périple administratif en passant par divers offices des Ponts et

⁴⁶ CORBREJAUD Clément, *op. cit.*, p. 17.

⁴⁷ MORINEAU Ferdinand, *op. cit.*, p. 73.

⁴⁸ Voir volume II annexe n° 3 – fig. 6.

⁴⁹ Voir volume II annexe n° 68 – fig. 11. et fig. 12.

⁵⁰ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

⁵¹ L'ensablement de l'estuaire du Payré ne semble, toutefois, pas être dû à la présence de la passerelle, mais plutôt à un événement naturel. Les premières traces de l'accumulation sédimentaire formant la dune du Veillon remontent aux années 1840, comme l'atteste la carte d'état-major de 1845. Avant cette date, la carte de Claude Masse de 1755 montre la présence de roches métamorphiques, ainsi que l'existence d'un pont rejoignant les deux rives. Aujourd'hui, l'ensablement et l'envasement du havre semble s'inverser avec l'érosion que subit la dune chaque année.

⁵² AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.

Chaussées pour conduire à un démontage prévu à partir d'avril 1946, soit plus d'un an et demi après les premières constatations.

Néanmoins, la difficulté qu'induisent les vestiges du mur peut aussi apparaître bien plus tard. Si l'on reprend une correspondance⁵³ entre le bureau des Ponts et Chaussées de Noirmoutier et l'ingénieur en chef à La Roche-sur-Yon, on apprend qu'environ 40 tonnes de munitions sont enfouies sous le sable, près de l'estacade de Fromentine. Selon ces messages, cette découverte fait suite à la restauration du ponton afin de remettre en place les liaisons maritimes telles qu'avant la guerre. Toutefois, il est difficile de discerner au sein de ces courriers si ce chargement est enterré sous le sable de la plage, ou bien s'il a été directement déversé dans la mer à partir de la plate-forme. De même, il n'a pas été possible de retrouver un quelconque ordre ou une missive provenant de l'état-major allemand et demandant de réaliser un tel acte. Il n'en reste pas moins que les délais prennent plus de dix jours avant de solutionner cette affaire. Effectivement, pour pouvoir évacuer ce matériel à risque, la location de matériel spécifique auprès d'une entreprise de travaux est recommandée⁵⁴.

La cohabitation entre une architecture militaire et les habitudes de la vie civile semble compromise à la vue des contraintes occasionnées. Cette promiscuité a vocation à disparaître sous l'effet de la volonté de reprise économique. Il en émane presque l'idée que la ville, ou la reprise de l'activité civile, forme un environnement éphémère et destructeur pour l'architecture militaire, d'autant plus lorsqu'elle a été édifiée par une force ennemie. De cette manière, on remarque ici une forte tendance de l'administration des Sables-d'Olonne à traiter au plus vite de ces questions, à retrouver en quelque sorte la vie telle qu'elle était en 1939. Ainsi, cette rapidité dans le traitement des demandes contraste quelque peu avec celle du traitement des demandes enregistrées par les communes en périphérie. Justement, par quels moyens cette localité présente-t-elle une telle efficacité dans le traitement des dossiers, sans attendre l'aval de l'État ?

⁵³ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2.

⁵⁴ Au sein d'un tel milieu, c'est-à-dire sablonneux, il est nécessaire d'utiliser une suceuse en vue de découvrir, efficacement et de manière sécurisée, les munitions. Il faut noter que ce matériel est assez rare pour l'époque.

II.1.3. Le démantèlement du mur

Au lendemain de la Libération, l'image du mur de l'Atlantique s'éloigne du modèle militaire et architectural que souhaitaient véhiculer ses pères. L'ennemi l'a bousculée en quelques jours, faisant basculer la grandeur du Reich vers une fin inéluctable. Le pillage, le vandalisme, doublés d'une gêne incontestable dans la reprise des habitudes quotidiennes de la population, font de ces défenses une silhouette à éliminer des consciences. En effet, qui veut garder sous son regard ces monolithes ternes, reflétant le sombre souvenir des heures tout juste passées ? Plus aucun motif ne peut justifier l'idée de conserver les casemates à cet instant. Surtout lorsque l'on sait qu'elles ont servi à former un obstacle contre la libération du territoire.

En Vendée, la question du démantèlement de ce système défensif s'est globalement confrontée à l'urgence de remettre en état les infrastructures prioritaires. Ainsi, un travail préliminaire s'est engagé dans les premiers mois qui ont suivi la libération du département. Ce démantèlement se traduit en vérité par plusieurs phases successives. Il convient donc ici d'aborder la première de ces étapes, c'est-à-dire le déblaiement des obstacles les plus massifs. Par ailleurs, il faut calquer sur cette volonté le souhait d'en finir avec l'Occupation et ce qu'elle incarne. Les bunkers et autres ouvrages obstruant visuellement le paysage, se voient directement placer sur la sellette quant à leur imminente démolition.

Dans ce contexte, l'agglomération des Sables-d'Olonne est instantanément atteinte par l'ampleur, mais aussi par l'emprise qu'a la présence du mur au sein même de la commune. Comment va-t-elle donc se donner les moyens de solutionner cette situation d'après-guerre ? Ne va-t-elle pas attendre que l'État légifère sur cette question particulière ? En effet, ne reviendrait-il pas aux instances étatiques de se pencher sur cette problématique du devenir des installations « ex-allemandes » ? Pour répondre à ces interrogations, nous nous proposons d'appréhender de manière détaillée toutes les vicissitudes que comporte ce premier processus visant à neutraliser, physiquement et cognitivement, le moindre profil grisonnant.

Vu le caractère urgent de la remise en état des infrastructures, les premières décisions émanant de la mairie sablaise ne se font pas attendre. Obstacles à la circulation des biens et des personnes, les installations militaires représentent également un danger pour les habitants. Rappelons que certains d'entre eux s'y aventurent dans le but de récupérer des biens ou de vandaliser ces casemates laissées à l'abandon. En vue de régler ce problème au plus vite, le cabinet du maire demande de faire établir des devis concernant les prix pratiqués par les entreprises de travaux publics. Le maire, Albert Sapin, contacte trois d'entre elles le 14 octobre

1944, soit à peine un mois après la libération officielle du département. Selon ce courrier⁵⁵, les devis devront faire apparaître plusieurs données, telles que les prix pratiqués pour la démolition de béton armé ou non, avec ou sans outillage mécanique.

Une autre information capitale ressort de cette missive : il est question que la ville reçoive des fonds alloués à cette tâche très prochainement. D'où le fait que le début des travaux devra « pouvoir être exécuté dans les 48 heures » suivant l'arrivée de la somme. Avec de tels renseignements, la démarche de l'édile semble être ici le fruit d'une initiative particulière, faisant suite aux demandes successives de ses concitoyens d'enlever les défenses allemandes. Toutefois, à ce moment et dans cette situation, il serait utile de savoir si oui ou non l'État donne son aval aux communes se trouvant dans le même cas de figure. Effectivement, comme il s'agit d'éléments relevant, de manière intrinsèque, du domaine militaire, n'est-il pas préférable que ces aménagements entrent dans le giron de l'armée plutôt qu'ils soient gérés par la partie civile ?

L'exaltation de la fin de l'Occupation semble pousser Albert Sapin à faire débayer au plus vite les rues encombrées de barricades et de blockhaus. Mais l' élu doit malgré tout se conformer aux lois qui régissent ses décisions. Cependant, dans une France en plein réveil, où les combats font encore rage dans certaines zones, la question de la réglementation des travaux de reconstruction peut sembler quelque peu éludée.

Néanmoins, c'est sans compter sur le gouvernement d'Alger qui, le 3 juin 1944, c'est-à-dire sans même savoir si le débarquement en Normandie allait réussir, promulgue une ordonnance sur « la reconstitution d'urgence⁵⁶ ». Ce premier texte traite alors par onze articles des travaux nécessaires à réaliser pour « satisfaire les besoins vitaux de la population restée sur place au moment où le territoire métropolitain sera libéré ». Ce document législatif se double d'un décret⁵⁷, lui aussi adopté le 3 juin. Bien plus concis avec vingt-trois articles, celui-ci précise l'organisation et le détail des attributions relatives à « l'exécution des travaux de reconstitution d'urgence ». C'est donc assurément sur ce dernier document que le maire des Sables-d'Olonne compte s'appuyer afin de supprimer de sa ville ce relent de l'Occupation que sont les bunkers. Les articles de ce décret donnent une certaine légitimité à ses actions. Par exemple, l'article n° 2 indique que « les voies publiques et les emprises d'immeubles [sont] à débayer ». Un peu plus loin, il stipule l'aménagement d'« autres travaux éventuellement nécessaires aux besoins de la population ». En outre, afin de se faire aider dans cette tâche, et

⁵⁵ AMSO, cote H VII 103.

⁵⁶ AMSO, cote H VII 103.

⁵⁷ AMSO, cote H VII 103.

si la commune ne dispose pas de techniciens, celle-ci peut faire appel au service des Ponts et Chaussées, selon l'article n° 8.

Par cette directive du gouvernement, Albert Sapin se voit remettre entre les mains un pouvoir qui se révèle assez flou législativement parlant. Effectivement, les articles écrits à Alger se veulent être nécessairement flexibles en vue de s'adapter aux différentes conjonctures rencontrées sur le terrain. De plus, il n'est fait aucunement mention du déblaiement de structures militaires, ou d'installations s'en approchant. Du fait de cette lacune législative dans la jurisprudence, les pouvoirs locaux, à l'image de celui des Sables-d'Olonne, ont alors tout le loisir d'enfourer l'image du mur de l'Atlantique avec l'assentiment de l'État. Le fait que le sort de ces installations relève du domaine militaire n'est absolument pas d'actualité si l'on en croit ces documents. Les casemates et autres bâtiments à caractère défensif sont tout simplement assimilés à des dommages de guerre. L'objectif ici reste donc simple : remettre en état les infrastructures civiles au plus vite. Ainsi, qui à cet instant se soucie de l'intérêt particulier de ces blocs de béton ?

Deux jours après la demande de devis établie par le maire, c'est-à-dire le 16 octobre 1944, les communes touchées par des actes de guerre reçoivent un message provenant du Commissariat à la Reconstruction dirigé par Pierre Mendès France. Cette lettre, dont Albert Sapin prend nécessairement connaissance, indique vers quels services doivent s'orienter les communes, ainsi que les particuliers sinistrés. Il s'agit de traiter des questions relatives à « la reconstruction des biens détruits ou endommagés par suite d'actes de guerre⁵⁸ ». Cette correspondance informe que toute demande doit passer par les Délégations régionales du Commissariat à la Reconstruction, dont le délégué n'est autre que l'ingénieur en chef du service ordinaire des Ponts et Chaussées. Cette dernière information corrobore les précédents textes législatifs édictés par le gouvernement d'Alger.

La seconde moitié du mois d'octobre 1944 est assez chargée pour le cabinet du maire des Sables-d'Olonne. En effet, les as de communication de la ville sont bloqués par les installations militaires et les demandes d'enlèvement se font toujours plus nombreuses. Résultant de ce contexte particulier, le chômage progresse au sein de l'agglomération, mais aussi dans l'ensemble du département. Albert Sapin souhaite alors résoudre ce problème en embauchant ces bras qui n'attendent que de travailler. Toutefois, une difficulté s'annonce : comment rémunérer ces personnes ?

⁵⁸ AMSO, cote H VII 103.

Le 30 octobre 1944, lors d'une session extraordinaire du conseil municipal de la commune, la solution est trouvée. L'extrait du registre⁵⁹ des délibérations de cette journée indique que l' élu s'est vu allouer par le département de la Vendée la somme d'un million de francs afin d'endiguer le chômage pour « l'exécution des travaux de démolition des ouvrages de défense édifiés par les Allemands ». Il existe bien entendu une contrepartie : la ville s'engage à rembourser les fonds si, et seulement si, « l'État ne prend pas la dépense [liée à la destruction des ouvrages] à sa charge ».

De cette manière, en faisant voter cette décision, Albert Sapin fait un coup double dans cette affaire. Sous couvert de régler le chômage, il entérine également la question du démantèlement des défenses allemandes, avançant ainsi de quelques mois la remise en état de sa ville. De même, face à la loi, ses décisions semblent tout à fait légitimes et sont soutenues par le département, mais aussi par les textes adoptés à Alger. Quant à l'éventualité de rembourser les fonds prêtés, le maire est rapidement soulagé d'apprendre par une lettre⁶⁰ de l'ingénieur en chef du génie rural, datée du 6 février 1945, qu'un projet d'ordonnance prévoit que l'État prend à sa charge :

« Les travaux de comblement de toutes excavations de surface ou souterrains dans les terrains de cultures endommagés par suite d'actes de guerre, d'explosions, de la construction ou de la destruction d'ouvrages militaires, ainsi que les travaux de destruction des ouvrages de toute nature établie par l'ennemi⁶¹. »

À partir du 30 octobre 1944, le démantèlement du mur de l'Atlantique s'accélère aux Sables-d'Olonne. La main-d'œuvre, celle-là même qui a participé à son édification, se trouve maintenant largement acquise et disponible afin d'en détruire les dernières traces. Les demandes enregistrées sont alors traitées, à l'image de celle de l'Hôtel du Remblai concernant l'ouvrage place du Maréchal Foch. Toutefois, comme l'abri se trouve être bien plus imposant que la moyenne, le maire demande⁶² à l'ingénieur des Ponts et Chaussées de seulement « rectifier » le bâtiment par son comblement, « après obturation des ouvertures, du couloir d'accès au blockauss ». Cette « rectification » comprend également la suppression de la cloche blindée et des différentes sorties de cheminées des poêles du chauffage. Un cliché⁶³ recueilli par Patrice Barraud dans ses *Images de guerre aux Sables-d'Olonne* montre exactement cette

⁵⁹ AMSO, cote H VII 103. Voir volume II annexe n° 86 – fig. 1.

⁶⁰ AMSO, cote H VII 103.

⁶¹ AMSO, cote H VII 103.

⁶² AMSO, cote H VII 103.

⁶³ BARRAUD Patrice, *Images de guerre aux Sables d'Olonne, Les années quarante de l'Occupation à la Reconstruction*, Château-d'Olonne, Éditions Patrice Barraud, 2015. Voir volume II annexe n° 86 – fig. 2.

scène. Plusieurs hommes soulèvent la lourde tourelle à l'aide d'une chèvre. Néanmoins, ce qui se révèle intéressant dans cette lettre est le dernier paragraphe du maire, indiquant que les travaux sont exécutés aux frais de l'État. Par la même occasion, l'élu insiste sur un fait : « Leur exécution [des travaux] ne devant pas faire obstacle à ce que l'État prenne ultérieurement à sa charge divers autres travaux de parachèvement ou d'aménagement qui pourraient s'avérer utiles⁶⁴. » Cette dernière information démontre explicitement les arrière-pensées du maire quant au fait de bénéficier des bonnes grâces de l'État. Le remboursement des projets d'urbanisme de la ville portuaire est alors un atout pour le magistrat. En outre, n'oublions pas que ce contingent d'ouvriers œuvre aussi à la réfection des dommages occasionnés lors de la retraite des troupes allemandes, comme le montre certaines photographies⁶⁵.

En revanche, il reste étonnant d'observer que cette première phase du démantèlement du mur semble être traitée de manière précipitée par l'historiographie. Par exemple, Christelle Neveux, dans son ouvrage *Mur de l'Atlantique*⁶⁶, explicite le démantèlement seulement par des actions relatives aux actes de pillage ou par le vandalisme. Il n'existe pas de regard s'appuyant clairement sur la volonté de l'administration locale de s'en débarrasser le plus rapidement possible. Apparaît ainsi une certaine dimension où la disparition des blockhaus semble naturellement causée par l'intermédiaire de la population côtière, alors que les localités détiennent aussi une très grande responsabilité dans cette entreprise. De la même façon, que devient le déminage des zones protégées qui reste un des facteurs clefs de ce démantèlement ?

Les mines et autres pièges antipersonnel sont légion et provoquent plusieurs accidents dès les premières incursions des habitants sur le littoral vendéen. Ces dispositifs sont parfois très bien camouflés, aucun signalement n'évoquant leur présence⁶⁷. Face aux premiers blessés, les localités instaurent des périmètres de sécurité de manière à avertir la population.

Cela ne suffit pas à régler totalement le problème puisqu'émerge rapidement le besoin de neutraliser ces engins mortels en vue de libérer ces vastes zones. Effectivement, la difficulté d'abandonner ou d'interdire toute circulation induit indubitablement un préjudice quant à l'usage, voire la valeur des terrains concernés. C'est pourquoi, dès le mois de novembre 1944 sur l'île de Noirmoutier, certaines personnes s'affairent à déminer leur propriété⁶⁸ de leur initiative personnelle. Ce genre de pratique ne se fait pas sans risque. Selon le témoignage de

⁶⁴ AMSO, cote H VII 103

⁶⁵ Voir volume II annexe n° 85 – fig. 1 et 2.

⁶⁶ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-84.

⁶⁷ Selon M. Boutolleau, à La Guérinière, aucun panneau avec l'inscription « *Achtung Minen* » avertissent à l'époque que la zone est dangereuse.

⁶⁸ CORBREJAUD Clément, *op. cit.*, p. 17.

M. Boutolleau, les habitants utilisent leurs fourches pour sonder, puis soulever les mines, pour enfin les stocker dans les bunkers. Des accidents surviennent très fréquemment en Vendée. L'incident qui marqua profondément la mémoire de ce témoin, comme celle de Clément Corbrejaud, est celui où Paul Bonnin, 15 ans, a déclenché l'un de ces explosifs. Selon ces deux sources, la violence du souffle fut indescriptible.

C'est pourquoi l'arrivée de prisonniers allemands dans les différentes agglomérations côtières offre une main-d'œuvre plus que généreuse et fatalement attendue. En effet, qui mieux que ceux ayant commandité l'installation de ces pièges mortels peut les neutraliser ? C'est à partir du 3 août 1945 que Clément Corbrejaud relate l'arrivée de ces nouveaux contingents à Noirmoutier⁶⁹. Selon lui, ils sont bien sûr désignés pour faire sauter les mines, mais aussi détruire des blockhaus.

Dans un premier temps, ces hommes s'occupent des défenses du côté de L'Herbaudière⁷⁰. Ce point stratégique de Noirmoutier demande beaucoup d'efforts aux prisonniers. Le nombre de vestiges à évacuer ou à neutraliser est considérable étant donné l'importance du lieu. Puis, à partir du 22 août, Clément Corbrejaud indique qu'ils sont transférés à l'ancien camp de la batterie *Tirpitz*, à La Guérinière. Les tâches demeurent très similaires à celles réalisées à L'Herbaudière. Le témoignage de M. Boutolleau offre la même trame, à la différence que les contingents de prisonniers de l'île sont enfermés dans l'enceinte du château. Selon lui, certains auraient aussi été victimes de ces pièges mortels.

Sur le continent, des équipes de déminage sont également formées et conduites vers les anciens points d'appui. Un premier ratissage est alors opéré sur la majeure partie de la côte vendéenne. Toutefois, il semble que certaines mines échappent à ces actions, puisque des accidents se produisent quand même. Par exemple, le 30 août 1945, au Veillon, un homme est tué avec son attelage⁷¹ par une mine.

Dans le but d'établir une meilleure inspection des lieux, des effectifs de prisonniers peuvent être directement fournis aux différentes localités par l'État. Ainsi, si l'on en croit un document analysé⁷², l'accueil et l'emploi des prisonniers de guerre apporteraient à la commune une subvention accordée par l'État à hauteur de 50 % des dépenses liées à l'entretien du contingent. Ce courrier du préfet de la Vendée aux maires du département indique différents taux d'abattement selon le nombre d'individus composant le « commando ». Il est ainsi étonnant d'y

⁶⁹ CORBREJAUD Clément, *op. cit.*, p. 19-20.

⁷⁰ Il pourrait s'agir du R502, dont la destruction partielle semble être due à la mise à feu des explosifs préalablement entreposés. Ou bien encore des divers locaux dédiés à la troupe. Voir volume II annexe n° 43 – fig. 1.

⁷¹ PATRIMOINE DU PAYS JARDAIS, *Souviens-toi, raconte-moi le Pays Jardais*, n° 20, décembre 2015, p. 12.

⁷² AMSO, cote H VII 103. Voir volume II annexe n° 86 – fig. 3.

lire qu'il ne s'agit pas de prisonniers de guerre, mais de « commandos communaux ». Ceci rappelle étrangement l'appellation allemande « *Kommandos* » des camps de travail. Néanmoins, comme le relate l'instituteur Ferdinand Morineau⁷³, ces équipes de déminage n'arrivent sur le littoral jarçais qu'au mois de janvier 1946. Elles trouvent alors des mines en très grand nombre à Morpoigne, ainsi qu'à la pointe du Payré. Les prisonniers allemands peuvent aussi se voir embaucher par des entreprises locales de menuiserie ou de bâtiment. Le soir, ils sont rassemblés, puis conduits à leurs camps respectifs. Selon une des publications⁷⁴ de l'association du Patrimoine du Pays Jarçais, ce genre d'infrastructure est présent au lieu-dit La Grange, qui se situe à environ 3 km du centre-ville de Jard-sur-Mer.

Les multiples campagnes de déminage entraînent la constitution d'impressionnants stocks d'explosifs qui se révèlent très dégradés. Il est impossible de les recycler ou de les neutraliser sans en provoquer la mise à feu⁷⁵. Ainsi, la simplicité prend nécessairement le pas sur la complexité. Les équipes reçoivent l'ordre de placer tous les éléments dangereux dans les blockhaus à proximité pour ensuite faire exploser le tout⁷⁶. Il est indéniable que ce genre de pratique alimente la destruction des fortifications. Les mairies, et plus précisément celle des Sables-d'Olonne, engagent ce travail préliminaire de manière quasi industrielle. Le but est d'arriver à éliminer le plus vite possible toute trace de l'Occupation qui se trouve incarnée dans ces monolithes de béton. Cette première tendance, hâtive, de gommer ces silhouettes dérangeantes suit une pente ascendante jusqu'aux années 1946-1947. Puis elle perdure selon une courbe légèrement descendante jusqu'en 1950. À cette période, seuls de petits travaux persistent, comme lorsque, le 4 juillet 1950, la mairie de Noirmoutier saisit le service des Ponts et Chaussées pour une demande d'enlèvement d'obstacles sur la plage du Vieil⁷⁷. Le choix de l'entrepreneur se porte sur l'entreprise Dupont. Il semble que ce soit étonnamment la même société qui avait engagé M. Durand à l'automne 1942, afin de conduire des chantiers commandés par l'Organisation Todt sur l'île.

À la libération des territoires, le démantèlement du mur reflète, avant tout, l'image de la chute d'un symbole controversé. Cette déchéance physique provoque de manière inéluctable, chez les individus, une appétence ou plutôt un désir de voir disparaître au plus vite ces

⁷³ MORINEAU Ferdinand, *op. cit.*, p. 73.

⁷⁴ PATRIMOINE DU PAYS JARÇAIS, *Souviens-toi, raconte-moi le Pays Jarçais*, n° 23, septembre 2016, p. 44.

⁷⁵ Certaines mines ont été placées il y a de ça plus de deux ans, provoquant une forme d'instabilité si la corrosion gagne la TNT en traversant le conteneur. De même, certaines ont des dispositifs anti-manipulation, voir le sous-chapitre « De l'océan à la dune, un premier rempart » de la partie I.

⁷⁶ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 86 – fig. 4.

⁷⁷ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2.

structures. La population, ainsi que l'administration locale, sous couvert de remettre les infrastructures en l'état d'avant le début du conflit, soutiennent ouvertement cette entreprise. À ce stade, il ne s'agit pas d'une simple destruction, mais plutôt de la première manifestation d'un refoulement du groupe vis-à-vis d'une architecture militaire moderne du XX^e siècle. De cette manière, le pillage ou le vandalisme forment en quelque sorte une première vague non-encadrée menant à la déchéance de ces ouvrages. Puis, dans un contexte de proto-reconstruction, le phénomène s'institue, se formalise, sous un aspect encadré, voire administré. Il glisse vers un certain rigorisme canalisant, avec l'aval de l'État, cette volonté de supprimer du regard la moindre figure de cette architecture bétonnée. Toutefois, la démolition est-elle la seule à entrer dans ce mécanisme d'appropriation ? Ou bien ne peut-on pas discerner une prise de conscience adjacente de la part d'un protagoniste inattendu ?

II.2. La sous-commission de classement des ouvrages militaires

Après avoir subi une première phase de démantèlement, le mur de l'Atlantique semble être atteint d'une inéluctable gangrène. Ce mal, rongant la moindre de ses surfaces bétonnées, est motivé par une conscience propre au contexte. Cet héritage embarrassant provoque un désintérêt quasiment consensuel de la part de la population et des administrations qui demeurent confrontées à ces casemates vidées de leurs occupants. Toutefois, le système défensif élaboré par la *Wehrmacht* intrigue l'état-major de la Marine française. L'*Atlantikwall* suscite chez les militaires certaines interrogations quant à son fonctionnement. Le *regelbau*, ainsi que les différentes stratégies qui en émanent, apparaissent à leurs yeux comme un concept novateur. La pensée normalisée entre clairement au sein d'une nouvelle conception dans la manière d'aborder les futurs préceptes liés au domaine de la fortification. En effet, la déconvenue de la ligne Maginot dans ce champ de recherche particulier a démontré une certaine inexpérience en la matière⁷⁸.

Avant que le démantèlement ne gagne du terrain, le vice-amiral Lemonnier, alors chef d'état-major général de la Marine, entreprend, après le débarquement, un premier relevé des plans et des obstacles trouvés en Normandie. Le but ? En tirer un enseignement pour l'avenir, en plus de garder au sein des archives une trace de la complexité de ces défenses. Ce premier regard ne brosse pas un dessin des plus complets. Il se rapproche d'ailleurs de ce qu'a établi l'armée américaine, c'est-à-dire un vague dossier regroupant les principales caractéristiques des

⁷⁸ Bien qu'il faille mettre en valeur la qualité des ouvrages de la ligne Maginot, il est néanmoins nécessaire de remarquer ici une certaine incapacité tactique de cette fortification à faire face à une attaque sur ses arrières.

batteries côtières⁷⁹. Cependant, son initiative est remarquée par le Comité de la Défense nationale (CDN)⁸⁰. Lors d'une séance tenue le 12 mai 1945, le CDN décrète explicitement qu'aucune démolition ne peut être validée sans « l'assentiment des Services de la Défense nationale, ou, par délégation, des autorités maritimes régionales⁸¹ ». Cette mesure n'est pas le fruit du hasard. Le 29 mai, le CDN décide de charger la Marine d'établir « la liste de tous les ouvrages abandonnés sur les côtes de France par l'ennemi et d'établir un projet de déclassement pour ceux dont la conservation n'est pas nécessaire⁸² ». Ce programme charge alors le vice-amiral Lemonnier de ce travail de recherche, approuvant en quelque sorte son initiative. Ce projet sera sanctionné par la réunion d'une Commission centrale qui aura pour rôle de conduire « l'établissement définitif du projet [...] par une liste définitive des ouvrages à classer [...] et une liste des ouvrages déclassés⁸³ ».

Devant la formation d'une soudaine pseudo-conscience envers cette architecture, il est légitime de se demander sur quels fondements repose l'argumentaire de cette étude commanditée par l'armée française. Selon quelles motivations la Marine, puis la Commission centrale, instaurent-elles un tel jugement sur le devenir de ces casemates ? Sur quoi s'appuient-elles pour authentifier ce qu'elles avancent ? Ce projet débouchant sur un avis définitif, c'est-à-dire le classement des ouvrages, quel en sera l'impact sur les ouvrages en Vendée ? D'ailleurs, que propose cet examen final ?

Sur les problématiques que l'on expose ici, l'historiographie ne semble pas très éloquente. La plupart des ouvrages⁸⁴ ne rendent pas compte du travail de classement qu'a établi la Marine française, malgré le fait qu'ils s'appuient allègrement sur les fruits de ce travail. Seule Christelle Neveux note dans le *Mur de l'Atlantique*⁸⁵ le lancement de cette vaste opération. Mais l'auteure semble aller trop vite dans l'enchaînement qu'induit cette décision à propos de l'imminente finalité de ces anciens bunkers. L'écrivaine y présente l'intérêt soudain des militaires à se construire une véritable représentation du mur. L'idée de Christelle Neveux se révèle être intéressante, mais n'explore pas l'intégralité de l'objectif exprimé par la Marine dans la compréhension du schéma défensif élaboré par les Allemands.

⁷⁹ FMS, *German seacoast defences European Theater vol. III*.

⁸⁰ Instauré par décret le 16 décembre 1943, le CDN peut se voir comme un état-major interarmées en 1945.

⁸¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁸² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁸³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁸⁴ CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008 ; CHAZETTE Alain, *Noirmoutier sous l'occupation allemande : maillon du mur de l'Atlantique*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2010 ; DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011. *Op. cit.*

⁸⁵ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-80.

C'est pourquoi il apparaît indispensable de se focaliser en premier lieu sur le fruit de ce travail de recensement, c'est-à-dire le rapport Pinczon du Sel. Pour appréhender ce phénomène d'appropriation des blockhaus dans l'après-guerre, il est nécessaire de répondre à différentes questions : qui sont les acteurs de ce rapport ? Quels sont les moyens mis en jeu ? Quelles directions a-t-on voulu donner à cette étude ? Il en découle de manière évidente des motivations par lesquelles la Marine fondera une première opinion dans le but de mener la future commission vers un arbitrage pour le classement des ouvrages. Intéressons-nous donc à présent aux tenants et aboutissants de ce classement.

II.2.1. Le rapport Pinczon du Sel

La problématique dont hérite le vice-amiral Lemonnier entre 1944 et 1945 n'est pas simple à résoudre. Comment arriver à élaborer un rapport dont le but est le recensement exact de chaque position fortifiée, tout en tenant compte de l'ensemble des éléments que constitue chacun des points d'appui en France ? La séance du CDN qui s'est tenue le 12 mai 1945 impose une trêve dans le démantèlement des ouvrages. En raison de cet ordre, l'administration civile doit, en principe, cesser tout acte de destruction à l'encontre des défenses allemandes.

Néanmoins, il reste essentiel que ce travail, qui s'avère très vaste, serve une cause. En effet, le CDN ne peut accorder des fonds et du temps simplement pour tirer un enseignement pour l'avenir ou encore s'inspirer de cette architecture pour des projets militaires. Il devient alors indispensable pour le CDN d'aller au-delà de ce genre de finalité, de trouver un but bien plus utilitariste. Partant de cela, l'un des principaux objectifs de ce travail de recherche est de déboucher, à terme, sur une classification des ouvrages. Ce classement a pour but d'éclairer le département, qui gère cet héritage, sur le devenir des casemates. C'est pourquoi le CDN décide, à partir du 29 mai 1945, de charger la Marine de mener à bien cette tâche⁸⁶ par l'intermédiaire du vice-amiral Lemonnier. Toutefois, l'officier est confronté à la question de la qualité des informations qui seront transmises à travers ce dossier. Par quels moyens les recueillir ? Selon quelles approches cette étude peut-elle rendre au mieux la réalité et quel en sera l'aspect final ?

À la suite de la décision du CDN, le vice-amiral envoie le 29 mai 1945 une première missive afin d'informer les préfets maritimes des régions militaires de France de ce nouveau travail. En effet, ce seront eux qui devront réunir et organiser, à l'échelle locale, cette étude

⁸⁶ Cette charge crée de façon évidente des émules au sein de l'armée de terre, dont les prérogatives s'approchent légèrement de celles de la Marine.

pour ensuite la lui transmettre. Ainsi, par la lettre n° 582 de l'état-major général⁸⁷, Lemonnier souhaite que chaque région maritime procède à un premier tri des ouvrages selon trois critères⁸⁸. En outre, l'officier de marine insiste également sur le fait que le travail de recensement ne doit pas oublier le matériel laissé par les forces allemandes. Cet état des lieux doit alors prendre en compte tant les aspects immobiliers que mobiliers. En revanche, cette première correspondance reste vague et ne dessine pas totalement ce à quoi on peut s'attendre d'une telle étude. En ordonnant de tels travaux, Lemonnier aspire à ne dresser qu'un tableau imprécis des fortifications bordant les côtes françaises, de telle manière à ce que la commission classe les bunkers par zones de servitude. Cependant, le facteur temps dans cette première phase de renseignement semble être un paramètre clef. Effectivement, par une seconde lettre⁸⁹, datée du 5 octobre 1945, le vice-amiral renforce son ordre en pressant ses subordonnés de lui fournir tous les éléments nécessaires. À cette date, aucun résultat n'est prêt alors que la Commission centrale doit se réunir prochainement. L'officier rappelle de fournir les relevés sur une carte d'état-major, l'état général des ouvrages, ainsi que des propositions.

Un mois et demi après seulement, c'est-à-dire le 20 novembre 1945, les premières observations et conclusions tombent. Les capitaines de frégate, délégués par les préfets maritimes, révèlent la « diversité [des ouvrages] : batterie de surface, batterie de D.C.A., abris à munitions⁹⁰... ». En outre, il reste difficile pour eux de s'en former une représentation complète puisque « les organisations fortifiées construites par les Allemands [...] forment un tout, cohérent ». Ce qui engendre manifestement des complications de compréhension et d'analyse⁹¹. De plus, ces premiers constats indiquent que « toutes les constructions bétonnées en état devront être conservées⁹² ». Il émane de cet examen de la situation que le projet d'étude doit être mené simultanément selon trois aspects : : militaire, domanial et financier⁹³. Ainsi, ce travail de recherche doit comprendre :

« a) les relevés de l'ouvrage sur le cadastre. b) l'examen du matériel en place. c) l'examen des constructions bétonnées, état actuel, valeur militaire. d) l'examen des terrains, chemin d'accès. e) l'examen d'ensemble des ouvrages d'un même secteur de défense⁹⁴. »

⁸⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁸⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Voir la prochaine section, « Des motivations arbitraires ? » p. 363.

⁸⁹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹¹ Cela fait référence à ce qu'initie Christelle Neveux dans son ouvrage (NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-80).

⁹² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

Devant l'ampleur d'un tel dessein, la démarche nécessite bien plus de temps que ce que le vice-amiral envisage et accorde. Celle-ci ne « pourra être achevée avant plusieurs mois et encore à condition qu'un personnel qualifié y soit affecté⁹⁵ ». Ainsi, les prévisions de Lemonnier, visant à clôturer ce dossier avant la fin de l'année 1945, deviennent complètement caduques. Partant de cela, comment va-t-il mener à terme ce vaste projet ?

Devant cette difficulté à appréhender convenablement toute l'étendue du mur, les préfets maritimes semblent légèrement décontenancés quant à ce qu'ils doivent réellement produire⁹⁶. En vue de résoudre cela au plus vite, le vice-amiral Lemonnier envoie le 1^{er} février 1946 une lettre⁹⁷ explicitant chacun des points spécifiques du dossier. Après un bref rappel de l'objectif de l'étude, l'officier reconnaît qu'il s'agit « là d'un travail dont l'ampleur est certainement considérable » et « que quelques incertitudes [ont] eu pour effet d'en accroître la complexité ». Pour donner suite à ce *mea-culpa*, la transcription des ouvrages se doit d'être précise. C'est pourquoi il est transmis avec cette correspondance un modèle de fiche caractéristique⁹⁸ facilitant le recensement des éléments. Ce document est en réalité le fruit d'une version remaniée de ce qu'a proposé le préfet maritime de la 1^{re} Région. Ainsi, chaque point d'appui reçoit sa fiche particulière sur laquelle doit figurer une proposition quant à sa classification. La formulation de ce premier avis est alors aidée par une seconde annexe⁹⁹ fournie avec la lettre.

À la suite de cette clarification, le vice-amiral attend des réponses rapides de la part de son administration. Toutefois, cela prend du temps et les préfets ne semblent pas très enclins à accélérer la cadence. D'où l'envoi d'une correspondance que l'on pourrait qualifier de « relance », demandant à presser le pas pour effectuer le travail demandé. Toutefois, l'avancée du projet est souvent contrecarrée par une partie de l'administration civile et locale. Celle-ci continue son travail de démantèlement, contrairement aux ordres dictés par le CDN lors de sa séance du 12 mai 1945. Devant cette fin de non-recevoir et ce refus de se soumettre aux dispositions militaires, l'état-major de la Marine avertit directement la présidence du gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Ainsi, par une lettre¹⁰⁰ du 10 mai 1946, Paul Sevez demande aux ministres des Travaux publics et des Transports, de la Reconstruction, de l'Économie nationale et de l'Intérieur de transmettre l'ordre de stopper toute

⁹⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Voir volume II annexe n° 87 – fig. 1.

⁹⁹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁰⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

démolition aux représentants locaux. Ce dernier rappel à l'ordre de la part d'une des composantes de la plus haute autorité permet d'améliorer la progression de l'étude.

En août 1946 est alors lancé la véritable prospection sur les côtes de France. Suite à une missive¹⁰¹, la commission de recensement doit se rendre dans les ports français, dont Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les Sables-d'Olonne. Ces instructions font état que la délégation se devra d'examiner et de relever les constructions, mais aussi le matériel encore présent, et ce, selon les modalités fixées par la dernière lettre du vice-amiral. Le 23 novembre 1946, les premiers retours parviennent à Lemonnier par l'intermédiaire des préfets maritimes. La correspondance jointe¹⁰² aux rapports fait mention de plusieurs difficultés qui ont retardé l'issue des conclusions¹⁰³.

Néanmoins, le projet d'étude n'est pas tout à fait achevé. Il faut attendre l'instruction¹⁰⁴ du 13 mars 1947 pour être informé qu'en réalité l'orientation générale du travail de prospection revient au capitaine de frégate Pinczon du Sel. Cet officier de la Marine est en quelque sorte un agent de liaison dont le rôle est d'uniformiser tous les relevés effectués. La dénomination du rapport « Pinczon du Sel » apparaît quelque peu curieuse lorsque l'on sait qu'en réalité le vice-amiral Lemonnier reste le véritable instigateur de l'étude. Il pourrait sembler que ce *quiproquo* soit le fruit d'un défaut de langage propre aux régions. Par exemple, les rapports établis uniquement pour la Bretagne prennent le nom de ceux l'ayant encadré, c'est-à-dire les capitaines de vaisseaux Seyeux et Delpeuc'h¹⁰⁵. Ainsi, l'appellation peut changer en fonction des différentes régions maritimes, mais la direction générale du rapport reste la même.

Les derniers renseignements étant recueillis entre septembre et novembre, le projet semble complètement achevé au début de l'année 1948. Cependant, trois ans après le lancement du projet, quel aspect prend-il et sous quelle forme nous parvient-il aujourd'hui ?

Le rapport Pinczon du Sel se présente sous la forme de plusieurs « livres » auxquels correspond, pour chaque volume, une région maritime spécifique. À cette époque, le territoire français est sectorisé en huit régions, ce qui donne huit livres regroupés sous cette appellation. En Vendée, cette immense tâche a rassemblé le concours de plusieurs organismes tels que la Direction du Génie militaire, les Travaux Publics, le ministère de la Reconstruction et bien sûr les services du Déminage. L'avertissement du VI^e livre¹⁰⁶, plus précisément celui en rapport

¹⁰¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁰² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁰³ Notamment avec le fait que certains ensembles soient encore minés. Dans certains cas, il s'agit plutôt d'un manque de moyen de locomotion.

¹⁰⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁰⁵ DELPEUC'H, « Le Mur de l'Atlantique », *Marine nationale*, n° 38, décembre 1947, p. 3-6.

¹⁰⁶ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

avec le littoral vendéen, indique que le relevé des positions allemandes a été fait à partir de croquis dressés en 1946. Les photographies aériennes datent globalement de la même année.

En outre, le texte signale que, quelle que soit la nature du support (plans, clichés, croquis...), l'étude n'offre pas « une image tout à fait complète et rigoureusement exacte du “mur” tel qu'il s'opposait en 1944 à l'attaque alliée¹⁰⁷ ». Et pour cause, il est précisé que ces positions ont subi les affres du conflit. Est aussi soulignée l'action des pillards, des vandales et, par la suite, du démantèlement très pressé des différentes administrations civiles. D'où une mise en perspective fondamentalement édulcorée par rapport à ce qui était en place pendant l'Occupation. Cette recherche de représentation que semble argumenter Christelle Neveux¹⁰⁸ demeure exacte si l'on s'en tient à cette première forme.

Aujourd'hui, le rapport Pinczon du Sel représente donc trois cartons d'archives pour la totalité de la zone vendéenne au SHD de Rochefort. Dans sa méthode, l'étude ne reprend absolument pas la codification allemande en *Stützpunkte* ou en *Widerstandsnester*. Elle se résume à une numérotation classique en chiffres arabes. Cela offre indéniablement un premier décalage historique, car pas moins de soixante-dix-huit points d'appui se situent en Vendée¹⁰⁹. Quant aux services employés à cette étude, ils ont comptabilisé quarante-huit sites fortifiés sur la côte et sur l'île de Noirmoutier. L'île d'Yeu, quant à elle, ne reçoit que dix numéros, allant de 51 à 60. D'où une discordance pour un travail effectué seulement trois ans après les faits.

Partant de cela, est attribuée à chaque position une « fiche caractéristique¹¹⁰ ». Ces fiches préremplies fournissent plusieurs informations. Tout d'abord, la localisation et les caractéristiques techniques de la position fortifiée : le calibre des armes et la protection envisagée. Ensuite, le moyen d'y accéder, les lignes de mire probables, l'objectif de la batterie et l'état physique des ouvrages. De ce fait, il est donc émis pour chacune des positions un premier avis comme le demande le vice-amiral Lemonnier. Cette évaluation du site quant à son état conduit donc à une orientation afin d'aider au futur classement par la commission.

En revanche, cette source, mais aussi cette première action de recensement de l'*Atlantikwall* lors de l'après-guerre, s'expose à quelques incohérences. En premier lieu, il apparaît que les plans produits par les services ne sont pas à l'échelle, comparé à la réalité du terrain. La majorité des structures sont présentes, mais la qualité topographique n'est pas au

¹⁰⁷ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

¹⁰⁸ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-80.

¹⁰⁹ Alain Chazette, quant à lui, en compte soixante-quinze sur les côtes de Vendée (CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008).

¹¹⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir volume II annexe n° 87 – fig. 2.

rendez-vous, ni les coordonnées Lambert utilisées¹¹¹. En second lieu, le référencement de la position des ouvrages par une nomenclature propre au rapport entretient pleinement ce manque de représentation du mur que subissent les militaires. De même, la typologie indexant chaque blockhaus reste, là aussi, propre à l'étude et ne reprend absolument pas celle instaurée par le *regelbau*. D'ailleurs, à ce sujet, les plans retrouvés au SHD de Rochefort reprennent la numérotation du *regelbau*, mais pas ceux issus du SHD de Cherbourg. Cela met en relief le manque de coordination entre les services. En outre, si l'on reprend l'une de ces « fiches caractéristiques », il apparaît qu'il ne s'agit que d'une simple description et non d'une caractérisation des lieux et du matériel. Il résulte de cela qu'un R667 est désigné par le terme générique de « casemate ». Seuls les tobrouks sont mentionnés correctement. La désignation de l'armement qui équipe ces fortifications atteste également cette déficience.

Outre ces lacunes technico-linguistiques, il semble qu'aucune disposition de recherche approfondie ne soit prise en vue de collecter des éléments issus des archives allemandes. Cette méthode aurait permis une meilleure approche du sujet. Le rapport Pinczon du Sel est une étude exclusivement française, qui n'a jamais eu recours à des appuis extérieurs pour en parfaire la précision.

Toutefois, certaines correspondances¹¹² de l'état-major de la Marine, permettent d'expliquer ces négligences. Afin de récolter, dans les grandes lignes, l'histoire de la zone sur laquelle ils sont envoyés¹¹³, les agents doivent prendre contact avec les autorités militaires locales. La gendarmerie est parfois mise à contribution en établissant des relevés et des photographies des lieux pour le compte de ces agents. De cela, il découle de manière indubitable que les considérations historiques ne sont pas une priorité pour l'armée. Pourtant, elles auraient servi à construire une réflexion bien plus exacte des édifices défensifs allemands.

À terme, l'étude menée par le vice-amiral Lemonnier vise clairement à orienter les départements quant au sort à donner aux bunkers du mur. De cette expertise militaire qu'offre la Marine, émanent aussi des propositions tendant à faciliter la tâche de la prochaine commission chargée de classer ces ouvrages par ordre d'importance, voire de priorité.

¹¹¹ Afin de mieux localiser les ouvrages, les services se sont servis des coordonnées Lambert avec deux as, X et Y. Toutefois, après vérification, celles-ci se sont révélées imprécises. Une différence de 100 à 200 m entre le point de référence et la véritable situation *in situ* des ouvrages est à notifier.

¹¹² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹¹³ Afin de recueillir des informations à propos des effectifs allemands, les liaisons de l'occupant, ainsi que ses PC.

Cependant, sur quels fondements se basent ces jugements ? Quelles en sont les motivations ? De quelle manière peuvent-ils influencer sur la destinée des ouvrages du mur en Vendée ?

II.2.2. Des motivations arbitraires ?

Dès 1945, le recensement du mur de l'Atlantique soulève chez les militaires le sentiment de s'atteler à une tâche insurmontable. L'étendue géographique et la compréhension de ce système défensif alimentent clairement ce ressenti. L'image que reflètent ces ouvrages reste nécessairement floue aux yeux de la Marine. Malgré une certaine proximité avec ces défenses, l'armée ne conçoit pas totalement toutes les anfractuosités qu'abritent ces casemates. Même en s'appuyant sur les données recueillies lors des phases préparatoires au débarquement, se faire une représentation exacte et claire n'aboutit pas. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire pour elle de s'inspirer des études américaines, qui ont seulement traité la batterie de Calais¹¹⁴.

En outre, l'état-major a bien conscience des premiers actes de démantèlement à l'encontre de ces éléments. L'administration civile et locale s'empresse de supprimer toute image faisant directement référence à un quelconque souvenir en lien avec l'Occupation ou le Troisième Reich. En effaçant chaque reflet, elle entraîne, pour la Marine, la perte de potentiels sites par lesquels elle aurait pu déchiffrer les codes stratégiques de ce système spécial. En lançant ce projet d'étude, le CDN accepte, en quelque sorte, de figer ces destructions, ou plutôt d'en limiter les effets, en vue d'attribuer à la Marine sa pleine capacité à élucider cette problématique particulière.

Toutefois, ce comité n'offre pas cette opportunité sans réelles contreparties. La décision prise le 29 mai 1945 ouvre le projet sur un but précis : celui d'orienter les départements quant à la question de la démolition d'un élément. En vue de participer et de conduire aux ultimes conclusions, la Marine se voit donc chargée d'apporter ses propres propositions sur chacune des structures faisant partie d'un point d'appui. Ces avis forment alors en quelque sorte le « ciment » sur lequel repose le classement validé à l'issue de la commission.

Ainsi, il convient de se demander quelles sont ces propositions dictées par les marins français sur la suite à donner à ces ouvrages. Sur quels critères se fondent-ils pour élaborer ce premier classement ? Il est alors opportun de se focaliser sur cette facette caractéristique de la conception de ce que l'on appelle couramment le rapport Pinczon du Sel.

¹¹⁴ FMS, *German seacoast defences European Theater vol. III.*

Le projet auquel se destine le rapport Pinczon du Sel est l'établissement d'un ensemble de modalités, selon lesquelles les agents doivent classer les ouvrages rencontrés lors de leur prospection. Pour retrouver les premières traces écrites de cette démarche, il faut se référer à la lettre¹¹⁵ du 29 mai 1945 du vice-amiral Lemonnier adressée aux différents préfets maritimes. Effectivement, tout comme pour la réalisation du cadre bornant ce projet, il convient d'observer ici une première phase, durant laquelle l'approche conduite n'est en vérité qu'à ses balbutiements.

« Afin de faciliter le travail de cette Commission et d'en activer les conclusions¹¹⁶ », Lemonnier cherche à distinguer trois catégories dans lesquelles il convient de placer les ouvrages qui s'offrent aux agents. Celles-ci sont en réalité très simples. La première s'expose en ces termes : « Ouvrages dont la conservation s'impose à la Marine parce qu'elle est légitimée soit par leur position, soit par leur valeur du matériel ». Le propos est clair et reste en lien avec la volonté de soustraire ces structures à la démolition. La seconde classification s'exprime par les termes suivants : « Ouvrages dont la conservation ou dont l'attribution peut être discutée ». Cette clause fait preuve de demi-mesure et conduit de manière logique à la troisième catégorie qui dicte une sentence plus extrême : « Ouvrages dont la conservation n'est pas à retenir ». Par cette proposition de répartition des bunkers, l'officier de marine dessine les premiers axes visant à orienter le classement. Ceux-ci se calquent étonnamment bien sur la représentation très confuse de ce qu'est le mur à cette étape du projet. En effet, celui-ci arrive à condenser plusieurs milliers de casemates en seulement trois points, créant une discordance avec la réalité du terrain.

En 1945 déjà, apparaît un certain blocage de la part des préfets maritimes, provoqué par les dispositions prises par Lemonnier dans sa lettre du mois de mai. D'ailleurs, les administrés commencent tout juste à percevoir l'étendue des défenses érigées par la *Wehrmacht*. Ainsi, de ce manque de réalisme découle le début d'une prise de conscience à propos du classement à donner.

Il apparaît très vite que ces constructions bétonnées ont souvent été implantées sur des terrains privés, d'où le fait d'axer l'étude autour des trois aspects mentionnés plus haut¹¹⁷. Partant de cela, une lettre du capitaine de frégate Noel¹¹⁸ datée 20 novembre 1945 ébauche une nouvelle base sur laquelle le projet doit s'appuyer afin de mieux répondre aux problématiques ressortant des réalités du terrain. Il en ressort six catégories, bien plus exactes que celles listées

¹¹⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹¹⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹¹⁷ Pour rappel : militaire, domanial et financier.

¹¹⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

par le vice-amiral. Non seulement cette classification tient compte de la propriété sur laquelle est bâti le bunker, mais elle éclaire également la question des futures dispositions juridiques en cas d'expropriation :

« A) – Ouvrages construits sur un domaine militaire de l'État. B) – Ouvrages construits sur un domaine non-militaire de l'État ou communal ou privé, à conserver en entier, l'ensemble devenant domaine militaire de l'État. C) – Ouvrages construits sur un domaine privé et à conserver partiellement, la partie conservée devenant domaine militaire de l'État, le reste étant rendu au propriétaire ; avec servitude de passage et de zone de non aedificandi. D) – Ouvrages construits sur un domaine dont on rend le terrain au propriétaire avec obligation pour lui de laisser la construction bétonnée dans l'état où elle se trouve et sans aucune autre servitude. E) – Ouvrages construits sur un domaine privé à abandonner. F) – Ouvrages construits sur un domaine public ou privé à détruire pour raison majeure¹¹⁹. »

Cette approche, qui est alors seulement une alternative au classement fait par Lemonnier, se veut plus précise et permet aux militaires de distinguer plusieurs cas afin de retranscrire toute la véracité des lieux rencontrés. Ces nouveaux critères distinguent le domaine privé du domaine militaire de l'État et de celui de la commune. Ces conditions garantissent la prérogative de l'armée sur le destin des blockhaus par rapport aux volontés de l'administration civile qui souhaite régler au plus vite le problème par la destruction. En formulant ce texte, la Marine désire figer la situation, et ce, toujours dans le but d'appréhender au mieux ce qui relève franchement des composantes du mur.

Toutefois, le classement sur lequel repose l'ensemble des propositions émises par les agents semble encore évoluer vers une version plus simple et précise des conditions auxquelles ils doivent se conformer. La mutation qu'entreprend la classification n'est pas si surprenante que ça en réalité. En effet, la première ébauche demeure assez complexe à respecter dans ses moindres aspects. Six catégories, même si elles soulèvent la question de la propriété des terrains, restent bien trop vastes dans leur faculté à hiérarchiser par ordre d'importance les points d'appui intéressants. D'ailleurs, et c'est sûrement par ce point particulier qu'il y a eu modification, ces catégories portent exclusivement sur l'appartenance domaniale. En se conformant à cela, l'armée ne répond pas totalement aux visées à atteindre quant à leur conservation ou non.

En vue de reprendre ces bases, mais tout en les faisant progresser, une note¹²⁰ provenant de l'état-major est émise le 12 décembre 1945 proposant un nouveau classement. Les agents, chargés du recensement des fortifications, devront alors se résoudre à trois catégories : A, B et

¹¹⁹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹²⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Voir volume II annexe n° 88 – fig. 1.

C. La première d'entre elles est intitulée : « Ouvrages construits sur un domaine militaire de l'État. ». Les éléments répondant à ce point recevront trois lettres G (pour la Guerre), M (pour la Marine) et A (pour l'Air). Le rang B reste plus vaste puisqu'il intègre les « ouvrages construits sur un domaine public ou privé de l'État ». À cela s'ajoutent quatre choix : à classer selon les lettres G, M et A ; à conserver sans servitude ; à abandonner ; à détruire. Enfin, le point C prévoit les « ouvrages construits sur le domaine privé », critère auquel il faut ajouter quatre choix identiques à la disposition B.

Il convient de noter que cette dernière version du classement intervient à une période où l'étendue du projet semble dépasser les limites temporelles fixées par Lemonnier. Dans sa lettre¹²¹ du mois d'octobre 1945, celui-ci recommande de ne pas faire déborder cette tâche sur l'année 1946. Mais la formulation de nouveaux critères en novembre, puis leur précision quelques semaines plus tard, amènent à engager bien plus de temps que ce qui était prévu à la base. À ceci, il faut également ajouter la redécouverte progressive des multiples ouvrages peuplant le littoral. Ainsi, il est possible de remarquer, à cet instant, la recherche d'une certaine efficacité dans les propositions de classement afin de rattraper le temps perdu. De cette façon, cette nouvelle mouture, comparée à la précédente, demeure bien plus pratique dans les faits. Elle amorce distinctement trois axes, clairs, avec l'ajout d'un « sous-classement » permettant d'affiner les décisions.

En revanche, cette dernière évolution des critères ne reçoit pas immédiatement l'aval du vice-amiral. Il faut alors attendre la lettre¹²² du 1^{er} février 1946 pour que l'officier fasse connaître aux préfets maritimes sa décision quant à la classification à adopter. Si l'on en croit le paragraphe consacré à ce sujet, Lemonnier s'est vraisemblablement inspiré de la version proposée par le préfet maritime de la 1^{re} région en vue d'en produire une dernière variante. Cette classification¹²³ des blockhaus s'appuie sur deux catégories. La première, nommée « A », concerne les « ouvrages construits sur un domaine non-militaire de l'État ou un domaine public n'appartenant pas à l'État. ». Le second point, désigné par « B », se rapporte aux « ouvrages construits sur un domaine privé. ». À l'image de celui élaboré en décembre 1945, ce classement comporte aussi quatre sous-catégories, communes à chacune des deux catégories :

¹²¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹²² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹²³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Voir volume II annexe n° 88 – fig. 2.

« 1.- À classer comme domaine militaire avec servitude conne, sans servitude conne. 2.- À conserver sans prévoir d'autre servitude que la préservation. 3.- À abandonner, sort indifférent. 4.- À détruire impérativement¹²⁴. »

En rédigeant, puis en mettant en place un tel système, le vice-amiral compte redynamiser le projet d'étude afin de pouvoir l'achever au plus vite. En outre, cela permet désormais de créer un support commun à toutes les régions maritimes dans le but d'établir un premier jugement de valeur à propos des fortifications. Ce qui n'était pas le cas avant. L'objectif est aussi de faciliter ultérieurement les décisions de la prochaine commission de classement.

La formulation de ces critères ne semble pas arbitraire, mais plutôt rationnelle si l'on exclut toute dimension historique. Et elle semble porter un regard d'expert sur la question. Alors comment les militaires, chargés de la prospection, ont-ils forgé des arguments arbitraires à partir de ce classement ?

Pour répondre à cette question, il convient de se reporter au contenu des fiches remplies par les agents lors de leurs interventions sur le littoral vendéen.

Outre les quelques erreurs qui se sont glissées dans le rapport final, apparaissent également des interprétations du classement quelque peu étonnantes. Il suffit de se focaliser sur les deux dernières lignes de ces fiches pour remarquer les observations et les propositions relatives aux ouvrages. Sur la plupart d'entre elles, ces deux champs sont complétés par une phrase brève : « ouvrages sans intérêt pour la Marine¹²⁵ ». Cet avis est accompagné du code « A 3 », en référence à la catégorie A et à la sous-catégorie 3 du dernier classement proposé par Lemonnier.

Certains points d'appui importants reçoivent des avis encore plus intrigants, comme la station radar du Grand Phare à l'île d'Yeu. Il est observé que « la position choisie par les Allemands pour ce radar ne paraît pas à retenir pour l'installation future d'un radar marine¹²⁶ ». Ce jugement laisse entendre l'intention de la Marine de reprendre dans son escarcelle les anciennes positions allemandes¹²⁷, mais il illustre aussi une interprétation très édulcorée des sites composant le système défensif mis en place par la *Wehrmacht*. Les agents de terrain dépêchés sur les lieux ne semblent pas saisir toute l'importance de la position géostratégique de l'emplacement choisi par les marins de la *Kriegsmarine*. En outre, cette méconnaissance se double d'une ignorance quant au matériel utilisé. À ce moment précis, les radars mis en œuvre

¹²⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹²⁵ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848.

¹²⁶ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848.

¹²⁷ Ce que l'on abordera au sein du prochain sous-chapitre, « La seconde vie impossible du mur de l'Atlantique ».

comportent une technologie nettement inférieure à ceux employés dans l'armée allemande de l'époque. Ce décalage n'est pas propre à ce lieu, puisque la fiche¹²⁸ dressée à propos de la batterie située à la pointe du Rocher, aux environs de La Tranche-sur-Mer, fait état que celle-ci n'admet pas de PDT et la place par conséquent dans la catégorie « B 3 ». Là aussi, la compréhension des lieux et du fonctionnement de la batterie se limite à de simples constatations d'ordre général.

Les critères formalisés par les services délégués à ce projet d'étude, puis validés par Lemonnier, semblent alors s'ouvrir sur une appréciation bien spécifique du système défensif allemand. Même si le fondement du classement apparaît rationnel, le manque de représentativité du mur provoque des décisions arbitraires lors de son évaluation. On peut alors reprendre ce qu'a initié Christelle Neveux¹²⁹ concernant cette problématique, tout en y rattachant ce manque flagrant de connaissances. Ce phénomène n'est toutefois pas si surprenant lorsque l'on sait qu'aucune recherche historique n'a été menée en amont de l'étude. C'est donc avec un regard de profane, ou de néophyte, que le personnel délégué au recensement, puis au classement des bunkers, s'est vu confronté à la compréhension d'un tel système.

En conséquence, la vision par laquelle ils examinent mais aussi mesurent la qualité défensive du mur n'est clairement pas en rapport avec la réalité des fortifications, surtout à ce moment de l'histoire¹³⁰. Cette erreur de jugement tient également à la difficulté à appréhender la tactique allemande dans son ensemble par le simple intermédiaire des vestiges laissés à l'abandon. Ces militaires n'ont eu, principalement, que l'expérience de la ligne Maginot comme référence. La tactique mise en place au sein de ce cadre demeure à l'opposé de ce que propose et met en œuvre l'*Atlantikwall*. Il a été possible de l'observer en ces lignes, les sources allemandes sur la question se veulent formelles en adoptant un plan de bataille différent. Alors pourquoi la Marine n'a-t-elle pas cherché à s'appuyer sur de tels documents ? Cela aurait incontestablement contribué à éviter ce phénomène d'incompréhension faussant la réalité. En se basant sur cette unique expérience, l'armée a cru bon d'élaborer ces critères de classement se substituant à des recherches préliminaires. Il faut aussi noter que le démantèlement initié à partir d'octobre 1944 n'a clairement pas aidé à l'appropriation de tout l'écosystème mis en place par les forces allemandes. En détruisant certains sites clefs, voire en déblayant les rues, les administrations locales ont notamment participé à ce manque de prise de mesure de l'étendue du mur.

¹²⁸ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848.

¹²⁹ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-80.

¹³⁰ À cette époque, il existe bien plus de casemates, autorisant une certaine facilité de compréhension.

Les propositions d'évaluation des ouvrages présents sur le littoral français par les militaires mènent vers des appréciations vraisemblablement arbitraires, fondées sur une totale incompréhension de la stratégie allemande mise en place dès 1942. À partir de ce premier diagnostic, qui reste l'un des piliers fondamentaux du rapport Pinczon du Sel, selon quelle organisation la Commission centrale va-t-elle pouvoir classer ces ouvrages ?

II.2.3. Le classement des ouvrages de côtes

L'arrière-pensée qui a précipité le recensement des ouvrages du mur a toujours été le classement définitif de ces structures. Le CDN a, dès le début, une conception très claire de ce qui va en découler. Même si aucune prévision ne laisse alors présager l'ampleur de ce que les agents vont répertorier, le but d'une telle prise de connaissance est d'aider à mettre en forme cet héritage incongru. En plus de forger une vision du mur, l'ambition ultime de ce rapport tend vers une production écrite permettant d'assister les administrations locales dans leurs futures décisions. La problématique de la finalité des blockhaus allemands semble accélérer ce mouvement du fait des nombreux cas de démantèlement organisés à divers endroits du littoral. Alors, quel instrument a la capacité de contrôler, à terme, cette tendance destructrice ? Quel appareil administratif peut être à même de discerner chacune des particularités relatives à ces édifices ? Sur quel support s'appuie-t-il et vers quel type de production peut-il conduire ?

Lorsque le vice-amiral Lemonnier reçoit l'aval pour lancer ce projet, les discussions¹³¹ entre le CDN et l'état-major de la Marine montrent qu'il est prévu d'instituer un organe consultatif et interministériel visant à achever le classement des ouvrages. Dans la première lettre¹³² écrite par Lemonnier, c'est-à-dire celle datée du 29 mai 1945, il est question d'une « Commission Centrale ». Celle-ci serait désignée pour « l'établissement définitif du projet ». Quelques mois après ce message assignant aux préfets maritimes leur mission, il est intéressant de retrouver ce terme dans une seconde lettre¹³³ rédigée le 5 octobre 1945. Cette missive permet d'en apprendre plus sur la future orientation que prend ce projet. En effet, par ces lignes, le vice-amiral exhorte les préfets maritimes à lui fournir tous les éléments essentiels concernant leurs observations. Ces données seront utiles à la « Commission Centrale » pour qu'elle puisse délibérer sur « l'affectation à donner aux ouvrages de côtes édifiés par les Allemands¹³⁴ ».

¹³¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹³² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹³³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹³⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

Partant de cette information, il est clair que les propositions faites par les préfets lors de la réunion avec cette commission permettront d'asseoir l'avis final. Cependant, la constitution de cette assemblée ne se déroule pas comme prévu. Effectivement, rappelons les préfets semblent quelque peu « intimidés » par l'ampleur des découvertes. En outre, cette situation ne correspond plus aux ordres émis par Lemonnier. D'où la proposition de critères permettant de mieux cadrer les observations recueillies par les préfets. Par ce manque initial de profondeur, l'étude prend du retard, au grand dam du vice-amiral et du CDN, qui voient la création de cette commission repoussée.

Il faut alors attendre le mois de janvier 1946 pour apercevoir une première version de cet appareil administratif. Celui-ci est désigné sous le nom de « Commission de classement des ouvrages ex-allemands ». En réalité, il est aisé de comprendre que la lettre¹³⁵ du 20 novembre 1945, puis celle du 12 décembre¹³⁶ ont poussé à la constitution d'un tel organisme. Ce revirement, initié par les préfets face à une interprétation mal évaluée du mur, engendre, finalement, la création d'une nouvelle classification, mais aussi de l'organe permettant de conduire à l'accomplissement du projet.

La formation de cette assemblée intervient également dans une période où les administrations locales exercent certaines pressions sur la Marine. Elles font en sorte de lever l'interdiction qui les empêche de détruire les ouvrages. En annonçant l'instauration de cette commission, l'armée freine alors les actes de démantèlement. Les départements se doivent d'interroger cette dernière afin de savoir si oui ou non, ils ont la possibilité de supprimer tel ou tel ouvrage. Le coup de force de la Marine réside, ici, dans le fait qu'aucune proposition n'a pu être formulée à cause du ralentissement provoqué par les préfets dans leur appréhension des fortifications. De ce fait, la commission ne peut donner son verdict quant à un potentiel classement, puisqu'elle n'a pas reçu les pièces lui permettant de mener à bien cette classification. Par ce tour, les départements restent donc interdits d'atteinte aux blockhaus.

À la suite de cette information, le vice-amiral Lemonnier renforce le cadre de l'étude par sa lettre du 1^{er} février 1946. Cette correspondance instaure de nouveaux critères sur la base des remontrances faites à l'automne 1945. Après la création de cette commission, puis l'imposition d'un modèle d'évaluation commun à toutes les régions maritimes, le projet semble être maintenant guidé vers son aboutissement : classer les ouvrages selon des critères précis. Cependant, au vu des premiers rapports transmis par les préfets, puis analysés par la commission, la question des casemates du mur de l'Atlantique suscite une plus grande question.

¹³⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹³⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

En effet, bien que la plupart des blockhaus soient construits sur le littoral, certains ont été édifiés à l'intérieur des terres¹³⁷. À l'échelle nationale, cela provoque un afflux gigantesque d'avis et de propositions mêlant conséquemment les ouvrages de côtes et ceux implantés en retrait. Comment résoudre cette problématique ?

Face à cette vague incontrôlée de rapports provenant des préfets maritimes, la question de subdiviser cette première instance paraît judicieuse. Toutefois, cette action n'est pas immédiate et il faut attendre le mois de septembre 1947 afin de percevoir un quelconque changement à ce niveau. En vue d'instituer et de déléguer un certain pouvoir à cette nouvelle commission, le président de l'état-major de la Défense nationale (EMDN)¹³⁸ établit alors le 11 septembre 1947 un arrêté interministériel mettant en place ce nouvel organe administratif¹³⁹. Ainsi, de quoi retourne-t-il ?

Dans les faits, cet arrêté permet l'abandon complet de l'appellation « Commission de classement des ouvrages ex-allemands » pour la remplacer par la « Commission de classement des ouvrages militaires construits en France durant les hostilités ». Avec un tel intitulé, l'objet sur lequel se porte cet appareil administratif demeure bien plus vaste qu'avec l'ancienne version. Néanmoins, même si cela paraît comprendre une dimension élargie, le problème semble s'être simplement reporté sur une nouvelle institution.

Toutefois, ce remaniement admet aussi une autre composante qui évite justement le désagrément de se voir encore déborder par les rapports de classement. Ainsi, au moment où cette commission est créée, deux autres instances, dont le rang hiérarchique est inférieur, voient le jour. De cette manière, la Commission de classement répartit la gestion entre deux sous-commissions : la « Sous-commission des ouvrages de l'intérieur » et la « Sous-commission des ouvrages de côtes ». Partant de cela, l'EMDN semble avoir pris en compte la distinction¹⁴⁰ entre les fortifications construites sur le littoral et celles à l'intérieur des terres. Seulement, comment différencier la limite entre ces deux juridictions ?

Avec cette distinction survient une difficulté induite par la géographie des lieux. Afin de ne pas établir d'entrecroisements amenant à étudier le même ouvrage, les services ont fait en sorte de respecter l'ancienne ligne de démarcation proposée par la zone côtière interdite¹⁴¹. Ainsi, les prérogatives de la sous-commission des ouvrages de côtes s'arrêtent à une trentaine

¹³⁷ À l'image de la station radar *Amöebe*, qui est implantée en retrait d'un potentiel front, qui est lui-même incarné par les points d'appui de La Tranche-sur-Mer.

¹³⁸ Il s'agit en réalité de la simple évolution du CDN.

¹³⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

¹⁴⁰ Il convient de noter que sur certains documents officiels cette distinction n'est absolument pas établie. De ce fait, il arrive souvent d'observer une confusion entre les intitulés de la Commission et ceux des sous-commissions.

¹⁴¹ Voir volume II annexe n° 1 – fig. 3.

de kilomètres à partir de l'estran. Cependant, la mise en place d'une telle organisation entraîne également l'agencement d'une nouvelle classification en vue de l'achèvement du projet. En effet, il ne faut pas oublier que la visée de cet organisme est d'établir un classement des ouvrages. Alors, sur quels critères s'appuie cette sous-commission pour constituer un avis définitif ?

En partant des propositions établies par le rapport Pinczon du Sel, la sous-commission des ouvrages de côtes se réunit en conseil interministériel du 25 au 26 novembre 1947, afin de proposer un premier classement des blockhaus. C'est donc à la suite de cette séance qu'une lettre¹⁴² du service de l'Aménagement du Territoire montre que les bunkers se situant sur le littoral vendéen se voient organisés selon un classement. En outre, l'annexe jointe à ce courrier fournit plusieurs renseignements. Ce document¹⁴³, qui provient des suites de cette réunion, permet de dresser un premier résumé de la situation en Vendée :

« Les armes, radars et projecteurs ainsi que tout l'appareillage (électrique, ventilation) sont hors d'usage ou ont été récupérés ou sabotés. Les mentions relatives à l'état des ouvrages ne concernent donc sauf exceptions signalées, que les installations immobilières¹⁴⁴. »

Comme le démontre la légende de cette page liminaire, quatre catégories ont été déterminées, auxquelles les ouvrages recensés devront se soumettre. La première, la catégorie « C », reste la plus simple, puisqu'elle correspond au classement de la structure. C'est-à-dire l'appropriation directe du bunker par l'État, donc sa conservation. La seconde nommée « M », stipule le maintien de l'ouvrage dans sa condition actuelle, plus précisément lorsqu'il a été recensé par les agents. La troisième, « A », correspond à l'abandon de l'édifice. Enfin, la dernière catégorie, « D », est la moins avantageuse puisqu'elle ordonne le démantèlement complet et obligatoire de la fortification.

Cette courte présentation des critères de classification permet à la Commission de trancher sur le devenir des ouvrages du mur de l'Atlantique. L'aboutissement de ce projet tient alors dans plusieurs tableaux¹⁴⁵, récapitulant la liste complète des ouvrages recensés par le rapport Pinczon du Sel. Tous les points d'appui de la côte vendéenne relevés par les agents sont minutieusement répertoriés. Dans le souci de bien repérer chacun des bunkers, la même numérotation que dans le rapport final a été appliquée.

¹⁴² AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2.

¹⁴³ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2. Voir volume II annexe n° 89 – fig. 1.

¹⁴⁴ AD. 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2.

¹⁴⁵ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2. Voir volume II annexe n° 89 – fig. 2.

Ensuite, une colonne en énonce la localisation grâce la toponymie des lieux, mais aussi par le biais des coordonnées Lambert¹⁴⁶. Puis une description rapide est établie avec l'énumération de tous les éléments composant le site. Là aussi, on peut mettre en exergue le fait que la sous-commission reprend le vocabulaire imprécis du rapport¹⁴⁷ pour distinguer chaque ouvrage. Ensuite, est également indiquée la « mission » de chacune des structures. Ce terme reste assez maladroit puisqu'il résume l'affectation de l'ouvrage à une tâche supposément donnée au sein de la stratégie allemande et sa fonction réelle (par exemple, un abri hôpital). À cette lecture, il ne faut donc pas confondre les termes en usage lorsque ces tableaux ont été établis avec la typologie allemande utilisée précédemment. L'état des ouvrages est aussi inscrit au sein de ce récapitulatif, s'appuyant alors complètement sur les remarques faites lors de la prospection. Enfin, la dernière colonne est réservée aux propositions de la commission. Celle-ci se réfère aux précédents critères de classement afin de noter, par l'initiale qu'il convient, le sort à donner à chacun des édifices ou à l'ensemble du site.

Toutefois, si l'on se reporte à la circulaire¹⁴⁸ du 15 juin 1948 émise par le 1^{er} bureau de la Défense des côtes, la commission de classement ne s'est pas réunie qu'une seule fois. Une seconde réunion s'est tenue le 14 mai 1948 afin d'apporter quelques ajustements à la classification à adopter. Les raisons qui ont poussé à remanier les critères du classement tiennent seulement au fait qu'il faille « limiter le plus possible des démolitions inconsidérées d'ouvrages bétonnés ». Est donc joint à cette lettre, le détail des nouveaux critères qui sont à considérer. Lors de la première réunion de la sous-commission des ouvrages de côtes en novembre 1947, il avait été uniquement question d'une légende qui reste, dans tous les cas, dénuée d'explication. Ainsi, dès la première page de cette instruction¹⁴⁹, il est notifié que les deux sous-commissions classeront les ouvrages selon l'une des quatre catégories, dont l'initiale ne change pas.

La catégorie « C » apporte quelques précisions aux modalités relatives à la conservation de l'édifice. Lorsque ces structures y sont cataloguées, elles entrent dans le domaine de l'État, et, par conséquent, au sein du « domaine public militaire classé ». De cette façon, si des acquisitions immobilières sont à prononcer en même temps que cet acte¹⁵⁰, cela doit se dérouler

¹⁴⁶ Tout comme dans le rapport Pinczon du Sel, ces coordonnées géographiques n'indiquent pas la véritable position des ouvrages. De plus, le système est élaboré de sorte qu'une paire de coordonnées correspond seulement à l'ensemble du point d'appui et non à un ouvrage en particulier.

¹⁴⁷ Pour discerner chacun des types d'édifices, il est seulement fait mention de « cuves », « tobrouks », « bunkers », « casemates », « plateformes » ou encore « d'abris ».

¹⁴⁸ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

¹⁴⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852 et SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁵⁰ Par exemple, dans le cas où l'édifice classé serait accolé à une propriété immeuble, l'État se doit de racheter ce bien en vue d'en exproprier les habitants.

sous la responsabilité du département ministériel qui en a effectué la demande. Les frais occasionnés, ainsi que l'étude de la faisabilité du projet dépendent de l'approbation du président du conseil.

Outre le fait d'indiquer que le bâtiment est voué à la destruction totale, le critère « D » donne une certaine explication quant à cette finalité inévitable. Il est donc explicité que lorsqu'un ouvrage est placé dans cette catégorie, la requête de démantèlement reste à la charge du département ministériel qui en a fait la demande. Là aussi, la démolition de l'édifice s'effectue après l'accord du président du conseil.

On en vient au troisième classement, celui désigné par la lettre « A ». Bien qu'il fasse référence à l'abandon du bâtiment, notons que sont exprimées ici deux modalités permettant de ranger les ouvrages dans cette catégorie. Premièrement, il semble nécessaire que la casemate soit placée sur le terrain de l'État et qu'elle ne soit pas susceptible d'intéresser un des départements ministériels. Deuxièmement, la commission peut y placer les bunkers « qui, du point de vue [de la] Défense nationale, présentent un intérêt médiocre ». Partant de là, la gestion domaniale sur des terrains privés revient au département ministériel ou au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Enfin, la catégorie « M », qui envisage le maintien des défenses, se voit éclairée quant à ses conditions d'attribution. Il est énoncé qu'il s'agit des ouvrages « dont l'importance ne paraît pas justifier leur incorporation dans le domaine de l'État, mais dont l'existence présente à des titres divers un capital ». De cette manière, les édifices étant déjà implantés sur des terrains appartenant à l'État ne peuvent pas être détruits. En revanche, si, pour diverses raisons, l'édifice fait l'objet d'un projet de démolition, il est prévu que le département ministériel, en charge du terrain, établisse une demande qui sera examinée par la sous-commission compétente. Dans le cas où le terrain est privé, et s'il y a un projet de destruction, alors il est planifié que cet acte ne se fasse pas aux frais de l'État.

De cette façon, le détail puis l'explication des différents critères permettent de répondre à la nouvelle volonté inscrite dans la circulaire du 15 juin 1948 de restreindre le plus possible les démolitions. Au final, que retenir de ce classement si on le transpose aux ouvrages implantés sur le littoral vendéen ?

Au regard des informations issues des tableaux des délibérations de la sous-commission¹⁵¹, nous vient aussitôt une observation. Pas un des bunkers vendéens inscrits sur ces listes ne retient l'intérêt du jury. De cette manière, aucun ouvrage des sites fortifiés de la

¹⁵¹ AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2.

Vendée n'a le privilège d'être joint au domaine militaire français et donc d'être conservé. Ensuite, une mince majorité d'ouvrages reçoit la lettre « M ». Sachant aujourd'hui que la grande majorité de ceux-ci se trouvent sur un terrain de l'État, ou d'un organisme tiers rattaché à l'État, ce classement ne se dirige, en réalité, que vers l'abandon des blockhaus. De même, 41 éléments recevront la lettre « A » en faveur de l'abandon de l'ouvrage. Cette décision, et on le verra par la suite, donnera en pâture les derniers artefacts du mur de l'Atlantique aux municipalités, avides de construire par-dessus un plan d'urbanisme démesuré. Pour ce qui est de l'attribution de la lettre « D », soit la destruction de l'ouvrage, aucun des édifices ne se voit affubler d'un tel classement en Vendée. Cela n'est clairement pas étonnant en raison du fait que certains d'entre eux ont déjà été détruits, soit par l'administration dès septembre 1944, soit par les phases successives de déminage¹⁵². Dès lors, il reste très aisé de placer ces derniers au sein de la catégorie « A ».

Dans la période de l'après-guerre, le mur de l'Atlantique suscite une certaine envie d'en connaître davantage à son sujet. L'élaboration du rapport Pinczon du Sel vise, avant tout, à renseigner une vision qui reste inexorablement trouble depuis le débarquement des forces alliées. Toutefois, malgré cette volonté de s'en faire une représentation claire, cette vaste étude conduit seulement à une ébauche. Certes, il s'agit là d'un recensement qui se veut novateur dans sa démarche, mais qui ne s'appuie que sur des constats visuels. Ce travail s'interdit en quelque sorte d'approfondir certaines questions et surtout d'y apporter des réponses. Il en émane alors des propositions de classement bancales, sur lesquelles la Commission de classement des ouvrages militaires construits en France durant les hostilités se fonde sans hésiter pour prononcer ses jugements. En réalité, nous l'avons dit, face à ce souhait de s'en faire une représentation globale et juste, les militaires se sont très vite trouvés débordés par le nombre d'édifices à relever, les précipitant alors vers une étude générale. Cet entre-deux entretient une fausse idée de ce qu'est véritablement l'*Atlantikwall* dans les consciences. Au travers de cette action de l'armée et de l'État, il convient également de remarquer un phénomène d'appropriation. D'ailleurs, pour quelles véritables raisons l'état-major de la Marine s'est-il intéressé à ces fortifications ? Ne pourrait-on pas percevoir ici une volonté tacite, quasi secrète, de l'armée visant la conservation des ouvrages allemands sur le littoral ?

¹⁵² AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2. Voir volume II annexe n° 89 – fig. 2.

II.3. La seconde vie impossible du mur de l'Atlantique

En s'intéressant à ces défenses, l'armée française porte un tout autre regard sur les casemates vidées de leurs occupants. Contrairement à celle de la population, cette vision particulière vise à en apprendre plus, à en tirer un enseignement. Toutefois, par cet intérêt, elle fait germer inconsciemment, au début, un projet involontaire, pratiquement inavouable : celui de récupérer pour le compte de la Marine les anciens blockhaus allemands. Ce projet improbable, qui se déroule au même moment que l'élaboration du rapport Pinczon du Sel, demande de toute évidence une très grande réflexion quant à son approche. Comment cet organe militaire peut-il avoir l'idée de réhabiliter ces ouvrages ? En cela, la symbolique qu'incarne cette architecture semble indéniablement mise de côté pour mieux se focaliser sur une facette rationnelle de l'infrastructure laissée par la *Wehrmacht*. Alors, par quels moyens prévoir un pareil dessein parallèlement à la montée en disgrâce du mur auprès de la population ?

Il nous faut appréhender l'origine de cette réflexion. Pourquoi vouloir rattacher cet héritage pénible au domaine de l'État ? Quelle est la visée de cette réutilisation ? Cela pose nécessairement un problème de sens. N'oublions pas que la tendance politique à cette époque, entre 1944 et 1946, répugne à être en contact avec ce qui reflète, de près comme de loin, l'idéologie nationale-socialiste. D'ailleurs, des jugements et une législation se mettent en place afin d'éloigner cette période. Alors pourquoi vouloir absolument récupérer l'exemple qui incarne par excellence les preuves de la technicité et du modernisme du Troisième Reich ? Est-ce là un moyen de faire un transfert de souveraineté, de manière à afficher définitivement la victoire de la France ? Pour autoriser un tel programme, il est indéniable que les fruits récoltés par cette reconversion doivent largement dépasser les espérances. Selon une autre perspective, cette finalité peut se rapprocher de l'idée d'une acculturation ou plutôt d'une assimilation menant à une nette appropriation des ouvrages. D'où un certain décalage avec le contexte politique qui règne en France à cette période.

Du côté de l'historiographie, il est très difficile de percevoir la moindre information filtrer à travers les écrits. Oublions d'emblée les ouvrages portant exclusivement sur les aspects techniques du mur, et préférons ceux qui ont une démarche patrimoniale. Malgré cette sélection, seule Christelle Neveux¹⁵³ évoque, implicitement, ce projet secret. Ce qu'elle exprime à propos de l'élaboration du rapport Pinczon du Sel survient trop vite dans son explication. D'où seulement l'évocation d'un sous-entendu. De même, ce moment de l'histoire de l'*Atlantikwall*

¹⁵³ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-80.

aurait très bien pu prendre place au sein de l'article écrit par Isabelle Degrémont et Thao Tran¹⁵⁴, mais il n'en est rien.

Ces vastes questions sur lesquelles la littérature paraît ne pas s'attarder soulèvent, malgré tout, une approche qui se veut résolument démonstrative quant au phénomène d'appropriation que suscitent les blockhaus. Partant de ce constat, il convient d'apporter à cette étude les véritables raisons et causes de cette réflexion plutôt inattendue de la part de l'armée française. Ainsi, qu'en est-il de cette potentielle réhabilitation des ouvrages ex-allemands ? Vers quelles finalités se projettent les militaires chargés d'un tel héritage ? De cette première articulation découlent de manière inévitable les résultats de cette entreprise. Quels sont-ils ? Peut-on croire en cette reconversion ? Dans la suite de ce dernier point, il sera pertinent de mesurer les tenants et aboutissants de la faisabilité de cette opération.

II.3.1. La possible réhabilitation du mur de l'Atlantique par la marine française

Le vice-amiral Lemonnier souhaite tirer un enseignement militaire de ces innombrables blockhaus jonchant les plages. Mais il imagine très vite aussi, et ce, dès la Libération, d'en retirer un bénéfice. En effet, en tant que dédommagement, ces bunkers peuvent très bien offrir un « tribut » implicite à la France. Cet héritage, dont il est difficile à cet instant de percevoir la réorientation, pourrait, de cette manière, permettre d'économiser les forces occupées à leur destruction en les orientant vers d'autres chantiers.

Toutefois, l'architecture militaire reste un style, une œuvre structurelle dont les fondements reflètent de manière indéniable ceux qui l'ont bâti. Lorsque l'on visualise cet élément, son esthétique amène tout de suite l'inspiration à laquelle appartient l'origine de ses commanditaires. Cette affiliation demeure en quelque sorte gravée dans la représentation que l'on peut pressentir en observant ce genre d'infrastructure. Le mur n'y fait clairement pas exception. Il se permet même de stimuler cette recherche de l'appartenance en l'amplifiant, en montrant, par son image, qu'il est le fruit du Troisième Reich et non d'une civilisation anonyme. Alors, comment procéder à son assimilation au sein du domaine militaire de l'État français ? De quels moyens la Marine va-t-elle user pour masquer cette dimension particulière que revêt cette prise de guerre ? Toute la difficulté de cette manœuvre consiste en la réhabilitation de ces ouvrages ex-allemands. Comment oublier le fait que, seulement quelques mois auparavant,

¹⁵⁴ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYNEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90.

cette longue muraille de béton était menée par la *Wehrmacht* ? Par ailleurs, il est nécessaire ici de se questionner sur l'objectif de cette improbable reconversion. Vers quelles finalités conduit ce projet ? Voit-on là, par cette entreprise audacieuse, la résurrection de l'*Atlantikwall* ? Ou bien seulement son spectre après avoir subi plusieurs phases de transformation ?

La première approche, par laquelle la Marine élabore l'idée de reprendre à son profit les bunkers allemands, passe, semble-t-il, par l'une des premières séances du CDN qui s'est tenue le 12 mai 1945. C'est donc par l'intermédiaire d'une lettre¹⁵⁵ écrite par Paul Sevez que l'on apprend que le CDN lance sa réflexion autour de la destinée des ouvrages laissés vacants par les forces allemandes. Outre le fait de vouloir résoudre ce « problème de la destination à donner aux très nombreux ouvrages¹⁵⁶ » par un recensement, on aperçoit une première tentative de faire admettre à l'administration, et à l'état-major de l'armée, une probable réutilisation des casemates. Comme le déclare le vice-amiral Lemonnier dans sa missive¹⁵⁷ faisant suite à cette réunion, le souhait de dénombrer chacune des installations érigées par les Allemands reste la priorité. Mais ce dernier reprend également l'allusion faite lors de la séance tenue par le CDN et l'incorpore, de manière très vague d'ailleurs, au sein de sa lettre. Ce sous-entendu se glisse de façon très intelligente au sein de la première des trois catégories, sur lesquelles les préfets maritimes doivent se baser en vue de suggérer leurs propositions de classement : « a) - ouvrages dont la conservation s'impose à la Marine parce qu'elle est légitimée soit par leur position, soit par leur valeur du matériel¹⁵⁸ ».

Ce critère ordonne, ni plus ni moins, aux subordonnés du vice-amiral, de faire un tri dans le but de constituer une première représentation des ouvrages viables pour une potentielle reprise. L'objectif final de ce projet, à ce moment, prend alors ses racines dans l'élaboration d'un classement, dont les conclusions seront sanctionnées par la fameuse commission. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'à cet instant, l'état-major de Lemonnier n'est absolument pas capable d'entreprendre une quelconque visualisation de l'ensemble des fortifications.

C'est pourquoi, à présent que les vicissitudes concernant l'élaboration de ce projet se dévoilent, la lettre de remontrances vis-à-vis des ordres formulés par Lemonnier prend bien plus de sens. Cette correspondance¹⁵⁹, datée du 20 novembre 1945, démontre toute l'immensité, voire de l'infaisabilité du projet, puisqu'il « résulte de tout cela [...] que toutes les constructions

¹⁵⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁵⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁵⁷ C'est-à-dire celle qui est datée du 29 mai 1945. SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁵⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁵⁹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

bétonnées en état devront être conservées ». D'où la proposition d'un nouveau classement¹⁶⁰ sur lequel se baser afin de mener à bien ce repérage. En effet, il convient de percevoir dans cette phrase l'impossibilité, pour l'armée, d'acquiescer la responsabilité de l'ensemble des fortifications encore capables de résister à un assaut. D'ailleurs, cela implique que ce document mentionne l'examen de plusieurs aspects structurels à propos de la gestion de la prospection. Il est alors spécifié d'examiner la présence de matériels, l'état de l'infrastructure, mais aussi de se prononcer sur la valeur militaire de l'ouvrage. Cette dernière condition fait appel, en quelque sorte, à la volonté de trier minutieusement chacune des casemates selon un modèle stratégique bien précis, qui ne semble pas encore totalement détaillé. Il n'en reste pas moins que la portée de ce texte se veut double, puisqu'il soulève une modification des critères de classement, mais alerte aussi l'état-major sur l'immensité du travail à accomplir.

À partir de cela, la chronologie est désormais connue. Cette dernière correspondance pousse Lemonnier à répondre le 1^{er} février 1946. Cette lettre¹⁶¹, dans laquelle l'officier éclaircit ses demandes auprès des préfets maritimes, comporte également un passage très intéressant :

« Seuls intéressent directement la Marine les ouvrages légers inclus dans la défense des ports de guerre et la protection rapprochée des batteries de côtes qu'elle projette de conserver ; [...] Ces mêmes Autorités [les chefs des régions militaires habilités au commandement maritime] seront consultées pour le classement des batteries d'artillerie appelées à effectuer des tirs de flanquement sur les plages et non destinées à prendre à parti l'ennemi au large¹⁶². »

Avec un tel renseignement apparaît une première ébauche de ce que souhaite vraiment faire la Marine avec ces positions défensives. En ne voulant garder que les batteries autour des installations portuaires, l'état-major reprend, peut-être involontairement, les premiers préceptes mis en œuvre par la *Kriegsmarine*. C'est-à-dire offrir une forte concentration d'emplacements statiques au sein des ports, de manière à mettre en difficulté la mise en place d'une tête de pont ennemie lors d'un débarquement. Néanmoins, en reprenant la logique que les Allemands avaient en 1941, cela fait naître une certaine discordance avec la réalité. Effectivement, depuis les directives de guerre¹⁶³ prises par Hitler, la stratégie appliquée au mur n'est plus la même. Elle répond à une tactique d'endiguement, plutôt que d'établir plusieurs forteresses, créant des points de résistance solitaires calqués sur l'aménagement des grands ports.

¹⁶⁰ Voir section « Des motivations arbitraires ? » p. 363.

¹⁶¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁶² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁶³ Voir volume II, section « Directives de guerre ».

Avant d'aller plus loin, notons que ce passage admet aussi l'existence des positions de flanquement le long des plages. Preuve que l'état-major français a, semble-t-il, appréhendé l'évolution tactique du mur, ces casemates, destinées aux tirs obliques, font l'objet d'un intérêt secondaire. En effet, il est révélé ici que l'enjeu est de récupérer, avant tout, des installations ayant la capacité d'atteindre des cibles en haute mer. Ce qui semble intéresser la Marine reste alors les infrastructures les plus imposantes, et non celles participant à la constitution de ce qu'appelle Gallenkamp « le collier de perles¹⁶⁴ ». On peut donc en déduire que reprendre les blockhaus dans le giron de la marine française vise, en 1946, les installations permettant de défendre seulement des zones bien particulières, sensibles à une hypothétique attaque.

La réorientation, ou plutôt la clarification qu'établit Lemonnier par sa lettre du 1^{er} février 1946, permet de relancer cette entreprise qui deviendra le rapport Pinczon du Sel. Il est possible d'observer une certaine continuité dans la tâche qui incombe aux préfets maritimes. Pourtant, jusqu'alors, les renseignements retrouvés en archives ne sont pas, globalement, satisfaisants quant à l'importance que reflètent les ouvrages du mur de l'Atlantique aux yeux de la Marine. Certes, ces derniers entreprennent une démarche de récupération, mais cela n'éveille pas un très grand empressement dans la future gestion stratégique du territoire. Ainsi, vers quels buts se dirige cette potentielle réhabilitation ?

En vue d'obtenir une réponse à ce questionnement, il convient d'exploiter le message¹⁶⁵ écrit le 18 juin 1947 par Édouard Depreux, alors ministre de l'Intérieur, aux préfets. La teneur de cette lettre n'est absolument pas étrangère à l'intérêt que porte le gouvernement français aux blockhaus, puisqu'est rappelé ici tout l'enjeu que représentent ces structures. Ainsi, il est acquis pour le ministre que ces ouvrages incarnent une « valeur [...] nationale considérable¹⁶⁶ » pour la France. D'après cela, il est clair que les organes de la plus haute autorité désirent que ce projet de récupération et de réhabilitation soit maintenu et puisse aboutir. Dans ce document, Édouard Depreux indique également son intérêt pour les édifices qui font l'objet d'un attachement secondaire pour la Marine. En effet, il existe en 1947 une multitude d'abris souterrains dont les militaires se désintéressent, puisque ces bâtiments n'entrent tout simplement pas dans les critères du classement dictés par Lemonnier en février 1946. Partant de cela, Depreux constate que ces bunkers « pourront être mis à la disposition de l'Autorité Civile [...] au titre de la Défense Passive¹⁶⁷ ». Prendre connaissance de ce programme de

¹⁶⁴ FMS, cote C022.

¹⁶⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁶⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁶⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

protection du territoire dessine quelque peu les contours de ce que projette l'État français avec les anciennes défenses allemandes.

Le ministre développe plus loin dans son message que ces blockhaus peuvent garantir « la mise à l'abri, soit des populations [...], soit des services de Défense Passive¹⁶⁸ ». Ainsi, en partant de cette information capitale, survient une question : pourquoi la France songe-t-elle à mettre à l'abri sa population et ses services étatiques alors que le pays sort tout juste d'un conflit ? Là encore, le courrier d'Édouard Depreux permet d'en savoir plus sur cette facette particulière du projet.

Comme pour se préparer à un futur conflit, la conservation de ces ouvrages demeure essentielle « contre les dangers de bombardement¹⁶⁹ ». Le raisonnement qui en découle commence à devenir limpide. En proposant le recensement de l'ensemble des défenses érigées par les Allemands, Lemonnier, ainsi que le CDN, ont réussi à convaincre le gouvernement français des bienfaits ou plutôt des avantages qu'ils peuvent en tirer, et ce, à moindre frais en cas d'attaque. De ce fait, il est possible d'entrevoir une forme « d'acceptation » de la part des politiques de réutiliser des bâtiments construits par une nation dont l'image est encore pleinement discutable à cette époque. Toutefois, ces dispositions concernent uniquement des bunkers dont l'évaluation ne satisfait pas la Marine, alors qu'en est-il de ceux s'inscrivant au sein du classement ?

Si l'on se reporte une nouvelle fois à l'instruction¹⁷⁰ émise le 14 mai 1948, à la suite des délibérations de la Commission de classement, on perçoit la pleine teneur des propos engagés par la prospection du rapport Pinczon du Sel. Il est remarquable d'observer que, dès la première page, les ouvrages classés dans la catégorie « C » représentent pour l'armée un « intérêt majeur [...] pour la Défense nationale ». D'où le fait que ces édifices choisis soient directement intégrés au domaine de l'État ou au sein d'un domaine public militaire classé. Néanmoins, avec le concours des autres documents cités plus haut, cet attrait qu'expose la Marine demeure peu connu. Ainsi, de la même manière qu'avec la lettre d'Édouard Depreux, il nous faut aller un peu plus loin pour découvrir les nouveaux objectifs auxquels se destinent les blockhaus. C'est donc par la catégorie « M », celle dédiée au maintien des édifices, que les raisons de toute cette étude sont finalement avouées : les bunkers allemands sont envisagés comme étant « un capital pour le pays en cas de conflit futur¹⁷¹ ». Mieux encore, est détaillée entre parenthèses la

¹⁶⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁶⁹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁷⁰ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

¹⁷¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

prochaine utilisation des abris ex-allemands, formulée de cette manière : « (défense du Territoire, protection de la population civile, mise sous abri d'installations industrielles ou d'organismes de l'État, etc.)¹⁷² ».

Il ne peut être exprimé plus clairement que l'État français prévoit une future guerre de grande envergure, qui le pousserait à se réfugier, tout comme les Allemands entre 1944 et 1945, dans des blockhaus, et ce, en emmenant avec eux, les institutions d'État, mais aussi l'activité industrielle. En résumé, en 1948, le danger d'une future « Troisième Guerre mondiale » inquiète les institutions militaires et étatiques de la France. Cependant, vers qui et quoi se dirige cette préoccupation ?

Il semble que l'usage de la bombe atomique à deux reprises, le 6 et le 9 août 1945, respectivement à Hiroshima et à Nagasaki, a eu un impact indéniable sur les futures décisions stratégiques de la France. En outre, à la méfiance vis-à-vis de l'arme atomique s'adjoint la détérioration des relations diplomatiques, dès 1947, entre l'URSS et les États-Unis. Le début de la Guerre froide amène alors l'état-major des forces armées à prendre, dans la précipitation, les devants en cas d'invasion du reste de l'Europe par la Russie soviétique. Ainsi, l'expertise que fournit la constitution du rapport Pinczon du Sel sur les ouvrages ne nécessite plus qu'un regard administratif pour clore le sujet en engageant un tri des blockhaus. Cela revient à dire que la Commission de classement des ouvrages militaires a été réunie dans l'unique but de trier les casemates, afin de permettre, tacitement, leur réhabilitation par la Marine, et ce, en vue de la protection des points sensibles du territoire. Ce recyclage permet donc, d'une part, de ne pas reconstruire des infrastructures militaires et, d'autre part, de profiter pleinement de la conception allemande à moindre frais, tout en sachant que cela reste incontestablement le fruit des ouvriers français.

Toutefois, dans le schéma tactique que souhaite mettre en place la Marine, réside une certaine incohérence quant à la future articulation des défenses. En effet, ces positions ont été implantées selon une logique bien particulière que l'on vient d'ailleurs de rappeler. Alors, pourquoi ne pas avoir repris l'ensemble des ouvrages viables, comme le préconise implicitement la lettre¹⁷³ de remontrances du 20 novembre 1945 ? Cela aurait sans aucun doute évité un tel remaniement, engageant un classement de ce que souhaite conserver, ou non, la Marine. Effectivement, ce projet de réhabilitation fait, en quelque sorte, marche arrière par rapport aux qualités défensives dont avait été pourvu le mur. Réduire ce système défensif à sa plus simple expression, c'est-à-dire la protection de certains ports, ampute indubitablement le

¹⁷² SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

¹⁷³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

mur de toutes ses propriétés intrinsèques mises en place en 1944. Il découle de cette profonde modification un changement fondamental, puisqu'il ne s'agit plus d'un ensemble cohérent, mais de points de résistance plus ou moins capables de faire face à une agression. Déconnecter chacun des points d'appui des autres rejoint totalement les craintes de la *Festungs Pionier* qui, à l'époque, voyait en cela la perte rapide de plusieurs *Stützpunkte* si une attaque venait à s'étendre. L'appréhension stratégique du mur par les services de la Marine ne semble donc pas entièrement au point en 1948. Cette dimension va alors de pair avec les difficultés des agents, engagés dans la prospection des édifices, à se représenter correctement toutes les anfractuosités que comporte l'*Atlantikwall*. Cela se répercute directement sur le rapport Pinczon du Sel, mais également, de manière indirecte, sur les choix de la Commission de classement.

L'idée d'une potentielle transformation des ouvrages, en vue de les adapter à leurs nouveaux objectifs, induit également une inexorable assimilation de la représentation que transmettent les blockhaus allemands au sein des sphères politiques, militaires, voire civiles. Comment est-on passé au-delà de la puissance idéologique qu'incarne le mur ? Ici, à cet instant précis, aucune valeur historique ou d'ancienneté n'a pris le pas sur cette dimension afin de la faire disparaître. Alors, par quels moyens la Marine a-t-elle fait admettre que l'utilité doit nécessairement prendre le dessus sur la symbolique ?

Afin de comprendre ce processus particulier à propos de la pleine intégration du mur au domaine de l'État, il est nécessaire de se focaliser, dans un premier temps, sur le regard que portent les militaires sur cet ensemble défensif lors des premières démarches visant à en prendre connaissance. Les documents retrouvés au sein des fonds d'archives montrent que les officiers ont une approche totalement différente du mur de celle observée auprès de la population¹⁷⁴. Ces derniers manifestent une vision bien plus rationnelle que les civils à ce moment de l'histoire. L'armée voit en ces structures non pas la symbolique à laquelle se rattache aisément la population, mais plutôt une opportunité permettant d'offrir une meilleure défense en cas de conflit futur. Les correspondances révèlent, de manière très nette, cette faculté de voir dans les ouvrages du mur une architecture militaire utilitariste.

Cette constatation nous amène à initier une première distinction entre l'objet mémoriel, voire de propagande, et l'outil de défense permettant de stopper une attaque. La Marine prend conscience, à cet instant, de ne pas s'enfermer dans une représentation symbolique des origines de cette fortification, mais plutôt d'admettre son efficacité qui peut être mise au service de la France. Du point de vue de l'état-major, il semble plus judicieux d'appréhender l'incorporation

¹⁷⁴ Voir le sous-chapitre « La déchéance du mur » p. 333.

des blockhaus allemands comme une prise de guerre, entraînant par conséquent l'idée d'un transfert de souveraineté. En revanche, cela suscite également un problème moral. Le remplacement des troupes allemandes par des soldats français est susceptible d'être perçu comme une adoption trop rapide des lieux dont on connaît l'histoire. Cela peut être vu comme une volonté de la France de se reconstruire sur les ruines du Troisième Reich. Ou comme une utilisation impétueuse de l'ingénierie allemande, faute de mieux à ce moment. Alors, par quels moyens la Marine a-t-elle obtenu le consensus du gouvernement et de l'opinion publique ?

La pleine incorporation des composants de l'*Atlantikwall*, sans en remémorer la symbolique, implique la totale disparition de l'identité de ses commanditaires originaux. Pour ce faire, il est possible d'examiner le dessein d'une tendance plutôt particulière, puisqu'il s'agit ni plus ni moins de l'acculturation des bunkers dans le giron français. L'utilisation de cette articulation n'est pas insensée, car ce processus entraîne avec lui une intégration de cette architecture au sein du domaine de l'État. Malgré une utilisation plutôt axée vers l'anthropologie¹⁷⁵, ce terme définit parfaitement la promiscuité qui provoque ce basculement vers cet état inclusif. La seconde phase, en quelque sorte, découle directement de cette première étape. Ainsi, elle tend indubitablement vers l'assimilation pure et simple des structures. Si l'on en croit la définition de ce vocable, tirée du *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*¹⁷⁶, celle-ci provient du mot *adsimulare* qui se rattache au concept de « rendre semblable à ». Du point de vue sociologique, cette expression amène et induit une modification des éléments étrangers, c'est-à-dire ici les bunkers. La connotation qui en émane engendre donc une transformation du caractère initial de l'architecture. En passant de l'acculturation à sa forme logique d'assimilation, la symbolique que reflètent les bunkers est donc convertie en un nouvel aspect plus « acceptable ». Il résulte de cela la silhouette d'un indéniable syncrétisme architectural que l'on peut faire coïncider avec le choix de remanier la stratégie défensive du mur.

Établissant ici l'analyse de ce système de pensée, il convient de comprendre que la réhabilitation des ouvrages ex-allemands semble s'être aiguillée sur une voie favorable. La marine française apparaît alors comme étant l'investigatrice d'un recensement, mais se trouve

¹⁷⁵ Le terme « acculturation » a, en effet, été forgé par les anthropologues anglo-saxons afin de désigner des changements au sein d'une société ou d'une civilisation. Ce vocable reste, toutefois, le mieux placé afin de transcrire exactement la volonté qui découle de cette réflexion.

¹⁷⁶ L'« assimilation » renvoie, selon la définition, à « un processus par lequel un groupe humain donné [...] modifie des éléments étrangers, groupe ou individu ». MORFAUX Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999.

également la mieux placée pour la future gestion de cet héritage controversé. De la même manière, cet organe militaire a réussi à convaincre les institutions politiques et étatiques de l'État français à travers l'organisation formelle de la Commission de classement. Ainsi, sous couvert de se protéger des risques d'une nouvelle agression, les blockhaus font partie d'un nouveau système défensif, dont les bases reprennent la première version tactique du mur de l'Atlantique. Toutefois, ce projet de reconversion suscite encore bien des questionnements relatifs à l'incorporation des structures au sein du domaine de l'État. Par quels stratagèmes la Marine, avec le soutien du gouvernement, va-t-elle réaliser ce recyclage ?

II.3.2. Un recyclage compromis

En 1945, à l'aube du lancement de ce qui deviendra plus tard le rapport Pinczon du Sel, le CDN, ainsi que le gouvernement, s'enthousiasment devant les propos de Lemonnier quant à la récupération d'un tel héritage. Cet émerveillement à l'idée d'amasser, puis de réutiliser les ouvrages et le matériel laissés par la *Wehrmacht* dans sa retraite peut être palpable. Reprendre ce legs, en vue de le transformer en positions capables de surveiller les grands ports stratégiques, voire en des centres dédiés à la défense passive du territoire, nécessite une approche dont la profondeur se doit de mesurer l'ensemble des paramètres visant à la réalisation de ce projet. En effet, il découle de ce potentiel dessein la prise en compte de sa pleine faisabilité sur le terrain.

À cette date, ni l'état-major de l'armée, ni l'État ne sont en mesure de se former une représentation exacte du mur de l'Atlantique, ni surtout de ce que l'armée allemande a abandonné dans sa fuite. Comme on a pu le remarquer en ces pages, l'élaboration du rapport Pinczon du Sel apporte seulement un éclaircissement de cette vision spéculative. Effectivement, cette prospection établit un état des lieux très incomplet par rapport à la totalité des édifices présents avant la Libération. Les agents engagés pour ce travail n'ont pas une totale appréhension de ce qui en émane ; ils ont néanmoins dessiné un premier visage du mur.

Au fur et à mesure de ses avancées, cette étude de terrain fournit également des éléments plus précis quant à la possibilité de reconvertir les défenses ex-allemandes. Ainsi, quels sont ces facteurs que la Marine doit prendre en considération ? Peuvent-ils influencer sur l'éventuelle réhabilitation du mur, comme peut l'entendre l'État ? Au-delà de la symbolique controversée, il convient d'examiner les premiers résultats relatifs à la compatibilité entre la réalité du terrain et ce que projette la Marine. Pour ce faire, il faut dépasser les simples fluctuations que comporte ce rapport, c'est-à-dire s'inscrire au sein des différentes problématiques juridiques,

administratives, voire physiques que soulève cette idée audacieuse. À l'issue de cet examen, nous évaluerons s'il est toujours viable, en 1948, de croire en cette réutilisation.

L'armée française, en 1945, n'a que très peu de moyens pour sécuriser efficacement son territoire. Il faut bien comprendre qu'à cet instant de l'histoire l'arsenal de la France est principalement constitué d'armes alliées. Le matériel d'origine français s'est trouvé éparpillé sur tout le territoire, voire a été détruit lors des différentes batailles. C'est pourquoi, afin d'être plus ou moins autonome en armes, l'état-major a accepté de récupérer tout le matériel encore en état de fonctionnement, abandonné lors des combats. Cette décision a, semble-t-il, été facilitée par le fait que l'armement provenant des restes de la *Wehrmacht* est bien souvent qualifié de « supérieur au matériel français, voire américain¹⁷⁷ ». Prenant en compte cette demande annexe à la mission principale, le vice-amiral Lemonnier l'inclut dans sa lettre¹⁷⁸ du 29 mai 1945. En procédant ainsi, il s'assure, d'une certaine manière, que le matériel retrouvé lors des prospections sera stocké.

Cette première phase de récupération est suivie, entre 1945 et 1950, d'une phase d'expérimentation visant la prise de connaissance de cet armement et de ses capacités d'évolution¹⁷⁹. Partant de là, l'officier de marine jette son dévolu sur trois types d'installations : les canons de DCA lourds, les batteries de côte avec conduite de tir, ainsi que tout le matériel de côte, c'est-à-dire les armes allant de 75 à 155 mm. En outre, preuve d'une certaine urgence, il indique aux préfets maritimes de ne pas attendre « le travail de la Commission Générale [pour] la remise à l'armée de tout le matériel de côte ». Le vice-amiral se constitue ainsi une « assurance » au cas où le projet initial viendrait à échouer.

Effectivement, la crainte de ne pas voir les blockhaus arborer le drapeau français reste inscrite au sein de l'état-major de la Marine. Comme cela a été explicité et détaillé dans le cadre du précédent point, il s'agit là de structures controversées aux yeux des civils, des administrations locales, mais aussi de certains politiques qui prônent l'écriture d'une nouvelle histoire française¹⁸⁰. Cette inquiétude se lit assez aisément à travers la lettre de remontrances envoyée le 20 novembre 1945 au cabinet de Lemonnier. Celle-ci, en plus d'exprimer une proposition de refonte des critères de classement, fait état de la difficulté à prendre en compte toutes les anfractuosités du mur afin de répondre à la demande initiale de l'officier. Il en ressort

¹⁷⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁷⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁷⁹ SHD – Châtellerauld, cotes 649-2H1, 693-2H1, 721-2H1, 867-1H2, 191-1H1, 279-1H1, 551-1B6 et 177-3F1.

¹⁸⁰ Comme noté précédemment, Christelle Neveux montre implicitement cette volonté de l'État d'effacer des consciences cette période troublée de l'histoire de France, en refoulant alors une certaine vérité. NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76-80.

que la diversité des blockhaus et du système défensif global ne permet pas d'établir un choix pertinent dans la sélection des ouvrages. Se pose alors rapidement la question : « Que prendre finalement ? ». L'appréhension des agents face à ces milliers de casemates provient du fait que l'armée se trouve débordée face à l'éventail de propositions. Tant de possibilités s'offrent à cet organe militaire qu'il se trouve pétrifié à la simple pensée de devoir choisir un ouvrage plutôt qu'un autre¹⁸¹. Le document fourni par les subalternes du vice-amiral renseigne également sur les multiples facettes de ce projet de récupération. En indiquant la possibilité d'une potentielle retombée des bunkers allemands dans l'escarcelle de la Marine, Lemonnier n'a vraisemblablement pas pris en compte tous les facteurs qui découlent de cette action. C'est pourquoi il est notifié que la conservation d'un élément exigera, au minimum, la validation de trois paramètres : l'expropriation du propriétaire si l'édifice est implanté sur un terrain privé, l'entretien de ladite structure et son éventuel gardiennage.

À cette étape du projet, il faut comprendre que c'est la première fois que l'armée se pose véritablement la question de la propriété des terrains sur lesquels reposent les bunkers. Avant ce courrier, il ne semble pas que cela soit venu à l'esprit ni du CDN, ni de Lemonnier. De ce fait, les propriétaires héritant d'un blockhaus ayant fait l'objet d'un recensement favorable peuvent voir réquisitionner leur parcelle pendant un délai indéfini. Cette pratique reste tout à fait légale dans le sens où la loi sur les dommages de guerre prévoit de remettre le terrain dans son état initial. Cependant, cela demande des capitaux supérieurs à la valeur foncière des parcelles. La destruction des ouvrages bétonnés coûtant plus cher que la prise du terrain seul, la logique financière amène à ne déboursier que la valeur résiduelle du sol afin de dédommager les personnes lésées. Cette technique paraît assez rodée si l'on en croit ce raisonnement. À l'inverse, si le bunker ne répond pas aux critères, le propriétaire peut envisager de le garder et d'en avoir le plein usage.

Le second facteur à prendre en compte est l'entretien de l'ouvrage. Désireuse de récupérer ces défenses pour son usage, la Marine n'a sans doute pas envisagé une telle dimension lors de l'ébauche de ce projet. Cela a bien évidemment un coût, mais le texte semble confiant, indiquant que l'entretien « peut être considéré comme envisageable¹⁸² ». La prise en charge de la maintenance des blockhaus étonne du fait des nombreuses difficultés qu'incarnent ces ouvrages. Il est essentiel de penser ici aux divers problèmes physiques et structurels que comporte l'architecture monolithique. Si l'on se souvient des risques de basculement lorsque

¹⁸¹ Ce constat est d'autant plus marqué par des critères de classement inappropriés et inadaptés aux réalités du terrain, d'où l'objet de cette lettre.

¹⁸² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

les bunkers sont implantés sur la dune, on sait que ces structures sont très difficiles à maintenir en ordre d'attaque. Les propriétés liées à la construction sont aussi à surveiller puisque, comme indiqué précédemment, l'usage du sable marin engendre la formation de salpêtre et l'oxydation des fers. Pour toutes ces raisons, la conservation des blockhaus dans un état proche de l'origine ne semble pas être totalement mesurée.

Cette question appelle également à une troisième perspective : les frais de remise en état des édifices en vue de leur réhabilitation ne sont aucunement évoqués. Il est vrai que, malgré certains actes de vandalisme, les casemates n'ont pas encore véritablement souffert de détériorations liées à la nature ou au temps. Mais certains des points d'appui placés sur les cordons dunaires peuvent être ensablés¹⁸³, ce qui entraîne des frais supplémentaires. Par ailleurs, l'intensification des visites de ces bâtiments par la population engendre une courbe exponentielle des dégradations. Ainsi, le gardiennage des sites se révèle indispensable en vue d'éviter de tels actes. Néanmoins, si l'on en croit le contenu de la lettre¹⁸⁴, l'armée ne projette d'y placer des gardes que « s'il existe du matériel de valeur » ; dans le cas contraire, le bunker, même classé au sein du domaine militaire, peut être laissé sans surveillance. Ce dernier détail semble assez curieux puisque, s'il y a réhabilitation, il y a forcément ajout d'installations particulières.

Cette correspondance impacte, certes, l'élaboration du rapport du point de vue du classement, mais elle fait également prendre conscience à Lemonnier de la nécessité immédiate de trancher sur le rattachement des ouvrages au domaine de l'État. C'est pourquoi dans sa réponse¹⁸⁵ du 1^{er} février 1946, le vice-amiral reconnaît que ses circulaires précédentes ne « traitaient pas explicitement des problèmes que pouvait soulever [...] le plan domanial ». Son regard sur la question est tel que les agents en charge des missions de prospection doivent désormais indiquer sur la fiche des caractéristiques s'il s'agit d'un terrain privé ou non.

Ce renseignement peut paraître banal aujourd'hui, mais il faut savoir qu'à cette époque ces édifices ne sont, bien évidemment, pas inscrits au cadastre. D'où une confusion totale, et la mise en place de toute une administration militaire qui se charge d'éclairer une zone d'ombre juridique, à savoir sur quelles parcelles sont édifiés tels ou tels bunkers. L'officier de marine demande à ses subalternes un certain recul quant à cette question. Effectivement, en ne leur demandant qu'une précision concernant la propriété des terres sur lesquelles sont construites

¹⁸³ Le problème lié au sable, dans ce cadre, n'est clairement pas étranger aux militaires puisque les soldats de la *Wehrmacht* étaient déjà confrontés à cette difficulté lors de leur stationnement dans les casemates.

¹⁸⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁸⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

ces défenses, il les éloigne d'une prise de position quant à l'éventualité d'une expropriation, par exemple. De cette manière, il revient clairement à la future Commission de classement d'arbitrer la décision finale avec, pour point d'appui, les propositions des agents¹⁸⁶, et aussi le classement de ces structures selon leurs critères¹⁸⁷. Ainsi, Lemonnier ne prend pas de risque dans cette réponse, et temporise sur ce point particulier lorsqu'il écrit : « Il est possible d'attendre pour statuer sur le sort des installations. »

Les difficultés engendrées par la reprise, puis la réhabilitation des ouvrages ex-allemands ne se réduisent pas à des réflexions financières voire législatives. En effet, il ne faut pas oublier que, pendant la construction de ce projet, certaines administrations locales continuent d'ordonner la destruction de blockhaus sans en avertir l'armée. Ces pratiques contrecarrent quelque peu cette volonté de conservation que dessine la Marine. Raison pour laquelle, peu de temps après le lancement des premières prises de contact avec les défenses allemandes, le 24 novembre 1945, le contre-amiral Jourdain rédige une lettre¹⁸⁸ rappelant au directeur des Ponts et Chaussées de ne pas toucher à ces édifices. Il se place alors directement sous les décisions de la Défense nationale afin de faire valoir cet ordre. Bien que la teneur du message soit tout à fait claire, certaines agglomérations prennent la décision de démanteler, malgré tout, ces fortifications.

Étant donné le temps que demandent ce recensement et les décisions à venir, il est compréhensible de voir ces localités perdre patience au vu de ce que leur inspirent ces édifices. On peut alors se rappeler de la missive¹⁸⁹ de Paul Sevez, datée du 10 mai 1946, exhortant les services civils à attendre la consultation des autorités militaires. Ce rappel à l'ordre est de la même veine que celui exprimé par le ministre de la Marine, Louis Jacquinot, le 21 avril 1947. Cette lettre¹⁹⁰ est sensiblement différente des précédentes puisqu'y est prise comme exemple la région des Sables-d'Olonne. Ici, le ministre fait état d'une habitude déjà vue en ces pages, c'est-à-dire la neutralisation d'explosifs trouvés sur place en les stockant au sein des ouvrages. L'effet escompté étant, à la fois, de participer au déminage et à la démolition des bunkers. Voici ce qu'il écrit à propos de la principale ville portuaire de Vendée : « Des officiers récemment envoyés en mission dans la région des Sables-d'Olonne ont pu constater que ces pratiques y avaient un caractère tel que le nombre d'ouvrages détruits de cette façon était considérable¹⁹¹. »

¹⁸⁶ C'est-à-dire la classification des ouvrages. Voir volume II annexe n° 88 – fig. 2.

¹⁸⁷ C'est-à-dire le classement avec les catégories C, M, A et D. SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

¹⁸⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁸⁹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁹⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁹¹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

Allant à l'encontre des directives gouvernementales, ces destructions font clairement obstacle à ce que projettent le CDN, la Marine et l'État. En revanche, malgré la violation délibérée de cet accord, Louis Jacquinot reste ouvert pour « utiliser certains réduits bétonnés pour procéder dans des conditions de sécurité adéquates » aux opérations de déminage ou de désobusage. Cette conciliation est une demi-mesure que ne comprennent ni les administrations locales ni les militaires. Le fait même d'ouvrir un dialogue sur cette question offre, en quelque sorte, la possibilité aux représentants locaux d'agir, en réalité, en toute impunité. Les affaires militaires les dépassant complètement, il est logique que la démolition de tels ou tels ouvrages n'a aucune incidence. Inviter les départements à entretenir des relations avec les services des régions maritimes¹⁹², afin de désigner ensemble les édifices dont l'intérêt militaire est moindre, ne fait que retarder la progression du rapport et favorise la confusion sur le terrain.

Partant de cela, l'ultime lettre¹⁹³ rédigée par Édouard Depreux le 18 juin 1947 prend tout son sens. Celle-ci, en plus de livrer les motivations de l'armée vis-à-vis de l'avenir des bunkers, met fin à ces déviances. En effet, sous un ton empreint de fermeté, le ministre de l'Intérieur demande que chaque ouvrage soit placé sous une immunité jusqu'à la décision de la Commission de classement. Y est notifiée, en outre, l'importance de transmettre ce message à tous les niveaux de l'administration civile dans le but de ne pas omettre un quelconque service. Néanmoins, il faut comprendre qu'à cette date la grande majorité des dommages ont déjà été commis.

L'appropriation des fortifications ex-allemandes, en vue de leur réhabilitation, se confronte alors à trois facteurs majeurs : le rattachement au domaine de l'État, la rénovation et la destruction incontrôlée des bunkers. Tous ces paramètres engendrent bien évidemment des frais auxquels il faut faire face. Or nous avons pu observer que la Marine semble avoir oublié de prendre en compte ces données, tout du moins au début de ce programme. Toutefois, avec la progression du rapport Pinczon du Sel, la potentialité de récupérer ces ouvrages paraît quelque peu compromise. Malgré une représentation plus claire de l'étendue du mur, cette vision demeure encore floue à bien des endroits. Le sauvetage du matériel grâce aux dispositions prises par Lemonnier en 1945 assure, néanmoins, à la Marine une mainmise sur ces biens sans passer par la commission. D'ailleurs, si l'on reprend les décisions de classement établies par celle-ci, les avis exprimés pour la conservation de certaines casemates le sont clairement en connaissance de cause. L'état dû aux pillages, destructions et manque d'entretien des bunkers fait douter, en 1948, de la faisabilité de ce projet de récupération.

¹⁹² La Vendée doit alors se mettre en relation avec les services de Rochefort, dont elle partage la région maritime.

¹⁹³ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

La problématique de la reconversion des blockhaus, en 1948, va donc bien au-delà des tergiversations liées aux symboles qu'ils reflètent. Les appréciations de la Commission de classement quant à la potentielle conservation des défenses traduisent une certaine incertitude. Dans tous les cas, comment l'état-major de la Marine va-t-il surmonter cette difficulté ? L'armée songe-t-elle à abandonner ce dessein ?

II.3.3. Un abandon programmé

La réhabilitation des ouvrages du mur de l'Atlantique interpelle quant à sa réelle faisabilité. Les casemates, dont certaines remontent aux premiers moments de l'Occupation, ont manifestement été élaborées pour une seule tâche : stopper une force militaire. Ainsi, à l'aube de leur potentielle réutilisation, est-il possible que la Marine redirige ces édifices vers une nouvelle finalité ? Recycler ces structures d'un autre conflit concorde-t-il avec les modalités stratégiques de l'après-guerre en 1948 ? La Marine fait également face à plusieurs dilemmes quant à la réalisation de ce dessein. La grande majorité de ces édifices sont disséminés sur tout le littoral français, et sont, dans bien des cas, sur des terrains privés. Il a été possible de l'entrevoir, l'aspect financier reste un facteur non négligeable dans la mise en œuvre de ce projet. En conséquence, l'armée va-t-elle, coûte que coûte, persévérer dans sa démarche ou bien va-t-elle se soumettre à la barrière financière que lui impose l'État ?

Lors des premières délibérations entre le CDN et l'état-major de la Marine¹⁹⁴, la question d'une possible réorientation des bunkers allemands reste soumise à un budget, dont la limite fixe le nombre de structures à intégrer au domaine militaire. Par conséquent, lorsque le vice-amiral Lemonnier dessine, par sa lettre¹⁹⁵ du 29 mai 1945, le cadre de ce projet, il fait également état de la situation financière de la France à ce moment. Il redoute que l'allocation des crédits allouée à cette nouvelle tâche s'amenuise au cours de l'année, et il lui sera difficile alors de trouver un financement permettant d'achever cette mission. C'est la raison pour laquelle il prescrit la récupération, en toute urgence, du matériel abandonné par les troupes allemandes afin de soustraire ces équipements à une possible destruction.

Comme cela a été indiqué précédemment, Lemonnier reste assez flou dans cette missive sur les détails liés à ce nouveau travail. Les subalternes de l'officier de marine semblent perdus

¹⁹⁴ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁹⁵ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

sur ce qu'ils doivent réaliser lorsqu'ils mesurent l'étendue physique du mur. Le courrier¹⁹⁶ du 20 novembre 1945 qui fait état des remontrances à Lemonnier, évoque, lui aussi, les prochaines difficultés financières que suscitent un tel projet. Au vu des remarques émises dans la précédente section, l'expropriation reste la meilleure solution pour récupérer les édifices et leur terrain. Effectivement, cette lettre stipule que la démolition au titre de la loi sur les dommages de guerre revient à 2 000 francs par mètre cube. Sachant que la valeur des terrains en 1945 est de 50 francs par mètre carré en moyenne, le coût serait environ quarante fois supérieur au prix de la parcelle.

Lemonnier ne répond que très tardivement à cet argument imparable. Ce n'est que dans la lettre du 1^{er} février 1946 qu'il reprend ce point particulier. Dans un premier temps, il pense qu'il faut encore attendre l'ensemble des « expertises et devis » pour évaluer clairement le coût réel d'une telle réhabilitation. Dans un second temps, il écrit « que le souci des économies budgétaires ne saurait rester étranger au débat et qu'il impose de faire intervenir dans le rangement par catégorie des ouvrages ex-allemands les considérations que rendra évidentes l'examen succinct des emplacements qu'ils occupent¹⁹⁷. »

Par ces mots, le vice-amiral concède le fait que le budget alloué à la reprise des anciennes casemates influencera directement la prochaine commission chargée de classer les ouvrages. L'aspect financier est le facteur déterminant dans ce projet. La Marine doit donc s'y soumettre lors du choix des édifices à réhabiliter. Elle prend alors conscience qu'elle reste tributaire du soutien financier de l'État pour mener à bien cette tâche. Mais que se passe-t-il après les délibérations de la Commission de classement des ouvrages en 1948 ?

Les inquiétudes liées aux difficultés financières impactant l'accomplissement de ce projet prennent tout leur sens après la seconde réunion de la Commission de classement, le 14 mai 1948. La circulaire¹⁹⁸ émise le 15 juin 1948 par le 1^{er} bureau de la Défense des côtes nous offre le véritable dénouement de ce projet quelque peu utopique. Ainsi, comme l'écrit le contre-amiral Deramond, la nouvelle classification adoptée par la commission prend en compte plusieurs considérations, dans le but de correspondre aux fonds budgétaires accordés. De ce fait, il résulte des délibérations que « les ministères militaires et le ministère de l'Intérieur (Service de la protection civile) ne disposent pas de crédits suffisants pour incorporer, dans le domaine de l'État, les ouvrages dont ils pourraient ultérieurement avoir l'utilisation¹⁹⁹. » Il est

¹⁹⁶ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁹⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁹⁸ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

¹⁹⁹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

désormais clair que la Marine se trouve dans une position très inconfortable. Cela fait plus de trois ans que Lemonnier, sous couvert de l'impulsion donnée par le CDN, travaille à relever chacune des positions allemandes ; pour quel résultat finalement ?

Il faut savoir également que cette orientation prise par l'État est motivée par la réévaluation des prix²⁰⁰ concernant les indemnités à verser aux particuliers, propriétaires des terrains²⁰¹. Dès lors, même si la Commission de classement a effectué un tri dans les différentes propositions suggérées, en vue de conserver certains des bunkers, ses décisions se voient sabordées par le facteur financier. En conséquence, l'ensemble des autres problématiques auxquelles est confrontée la Marine disparaissent pratiquement d'elles-mêmes.

Toutefois, même si la Marine se voit refuser de réhabiliter les anciens blockhaus allemands, elle ne perd pas complètement de vue l'objet de ses désirs. Effectivement, nous l'avons vu, la Commission de classement a établi plusieurs catégories permettant de classer les ouvrages selon un ordre d'importance. Ainsi, les classes « C » et « M » garantissent à l'armée un droit de préemption sur tous les édifices relevant de ces deux classements. Ce droit est alors actif si, et seulement si, le contexte géopolitique entraîne les raisons d'une mise à l'abri des différents organes sensibles, de l'État et du territoire, en cas de conflit.

D'autre part, le fait que l'armée ne reprenne pas les blockhaus pour son propre compte n'entraîne pas la perte de tout le travail fourni au cours de ces trois années. En effet, même si l'objectif final n'est qu'à moitié rempli, le rapport Pinczon du Sel a permis de faire évoluer la compréhension de ce système défensif, d'en esquisser une certaine représentation. En outre, le classement, qui découle des propositions faites au sein de cette étude, couvre complètement les attentes du gouvernement. Il faut se rappeler que la seconde ambition de ce projet est de formuler, à terme, des avis spécifiques en fonction de chacun des édifices, de manière à orienter les départements sur la possibilité de les démanteler ou non. Ainsi, procéder au classement des ouvrages permet d'établir un tri de façon à donner un aval à l'administration locale sur cette question particulière. Celle-ci doit alors interroger les préfectures maritimes – à l'image de Rochefort pour la Vendée – sur la possibilité ou non de détruire telle ou telle casemate. Cette disposition est obligatoire pour tous les départements impactés par la gestion des anciennes défenses allemandes sur leur territoire.

²⁰⁰ Ces montants sont directement impactés par la hausse des coûts de démolition qui s'élèvent alors à plus de 7 500 francs le mètre cube.

²⁰¹ Indemnités versées par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le cadre de l'article 26 de la loi sur les dommages de guerre.

Cependant, la non-exploitation des vestiges du mur de l'Atlantique a une seconde explication, autre que celle relatives aux aspects financiers. Précédemment, il a été remarqué à plusieurs reprises que l'objectif initial de la réhabilitation des bunkers avait un but défensif en cas de conflit futur. Il en a été déduit que cela avait un lien direct avec les dégradations des rapports diplomatiques entre le bloc de l'Ouest et l'URSS à partir de 1947. De fait, les documents²⁰² relatifs à un risque d'attaque mentionnent clairement l'éventualité d'une menace concernant les cœurs urbains et les installations sensibles visés par des bombardements ennemis. Si ce danger peut paraître relatif lorsqu'il s'agit de munitions conventionnelles, avec le développement de l'arme nucléaire, il en est tout autrement.

Nous l'avons dit, l'usage de la bombe atomique les 6 et 9 août 1945, respectivement à Hiroshima et à Nagasaki, semble avoir eu un impact sur les décisions futures de la France. À cette date, les Soviétiques n'en sont qu'aux balbutiements du développement de leur bombe A, qui sera opérationnelle en 1949. La France, quant à elle, ne dispose de ce type d'arme qu'en 1960. Son intérêt pour les anciennes structures allemandes redouble. Néanmoins, on est en droit de se demander si l'architecture monolithique est à même de répondre à ce nouveau danger.

L'instauration de la Guerre froide au moment de l'élaboration du rapport Pinczon du Sel amène la France à inscrire cette éventualité à ce cahier des charges. Cependant, il faut attendre les années 1950 pour connaître les performances du béton armé face au souffle provoqué par le nucléaire. En effet, les militaires du génie concluront qu'une épaisseur de 2 m, telle que celle des édifices allemands, ne suffit pas à contrer cette force. Il résulte des tests que seuls les ouvrages enterrés peuvent espérer garantir la survie des individus. Cela exclut alors l'ensemble des édifices « actifs », et oriente principalement vers la classe « A » du *regelbau*, c'est-à-dire celle où l'épaisseur est d'environ 3,5 m. En outre, il a été signalé que d'autres problèmes inhérents à la fission de l'atome ne peuvent être stoppés simplement avec du béton. Les radiations demandent à équiper le bunker d'éléments filtrant les particules fines radioactives. La ventilation d'origine se trouve inefficace face à cette situation.

Ainsi, comme le soulève Paul Virilio dans *Bunker archéologie*, « le jeu de la guerre se métamorphose une fois de plus²⁰³ ». Les composants du mur de l'Atlantique se trouvent obsolètes face à la puissance de l'atome. Ce même auteur remarque attentivement que « l'épaisseur de ses parois signale seulement la puissance probable de l'impact²⁰⁴ ». En choisissant le blockhaus comme refuge, l'état-major de la Marine s'est quelque peu fourvoyé

²⁰² SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22 et SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

²⁰³ VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 52.

dans un contexte qui a indéniablement changé en à peine deux, voire trois ans. Le mur a été édifié dans un but bien précis et, comme l'indique Paul Virilio, ces bunkers ne peuvent supporter l'attaque d'une arme dont les caractéristiques dépassent leur capacité. Néanmoins, certaines structures, en les modifiant lourdement peuvent faire face à ce genre d'agression, mais cela implique l'obligation d'un rajout ou de modifications. Les défenses allemandes se révèlent donc pratiquement anachroniques et obsolètes face à la menace nucléaire à l'aube des années 1950. Il n'en reste pas moins que l'idée d'un bâtiment sécurisé demeure encore dans les esprits, et n'est pas tout à fait mise au banc des concepts liés à la fortification.

En exprimant l'idée de reprendre pour son compte les innombrables blockhaus allemands, la marine française a tenu le pari improbable de faire admettre d'aller au-delà de la symbolique pure que reflète cet héritage controversé. Cette voie, dans laquelle s'engage l'armée, semble étonnamment favorable à cette reconversion. Bien que l'État exprime la volonté de refouler ces quelques années de l'histoire de France, il n'en reste pas moins le premier convaincu que ces structures sont essentielles aux besoins stratégiques du pays. Les ouvrages du mur n'incarnent plus, à cet instant, le relent de l'Occupation, mais paraissent plutôt revêtir un aspect rationnel, à l'image d'un outil. Malgré cela, accorder une seconde vie au mur de l'Atlantique soulève plusieurs incertitudes quant à la faisabilité de ce projet. Le maître-mot qui revient inlassablement est celui des finances. C'est d'ailleurs ce facteur qui impacte le plus cet objectif ambitieux, à tel point que les futurs coûts de cette réorientation ont eu raison de la renaissance du mur de l'Atlantique, et ce, même sous le pavillon français.

* * *

La question de l'appropriation des casemates abandonnées du mur de l'Atlantique à la sortie du conflit met au jour deux tendances contraires.

D'une part, ces édifices font face à la population côtière qui exprime le sentiment particulier de découvrir ce que renferment ces bâtiments. À la différence de ce qu'écrit Christelle Neveux²⁰⁵ sur ce point, les Vendéens semblent bien plus attirés par l'intérieur que par l'extérieur, qu'ils connaissent déjà. La problématique de la symbolique reste alors un des facteurs les plus importants dans l'appréhension de ce phénomène. L'image que représente cet héritage suscite, chez certains, l'expression d'une forme de vengeance personnifiée à travers les blockhaus, afin de l'exercer fictivement à l'encontre de l'occupant. Ce geste consiste alors

²⁰⁵ En effet, il ne semble pas que la population côtière en Vendée découvre pour la première fois ces fortifications. NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76.

en actes de vandalisme, mais aussi de pillages sous deux formes : le « pillage instinctif » et le « pillage par nécessité ». Parallèlement à ces actions, viennent celles des administrations locales qui, au nom d'une gêne physique et visuelle, s'empressent de démembrer ce cordon défensif au plus vite, s'en attendre l'aval de l'État.

D'autre part, cette appropriation est aussi marquée par l'intérêt soudain de la Marine, qui, dans un but instructif, se penche sur le potentiel que peuvent revêtir ces casemates. En projetant de les intégrer au domaine de l'État, elle envisage un bénéfice simple : une mise en défense de la France rapide et à moindre coût.

Ainsi, plusieurs facettes émergent de cela. On assiste, d'un côté, à la déchéance physique et mémorielle d'une architecture et, de l'autre, à la volonté de perpétuer l'art de fortifier, non pas en exploitant la symbolique de ces blockhaus, mais plutôt en utilisant leur capacité rationnelle à défendre un territoire en cas de conflit. Il en découle deux tendances contraires, face auxquelles le rôle de l'État demeure quelque peu ambigu. En effet, on peut observer que le gouvernement supporte conséquemment ces deux courants, de manière à tempérer la finalité de cet héritage controversé. Suite à cette tentative infructueuse de l'armée de reconvertir le mur, quelle peut être la destinée de l'*Atlantikwall* en Vendée à l'aube des années 1950 ?

Conclusion de la deuxième partie

Pour le mur de l'Atlantique en Vendée, la période de l'après-guerre demeure un passage temporel clef. Cette transition entre l'état d'« instrument de guerre¹ » et celui de lieu abandonné suscite dans les esprits une approche complètement différente des années vécues sous l'Occupation. La dimension fondamentale qui résulte de ce moment charnière se trouve en réalité tirillée entre deux mouvances opposées. L'une se dirigeant vers une sorte d'attrait pour cette architecture atypique, l'autre s'orientant vers sa destruction complète. Ce jeu d'attraction-répulsion est assez caractéristique d'une société bousculée par une avancée technique et technologique dont elle n'a pas pris conscience.

L'efficacité qu'impose le bunker en juillet 1944 sur la côte vendéenne est ni plus ni moins une justification compte tenu des risques auxquels il peut être exposé. Dans *Bunker archéologie*², Paul Virilio met très bien en scène cette relation intrinsèque entre l'épaisseur de la défense et ce qui peut la frapper. Ainsi, les moyens pour protéger la garnison se révèlent quasiment en phase avec la menace qui plane sur ces défenses. Les ingénieurs de la *Festungs Pionier* ont même réussi à solutionner les difficultés inhérentes à ce type de construction lorsqu'un obus éclate près de l'ouvrage. L'armement, quant à lui, est en totale correspondance avec les objectifs stratégiques imposés en Vendée, ce qui explique son aspect conventionnel. Malgré le fait que l'on ne trouve que des modèles d'armes ordinaires, la pluralité de celles-ci provoque une complexification des lignes d'approvisionnement, où la compatibilité entre les calibres n'est pas toujours possible.

Par ailleurs, il a été également démontré qu'il n'existe qu'un seul *Atlantikwall*, au contraire d'une historiographie qui en présente plusieurs. Cette optique a été l'occasion de mettre en exergue l'entreprise de ces différents courants de pensée qui confinent l'appellation de mur de l'Atlantique aux frontières de la Normandie. Cette perception particulière allant à l'encontre de l'interprétation qu'en font les contemporains de l'époque, tels que l'état-major allemand. Ces derniers ont, au contraire, une représentation unitaire et uniforme de cette fortification. En revanche, il est vrai qu'au-delà de ce regard global, des enjeux stratégiques s'appliquent à chaque région. La Vendée se voit alors complètement intégrée à ce système, mais avec des objectifs différents.

À la libération des territoires, la gestion des défenses du Troisième Reich montre clairement une volonté de la société locale de s'approprier ces édifices. Il faut voir à travers

¹ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

² VIRILIO Paul, *op. cit.*, p. 52.

cette action une façon de conjurer, parfois de manière violente, la période d'occupation qu'ont vécue les habitants. Le démantèlement du mur se déroule alors avec une certaine précipitation, traduisant le souhait d'en finir rapidement avec le reflet que cette construction peut produire dans les consciences s'inscrivant dans ce contexte. D'un autre côté, il a été possible d'observer une seconde tendance qui vise à sauvegarder ces casemates, ou du moins les plus intéressantes. Ce mouvement, lancé par la marine française, pousse l'État à s'interroger sur le potentiel stratégique d'une telle installation. Cependant, même si la seconde vie du mur de l'Atlantique ne lui a pas été accordée, cette reconversion semble écarter les aspects culturels et historiques de ces lieux au profit d'une simple utilité pratique et rationnelle. Le principal défaut de cette volonté de réhabilitation provient très clairement de l'État avec un manque significatif de liquidités en vue d'exercer son pouvoir de préemption.

À l'aube des Trente Glorieuses, la société vendéenne semble encore sous le choc de l'Occupation et de ces années de conflit. Elle manifeste une attirance interdite pour ces structures abandonnées, dans lesquelles elle perçoit encore le reflet de l'ennemi. Ayant désormais connaissance de l'intérêt éphémère de l'armée française pour la réutilisation des bunkers, on peut se demander comment la société percevra le mur à la suite de cette période.

Troisième partie :
La Vendée de 1950 à nos jours : vers un intérêt patrimonial du mur ?

Le basculement de la société vendéenne au cœur des Trente glorieuses amène celle-ci à concevoir les ouvrages du mur de l'Atlantique d'une manière totalement différente de celle décrite jusqu'alors. La violence physique des actes de pillage ou de vandalisme fait place à une vision plus mature, plus profonde de la société à cet instant. La perception des artefacts jonchant les plages de Vendée a ainsi un impact très fort au sein des esprits. Bien que le souvenir de l'Occupation et de la défaite française soit toujours visible à travers ces fortifications, cette représentation se développe de façon inexorable dans les consciences. Le groupe social fait preuve d'une plus grande réflexion lorsqu'il perçoit les contours d'une telle architecture. De ce fait, les monolithes ne touchent plus forcément la mémoire immédiate, mais suscitent à présent le besoin de refouler ces bâtiments dans l'oubli. Cette considération se propage très vite en raison de la résignation, implicite, de l'armée quant à la non-faisabilité de son projet de réhabiliter ces défenses. L'administration locale, voire l'État lui-même, attise alors ce mouvement visant à écarter de notre vue ces édifices d'une autre époque.

La destruction de ces artefacts semble ainsi être la suite logique de nos précédents développements sur ce qu'il s'est produit dans l'après-guerre. Mais ne voit-on pas dorénavant un autre enjeu se dessiner ? En effet, le démantèlement ou bien encore l'occultation de ces éléments fait naître un questionnement : l'oubli des blockhaus allemands se justifie-t-il vraiment ? Dans une société en quête de patrimoine national, n'est-il pas absurde d'écarter ces témoins ?

Cette crise de conscience patrimoniale, qui prend forme à partir de 1950 et perdure jusqu'à nos jours, s'organise autour du sort que réserve la société à cette partie de l'histoire. Les vestiges de ce passé qui tendent à être oubliés ne reçoivent toujours pas l'aval d'une sauvegarde patrimoniale. Néanmoins, le regard que pose la population sur ces monuments ne paraît pas pour autant inflexible. L'architecture monolithique impose un questionnement, qu'il soit historique ou esthétique. Allant au-delà du symbolisme pur, certains, comme Paul Virilio¹, perçoivent l'intérêt patrimonial que représente le mur. Ce glissement, tardif, permet de transformer le regard que porte la société sur ces édifices.

L'objectif de cette ultime partie de notre étude semble tenir en vérité au sein d'une seule question : comment se forme l'intérêt patrimonial du mur, eu égard à la réticence initiale de la société à cette idée ?

Avec l'avènement des années 1950, on observe le développement d'un tourisme balnéaire en Vendée. Faisant fi des innombrables structures historiques au profit de villas

¹ VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

côtières, cette période adopte des choix résolument anhistoriques (chapitre I). Dans le cadre de ce premier point, la question de la reconstruction et des choix d'urbanisme faits à cette époque témoigne d'une perte de mémoire détruisant ce que l'on pense être un symbole politique persistant et n'ayant aucune utilité historique.

La compréhension de cet état d'esprit découlant directement de l'après-guerre prendra une place importante au sein du second chapitre. Dans ce cadre, on s'attardera sur l'effacement de l'intérêt culturel et historique du mur. Nous serons à même de percevoir l'indispensable transition qui affecte, plus tard, la possibilité d'une prise de conscience patrimoniale envers ces monuments. En outre, ce chapitre sera l'occasion de travailler sur trois principes qui sont l'ancienneté, l'authenticité et l'historicité. Ces trois valeurs, ayant une certaine marque de temporalité, permettront de mieux saisir l'épreuve qui atteint à la fois ces défenses et le regard de la population sur ces dernières. D'ailleurs, la perception de ce type d'architecture s'apparente au concept de la *Gestaltpsychologie*, ou psychologie de la forme. Par ce biais, il sera alors possible d'assimiler le lien intrinsèque entre la forme et sa dissimulation, faisant s'évanouir toute idée liée au symbolisme.

Consécutivement, la lenteur de cette prise de conscience historique permet d'observer le développement tardif d'une sauvegarde patrimoniale de la part des différents acteurs des affaires culturelles (chapitre III). Le passif des Trente Glorieuses, combiné à la symbolique que reflète le bunker, a retardé les premières actions de réhabilitation et de revalorisation des fortifications. L'ouverture des casemates en tant que lieux de connaissance, en vue de former à cette sensibilité patrimoniale, paraît être une action récente et peu répandue en Vendée. La question du traitement historique de cette architecture atypique par les institutions compétentes de l'État semble alors essentielle ici. Ainsi, il conviendra de comprendre comment l'image du blockhaus s'immisce au sein de la culture, d'appréhender la démarche, lente, de ces ouvrages à retrouver leur place d'éléments historiques au sein d'un vivier patrimonial particulièrement dense.

Chapitre I. Des choix anhistoriques

La problématique que soulève la destinée du mur de l'Atlantique reste nécessairement en suspens, une fois éteint l'intérêt de la Marine pour ces structures. Entre la démolition déraisonnée d'un prétendu symbole et son abandon, que reste-t-il de ce cordon défensif en 1950 ? Les blockhaus, plus précisément ceux implantés en Vendée, sont perçus par l'administration comme étant un objet de guerre et non comme un objet relevant de l'histoire. Ainsi, la question de la symbolique que reflètent ces structures est ravivée par l'effacement des prérogatives de l'armée sur ces dernières. Le bunker, par sa silhouette ou par son code architectural, réveille le lien avec l'Occupation, ce qui a pour effet immédiat, même quelques années plus tard, d'ôter toute affinité avec une potentielle réhabilitation des ouvrages.

On peut s'interroger alors sur la mise en œuvre de cette intention destructrice au détriment de la culture et de l'histoire de France. Il en émane une conséquence directe, où les choix faits par les administrations locales vis-à-vis des casemates allemandes n'ont pas pris en compte le point de vue historique. Ces choix, concernant la destinée temporelle des fortifications, ont donc clairement exclu le caractère historique qui pouvait en ressortir. Il ne s'agit pas de procéder ici au procès ou à un jugement de ces décisions, qui serait de toute façon anachronique, mais plutôt d'appréhender ce fait particulier et consensuel de démanteler toute une infrastructure selon l'image qu'elle émet et transmet à ce moment. En effet, le fait qu'il s'agisse d'un héritage, de la marque d'un conflit passé dont la France sort victorieuse, suffit-il pour annihiler l'ensemble de ces édifices ? Les autorités n'auraient-elles pas pu les assimiler, sauvegardant en même temps l'aspect historique ?

Afin de comprendre la prise de position de ces choix anhistoriques¹, il est fondamental de fonder cette réflexion sur deux axes principaux.

En premier lieu, il paraît nécessaire de s'intéresser aux effets de cette décision à l'encontre de ces bâtiments. Certes, la conséquence immédiate en est leur destruction, mais ici il semble essentiel d'aller au-delà de ce constat pour essayer d'appréhender la véritable visée de cette démarche. De fait, quelle peut en être la stratégie finale ? Supprimer de la vue de tels édifices a-t-il des conséquences ? N'a-t-on pas, à travers la destruction d'un symbole, la volonté d'oublier ?

À la suite de cela, il sera pertinent de traiter la question de la reconstruction durant l'après-guerre. En effet, découlant directement de ces choix anhistoriques, cette optique permet

¹ C'est-à-dire qui ne tiennent pas compte du point de vue historique.

de se concentrer sur la mise en application de cette volonté. Par l'intermédiaire de différents exemples survenus sur la côte vendéenne, nous saisissons le contexte de l'époque, qui se révèle favorable à de tels remaniements sans en considérer les aspects historiques. En conséquence, quels impacts ont ces choix lorsqu'il est question de reconstruire ? Ce raisonnement s'autorise à aller plus loin dans cette démarche puisqu'il sera également question du changement d'apparence du littoral vendéen que provoque l'urbanisation touristique des Trente Glorieuses. Au sein de ces grands projets immobiliers de la façade atlantique, quelle peut être la place tenue par le mur ? Cohabitation ou disparition ?

I.1. Une décision à visée stratégique

Le démantèlement ou encore la destruction physique d'une structure dénote généralement l'idée d'un remplacement, et ce, par une autre construction avec un cahier des charges différent. L'architecture militaire, dont relèvent les casemates du mur de l'Atlantique, entre bien évidemment dans ce projet, mais elle suscite une pensée qui se veut intervenir selon une plus grande largeur, c'est-à-dire au-delà de ce modeste lien. Effectivement, il convient de se poser la question de savoir si ce code architectural ne tiendrait pas un rôle, voire un caractère éphémère. Ou peut-on avancer qu'un bunker n'est qu'un simple objet de guerre dont le but est d'être consommé par la violence des combats ? Le fait de remplacer ces défenses, désormais inutiles, par des infrastructures civiles entraîne conséquemment une autre optique se concentrant sur des effets bien moins prosaïques. Ainsi donc, quelle est la véritable visée de la déconstruction du mur ?

Devant l'acte de la destruction, il est pertinent de tenter d'en savoir plus sur les motivations qui ont mené à ce résultat. Au vu de l'ավիլissement des blockhaus, engendré par cette décision, il est intéressant de connaître les motifs de ce désintérêt marqué par la grande majorité des habitants. Ce désintéressement ou mépris généralisé tend, de manière consensuelle, à faire disparaître ces édifices du littoral, notamment en Vendée.

À l'aube des années 1950, les blockhaus n'ont donc aucun fondement patrimonial ni historique. Ils sont bien souvent qualifiés de verrues, gâchant le paysage maritime². Ainsi, s'ajoute à l'encombrement physique la volonté de supprimer ce relent de l'Occupation, voire celui de la défaite française de 1940. Comme le constatent Jean-Pierre Babelon et André

² Christelle Neveux fait également référence à ces avis très consensuels de la population. NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Chastel³, il existe un lien implicite entre l'objet et ce qu'il inspire ; les « monuments et les œuvres d'art ont toujours, dans les temps troublés, le sort des symboles qu'ils véhiculent⁴ ». Cette charge mémorielle portée par le mur de l'Atlantique paraît aussi émaner de la symbolique qu'incarne chacune des casemates le composant. Le rapport entre l'aspect visuel de la chose et son impact sur le souvenir des consciences est alors un sujet qui demande à être approché de façon plus minutieuse ici.

Pour organiser cette démarche, il convient d'emprunter trois voies, dont l'interconnexion permettra de répondre à ces différents questionnements. Pour ce faire, il semble indubitable que la destruction du bunker a une autre portée visant à faire disparaître la symbolique qui en découle. D'ailleurs, par quel processus s'est formée cette représentation ? Lorsqu'on supprime la forme que revêt le blockhaus, peut-on observer une disparition de ce souvenir ? De la même manière, la démolition implique la fin d'une symbolique, mais est-ce vraiment le cas ici ? Le lien avec la perception de l'objet et sa reconnaissance visuelle n'apporte-t-il pas également un élément de réponse ? D'où finalement une certaine corrélation avec la volonté d'oublier. En effaçant physiquement et visuellement l'objet, on exprime le désir d'en abandonner son souvenir au temps. Est-ce là une remise en cause de sa présence ou de son impact mémoriel ?

I.1.1. La destruction d'un symbole

Le mur, cette architecture militaire si particulière, se voit abandonné une seconde fois, et ce, par l'armée adverse dont les intentions auraient pu amener une certaine renaissance de ces défenses. L'échec de ce projet titanesque rattache ces fortifications à un vieil ennemi dévastateur, le démantèlement commencé dès la libération des territoires. Ce démembrement progressif, mais implacable, est alors repris par les institutions locales, sorte de reprise en main sur la gestion de cet héritage qui renvoie à des années sombres. Le blockhaus gêne la vie de tous les jours, plus particulièrement au sein des grandes agglomérations portuaires telles que les Sables-d'Olonne ou Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Néanmoins, en les laissant reposer sur le littoral à l'image de roches endormies, la société vendéenne semble craindre de voir dans leurs ombres le reflet des années d'Occupation. Ces silhouettes grisonnantes dérangent à présent plus par cette symbolique de la politique du Troisième Reich qui en émane que par leurs contraintes physiques d'alors. La destruction paraît ainsi pour ces collectivités la meilleure des solutions,

³ BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994.

⁴ *Ibid.*, p. 58.

mais comment la perception de cette image s'est-elle transmise ? Par quels processus ? De quelle manière la forme de l'objet, ici le bunker, l'emporte et reflète une telle idée, alors que ces édifices ont vécu une histoire sensiblement pertinente ? Est-ce là un phénomène social ?

En ce point, le but n'est clairement pas de revenir sur ce que l'on a déjà exprimé à propos des multiples démolitions remarquées lors du chapitre précédent⁵. Nous souhaitons observer ce glissement moral cherchant à détruire une icône représentative d'un passé très proche dans la mémoire de la population. L'inscription selon un rapport au temps est donc essentielle ici, mais il reste indispensable de jeter un regard sur ce que véhicule cette architecture spécifique afin d'appréhender pleinement les raisons qui poussent à sa destruction. Ainsi, il est opportun de s'intéresser à cette démarche singulière par laquelle la simple vue d'une forme suscite autant d'émotions, poussant l'individu, dans ce contexte, à ne vouloir discerner qu'un seul type de lien cognitif, c'est-à-dire celui lié à l'Occupation.

À la veille des années 1950, la population vit dans un contexte que l'on peut décrire comme une transition vers une nouvelle ère. Ces habitants de la côte ont vécu, pour la plupart, au minimum quatre années sous le joug de l'ennemi. Leurs rapports avec ces moments désormais achevés restent encore vifs dans leur mémoire. En effet, ce n'est pas en quelques années seulement après l'arrêt des combats que le souvenir s'efface ; celui-ci mettra très longtemps à se ternir⁶.

De ce fait, les objets conçus par les forces allemandes quelques années auparavant deviennent la cible de virulentes rengaines. Les premières destructions qui se sont déroulées aux Sables-d'Olonne n'ont pas éradiqué ce besoin d'effacer du paysage toute forme s'apparentant à un bunker. D'ailleurs, ces intentions se sont manifestement transportées en dehors des zones portuaires, vers des périphéries locales, à l'image des nombreux villages en bord de mer que comporte le littoral vendéen. Toutefois, ce qui ressort à première vue de ces actes s'appuie et s'explique clairement sur ce que l'on a désigné à plusieurs reprises comme étant la symbolique qui en émane. Il ne s'agit donc plus de quelques excursions clandestines en vue de piller ou vandaliser les édifices, mais plutôt d'un basculement vers cette nouvelle motivation incarnée par l'image que reflètent les blockhaus. Le contexte, en très peu de temps, a donc évolué, transportant et transformant avec lui une finalité vers une seconde, réfléchie, voire mûrie par la société littorale. Pour elle, l'heure n'est plus à prendre connaissance des éléments du mur, mais à s'en débarrasser.

⁵ Voir deuxième partie chapitre II, sous-chapitre « La déchéance du mur » p. 333.

⁶ Il sera possible de remarquer cela au sein du prochain chapitre, dans le sous-chapitre « Le mur de l'Atlantique, empreinte d'une temporalité très récente ».

Cependant, avant de s'intéresser au sujet même de cette approche, il convient de procéder à une réflexion linguistique permettant d'entendre ce que contient véritablement le terme « symbole ». Effectivement, tout au long de ce raisonnement, il a été admis d'utiliser ce vocable qui semble, au premier abord, correspondre avec l'idée qui nous préoccupe. Mais est-ce vraiment le cas ? Concorde-t-il pleinement avec ce qui est exprimé ici ? Ou n'y a-t-il pas un terme plus approprié ?

Le mot « symbole », du grec *sumbolon*, transmet l'idée d'un « signe⁷ », qui semble permettre une reconnaissance entre ce qui peut être vu et compris par l'observateur. Ce vocable, si l'on en croit le *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*⁸, donne lieu à une « représentation concrète liée par une correspondance analogique naturelle avec l'abstraction ou la réalité mentale ou morale qu'elle représente⁹ ». Cette première définition peut être croisée avec celle de Paul Ricœur pour qui le symbole évoque « [...] toute structure de signification où un sens direct, primaire, littéral, désigne par surcroît un autre sens indirect, secondaire, figuré qui ne peut être appréhendé qu'à travers le premier¹⁰ ».

Ainsi, ce terme permet de faire transparaître un processus logique fondé sur une interprétation d'une image concrète, dont découle une ou des représentations. Cette reconnaissance cognitive, entre ce que renvoie l'image du bunker et ce que perçoit l'individu, entraîne l'idée d'une symbolique. Cette articulation, « qui explique à l'aide d'un signe¹¹ », constitue un élément manifeste et socialement accepté par la société s'inscrivant dans ce contexte.

Or, le concept qui découle de ces articulations se bâtit sur une lecture immédiate du support. Celles-ci ne s'inscrivent pas dans le temps. Le symbole intervient dans la pensée sous une forme rapide et instantanée. La définition proposée par Paul Ricœur entrevoit cette forme immédiate. C'est donc très différent de ce que l'on veut observer ici. En effet, la dimension d'une certaine temporalité ne semble survenir sur le long terme que lorsqu'il y a un lien entre l'interprétation et l'objet. Dans ce cadre à échelle humaine, la fabrication du symbole selon lequel le bunker transmet par ses lignes les reflets du Troisième Reich s'est faite au fil du temps, depuis les débuts de sa présence. La valeur de l'évocation de ce que représente le blockhaus allemand aux yeux d'une personne s'est construite tout au long de sa fréquentation de ladite structure. La construction de la représentation que suscite la casemate chez l'observateur est

⁷ MORFAUX Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999

⁸ *Ibid.*, p. 352.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ RICŒUR Paul, *Le conflit des interprétations*, Paris, Seuil, 1969.

¹¹ MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 352.

donc passée par plusieurs étapes pour aboutir à la volonté de détruire le support, plus précisément cette architecture militaire¹².

De ce fait, l'utilisation de cette articulation est juste si, et seulement si, l'individu est confronté pour la première fois à cette vision¹³, où il est en recherche de signe. Ce mot ne prend alors pas suffisamment en compte le facteur temps, dont il est manifestement question au sein de cette société littorale d'après-guerre. Ainsi, quel autre terme serait à même de transcrire ce lien temporel ?

Le terme qui se rapproche le plus de ce raisonnement, et qui permet de faire face aux lacunes soulevées dans la connotation du terme « symbole », serait « allégorie ». Pourquoi et comment ?

Tiré du mot grec *allégorein*, il désigne l'action de « parler par le biais d'images ». Au-delà du fait de faciliter une compréhension abstraite par le biais d'un symbolisme concret, l'allégorie permet l'utilisation de métaphores afin de créer un volume représentatif plus conséquent au sein des consciences. Comme l'écrit Agnès Lontrade¹⁴, dont cette approche se rattache, « l'allégorie s'oppose à l'immédiateté de lecture du symbole et se présente comme une écriture-image [...] dont le déchiffrement s'inscrit dans *l'histoire*¹⁵ ».

Sans aller chercher une confrontation avec le mythe, ce vocable autorise une lecture de l'interprétation selon un contexte qui s'étirole sur une longue durée (1942-1948). Cette auteure écrit que « le temps historique figuré par l'allégorie est un temps mort, figé, pétrifié, immobile [...] »¹⁶. Effectivement, lorsque l'observateur voit en 1948 la silhouette du bunker et rapproche cette image de l'Occupation, la temporalité est demeurée identique entre le moment de la construction et cette dernière perception. Pour l'individu, le contexte est sensiblement similaire, voire identique au sein de sa conscience puisque l'édifice reflète la même idée. D'où le fait que « l'allégorie relève, écrit Agnès Lontrade, d'une expérience dynamique impliquant la remémoration, la mémoire involontaire donnant vie au passé à partir des choses présentes¹⁷ ». Cet effet, que provoque l'allégorie permet de se rapprocher de ce qu'avance Aloïs Riegl dans son livre *Culte moderne des monuments*¹⁸ avec la troisième valeur, celle portant sur la

¹² Il sera possible d'observer ces étapes au sein de la prochaine section, « Le blockhaus, une vision cognitive » p. 415.

¹³ Comme peut l'énoncer Christelle Neveux lorsqu'elle évoque la « curiosité » de la population envers ces bunkers méconnus des habitants. NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 80-81.

¹⁴ LONTRADE Agnès, « Modernité et Antiquité : le temps des ruines », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 15-27.

¹⁵ *Ibid.*, p. 26.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

remémoration. Ainsi, même avec une occultation visuelle, où l'ouvrage n'est plus à la portée de l'œil, l'objet reste inscrit dans les consciences. La rupture visuelle, la non-présence physique marque la mémoire par l'écriture d'une image-souvenir, dont l'allégorie garantit à ce passé de revivre¹⁹ et de se transmettre.

Toutefois, Paul Ricœur semble opposer allégorie et symbole ; pour lui, « l'allégorie a été beaucoup plus une modalité de l'herméneutique [...] qu'une création spontanée de signes²⁰ ». Ainsi, selon le raisonnement de l'auteur, il serait plus judicieux de parler « d'une interprétation allégorisante que d'allégorie²¹ ». Cette réflexion n'est absolument pas dénuée de sens et pourrait très bien se calquer sur l'appréhension que formule la société de l'époque vis-à-vis des blockhaus qui la conduit à les détruire. De celle-ci ressort une volonté d'interprétation, selon laquelle le signe ou plutôt le symbole se fonde sur la temporalité que connote l'allégorie. La version de Paul Ricœur serait en quelque sorte une « hybridation » entre ce qu'il exprime et la pensée d'Agnès Lontrade.

Il découle de ce raisonnement linguistique une confrontation épineuse entre deux termes similaires, mais qui se voit éloignée par cette inscription temporelle dans l'après-guerre. Ce cheminement, nécessaire, permet néanmoins de distinguer que l'aspect visuel joue énormément dans l'élaboration de cette représentation. La forme du bunker, dans ce contexte, paraît s'immiscer dans l'écoulement normal du temps, de manière à rappeler sa signification à chaque instant. Quelle peut en être l'explication, sachant que cela mène à l'inexorable volonté de détruire cette architecture ? Que peut apporter la littérature à ce sujet ?

Ce contexte particulier, auquel participe pleinement la population côtière, s'inscrit dans, et s'apparente à, ce que François Hartog qualifie comme étant une « crise du temps²² ». Ces édifices, dont les habitants reconnaissent la signification, représentent des marques de cette période controversée. En les démolissant, ou plutôt en exprimant cette volonté, cette société formule, en quelque sorte, le souhait de se détacher de l'emprisonnement temporel que suscite à leurs yeux l'allégorie du bunker. L'auteur reprend alors la définition de Krzysztof Pomian à propos de ces éléments marquants qu'il désigne comme étant des « sémiophores », c'est-à-dire « des objets visibles investis de significations²³ ». Ce terme prend tout son sens dans cette réflexion, puisqu'il traduit ce lien sensible qu'entretient la population avec le temps, mais aussi

¹⁹ L'impact de la destruction des bunkers, et donc de ce qu'ils évoquent, sur la mémoire sera traité au sein de la prochaine section « Une volonté d'oublier ».

²⁰ RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

²¹ *Ibid.*, p. 66.

²² HARTOG François, *Régimes d'historicité*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

²³ POMIAN Krzysztof, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999.

avec les effets de l'allégorie. Ces objets, débordants de représentations connectées à l'idéologie nazie, font qu'à ce moment clef, à l'aube des années 1950, la société n'arrive plus à détacher le passé de son propre présent. D'ailleurs, un peu plus loin, François Hartog énonce cette dimension puisque les sémiophores « traduisent [...] le type de rapport qu'une société décide d'entretenir avec le temps²⁴ ». En voyant les blockhaus comme l'allégorie de l'Occupation, la société s'est enfermée d'elle-même au sein d'une déploration perpétuelle de ce qui s'est déroulé pendant cette période.

Ce sentiment se rapproche totalement de ce qu'évoque Agnès Lontrade à propos de l'expérience du spleen baudelairien²⁵, où cet anglicisme désigne le « sentiment du temps réifié et figé, situé hors de l'histoire²⁶ ». La définition que propose cette auteure entreprend judicieusement le fait de « désaxer » cet enfermement du cours de l'histoire, en plaçant cette perception hors du temps. Justement, en cristallisant le temps, où le passé se confond avec le présent, celui-ci n'écrit plus une histoire, puisqu'elle a déjà été prononcée et est sans cesse ressassée. Le ressentiment contient en lui cette hostilité, issue d'un mal de vivre arrêtant le temps et l'histoire. Le bunker, son image à cet instant, aspire à cette allégorie stoppant l'écoulement de la durée. Riegl, avec sa valeur de remémoration intentionnelle, peut sans doute s'inscrire ici, car cette valeur « empêche quasi définitivement qu'un monument ne sombre dans le passé²⁷ ». De ce fait, l'édifice reste imprimé malgré tout dans les consciences, et ce, même après sa démolition.

La société, en conceptualisant cette « interprétation allégorisante », comme l'écrit Paul Ricœur, reste donc coincée dans une bulle temporelle dont elle ne peut réchapper qu'en ciblant l'objet de son désarroi. Pour se défaire de ce ressentiment, et avancer dans le temps, il lui faut alors s'attaquer à l'allégorie qu'incarne l'image du blockhaus allemand siégeant sur le littoral. Cela passe par la déconstruction physique du support qui a été l'instigateur de cette représentation. Toutefois, dans cette démarche que l'on entreprend, il reste, malgré une lecture temporelle de ce phénomène, un facteur qui lie ce résultat à la fabrication de ces représentations. Ainsi, il demeure nécessaire de s'interroger sur la création de cette perception afin d'appréhender de manière complète cette envie de détruire cet héritage très critiqué. D'où

²⁴ HARTOG François, *op. cit.* p. 207.

²⁵ LONTRADE Agnès, *op. cit.* p. 24.

²⁶ *Ibid.*, p. 24.

²⁷ RIEGL Alois, *op. cit.* p. 93.

proviennent les préceptes qui forment, finalement, cette allégorie ? N'y a-t-il pas une particularité dans le bunker, autre qu'historique²⁸, qui engendre cela ?

À ce stade de nos réflexions, il est pertinent de reprendre le raisonnement, voire le constat qu'établit Christelle Neveux à ce sujet dans son livre : *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale* ?. Elle y développe l'idée que les bunkers sont perçus « en tant qu'instruments de guerre²⁹ » et non comme des objets faisant partie d'un passé révolu. En effet, ce qui leur est reproché à cet instant, c'est de faire partie d'une histoire jugée, déjà trop récente³⁰, mais aussi d'incarner fondamentalement l'image de cette période, d'où la formation de cette allégorie et non plus d'une simple symbolique. L'auteure évoque le terme « symbole » dans ses écrits, qui est désormais, dans ce point, trop détaché dans sa connotation.

Un peu plus loin, Christelle Neveux apporte à sa réflexion l'impact que peut produire le visuel de l'édifice sur les consciences, comme pour expliquer la raison de l'élaboration de cette rengaine contre l'occupant. Elle constate alors que « certains espèrent la disparition des bunkers, car ils sont inutiles et laids³¹ ». En soumettant ce paramètre à la conceptualisation de l'allégorie, l'auteure met aussi en forme cette importance du visuel dans la fabrication des représentations. Les qualificatifs « inutiles » et « laids » montrent bien la transmission d'une certaine agressivité de la société envers cette architecture. Toutefois, l'écrivaine n'engage pas une analyse approfondie de cette réaction. En effet, en établissant ce constat, elle ne pose pas la question de la démarche de l'observateur qui le conduit à une telle contestation lorsqu'il est confronté à ce type de bâtiment. Cela nécessite d'aller plus loin. Alors qu'en est-il ? Comment la perception, cet intérêt du visuel, influe-t-elle sur la création de cette allégorie dont la finalité est la destruction ?

Dans ce cadre, l'esthétique sert à l'identification visuelle d'un objet ou d'un édifice. C'est donc par une approche cognitive que l'on peut reconnaître ce qui nous entoure, personnes, mais aussi lieux et formes. Il convient alors de se poser la question du rapport entre la perception de l'esthétique et le blockhaus. Pourquoi l'œil humain tient-il à rapprocher ou plutôt à faire correspondre la forme du bunker avec les traits d'une « interprétation allégorisante » ?

L'esthétique grisâtre d'un bunker renvoie à un visuel sur la guerre, mais aussi sur l'obstacle contre le débarquement. C'est donc sur ce point qu'œuvre la partie cognitive, ou de

²⁸ L'utilisation de ce terme veut asseoir une dimension avec l'histoire de cette architecture (ici son vécu), mais aussi créer un lien temporel.

²⁹ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

³⁰ Nous y reviendrons au chapitre III.

³¹ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 82.

reconnaissance visuelle, c'est-à-dire la couleur, la forme et la fonction³². L'œil ne s'intéresse qu'à ces deux fondamentaux basiques, la couleur grise et la silhouette qui se détache du fond, de l'environnement. Roberto Peregalli dans *Les Lieux et la Poussière*³³ a la faculté de montrer cette importance qu'entretient l'architecture sur le visuel à un instant « t ». Les marques du temps qui passe ne sont pas encore présentes à l'aube des années 1950, mais comme l'indique cet auteur, la couleur permet une identification quasi-immédiate de ce que l'architecte a voulu transmettre.

L'aspect visuel de la chose reste également un sujet excessivement travaillé par John Ruskin dans *Les Sept Lampes de l'architecture*³⁴. Bien qu'antérieur à cette période, l'auteur conçoit, dès les premières pages de son ouvrage, une définition de ce que peut être l'architecture : « L'art d'arranger et de décorer les édifices élevés par l'homme quelle que soit leur destination, de façon que leur vue contribue à la santé, à la force et au plaisir de l'esprit³⁵. » Ainsi, l'architecture, même militaire, celle dont découle les bunkers, contient une condition visuelle que ne peuvent avoir les simples constructions ou bâtiments³⁶. La plastique du support semble avoir une dimension fondamentale chez cet auteur, puisqu'il détaille un peu plus loin : « L'architecture est si intimement liée aux figures et s'associe à elles si grandiosement, dans ses formes et les ombres projetées, qu'on sent qu'elles constituent un tout³⁷. »

C'est pourquoi le modelé si spécifique des blockhaus en permet, là aussi, l'identification quasi immédiate de loin comme de près, par l'appréhension de la forme globale de l'édifice. Il ne s'agit plus d'une simple silhouette qui se distingue du fond, mais plutôt d'une représentation totale en ronde-bosse pour l'observateur. L'interprétation des formes chez Ruskin prend ainsi une part essentielle dans son raisonnement, où il distingue une correspondance avec une certaine harmonie des formes. Il ressort de cela une cohérence architecturale dans la description qu'offre l'auteur. Cette perception de l'aspect, aidé par le visuel qui en émane, aide l'observateur dans ses choix à se constituer cette allégorie. La corrélation entre ce que voit et ressent l'individu s'intègre parfaitement dans l'élaboration d'une interprétation selon laquelle le blockhaus relève plus d'une arme actuelle que d'une architecture militaire désormais neutralisée, d'où son intérêt final à la détruire.

³² Cela sera approfondi au sein de la prochaine section.

³³ PEREGALLI Roberto, *Les Lieux et la Poussière*, Paris, Arléa, 2017.

³⁴ RUSKIN John, *Les Sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008.

³⁵ *Ibid.*, p. 7.

³⁶ Bien qu'en réalité ceux-ci appartiennent également à des desseins architecturaux qui leur sont propres.

³⁷ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 47.

Si l'on s'attèle à une démarche encore plus précise, il découle de ce glissement le fait que l'œil demeure l'organe qui permet de canaliser cette recherche de l'identification attendue par la conscience. Ne sachant pas de quoi il s'agit, la vision entretient une lecture immédiate de l'élément, à l'image de ce qui a été observé lors du tamisage linguistique à propos du terme « symbole ». Cependant, la société côtière ne relève pas de ce cas pour fonder son allégorie menant à la destruction. Comme le rappelle Ruskin, « l'œil ne peut s'empêcher de voir³⁸ » et donc de nourrir la pensée qui, elle, n'a d'autre choix que de produire une ou des interprétations sur le sujet. L'auteur s'attarde, dans un court paragraphe, sur l'explication de ce mécanisme en le mêlant aux formes perçues et à l'interprétation que la pensée peut en faire. Ainsi, il dévoile que « si vous lui [l'œil] présentez [...] des objets d'usage vulgaire et dans une disposition regrettable, vous ne plairez pas à l'œil ni ne rehaussez l'objet vulgaire³⁹ ». Tout le cheminement, voire le processus qui mène à la fondation de l'allégorie tient alors dans cette action première. L'œil est donc le premier sens qui permet d'engendrer ce lien cognitif entre la silhouette de l'édifice, l'identification et son interprétation finale.

Le fonctionnalisme architectural dont est emplie l'esthétique du blockhaus, c'est-à-dire faire office d'arme face à un attaquant, permet au regard d'établir une corrélation entre sa fonction et l'allégorie ainsi imaginée par l'observateur ou par la société. En effet, la forme de la structure devient importante tant pour la reconnaissance formelle que pour l'utilité que l'on en a⁴⁰. Le lien avec l'interprétation visuelle peut être remarqué à ce niveau. Il faut se plonger au sein des écrits de Roland Recht, plus précisément dans son *Penser le patrimoine*⁴¹, pour découvrir la réflexion de l'architecte Gottfried Semper à ce sujet. Selon Recht, Semper, dans son ouvrage *Kleine Schriften*⁴², théorise le concept du *Grundform*, c'est-à-dire de la forme fondamentale. Celle-ci, l'architecture qui en émane, répond donc à un besoin premier, où, comme le déclare Recht, « l'art ne connaît qu'un maître : le besoin⁴³ ». Bien que, là aussi, postérieur aux idées de Semper, l'utilitarisme du blockhaus observé précédemment se complaît dans ce concept. De ce fait, la casemate allemande étant assimilée à cet instant à un instrument de mort, comme le fait remarquer Christelle Neveux⁴⁴, « l'interprétation allégorisante⁴⁵ » se nourrit principalement de la fonction première que reflètent ces bunkers. Puis la vision s'attarde

³⁸ *Ibid.*, p. 126.

³⁹ *Ibid.*, p. 126.

⁴⁰ C'est-à-dire ici la reconnaissance de l'usage ou de l'utilité de l'objet.

⁴¹ RECHT Roland, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre*, Paris, Hazan, 2016.

⁴² En français : écrits mineurs. SEMPER Gottfried, *Kleine Schriften*, éd. Par H. et M. Semper, Mittenwald, Mäander, 1979.

⁴³ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 169.

⁴⁴ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

⁴⁵ RICŒUR Paul, *op. cit.*, p. 66.

de façon globale aux traits esthétiques du support, le bunker, afin de former finalement une allégorie qui demeure orientée vers la suppression de ce type d'édifice.

En abordant ce point, nous avons également émis l'hypothèse que cette pulsion destructrice qu'éprouve la société pourrait s'apparenter à un phénomène social. Effectivement, certains documents d'archives⁴⁶ constatent une généralisation de ce sentiment chez les habitants qui font face à ces monolithes désormais abandonnés. Roland Recht cite Arcisse de Caumont à ce sujet : « La vue d'un monument [...] "vient se lier dans notre esprit avec les idées que nous nous formons du peuple qui l'a élevé, de ses mœurs, de ses institutions, de ses arts"⁴⁷. »

Le rapport entre le visuel et ce qui est vu est encore au cœur du sujet, mais cette dernière articulation apporte aussi une autre explication à ce phénomène. En voyant, donc en créant l'allégorie du blockhaus, la population française forme un lien indirect avec le peuple allemand. En s'attaquant aux productions militaires qu'ont laissées les troupes ennemies, la société étend cette confrontation à ceux qui ont engendré cette architecture, au-delà même de l'Occupation. Une sorte d'amalgame s'installe.

Cette réflexion se rattache à celle de Karl Schnaase où, pour Recht, « les formes architecturales ou sculptées révèlent au regard la progression d'une pensée partagée par une communauté d'hommes, le *Volksgeist*⁴⁸ ». C'est alors selon un point de vue différent qu'il faut se placer. En effet, « *Volksgeist* » peut être traduit par « l'esprit des peuples », c'est-à-dire que la pensée du peuple allemand se perçoit dans les lignes architecturales de ce qu'il a produit. En interprétant la réflexion de Schnaase, Recht montre inconsciemment ce besoin humain d'identifier, de rattacher la création que l'observateur perçoit comme étant le fruit d'une communauté ou d'une société particulière. Ces deux visions viennent alors expliquer cette autre facette de l'allégorie que suscite le bunker aux yeux de l'individu inscrit dans ce contexte social d'après-guerre. L'interprétation qui découle de ce long processus touche également un fait sociologique très présent à cette période : l'expression d'une haine contre le peuple qui a provoqué ces années de guerre. Cette réaction est complètement dans la logique du contexte, mais laissons cette ouverture pour la dernière section de ce sous-chapitre⁴⁹.

La réflexion autour de ce sujet ne serait manifestement pas achevée si l'évocation de la psychologie de la forme était omise. Ce glissement final prend nécessairement sa source dans la perception ou encore dans l'interprétation qui résulte de l'allégorie ainsi formée. En effet, ce

⁴⁶ AMSO, cote H VII 103.

⁴⁷ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 187-188.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 199.

⁴⁹ Voir la section « Une volonté d'oublier » p. 426.

que l'on vient d'appréhender se rattache fondamentalement aux représentations mentales que suscite la vue d'un bunker allemand et à ses effets, c'est-à-dire l'allégorie en somme. De cette manière, la *gestalt*, dont la traduction littérale la plus simple en français reste « forme », théorise cet aspect cognitif entre la figure et son assimilation visuelle en vue d'en constituer des systèmes de rapports. Ainsi, les trois fondateurs de la *Gestaltpsychologie*, Max Wertheimer, Wolfgang Köhler et Kurt Koffka ont élaboré cette théorie dans les années 1920 afin de s'opposer à celle de l'associationnisme⁵⁰. Plusieurs éléments de cette théorie se trouvent donc en lien direct avec l'approche que l'on examine au sein de cette section. Selon le *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines* de Louis-Marie Morfaux, un des principaux postulats qui en émane est que l'élément « n'est jamais isolé mais toujours perçu par rapport à un fond sur lequel il se détache, par rapport à une séquence à laquelle il est inhérent ou à un contexte qui lui donne un sens, c'est-à-dire une orientation et une signification⁵¹. »

Ce court extrait se calque de manière très nette sur ce que l'on vient de noter tout au long de ce raisonnement et plus particulièrement sur la réflexion que peut proposer Ruskin. La société s'inscrit dans ce contexte particulier de l'après-guerre, et suit, pour construire cette allégorie, ce schéma qui demeure un des piliers de la *gestalt*. En outre, quelle est la réaction des consciences lorsqu'elle parvient à ses fins, c'est-à-dire lors du démantèlement d'un bunker ?

Comme il nous a été permis de le faire observer⁵², la volonté de détruire un objet, quel qu'il soit, démontre une certaine violence. L'individu, derrière cet acte, reste très clairement motivé par une « absence visuelle après le démontage⁵³ » de la structure sur laquelle il porte son attention. En soutenant la déconstruction des blockhaus, la population côtière assouvit ou plutôt mène l'allégorie initialement formée à son terme. Ces habitants ont donc eu le « dessus » sur ce ressentiment et cette déploration perpétuelle. La *Gestaltpsychologie* donne ainsi une explication à ce processus « libérateur », puisque « le changement d'un élément modifie l'ensemble⁵⁴ ». L'altération que projette la démolition transforme la forme initiale vers un aspect plus acceptable pour les consciences. L'exemple que propose la définition de Louis-Marie Morfaux reste très évocateur à ce sujet : « Étant donné une mélodie, l'altération d'une

⁵⁰ Selon le *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines* de Louis-Marie MORFAUX, l'associationnisme « entend expliquer toutes les opérations mentales par l'association mécanique des idées ; elle a été systématisée par Hume [...] ». MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 28.

⁵¹ *Ibid.*, p. 132.

⁵² GRAFFARD Thomas, « L'inscription du mur de l'Atlantique dans l'articulation Construction-déconstruction », *Journées thématiques 2018 de l'École doctorale Sciences du Langage, Psychologie, Cognition, Éducation (SLPCE)*, avril 2018, Poitiers, France, 14 p.

⁵³ GRAFFARD Thomas, *op. cit.*, p. 4.

⁵⁴ MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 132.

seule note la transforme, alors que tous les éléments pris chacun à chacun peuvent être transposés sans qu'elle paraisse modifiée⁵⁵. »

Il en résulte alors que le visuel de l'ensemble est différent de la somme de ses parties. Ainsi, en détruisant le bunker, les décombres sont perçus différemment et correspondent à la finalité de l'allégorie originellement admise.

Le résultat que permet cette approche identifie ce qui peut pousser la société côtière d'après-guerre à vouloir détruire les nombreux bunkers érigés par la *Wehrmacht* lors de l'Occupation. Il ressort de ce raisonnement que l'interprétation que reflètent ces blockhaus au sein des consciences ne prend pas sa source dans ce que l'on pense être le développement d'un symbole, mais plutôt dans l'élaboration d'une allégorie. Loin d'avoir soulevé une aporie, la perception des formes spécifiques à cette architecture reste au cœur du sujet. Le lien entre le visuel et la représentation faite par l'observateur est indéniable. Ce phénomène social, puisque partagé par une très grande majorité, s'enfouit dans une tactique désirant l'occultation définitive de ces édifices. Cependant, quelle est la fonction cognitive du bunker auprès de la société vendéenne ? Comment s'établit-elle ?

I.1.2. Le blockhaus, une vision cognitive

La perception des traits d'une architecture militaire a toujours suscité, auprès de la société, une certaine reconnaissance, ou plutôt une faculté à en reconnaître le style architectural. L'acquisition visuelle qui se manifeste en chacun des membres du groupe leur permet, plus ou moins bien, de discerner puis d'identifier les formes caractéristiques qui composent ce qui est vu. Le château fort du XII^e apparaît donc aux yeux de l'individu ou à ceux du groupe social très différent dans ses lignes de celles d'un fortin du XIX^e, ou mieux encore de celles d'un blockhaus. Bien que ces trois monuments fassent partie de la même catégorie, on y perçoit fatalement des différences visuelles. Cette différenciation structurelle de l'aspect que peut fournir l'édifice à l'œil, demeure, à son tour, prépondérante dans la manière d'appréhender pleinement ce genre d'architecture.

Toutefois, la période des Trente Glorieuses semble construire un masque autour des innombrables bunkers que peut compter la Vendée. Trop contemporains, trop neufs pour être considérés comme relevant du patrimoine. La société préfère, à ce moment, avoir recours au

⁵⁵ *Ibid.*, p. 344.

refoulement visuel et mémoriel en vue d'arrêter les effets du ressentiment ou de la déploration qu'ils provoquent.

L'action de contempler un blockhaus semble déclencher un lien cognitif au sein des consciences de l'époque. La volonté de la société vendéenne d'en finir avec ces défenses se fait directement au travers de cet acte cognitif, tout comme sa capacité à formuler son interprétation allégorique. En conséquence, l'importance de la reconnaissance visuelle semble être excessivement prépondérante dans la démarche qui procure à l'individu cette représentation particulière du bunker. Ainsi, comment la cognition permet-elle d'aider à formuler cette allégorie ? Quels sont les signes optiques qu'émet la casemate en vue de capter le regard de l'individu ? Qu'est-ce qui rend la forme du blockhaus si reconnaissable ? Est-ce sa particularité qui engendre une reconnaissance visuelle ? Ou, plus précisément, est-ce la singularité de ses traits qui intriguent si fortement l'œil que celui-ci s'en trouve inéluctablement attiré ?

L'objet de ce point prend ses racines dans le fait de pouvoir déterminer la spécificité architecturale qui rend le bunker allemand si reconnaissable aux yeux de l'observateur. C'est pourquoi il sera utile, dans un premier temps, de s'appuyer sur ce qu'évoque véritablement l'articulation « cognition », afin de comprendre toute la profondeur que suscite ce terme. Pour donner suite à cela, il conviendra de discerner plusieurs aspects physiques dont l'impact contribue indéniablement à la reconnaissance de cette architecture particulière au sein des consciences. D'ailleurs, cet acte cognitif n'éveille-t-il pas également une partie de la mémoire ?

L'architecture, à l'image d'une œuvre d'art, contient parfois en ses formes ou en ses traits une certaine similarité intrinsèque soit à une période, soit à un auteur. Ainsi, en observant un édifice, il est possible d'en déterminer son origine ou mieux encore d'en connaître son commanditaire. Cette « signature visuelle » de l'objet monumental apparaît de manière momentanée à l'œil, surprend celui qui l'observe, à tel point qu'un rapprochement quasiment immédiat s'établit.

La faculté de réagir à une telle sollicitation de la part de la perception semble tenir son intensité au sein du vocable « cognition », qui provient du latin *cognitio* ou bien *cognoscere*. Armand Cuvillier, par le biais de son dictionnaire⁵⁶, apporte à ces termes une première signification, et indique que cela « concerne la connaissance⁵⁷ ». Louis-Marie Morfaux, quant à lui, converge vers cette première explicitation dans son dictionnaire⁵⁸, mais précise qu'il s'agit

⁵⁶ CUVILLIER Armand, *Nouveau vocabulaire philosophique*, Paris, Armand Colin, 1970.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁸ MORFAUX Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999.

plutôt de l'« acte de connaître⁵⁹ ». Effectivement, la relation que l'individu ou le groupe social entreprend lorsqu'il observe, permet de former une certaine connaissance visuelle de l'objet, et ce, en vue d'appréhender l'esthétisme qui en résulte. Cette action demeure une des nombreuses capacités de la personne de pouvoir assimiler une notion. Derrière cette explication, se produit l'acte d'apprentissage de ce que peut percevoir l'observateur. Ce dernier apprend, par exemple, à distinguer plusieurs formes architecturales afin de pouvoir les repérer, mais aussi dans le but de les dissocier plus tard. « L'action de connaître », que note Louis-Marie Morfaux, implique l'idée selon laquelle il y a un discernement séparant tout ce qui peut être connu.

Toutefois, il manque aux précisions qu'offrent Armand Cuvillier et Louis-Marie Morfaux une dimension plus sensible de l'articulation « cognition ». Ce terme contient manifestement un lien plus important que ce qui est signifié et se rattache de manière indéniable à certains schémas mentaux, dont le rôle de la perception dans la cognition. La vision paraît, de fait, oubliée au sein de cette logique liée à la connaissance. Pourtant, elle demeure à la base de ce processus puisque, pour connaître, il est nécessaire de percevoir. L'acte de regarder un élément initie le développement de la cognition au sein des consciences. Par ailleurs, le lien cognitif qui est établi après l'action de percevoir touche également une fonction affective. Sophie Lacroix, avec *Ce que nous disent les ruines*⁶⁰, évoque cette tendance particulière par ces mots : « [...] si le plaisir de voir pousse à chercher toujours plus loin, et à se risquer hors de la portée des sens, c'est qu'il y a une énergie qui soutient cette conquête ; le goût de la vue n'est pas absorbé dans une contemplation, mais par l'expansion qu'il encourage [...]»⁶¹.

La plasticité de l'architecture, telle que celle qui peut être perçue à travers les lignes du bunker, implique, dans l'acte cognitif, un rapport émotionnel avec ce qui est vu. Cette « expansion⁶² » de l'acte de voir se télescope avec la recherche de cette sensibilité. La singularité de ce qui est perçu peut également motiver ce besoin sensible que provoque l'acte de cognition. L'auteure est rejointe par Roland Recht à ce sujet. Les raisons qui poussent à s'attacher à un monument (donc à son style), s'expliquent « parce qu'il affecte en nous notre subjectivité profonde et [...] notre être biologique⁶³ ». Sans aller aussi loin que Roland Recht, il est donc possible d'affirmer que la simple vision des formes d'une structure suscite ou soulève une certaine affectivité de l'observateur, après être passé, bien évidemment, par une prise de connaissance visuelle de l'œuvre. D'ailleurs, c'est ce que semble vouloir traduire Paul Ricœur

⁵⁹ *Ibid.*, p. 51.

⁶⁰ LACROIX Sophie, *Ce que nous disent les ruines*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁶¹ *Ibid.*, p. 101.

⁶² *Ibid.*

⁶³ RECHT Roland, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre*, Paris, Hazan, 2016.

dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*⁶⁴, où il instaure une comparaison entre « la perception et tous les autres actes sensibles intuitifs⁶⁵ ».

Cependant, l'acte cognitif ne s'ouvre que sur une seule voie à sens unique, allant de la perception à la connaissance, ou plutôt se résumant à l'acquisition de ce qui est vu sans tenir compte du vécu de la personne. La cognition ne semble donc pas se soumettre à l'expérience optique de l'individu dans le but de décrire pleinement un rapprochement entre deux éléments (un antérieur et un présent), puisqu'il ne s'agit que du premier rapport visuel avec une architecture. Peut-on alors trouver une articulation qui exprime cette idée tout en respectant le dogme qu'instaure la cognition ?

Pour le savoir, il est nécessaire de se tourner vers une autre notion : la « recognition ». Ce deuxième terme est construit à partir de celui que l'on vient d'examiner, mais reçoit le préfixe re- qui marque ainsi un retour de l'acte de connaissance. Louis-Marie Morfaux explique dans son dictionnaire qu'il s'agit d'un « jugement qui reconnaît dans un objet perçu la nature de cet objet⁶⁶ ». En s'appuyant sur ce vocable, ainsi que sur la définition de la cognition, il est à présent possible d'appréhender le schéma perceptuel qui anime l'individu ou le groupe face aux formes du blockhaus. En outre, ce travail de l'œil permet, à terme, une reconnaissance de l'aspect de la structure qui vient d'être perçue. À ce sujet, Louis-Marie Morfaux donne un exemple très clair : « la couleur rouge dans une perception visuelle⁶⁷ ». La teinte peut devenir ici un facteur prépondérant en vue d'aider à la recognition, mais aussi d'établir une association mentale entre la coloration et les formes typiques d'une architecture. Hormis une potentielle récurrence dans ce qui peut être vu, la recognition autorise l'observateur à rattacher une interprétation antérieure en vue de replacer cette représentation dans un présent immédiat.

En revanche, Paul Ricœur s'appuie sur la description kantienne de la « triple synthèse subjective : parcourir, relier, reconnaître⁶⁸ » et, pour lui, « la recognition assure ainsi la cohésion du perçu lui-même⁶⁹ ». Cette idée semble se rapprocher du schéma logique que l'on détermine ici. L'individu observateur fait nécessairement appel au schéma kantien lorsqu'il se trouve confronté à un édifice (déjà vu) à l'image d'un blockhaus. La subjectivité inhérente à sa personne lui permet donc de « parcourir, relier, reconnaître » ce qui se situe devant lui afin de

⁶⁴ RICŒUR Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 55.

⁶⁶ MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 308.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ RICŒUR Paul, *op. cit.*, p. 48.

⁶⁹ *Ibid.*

reconstruire une perception antérieure dans le présent. D'où la formule de Paul Ricœur qui voit, en l'acte de reconnaître, une « cohésion du perçu lui-même ».

De ce fait, cognition ou recognition ? Le choix linguistique ne semble pas avoir une très grande importance ici, puisque tout repose sur l'expérience visuelle du groupe social ou de l'observateur solitaire. Effectivement, dans le cadre de la perception des lignes du bunker, il est tout à fait possible de se placer à la fois dans l'acte simple de connaître (apprentissage de ce que l'on voit) et dans celui qui permet une reconnaissance de la structure parmi d'autres au sein du paysage.

La logique cognitive ou recognitive que l'on vient de décrire permet de mieux saisir le cheminement perceptuel qu'emprunte l'observateur lorsqu'il voit un objet. Ce schéma, à la manière de Louis-Marie Morfaux ou de Paul Ricœur, impose donc un jugement et par conséquent une réaction de l'individu à cette vision. Cette réponse peut donc très bien s'apparenter à l'interprétation allégorique du blockhaus au sein du groupe social.

Toutefois, l'approche linguistique ne permet pas encore d'appréhender pleinement ce qui pousse les individus de la société à (re)connaître le bunker, puis à retirer de cette vision une allégorie. Un élément de réponse semble néanmoins visible au sein du livre de Paul Virilio, *l'Esthétique de la disparition*⁷⁰. Bien qu'il l'ait écrit après les Trente Glorieuses, l'auteur y étudie la propension de l'individu à vouloir absolument déchiffrer les lignes de force du blockhaus. La société se risque ainsi à décrypter cette « invisibilité plastique⁷¹ » que veut faire transparaître la casemate allemande. Ce penchant, pratiquement inconscient, est la preuve d'une forme d'incompréhension de l'apparence qui s'engouffre, par la suite, dans l'élaboration d'une interprétation allégorique. Paul Virilio, qui aura également été en proie à cette interrogation architecturale, a esquivé cet écueil en se référant au zoomorphisme ou encore au métamorphisme. Mais pour en expliquer les formes, il préfère la notion de vitesse, où « l'abusivité production de mouvement impliquée par la guerre changeait l'apparence⁷² ». Seulement, ce désir instinctif de décoder, puis de reconnaître, semble venir d'encore plus loin que ce que décrit Paul Virilio dans son ouvrage.

En effet, il paraît indispensable de s'appuyer sur l'orientation architecturale qu'a donné le Troisième Reich à ses productions. Plus précisément, il convient de se diriger vers la volonté du régime totalitaire d'en faire des œuvres cognitives et reconnaissables, et ce, dès leur

⁷⁰ VIRILIO Paul, *Esthétique de la disparition*, Paris, Galilée, 1989.

⁷¹ *Ibid.*, p. 117.

⁷² *Ibid.*, p. 118.

conception. Albert Speer, dans ses mémoires⁷³, énonce très clairement cet objectif que doit absolument tenir l'architecture nazie. À l'image de l'Empire romain qui a légué aux générations suivantes des œuvres architecturales et représentatives de sa période glorieuse, Hitler se conforte également dans l'idée de « léguer à la postérité le génie de son époque⁷⁴ ». Le lien est totalement évident lorsque Speer écrit que « ces monuments ancestraux sont les plus éloquents des prédicateurs⁷⁵ ». S'inspirant de cette condition, l'architecture militaire du Reich démontre, à son tour et dès ses origines, sa capacité à développer chez l'observateur la faculté d'en connaître ou d'en reconnaître les traits parmi d'autres.

Bien que le caractère cognitif du blockhaus puise sa source dans l'idéologie que ses commanditaires ont voulu lui faire transmettre, le bunker relève d'un art qui suscite bien des réactions au lendemain des années 1950. En cherchant à élucider les formes torturées des casemates laissées à l'abandon, les consciences de l'époque sollicitent ce rapport sensible qui les pousse inexorablement vers le démantèlement de ces lieux. Une certaine interactivité se forme entre l'observateur et le monolithe. Ainsi, quelle peut être la nature des stimuli qu'émet cette architecture en vue de capter le regard ? Quelles sont les stimulations qui font naître une forme de (re)cognition menant vers l'allégorie ?

L'appréhension (re)cognitive qui s'établit entre l'individu et la casemate demande indéniablement de décliner en différentes étapes successives ce rapport afin d'en entendre toutes les vicissitudes. Le but est clair : déterminer laquelle a le plus de chance de provoquer une (re)connaissance chez l'observateur. Par la suite, cela permettra de comprendre d'une autre manière comment se forme l'interprétation allégorique face à la perception d'un blockhaus. Plus précisément, quelles sont les informations visuelles, liées à l'architecture du bunker, qui permettent d'occasionner une (re)cognition ? Cette réflexion s'articulera autour de cinq piliers : la forme, la couleur, la lumière, l'aspérité du support et enfin son emplacement.

Le choix de débiter cette analyse par la forme peut étonner ; il apparaît néanmoins que c'est ce que perçoit l'œil en premier. L'ouverture de cet organe au monde qui l'entoure lui permet de distinguer les contours des objets et, plus particulièrement ici, leurs traits architecturaux. La perception des formes par l'œil reste un sujet excessivement travaillé par John Ruskin qui, dans *Les Sept Lampes de l'architecture*, écrit : « il [l'œil] s'occupe à suivre et à guetter des formes⁷⁶ ». Ces formes attirent de manière instinctive l'œil, dont le « nerf ne

⁷³ SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, Paris, Fayard, 1971.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁶ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 126.

s'engourdit pas aussi aisément que celui de l'oreille⁷⁷ ». De cette façon, en percevant l'expression de quelques silhouettes, une certaine (re)cognition commence à se créer au sein de la conscience. En s'approchant, le discernement de la forme par la vision autorise l'observateur à assimiler l'entièreté de ce qu'il voit, à prendre la pleine mesure de ce que représente la structure d'un point de vue volumique et spatial. Face à une architecture telle que celle d'un bunker, la forme qui en résulte attire le regard. Le blockhaus qui se découvre à la vision de l'œil s'oppose à l'informe, et constitue maintenant un repère physique et morphologique. Sophie Lacroix observe à ce sujet que « l'informe devient à la limite un retour à l'amorphe, c'est-à-dire à la matière brute⁷⁸ ». Cet état « primaire » de la matière, de la forme, peut correspondre à la situation camouflée de la casemate, par laquelle la vision de l'individu perçoit une absence de forme, puisqu'elle est dissimulée. L'occultation des défenses du mur sert à transformer une architecture représentative en une forme inconsistante pour l'œil afin de lui éviter d'établir une (re)cognition.

La perception des formes permet également à l'observateur ou au groupe de remarquer une certaine eurhythmie dans les lignes architecturales qu'offre le blockhaus. Comme l'esthétique suscite chez l'individu la formation d'un acte (re)cognitif, celui-ci recherche, par ce qu'il voit, une certaine harmonie au sein des formes qu'il perçoit. En se dirigeant sur cette voie, la (re)cognition révèle concrètement un caractère sensible en créant une interprétation ou un jugement. Opinion qui peut vraisemblablement rejoindre l'élaboration d'une pensée allégorique du bunker en vue d'en démanteler la structure. Cela semble aussi établir un lien mimétique avec une référence universelle, la nature. John Ruskin décrit justement ce sentiment face à une architecture : « Outre cette expression de force et d'autorité vivante, on sent [...] dans les formes d'un noble édifice une harmonie avec ce qu'il y a de plus sublime dans les choses naturelles⁷⁹. »

L'harmonie de la forme et ses dimensions peuvent donc être entendues dans la vision de l'observateur à propos de la plasticité d'une architecture militaire. D'ailleurs, il est tout à fait possible ici de reprendre le concept du *Grundform* (forme fondamentale) de Gottfried Semper, où le besoin détermine la forme. Selon Roland Recht⁸⁰, Semper y exprime un équilibre de la forme par différents principes visuels comme la répartition symétrique des lignes ou encore le

⁷⁷ *Ibid.*, p. 126.

⁷⁸ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 66.

⁷⁹ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 75.

⁸⁰ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 179-180.

« développement proportionnel⁸¹ », et ce, afin d'amener « l'idée⁸² », c'est-à-dire une forme de (re)cognition.

Le second facteur sur lequel peut s'appuyer la formation d'un acte (re)cognitif paraît tenir dans la perception des couleurs. À l'image de l'exemple précédemment énoncé par Louis-Marie Morfaux, le rôle que peut avoir la teinte dans cette logique apparaît comme secondaire. Néanmoins, ce paramètre vient en complément de l'acquisition de la forme par l'œil. C'est d'ailleurs ce que remarquent plusieurs auteurs tels que John Ruskin, Aloïs Riegl ou bien encore Roberto Peregalli au sein de leurs ouvrages⁸³. Ils observent que dans la perception survient, seulement en second lieu, la coloration de la forme.

Toutefois, cela n'en fait pas une étape subsidiaire à la première, puisqu'elle obtient une place tout aussi importante dans cette analyse. Ce deuxième pilier autorise donc l'œil à caractériser la forme qu'il perçoit, à en comprendre, quelque part, toute la construction et son organisation. John Ruskin, dont les préceptes architecturaux sont complets, conçoit un lien intime entre la forme et l'intérêt de sa teinte puisqu'il écrit que « la couleur doit être aussi stable que sa forme⁸⁴ ». Il en conclut : « Je ne puis donc d'aucune manière envisager l'architecture sans couleur⁸⁵. » La perception (re)cognitive qu'établit l'observateur semble être facilitée par une polychromie représentative de ce qu'il voit. Il s'agit nécessairement d'un facteur qui aide l'individu à fixer la (re)connaissance et donc à fonder un rapport cognitif avec ce qui est perçu.

Sans la lumière, les deux paramètres précédents n'auraient que très peu d'influence sur la perception (re)cognitive que renvoie l'architecture du blockhaus au regard. La luminosité participe pleinement à la compréhension des formes et permet à la vision de fonder une distinction entre les différents volumes que peut percevoir l'œil. De même, si l'on se prive de ce troisième facteur, l'implication des couleurs dans ce schéma ne posséderait que très peu de valeur. En effet, la coloration que l'on discerne n'est autre que la répercussion de la lumière sur la surface si l'on se conforme à des principes purement physiques. Sans cela, il en résulterait une certaine fadeur, une appréhension monochrome, dont la (re)cognition ne retiendrait qu'une simple idée de ce qui vient d'être vu. Cet élément entre alors parfaitement dans cette logique de (re)connaissance des traits architecturaux du blockhaus.

⁸¹ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 180.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Respectivement : RUSKIN John, *Les Sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008 ; RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984 ; PEREGALLI Roberto, *Les Lieux et la poussière*, Paris, Arléa, 2017.

⁸⁴ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 146.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 146.

Afin d'appuyer sa pensée sur ce sujet, Roberto Peregalli reprend dans *Les Lieux et la poussière* une phrase qu'écrit Goethe dans son *Traité des couleurs*⁸⁶ : « “Tout ce qui est visible au monde l'est par la grâce d'une lumière faite d'ombres et d'une ombre faite de lumière.”⁸⁷ » L'auteur italien, pour qui la lumière doit assister l'architecture, voit en l'importance de ce jeu d'ombre et de lumière un moyen de définir le lieu. Il écrit ainsi : « Un lieu dans une lumière indifférente et anonyme deviendra anonyme lui aussi, et ses particularités peu à peu disparaîtront⁸⁸. »

La lumière, tout comme la couleur, autorise la conscience à caractériser ce qui vient d'être perçu en vue d'une (re)connaissance et, plus tard, d'un jugement. Elle sert aussi à lever, en quelque sorte, ce voile d'anonymat qui plane sur les bunkers depuis leur abandon par les forces allemandes en 1944. En spécifiant réellement ce dont il s'agit, la lumière contente, doucement, l'individu dans sa recherche « d'ambiance » qu'Aloïs Riegl désigne par la *Stimmung*⁸⁹. Cette sensibilité rejoint notamment celle qui compose l'acte de (re)connaître. Il est donc envisageable d'affirmer qu'un rapport entre la « demande d'ambiance⁹⁰ » de Riegl et la (re)cognition peut être tangible. En outre, il découle de ce lien que l'interprétation allégorique de l'édifice est manifestement influencée par cette « ambiance lumineuse » qui nappe ce que perçoit l'observateur ou le groupe. L'assimilation d'un élément au sein de la conscience peut donc varier en fonction de la luminosité.

Quoique l'aspérité du support dénote indubitablement une dépendance avec le toucher ou encore avec le tactile, il faut concevoir ici une tout autre approche. En effet, la froideur du béton offre une connexion cognitive de premier ordre. Mais la vision que présente la texture qui enveloppe les formes perçues touche la sensibilité visuelle de la (re)cognition. Le sens du terme « aspérité » renferme ainsi des informations très précieuses sur l'état du support. En évoquant cette articulation, il est possible d'apercevoir les marques du temps et de l'environnement qu'a pu encaisser l'architecture. Cette remontée de renseignements peut être un indice facilitant la (re)connaissance d'un édifice en particulier. Du reste, cette dernière acquisition de données permet d'évaluer, visuellement, l'authenticité puis l'historicité⁹¹ du monument.

⁸⁶ VON GOETHE Johann Wolfgang, *Traité des couleurs*, Paris, Triades, 2000.

⁸⁷ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 53.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 62.

⁸⁹ Le prochain chapitre sera plus à même d'approfondir cette notion.

⁹⁰ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 85.

⁹¹ Ces deux notions feront l'objet d'une attention particulière au sein du prochain chapitre.

D'autre part, ce vocable produit aussi des indications sur la nature structurelle du bâtiment en établissant un lien indéniable avec la matière qui le compose. Dans ce cas précis, le béton reste un matériau perceptible qui aide à la (re)cognition, puis à la formation de l'allégorie. Effectivement, toutes les constructions ne sont pas édifiées avec ce procédé, ce qui permet de les différencier. Partant de cela, il est également possible de mettre en relation la matière et la couleur. La teinte grisâtre associée à l'aspérité du support permet de créer, pour l'observateur, un lien (re)cognitif. L'individu, par le gris, comprend la nature du matériau sans même le toucher. À l'inverse, cette forme d'association peut induire en erreur la personne. Ce fut d'ailleurs le cas lorsque des soldats français chargés de la collecte d'informations pour le rapport Pinczon du Sel ont confondu les défenses bétonnées françaises avec les bunkers allemands⁹². Cet amalgame montre bien l'existence d'un rapport (re)cognitif entre les consciences et la forme générale de l'abri bétonné. À tel point qu'il existe le risque que tout ce qui ressemble de près comme de loin aux défenses allemandes soit pris comme élément du mur de l'Atlantique.

Le cinquième pilier qui favorise la (re)cognition est l'emplacement, ou plutôt la place que tient l'élément architectural dans le paysage. La forme ainsi que les trois autres étapes assistent l'œil et la conscience de l'observateur pour établir un lien (re)cognitif. Il n'en reste pas moins que la perception d'un édifice détaché de ce qui l'entoure ne permet pas une (re)connaissance complète de l'œuvre, ni même la constitution d'un jugement. En conséquence, le contexte géographique de l'édifice entre nécessairement en jeu dans cette appréhension. L'emplacement de la forme autorise l'œil à mieux comprendre le rôle de chacune des parties qu'il voit. Néanmoins, il semble indispensable de préciser que ce dernier pilier ne permet pas, seul, un rattachement immédiat de l'idée (re)cognitive, ni de (re)connaître l'origine de l'architecture perçue. La position que tient la structure, telle que la casemate, aide et participe pleinement à l'identification, mais elle ne reste qu'un indice de plus.

L'acte reconnaissant, en sa plus simple définition, ne comprend-il pas, également, une part mémorielle dans ce cadre ?

La reconnaissance de l'objet, par le biais des cinq piliers décrits précédemment, a indubitablement un impact au niveau de la mémoire. Ainsi, la perception récurrente d'une même forme va favoriser la création de liens mnémoniques qui permettront, à leur tour, d'établir des rapprochements lorsqu'une vision similaire sera perçue. Roland Recht, dans *Penser le patrimoine*, entrevoit aussi cette logique, où la répétition de la forme architecturale produit un

⁹² SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.

impact sur la mémoire de celui qui la voit⁹³. Ce schéma de pensée explique, en outre, le fait d'évoquer le bunker au sens général et non plus particulier. La reconnaissance des différents modèles de blockhaus admet une assimilation globale des diverses formes pour n'en constituer qu'une seule. C'est pourquoi les bunkers deviennent dans le langage courant « le bunker »⁹⁴.

D'autre part, la récurrence mémorielle qu'impose la reconnaissance autorise, au fur et à mesure, à amalgamer la structure au lieu où elle repose. C'est ainsi que l'endroit, au sens géographique du terme, devient identifiable grâce à la présence d'une architecture typique, à l'image d'un blockhaus. Par ce télescopage entre deux entités, Paul Ricœur aperçoit un lien entre le souvenir et le lieu, comme des « indices de rappel, offrant tour à tour un appui à la mémoire défaillante⁹⁵ ». La formation allégorique que produit la société vis-à-vis des bunkers semble être issue de ce schéma.

Enfin, la reconnaissance cognitive que suscite l'architecture du bunker fait intervenir tous les fondements qu'instaure la *Gestaltpsychologie*. La perception de l'ensemble des lignes du bunker implique nécessairement l'aspect cognitif que théorise la *gestalt*, afin de créer un rapport entre la forme et son assimilation visuelle. De cette façon, le discernement des traits du blockhaus offre la possibilité de former un ensemble concret dans la conscience de l'observateur, et ce, par le biais des cinq piliers précédents. De ce fait, lorsqu'Aloïs Riegl débute son laïus à propos de la valeur d'ancienneté, il note l'intérêt que propose le « tout » dans la faculté de percevoir l'élément, ainsi que dans son interprétation. Il écrit alors : « Toute l'activité constructive de l'homme se résume dans l'organisation en une totalité, singularisée par sa forme et sa couleur, d'un ensemble d'éléments informes dispersés ou épars dans la nature⁹⁶. » En outre, comme signalé précédemment, la *gestalt* motive encore plus les consciences à concevoir ces ouvrages comme résultant d'une interprétation allégorique. Cela permet aussi à l'individu ou au groupe d'accomplir leur « demande d'ambiance⁹⁷ ».

Dès l'avènement des Trente Glorieuses, les ouvrages du mur de l'Atlantique en Vendée inspirent à la société une dimension qui se veut manichéenne et non historique ou architecturale. La forme du bunker s'inscrit de différentes manières au sein des consciences et suscite une (re)connaissance de près comme de loin. Les lignes de force de la casemate incarnent ainsi une

⁹³ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 175.

⁹⁴ À noter que, dans ce système, il existe également une dimension sociale de la mémoire, où la société peut influencer l'individu isolé. François Hartog remarque cela au travers de la pensée de Maurice Halbwachs. HARTOG François, *Régimes d'historicité*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

⁹⁵ RICŒUR Paul, *op. cit.*, p. 49.

⁹⁶ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 72.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 85.

faculté (re)cognitive qui a longtemps été dissimulée au sein de l'historiographie. Dès lors, le lien entre la perception et la forme conforte la société dans son interprétation allégorique du blockhaus. Néanmoins, en établissant ces premiers choix anhistoriques, la société vendéenne n'entreprendrait-elle pas la volonté d'effacer l'intérêt culturel et patrimonial de ces édifices tout simplement par l'oubli ?

I.1.3. Une volonté d'oublier

La société côtière, à la veille des années 1950, se voit confrontée à cette turpitude qu'incarnent les blockhaus. L'allégorie émane de cette réaction et rapproche la population de ce sentiment violent qu'est la destruction. Le visuel du mur de l'Atlantique prend nécessairement le pas sur son démantèlement au sein de ce cadre, excluant, de la même manière, la moindre pensée d'en faire des lieux historiques. Au travers de cet acte, de cette volonté de ne plus apercevoir ne serait-ce que l'ombre d'un bunker, la population souhaite effacer ce passé encore vif dans sa mémoire. Ainsi, « l'instrument de guerre⁹⁸ » semble devoir disparaître au profit d'un état initial, celui qui était présent avant-guerre. En faisant table rase de ces bâtiments si spécifiques, la société veut dépasser cet état de déploration dans lequel elle s'est figée depuis le début de la Libération.

En dépassant cet état, c'est-à-dire en souhaitant écrire un futur, la société accepte de distinguer son passé de son présent. L'élaboration d'une telle « interprétation allégorisante⁹⁹ », glissant irrémédiablement vers la démolition de ces édifices, permet, néanmoins, de s'interroger sur les effets qu'elle engendre sur les consciences. Effectivement, l'effacement physique d'un objet pousse à vouloir oublier ledit objet. En ressort le désir d'en abandonner le souvenir au temps. En ne prenant pas en compte le mur comme un objet mémoriel, la société balaye ces lieux au détriment de sa culture et de sa propre histoire. Cependant, peut-on voir dans cette action un acte délibéré ? Plus précisément, le fait de détruire physiquement un bunker correspond-il véritablement à l'idée d'un oubli mémoriel ? Ou bien son souvenir résiste-t-il ? D'autre part, observe-t-on ici le fait de vouloir détruire à la fois matériellement, psychiquement et moralement la représentation de la casemate allemande ? Comment le fait d'oublier l'image du blockhaus permet-elle d'aller de l'avant, de s'inscrire dans un présent construisant le futur ? Sont-ce là les prémices d'un défaut de mémoire ?

⁹⁸ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

⁹⁹ RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 66.

Avant d'appréhender ce processus particulier, il semble nécessaire de s'attacher à ce que l'on entend véritablement par l'articulation « volonté d'oublier ». Est-ce le fruit d'un refoulement, d'une amnésie spécifique à la mémoire collective ou individuelle s'inscrivant dans ce contexte ? Ou bien est-ce plutôt la conséquence d'un acte volontaire visant à effacer à tout prix de la mémoire tous les souvenirs liés à ce passé ? Il paraît également indispensable de discerner si cette volonté est collective ou s'il s'agit d'un phénomène localisé, propre à la Vendée. Cette réflexion linguistique autorisera à mieux distinguer dans ce point ce qu'est réellement l'oubli et comment cet acte se répercute au sein des consciences au travers d'une architecture somme toute controversée pour ce qu'elle représente.

« Volonté d'oublier », deux vocables qui décrivent une action allant au-delà de ce qui peut être tangible. Cette articulation évoque manifestement un processus illogique, puisque qui serait capable d'exprimer ce souhait de manière consciente, alors que la majorité aspire justement à ne rien oublier ? En effet, nous pensons, puis nous avons tendance à transmettre cette pensée afin d'éviter qu'elle ne tombe dans l'oubli¹⁰⁰. De même, sans potentiellement vouloir communiquer cette pensée enfouie à autrui afin qu'elle perdure, l'effacement volontaire d'une telle idée demeure assez rare. Pour ce faire, il est nécessaire qu'un élément déclencheur puisse initialiser ce souhait. Si l'on s'intéresse à chacun des termes, le mot « volonté », du latin *voluntas*, n'est pas très complexe à aborder ni à concevoir. Il transcrit plutôt l'idée d'un souhait, ou la faculté de déterminer librement un acte, c'est-à-dire qu'il s'apparente en quelque sorte à ce que l'on peut désigner par le libre-arbitre. Louis-Marie Morfaux, dans son *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, entrevoit, par de multiples définitions, que « la volonté présuppose le désir¹⁰¹ », sorte « d'impulsion à entreprendre une action ». La volonté serait alors l'élément déclencheur, mais certainement pas de manière consciente. Ou alors, si c'est le cas, il est indispensable d'en dégager une cause permettant la réalisation de cet effet particulier.

L'oubli, quant à lui, demeure un vocable complexe, puisque son origine latine se décline en deux versions différentes : *oblivio*, « l'action d'oublier¹⁰² », ou *oblivisci*, faisant référence au fait de « ne plus penser à¹⁰³ » quelque chose. La connotation en demeure sensiblement compliquée, puisque ces deux évocations peuvent manifestement se succéder : on oublie un élément, ce qui implique alors le fait de ne plus y penser. Toutefois, le sens même de ces termes oriente inévitablement vers l'idée du souvenir, ainsi que de la mémoire. Ce rattachement

¹⁰⁰ Cette action peut très bien s'apparenter à une forme d'héritage, c'est-à-dire à un patrimoine oral et mémoriel.

¹⁰¹ MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 387.

¹⁰² *Ibid.*, p. 254.

¹⁰³ *Ibid.*

linguistique peut provoquer, comme l'indique Louis-Marie Morfaux, un « effacement normal des souvenirs¹⁰⁴ » et donc par conséquent un oubli. En effet, l'oubli, par sa teneur qui consiste à supprimer un élément passé stocké dans la mémoire, peut avoir une forme inconsciente, estompant avec le temps les contours de ce souvenir. Cependant, dans ce contexte, l'action abrasive du temps, celle d'une altération des souvenirs et donc de la mémoire de ces vestiges, n'a pas encore franchi l'étape clef dite de « non-retour ». D'ailleurs, on prête à Aristote l'adage selon lequel « la mémoire est toujours accompagnée de la notion du temps¹⁰⁵ ». Alors comment expliquer le fait de ne plus « vouloir se souvenir », d'oublier en quelque sorte le temps ?

Le fait de traduire cette « volonté d'oublier » par le « souhait de ne plus se souvenir » permet de conduire cette réflexion vers ce qu'il convient de désigner comme relevant d'un défaut de mémoire. Cette amnésie volontaire, que l'on peut faire aussi transiter vers le terme plus spécifique de « refoulement », fait indéniablement suite au trauma que le conflit a causé à la société. L'élaboration d'une allégorie liant la défense du mur à l'image de l'occupant imprègne nécessairement le souvenir, ainsi que la mémoire. En vue d'oublier, de se libérer du joug de ce vécu particulier, la société a comme réaction la destruction physique, mais également mentale, de cette représentation dans le but de faire table rase suivant ces deux niveaux. L'oubli reste très clairement un sentiment négatif, puisqu'il connote l'idée de la perte. Le fait d'exprimer volontairement cet affect traduit le refoulement de toute idée en lien avec cette période ou avec ce contexte. Louis-Marie Morfaux, qui reprend Freud au sein de sa définition sur l'oubli, cite le psychanalyste par ces mots : « Les faits de laisser tomber, détériorer, de casser un objet, peuvent servir aux mêmes fins¹⁰⁶ », c'est-à-dire ici à l'oubli. Le démantèlement des édifices défensifs, dont on a étudié précédemment les aboutissants, autorise la population à perdre cette interprétation incarnée par l'allégorie en vue de soustraire ce passé à leurs souvenirs.

Il en découle donc que les consciences peuvent formuler deux approches. D'une part, il est possible de remarquer un oubli visuel par le biais de la démolition de l'objet, ici le bunker. D'autre part, on peut également observer son oubli mémoriel par rapport à ce qu'inspire ou reflète ledit objet. Il émane de cette distinction un impact sur la mémoire qui se révèle très ancrée suivant l'allusion faite à cette architecture. Ainsi, selon quelle façon le blockhaus, plus précisément son allégorie, s'inscrit-il ? S'agit-il plus d'une marque mémorielle ou de l'écriture

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ ARISTOTE, *Psychologie d'Aristote : Opuscules (Parva Naturalia), de la Mémoire et de la Réminiscence*, Paris, Institut Dumont, 1847.

¹⁰⁶ MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 255.

d'un souvenir ? À ce niveau, le fait d'exprimer la volonté d'oublier impacte-t-il la mémoire ou bien oublie-t-on le souvenir, préservant ainsi la mémoire ? En effet, le défaut de mémoire qu'initie la société à l'aube des années 1950 afin de se libérer de ce passé n'impliquerait-il pas plutôt un « défaut de souvenir » ?

La volonté d'oublier impose de fixer la différence entre ce qui appartient à la mémoire et ce qui est du ressort des souvenirs. La question ici est de savoir, finalement, de quel rang dépend l'allégorie du bunker. Appartient-elle à une mémoire ou simplement à un souvenir ? Partant de cette optique, quelle vision apporte la littérature à ce sujet ?

La distinction entre la mémoire et le souvenir reste très discutée selon les courants de pensée. Agnès Lontrade, qui a permis de mettre en exergue le lien implicite entre l'allégorie et le temps, propose également une herméneutique relative à cette question. Si l'on suit cette auteure, la mémoire doit être différenciée de « l'expérience vécue et qualitative de la mémoire involontaire – celle de la narration, des réminiscences [...] –, du cliché photographique ou du fait objectif relaté dans le journal¹⁰⁷ ». Comme pour illustrer cette dissemblance, elle cite une phrase de Walter Benjamin, tirée de *Paris, capitale du XIX^e siècle*¹⁰⁸, qui tente lui aussi d'établir cette différence : « La mémoire est essentiellement conservatrice et le souvenir destructeur¹⁰⁹. »

Toutefois, l'opinion de Bergson diffère quelque peu et se voit bien plus précise sur certains points. Cet auteur établit l'existence de deux types de mémoire qui s'opposent fondamentalement : la mémoire-habitude et la mémoire-souvenir. La compréhension de sa première association reste aisée puisqu'il s'agit de l'assimilation par répétition qui assure une reproduction de l'acte. En revanche, contrairement aux deux auteurs précédents, Bergson associe au terme « mémoire » le vocable « souvenir » afin de désigner, selon la définition de Louis-Marie Morfaux, « les fonctions de rappel et de reconnaissance d'un souvenir [...] par lesquelles la conscience revit dans le présent son passé¹¹⁰ ». La version de Paul Ricœur semble aller dans le même sens que la vision de Bergson, où la mémoire va « vers la réalité antérieure, l'antériorité constituant la marque temporelle par excellence de la “chose souvenue”, du “souvenu” en tant que tel¹¹¹. ».

Il en découle donc que la mémoire fait office de moyen alors que le souvenir, lui, reste ce « cliché photographique » que l'on vient de mémoriser. Le rapport avec le monde du visuel est également présent au sein de ces raisonnements. En effet, le fait de « revoir » le souvenir

¹⁰⁷ LONTRADE Agnès, *op. cit.* p. 21-22.

¹⁰⁸ BENJAMIN Walter, *Paris, capitale du XIX^e siècle*, Paris, Allia, 2012, p. 156.

¹⁰⁹ LONTRADE Agnès, *op. cit.* p. 21.

¹¹⁰ MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 212.

¹¹¹ RICŒUR Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

montre d'une certaine manière que celui-ci a été marquant pour l'individu ou pour la société. Hormis des influences qui auraient pu faciliter l'inscription du souvenir au sein de la mémoire, l'esthétique particulière d'un objet peut potentiellement être la raison principale de cette mémorisation du souvenir. De la même façon, rien que l'action de « revoir » ce cliché en le puisant dans la mémoire fait appel à ce qui a été auparavant perçu, c'est-à-dire par l'œil et sa faculté optique cognitive.

Le fait de « se souvenir » s'alimente dans ce qu'est la remémoration. Comme le fait remarquer Agnès Lontrade¹¹² à travers les mots de Walter Benjamin, « [...] le souvenir disparaît tout à fait au profit de la remémoration¹¹³ ». La remémoration, cette réminiscence du souvenir, le fait revivre un court instant, juste le temps de s'en rappeler. Cette action force donc sur la mémoire en vue de faire réapparaître le souvenir. Enfin de compte, ce que dit Walter Benjamin permet de percevoir que la remémoration établit le lien entre la mémoire (vue comme un conteneur) et le souvenir (le contenu). Ce que l'on perçoit réellement est donc le résultat de cet effort sur la mémoire.

En revanche, François Hartog met en évidence une probable transformation, voire une altération du souvenir par le biais de cet acte, ce qui semble intéressant en ce point. Cet auteur démontre, de fait, que lorsque « la remémoration est active, elle n'est pas surgissement involontaire du passé dans le présent ; en visant un moment du passé, elle tend à le transformer¹¹⁴ ». L'écrivain montre par-là que, même si la mémoire est indemne, le souvenir peut se trouver malmené par la simple action de se le remémorer. L'intention de faire revivre ce passé dans le présent en modifie, voire en altère les traits. Paul Ricœur emmène cette réflexion un peu plus loin, car il note que « la menace permanente de confusion entre remémoration et imagination [...] affecte l'ambition de fidélité en laquelle se résume la fonction vériditive de la mémoire¹¹⁵ ». Cet auteur soulève non pas l'effacement complet du souvenir, mais plutôt une falsification de celui-ci par l'intervention de l'imagination lors de l'acte de remémoration. Ce phénomène a également tout son intérêt ici, puisqu'il pourrait s'agir aussi d'une forme « d'oubli » volontaire à la suite d'un refoulement, comme nous l'avons observé précédemment. Si l'on suit cette piste, le souhait d'oublier le souvenir que représentent les blockhaus est déguisé par l'imagination qui produit, en quelque sorte, une image de remplacement plus digeste à assimiler lors de son intervention dans le présent. L'allégorie, qui

¹¹² LONTRADE Agnès, *op. cit.* p. 22.

¹¹³ BENJAMIN Walter, « Zentralpark. Fragments sur Baudelaire » (1938-1939), in *Charles Baudelaire, un poète lyrique à l'apogée du capitalisme*, Paris, Payot, 1979.

¹¹⁴ HARTOG François, *op. cit.* p. 177.

¹¹⁵ RICŒUR Paul, *op. cit.*, p. 7.

est une interprétation forte de ce passé, deviendrait bien plus facile à exprimer lorsqu'elle émane du passé.

Selon ces réflexions, la volonté d'oublier le souvenir qu'incarne l'image du bunker s'inscrit non pas au niveau de la mémoire, mais plutôt dans le fait de se remémorer cette représentation. La réminiscence de celui-ci au sein de la conscience¹¹⁶ est donc bloquée puisque cela tendrait à faire revivre en même temps l'allégorie à l'origine de tout cela. Effectivement, « l'interprétation allégorisante¹¹⁷ », comme peut l'énoncer Paul Ricœur, demeure supportée par ce souvenir particulier qui a enfermé cette société dans un passé quasi-perpétuel¹¹⁸. L'oubli permet seulement de jeter un voile neutre sur le moment fixé afin d'empêcher sa remontée dans la conscience.

Or, cela peut très bien se rattacher à ce qu'avance Aloïs Riegl dans son livre *Culte moderne des monuments*, la valeur de remémoration intentionnelle. En effet, la volonté d'oublier n'exclut pas le fait que la mémoire veuille quand même projeter ses clichés dans le présent. La principale fonction de cette valeur « empêche quasi définitivement qu'un monument ne sombre dans le passé, et le garde toujours présent¹¹⁹ ». Ainsi, comme ajoute l'auteur, « la valeur de remémoration intentionnelle ne revendique rien de moins pour le monument que [...] l'éternel présent¹²⁰ ». À l'image de ce qui a été soulevé lors des points précédents, l'objet reste intimement présent dans les consciences et donc au sein de la mémoire, et ce, même avec son occultation visuelle. Par la rupture du support visuel immédiat, réel et physique, l'écriture d'une image-souvenir marque nécessairement la mémoire et permet de faire revivre ce passé dans le présent. En effet, la réminiscence du souvenir se traduit fondamentalement par le biais de l'image-souvenir qui a laissé sa marque dans la mémoire. En pratique, on se remémore l'aspect physique, l'esthétique de l'architecture mémorisée par cette image-souvenir. Le fait de l'oublier, c'est-à-dire ici le bunker, ne touche pratiquement pas cette représentation ni la mémoire, mais le processus semble plutôt s'attaquer à l'action de se remémorer.

L'interconnexion avec ce qui a été démontré au sein des premiers points de ce sous-chapitre devient plus limpide. En effet, la vision ne fait qu'intercepter les traits de l'objet, puis celle-ci interroge la mémoire en vue d'identifier l'élément au moyen de la réminiscence. Le jeu qu'entreprend ce mécanisme reste donc simple lorsqu'il n'est pas perturbé par l'oubli

¹¹⁶ C'est-à-dire le passage d'un élément passé dans le présent.

¹¹⁷ RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

¹¹⁸ Une confusion entre passé et présent, où l'histoire est sans cesse ressassée dans le présent. Cela s'apparente idéalement au ressentiment vu précédemment.

¹¹⁹ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 93.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 93.

(involontaire) ou mieux encore par ce besoin d'écarter certaines formes à la suite d'un trauma. Effectivement, nous avons vu auparavant que « la plastique si particulière des blockhaus en permet une identification quasi-immédiate de loin comme de près¹²¹ ». Ainsi, l'esthétique architecturale du mur demande à cette mémoire refoulée un effort pour se souvenir et rattacher ce qui est perçu à une idée assurément mise de côté par la volonté puisqu'elle incarne l'allégorie précédemment fondée. Le modelé du bunker suscite le retour à un passé que la société ou l'individu n'admet pas. Toutefois, la fonction première des casemates est éteinte dans ce contexte, alors d'où provient la construction de cette logique ?

Il convient de noter que la mise en place de la volonté d'oublier ces défenses et ce qu'elles incarnent vient également du fait de leur présence physique. Certes, le point précédent a été l'occasion de mettre cela en exergue, mais Christelle Neveux indique dans un court paragraphe¹²² que c'est par la destruction que la population a oublié les bunkers et ce qu'ils représentent. Il est donc intéressant d'exploiter ce point de vue, car la démolition entraîne une perte tout comme l'oubli. Ainsi, il y aurait une double volonté de la société et de ses membres de détruire la représentation physique et mémorielle du mur de l'Atlantique à l'aube des années 1950. Cette double tendance demeure malheureusement très vite évoquée par l'auteure : « Avec eux [les bunkers], on [la société] a tenté de faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler les années d'occupation [...]»¹²³ ». Par le démantèlement, y a-t-il véritablement une perte mémorielle ? Manifestement oui, mais est-ce le fait de détruire qui a engendré l'oubli ou bien cela s'est-il déroulé au même moment ? Ou encore, a-t-on détruit puis oublié le souvenir de ces édifices ? Comment l'oubli d'une architecture est-il provoqué ?

Le constat qu'établit Christelle Neveux permet de s'ouvrir à la dimension selon laquelle l'architecture prend une place incontestable au sein de la mémoire, en la marquant de souvenirs, et ce, dans l'unique but de ne pas oublier l'esthétique qui en résulte. À ce sujet, Roland Recht, dans *Penser le patrimoine*, prête ses mots à la pensée de Gottfried Semper. Nous avons eu l'occasion d'observer que, selon Semper, « le besoin détermine la forme¹²⁴ » par le biais du concept de la forme fondamentale ou *Grundform*. Toutefois, que se passe-t-il lorsque l'oubli vient à soustraire la fonction première de la forme ? Comme le formule Recht à travers la pensée de Semper, « même lorsque la fonction première de la forme finit par être oubliée, celle-ci conserve alors une valeur symbolique¹²⁵ ». Cette approche, dont nous fait part Recht au travers

¹²¹ GRAFFARD Thomas, *op. cit.*, p. 8.

¹²² NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 77.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 170.

¹²⁵ *Ibid.*

de la pensée de Semper, permet de répondre aux interrogations précédentes. L'oubli de l'architecture (sa perte) n'engendre pas forcément un défaut de ce qu'elle a représenté par le passé, mais permet plutôt la survie de l'allégorie qu'elle transporte à travers le souvenir. Toutefois, la destruction matérielle favorise fatalement l'oubli, puisque sa fréquence visuelle diminue au fil de la disparition. Ainsi, la perte mémorielle de la forme, de la structure en quelque sorte, décrit un schéma identique, lent et inexorable. Il n'en reste pas moins que la « valeur symbolique » de l'architecture, qui correspond ici à l'allégorie, peut très vite entreprendre ce « défaut de remémoration » lorsque le souvenir doit revenir dans un présent immédiat.

Le lien entre l'action de se souvenir et le temps reste alors inéluctable et complètement explicite. D'ailleurs, pour reprendre Roberto Peregalli sur ce sujet, « le temps engendre les souvenirs, manœuvre les fils de notre être et nous ramène à ce qui n'existe plus¹²⁶. ». Sans aller vers cet ultime constat, la succession temporelle du temps qui passe amène la création de souvenirs et, par conséquent, le fait de se remémorer. Aristote n'est donc pas dans l'erreur lorsqu'il énonce sa fameuse phrase¹²⁷. Ainsi, en oubliant les souvenirs, ou plutôt en s'interdisant de se remémorer, le temps s'efface vu l'inexistence de repères.

L'analyse de John Ruskin place l'architecture au centre d'une raison d'être indispensable à la société face à la reconnaissance des stigmates du passé. Pour lui, l'architecture n'est pas nécessairement primordiale pour l'existence, car « nous pouvons vivre sans elle, nous pouvons adorer sans elle, mais sans elle nous ne pouvons pas nous souvenir¹²⁸ ». L'oubli de l'architecture, de ses formes, demeure alors pour Ruskin l'équivalent d'une remise en cause de la mémoire de cette même société. L'individu qui en fait partie remet également en question sa propre histoire en occultant une partie de ses souvenirs. Cela pourrait s'apparenter au refoulement qui a été évoqué plus haut, voire à un délaissement total de ce qui fait partie intégrante du vécu.

Comprendre et se remémorer une esthétique marquante permet de se constituer une histoire, une mémoire selon deux échelles : au niveau du général (la société) et suivant le degré du particulier (l'individu). Selon Ruskin, le souvenir ne peut s'ancrer dans la mémoire (collective ou particulière) que si l'architecture du quotidien d'une société et la fréquentation visuelle sont écartées. C'est pourquoi l'auteur romantique s'exclame : « Que toute l'histoire est froide, que toute image manque d'âme comparée à celle qu'écrit une nation vivante et qu'offre

¹²⁶ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 20.

¹²⁷ « La mémoire est toujours accompagnée de la notion du temps ».

¹²⁸ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 191.

la pureté du marbre¹²⁹ ! ». Toujours selon Ruskin, écrire et reconnaître le souvenir en tant que tel permet à la société d'être « plus forte » et de se construire un avenir. Cet aspect spécifique se rattache de manière très nette au fait de distinguer le passé du présent, en vue de forger le futur. Le souvenir et sa réminiscence n'empêchent en rien l'accomplissement d'un lendemain.

D'autre part, en ne se souvenant plus de ce qu'incarnent de tels édifices, il s'élabore aussi une méconnaissance de ceux qui ont bâti ces ouvrages. L'oubli bafoue le travail mené par ces centaines de milliers d'ouvriers œuvrant sous la menace continue de l'occupant. Cet aspect de la reconnaissance du travail, de « l'âme » qu'ont donnée les travailleurs par leur labeur à l'architecture, est clairement représenté chez Ruskin. L'auteur énonce que, pour une société, « il est précieux de posséder non seulement ce que les hommes ont pensé et senti, mais ce que leurs mains ont manié, ce que leur force a exécuté, ce que leurs yeux ont contemplé, tous les jours de leur vie¹³⁰. ». Ainsi, s'interdire de se remémorer, occulter de la vision l'image que représentent ces casemates participe également de l'oubli, voire de la perte, de la dimension humaine qui se cache derrière ces structures.

Le problème que soulève John Ruskin dans *Les Sept Lampes de l'architecture* se répercute directement sur ce que l'on peut désigner comme étant la construction d'une identité nationale pour la société. Abandonné physiquement, ainsi que de manière mémorielle, cet héritage particulier du second conflit mondial ne renforce pas la cohésion d'une histoire nationale. Isabelle Degrémont et Thao Tran dressent ce constat dans leur article « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ?¹³¹ ». En effet, ces deux auteures partent du principe que la mise en patrimoine d'un lieu, induisant sa reconnaissance mémorielle, permet « une construction de l'identité nationale¹³². ». Pour en arriver à ce résultat, les deux écrivaines démontrent par un exemple que les forts de Vauban ont atteint cet objectif puisqu'ils sont le « reflet d'une histoire française¹³³ ». On peut également se dire que les bunkers incarnent ce même reflet, alors pourquoi cette volonté de les oublier ?

Isabelle Degrémont et Thao Tran en signalent un peu plus loin la raison : « un déni de valeurs historiques¹³⁴ » et de « mémoire nationale¹³⁵ ». La problématique qu'impose la temporalité des blockhaus par leur non-reconnaissance n'est pas forcément propre à ce

¹²⁹ *Ibid.*, p. 191.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 191.

¹³¹ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYNEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90.

¹³² DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, *op. cit.*, p. 75.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*

contexte, ceci fera l'objet de plusieurs points au sein du prochain chapitre. Néanmoins, en plus de ce problème temporel, il faut bien admettre que ces casemates ne sont pas le fruit de la pensée des Français, mais de celle de l'occupant. Ce phénomène, qu'oublie les deux auteures, accentue cette accoutumance à oublier ces édifices.

En revanche, la transposition qu'établissent Isabelle Degrémont et Thao Tran au cas des plages du débarquement du 6 juin 1944 reste très pertinente. Effectivement, comme le remarquent les deux auteures, ces lieux n'ont pas sombré dans l'oubli puisqu'ils incarnent la fin de l'occupation allemande, à la différence du littoral vendéen. Mais est-ce l'ensemble (plage et défenses) qui est pris comme lieu de mémoire ou seulement les plages foulées par les troupes alliées ? Peu importe car, à l'échelle de la Vendée, le rapport mémoriel reste complètement différent. Une région se souvient et reconnaît, à peine quatre années après la Libération, de ce qui s'est réellement passé, contrairement à une autre qui a largement entrepris un vaste balayage de sa mémoire. La Vendée n'est peut-être pas un cas isolé à cette époque, mais ce département n'engage pas, pour la suite, un regard favorable vis-à-vis de cette architecture.

La tendance qui s'inscrit en Vendée à l'aube des années 1950 révèle une profonde volonté d'écarter visuellement et moralement tout souvenir lié à l'Occupation, tant de manière collective qu'individuelle. Cette volonté est alors dirigée vers l'image du bunker allemand, seul vestige de cette période très récente formant une allégorie permettant une interprétation de ces édifices. Il s'ensuit ce que l'on pourrait appeler ici un « défaut de remémoration » et non pas de mémoire puisque le souvenir et son contenant (la mémoire) sont restés indemnes dans les faits. Il s'agit plutôt de l'action de ne pas « vouloir se rappeler », de perdre la faculté de se souvenir, et ce, dans l'unique but de « dissimuler » le souvenir de ces monolithes. En fin de compte, ce qui a été évoqué ici est un refoulement visant à pérenniser la création d'un futur excluant ce passé tourmenté. La construction d'une mémoire nationale, et donc par là d'une identité nationale, doit incontestablement se faire sans aucune image physique ou psychique de ce passé. L'aboutissement observé à travers une approche purement optique, voire esthétique, puis son rattachement à un impact mémoriel, permet de conclure sur le fait que cette résolution prépare un terrain défavorable pour la future mise en patrimoine des blockhaus. Devant un contexte qui se veut manifestement hostile quant à la sauvegarde d'un tel héritage, quelle peut être la suite ? Comment la société et les administrations en Vendée vont-elles se charger de la reconstruction et de la modernisation des territoires tout en tenant compte des préceptes dictés par la Marine ?

I.2. La question de la reconstruction lors de l'après-guerre

L'idée que suscite la reconstruction dans le contexte qui fait suite à la guerre peut paraître éloignée des territoires en marge des conflits. En effet, la Vendée n'a clairement pas subi de dommages significatifs liés à des bombardements ou résultant des combats. Ainsi, le fait de reconstruire, c'est-à-dire de rebâtir ce qui n'est plus, n'est pas significatif ici puisque les bâtiments et infrastructures ont globalement survécu à cet épisode. Néanmoins, il existe une volonté d'effacer des villes et du rivage les marques laissées par ces innombrables monolithes de béton. Connaissant désormais le regard que porte la population sur ces ouvrages, il est envisageable de reprendre son souhait de faire table rase de cette histoire, balayant de son champ de vision cette architecture militaire dont relèvent les blockhaus. En réalité, cet acte n'exprime-t-il pas le désir d'une autre forme de reconstruction, tout en tenant compte du fait que rien n'a été réellement endommagé ?

L'acte de reconstruire amène un changement puisque l'on met de côté ce qui est en place avant même d'engager la volonté de rebâtir. Par la destruction et l'oubli des bunkers, la reconstruction fait nécessairement appel à la disparition de l'allégorie précédemment formée afin de distinguer le présent du passé et d'établir conséquemment un futur pour la société. Le renouvellement qui découle de ce glissement incarne le choix difficile d'une cohabitation¹³⁶ avec ces structures défensives, ce qui est impensable pour la société vendéenne à cet instant. Ce souhait de mettre à terre ces édifices et de les oublier a donc créé un terreau favorable à une forme de désintérêt total envers une potentielle motivation qui amènerait à sauvegarder ces casemates. Il ne faut donc pas appréhender le terme « reconstruire » selon sa simple valeur, mais plutôt comme un certain renouvellement politique et physique.

En franchissant cette barrière temporelle qu'est l'entrée dans les années 1950, l'État français pense faire oublier la dernière décennie en la mettant simplement entre parenthèses. Pour aller de l'avant en vue de constituer un futur tangible, le gouvernement doit se défaire de la figure politique qu'incarnent ces blockhaus. N'appartenant pas à un passé révolu, comment cette architecture atypique gêne-t-elle l'accomplissement d'un nouveau politique par son affiliation quasi-immédiate au Troisième Reich ? Quelles contraintes politiques engage-t-elle ? Par ailleurs, c'est ce même État qui a commandité la réutilisation des bunkers par l'armée et en a classé un certain nombre. Alors qu'en est-il ?

¹³⁶ Christelle Neveux amorce cette approche, mais semble favoriser l'idée de « gestion » plutôt que de « cohabitation ». NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 76.

D'autre part, cette décennie s'enclenche avec l'urbanisation de la façade atlantique en Vendée, visant à accueillir les premiers touristes. Les villes et villages du bord de mer cherchent désespérément une place de choix pour recevoir ces nouvelles habitations. Ainsi, par quels moyens les administrations vont-elles pouvoir aller à l'encontre du classement émis par la commission ? Vers quels espaces se tournent-elles ? Peut-on percevoir l'idée d'une intégration totale des anciennes défenses du mur à ce nouveau tissu urbain ? Ou bien observe-t-on à ce moment une troisième phase dans le démantèlement de l'*Atlantikwall* ?

Afin de comprendre l'ensemble de ce phénomène, il sera judicieux de développer cette réflexion suivant les deux points qui s'en dégagent, c'est-à-dire une architecture politiquement contraignante, puis le développement de l'urbanisme touristique en Vendée.

I.2.1. Une architecture militaire politiquement contraignante

L'esthétique architecturale, lors de l'élaboration d'un objet ou d'un lieu, revêt, dans la plupart des cas, une intention derrière sa conception. Une finalité, voire une destinée est alors écrite en vue d'accomplir, au mieux, ce pour quoi cet élément a été prévu. L'endroit, le lieu, s'inscrit ainsi dans l'expression qu'exerce la société sur cet objet. La collectivité participe à la mise en fonction de cette nouvelle architecture. Les membres qui constituent cette communauté donnent alors à l'édifice fréquenté une fonctionnalité en rapport avec ce qui a été prévu à la base de sa conception. Un lien perceptible se crée entre les individus et ce nouveau lieu. Au fil de son utilisation, une dimension mémorielle peut donc y être adjointe. Les événements, les différents contextes peuvent alors former cette dernière interprétation. Cela peut aussi engendrer un rattachement à une idée politique lorsque l'image, ou plutôt la représentation du bâti dans les consciences, devient un argument emblématique d'un discours ou d'une pensée. Ainsi, la plastique du lieu, c'est-à-dire sa marque architecturale, se politise et gagne en importance. Ce modelé se veut, en conséquence, universel si son style se répète sur d'autres édifices. En percevant cette réitération stylistique, l'individu seul, ou l'ensemble de la société, établit automatiquement un rapprochement avec cette image politique et mémorielle créée en amont.

L'incarnation d'une image politique au sein d'une architecture propre n'est donc pas si extraordinaire que cela. Il est clairement possible d'observer une représentation politique ou d'attester de sa lecture dans plusieurs formes architecturales que l'on côtoie quotidiennement. Toutefois, ce constat peut être complètement différent s'il s'agit d'une structure représentative

d'une période marquante pour la société. De ce fait, qu'en est-il lorsqu'il est question d'une architecture militaire dont l'origine est le fait d'une autre civilisation ?

Dans un contexte d'après-guerre, où la société a formé une énergique allégorie autour des ouvrages du mur de l'Atlantique, puis formulé une volonté d'oublier ce passé tortueux, il est nécessaire de s'attacher à cet aspect particulier qu'ont les blockhaus de transporter avec eux une image politique. Une indéniable connexion s'établit par conséquent avec le précédent sous-chapitre¹³⁷, où il a été montré que la formation d'une représentation politique des bunkers découle directement de l'allégorie formée et de l'oubli. Ainsi, comment s'est constituée cette interprétation au sein de la population ? Est-ce parce que cette architecture est militaire qu'elle revêt nécessairement une image politique ? L'action d'oublier ces structures engage-t-elle l'apparition de cette composante ? Ou bien est-ce l'entrée dans les années 1950 qui produit cette perception particulière ? D'autre part, il reste indispensable de remarquer à quels niveaux le bunker engage une contrainte politique. En effet, son reflet gêne-t-il le renouveau politique, amorcé par l'État au début des années 1950, visant à la construction d'une nouvelle identité nationale ? L'abandon du projet de réhabilitation des casemates entre-t-il dans cette dimension politique ? En somme, en quoi cette architecture militaire est-elle politiquement contraignante ?

Le passage d'une décennie à une autre, plus précisément celui des années 1940 aux années 1950, marque le contexte par la formation d'une autre conscience envers cette architecture désormais oubliée, ou plutôt que l'on s'efforce d'oublier. Le rapport ambivalent avec le mur semble s'estomper au profit d'une inscription dans le temps. Cette déploration continuelle de la société s'évanouit devant l'ouverture de cette nouvelle décennie. Le temps s'écoule de façon logique, construisant alors un futur enveloppant ce passé sous l'aspect d'un lointain souvenir qu'il ne faut pas réveiller. Ce passage clef a ainsi la fonction de clôturer une histoire pour en commencer une nouvelle.

La destruction, l'oubli donnent lieu à une certaine indifférence puisque le souvenir douloureux a été canalisé par la société. La mémoire collective et individuelle aide à franchir cette étape par ce genre de réponse. Christelle Neveux, dans son livre *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, constate également ce regard de la société qui se dirige vers un désintérêt total pour ces vestiges. L'auteure remarque cette évolution¹³⁸ d'une société exacerbée, meurtrie par l'allégorie que reflètent les bunkers, qui, quelques années plus tard, s'en remet, puis passe tout simplement à autre chose. Paul Valéry, que Sophie Lacroix reprend

¹³⁷ Voir le sous-chapitre « Une décision à visée stratégique » p. 403.

¹³⁸ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 77-83.

dans *Ce que nous disent les ruines*¹³⁹, énonce une articulation pleine de sens : il s'agit maintenant d'un « monument d'un autre monde¹⁴⁰ » ; les blockhaus semblent renvoyés à un passé révolu. Cependant, les ouvrages militaires ex-allemands demeurent des marques visuelles très prononcées dans le paysage maritime. Même si, entre la Libération et 1950, le nombre de bunkers en Vendée a considérablement diminué, leur présence subsiste sur le littoral. Cette proximité avec l'objet, incarnant désormais une silhouette passéiste, ne participerait-elle pas à une affiliation entre l'allégorie du blockhaus et son image politique ?

La vision politique du blockhaus au sein de la société ne s'est pas établie immédiatement après l'avènement des années 1940. Cette tendance à voir en ces structures les reflets du fascisme et du Troisième Reich semble subvenir d'un télescopage ayant pour origine l'allégorie élaborée à la suite de la libération des territoires. En effet, il faut appréhender la chose selon plusieurs niveaux successifs s'étalant dans le temps. D'abord, cela a suscité, de la part de la population, une réponse instantanée qui s'est traduite finalement par un besoin de détruire et d'oublier. À présent, il existe une propension qui progresse en se basant sur la compréhension d'une potentielle image politique dont ces édifices sont l'origine. Il faut donc saisir, par là, qu'il ne s'agit que d'une simple évolution de la perception de la société et non d'un quelconque « retour en arrière ».

Christelle Neveux, par sa réflexion¹⁴¹, perçoit cette modification du rapport de la société avec les bunkers. En revanche, l'auteure ne voit pas forcément le basculement qu'entament les habitants quant à cette nouvelle représentation politique des casemates allemandes. Effectivement, l'écrivaine ne pousse, semble-t-il, pas assez loin son investigation sur ce phénomène dont il émane une récurrence visuelle exercée par cette architecture sur l'observateur individuel ou sur la collectivité. La création de ce processus se rapproche, dans ses fondements, de ce que l'on a déjà pu observer lors de la conceptualisation de l'allégorie. La théorie de la *gestalt*, par laquelle un lien cognitif entre la figure (physique) et son assimilation visuelle se constitue dans la conscience, permet de répondre, là aussi, à cette approche. Il s'avère que la population a eu ce besoin particulier de refouler le passé pour pouvoir avancer dans le temps, mais résident toujours sur les plages ces monolithes de béton. Ainsi, de la contiguïté physique et optique avec l'objet architectural, découle une toute nouvelle perception, celle d'un rapprochement avec une interprétation politique.

¹³⁹ LACROIX Sophie, *Ce que nous disent les ruines*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 128.

¹⁴⁰ VALÉRY Paul, *Eupalinos ou l'architecte*, Paris, Gallimard, 1970.

¹⁴¹ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 77-83.

Cette continuité, plus ou moins indirecte de l'allégorie première, permet de reprendre la formulation de Paul Ricœur et de l'adapter à cette nouvelle évocation que suscite cette architecture : provient de la société à cet instant non plus une « interprétation allégorisante¹⁴² », comme l'énonce l'auteur, mais plutôt une « interprétation politique ». Le regard que porte l'individu ou l'ensemble des membres s'approche désormais de cette composante. Il est donc loin le temps où le bunker représentait à lui seul l'ensemble du conflit. Dorénavant, se met en place une nouvelle façon d'interpréter ces structures, de les expliquer, de les assimiler, voire d'en traduire les lignes. La volonté de les détruire et d'en oublier la signification n'en est pas pour autant effacée, toutefois l'interrogation se pose désormais sur la valeur politique de ces édifices. À ce titre, est-il possible de différencier cette nouvelle interprétation politique de l'objet de l'allégorie qu'il représente ?

Il reste manifestement difficile, au cœur des années 1950 de différencier l'objet historique de sa fonction première¹⁴³, nécessairement affiliée au dernier conflit. C'est pourquoi il est évident que cette nouvelle interprétation ne naît pas seulement de la répétition visuelle ou encore de la promiscuité, mais plutôt d'une autre logique. L'aspect politique de cette architecture particulière peut sûrement trouver sa source dans cette non-distinction, c'est-à-dire dans sa fonctionnalité originelle. De même qu'il réside, dans l'esthétique que revêt le blockhaus, une appartenance naturelle au monde militaire, il semble que l'interprétation qui en découle adopte cette logique. Plus précisément, comme il s'agit d'une architecture militaire, son édification implique une logique politique. La société de l'époque, celle d'après-guerre, paraît alors assimiler ce système de pensée en lui assortissant l'image politique du moment. De ce fait, transparait un message qui constitue les fondements de cette interprétation. Quel est-il ? Comment cette information politisée, qui émane de la représentation physique du bunker allemand, devient-elle contraignante ?

Ainsi que l'ont écrit Jean-Pierre Babelon et André Chastel dans *La notion de patrimoine*, l'architecture véhicule une certaine forme d'allégorie tout au long de son existence¹⁴⁴. Il est rare que celle-ci demeure strictement identique et ne suive pas les différentes tendances sociales et autres formes d'influence. Ici, « l'interprétation politique » des ouvrages du mur fait naître un sentiment de malaise au sein de la société de l'époque. Le bunker, au sens général, n'est donc

¹⁴² RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

¹⁴³ Il faut savoir que ce détachement entre ces deux conceptions se produira bien plus tard et selon une autre logique temporelle. D'ailleurs, il est utile de préciser que cette distinction ne fait absolument pas appel aux concepts du patrimoine ici. Cela sera le cas au sein des prochains chapitres. Voir chapitre III « De la sauvegarde patrimoniale tardive » p. 439.

¹⁴⁴ BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *op. cit.*, p. 58.

plus perçu comme renfermant la déploration, mais comme porteur d'un message politique. Celui-ci fait du blockhaus un lieu charismatique d'une époque et d'un mouvement politique révolu, non encore complètement achevé. Il en résulte en quelque sorte un tâtonnement : l'on « n'est pas entièrement sûr » que cette histoire soit véritablement finie. Alors, en percevant ces structures, la remémoration puise un souvenir altéré par cette volonté d'oublier ; il émane de cela un regard politique plutôt qu'une vision historique, qui en serait, de ce fait, très récente. La contrainte peut s'opérer du fait que l'information qui en découle reflète une réalité gênante pour la population. La destruction reste alors la meilleure des solutions à cet instant précis. En effet, pourquoi vouloir conserver ces blocs de béton sachant qu'ils transmettent dorénavant une dimension politique embarrassante ?

La volonté de supprimer du champ de vision ces innombrables casemates grisonnantes permet, en plus d'accélérer leur oubli, de masquer l'information du message politique transmis par leurs traits architecturaux. Les raisons de l'implication de la société dans le démantèlement des ouvrages, dans ce contexte, ne tiennent plus dans ce que Christelle Neveux désigne comme étant une « répulsion¹⁴⁵ » propre aux années 1940, mais plutôt dans ce que l'on peut appeler à présent une aspiration à un « retour à l'initial ». Ce désir de la population de rattacher le présent d'avant-guerre à un présent actuel est donc fortement ancré dans le contexte des années 1950. Il est possible de remarquer la conceptualisation de cette tendance chez Jean-Pierre Babelon et André Chastel : les deux auteurs écrivent qu'à la suite de ce second conflit mondial apparaît une volonté de reconstruire à l'identique ce qui vient de disparaître. Ainsi, « la chaîne des vieilles maisons prennent soudain une importance si obsédante qu'on a de cesse qu'elles soient rendues, identiques, à la population¹⁴⁶ », d'où la création d'une appellation, « le phénomène dit de Varsovie¹⁴⁷ ». Même si le degré de dommages subis demeure nettement moindre en Vendée qu'ailleurs, la population manifeste ce besoin particulier de reprendre un fil temporel qu'elle a laissé. De cette façon, l'effacement physique de l'image du bunker, qui vient de cette nécessité, permet en même temps d'en ôter le message politique, ce qui peut alors être contraignant pour la société.

En revanche, le souhait des habitants de détruire l'image politique que reflètent les casemates peut très bien découler de leur inutilité pratique. Ainsi, toutes considérations faites, il apparaît que le bunker ne reçoit plus la même attention qu'après la libération des territoires en septembre 1944. La valeur utilitaire s'est considérablement évanouie, d'une part avec la

¹⁴⁵ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

¹⁴⁶ BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *op. cit.*, p. 89.

¹⁴⁷ *Ibid.*

retraite de l'occupant, mais surtout avec la fin anticipée du projet visant à réhabiliter ces structures par l'armée française. Pourtant, il réside toujours dans le modelé de ces casemates une forme de fonctionnalisme. Comme on peut l'observer avec le concept du *Grundform* de Gottfried Semper, la forme fondamentale de cette architecture ne s'est pas évanouie, elle réside malgré le temps qui passe. Alors d'où vient cette singularité ?

Le bénéfice, ou plutôt le profit que pouvait en retirer la Marine, marque, d'une certaine manière, le basculement vers l'apparition d'une compréhension politique des traits esthétiques du bunker par la société. D'ailleurs, le manque de moyens financiers de l'État pour les racheter, puis les réhabiliter démontre quelque part une forme d'échec de ce nouveau pouvoir dans sa capacité à reconverter ces édifices particuliers. D'autre part, le gouvernement apporte par-là la preuve qu'il n'est pas possible de construire un futur avec ces bâtiments. Leur inutilité permet à l'État de s'illustrer dans la création d'un renouveau politique en dénonçant ce reflet passéiste qui tourne la société vers le passé plutôt que l'avenir. En créant seulement un classement des ouvrages, l'État renforce, certes d'une façon plus ou moins indirecte, l'aspect politique qui résulte du mur, mais dévoile aux administrations locales une physionomie quelque peu contraignante de cette architecture. En effet, les décisions prises par la commission en 1946 n'ont pas eu de retombées immédiates, sachant que la reconstruction s'attarde à ce moment-là sur les centres urbains essentiels. Cependant, en changeant de décennie, les projets liés à la construction se déplacent vers la modernisation et l'accueil de population sur les littoraux. Les administrations locales en Vendée voient alors en ces structures une certaine lourdeur administrative lorsque les projets impliquent leur démolition, puisqu'elles doivent impérativement respecter le classement établi. Il en résulte un enchevêtrement de contraintes bureaucratiques, manifestement très influencé par l'idée politique que suscite l'objet de ces débats, c'est-à-dire le blockhaus¹⁴⁸.

Bien que la contrainte et le message politique du mur puissent très aisément s'expliquer par l'exposé de ces dernières approches, l'impact de cette « interprétation politique » se raccroche également d'une autre dimension. Ainsi, il est indéniable que le bunker, à cet instant de l'histoire, soulève un problème politique à cause de ce qu'il incarne, c'est-à-dire le Troisième Reich. Il faut donc tenir compte de cette représentation au sein de la société, et ce, pratiquement à tous ses niveaux. De ce fait, ces artefacts en devenir sont perçus, à cet instant, comme étant les fruits d'une civilisation passée, laissant derrière elle ces masses inertes dans l'unique but d'assouvir l'accomplissement de son souvenir immortel. D'ailleurs, n'était-ce pas là l'intention

¹⁴⁸ AMSO, cotes H VII 103 et H VII 104.

architecturale du couple Hitler-Speer¹⁴⁹ ? Plus précisément, de pouvoir livrer aux générations futures une architecture emplies d'une mémoire politique débordante à propos d'une nation ayant mis à genoux une Europe vieillissante ? Ce qu'il faut observer ici est que le blockhaus peut avoir, dans les années 1950, un caractère instrumental sur la société. C'est-à-dire que, du point de vue de l'État français, cette architecture militaire semble continuer de faire l'apologie d'un message politique qui a normalement été détruit par la victoire alliée. La présence physique du mur paraît alors contraignante politiquement puisqu'elle reflète encore une part du fascisme et surtout du nazisme. Christelle Neveux¹⁵⁰ constate ce rapport que peut avoir la société avec le mur et indique même sa possible transmission aux générations futures.

Partant de cela, l'impact politique de cette potentielle instrumentalisation de la société peut être considéré comme dangereux. D'une part, cela fait revivre indirectement ce passé qui doit être oublié ; d'autre part, ceci fait penser à un régime politique qui a indubitablement rassemblé des individus sous une idéologie. Ainsi, la contrainte politique que suscitent les bunkers amène à un approfondissement de la question. Il est donc possible d'observer l'expression d'une crainte de l'État à posséder des lieux, voire des architectures emblématiques, qui privilégient le « culte » d'un régime totalitaire au travers d'artefacts laissés en désuétude. Sophie Lacroix, qui a longuement écrit à propos de l'évocation des ruines au sein des consciences, dévoile un passage très intéressant à ce sujet :

« Les ruines répondent bien à ce caractère cerné par Schelling et repris par Freud, puisqu'elles évoquent un passé qui est perdu, et qu'elles ont le pouvoir de faire revenir, sous une forme qui émeut d'autant plus qu'il s'agit de traces lacunaires ; et surtout parce que ce passé, retrouvé et pourtant absent, est l'accès à une vérité intime qui dérange l'ordre apparent, qui interroge celui-ci depuis un lieu obscur, inquiétant, parce qu'on le croyait oublié alors qu'il n'était que refoulé¹⁵¹. »

Même si les blockhaus ne s'apparentent pas complètement à des ruines dans les années 1950, ils semblent décrire cette facette politique issue de l'allégorie initialement formée. Sophie Lacroix démontre très nettement ce lien secret avec le passé, contrariant l'écoulement du présent lorsque la société se penche sur de tels éléments. L'intérêt de certains à retrouver au sein de cette architecture une réponse interdit alors le dessein d'un renouvellement politique prôné par l'État durant cette décennie. Un autre aspect de la contrainte prend forme ici, où la

¹⁴⁹ SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, Paris, Fayard, 1971.

¹⁵⁰ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

¹⁵¹ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 150.

présence physique des blockhaus « dérange l'ordre apparent¹⁵² », si l'on reprend les mots de l'auteur.

La remise en cause de l'ordre nouveau établi par la victoire de 1945 permet de mieux entrevoir le malaise instillé par cette architecture. Toutefois, même si cette esthétique belliciste induit, selon l'État, des pensées « nostalgiques » au sein des membres de la société, un autre raisonnement éclot à cet instant. Cette réflexion parallèle puise sa source dans l'effet inverse de ce qui vient d'être constaté, c'est-à-dire montrer au grand jour et soutenir la force « traumatique » qu'induit telle ou telle architecture, et ce, de manière à éviter que cela ne se reproduise. Il ne s'agit plus de cacher, voire de détruire ce qui a formé l'allégorie, mais de signaler de façon probante un indicateur de ce passé en vue de ne pas répéter les mêmes erreurs. Cette méthode évite alors clairement la logique de refoulement, ainsi que la naissance d'une « interprétation politique » émanant d'un type architectural en particulier. Antoine Le Blanc, dans un article à propos de « La conservation des ruines traumatiques, un marqueur ambigu de l'histoire urbaine¹⁵³ », développe cette seconde optique qui, pour lui, prend tout son sens lors de la reconstruction. L'écrivain se pose alors l'épineuse question de savoir s'il est préférable de « mettre les habitants face à leur douleur, ou bien essayer d'effacer la plaie¹⁵⁴ ». Pour l'auteur, la réponse à cette interrogation est perçue dans le changement qu'initie la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire que ce conflit « a produit une volonté [...] de conserver des ruines en mémoire de l'horreur de la guerre¹⁵⁵ ». Ce traitement alternatif de la ruine semble avoir fonctionné sur les anciens blockhaus en Normandie, avec les plages du débarquement. Ailleurs, la marque remémorative que suscitent ces structures ne se dirige pas dans ce sens. À l'image de ceux du littoral vendéen, les bunkers sur les littoraux autres que normands ont un visage politique très prononcé au sein de la société, ce qui empêche fatalement l'exploitation de cette voie.

Le message politique que portent les casemates engage alors un phénomène selon lequel la population se détourne de l'intérêt historique que peut avoir cette architecture. La contrainte politique qui « aveugle » les individus à ce moment de l'histoire s'explique par le fait qu'ils ne perçoivent que cet aspect spécifique du mur et non autre chose. Il en résulte donc la création d'un « déni de valeurs historiques¹⁵⁶ », comme le formulent Isabelle Degrémont et Thao Tran,

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ LE BLANC Antoine, « La conservation des ruines traumatiques, un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », *L'Espace Géographique*, T. 39, 2010/3, p. 253-266.

¹⁵⁴ LE BLANC Antoine, *op. cit.*, p. 255.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, *op. cit.*, p. 75.

au profit d'une incontestable focalisation de la société sur une indifférence mémorielle. La direction que prend la société à ce sujet engendre, par conséquent, une certaine négligence envers un patrimoine en devenir. Mais ne faudrait-il pas la réunion collective de la population pour pouvoir en juger ? En effet, un tel déni ne s'explique que par le détournement de la majorité des membres constituant le groupe. Ainsi, comme peut l'observer Henri-Pierre Jeudy, il reste nécessaire que la société prenne ces éléments du passé « comme des reflets intelligibles de son histoire, de sa culture¹⁵⁷ » en vue de pouvoir les élever au rang de patrimoine. De ce fait, il faut que la société se reconnaisse dans le patrimoine afin de le désigner comme tel. Ce qu'elle ne peut faire puisque son « interprétation politique » reste indéniablement forte, vis-à-vis de ces vestiges. Ce glissement amène alors vers une « insuffisante reconnaissance institutionnelle¹⁵⁸ » de la part de la société et de l'État, si l'on reprend les mots d'Isabelle Degrémont et de Thao Tran.

La vision politique du mur contraint les habitants à ne pas définir leur histoire collective, voire individuelle, dans un tel héritage. Ce refus demeure néanmoins rattaché à une dimension temporelle, qui s'inscrit également dans le point de vue qu'expose Martine Bouchier dans son article « Le moment politique des ruines¹⁵⁹ ». L'auteure y démontre le présentisme des ruines¹⁶⁰ qui rassemblent, autour d'elles, les foules dans un but commémoratif, et par conséquent mémoriel. En revanche, bien que cet aspect temporel soit inscrit dans ce contexte, il s'y déroule manifestement tout l'inverse. Les bunkers, par leur architecture, ne rassemblent pas. Au contraire, la contrainte politique qu'ils exercent du point de vue de l'État ne participe clairement pas à la constitution d'une identité nationale, bien qu'ils fassent partie de l'histoire nationale. L'image politisée qui ressort de cette architecture fragilise, par conséquent, l'intention de l'État de fonder un renouveau politique au lendemain de la victoire générale. D'où le rejet de ces ouvrages, car ils ne correspondent pas à l'idéal qu'ambitionne la société dans les années 1950.

La construction du moment politique du mur de l'Atlantique au cœur de la société des années 1950, et plus particulièrement au sein de la population vendéenne, contraste avec ce qui a été observé à la suite de la libération des territoires. Cette énergie à vouloir éradiquer le moindre morceau de béton, puis à en oublier tout simplement son souvenir, s'évanouit au profit

¹⁵⁷ JEUDY Henri-Pierre, *La Machine patrimoniale*, Belval, Éditions Circé, 2008.

¹⁵⁸ DEGRÉMONT Isabelle et TRAN Thao, *op. cit.*, p. 75.

¹⁵⁹ BOUCHIER Martine, « Le moment politique des ruines », *Frontières*, volume 28, n° 1, 2016, 12 p.

¹⁶⁰ BOUCHIER Martine, *op. cit.*, p. 9.

d'une nouvelle contrainte : sa représentation politique. Il semble donc que le passage à une nouvelle décennie provoque cette tendance à se focaliser sur l'aspect politique qui découle du blockhaus. Ce point a été l'occasion d'appréhender de manière complète les différentes façons par lesquelles la société exprime le rattachement à l'idée politisée du bunker. Que ce soit d'une manière visuelle, mémorielle ou encore utilitariste, la casemate allemande reçoit son image politique. Et que dire de l'empêchement de l'État à régler cette contrainte politique qui déstabilise, d'une part, sa puissance à les réhabiliter et, d'autre part, son pouvoir d'entériner une des icônes emblématiques de l'architecture militaire nazie ? À cet instant, dans ce cadre temporel, les ouvrages défensifs de l'*Atlantikwall* peuvent représenter les meilleurs stéréotypes architecturaux incarnant une idée politique. De cette manière, comment vont-ils faire face aux actions entreprises lors des Trente Glorieuses ?

I.2.2. L'urbanisme balnéaire des Trente Glorieuses

Le contexte général des années 1950 en France promet à la population un renouveau sur tous les plans, que ce soit économique, politique et bien entendu social. L'effort du gouvernement s'inscrit dans le fait d'éloigner le plus loin possible des consciences ce qui s'est passé lors de la dernière décennie. La relance des activités industrielles et de la production engendre une certaine dynamique dont profitent les Français. Ainsi, à partir de 1954-1955, une plus grande part de la société découvre ce qu'est le tourisme et se dirige vers les stations balnéaires, dont celles situées sur la côte vendéenne. Ces nouveaux venus contribuent, par l'augmentation de leurs salaires, à valoriser les agglomérations du littoral soit par des investissements immobiliers, soit par la fréquentation des commerces.

Les administrations locales voient en cela une manne financière non-négligeable pour leurs communes. Si bien qu'elles ne tardent pas à préparer un environnement favorable aux installations futures. Toutefois, le tissu urbain de ces stations balnéaires date bien souvent du XIX^e siècle, la place pour édifier les grands ensembles modernes manque cruellement. Les terrains disponibles sont souvent en arrière du front de mer, ce qui en fait des choix secondaires pour les investisseurs et peu intéressants pour les vacanciers. Il existe bien des espaces libres et proches de l'océan, mais ces derniers comportent des obstacles de taille à ce type de développement. Les anciens bunkers allemands, construits très proches de l'estran, constituent alors un frein à la constitution de cet urbanisme d'après-guerre.

En raison de l'impact qu'ont ces édifices atypiques sur les consciences, que ce soit mémoriel ou politique, il paraît important de souligner la manière avec laquelle ces choix

anhistoriques se sont appliqués à cette architecture. En effet, avec le reflet politique que voit la société, n'observe-t-on pas, entre le milieu des années 1950 et la veille des années 1970, un autre tournant dans le démantèlement des blockhaus en Vendée ? L'urbanisme balnéaire n'est-il pas pris comme prétexte par les localités pour éradiquer, une fois pour toutes, les défenses restantes ? Est-ce le même dessein sur tout le littoral ou peut-on noter des différences ? Effectivement, ne demeure-t-il pas des exceptions où une certaine cohabitation s'est installée entre ces nouveaux venus et les casemates du Troisième Reich ? En somme, l'urbanisme touristique grandissant des Trente Glorieuses a-t-il achevé la démolition du mur de l'Atlantique sur le littoral vendéen ?

Le contexte économique et social des Trente Glorieuses semble suivre une courbe exponentielle. L'historiographie fait débiter celle-ci dès 1945, mais sur la côte vendéenne les premiers effets visibles commencent à se faire sentir seulement au milieu des années 1950. Les administrations locales, telles que celles des Sables-d'Olonne, ont très bien compris que la « reconstruction » fait également appel à une modernisation des infrastructures. En outre, par l'actualisation des ouvrages, ces localités ont complètement saisi le fait de préparer le terrain avant la venue des investisseurs. Ainsi, la reconstruction induit nécessairement la disparition d'édifices dont l'image physique et les représentations mémorielles dérangent.

De cette approche, il découle que, dès l'année 1948, la ville des Sables-d'Olonne a, de son propre chef, cherché à modifier la configuration du remblai, touchant par la même occasion à l'intégrité de certains ouvrages défensifs classés et destinés à être maintenus. En effet, nous avons souligné précédemment¹⁶¹ la volonté de la ville de se débarrasser, de manière très rapide, des bunkers situés en front de mer. De ce fait, selon la lettre¹⁶² émanant de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, les modifications ont été apportées bien avant que la sous-commission ne donne son classement. Par conséquent, celle-ci s'est appuyée sur des constatations erronées pour établir ses décisions.

En effet, cela impacte directement la prise de décision de la sous-commission qui, se basant sur ce rapport, a conclu son analyse sur quelque chose d'infondé, en complète déconnexion avec la réalité. C'est ainsi que, tout bonnement, il est écrit que « ce n'est donc que par erreur qu'ils [les bunkers] sont mentionnés comme étant en bon état et à maintenir¹⁶³ ». Si l'on en croit ce descriptif, l'agglomération a modifié des blockhaus sans l'autorisation de la Marine, alors qu'ils ont été placés, après coup, dans la catégorie « M », c'est-à-dire à maintenir

¹⁶¹ Au sein du chapitre I, « Des blockhaus, une appropriation ».

¹⁶² AD 85, supplément 4 S, cote 4 S 2.

¹⁶³ AD 85, supplément 4 S, cote 4 S 2.

en place. Ce flottement administratif montre exactement la volonté des services à se libérer de ces ouvrages encombrants. Il est indéniable que ce manque de rigueur correspond à la volonté d'effacer les marques de la guerre et surtout de l'Occupation des rues de la ville qui renouvelle son architecture. De même, ce courrier informe qu'il est prévu qu'une autre casemate soit intégrée au remblai, sans même que la commission n'ait le choix de s'opposer à cette décision. De toute façon, cette dernière, à la date de l'émission de la lettre, a déjà transmis ses conclusions aux services publics concernés. Partant de là, même si le bunker fait l'objet d'un classement par la lettre « M », il n'y a pas de recours pour rediriger les travaux le concernant si ceux-ci sont déjà entamés.

L'agrandissement du remblai, comme le fait savoir cette dernière lettre, démontre une certaine anticipation sur ce que réserve l'avenir. Le besoin de place, la modernisation engendrent un tournant pour ces stations balnéaires du XIX^e siècle qui doivent faire face à la demande future. D'où la nécessité de tracer de nouveaux axes, d'élargir ceux qui existent, tout cela dans le but d'établir un plan d'urbanisme adapté et optimisé. Le cas le plus flagrant que l'on peut observer ici est celui de Saint-Jean-de-Monts. En prenant deux clichés aériens de la façade maritime de la ville¹⁶⁴, on observe distinctement un phénomène d'anticipation sur les prochaines infrastructures immobilières et touristiques. Un quadrillage par de grands boulevards est d'abord dessiné tout au long des années 1950, puis, moins d'une dizaine d'années après, les habitations commencent à se développer en suivant ce plan préétabli. La ville balnéaire n'est donc plus un centre urbain progressant avec une idée passéiste de ses éléments architecturaux, mais elle se doit de prendre de l'avance sur son futur. L'urbanisation moderne, qu'initient les années 1950, écarte en fin de compte les éléments historiques des lieux¹⁶⁵, au titre d'un renouvellement architectural et d'une certaine indifférence pour ceux qui ont été élevés pendant la guerre. Le renouveau politique et mémoriel que prône l'État veut donc toucher cet idéal, c'est-à-dire bâtir de nouvelles villes tout en répondant à la volonté d'inscrire les traits du futur dans le présent.

Au milieu de ces changements, le blockhaus dérange. Il embarrasse les administrations locales puisqu'il incarne soit l'allégorie de l'Occupation, soit un reflet politique que tout le monde désire oublier¹⁶⁶. Mais le monolithe trouble aussi le paysage et reste un frein à cette

¹⁶⁴ Source : Géoportail. Voir volume II annexe n° 90 – fig. 1.

¹⁶⁵ Jean-Pierre Babelon et André Chastel remarquent cet état de fait, qu'ils qualifient comme étant un « choc [...] perturbateur » vis-à-vis du patrimoine architectural déjà présent dans le tissu urbain. Selon eux, il faut attendre l'action législative de l'État du 4 août 1962 pour voir préserver certaines zones définies comme relevant du patrimoine bâti. BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *op. cit.*, p. 90.

¹⁶⁶ AD 85 ; AMSO ; AMSVJ.

évolution, à l'image d'un grain de sable coincé dans l'ultime rouage que constitue l'urbanisation d'après-guerre. Le classement établi par la sous-commission n'aide en rien les localités dans cette tâche : au contraire, il complexifie et alourdit les demandes d'enlèvement. Il en résulte une cohabitation difficile, voire impossible avec ces nouvelles structures puisque chaque membre de la société demeure focalisé sur l'allégorie qui en ressort. À ce moment, peu de personnes sont capables ou ont l'idée d'une réadaptation des fonctions du bunker vers une utilité plus contemporaine, et ce, sans même évoquer une potentielle considération historique. En reprenant l'exemple de Saint-Jean-de-Monts, les plus petites défenses se retrouvent donc balayées par la construction de grands ensembles d'habitations. Les demandes de démantèlement officielles sont très souvent négligées et font l'objet d'accords tacites entre les mairies et les promoteurs.

À titre d'illustration, on peut prendre un cas particulier qui s'est déroulé aux Sables-d'Olonne entre 1954 et les années 1970. Il s'agit du projet visant à construire un lotissement, ainsi que plusieurs résidences de types HLM, sur le terrain Dombret à La Chaume. Cette parcelle, encore non construite, s'est vue rattachée au domaine municipal à la suite de l'abandon du sémaphore à la veille des années 1950. La principale difficulté de cette affaire d'urbanisme réside dans le fait que cet espace comporte l'ancienne batterie codée Sa13, dont l'important complexe s'étend sur la globalité du secteur. Partant de cela, par quels moyens l'administration de cette localité va-t-elle faire aboutir son initiative immobilière ? Envisage-t-elle une cohabitation avec ces ouvrages, ou manifeste-t-elle le besoin de faire place nette ?

Tout commence donc en 1954, lorsque le député-maire Charles Rousseau souhaite valoriser le terrain Dombret pour faire face à la crise du logement qui sévit alors en Vendée. Il faut d'ailleurs comprendre qu'au cœur de cette affaire il n'a jamais été officiellement question de bâtir une zone habitable réservée à la future masse touristique que va accueillir la ville plus tard. Il semble donc que ce projet soit exclusivement conçu pour les Vendéens, si on en croit la correspondance¹⁶⁷. En outre, étant donné l'étendue et surtout l'importance de l'ancienne batterie, la municipalité s'est vue contrainte d'interroger les autorités militaires comme il se doit afin d'obtenir l'autorisation de procéder à la destruction des ouvrages. Cette démarche, qui correspond à la procédure, paraît étonnante lorsque l'on apprend que le maire envoie sa requête à Lorient et non à la préfecture maritime de Rochefort à laquelle le département est rattaché.

¹⁶⁷ Il faut d'ailleurs retenir que cet argument reste sans véritable fondement, sachant qu'aucune destruction de bâtiment civil n'a été remarquée en Vendée. AMSO, cote H VII 104.

Le capitaine de vaisseau, en charge de lui répondre, met plus d'un an à le faire puisque la lettre¹⁶⁸ est datée de décembre 1955. Il lui annonce donc qu'il n'y a aucune difficulté à procéder à la démolition des bunkers. Cependant, en observant bien cette réponse, on y repère l'ombre d'un potentiel troisième conflit mondial ressurgir des souvenirs puisque cet officier indique qu'il est indispensable de maintenir quelques casemates pour la défense de la population. Demande qui ne sera aucunement respectée de la part des autorités locales, puisque quasiment tous les blockhaus seront détruits ou remblayés à la suite de cette affaire. Seul un blockhaus a échappé à cet abattage historique, un R667, qui physiquement ne peut protéger toute une population des éventuelles bombes¹⁶⁹. Il est néanmoins remarquable qu'une dizaine d'années après la libération totale le maintien de cette idée par les forces armées françaises soit toujours d'actualité.

Avec la préparation des démarches effectuées par le député-maire des Sables-d'Olonne, l'initiative de bâtir sur le terrain Dombret ne peut plus reculer. Effectivement, la visite du préfet de la Vendée sur les lieux, comme l'atteste une lettre¹⁷⁰ datée du 2 juin 1955, a aidé à requérir l'aval des services des armées afin d'obtenir la démolition des différents ouvrages. En outre, il semble que plusieurs demandes aient été transmises au capitaine de vaisseau, induisant que les autorisations ont été données au fur et à mesure. En effet, connaissant l'intérêt stratégique de cet emplacement, la Marine, ainsi que la sous-commission interministérielle de classement des ouvrages des côtes, ont vraisemblablement préféré donner leur consentement progressivement et non en une seule fois.

Toutefois, il ne reste plus qu'à démolir, et c'est ici que le bât blesse. La mairie ne peut assurer le financement complet de la démolition de tous ces bâtiments. C'est pourquoi elle se tourne vers la plus haute autorité dans ce domaine, le secrétaire d'État à la Reconstruction et du Logement. C'est donc une année plus tard, par une lettre¹⁷¹ datée du 5 décembre 1956, que le maire demande au ministre un financement au titre des dommages de guerre pour cette affaire, mais aussi pour la construction d'un hôtel¹⁷². La réponse dudit ministère n'a visiblement pas satisfait l' élu, puisque ce dernier en adresse une autre le 14 mars 1957. En effet, selon ce dernier envoi¹⁷³, le ministre se refuse à lui attribuer les subsides demandés par l'agglomération. En outre, en vue d'appuyer sa bonne foi, Charles Rousseau argumente que « la municipalité [...]

¹⁶⁸ AMSO, cote H VII 104.

¹⁶⁹ Constat fait sur place lors de la prospection.

¹⁷⁰ AMSO, cote H VII 103.

¹⁷¹ AMSO, cote H VII 104.

¹⁷² Ce dernier serait apparemment subventionné par un transfert financier complexe des dommages de guerre d'Indochine « ou d'ailleurs », comme l'écrit le maire, vers le compte de la mairie.

¹⁷³ AMSO, cote H VII 104.

s'est bien gardée dans le passé de demander systématiquement la disparition des ouvrages qu'elle a pu aménager ». Cette justification se trouve dans les faits très édulcorée au vu de l'empressement de la ville à détruire ces édifices à peine un mois après la Libération et à demander des indemnités directement à l'État¹⁷⁴. L'aménagement de bunkers, à cet instant, reste également marginal¹⁷⁵ ; la ville préfère les démanteler plutôt que les réutiliser. Face à cela, le député-maire s'aide d'un ingénieur agronome venant de Nantes, dans le but de faire expertiser les ouvrages et de soutenir la demande de dédommagement auquel la ville peut prétendre¹⁷⁶.

Le 18 mai 1957, Bernard Chochoy, alors secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement répond dans un courrier¹⁷⁷ que la situation dans laquelle se place l'agglomération des Sables-d'Olonne ne correspond simplement pas à ce qu'affirme l' élu. Deux possibilités d'indemnisation sont alors réalisables selon l'article 26 de la loi n° 46-2389 :

- « - Lorsque l'intérêt des travaux justifie la dépense, les sinistrés intéressés ont droit à une indemnité basée sur le coût des travaux de remise en état de leurs terrains ;
- dans le cas contraire, les sinistrés reçoivent une indemnité égale au préjudice exceptionnel causé par le maintien des lieux dans leur état¹⁷⁸. »

Or la valeur vénale du terrain Dombret est inférieure au coût que représente la démolition de tous les ouvrages ex-allemands, si l'on en croit le secrétaire d'État. Ainsi, cette affaire se rapproche de la deuxième forme d'indemnisation plutôt que de la première, comme l'affirme Charles Rousseau par ses lettres. Il est donc clair que la partie est seulement à moitié gagnée pour la mairie. L'agglomération recevra une indemnisation, mais doit se charger elle-même de l'enlèvement des bunkers, chose qui n'est pas envisageable pour le maire puisque le dédommagement ne couvre pas les frais de démolition. De plus, il est assez étonnant que la ville, comme le suggère Bernard Chochoy, n'ait pas envisagé d'intégrer les bunkers au sein du plan de masse du lotissement en vue d'économiser des dépenses qui se révèlent superflues.

En réponse à cet affront, la mairie décide, lors d'une séance du conseil municipal¹⁷⁹ qui s'est déroulée le 10 septembre 1957, de prendre les devants. Ainsi, en l'absence de réponse de l'administration, l'agglomération prendra de son propre chef la décision de démanteler ce complexe défensif. Néanmoins, en agissant de la sorte, le conseil peut s'attirer les foudres des services de l'État, qui ont clairement indiqué les directions à suivre en amont. C'est pourquoi un

¹⁷⁴ Voir « Des blockhaus, une appropriation française » p. 331.

¹⁷⁵ Il semble que seul le blockhaus hôpital R118c soit réutilisé comme débarras.

¹⁷⁶ AMSO, cote H VII 104.

¹⁷⁷ AMSO, cote H VII 104.

¹⁷⁸ AMSO, cote H VII 104.

¹⁷⁹ AMSO, cote H VII 103.

avocat est engagé afin de plaider la cause selon laquelle ces mêmes services ont refusé l'attribution d'indemnités et la prise en charge des frais de travaux. Il est quand même surprenant de voir une telle administration s'en remettre aux mains de la justice pour recevoir quelques dédommagements et se faire offrir l'enlèvement des blockhaus. Si l'on comprend bien toute cette histoire, il en ressort que la ville des Sables-d'Olonne part à la chasse de la moindre somme d'argent pour financer l'évacuation des bunkers et qu'elle est prête à en découdre devant les tribunaux afin d'obtenir gain de cause.

Cependant, avant que les mots ne dépassent l'entendement de cette assemblée municipale, le 18 juillet 1958, le maire révisé la somme totale dont doit s'acquitter l'État¹⁸⁰. La plus haute autorité doit ainsi verser la somme de 14 383 000 francs (au lieu de 18 308 121 francs) à l'agglomération, puisqu'est compté dans ce montant la viabilité des terrains, mais aussi une indemnité de réparation. L'État accepte cette dernière solution, puisque cette affaire se dirige tout droit vers le chemin de la justice.

Le projet de lotissement et d'HLM du terrain Dombret sombre quelque peu dans l'oubli entre 1960 et 1965 sous l'administration de Michel Laurent, successeur de Charles Rousseau. Il faut attendre l'action de Pierre Mauger, à partir de 1965, pour observer l'achèvement complet de cette affaire. Ce dernier, par son témoignage¹⁸¹, explique avec quelle efficacité il a pu régler ce projet. Ses connexions avec d'anciennes relations du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) lui ont permis d'établir une société immobilière par le biais de laquelle la revente des terrains a pu s'effectuer. De cette façon, avec le prix de vente et les indemnités versées, l'opération immobilière a permis d'assurer le surcoût lié à l'enlèvement des blockhaus. Selon M. Mauger, aucun bénéfice n'a été engrangé par la ville puisque les parcelles ont été vendues à prix coûtant. Interrogé à propos de la possible intégration des structures défensives dans les plans, ce dernier a confirmé l'inutilité qu'elles représentaient à cette époque, et l'inconvénient de potentiellement empêcher la vente des terrains.

Ce projet de lotissement et de construction d'HLM demeure toutefois étonnant du fait de deux éléments. Tout d'abord, les maisons construites sur ces parcelles se révèlent être finalement des habitations de villégiatures ou appartenant à une classe moyenne, voire haute. Ensuite, les seuls immeubles construits dans cette zone sont des résidences, où le loyer n'est pas forcément modéré comme le fait penser le sigle « HLM ». De par ces deux observations, nous sommes plutôt enclin à émettre l'hypothèse selon laquelle l'agglomération a poussé à la construction d'une cité amenant une masse touristique considérable.

¹⁸⁰ AMSO, cote H VII 104.

¹⁸¹ Voir volume II, section « Témoignages ».

En revanche, cette mixité entre architecture militaire et renouveau architectural peut parfois dépendre de la disposition du tissu urbain déjà existant. En effet, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, certaines casemates ont été directement intégrées au dessin de la ville pour sa mise en défense en 1942. La plupart d'entre elles ont été édifiées dans les jardins¹⁸² ou dans des terrains avoisinant les habitations déjà présentes. Ainsi, lors du développement urbain entre 1955 et 1970, la promiscuité avec ces ouvrages semble, à certains endroits, s'être déroulée en tenant compte des bâtiments déjà présents. Les années 1960, favorables au développement du camping sauvage, voient également des personnes élever leurs tentes auprès des anciens blockhaus dans une totale indifférence¹⁸³. De ce fait, certaines habitations prennent pour fondations un abri conçu pour la troupe¹⁸⁴. Mieux encore, rappelons que le centre de réadaptation *Villa Notre Dame* réutilise un R501 de la *Heer* comme cuve d'eau de mer¹⁸⁵ depuis 1978. Ces réutilisations ne sont bien sûr pas une marque spécifique du littoral vendéen, mais elles contribuent à signaler qu'il est possible de faire avec, de trouver d'autres utilités plutôt que de détruire systématiquement ces ouvrages. La fréquentation, ainsi que la transformation dessinent au sein de la société, non pas une forme d'acceptation du passé, mais plutôt une tournure s'orientant vers une réappropriation des lieux. Bien entendu, tout comme à Saint-Jean-de-Monts, la majorité des bunkers y ont été soit ensevelis, soit démolis par la construction d'un remblai surmonté d'immeubles.

La bétonisation du littoral vendéen est indéniable¹⁸⁶ si l'on se résume à un intervalle chronologique allant de 1955 aux environs des années 1970. Les trois grands pôles, attirant investisseurs et touristes, se cristallisent autour de Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables-d'Olonne. Mais qu'en est-il au-delà de ces localités ? Observe-t-on le même phénomène ?

Afin de répondre à cette interrogation, il convient de remarquer que la côte sud du département vendéen s'urbanise difficilement au cours de cet intervalle. Bien que compris entre les Sables-d'Olonne et La Rochelle, les petits villages côtiers tels que Jard-sur-Mer ou encore La Faute-sur-Mer se développent de manière bien moins rapide. La Tranche-sur-Mer capte l'essentiel des nouveaux arrivants. Les effets de l'urbanisation envers les défenses allemandes à ce moment ne sont pas absents, mais se révèlent moins flagrants qu'au sein des trois premières agglomérations. Certes, le nombre d'éléments défensifs est moindre dans cette partie du

¹⁸² Voir volume II annexe n° 90 – fig. 2.

¹⁸³ Voir volume II annexe n° 90 – fig. 3.

¹⁸⁴ Voir volume II annexe n° 90 – fig. 3.

¹⁸⁵ Voir volume II annexe n° 23.

¹⁸⁶ AMSO.

littoral ; cependant, le rapport qu'entretiennent les habitants avec ces derniers semble être complètement différent.

Le raisonnement qu'amorce la population des rivages du sud de la Vendée vis-à-vis des bunkers incline vers le délaissement naturel plutôt que vers une destruction de ces édifices, même s'il a été recensé quelques cas de démantèlements volontaires. La raison de cet étonnant phénomène peut trouver son explication dans le fait que la plupart des ouvrages se situent sur l'estran et non au cœur des agglomérations, à l'image des Sables-d'Olonne par exemple. Cela reste le plus probable par rapport à la gêne que génère le blockhaus dans un cadre urbain. Ainsi, les investisseurs immobiliers, rendant ces nombreux terrains maritimes viables pour de nouvelles constructions, ont également opté, pour la majorité, pour concevoir les habitations en fonction de ce qui est déjà présent. Peut-être est-ce par souci d'économie ? Dans tous les cas, cela indique qu'il est, là aussi, possible de faire avec ces structures, de les incorporer dans une nouvelle architecture et de leur attribuer une autre fonction. Cette prise en compte de l'existant peut être visible à Jard-sur-Mer¹⁸⁷ ou bien encore sur l'île de Noirmoutier au Grand Vieil¹⁸⁸.

L'urbanisme touristique pendant les Trente Glorieuses, au sein des stations balnéaires en Vendée, montre le choix des mairies d'attirer une nouvelle population découvrant les joies des vacances à la mer. Cette alternative démontre, *a contrario*, le délaissement certain qu'entraînent irrémédiablement ces choix anhistoriques, pris par l'administration, envers l'architecture militaire. L'intégration des casemates aux nouvelles constructions semble être un concept très éloigné et peu mis en application au sein du département. De même, la réutilisation d'ouvrages reste également imperceptible. Pourtant, sans même évoquer une considération historique à ce stade, ces solutions auraient permis à l'État et aux localités d'économiser énormément d'argent. L'effacement de ces lieux emplis d'histoire reste donc effectif à tous les niveaux, que ce soit pour la réfection des lieux d'usage ou pour de nouvelles constructions. Ainsi, comment le mur de l'Atlantique a-t-il pu résister jusqu'à aujourd'hui ?

* * *

La destinée du mur de l'Atlantique en Vendée à l'aube des années 1950 décrit un certain glissement quant à sa perception par la société d'après-guerre. Cela a demandé l'observation de deux tendances sociales évoluant selon une certaine temporalité et en fonction d'un contexte spécifique.

¹⁸⁷ Position Sa78.

¹⁸⁸ Position Sa103 batterie *Hipper*. Voir volume II annexe n° 40.

D'une part, il a été remarqué que cette intention destructrice au détriment de la culture et de l'histoire de France prend ses racines dans l'élaboration d'une allégorie visant à rapprocher la représentation du blockhaus de ce qui a été vécu lors des années d'Occupation, voire avec les troupes d'Occupation. Comme cela a été démontré, cette approche de la société va donc au-delà du symbolisme pur, l'allégorie voulant s'inscrire de manière plus précise dans le temps. « L'interprétation allégorisante¹⁸⁹ », comme l'énonce Paul Ricœur, met en scène un certain refoulement de l'image que reflète le bunker allemand. Il découle de cela une approche mémorielle très forte, voire profondément ancrée au sein de la société. Celle-ci dévoile son souhait d'oublier, de dépasser cet état de déploration perpétuel en vue de construire un futur sur de nouvelles bases. Il s'en dégage alors un « défaut de remémoration » qui se traduit en quelque sorte comme l'extension logique de l'allégorie préalablement formée. Il ressort de cette démarche un rapport temporel puissant, où ce qu'incarne le blockhaus provoque pratiquement une remise en cause de l'écoulement du temps dans une société meurtrie par l'Occupation.

D'autre part, le fait de franchir le pas vers une nouvelle décennie, les années 1950, expose l'allégorie à une forme d'évolution, révélant ainsi le visage politique du bunker. L'idéal que prône l'État permet alors à la société de manifester non plus une « interprétation allégorisante », mais « une interprétation politique » de la casemate. C'est donc au sein de ce contexte que se construit le moment politique des blockhaus. Ceux-ci interpellent les consciences et entrent en concurrence avec un système politisé qui a entraîné leur chute. Ainsi, lorsque l'urbanisation dévorante des Trente Glorieuses s'est mise en marche au sein des stations balnéaires de Vendée, son action n'a fait qu'illustrer ce que pense la société locale du devenir du mur de l'Atlantique, c'est-à-dire son inexorable disparition.

Partant de ces sentiments que nourrit la société vendéenne vis-à-vis de cette architecture, demandons-nous en quoi la qualité de sa perception durant l'après-guerre interdit au blockhaus d'être considéré comme un monument historique à part entière.

¹⁸⁹ RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

Chapitre II. Les blockhaus, ou l'effacement de l'intérêt culturel et historique

Du fait de leur édification et de leur participation à la surveillance du littoral, les ouvrages du mur de l'Atlantique apportent une certaine perspective selon laquelle ils se rattachent indéniablement à l'histoire. Toutefois, si l'on se replace dans le contexte d'après-guerre, c'est-à-dire entre 1944 et 1970, cette conception ou plutôt cette perception n'est pas tout à fait admise au sein de la société française. Cette architecture militaire n'est pas considérée comme faisant partie de l'histoire. Ces édifices semblent alors « trop neufs » et font l'objet d'une interprétation très particulière dont ressort une représentation allégorique fondée sur le visuel, la mémoire, ainsi que sur un rapport cognitif à la chose. La population ne croit pas que ces structures élevées par l'occupant puissent être qualifiées de monuments. En outre, le caractère politique du bunker entrave considérablement ce discernement. Pourtant, les blockhaus de l'*Atlantikwall* se rapprochent des fortins ou autres défenses des temps anciens par leur caractère militaire. Alors pourquoi cette distinction ? Le problème de cette non-considération historique repose-t-il sur un blocage temporel de la société, en plus de la formation « allégorisante » vue précédemment ? Peut-on par là affirmer l'effacement d'un intérêt culturel et historique ?

Du point de vue de la société vendéenne, le bunker ne s'inscrit pas dans une démarche historique à cet instant précis. Celle-ci n'admet ni l'historicité ni l'authenticité qui peuvent ressortir de ces structures. En revanche, en Normandie, ces deux valeurs se révèlent être plus ou moins admises, mais seulement parce qu'il s'agit de l'endroit exact où la libération de la France a débuté. En conséquence, cela nous amène à présent à examiner les défenses du mur en Vendée selon un point de vue temporel, et non plus par le biais de ce que cela peut évoquer au sein de la population à ce moment de l'histoire. Ainsi, est-ce à cause d'une temporalité trop récente que le blockhaus n'est pas reconnu en tant que patrimoine historique entre la Libération et les années 1970 en Vendée ?

Par ailleurs, cette non-prise en considération permet de s'interroger sur les moyens par lesquels ces défenses ont quand même persisté jusqu'à aujourd'hui. En effet, au vu des multiples destructions perpétrées entre 1944 et 1970, comment les blockhaus en Vendée ont-ils survécu ? Est-ce par une conservation volontaire, issue d'une prise de conscience subite de leur historicité ? Ou bien est-ce là le fruit d'une action involontaire, produit d'un oubli de la part de l'administration ? De quelle manière cette sauvegarde s'est-elle dessinée ? Cette préservation, induit-elle l'idée d'une cohabitation avec le nouveau tissu urbain d'après-guerre ? En somme, est-ce un acte accidentel ou délibéré ?

II.1. Le mur de l'Atlantique en Vendée, empreinte d'une temporalité très récente

Le contexte de l'après-guerre en Vendée, du point de vue de la société, est nécessairement complexe à inscrire dans une certaine temporalité. Les événements antérieurs sont perçus par la population comme étant encore très récents, que ce soit dans les années 1950 ou aux alentours des années 1970. La période des Trente Glorieuses s'ouvre alors de manière naturelle sur une suite logique, rythmée par l'écoulement normal du temps qui passe. À cet instant, la société n'a pas encore exprimé son envie de tirer un quelconque héritage de ce qu'elle vient de vivre sous l'Occupation. D'ailleurs, les dernières observations montrent clairement un souci d'écarter de la mémoire individuelle et collective ce vécu ou plutôt cette expérience très particulière et douloureuse par la formulation d'une interprétation allégorique et politique du bunker. Malgré cela, est-il possible de remarquer une certaine historicisation de cette période ? Plus précisément, comment la société d'alors considère-t-elle cette épreuve ? Comme relevant d'un passé révolu, à un tel point qu'elle appartient à l'histoire ? Ou, au contraire, cette époque est-elle envisagée comme étant encore présente, même après-guerre ?

Un problème temporel se pose de façon inévitable pour la compréhension de cette période par la société au sein de son présent. Ainsi, sachant que les ouvrages du mur se révèlent être un héritage, certes malvenu dans la conception de l'époque, quelle peut en être leur temporalité à ce moment ? Appartiennent-ils à un passé révolu, faisant de ces innombrables blockhaus un objet patrimonial à garder ? Ou sont-ils, au contraire, considérés comme des éléments contemporains de la société, ne nécessitant pas d'attention particulière et donc ne relevant pas de l'histoire ? Toute la problématique de cette approche réside alors dans le fait de se demander pourquoi l'image du bunker soulève une certaine contemporanéité parmi la population. Cette réaction semble énigmatique étant donné la volonté de la société de séparer son passé de son présent, reléguant, normalement, le bunker à un passé révolu. Cependant, il n'en est rien, la casemate allemande, dès les années 1950, continue sa pérégrination aux côtés de la société qui n'en admet ni l'authenticité ni l'historicité. Comme l'observent si justement Jean-Pierre Babelon et André Chastel, « le patrimoine est-il mieux reconnu dans la ruine pathétique ou pittoresque qui donne le choc de l'usure ou dans le monument triomphalement restauré¹ ? ». Sans même entrer dans les concepts liés à la restauration, comment s'explique ce manque de reconnaissance vis-à-vis d'une architecture militaire manifestement liée à l'histoire ? Pourquoi sa non-historicisation à cet instant ?

¹ BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994.

Afin d'appréhender l'entièreté de la question et de s'imprégner du contexte, il convient d'ordonner cette démarche selon trois axes. Ainsi, il sera utile d'examiner si les expressions employées dans les correspondances entre les services de l'État autorisent le fait d'appréhender ce manque de considération historique envers le bunker. En effet, est-il possible, à travers une étude sémantique, d'observer ce blocage à l'objet historique, révélant ainsi une autre facette anhistorique de la chose ? Partant de cela, comment le manque d'authenticité du bunker conduit-il vers une absence d'appréciation ? D'ailleurs, ces ouvrages sont-ils vraiment désincarnés d'authenticité ? D'où une certaine interdépendance avec les valeurs historiques et d'ancienneté. Le manque d'historicité du blockhaus, en fait-il un obstacle pour appréhender cette architecture comme relevant de l'histoire ?

II.1.1. Un cadre administratif fermé à l'objet historique en devenir

L'affirmation des Trente Glorieuses, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970, procure à la société un nouvel élan économique, mais aussi historique. Ayant survécu aux violences des combats, la population cherche à redéfinir son identité nationale au moyen d'un patrimoine autour duquel elle peut se caractériser et se rassembler. Cette volonté puise alors dans l'histoire de France afin d'en faire ressortir une nouvelle écriture pouvant se rattacher à ce renouveau politique prôné par l'État après-guerre. La conscience historique ainsi formée ne s'inspire pas de ce qui a été immédiatement vécu, où l'objet d'histoire doit plutôt répondre à des « codes » consensuels et spécifiques dans le but d'être reconnu en tant que tel par la société. Ces artefacts répondent donc à une temporalité largement dépassée, ancienne, et qui n'incarnent plus, aux yeux de la population, qu'une valeur nécessairement historique. Jean-Pierre Babelon et André Chastel, dans *La notion de patrimoine*, remarquent justement que l'explication de cela tient dans le fait que « l'objet visuel désaffecté prend une valeur de signe attachant² ». Cette observation prend tout son sens lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement au terme « désaffecté ». Hormis sa connotation de vétusté de l'objet, ce vocable traduit aussi une rupture de l'affect accumulé tout au long de son existence et que l'on a fatalement oublié avec le temps. L'histoire de l'élément, par le temps qui passe, est alors « désaffectée » de toute image³, ce qui en permet une meilleure acceptation plus tard. Comme peut l'indiquer à son tour Henri-Pierre Jeudy dans *La Machine patrimoniale*, « il faut, pour

² BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *op. cit.*, p. 93-94.

³ Ou de toute représentation qui peut tendre vers une idée subjective. Toutefois, cela n'en annule pas l'attrait ni la fascination que l'on peut percevoir par la suite. D'ailleurs, Jean-Pierre Babelon et André Chastel l'expriment clairement.

qu'il y ait du patrimoine reconnaissable [...], qu'une société se saisisse en miroir d'elle-même, qu'elle prenne ses lieux, ses objets, ses monuments comme des reflets intelligibles de son histoire, de sa culture⁴ ». Ainsi, la désaffection, que permet l'écoulement du temps, engendret-elle une condition fondamentale à la considération historique de l'élément perçu en vue de l'apprécier comme héritage ?

Comme décrit précédemment, le bunker en Vendée entretient au cœur de la population un certain affect. Celui-ci suscite dans la société une forme allégorique très marquée tant dans la mémoire individuelle et collective que politiquement. Les qualités de sa perception restent alors un point essentiel au sein de ce contexte particulier. C'est pourquoi, afin d'expliquer l'ensemble des vicissitudes liées à la temporalité très récente des ouvrages du mur de l'Atlantique en Vendée, il demeure important d'examiner la vision qu'entretient l'administration locale à ce propos. En effet, comment s'exprime la contemporanéité des bunkers au sein des services de l'État durant l'après-guerre ? Les casemates sont-elles appréciées selon le même regard que lorsqu'elles formaient un intérêt majeur pour l'armée ? Ou bien ne voit-on pas, sous l'écriture d'un champ lexical spécifique, le reflet d'un système de pensée propre à la temporalité très récente de cette architecture militaire ? Partant de cela, n'est-ce pas l'administration qui provoque la non-historicisation de ces ouvrages en soulevant, par un vocabulaire particulier, leur caractère très récent ?

La sélection des articulations linguistiques semble être une voie par laquelle transparaît justement un certain affect de l'auteur pour le sujet évoqué. Cela apporte alors une vision réelle de la manière par laquelle les individus conçoivent le lien historique qui peut les unir avec ce qui les entoure. Ainsi, bien que les blockhaus s'inscrivent dans un présentisme, est-il possible d'admettre que l'administration remarque le caractère « monumental » et « patrimonial » de ces édifices à cet instant ? Ou, *a contrario*, ces deux termes sont-ils prohibés, laissant naître l'entrave qui interdit au bunker toute affiliation historique ?

L'approche dans laquelle se lance l'administration vendéenne vis-à-vis des ouvrages ex-allemands dans les années 1950 fait en réalité suite aux sentiments partagés au sein de la société après la Libération. L'achèvement de l'épisode tendant à la réhabilitation des casemates du mur relance le débat sur les moyens possibles d'en effacer les traces. La suppression de cet héritage importun pousse les services de l'État à former les futures bases d'un avenir sur lesquelles reposerait un patrimoine stéréotypé unifiant par là la société. Henri-Pierre Jeudy exprime également ce premier concept selon lequel il faut que « la société opère un dédoublement

⁴ JEUDY Henri-Pierre, *La Machine patrimoniale*, Belval, Éditions Circé, 2008.

spectaculaire qui lui permette de faire de ses objets et de ses territoires un moyen permanent de spéculation sur l'avenir⁵ ». Cependant, même si la société rêve d'un avenir patrimonial et historique, il reste indispensable de ne pas oublier l'aspect temporel de la chose. En effet, peut-on émettre aujourd'hui l'idée qu'un élément issu de la grande production est un objet d'histoire ? Certainement pas, et ce, dans la majorité des pensées. En revanche, certains esprits auront l'intelligence d'établir un contraste, en fondant un raisonnement autour de la future valeur historique qu'intègre l'objet en question, c'est-à-dire en inscrivant immédiatement l'élément dans un contexte historique. D'où la formulation d'Aloïs Riegl qui, dans le *Culte moderne des monuments*, énonce que « pour l'homme moderne, le monument est une partie de sa propre vie⁶ ». Mais peut-on évoquer à cet instant le caractère monumental du mur ?

En reprenant certains documents d'archives rédigés après le projet de la Marine, on découvre à plusieurs endroits des indices lexicaux à propos de la non-reconnaissance historique des bunkers allemands. Effectivement, voyant le retrait puis l'annulation dans les faits de ce dessein, l'administration vendéenne profite de cette occasion pour accélérer la destruction des blockhaus. Comme l'atteste la lettre⁷ d'Eugène Claudius-Petit, alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, une temporisation de l'opinion de l'État sur ce sujet est à noter. Ce dernier mentionne seulement l'idée d'un probable « enlèvement des ouvrages militaires ». Une certaine forme de retenue est donc perçue ici, où l'usage des termes se focalise sur la fonction première des casemates, c'est-à-dire « l'instrument de guerre⁸ » si l'on reprend les termes de Christelle Neveux. La dimension d'une approche historicisante du bunker est, en outre, interdite à cette époque, si l'on en croit l'usage de cette dialectique. La volonté principale est évidemment d'effacer toutes les traces de cet héritage incongru.

En revanche, les termes utilisés en vue de demander le démantèlement d'un édifice annoncent un changement radical dans les rapports entretenus entre les différents services administratifs. Le secrétariat d'État à la Marine, dans un courrier⁹ envoyé le 14 juin 1949, s'attarde à employer le vocable « opportunité » concernant cette ultime solution. L'usage de ce mot revient à signifier le caractère rare ou plutôt unique de procéder à la démolition d'une telle architecture. La signification de ce terme allant vers une occasion exceptionnelle de pouvoir détruire un des composants du mur demeure là aussi remarquable, et ce, tout en connaissant la « protection » très théorique des blockhaus proposée par la sous-commission de classement.

⁵ JEUDY Henri-Pierre, *op. cit.*, p. 14.

⁶ RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

⁷ AMSO, cote H VII 103.

⁸ NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁹ AMSO, cote H VII 103.

Pour ce service de l'État, il est donc opportun d'effectuer la destruction des ouvrages ex-allemands à cet instant et non plus tard. En effet, le caractère temporel de cette décision joue pour beaucoup ici, où cette dernière doit s'inscrire à ce moment précis puisque le contexte y est indubitablement favorable. La connotation de cette articulation oriente alors vers une condition liée au temps, puisque « l'opportunité » créée ne sera peut-être pas aussi réalisable quelques années après. En outre, ce second indice permet d'observer toute la contemporanéité des casemates vis-à-vis des individus de l'époque, où celles-ci, par leurs aspects visuels et leur passé, ne provoquent pas de questionnements patrimoniaux particuliers.

À l'image de ce qu'a formulé Christelle Neveux¹⁰, seul le caractère utilitariste de cette architecture est perçu, occultant la prise en compte de l'aspect historique qui peut en découler. « L'instrument de guerre¹¹ » a donc cessé d'être utile ; en d'autres termes, si la fonction première s'est éteinte, il est tout simplement temps de s'en séparer. Ainsi, « l'opportunité » que représente la destruction de ce type d'édifice autorise quelque part la société à s'attaquer à un ouvrage dont elle refuse l'histoire, légitimant son action. Cette logique de raisonnement semble, néanmoins, quelque peu oublier tout le patrimoine militaire dont regorge la France. Cette occultation montre tout l'intérêt de la société à se diriger vers des objets historiques aux formes plus anciennes afin de façonner une identité nationale emblématique, ce qui demeure encore impossible avec cette architecture militaire très récente.

La non-reconnaissance historique des bunkers de Vendée bat son plein au sein des années 1950. Ce phénomène, considérant les blockhaus de Vendée uniquement comme des édifices contemporains de la société, se remarque également lorsque l'administration prépare sa future vision de ce que sera le littoral vendéen au cours des Trente Glorieuses. L'anticipation sur les plans d'urbanisme marque le vif intérêt de l'administration à vouloir se débarrasser des derniers bunkers. Cela se ressent également sur les usages linguistiques. Ainsi, au nom de la lutte contre la crise du logement qui sévit dans la région¹², le député-maire des Sables-d'Olonne, Charles Rousseau, affirme que les « ouvrages en béton armé [...] truffent littéralement le terrain¹³ » à propos du projet de lotissement sur le terrain Dombret. Évitant toute proportion, le choix du vocable (« truffer ») indique la quantité, voire l'étendue, inattendue du site dont il est question au sein de cette lettre. Cette (re)découverte, dont la municipalité s'étonne presque, engendre bien évidemment un certain mécontentement de l' élu face aux multiples structures

¹⁰ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 81.

¹¹ *Ibid.*

¹² Argument prôné par Charles Rousseau qui, dans les faits, se rapproche plutôt d'un prétexte pour démanteler les points d'appui proches du littoral et créer des espaces habitables.

¹³ AMSO, cote H VII 104.

qui se manifestent sur cette parcelle. Le verbe employé démontre alors une volonté de remédier à cela au plus vite, comme s'il s'agissait d'un problème de santé publique, alors qu'en réalité, il n'est question que de simples vestiges militaires. La réaction de ce maire aurait-elle été différente si ces artefacts dataient de plus d'un siècle ? Assurément, et toute la question de ce point particulier affiche quelque peu la difficulté, au sein de ce contexte, à voir une architecture récente comme monument ou patrimoine. L'utilisation de ce terme auprès de l'administration montre l'imparfaite reconnaissance historique du bunker. Ces « éléments inauthentiques¹⁴ », comme le formule Paul Klee dans son *Journal*, sont dépourvus de passé, exclus de l'histoire par un cruel manque de considération.

En cloisonnant la temporalité très récente de ces casemates, on en vient très vite à l'idée que celles-ci instituent, par leur présence, le concept d'un « préjudice » moral et physique pour les agglomérations concernées. Et c'est justement par cette même construction lexicale que le maire des Sables-d'Olonne engage le propos lors de la séance du conseil municipal du 10 septembre 1957. Selon l'extrait du registre des délibérations¹⁵, le but de la réunion réside dans l'obtention d'une « juste réparation du préjudice causé à la ville par la présence des ouvrages ». Ce genre d'observation constitue ainsi le stéréotype même qui s'inscrit dans ce contexte, où une forme de « blessure » transparait comme étant la conséquence d'un conflit ayant marqué l'histoire et qui se doit d'être refermée par un enfouissement visuel et mémoriel. Le « préjudice » ici ne tient donc pas seulement dans ce qui peut s'apparenter à une gêne physique, où le blockhaus nuit à l'édification de nouveaux bâtiments, mais suit des préceptes liés à l'esthétique et au souvenir. En revanche, et c'est là qu'une forme de discordance s'impose, en reléguant cette architecture militaire à l'idée d'un souvenir refoulé, ne la fait-on pas appartenir, inconsciemment, à l'histoire ? Ainsi, bien qu'en provoquant la disparition physique et mémorielle de ces monolithes, ceux-ci ne se rattachent-ils pas malgré tout à une expression monumentale et historique ?

Là encore, au nom de la vague de modernisation et de progrès lancé par l'emballage du début des Trente Glorieuses, on observe une fermeture très franche de la société par rapport à l'inscription des bunkers dans l'histoire. La conservation d'un patrimoine très récent ayant engendré un certain trauma demeure alors exclue des débats. Il est bien entendu hors de question de participer à la sauvegarde de tels édifices, dont l'intérêt, au sein du contexte de l'après-guerre, reste nécessairement flou, hormis un certain désir de voir au plus vite ces structures s'estomper des rivages. Cette conception semble toutefois être en contradiction avec ce que

¹⁴ KLEE Paul, *Journal*, Paris, Grasset, 2004.

¹⁵ AMSO, cote H VII 104.

relève Antoine Le Blanc dans son article sur « La conservation des ruines traumatiques¹⁶ ». En effet, cet auteur soulève un concept très intéressant à propos des vestiges récents s'assimilant, aux yeux de la société, à une sensibilité mémorielle. Ainsi, ce dernier montre que les conceptions liées à la sauvegarde de vestiges évoluent rapidement dès le milieu du XIX^e siècle pour y inclure « l'idée de la conservation volontaire d'une ruine récente, éventuellement traumatique¹⁷. ». Partant de cela, il est possible de percevoir, avec l'avènement de l'après-guerre et des Trente glorieuses, que se met en place une nouvelle approche rompant avec l'observation établie par Antoine Le Blanc. Comme on peut le remarquer au travers des documents retrouvés, les services administratifs vendéens brisent cette accoutumance à vouloir garder de tels artefacts dès les années 1950. Le motif s'explique, d'une part, par l'installation, au sein des consciences, d'une « interprétation allégorisante¹⁸ » des bunkers, démontrée précédemment, mais également par une perception selon laquelle « les ruines récentes et violentes étaient considérées comme marqueurs d'un désordre social¹⁹ ».

Ce motif de fermeture des esprits à une démarche patrimonialisante envers les anciennes défenses du Troisième Reich révèle, en outre, une certaine incertitude quant à leur potentiel traitement au sein d'un tel cadre. À travers ces archives, il ressort qu'aucun service ne veut prendre la responsabilité de laisser ces ouvrages « tels quels » sur l'éstran. Il est alors bien plus aisé de les démanteler afin de correspondre aux idées collectives les concernant, d'où une telle sémantique caressant l'idée d'une élimination de l'ensemble des monolithes pouvant exister sur les plages. L'engouement de l'administration pour cette voie peut aussi être justifié par le désir de restaurer un certain « ordre social » par le biais d'une refonte des bases historiques sur lesquelles la société doit reposer. Cette volonté se doit alors de rompre avec une esthétique qui se rapproche, pour les contemporains, d'un délabrement visuel, c'est-à-dire qui inspire pour eux le désordre ou encore le souvenir traumatique de l'Occupation. Comme l'a soulevé Antoine Le Blanc, la décrépitude du vestige, en plus de ce que lui-même suscite, engendre ici l'inévitable souhait d'une destruction au détriment de la culture et de l'histoire. En engendrant une telle réaction face au désordre social qu'implique ce type d'architecture militaire, l'administration s'implique dans une interprétation anhistorique de ces édifices en ne tenant pas compte de leur participation à l'histoire.

¹⁶ LE BLANC Antoine, « La conservation des ruines traumatiques, un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », *L'Espace Géographique*, T. 39, 2010/3, p. 253-266.

¹⁷ LE BLANC Antoine, *op. cit.*, p. 256.

¹⁸ RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

¹⁹ LE BLANC Antoine, *op. cit.*, p. 256.

Mettre de côté les témoins d'une histoire (très récente) amène, en toute logique, à mettre au premier plan le renouveau historique prôné par l'État au début des années 1950, et ce, en vue de construire un nouvel avenir patrimonial. La société est alors à même d'élever les fondements historiques dont elle a besoin dans le but de former, finalement, son identité nationale. En somme, à ce moment de l'histoire, les services administratifs comprennent très bien l'enjeu qui se cache derrière cette démarche. Délaisser l'attrait que peut avoir la société pour les vestiges traumatiques au profit d'autres plus « emblématiques » et représentatifs permet d'écarter simplement les consciences de certaines interrogations à propos du devenir des ouvrages militaires. Toutefois, qu'en est-il de l'évolution de ces conceptions ? Se sont-elles maintenues au-delà des années 1950 et 1960 ? Plus précisément, est-ce que le souhait d'éclipser les structures ex-allemandes du regard de la société perdure au sein des années 1970 ? Par quelle manière l'administration vendéenne traduit-elle cette volonté ?

La question des bunkers allemands entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970 ne semble pas avoir marqué de manière sensible les services administratifs de Vendée. Comme nous l'avons observé, l'urbanisme grandissant sur le littoral se charge, dans la plupart des cas, de résoudre la problématique de la destinée finale de ce type d'édifices. Les municipalités, voire la préfecture, ne prennent globalement pas de dispositions particulières quant à l'enlèvement de certaines structures. D'ailleurs, ce travail de sape a déjà été largement effectué au sein des dernières décennies. Il est alors concevable d'invoquer une sorte de continuité aux dispositions précédentes, de même en ce qui concerne la perception de l'administration vis-à-vis de cette architecture militaire.

La reprise pour éradiquer l'ensemble de cet héritage donné par l'histoire renaît au mois de septembre 1979 dans l'enceinte du bureau du maire des Sables-d'Olonne. Par une lettre²⁰, datée du 7 de ce mois, l'élus Albert Prouteau avertit le préfet de Vendée que plusieurs blockhaus empêchent la mise en chantier de nouvelles constructions. Pour lui, cela reste nécessairement un défaut esthétique puisque certains, à cette date, « sont encore visibles ». Mieux encore, il évoque que des « solutions ont pu être apportées pour en dissimuler un certain nombre », comme s'il s'agit ici de résoudre une « problématique », qui se veut pratiquement insolvable pour eux ou alors seulement par la destruction. L'occasion de revenir sur ce sujet se présentera ultérieurement, c'est-à-dire celui de vouloir littéralement « cacher » ce patrimoine aux yeux de la société²¹. Ainsi, à aucun moment, et ce, trente-quatre ans après les faits, la sémantique utilisée

²⁰ AMSO, cote H VII 103.

²¹ Une prochaine section, intitulée « La dissimulation ou l'éclipse d'une l'allégorie », permettra de saisir pleinement les raisons qui poussent l'administration locale à camoufler les blockhaus.

par l'administration locale ne change véritablement, ni même d'ailleurs le regard que portent ces services sur les blockhaus.

La réponse du préfet de la Vendée ne se fait pas attendre, puisque celui-ci répond par une longue lettre²² le 15 novembre 1979. Le haut fonctionnaire demande d'établir un recensement de tous les ouvrages en vue d'établir un « programme de démolition ». Lorsque l'on prend connaissance de cela, on saisit que l'approche évolue de façon indubitable vers une mise en ordre rationnelle du démantèlement des casemates du mur de l'Atlantique. Il n'est donc plus question du tâtonnement des premières décennies faisant suite à la libération du territoire, mais d'une articulation des nombreuses conceptions vers un but exclusif et unique : solutionner une fois pour toute la « problématique » des blockhaus. Le rapport établi par cette missive se veut très pragmatique, d'une froideur qui ne laisse place à aucune alternative à la destruction ou à la dissimulation. La réflexion selon laquelle il peut s'agir d'édifices historiques reste alors absente à la veille des années 1980.

En outre, le facteur temps semble être important pour le préfet puisqu'il « souhaite qu'elle [l'étude du programme] soit menée le plus rapidement possible ». Ce détail apparaît comme un paramètre essentiel au sein des services administratifs, comme s'ils n'étaient pas totalement assurés de la réussite de l'entreprise qu'ils mènent. Ce genre d'articulation laisse donc envisager un agissement précipité, se déroulant dans l'ombre de la plus haute autorité qu'est l'État. Avec une telle phrase, on pressent également que le sujet reste encore sensible et particulier du fait de ce qu'il représente, même à ce moment précis. En conséquence, toute l'appréhension de la problématique est désormais très nette, car la fermeture du cadre administratif à l'objet historique récent s'organise selon une méthode d'exclusion qui se rationalise, voire s'instrumentalise autour d'un refus collectif de penser la probable inscription du bunker dans l'histoire.

La problématisation de la question des ouvrages de l'*Atlantikwall* en Vendée, plus particulièrement de sa perception en tant que « problème » insolvable, se cristallise à travers le témoignage²³ du préfet recueilli par Marcel Guilbaud, alors maire d'Olonne-sur-Mer. En effet, le blocage des consciences que l'on peut observer jusqu'alors, tend alors vers son point culminant. Ainsi, le premier propos du préfet dans ce récit est justement de montrer cet aspect « insurmontable » de la question, en soulignant que « c'est malheureusement un très vieux problème ». Le haut fonctionnaire ne regarde pas ces structures comme de potentiels sites historiques, mais il les voit comme des complications à résoudre « le plus rapidement

²² AMSO, cote H VII 103.

²³ AMSO, cote H VII 103.

possible²⁴ ». Le terme « difficulté » entre aussitôt en scène, démontrant une certaine contrainte ressentie par l'administration depuis pratiquement la libération des territoires. L'expression « ce genre de difficultés » indique clairement, en ce cas précis, une tournure lexicale mettant en évidence l'obstruction des services locaux à la reconnaissance des blockhaus en tant que tels. Également, cette locution se focalise seulement sur l'emprise physique et mémorielle du bunker en vue d'expliquer l'insolubilité de ce « très vieux problème ». La démarche entreprise ici est donc de mettre en exergue le fait que l'administration ne sait pas quoi faire de cet héritage, hormis proposer de le détruire.

Le témoignage que recueille Marcel Guilbaud montre, d'autre part, la capacité de la société à formuler une certaine « revanche » sur ceux qui ont construit ces monolithes, voire directement envers ces structures. Certes, et il a été possible d'en remarquer les conséquences au sein du premier chapitre²⁵, mais ces paroles en traduisent justement les causes qui ont, semble-t-il, formé le cadre d'une conception anhistorique de la chose. Ainsi, comme pour justifier cette orientation destructrice, le préfet s'exprime en ces termes : « Je me rappelle que lorsque j'étais adolescent on disait que ceux qui avaient fait construire ces ouvrages allaient les démolir et qu'on s'attendait à voir les prisonniers de guerre démolir les blockhaus²⁶. »

Apparaît ainsi une certaine continuité, où les services administratifs, en place dès la Libération, ont cultivé un rapport contigu avec le fait de vouloir à tout prix démanteler ces édifices. Si bien que ce lien s'est formidablement transmis aux nouveaux fonctionnaires, du moins jusqu'à la veille des années 1980. De ce fait, on remarque une incontestable persistance des services locaux à s'engouffrer dans cette voie sans même qu'ils se rendent compte au fur et à mesure des possibilités annexes de réutilisation. La Libération, puis la reconstruction ont largement occulté la part ou plutôt la valeur historique de cette architecture si particulière. D'où ces derniers propos du préfet qui, en guise de conclusion, livre une ultime observation sur ce « problème » : « Cela fait 35 ans au moins qu'il y a des blockhaus sur nos côtes, si la question était simple je pense que depuis 35 ans elle serait résolue²⁷. »

En s'exprimant ainsi, le haut fonctionnaire envisage le caractère quelque peu utopique du souhait de l'administration locale de voir détruire chacune des casemates présentes sur le littoral. Par cette dernière phrase, il admet l'inefficacité des services à résoudre cette problématique qui semble occuper les esprits depuis trente-cinq ans, c'est-à-dire depuis la

²⁴ AMSO, cote H VII 103.

²⁵ Voir « Des blockhaus, une appropriation française » p. 331.

²⁶ AMSO, cote H VII 103.

²⁷ AMSO, cote H VII 103.

Libération. Cette pensée n'incarnerait-elle donc pas le début d'une remise en cause des services de l'État à propos de ces structures ? Plus précisément, le préfet ne formulerait-il pas l'idée selon laquelle il est temps de concentrer les efforts sur autre chose que ces masses de béton ? Loin d'une totale prise en compte historique des blockhaus, il faut noter ce point important au sein des conceptions qui entraînent le cadre administratif vers une potentielle mutation de son raisonnement. Effectivement, en concluant de cette façon, le préfet de la Vendée réitère cet attrait effarant qu'ont les services locaux pour le démantèlement des bunkers.

Durant les Trente Glorieuses, la perception qu'a le cadre administratif des ouvrages défensifs du mur semble indéniablement s'inscrire dans une forme de continuité, où même l'affect de la société vendéenne paraît renchérir en raison de l'encombrement physique que provoque cette architecture. La considération historique des blockhaus ne prend pas racine au sein de l'administration en Vendée, si bien qu'il est possible de remarquer la volonté tenace d'en finir au plus vite avec ces édifices. À aucun moment, il n'a été fait mention d'un quelconque héritage, ou bien encore d'un patrimoine à conserver. Le fait que l'armée se soit intéressée à ces infrastructures ne refreine aucunement cette volonté qui, d'ailleurs, passe littéralement au-dessus des dispositions prises au cours du projet. Cette analyse sémantique des différentes expressions soulève indubitablement le fait qu'il n'existe pas, au sein de la société, une conception visant à prendre l'objet récent²⁸ comme un élément historique en devenir. La fermeture du cadre administratif à cette idée montre bien toute la complexité liée à la temporalité très récente des ouvrages du mur. Ainsi, quels sont les paramètres mettant en péril la valeur historique des blockhaus dans ce contexte ?

II.1.2. L'authenticité, un problème de taille

Le renouveau prôné par l'État lors de l'après-guerre engendre une refonte totale de l'identité nationale. Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, le patrimoine historique d'une nation contribue nettement à la construction de cette identité collective. Toutefois, les ouvrages du mur ne constituent, ni pour la société ni pour l'administration, des éléments historiques malgré leur pleine implication dans l'histoire de France. On peut alors s'interroger sur la manière dont se manifeste le caractère historique de l'objet que l'on perçoit. En effet, si d'autres éléments sont qualifiés comme appartenant à l'histoire à ce même moment,

²⁸ L'objet récent intègre nécessairement une part ou valeur historique par son passé ou encore par son vécu.

cela traduit nécessairement un manque ou plutôt une lacune envers les blockhaus en Vendée pour qu'ils soient caractérisés comme tels, surtout au sein de ce contexte. Il semble alors indispensable de déterminer le facteur permettant d'attribuer à l'objet une valeur historique représentative pour la société, et ce, dans le but de comprendre pourquoi celle-ci se refuse à voir, dans cette architecture militaire, des éléments historiques. Est-ce là le fruit d'une influence collective des membres de la société, à l'image de l'interprétation allégorique soulevée préalablement ? Ou ce souci relève-t-il de la temporalité très récente perçue au travers de l'architecture de ces structures ?

La valeur d'ancienneté, telle que la décrit Aloïs Riegl²⁹, semble être la voie à exploiter afin d'appréhender le manque d'authenticité des bunkers allemands à cet instant de l'histoire. Dès les années 1950, la société se montre méfiante à l'égard de cet héritage, qu'elle ne qualifie pas de patrimoine dans l'immédiat ni même dans le futur qu'elle construit. C'est pourquoi l'authenticité, vocable spécifique, paraît être idéal pour comprendre et expliquer ce comportement particulier d'une société à la recherche d'un patrimoine authentique. Ainsi, quels sont les paramètres qui rendent inauthentiques les casemates allemandes aux yeux de la population, tout en sachant qu'elles ont manifestement joué un rôle historique ? Cette sélection entre différents types de patrimoine se justifie-t-elle simplement par une temporalité trop récente ? Ou bien n'est-ce pas plutôt une difficulté liée à l'appréciation cognitive de l'objet ? Plus précisément, par le visuel du blockhaus, la société n'entrevoit-elle pas encore les marques du temps permettant de le reconnaître comme authentique ? De cette manière, faut-il observer l'effritement inéluctable de l'édifice pour pouvoir en considérer tout le caractère historique ? Mieux encore, faut-il fatalement faire face à une ruine pour en percevoir toute l'authenticité ?

Toutefois, avant d'apporter les réponses à ces différentes interrogations, il nous faut nous concentrer sur ce que signifie le terme « authenticité ». Est-ce là le terme permettant d'entrevoir la raison adoptée par la société pour occulter la considération historique du mur de l'Atlantique ? L'authenticité d'une architecture marque-t-elle pleinement son inscription temporelle ? Peut-on réellement juger de l'ancienneté de ces structures dans ce contexte particulier par le biais de ce vocable ? En effet, l'authenticité se rapproche-t-elle de la valeur d'ancienneté exprimée par Aloïs Riegl dans le *Culte moderne des monuments* ? Ou bien observe-t-on des différences ?

D'une première étude lexicale découleront deux approches quant à la perception de l'authenticité des casemates par la société. La première relèvera l'intime lien visuel qui rattache

²⁹ RIEGL Alois, *op. cit.*, p.72-81.

la société à l'aspect authentique du monument. La seconde démarche, quant à elle, se fondera sur la dimension temporelle des bunkers qui semble résulter de l'authenticité.

Tiré du grec *authentikos* de *authentès*, les vocables « authentique » et « authenticité » transmettent l'idée selon laquelle l'élément choisi par l'observateur « fait quelque chose par lui-même³⁰ ». De cette définition fournie par le *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines* de Louis-Marie Morfaux, il ressort une explication peu claire, mais nécessairement révélatrice pour la suite du raisonnement. Effectivement, le fait « d'authentifier quelque chose » ou bien encore de procéder à une « authentification » connote une circonstance qui soumet l'objet à une comparaison en vue de déterminer s'il s'agit bien de celui-ci selon toutes ses propriétés. Dans cette optique, on compare donc l'élément à un modèle prédéfini, et ce, toujours dans le but de savoir s'il y a une correspondance entre les deux. L'exigence d'une totale similarité entre les deux exemplaires demeure importante, puisque cela introduit également l'idée de « marques », voire de « codes » sur lesquels s'appuyer afin de pouvoir qualifier « l'authenticité » de l'objet. L'usage de ces « codes » autorise alors le rapprochement indéniable entre l'objet et son modèle prédéfini auquel on le compare. À partir de ce moment, la corrélation implique des « conditions à remplir » qui se basent sur ces « codes » afin d'accepter pleinement ou non « l'authenticité » qui en émane. Les résultats de l'analogie, qui est alors pratiquée lorsque l'on authentifie un élément, semblent également se fonder sur les marques visuelles qui se manifestent sur l'objet.

Ainsi, lorsque Louis-Marie Morfaux indique que l'authenticité signifie « qui fait quelque chose par lui-même³¹ », cela demande simplement d'établir une comparaison avec un modèle générique, pour en faire approcher (ou y faire correspondre) un objet et observer s'il existe une concordance ou non. De cette façon, l'authenticité historique de l'objet semble provenir du reflet qu'il donne à l'observateur, ce dernier le soumettant à un exemple absolu³² en vue de montrer l'affiliation historique qui découle de ce qu'il perçoit.

Par conséquent, il résulte de cette explication sémantique une seconde approche par laquelle se crée un rapport cherchant une certaine véracité historique au travers des traits de l'objet en question. Dans son ouvrage *Régimes d'Authenticité*³³, Lucie K. Morisset évoque la faculté de questionner « la qualification reçue par un objet patrimonial³⁴ ». En effet, s'efforcer

³⁰ MORFAUX Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999.

³¹ *Ibid.*, p. 30.

³² À savoir, un exemple idéal qui revêt une valeur historique indéniable du point de vue de l'observateur. Cette confrontation peut aussi s'établir inconsciemment ou au contraire de manière consciente.

³³ MORISSET Lucie K., *Des régimes d'authenticité, Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes, PUR, 2009.

³⁴ *Ibid.*, p. 25.

d'interroger l'authenticité d'un objet du passé induit que le groupe, ou l'observateur isolé, en sollicite la fidélité historique. Toutefois, cette démarche demande d'aller plus loin et dessine une volonté d'établir une différenciation en vue de distinguer l'élément d'histoire d'un objet contemporain.

Pour la population, cette recherche s'articule autour d'une séparation entre le « vrai » et le « faux » en se posant la question de savoir si l'élément qui est vu relève de l'authenticité pour être considéré comme appartenant à l'histoire. Ce terme touche à l'origine de ce qui est visé par le regard de l'observateur. Ce dernier cherche à connaître le caractère originel de l'objet dans le but de discerner l'élément authentique d'une probable copie. La démarche de sonder l'authenticité d'un objet vise la pleine mesure de son inscription dans le temps ; pour le fac-similé, cela a bien moins d'importance. Ainsi, avec l'authenticité, on « s'assure » ou on « certifie » que l'élément incarne une nature compatible avec une temporalité ancienne, à l'image d'un certificat qui indique une appartenance historique.

Par cela, l'authenticité historique de l'objet s'assimile à l'image d'un « artefact insaisissable » pour une société qui est entourée de potentiels éléments patrimoniaux. Cette qualité, attribuée à l'objet, demeure une valeur qui fascine quelque peu la population, transformant l'élément visé, telle une relique garantissant la fédération de tous sous une « histoire commune ». En agissant de la sorte, que recherche vraiment la société ? Sollicite-t-elle la réunion de son histoire à travers un patrimoine choisi et authentique en vue d'écarter l'héritage de ce second conflit ? Ou tente-t-elle de se complaire dans l'idée d'une nouvelle identité nationale ?

La perception du caractère authentique de l'objet par la société s'opère alors selon deux grandes voies complémentaires et successives. Comme l'a montré l'analyse linguistique de ce terme, l'inscription visuelle et l'inscription temporelle sont deux conditions essentielles à la considération de l'authenticité de l'objet par la population. Dès lors, à partir des propos précédents concernant la formulation d'une allégorie du bunker et de son oubli par les individus, il nous faut à présent lier l'authenticité aux blockhaus vendéens du Troisième Reich.

Il est indéniable qu'à partir des années 1950 la société vendéenne, voire française, ne considère pas les bunkers comme étant d'authentiques traces de l'histoire. Le caractère très récent transparaît inévitablement de ces ouvrages, dont les masses de béton n'ont pas encore subi les affres du temps. Or la population semble se complaire dans un patrimoine ayant été marqué par l'écoulement d'une certaine durée afin d'en apprécier pleinement sa valeur

d'ancienneté. C'est justement ce que reflète le témoignage de Pierre Mauger³⁵ ; l'ancien élu des Sables-d'Olonne déclare que les défenses allemandes ne bénéficient d'aucune considération historique, ni même ne reproduisent une certaine authenticité dans les consciences de l'époque. En effet, en raison de toute l'animosité que ressent la société sablaise envers ces structures³⁶, il semble logique qu'au sein de ce contexte d'après-guerre ces édifices n'engendrent pas de questionnement historique à leur sujet.

La vision du caractère authentique des bunkers semble donc poser difficulté dans ce contexte qui s'affilie à un renouvellement des idées, mais qui reste influencé notamment par la reprise économique des Trente Glorieuses. Le discernement entre ce qui relève du patrimoine et ce qui n'en relève pas demeure alors dicté par une « force » manichéenne jouant inexorablement sur l'aspérité de l'objet. Travaillant sur le caractère temporel des ruines³⁷, Taïka Baillargeon emploie au sein de son article³⁸ l'expression « ruines authentiques³⁹ ». Cela laisse à penser qu'il existe une faculté quasi-logique de lier la dégradation d'un édifice à une certaine véracité historique. À l'image de ce qui a été démontré lors de l'analyse de ce terme, l'aspect visuel d'une architecture délabrée marque plus sérieusement les esprits quant à son rapprochement avec l'histoire. Le lien qui réside ici subsiste discrètement, mais il est nécessairement présent afin d'établir une connexion cognitive entre l'observateur et le support. En énonçant de tels propos, l'auteure permet d'entrevoir l'idée que la société décèle plus facilement le caractère historique d'objets ruinés que contemporains. D'ailleurs, les édifices ravagés par le temps sont reconnus comme des éléments idéaux pour « affecter » les consciences dans l'ultime but de les rattacher à une identité commune, voire une histoire commune. La marque qui touche l'élément l'autorise alors à être perçu comme relevant d'un « véritable patrimoine authentique », et c'est par elle que l'on s'assure qu'il ne s'agit pas d'une quelconque usurpation ou d'un mirage. Cette caractéristique, considérée de manière consensuelle, reflète ainsi une histoire vraie, pratiquement fantasmée par la société, où les stigmates de la nature font office de certificats historiques.

Or, la perception du bunker gisant sur le littoral ne suscite pas forcément l'idée d'une ruine à cet instant de l'histoire. En effet, des années 1950 à la veille des années 1980, il semble que la représentation du blockhaus oscille entre bâtiment abandonné, dont la valorisation paraît

³⁵ Voir volume II, section « Témoignages ».

³⁶ C'est-à-dire qui découle d'une interprétation allégorique, politique et mémorielle.

³⁷ Chose qui sera également travaillée au sein du troisième chapitre : « De la sauvegarde patrimoniale tardive » p. 509.

³⁸ BAILLARGEON Taïka, « La ruine de l'en-attendant : un cas d'éphémère continu », *Sociétés*, n° 120, 2013/2, p. 25-34.

³⁹ *Ibid.*, p. 32.

impossible, et élément ruiné. Il s'agit donc là d'une forme de transition perceptuelle et temporelle pour cette architecture, où même la société ne peut décrire ni définir ce qu'elle voit. Lorsqu'il est question d'un château du XII^e siècle, il lui est plus facile de se prononcer sur sa temporalité, puisque l'observateur comprend les marques de la nature et du temps qui peuvent bouleverser son intégrité. L'identification cognitive du château se met directement en place, alors que, dans le cas du bunker, l'individu ou le groupe hésite, car l'ouvrage présente des marques, mais pas suffisamment pour l'authentifier comme ouvrage ruiné. De cette manière, le monolithe est certes acquis dans les consciences, mais il n'est pas clairement qualifié comme étant une ruine ou en état d'abandon. Il s'agit manifestement d'une difficulté liée à la perception des empreintes du temps sur l'objet. De fait, ce phénomène semble avoir une grande part de responsabilité dans le défaut de perception d'authenticité de la part de la société envers les casemates allemandes. Ne les interprétant pas comme des ruines, la population accepte mal le rapport à l'histoire qui ressort de ces défenses.

Ce rapport, qui instaure la ruine comme élément fondamentalement authentique, est justement abordé par Anna Guillò dans l'introduction de son article « Esthétique touristique et ruines vues du ciel : l'exemple de Gunkanjima⁴⁰ ». L'auteure interroge la différence qui peut exister entre un lieu abandonné et une ruine : « Suffit-il qu'un lieu ne soit plus habité ou qu'il soit dégradé pour devenir *ipso facto* une ruine⁴¹ ? ». La réponse qu'elle donne s'inscrit sensiblement dans ce que l'on note au sein de la société vendéenne et française d'alors : « Il y a ruine là où il y a un regard esthétique, regard artistique, mais aussi regard historique [...]»⁴². De cette façon, Anna Guillò appréhende de manière très nette le regard que peut avoir la société sur une architecture en décrépitude. Ce phénomène spécifique correspond à la vision de l'après-guerre envers le bunker, puisque la population n'éprouve aucun sentiment esthétique, artistique ni historique à l'égard des traits de ces monolithes de béton. Cette singularité dans l'approche de la population envers les structures ayant vécu un passé impacte obligatoirement sa démarche d'authentification de cet héritage particulier. N'étant pas affectée par ces différents regards, la société n'interprète pas les blockhaus comme étant des ruines ; elle les voit simplement comme des lieux abandonnés quelconques et inauthentiques. En résulte une perception historique inauthentique lorsque ces édifices sont observés sur le littoral. Ainsi, est-ce la plasticité perçue du monument qui en fait toute son authenticité ?

⁴⁰ GUILLÒ Anna, « Esthétique touristique et ruines vues du ciel : l'exemple de Gunkanjima », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 53-62.

⁴¹ *Ibid.*, p. 53.

⁴² *Ibid.*

À en croire ces premières réponses, la société admet l'authenticité historique d'un lieu par le visuel qu'il reflète. Les marques du temps donnent un caractère plus authentique à la structure. Hormis ce lien direct avec une certaine temporalité que l'on détaillera plus loin, l'authenticité se révèle aussi à la société par des « codes » consensuels. Roberto Peregalli, dans *Les Lieux et la poussière*⁴³, déclare notamment que « les couleurs passées sont les rides du temps⁴⁴ ». L'importance de la polychromie sur l'architecture, à l'image des « coulées noires le long des gouttières ou sous l'entablement des fenêtres⁴⁵ », démontre une appartenance à un passé plus ou moins lointain. L'observation de ce genre de détails favorise, quelque part, une plus grande acceptation du réalisme historique qui découle du support lorsqu'il est contemplé. L'auteur va plus loin dans cette recherche puisqu'il remarque que les couleurs sont sujettes à la fluctuation de la lumière. Il note ainsi que « l'architecture est étroitement liée à la lumière d'un lieu. Elle est là pour l'assister⁴⁶. ». De cette manière, le jeu d'ombres et de lumières appliqué à l'édifice influence très certainement la considération authentique de l'architecture vue par l'observateur. À cela, s'ajoute bien évidemment un « décor » par lequel la société va pouvoir mieux considérer toute l'authenticité du lieu auquel elle fait face. Un bâtiment ancien dénué de dommages accidentels produits par la nature aura bien moins de valeur aux yeux de l'observateur même s'il date d'une époque révolue. Là où Gilles A. Tiberghien observe un « profit mutuel⁴⁷ » et une « coexistence⁴⁸ » entre l'édifice et la nature, Roberto Peregalli remarque toute la perspicacité de cet autre « code » : « Des mauvaises herbes qui longent les murs, des arbustes qui croissent dans les interstices de terre près d'un monument donnent à des bâtiments d'ordinaire ingrats, ou à des ruines imposantes mais froides, un magnétisme extraordinaire⁴⁹. »

Il est admis que, seule, la structure n'apporte pas toutes les qualités d'un sujet authentique. Bien que présentant certaines marques ou « codes » qui relèvent de cela, et ce, dès les années 1950, les bunkers du littoral vendéen ne sont visiblement pas assez « détériorés » pour être authentiques. La couleur grisonnante du béton, l'ensablement ou le basculement de certains sur l'estran ne sont pas des facteurs qui permettent d'extérioriser pleinement leurs caractères authentiques. Mais ne peut-on remarquer d'autres paramètres ?

⁴³ PEREGALLI Roberto, *Les Lieux et la poussière*, Paris, Arléa, 2017.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 56.

⁴⁷ TIBERGHIEU Gilles A., « Des ruines, pour quoi faire ? », in Egaña Miguel (dir.), Schefer Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 29-38.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁹ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 88.

Dans les *Sept Lampes de l'architecture*⁵⁰, John Ruskin démontre également l'importance du visuel sur l'architecture pour en apprécier toute l'authenticité. Toutefois, ce discernement est quelque peu modulé par rapport à ce que remarque Roberto Peregalli ou encore Anna Guillò. Pour John Ruskin, l'authenticité d'une architecture s'inscrit ou plutôt s'observe en premier lieu dans ce qu'elle incarne réellement. Il reconnaît que les propriétés architecturales ne sont pas évidentes au premier abord, et qu'il est nécessaire d'établir un « retour sur les souvenirs de ces œuvres⁵¹ ». En revanche, la reconnaissance de l'authenticité de l'édifice s'introduit dans son raisonnement au travers d'un lien avec l'histoire même du lieu. Ainsi, s'il admet l'exigence d'aspérités difformes que doit obligatoirement posséder la structure pour être authentique, Ruskin souligne que la véritable authenticité ne se résume pas à cela :

« La plus grande gloire d'un édifice ne réside en effet ni dans ses pierres, ni dans son or. Sa gloire est toute dans son âge, dans cette sensation profonde d'expression, de vigilance grave, de sympathie mystérieuse, d'approbation même ou de blâme qui pour nous se dégage de ses murs, longuement baignés par les flots rapides de l'humanité⁵². »

De ce fait, l'âge et le vécu du bâtiment sont extrêmement importants pour l'écrivain, pour qui il s'agit pratiquement d'une condition *sine qua non* pour attester l'authenticité de l'architecture. Cependant, et l'auteur en convient, l'affect qui touche l'observateur ou la société réside également dans le pittoresque qui se dégage du lieu. Tout comme Roberto Peregalli plus tard, John Ruskin dévoile que, pour lui, le pittoresque « c'est le sublime parasite⁵³ », où l'originalité de ce qui est perçu captive l'œil par le biais d'un « magnétisme extraordinaire⁵⁴ ». En outre, pour Ruskin, l'authenticité de l'architecture s'inscrit dans le fait de ne pas modifier l'intégrité de la structure. Selon lui, la restauration porte atteinte au monument dans son authenticité. Cette pratique bafoue le travail des artisans, mais aussi l'âme qu'ont donnée les travailleurs à l'architecture du monument. Cette âme architecturale est alors transformée et confère à l'édifice un aspect nouveau, voire usurpateur. Par ces derniers propos, John Ruskin introduit la pensée d'Aloïs Riegl au sujet de l'authenticité, sans toutefois aller aussi loin que ce dernier.

Il est ici nécessaire de s'attarder sur ce qu'énonce Aloïs Riegl dans son ouvrage, *Le Culte moderne des monuments*. L'auteur n'évoque pas directement le terme « authenticité » ; il

⁵⁰ RUSKIN John, *Les sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008.

⁵¹ *Ibid.*, p. 74.

⁵² *Ibid.*, p. 201.

⁵³ *Ibid.*, p. 203.

⁵⁴ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 88.

lui préfère la « valeur d'ancienneté⁵⁵ » qui lui semble plus exacte. Le rapprochement entre ces deux termes peut paraître difficile, mais il n'en est rien. En effet, Riegl établit une relation selon laquelle l'ancienneté de l'édifice est perçue par « l'imperfection des œuvres, dans leur défaut d'intégrité, dans la tendance à la dissolution des formes et des couleurs⁵⁶ ». Partant de cela, les traces du temps et de la nature conditionnent la valeur d'ancienneté, mais aussi d'authenticité auprès de la société. À l'image des auteurs précédents, Riegl estime que « l'altération des surfaces⁵⁷ » entraîne une plus grande considération de cette valeur. Là aussi, un lien cognitif s'opère entre la société et ce qui est observé. La pleine authenticité de l'élément visé se révèle donc par l'intermédiaire de la valeur d'ancienneté de l'objet.

Toutefois, cette valeur d'ancienneté implique, selon l'auteur, le fait d'éviter à tout prix « l'intervention arbitraire de la main de l'homme sur l'état du monument⁵⁸ ». Effectivement, et cela rejoint les préceptes de John Ruskin, s'il y a des modifications, alors l'authenticité et l'ancienneté du lieu s'en trouvent transformées et dissoutes. D'ailleurs, par son approche, John Ruskin se retrouve intégralement dans ce que théorise Aloïs Riegl, en se rattachant complètement à la définition de la valeur d'ancienneté. Néanmoins, Riegl va plus loin dans sa démarche puisqu'il conceptualise que la valeur d'ancienneté n'admet, à terme, aucune conservation de l'édifice, car c'est justement dans la détérioration que se définit cette valeur : « Certes, l'étendue de la valeur d'ancienneté diminue à mesure que la destruction progresse, et qu'elle repose sur un nombre plus réduit d'éléments ; en revanche, la force de cette valeur augmente dans la mesure où les éléments restants produisent une impression plus profonde sur le spectateur⁵⁹. »

L'auteur convient alors que cette valeur l'emporte généralement puisqu'elle « peut prétendre s'adresser à tous⁶⁰ », et donc que la société se montre bien plus encline à vouloir la reconnaître au détriment de la valeur historique⁶¹. Effectivement, dans le contexte de l'après-guerre, la population semble plus sensible à ce qu'elle considère comme étant le fruit d'une véritable authenticité à travers les ruines d'un château qu'à celles des blockhaus. En adoptant ce raisonnement, on perçoit que l'affect de la société vis-à-vis des défenses allemandes est

⁵⁵ De l'allemand : *Vergangenheitscharakter*.

⁵⁶ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 72.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 74.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 76.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 77.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 79.

⁶¹ Selon Aloïs Riegl, la valeur historique doit fixer les éléments passés dans le temps contemporain en vue de les conserver dans un but scientifique. Dans ses formes théoriques, cette valeur semble à l'opposé de la valeur d'ancienneté.

possible seulement si ces dernières empruntent le chemin d'une décomposition inéluctable, les rendant plus authentiques. Mais qu'en est-il de l'écoulement du temps dans cette approche ?

Riegl illustre la prise en compte de la vision temporelle par une démonstration s'appuyant sur la perception de l'état de ruine de l'élément. Il met le doigt sur la « demande d'ambiance⁶² » qu'exigent les individus qui découvrent ces vestiges. La *Stimmung* qui en émane, cette sentimentalité qui se dégage par rapport à l'ouvrage, est donc plus forte pour Riegl « dans le cas d'un château-fort [...] que dans celui d'un palais baroque, qui nous semble de toute évidence encore trop jeune⁶³ ». Par ceci, l'auteur révèle d'une certaine manière un rapport temporel évident qui découle de la valeur d'ancienneté et est, par conséquent, en lien avec la demande d'authenticité. Ces articulations semblent ainsi inhérentes à l'écoulement du temps, alors comment la perception de celui-ci influe-t-il sur l'appréciation de l'inauthenticité des bunkers entre 1950 et 1970 ?

La valeur d'ancienneté, comme le théorise et le résume Aloïs Riegl, fait appel à une certaine affection, un lien affectif qui s'établit entre ce qui est vu et l'observateur. Roland Recht, dans *Penser le patrimoine*⁶⁴, va jusqu'à énoncer que ce concept est « synonyme de valeur de sentimentalité⁶⁵ », c'est-à-dire qu'il relève d'une certaine subjectivité. Mis en lien avec la perception de l'authenticité, cela induit l'idée selon laquelle cette qualification est fondée sur un caractère totalement arbitraire. La société, ses membres ont donc une vision édulcorée quant au rattachement de l'élément à « l'histoire commune » de la collectivité. Cette perspective qu'expose l'auteur n'est pas dénuée de sens, puisque c'est exactement ce genre de sentiment qui est perçu lors de l'après-guerre.

D'ailleurs, Riegl fait glisser son raisonnement vers un aspect temporel de la chose, voire mémoriel. Ainsi, Roland Recht remarque que la valeur d'ancienneté, tel que l'exprime Aloïs Riegl, suscite « une mémoire diffuse, flottante, une mémoire anhistorique⁶⁶ ». Par cela, en reconnaissant subjectivement la valeur d'ancienneté d'un objet spécifique, la société se « perd » dans sa propre volonté à rechercher l'élément « historique ultime ». L'écrivain précise que « c'est le goût de la patine sur les choses, quel que soit leur âge⁶⁷ » qui provoque ce phénomène particulier. La société refoulant le souvenir des bunkers à la faveur d'un autre patrimoine plus

⁶² RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 85. La formulation originelle se veut plus exacte, car il s'agit de l'articulation *das Stimmungsbegehren*, dont la traduction en français n'a pas réellement d'équivalent à part « demande d'ambiance » ou encore « sentimentalité ».

⁶³ *Ibid.*, p. 85-86.

⁶⁴ RECHT Roland, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre*, Paris, Hazan, 2016.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 20.

⁶⁷ *Ibid.*

représentatif, il se crée vraisemblablement une confusion mémorielle. Le terme « anhistorique » employé par l'auteur est ici parfaitement exact, car en établissant une sélection de manière parfaitement arbitraire, la société élimine sa propre mémoire historique.

Cette approche projette la perception de l'authenticité par la population selon un rapport temporel spécifique à la période des Trente Glorieuses. Durant cette période, le bunker est victime d'une mise à l'écart, tant par son inauthenticité que par ce qu'il reflète. La société ne considère pas cette architecture comme pleinement authentique et historique. Elle a vivement exprimé le souhait de vouloir oublier ces monolithes et a donc procédé à une sélection visant à en refouler le souvenir⁶⁸. Le fait de délaisser cette mémoire implique un éloignement temporel vis-à-vis de l'objet. En effet, lorsque l'on s'efforce d'oublier, on favorise une forme d'excavation temporelle qui détache le sujet de l'élément en creusant un écart entre les deux. Les représentations mémorielles et physiques s'effacent donc d'elles-mêmes. En partant de cette démarche, il convient de dire que le blockhaus appartient, d'une certaine manière, à l'histoire. En cultivant l'oubli de son image, on aperçoit clairement le dessein d'une affiliation à un passé plus ou moins lointain. Bien que la société se refuse à l'admettre à cet instant, cet héritage défensif fait partie du passé, et donc de l'histoire, de la collectivité. Une discordance s'établit inévitablement puisque, même en faisant appartenir le bunker à une certaine forme de vécu, ces édifices ne reçoivent pas l'approbation de la société pour être considérés comme tels. Ainsi, lorsque l'authenticité fait appel à une caractérisation des perspectives historiques qui découlent d'un élément, cette qualification fait également appel à l'inscription de l'objet au sein d'une ligne temporelle qui lui est propre, et ce, donc, en vue de le rendre authentique aux yeux du groupe qui l'observe. Sachant que les casemates allemandes n'ont pas encore reçu de la nature les écorchures appropriées, mais que ces défenses appartiennent irrémédiablement à un passé, pourquoi demeurent-elles encore inauthentiques ? Est-ce à cause de l'interprétation allégorique qui s'est développée au sein de la société dès les années 1950 ?

L'explication du décalage singulier qu'entreprend la société semble puiser sa source dans ce que l'on pense être un état de déploration qui se situe au lendemain de la libération des territoires, et ce, jusqu'à la veille des années 1950. Cette situation particulière qui affecte la population s'apparente quelque peu au ressentiment, où une boucle temporelle, fondamentalement liée à l'allégorie du blockhaus, empêche la société d'avancer dans le

⁶⁸ Voir section « Une volonté d'oublier » p. 426.

temps⁶⁹. À la suite de cela, la collectivité paraît quitter cet état spécifique sous l'effet du grand renouvellement économique et politique lancé par l'État et le début des Trente Glorieuses. Toutefois, comme on le remarque, la population ne considère toujours pas le bunker en tant qu'élément historique. Elle ne perçoit pas de changement temporel radical en voyant ces édifices. Ceux-ci relèvent d'une temporalité très récente si l'on se situe dans ce contexte. Une douzaine d'années d'existence, ou plus, n'autorise pas totalement les casemates à être assimilées comme telles. Ainsi, il est possible d'observer un certain blocage temporel lorsque la question des blockhaus est évoquée au cours de ces années.

En quittant la déploration, les consciences devraient surpasser logiquement ce blocage qu'impose cette architecture militaire. Pourtant, il n'en est rien. Par exemple, dans le cadre administratif, les réponses à ce sujet n'évoluent pratiquement pas, le besoin de détruire demeure la seule solution facilement réalisable. La situation introduit un regard perpétuel sur le traitement à donner à ces édifices par la société. Plus précisément, malgré la sortie du ressentiment, le groupe social paraît continuellement tourmenté par ce sujet ; lorsqu'il est amené à certifier son « histoire commune », cela se traduit par une occultation pure et simple de ces vestiges emplis d'histoire qui bordent son littoral. Cette manifestation particulière s'exprime seulement au travers d'une fréquentation cyclique avec les ouvrages défensifs. Cela se traduit par le biais de rappels, brefs, mais ô combien déstabilisants pour une population qui débute une nouvelle ère.

Ce sentiment particulier replonge la société dans un certain abîme, où elle renoue avec le ressentiment délaissé quelques années plus tôt. Confronté à la question du traitement de ces structures, le travail de refoulement que la mémoire collective a construit est subitement remis en cause. Le souvenir de ces ouvrages transparait dès lors que le sujet est évoqué et s'accompagne bien entendu d'une « interprétation allégorisante⁷⁰ », comme l'énonce Paul Ricœur. Le bunker, refoulé, écarté des consciences et de la mémoire, ressurgit de manière sporadique lorsqu'il est vu et lorsque l'on tente de l'authentifier. Cette dernière action, sa qualification en tant qu'élément historique, échoue, car la perception visuelle, ce lien cognitif de la forme qui en permet la reconnaissance, émet un écho qui rappelle à l'observateur le ressentiment qu'il vient de laisser.

⁶⁹ C'est ce qui explique notamment la destruction des blockhaus, la volonté d'oublier le souvenir douloureux de la guerre et de l'Occupation, ainsi que le rattachement d'une idée politique derrière le reflet des casemates allemandes.

⁷⁰ RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

Le retour de ce souvenir refoulé, lorsqu'il est question de l'authentifier, permet ainsi de décrire le rapport qu'a la société d'après-guerre avec l'écoulement du temps. Lucie K. Morisset, dans *Régimes d'Authenticité*, a notamment travaillé sur cette approche. Tout en allant plus loin, l'auteure reprend l'idée de François Hartog⁷¹ à propos de la notion de « présentisme », qui « caractériserait l'expérience contemporaine du temps à l'enseigne d'un présent omniprésent et perpétuel⁷² ». Ce raisonnement s'apparente parfaitement à ce que ressent la population au sein de ce contexte. Le bunker, sa représentation et son souvenir sont perçus comme étant la trace d'un présent éternel dans les consciences de l'époque. Le blockhaus incarne ou plutôt se définit comme étant un élément du présentisme. Le monolithe défensif est alors l'objet de cette transposition du passé dans le présent contemporain. Lucie K. Morisset, quant à elle, évoque de préférence le terme de « basculement » afin de décrire ce processus. Selon elle, ce vocable a « l'intérêt de connoter ni un saut ni une succession simple, mais plutôt une translation [...] de sorte qu'une partie de l'état premier reste [...] incluse dans une partie de l'état second⁷³ ». En effet, cette articulation permet de remarquer que l'allégorie du bunker reste en arrière-plan dans la mémoire collective, autorisant en quelque sorte qu'une partie de l'état premier (caractérisé par le ressentiment de l'après-guerre) demeure dans la temporalité présente des années 1950-1970 (c'est-à-dire l'état second).

La perception du temps, c'est-à-dire de son écoulement, par la société des Trente Glorieuses demeure manifestement spécifique lorsqu'il s'agit d'authentifier un patrimoine qui est issu de la Seconde Guerre mondiale. La vision du blockhaus subsiste au sein de cette période comme si ces défenses « dataient seulement d'hier ». Aux yeux de la population, ce n'est ni un patrimoine, ni un élément authentique, ni une ruine puisqu'il perdure ou plutôt accompagne dans le temps le groupe social dans son présent. Jean-Pierre Babelon et André Chastel constatent que le « patrimoine [...] relève du passé révolu⁷⁴ », ce qui signifie que l'élément patrimonial, authentique donc, ne suit plus la temporalité contemporaine des individus qui le qualifient ainsi. L'objet ne doit plus « affecter » la mémoire, mais doit susciter une sentimentalité visuelle et historique afin de pouvoir être authentifié comme un élément appartenant à l'histoire. Cela confère alors aux ouvrages du mur une certaine atemporalité dans ce contexte précis puisque, comme l'écrit Roberto Peregalli, « le lien délicat entre les ruines et la caducité du temps⁷⁵ » ne s'est pas encore accompli.

⁷¹ HARTOG François, *Régimes d'historicité*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

⁷² MORISSET Lucie K., *op. cit.*, p. 25.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *op. cit.*, p. 85.

⁷⁵ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 87.

L'inauthenticité des blockhaus impose également une difficulté de plus quant à la construction de l'identité nationale de la société. En subtilisant cette architecture militaire controversée de la mémoire, la population compromet quelque peu cette action fondatrice. À l'image de ce que l'on a remarqué, Lucie K. Morisset expose premièrement que les « lieux [...] seraient ainsi tout à fait indissociables de la mémoire⁷⁶ ». C'est par eux, les lieux, que se fonde l'identité d'une nation. Elle ajoute qu'ils « en seraient même des producteurs [de mémoire]⁷⁷ », et constate que « le patrimoine, non seulement dénote, mais “spatialise” l'identité⁷⁸ ». En ne relevant pas l'indubitable authenticité des casemates, la société manque ainsi l'opportunité de mieux fédérer son histoire. Le démantèlement peut sembler être la solution, mais le cycle construction-déconstruction⁷⁹ n'engendre pas réellement une meilleure cohésion de l'identité collective. Pire encore, comme le souligne Henri-Pierre Jeudy, cela « annule simultanément les représentations du changement et de la disparition⁸⁰ ».

Pour conclure, l'authenticité demeure une problématique de taille pour les vestiges du mur de l'Atlantique en Vendée. Ce contexte, qui correspond à la sortie du conflit et à la reprise économique des Trente Glorieuses, est une période de transition pour l'appréhension temporelle de cette architecture spécifique. Au contraire des ruines qui, elles, évoquent un véritable passé presque fantasmé, le bunker n'a pas encore reçu les marques du temps et de la nature pour devenir un patrimoine resplendissant et surtout authentique. En réalité, la société se perd quelque peu dans le temps, puisqu'elle est également tiraillée par la construction de son identité nationale en sélectionnant des monuments emblématiques de son histoire. La mise à l'écart des bunkers allemands de l'histoire française semble ainsi être le résultat de facteurs visuels, mémoriels et temporels. De cette manière, l'inauthenticité des blockhaus engendre-t-elle également un manque d'historicité ?

⁷⁶ MORISSET Lucie K., *op. cit.*, p. 20.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ GRAFFARD Thomas, « L'inscription du mur de l'Atlantique dans l'articulation Construction-déconstruction », *Journées thématiques 2018 de l'École doctorale Sciences du Langage, Psychologie, Cognition, Éducation (SLPCE)*, avril 2018, Poitiers, France, 14 p.

⁸⁰ JEUDY Henri-Pierre, *op. cit.*, p. 93.

II.1.3. Du manque d'historicité, un obstacle à l'inscription historique

Le contexte, très particulier, des Trente Glorieuses, confronte les consciences à la recherche d'une nouvelle identité collective alors qu'elles renient ce qui vient tout juste d'être vécu. Ainsi, pour le groupe social, l'élément historique est un patrimoine dont le caractère authentique doit indéniablement transparaître par le biais de marques physiques, mais il doit aussi montrer une certaine appartenance à un passé révolu. Néanmoins, la démonstration historique qu'exposent les bunkers sur le littoral ne contente pas suffisamment l'avis des individus. Ces observateurs recherchent, en plus d'un sentiment d'authenticité, une valeur qui entérine le caractère historique de ces structures, qui en permet, en quelque sorte, leur inscription dans le temps. Si l'on prend en compte cette seconde condition, quel est cet autre élément indispensable au regard de la société pour transformer un simple héritage en patrimoine historique ?

L'historicité semble donc être la clef de cette problématique, mais, par sa révélation, cette articulation appelle indubitablement d'autres interrogations. En effet, si la société demande un nouveau paramètre pour la prise en compte du blockhaus en tant que vestige, cela connote une relation au temps, et donc une connexion avec l'authenticité. Il en résulte un découlement logique entre ces deux vocables. Cependant, peut-on seulement prendre conscience de l'historicité de la casemate sans en reconnaître son authenticité ? Est-il possible de pouvoir séparer authenticité et historicité, dans l'ultime but de percevoir que ce terme est un facteur essentiel à la considération historique ? D'ailleurs, si ce lien est avéré, comment mesurer l'historicité de cette architecture ? À l'image des « codes » visuels, comme pour l'authenticité ? La profondeur sémantique qu'impose l'historicité implique également un lien avec la transmission de l'héritage. Effectivement, la reconnaissance de l'historicité induit-elle une condition pour la succession de sa mémoire ? Si l'on considère le bunker comme historique, son souvenir sera-t-il transmis ? Autrement dit, si cette appréciation du caractère historique échoue, influe-t-elle sur la construction de l'identité nationale de la société dans ce contexte ?

Bien que l'historicité évoque, de manière intrinsèque, une forte affiliation avec la nature historique d'un élément, il conviendra en premier lieu de définir convenablement ce terme. Qu'exprime-t-il en réalité ? À quelles notions se rattache-t-il ? L'ouverture qu'il offre permettra un glissement vers son caractère temporel, c'est-à-dire d'appréhender ce besoin flagrant de la société à inscrire l'élément dans l'histoire pour pouvoir le considérer comme important. À la suite de cela, il conviendra de se porter sur le lien qui semble unir l'historicité à l'authenticité. À travers un exemple concret, nous examinerons si les consciences en Vendée sont capables

d'un discernement entre authenticité et historicité. Enfin, nous nous demanderons quel est l'impact que peut avoir le manque d'historicité d'un objet du passé sur sa transmissibilité à une nouvelle génération.

L'historicité semble ainsi provenir du grec ancien, *historikos*, signifiant « ce qui concerne l'histoire⁸¹ ». Louis-Marie Morfaux apporte une explication à cette traduction, puisqu'il indique qu'il s'agit du « caractère de ce qui est reconnu comme s'étant réellement passé ou ayant réellement existé⁸² ». Cependant, il n'est pas le seul à vouloir s'appuyer sur un certain « réalisme historique » pour expliciter ce vocable. Armand Cuvillier converge également, dans son dictionnaire⁸³, vers un « caractère de réalité historique⁸⁴ ». Il se dégage donc de l'historicité une vue factuelle, presque matérialiste de la dimension historique. La perception de l'objet passé, ayant déjà vécu, doit obligatoirement rendre compte de son caractère historique pour pouvoir prétendre à une historicité. Ce dernier a la lourde tâche de devoir s'inscrire dans une réalité passée et reconnue afin d'être considéré comme appartenant à l'histoire.

Selon François Hartog, dans *Régimes d'historicité*, le terme suscite manifestement « une lourde histoire philosophique⁸⁵ ». Certes, n'enlevons pas à cette structure linguistique cette affiliation claire, mais l'auteur se veut encore plus précis puisqu'il voit dans ce vocable une « ouverture [de l'homme] sur le futur⁸⁶ ». Comme déjà remarqué, la société recherche dans le patrimoine un moyen qui lui permette de s'inscrire dans une certaine temporalité, d'observer l'écoulement du temps selon l'ordre logique « passé-présent-futur ». Le détachement des différents temps autorise le groupe social à se rendre compte de ce qui est passé, et donc à ne plus être tenté de s'enfermer dans une boucle temporelle, comme on peut le constater entre 1945 et 1950. Sa projection dans le futur n'est autre qu'un phénomène purement logique, car cette mise en perspective admet, finalement, de mieux reconnaître ce qui appartient au passé, mais aussi à l'histoire.

De cette manière, si l'on en croit l'interprétation de François Hartog, l'historicité aide les individus à prendre conscience de leur propre temporalité dans le temps présent, puis à percevoir l'éloignement de l'objet vis-à-vis de leur présent à l'instant T. L'historicité qui émane du château médiéval, pour reprendre l'exemple précédent, assure à l'observateur une séparation

⁸¹ MORFAUX Louis-Marie, *op. cit.*, p. 148.

⁸² *Ibid.*, p. 148.

⁸³ CUVILLIER Armand, *Nouveau vocabulaire philosophique*, Paris, Armand Colin, 1970.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 87.

⁸⁵ HARTOG François, *op. cit.*, p. 14.

⁸⁶ *Ibid.*

temporelle entre lui-même et l'élément architectural. Ainsi, nous dit François Hartog, l'historicité « exprime la forme de la condition historique, la manière dont un individu ou une collectivité s'installent et se déploient dans le temps⁸⁷ ». Néanmoins, qu'en est-il lorsque l'historicité ne parvient pas au regard de la société, comme c'est le cas dans notre étude ?

Contrairement à Louis-Marie Morfaux, à Armand Cuvillier ou encore à François Hartog, Paul Ricœur entrevoit dans l'historicité une autre orientation pour définir ce terme. Dans son livre⁸⁸, l'écrivain débute sa démonstration en dirigeant directement sa réflexion vers la temporalité que reflète ce vocable. Pour ce faire, il se penche sur les préceptes que formule Heidegger à ce sujet avec la construction sémantique allemande *Geschichtlichkeit*. En effet, le philosophe allemand a entrepris plusieurs raisonnements lexicaux à propos des multiples sens du mot « histoire », que l'on trouve justement à la racine de ce terme (*Geschichte*). Ainsi, selon Paul Ricœur, certains⁸⁹ ont, semble-t-il, voulu traduire cette articulation par le biais de « l'historialité⁹⁰ ». Cependant, ni l'adaptation, ni l'interprétation en français ne rendent de manière parfaite tout le sens qu'a voulu transmettre Heidegger par cette construction linguistique. D'ailleurs, le concept de *Geschichtlichkeit* dépasse même la simple définition de l'historicité puisque, comme le souligne Paul Ricœur, il s'agit de « la condition de l'être historique⁹¹ ». Cette explicitation va effectivement au-delà, car elle place au cœur de ce que l'on désigne par « historicité » une temporalité permanente. Par sa démonstration, Paul Ricœur avance que l'historicité tient d'abord de son inscription dans le temps, puis découle d'une conception historique de la chose. Il émane donc de cette approche une dimension par laquelle l'historicité de l'objet intervient en révélant d'abord son caractère temporel.

Par le biais de cette approche linguistique, il apparaît très clairement que l'historicité d'un héritage ou d'un élément peut être perçue différemment par le groupe social. Ainsi, l'historicité semble être une valeur historique qui s'inscrit dans le temps, ou plutôt qui se révèle lui. Ce terme fait donc appel à une certaine temporalité afin d'être perçu par la société. Par ailleurs, en soulevant cette partie du concept, il est possible de remarquer que l'individu ou le groupe admet que l'objet visé est ancien parce qu'il appartient à un passé révolu. Ce mécanisme permet de détacher l'élément du présent contemporain en vue de l'attribuer à un passé historique fondamentalement éloigné. De cette façon, le raisonnement de la société des Trente

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ RICŒUR Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

⁸⁹ C'est-à-dire les traducteurs de *Être et le temps* de Heidegger.

⁹⁰ RICŒUR Paul, *op. cit.*, p. 481.

⁹¹ *Ibid.*

Glorieuses à ce sujet semble assez simple dans le principe, mais qu'en est-il en réalité ? N'a-t-on pas au moins un exemple montrant à la population la condition de ce qui est historique ?

Lorsque le temps de l'après-guerre et du relancement politico-économique arrive enfin, la société ne semble pas comprendre toute l'historicité de ce qu'elle vient de vivre au travers du deuxième conflit mondial. Comme observé précédemment, malgré la volonté d'oublier ces événements, ainsi que les ouvrages défensifs érigés par l'occupant, la collectivité ne relègue pas totalement ces souvenirs à un passé révolu. Elle voit dans la silhouette du bunker un ouvrage pratiquement neuf, encore récent, dont l'historicité demeure quasi-inexistante. En conséquence, il ne faut plus s'appuyer sur les différents « codes » visuels pour révéler, ou non, toute l'authenticité de l'ouvrage, mais plutôt comprendre par là son rattachement à la « condition historique⁹² ». La vision que possède la population vis-à-vis de ce qui relève ou non du patrimoine historique ne se distingue que très péniblement à cet instant. Certes, le château médiéval aura toujours sa place tant dans l'histoire qu'au sein d'une temporalité, mais qu'en est-il du traitement d'un nouveau type de patrimoine historique qui se veut récent ?

La problématique semble s'être déjà posée par le passé, et ce, bien avant le basculement du monde dans un nouveau conflit. En effet, c'est autour d'une question architecturale, plus particulièrement d'urbanisme, que le sujet des monuments historiques s'est posé. Ainsi, en 1933, le Congrès international d'architecture moderne (CIAM) se réunit à Athènes en vue de constituer une charte. Bien que ce texte porte sur l'architecture en milieu urbain, il aborde un point concernant le patrimoine historique et sa sauvegarde. Présentant cette charte dans son livre⁹³, Jean-Michel Leniaud reprend le paragraphe 65 qui précise que « les valeurs architecturales doivent être sauvegardées (édifices isolés ou ensembles urbains) [...] en raison de leur valeur historique, sentimentale ou plastique, car elles font partie du patrimoine humain⁹⁴ ». Par cette disposition, le mot d'ordre semble très clair : toute production architecturale ayant un passé, une valeur plastique ou sentimentale se doit d'être sauvegardée. Toutefois, l'article suivant réduit l'ampleur de cette mesure : « Elles [les valeurs architecturales] seront sauvegardées si elles sont l'expression d'une culture antérieure et si elles répondent à un intérêt général⁹⁵. » Cela écume quelque peu le vivier d'édifices qui pourrait se présenter comme relevant du premier alinéa puisqu'une certaine subjectivité s'en dégage.

⁹² HARTOG François, *op. cit.*, p. 14.

⁹³ LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé*, Paris, Fayard, 2002.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 273.

⁹⁵ *Ibid.*

Effectivement, le choix des termes est assez vague ici, et transmet l'idée d'un tri fondé sur l'affect plutôt que sur une réflexion scientifique et historique.

La plupart des conceptions architecturales qui s'expriment à la suite de ce congrès reposeront de manière indéniable sur les préceptes de ce texte. Les grands architectes, dont Le Corbusier qui participe activement à la rédaction de cette charte⁹⁶, influent de façon très nette sur la manière dont la société se doit d'appréhender son patrimoine. L'historicité, caractère de ce qui est historique, est durement touchée par les dispositions prises par la charte d'Athènes. Lors de cette réunion, le CIAM inculque à cette notion une part de sensibilité, de subjectivité et de partialité. Le choix de reconnaître, ou non, un monument d'histoire en tant que patrimoine historique, et donc de considérer par là son historicité, est désormais soumis à une affection que peut ressentir l'observateur. Ainsi, en plus de mesurer l'historicité qui détache temporellement l'individu ou le groupe de l'édifice, il semble aussi nécessaire de prendre en compte ce nouveau facteur.

L'impact de ce paramètre est manifestement visible lorsque l'on aborde l'appréciation historique du bunker par la société d'après-guerre. Bien que les paragraphes 65 et 66 évoquent la sauvegarde de la production architecturale d'une « culture antérieure », les casemates allemandes ne reçoivent pas totalement « l'intérêt général » de la société. Le groupe social des années 1950 à 1970 montre bien la nécessité d'extérioriser une certaine sentimentalité pour accepter un patrimoine historique, plutôt que de se fonder sur l'historicité au sens strict du terme. La charte ayant été écrite en 1933, c'est-à-dire antérieurement à la Seconde Guerre mondiale, elle n'a pas vocation à centrer le sujet sur la prise en compte historique des monolithes lorsqu'il en est question à partir de la libération des territoires. Ni le cadre administratif, ni la population ne se sont focalisés sur autre chose que « l'affection » éprouvée à ce moment pour, finalement, estimer le devenir de ces ouvrages. Le caractère historique intrinsèque à ces édifices défensifs, plus précisément leur historicité, n'a pas eu d'effets sur la considération des individus de cette époque pour reconnaître l'objet qui relève manifestement de l'histoire. L'influence de la charte d'Athènes sur les milieux patrimoniaux et sociaux d'après-guerre est de favoriser et d'engendrer une non-reconnaissance de la valeur architecturale et historique de cet héritage très récent.

L'historicité paraît alors empreinte d'une certaine sentimentalité, mais aussi d'une nécessaire temporalité afin qu'elle se dévoile aux yeux de l'observateur. Dans les faits, il est envisageable, et ce, très facilement, de la confondre avec l'authenticité. Ces notions demandent

⁹⁶ Par la publication du texte sous son propre nom : LE CORBUSIER, *La Charte d'Athènes*, Éditions du Seuil, 1971.

aux consciences une très forte subjectivité, mais également une indispensable considération quant à l'écoulement du temps. L'inscription temporelle, c'est-à-dire l'appartenance de l'objet à un passé révolu, offre à la société un élément déclencheur en vue d'en reconnaître l'authenticité, puis l'historicité. Le rapprochement entre ces deux concepts demeure indéniable. Ainsi, en acceptant l'authenticité de l'objet, on en révèle aussi son historicité. Le caractère authentique, qui est alors perçu, engendre la mise en place de l'historicité chez les individus. Il en résulte que le déroulement logique dans l'appréciation visuelle faite par le groupe social se manifeste, en premier lieu, par l'identification, puis le rattachement de l'objet à un caractère plus ou moins historique, le tout dicté par l'authenticité. Plus précisément, il en découle le processus suivant : si l'élément est authentique, alors il appartient à l'histoire et donc à une historicité. Cette démarche semble traduire parfaitement le comportement que la société des Trente Glorieuses entretient avec les blockhaus.

En revanche, même si un lien fort semble unir l'historicité et l'authenticité, est-il possible d'appréhender l'historicité de l'architecture sans que celle-ci soit véritablement authentique ? Poser cette interrogation revient à exprimer que l'on prend uniquement conscience de l'importance du caractère historique de l'édifice, sans en mesurer l'authenticité qui peut en découler. Bien que cela aille à l'encontre de ce qui vient d'être soulevé, cette séparation pose-t-elle problème dans la considération historique des blockhaus ? Remarque-t-on mieux l'historicité des bunkers en détachant ces deux notions ? Afin de répondre à cette question, il semble nécessaire de prendre comme exemple concret une résolution intervenant juste après la libération des territoires, c'est-à-dire en novembre 1946.

Par l'initiative de Marcel-Edmond Naegelen, alors ministre de l'Éducation nationale, l'État prend conscience de l'importance historique des lieux où s'est produit le débarquement allié du 6 juin 1944. Le ministre s'est appuyé sur la loi du 2 mai 1930 concernant « la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire, ou pittoresque⁹⁷ » pour prendre un arrêté de manière à inscrire la plage d'Omaha Beach à l'inventaire des sites historiques, mais également faire en sorte que la mesure « s'applique aux épaves et matériel de guerre abandonné qui se trouvent sur cette plage⁹⁸ ». La conservation de cette zone à des fins touristiques provoque une certaine problématique pour les institutions puisque, selon le premier article de l'arrêté, celui-ci ne fait pas de distinction entre le matériel allié et allemand. Ainsi donc, faut-il constater l'historicité des lieux seulement au travers des vestiges laissés par les alliés, ou bien admettre également que les artefacts du Troisième Reich

⁹⁷ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

⁹⁸ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

font aussi partie de l'histoire et du cadre ? C'est à partir de mars 1947 que la question semble être réglée par une note à l'intention du contre-amiral, préfet maritime de la I^e région. Ce document comporte à l'alinéa I des dispositions intéressantes : « Il a été décidé sur le plan interministériel de conserver à des fins touristiques quelques-uns des ouvrages ex-allemands qui sont situés dans la zone de débarquement allié du 6 juin 1944⁹⁹. » Cependant, la Marine ne montre aucune envie de prendre en charge la conservation des lieux et son entretien : « Il a été prévu, en travail de la Commission, que la charge des ouvrages ainsi conservés ne saurait incomber à la Marine, pas plus d'ailleurs que les mesures destinées à leur rendre l'aspect qu'ils avaient durant les premiers combats de la libération¹⁰⁰. »

Il émane des mesures prises un lien direct avec la problématique soulevée préalablement. En effet, il est possible de constater que se dégage très tôt (deux ans après les faits) une prise en compte du potentiel historique de cet espace. Toutefois, il ne faut pas soustraire à cette vision le discernement, presque éthique, entre les biens qui ont servi à libérer la France et ceux qui ont fait obstacle à cette volonté. Le bunker, même s'il semble être inclus dans l'historicité de la bataille¹⁰¹, paraît être exclu d'une certaine manière d'une véritable authenticité.

Ce cas, spécifique à la Normandie, montre bien que le caractère historique n'est pas forcément inhérent à l'authenticité. Les marques visuelles, le pittoresque de l'édifice militaire abandonné ne provoquent pas obligatoirement son inscription dans une certaine historicité et inversement. Le ministre, par cette action, prélève seulement la condition historique qui relève de l'importance du lieu aux yeux de la société et non son caractère authentique. L'acceptation d'une forme d'authenticité à travers les traits du blockhaus n'est clairement pas observée. D'ailleurs, ce n'est visiblement pas le but de la manœuvre. Ce comportement démontre la volonté d'inscrire en premier lieu les plages du débarquement dans l'histoire. Les casemates allemandes, malgré certaines réticences à leur inscription, sont en quelque sorte reléguées au second plan. Puisqu'elles font également partie de l'ensemble de l'environnement, leur historicité se doit d'être l'équivalent du sol foulé par les alliés. Cependant, à cet instant, et même en Normandie, cela reste difficile. Seul le facteur temporel, qui est commun à ces deux notions, pourrait faire raccrocher l'authenticité à cette démarche. Toutefois, comme cette situation se rapporte à un événement passé, et donc révolu dans les consciences en Normandie, n'est-ce pas l'expérience vécue qui forge quelque part l'historicité du lieu ?

⁹⁹ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁰⁰ SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22.

¹⁰¹ Il n'en reste pas moins qu'il paraît difficile de faire sans.

Partant de cette question, l'approche se révèle bien évidemment très différente en Vendée. La prise en compte de l'historicité des bunkers sur le littoral vendéen semble découler d'un discernement du même acabit que celui amenant cette communauté à constater l'inauthenticité de ces structures. La perception du potentiel historique du mur en Vendée lors de l'après-guerre ne se fonde sur aucun évènement majeur. Bien que certains combats se soient déroulés aux alentours de plusieurs zones contrôlées et fortifiées par l'occupant, cette société ne s'est pas appuyée sur ces occasions pour inscrire ces lieux selon une historicité qui leur est propre. En Vendée, le groupe social n'a, semble-t-il, pas rattaché la particularité de l'évènement passé au caractère historique des bunkers en vue d'en faire jaillir toute l'historicité. Contrairement à ce qui se fait en Normandie, la collectivité en Vendée ne souhaite reconnaître ni l'authenticité, ni l'historicité qui émane de ces défenses, notamment du fait de la volonté d'oublier. D'ailleurs, le premier schéma, qui montre que l'historicité fait suite à l'authenticité, fonctionne parfaitement dans le cas vendéen. Effectivement, comme personne n'entreprend la démarche de remarquer l'authenticité de cette architecture, cette action permet donc de glisser vers une occultation de son historicité. Les deux notions se lient parfaitement dans ce cadre.

Est-ce donc la seule explication à la non-reconnaissance historique de ces ouvrages en Vendée ? Pourquoi observe-t-on l'effacement irrémédiable des consciences à la simple vision de cette architecture, traduisant en quelque sorte le rejet d'une historicité qui s'est indéniablement accomplie ? Ce défaut d'historicité¹⁰² n'est-il pas essentiellement lié à l'approche d'une temporalité très récente du mur par la société ? Certes, l'originalité événementielle a un impact sur la considération historique du lieu, mais l'inscription de l'ouvrage dans le temps ne participe-t-elle pas également à construire son historicité auprès du groupe ?

La perception de l'historicité des bunkers par la société se révèle, dans les faits, assez complexe. Au-delà de l'observation de la simple anecdote inscrivant le lieu ou la structure au sein d'une historicité, un rôle temporel doit être souligné en vue de faciliter cette inscription.

Le comportement du groupe social, dans ce contexte, relève d'une posture temporelle très ambivalente, imposant pratiquement un problème dans l'articulation du temps et de sa perception. La non-reconnaissance de l'historicité du blockhaus implique alors une certaine négation de l'aspect historique de cette structure. En niant le caractère historique de ces ouvrages, la société s'engage, temporellement, à ne pas inscrire ces monolithes dans un passé révolu. De cette manière, ce processus se raccroche ou bien découle directement de ce que l'on

¹⁰² À l'image du « défaut de mémoire », cette articulation sous-entend l'aspect lacunaire de la société à estimer pleinement le caractère historique du bâtiment.

a perçu à travers l'authenticité. La société semble procéder selon un même rapport temporel lorsqu'elle se refuse à exprimer l'authenticité de ces édifices.

La négation de l'historicité des ouvrages défensifs du Troisième Reich a bien évidemment des conséquences. Ces casemates n'étant pas reléguées à un passé révolu, cela montre que la figure du bunker accompagne la société dans son temps présent. D'ailleurs, cette attitude sociale expose la seconde facette de cette ambivalence. En considérant cet objet comme non-historique, donc à l'image d'un élément « neuf » dénué de passé, la collectivité ne perçoit plus totalement l'écoulement logique du temps. Bien que celle-ci sorte de l'état de déploration soulevé précédemment, l'évaluation de l'historicité de ces édifices permet, ici aussi, de la faire replonger, ponctuellement, dans une condition proche de celle qu'elle a vécu dès la Libération. Ainsi, a-t-elle complètement conscience de ce phénomène ? Dans les faits, il semble que non ; il n'en reste pas moins qu'il s'agit du fruit d'une inconscience collective qui fait en sorte que la temporalité du groupe se déroule avec la représentation du bunker en arrière-plan.

Ne pas reconnaître l'historicité des défenses du mur implique, pour le blockhaus, de devenir, à cet instant et là aussi, un objet du présentisme. Selon cette ligne temporelle, on ne peut pas croire que cette architecture soit une borne temporelle permettant de distinguer le rythme cyclique du temps et de l'histoire. Pour les individus des Trente Glorieuses, la casemate allemande est un édifice qui existe avec eux, même s'ils ne veulent pas forcément le reconnaître. Il demeure par là une certaine confusion puisque cette lacune dans l'appréciation historique du blockhaus amène la société à percevoir une assimilation temporelle entre elle et l'édifice, de façon à le distinguer comme étant contemporain d'une nouvelle époque. Le manque d'historicité de cette architecture militaire au sein de ce contexte révèle, certes, un obstacle à sa prise en compte historique, mais renforce également, du point de vue de la société vendéenne, son caractère atemporel. Le comportement de ce groupe garantit au bunker de ne pas être concerné par le temps, c'est-à-dire que cette architecture vit dans le présent de chacun lorsqu'elle est identifiée. Pour la collectivité, il en découle que ces édifices appartiennent à un présentisme, dont la répercussion montre que l'historicité de ce genre de bâtiment est inexistante. L'expression du présentisme, à travers les ouvrages du mur, efface leur caractère historique.

Bien qu'il semble indéniable que l'authenticité a une part importante dans l'appréciation du caractère historique du blockhaus, la définition même de son historicité se dévoile par une inscription temporelle aux yeux des individus. Il résulte de cela que la société paraît quelque peu perdue face à ce refus de croire à cette historicité. D'un côté, celle-ci avance dans le temps par le biais d'un regain économique et politique, mais, d'un autre, des rappels ponctuels ne lui

permettent pas de se détacher de cette période. Pourtant, est-ce qu'en occultant l'historicité du mur de l'Atlantique le groupe social ne se prive pas d'un futur patrimoine ? Par cette absence d'historicité, ne se construit-il pas de toute pièce un obstacle historique à surmonter ? Plus précisément, refuser l'historicité de ces ouvrages n'aggrave-t-il pas cette ambivalence temporelle ? D'ailleurs, qu'en est-il du lien entre la perception du caractère historique et la transmission de l'héritage, voire d'une potentielle édification de l'identité nationale ?

La perception de l'historicité implique pour l'objet une forme d'aboutissement lorsque cette notion est acquise du point de vue du groupe ou de l'individu. Effectivement, en acceptant cela, c'est-à-dire le caractère historique de l'élément, on reconnaît fatalement son authenticité, mais aussi son inscription dans le temps. De ce fait, l'artefact devient bien plus important aux yeux de l'observateur, qui s'efforce alors de le sauvegarder en vue de le transmettre en tant que patrimoine à la génération suivante. Dans son article « Le patrimoine : "une filiation inversée" ?¹⁰³ », Jean Davallon estime, au contraire, que « la charge de [...] sauvegarder¹⁰⁴ » naît plutôt de la recherche de l'individu à vouloir transmettre ; l'historicité prend alors un cheminement complètement inverse. Tenir compte de ce caractère renforce en quelque sorte ses propriétés authentiques, mais surtout historiques. En raisonnant à partir de cette succession logique d'identification, puis de considération, il ressort clairement pour l'objet une légitimité à pouvoir être transmis. La prise en compte de l'historicité aide à entreprendre l'objet comme relevant du patrimoine.

À l'inverse, en ne tenant compte ni de l'authenticité ni de l'historicité du blockhaus, la société ne se projette pas suffisamment dans le temps pour considérer que cet édifice est peut-être le château de demain. En prenant l'exemple des ruines industrielles de Détroit, Céline Bonnel¹⁰⁵ montre exactement ce sentiment qui appartient aux contemporains de considérer l'anhistoricité¹⁰⁶ des vestiges modernes. Pour l'auteure, cela s'exprime « comme si un consensus nous empêchait de voir le caractère périssable des projets modernes¹⁰⁷ ». Elle n'est pas la seule à constater cet affect, puisque Henri-Pierre Jeudy¹⁰⁸ manifeste une observation identique avec un exemple similaire.

Le manque de recul sur l'avenir oblige alors la collectivité à se complaire au sein d'un instant T, ou plutôt dans un présentisme qui ne montre pas d'évolution, afin de reléguer ce qui

¹⁰³ DAVALLON Jean, « Le patrimoine : "une filiation inversée" ? », *Espaces Temps*, n° 74-75, 2000, p. 6-16.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 9.

¹⁰⁵ BONNEL Céline, « Comment habiter un poncif artistique (les ruines de Détroit) », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 63-70.

¹⁰⁶ C'est-à-dire qui ne tient pas compte du caractère historique.

¹⁰⁷ BONNEL Céline, *op. cit.*, p. 69.

¹⁰⁸ JEUDY Henri-Pierre, *op. cit.*, p. 23.

est présent à un passé révolu. La difficulté de ce comportement vis-à-vis des bunkers expose le groupe à une ambiguïté puisque la figure de la casemate reste physiquement ; mais si l'on ne tient pas compte de son historicité, son souvenir s'échappe¹⁰⁹. D'où une inscription dans le temps pénible, voire impossible. En se fondant sur ces bases, il est clair que l'historicité ne peut tenir si elle ne se raccroche pas à un passé révolu. Ce phénomène favorise alors entièrement le présentisme du blockhaus.

Partant de là, l'absence d'historicité du mur de l'Atlantique engendre bien évidemment un manque quant à la potentielle transmission de ces ouvrages. Considérant cette architecture militaire comme étant dénuée de passé, la société n'entreprend pas l'idée de transmettre ce patrimoine qui perdure dans le présent. D'ailleurs, ce dernier terme (patrimoine) n'a clairement pas sa place dans ce contexte, puisqu'il y a patrimoine lorsque s'est déclenchée une révolution du temps¹¹⁰. Le présentisme de ces bâtiments implique alors la privation d'une redistribution des connaissances historiques à un futur groupe social. La contemporanéité de cette architecture par rapport à la société ne doit pas être oubliée non plus dans ce raisonnement. Ainsi, ne pas délivrer ces bunkers du présentisme dans lequel ils sont maintenus par la société entrave en quelque sorte cette passation d'idées. Le manque d'historicité que perçoit l'individu isolé ou le groupe envers ces monolithes instaure un certain blocage historique pour les futures consciences patrimoniales. Comme le soulignent Céline Bonnel ou Henri-Pierre Jeudy par leurs exemples précédents, l'historicité des bunkers allemands au sein de ce contexte d'après-guerre est à l'image des sites industriels abandonnés d'aujourd'hui.

Le fait que la société vendéenne ne prenne pas en compte l'historicité des blockhaus soulève également un problème lié à la construction de l'identité collective, voire nationale. En effet, comme le souligne Roland Recht, « c'est dans la conscience d'un lien effectif qui relie la ruine à une histoire nationale que se forme une sensibilité nouvelle¹¹¹ ». D'ailleurs, cela se révèle être le cas en Normandie où, très tôt après le conflit, les plages du débarquement et les défenses allemandes participent à une histoire nationale.

Or, en Vendée, la tendance est sensiblement différente. Le groupe social, ne voyant pas émaner au sein des traits de l'architecture une certaine historicité, s'en détourne tout naturellement et l'identité collective s'en détache encore plus. En outre, ce dernier facteur se trouve favorisé, d'une part, par le manque d'authenticité perçue, mais également par toute la

¹⁰⁹ D'où un lien direct avec ce qui a été énoncé précédemment au sein de la section « Une volonté d'oublier ».

¹¹⁰ Plus précisément, il est nécessaire d'observer la « caducité du temps », comme l'écrit Roberto Peregalli, afin d'entrevoir le présent vécu basculer dans un passé révolu. PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 87.

¹¹¹ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 152.

construction allégorique du bunker qui a été remarquée précédemment. Ainsi, la mesure de l'historicité d'un artefact par la société a une importance capitale pour la destinée de l'objet. Le choix qu'entreprend le groupe de se rassembler autour de tel ou tel élément permet de lui assurer, plus tard, une transmissibilité vers d'autres individus, mais aussi une reconnaissance historique. L'historicité de l'artefact participe en fin de compte à la traduction de l'identité collective du groupe. La considération du caractère historique de l'objet est donc une clef primordiale et, devant son absence, on ne peut que constater l'expression d'un obstacle historique.

En résumé, à partir des années 1950, le reflet des ouvrages du mur de l'Atlantique en Vendée s'inscrit au sein d'une perception très spécifique, voire unique comparé à ce qui se déroule en Normandie. Cette vision qu'entreprend la société vis-à-vis de cette architecture militaire demeure sensible et complexe, tant dans le rapport qu'elle entretient avec elle que dans sa faculté d'y entrevoir une légitimité historique. Le groupe social persévère alors, tout au long des Trente Glorieuses, dans l'établissement d'un raisonnement qui demeure basé sur une interprétation allégorique du bunker, visant finalement à nier le caractère historique de ce système défensif. De cette façon, l'administration locale et la société ne relèvent ni l'authenticité, ni l'historicité qui émanent de ces édifices. En revanche, par ce comportement, la collectivité démontre une profonde difficulté à mesurer sa propre temporalité vis-à-vis des bunkers. Le refus de l'authenticité et de l'historicité du blockhaus pousse à appréhender cet édifice comme étant une figure contemporaine accompagnant la société dans son propre présent. Il en résulte clairement une confusion, où l'empreinte temporelle de la casemate n'est pas reléguée à un passé révolu, mais coexiste selon la même ligne temporelle que le groupe social. L'approche est telle que l'ouvrage défensif s'apparente à une incarnation physique du présentisme, éliminant par là l'occasion de voir en surgir l'authenticité, voire l'historicité. Devant le rejet indéniable de la société à considérer l'*Atlantikwall* comme un monument historique, on peut se demander quelle sera la prochaine étape de son anéantissement. Cela se traduira-t-il par une disparition physique ou par une éclipse de son souvenir ?

II.2. Une conservation accidentelle

À partir des années 1950 en Vendée, la société d'après-guerre révèle une tendance certaine à se détourner, par tous les moyens possibles, de ces trop nombreux reflets qui lui rappellent ce qu'elle vient de vivre. Cette approche particulière du groupe social se traduit alors par la formulation d'une interprétation allégorique qui lui permet de soustraire à son regard cette architecture militaire embarrassante. La destruction semble être la solution la plus simple pour l'administration pour contenter le ressenti de la population à l'égard de ces vestiges.

Par cet acte, la collectivité souhaite mettre un terme à cette forme de récurrence temporelle et inhérente à la figure du blockhaus. Pour les individus, la présence de ces structures implique un rapport au temps spécifique, qui se ressent très nettement dans leur incapacité à en mesurer soit l'authenticité, soit l'historicité. La représentation du bunker suscite à la fois un rappel, mais aussi une confusion temporelle de l'écoulement logique du temps. D'où l'association de la casemate allemande à une incommodité visuelle, doublée d'un caractère indubitablement lié au présentisme.

Bien qu'entre 1950 et 1970 un nombre considérable d'ouvrages ait disparu, la multiplication des demandes d'enlèvement provoque au sein de l'État une certaine inquiétude quant au financement de chacun de ces projets au titre de la loi sur les dommages de guerre. Les agglomérations du littoral vendéen n'ont pas, bien évidemment, la trésorerie adéquate pour faire face à cette problématique. En s'appuyant sur la question posée par Jean-Michel Leniaud quant aux motivations « justifiant la conservation et [...] celles qui conduisent à la destruction¹¹² », comment l'État a-t-il aiguillé ces localités vers des solutions secondaires plus économiques ? Par quels moyens, autres que la démolition, la société des Trente Glorieuses, en Vendée, va-t-elle satisfaire son envie d'oubli ? De quelles manières les dernières traces du mur de l'Atlantique vont-elles être dissimulées et pourquoi sont-elles parvenues jusqu'à aujourd'hui ?

Il convient de diviser cette réflexion en deux axes successifs et complémentaires. Il sera alors pertinent de préciser, en premier lieu, le lien fondamental qui unit la perception de l'objet et la dissimulation de sa forme. Plus précisément dans ce cas-ci, cela revient à expliciter le comportement cognitif de la société envers les blockhaus, et son inventivité à vouloir les dissimuler. Dans la suite de ce premier point, nous nous intéresserons aux résultats de cette occultation en se demandant quels en sont les impacts sur les vestiges du mur. Ces solutions

¹¹² LENIAUD Jean-Michel, *op. cit.*, p. 68.

ont-elles eu une quelconque influence sur la capacité des monolithes à résister aux stigmates du temps ? Ont-elles aidé à la conservation des ouvrages ?

II.2.1. La dissimulation ou l'éclipse d'une allégorie

L'ouvrage militaire, quel qu'il soit, admet en ses traits architecturaux une composante fondamentale : celle de demeurer invisible. À l'image des nombreux blockhaus que compte le littoral vendéen, la dissimulation des bunkers fait partie intégrante des préceptes que dicte la tactique du mur pendant la guerre. Comme il a été observé plus haut¹¹³, cette architecture militaire connaît un rapport quasi symbiotique entre son esthétisme et la nature qui l'entoure. La casemate, par son dessin, montre cet ultime souhait de correspondre au mieux à l'environnement, démontrant par là une mimesis quasi-parfaite. Un lien immuable s'est manifestement créé, à tel point que l'œuvre humaine se confond avec la nature.

L'analogie entre l'étude d'un camouflage exemplaire pendant le conflit et la dissimulation des ouvrages que prône la société d'après-guerre demeure ici très singulière. En effet, dans ce contexte propulsé par l'atmosphère des Trente Glorieuses, les structures monolithiques que sont les bunkers apparaissent à l'œil comme des objets qui dérangent. L'irritation qu'offre cette incommodité visuelle surgit lorsque la confusion avec la nature disparaît. Le gris du béton armé ressort, se distingue du paysage, et l'individu ressent alors le besoin de vouloir masquer à nouveau cet aspect qui trahit la présence d'une telle architecture. La comparaison est ainsi remarquable. La recherche de la disparition des moindres traces du mur semble donc se répéter par deux fois, mais pour des raisons manifestement très différentes.

Le souvenir de ce temps troublé transperce alors le présent de celui qui perçoit le bunker. Afin de régler ce contact avec ces éléments d'un autre temps, la société vendéenne des années 1950 réfléchit aux différents moyens permettant de s'en débarrasser. Certes, le démantèlement par la destruction directe des édifices solutionne ce « problème insoluble », mais seulement dans un premier temps. Ainsi, comment l'État pousse-t-il les administrations à se diriger vers des méthodes plus simples et moins coûteuses en matière de dissimulation ? D'ailleurs, la dissimulation des blockhaus, ou le fait de ne plus les percevoir, marque-t-elle une nouvelle perception du littoral ? Cette action libère-t-elle la société de l'allégorie dans laquelle elle s'est enfermée ? Ou, au contraire, conforte-t-elle le groupe social dans le processus de refoulement de cette période ? Comme peut l'écrire Paul Virilio¹¹⁴, la recherche d'une

¹¹³ Voir section « L'art du camouflage » p. 244.

¹¹⁴ VIRILIO Paul, *Esthétique de la disparition*, Paris, Galilée, 1989.

esthétique de la disparition révolutionne-t-elle le temps ? Enfin, le fait de cacher l'élément aux yeux de tous n'est-il pas une manière de manipuler la mémoire, et plus particulièrement le souvenir ?

Afin de répondre à ces différentes interrogations, il convient de débiter ce propos par l'impact que peut avoir la dissimulation sur le comportement de la société vis-à-vis de cet héritage controversé. Dans le but d'illustrer ce qui motive le groupe social à dissimuler les ouvrages allemands en Vendée, il est opportun de prendre plusieurs exemples permettant d'analyser cette tendance spécifique à ce contexte.

Les constatations précédentes ont permis d'appréhender le fait que les bunkers sur le littoral vendéen dérangent la société par leur simple présence, que c'est par un rapport visuel et cognitif que l'individu observateur formule cette gêne. Dans le but de régler ce trouble, il est apporté une réponse physique et violente par les collectivités qui entreprennent un démantèlement et la destruction irrémédiable des ouvrages. Au lendemain de la Libération, il s'agit du seul choix possible, puisque l'idée de vivre quotidiennement avec une casemate perturbe les habitants. La démolition des blockhaus fait donc suite à un ressenti du groupe social qui se refuse de cohabiter avec de telles architectures. Cette proximité fait, en effet, naître chez certains l'interprétation allégorique développée précédemment, mais aussi un refoulement mémoriel voulant éliminer le souvenir de cette période.

Toutefois, en procédant de cette manière, l'État se trouve rapidement confronté à une difficulté. L'étendue des coûts de destruction, et ce, uniquement pour l'agglomération des Sables-d'Olonne, s'élève à plusieurs millions de francs. Au vu d'une note¹¹⁵ interne rédigée par la collectivité juste après la libération des territoires, l'estimation s'approche des 50 millions de francs pour effacer du paysage l'ensemble des ouvrages. Cependant, cette première évaluation des frais est illusoire puisque, dans une lettre¹¹⁶ écrite en août 1949 au maire de la commune, Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, révèle que, pour seulement deux projets, il est nécessaire de réunir la somme de 32 millions de francs. Partant de ce constat, la volonté d'éradiquer chacun des bunkers tient plutôt de l'imaginaire.

En outre, ce premier obstacle financier est rejoint par une problématique liée au déblayement des gravats. Certes, il n'est pas encore question à cette époque d'un recyclage des matériaux tel qu'on l'entend aujourd'hui ; il s'agit plutôt de leur réutilisation. En effet, si les finances posent un véritable problème de fond, la démolition d'une telle architecture provoque également énormément de décombres à transporter. Des solutions sont alors trouvées,

¹¹⁵ AMSO, cote H VII 104.

¹¹⁶ AMSO, cote H VII 103.

notamment les utiliser pour l'empierrement des routes avant leur goudronnage¹¹⁷. Un autre point peut également être associé à l'inconvénient de la démolition. Il n'est pas soulevé immédiatement, mais un peu plus tard, lorsque l'urbanisation des années 1950-1960 s'organise. Effectivement, dans son témoignage¹¹⁸ recueilli par Marcel Guilbaud en novembre 1979, le préfet de la Vendée évoque le danger que peut comporter ce genre d'entreprise pour les édifices se trouvant aux alentours.

Partant de ces complications qui contrecarrent sérieusement les plans des administrations locales visant à supprimer le moindre élément défensif, l'État leur propose une autre solution : la dissimulation. Selon les documents retrouvés, cette seconde méthode semble apparaître dès les années 1950, où le besoin de liquidités devient crucial afin d'être en cohérence avec la relance économique des Trente Glorieuses. L'idée de rendre invisibles les blockhaus provient du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Dans une correspondance¹¹⁹ entre Eugène Claudius-Petit et Charles Rousseau, maire des Sables-d'Olonne, le ministre expose à l' élu ses solutions à propos d'une casemate un peu trop voyante selon le goût de l'édile : « Ce dernier ouvrage pourrait, d'ailleurs, être assez facilement camouflé, et pour éviter les inconvénients [...] il suffirait d'en murer les ouvertures et de procéder à un remblaiement sommaire¹²⁰. »

Cependant, cette nouvelle stratégie de l'État n'est pas présentée aux collectivités comme résultant d'un manque de liquidités, mais plutôt comme relevant d'une discordance avec « l'intérêt général ». Ainsi, le prétexte pris par l'État afin d'éviter le coût de la destruction revient à montrer, en quelque sorte, que la solution initialement adoptée n'est plus en phase avec les enjeux de la nation. Au regard de dépenses trop élevées, le choix de la dissimulation permet de faire disparaître cette architecture de la vue à moindre coût.

Ainsi, cette nouvelle tendance offre aux administrations locales l'avantage d'atteindre un objectif similaire à celui de la destruction. L'utilisation du terme « camoufler » a ici un lien manifestement fort avec le visuel, ou encore avec l'optique. À l'image de l'analogie établie lors de l'introduction de cette section, le camouflage connote indéniablement le fait de soustraire l'élément de la vue, soit de l'attaquant, soit de l'observateur civil.

Il faut attendre la fin des années 1970 pour que le terme évolue vers un second vocable plus expressif : la dissimulation. C'est dans une lettre¹²¹ du préfet de la Vendée datant

¹¹⁷ AMSO, cote H VII 104.

¹¹⁸ AMSO, cote H VII 103.

¹¹⁹ AMSO, cote H VII 103.

¹²⁰ AMSO, cote H VII 103.

¹²¹ AMSO, cote H VII 103.

de novembre 1979 que le mot est employé. L'intention est alors bien plus claire. Certes, il s'agit toujours d'une action visant à cacher l'objet de la perception, mais le lien avec le regard est renforcé. On tend vers une dimension selon laquelle l'existence de l'élément, du bunker, dérange les consciences qui le contemplant. La vision est comme troublée par cette silhouette, il existe une gêne optique dont le seul remède réside dans la dissimulation. La profondeur linguistique de ce terme permet alors de mesurer sa pleine capacité à pouvoir enrayer cette incommodité visuelle qui tourmente l'observateur lorsqu'il est confronté à ce type d'architecture. La société camoufle les traits du blockhaus, mais en réalité elle fait bien plus que cela, elle en dissimule les traces qui l'importunent dans son quotidien.

D'ailleurs, l'explication de ce comportement social ne tient pas seulement dans une simple interprétation financière essentiellement liée au contexte, mais s'affilie également à l'élaboration de l'allégorie soulevée précédemment. Effectivement, cette volonté de faire disparaître ces structures militaires demeure le résultat *in fine* des préceptes qu'impose la lecture de cette allégorie. Cette tendance, qui prend le pas sur la démolition, est alors l'expression physique de cette réflexion qui semble avoir mûri depuis la libération du territoire. En outre, il est nécessaire de comprendre la chose en ne la résumant pas au fruit de ce qui remplace définitivement la démolition. La dissimulation des blockhaus progresse en même temps que leur démantèlement et, par moment, cette résolution peut être généralisée à une localité en particulier.

Le camouflage, puis un peu plus tard la dissimulation, résout de cette façon les difficultés visuelles intrinsèques à la perception de la plasticité du blockhaus au sein du littoral. Néanmoins, est-ce que cette nouvelle méthode solutionne complètement le problème du point de vue de la société vendéenne ? Le fait de cacher ces ouvrages n'entraîne-t-il pas une nouvelle vision du paysage pour la communauté locale ?

Si la dissimulation rejoint la destruction sur certains points comme l'absence visuelle de la structure, il n'en reste pas moins que l'édifice est malgré tout encore présent physiquement. L'objet ainsi dissimulé est, certes, invisible au regard de la société, mais cette solution engendre pour le groupe social de cohabiter avec lui. Il s'agit là d'une « cohabitation silencieuse », l'architecture veille inconsciemment dans le paysage. L'avantage de cette solution demeure dans le fait que les membres de la société n'ont plus conscience de la présence d'un bunker à leurs côtés. Ne plus percevoir les traits du monolithe efface, tout aussi efficacement, l'allégorie qu'ils ont formulée précédemment. L'élément est sous les yeux de l'observateur, mais ne peut plus être perçu. Le rapport cognition-conscience chez le groupe ou l'individu isolé est flagrant ici. Toutefois, même si la dissimulation permet d'assouvir les

besoins de la société à cet instant, elle ne le fait que temporairement. En effet, la cohabitation entre le groupe social et ces structures peut tendre vers une reprise de conscience de la collectivité à ce sujet. C'est d'ailleurs ce que l'on peut remarquer avec la réaction du maire des Sables-d'Olonne qui, à partir de septembre 1979, souhaite reprendre la démolition des casemates allemandes¹²² et mettre fin à leur camouflage. Ainsi, la dissimulation est une solution économique, mais est-ce qu'elle permet d'effacer de manière complète l'empreinte mémorielle que laisse le bunker au sein des consciences ?

En dissimulant l'image que reflète le blockhaus, la société vendéenne semble d'abord vouloir soustraire ces structures à son regard. Pourtant, le fait de cacher l'élément défensif ne favorise-t-il pas également son oubli ?

La réponse à ces interrogations se révèle assez complexe, puisque le simple fait de vouloir masquer un édifice spécifique à une période, ou qu'il soit lié à un passif controversé, met en forme l'envie manifeste d'un refoulement mémoriel. Comme il a été remarqué précédemment, le fondement même de l'interprétation allégorique des blockhaus tient dans un rapport cognitif, mais aussi dans la volonté d'oublier ce souvenir. De cette manière, en recouvrant la casemate de terre, le groupe social traduit le « défaut de souvenir » au moyen d'une démonstration physique. Cette action d'enfouir la figure dérangeante d'un des nombreux produits du Troisième Reich résulte, en réalité, d'un souhait de conjurer, d'une certaine façon, les problèmes que soulève cette allégorie (Occupation, travail forcé des requis...). Ainsi, la dissimulation, tout comme la destruction, conforte la population dans son besoin de refouler un tel l'objet.

Le refoulement que porte la dissimulation des ouvrages favorise à terme leur oubli. L'individu seul ou la collectivité va donc délaisser au fur et à mesure le souvenir de cette architecture au profit de ce qui la remplace. La forme nouvelle, cette transformation, créée par la dissimulation, interagit avec la société de manière à lui faire oublier totalement ce qui est véritablement derrière. Ce masque est largement plus acceptable qu'un amas de béton grisâtre. Ce phénomène, lié à la mémoire collective, engendre une perte à plus ou moins long terme. Par la dissimulation, la population perd très rapidement l'emplacement même où était située la casemate. Certains individus vont même jusqu'à effacer le souvenir de l'édification des défenses du mur. Ce comportement semble se déclarer assez vite au sein de ce contexte, où un dynamisme économique et politique ne permet pas à la mémoire collective de fixer ce genre de souvenir.

¹²² AMSO, cote H VII 103.

En revanche, ce lien entre la dissimulation et le souvenir appelle visiblement à venir sur la question de la manipulation de la mémoire. Effectivement, la dissimulation et les effets qu'elle implique sur les bunkers ne sont-ils pas un moyen de remanier la mémoire et plus particulièrement le souvenir de la société sur ce sujet ? Cacher ces ouvrages aux yeux de l'observateur, n'est-ce pas ici la recette idéale pour lui en interdire l'histoire et l'accès ? Paul Virilio, qui fut l'un des premiers à s'interroger sur le pourquoi de ces monolithes dans ce contexte, écrit : « Je m'arrêtais souvent pour contempler un bunker [...] me demandant pourquoi leurs formes polies étaient si indéchiffrables, d'où venait leur sorte d'invisibilité plastique¹²³. » L'architecte, devenu plus tard philosophe, entrevoit par là ce qu'implique la dissimulation des formes, de l'esthétique générale d'une telle architecture. Par le camouflage, il est difficile d'appréhender l'objectif final de ce genre de structure. Qu'il s'agisse d'un camouflage de guerre ou de l'occultation élaborée après-guerre, cela interdit manifestement à l'individu de comprendre le véritable but de ces édifices. Le fait de dissimuler ces casemates au regard de la société, permet donc, en même temps, de les soustraire à l'histoire et de les effacer des souvenirs. Dans *Ce que nous disent les ruines*¹²⁴, Sophie Lacroix évoque cet aspect particulier, où l'héritage des vaincus peut poser un problème aux vainqueurs. L'auteure écrit donc que « les ruines offrent une autre entrée sur le théâtre de l'histoire¹²⁵ », à l'image d'une seconde voie pratiquement plus authentique que le discours officiel. Ainsi, en dissimulant ces artefacts, la société ne s'ouvre qu'à une seule et unique version de l'histoire, instrumentalisant quelque peu le souvenir qu'elle a des blockhaus. De cette façon, l'éclipse des traces mnémoniques que provoque la dissimulation des bunkers ne pousse-t-elle pas également le groupe social à reprendre ses droits sur l'écoulement logique du temps ?

La dissimulation des bunkers a donc pour effet immédiat d'atténuer au sein des consciences les répercussions visuelles et mémorielles qu'offre l'allégorie. Toutefois, il ne faut pas oublier que la formulation de cette interprétation spécifique entraîne la société vers un rapport au temps particulier où, par la simple image du blockhaus, le passé se mêle ponctuellement au présent. De cette manière, le fait de dissimuler ces innombrables ouvrages permet aussi de couper court au présentisme qui se dégage des bunkers. En enfouissant sous terre les traces de ces derniers vestiges, le groupe social se détourne de cette propension à s'en remettre continuellement au passé. L'individu n'est plus tenté de replonger vers un temps qui demeure nécessairement antérieur en vue de le transposer dans le présent. Ainsi, le camouflage

¹²³ VIRILIO Paul, *op. cit.*, p. 117.

¹²⁴ LACROIX Sophie, *Ce que nous disent les ruines*, Paris, L'Harmattan, 2007.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 230.

de cette architecture militaire permet de reléguer ces structures à leur place temporelle, stoppant par là une confusion des temps chez l'observateur. Le résultat de cette solution demeure assez clair pour la société d'après-guerre. Cela lui permet d'activer chez elle la caducité du temps lorsqu'elle est confrontée à ce genre de bâtiment. En masquant les blockhaus à ses yeux, la collectivité rattache les éléments de ce système défensif à un passé manifestement révolu puisqu'il n'est plus visible. Cependant, ce comportement ne semble se dérouler que très lentement, où la période des Trente Glorieuses ne suffit pratiquement pas à faire admettre cette révolution du temps.

En autorisant le groupe social à relayer les bunkers vers une compréhension plus exacte de leur temporalité, la dissimulation l'aide également à se projeter dans le futur, chose qui lui était interdite jusqu'alors. La construction de cet avenir, qui est dynamisé par l'essor économique et politique propre à la période, est donc plus aisée sans le rappel incessant de la figure controversée qu'est la casemate. Le groupe d'individus n'a plus à craindre d'être replongé dans un état proche de la déploration ou se rapprochant du ressentiment lorsqu'il croise ce type d'architecture. Pour François Hartog, l'édification de l'avenir, sa mise en perspective, du point de vue de la société, implique néanmoins un questionnement : « Que détruire, que conserver, que reconstruire, que construire et comment¹²⁶ ? » Ce qui appelle, comme le formule l'auteur, à « autant de décisions et d'actions qui engagent un rapport explicite au temps¹²⁷ ».

Alors que la dissimulation découle d'une motivation résolument économique, la société voit en elle un outil lui permettant d'aller au-delà de la simple occultation visuelle et mémorielle que provoque l'allégorie du bunker. En effet, elle l'autorise désormais à agir directement sur son présent afin de régler son futur. Quels moyens les collectivités en Vendée mettent-elles alors en place pour répondre à cette nouvelle approche ?

La dissimulation de structures monolithiques n'est en vérité pas une contrainte insurmontable pour les services des différentes communes vendéennes. D'après ce qu'Eugène Claudius-Petit préconise dans sa lettre¹²⁸ au maire des Sables-d'Olonne, elle se résume au départ à la simple obturation des entrées et fenêtres de tir. Toutefois, devant l'incommodité visuelle et mémorielle que suscitent les bunkers, d'autres solutions sont mises en place progressivement jusqu'à la fin des années 1970. Ainsi, grâce à la prospection effectuée sur le terrain, il a été possible de relever plusieurs méthodes qui se sont, en réalité, succédé et complétées dans le temps.

¹²⁶ HARTOG François, *op. cit.*, p. 30.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ AMSO, cote H VII 103.

La première d'entre elles est, semble-t-il, la plus répandue sur le littoral vendéen. En effet, il s'agit d'un des plus simples procédés qui puissent exister lorsque l'on veut effacer un édifice du paysage, puisque cela consiste en l'ensevelissement complet de l'ouvrage. Cette méthode reste très aisée à mettre en place et, surtout, elle se montre, dans son application, très peu coûteuse pour la collectivité. De cette manière, énormément de points d'appui se sont trouvés enterrés, et ce, peu importe la nature du terrain. En outre, cette technique de « camouflage » reste la plus facile à mettre en œuvre. Précisons à ce sujet que l'exécution de ce genre de travail est largement aidée par l'implantation déjà semi-enterrée des bunkers dont seules les façades restaient exposées. Plus précisément, les abris pour la garnison semblent majoritairement concernés par ce processus. Des cas très intéressants¹²⁹ sont encore visibles à La Chaume (Sa13), dont le remblaiement démontre une réalisation rapide et sommaire. Toutefois, certains blockhaus actifs sont aussi inhumés sous d'importants monticules de terre ou de sable¹³⁰.

Même si l'ensevelissement demande une mise en œuvre très modérée, cette méthode nécessite des moyens humains et matériels pour son exécution. C'est pourquoi les administrations des collectivités décident de profiter du propre camouflage des bunkers pour les soustraire au regard de la société. En réalité, cette technique exploite les stigmates que peuvent fournir la nature et le temps afin de recouvrir entièrement ces édifices. L'abandon de l'ouvrage est alors une condition *sine qua non*, l'architecture militaire étant offerte à la progression naturelle de l'environnement. Bien que cette solution garantisse de masquer efficacement les casemates, elle dépend essentiellement du temps. Ainsi, comme le résultat de cette méthode s'inscrit dans la durée, plusieurs cas sont aujourd'hui remarquables en Vendée¹³¹. Par exemple, le blockhaus R621 à la position Sa70 aux Sables d'Olonne. On remarque la progression d'une nature luxuriante au sein même de l'ancien point d'appui.

L'urbanisation touristique que connaissent les villes côtières de Vendée durant cette période offre aussi une occasion pour les agglomérations d'intégrer ces ouvrages militaires au sein du tissu urbain. De cette manière, certains blockhaus se voient incorporés à des structures plus contemporaines, lissant ainsi leurs traits stylistiques si particuliers¹³². Cela est remarquable dans les rues de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Il est possible d'observer des habitations incorporant un bunker sans laisser transparaître les traits de ce dernier. Cette méthode peut être

¹²⁹ Voir volume II annexe n° 91 – fig. 1.

¹³⁰ Voir volume II annexe n° 91 – fig. 2.

¹³¹ Voir volume II annexe n° 25 et n° 39.

¹³² Voir volume II annexe n° 90 – fig. 3.

vue comme étant à mi-chemin entre la transformation et la dissimulation, mais n'observe-t-on pas dans la modification une part volontaire de camoufler le bâtiment précédent ? Gilles A. Tiberghien le prétend dans son article, où il s'appuie sur la pensée de Cesare Brandi¹³³ afin d'observer un phénomène où « la ruine a été réabsorbée¹³⁴ » et le dessein d'une certaine « inclusion¹³⁵ » de deux édifices pour n'en faire qu'un. En revanche, cette mesure entraîne, du point de vue de la population, une contrainte potentielle, puisqu'il s'agit ici de vivre sur les décombres d'un système défensif édifié par l'occupant. Le facteur lié à l'oubli est donc sensiblement remis en cause, tout comme l'allégorie d'ailleurs. La société ne voit plus exactement l'architecture qui la tourmente, mais elle sait consciemment qu'elle réside au sein d'un bâtiment ayant accueilli dans le passé des soldats de la *Wehrmacht*. Ainsi, malgré un acte volontaire de dissimulation, les préceptes allégoriques tiennent encore.

Ainsi, le camouflage des nombreux blockhaus reposant sur le littoral vendéen demeure une action particulière, que l'on pourrait très aisément qualifier de réaction et non d'une simple « action ». En effet, il s'agit d'un comportement social très classique dans sa forme, puisque cela revient à « ne plus percevoir l'insupportable », à refouler le souvenir qu'impose l'image de ces casemates à l'aide d'une seconde représentation plus acceptable pour le regard de la société. Cependant, outre le fait que les bunkers soient physiquement dissimulés derrière des façades plus agréables à l'œil, quels autres avantages peut-on tirer de la dissimulation ? N'offre-t-elle pas là une des meilleures solutions de conservation que peuvent espérer la culture et l'histoire ?

II.2.2. Les bienfaits de l'occultation

L'occultation des différents blockhaus présents sur le littoral vendéen a permis à la société de se rapprocher, mentalement, de la satisfaction qu'elle peut éprouver dans la destruction. La rupture visuelle entre l'individu, ou le groupe, et la casemate reste un point non négligeable dans cette approche. En substituant ce rapport cognitif des consciences, il est possible d'observer une modulation dans la relation qu'entretient la collectivité avec le temps. Cette dernière arrive alors à surpasser ce ressentiment, ou encore l'état de déploration, au sein duquel le groupe social s'enferme particulièrement vite lorsqu'il est confronté à ce type

¹³³ BRANDI Cesare, *La Théorie de la restauration*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2001.

¹³⁴ TIBERGHIE Gilles A., *op. cit.*, p. 33.

¹³⁵ *Ibid.*

d'héritage. Ainsi, la dissimulation solutionne, en grande partie, les problèmes que suscite l'allégorie ; mais est-ce que cela s'inscrit durablement dans le temps ? Peut-on accepter le fait que cet aboutissement soit la véritable finalité des ouvrages du mur au sein des mémoires ? Ou, au contraire, l'occultation des bunkers allemands ne provoque-t-elle pas la « remise à demain » d'un « problème existentiel », si l'on ose reprendre les termes de l'administration locale ? Occulter simplement l'allégorie qu'engendre le bunker ne revient-il pas à une aide involontaire pour leur survie au cours, puis en dehors des Trente Glorieuses ? D'ailleurs, est-ce vraiment le fruit d'une action accidentelle ou celui d'une intention délibérée ? En somme, quels impacts peut-on tirer des agissements de cette nouvelle méthode sur la destinée des blockhaus ?

L'objectif de ce propos tient manifestement dans l'appréhension du lien résiduel qui semble unir la dissimulation à la préservation des bunkers au sortir des Trente Glorieuses. En effet, une corrélation discrète s'est indéniablement formée entre ces deux notions, où l'une apparaît comme étant la cause et l'autre la conséquence. Pour développer ce point, il est nécessaire, dans un premier temps, de porter une attention particulière à l'importance de la durée pour parvenir à la dissimulation des bunkers auprès de la société vendéenne. La liaison visuelle étant rompue, comment évolue l'oubli de cette architecture ? À la suite de cela, il conviendra d'analyser les répercussions qu'engendre la disparition sur le souhait initial du groupe social, c'est-à-dire celui qui revient à la destruction des ouvrages. Enfin, on se demandera quels bienfaits apporte l'occultation de ces édifices à la culture et à l'histoire.

Faire disparaître un élément de la vue d'un groupe ou d'un observateur provoque, à terme, son oubli. Comme le montre Paul Ricœur, qui s'appuie sur les réflexions que fournit Maurice Halbwachs dans *La Mémoire collective*¹³⁶, pour « se souvenir, on a besoin des autres¹³⁷ ». Par conséquent, effacer chacune des traces que laissent ces ouvrages militaires dans le paysage, engendre au sein des consciences l'arrêt de la transmissibilité de cette réminiscence. L'interaction sociale qui « réveille » le souvenir de ces casemates entre les individus s'effondre puisque la dissimulation a engagé son travail de sape sur le rapport cognitif et visuel que peut ressentir la collectivité en observant ces édifices. Ainsi, sous l'effet de la non-réactivation, les traces mnémoniques s'effacent, s'étiolent lentement, au profit de la création d'un « défaut de souvenir ».

De cette manière, l'occultation des ouvrages allemands permet, certes, de régler le mal-être de la société vis-à-vis de ces édifices, mais également de favoriser cette amnésie collective. Il faut donc comprendre la chose comme un comportement social qui prend racine au sein d'une

¹³⁶ HALBWACHS Maurice, *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.

¹³⁷ RICŒUR Paul, *op. cit.*, p. 147.

période dont il faut éclipser le passé ou le vécu. La dissimulation de cette architecture aide alors la société à se concentrer sur d'autres impératifs qui demeurent manifestement liés à ce contexte. En encourageant la mise en place de cette solution, la collectivité n'a plus complètement conscience de sa cohabitation avec d'anciennes structures militaires édifiées par l'occupant. L'évolution de la société au sein des Trente Glorieuses lui garantit, au fur et à mesure, l'accomplissement de cet oubli ou renforce, quelque part, le désintérêt pour cette forme de patrimoine.

Le détachement de la société des représentations que fait naître le bunker motive également le groupe social à le refouler dans son entièreté, d'où une connexion avec l'oubli, mais aussi avec le fait d'occulter ce type de bâtiments. Cette tendance autorise alors la société à oublier, de manière totale, l'existence même de ces structures, à ne pas perpétuer la transmission de ce qu'elles incarnent aux futures générations qui peuvent, probablement, s'y intéresser. Il n'est donc pas surprenant de remarquer la propension de la population à oublier, avec une très grande facilité, l'emplacement même d'un édifice, et ce, de manière rapide¹³⁸. Néanmoins, la dégradation visuelle qu'engendre la ruine a, pour Roberto Peregalli et le réalisateur italien Pier Paolo Pasolini, « un caractère révolutionnaire [...] qui fait douter du système¹³⁹ ». De ce point de vue, la réaction que la population met en marche durant cette période fonctionne très bien. Ainsi, elle entraîne, avec le camouflage des casemates, l'oubli de l'occupant et occasionne, de la même façon, la suppression de ce regard qui interroge, selon elle, inutilement les consciences.

Dissimuler ces innombrables vestiges du littoral vendéen provoque alors un moment de répit pour les bunkers. Comme ceux-ci sont masqués par une forêt, des dunes ou encore incorporés au tissu urbain, le nombre de démolitions décroît en conséquence. En outre, ce phénomène s'accroît grâce à la rupture visuelle et cognitive qu'éprouve la société vis-à-vis de cette architecture controversée. Puisque ce lien, lié à l'optique, est rompu, il est possible de constater l'effacement, ou du moins l'atténuation, de la volonté spontanée de détruire cet héritage de la Seconde Guerre mondiale. L'oubli joue également un très grand rôle dans l'évolution de ce comportement social, et demeure directement rattaché au fait de ne plus voir ces ouvrages. Ne pouvant plus contempler, l'observateur finit par oublier l'allégorie liée à l'élément, ainsi que sa motivation à le détruire.

Pour le mur de l'Atlantique, cette nouvelle méthode visant à le faire disparaître de la société, sans atteinte à son intégrité physique, lui permet de s'ouvrir sur une période d'attente,

¹³⁸ Les articles de journaux évoquent la découverte d'un bunker alors qu'il s'agit plutôt d'une redécouverte.

¹³⁹ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 97.

sorte de « veille silencieuse ». Ce moment de léthargie profonde lui évite de perdre davantage d'ouvrages, mais lui permet aussi de maintenir son architecture en l'état. Ainsi, la conservation des blockhaus allemands tient-elle plus de l'accident ou d'une intention collective délibérée de les garder cachés ?

Afin d'appréhender les tenants et aboutissants de cette étonnante conséquence, il paraît nécessaire de se centrer sur ce qu'entend véritablement la société par « dissimulation ». Est-ce qu'au sein de la pensée du groupe social cette action amène une réponse similaire à la destruction ? En effet, puisque la conservation des blockhaus semble découler de leur occultation, peut-on entendre que la population avait compris l'ensemble des effets de cette action ? Ou est-ce une conséquence complètement fortuite ?

Si l'on s'attache à la compréhension du vocabulaire, il est vrai qu'au premier abord faire disparaître une quelconque architecture peut s'apparenter à sa destruction puisqu'elle n'est plus visible dans les deux cas. D'ailleurs, au sein du point précédent, cette composante a été amplement examinée. Toutefois, l'éclipse des ouvrages défensifs ne trouve pas la même définition dans le temps que leur destruction. Cette méthode de substitution tient des propriétés que l'on peut qualifier d'éphémères : l'objet peut très facilement réapparaître plus tard, à la suite de sa redécouverte, par exemple ; contrairement à la destruction qui possède une facette irrémédiable. En outre, il faut prendre en compte le caractère monolithique de ces édifices qui implique, dans l'exemple de la déconstruction, une démolition totale du bâtiment¹⁴⁰.

En choisissant le camouflage des bunkers, la société semble donc avoir mal compris ce que signifie réellement ce terme, ou plutôt les effets qu'il engendre à long terme. Effectivement, comme il est possible de l'observer, l'impact qu'ont ces deux méthodes dans le temps n'a strictement rien à voir. En optant pour la simple occultation des blockhaus, les collectivités, sous la pulsion de l'État, ont donc seulement pensé à court terme, et ce, en raison de « l'urgence » somme toute relative de répondre aux problèmes que suscite l'allégorie du bunker.

Le fait d'écarter les casernes allemandes du regard de la population, de l'essor des Trente Glorieuses – sans pour autant les détruire – permet de décrire ici le comportement paradoxal de la société. En effet, si l'on part de la volonté initiale du groupe d'éradiquer l'ensemble des ouvrages édifiés par l'occupant, il apparaît qu'avec la dissimulation cela sera très difficile en raison du caractère provisoire de cette méthode. La décision de prendre cette

¹⁴⁰ GRAFFARD Thomas, « L'inscription du mur de l'Atlantique dans l'articulation Construction-déconstruction », *Journées thématiques 2018 de l'École doctorale Sciences du Langage, Psychologie, Cognition, Éducation (SLPCE)*, avril 2018, Poitiers, France, 14 p.

voie, plutôt que celle de la démolition générale du mur, ne paraît pas totalement réfléchi et fait preuve d'une contre-productivité pour résoudre, de manière intégrale, les questions qui découlent de l'allégorie.

Cette tendance que suit la société est, dans les faits, très curieuse lorsque l'on s'y penche d'un peu plus près. La composante de l'immédiateté ou celle de l'impulsivité peut, en quelque sorte, expliquer ces agissements. La société s'est tout simplement jetée sur une solution complaisante afin de régler au plus vite un problème « majeur » qui la tourmentait. La réflexion qui résulte de ces deux actions, occultation et destruction, et qui les oppose, ne s'est sans doute pas formée dans les consciences au sein de ce contexte. Il est donc très probable que les collectivités se soient uniquement portées sur les avantages qu'elles peuvent retirer de la dissimulation, à savoir ses capacités immédiates à endiguer la problématique engendrée par l'allégorie du bunker.

Le caractère paradoxal de cette démarche se renforce encore davantage lorsque l'aboutissement de l'occultation tend vers la sauvegarde des ouvrages du mur. La population, en choisissant cette solution, a donc aidé, quelque part, à sauver de la destruction une architecture qui, de façon intrinsèque, l'importune visuellement et mnémoniquement depuis la Libération. Certes, grâce à l'occultation, la société semble avoir réglé ses difficultés liées à la vision du bunker, mais il n'en reste pas moins que le résultat de cette stratégie réside en la traduction d'un signe quelque peu déconcertant. À travers cette action, le groupe montre une certaine incertitude quant à la véritable destinée de ces bâtiments. Effectivement, il est possible de se demander s'il n'y a pas, dans cette intention, une part inconsciente de désir de garder une ultime trace de ce passé tumultueux. Malgré un refoulement énergique de l'image du monolithe, ne voit-on pas là le souhait d'occulter ces édifices afin de mieux les étudier plus tard, quand le moment sera venu ?

Justement, la conservation accidentelle du blockhaus allemand semble avoir eu une certaine résonance dans les écrits de Paul Virilio. Ce dernier s'inscrit pratiquement en tant qu'avant-gardiste sur la question avec la publication de *Bunker archéologie*¹⁴¹ à l'occasion de l'exposition éponyme au musée des Arts décoratifs de Paris en 1975. L'architecte et philosophe essaye alors de projeter l'image du bunker au grand jour, d'extraire cette architecture d'un contexte qui vient tout juste de la dissimuler. Cependant, l'exhumation de ce sujet est encore trop sensible, même à la fin des Trente Glorieuses. La société n'est pas encore totalement prête à (re)découvrir ces ouvrages, de faire face à une autre compréhension du passé qui la lie à ces

¹⁴¹ VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

édifices. Alors comment la dissimulation a-t-elle aidé à faire survivre les défenses du mur hors du contexte spécifique de l'après-guerre ? Quels sont les avantages que l'on peut en retirer au profit de la culture et de l'histoire ?

Le temps et l'oubli ont très certainement été les alliés les plus fidèles des casemates pour assurer leur survie hors de cette période. En effet, nous l'avons dit, les intentions de destruction se sont résorbées à la faveur de l'écoulement du temps, effaçant simultanément le souvenir même des bunkers au sein des mémoires. Il n'en reste pas moins que l'allégorie liée à ces structures demeure gravée au sein des consciences. Ainsi, le facteur temporel et l'effacement des souvenirs ont nécessairement joué un rôle majeur sur la conservation de cet héritage ; toutefois, sont-ils les seuls éléments qui ont participé à cette sauvegarde accidentelle ?

Comme cela a été vu précédemment, la dissimulation tient également une très grande responsabilité dans la conduite de ce résultat. Il ne s'agit donc plus ici de remarquer les effets d'un délaissement mémoriel de la part de la société, mais plutôt d'observer les effets physiques de l'occultation sur cette architecture. Le fait de recouvrir ces monolithes d'épaisses couches de sable ou de terre a aussi permis de leur éviter une exposition aux stigmates du temps et de la nature. Certes, la densité du béton permet amplement de résister aux variations de l'environnement, mais en les inhumant ainsi, la conservation intégrale des blockhaus en est d'autant plus favorisée. En outre, la dissimulation rendant inaccessibles leurs accès, cette méthode éloigne également les dégradations potentielles que peut pratiquer la société sur ces ouvrages.

Pour conclure, l'éclipse du bunker hors de la vision de la collectivité entraîne, pour le groupe social, des conséquences plutôt inattendues. En effet, bien que ces répercussions ne s'inscrivent que dans le temps et en dehors du contexte qui fait suite à l'après-guerre, la dissimulation a facilité la conservation d'un héritage controversé. Éloigner les ouvrages du mur du rayon d'action destructeur de la population a engendré une sauvegarde involontaire. La société ne semble pas avoir complètement pris conscience de la teneur de cette solution, d'où l'apparition d'un paradoxe. Contrairement aux actes de démantèlement qui reflètent une action irrémédiable, l'occultation tient une forme éphémère. Ainsi, là où la destruction agit au détriment de la culture et de l'histoire, la dissimulation permet d'atténuer les conséquences de ces choix anhistoriques.

* * *

La perception de la société vendéenne pendant les Trente Glorieuses demeure manifestement ambiguë sachant l'attachement de celle-ci aux conceptions allégoriques qui l'oppose aux blockhaus. La question par laquelle le bunker est considéré, comme l'effacement de l'intérêt culturel et historique s'expliquent, en majeure partie, par le glissement successif de deux comportements sociaux.

Il a été possible d'observer que le cadre administratif au sein du département vendéen perpétue une tendance qui a indéniablement pris ses racines au lendemain de la Libération. Il atteste d'une certaine forme de continuité qui conforte la société dans le fait de considérer la casemate comme une allégorie à détruire, afin de dépasser l'état de déploration qui la touche. La séparation entre le groupe et ce passé spécifique doit s'accomplir. D'ailleurs, à travers l'étude de la linguistique utilisée dans ce contexte, il est possible d'entrevoir une certaine surenchère allant dans le sens du démantèlement, puisque le groupe social est également en train de construire, aux alentours des années 1950, le moment politique de ces vestiges.

Il découle de ces conceptions une déconsidération de l'appartenance des défenses du mur à l'histoire et à la culture. Cet éloignement est motivé par l'absence du couple authenticité-historicité qui façonne, selon la collectivité, à la fois de belles ruines et un « véritable patrimoine ». En outre, ce manque de considération s'explique également par le fait que la société prend cet héritage comme une figure contemporaine de sa propre temporalité. Il n'y a donc pas de prise de conscience pouvant reléguer ces ouvrages à un passé révolu et les estimer comme étant inhérents à une époque historique. À cet instant, le présentisme du bunker se renforce considérablement, allant jusqu'à une confusion temporelle, où aucune césure ne sépare la temporalité de la population de celle des bunkers.

La dissimulation des traits architecturaux des casemates s'inscrit dans la volonté de réduire les coûts exorbitants de la démolition. Néanmoins, elle semble également résulter d'une seconde tendance sociale de la collectivité d'alors. Cette démarche est la traduction d'une volonté de se débarrasser de cet héritage encombrant par l'utilisation d'une image bien plus flatteuse au quotidien. L'intérêt d'atténuer le rapport visuel et cognitif que suscite la représentation du blockhaus parvient à prendre tout son sens ici. Cependant, cela implique aussi la constitution d'un paradoxe. Le caractère éphémère de l'occultation des ouvrages sous-tend l'idée d'un potentiel retour du bunker, mais selon quelles formes cette fois ? Sous une approche architecturale et esthétique ? Ou, encore mieux, par la prise en compte patrimoniale de ces monolithes en tant que monuments ?

Chapitre III. De la sauvegarde patrimoniale tardive

À partir de la seconde moitié des années 1970, la représentation controversée du mur de l'Atlantique en Vendée s'évanouit lentement au sein des consciences. L'occultation des ouvrages de ce long serpent de béton aide à cette œuvre amnésique, où la société perd, au fur et à mesure, l'interprétation allégorique qu'elle a formulée durant les Trente Glorieuses. La fin de cette période, conjuguée aux marques visuelles que laissent la nature et le temps sur ces édifices d'une autre époque, engendre une amorce d'intérêt au sein de la nouvelle génération.

L'image de cette architecture semble entreprendre une évolution, allant de « l'instrument de guerre¹ », voire de mort, vers une nouvelle conception s'appuyant à la fois sur les raisons de son élévation et sur un attrait esthétique. Allant au-delà de cette « interprétation allégorisante² » et se concentrant exclusivement sur le potentiel architectural et historique du mur, Paul Virilio présente dès 1975 un essai sur le sujet. Publié lors d'une exposition au musée des Arts décoratifs de Paris, *Bunker archéologie*³ permet d'inscrire dans la chronologie les prémices d'une mutation des consciences. L'opacité et l'inintelligibilité des blockhaus entament délicatement un mouvement vers une compréhension de leur histoire, mais aussi un rapprochement de la société vers une potentielle pensée patrimoniale.

En conséquence, une nouvelle ère s'ouvre pour les bunkers allemands, où la perception de ces structures change. Les conditions d'authenticité et d'historicité commencent à être réunies, permettant à la population d'entrevoir ces vestiges selon de nouvelles approches. Bien entendu, l'installation de cette nouvelle prise de conscience ne s'inscrit pas immédiatement dans la société et demande du temps.

Ainsi, de quelle manière cette nouvelle sensibilité, à la fois monumentale et patrimoniale, apparaît-elle au sein de ce groupe social au lendemain des Trente Glorieuses ? Ce glissement amène-t-il la société vendéenne vers une crise de sa conscience patrimoniale lorsqu'elle accède à l'idée de rattacher l'*Atlantikwall* à son patrimoine historique ? En somme, par quels moyens le bunker est-il passé d'héritage non pris en considération à une architecture monumentale en passe d'être considérée ?

Afin de mieux comprendre la mutation qu'entreprend la perception de la société à ce sujet, il paraît fondamental d'appuyer ce propos sur deux axes principaux.

¹ NEVEUX Christelle, *Le mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.

² RICÉUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

³ VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

La lente reconnaissance historique du mur à partir de la fin des Trente Glorieuses, autorise l'observation d'une cristallisation quasi-apathique des instances culturelles de l'État autour de cette question. C'est pourquoi il semble nécessaire de s'intéresser en premier lieu à ces différentes strates administratives. Cela permettra sans aucun doute d'appréhender certaines des réticences qui ont animé ces institutions, puis leur résolution en analysant leurs travaux sur ce sujet. Effectivement, peut-on percevoir aujourd'hui l'accomplissement d'une politique officielle visant à sauvegarder spécifiquement ces monuments militaires ?

Par ailleurs, l'achèvement de cette période permet de remarquer la formation d'un nouvel attrait de la population pour ces vestiges, mais qu'en est-il vraiment ? Comment celle-ci est-elle allée au-delà de l'allégorie qui l'embarrassait hier pour entreprendre cette prise de conscience ? L'action de renaissance de ces bâtiments délaissés est indubitablement véhiculée par la fin de la symbolique qu'entretenait le mur de l'Atlantique sur la société. Ainsi, peut-on apercevoir au travers de cette évolution une nouvelle approche dont l'ambition serait de faire redécouvrir ces défenses ? La revalorisation, puis la réhabilitation, des bunkers est-elle en marche ?

III.1. Une gestion administrative ambivalente

Depuis les années 1975, la tendance patrimoniale en France s'est très largement accélérée. La société, après la période des Trente Glorieuses, manifeste un certain goût pour la culture et tout ce qui constitue son patrimoine. Le groupe social ne s'intéresse plus forcément aux objets anciens, mais entre dans une tout autre approche visant à s'ouvrir à des concepts patrimoniaux plus récents. D'ailleurs, le Centre Pompidou qui ouvre ses portes en janvier 1977 représente assez bien ce basculement de la société vers un nouveau type de patrimoine. L'initiative de Jack Lang, les « Journées du Patrimoine » lancées en 1984, marque officiellement cette volonté d'ouverture à la culture sans passer obligatoirement par l'image du patrimoine traditionnel. Cette aspiration mène aussi vers la création des écomusées. Par cela, le reflet de l'identité nationale qu'instigüe l'idée patrimoniale jusqu'à présent évolue nécessairement. Le temps n'est plus à construire cette identité, mais plutôt à élargir ses horizons.

Le concept de patrimoine éveille alors chez certains⁴ une problématique majeure : quel est ce phénomène qui pousse la société à garder, à vouloir « patrimonialiser » son héritage ? La question de la conservation et de la sauvegarde est abordée, mais derrière cela ne s'agit-il pas plutôt de se demander « que reconnaître ? ». En effet, pour qu'il y est un patrimoine, un transfert de l'objet du passé vers le présent doit s'opérer. Ce dernier doit sortir de son présentisme et prendre une destination qui se tourne vers la culture pour être reconnu. La reconnaissance de ce passage est essentielle à la prise de conscience du caractère patrimonial et historique de l'élément par la population.

Ainsi, la problématique que rencontre le mur de l'Atlantique à ce sujet s'impose. L'ouverture patrimoniale que réalise Paul Virilio en 1975 montre cette nouvelle tendance où s'écroulent les réticences que provoquait l'absence d'authenticité et d'historicité. La thèse de Rémy Desquesnes⁵ en 1987 permet d'inscrire dans le milieu universitaire la légitimité historique des défenses du Troisième Reich. Certes, l'allégorie liée à ces défenses commence à tomber en désuétude, mais peut-on observer une totale reconnaissance historique et patrimoniale de la part des différents acteurs des affaires culturelles ?

L'objectif de ce sous-chapitre est donc de percevoir le regard et les actions des institutions culturelles quant à la suite à donner à l'*Atlantikwall*. Observe-t-on une défense patrimoniale au même titre que pour le château de Chambord ou une occultation ? Comment cette administration appréhende-t-elle cette architecture d'un autre type ? Comme relevant entièrement du patrimoine historique ou est-on encore aujourd'hui dans une phase de transition ? Propose-t-elle des plans de sauvegarde et de protection ?

III.1.1. Le travail de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

L'acquisition des consciences au patrimoine militaire contemporain s'est graduellement ancrée entre la toute fin des années 1970 et aujourd'hui. Cet intérêt grandissant de la part de la société semble étonnamment provenir de la proximité avec ces vestiges. La promiscuité visuelle et physique n'a vraisemblablement plus le même effet que pendant les Trente Glorieuses. La portée de cette sentimentalité ne paraît donc plus se diriger vers une réaction de refoulement,

⁴ BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994 ; CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1999 ; JEUDY Henri-Pierre, *La Machine patrimoniale*, Belval, Éditions Circé, 2008 ; LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé*, Paris, Fayard, 2002 ; RECHT Roland, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre*, Paris, Hazan, 2016.

⁵ DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987.

mais suscite dorénavant l'intérêt d'en connaître plus. Malgré les réticences de certains, cette nouvelle sensibilité est renforcée par l'accessibilité qu'offrent les bunkers et autres artefacts militaires laissés sur les plages. La nature et le temps aident également à mettre en relief ce sentiment d'intéressement, à transformer ces monolithes en ruines afin qu'ils soient conformes à la valeur d'ancienneté⁶ si chère à la société. Ainsi, tout le caractère pittoresque de l'ouvrage, ce « sublime parasite⁷ », se dégage de ces artefacts et éveille les sens de l'observateur. En revanche, sans même rattacher les blockhaus au concept de patrimoine, faut-il nécessairement être en face de ruines pour s'y intéresser ? N'est-il pas préférable de défendre l'élément avant sa propre destruction à la manière de Ruskin⁸ ? De prendre soin du monument pendant qu'il en est encore temps ?

Les différentes campagnes de démolition de ces édifices ont sans aucun doute eu un effet bénéfique pour la création de cet affect à leur égard. Dans l'action de détruire est perceptible l'idée même du risque de ne plus percevoir aucune trace de l'ouvrage passé. Le démantèlement répété d'un type architectural favorise, avec le temps, la volonté d'en garder une trace, de procéder à une sauvegarde pour les générations futures. Il en découle ainsi un phénomène de redécouverte des lieux oubliés. Ce principe est principalement dicté par le refoulement collectif d'un objet, tendant de manière consensuelle à le faire disparaître. Puis, lorsqu'il ne subsiste plus que quelques exemplaires de ce même objet, lorsqu'il est devenu rare, une organisation allant au-delà de l'allégorie cherche désespérément à le sauvegarder, voire à le protéger.

De cette façon, la fondation des DRAC en 1977, puis leur implication dans les affaires culturelles et patrimoniales représentent assez bien l'évolution vers laquelle s'oriente la société. Toutefois, de quelle manière s'établit le lien entre ces institutions et l'attrait tout juste naissant pour les défenses du mur ? Quel intérêt porte cette administration à ces vestiges ? Les considère-t-elle comme appartenant à une forme de patrimoine, sinon de monuments ? Si c'est le cas, quelles actions directes ou indirectes met-elle en place ?

Dans le but d'entreprendre une analyse complète des missions attribuées à la DRAC sur ce sujet, il sera utile de décomposer ce point en trois as. En premier lieu, il conviendra de s'intéresser au véritable but auquel s'attèle cet organisme. À la suite de cela, l'examen du programme de reconnaissance des bâtiments construits au XX^e siècle pourra se révéler pertinent pour mettre au jour le lien qu'entretient la DRAC avec les blockhaus du mur. Après cette étude,

⁶ RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

⁷ RUSKIN John, *Les Sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008.

⁸ *Ibid.*, p. 211.

il sera judicieux de prendre comme illustration deux cas concrets qui se sont déroulés en Vendée avec le concours de la DRAC des Pays de la Loire.

La question patrimoniale éveille indubitablement une problématique selon laquelle l'intérêt scientifique domine quelque peu le sujet. Effectivement, la production humaine demeure à la base de ce qui sera qualifié plus tard de patrimoine, voire de monuments. Alors comment peut-on éviter un abus de cette conscience « patrimonialisatrice » toujours plus grandissante ? Jean-Michel Leniaud, dans *Les Archipels du passé*⁹, évoque cette nouvelle tendance où la société est dorénavant de plus en plus demandeuse de patrimoine et de monuments. L'auteur explique qu'il s'est développé au sein du groupe social un « consumérisme¹⁰ » patrimonial de sorte que « tout » peut être pratiquement patrimonialisé et monumentalisé. Cette instrumentalisation quasi-industrielle du patrimoine est également observée par Jean-Pierre Babelon et André Chastel, pour qui la notion même de patrimoine « commence à apparaître à travers le souci moral et pédagogique¹¹ ». Par conséquent, par quels moyens la DRAC prélève la « substantifique moelle » de ce vivier ? Quelle vision du patrimoine apporte cette institution ?

Le travail de la DRAC sur la patrimonialisation d'un objet demeure assez détaché du sentiment que peut avoir la société à son égard. Premièrement, une des missions qui préoccupe ces services culturels est de sauvegarder l'élément, c'est-à-dire de le protéger des nouvelles attaques de la nature et du temps. Pour lancer cette action, il faut bien entendu que l'aspect historique de cet élément ressorte afin de correspondre aux attentes du moment. La sauvegarde est alors synonyme de la protection d'un lieu ou d'un objet, mais ces deux articulations sont également complémentaires l'une de l'autre. L'objectif de ces actes n'est clairement pas de restaurer à neuf l'artefact, mais plutôt de le fixer dans le temps en vue d'éviter de futures altérations.

La sauvegarde et la protection tendent alors vers une prise de décision urgente, puisque l'on extrait l'élément d'un environnement qui lui est hostile. Il est indispensable d'avoir l'idée du risque en arrière-plan pour voir agir cette opération. La sauvegarde se confirme dans ce goût du risque, dans la potentialité de perdre l'objet dans son intégrité physique. Comme l'affirment Jean-Pierre Babelon et André Chastel, « peut-être le prix des objets de ce type ne se révèle-t-il que dans le manque¹² ». Tout le principe de la sauvegarde réside ici, il faut appréhender le

⁹ LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé*, Paris, Fayard, 2002.

¹⁰ *Ibid.*, p. 315.

¹¹ BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *op. cit.*, p. 60.

¹² *Ibid.*, p. 88.

risque d'une destruction complète pour évoquer ce terme. Cette notion vient en complément du phénomène de redécouverte : lorsque l'on retrouve ce que le temps a pris, vient la nécessité d'une sauvegarde afin de ne pas reproduire l'erreur de perdre, une seconde fois, l'objet. La sauvegarde et la protection mettent fin au phénomène de redécouverte en transformant l'objet en patrimoine ou en monument.

La seconde mission à laquelle s'attèle la DRAC concerne la valorisation des lieux ou des artefacts. Cette deuxième facette est la suite logique du travail précédent et reste la finalité du phénomène de redécouverte, à savoir la patrimonialisation de l'élément. Celle-ci se concentre donc sur la mise en lumière de ce qui a disparu ou de ce qui a été oublié par le groupe social de l'époque. Les fondements sur lesquels repose la valorisation tendent vers une approche visant à faire reconnaître ce qui a été choisi comme appartenant à une forme d'héritage d'une société passée. Par la valorisation, il y a bien entendu une mise en patrimoine de l'objet, son assimilation en quelque sorte, mais également dans certains cas la monumentalisation de l'élément. C'est d'ailleurs à ce sujet qu'Aloïs Riegl consacre son livre *Le Culte moderne des monuments*. Dans son sens originel, *Der moderne Denkmalkultus*, l'articulation *Denkmal* désigne le monument, mais connote aussi, selon Jean-Michel Leniaud, « ce qui fait réfléchir¹³ ». Ce dernier va même plus loin en rapprochant ces deux termes de « l'acte de commémoration¹⁴ ». Ainsi, la valorisation du monument consiste à considérer l'artefact comme tel, voire à créer un lien mémoriel avec la société afin qu'elle se rappelle ce qui s'est passé.

Par ailleurs, la valorisation n'est clairement pas synonyme de réhabilitation, ici. Certes, il s'agit de deux termes complémentaires qui intègrent le processus de mise en patrimoine de l'objet, mais le rôle de la DRAC s'arrête à cette première étape. La mise en valeur de l'élément retrouvé et sauvegardé vise plus à entériner sa reconnaissance en tant qu'objet patrimonial aux yeux de la société. Quant à la réhabilitation, elle est déléguée à d'autres acteurs culturels, comme les musées.

Toutefois, l'usage du vocable « valorisation » par la DRAC ne semble pas décrire totalement l'idée qui réside derrière cette action. Certes, à la suite de sa redécouverte, on reconnaît les valeurs intrinsèques liées à l'authenticité et à l'historicité de l'objet, mais on ne fait que représenter ce qui était déjà présent par le passé. La valorisation de l'élément se déroule tout au long de la vie de l'élément jusqu'à son oubli ou sa disparition physique. Les individus d'alors pouvaient pleinement percevoir les qualités de la production sachant qu'ils étaient contemporains de celle-ci. En conséquence, il serait, semble-t-il, plus judicieux d'évoquer une

¹³ LENIAUD Jean-Michel, *op. cit.*, p. 152.

¹⁴ *Ibid.*

revalorisation de l'élément plutôt qu'une simple valorisation. Cela peut passer par le biais de la restauration et d'autres méthodes, mais ce que l'on retire de l'oubli demande de préférence ce type de modulation linguistique.

Cette action de renaissance de l'œuvre délaissée manifeste un choix qui repose sur des critères essentiellement scientifiques. En effet, afin de ne pas se confronter à l'écueil du consumérisme patrimonial et monumental, la DRAC choisit une démarche sélective pour respecter l'authenticité et l'historicité. Par ailleurs, les facteurs rationnels auxquels cette institution se conforme visent à lutter contre la lente décomposition du support. À travers les actions que mène la DRAC, il est possible de faire un parallèle avec la valeur historique qu'expose Aloïs Riegl dans son livre. Ce n'est donc pas « la trace des forces destructrices de la nature¹⁵ » sur l'objet qui intéressent ces services culturels, mais plutôt « son état initial en tant qu'œuvre humaine¹⁶ ». Il ajoute :

« Certes, les destructions passées, imputables aux agents naturels ne peuvent pas être annulées, et du point de vue de la valeur historique elles ne doivent donc pas non plus être réparées. [...] Elles doivent même être résolument évitées, puisque toute décomposition supplémentaire rend plus difficile la reconstitution scientifique de l'œuvre humaine en son état originel¹⁷. »

En prenant en compte le raisonnement de l'auteur autrichien, la DRAC s'engage dans la voie qui est décrite par la valeur historique, autrement dit la préservation à tout prix du support. Cette approche se trouve donc en décalage avec celle du reste de la société qui se rapproche intimement de la valeur d'ancienneté et celle de la remémoration intentionnelle. Au-delà des traces qui permettent d'attester de l'authenticité et de l'historicité de l'objet, le groupe social se conforte également dans une « satisfaction esthétique¹⁸ » liée à la dégradation du support. Tout semble converger autour de ce point, mais l'action des uns garantit la « satisfaction » des autres.

Manifestement, les services de la DRAC apportent un regard scientifique et rationnel sur le patrimoine historique à sauvegarder, mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'objets très récents dont la plastique reste encore plus ou moins immaculée ? Cet acteur y porte-t-il le même intérêt ? Les ouvrages du mur de l'Atlantique représentent assez bien cette ambivalence, entre éléments historiques et modernité chronologique. Ainsi, à travers cette architecture militaire, la

¹⁵ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 81.

¹⁶ *Ibid.*, p. 81.

¹⁷ *Ibid.*, p. 83.

¹⁸ *Ibid.*, p. 76.

DRAC perçoit-elle vraiment une forme de patrimoine à sauvegarder, ou bien est-ce encore trop tôt ? Quelles sont ses actions ?

Le patrimoine très récent pose en réalité une double problématique : d'une part, sa patrimonialisation et, d'autre part, sa reconnaissance, c'est-à-dire sa sélection parmi un vivier plus que généreux d'éléments. Par ailleurs, le XX^e siècle offre une multitude « d'œuvres humaines », si l'on reprend les termes d'Aloïs Riegl. Devant ce constat et face à la volonté de patrimonialiser des œuvres emblématiques de ce siècle, le ministère de la Culture a créé en 1999 le label « Patrimoine du XX^e siècle ». Cette appellation n'est toutefois attribuée qu'à des ensembles architecturaux et urbanistiques liés à cette période. Cela représente potentiellement une opportunité pour la reconnaissance des défenses allemandes. Néanmoins, l'obtention de ce label a des modalités quelque peu différentes de ce que peut proposer une inscription aux monuments historiques. En effet, il n'impose aucune protection ou n'entreprend aucune mesure de sauvegarde pour l'édifice qui en bénéficie. De même, cette authentification n'apporte pas de contraintes particulières aux propriétaires des lieux. Alors quel peut être le but de cette certification ?

La véritable portée de cette action est de promouvoir les différents édifices sélectionnés dans une démarche clairement touristique. Pour ce faire, une plaque¹⁹ est apposée sur le monument de manière à faciliter sa promotion auprès des visiteurs. D'autre part, cette nomination permet d'aider à l'organisation de manifestations culturelles autour de l'édifice. Le second objectif du label « Patrimoine du XX^e siècle » est aussi de faire changer le regard du public et des autorités sur des ouvrages souvent dénigrés, voire recevant une certaine défaveur de la part de ces mêmes personnes. La labélisation du lieu contribue ainsi à la mutation des consciences, suscite chez l'individu une nouvelle sensibilité patrimoniale vis-à-vis d'une architecture atypique. La finalité de cette démarche est de faire comprendre à l'observateur qu'il ne s'agit plus d'une structure banale, mais faisant partie du patrimoine. De plus, en vue d'appuyer cette volonté de patrimonialisation, l'élément labellisé est inscrit dans la base Mérimée²⁰.

L'attribution du label est faite par la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), où les membres de la DRAC siègent aussi dans le but de déterminer si oui ou non tels ou tels ouvrages sont susceptibles d'être labellisés. La sélection se fait surtout à partir de l'originalité que constitue l'architecture de la construction, de manière à ce qu'elle soit

¹⁹ Voir volume II annexe n° 92 – fig. 1.

²⁰ Cette base de données du nom de l'écrivain Prosper Mérimée recueille toutes les informations sur le patrimoine architectural en France. Date de création : 1975. En ligne depuis 1995.

représentative du XX^e siècle. L'emplacement du lieu et son histoire contribuent également à ce choix. La prise de décision fait suite à un échange exposant les différentes positions de chacun, puis un vote à main levée conclut le devenir de la labellisation. À la suite de cet examen, le préfet de Région décerne le label.

Cette appellation retient largement l'attention puisqu'en Vendée deux points d'appui du mur de l'Atlantique ont reçu cette certification : la batterie *Tirpitz* à La Guérinière en 2011, puis le PDT *Clausewitz* à L'Herbaudière, en juillet 2017. La remise de cette certification est sans aucun doute le fruit du milieu associatif gravitant autour de l'association *Atlantic Wall Memory* (AWM) sur l'île de Noirmoutier, qui a largement permis de soutenir ce projet. Ainsi, l'attribution de ce label à ces ouvrages correspond totalement aux critères sélectifs liés à la représentativité de ce type d'architecture dans un contexte donné. L'originalité est également de mise puisqu'il s'agit d'une typologie unique au sein de ce département (R627 et M162a). Dans son analyse, Christelle Neveux va légèrement plus loin sur ce point : elle s'étend sur le fait qu'un bunker peut être également représentatif d'une même typologie, selon le corps d'armée qui l'occupe²¹. Selon elle, ces paramètres de sélection peuvent être appliqués aux matériaux utilisés et à la technique de camouflage²². Cette perception est très intéressante du fait que cette certification ne paraît pas aller aussi loin.

E En vue de constituer une réponse aux écueils de la certification « Patrimoine du XX^e siècle », le ministère de la Culture a mis en place en mars 2017 un nouveau label « Architecture contemporaine remarquable » ou ACR²³. Dans les faits, cette appellation vient succéder à la précédente, c'est-à-dire que tous les ouvrages l'ayant reçue ont automatiquement la nouvelle dénomination. À l'image du titre « Patrimoine du XX^e siècle », le label ACR est attribué « aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements²⁴ ». Toutefois, cela ne concerne plus l'ensemble de la production architecturale du XX^e siècle, mais se limite à des réalisations de moins de cent ans d'âge. Par ailleurs, les modalités de sélection sont également modifiées et doivent désormais répondre à six critères :

« 1° La singularité de l'œuvre ; 2° Le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique, ou sa place dans l'histoire des techniques ; 3° La notoriété de l'œuvre eu égard notamment aux publications dont elle a fait l'objet ou la mentionnant ; 4° L'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique ; 5° La valeur de manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu ;

²¹ NEVEUX Christelle, *op. cit.*, p. 145.

²² *Ibid.*, p. 145-146.

²³ Voir volume II annexe n° 92 – fig. 1.

²⁴ Décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable ».

6° L'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale²⁵. »

Ce label est plus contraignant pour les propriétaires dans la mesure où le détenteur du bien labellisé doit avertir le préfet de Région lorsqu'une modification des lieux est envisagée. Ce dernier peut dorénavant soumettre des observations et des indications au propriétaire, s'il le juge utile.

L'action que mènent le ministère de la Culture et la DRAC aboutit à un résultat en demi-teinte pour la reconnaissance des ouvrages militaires du mur. Premièrement, cette distinction insiste sur le fait qu'il s'agit d'un patrimoine architectural et urbain du XX^e siècle ou de moins de cent ans. En prenant cela en compte, il est évident que les blockhaus et autres défenses militaires entrent dans cette catégorie. Il n'en reste pas moins que cette dénomination demeure plutôt orientée vers des structures civiles telles que des ensembles urbains des années 1960-1970. Alors, est-ce la meilleure des solutions de confondre plusieurs architectures (militaires et civiles) sous une même appellation ? L'observateur ne pourrait-il pas être déstabilisé s'il ne s'appuie que sur ce label pour visiter un site ?

La conséquence est évidente puisqu'on souligne le caractère indéniable de l'architecture monolithique des bunkers, mais on édulcore quelque peu son rôle au sein de l'histoire. Le concept d'un label reste très novateur sur le plan de la revalorisation de l'édifice ; toutefois cela amène à faire des concessions sur le plan historique. Si l'on se reporte à ce qui existe sur place à Noirmoutier, peu d'informations circulent sur le contexte historique du lieu. Il est possible de découvrir des écriteaux explicatifs, mais ceux-ci sont le fruit d'un travail collaboratif entre la commune, l'ONF et l'association AWM. De plus, la plaque apposée par le ministère de la Culture à L'Herbaudière présente ce lieu comme étant une batterie, alors qu'il s'agit d'un PDT. Mis à part ces défauts, il est vrai que le choix de mettre au premier plan les propriétés architecturales des casemates permet de les ouvrir au patrimoine et de ne pas s'inscrire dans un dialogue controversé lié à leur histoire.

En outre, le second point compromettant de cette action réside dans le fait qu'elle ne vise pas spécifiquement les bunkers. Ce facteur demeure quelque peu dommageable puisque, hormis la labélisation de certains ouvrages défensifs, il n'existe aucune autre opération dont la portée soit de reconnaître ce patrimoine. La reconnaissance patrimoniale de ces monolithes de béton s'est donc déroulée indirectement. Malgré ce constat, il convient de noter une évolution

²⁵ Décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable ». Voir volume II annexe n° 92 – fig. 2.

dans la mutation qu'entreprend la DRAC vis-à-vis des blockhaus. En effet, ce type architectural est maintenant considéré officiellement comme appartenant à un type patrimonial, au contraire de ce que l'on peut constater avant les années 1990.

La problématique que pose le label ACR aux ouvrages du mur tient dans le fait qu'il ne s'agit que d'une simple reconnaissance des qualités architecturales des structures défensives. En effet, outre que son orientation ne vise pas directement les bunkers et l'histoire, cette certification n'a pas non plus la prétention de vouloir protéger ces vestiges. Aucune mesure directe de sauvegarde et de revalorisation des blockhaus n'est émise par la DRAC. Par cette dénomination, le ministère de la Culture, par le biais de la DRAC, officialise tout juste le fait de qualifier ces édifices comme appartenant au patrimoine. D'ailleurs, une distinction entre patrimoine et monument semble être faite par ces services. Aucune trace du terme « monument » n'est textuellement présente dans le décret qui institue le label ACR. Il pourrait donc s'agir d'un désir de ces services de vouloir différencier la patrimonialisation de la monumentalisation des artefacts labélisés. Et cela, de manière à éviter une forme de *Denkmalkultus* à la façon de Riegl, visant à un « acte de commémoration²⁶ », comme le souligne Jean-Michel Leniaud, autour de ces ouvrages. Bien qu'il s'agisse d'une avancée en matière de prise de conscience patrimoniale, le visage politique du mur représente encore un frein à sa considération patrimoniale.

La genèse d'une nouvelle sensibilité patrimoniale du mur de l'Atlantique en Vendée s'apparente, pour l'instant, à une simple phase transitoire entre une période d'inconsidération et celle d'une pleine considération. Pourtant, très récemment, certains travaux laissent à penser que les défenses du mur occasionnent quand même un intérêt. Comment se traduit cet attrait sur le terrain ? Quelles sont les actions de la DRAC ?

Au mois de juin 2016, le cabinet d'architecture de M. Delavaud dépose aux services de la DRAC un dossier présentant le « projet d'aménagement et de valorisation de la pointe du But ». Bien que cela touche en réalité la mairie de l'île d'Yeu et le conseil départemental, le programme est soumis à la DRAC pour consultation puisque le site est classé depuis 1995 comme site pittoresque²⁷, outre le fait d'être une zone de protection Natura 2000. Ce projet concerne la revalorisation des bâtiments civils, mais aussi celle de la batterie allemande *Rostock*. Dans sa présentation des lieux, le document montre la présence d'encuvements pour

²⁶ LENIAUD Jean-Michel, *op. cit.*, p. 152.

²⁷ Au titre de la loi du 2 mai 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

les obusiers, ainsi que deux supports d'antenne²⁸. Le but de la manœuvre est d'apposer sur l'un des encuvements une table d'orientation liée aux naufrages au large des côtes de l'île. La seconde position sera ni plus ni moins comblée avec de la terre prélevée sur place afin de « végétaliser cette zone ». Quant à la troisième, « il est seulement prévu un nettoyage de la structure et la réparation des parties fragilisées²⁹ ».

Il transparaît de cette étude un positionnement très discuté lorsqu'il s'agit de la question des vestiges allemands. En effet, le sémaphore et la maison des gardiens ont droit à une « mise en valeur », alors que les défenses reçoivent un simple « traitement ». Cette nuance linguistique provoque une certaine amertume quant aux solutions apportées pour revaloriser ces ouvrages. En second lieu, apparaît une problématique liée à la mise en valeur du site. Le fait de combler un édifice historique afin de le végétaliser n'est pas franchement un acte de « valorisation » du bâtiment. Cela revient tout simplement à masquer une réalité historique et est contraire à la sauvegarde patrimoniale. Il semble utile d'évoquer alors la question relative à la restauration de ces édifices. Le cabinet d'architecture propose des « réparations », mais sur quels principes s'appuie-t-il ? De plus, sachant que le site est classé, pourquoi occulter une partie des monuments qui sont présents ? Ou alors le classement du site sélectionne des ouvrages en particulier ; auquel cas, il serait intéressant de le signaler. Ensuite, si le fait d'installer une table d'orientation reste louable, quel est le rapport entre les naufrages en mer et le support ? L'intérêt patrimonial y est complètement oublié. Voit-on des éléments antiques faisant office de piédestal pour des outils de médiation culturelle présentant un autre sujet ? Par ailleurs, à la page 12, on apprend que les « dalles de béton aménagées autour de l'ancien sémaphore [...] par les Allemands seront évacuées ». Comment peut-on détruire des artefacts historiques sur un site classé ? Ces plaques avaient sans doute un rôle dans la compréhension du site. Ce projet ne met pas en valeur ni ne fait le site afin qu'il ne se dégrade plus, il transforme l'espace afin de créer une hiérarchie entre les vestiges civils et les vestiges militaires.

Lors d'une visite des lieux, le 16 août 2019, il a été possible d'observer ce qui a été réellement fait sur ce site. Premièrement, un écriteau a été installé à l'entrée afin de présenter aux visiteurs les différents édifices (militaires et civils) visibles sur place. L'encuvement rénové est présent sur ce plan³⁰, simplement désigné comme « plateforme d'artillerie ». Quelques informations filtrent à propos de ces installations militaires, mais aucune ne les inscrit comme

²⁸ Après quelques recherches au sein des documents dépouillés, il apparaît que cet architecte a manifestement confondu ces supports « d'antenne » avec les plateformes pour les canons 50 KwK. Voir volume II annexe n° 92 – fig. 3.

²⁹ Voir volume II annexe n° 92 – fig. 3.

³⁰ Voir volume II annexe n° 92 – fig. 4.

appartenant aux défenses du mur de l'Atlantique. Par ailleurs, le rôle donné à cette batterie, « élément clé pour la détection aérienne et maritime », usurpe quelque peu celui de la station radar du Grand Phare³¹. Le premier ouvrage³² hérite donc d'une table d'orientation avec en son centre une rose des vents. Cet encuvement bénéficie d'une « restauration » ou plutôt a été remis à neuf, ce qui a éliminé par la même occasion les traces d'authenticité et d'historicité si chèrement acquises au fil de ces années. Le second ouvrage a complètement été effacé du paysage. Seule sa forme globale se devine à travers la flore. Quant au troisième, des réparations partielles participent, là aussi, à faire disparaître les traces du temps.

Il est probant de prendre comme seconde illustration un cas survenu en février 2018 aux Sables-d'Olonne, plus précisément à la position Sa64. Il s'agit d'une démolition qui a été dirigée contre le blockhaus R612 et sa plateforme d'accès³³. Ces éléments menaçaient de glisser sur la dune et risquaient d'endommager l'environnement, mais aussi de blesser des personnes sur l'estran. Il a été donc intéressant de voir les services de la DRAC collaborer avec les services de l'ONF (Office national des forêts) et surtout avec ceux de la commune d'Olonne-sur-Mer pour cette déconstruction. En effet, malgré un démantèlement complet de la structure sous les recommandations de la commune et de l'ONF, la DRAC a pris l'initiative de nous consulter sur la question et d'établir un scan complet des extérieurs et de l'intérieur de l'ouvrage. Grâce à cette technologie d'imagerie en haute résolution, il est possible de garder une trace virtuelle de l'ouvrage en dépit de sa disparition. En outre, cette intervention a eu pour effet bénéfique de redécouvrir des traces³⁴ datées du 10 juin 1944 laissées par les soldats allemands sur le parapet en béton de la plateforme d'accès.

Toutefois, au regard du coût que cela représentait pour les collectivités (environ 90 000 €), il a été proposé de faire glisser le monolithe le long de la dune jusqu'à ce qu'il rejoigne l'estran où un R667 repose aussi. Cette solution plus économique n'a pas été retenue. Les causes restent assez floues, mais le facteur lié à la protection de la dune est à privilégier.

Les actions que mène la DRAC à propos de la sauvegarde et de la protection des ouvrages du mur en Vendée demeurent limitées. Certes, il est possible de discerner de manière très nette les contours d'une nouvelle sensibilité patrimoniale autour de ces ouvrages, mais ces opérations ne les visent pas directement. L'étude patrimoniale et historique de ces ouvrages

³¹ Voir volume II annexe n° 60.

³² Voir volume II annexe n° 92 – fig. 5.

³³ Voir volume II annexe n°16.

³⁴ Voir volume II annexe n°16 – fig. 2.

demande également une plus grande profondeur historique. Il est déconcertant de remarquer qu'en Normandie ces services sont en lien direct avec le milieu universitaire, alors qu'en Vendée seul le milieu associatif³⁵ soutient cette reconnaissance. Il découle de cela une vision assez symptomatique de ce que représente l'héritage du mur pour la société. La dissimulation et la destruction de ces édifices historiques sont encore d'actualité et peu de moyens sont réellement mis en place pour freiner cette tendance. Qu'en est-il des autres acteurs agissant pour la sauvegarde patrimoniale ?

III.1.2. Le travail de l'Office national des forêts et du Conservatoire du littoral

La période d'oubli des ouvrages du mur, au cours de l'après-guerre et les Trente Glorieuses, a permis, en quelque sorte, un enfouissement naturel de ces édifices bâtis par les troupes d'occupation. Certes, beaucoup d'entre eux sont encore visibles aujourd'hui, mais la nature a sans aucun doute repris ses droits sur ce qui était auparavant une zone fortifiée. Le paysage s'est considérablement modifié avec le temps. L'homme est parfois intervenu pour occulter ces vestiges, remanier la nature de sorte que celle-ci l'aide à dissimuler l'architecture grisâtre dans l'environnement. Comme l'exprime Paul Virilio, « l'esthétique de la disparition renouvelle l'entreprise de l'apparence³⁶ ». La recherche de la forme monolithique se confond avec le culte de son absence, artificielle ou naturelle.

Depuis la Libération, le temps et la nature ont ainsi remodelé à leur guise l'environnement sur lequel reposent les fortifications du mur. Les forêts se sont étendues, l'érosion a fait s'écrouler des falaises et a emporté des dunes, mais quels acteurs gèrent ces espaces sur lesquels des vestiges sont aussi présents ? Lors des investigations menées sur le terrain, il n'a pas été rare de trouver de petits cartels en plastique signés par l'Office national des forêts (ONF) et accrochés aux fils de fer des clôtures interdisant aux piétons l'accès à une zone fragilisée. Créé en 1964, cet office assure la gestion des forêts domaniales et a également la responsabilité de certains chemins côtiers. Créé en 1975, le Conservatoire du littoral se concentre sur les littoraux et les rivages lacustres en acquérant des espaces naturels afin de conserver et protéger l'écosystème du lieu. On peut alors se demander quelle peut être l'implication de ces deux acteurs dans la gestion de sites historiques de la Seconde Guerre mondiale.

³⁵ Par l'association AWM à La Guérinière.

³⁶ VIRILIO Paul, *Esthétique de la disparition*, Paris, Galilée, 1989.

Pour répondre à cette problématique, il est nécessaire d'observer comment ces deux établissements publics considèrent la gestion des bunkers sur les espaces qui leur sont attribués. En effet, ont-ils prévu des plans de gestion pour ces monuments ? Peut-on remarquer une forme de protection des sites ? À la suite de cela, il sera intéressant de prendre plusieurs exemples concrets d'actions menées soit par l'ONF, soit par le Conservatoire du littoral à différents emplacements de la côte vendéenne.

En France, et plus particulièrement en Vendée, la valeur patrimoniale des blockhaus est tout juste reconnue depuis environ une quinzaine d'années seulement. La mutation des consciences pour une telle prise en considération commence à opérer dans la société. Le travail réalisé par la DRAC a permis de mettre en exergue cette prise de conscience. Néanmoins, le nombre d'ouvrages ne permet pas à cet acteur d'établir un suivi chronologique et rigoureux de chaque édifice, ni même d'offrir une capacité d'intervention au cas par cas. En effet, si ce type architectural fait preuve d'une certaine résistance aux agents destructeurs de la nature, de trop grandes fluctuations liées à la structure et à ses alentours doivent être stoppées avant que se produise un danger quelconque. Ce travail de surveillance doit donc être effectué par une institution ayant une très bonne connaissance du terrain et procédant à une vérification régulière des blockhaus. De ce fait, l'ONF est un excellent choix pour cette tâche. Les bunkers sont construits sur un terrain domanial, à savoir les dunes et les forêts. Partant de là, cet organisme a les prérogatives pour intervenir. Toutefois, avant d'évoquer les actions réelles de cet office vis-à-vis de ces bâtiments, précisons que l'ONF a mis en œuvre différents types de gestion en fonction des enjeux qui sont identifiés comme prioritaires.

Le premier de ces enjeux traite de la biodiversité qui peut se développer autour de ces structures. Effectivement, comme il s'agit d'un édifice abandonné, celui-ci s'altère avec le temps et peut, selon le modèle, voir son espace intérieur habité par une faune ou une flore sensible à l'action humaine. Ces organismes vivants, inféodés à l'édifice, représentent donc un facteur que l'ONF se doit de prendre en compte en établissant un suivi de l'évolution³⁷. Cette vigilance se traduit par la mise en place d'un périmètre de sécurité autour du bunker, afin de garantir la sauvegarde des espèces protégées face à des dangers extérieurs. Ici, l'office se veut assez protecteur en séparant ce milieu sensible de l'être humain. Cela se traduit généralement par la construction d'une clôture provisoire en bois, interdisant le passage des randonneurs, par exemple. En outre, une communication interne et un suivi à long terme permettent à l'institution d'observer le développement, ou non, de l'espèce.

³⁷ Par exemple, il n'est pas rare de trouver des espèces protégées telles que le diotis maritime (*Achillea maritima*) au sein des dunes vendéennes.

Il est certain que la présence d'une flore ou d'une faune protégée impacte la condition de la structure dans laquelle ces organismes ont établi domicile. Ce facteur rend donc l'ouvrage dépendant des probables animaux et végétaux qui y trouvent refuge. Ainsi, la sauvegarde et la protection qui en résultent sont complètement intrinsèques de l'écosystème qui s'y est développé. Autrement dit, la visée d'une telle procédure ne comprend aucunement le blockhaus comme un monument, mais plutôt comme un sanctuaire artificiel.

Le deuxième enjeu identifié comme prioritaire par l'ONF est la mise en sécurité des lieux. Nous l'avons déjà évoqué, le bunker peut constituer un véritable danger pour un public non averti. Le risque le plus courant est celui du basculement du monolithe sur l'estran, ou sur une zone de passage. Nous pouvons reprendre l'exemple auquel nous avons été confrontés dernièrement en février 2018 à la position Sa64. D'autre part, l'exploration des blockhaus doit se faire en prenant certaines précautions de base. En effet, la structure de ces édifices se dégrade considérablement lorsqu'ils sont exposés au milieu marin. Il n'est pas rare que des pièces ne puissent plus être explorées à cause de l'état du bâtiment. De cette manière, des individus mal équipés et découvrant les lieux sans plans risquent plus facilement de se blesser lorsqu'ils s'y aventurent. Par ailleurs, les casemates peuvent se convertir en lieu de rassemblement pour des personnes voulant squatter la zone. La patrimonialisation tout juste naissante de ces défenses montre aussi que celles-ci ont souvent été utilisées comme des décharges publiques à ciel ouvert. L'implantation des sites est assez éloignée des lieux de passage, ce qui a favorisé cette tendance. Des risques écologiques menaçant la faune et la flore peuvent découler de ce phénomène.

C'est pourquoi l'ONF préconise, avec le concours des mairies, de fermer les accès des ouvrages. Cette démarche consiste à obturer les ouvertures au moyen de portes en fer avec cadenas ou de les murer. Cette dernière solution, bien qu'assez radicale, puisqu'elle empêche par la suite de pénétrer à l'intérieur pour une étude du lieu, n'en est pas moins contrecarrée. Il n'est pas rare de voir ce système démolí à coups de masse seulement quelques jours après son installation. En revanche, la protection du public est double lorsque l'ouvrage menace de s'effondrer de la dune vers la plage. Partant de là, l'organisme se réserve le droit de se prononcer en établissant une série de critères en fonction de la gravité de la situation. Comme cela a été observé à travers l'exemple des Sables-d'Olonne, un cordon de sécurité³⁸ a été mis en œuvre dans un premier temps afin d'éviter que des personnes ne soient blessées. Ce système peut rester en place assez longtemps s'il n'y a pas de progression de la dégradation de la structure.

³⁸ Voir volume II annexe n° 16 – fig. 2.

Au contraire, l'ONF, en collaboration avec la mairie, la DRAC et les services de l'État, peut se charger de la démolition.

Ce deuxième enjeu, tout comme le premier d'ailleurs, montre que la protection ou les plans de sauvegarde proposés découlent d'un fait extérieur au bunker. Dans ce cas-ci, il s'agit clairement de contrôler l'action humaine envers le bâtiment au prétexte de son instabilité physique, mais aussi contre l'afflux d'individus aux alentours. Ces propositions ne visent donc pas la revalorisation de ce patrimoine, ni sa restauration en cas de nécessité.

Le troisième et dernier enjeu que considère l'ONF est lié à l'importance patrimoniale que peut représenter l'ouvrage. Tout d'abord, l'application de ce troisième point requiert que les deux enjeux précédents ne soient pas actifs. Les causes environnementales et sécuritaires ne peuvent pas agir en même temps que la revalorisation et une potentielle réhabilitation de l'ouvrage. En effet, cela reviendrait soit à détruire un habitat pour la flore et la faune, soit à mettre en danger les visiteurs.

Ensuite, cette ultime considération repose clairement sur la capacité à reconnaître à ces édifices une valeur patrimoniale. Pour que celle-ci soit valable, trois conditions doivent être remplies : la rareté, l'historicité du lieu et le caractère architectural remarquable du bâtiment. Ces trois critères coïncident avec les modalités concernant l'attribution du label « Patrimoine du XX^e siècle », puis ACR. Toutefois, cette estimation demeure fondée sur des appréciations que l'ONF ne fait pas directement. L'avis qui est prononcé émane plutôt d'une collaboration avec la DRAC, voire avec des services plus spécialisés sur la question.

Les actions qui découlent de cette reconnaissance patrimoniale amènent soit une simple revalorisation du lieu, soit son exploitation, à savoir sa réhabilitation. Pour ce faire, l'ONF peut conclure avec des associations locales une convention d'entretien et de restauration de l'ouvrage. Le but demeure assez simple ici : promouvoir les facultés du milieu associatif quant à la gestion d'un patrimoine en particulier. En revanche, la conduite de ce genre de projet reste bien souvent soumise à des conditions financières. Partant de ce fait, le financement de la revalorisation, puis de la réhabilitation d'un bunker par les associations est peu fréquent dans le sens où elles ont rarement les moyens de mener à bien ce dessein.

La position que prend l'ONF vis-à-vis du patrimoine militaire allemand est clairement assujettie à une reconnaissance officielle des services culturels. L'action qui est derrière ce troisième enjeu n'est, en réalité, que l'application d'une collaboration entre plusieurs acteurs culturels. En outre, cet enjeu et ses conséquences n'offrent pas une protection contre le démantèlement des structures. L'exploitation des bunkers par des associations permet seulement de les sauvegarder et d'apporter une conservation des lieux pour une période donnée.

Ces conventions d'exploitation ne garantissent pas une immunité totale du bâtiment face à des projets d'urbanisme, par exemple. La conséquence de la non-inscription des blockhaus au titre des monuments historiques autorise à reconnaître l'authenticité et l'historicité de ces ouvrages exclusivement selon une échelle assez réduite, avec une zone d'influence tout aussi restreinte. Alors, qu'en est-il des considérations prises par le Conservatoire du littoral au sujet de ces vestiges ?

Le développement de la conscience environnementale et écologique autorise la mise en place de nouvelles institutions traitant de ce domaine particulier. Parallèlement à la mutation des consciences sur le plan patrimonial, la création en 1975 du Conservatoire du littoral va également dans le sens de sauvegarder le patrimoine naturel de toute forme d'agression possible. À terme, l'objectif de cet acteur est d'acquérir un tiers de l'espace côtier et lacustre dans le but de limiter les constructions et l'artificialisation des zones naturellement sensibles. Afin de mener à bien sa mission, cet office propose des plans de gestion pour chacun des secteurs possédés. Les espaces acquis se voient donc protégés de l'urbanisation, mais aussi des différentes formes de pollution. Le programme qu'entreprend le Conservatoire du littoral le conduit irrémédiablement à prendre en compte le patrimoine immobilier qui se trouve déjà sur les territoires acquis. Les édifices culturels, dont les blockhaus, qui sont implantés au sein de ces espaces sont donc pris en considération et protégés.

En Vendée, plusieurs espaces ont été acquis depuis la création du conservatoire. Toutefois, les zones sur lesquelles se trouve un bunker ou un ouvrage du mur se concentrent seulement autour de deux parcelles. Le Bois Saint-Jean³⁹ est l'acquisition la plus ancienne puisqu'elle date de 1979 et correspond à l'ancien point d'appui Sa74, à savoir celui de Cayola. En 1982, l'organisme acquiert le site de la pointe du Payré⁴⁰, c'est-à-dire la position Sa77. Même en réunissant ces deux zones, seule une dizaine de blockhaus se trouvent sous la responsabilité du Conservatoire du littoral pour ce département.

Si l'on revient sur la façon dont est menée la gestion de ces sites naturels, il est possible de remarquer plusieurs éléments à propos de la protection du patrimoine bâti qui se trouve sur ces zones. De fait, la conservation ne vise pas directement les monuments présents, mais plutôt l'environnement dans lequel ils s'inscrivent. C'est donc la protection du cadre qui prime. De cette façon, les ouvrages militaires bénéficient indirectement de l'action que dirige le Conservatoire du littoral. Lorsque l'on analyse les plans de gestion des deux sites précédents, on observe bien évidemment que l'intérêt premier de l'institut est de se focaliser sur l'aspect

³⁹ Voir volume II annexe n° 93 – fig.1.

⁴⁰ Voir volume II annexe n° 93 – fig.2.

environnemental. Les monuments qui y figurent ne reçoivent pas vraiment de plan de gestion. Le couple revalorisation-réhabilitation n'est donc absolument pas évoqué. En outre, des projets de démolition peuvent également être mis en œuvre. Ce genre de procédure reste néanmoins assez rare, mais peut être lancée si le bunker représente un risque pour l'environnement ou pour les visiteurs. La mise en sécurité des édifices vis-à-vis des promeneurs est également de mise. Tout comme l'ONF, le conservatoire obstrue les différentes ouvertures de façon à éviter les accidents.

Malgré cela, la conservation des casemates du mur tire un certain avantage de la situation. La protection des espaces naturels acquis garantit aux bunkers de pouvoir subsister dans un contexte environnemental préservé. Bien que ce cadre ne soit pas celui de l'époque, cette protection permet d'éloigner l'urbanisation et l'artificialisation du trait de côte de ces ouvrages. Effectivement, aujourd'hui, bon nombre de casemates sont intégrées à des plans d'urbanisme alors qu'elles étaient à l'origine isolées des centres urbains. La démarche qu'entreprend le conservatoire permet à la fois de limiter l'urbanisation et de réduire la disparition des blockhaus. Par le biais de la sauvegarde environnementale, il est donc possible de concevoir une approche visant à considérer le patrimoine militaire récent.

Par ailleurs, pour le Conservatoire du littoral, les blockhaus sont avant tout des éléments particuliers d'une histoire et d'une mémoire. Cette institution a pleinement conscience de l'historicité et de l'authenticité de ces ouvrages, bien qu'ils s'inscrivent dans une chronologie encore très récente. Partant de ce constat, elle reconnaît totalement la valeur historique des bunkers et offre, indirectement, une protection. De plus, à la considération historique s'ajoute une appréciation scientifique des blockhaus. En effet, les défenses du mur de l'Atlantique sont des marqueurs de l'évolution de l'environnement à des échelles différentes. Les caractéristiques de l'architecture monolithique permettent notamment de prendre conscience du phénomène d'érosion qui touche le trait de côte en Vendée et en France. Ainsi, ces édifices se révèlent aujourd'hui très précieux dans le sens où ils apportent des éléments de réponse à certains phénomènes naturels.

Les différentes considérations de l'ONF ou du Conservatoire du littoral envers les bunkers sont assez représentatives du passage d'une période à une autre. L'intérêt de la casemate change manifestement. L'architecture militaire n'appelle plus à sa destruction systématique puisqu'elle apporte dorénavant un support pour l'écosystème et contribue également à une meilleure compréhension de la mutation de l'environnement. Cependant, quelles sont les solutions de revalorisation et de réhabilitation mises en œuvre afin d'exposer ce patrimoine au public ?

Lors de notre prospection, il a été possible de remarquer sur le littoral vendéen plusieurs installations prenant comme support des vestiges de l'*Atlantikwall*. Dans un souci de clarté, il sera pertinent de n'en sélectionner que deux, l'une et l'autre répondant respectivement à l'action de l'ONF et à celle du Conservatoire du littoral.

Le premier aménagement destiné au public se situe à La Faute-sur-Mer, au niveau de l'ancien point d'appui Sa88. Ici, la plupart des ouvrages ont été intégrés à l'espace urbain qui s'est nettement développé au cours des cinquante dernières années. Toutefois, seuls quelques édifices sont encore remarquables en ce lieu, dont une paire de R600. Le premier n'a semble-t-il fait l'objet que d'une restauration partielle des appareils extérieurs, en lissant les parois par le biais d'une fine couche de ciment. À l'intérieur de l'encuvement⁴¹, les traditionnelles soutes à munitions ont été comblées, ainsi que le système permettant d'ancrer l'affût au sol.

La seconde casemate se révèle bien plus intéressante dans la manière dont elle a été traitée. Effectivement, une première restauration des parois extérieures a été menée si l'on en croit le détachement, par plaque, du ciment. Ce phénomène, engendré par l'exposition au climat marin, traduit une action réalisée après-coup et non en même temps que la construction de l'ensemble. On retrouve, aux endroits où le ciment s'est détaché, la couche de béton armé qui a été coulée. Ensuite, au sein de l'encuvement, les services ont installé un bardage en bois sur le sol, mais aussi sur les parapets. Sur la partie exposée face à la mer, une table d'orientation à propos des oiseaux marins a été fixée⁴². On y apprend que le commanditaire est bien l'ONF, mais aussi que la commune a participé à cette revalorisation en 2000.

Illustration 35. Intérieur de l'encuvement du second R600 avec la mise en place du bardage en bois et de la table d'orientation.



©Graffard T.

⁴¹ Voir volume II annexe n° 93 – fig.3.

⁴² Voir illustration n° 35.

Si l'on prend en compte l'ensemble du lieu et non chaque blockhaus en particulier, on constate que son intérêt historique ne figure pas au premier plan de cette revalorisation. À l'entrée du site, aucun panneau n'informe le visiteur sur la nature de ces ouvrages, leur but et le contexte dans lequel ils ont été construits. Certains d'entre eux ont même été dissimulés dans le remblai du front de mer, d'autres directement ensevelis au sein de la dune. D'autre part, si l'on se focalise sur le second bunker, la qualité de la revalorisation correspond à celle qui a été mise en œuvre sur la batterie allemande *Rostock* à l'île d'Yeu. Autrement dit, les défauts sont clairement identiques. On perçoit qu'il n'y a aucun lien entre ce qui est montré au public à travers la table d'orientation et la nature du support. Néanmoins, il faut noter que les moyens mis en place pour cette revalorisation ne sont pas tous définitifs, à savoir que les éléments en bois peuvent être enlevés sans dénaturer le support. Ce choix demeure très important lorsqu'il s'agit de rénover une structure ancienne, puisqu'il faut toujours penser aux prochaines orientations patrimoniales que va prendre l'édifice.

La seconde installation qui permet d'illustrer les actions du Conservatoire du littoral se situe sur la parcelle du Bois Saint-Jean, c'est-à-dire sur l'un des ouvrages de la position Sa74 à Cayola. Cet aménagement⁴³ est articulé autour d'un escalier amenant le visiteur sur le toit d'un des R667 présent sur le site afin de pouvoir contempler la vue qu'offre la baie de Cayola.

Illustration 36. Mise en situation de la structure métallique sur le R667.



©Graffard T.

Autre fait remarquable, la vue ainsi proposée aux randonneurs est calquée sur l'ancienne ligne de mire de l'ouvrage, permettant aux regards attentifs de comprendre l'objectif qui était

⁴³ Voir illustration n° 36.

attribué à cette casemate. Cependant, ce détail reste le fruit de notre interprétation, et peut être simplement l'objet d'un agencement tout à fait accidentel. Par ailleurs, il ne semble pas que cet ouvrage ait bénéficié d'une restauration. Cependant, dans un souci essentiellement lié à la sécurité des promeneurs, toutes les entrées et ouvertures des édifices ont été comblées.

Malgré une action pertinente sur le principe, le même problème de fond réside dans ce second cas : une signalétique appropriée relatant l'histoire et le rôle du site fait nettement défaut aux différentes revalorisations. En effet, malgré l'installation de ce point de vue panoramique, aucun cartel ou panneau explicatif ne renseigne le visiteur sur les raisons d'être d'un tel site fortifié. En outre, accéder à cet endroit nécessite de traverser un bois sur une distance d'environ 500 mètres. Or, à aucun moment, une pancarte explicative n'indique la présence de ce témoin de l'histoire locale et française. Ce manque d'information est regrettable, d'autant plus que le point d'appui de Cayola rassemble quelques éléments intéressants au sol comme un R667 flanqué par un tobrouk dont l'architecture est atypique. En plus de cela, son implantation reste la plus aisée à comprendre pour un public amateur. De ce fait, il est difficile de discerner la raison pour laquelle il n'a été placé aucun signallement mettant en évidence les caractéristiques historiques de ce site.

La seule information provenant du Conservatoire du littoral à ce sujet n'est accessible que par le biais du site internet⁴⁴ de l'institution. Dans la rubrique relative à cette zone, l'office propose aux visiteurs un guide pour y faire une randonnée, ainsi qu'une explication⁴⁵ très succincte du contexte dans lequel s'inscrivent ces édifices. Il en résulte que, d'une part, l'accessibilité à l'information demeure très limitée et, d'autre part, que le contenu de ce qui est exprimé n'évoque pas précisément l'histoire de ce lieu en particulier.

L'ONF et le Conservatoire du littoral, par leur approche écologique et environnementale, se sont vu attribuer la gestion d'un patrimoine historique au cours de ces trente dernières années. L'implication de ces deux acteurs dans le traitement de ces sites empreints d'histoire doit être quelque peu nuancée. En effet, à travers les différents enjeux de l'ONF et les plans de gestion du Conservatoire, on peut constater que la question patrimoniale des bunkers allemands ne représente pas une priorité. La valeur d'ancienneté ou encore l'authenticité historique des ouvrages est globalement reconnue, mais il manque clairement une volonté d'agir pour ce type d'architecture. Les actions menées auprès des deux sites

⁴⁴ Site internet : http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/38/28-le-bois-saint-jean-85_vendee.htm
Consulté le 02/05/21.

⁴⁵ Voir volume II annexe n° 93 – fig.4.

précédemment décrits montrent nettement une certaine intention de revaloriser l'édifice en apportant une légère restauration et des installations accueillant un public. Cependant, on remarque également une tendance à oublier la véritable nature du support, à savoir son lien avec l'histoire. En omettant d'informer les visiteurs sur ce sujet, ces configurations caressent plutôt l'idée de dissimuler le véritable caractère de ces structures. Certes, la plastique de ces dernières reste plus ou moins reconnaissable par la société, mais en passant sous silence ces informations, on participe aussi à l'effacement de « l'âme » historique du lieu. Partant de ce point, quelle est la position des mairies face à cet héritage ?

III.1.3. Le travail des mairies

Le rôle des agglomérations vendéennes dans le traitement à donner aux vestiges du mur de l'Atlantique engendre depuis toujours une problématique quelque peu complexe. L'approche avec laquelle raisonnent les mairies tend à démontrer que ces dernières ont perpétué une certaine culture du démantèlement des structures militaires depuis la libération du territoire par les forces alliées⁴⁶. Cette démarche, assez particulière vis-à-vis d'un élément ayant participé à l'histoire, a perduré jusqu'à la fin des Trente Glorieuses. La volonté du cadre administratif de se fermer à cet objet historique en devenir s'est nettement renforcée avec l'occultation des bunkers, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. En conséquence, l'incompréhension des formes architecturales de la casemate par la société a fait plonger le bunker dans une signification inconnue jusqu'à maintenant. La dissimulation entretenue jusqu'alors est à la fois une résultante de cette inextricable réalité et une réponse qui lui est apportée.

Au lendemain de cette période, la vision qu'ont les communes de cet héritage ne semble plus correspondre à la tendance actuelle, où la culture semble s'ouvrir à un nouveau patrimonial. La mutation des consciences à l'égard d'un patrimoine récent invite les acteurs culturels à initier une démarche visant à reconnaître les qualités authentiques et historiques des blockhaus. L'architecture monolithique allemande commence alors à être perçue comme intéressante, voire intrigante pour certains. La société paraît désormais bien plus réceptive qu'auparavant à l'idée de comprendre les motifs de telles constructions. L'implication des individus envers ce patrimoine bouleverse de fait l'ordre établi jusqu'alors par les communes.

Face au nouveau regard de la société sur les ouvrages du mur, il semble utile de se préoccuper de la position que peuvent avoir les communes de Vendée sur cette nouvelle

⁴⁶ Selon les informations que reflètent les fonds d'archives municipaux.

question. Ainsi, ces agglomérations perpétuent-elles une vision identique à celle de la Libération ? La démarche actuelle des localités se fonde-t-elle toujours sur cette propension à vouloir détruire ces édifices ? Ou, *a contrario*, remarque-t-on l'amorce d'un changement visant à révolutionner le rapport que peuvent entretenir ces villages avec les bunkers ?

Partant de ces interrogations, ce point vise non pas à dresser une analyse nébuleuse de la mutation de chacune des agglomérations en Vendée, mais plutôt à s'appuyer sur plusieurs exemples probants. L'objectif de la démarche est alors d'observer l'évolution, ou non, de ces communes à partir d'un panel de situations et de projets réalisés ou abandonnés. Au terme de cette approche, il nous sera également possible d'apprécier soit une continuité, soit une rupture dans la manière qu'ont ces communes d'appréhender ces vestiges.

La ville des Sables-d'Olonne ne s'est pas montrée très attentive à la sauvegarde des blockhaus dans l'après-guerre, ni même pendant la période qui a suivi la Libération. Cependant, afin de sonder au mieux sa position actuelle, nous avons choisi de demander, en 2017, une entrevue au député maire de la ville. Le but de cet échange était de connaître l'orientation de M. Gallot envers ces ouvrages largement contestés. Partant de cela, les questions posées ont été spécifiquement choisies afin d'orienter la discussion sur le changement de perception concernant ces bunkers lors de la nomination de ce nouveau maire.

Le cœur de cet entretien s'est donc focalisé sur la revalorisation et la réhabilitation du bunker hôpital 118c qui se situe à quelques mètres du musée d'art moderne et contemporain de la ville. Le précédent maire, M. Guédon, avait débuté un projet au motif que l'agglomération manquait d'une médiathèque. Afin de conduire cette idée vers une réalisation concrète, ce magistrat souhaitait utiliser l'espace occupé par le blockhaus dans le but d'y établir ce nouveau bâtiment. Le problème d'un tel chantier était son coût, mais aussi la gêne occasionnée par la destruction de l'abri sanitaire. Effectivement, celui-ci étant placé en plein centre-ville des Sables-d'Olonne, cela aurait représenté un risque pour les habitations datant du début XX^e qui se trouvaient à proximité. C'est donc en raison de ces contraintes que ce projet ne fut jamais complètement exécuté. Avec l'arrivée de M. Gallot à la tête de la municipalité, l'intention de construire une médiathèque est mise de côté pour laisser place à la conversion du blockhaus en musée. D'une part, le coût financier de cette transformation est inférieur et elle est bien moins risquée que l'enlèvement complet de la structure. D'autre part, cela en fait l'un des premiers musées en Vendée ayant pour sujet le mur de l'Atlantique⁴⁷.

⁴⁷ Le second en Vendée est le musée réalisé par l'association AWM à La Guérinière.

Toutefois, la transformation du blockhaus hôpital en un lieu culturel ne reçoit pas l'aval de tous. En effet, selon l'estimation de la mairie après le lancement de ce projet, seul un tiers de la population a accueilli favorablement cette idée. Comme l'agglomération des Sables-d'Olonne s'appuie sur deux centres urbains séparés par le chenal, La Chaume s'en trouve par conséquent moins impactée. De la même manière, le montant du budget alloué à ce programme ne satisfait pas tous les habitants. Certains jugent qu'il s'agit d'une dépense inutile au vu de la surface d'exposition réduite et de l'embarras engendré lors du déplacement du compteur électrique qui barrait une des entrées du bunker. Ces arguments se doublent de la question du coût lié à l'entretien d'un tel bâtiment qui a quand même plus de soixante-dix ans d'existence. Bien qu'il soit exclusivement constitué de béton armé, les conduits d'aération, ainsi que tout ce qui a été implanté dans le blockhaus, ont souffert du temps, notamment les parties en métal.

De ce fait, deux camps semblent s'opposer sur la question de garder ou non ce genre d'édifice et d'en faire un musée. La défaveur d'une partie de la société découle distinctement de celle qui s'inscrit au lendemain de la guerre au sein des consciences. Ainsi, l'idée de transmettre le contexte de l'époque à la nouvelle génération semble déranger une certaine partie de l'opinion publique. Alors que, en revalorisant et en réhabilitant une telle structure, la mairie consent dorénavant à former les visiteurs à une nouvelle sensibilité patrimoniale jusqu'alors inexistante.

En effectuant la revalorisation, puis la réhabilitation de ce lieu en musée, la ville des Sables-d'Olonne a permis de protéger cet édifice d'un démantèlement quasi certain. Toutefois, le processus visant à en faire un site historique ne permet pas une sauvegarde complète de l'ouvrage. En effet, le projet porté par la mairie soulève une problématique liée à l'inscription de ce bâtiment en tant que monument historique. Certes, en agissant de la sorte, la commune reconnaît intimement l'intérêt historique de ce bunker, mais cela se résume à une échelle locale et non nationale. Aucune institution patrimoniale de l'État n'a reconnu le blockhaus en tant que monument historique et ne l'a inscrit comme tel officiellement. Les conséquences de cette situation sont doubles. Premièrement, le couple revalorisation-réhabilitation n'offre pas une inscription automatique aux monuments historiques. Deuxièmement, cette double action entraîne bien sûr une reconnaissance, mais qui se trouve très limitée.

La réfection de ce bunker hôpital n'est pas la seule action de reconnaissance envers ce type de patrimoine très particulier. En effet, il a été possible de retrouver une publication⁴⁸ produite par la ville des Sables-d'Olonne pour la saison 2011-2012 à destination des

⁴⁸ OFFICE DE TOURISME DES SABLES-D'OLONNE, *Nature 2011-2012*, Les Sables-d'Olonne, Syndicat mixte du canton des Sables-d'Olonne, 2011.

randonneurs. Cet exemple, certes peu commun, n'est pas inintéressant. Complétant les propositions de parcours, de petites descriptions des lieux sont indiquées et des plans indiquent le chemin à prendre. En parcourant ces renseignements, on peut remarquer que l'office du tourisme de la ville s'est aidé des blockhaus pour rendre le repérage plus facile. Cette idée reste néanmoins très bonne, puisque ces casemates font d'excellentes références géographiques pour celui qui ne connaît pas les lieux. En outre, ce sont, dans la plupart des cas, des points fis et qui ne s'altèrent pas, contrairement aux pancartes en bois. Ainsi, des économies sont réalisables en limitant une signalétique parfois très coûteuse.

Toutefois, il reste nécessaire de nuancer nos propos. En jetant un regard critique à cette publication pour le grand public, on observe une lacune majeure au sein de cette publication touristique. De la même manière que pour la table d'orientation à propos des naufrages installée sur l'un des encuvements de la pointe du But à l'île d'Yeu, on constate ici qu'il n'y a clairement pas d'explications relatives à la construction des blockhaus sur les plages, ni de précisions sur leur rôle défensif. En revanche, et c'est là aussi que l'on se rend compte de la controverse de la thématique, les autres types de patrimoine n'en sont que mieux expliqués au public. Les points d'intérêts susceptibles d'intéresser le promeneur y sont décrits brièvement et de manière très pédagogique⁴⁹. Ces points de culture générale font leur apparition de manière sporadique, complétant le sentier proposé. Il aurait été tout aussi intéressant d'inclure des éclaircissements sur les bunkers croisés au détour d'un chemin pédestre, instruisant de la même façon le randonneur sur ce patrimoine.

Ainsi, le promeneur sur la plage n'a pas les réponses à ses questions lorsqu'il voit un tel ouvrage. Certes, l'observateur sait qu'il s'agit d'un blockhaus, mais il n'a accès à aucune information concernant le contexte historique, la fonction de la casemate ou les objectifs qui lui étaient assignés. Le problème de ce plan pédestre n'est pas dans sa forme, mais dans la qualité de l'indication fournie au randonneur.

La ville des Sables-d'Olonne n'est pas la seule à avoir rénové, puis réhabilité des blockhaus afin de leur donner une autre utilité. En effet, on peut se tourner vers l'île de Noirmoutier pour admirer une telle transformation. C'est à Port-Morin, au Pré Pelé, que deux casemates R669 peuvent être aperçues sous un autre angle ; lors de la construction du nouveau port de tourisme sur la façade atlantique de l'île en 1995, les deux batteries se sont trouvées à proximité de ce nouvel abri pour les navires de plaisance. Les détruire aurait été une solution, mais il n'en a rien été. Le démantèlement de ces deux ouvrages aurait représenté là aussi une

⁴⁹ Voir volume II annexe n° 94 – fig. 1.

ruine pour cette petite agglomération. Et dans l'hypothèse d'une intervention de l'État pour le subventionner, le coût d'une telle opération aurait constitué un gaspillage de crédits. La mairie de l'Épine en charge de ce port a préféré trouver une solution plus pacifique, moins onéreuse et surtout bénéfique à long terme, en transformant ces deux bunkers en bâtiments pouvant accueillir du public. Ainsi, le premier R669 abrite désormais les locaux de l'association qui est rattachée au Port-Morin et le second a été converti en sanitaires⁵⁰. Toutefois à l'image de ce que l'on a pu évoquer précédemment, aucune signalétique n'a été mise en place pour décrire l'histoire de ce lieu atypique. Cette lacune, que l'on remarque de façon récurrente au fil des exemples, démontre la volonté de gommer les aspérités qui ont fait de ce type d'architecture des bâtiments à caractère défensif et militaire. Certes, il faut acter le fait qu'ils n'ont pas été démolis, mais il faut aussi admettre que le procédé est loin d'être approprié pour la revalorisation de ce patrimoine.

Par ailleurs, l'ouverture culturelle et patrimoniale que suscitent les années 1980 en France semble capter l'attention en Vendée. Étonnamment, ce n'est pas vers l'une des villes portuaires du département que se dirige le regard, mais plutôt vers un site assez reculé : la commune de La Jonchère. Ce toponyme n'est pas étranger à cette étude, puisque nous l'avons rencontré dans le cadre de la section relative à la surveillance aérienne en Vendée. Durant cette décennie, la position radar que les troupes allemandes avaient fait construire au Moulin de la Garde est abandonnée aux aléas de la nature et du temps. Les habitants n'ont que faire de ces blocs de béton et préfèrent les voir disparaître afin d'oublier pour de bon cet épisode.

Malgré la défaveur que cultive la population envers ces vestiges, la commune reconnaît que ce lieu demeure d'un intérêt historique exceptionnel puisqu'il s'agit de la seule infrastructure d'une telle importance en Vendée. En outre, cet endroit est idéalement situé car il se trouve à une centaine de mètres de la route menant à La Tranche-sur-Mer, station balnéaire en plein essor à cette époque. Rassemblant toutes ces données, la mairie décide en 1988 de proposer un projet visant à revaloriser, puis à réhabiliter cette ancienne position en musée. Le dossier⁵¹ que nous a transmis la commune montre une certaine exactitude historique en établissant une chronologie sans erreur. Par ailleurs, l'on remarque que les recherches sur l'histoire de cette station sont assez détaillées puisque les noms des équipements de surveillance et des photographies sont joints au dossier. De même, différents plans des bunkers présents sur place complètent ces premiers renseignements, preuve que le projet prenait une certaine importance au sein de l'administration.

⁵⁰ Voir volume II annexe n° 94 – fig. 2.

⁵¹ AMJ

Dans un premier temps, l'objectif de la revalorisation et de la réhabilitation porte sur l'abri qui semble le plus intéressant, c'est-à-dire le L479 « Anton ». Cela paraît logique sachant qu'il comporte deux niveaux et qu'il représente à lui seul le système opératoire de la station radar. Un état des lieux a donc été mené puisque le point relatif à l'aménagement du futur musée constate que « la construction est encore en bon état, si ce n'est que des travaux d'aménagement sont à effectuer en ce qui concerne l'intérieur du bâtiment⁵² ». Par la même occasion, on remarque que la commune souhaite conserver l'historicité de l'édifice en remettant en état les murs, ainsi que les portes d'accès, sans dénaturer l'ensemble.

Dans un second temps, le dossier indique que la finalité de cette réhabilitation conduira à la mise en place d'une exposition, sans doute permanente, d'uniformes et matériels de la Seconde Guerre mondiale. Afin de compléter le site en structures pédagogiques, le projet expose la possibilité de reconstruire le moulin détruit par les forces allemandes et la mise en place d'une table d'orientation. En effet, comme il s'agit d'un emplacement dont l'altitude est la plus élevée du département, il permet d'offrir un point de vue sur le paysage environnant sur plusieurs kilomètres.

Il ressort de ce projet une indéniable modernité, dans le sens où cet aménagement serait le premier en Vendée à intégrer un véritable blockhaus allemand au sein de sa muséographie. Les idées qui y sont exposées traduisent également une pensée qui reconnaît dorénavant les qualités patrimoniales de cet ouvrage et de ce site historique. L'exploitation d'une structure historique oubliée et controversée à ce moment précis illustre la mutation des consciences et la nouvelle sensibilité patrimoniale vis-à-vis de ce genre de vestiges. Cependant, la modernité de ce projet ne réside pas seulement dans le fait de réhabiliter ce bunker, mais aussi dans l'intention d'en faire un lieu culturel qui forme à une nouvelle sensibilité patrimoniale. Ce qu'il semble important de retenir ici tient presque entièrement dans la transmission de cette sensibilité plutôt que dans le support lui-même. La capacité d'enseigner à un public ce pan de l'histoire et d'ouvrir la question vers le traitement à donner aux bunkers est essentielle pour la conservation en bonne et due forme de ce type de patrimoine.

Malgré des idées prometteuses sur le papier, ce projet n'a jamais abouti en raison de plusieurs facteurs. D'une part, les terrains sur lesquels sont implantés les ouvrages sont des parcelles agricoles dont les propriétaires ne souhaitent pas se séparer. D'autre part, les arguments relatifs à l'économie locale viennent se superposer à des difficultés liées à ce que représente ce lieu et à son passif. En effet, l'occupation allemande a été assez mal vécue par les

⁵² AMJ – Projet d'aménagement d'un blockhaus en musée de la Seconde Guerre mondiale.

habitants qui ont vu leur moulin détruit par les troupes. Ce souvenir, cumulé au contexte que l'on a décrit plus haut, n'a pas franchement aidé à faire accepter ce projet. Revaloriser un lieu qui a balayé du jour au lendemain la vie civile reste assez délicat. D'une autre façon, il est aussi nécessaire de rapprocher cela de la modernité que représente ce dessein. Peut-être que ce projet soutenu par la mairie a souffert d'une démarche bien trop avant-gardiste ? Certes le concept est intéressant *a posteriori*, mais dans le contexte de l'époque n'était-il pas trop tôt pour proposer un tel projet à la société ?

Les grands ensembles hôteliers et résidentiels repoussent d'une main vigoureuse ces quelques vestiges afin de s'implanter au sein de villes telles que Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou encore aux Sables-d'Olonne. Au contraire de ce l'on a observé au travers du travail de la DRAC et de l'ONF, les années 1990 offrent une facette très différente du sujet à travers le prisme des mairies.

En septembre 1997, l'ONF mène dans les départements côtiers des Pays de la Loire une vaste prospection dans le but de sécuriser au maximum les ouvrages défensifs contre les assauts d'un public toujours plus aventurier. Pour faire aboutir ces investigations, les communes sur lesquelles reposent les bunkers sont mises à contribution. Dès l'année suivante, le Service interdépartemental de Loire-Atlantique et de Vendée livre aux mairies son analyse et ses propositions quant à la gestion des blockhaus⁵³.

La commune de Saint-Vincent-sur-Jard est alors directement touchée par ces dispositions puisqu'un des bunkers de la position Sa19 est placé sous la juridiction du village. Les autres ouvrages du site appartiennent à l'ONF, mais comme ils entretiennent une promiscuité avec l'agglomération, cette institution demande à la mairie une participation financière et l'utilisation des moyens communaux. Ainsi, on apprend à travers les archives retrouvées à la mairie que certaines des défenses allemandes vont être soit détruites, soit comblées.

Le tobrouk protégeant les arrières de la position est alors enseveli, puis le terrain est nivelé de manière à enterrer la structure sous une butte artificielle. La destruction concerne la plateforme de tir qui se trouve à proximité d'un deux R667. Si l'on en croit le rapport de gestion fourni par l'ONF, deux solutions sont étudiées :

« Gestion préconisée N° 1 : Destruction de l'ouvrage à l'aide d'explosifs ou d'un brise-roche, évacuation des gravats et revégétalisation du site.

⁵³ AMSVJ.

Gestion préconisée N° 2 : Reprofilage de l'ouvrage en béton pour en sécuriser l'accès éventuel et l'utilisation du site en plateforme d'observation⁵⁴. »

L'issue sera le premier choix, c'est-à-dire le démantèlement de la plateforme au lieu d'entreprendre sa revalorisation. Notons également que la végétalisation du site n'a jamais été accomplie, laissant place aujourd'hui à un mélange de roches et de sable.

Cette collaboration entre une mairie et les services de l'ONF montre que, même à une date charnière de promotion du patrimoine, l'intérêt touristique prime l'intérêt historique. Au titre de la sécurisation d'un lieu potentiellement dangereux, la dissimulation et la destruction de blockhaus est encore effective à la fin des années 1990. En effet, il ne faut pas oublier qu'en parallèle le label « Patrimoine du XX^e siècle » commence à être conçu. L'office, par cette mesure, engage donc les agglomérations à détruire un patrimoine qui pourrait légitimement attirer du public plus tard.

Lors d'un rendez-vous, le maire de cette commune, M. Chabot, nous a confié qu'à l'origine une revalorisation de la batterie devait voir le jour à la suite de cette destruction. Des panneaux explicatifs devaient être posés afin d'en faire lieu historique⁵⁵. Rien de tout cela n'a été réalisé puisque le site est encore vierge de toute explication informant les visiteurs sur les raisons de ces fortifications. Une dimension politique et financière semble être à l'origine de cette situation. D'une part, l'opinion publique de l'époque concerne une population qui a globalement vécu la guerre et qui ne perçoit pas forcément l'intérêt de ces défenses. D'autre part, ce projet commun nécessite des fonds importants devant être répartis entre deux acteurs, c'est-à-dire l'agglomération et l'ONF. En écoutant le témoignage de M. Chabot, une question s'est très vite imposée : qui paye ? Confronté à un manque de moyens, ce projet de revalorisation n'avait aucune chance d'aboutir, d'autant que les répercussions touristiques paraissaient, à l'époque, très restreintes.

Après une période très clivante quant au traitement à donner aux défenses allemandes, les mairies semblent aborder la question autrement dans la période qui suit les Trente Glorieuses. La nouvelle vision de la société relative aux vestiges du mur de l'Atlantique entraîne les agglomérations à reconsidérer ces édifices en leur donnant dorénavant une importance culturelle et historique. Les communes vendéennes commencent à reconnaître à la fois l'historicité et l'authenticité des blockhaus. Ces nouveaux sites historiques contribuent à identifier ces artefacts comme des monuments patrimoniaux à part entière. La revalorisation,

⁵⁴ ONF – Réhabilitation du cordon dunaire littoral – Analyse et propositions de gestion des Blockhaus – AMSVJ.

⁵⁵ Cette disposition s'est révélée exacte puisqu'il a été possible de retrouver au sein des archives cette information.

puis la réhabilitation permettent de faire face à la démolition, mais aussi de sensibiliser à cet intérêt patrimonial. On distingue alors une rupture très nette de la ligne de conduite des mairies au sujet de ces fortifications entre la fin des Trente Glorieuses et le début des années 1980. Néanmoins, cette mutation ne s'est pas faite sans accroc puisque, face à la modernité de cette conception, revaloriser un bunker, des villes ont tout de même succombé à la nécessité de dissimuler ou de détruire certains ouvrages.

Les initiatives prises par les services culturels au sujet des vestiges du mur de l'Atlantique exigent une analyse nuancée. En effet, face à l'évolution de la conscience patrimoniale vis-à-vis de ces monuments, les institutions culturelles ont su s'adapter ; mais cette organisation est-elle suffisante pour la sauvegarde de ce patrimoine ?

Globalement, les solutions adoptées par la DRAC, l'ONF, le Conservatoire du littoral ou encore par les mairies permettent une certaine reconnaissance historique des blockhaus. Il est possible dorénavant de constater une forme d'acceptation de l'authenticité et de l'historicité des bunkers auprès de chacun de ces acteurs culturels. Chaque institution a développé des solutions très innovantes afin de reconnaître et de faire reconnaître la valeur patrimoniale de ces structures. Les labels élaborés par la DRAC ou la réhabilitation d'un ouvrage en musée restent des idées judicieuses et modernes. Ces services vont alors au-delà de l'allégorie en proposant des moyens qui permettent de faire face à la temporalité très récente de ces monuments. Le fait de formuler officiellement l'appartenance de ces fortifications au patrimoine français autorise désormais la société à intégrer ces vestiges comme relevant de son identité nationale.

Malgré des décisions remarquables, celles-ci ne semblent pas aller suffisamment loin dans la démarche qu'elles entreprennent. Autrement dit, les actions auxquelles s'attèlent ces institutions ne délivrent que des réponses inachevées à la question du traitement patrimonial de ces édifices. Combien de fois avons-nous été confronté au problème de la signalétique qui n'informe pas le public sur ce qu'il peut remarquer ? De même, pourquoi réhabiliter une position si ce n'est pour la transformer en une thématique secondaire ? Par ailleurs, la plupart des projets achevés n'ont pas pour but premier la revalorisation des monolithes, mais plutôt un aménagement de l'espace exclusivement réservé à une exploitation touristique. Il est donc regrettable de n'aborder ce sujet qu'au travers d'un prisme et non directement.

L'idée patrimoniale des ouvrages du mur de l'Atlantique en Vendée ne suscite qu'un intérêt très limité auprès des acteurs culturels, alors que ces vestiges ont vraiment un potentiel patrimonial. Les actions menées souffrent clairement de demi-mesure. Le positionnement de

ces acteurs vis-à-vis de la patrimonialisation des défenses du mur demeure difficilement palpable. Certes, on observe une progression vers une nouvelle sensibilité patrimoniale autour de ces édifices, mais elle reste timide face à d'autres monuments. Toutefois, cette prise de conscience patrimoniale appelle-t-elle, véritablement, la société à aller au-delà de l'allégorie que reflète le blockhaus ? Si oui, comment ?

III.2. Aller au-delà du symbolisme pur

La représentation du bunker au sein des consciences révèle manifestement une évolution depuis la fin des Trente Glorieuses. La fin de cette période permet d'observer que la société aborde plus facilement ce sujet. En effet, le temps s'est inexorablement écoulé sur ces édifices. Cela engendre un glissement des perceptions vers une ouverture attractive de cet objet oublié par tous. Le blockhaus allemand a survécu aux démolitions, mais aussi aux dissimulations qu'a provoqué cet état de déploration. Le ressentiment vécu par la population lors de la Libération s'écroule et s'efface. Ces ouvrages, nécessairement affiliés à des « instruments de guerre⁵⁶ », se délestent de ce poids, aidés par la nature et le temps. Une transformation de l'appréciation s'engage alors, associant non plus ces édifices à l'image violente de la Seconde Guerre mondiale, mais plutôt à des curiosités architecturales. Cependant, comment le mur de l'Atlantique affecte-t-il aujourd'hui la société et sa sensibilité de manière à aller au-delà du symbole pur ? De quelles façons ces vestiges stimulent-ils nos pensées « patrimonialisatrices » d'aujourd'hui ?

La vision du bunker en ruine provoque désormais une perception particulière, qui se rapproche de plus en plus de cette « demande d'ambiance⁵⁷ » de la part de la population découvrant ces vestiges. La soustraction de ces structures à la vision humaine a permis de cultiver une certaine atmosphère, dont « l'ambiance » s'est peu à peu transmise au sein des consciences. La *Stimmung* que soulève Aloïs Riegl, ainsi que l'aspect architectural du blockhaus se détachent d'une contemporanéité qui semble désormais révolue. En raison de l'aspect ruiné de ces édifices, une convergence vers l'archéologie est inévitable. Néanmoins, est-il concevable d'y mener des fouilles sachant que le rapport au temps reste très mince ? La méthodologie de l'archéologie dite « classique » est-elle adéquate ici ? En admettant cette évolution, on observe que la mutation des consciences s'approche inévitablement d'une

⁵⁶ NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁵⁷ RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

problématique qui touche également une grande composante du patrimoine : peut-on restaurer ces fortifications dans le but d'assurer leur héritage historique ?

La genèse de cette nouvelle sensibilité patrimoniale engendre également l'éveil de plusieurs centres d'intérêt novateurs. Le blockhaus n'est pas seulement le support d'intérêts scientifiques ou historiques, il représente aussi une source d'inspiration pour l'art contemporain. La plastique architecturale si spécifique à ces bâtiments les rattache à un modernisme qui semble outrepasser le temps. Ainsi, comment les grands préceptes architecturaux d'aujourd'hui se placent-ils sous l'influence de cette technique de construction, indéniablement liée au courant brutaliste ? Par ailleurs, le bunker peut être considéré comme objet d'art, mais aussi comme le support d'une expression artistique. Par cette nouvelle (ré)utilisation, comment l'art peut-il magnifier la monumentalité de ces monolithes ?

Le propos de ce sous-chapitre repose donc sur trois axes par lesquels nous rendrons compte du champ des possibles actuel qu'incarne cette architecture militaire. Le premier axe se conforme à la dimension monumentale du sujet, où l'aspect ruiné de l'ouvrage génère une nouvelle acceptation du bunker par la société. Le deuxième permet de se centrer sur la suite logique qu'ouvre la ruine : l'archéologie et la restauration. Le troisième conduit à poser la question suivante : l'art pourrait-il devenir le moyen, le prisme, par lequel il serait possible d'observer une patrimonialité de l'œuvre ?

III.2.1. Le blockhaus : ruine temporelle et esthétique

La société actuelle semble retirer des vestiges du mur de l'Atlantique une autre approche que celle qui s'y est intéressée au lendemain des Trente Glorieuses. Bien que cette nouvelle tendance capte sa source au sein de la même veine patrimoniale, elle privilégie une dimension bien plus temporelle et monumentale du mur. Le vestige bétonné n'est plus compris comme un simple artefact historique perdu au milieu des dunes, mais plutôt comme une marque du temps qui s'écoule. Pour la société, il ne s'agit plus forcément de l'arme qui a affronté les Alliés en 1944. Le système de représentation a irrémédiablement changé d'optique afin d'aller vers une figure plus monumentale, plus esthétique de cet objet. L'état physique du blockhaus inspire désormais une vision qui satisfait mieux l'œil de l'observateur. Aloïs Riegl, bien que son propos soit antérieur à ce sujet, va plus loin et déclare que « nous trouvons l'état de ruine plus approprié, et plus apte à répondre à notre demande d'ambiance⁵⁸ ». La *Stimmung* qui entoure

⁵⁸ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 85.

alors ces édifices autorise le visiteur à aller au-delà de ses premières interprétations. Or, comment la société est-elle affectée par le modèle ruiniste qu'inspire le blockhaus ? Et d'ailleurs, que lui inspire dorénavant ce vestige ?

Devant la mutation des pensées, il semble judicieux d'appréhender ici la manière selon laquelle le magnétisme que transmet la ruine va au-delà de l'allégorie qu'elle a véhiculée par le passé. En effet, après un épisode long de plus de soixante-quinze ans d'oubli, pourquoi certains individus éprouvent-ils désormais une quasi-fascination pour une architecture délabrée et aussi lourde en souvenirs ?

Avant de répondre à ces dernières interrogations, il paraît essentiel de saisir la profondeur lexicale des mots « ruine » et « abandon », puis de les mettre en relation avec les vestiges du mur.

Il s'est développé depuis les années 2000 au sein des pays anglo-saxons une nouvelle pratique, celle d'explorer des lieux urbains abandonnés. L'*Urbex*, provenant de la contraction d'*Urban exploration*, se complait ainsi dans la recherche de sites désaffectés, quasiment oubliés par la société. Ces nouveaux explorateurs partent à la recherche de l'ambiance si particulière de lieux figés dans le temps. Peut-être est-ce là que réside l'intérêt pour cette discipline : montrer l'expérience du temps et de la nature sur un décor somme tout familier. Présent dans de tels endroits, l'*Urbex* permet de comprendre et de ressentir cette pesanteur temporelle sur l'œuvre humaine. Le bâtiment abandonné façonne ainsi une certaine sentimentalité en plus d'une sensibilité nouvelle. Cette activité s'est notamment étendue grâce à la fermeture de grands ensembles industriels, voire militaires, offrant une multitude d'ambiances. Toutefois, l'*Urbex* ne semble s'intéresser qu'aux édifices abandonnés et non en ruine. La ruine s'avère peut-être moins contemporaine, plus éloignée chronologiquement ? Quoiqu'il en soit, l'*Urbex* fait naître ici une différence notable entre l'architecture abandonnée et celle en ruine. Alors qu'en est-il pour les blockhaus ? Le bunker est-il une ruine ? Ou bien doit-on le désigner comme un lieu abandonné ? Qu'est-ce qui définit ruine et abandon ?

Si l'on s'attarde sur l'étymologie du terme, Sophie Lacroix⁵⁹ remarque que « ruine » provient du mot latin *ruo*, c'est-à-dire « renverser » ou mieux encore « s'effondrer ». Cependant, le latin préfère une seconde appellation pour cet usage, *ruina*. Bien que celle-ci ait une signification identique, elle s'accorde davantage à montrer ce qu'il reste après l'effondrement. L'idée de ce qui s'est écroulé, autrement dit l'image fragmentaire des vestiges, est mieux représentée à travers ce vocable. À l'inverse, l'origine du terme « abandon » est bien

⁵⁹ LACROIX Sophie, *Ce que nous disent les ruines*, Paris, L'Harmattan, 2007.

plus récente puisqu'elle remonte à la seconde moitié du XII^e siècle. Il n'en reste pas moins que cette appellation est construite avec le préfixe latin *ab* qui indique un éloignement ou encore une séparation simple. Le terme expose ici un délaissement de ce qui a été autrefois utilisé, mais ne reflète pas une atteinte à l'intégrité structurelle de ce qui a été abandonné.

Ainsi, la ruine inspire une vision magnifiée de l'abandon. Il s'agit d'un édifice qui ne s'est pas seulement éteint à cause d'une inactivité humaine. L'inaction, c'est l'arrêt du temps, l'arrêt du mouvement et, par conséquent, un éloignement. Cette rupture peut correspondre à ces deux appellations, or la ruine apporte quelque chose en plus par rapport à l'abandon. Elle permet de comprendre une perception obsolète, voire archaïque du temps au regard d'un ouvrage abandonné. En outre, la ruine semble se détacher de l'abandon quand des morceaux de la structure commencent à s'arracher du bâtiment originel. Les décombres, puis les fragments transforment une architecture abandonnée en ruine. La décrépitude avancée du lieu abandonné permet d'amplifier cette différence et garantit de créer une ambiance après une période plus ou moins longue.

Anna Guillò, dans son article déjà cité⁶⁰, soulève un autre élément très intéressant pour différencier ces deux états puisqu'elle écrit « qu'il y a ruine là où il y a regard esthétique, regard artistique, mais aussi regard historique, urbanistique, anthropologique et [...] regard touristique⁶¹ ». Ainsi, l'on peut dire que la perception de l'observateur tend à transformer l'édifice abandonné en ruine en éprouvant une ambiance nouvelle, allant au-delà de ce qu'il pourrait ressentir face à l'abandon. L'art peut être également le moyen, subjectif, d'appréhender une architecture délaissée en ouvrage ruiné. À son tour, Sophie Lacroix explique que « la ruine [...] se fait art car c'est elle qui respecte le mieux cet imprésentable qu'est le rien⁶² ». En effet, la ruine soumet à la vision une vue inconfortable par ses défauts, par le désordre qu'elle offre. Or, de cette appréciation quelque peu agressive pour l'œil, ressort une esthétique très forte qui permet une réflexion bien plus profonde que ne peut l'autoriser l'image d'un ouvrage abandonné. L'art semble bien plus se complaire dans la ruine qu'au sein d'un espace délaissé par les hommes et la société.

Lorsque l'on se concentre sur cette distinction, il apparaît très clairement qu'aujourd'hui l'image des ouvrages du mur de l'Atlantique tient plus de la ruine que de simples bâtiments désaffectés. Avant la période des Trente Glorieuses, ce genre de vestiges suscite une production

⁶⁰ GUILLÒ Anna, « Esthétique touristique et ruines vues du ciel : l'exemple de Gunkanjima », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 53-62.

⁶¹ *Ibid.*, p. 53.

⁶² LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 132.

contre romantique, comme le souligne Olivier Schefer⁶³ lorsqu'il reprend Robert Smithson à propos de ce que produit le paysage industriel d'après-guerre. L'aboutissement de la période de déploration cumulée à la fin des Trente Glorieuses permet la montée d'une sensibilité nouvelle de la société vis-à-vis de ce type de ruines. À l'image de ce qu'observe Sophie Lacroix⁶⁴, on peut voir un glissement de cette déploration vers une fascination pour l'inachevé, c'est-à-dire ici le modèle ruiniste qu'inspire le bunker à la société.

Chateaubriand a écrit dans *Génie du Christianisme* que « tous les hommes ont un secret attrait pour les ruines⁶⁵ ». On constate une attirance similaire chez d'autres auteurs tels que Diderot, Camillo Boito, John Ruskin, Aloïs Riegl, ou encore Roberto Peregalli. Or, qu'est-ce qui pousse véritablement les hommes à tisser cet affect si singulier ? En particulier, si l'on redirige cette sentimentalité vers ce que communiquent les vestiges du mur aujourd'hui. Il semble que pour répondre à cette interrogation il faille diviser cette explication en trois parties : l'aspect temporel de la ruine, son esthétique et, enfin, le rôle que tient le fragment dans l'affect.

Derrière le concept de la ruine se cache celui du temps qui passe. En effet, il semble pertinent de se demander si la contemplation du bunker lézardé n'est pas l'incarnation de la ruine du temps ou à l'inverse celle du temps en ruine. Cette question est sans aucun doute essentielle dans cette compréhension où, dans bien des cas, l'observateur paraît plus intéressé par les marques que laisse le temps sur l'ouvrage que par ce qui en résulte physiquement. Dans un passage sur la valeur de remémoration de Riegl, Gilles A. Tiberghien⁶⁶ observe à ce sujet que ce n'est pratiquement jamais la forme de la ruine qui nous fournit le plus d'éléments à son sujet. On accorde une importance, et donc une fascination, bien plus vive à ce qui est usé, à ce qui nous semble authentique par la constatation de traces laissées par le temps. Ainsi, le travail du temps sur l'ouvrage autrefois en activité passionne et sensibilise les consciences. L'intérêt authentique et historique ne s'appuie plus sur un paramètre morphologique, mais s'intéresse à l'œuvre du temps sur la structure.

Les traces de la décrépitude de l'objet enseignent à l'œil tout le passé de celui-ci. La vision du monolithe en ruine permet un regard vers ce qui a été autrefois le présent. Au sein de son article⁶⁷, Agnès Lontrade travaille cette notion, où la « ruine porte en elle cette relégation

⁶³ SCHEFER Olivier, « Ruines à l'envers », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 39-50.

⁶⁴ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 31.

⁶⁵ CHATEAUBRIAND François-René de, *Génie du Christianisme*, Paris, Gallimard, 1978.

⁶⁶ TIBERGHIE Gilles A., « Des ruines, pour quoi faire ? », in Egaña Miguel (dir.), Schefer Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, *op. cit.*, p. 29-38.

⁶⁷ LONTRADE Agnès, « Modernité et Antiquité : le temps des ruines », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, *op. cit.*, p. 15-27.

de l'actuel dans l'ancien⁶⁸ ». Cela peut paraître quelque peu basique, mais la ruine est pour l'individu un marqueur temporel entre ce qui est passé et l'instant présent. Ce que cet individu perçoit n'est pas qu'un amoncellement de béton et d'acier, mais une représentation réelle du temps. Comme le remarque très justement Sophie Lacroix, la ruine est une image du temps « accumulé, resserré en elle, qu'elle invite à sonder en suivant ses profondeurs accumulées⁶⁹ ». Cette stratigraphie physique du temps, qu'il est quasiment possible de saisir, sensibilise de plus en plus les consciences puisque l'on peut pratiquement évoquer une ressemblance entre la vie de l'individu et celle de la structure qui gît à ses pieds. Ce mimétisme entre l'expérience d'une vie et celle liée à la résistance de l'architecture face au temps semble être un des éléments qui attisent cette secrète attirance. De ce fait, on comprend mieux ce sujet lorsque Roberto Peregalli s'exclame : « Elles nous fascinent parce qu'elles nous ressemblent. Elles ressemblent à notre être éphémère, à notre mortalité, à la soif de nos instants de bonheur⁷⁰. »

Le rôle temporel que tient la ruine du bunker ne se décrit pas seulement dans une approche purement tactile. Certes, l'observateur peut ressentir ce temps écoulé par les aspérités usées du béton, mais cette ruine militaire lui apporte aussi autre chose de plus sensible. En la contemplant, l'individu s'autorise à éprouver toute l'expérience du temps que peut renfermer le vestige. Bien qu'il puisse toucher physiquement cet ouvrage du passé, ce dernier subit également la fuite du temps contre laquelle il ne peut rien faire. Sa propre existence et celle de l'ouvrage ne peuvent se soustraire au temps. À partir de cela, se forme une impossibilité de retourner en arrière, de reprendre ce passé, que ce soit pour soi ou pour l'architecture à laquelle on fait face. Une certaine frustration se crée, car le temps passé est irrécupérable. Par cette contemplation, l'individu comprend alors toute la caducité du temps que renferme la ruine. Cette expérience de la perte, Sophie Lacroix semble pourtant la réserver à l'esthétique incomplète de la ruine⁷¹ alors qu'elle correspond largement à ce que nous soulevons ici.

Néanmoins, dans cette lutte temporelle du vestige, certains remarquent que la ruine incarne aussi la suspension du temps. Roberto Peregalli est de ceux-là. Il observe que la contemplation de l'ouvrage par l'individu est une « expérience enthousiasmante⁷² » et qu'elle produit un « sublime équilibre entre le temps et la beauté⁷³ ». La ruine oscille entre une impression de résignation temporelle et le temps en pause. Comme souligné précédemment,

⁶⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁶⁹ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 34.

⁷⁰ PEREGALLI Roberto, *Les Lieux et la poussière*, Paris, Arléa, 2017.

⁷¹ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 54.

⁷² PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 91.

⁷³ *Ibid.*

l'inaction du vestige l'expose à cette interruption du temps. Cependant, cet arrêt ne semble pas aller dans un seul sens, celui de la ruine vers l'observateur, mais il se dirige également dans la direction inverse. À ce propos, Diderot, dans le *Salon*⁷⁴, note que « le temps s'arrête pour celui qui l'admire⁷⁵ ». Ainsi, et Sophie Lacroix⁷⁶ le souligne très justement, le paysage qu'offre la ruine permet à celui qui l'observe de s'abandonner au temps. La mise entre parenthèses de l'écoulement du temps permet de s'en affranchir grâce à la contemplation.

La ruine appartient manifestement au temps ; mais, pour l'observateur, il s'agit également d'un passé qui ressurgit. Il y a, derrière le concept temporel de la ruine, un certain lien avec le passé, mais aussi avec la mémoire de celui qui la contemple. Roberto Peregalli exprime que les ruines tiennent un côté révolutionnaire puisqu'elles nous « font voir le passé comme mémoire de quelque chose qui fait encore partie de notre être⁷⁷ ». En effet, lorsque l'on remarque les traits d'une architecture dégradée, usée par le temps, il y a ce désir du retour, de reprendre le contrôle sur le souvenir. Lorsque la ruine rappelle cela, un sentiment de mélancolie et de nostalgie envahit celui qui observe. Toutefois, l'individu ne fait face qu'à sa propre finitude, puisque le souvenir n'appartient qu'à une forme de vécu et ne peut être exactement reproduit à l'image de ce qui a été autrefois une architecture resplendissante.

Dans le cadre de ce thème, la ruine du bunker connote ainsi une image très particulière du fait qu'elle appartienne à une temporalité récente et reflète à la fois une partie de l'histoire que la société a refoulée. De cette manière, les vestiges du mur évoquent un passé qui est, certes, perdu, mais qui demeure plus ou moins inscrit dans les consciences malgré tout. La subsistance du blockhaus en ruine reflète ce passé oublié par la population. Confronté à son architecture dégradée, l'individu fait face à un paradoxe qui le partage entre la curiosité temporelle qu'incarne l'édifice et ce que la représentation historique du bunker apporte réellement. Antoine Le Blanc⁷⁸ ou Sophie Lacroix⁷⁹ montrent bien cette ambivalence qui tient quasiment du tabou aujourd'hui. L'observateur semble tourmenté entre les faits historiques et ce qu'il ressent lorsqu'il est confronté à cette scène. Toutefois, la survie de ces fortifications n'est pas là pour exposer un hommage aux vaincus, elle montre plutôt « la ruine comme mémoire en mouvement⁸⁰ », comme l'exprime Agnès Lontrade. Telle la vie de celui qui observe, la ruine

⁷⁴ DIDEROT Denis, *Ruines et paysages. Salon de 1767*, Paris, Hermann, 1995.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 337.

⁷⁶ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 93.

⁷⁷ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 97-98.

⁷⁸ LE BLANC Antoine, « La conservation des ruines traumatiques, un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », *L'Espace géographique*, T. 39, 2010/3, p. 253-266.

⁷⁹ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 230.

⁸⁰ LONTRADE Agnès, *op. cit.*, p. 26.

évolue également de son côté. La ruine peut suspendre le temps, mais elle ne reste pas pour autant figée. Ainsi, contempler les ruines du mur, n'est-ce pas un bon moyen de les conserver et de les reconnaître ?

Partant de ce que l'on a discerné jusqu'alors, le statut de ruine semble inhérent à celui du temps. Autrement dit, on ne peut juger qu'une architecture est en ruine que lorsque le travail du temps s'est exercé. Cependant, peut-on dire d'une ruine qu'elle est moderne à l'image des bunkers ? Effectivement, peu de temps s'est écoulé dans ce cas, contrairement aux vestiges antiques par exemple. Pour Marion Duquerroy, ce lien tient plus de l'oxymore que « d'une réalité tangible⁸¹ », puisqu'elle dénonce à la fois une artialisement de la ruine moderne et un écart temporel trop mince. Toutefois, est-il possible de déjouer cette esthétisation de la ruine ? D'anticiper les dommages que le temps engendre fatalement sur l'ouvrage ?

Afin de répondre à ce genre d'interrogation, Albert Speer s'est lancé dès 1934 dans le développement de la « théorie de la valeur des ruines d'un édifice⁸² ». Ce concept a pour but d'anticiper et de vérifier, dans un temps futur et indéterminé, que l'architecture créée sera perçue sous la forme d'une « belle ruine ». Avant même d'avoir élevé les premiers murs de la structure, cette théorie permet d'en obtenir une représentation ruinée, c'est-à-dire une ruine anticipée. Hormis une certaine instrumentalisation politique de la ruine sur le futur observateur, l'objectif de Speer semble aller au-delà de ce paramètre. L'architecte paraît avoir compris qu'il faut créer artificiellement une ambiance, telle que l'entend Riegl, afin de capter toute l'attention des futurs visiteurs. Cela entraîne également l'idée d'une monumentalité de la ruine anticipée pour qu'elle puisse correspondre aux préceptes des générations futures. Néanmoins, comment lutter contre la modernité intrinsèque de ces ruines ?

Selon Speer, le magnétisme de l'ouvrage abandonné tient dans sa forme et sa couleur, de façon à créer une « atmosphère impactante ». Ainsi, il faut bien évidemment que la ruine soit « encore clairement reconnaissable dans ses contours généraux⁸³ », mais aussi que la scène qui s'offre à l'observateur ait une colorimétrie qui se rapproche d'une « fusion organique⁸⁴ » avec la nature, comme l'indique Johanne Lamoureux dans son essai sur la question. Bien que Speer ne semble pas avoir eu connaissance du concept de la *Gestaltpsychologie*, il existe une

⁸¹ DUQUERROY Marion, « Ruines modernes et paysages postindustriels : l'exemple britannique », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, op. cit., p. 71-79.

⁸² SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, Paris, Fayard, 1971.

⁸³ *Ibid.*, p. 82.

⁸⁴ LAMOUREUX Johanne, « La théorie des ruines d'Albert Speer ou l'architecture "futuriste" selon Hitler », *RACAR : Revue D'art Canadienne / Canadian Art Review*, n° XVIII (1/2), 1991, p. 57-63.

certaine convergence ici. Dans ses propos, la *gestalt* tient une très grande importance puisqu'elle autorise à créer un lien cognitif avec l'observateur.

En revanche, pour Speer, la ruine moderne ne peut pas autant marquer l'individu que les vestiges antiques. Pour lui, les « techniques modernes étaient sans aucun doute peu appropriées⁸⁵ » pour transmettre cette ambiance. Mis en parallèle avec l'argumentaire nazi contre l'architecture moderne, cela produit une certaine ambivalence aujourd'hui. En effet, l'architecture totalitaire néoclassique est construite à l'aide d'acier et de béton, deux matériaux à bannir si l'on s'en tient aux préceptes architecturaux du Troisième Reich. Or, la production militaire use aussi, et malgré tout, de ces deux matières premières. La théorie de Speer marque assurément une anticipation architecturale sur le temps, mais expose une problématique qu'il ne pouvait prévoir : la perception de l'observateur dans le futur. Si Johanne Lamoureux⁸⁶ discerne, au sein de sa conclusion, trois types d'anachronisme dans cette théorie, son « anachronisme pragmatique, lié à l'impact anticipé de la ruine sur le regardeur⁸⁷ » semble aller dans ce sens. Autrement dit, l'observateur, notamment grâce aux matériaux utilisés, peut percevoir la ruine du blockhaus comme étant moderne dans le sens stylistique du terme et temporellement. Speer s'est focalisé à la fois sur le message à faire passer au travers de ces vestiges et sur la future demande d'ambiance des individus, mais pas sur ce changement de vision. Le passage, très court, du temps sur ces ouvrages a permis de les rattacher à une certaine modernité.

La ruine du blockhaus inspire à l'observateur une vision temporelle du monde. Toutefois, son affect pour ces édifices tourmentés ne tient-il pas aussi d'une esthétisation, voire d'une artialisation de ce qu'il voit ?

Précédemment, il a été question du fait que la forme architecturale ne fournit pas ou peu d'informations à son sujet. Néanmoins, la perception d'un objet permet de s'en faire un jugement ou d'élaborer un avis. Le regard que l'on porte sur l'élément est essentiel puisque c'est par ce biais qu'on le rend esthétique ou qu'on l'artialise. Le terme « esthétique » permet de noter une certaine sensibilité que l'on apporte à l'ouvrage. En atteste ce qu'Alexander Baumgarten souhaite faire transmettre en 1735 à travers ce vocable. En s'appuyant sur le mot grec *aisthesis*, il invente en latin le néologisme *Æsthetica* pour distinguer, selon Sophie Lacroix, le « beau naturel⁸⁸ » du « beau artistique⁸⁹ ». Il s'agit alors d'un moyen de déterminer le beau

⁸⁵ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 81.

⁸⁶ LAMOUREUX Johanne, *op. cit.*, p. 62.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 57.

⁸⁹ *Ibid.*

subjectif de la beauté objective. À l'inverse, et Sophie Lacroix le remarque également, le « sublime » semble être une forme esthétique amoindrie, plus précise et plus minutieuse. L'auteure entrevoit la formation du mot seulement dans un paradoxe entre « l'amoindrissement de la beauté⁹⁰ » et le fait que le « sujet contemplateur est sous le coup du dépassement⁹¹ ». Ainsi, on comprend mieux Kant lorsqu'il écrit que « le sublime émeut, le beau charme⁹² ».

Il n'en reste pas moins que la vision contemplative qu'a l'observateur de la ruine provoque une attirance qui l'amène à penser qu'il s'agit d'une œuvre de la nature. Georg Simmel déclare à ce sujet que « le charme de la ruine consiste dans le fait qu'elle présente une œuvre humaine tout en produisant l'impression d'être une œuvre de la nature⁹³ ». Cette impression esthétique qui se situe entre le beau naturel et le beau artistique ne touche étonnamment que l'œuvre humaine. Aucune scène dans la nature ne permet d'avoir une telle vision, si ce n'est la décomposition biologique d'un végétal, par exemple. Gilles A. Tiberghien souligne aussi cela dans son article. Il n'y a donc pas de ruines naturelles, cette perception du modèle ruiniste « n'affecte que des constructions ou des édifices produits par les hommes⁹⁴ ». Ainsi, le charme que provoque la ruine sur l'observateur tient d'une certaine manière de la mimesis avec la nature. On remarque de cette façon que l'esthétique de la ruine n'agit pas seule. Le mur lézardé n'est qu'un simple détail parmi tant d'autres. Il en faut plus pour déceler l'attirance que procure cette architecture envers la société.

Le lien avec la nature semble être une composante clef dans l'affection que déclenche la ruine chez l'individu. De cette façon, il semble qu'il faille appréhender la ruine dans son ensemble, c'est-à-dire l'ouvrage ainsi que l'environnement qui l'entoure. Comme l'écrit Sophie Lacroix, la ruine « participe à un paysage qui est rêvé [...], ce paysage relève d'une certaine dramatisation⁹⁵ ». C'est donc dans la désuétude de cet ensemble que se forme une esthétique, autrement dit l'art du modèle ruiniste. En puisant dans ce désordre, l'observateur retire le sublime accident que montre la ruine. À ce propos, rien de mieux que de citer un passage de Roberto Peregalli afin de refléter au plus juste cette expérience : « De mauvaises herbes qui longent les murs, des arbustes qui croissent dans les interstices de terre près d'un monument donnent à des bâtiments d'ordinaire ingrats, ou à des ruines imposantes mais froides, un magnétisme extraordinaire⁹⁶. »

⁹⁰ *Ibid.*, p. 68.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² KANT Emmanuel, *Observations sur le sentiment du beau et du sublime*, Paris, Vrin, 1997.

⁹³ SIMMEL Georg, *La Philosophie de l'aventure. Essais*, Paris, L'Arche, 2002.

⁹⁴ TIBERGHIEU Gilles A., *op. cit.*, p. 29.

⁹⁵ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 33.

⁹⁶ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 88.

En reprenant les propos d'Albert Speer⁹⁷, il est également possible de s'apercevoir que l'architecte comprend dans sa théorie cette même notion afin de recréer le magnétisme de l'ouvrage ruiné pour la génération future.

Le « charme de la ruine⁹⁸ », comme le dit Simmel, s'exprime notamment au travers des ombres et lumières que perçoit l'observateur lorsqu'il contemple la scène. Ces deux éléments permettent de créer une ambiance qui souligne la singularité du lieu et de l'espace dans lequel se tient la ruine. L'ombre renforce le côté mystique et mystérieux de la ruine. Quant à la lumière, elle offre au regard le discernement des formes. Sophie Lacroix ajoute même à ces observations que « l'ombre se fait souvent oblique, ce qui permet de tenir dans l'ombre des éléments significatifs⁹⁹ ». Le caractère diaphane de la lumière au cœur de la casemate en ruine est une vérité qui propose un contexte singulier à l'observateur. L'atmosphère ainsi créée autorise la création d'une vision esthétisante, voire permet d'artialiser une vue qui reste somme toute dégradée. Le paysage, cumulé au jeu d'ombre et de lumière sur la ruine, forme un tout qui constitue ce que Riegl appelle la *Stimmung* et, par conséquent, une esthétique.

Le travail de John Ruskin n'est pas exempt de réflexions autour de ce sujet. Sa pensée, dans les *Sept Lampes de l'architecture*¹⁰⁰, est édifiante dans le sens où l'auteur comprend exactement ce qui semble attirer le contemplateur vers une architecture spécifique. Comme cela a été souligné en ces pages, la patine qu'entretient l'édifice fournit toujours à l'observateur un moyen de se rassurer et d'authentifier que la structure entre bien dans sa conception historique. À partir de l'usure peut se distinguer une forme esthétique. C'est exactement ce que Ruskin montre au sein du chapitre relatif à « La lampe du souvenir ». De cette démonstration, ressort un terme : « pittoresque¹⁰¹ ». Dans son exposé, l'écrivain apparaît opposé au fait que « l'essence du pittoresque consiste dans l'expression des “ruines”¹⁰² ». En effet, pour John Ruskin, ce terme désigne ce qu'il caractérise par le « sublime parasite¹⁰³ ». On apprend qu'il s'agit en réalité de la beauté de l'accident, de la maladresse involontaire. Le sublime ici surpasse la beauté puisqu'il est « esclave des accidents, ou des caractères les moins essentiels¹⁰⁴ ». Au-delà de cela, l'auteur reprend également que l'impact des ombres et des lumières entourant l'œuvre « engendrera le pittoresque¹⁰⁵ ». Cette opposition vaut pour l'écrivain pour ce qui est des couleurs, voire de la

⁹⁷ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 81.

⁹⁸ SIMMEL Georg, *op. cit.*, p. 50.

⁹⁹ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 89.

¹⁰⁰ RUSKIN John, *Les sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 202.

¹⁰² *Ibid.*, p. 202-203.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 203.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 203.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 204.

succession des « lignes angulaires¹⁰⁶ » de l'édifice. Le concept que Ruskin semble développer ici permet de comprendre le magnétisme esthétique de la ruine, puis l'artialisation du caractère pittoresque de la structure en déterminant précisément ce qui affecte l'observateur.

L'affection que déclenche la ruine chez l'observateur peut aussi provenir de sa représentation fragmentaire. En effet, la ruine ne survit-elle pas mieux que l'œuvre complète ? Ou encore, ne voit-on pas dans le fragment une ruine miniaturisée, comme le souligne Sophie Lacroix dans son livre¹⁰⁷ ?

Ce que l'on désigne par fragment de la ruine, c'est le tableau des décombres entourant les restes d'un édifice encore identifiable. Toutefois, si l'on porte uniquement une attention particulière à ces gravats sans tenir compte de la structure, il transparaît une vision modifiée de de l'ensemble. Ce constat se marie assez bien avec ce que propose la *Gestaltpsychologie*, où « le changement d'un élément modifie l'ensemble¹⁰⁸ ». L'image du fragment seul impose alors à l'observateur un autre type de sensibilité. L'élément en béton détaché du bunker fait naître un sentiment de mélancolie, différent du précédent, puisqu'ici il y a le sentiment de la « perte de l'intégrité¹⁰⁹ » ou du moins son commencement. Le fragment, c'est aussi le signe de la dissolution, de l'émiettement matériel et physique, mais aussi de l'immatériel, c'est-à-dire du temps. La ruine, dans son ensemble, est une trace de l'altérité, or son fragment « emporte avec lui sa totalité même¹¹⁰ ».

Le fragment glisse alors vers une vision informelle de l'ensemble, comme une trace « neutralisant la forme, entre dissolution et resserrement¹¹¹ ». Selon Sophie Lacroix, le morcellement d'une architecture pose « un problème de référence¹¹² », si bien que l'œil n'est plus capable d'identifier à quelle partie renvoie le fragment. Pour Anaël Marion, la fragmentation de la ruine, c'est « ce qui est à l'œuvre dans l'absence d'œuvre¹¹³ ». Or, même si le fragment porte son propre sens par rapport à la totalité de l'édifice, il admet aussi sa propre sentimentalité ou sa propre affection malgré l'absence de forme de référence. Comme sa représentation ne peut plus être rattachée à la ruine, une nouvelle se crée progressivement. Dès ce moment, il peut se développer une esthétique du fragment à partir de ce que perçoit l'observateur. Cette artialisation du résidu mène inexorablement vers ce qui a été sa forme

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 204.

¹⁰⁷ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 106.

¹⁰⁸ MORFAUX Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999.

¹⁰⁹ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 64.

¹¹⁰ MARION Anaël, « Ruine, désastre, oubli chez Maurice Blanchot », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, *op. cit.*, p. 97-105.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 100.

¹¹² LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 65.

¹¹³ MARION Anaël, *op. cit.*, p. 100.

originelle. La trace fragmentaire de la ruine peut alors conduire aux vestiges du « reste ». Speer, avec sa théorie, semble avoir saisi ce schéma de compréhension en distinguant la ruine des débris¹¹⁴. On ne peut transmettre une idée, voire une patrimonialité au travers d'une accumulation incompréhensible de gravats. La ruine n'est donc rien sans décombres et inversement.

Le magnétisme des ruines sur la société actuelle joue également lorsqu'il s'agit des ouvrages du mur de l'Atlantique. L'affection pour le modèle ruiniste qu'inspire le blockhaus semble provenir à la fois d'une fascination pour les marques du temps, mais aussi de l'aspect physique de ces structures. De cela, transparaît une artialisation ou bien une esthétisation moderne des vestiges selon laquelle la ruine du bunker peut s'apparenter au beau et au sublime. Le pittoresque, le « sublime parasite¹¹⁵ » selon Ruskin, rallie les consciences autour de l'altération accidentelle des casemates. Malgré l'allégorie dont ont souffert ces fortifications, la vision de ces ouvrages militaires en ruine amène la société à en savoir davantage et à transmettre ce savoir.

III.2.2. Le blockhaus : ruine archéologique et patrimoniale

La représentation des ruines au sein des consciences appelle à aller au-delà des simples vestiges qu'il est possible d'observer. L'idée même d'une architecture altérée par le temps et la nature impose à la conscience des interrogations sur le rôle ou sur les raisons d'un tel édifice. Comme le souligne Sophie Lacroix, les ruines « ne sont plus seulement des vestiges d'une gloire passée, [...] elles sont des énigmes à déchiffrer¹¹⁶ ». Ainsi, la figure ruiniste qu'inspire le bunker demande aussi à aller plus loin dans la compréhension de cet ouvrage. Le blockhaus appelle à se poser des questions identiques, voire plus approfondies en se demandant s'il peut être conservé pour les générations futures.

Sur ce point, il est nécessaire de se centrer sur l'impact qu'a l'intérêt de la ruine au sein de la société. Effectivement, la ruine fait appel à l'archéologie dans l'ultime but de l'expliquer. Dans notre situation, qu'en est-il ? Ne se rapproche-t-on pas de l'oxymore en alliant cette discipline à des vestiges nécessairement récents tels que les bunkers ? Par essence, l'archéologie représente la « science des choses antiques » ou des « éléments anciens » si l'on s'en tient à la traduction du terme grec *arkhaiologia*¹¹⁷. Ainsi, cette interprétation linguistique reste

¹¹⁴ En allemand : *Trümmer*. SPEER Albert, *op. cit.*, p. 81-82.

¹¹⁵ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 203.

¹¹⁶ LACROIX Sophie, *op. cit.*, p. 41.

¹¹⁷ En grec : *Αρχαιολογία*.

nécessairement floue d'un point de vue chronologique. « L'ancien » englobe aussi bien ce qui s'est passé il y a 1 000 ans que l'action qui s'est déroulée il y a une seconde. Ce terme impose à la fois un problème de durée, mais aussi de point de vue. À son tour, l'archéologie s'ouvre vers un intérêt patrimonial garantissant le pouvoir de transmettre à la génération future. Toutefois, cela implique indubitablement de devoir restaurer ces fortifications à un moment donné. En reprenant la formule de Camillo Boito, titre de son ouvrage¹¹⁸, doit-on, dans ce cadre, « conserver ou restaurer » ?

L'archéologie actuelle n'a semble-t-il jamais fait défaut aux vestiges que l'on peut désigner comme antérieurs à 1789. Les vestiges de l'Antiquité, de l'époque médiévale ou de l'époque moderne ont toujours bénéficié de l'attrait des archéologues, cherchant à retirer de l'artefact une explication historique ou humaine. En effet, quelle ruine d'un château médiéval en France n'a jamais été fouillée ?

Parallèlement à cela, s'est développé un autre type d'archéologie qui correspond aux vestiges que l'on peut désigner comme « très récents ». Bien qu'il n'existe en vérité qu'une « seule » archéologie en France, la croissance de cette dernière s'explique par un facteur déclencheur : les fouilles menées sur des sites postérieurs à l'Ancien Régime. Les sites relatifs aux guerres napoléoniennes ont amorcé cette nouvelle voie, mais pas seulement. Avec le centenaire de la Première Guerre mondiale, il est possible de remarquer une multiplication du nombre de projets de fouille, de diagnostics, voire de chantiers. Cependant, bien que les ruines du mur de l'Atlantique connaissent un attrait qui va en s'amplifiant, la quantité de rapports de fouille reste en deçà des autres sujets. En outre, parallèlement à ce désintérêt des archéologues, il est important de soulever la question de la méthodologie appliquée lorsqu'ils sont confrontés à un élément du mur. Peut-elle être identique à celle de l'archéologie dite « classique » ? L'interprétation de l'archéologue concernant les vestiges des fortifications retrouvées est-elle renseignée ?

Pour comprendre tout l'intérêt que suscite l'artefact au sein de son propre environnement, l'archéologie a mis en place une méthodologie qui se décompose en plusieurs étapes. Afin d'analyser cette méthode et d'en extraire une vision commentée, il est nécessaire d'en reprendre les traits.

Tout d'abord, l'archéologie préventive contient une étape liminaire : le diagnostic. Cela consiste à réaliser différents sondages dans le sous-sol à l'aide d'une pelle mécanique. Le but de cette manœuvre est de déterminer l'étendue des constructions et de localiser à quel niveau

¹¹⁸ BOITO Camillo, *Conserver ou restaurer ?*, Paris, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, 2013.

stratigraphique peuvent se placer les vestiges. Ces sondages sont donc organisés sous la forme de bandes plus ou moins longues et larges. On s'en doute, il existe une probabilité de passer à côté de certaines structures ensevelies, bien que des relevés aériens visent à éviter cela. Dans le cadre de bunkers enterrés ou enfouis, la méthode employée à cette étape demeure assez efficace. Toutefois, l'usage de la pelle mécanique peut s'avérer dans certains cas désastreux, provoquant la destruction d'artefacts se trouvant proches de la surface. En effet, la couche sédimentaire peut être assez fine, soit en raison des qualités de l'environnement, soit à cause du faible écoulement de temps qui sépare ces vestiges de l'époque actuelle. En outre, l'interprétation des vestiges de la Seconde Guerre mondiale peut être une difficulté de plus pour les archéologues les moins familiers avec cette période. Les fossés peuvent se transformer en tranchées et inversement. Ce problème se reporte sur la faible dimension des sondages qui, dans certains cas, sont la source de cette confusion.

À la suite de cela, la fouille débute en décapant le substrat végétal pour atteindre la première couche sédimentaire ou rocheuse. De cette manière, les traces archéologiques devront apparaître. Le repérage des formes se fait généralement au vu d'un changement de couleur du substrat et par le dessin que prennent ces formes. La fouille à proprement parler des structures peut alors commencer. La méthodologie admet de procéder par strates successives, c'est-à-dire par couche, afin d'avoir une représentation dimensionnelle de l'ouvrage. De ce fait, pour un édifice tel qu'un tobrouk, le choix est d'établir une coupe stratigraphique en longueur dans sa moitié. Ce choix méthodologique permet de comprendre à la fois le volume du comblement, mais aussi la façon dont s'est comblée la structure. Dans certains cas, à l'image d'une tranchée ou d'un trou d'homme, cette méthode permet aussi de déterminer le profil de l'ouvrage. Un sondage par passes successives vient souvent compléter ce processus pour trouver de possibles aménagements comme des marches d'accès ou du mobilier.

Néanmoins, l'imaginaire collectif rend la fouille des vestiges attentive et minutieuse, ce qui est loin d'être le cas parfois. En effet, la plupart des redécouvertes concernant des artefacts récents sont effectués à la pelle mécanique par faute de temps et de moyens (financiers et humains). Certes, il y a toujours un pourcentage exécuté manuellement, mais bien souvent les chantiers archéologiques sont pris par le temps. Les archéologues doivent donc réaliser leurs recherches le plus vite possible. Ce qui est d'une importance secondaire pâtit d'un intérêt moindre. Lors de cette étape, la méthodologie dite « classique » s'adapte plus par nécessité aux vestiges récents que par une réelle concordance avec ce qui est découvert. Autrement dit, la méthode tient plutôt du général et c'est à l'archéologue de l'adapter afin de la faire correspondre à ce type de vestige.

La problématique qu'il est possible de constater au vu de la méthode semble se répercuter sur les moyens d'interprétation dont dispose l'archéologue. L'archéologie de l'architecture militaire contemporaine est une discipline nouvelle et très récente. Il est donc nécessaire de prendre en compte ce paramètre afin de pallier la méconnaissance des archéologues sur le sujet. Néanmoins, si l'on s'intéresse aux rapports d'opération concernant la fouille de bunkers allemands, il est possible de faire plusieurs observations. Par exemple, lors de la redécouverte d'un R502 à Saint-Nazaire, au Parc d'Activité de Brais¹¹⁹, l'auteur n'utilise pas forcément les références allemandes pour la description des pièces ou du mobilier retrouvé sur place. Cette méthode, qui tente de comprendre, peut se rapprocher de celle des agents de Pinczon du Sel qui, en 1946, ont hardiment proposé leur typologie. Si l'on se prive de la véritable désignation des éléments, l'interprétation ne peut être exacte. En atteste, dans la conclusion, une supposition rattachant la fonction du bunker à un casernement ou à une infirmerie. Or, en effectuant un minimum de recherches, il est possible d'apprendre que la fonction du R502 est un abri pour deux groupes de soldats.

Il faut reconnaître que le travail de description de l'ouvrage est rigoureux, mais il manque encore énormément de détails, notamment pour ce qui est des périphériques de l'édifice. Des traces du système de chauffage ont été constatées, or aucune information ou référence d'époque n'est présente dans le rapport. Pourtant, il s'agit d'une des nombreuses pièces normalisées qui constituent les éléments de la casemate. Il en est de même pour les extérieurs du bunker. Par ailleurs, cette interprétation contraste très fortement avec celle qui est fournie un peu plus loin dans le rapport. Contrairement au paragraphe relatif au blockhaus, l'auteur recherche ici la signification des marques allemandes inscrites sur les flacons retrouvés dans les dépotoirs de l'époque. Les hypothèses émises à propos du mobilier découvert dans cette fosse à proximité du bunker font preuve d'une recherche allant au-delà de l'objet, essayant de comprendre à la fois l'origine et l'utilisation. Alors pourquoi ne pas avoir fait de même avec les bâtiments ?

Ainsi, la « bunker archéologie » est une discipline qui en est encore à ses balbutiements, malgré un néologisme inventé en 1975 avec le livre éponyme de Paul Virilio¹²⁰. D'ailleurs, l'archéologie professionnelle ne paraît pas reprendre ce terme et semble le laisser aux érudits locaux. Pourtant, cette construction de mots reflète exactement l'action de redécouvrir ces ouvrages oubliés par la société. À ce sujet, lorsque l'on parcourt la conclusion du rapport d'opération, on ressent l'impression que l'archéologie redécouvre l'histoire et la fonction de

¹¹⁹ DOYEN Dominique, *Parc d'Activités de Brais*, rapport d'opération, Inrap Grand Ouest, mai 2017.

¹²⁰ VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

telles constructions. En outre, la présentation des résultats s'ouvre bien plus facilement vers l'intérêt du mobilier retrouvé qu'envers le blockhaus lui-même. En effet, l'archéologie actuelle semble s'intéresser à la mise en évidence d'informations lui permettant d'appréhender la vie quotidienne du soldat à travers ce mobilier, plutôt que par le biais de l'architecture.

D'un autre côté, il faut aussi noter que la méconnaissance de l'archéologie sur le sujet se double d'une tendance à oublier l'ensemble des structures non-bétonnées du mur. Les tranchées en bois, les trous d'homme et autres caches de campagne, donc éphémères, ne semblent pas immédiatement reconnues en tant qu'éléments de fortifications appartenant au mur de l'Atlantique. Ce penchant s'accompagne du fait que les chantiers archéologiques spécifiques à la fouille de blockhaus tiennent de l'exceptionnel. Effectivement, dans la plupart des cas, le diagnostic et le chantier de fouille sont motivés par des relevés qui ont décelé des vestiges antérieurs à cette période. Le bunker semble être un vestige « secondaire ».

Le rôle que tient l'archéologie vient alors interpréter en quelque sorte la vision du modèle ruiniste qu'inspire l'observation du bunker. Bien que cette discipline s'attèle à un sujet chronologiquement très récent, elle apporte une première reconnaissance historique et patrimoniale de par les recherches effectuées. Toutefois, quand vient l'heure d'exposer le fruit de ces découvertes au public, une question se pose : doit-on conserver ou bien restaurer ce type de monument ? Quelle méthode peut-on suivre concernant ce genre d'architecture ?

Conserver et restaurer, deux appellations qui connotent une visée commune, celle de faire perdurer l'objet à travers le temps. Néanmoins, la profondeur linguistique de ces deux termes fait apparaître des différences notables.

Le mot « conserver » transmet l'idée de garder, de mettre à l'abri l'objet des altérations de la nature et du temps. Ainsi, lorsque l'on conserve, deux choix s'offrent à nous : tenir l'élément hors d'atteinte des dégradations futures dès sa fabrication ou bien le maintenir, après son édification, dans une condition qui lui permette de garder son intégrité physique, ou ce qu'il en reste. Toutefois, cela suscite une difficulté de plus. L'objet conservé, dès le moment où il est façonné, aura nécessairement un aspect plus « neuf » que celui dont la construction a été faite plus tard. C'est pourquoi, la racine latine de ce terme, *conservo*, appelle une traduction précisant la signification puisqu'elle émet l'idée d'un sauvetage. Le fait de sauver l'objet de quelque chose, ici la nature et le temps, autorise son maintien et donc sa conservation à l'identique. L'idée que fait transiter le latin exclut par conséquent l'état de l'élément puisqu'il est désormais conservé. Ainsi, l'action de conserver écarte toute opération visant à le restaurer. Ce concept admet aussi la démarche de fixer dans un moment indéfini l'objet afin de le prémunir

contre l'écoulement du temps. La conservation est donc une méthode dont la seule motivation est de maintenir en l'état le caractère de l'élément visé.

Concernant la restauration, ce terme est plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, le fait de restaurer un objet tend à la fois vers sa conservation, mais touche aussi à l'action de le réparer. Cette première vision linguistique concorde avec la traduction latine *restauro* qui, comme le souligne Françoise Choay¹²¹, se concentre essentiellement sur des opérations de maintenance. Le lien avec la conservation est alors très net, si bien qu'il est aisé de les confondre. Lorsque l'on entretient l'objet, on contribue nécessairement à sa conservation en le maintenant en l'état. Néanmoins, la traduction latine ne se résume pas à une seule connotation et permet de distinguer ces deux appellations. De cette façon, *restauro* évoque également le renouvellement et le fait de rebâtir. Ce verbe appelle donc à aller au-delà de la conservation en effaçant les traces éventuelles de dégradations dont a souffert l'élément. En outre, la restauration ne semble pas s'arrêter à cette étape. Le renouvellement qu'implique l'action de restaurer tend ainsi à transformer l'intégrité physique de l'objet en y appliquant une nouvelle interprétation. L'amélioration de l'état esthétique et/ou architectural par la restauration entraîne fatalement une transformation de l'état premier vers un état second. Autrement dit, l'objet s'en trouve forcément modifié puisqu'il a été impacté par une action visant à le rebâtir, et ce, même partiellement. Roland Recht, dans *Penser le patrimoine*, conçoit cette modification de l'intégrité ; il écrit notamment que « restaurer, c'est rétablir un état ancien¹²² ». Le respect de l'état originel de l'ouvrage par la restauration n'est qu'une approche moderne de la chose qui a été principalement suscitée par une implication patrimoniale des consciences. Par exemple, la charte de Venise écrite en 1964 montre assez bien ce glissement, où l'interprétation du restaurateur doit se conformer au dernier état connu de l'ouvrage.

Partant de ce constat linguistique, la ruine du blockhaus peut donc suivre deux modèles ou deux méthodes : sa conservation en l'état ou bien sa restauration. Le premier processus demande peu de moyens, si ce n'est de protéger l'édifice contre les modifications que peut occasionner l'action abrasive du temps. Le second requiert plus d'attention car l'acte de restaurer est vraisemblablement soumis à l'interprétation de l'architecte. Ainsi, faut-il restaurer la casemate dans son état d'origine ou bien garder les différentes strates qui y sont accumulées ?

Plusieurs grandes théories relatives aux méthodes de restauration se sont confrontées entre le XIX^e et XX^e siècle. Chacune d'entre elles, bien qu'antérieures à la construction des

¹²¹ BOITO Camillo, *op. cit.*, p. 9.

¹²² RECHT Roland, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre*, Paris, Hazan, 2016.

ouvrages du mur de l'Atlantique, semble néanmoins apporter une réponse prometteuse aux précédentes interrogations.

L'image de la ruine en décrépitude semble appartenir par essence à l'écoulement inexorable du temps. La restauration, si l'on en croit la profondeur linguistique de ce terme, admet d'effacer les marques temporelles pour établir un retour vers le caractère originel de l'ouvrage. Toutefois, en supprimant ces traces de la surface de l'édifice, la restauration soumet le bâtiment à une nouvelle interprétation puisqu'aucune strate imposée par le temps n'y figure. Bien que cela n'enlève rien à l'authenticité et à l'historicité réelle de l'architecture¹²³, cette pratique laisse entrevoir une autre vision de celle-ci lorsqu'on l'observe. Cette transformation de la forme originelle est par conséquent influencée par l'appréciation de l'architecte qui conduit les travaux. En évoquant la participation d'Henri de Geymüller au congrès international des architectes de 1889, Jean-Michel Leniaud remarque qu'« il est impossible à un architecte restaurateur de se soustraire à la marque de son temps, son intervention en subira l'influence, même à son insu, de sorte qu'elle paraîtra évidente aux yeux des générations ultérieures¹²⁴ ». Cette constatation, preuve de la déviance qui peut résulter de la restauration, a également été faite lors de l'écriture de la charte de Venise en 1964. L'article 9 précise alors que « la restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel [...] Elle s'arrête là où commence l'hypothèse [...], tout travail de complément reconnu indispensable pour des raisons esthétiques et techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps¹²⁵. »

Cette observation relative au risque que peut engendrer une restauration « excessive » est également faite par Roberto Peregalli. L'auteur relève que, pour éviter cet écueil, il est nécessaire de considérer l'œuvre du temps avant toute chose. Il ne faut donc pas oublier l'existant quand on souhaite restaurer. Sinon, toujours selon l'écrivain, cette volonté de redonner un caractère originel au lieu tend à produire un « *hybris*¹²⁶ », c'est-à-dire « un sentiment d'omnipotence inhérent à la technologie moderne¹²⁷ ». La pensée de Peregalli à propos de l'importance du temps semble encore aller plus loin que cette conception. Il perçoit que le fait de restaurer signifie restituer à l'ouvrage « tout l'éclat qu'il avait à l'origine¹²⁸ » ; or, à cela, il oppose l'ultime question : « Qu'est-ce que sa splendeur sinon le passage du temps qui

¹²³ L'architecture restaurée appartient toujours à sa propre chronologie, malgré le fait que celle-ci soit transformée.

¹²⁴ LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé*, Paris, Fayard, 2002.

¹²⁵ Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964), ICOMOS.

¹²⁶ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 20.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 20.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 122.

aura émoussé chaque aspérité et donné vie au lieu¹²⁹ ? ». En suivant cette idée, on considère que les marques laissées par la restauration reçoivent généralement la satisfaction de l'œil de celui qui les observe. La plupart des personnes ont un attrait pour les œuvres sans défauts. Or, le regard est face à une architecture destituée des marques du temps, dont il ressort une authenticité et une historicité pratiquement artificielle. Cette perspective équivaut à ressusciter l'œuvre dans le temps présent, dénuée de toute trace du passé. À l'inverse, l'effritement ou encore la fissure dans le béton du blockhaus permet d'aller au-delà et d'atteindre ce que Roberto Peregalli appelle la « splendeur », autrement dit une authenticité et une historicité pure.

D'ailleurs, ce manque de sensibilité architecturale a été largement reproché aux concepts de Viollet-le-Duc qui suivent en réalité un classement par systèmes. Du reste, il est opportun de citer sa célèbre définition de la restauration que Jean-Michel Leniaud reprend également : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné¹³⁰. »

D'un certain côté, la définition que donne Viollet-le-Duc n'est pas si inexacte, si l'on reprend ce qu'il est possible d'observer à propos des encuvements situés à la pointe du But¹³¹ sur l'île d'Yeu. La tentative de restauration effectuée ici montre exactement le rétablissement d'un état complet qui n'a jamais réellement existé. Le béton coulé sous l'ordre des Allemands peut être similaire à celui édifié aujourd'hui, mais son authenticité et son historicité sont à tout jamais modifiées, transformées. La pensée d'Henri de Geymüller en 1889 s'affilie directement à cet exemple, où l'architecte tente de faire comprendre que le restaurateur n'est pas le créateur. La phobie de la fissure montre que la vision de l'observateur semble approuver une esthétique rénovée, qui paraît neuve et exempte de tout défaut. Il s'agit de cette même tendance des architectes actuels à estomper le défaut de la surface contre laquelle Geymüller lutte dès la fin du XIX^e. Ainsi, à travers l'architecture monolithique que propose le bunker, on remarque que l'essence du débat demeure inchangée.

Néanmoins, l'importance du visuel et de la forme est primordiale dans la restauration. Aloïs Riegl a très bien compris cette notion dans le *Culte moderne des monuments*. L'auteur comprend que les « restaurations voyantes¹³² » gênent l'œil malgré l'approbation générale des individus. Ce type de restauration modifie manifestement la forme globale de l'ouvrage. De même, la question de la couleur perçue reste essentielle ici. Si l'on applique un béton frais sur

¹²⁹ *Ibid.*, p. 122.

¹³⁰ VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XV^e siècle*, Paris, 1854-1868.

¹³¹ Voir volume II annexe n° 92 – fig. 5.

¹³² RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 74.

des parties plus anciennes, la vision de l'ensemble s'en trouve fatalement transformée. La vision discernée tend à inscrire l'édification de l'ouvrage dans une chronologie très proche du moment où l'on observe la structure. Ce manque d'harmonie que peut transmettre la restauration impacte la conception intégrale et esthétique du tout. La *Gestaltpsychologie*, dont les écrits d'Aloïs Riegl effleurent les préceptes¹³³, permet de comprendre que fragmenter l'ensemble engendre une vision éloignée de celle de départ.

Le travail de John Ruskin sur la problématique d'interprétation que suscite la restauration est assez catégorique. En s'opposant farouchement à la pensée de Viollet-le-Duc, Ruskin montre que la restauration porte atteinte au monument dans son authenticité et également dans son historicité. D'ailleurs, cette conception rejoint la valeur d'ancienneté que Riegl développe dans son ouvrage. L'écrivain autrichien écrit que « l'intervention arbitraire de la main de l'homme sur l'état du monument¹³⁴ » doit être absolument évitée. La ruine devient plus pittoresque sans la restauration, autrement dit, sans l'aide de l'homme. En revanche, pour Ruskin, il est nécessaire de conserver ce que les hommes ont bâti¹³⁵ puisqu'il y a une « sensation dans chaque pouce de sa surface¹³⁶ ». Ainsi, toujours selon lui, la restauration bafoue le travail des artisans, mais aussi l'âme qu'ont donnée ces travailleurs à l'architecture du monument. En plus de compromettre l'inscription de l'ouvrage dans le temps, ce processus efface cette sensibilité. Ces deux écrivains se complaisent dans l'idée selon laquelle l'intégrité de l'ouvrage est assimilable à la vie de l'homme moderne, et « toute intervention pratiquée sur le monument l'incommode autant que si elle concernait son propre organisme¹³⁷ ». N'est-il pas réel de ressentir ce concept lorsque l'on observe les travaux menés à l'île d'Yeu ?

L'âme architecturale si chère à ces deux écrivains serait alors transformée et confère à l'édifice un aspect nouveau, voire usurpateur. C'est d'ailleurs ce que John Ruskin exprime. Pour lui, la restauration est tout simplement inconcevable, voire impossible¹³⁸. Elle ne peut traduire la beauté accidentelle. Le « sublime parasite¹³⁹ » qui compose le pittoresque du lieu n'est plus puisqu'elle l'efface. Cette méthode ne peut donc agir que par « supposition¹⁴⁰ » afin de fournir un rendu plus ou moins fidèle. Le béton qui a été ajouté sur le coffre de l'encuvement, à la fois, masque une réalité temporelle et fausse l'idée authentique et historique que l'on peut s'en faire.

¹³³ *Ibid.*, p. 72.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 76.

¹³⁵ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 191.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 172.

¹³⁷ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 75.

¹³⁸ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 207.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 203.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 209.

Tout le problème de la restauration tient ici et Ruskin écrit à ce sujet : « Il y avait dans l'ancien de la vie, une mystérieuse suggestion de ce qu'il avait été et de ce qu'il avait perdu ; du charme dans ces tendres lignes, œuvre du soleil et des pluies. Il ne peut y en avoir aucune dans la dureté brutale de la sculpture nouvelle¹⁴¹. » La restauration ne peut donc refaire à l'identique ce qui s'est altéré. Cette inexactitude, Ruskin la conçoit comme un mensonge¹⁴². Le restaurateur apporte une nouvelle interprétation esthétique de l'architecture en lui ôtant les traces d'usure afin de la reconstituer dans son dernier état connu. En apposant du béton frais sur ces ouvrages et en le lissant à la manière d'une maçonnerie contemporaine, ce travail usurpe une identité qui n'est pas la sienne. Il n'est plus possible de distinguer l'ancien du moderne, d'où la vue d'un mensonge pour celui qui observe la première fois ces vestiges.

En outre, la problématique que soulève Ruskin tend également vers la question des transformations antérieures de l'édifice ou du site. Peut-on remettre le lieu comme à l'origine ou doit-on respecter les ajouts et autres transformations ? Cette interrogation concerne amplement les bunkers puisque certains points d'appui ont fait l'objet de modifications durant leur temps de mise en service. La pensée de Ruskin tend vers l'idée que l'individu du moment (contemporain à notre époque) ne doit modifier ni l'ordre ni l'intégrité de l'édifice. En revanche, Aloïs Riegl exprime une autre vision de la chose par le biais de la valeur historique. Il écrit que cette valeur « doit donc veiller à conserver les monuments en leur état présent¹⁴³ » puisqu'elle réfute toute nouvelle destruction. Pour Roberto Peregalli, la conservation des transformations est également la preuve du temps, puisque c'est lui « qui a créé ces incrustations esthétiques greffées sur la peau de l'édifice¹⁴⁴. ». Le principe de la « dérestauration » est également présent au sein des réflexions de l'architecte Gottfried Semper où, comme le relate Roland Recht, « l'ancien doit être préservé dans sa singularité¹⁴⁵ [...] ». L'ensemble des artifices qui composent l'architecture doit être préservé puisque ces éléments forment le caractère temporel de l'édifice. Un bunker réhabilité en villa ne peut être transformé dans sa forme originelle. La qualité authentique et historique de la structure perdrait énormément de valeur.

Afin de résoudre la principale problématique que suscite la restauration, c'est-à-dire l'interprétation que doit donner le restaurateur à l'architecture, une troisième vision semble s'immiscer entre celle de Viollet-le-Duc et celle de John Ruskin. Camillo Boito, architecte

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 210.

¹⁴² *Ibid.*, p. 210-211.

¹⁴³ RIEGL Aloïs, *op. cit.*, p. 83.

¹⁴⁴ PEREGALLI Roberto, *op. cit.*, p. 135.

¹⁴⁵ RECHT Roland, *op. cit.*, p. 181.

italien, propose de poser une question au travers de son livre éponyme : « conserver ou restaurer ? »

Cette interrogation n'est pas anodine puisque la conservation reste, jusqu'à maintenant, une solution préférable face à ce qu'implique le fait de restaurer. Et c'est sur quoi conclut l'œuvre de John Ruskin, l'entretien répété des édifices efface le « besoin de les restaurer¹⁴⁶ ». Cela peut paraître trivial, mais prendre soin de l'objet aide à lui faire traverser les âges. Toutefois, la destruction naturelle n'est pas inévitable. À cela, Ruskin a également une réponse : étayer et consolider la structure. La vision esthétique d'un ouvrage en « travaux » ne paraît pas importante car, selon lui, il ne faut pas se préoccuper « de la laideur du secours que vous lui apportez, mieux vaut une béquille que la perte d'un membre¹⁴⁷ [...] ».

Dans son livre, Camillo Boito est attentif aux arguments des deux grands théoriciens. Il leur fait jouer un dialogue dans le but de trouver une position intermédiaire entre une restauration stylistique et la conservation à tout prix de l'architecture. Il ressort de cette discussion deux points très intéressants. Premièrement, « il faut faire l'impossible, il faut faire des miracles pour conserver au monument son aspect artistique et pittoresque ancien¹⁴⁸ ». Deuxièmement, « il faut que les restitutions, si elles sont indispensables, et les adjonctions, si elles ne peuvent être évitées, apparaissent non pas comme des œuvres anciennes, mais comme des œuvres d'aujourd'hui¹⁴⁹ ».

Ainsi, il écrit, pour répondre au premier point, que la restauration est le maintien de « la balance exacte entre les exigences de l'archéologie et du pittoresque, de la statique et de l'esthétique¹⁵⁰ ». La seconde idée est aussi très pertinente puisqu'elle vise à prévenir la ruine de l'ouvrage. Contrairement à l'acceptation fatale du processus de « ruïnification » qu'admet Ruskin, Boito traite le sujet différemment en proposant de marquer par des signes là où la restauration a été réalisée sur l'édifice. À l'image de Giuseppe Valadier avec l'arc de Titus, la restauration « signalée » peut utiliser des matériaux différents, mais de formes identiques, pour que l'on remarque là où elle a agi.

Cette conception moderne de la restauration demeure à la fois un moyen de conserver et de restaurer. En posant cette question, « conserver ou restaurer ? », Camillo Boito répond pratiquement qu'il faut user un peu des deux termes pour garder l'âme architecturale de l'ouvrage inchangé. La réflexion de l'architecte italien, bien qu'elle soit elle aussi antérieure

¹⁴⁶ RUSKIN John, *op. cit.*, p. 211.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ BOITO Camillo, *op. cit.*, p. 34.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 34.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 39.

aux fortifications du mur, exprime une solution probante quant à ce qu'il est possible de faire. Certes, la pensée de Ruskin expose cette problématique de l'interprétation usurpatrice, mais si l'on souhaite garder le caractère de ces ouvrages monolithiques, ne vaut-il pas mieux restaurer *a minima* et le montrer ?

La ruine du bunker appelle nécessairement la société à connaître davantage de l'histoire de ces édifices atypiques. Pour ce faire, l'archéologie commence à s'y intéresser de manière beaucoup plus active qu'avant. Néanmoins, il reste nécessaire de nuancer cette progression. Celle-ci se voit teintée d'une difficulté qui se retrouve à la fois dans l'identification des vestiges et dans le nombre insuffisant des chantiers spécialement menés autour de cette thématique. À cela s'ajoute la problématique de restaurer ces fortifications en respectant leur authenticité et leur historicité. Le constat établi le long de la côte vendéenne amène deux observations à ce sujet. Premièrement, un non-respect de la charte de Venise et des grandes idées qui ont façonné ce que peut être la restauration. Deuxièmement, comme il s'agit d'un patrimoine en voie de reconnaissance, peu d'attention lui est fourni quant à ce qu'il a représenté par le passé. Son inscription au sein d'une chronologie récente n'aide en rien à cela. Par conséquent, la vision archéologique et patrimoniale du blockhaus paraît avant-gardiste. Cependant, la société semble ouverte à un autre regard sur ces monolithes. Lequel ?

III.2.3. Le blockhaus dans l'art contemporain

L'art peut puiser dans tous les sujets possibles une source d'inspiration en vue de composer un style artistique particulier. La singularité de l'œuvre est d'autant plus exacerbée qu'elle stimule une partie de notre conscience. Le regard artistique qu'acquiert l'observateur est alors dicté par l'affect, cette ultime émotion qui approuve ou qui rejette ce qui est vu. L'art se retrouve ainsi dans les formes et les couleurs, mais il est essentiellement subjectif. La vision que l'on porte sur un objet n'est pas forcément art au premier abord. Il y a art lorsqu'il y a avant tout une vision esthétique de l'élément. L'artialisation du modèle se forme par son esthétisation. La ruine peut se faire art quand ce regard est présent, si l'on suit la pensée d'Anna Guillò¹⁵¹. Ainsi, le détournement d'un tel élément de son contexte pour l'insérer dans un second est une faculté qui admet d'aller au-delà de la simple création, puisque l'artiste doit concevoir son art avec l'existant et ce qu'il comporte.

¹⁵¹ GUILLÒ Anna, *op. cit.*, p. 53.

Les blockhaus se prêtent volontiers à cet exercice peu commun, de par le simple fait qu'ils regroupent des aspects architecturaux atypiques en plus d'un passé souvent tumultueux. L'inscription de ces ouvrages militaires dans l'art contemporain autorise l'œil à dépasser l'aspect militaire de la chose pour en voir une seconde signification. L'expression artistique s'aide de la plastique architecturale si spécifique du bunker afin de transmettre cette seconde vision plus contemporaine. L'instrument de guerre semble s'effacer face à ce nouveau mouvement qui le prend comme sujet. La casemate autrefois oubliée renaît sous la forme d'une vue moderne qui dépasse l'écoulement du temps. La ruine du mur de l'Atlantique dans l'art contemporain est alors support et objet d'art. Néanmoins, comment ces fortifications sont-elles perçues, artistiquement et architecturalement, aujourd'hui ?

Pour ce développement, nous avons choisi de nous concentrer sur une approche contrastant avec ce qui a été fait jusqu'alors. Aux yeux de la société, l'abri bétonné n'est pas seulement un objet scientifique et historique, mais il est aussi un espace d'expression. Toutefois, cette liberté artistique et architecturale pose une double question. Quels usages ces mouvements artistiques en font-ils ? Et observe-t-on un respect du caractère monumental du bunker ? Afin de répondre à ces interrogations, deux axes conviennent ici. Le premier s'intéresse aux interprétations artistiques par le biais de travaux de plasticiens, peintres et photographes. Le second a pour objet de remarquer la liaison entre la technique de construction monolithique et le courant architectural brutaliste.

Le premier travail auquel il est possible de se confronter vient d'un plasticien, Frédéric Fourdinier. Ce dernier s'est focalisé sur les lignes caractéristiques que reflètent les bunkers afin de concevoir ses œuvres. Cet art se définit par des peintures, mais aussi par des éléments en trois dimensions. Le but pour cet artiste est de prendre les blockhaus comme exemples et de se focaliser, à travers leurs silhouettes, sur ce que l'homme est capable de construire afin de délimiter son propre territoire. Les travaux de cet artiste permettent aussi d'observer ce que génèrent les formes structurales de ces ouvrages lorsqu'elles sont sorties de leur contexte.

L'intitulé de ce travail est alors très éloquent, puisque Frédéric Fourdinier l'a nommé *The Atlantic Wall*. Cette collection réalisée entre 2003 et 2006 regroupe plusieurs œuvres, toutes s'affiliant au sujet central qui est le mur de l'Atlantique.

La première réflexion de l'artiste autour de ce sujet se traduit par une œuvre plastique en trois dimensions. Nommée, *Die Atlantikwall*¹⁵², cette production réalisée en 2003 regroupe au total cinq pièces de différentes dimensions. L'artiste souhaite montrer ici les dessous de

¹⁵² Voir volume II annexe n° 95 – fig. 1.

plusieurs bunkers en réalisant, en miniature, le moulage en béton de l'espace de vie de cinq modèles différents. Il aboutit à une réalisation atypique puisqu'elle est présentée dans cinq caisses en bois de style caisse à munitions. Le lien, malgré une volonté de déconnexion avec le contexte environnant, est clairement établi avec l'histoire de ces ouvrages. Le caractère de l'œuvre s'affilie résolument à la sculpture moderne, mais aussi à l'aspect brutaliste de la chose. Observer seulement le volume intérieur du blockhaus laisse l'admirateur face à une certaine réflexion sur cette autre vision proposée.

La seconde production artistique intitulée [*Narvik-Hendaye*]¹⁵³ a ici, semble-t-il, une double signification. Le titre reflète à la fois le tracé des fortifications allemandes à travers l'Europe, mais également le voyage qui a inspiré l'artiste. Cette œuvre réalisée entre 2005 et 2006 tient donc par un assemblage de petites toiles, où la silhouette de chaque ouvrage croisé lors de ce déplacement est représentée sous la forme d'empreintes. Au total, 272 pièces forment ce travail. L'effet est garanti, puisque la couleur noire de ces traces apposées sur une toile blanche affirme le côté minimaliste du sujet. La structure du monolithe expose alors un visuel jouant uniquement sur les contrastes, simulant le jeu d'ombre et de lumière qu'occasionne cette architecture. Ces silhouettes, à la manière d'un négatif, montrent aussi la simplicité du trait par lequel elles ont été conçues. Avec une telle représentation de ces édifices, il est dès lors facilement remarquable de visualiser les lignes atypiques et cognitives des blockhaus. La reconnaissance visuelle s'établit instinctivement, au même titre que ce qui a été démontré précédemment.

Frédéric Fourdinier ne s'en tient pas à ces deux premières visions que renvoie la thématique. En effet, par le biais de deux autres productions, il a entrepris de créer plusieurs tableaux. La première création appartient à la série *Coast to Coast*¹⁵⁴. Celle-ci représente une partie des voies destinées à la logistique alimentant les bunkers en munitions et matériels. Là aussi, le traitement de cette réflexion est traduit selon une vue monochrome, en négatif. La seconde série, appelée *Hurdles*¹⁵⁵, et réalisée en 2006, évoque les défenses anti-débarquement placées sur les plages. Tétraèdres, éléments Cointet et autres pièges en béton ou en acier sont également vus sous la forme d'ombres, de silhouettes se dégageant de la teneur blanche de la toile.

¹⁵³ Voir volume II annexe n° 95 – fig. 1.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*

D'une recherche sur la possible réhabilitation de bunkers, a résulté une œuvre atypique puisqu'elle recouvre entièrement les surfaces d'une casemate du mur de morceaux de miroir¹⁵⁶. Cette réalisation, plutôt étonnante au premier regard, a été initiée par un artiste plasticien du nom d'Anonyme. Ce projet débute en mars 2014, à Dunkerque, où cet artiste commence la mise en place des premiers débris de verre. Il s'agit avant tout d'un projet participatif puisque chacun a été invité à donner des miroirs brisés afin qu'ils soient collés sur le bunker. La démarche de l'artiste est très simple à comprendre. Grâce à l'ajout de ce matériau réfléchissant, le bunker se camoufle, et s'efface de la plage. Cette disparition révèle une autre facette du blockhaus ainsi déguisé, celle d'un autre visage selon l'angle par lequel le spectateur l'examine. L'artiste explique aussi sur son site¹⁵⁷ que cette « seconde peau fait passer l'ombre à la lumière¹⁵⁸ ».

Anonyme a donc souhaité offrir à ces ouvrages un regard neuf par lequel l'illusion du miroir influence grandement la perception du passant. En effet, il constate que ce support sur lequel repose son art est souvent abandonné et dénué de statut légal. Il considère ces constructions comme des vestiges appartenant à l'histoire. Le pari est réussi puisque des mariés se photographient devant et même les bateaux naviguant loin du rivage peuvent apercevoir les reflets du soleil sur les arrêtes réfléchissantes. Cette nouvelle casemate peut même servir comme point de référence en mer. Une œuvre qui allie l'art et l'utilité.

Parmi les approches artistiques concernant ce type de bâti, on en trouve une autre, celle d'un artiste peintre cette fois-ci. Il s'agit de Jean-Marie Poumeyrol, qui, par le biais de l'acrylique, crée des toiles de moyenne et grande envergure. Les sujets se rapportent ici à un environnement aquatique, mais surtout abandonné et ruiné. L'obsession du peintre est de faire transparaître au mieux une idée apocalyptique de la chose, si l'on en croit le livre¹⁵⁹ dédié à une partie de son œuvre. Son intention est aussi de montrer de grands bâtiments où sont échoués des navires et autres, rongés par la nature qui reprend ses droits lentement. La thématique de l'ouvrage délaissé par la société est donc omniprésente dans ses œuvres. Elle l'est si bien qu'il aura été logique, en quelque sorte, que ce peintre s'oriente vers les composants du mur de l'Atlantique pour en retirer quelques modèles. Toutefois, il ne semble pas que ces situations soient issues de véritables paysages réellement observables, elles proviennent plutôt de mises en scène préparées par l'artiste. Il n'en reste pas moins que ce genre d'œuvres étonne en raison des couleurs utilisées, mais aussi de par l'étrangeté de la chose. Lorsque l'on observe *Abri dans*

¹⁵⁶ Voir volume II annexe n° 95 – fig. 2.

¹⁵⁷ <https://anonymeuntitled.wixsite.com/blockhaus/>

¹⁵⁸ Propos recueillis sur le site internet d'Anonyme, section *about*.

¹⁵⁹ HENG Michèle, *Poumeyrol Marges*, Biarritz, Atlantica, 2009.

*un blockhaus*¹⁶⁰, il en transparaît une étrange sensation d'abandon mêlée d'irréel, où les couleurs diaphanes et l'absence de vie font que ce mélange prend une forme postapocalyptique. Le traitement architectural des bunkers imaginés rend le caractère monolithique à la fois imprenable et moderne. *La Blessure*¹⁶¹, peinte en 1991, mêle les traits d'un R667 à une tourelle d'observation, le tout surmonté par un toit bétonné. La suspension très aérienne de cette œuvre souligne les lignes de force des ouvrages présents, alors qu'une porte d'entrée se dessine, prêtant un aspect hospitalier à l'ensemble.

La photographie est également un art dont le traitement donne aux blockhaus une dimension équivoque. Le travail de Noémie Goudal autour de cette thématique est assez intéressant dans le sens où sa photographie souligne le caractère sculptural du béton. Dans sa série *Haven Her Body Was*, prise entre 2009 et 2012, un cliché nommé *Combat*¹⁶² représente un R600 s'enfonçant lentement dans le sable de la plage. Le propre de cette image est alors de mêler les formes acérées du bunker et la réverbération qu'offre le mince film d'eau qui recouvre cette plage. Ce travail amène également une autre série réalisée en 2015, *Observatoire*. Cette collection, qui est le fruit d'un montage photographique monochrome, met en relief de manière plus singulière les ombres et lumières du béton. *Observatoire IV*¹⁶³ tient du même registre que *Combat*, où la pellicule d'eau au pied de l'ouvrage imaginaire souligne son architecture.

La production photographique de Noémie Goudal a également un écho avec ce que font Jane et Louise Wilson. Les deux sœurs ont pris en photo plusieurs bunkers afin de constituer la collection *Sealand* en 2006. Le travail des deux Britanniques s'appuie essentiellement sur l'absence de couleur, la photo en noir et blanc accentuant le poids du temps sur ces vestiges. Le caractère monumental du blockhaus est ainsi magnifié. Les aspérités accidentées ressortent davantage par le contraste qu'impose la technique envisagée. Ces deux photographes ne sont donc pas rebutées par l'usure du béton. Au contraire, elles mettent en valeur ces défauts qui sont favorisés par l'action abrasive de la nature et du temps. Ces clichés¹⁶⁴ permettent de constater l'importance des volumes engagés, de comprendre cette architecture monolithique.

Ce que l'on qualifie comme étant de l'art peut désigner une pluralité de choses dont l'évocation peut paraître quelquefois étonnante, tel cet avant-dernier cas. En effet, il s'agit du *beach art*, un art de la plage comme l'indique sa traduction de l'anglosaxon. Cela consiste à dessiner à même le sable des figures géométriques. Cette pratique surprenante n'est pas si aisée,

¹⁶⁰ Voir volume II annexe n° 95 – fig. 3.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² Voir volume II annexe n° 95 – fig. 4.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Voir volume II annexe n° 95 – fig. 5.

puisqu'elle nécessite un minimum de recul par rapport à ce que l'on est en train de produire. C'est ainsi que Jehan-Benjamin Tarain, webdesigner de profession, s'est lancé dans ce nouveau type d'art éphémère. Qui dit plage, dit sûrement blockhaus à l'horizon, d'où la fresque *Virgules Jointes*¹⁶⁵. Réalisée aux environs de Saint-Palais-sur-Mer, cette œuvre met en relation le sable et ces derniers vestiges. Par cette œuvre, immortalisée par la simple prise d'une photographie, puisqu'à la prochaine marée montante les traits s'effaceront, l'artiste se sert du bunker comme d'un élément du paysage et non plus comme d'une arme potentielle. Ces dessins démontrent donc qu'un certain recul a été pris afin d'inclure ces casemates dans l'art.

L'art s'exprime de multiples façons sur ces ouvrages oubliés. Lorsqu'on les découvre sur le littoral, une technique revient sans cesse, le graffiti. Ce moyen d'expression semble être propre aux édifices en marge de la société, en ruine et délabrés. Bien que très varié dans son application, le graffiti peut néanmoins donner une autre représentation à ces ouvrages militaires. Sur l'île de Noirmoutier, certains de ces bunkers sont régulièrement recouverts au fil des saisons. On peut en contempler quelques-uns dont la graphie est intéressante, comme à la Parée Coupée¹⁶⁶. Sur le continent, des exemplaires à La Tranche-sur-Mer¹⁶⁷ s'inscrivent dans le même registre.

Toutefois, cet art pose la question du respect de la monumentalité de l'ouvrage. Les graffeurs et autres plasticiens ont-ils conscience que leur expression repose sur un édifice historique ? Du flou législatif qui règne au sujet de ces monolithes et du début de leur reconnaissance historique résulte nécessairement cette problématique. L'absence de protection favorise le déclin de ces artefacts. Au travers de ces fresques, l'objectif semble de voir autre chose que le bâtiment lui-même, or l'architecture du blockhaus n'est-elle pas une œuvre en elle-même ?

Justement, malgré une fermeture à toute représentation du bunker, la période des Trente Glorieuses encourage à comprendre l'architecture comme une manifestation de l'art. Ce bouleversement des perspectives garantit alors la création d'un « art de la forme¹⁶⁸ », comme Gérard Monnier l'expose dans son livre. De cette façon, l'architecte n'est plus désigné comme celui qui propose seulement des plans, mais plutôt comme une personne qui se soucie également du rendu de la forme finale de la structure. Le traitement de l'architecture est alors repensé et

¹⁶⁵ Voir volume II annexe n° 95 – fig. 6.

¹⁶⁶ Voir volume II annexe n° 95 – fig. 7.

¹⁶⁷ Voir volume II annexe n° 95 – fig. 7.

¹⁶⁸ MONNIER Gérard, *L'architecture moderne en France*, vol. 3, Paris, Éditions Picard, 2000.

aussi redéfini. Cette nouvelle vision moderne de l'architecture invite à la comprendre comme une œuvre d'art.

À partir de cette prise de conscience, l'esthétisation des surfaces et des formes par le mouvement moderne emprunte énormément de lignes stylistiques au Bauhaus des années 1920 de Walter Gropius. Le minimalisme de l'espace, la suspension des volumes, ainsi que l'épuration des traits architecturaux ont néanmoins besoin de s'appuyer sur un autre style architectural. L'aspérité des surfaces extérieures et intérieures doit se renouveler tout en respectant une certaine simplicité visuelle et de mise en œuvre. Le béton est alors la solution la mieux placée pour répondre aux exigences des architectes. La rapidité et le coût de revient très bas font également partie des facteurs à prendre en compte au lendemain de la guerre. C'est ainsi que le style brutaliste est né. L'étymologie du terme est assez vague, mais semble venir de la contraction de l'appellation de Le Corbusier avec « béton brut ». Toutefois, Peter Chadwick décerne dans *Archibrut*¹⁶⁹ cette création au critique architectural Reyner Banham qui, en 1966, rédige un essai intitulé *The New Brutalism : Ethic or Aesthetic ?*¹⁷⁰.

Quoi qu'il en soit, le style brutaliste emprunte à l'architecture monolithique, et donc aux bunkers, l'ensemble de ses aspects. Les traits architecturaux sont tendus, étirés et le traitement de l'aspérité des surfaces est absent, laissant le béton à l'état brut de sa forme. Mieux encore, la définition de ce style est plus profonde lorsque les marques du bois des planches de coffrage demeurent comme imprimées dans le béton. Ces motifs rappellent ceux que l'on croise sur le blockhaus, amincissant ainsi la frontière entre ces ouvrages et cette architecture des années 1950. La recherche des formes minimalistes se ressent au sein de ces deux modèles. L'utilitarisme puis la praticité de la forme et des espaces sont également deux paramètres étudiés afin de concevoir cette architecture.

Les propriétés du béton favorisent grandement la conception des ouvrages modernes, que ce soit dans le domaine militaire ou civil. Les architectes préfèrent sans nul doute cet élément aux traditionnelles briques pour son aspect malléable. Le béton n'admet presque aucune limite dans l'élévation de sa forme finale. Paul Virilio attribue à cette technique de construction une mouvance liquide dont la praticité exclut la discontinuité classique des éléments. Il n'y a donc plus « d'intervalles, de joints, tout est compact¹⁷¹ ».

Le dessin des édifices issus du mouvement moderne reprend, sans doute par hasard, les traits caractéristiques de l'abri bétonné. Par exemple, la maison *Fallingwater* dessinée et conçue

¹⁶⁹ CHADWICK Peter, *Archibrut*, Paris, Phaidon, 2016.

¹⁷⁰ BANHAM Reyner, *The New Brutalism : Ethic or Aesthetic ?*, Stuttgart, Karl Krämer Verlag, 1966.

¹⁷¹ VIRILIO Paul, *op. cit.*, p. 60-61.

par Frank Lloyd Wright comporte plusieurs porte-à-faux, dont également des toits-terrasses. Ces appendices, par lesquels une impression de flottement des volumes se dégage, renforcent considérablement l'aspect aérien de la structure. L'analogie entre cette vue et celle d'un poste de direction de tir, par exemple, est assez facile. Celui visible à L'Herbaudière, à Noirmoutier, se confond et se conforme à cette impression. Le toit protégeant les observateurs semble léviter au-dessus de la structure alors que seulement quatre poteaux soutiennent le bloc de béton. En alternant la finesse de ces supports et la masse structurelle du béton, on arrive à croire que le résultat se joue des lois de la physique.

Ce caractère si particulier demeure nettement renforcé par l'adoption de l'ouverture horizontale. Dans un article¹⁷², Claude Prelorenzo remarque également cette particularité. Il note d'abord qu'il s'agit d'une évolution architecturale majeure dans la fortification, puisque l'on passe de la meurtrière verticale à la fente horizontale avec les bunkers. En revanche, l'auteur va plus loin que cette observation en établissant aussi une corrélation entre le mouvement moderne et cette option. Selon lui, « le choix effectué par les architectes du Mouvement moderne reposait sur l'idée d'une relation nouvelle avec l'extérieur¹⁷³ », c'est-à-dire amalgamer l'intérieur avec l'extérieur. Il ajoute que ce système d'ouverture s'apparente « à la vision humaine, plus large que haute¹⁷⁴. ». Le caractère anthropomorphique n'est pas si anodin au sein des concepts architecturaux modernes. Paul Virilio dans son *Bunker archéologie* évoque aussi ce rapport. L'architecte approfondit cette réflexion en comparant l'embrasement horizontal à la praticité militaire du « plissement d'une paupière, [qui] rétrécit le champ visuel à l'essentiel, à la cible¹⁷⁵ [...] ».

Loin de vouloir stipuler que le mouvement moderne a influencé le dessin architectural des blockhaus, ou bien inversement, il convient toutefois de remarquer qu'une certaine modernité ressort de ces ouvrages. Claude Prelorenzo semble également admettre que cette alternance de « vides » et de « pleins » disproportionnels inscrit les bunkers au sein de ce mouvement. Il reconnaît aussi que l'influence architecturale du mouvement moderne n'a pas eu une causalité directe sur la conception des bunkers. Cependant, l'auteur fait une observation :

« [...] il serait étonnant qu'il ne s'agisse que de simples coïncidences. La fenêtre en longueur était alors une réalité très répandue, en particulier en Allemagne. Sa performance fonctionnelle (balayage

¹⁷² PRELORENZO Claude, « Patrimonialiser les bases de sous-marins et le mur de l'Atlantique », *In Situ*, n° 16, 2011, 17 p.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 5.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ VIRILIO Paul, *op. cit.*, p. 59.

du regard dans l'immeuble d'habitation, du tir dans la tourelle) l'impose dans le civil comme dans le militaire et même lui confère un statut d'icône de la modernité¹⁷⁶. »

Ce lien reste d'autant plus énigmatique connaissant le refus et l'abjuration totale du parti nazi à rattacher l'architecture officielle au Bauhaus, voire au mouvement moderne. Le reniement pour ce style est assez présent chez Speer, où l'architecte, sous l'influence de Hitler, s'attache très facilement au style néoclassique¹⁷⁷. Pourtant, ce style architectural reste aussi minimaliste dans ses formes. Les bâtiments sont simples, pratiques et bruts à la fois. Une décoration surchargée n'a pas forcément sa place ici. Ce style utilise du béton et de l'acier, composants essentiels afin d'assurer rapidité et sécurité. Ainsi, il est curieux de remarquer que cette potentielle influence n'a pas été observée plus en profondeur par l'historiographie spécialisée.

Le blockhaus, ouvrage du mur de l'Atlantique, est à la fois moyen d'expression et objet d'une vision artistique. L'artialisation et l'esthétisation des bunkers allemands permettent d'aller au-delà de la symbolique qu'ils incarnent. De fait, la casemate n'est clairement pas rejetée en étant catégorisée comme un sous-groupe, mais mise en valeur par des productions souhaitant l'élever, faire de cette fortification un monument remarquable aux yeux des contemplateurs. L'aspect si singulier de ces ouvrages demeure une forme d'inspiration pour certains. Les conceptions autour de cet art vont donc à l'encontre des consciences développées tout au long de l'après-guerre, où seule la destruction primait. Rien que par le prisme de l'architecture, le blockhaus s'avère être moderne en raison des formes que l'on peut croiser aujourd'hui dans notre quotidien. L'esthétisation actuelle de l'architecture monolithique du mur appelle à cette modernité, alors qu'historiquement rien n'affilie ce style à ce mouvement. Ces exemples montrent une prise de conscience selon laquelle ces édifices peuvent être des éléments à travailler afin de façonner des œuvres exprimant des concepts complexes, là où un autre support ne peut assurer une telle charge conceptuelle. Le bunker, pour l'art, est une matière à travailler comme la glaise l'est pour le potier.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 5.

¹⁷⁷ SPEER Albert, *op. cit.*, p. 81.

* * *

La période allant de la fin des Trente glorieuses à nos jours permet de remarquer une nette évolution de la vision que peut avoir la société concernant la représentation du blockhaus. Cette progression passe semble-t-il par un intérêt patrimonial grandissant, mais également par le biais d'une approche esthétisante de la figure du bunker.

En s'ouvrant à l'idée qu'il existe d'autres types de patrimonialités, les institutions du patrimoine, à l'image de la DRAC, se voient nécessairement confrontées aux ouvrages du mur de l'Atlantique. Ce glissement vers une lente reconnaissance historique a donc vu le jour à l'aube des années 2000 par la création d'un label spécifique aux édifices construits au XX^e siècle. Toutefois, l'élaboration des labels « Patrimoine du XX^e siècle », puis ACR, ne proposent pas une protection du bâtiment comme peut l'offrir l'inscription au titre des monuments historiques. En outre, ces labels peuvent regrouper plusieurs types d'architecture et n'ont pas été créés exclusivement pour les ouvrages du mur. Ainsi, on peut observer une absence de clarté dans la volonté de reconnaître la patrimonialité et la monumentalité des blockhaus de la part des institutions. Il semble nécessaire pour ces dernières de parcourir le sujet de façon approfondie afin d'appréhender l'ensemble des tenants et aboutissants lié à la patrimonialisation de ces vestiges.

Contrairement à ce flou institutionnel, la vision de la société paraît avoir considérablement changé entre les années 1980 et aujourd'hui. La population s'intéresse de plus en plus aux bunkers et à l'histoire qui gravite autour d'eux. Le modèle ruiniste qu'ils inspirent n'est sans doute pas étranger à ce phénomène. On a alors remarqué que l'individu est bien plus affecté par cette représentation qu'auparavant. Ce changement d'optique permet donc d'observer la mise en place d'une nouvelle sensibilité patrimoniale autour de ces artefacts. En revanche, il faut aussi relever que l'explication qu'offre l'archéologie n'est encore qu'à ses balbutiements dans ce domaine. Certes, des chantiers de fouilles sont mis en place, mais ceux-ci ne sont pas spécifiques à l'exploration de ces ouvrages. À cela s'ajoute la problématique qu'impose la restauration des bunkers. Aucune réalisation entreprise actuellement ne respecte la charte de Venise ou encore les grandes idées relatives à ce sujet. Néanmoins, l'artialisations et l'esthétisation des fortifications permettent de conclure qu'il existe une ouverture allant au-delà de l'allégorie que pouvait représenter le blockhaus autrefois.

Conclusion de la troisième partie

La considération qu'ont à la fois l'État et la société au début des Trente Glorieuses va manifester à l'encontre du point de vue historique qui émane, par essence, des blockhaus. Ces choix anhistoriques, donc, s'expliquent par une vision symbolique que fait transparaître la société dans son comportement lors de ses rapports sociaux avec ces structures. La controverse s'installe très vite au sein des consciences et évolue vers la formation d'une interprétation allégorique du bunker par le groupe social dès les années 1950. Cette « interprétation allégorisante¹ », comme l'écrit Paul Ricœur, est alors plus à même de toucher à cet instant le rapport au temps que génère ce sentiment de la population. Au cours de cette période, il est remarquable de constater l'association de cette architecture à un refoulement total de ce qu'elle incarne, tant physiquement que mnémoniquement. Le résultat que propose l'allégorie semble donc s'appuyer à la fois sur le rapport visuel que suscite le blockhaus chez l'observateur ou au sein du groupe, mais aussi sur une volonté d'oublier, entraînant un « défaut de souvenir ». Ce schéma de pensée mène ensuite vers la construction du moment politique de la casemate allemande, où celle-ci paraît entrer en concurrence avec le système politique de l'époque par ce qu'elle représente politiquement. Le remplacement de ces fortifications au profit d'une urbanisation touristique des lieux n'est qu'une résultante de cet état d'esprit.

L'intérêt manifeste de l'authenticité, puis de l'historicité dans la capacité à pouvoir juger, ou non, de l'appartenance d'un ouvrage à une démarche patrimoniale et s'apparentant à l'identité nationale, demeure une problématique de taille au sein du comportement social. Découle de cette observation le pur produit de l'allégorie, c'est-à-dire une incidence directe sur la perception temporelle du bunker comme étant une architecture contemporaine de la collectivité et non un monument historique. Ce rapport particulier que la société entretient avec les blockhaus permet de confirmer une relation au temps spécifique, voire un basculement de celle-ci dans un état de déploration ou s'affiliant à un ressentiment. Le rôle que joue la vue de l'observateur sur ces ouvrages cultive inexorablement cette relation. L'arrêt de cette tendance se définit par le démantèlement ou par l'occultation des bunkers. Quoi qu'il en soit, ces deux solutions ont pour but de faire disparaître la casemate du regard des individus, gênés, semble-t-il, par sa présence perceptuelle et cognitive.

La dissimulation éphémère des casemates a permis de favoriser leur sauvegarde en leur évitant une destruction encore plus avancée. Ceci, ajouté à l'ouverture patrimoniale que connaît la France des années 1980, permet d'entamer une nouvelle question sur ces ouvrages désormais

¹ RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n° 275, 1959, p. 60-76.

oubliés. Toutefois, il faut attendre la fin des années 1990, voire le début des années 2000, pour observer ce regain d'intérêt gagner les instances publiques comme la DRAC. Ce nouveau regard fonde une première reconnaissance de l'authenticité et de l'historicité de ces vestiges. Pour autant, aucune protection des monolithes n'est assurée. Les labels ou l'action des institutions publiques (mairies, ONF et Conservatoire du littoral) n'offrent pas la possibilité d'une sauvegarde pérenne des édifices militaires. Cependant, en marge de cette dimension, l'approche de la société envers l'image du bunker a sensiblement évolué. La gêne visuelle que suscitait le blockhaus fait place à un intérêt nouveau. Le contemplateur s'intéresse de plus en plus à ces fortifications. Le modèle ruiniste de la casemate n'est sans doute pas étranger à ce revirement de situation. La sentimentalité de l'observateur s'en trouve bien plus impliquée et le pousse à comprendre ce patrimoine. L'art et l'esthétique favorisent également cette tendance, ce qui permet d'aller vers la formation d'une nouvelle sensibilité patrimoniale.

En Vendée, la période allant des Trente Glorieuses à nos jours semble transcrire une tendance sociale particulièrement contrastée lorsqu'il s'agit de confronter la société avec l'héritage qu'offre la Seconde Guerre mondiale. Les défenses du mur de l'Atlantique tiennent une place centrale au sein de cette collectivité d'individus qui considèrent ces structures comme un passage tangible vers la réminiscence de souvenirs douloureux. Le bunker allemand est alors pris au centre d'un tohu-bohu destructeur jusque dans les années 1980. La période transitoire entre la fin des Trente Glorieuses et aujourd'hui permet de remarquer une évolution des pensées. Cette mouvance des consciences se dirige vers un début de reconnaissance patrimoniale tant de la part des institutions que de la part de la société.

Conclusion générale

L'édification de plus de 15 000 ouvrages fortifiés disséminés sur près de 4 000 kilomètres de côte expose de manière indéniable la démesure que représente la construction du mur de l'Atlantique. La fortification des côtes de l'Europe contre un ennemi venu en nombre se confond alors entre la tradition des postes de garde et une modernité technique dictée par les dégâts que peut engendrer le projectile adverse.

Le lien avec le sujet de cette étude découle directement de cet acte irraisonné et irraisonnable d'avoir érigé sur l'ensemble du littoral nord européen un système de défense souhaitant tout contrôler. Le mur de l'Atlantique, dans sa conception et par son étalement géographique, relève totalement de cette idée. Ce fascinant désir de construire, proche d'une certaine folie en réalité, s'est accaparé de l'entendement, et ce dans un seul but, celui de faire obstacle au débarquement des alliés. La fièvre du bétonnage massif s'est déclarée sur tous les littoraux avec la production attentive d'une typologie normalisée d'ouvrages, autrement dit le *regelbau*. Il ne faut pas oublier que le désir auquel répond le mur s'appuie également sur la mise en place d'une propagande visant à démontrer la possibilité de ce pari. La promotion de cette défense par des affiches de propagande distribuées en des milliers d'exemplaires à travers toute l'Europe s'obstine ainsi à illustrer l'invincibilité des fortifications.

Ce but, cette volonté presque aliénante de se retrancher, est cependant restée illusoire devant le nombre d'ennemis. Les alliés débarqueront en Normandie le 6 juin 1944, traverseront le mur en seulement quelques heures pour tracer une route vers l'Allemagne et Berlin. La population a très vite compris que cet obstacle n'était pas celui qu'il prétendait être.

Travailler sur une partie du mur de l'Atlantique, plus précisément sur les ouvrages présents en Vendée, a donc été l'occasion de dévoiler un nombre de détails permettant de comprendre toute l'étendue qu'impose cette thématique. Ces travaux de recherche lèvent le voile sur un sujet qui connaît une certaine défaveur auprès des institutions publiques et de la société. Effectivement, lorsque l'on croise un des derniers témoins du second conflit mondial, on peut constater une insensibilité historique à l'égard du mur. Le blockhaus reste pour certains un simple bloc, un monolithe de béton et d'acier édifié par l'occupant afin de résister à une attaque. L'aspect authentique et historique de ces vestiges d'une guerre passée ne ressort pas vraiment à l'œil de l'observateur. Sa couleur grisâtre conjuguée à sa dissimulation dans le tissu urbain n'attire pas le regard comme le ferait une architecture plus ancienne. Le bunker allemand sombre dans l'oubli et l'indifférence, bien que sa chronologie le rattache à une époque peu éloignée de la nôtre. Pourtant, un regain d'intérêt s'ouvre lentement au sein de la société. La casemate interroge les consciences d'aujourd'hui qui aspirent à en connaître plus à leur sujet et sur la raison de leur présence.

En commençant cette étude, une question historique s'est très vite posée : pourquoi des ouvrages du mur de l'Atlantique ont-ils été édifiés sur la côte vendéenne ? Le littoral de ce département semble paisible et rien ne peut traduire au premier abord la cause de ces implantations défensives. Toutefois, en examinant la carte de cette région, une problématique a très vite été formulée : les blockhaus du mur de l'Atlantique en Vendée constituaient-ils un moyen pour parer à un hypothétique débarquement, ou bien étaient-ils conçus exclusivement comme dispositif de protection de sites stratégiques comme La Rochelle ou encore de la voie maritime reliant Saint-Nazaire à La Rochelle ?

L'historiographie relative à la question vendéenne reflète une véritable déconsidération du sujet en reléguant ces fortifications à un rôle annexe. L'idée générale qui ressort ne met pas en évidence l'aspect lié à la surveillance maritime que peut proposer le mur à cet endroit.

C'est pourquoi, avec une telle problématique à résoudre, il a été judicieux d'aller sur place afin de se rendre compte physiquement de quoi il retournait. Le reportage photographique réalisé à l'issue de la prospection a largement contribué à la prise en considération des vestiges au sein de cette étude. Le fait de découvrir réellement ces fortifications a permis de mieux les appréhender afin d'établir une approche la plus historique possible. Notamment, ce déplacement a également mis en évidence plusieurs détails que les documents d'archives ne mentionnaient pas. En outre, cela a aussi aidé à cartographier les zones d'influence de chaque point d'appui. Bien que l'environnement ait considérablement changé, il a été possible de retrouver chacune des lignes de mire qu'avait chaque bunker sur le littoral vendéen. De cette manière, cette prospection a clairement joué un double rôle au sein de cette étude. Elle a permis d'orienter de manière significative ces recherches vers la découverte d'éléments probants et d'établir un état des lieux des vestiges. Ainsi, sur environ 250 kilomètres de littoral, ce sont plus de 400 blockhaus encore visibles, répartis en 79 points d'appui, qui rythment la côte vendéenne.

Il résulte de ces recherches que le mur de l'Atlantique en Vendée, entre 1942 et 1944, montre une indéniable volonté de domination territoriale pour atteindre, en juin 1944, ce que l'on peut désigner comme son apogée. En effet, on peut constater qu'avant la directive de guerre n° 40, il est assez difficile de parler véritablement d'un « mur de l'Atlantique ». En réalité, il s'agit plutôt de défenses se résumant à une activité militaire dans les ports et une surveillance du littoral au travers de quelques installations de campagne. Par le biais de cette directive, on remarque une transformation radicale du paysage défensif que veut mettre en place le Troisième Reich. Les défaites successives à l'est, cumulées à l'arrivée de Rommel sur le terrain, signent également une accélération des chantiers sur le littoral vendéen. La *Festungs Pionier*, par le

biais de l'Organisation Todt, complexifie largement les plans des points d'appui en conceptualisant des bunkers spécifiques à la défense et à la mise à l'abri de la garnison. Des casemates « actives » et « passives » font leur apparition au sein de chaque site fortifié. Leur nombre peut fluctuer en fonction de l'objectif à défendre. Des mises à jour des différents modèles que propose la typologie sont présentées. On observe également que chaque point est tout à fait capable de répondre à une attaque venant soit de l'infanterie, soit d'une force blindée, soit de l'aviation.

Les documents d'archives, ainsi que la prospection sur le terrain ont permis de découvrir que le blockhaus n'était pas qu'un simple abri bétonné, mais plutôt un espace de vie spécifique à une tâche en particulier. Chaque casemate au sein du point d'appui a son rôle à tenir et ne peut s'adapter à une fonction secondaire. La spécialisation du bunker comporte ainsi tout un écosystème qui est particulier à l'objectif donné à la structure. De cette façon, l'aménagement intérieur se veut distinct d'un autre. En revanche, cette conception caractéristique d'un modèle du *regelbau* ne l'est pas pour le mobilier qu'il renferme. Quasiment la totalité des ouvrages partagent le même équipement. Ainsi, on constate à la fois une normalisation des plans des défenses, mais aussi du matériel. La grande force de la *Wehrmacht* tient sans doute dans cette capacité à standardiser un objet tout en lui autorisant différentes applications.

Cette remarque nous informe sur la pleine capacité d'attaque et de défense que peut fournir le bunker. Ces informations, couplées à la connaissance de l'armement installé sous le béton des abris dits « actifs », permettent de tirer quelques conclusions. Les documents de l'OKW révèlent que de multiples solutions ont été mises en œuvre afin d'aider la structure monolithique du bunker à affronter différents schémas d'attaques possibles. Les résultats de l'étude montrent alors toute l'efficacité du blockhaus à résister à un ou plusieurs coups directs. L'armature d'acier insérée dans le béton lors de la construction fait qu'il peut subir des forces de contraintes relativement élevées. La corrélation de cette dimension avec les recherches actuelles démontre ainsi que le blockhaus est à l'épreuve de presque tous les types de bombe ou d'obus disponibles à cette époque.

D'autre part, les armes incorporées dans ces édifices ont été dans un premier temps conçues pour un usage dans les chars d'assaut. Ces *KampfWagenKanonen* ont donc été conçues pour le combat entre tanks, ou pour des armes antichars. C'est pourquoi, dès leur intégration au sein du mur de l'Atlantique, on observe une efficacité identique à celle exercée contre des forces blindées. Toutefois, il est nécessaire de nuancer ce résultat. En effet, la grande pluralité de l'armement que l'on retrouve sur le mur en Vendée permet de souligner la mise en place d'une logistique très complexe afin d'alimenter ces armes en munitions.

La question des bunkers en Vendée a aussi appelé à étudier les commanditaires de ces ouvrages. Le résultat des recherches sur ce domaine a révélé une certaine concurrence entre les différents organes décisionnels allemands. Devant la montée en puissance de l'OT après la mort de Fritz Todt, le chef de la branche du génie de l'OKW, Alfred Jacob, s'est imposé comme seul interlocuteur pour la conception des ouvrages du mur. Les documents étudiés montrent que Hitler ne semble pas s'être interposé entre Albert Speer et Alfred Jacob, reléguant les missions de l'OT à une simple plateforme logistique. Par ailleurs, l'emprise administrative de l'OT au niveau du département vendéen est également un élément à souligner. Entre 1942 et 1944, on remarque l'installation de toute une chaîne de commandement fonctionnant par juridiction. Ce système pyramidal gère à la fois la maîtrise d'œuvre, les matières premières, mais aussi la main d'œuvre.

L'interview d'Amédée Durand a été précieuse pour illustrer nos propos relatifs à l'engagement de la main-d'œuvre au sein de l'OT. Ce témoignage a ainsi confirmé et apporté une vision bien plus réelle que ce qui est généralement avancé dans l'historiographie relative au mur. La retranscription de ces propos a apporté une vision tangible, bien moins éloignée que ce qui est décrit dans les ouvrages de référence. Ainsi, à travers l'image du blockhaus, transparait une image plus humaine, où des travailleurs forcés ont malgré tout bâti ces énormes monolithes de béton. Les étapes de construction d'un bunker ont alors pu être détaillées de façon à retranscrire une réalité. Le récit de M. Durand a dévoilé l'incorporation forcée des requis au sein de l'OT et ce à quoi ressemblait la vie quotidienne sur ces chantiers. En outre, ce témoignage fait écho à celui de M. Boutolleau qui nous a offert une vision des activités de l'occupant en Vendée, et plus particulièrement à Noirmoutier.

La présence allemande en Vendée se double alors d'une activité militaire très prononcée au niveau de nombreux points stratégiques. Les grands ensembles portuaires tels que Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les Sables-d'Olonne sont particulièrement bien défendus en 1944. Les plans de défense de ces deux villes traduisent une volonté de rendre le tissu urbain impraticable, tout en offrant une puissance de feu dirigée vers les plages et la mer. La normalisation des obstacles offre également un certain avantage, aussi bien dans la mise en place de ces moyens que dans leur efficacité. En outre, cette activité se conjugue au niveau de l'île d'Yeu et de Noirmoutier, combinée au maillage que propose la surveillance radar. On perçoit alors le souhait de protéger le littoral vendéen de toute attaque alliée. L'entraînement militaire des troupes se renforce également, bien qu'il s'agisse pour la plupart de forces de réserve. Néanmoins, les exercices et autres manœuvres autour des points fortifiés rythment la

vie du soldat. Par exemple, on remarque sur toute la côte que plusieurs tests sont effectués à la suite de la mise en service d'une arme au sein d'un blockhaus, afin de la calibrer.

Par ailleurs, les ouvrages en Vendée montrent une véritable cohérence avec l'environnement dans lequel ils ont été implantés. Chaque défense entretient une réelle promiscuité avec le paysage qui l'entoure. On peut observer que l'OKW s'est focalisée de manière très attentive sur cette intégration afin de rendre le blockhaus quasiment indétectable selon plusieurs points de vue (terrestre, maritime et aérien). Ce rapport avec la nature est d'autant plus affirmé sur le littoral vendéen où chaque casemate tient une place réfléchie. Cet art du camouflage dégage une utilité pratique. La géographie de la côte vendéenne est assez découpée, alternant des plages et des zones rocheuses. Ainsi, on remarque que la *Wehrmacht* a pris en considération ces spécificités afin de calquer son architecture normalisée sur cet espace particulier. Cela atteste encore une fois de la qualité de cette armée ayant une force applicative et adaptative.

Il en découle que le schéma défensif mis en place sur les côtes de Vendée montre une certaine dualité stratégique, mais qui demeure complémentaire dans son dessein. La cartographie des zones d'influence des points d'appui, qu'il a été possible de réaliser à partir du constat tiré de la prospection et des sources, expose une première réalité. À partir du littoral vendéen, ces cartes traduisent nettement la volonté de l'état-major allemand de renforcer le contrôle du trafic maritime entre la base de Saint-Nazaire et celle de La Rochelle. La situation favorable qu'offrent les deux îles vendéennes permet aux forces allemandes de s'y appuyer pour finaliser cette première tactique. Ces deux avant-postes, combinés aux possibilités logistiques que peuvent fournir les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, autorisent une surveillance et un contrôle direct allant du Perthuis Breton jusqu'à la baie de Bourgneuf.

La seconde réalité qu'offre la lecture de ces cartes met en évidence une stratégie visant à empêcher toute tentative de débarquement. Chacune des grandes plages que comporte ce littoral est surveillée de manière à placer l'ennemi sous le feu de plusieurs casemates de flanquement et de façon à créer des tirs croisés. Afin de répondre également à cet objectif, le choix de l'emplacement des points d'appui est réfléchi de sorte que chacun se couvre mutuellement. Aucun des sites fortifiés n'est isolé. Dans le cadre de nos recherches, plusieurs documents d'époque exposent la théorie selon laquelle un point d'appui isolé ne peut tenir face à une attaque. C'est d'ailleurs ce qui a été reproché à la ligne Maginot, en plus d'un manque de profondeur des défenses sur le terrain. L'implantation des défenses en Vendée exprime très clairement cette volonté de constituer un maillage successif de sites, le tout en fonction de l'environnement. D'ailleurs, l'approche faite sur le terrain auprès des vestiges permet de

soutenir cette vision. Il n'est pas rare qu'à partir d'un point d'appui on aperçoive celui placé en amont, ainsi que celui en aval de la position.

Ainsi, on constate un double fonctionnement dans la stratégie mise en œuvre en Vendée. Le témoignage du général Gallenkamp montre bien la particularité de ce littoral qui regroupe en fait deux objectifs, là où le mur en Normandie n'en a qu'un, c'est-à-dire de stopper un débarquement. La réponse à la première problématique permet clairement de dire que cette partie du mur de l'Atlantique apparaît sous deux formes. La première, un ensemble de positions fortifiées créant un maillage complet du littoral pour ne laisser passer que les *U-Boote* ou les navires battant un pavillon à croix gammée. Cette toile prend appui sur la côte, mais aussi sur l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier. La deuxième forme se veut toutefois plus conventionnelle puisqu'elle se conforme au contrôle des plages et des espaces susceptibles d'être choisis par l'adversaire dans le cadre d'un débarquement. Ainsi, contrairement à ce qu'affirme l'historiographie, les blockhaus de Vendée répondent présents pour barrer la route aux alliés que ce soit sur mer ou sur l'estran.

Cependant, l'histoire du mur de l'Atlantique ne s'arrête pas à la capitulation allemande. L'existence de ces monolithes perdure au-delà afin de s'inscrire jusqu'au sein de la chronologie actuelle. C'est pourquoi, toujours dans l'objectif d'examiner dans leur intégralité les fortifications allemandes en Vendée, il a été judicieux d'aller plus loin que l'aspect historique et militaire du sujet en se dirigeant vers sa patrimonialisation. De cette manière, une seconde problématique rythme cette longue histoire du bunker : synonymie ou antonymie des termes blockhaus et patrimoine ? Existe-il une compatibilité ? Peut-on les associer facilement ou la notion de patrimoine est-elle réservée à une élite de châteaux, aux pièces et œuvres d'arts qu'abritent les innombrables musées de France ? Les blockhaus sont-ils recensés ? Peuvent-ils être restaurés au même titre que la fragile momie de Toutankhamon ? Finalement, doit-on les garder ou les détruire ?

L'impact que représente la casemate allemande sur la société d'après-guerre est fondamental pour conclure sur cette seconde approche de la question. La représentation du blockhaus reste un reflet, un résidu de la guerre, que la population souhaite gommer à tout prix. C'est pourquoi on remarque, dès les premiers mois de la Libération, des actes de pillage et de vandalisme à l'encontre des défenses. Puis le « pillage instinctif » fait place à un « pillage par nécessité » devant l'hiver qui approche. La population survit et trouve dans les bunkers de quoi surmonter cette période.

À l'aube des années 1950, la France regarde devant elle, et non vers le passé. Néanmoins, l'état-major français prend conscience, dès 1945, de la valeur de ce lègue que sont

les ouvrages du mur. Les officiers de la Marine convainquent l'État d'établir une étude afin de mieux les connaître et d'ouvrir la question d'une potentielle réutilisation. Les travaux du rapport Pinczon du Sel et de la commission de classement des ouvrages ex-allemands aboutissent à une réelle appropriation des défenses du mur malgré la réticence de la société. Ce projet devient très vite caduc devant la menace nucléaire qui rend obsolète les ouvrages allemands.

La période des Trente Glorieuses semble avoir dessiné les grands jalons qui ont modelé une nouvelle conscience sociale. Cette époque de la reconstruction est marquée par l'édification d'un nouvel idéal, en plus d'un renouveau historique. Le blockhaus, par ses traits et son esthétisme, renvoie désormais à l'instrument de guerre qu'il était et, par conséquent, à l'Occupation. La visée patrimoniale, celle de voir cet élément comme appartenant à l'histoire, ne peut s'ancrer à cet instant au sein de la population locale. On remarque alors que la symbolique que reflète le bunker est surpassée par la création d'une allégorie. Celle-ci se veut à la fois cognitive et mnémonique. Le rapport à la forme de la casemate, à la *gestalt*, paraît important pour la société. De même, celle-ci commence tout juste à se détacher de cette déploration perpétuelle qu'elle a enduré pendant l'Occupation et peu après la Libération. D'où une tendance au refoulement mémoriel, à oublier tout ce qui a un rapport avec cette période particulière, et cela passe bien évidemment par ces édifices.

L'intérêt culturel qu'offrent les ouvrages du mur de l'Atlantique en Vendée se trouve fortement impacté par cette période. Le cadre administratif, tout comme la société, ne trouve aucune valeur à ces bâtiments. Les institutions locales se ferment à l'idée d'entrevoir ces défenses sous un angle différent. Les principales causes de cette tendance réfractaire s'inscrivent indubitablement sur un manque d'authenticité conjugué à une absence d'historicité. Par l'éloignement de ces deux facteurs, on peut conclure que le regard patrimonial du contemplateur n'est pas susceptible de s'attarder sur ces ouvrages à cette époque. Le bunker, en plus d'être une construction réalisée sous la botte de l'occupant, relève d'un registre beaucoup trop récent pour être classé au même titre qu'un château fort. Au contraire, la tendance en Vendée a démontré une approche qui tend à occulter, voire à détruire le blockhaus.

Les Trente Glorieuses s'ouvrent sur une période bien plus intéressée par une nouvelle conscience patrimoniale. Le travail de Paul Virilio¹ combiné à une nouvelle politique culturelle semble avoir permis d'amorcer un regain d'intérêt envers les ouvrages du mur. On constate qu'il existe des travaux plus approfondis sur la question. Devant cette ouverture, certaines institutions comme la DRAC décrivent une autre approche vis-à-vis de ce patrimoine récent.

¹ VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

La création du label « Patrimoine du XX^e siècle », puis ACR, élabore un premier acte de reconnaissance historique.

Actuellement, et malgré ces efforts, le bunker allemand n'obtient toujours pas de protection patrimoniale au titre d'une inscription aux monuments historiques. Cette dimension contraste quelque peu avec la sensibilité patrimoniale qui s'est formée progressivement au sein de la population. En effet, la société se trouve aujourd'hui bien plus impactée lorsqu'elle est confrontée à ce type de vestiges qu'autrefois. L'esthétisme que répercute la vision de la ruine du bunker allemand permet à l'individu de se sentir plus concerné par l'authenticité et l'historicité de ce monument. Les différentes tentatives de revalorisation et de réhabilitation permettent de faire face à la démolition, mais aussi d'ouvrir un nouveau lieu de culture. Ce passage de l'état guerrier et défensif de la casemate à un état éducatif et pédagogique présentant le contexte et les raisons d'une telle construction autorise vraisemblablement le bunker allemand à être considéré comme un monument patrimonial. Quant à l'implication de la restauration afin de satisfaire ce passage, il semble nécessaire d'accorder à ces monolithes une attention veillant à conserver leur authenticité, ainsi que leur âme architecturale.

La vision patrimoniale du mur de l'Atlantique en Vendée reflète ce que l'on peut désigner comme étant une crise de la conscience patrimoniale. La formation d'une sensibilité monumentale envers le blockhaus au sein de la société a transité par la mutation de plusieurs aspects afin d'aboutir à une nouvelle conscience à leur égard. La genèse de cette nouvelle sensibilité n'est toutefois qu'à ses balbutiements. Il semble nécessaire d'approfondir cette découverte afin de rendre toute leur authenticité et toute leur historicité aux blockhaus du mur de l'Atlantique.

En conséquence, le mur de l'Atlantique en Vendée se trouve tiraillé entre une monumentalité physique, géographique, militaire et un passif mémoriel impacté par la démolition, l'abandon, voire la dissimulation. Cette réflexion sur les derniers vestiges intemporels de ce conflit donne un nouveau regard à cette architecture militaire, où ces ouvrages sont considérés à leur juste valeur, c'est-à-dire comme des composants du patrimoine français.

Les bunkers en Vendée, comme sur la plupart des côtes françaises, décrivent dorénavant un champ de ruines, où certains ont manifestement bien résisté au temps. Cependant, le mur de l'Atlantique ne parcourt pas seulement le littoral français, il longe les côtes belges, hollandaises, allemandes, danoises et norvégiennes pour y composer une défense sur plus de 4 000 kilomètres au printemps 1944. Ces pays ont-ils, eux aussi et dès la signature de la capitulation allemande, laissé à l'abandon ces casemates devenues des vestiges du second conflit mondial ? Ou les ont-ils réhabilitées en leur offrant une seconde utilité ? Comment s'est opérée cette transition ? Est-

ce qu'une reprise de ces bunkers dans le domaine militaire a été initialisée dans ces États à l'instar de ce qui s'est passé en France ? Si cette appropriation a eu lieu, dans quel contexte et envers quel type de danger s'est-elle produite ? À quelle forme cela a-t-il abouti ? De grandes questions peuvent encore rythmer ce vaste sujet qui s'ouvre vers un champ des possibles inépuisable.

Glossaire des termes allemands

Termes	Définitions
<i>Abschnittbauleitung</i>	Encadrement local des chantiers.
<i>Abteilung Frontführung</i>	Section dédiée à la conduite de chantiers.
<i>Abteilung Technik</i>	Bureau dédié aux questions techniques.
<i>Abwehrflammenwerfer</i>	Lance-flamme dont le déclenchement se fait par le biais d'un câble-piège.
<i>Alarmschusspatronen</i>	Fusée éclairante d'alarme.
<i>Arbeiter</i>	Travailleur.
<i>Armeeoberkommando I</i>	État-major du groupe d'armée I (AOK).
<i>Artillerie-Beobachtungsstand mit Deckenplatte</i>	Poste d'observation d'artillerie avec toit blindé.
<i>Atlantikwall</i>	Mur de l'Atlantique.
<i>Ausländer</i>	Étranger.
<i>Autobahn</i>	Projet de construction d'un réseau autoroutier. En 1938, plus de 3 000 km ont été édifiés.
<i>Bau Büro</i>	Bureau de conception et d'architecture.
<i>Bauführer</i>	Conducteur de travaux.
<i>Bauleiter</i>	Personne à la tête d'une <i>Bauleitung</i> .
<i>Bauleitung</i>	Direction des chantiers de l'OT à échelle d'un secteur en particulier.
<i>Baustab</i>	Bureau d'étude et de construction.
<i>Baustellen</i>	Chantiers.
<i>Behandlung</i>	Salle de traitement et de soin dans un abris sanitaire.
<i>Beobachtungraum</i>	Pièce d'observation avec périscope.
<i>Bereitschaft raum</i>	Deux significations sont possibles soit salle de repos, soit pièce de vie.
<i>Blockhaus</i>	Casemate en allemand.
<i>Denkmal</i>	Le monument.
<i>Denkmalkultus</i>	Culte du monument.
<i>Einheitsmine</i>	Désigne de manière générale une mine marine en allemand.
<i>Einsatz</i>	Bureau sous les ordres de l'OTZ.
<i>Elektroden Effekt</i>	Potentiel électrique de l'eau lorsqu'un mouvement est créé.
<i>Erdaushub</i>	Volume de terre à excaver pour élever l'infrastructure.
<i>Erdung für nachrichten</i>	Antiparasitage pour le téléphone de forteresse.
<i>Feldkommandantur</i>	Centre de commandement au niveau d'un département.
<i>Fernsprecher</i>	Téléphone de forteresse.
<i>Festungs Pionier</i>	Unité du génie de forteresse rattachée à la <i>Wehrmacht</i> .

<i>Flak</i>	<i>Flug abwehr kanone</i> , unités de batteries antiaériennes statiques.
<i>Flak-abteilung</i>	Section de lutte antiaérienne.
<i>Flakscheinwerfer</i>	Projecteur de recherche aérienne.
<i>Fleckentarn</i>	Camouflage dit à « petits pois » pour les uniformes de combat.
<i>Flügelmauer</i>	Mur d'aile permettant de retenir le remblai autour d'un abri.
<i>Flugmelde-Leit-Kompanie</i>	Compagnie légère de suivi de vol.
<i>Funk Meß Gerät</i>	Fonction attribuée à un radar pour mesurer et calculer l'approche de l'aviation ennemie.
<i>Funk Meß Ortung</i>	Appareil radio de repérage.
<i>Funkraum</i>	Central téléphonique.
<i>Funk-Sende-Empfangsgerät</i>	Émetteur-récepteur radio.
<i>Gasschleuse</i>	Sas étanche au gaz de combat. Présent à chaque entrée d'abris "passifs".
<i>Geschichtlichkeit</i>	Concept d'historicité selon Heidegger.
<i>Gliederung</i>	Ordre de bataille d'une unité militaire ou paramilitaire.
<i>Grundforme</i>	Théorie de la forme fondamentale développée par Gottfried Semper.
<i>Hafen Kapitän</i>	Capitaine du port.
<i>Handgranaten</i>	Grenades à main (<i>Stielhandgranate 24</i>).
<i>Hauptkampffeld</i>	Champ de bataille principal.
<i>Hauptkampflinie</i>	Ligne de combat principale.
<i>Hochbau</i>	Division consacrée aux ouvrages construits en surface.
<i>Holzpfählen</i>	Poteaux en bois faisant office d'obstacles contre les embarcations.
<i>Kabelbrunnen</i>	"Fontaine de câbles", il s'agit de relais téléphoniques reliant plusieurs zones.
<i>Kampfraum</i>	Salle de combat.
<i>KampfWagenKanone</i>	Canon pour véhicule de combat.
<i>Kapitänleutnant</i>	Grade de la <i>Kriegsmarine</i> , il est l'équivalent de lieutenant de vaisseau.
<i>Kleiner Sanitätunterstand</i>	Petit poste de secours.
<i>Kleinstschartenstand für 5 cm KwK</i>	Casemate de flanquement pour 50 KwK.
<i>Korvettenkapitän</i>	Grade dans la <i>Kriegsmarine</i> , il est l'équivalent de capitaine de corvette.
<i>Kriegsmarine</i>	Marine de guerre allemande.
<i>Kriegsverdienstkreuz</i>	Croix du Mérite de guerre.
<i>Küstenverteidigungsabschnitt</i>	Secteur de défense côtier.
<i>Küstenverteidigungsplan</i>	Plan de défense côtière.

<i>Leichte Marine-Artillerie-Abteilung</i>	Artillerie légère de marine.
<i>Leitstand für leichte seezielbatterie</i>	Poste de direction de tir pour batterie côtière légère.
<i>Lüferraum</i>	Salle des ventilateurs.
<i>Luftnachrichten-Regiment</i>	Régiment lié au service de renseignement aérien.
<i>Lüftungsplan</i>	Plan du système de ventilation d'un blockhaus.
<i>Mannschaftsraum</i>	Pièce de vie pour la troupe.
<i>Militärbefehlshaber in Frankreich</i>	Commandement militaire des forces d'occupation allemandes en France.
<i>Minensuchflottille</i>	Flottille de recherche de mines.
<i>Nachrichtenkabel</i>	Liaison téléphonique avec le PC.
<i>Nachrichten-Raum</i>	Salle de l'opérateur radio.
<i>NussKnackermine</i>	Il s'agit d'un bloc de béton surmonté d'un rail, dans lequel est installée une mine qui explose sous la pression dudit rail.
<i>Oberbauleiter</i>	Directeur d'une <i>Oberbauleitung</i> .
<i>Oberbauleitungen</i>	Direction supérieure des travaux dirigés par l'OT.
<i>Oberbefehlshaber</i>	Haut-commandant.
<i>Oberbefehlshaber West</i>	Haut commandement de l'Ouest.
<i>Oberfeldkommandanturen</i>	Centres de commandement au niveau d'une région.
<i>Oberst</i>	Grade d'officier supérieur au sein de l'Armée Allemande, ici il correspond au grade de colonel.
<i>OKH</i>	Commandement suprême de la <i>Heer</i> , l'armée de terre.
<i>OKW</i>	<i>Oberkommando der Wehrmacht</i> , organe de commandement suprême des forces armées allemandes.
<i>Ortskommandanturen</i>	Centres de commandement au niveau d'une localité.
<i>Panzerbeobachtungsfernrohr</i>	Périscope d'observation de combat blindé.
<i>Panzerjäger</i>	Littéralement "chasseurs de chars". Unité spécialisée dans la traque d'unités blindées.
<i>Planraum</i>	Salle de commandement ou salle des plans.
<i>Räumboote</i>	Dragueur de mines.
<i>Regelbau</i>	Construction normalisée.
<i>Reicharbeitsdienst</i>	Service du travail du Reich né de <i>l'arbeitsdienst</i> (service de travail). Ce service fut dirigé de 1935 à 1945 par Konstantin Hierl (1875-1955)
<i>Reichminister</i>	Membre du gouvernement du Reich allemand.
<i>Ringstand</i>	Structure circulaire autorisant le tireur à faire feu sur 360°. Voir <i>tobrouk</i> .
<i>Rudeltaktik</i>	"Tactique de meute", les unités militaires ne sont pas isolées lors d'une offensive.
<i>Rüstung-Betriebe</i>	Entreprises prioritaires (armement).

<i>Schartenplatte</i>	Plaque d'acier blindée.
<i>Scherenfernrohr</i>	Lunettes binoculaires n'exposant pas l'observateur.
<i>Schrapnellmine</i>	Mine à shrapnel.
<i>Schutzbetriebe</i>	Entreprises protégées par Speer.
<i>Schützenmine</i>	Mine de protection.
<i>Schutzkommando</i>	Service d'ordre de l'OBL.
<i>Schwere Granatwerfer 34 (s. Gr. W. 34)</i>	Mortier de calibre 81 mm allemand.
<i>Sockelring</i>	Anneau cranté se situant à la base de la cloche blindée permettant sa rotation.
<i>Sonderkonstruktion</i>	Construction spéciale. Ne respecte pas les normes du regelbau.
<i>Sperrbetriebe</i>	Entreprises protégées par le système de Speer.
<i>Springmine</i>	Mine bondissante.
<i>Stahl-Igel</i>	Hérisson tchèque.
<i>Stahlträgern</i>	IPN, poutrelles en I à profil normal.
<i>Stimmung</i>	Sentimentalité ou ambiance qui se dégage par rapport à l'ouvrage qui est observé selon Aloïs Riegl.
<i>Stützpunkte</i>	Points d'appui dans lequel la garnison vit reste en poste.
<i>Tarnnetz</i>	Filet de camouflage.
<i>Tarnsystem</i>	Système de camouflage par filet.
<i>Technisches Büro</i>	Bureau dédié aux questions techniques.
<i>Tellerminen</i>	Mines antichars.
<i>Tiefbau</i>	Division consacrée aux ouvrages construits sous terre.
<i>Tobrouk</i>	Ouvrage léger équipé d'une mitrailleuse. Bien souvent utilisé pour surveiller les arrières de la position. Voir <i>ringstand</i> .
<i>Trinkwasser</i>	Citerne à eau.
<i>Verstark Feldmässigen</i>	Fortification semi-permanente de campagne.
<i>Volksgeist</i>	« L'esprit des peuples » se perçoit dans sa production architecturale selon Karl Schnaase.
<i>Vorzugbetrieb</i>	Entreprises prioritaires.
<i>Waffenkommission fest</i>	Bureau délégué à l'analyse du potentiel des différents prototypes de bunkers.
<i>Waffenprüfungsamt</i>	Bureau délégué à l'essai des armes et des fortifications.
<i>Wehrmacht</i>	Littéralement « force de défense », elle regroupe l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air.
<i>Wellblech</i>	Abris de campagne dont le toit est en tôle métré (ondulée).
<i>Westwall</i>	Ligne Siegfried ou "mur de l'Ouest".
<i>Widerstandsnester</i>	Poche de résistance dont la garnison ne vit pas sur place.

<i>Wolfsgruben</i>	Littéralement "trous de loups", trous dissimulés dans lesquels des pieux ont été placés.
<i>Zeppelinfeld</i>	Il s'agit du « champ du zeppelin » situé devant la <i>Zeppelinhaupttribüne</i> . Il pouvait accueillir environ 320 000 personnes.
<i>Zeppelinhaupttribüne</i>	Il s'agit du remplacement de la tribune provisoire en bois de l'esplanade du Zeppelin, champ de parade lors des congrès du NSDAP à Nuremberg. Les dimensions prévues par Speer étant de 390 m de long sur 24 m de haut.

Index des noms de personnes

A

Agnès Lontrade	407, 408, 409, 429, 430, 544, 546
Alain Chazette ...	32, 33, 34, 78, 83, 95, 107, 111, 116, 119, 142, 165, 167, 211, 215, 226, 255, 259, 261, 320, 361
Albert Aurich.....	166
Albert Prouteau	464
Albert Sapin.....	348, 349, 350, 351
Alexander Baumgarten.....	548
Alfred Jacob	48, 156, 157, 158, 159, 216, 324, 327, 579
Alfred Jodl.....	278
Aloïs Riegl... 12, 28, 35, 407, 422, 423, 425, 431, 460, 468, 474, 475, 476, 514, 515, 516, 540, 541, 544, 559, 561, 588	
André Chastel.....	25, 35, 404, 440, 441, 448, 457, 458, 479, 513
Andrew Marton	84
Anna Guillò	472, 474, 543, 563
Anonyme	566
Antoine Le Blanc	444, 463, 546
Arcisse de Caumont	413
Armand Cuvillier.....	416, 417, 482, 483
Arnberger	165
August Neidhardt von Gneisenau	107

B

Benoit Boucard.....	32
Bergson.....	429
Bernard Chochoy.....	451
Bernhard Wicki	84
Bichelonne.....	201
Blaskowitz.....	242, 322
Brault.....	197
Bruno Hoffmann	164

C

Camillo Boito	29, 35, 544, 553, 561, 562
Carl von Clausewitz	105
Carl-Heinrich von Stülpnagel.....	196
Céline Bonnel.....	490, 491
Cesare Brandi	502
Charles Rousseau	449, 450, 451, 452, 461, 496
Chateaubriand.....	544
Christelle Neveux	25, 34, 332, 334, 335, 352, 356, 358, 361, 368, 376, 386, 395, 403, 407, 410, 412, 432, 436, 438, 439, 441, 443, 460, 461, 517

Claude Bernard.....	38
Claude Masse	346
Claude Prelorenzo	35, 570
Clément Corbrejaud	111, 277, 336, 337, 338, 339, 344, 346, 353
Cusatis	300

D

Darryl F. Zanuck	84
de Laporte.....	54
Delpeuc'h	360, 612
Deramond.....	392
Desmond Young.....	58
Diderot.....	544, 546
Donzé	300, 615
Dorsch	15, 16, 157

E

Édouard Depreux.....	380, 381, 390
Erich Kahsnitz	159
Erich Ludendorff.....	108
Ernst Kraus	169
Ernst von Kurnatowski.....	18
Esser	312
Eugène Claudius-Petit	460, 495, 496, 500

F

Ferdinand Morineau	17, 65, 337, 341, 346, 354
Findeisen	164
Fletemeyer.....	165
Francis Drouard.....	197
François Hartog	36, 408, 425, 430, 479, 482, 483, 500
Françoise Choay	36, 557
Frank Lloyd Wright.....	570
Frédéric Fourdinier.....	564, 565
Friedrich Dollmann	252, 302
Fritz Todt.....	14, 15, 151, 152, 154, 155, 274, 323, 579

G

Georg Simmel	549
George Demais	338, 343
Gérard Monnier	568
Gerd Oswald.....	84
Gilles A. Tiberghien.....	473, 502, 544, 549
Giuseppe Valadier	562
Goerg Eilers.....	114
Goethe	423
Göring.....	14, 15, 160

Gottfried Semper 412, 421, 432, 442, 561, 586

H

Hans Erich Hollmann 125

Hans Küpper 18

Hans-Karl von Willisen 125

Heidegger 483, 586

Heinz Finzel 42, 607

Helmuth Karl Bernhard von Moltke 108

Henri de Geymüller 558, 559

Henri-Pierre Jeudy 36, 445, 458, 459, 480, 490, 491

Hitler 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 25, 31, 36, 48, 51, 52, 66, 69, 94, 129, 151, 152, 153, 154,
155, 158, 159, 160, 195, 234, 237, 253, 260, 262, 268, 323, 333, 379, 420, 443, 547, 571,
579, 612, 614, 618, 623

Hölzerkopf 54

I

Isabelle Degrémont 34, 255, 320, 333, 377, 434, 435, 444

J

Jack Lang 510

Jappe 265

Jean Davallon 490

Jean t'Serclaes de Tilly 110

Jean-Guy Dubernat 34, 167, 211, 213, 255, 261

Jean-Luc Leleu 35

Jean-Marie Poumeyrol 566

Jean-Michel Leniaud 484, 493, 513, 514, 519, 558, 559

Jeanne Grall 320

Jean-Pierre Babelon 25, 35, 403, 440, 441, 448, 457, 458, 479, 513

Jean-Pierre Ingrand 19

Jehan-Benjamin Tarain 568

Joachim Nettelbeck 108

Johanne Lamoureux 547, 548

John Ruskin 9, 28, 35, 411, 420, 421, 422, 433, 434, 474, 475, 544, 550, 560, 561, 562

Josef Bauer 54

Joseph Aspdin 177

Jourdain 389

K

Kant 549

Karl Schnaase 413, 588

Kehrer 165, 166

Keitel 15, 156, 159

Ken Annakin 84

Klaus 184, 185, 189, 222, 230, 241, 245, 246, 247, 248, 251, 253, 254, 282, 286, 288, 289,

323

Konstantin Hierl	14, 587
Krug.....	199
Krzysztof Pomian.....	408
Kurt Gallenkamp.....	242, 261, 262, 264, 304
Kurt Koffka.....	36, 414

L

Laval.....	199
Le Corbusier.....	23, 485, 569
Lemonnier	355, 357, 359, 360, 361, 362, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 377, 378, 379, 380, 381, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393
Léon Edmond de Cointet.....	65
Lothar von Trotha.....	103
Louis Jacquinet	389, 390
Louis-Marie Morfaux.....	414, 416, 417, 418, 419, 422, 427, 428, 429, 469, 482, 483
Louis-Philippe	101
Lucie K. Morisset.....	469, 479, 480

M

M. Bourguais.....	196
M. Boutolleau.....	43, 189, 254, 336, 337, 338
M. Brien	173, 174, 178
M. Chabot.....	538
M. Delavaud.....	519
M. Durand .	17, 43, 151, 177, 181, 185, 188, 189, 195, 197, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 354, 579, 611, 613
M. Gallot	532
M. Guédon.....	532
M. Mauger.....	43, 452
M. Tortereau.....	344
Magnier	300
Manfred von Richthofen	100
Marcel Guilbaud.....	465, 466, 496
Marcel-Edmond Naegelen.....	486
Marie-Laure Loizeau.....	35
Marion Duquerroy.....	547
Martine Bouchier.....	445
Mathieu Marsan.....	35
Maurice Halbwachs.....	425, 503
Max Wertheimer	36, 414
Michel Laurent	452

N

Nicolas Meynen.....	34
Noel	364
Noémie Goudal	567
Norman Wilkinson	54

O

Olivier Schefer	544
Otto von Stülpnagel.....	19

P

Patrice Barraud.....	97, 351, 615
Paul Decauville	192
Paul Gamelin.....	320
Paul Klee	462
Paul Lehmann.....	54
Paul Ricœur..... 36, 406, 408, 409, 417, 418, 419, 425, 429, 430, 431, 440, 455, 478, 483, 503, 573	
Paul Sevez	359, 378, 389
Paul Valéry	438
Paul Virilio 22, 25, 27, 30, 34, 38, 394, 397, 400, 419, 494, 499, 506, 509, 511, 522, 555, 569, 570, 582	
Paul-Günther Erbslöh.....	125
Pelessone	300
Peter Chadwick	569
Philippe Lanoy-Ratel.....	31
Pier Paolo Pasolini	504
Pierre Mendès France.....	350
Pinczon du Sel..... 40, 41, 53, 59, 79, 80, 85, 103, 106, 134, 258, 357, 360, 361, 362, 363, 364, 369, 372, 373, 375, 376, 380, 381, 382, 383, 385, 390, 393, 394, 424, 555, 582, 625	
Probst.....	164, 165
Prosper Mérimée	516

R

Rémy Desquesnes	32, 152, 211, 255, 261, 293, 299, 320, 511
Reyner Banham.....	569
Riegler	174, 205
Robert Smithson.....	544
Roberto Peregalli..... 23, 411, 422, 423, 433, 473, 474, 479, 491, 504, 544, 545, 546, 549, 558, 561	
Roland Recht.....	36, 412, 413, 417, 421, 424, 432, 476, 491, 557, 561
Rommel44, 51, 52, 58, 59, 60, 64, 65, 66, 72, 86, 103, 113, 114, 243, 268, 269, 324, 338, 577, 614	
Roosevelt.....	15
Rudi Rolf.....	34, 80, 81, 83, 90, 95, 97
Rudolf Hess	11

S

Sauckel	195, 199, 200, 201, 202, 206, 213, 624
Seyeux	360
Sophie Lacroix . 36, 417, 421, 438, 443, 499, 542, 543, 544, 545, 546, 548, 549, 550, 551, 552	

Speer.... 11, 12, 13, 15, 17, 36, 51, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 195, 200, 201, 202, 214, 217, 230, 292, 324, 333, 420, 443, 547, 548, 550, 552, 571, 588, 589, 612, 623

T

Taïka Baillargeon 471
Thao Tran 34, 255, 320, 333, 377, 434, 435, 444

V

Viollet-le-Duc..... 29, 559, 560, 561
Von Rundstedt..... 51, 52, 58
Von Schmidt..... 114, 242

W

Walter Benjamin 429, 430
Walter Gropius 23, 569
Weiss 165, 166
Wen Jie Shiu..... 300
Wolfgang Köhler..... 36, 414
Wolfgang Vennemann..... 322

Z

Zeiss 70, 311, 614

Sources

Sources manuscrites :

Archives départementales de Vendée (AD 85) :

Série J : Pièces isolées, travaux et notes.

- 1 J 2479 : Témoignages de résistants, rapports et notes sur l'occupation en Vendée (1940-1945).
- Témoignages recueillis par Mme Jodet entre 1948 et 1950 auprès de :
 - M. Charrier - emplacements batteries ; renseignements.
 - Edmond Bocquier - plan de défense de la ville de St-Gilles.

Série S : Travaux publics, Transports.

- 4 S Supplément : Service maritime.
 - 4 S 1 : Mesures de submersion ordonnées par les autorités allemandes ; démolition et programme de travaux 1945.
 - 4 S 2 : Relevé et classement des ouvrages de fortification allemande.

Série W : Archives publiques postérieures à 1940 (10 juillet 1940).

- 1 W 41 – 47 : Rapports du préfet et des chefs de service (1940 – 1944).
 - 1 W 44 : Juillet – août 1941, rapport du préfet.
 - 1 W 45 : Septembre – octobre 1943, rapport du préfet.
 - 1 W 47 : Juillet – décembre 1944, rapport du préfet.
 - 1 W 51 : *Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Frankreich* (VOBIF), journal officiel contenant les ordonnances du *Militärbefehlshabers in Frankreich*.
- 1 W 53 – 60 : Correspondance avec les autorités d'occupation. 1940-1944.
 - 1 W 53 : Juin - Décembre 1940.

- 1 W 53/88 : Financement du logement des troupes à Beauvoir sur Mer.
- 1 W 54 : Janvier – Juillet 1941.
 - 1 W 54 / 128 : Communes occupées le 12 février 1941.
 - 1 W 54 / 143 : Affiches concernant la population côtière.
 - 1 W 54 / 144 : Laissez-passer pour les îles de Noirmoutier et d'Yeu.
 - 1 W 54 / 148 : Surveillance des mines.
 - 1 W 54 / 168 : Les autorités françaises doivent alerter l'occupant à propos d'éventuels parachutistes.
 - 1 W 54 / 209 : Interdiction de camper dans la zone côtière (juillet 1941).
 - 1 W 54 / 221 : interdiction de séjour dans la zone côtière.
- 1 W 55 : Août 1941 – Janvier 1942.
 - 1 W 55 / 245 : Bois pour le cantonnement des troupes.
 - 1 W 55 / 246 : Carte d'identité obligatoire en zone côtière.
 - 1 W 55 / 281 : Transport de gravier pour le compte de l'Organisation Todt. (10 octobre 1941).
 - 1 W 55 / 284 : Entreprises travaillant pour l'Allemagne.
 - 1 W 55 / 288 : Concerne les marins pêcheurs.
 - 1 W 55 / 314 : La gendarmerie surveille la zone côtière.
 - 1 W 55 / 317 : Les cantonnements allemands sont à la charge de la préfecture.
- 1 W 56 : Janvier – Juin 1942.
 - 1 W 56 / 401 : Indemnisation des personnes dont les logements ont été évacués sur la côte est à la charge de l'occupant (14 février 1942).

- 1 W 56 / 408 : Sabotage du câble téléphonique sous-marin de l'île d'Yeu.
- 1 W 56 / 476 : Sabotage de câble téléphonique sur l'île de Noirmoutier (11 mai 1942).
- 1 W 56 / 503 : Exercices de tirs (5 juin 1942).
- 1 W 56 / 517 : Exercices de tirs à l'Aiguillon-sur-Mer (23 juin 1942).
- 1 W 57 : Juillet – Décembre 1942.
 - 1 W 57 / 550 : Sabotage lignes téléphoniques à Angles et à la Jonchère. (17 juillet 1942).
 - 1 W 57 / 640 : Sabotage câble téléphonique à la Jonchère (16 septembre 1942).
 - 1 W 57 / 670 : Achat de rails pour le compte de l'Organisation Todt (24 octobre 1942).
 - 1 W 57 / 702 : Démolition d'un moulin à Angles (23 novembre 1942).
 - 1 W 57 / 706 : La *Feldkommandantur* exige de la préfecture trois-cents ouvriers du bâtiment pour l'Organisation Todt (28 novembre 1942).
- 1 W 58 : Janvier – Juin 1943.
 - 1 W 58 / 780 : Recrutement d'ouvriers (22 mai 1943).
 - 1 W 58 / 786 : Recrutement d'ouvriers (1 juin 1943).
- 1 W 59 : Juillet – Décembre 1943.
 - 1 W 59 / 867 : Difficultés à Saint-Vincent-sur-Jard afin de réquisitionner deux ouvriers (7 août 1943).
 - 1 W 59 / 878 : Infraction si : non-respect du camouflage des lumières et à propos du couvre-feu.

- 1 W 59 / 895 : Occupation de l'Organisation Todt du marché couvert de Noirmoutier (27 août 1943).
- 1 W 59 / 909 : Réquisition de quatre hommes pour surveiller un chantier sur la commune du Bernard, au site de Fontaine (7 septembre 1942).
- 1 W 60 : Janvier – Juillet 1944.
 - 1 W 60 / 1081 : La *Feldkommandantur* ordonne la mise en place d'une bande côtière de 1 km, interdite à toute population civile (27 juillet 1944).
- 1 W 61 : Documents relatifs à la création de la zone côtière interdite.
- 1 W 63 : Exercices de tirs, 1942 et 1943 (croquis).
- 1 W 65 : Zone côtière interdite (cartes, état des stocks alimentaire, projet d'évacuation de la population civile).
- 1 W 79 : Listes des points sensibles.
- 1 W 81 : Mesures à prendre en cas de débarquement ou d'opérations militaires (1943 - 1944). Notice provisoire sur la guerre des rues (Secrétariat d'État à la guerre, février 1943). 1943-1944.
- 1 W 82 : Armes : recensement, détention, découverte, dépôt, remise. Parachutage de pigeons voyageurs (1943). 1942-1944.
- 1 W 83 : Bombardements et mitraillages de l'aviation anglo-américaine : correspondance, rapports de gendarmerie (1941-1944). Enquête sur les avions tombés depuis le début de la guerre (1941). 1941-1944.
- 1 W 111 : Main-d'œuvre pour l'Allemagne dans le cadre de la Relève.
- 22 W 42 – 47 : Réquisition de main-d'œuvre, instruction et documentation.
 - 22 W 43 : Instructions et correspondance 1942 – 1943.

- 22 W 45 : Organigrammes administratifs, tarifs horaires des ouvriers recrutés par l'Organisation Todt.
- 22 W 58 : Requis pour les chantiers de l'Organisation Todt.
- 22 W 63 : Chantier de l'Organisation Todt.
- 22 W 64 : Rapport d'activité du STO (Service du travail obligatoire) (1943/1944).

Archives départementales (AD 86) :

Série W :

- 76 W 138 : Main-d'œuvre pour l'Allemagne.
- 88 W 89 : Emploi de main-d'œuvre au service de l'Organisation Todt.

Service Historique de la Défense (SHD) – Châtelleraut :

Série A : Administration centrale.

- 957-3A4 : Archives de l'inspection des forges auprès des établissements industriels du Creusot.
 - Carton n°1 : Canon de 155 mm Court Schneider.

Série B : Service de soutien.

- 551-1B6 : Documentation technique du service central des commandes concernant des matériels d'armements.
 - Carton n°9 : Mines et *Tellermines* Ub.T. Mi-35 Antichar et Ub.S. Mi-35 Antipersonnel.

Série F : Recherche, expertise et essais.

- 177-3F1 : Collection de rapports d'essais de la commission d'expériences de Gavres.

- Carton n°1 : Renseignements sur matériels allemands guerre 1939-1945.
- Carton n°138 : Étude des ingénieurs Allemands de Gavres (1950).

Série H : Armement terrestre

- 246-3H6 : Collection concernant le matériel d'optique.
 - 1.2.0.04.10.01.4 – Carton n°24 – O-170 : appareil de pointage du 75 Mle 1897.
- 281-3H10 : Collection concernant des matériels d'artillerie et de génie.
 - 020.11.09 – 4745 – Carton n°5 : Cahiers des charges relatifs au canon de 75mm Mle 1897.
- 311-2H3 : Plans concernant les armes légères, automatiques et matériels divers d'armement.
 - 2.14.01.4 – carton n°74 : Tables de construction du matériel du canon Mle 1897.
 - 2.14.01.4 – carton n°75 : Culasse – Mle 1897.
- 559-2H4 : Collection de rapports d'essais.
 - Carton n°1-136-13 : Essai de tir du matériel de 75 Mle 1897-1933 monté sur roues pneumatiques.
- 638-1H1 : Collection de documents et manuels techniques.
 - TM 9-305 : Canon de 75 mm M 1897 et modifications.
- 649-2H1 : Documents relatifs à l'artillerie.
 - Carton n°9 :
 - Dossier D10760 : Canon de 75 PaK 97/38.
 - Carton n°10 :
 - Dossier D7074 : Canon de 75 KW 42.
 - Dossier D7076 : Canon de 75 PaK 40.

- Dossier D7077 : Canon de 75 PaK 41.
- Dossier D7078 : Canon de 75 PaK 97/38.
- Carton n°58 :
 - Dossier D7105 : Canon de 105 Flak 38.
 - Dossier D7110 : Canon de 105 LFH 18/40.
- Carton n°78 :
 - Dossier D7158 : Lance-roquette de 15 et 21 cm *Nebelwerfer*.
- Carton n°83 :
 - Dossier D7100 : Canon de 100 mm *Panzerfaust*.
 - Dossier D7101 : Canon de 10 cm K 18.
- Carton n°84 :
 - Dossier D7088 : Canon de 88 Flak 36-37-38.
 - Dossier D7089 : Canon de 88 Flak 41.
- Carton n°85 :
 - Dossier D7090 : Canon de 88 PaK 43.
 - Dossier D7092 : Canon de 88 RW 43.
- Carton n°86 :
 - Dossier D7001 : Documentation Allemande.
- Carton n°87 :
 - Dossier D7093 : Canon lisse de 8cm PWK 8H63.
- Carton n°104 :
 - Dossier D8601 : Traduction d'un interrogatoire de M. Albert Speer.
- Carton n°115 :
 - Dossier D2671 : Instruction sur tir de DCA.

- Carton n°130 :
 - Dossier D3016 : Affaires scientifiques, dont rapport relatif à l'invention d'Oskar-Rieger traitant d'une tête chercheuse de recherche automatique de but.
- Carton n°147 :
 - Dossier SN : Chemisage de la bouche à feu de 75 Mle 1897.
- 693-2H1 : Armes.
 - Carton n°8 : Canon court de 155 Mle 1917 Schneider.
- 696-2H3 : Plans et documents relatifs à des armes légères et des matériels divers.
 - Carton n°541 : Matériel du canon de 75 Mle 1897.
- 721-2H1 : Collection de procès-verbaux d'essais de matériels d'armement.
 - Carton n°13 :
 - Dossier n°113 : Essai au tir du 155 C Mle 1917.
- 783-4H2 : Archives de la section technique de l'armée de terre.
 - Carton n°3390 : Généralités, photos, tracés, croquis du 75 Mle 1897.
- 867-1H2 : Évolution de l'artillerie 1914-1970.
 - Carton n°2 : Tables de tir – calibres 81-88mm.
 - Tables de tir du canon antiaérien de 88 mm L/56 (Flak).
 - Carton n°34 : Plans – graphiques.
 - Canons antichars. 45 mm PAK42, 50 mm PaK 38, 75 mm PaK 97/38, 75 mm KwK 42 et canon sans recul 75 mm RFK 43.
 - Carton n°35 : Plans – graphiques.
 - Canon allemand. 88 mm PaK, 105 mm K18, canon antiaérien 128 mm, 150 mm SFH 18.

- 163-1H1 : Collection de plans et documents de matériels d'artillerie de 75 mm.
 - Tube n°2 : Plans du matériel du canon de 75 Mle 1897.
 - Tube n°73 : Matériel de 75 KwK – 42. Plan n°143968, ensemble général.
- 191-1H1 : Collection de plans et de documents de matériels d'artillerie de calibres 76 mm à 370 mm.
 - Carton n°359 : Tables de construction du 155 C Mle 1917.
 - Tube n°27 : Matériel Allemand de 88 Flak 41.
- 279-1H1 : Collection de plans et documents concernant des matériels de différentes armes terrestres.
 - Carton n°13 : armes allemandes.
 - Carton n°14 : Notice générale sur les dispositifs de mines allemands. Munitions allemandes. Matériel du génie dans l'armée allemande.
 - Carton n°32 : Armement des *Panzer* III et IV.
 - Carton n°43 : Matériel de 105 LFH 18.
 - Carton n°45 : Matériel de 75 mm PaK 40 et 75 KwK 40.
 - Carton n°67 : Instruction de nettoyage et graissage matériel allemand.

Série J : Entrée par voie extraordinaire.

- 938-2J2 : Fonds photographique des établissements d'armement de Saint-Chamond.
 - Carton n°1 : photographies 75 mm Mle 1897 n°151 ; n°152.
 - Carton n°1 : photographies 155 mm C Mle 1917 Schneider n° 37 ; n°43 ; n°48 ; n°52.

Service Historique de la Défense (SHD) – Cherbourg :

- 1977-03/3 : Livre X : Catalogue général des ouvrages de côte allemands (1947).
 - Tome I :
 - A1 : Postes de direction de tir.
 - 048 : L'Herbaudière (Ile de Noirmoutier).
 - A3 : Poste d'observation.
 - 111 : Sauveterre.
 - B2 : Grandes casemates.
 - 185 : La Chaume.
 - B5 : Casemates pour canons anti-char.
 - 290 : Anse de Vieilles (Ile d'Yeu).
 - 291 : Saint-Jean d'Orbestier.
 - Tome II :
 - C1 : Cuves et plateformes d'artillerie.
 - 348 : Luzay (Noirmoutier).
 - 349 : Sables d'Olonne.
 - 350 : La Chaume.
 - 351 : Batterie des Roses (Ile d'Yeu).
 - 352 : La Grande Conche (Ile d'Yeu).
 - C2 : Cuves et plateformes Contre-Avions.
 - 478 : L'Herbaudière (Noirmoutier).
 - 479 : Le Grand Viel (Noirmoutier).
 - 480 : Sauveterre.
 - 481 : Chiens Perrins (Ile d'Yeu).

- 482 : Grand Phare de l’Ile d’Yeu.
- 483 : Le Marais salé (Ile d’Yeu).
- 484 : Le Marais salé (Ile d’Yeu).
- 495 : Grand Phare de l’Ile d’Yeu.
- D1 : Grands tobrouks.
 - 516 : Pointe de Polous.
- E2 : Niches pour mitrailleuses.
 - 605 : Pré Pelé (Ile de Noirmoutier).
- Tome III : Abris pour personnel.
 - F4 : Abris passifs pour personnel.
 - 843 : Pointe des Polous.
 - F5 : Abris – infirmerie.
 - 861 : Saint-Gilles-sur-Vie.
 - 862 : Bois de la Chaise.
 - 864 : Bois de la Chaise (Ile de Noirmoutier).
 - G2 : Soutes à munitions.
 - 1002 : Bressuire (Ile de Noirmoutier).
 - 1005 : Moulin de l’Échelle (Ile de Noirmoutier).
 - H3 : Poste radar.
 - 1098 : L’Herbaudière (Ile de Noirmoutier).
 - 1099 : Grand Phare de l’Ile d’Yeu.
- 1977-03/22 : Recensement et classement ; Conservation d’ouvrages à des fins touristiques : sites historiques (1946-1947).
- 1977-03/23 : Protection, aliénations, matériel.

Service Historique de la Défense (SHD) – Rochefort :

Série W :

- 1 W 53 : Livre VI, album photo d'ouvrages défensifs en 1946.
- 1 W 1848 : Situation des batteries sur le littoral de la Vendée.
- 1 W 1852 : Ouvrages et proposition de classement.
 - Fascicule 1 - Côte Atlantique de la Baie de Bourgneuf à la Gironde.
 - Fascicule 2 - Inventaire & plans.

Archives municipales :

Noirmoutier-en-l'Île :

- Étude historique, architecturale et paysagère en vue d'une revalorisation touristique de la Pointe de L'Herbaudière. Étude commanditée par l'ONF (Office national des forêts) en 1999.
- Réhabilitation du cordon dunaire, étude menée par l'ONF en 1998.

Les Sables-d'Olonne :

Série H :

- 13Fi : Photographies de blockhaus aux environs des Sables-d'Olonne.
- 16Fi : Blockhaus et bâtiments de guerre allemands.
- 20Fi : Photographies de blockhaus aux Sables-d'Olonne.
- 25Fi : Calques et croquis d'ouvrages défensifs.
- H VII 71 : Matériel-fournitures demandés par les troupes d'occupation (1940-1946).
- H VII 103 : Démolition des ouvrages de défense édifiés par les Allemands ; récupération de matériaux et matériel divers ; Reconstruction des immeubles démolis ou sinistrés ; Blockhaus (1944-1979).

- H VII 104 : Remise en état des propriétés communales sinistrées ; Blockhaus, terrain Dombret (1944-1959).

Fond Heinz Finzel :

- 14Fi : Vues du remblai avant les fortifications.
- 15Fi – 06 : Défilé allemand et fortifications du remblai.
- 15Fi – 07 : Destructures allemandes sur le remblai, après août 1944.

Saint-Vincent-sur-Jard :

- Réhabilitation du cordon dunaire, analyse et propositions de gestion des blockhaus, étude menée par l'ONF en 1998.

La Jonchère :

- Projet datant de 1988 à propos de la rénovation et de la réhabilitation de la station *Amöebe* en un centre culturel (musée).

L'Île-d'Yeu :

Archives modernes communales (1629-1945).

Série H : Affaires militaires.

- 2H : Administration militaire.
 - 2H6-9 : Batteries du littoral.
 - 2H6 : Batterie de la Chapelle.
 - 2H7 : Batterie de Ker Chalon.
 - 2H8 : Batterie de la Grande Conche.
 - 2H9 : Batterie de la Chaume.
 - 4H – Mesures d'exceptions et faits de guerre.
 - 4H20-32 : Seconde Guerre mondiale 1939-1945.

- 4H20 : Instructions et correspondance générale avec la préfecture et la Kommandantur.
- 4H21 : Défense passive instructions, correspondance.
- 4H22 : Dépôt des armes : instruction, correspondance relative au ramassage des armes des habitants et de la mairie.
- 4H25 : Occupation, affaires de police : couvre-feu (1941-1943), arrestation de deux jeunes gens qui singent des Anglais et expulsion à Fromentine de leurs deux familles (1942), jets de pierre contre les portes du fort de Pierre Levée (1942), sabotage de la cabine d'atterrissage du câble sous-marin (1942-1943), arrestation de 17 personnes et expulsion à Fromentine pour détention d'armes (1944).
- 4H26 : Dommages de guerre.
- 4H27 : Ravitaillement et fournitures correspondance, demandes.
- 4H28 : Réquisition.

Série F : Population, économie, sociale, statistique.

- 6F : Mesures d'exception.
 - 6F5-9 : Seconde Guerre mondiale (1939-1945).
 - 6F5 : Réglementation générale.
 - 6F6 : Ravitaillement : instructions générales, correspondance.
 - 6F7 : Fixation des prix des denrées : réglementation.

Archives Service Patrimonial :

Fond Burchardt :

Archives Freiburg :

- RM 122/469
- RM 122/470
- RM 122/471
- RM 122/592
- Carnet de points géodésiques allemand ; mai 1943 et août 1943 – Ile d'Yeu.
- Schémas des batteries côtières avant transformation par l'occupant :
 - Planche n°1 : Projets de batteries de côtes ; Construire les batteries de la Pointe Gauthier, Petite Conche, Grande Conche.
 - Planche n°2 : Projets pour 1859-1860.

Sources étrangères :

Archives de la National Archives and Records Administration (NARA) :

Microfilms :

Foreign Military Studies Program :

- Série A :
 - A981 : St. Nazaire Fortress, Southern Part, 1944. – Maximilien Huenten.
- Série C :
 - C022 : *Southern Part of Atlantic Wall – Gallenkamp.*
 - *German seacoast defences European Theater :*
 - Volume 3

NARA rolls :

- T78 – R408 : *OKH Kriegsgliederung des Feldheeres 1943.*
- T78 – R620 : *Panzer Offizier bei Generalstab des Heeres.*
- T78 – R625 : *General der Pioniere und Festungen.*

- T78 – R774 : *Bau ständiger Befestigungsanlagen.*
- T78 – R775 : *General der Pioniere und Festungen.*
- T283 – R47 : *Ausserplanmässige Heeresvorschriften.*
- T314 – R1576 : *Kriegstagebuch 6., anlagenband 1 z. KTB 6 u. 2 z. KTB 6.*
- T314 – R1578 : *Kriegstagebuch 7., anlagen 1-355, Band 1 z. KTB 7.*
- T314 – R1579 : *Anlagen 356-632, Band 2 z. KTB 7., Kriegstagebuch 8.*
- T314 – R1582 : *Anlagen z. KTB 9, Tagesbericht.*
- T1021 – R6 : *Correspondence of Bruno Hofmann concerning his activities in the Organisation Todt.*
- T1022 – R3611 : *Kriegstagebuch der Marine-Artillerie-Abteilung 685.*

Archives Nationales des Pays-Bas (Nationaal Archief) :

- Inventaire n°2.13.167 : 2e Genie Commandement Bureau Registratie Verdedigingswerken (Bunkerarchief) :
 - 2. Pièces concernant des sujets spéciaux :
 - 2.7. Matériel allemand :
 - 2.7.2. Regelbauten :
 - 1022 – 1039 : Regelbauten et autres dessins 1942 – 1944.
 - 1022 : Typenheft 627/19 für die Erkundung der Ständigen Ausbau in Stahlbeton van de Inspektor der Landesbefestigung West.
 - 1023 : R 117A - M 219.
 - 1024 : M 219 - Fl 250a.
 - 1025 : M 262 - M 263/2.

- 1030 : Fl 354 - L 407.
- 1031 : L 407 - S 449.
- 1032 : L 470 - R 501.
- 1033 : R 502 - R 612.
- 1034 : R 612 - R 622.
- 1035 : R 622 - R 667.
- 1036 : R 667 - affuiten/beddingen en diversen.
- 1037 : Diversen - klein werk.
- 1038 : Tobruks, Verstärkt Feldmässig en verwarming/filters.
- 1039 : Verwarming/filters.

Bundesarchiv :

Illustrations :

- Bild 101I-198-1363-29A
- Bild 101I-299-1825-06A
- Bild 101I-576-1847-02A

Sources privées :

- Ensemble photographique :
 - Blockhaus en construction aux Sables-d'Olonne.
 - Passerelle du Payré.

Collections particulières :

- Archives personnelles de M. Durand.

Sources imprimées :

Ouvrages :

CORBREJAUD Clément, *La Guérinière pendant la guerre 39-45*, Noirmoutier, Les amis de l'île de Noirmoutier, 1996.

DELPEUC'H, « Le mur de l'Atlantique », *Marine Nationale*, n°38, décembre 1947, p. 3-6.

HITLER Adolf, *Mein kampf*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1934.

OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944.

OBERKOMMADO DES HEERES, *Sammelmappe für Bau ständiger Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, juin 1944.

OBERKOMMADO DES HEERES, *Verminen von Pfählen bei Vorstrandhindernissen*, Berlin, OKH, juin 1944.

OBERKOMMADO DES HEERES, *Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau*, Berlin, OKH, juin 1944.

OBERKOMMADO DER MARINE, *Regelbauten der Kriegsmarine*, Berlin, OKM, décembre 1944.

MIRS-LONDON, *Handbook of the Organisation Todt*, Londres, MIRS, mars 1945.

MORINEAU Ferdinand, *Le pays de Jard : histoire des communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard*, Les Sables-d'Olonne, Guibert, 1965.

SPEER Albert, *Au cœur du Troisième Reich*, Paris, Fayard, 1971.

US NAVY – MILITARY ARMS RESEARCH SERVICE, *German underwater ordnance mines*, California, Department of military ballistics, 14 juin 1946.

VENNEMANN Wolfgang, *De Vauban à Todt. Les forteresses de l'atlantique contre l'Angleterre*, Imprimerie A.T.S.-C.O.L., 1943.

Journaux :

Revue de propagande allemande *Signal*, édition Française :

- 1943 :
 - N°1 : Avant le transport. « Classe 1943 ».
 - N°2 : Camouflé dans la neige du no man's land.
 - N°3 : Dans le port de Toulon.

Sources orales :

Entretien avec M. Durand, par l'intermédiaire de l'association Atlantic Wall Memory basée à la Guérinière. Ce dernier n'est pas seulement un témoin, il a aussi été un acteur de la construction de certains blockhaus sur l'île de Noirmoutier. Enregistrement audio d'environ 1h30.

Entretien avec M. Boutolleau, mémoire vivante de l'île de Noirmoutier par l'intermédiaire de l'association Atlantic Wall Memory. Ce dernier avait une douzaine d'années lorsque les Allemands sont venus occuper l'île.

Entretien avec M. Pierre Mauger, ancien espion à la confrérie Notre-Dame pour le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) et résistant.

Bibliographie

Outils, atlas et dictionnaires

BERNAGE Georges, DE LANNOY François, *Dictionnaire historique, la Luftwaffe, la Waffen-SS 1939-1945*, Bayeux, Heimdal, 1998.

CORDELLIER Serge, *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*, Paris, Éditions La Découverte & Syros, 2007.

CUVILLIER Armand, *Nouveau vocabulaire philosophique*, Paris, Armand Colin, 1970.

DUBY Georges, *Atlas historique*, Paris, Larousse, 1989.

GUIRAND Félix, SCHIMDT Joël, *Mythes et Mythologie*, Paris, Larousse, 1996.

KINDER Hermann, WERNER Hilgemann, *Grand atlas historique*, Paris, Éditions du livre de Paris, 1968.

KUNZMANN Peter, BURKARD Franz-Peter, WIEDMANN Franz, *Atlas de la philosophie*, Paris, France Loisirs, 1994.

MASSON Philippe (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Larousse, 1980.

MCNAIR Ronald, « Comment lire une *Gliederung* ? », 39-45, n°178, avril 2001.

MCNAIR Ronald, « Comment lire une *Gliederung* ? », 39-45, n°234, mai 2006.

MONTAGNON Pierre, *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Pygmalion, 2008.

MORFAUX Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999.

VALLAUD Dominique, *Dictionnaire historique*, Paris, Fayard, 1995.

WIRTON Philippe, « Les cartes allemandes », 39-45, n°222, avril 2005.

Histoire de la période 1940-1975

AGULHON Maurice, NOUSCHI André, SCHOR Ralph, *La France de 1914 à 1940*, Paris, Armand Colin, 2005.

AMOUROUX Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, Paris, Robert Laffont, 1993.

BARJOT Dominique, « L'industrie française des travaux publics (1940-1945) », *Histoire, économie et société*, 1992, n°3, p. 415-436.

BAUDELLOT Christian, LEBEAUPIN Anne, « Les salaires de 1950 à 1975 », *Économie et statistique*, n°113, Juillet-Août 1979. p. 15-22.

BIDWELL Schelford, *Histoire de la guerre terrestre*, Paris, Bordas, 1983.

BLUCHE Frédéric, *Manuel d'histoire politique de la France contemporaine*, Paris, PUF, 2001.

CHAPSAL Jacques, *La vie politique en France de 1940 à 1958*, Paris, PUF, 1990.

CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique, Constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2001.

CHEVASSUS-AU-LOUIS Nicolas, *Les savants sous l'Occupation*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

D'ESTE Carlo, *Histoire du débarquement*, Paris, Perrin, 2013.

DROZ Bernard, ROWLEY Anthony, *Histoire générale du XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1986.

ECK Jean-François, *Histoire de l'économie française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1994.

FLORENTIN Eddy, *Les cinq plages du 6 juin*, Paris, Tallandier, 1988.

HELLO Yves, *Vichy, collaboration, épuration en Vendée*, La Crèche, Geste, 2015.

KEMP Anthony, *Le débarquement*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996.

KERSHAW Ian, *Hitler*, Paris, Flammarion, 2020.

MICHEL Henri, *La drôle de guerre*, Paris, Hachette, 1971.

NOCQUET Gérard, « La Vendée de l'occupation à la libération », *Recherches Vendéennes*, n°3, 1996, p. 15-144.

PAILLAT Claude, *L'Occupation*, Paris, Robert Laffont, 1987.

RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV^e République*, Paris, Points, 2014.

ROY Dominique, *Histoire du XX^e siècle*, Mont-Royal, Modulo, 2003.

WIEVIORKA Olivier, *Histoire du débarquement en Normandie, 1941-1944*, Paris, Points, 2007.

Histoire du mur de l'Atlantique

BOUCARD Benoît, *Inventaire des vestiges du Mur de l'Atlantique*, Histoire, Vendée, 2006.

BOUGEARD Christian, « Les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique », in GARNIER Bernard (dir.), QUELLIEN Jean (dir.), *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative Caen, 2003, p. 185-204.

CAHN Jean-Paul (dir.), MARTENS Stefan (dir.) et WEGNER Bernd (dir.), *Le Troisième Reich dans l'historiographie allemande*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013.

CHAZETTE Alain (dir.), *Atlantikwall, Mythe ou Réalité*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2008.

CHAZETTE Alain, « La défense du front maritime de La Rochelle », 39-45, n°109/110, juillet-août 1995.

CHAZETTE Alain, « La Genèse de l'Atlantikwall », 39-45, n°112, octobre 1995.

CHAZETTE Alain, « Les batteries de 15,5 cm GPF du mur de l'Atlantique », 39-45, n°161, novembre 1999.

CHAZETTE Alain, BROTHE Éric et REBERAC Fabien, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Prahecq, Patrimoines Medias, 2006.

CHAZETTE Alain, DESTOUCHES Alain et PAICH Bernard, *Atlantikwall : le Mur de l'Atlantique en France 1940-1944*, Bayeux, Heimdal, 1995.

CHAZETTE Alain, *Noirmoutier sous l'occupation allemande : maillon du Mur de l'Atlantique*, Paris, Éditions Histoires et Fortifications, 2010.

CHAZETTE Alain, « Les batteries d'artillerie côtières du secteur de Marseille », 39-45, n°119, mai 1996.

CHAZETTE Alain, « Margival ou un voyage dans l'univers des blindages allemands », 39-45, n°114, décembre 1995.

DESQUESNES Rémy, « L'Organisation Todt en France (1940-1944) », *Histoire, économie et société*, n°3, 1992, p. 535-550.

DESQUESNES Rémy, *1940-1944, L'histoire secrète du mur de l'Atlantique : de l'organisation Todt au débarquement en Normandie*, Fécamp, Éditions des Falaises, 2003.

DESQUESNES Rémy, *Atlantikwall et Sudwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944)*, thèse d'histoire, dir. Gabriel Désert, Université de Caen, Calvados, 2 vol., 1987.

DESQUESNES Rémy, *Le Mur de l'Atlantique*, Rennes, Ouest-France, 2015.

DEVIÈRE Sébastien, « Le Mur de l'Atlantique : les relais téléphoniques », 39-45, n°250, novembre 2007.

DEVIÈRE Sébastien, « Mur de l'Atlantique : les tobrouks doubles », 39-45, n°264, février 2009.

DEVIÈRE Sébastien, « Mur de l'Atlantique, un modèle méconnu : le poste d'observation type VF6 », 39-45, n°237, septembre 2006.

DUBERNAT Jean-Guy, *Le Mur de l'Atlantique : de la Loire à la Bidassoa*, Rennes, Ouest-France, 2011.

DUBERNAT Jean-Guy, *L'Organisation Todt, Une organisation allemande au cœur de la collaboration*, Rennes, Ouest-France, 2014.

FEST Joachim, *Albert Speer*, Paris, Éditions Perrin, 2001.

GRAFFARD Thomas, « La station radar *Amöbe*, vers un stéréotype de la surveillance aérienne allemande ? », *Recherches Vendéennes*, n°24, 2019, p. 259-276.

HERVIEUX Pierre, « Les « schnell boote » au combat dans l'ouest (1944) », 39-45, n°103, janvier 1995.

MOUNINE Henri, « Les *Schutzkommandos* français de l'Organisation Todt », 39-45, n°120, juin 1996.

MÜHLFRIEDEL Wolfgang, HELLMUTH Edith, *Carl Zeiss in Jena 1945-1990*, Köln, Böhlau, 2004.

RITTERBACH Erik, « Le Mur de l'Atlantique en Norvège », 39-45, n°196, décembre 2002.

ROLF Rudi, *Regelbauten, Typologie du Mur de l'Atlantique*, Middelburg, Prak Publishing, 2019.

TREVOR-ROPER Hugh Redwald, *Hitler, Directives de guerre*, Paris, Arthaud, 1965.

YOUNG Desmond, *Rommel*, Paris, Fayard, 1962.

Histoire technique du matériel de guerre

BÖHM Jan, *Opevňování Ostravska*, 1995

BORCHARDT W.A., GUGLIELMI Daniele, « Les lignes fortifiées allemandes en Italie 1943-1945, part. 2 », 39-45, n°183, octobre 2001.

BORSARELLO J.-F., « Les couvre-casques de l'armée allemande (1938-1945) », 39-45, n°195, novembre 2002.

BORSARELLO J.-F., « Les recherches allemandes pour un modèle de camouflage « tous terrains et toutes saisons » de 1943 à 1944 », 39-45, n° 201, mai 2003.

CORMACK A.J.R., *Le monde fascinant des armes à feu modernes*, Paris, Gründ, 1979.

DUTRONE Christophe, Lussan Pierrick, « Les masques à gaz de l'armée allemande (1930-1945) », 39-45, n°126, décembre 1996.

GUGLIELMI Daniele, « Les lignes fortifiées allemandes en Italie 1943-1945 », 39-45, n°182, septembre 2001.

HAMON Jeremy, « Les projecteurs allemands sur le Mur de l'Atlantique », 39- 45, n°232, mars 2006.

HERVIEUX Pierre, « Les « schnell boote » au combat dans l'ouest (1944) », 39-45, n°103, janvier 1995.

HERVOUET Sébastien, « Matériel de blockhaus », 39-45, n°332, juillet-août 2015.

MOULINS Jean-Jacques, « Les batteries françaises d'artillerie légère de 120mm Mle 1878 », 39-45, n°221, mars 2005.

MOULINS Jean-Jacques, « Les canons de 75 en défense des côtes », 39-45, n°226, septembre 2005.

PANEDA Ruiz José Manuel, « Les obstacles anti-débarquement allemands », 39-45, n°279, juin 2010.

RITTERBACH Erik, « Les cloches allemandes à trois créneaux », 39-45, n°202, juin 2003.

RITTERBACH Erik, « Les plans de construction standardisés du génie de forteresse allemand 1936/37 (Regelbauten B1 du Westwall) », 39-45, n°238, octobre 2006.

SHIU Wen Jie, *Impact des missiles rigides sur structures en béton armé : analyse par la méthode des éléments discrets*, thèse résistance des matériaux, dir. Frédéric Victor Donzé, Université Joseph-Fourier, Grenoble I, 2008.

Iconographie du mur de l'Atlantique et de l'armée allemande

BARRAUD Patrice, *Images de guerre aux Sables d'Olonne, Les années quarante de l'Occupation à la Reconstruction*, Château-d'Olonne, Éditions Patrice Barraud, 2015.

GAMELIN, Paul, *Le Mur de l'Atlantique, Les Blockhaus de l'illusoire*, Paris, Daniel & Cie, 1974.

GRALL Jeanne, *1940-1944 le Mur de l'Atlantique en images*, Bruxelles, Éditions Libro - sciences, 1978.

LELEU Jean-Luc, « L'image de l'armée allemande en guerre : une analyse des messages de la propagande allemande », 39-45, n°184, novembre 2001.

MARLIOT Nicolas, « Images de la vie quotidienne dans un état-major d'armée en France occupée », 39-45, n°187, février 2002.

RHODES Anthony, *La propagande pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Presses de la cité, 1989.

Architecture

ABRAM Joseph et MONNIER Gérard (dir.), *L'architecture moderne en France*, vol. 2, Paris, Éditions Picard, 1999.

CHADWICK Peter, *Archibrut*, Paris, Phaidon, 2016.

MONNIER Gérard, *L'architecture moderne en France*, vol. 3, Paris, Éditions Picard, 2000.

LAMOUREUX Johanne, « La théorie des ruines d'Albert Speer ou l'architecture « futuriste » selon Hitler », *RACAR : Revue D'art Canadienne / Canadian Art Review*, n°XVIII (1/2), 1991, p.57-63.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XV^e siècle*, Paris, 1854-1868.

BANHAM Reyner, *The New Brutalism : Ethic or Aesthetic ?*, Stuttgart, Karl Krämer Verlag, 1966.

Théories et concepts philosophiques

ARISTOTE, *Psychologie d'Aristote : Opuscules (Parva Naturalia), de la Mémoire et de la Réminiscence*, Paris, Institut Dumont, 1847.

BENJAMIN Walter, *Paris, capitale du XIX^e siècle*, Paris, Allia, 2012, p. 156.

CHATEAUBRIAND François-René de, *Génie du Christianisme*, Paris, Gallimard, 1978.

DIDEROT Denis, *Ruines et paysages. Salon de 1767*, Paris, Hermann, 1995.

HALBWACHS Maurice, *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.

KANT Emmanuel, *Observations sur le sentiment du beau et du sublime*, Paris, Vrin, 1997.

KLEE Paul, *Journal*, Paris, Grasset, 2004.

SEMPER Gottfried, *Kleine Schriften*, éd. Par H. et M. Semper, Mittenwald, Mäander, 1979.

SIMMEL Georg, *La Philosophie de l'aventure. Essais*, Paris, L'Arche, 2002.

VALÉRY Paul, *Eupalinos ou l'architecte*, Paris, Gallimard, 1970.

VON GOETHE Johann Wolfgang, *Traité des couleurs*, Paris, Triades, 2000.

Le patrimoine et ses réflexions

BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994.

BAILLARGEON Taïka, « La ruine de l'en-attendant : un cas d'éphémère continu », *Sociétés*, n° 120, 2013/2, p. 25-34.

BOITO Camillo, *Conserver ou restaurer ?*, Paris, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, 2013.

BONNEL Céline, « Comment habiter un poncif artistique (les ruines de Détroit) », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p.63-70.

BOUCHIER Martine, « Le moment politique des ruines », *Frontières*, volume 28, n°1, 2016, 12p.

BRANDI Cesare, *La Théorie de la restauration*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2001.

CHAZETTE Alain, « Sur les traces du temps, reportage Atlantikwall – Südwall », 39-45, n°188, mars 2002.

CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

CHORZEPA Jaroslav, « Wesola, un musée des fortifications polonaises », 39- 45, n°207, décembre 2003.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OCÉAN-MARAIS DE MONTS, CONSERVATION DÉPARTEMENTALE DES MUSÉES DE VENDÉE, *Le Marais breton, d'une guerre (1914-1918) à l'autre (1939-1945)*, la Barre des Monts, Écomusée du Marais breton vendéen, 2003.

DAVALLON Jean, « Le patrimoine : "une filiation inversée" ? », *Espaces Temps*, n°74-75, 2000, p. 6-16.

DEGRÉMONT Isabelle, TRAN Thao, « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? », in MEYNEN Nicolas (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes, PUR, 2010, p. 72-90.

DUQUERROY Marion, « Ruines modernes et paysages postindustriels : l'exemple britannique », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 71-79.

- EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015.
- GRAFFARD Thomas, « L'inscription du Mur de l'Atlantique dans l'articulation Construction-déconstruction », *Journées thématiques 2018 de l'École Doctorale Sciences du Langage, Psychologie, Cognition, Éducation (SLPCE)*, avril 2018, Poitiers, France, 14p.
- GULLÒ Anna, « Esthétique touristique et ruines vues du ciel : l'exemple de Gunkanjima », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 53-62.
- HARTOG François, *Régimes d'historicité*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.
- HERVOUET Sébastien, « Jersey, Guernesey et Aurigny à travers musées et vestiges », 39-45, n°222, avril 2005.
- JADÉ Patrick, « Le patrimoine fortifié maritime des Pays de la Loire », 303, n°156, avril 2019, p. 61-62.
- JEUDY Henri-Pierre, *La Machine patrimoniale*, Belval, Éditions Circé, 2008.
- LACROIX Sophie, *Ce que nous disent les ruines*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- LANOY-RATEL Philippe, « La bunker archéologie : principes et études de cas sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais (Bunker archeology : principles and studies of samples on the Nord-Pas-de-Calais coast) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 81e année, 2004-3 (septembre), p. 405-417.
- LANOY-RATEL Philippe, « Les vestiges militaires : des points de repère utiles à la connaissance de l'évolution du trait de côte », *Le littoral du Nord-Pas-de-Calais, Géomorphologie, biogéographie et aménagement*, n°12, 1998, p. 80-90.
- LAVERGNE Barbara, « Une association pour la sauvegarde de la base sous-marine de La Rochelle / La Pallice », 39-45, n°162, décembre 1999.
- LE BLANC Antoine, « La conservation des ruines traumatiques, un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », *L'Espace Géographique*, T. 39, 2010/3, p. 253-266.
- LE CORBUSIER, *La Charte d'Athènes*, Éditions du Seuil, 1971.
- LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé*, Paris, Fayard, 2002.

- LOIZEAU Marie-Laure, LELEU Jean-Luc, « Quand tombe la frontière... Appropriation mémorielle et processus de patrimonialisation du « mur de l'Atlantique » en Basse-Normandie », *In situ*, n°38, 2019, 15p.
- LONTRADE Agnès, « Modernité et Antiquité : le temps des ruines », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 15-27.
- MARION Anaël, « Ruine, désastre, oubli chez Maurice Blanchot », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 97-105.
- MARSAN Mathieu, « La base sous-marine de Bordeaux, sous le béton la culture », *In Situ*, n°16, 2011, 22p.
- MIOSSEC Alain, « Restauration et protection des massifs dunaires : une approche méthodologique (Protection and rehabilitation of dunes along french coasts : a methodological approach) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 67e année, 1990-4 (septembre), p. 307-319.
- MONS Alain, « La force des fissures », *Sociétés*, n° 120, 2013/2, p. 91-104.
- MORISSET Lucie K., *Des régimes d'Authenticité, Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes, PUR, 2009.
- NEVEUX Christelle, *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- PEREGALLI Roberto, *Les Lieux et la Poussière*, Paris, Arléa, 2017.
- POIRRIER Philippe (dir.), VADELORGE Loïc (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003.
- POMIAN Krzysztof, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999.
- PRELORENZO Claude, « Patrimonialiser les bases de sous-marins et le Mur de l'Atlantique », *In Situ*, n° 16, 2011, 17p.
- RECHT Roland, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre*, Paris, Hazan, 2016.
- RICŒUR Paul, « Le symbole donne à penser », *Esprit*, n°275, 1959, p. 60-76.
- RICŒUR Paul, *La mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

RUSKIN John, *Les Sept Lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, 2008.

SANTANGELO Andrea, « Le Mur de l'Atlantique en représentation », *The Atlantik Wall, linear museum*, octobre 2005, 3p.

SAVOURET Edwige, *Apports des héritages de la Seconde Guerre mondiale (Bunker-archéologie et archives photographiques militaires) dans une étude géomatique des environnements côtiers*, Géographie environnementale et Histoire, Université de Caen, Calvados, 2002.

SCHEFER Olivier, « Ruines à l'envers », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 39-50.

TIBERGHIEU Gilles A., « Des ruines, pour quoi faire ? », in EGAÑA Miguel (dir.), SCHEFER Olivier (dir.), *Esthétique des ruines*, Rennes, PUR, 2015, p. 29-38.

VILA Javier Bassas, « La description des ruines et le phénomène saturé : Penser les ruines à partir de Jean-Luc Marion », *Protée*, volume 35, n°2, automne 2007, p. 37-43.

VIRILIO Paul, *Bunker archéologie*, Paris, Galilée, 2008, réédition [1975].

VIRILIO Paul, *Esthétique de la disparition*, Paris, Galilée, 1989.

Numéros de la revue *Souviens-toi, raconte-moi le Pays Jardais*:

- N°1
- N°12
- N°13
- N°17
- N°18
- N°19
- N°20
- N°22
- N°23
- N°26

Numéros Les Amis de l'Île de Noirmoutier :

- N°152
- N°169
- N°171
- N°174

Numéros du bulletin de la société *Olona* :

- N°214
- Hors-série – juillet 2017

Table des matières

Remerciements	2
Avertissements	3
Introduction	11
Vers l'accomplissement du Grand Reich	15
La France, l'Atlantique, la Vendée	18
De l'herméneutique du blockhaus au regard d'un idéal défensif.....	21
Les blockhaus, châteaux des temps modernes	26
Une thèse, un littoral, des blockhaus.....	32
La bunker-archéologie, une méthodologie spécifique	39
Les blockhaus, racines de controverses.....	45
Première partie : Le mur de l'Atlantique en Vendée, avenir d'une désillusion ? (1942 – 1944)	49
Chapitre I. Un littoral, des systèmes défensifs	52
I.1. De l'océan à la dune, un premier rempart.....	53
I.1.1. Des mines marines.....	54
I.1.2. ... Aux obstacles de plage.....	60
I.2. De la défense du littoral vendéen.....	68
I.2.1. Les abris dits « actifs ».....	70
I.2.2. Les abris dits « passifs »	86
I.2.3. Noirmoutier, forteresse insulaire	101
I.2.4. L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer.....	116
I.3. L'Atlantique mis sous écoute.....	127
I.3.1. L'île d'Yeu, un centre de détection	128
I.3.2. La pointe de L'Herbaudière, centre de direction de tir et de repérage	136
I.3.3. <i>Amöebe</i> , stéréotype de la surveillance aérienne allemande ?	139
Chapitre II. L'Organisation Todt, première entreprise d'Europe.....	152
II.1. Une machine administrative hybride	153
II.1.1. Le duo Hitler – Speer, pères du mur de l'Atlantique ?.....	155
II.1.2. L'organisation des chantiers	162
II.2. Le blockhaus, vers une construction durable ?.....	169
II.2.1. De l'étude des sols	170
II.2.2. Les ressources nécessaires	177
II.2.3. De la mise en œuvre du chantier	185

II.3. La question de la main-d'œuvre en Vendée	196
II.3.1. Le service du travail obligatoire et l'action Sauckel	197
II.3.2. L'enrôlement de force	205
II.3.3. La vie sur les chantiers de l'Organisation Todt en Vendée	209
II.4. Du principe de la <i>Sonderkonstruktion</i>	216
II.4.1. Une architecture de la pénurie	218
II.4.2. Un impact structurel	225
II.4.3. Une architecture militaire diminuée, éphémère ?	231
Chapitre III. De la stratégie Allemande sur le littoral vendéen.....	237
III.1. De l'adaptation structurelle du bâti sur l'environnement.....	238
III.1.1. L'assimilation de l'environnement par le bâti.....	239
III.1.2. L'art du camouflage	246
III.1.3. Des lignes de mire cohérentes	254
III.2. Une double volonté défensive	261
III.2.1. La défense d'un couloir maritime	262
III.2.2. La protection du littoral vendéen	268
Conclusion de la première partie.....	276
Deuxième partie : Efficacité, appropriation et abandon du mur de l'Atlantique en Vendée entre 1944 et 1950.....	279
Chapitre I. Le monolithe, une arme défensive efficace ?.....	282
I.1. Us et abus du béton	283
I.1.1. Des appendices extérieurs utiles	284
I.1.2. Un aménagement intérieur en conséquence.....	297
I.2. Un armement en accord avec la menace alliée ?	306
I.2.1. L'hypothèse d'un débarquement.....	307
I.2.2. L'hypothèse d'une domination de l'espace maritime	316
I.3. Les blockhaus vendéens, différents des blockhaus normands	323
I.3.1. Une typologie analogue aux deux régions	324
I.3.2. Des enjeux stratégiques propres aux deux régions	329
Chapitre II. Des blockhaus : une appropriation française	334
II.1. La déchéance du mur	336
II.1.1. Le pillage : un acte dangereux	338
II.1.2. Le mur, obstacle quotidien	346
II.1.3. Le démembrement du mur.....	351

II.2. La sous-commission de classement des ouvrages militaires	358
II.2.1. Le rapport Pinczon du Sel	360
II.2.2. Des motivations arbitraires ?	366
II.2.3. Le classement des ouvrages de côtes.....	372
II.3. La seconde vie impossible du mur de l'Atlantique	379
II.3.1. La possible réhabilitation du mur de l'Atlantique par la marine française	380
II.3.2. Un recyclage compromis	388
II.3.3. Un abandon programmé	394
Conclusion de la deuxième partie	400
Troisième partie : La Vendée de 1950 à nos jours : vers un intérêt patrimonial du mur ?	403
Chapitre I. Des choix anhistoriques	406
I.1. Une décision à visée stratégique	407
I.1.1. La destruction d'un symbole.....	408
I.1.2. Le blockhaus, une vision cognitive.....	419
I.1.3. Une volonté d'oublier	430
I.2. La question de la reconstruction lors de l'après-guerre	440
I.2.1. Une architecture militaire politiquement contraignante	441
I.2.2. L'urbanisme balnéaire des Trente Glorieuses.....	450
Chapitre II. Les blockhaus, ou l'effacement de l'intérêt culturel et historique.....	460
II.1. Le mur de l'Atlantique en Vendée, empreinte d'une temporalité très récente.....	461
II.1.1. Un cadre administratif fermé à l'objet historique en devenir	462
II.1.2. L'authenticité, un problème de taille	471
II.1.3. Du manque d'historicité, un obstacle à l'inscription historique.....	485
II.2. Une conservation accidentelle	497
II.2.1. La dissimulation ou l'éclipse d'une allégorie.....	498
II.2.2. Les bienfaits de l'occultation.....	506
Chapitre III. De la sauvegarde patrimoniale tardive	513
III.1. Une gestion administrative ambivalente	514
III.1.1. Le travail de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	515
III.1.2. Le travail de l'Office national des forêts et du Conservatoire du littoral.....	526
III.1.3. Le travail des mairies	535
III.2. Aller au-delà du symbolisme pur	544
III.2.1. Le blockhaus : ruine temporelle et esthétique.....	545

III.2.2. Le blockhaus : ruine archéologique et patrimoniale	556
III.2.3. Le blockhaus dans l'art contemporain	567
Conclusion de la troisième partie	577
Conclusion générale	579
Glossaire des termes allemands.....	589
Index des noms de personnes	594
Sources	600
Bibliographie.....	619
Table des matières	631

Le mur de l'Atlantique en Vendée, entre monumentalité oubliée et présent difficile ?

Résumé :

Le mur de l'Atlantique représente aujourd'hui un vaste sujet tant sur les plans physiques, historiques que patrimoniaux. En effet, lorsque l'on évoque cette articulation, il nous vient directement à l'esprit, en mémoire, un ensemble fortifié, bétonné, qui a fait face en Normandie le 6 juin 1944 aux troupes alliées venues libérer la France du joug nazi. Ce court résumé est ce que l'on retient généralement à propos de cet ensemble de bâtiments. Toutefois, le mur de l'Atlantique, ou *l'Atlantikwall*, ne se résume pas qu'à la région normande. Ce système défensif, avait pour but de protéger toutes les façades maritimes de la France, contre « l'envahisseur ». De plus, il en va très vite d'oublier, de soustraire de sa mémoire, l'importance historique et patrimoniale qu'ont ces géants de béton vu leurs positions controversées. Il s'agit là d'un obstacle à la libération, pourquoi devrait-on les sauvegarder ou bien de se questionner à leur sujet ? Ces blockhaus ont été construits par la main des requis français, par l'argent de l'État français, pourquoi créer de l'intérêt alors qu'il est plus aisé de les délaissier ? Ce regroupement de termes, « mur de l'Atlantique », reste toujours, dans les faits, assimilables aux événements qui se sont déroulés en Normandie. Comment dissocier blockhaus et le 6 juin 1944 ? Qu'en est-il ailleurs en France ? Et plus précisément en Vendée ? Comment cette défense a-t-elle pris forme sur le littoral vendéen ? Vers quels but ces vestiges ont-ils été construits ? Et en découle l'interrogation suivante, vers quelles finalités les blockhaus se dirigent-ils aujourd'hui ? Conservation ou destruction ?

Mots clés : mur de l'Atlantique, *Atlantikwall*, Patrimoine militaire, Architecture, Vendée.

The Atlantic wall in Vendée, between forgotten monumentality and difficult present?

Summary:

The Atlantic Wall today represents a vast subject on the physical, historical and heritage levels. Indeed, when one evokes this articulation, one immediately thinks of a fortified, concreted complex that faced the Allied troops in Normandy on 6 June 1944 who had come to liberate France from the Nazi yoke. This short summary is what is generally remembered about this group of buildings. However, the Atlantic Wall, or *Atlantikwall*, is not limited to the Normandy region. This defensive system was intended to protect all of France's maritime façades against the "invader". Moreover, it is very easy to forget, to remove from one's memory, the historical and patrimonial importance of these concrete giants given their controversial positions. This is an obstacle to liberation, why should we save them or question them? These blockhouses were built by the hand of the French requisites, by the money of the French state, why create interest when it is easier to abandon them? This grouping of terms, "Atlantic Wall", is still, in effect, assimilated to the events that took place in Normandy. How can we dissociate blockhouses and 6 June 1944? What about elsewhere in France? And more precisely in the Vendée? How did this defence take shape on the Vendée coast? For what purpose were these remains built? And the following question arises: what is the purpose of the blockhouses today? Conservation or destruction?

Keywords: Atlantic Wall, *Atlantikwall*, military heritage, architectural, Vendée.



Centre
Vendéen
de
recherches
historiques

LIENSs (LIttoral ENvironnement Et Sociétés)

2 Rue Olympe de Gouges, 17000 LA ROCHELLE





UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

ÉCOLE DOCTORALE
EUCLIDE

Laboratoire : Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) – UMR 7266

THÈSE
présentée par :
Thomas Graffard

Soutenue le 2 mars 2022
pour l'obtention du grade de Docteur de l'université de La Rochelle

Discipline : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde
contemporain.

**Le mur de l'Atlantique en Vendée,
entre monumentalité oubliée et présent difficile ?**

Volume II
-
Annexes

JURY :

Mme Jenny RAFLIK-GRENOUILLEAU
Françoise TALIANO DES GARETS
Mickael AUGERON

Bruno MARNOT

Yannis SUIRE

Professeure, Université de Nantes
Professeure, IEP de Bordeaux
Maître de conférences habilité, Université de La
Rochelle
Professeur habilité, Université de La Rochelle,
Directeur de thèse
Conservateur à l'inventaire du patrimoine de la
région Poitou-Charentes et habilité

ANNEXES

Table des annexes

Cartes d'implantation des points d'appui en Vendée.....	8
La côte vendéenne :	9
L'île de Noirmoutier :	11
L'île d'Yeu :	12
La station radar <i>Amoëbe</i> :	13
Cartes du rayon d'action des points d'appui en Vendée	15
Vue d'ensemble du dispositif défensif en Vendée :	16
L'île de Noirmoutier :	17
L'île d'Yeu :	18
Directives de guerre prises par Adolf Hitler	19
Directive n°40 :	20
Directive n°51 :	26
Documents d'annexes.....	30
Annexe n°1 : Introduction générale.....	31
Annexe n°2 : Des mines marines... ..	36
Annexe n°3 : ...Aux obstacles de plages	40
Annexe n°4 : Les abris dits « actifs » - Le R600.....	53
Annexe n°5 : Les abris dits « actifs » - Le R667	66
Annexe n°6 : Les abris dits « actifs » - Le tobrouk	70
Annexe n°7 : Les abris dits « actifs » - Les <i>ringstand</i> R67 et R69	71
Annexe n°8 : Les abris dits « actifs » - Le R612.....	73
Annexe n°9 : Les abris dits « actifs » - Le R669.....	80
Annexe n°10 : Les abris dits « actifs » - Le R221 ou 65a.....	82
Annexe n°11 : Les abris dits « actifs » - Le R652.....	84
Annexe n°12 : Les abris dits « actifs » - Le R611	88
Annexe n°13 : Les abris dits « actifs » - Le R631	93
Annexe n°14 : Les abris dits « actifs » - Le R219.....	98
Annexe n°15 : Les abris dits « passifs » - La guérite du câble sous-marin.....	101
Annexe n°16 : Les abris dits « passifs » - La plateforme du R612 à Sa64	103
Annexe n°17 : Les abris dits « passifs » - Les soutes à munitions de la pointe du Payré	105
Annexe n°18 : Les abris dits « passifs » - L'abri de la plage du Rocher	107
Annexe n°19 : Les abris dits « passifs » - Les défenses souterraines	109
Annexe n°20 : Les abris dits « passifs » - Les tranchées en bois et bétonnées	110

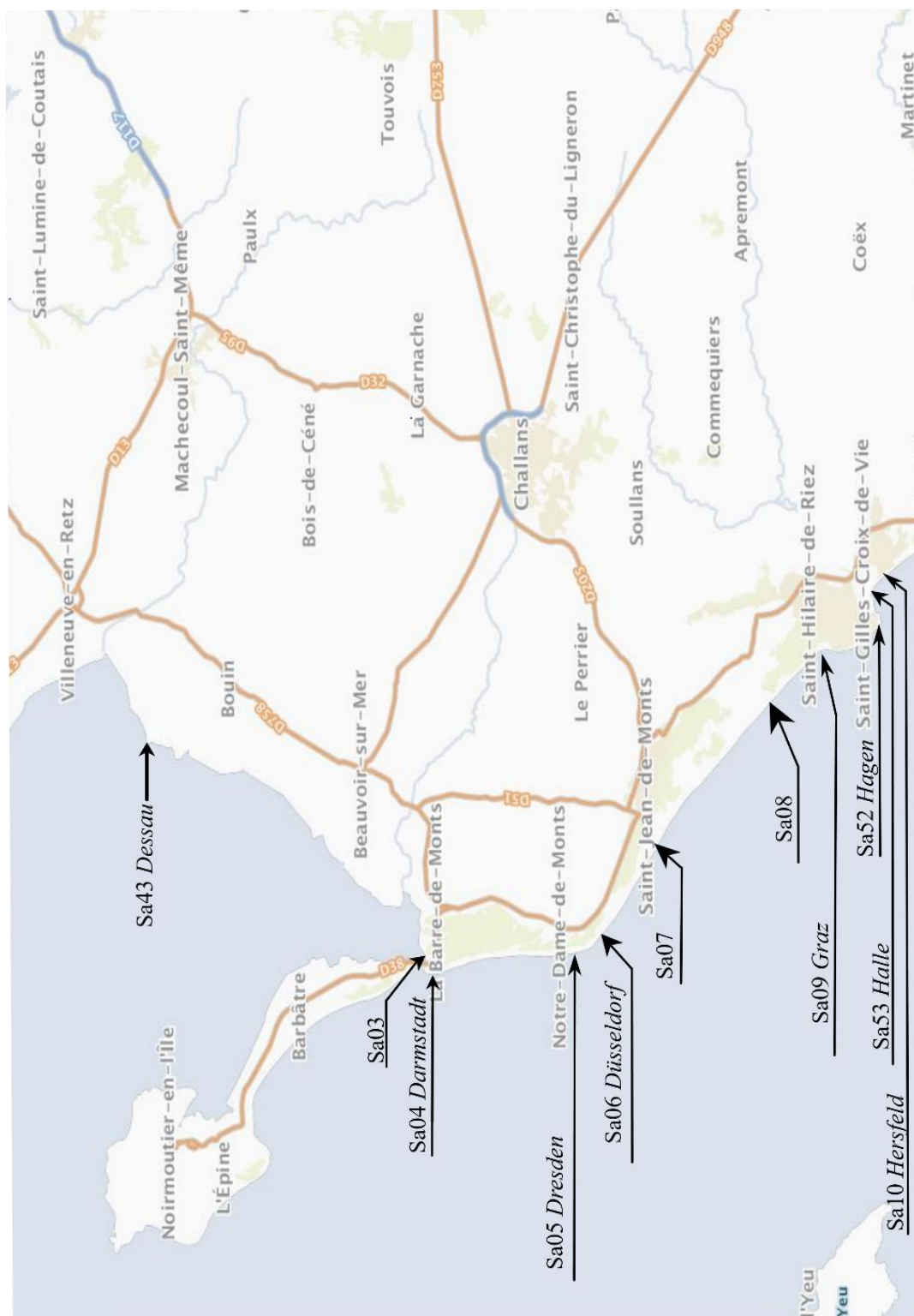
Annexe n°21 : Les abris dits « passifs » - Les <i>Vestark Feldmässigen</i>	113
Annexe n°22 : Les abris dits « passifs » - Plan des défenses de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	116
Annexe n°23 : Les abris dits « passifs » - Le R501	116
Annexe n°24 : Les abris dits « passifs » - Le R502	124
Annexe n°25 : Les abris dits « passifs » - Le R621	126
Annexe n°26 : Les abris dits « passifs » - Le R607	129
Annexe n°27 : Les abris dits « passifs » - Le R608	130
Annexe n°28 : Les abris dits « passifs » - Le R661	135
Annexe n°29 : Les abris dits « passifs » - Le R118b	136
Annexe n°30 : Les abris dits « passifs » - Le poste d'observation léger.....	141
Annexe n°31 : Les abris dits « passifs » - Le PDT R636.....	144
Annexe n°32 : Les abris dits « passifs » - Le « R502 – R621 – R607 »	147
Annexe n°33 : Les abris dits « passifs » - Le R668 du <i>Hafen Kapitän</i>	149
Annexe n°34 : Les abris dits « passifs » - Le R118c.....	149
Annexe n°35 : Les abris dits « passifs » - Le R637	150
Annexe n°36 : Les abris dits « passifs » - Les <i>Kabelbrunnen</i>	150
Annexe n°37 : Noirmoutier, forteresse insulaire	152
Annexe n°38 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa100 <i>Richthofen</i>	152
Annexe n°39 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa101 <i>Spee</i>	153
Annexe n°40 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa103 <i>Hipper</i>	155
Annexe n°41 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa104 <i>Trotha</i>	161
Annexe n°42 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa105 <i>Bismarck</i>	161
Annexe n°43 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa106 <i>Clausewitz</i>	165
Annexe n°44 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa107 <i>Gneisenau</i>	171
Annexe n°45 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa131 <i>Ludendorff</i>	173
Annexe n°46 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa108 <i>Scharnhorst</i>	174
Annexe n°47 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa109 <i>Tilly</i>	176
Annexe n°48 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa112 <i>Schwerin</i>	178
Annexe n°49 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa114 <i>Tirpitz</i>	180
Annexe n°50 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa115 <i>Winterfeld</i>	182
Annexe n°51 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer	184
Annexe n°52 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – <i>Stettin</i>	185
Annexe n°53 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – <i>Rostock</i>	186
Annexe n°54 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – La pointe du Châtelet – <i>Wn 17</i>	187
Annexe n°55 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – L'anse des Vieilles – <i>Hamburg</i>	188

Annexe n°56 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – La Grande Conche – <i>Gleiwitz</i>	190
Annexe n°57 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – La Petite Conche – <i>Frankfurt</i>	191
Annexe n°58 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – Pointe Gauthier – <i>Essen</i> ..	193
Annexe n°59 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – Pointe de Gilberge – <i>Danzig</i>	193
Annexe n°60 : L'île d'Yeu, un centre de détection – La station du Grand Phare - <i>Pillau</i>	195
Annexe n°61 : La pointe de L'Herbaudière, centre de direction de tir et de repérage	200
Annexe n°62 : <i>Amöebe</i> , stéréotype de la surveillance aérienne allemande ?	202
Annexe n°63 : Une machine administrative hybride	207
Annexe n°64 : Le duo Hitler – Speer, pères du mur de l'Atlantique ?	209
Annexe n°65 : L'organisation des chantiers	211
Annexe n°66 : De l'étude des sols	216
Annexe n°67 : Les ressources nécessaires	217
Annexe n°68 : De la mise en œuvre du chantier	221
Annexe n°69 : Le service du travail obligatoire et l'action Sauckel	227
Annexe n°70 : Les rafles	230
Annexe n°71 : La vie sur les chantiers de l'Organisation Todt en Vendée	232
Annexe n°72 : Une architecture de la pénurie	233
Annexe n°73 : Un impact structurel	235
Annexe n°74 : Une architecture militaire diminuée, éphémère ?	235
Annexe n°75 : L'assimilation de l'environnement par le bâti	237
Annexe n°76 : L'art du camouflage	239
Annexe n°77 : Des lignes de mire cohérentes	243
Annexe n°78 : La défense d'un couloir maritime	244
Annexe n°79 : La protection du littoral vendéen	247
Annexe n°80 : Des appendices extérieurs utiles	250
Annexe n°81 : Un aménagement intérieur en conséquence	259
Annexe n°82 : Suivant l'hypothèse d'un débarquement	262
Annexe n°83 : Une typologie analogue aux deux régions	265
Annexe n°84 : Le pillage : un acte dangereux	266
Annexe n°85 : Le mur, obstacle quotidien	266
Annexe n°86 : Le démembrement du mur	267
Annexe n°87 : Le rapport Pinczon du Sel	269
Annexe n°88 : Des motivations arbitraires ?	270
Annexe n°89 : Le classement des ouvrages de côtes	271

Annexe n°90 : L'urbanisme balnéaire des Trente Glorieuses	272
Annexe n°91 : La dissimulation ou l'éclipse d'une allégorie.....	274
Annexe n°92 : Le travail de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	275
Annexe n°93 : Le travail de l'Office national des forêts et du Conservatoire du littoral	278
Annexe n°94 : Le travail des mairies	280
Annexe n°95 : Le blockhaus dans l'art contemporain.....	281
Témoignages	287
Témoignage de M. Boutolleau	288
Témoignage de M. Durand.....	294
Témoignage de M. Mauger	299

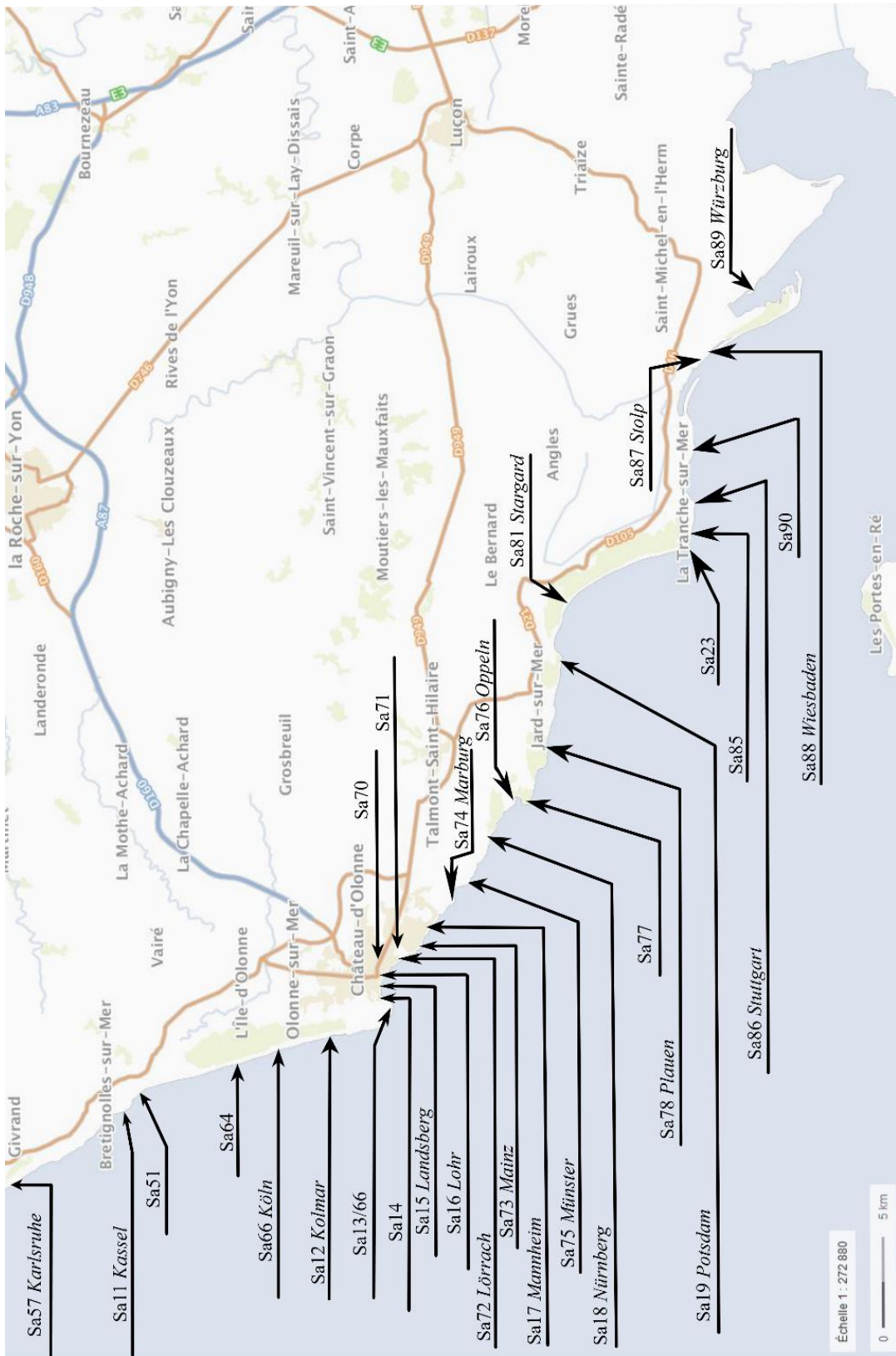
Cartes d'implantation des points d'appui en Vendée

La côte vendéenne :



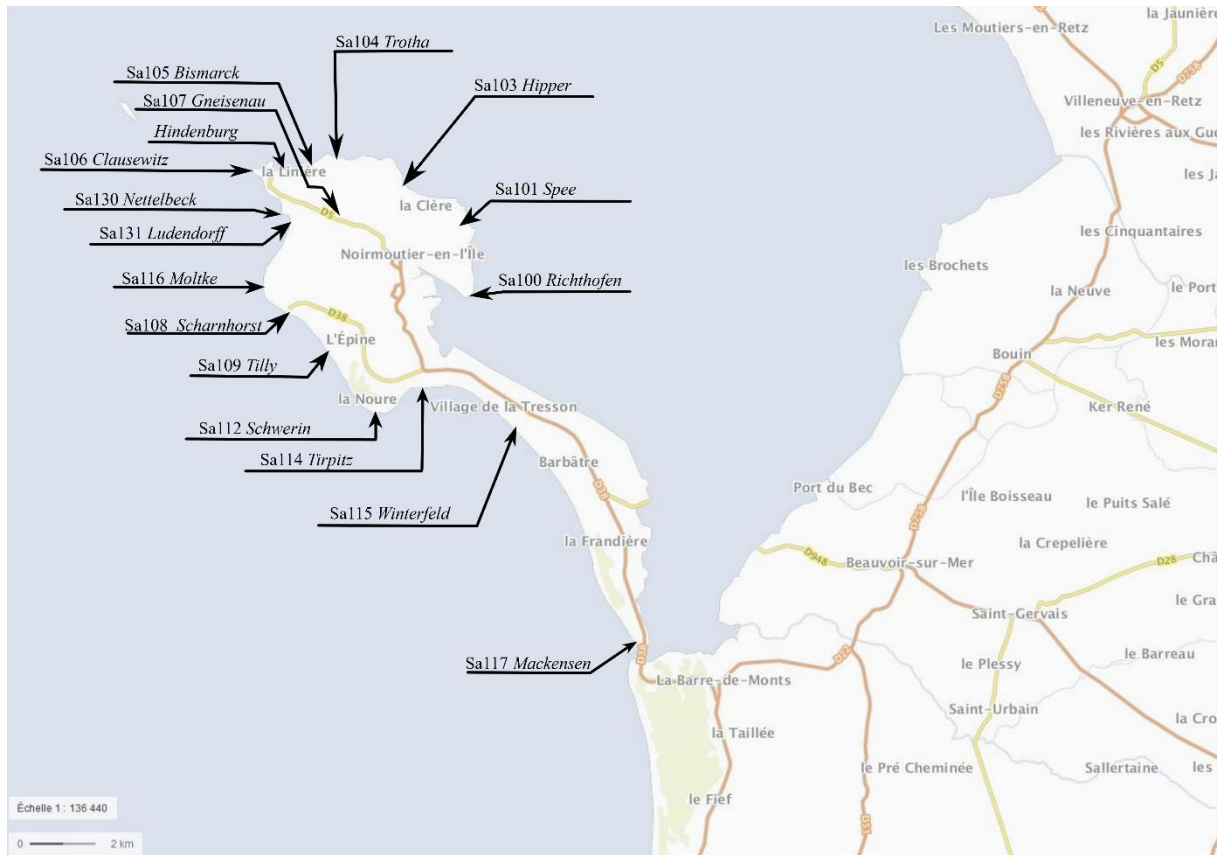
Carte d'implantation des points d'appui sur la côte vendéenne, partie I. ©Graffard T.

Fond de carte : Géoportail.



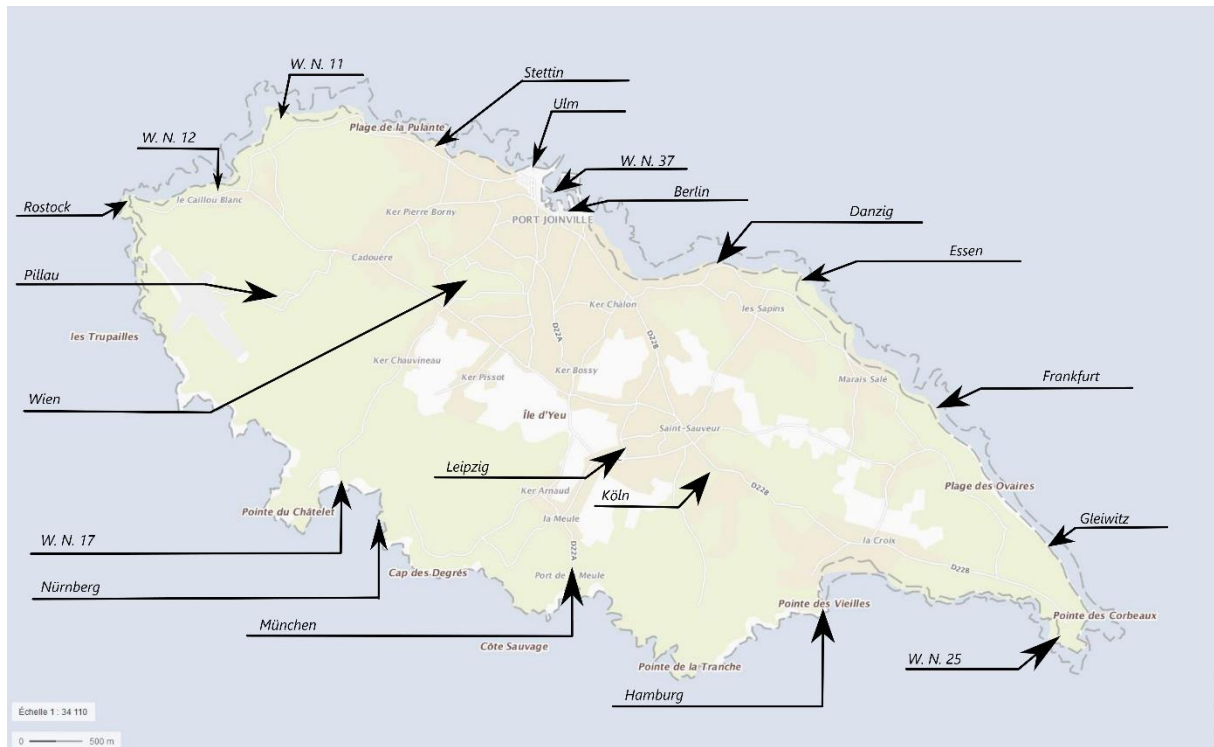
Carte d'implantation des points d'appui sur la côte vendéenne, partie II. ©Graffard T.
Fond de carte : Géoportail.

L'île de Noirmoutier :



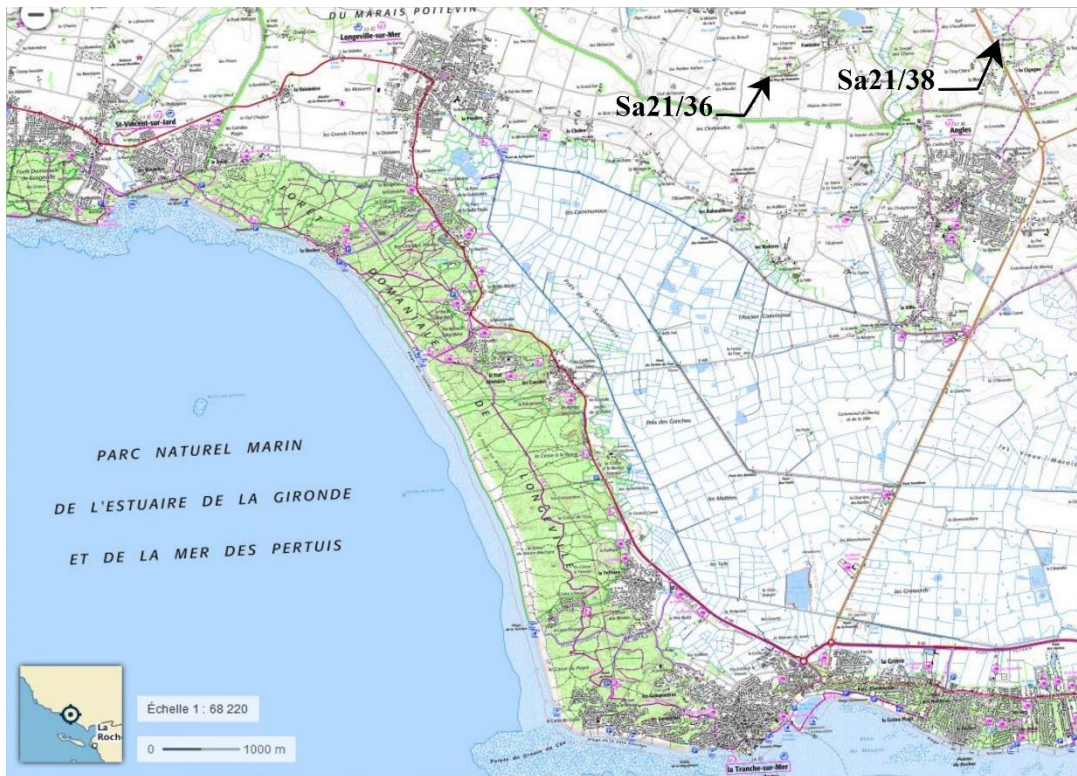
Carte d'implantation des points d'appui sur l'île de Noirmoutier. ©Graffard T.
Fond de carte : Géoportail.

L'île d'Yeu :

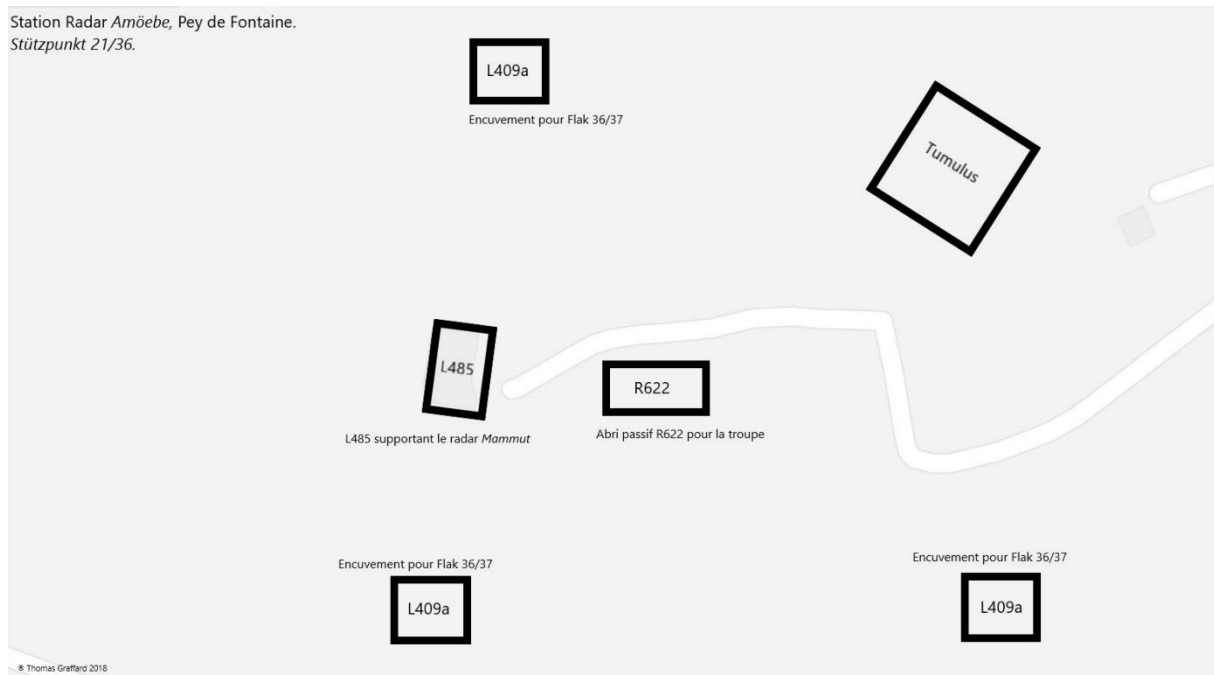


Carte d'implantation des points d'appui sur l'île d'Yeu. ©Graffard T.
Fond de carte : Géoportail.

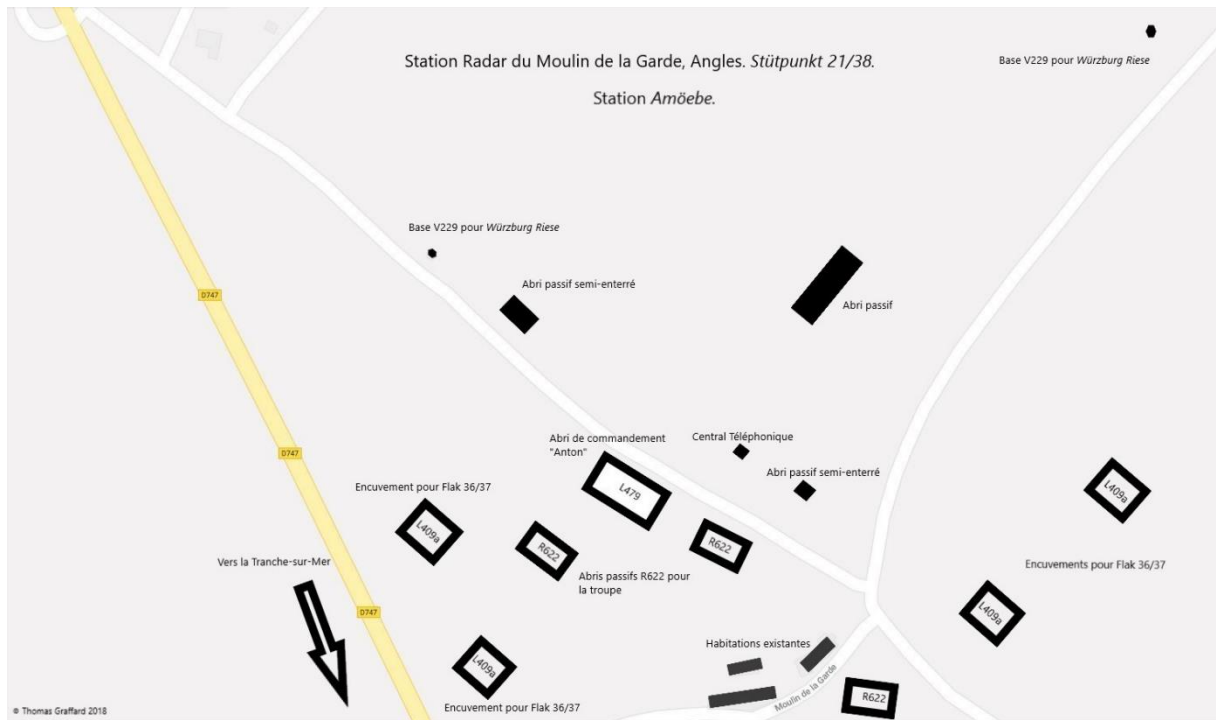
La station radar *Amoëbe* :



Carte d'implantation des sites constituant la base radar Amoëbe. ©Graffard T.
Fond de carte : Géoportail.



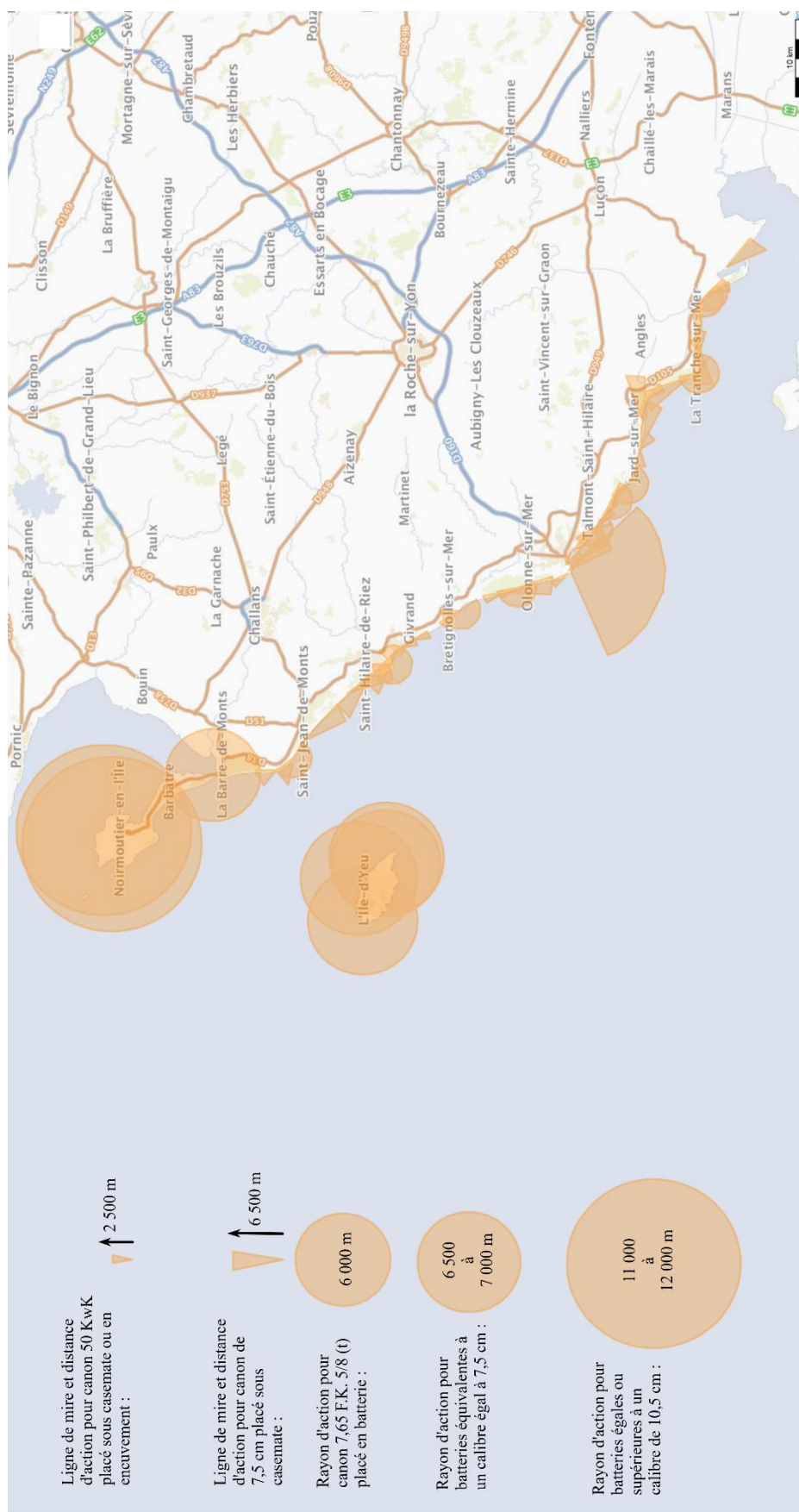
Implantation de la station radar au Pey de Fontaine, Stützpunkt 21/36. ©Graffard T.
Fond de carte : Google Map.



*Implantation de la station radar au Moulin de la Garde, Stützpunkt 21/38. ©Graffard T.
Fond de carte : Google Map.*

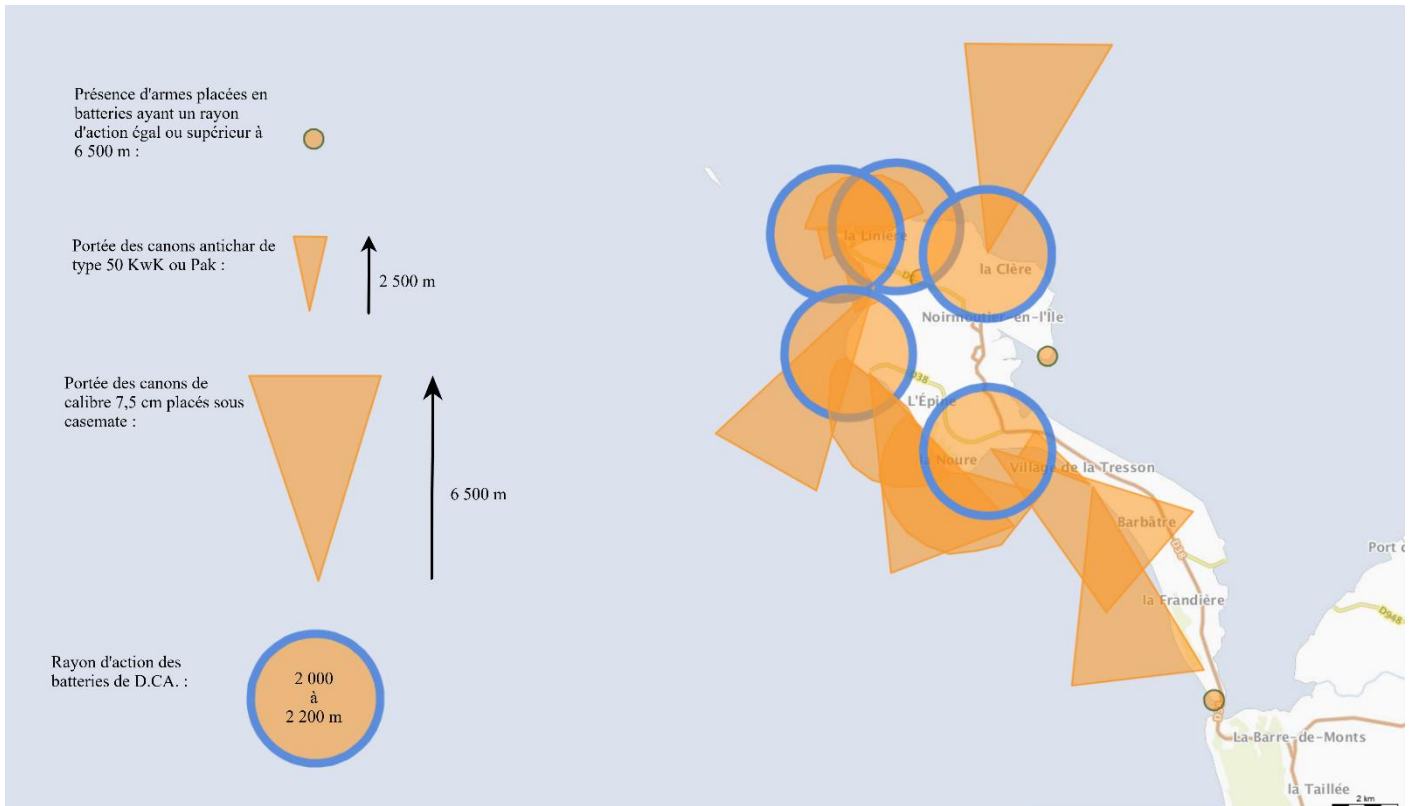
Cartes du rayon d'action des points d'appui en Vendée

Vue d'ensemble du dispositif défensif en Vendée :



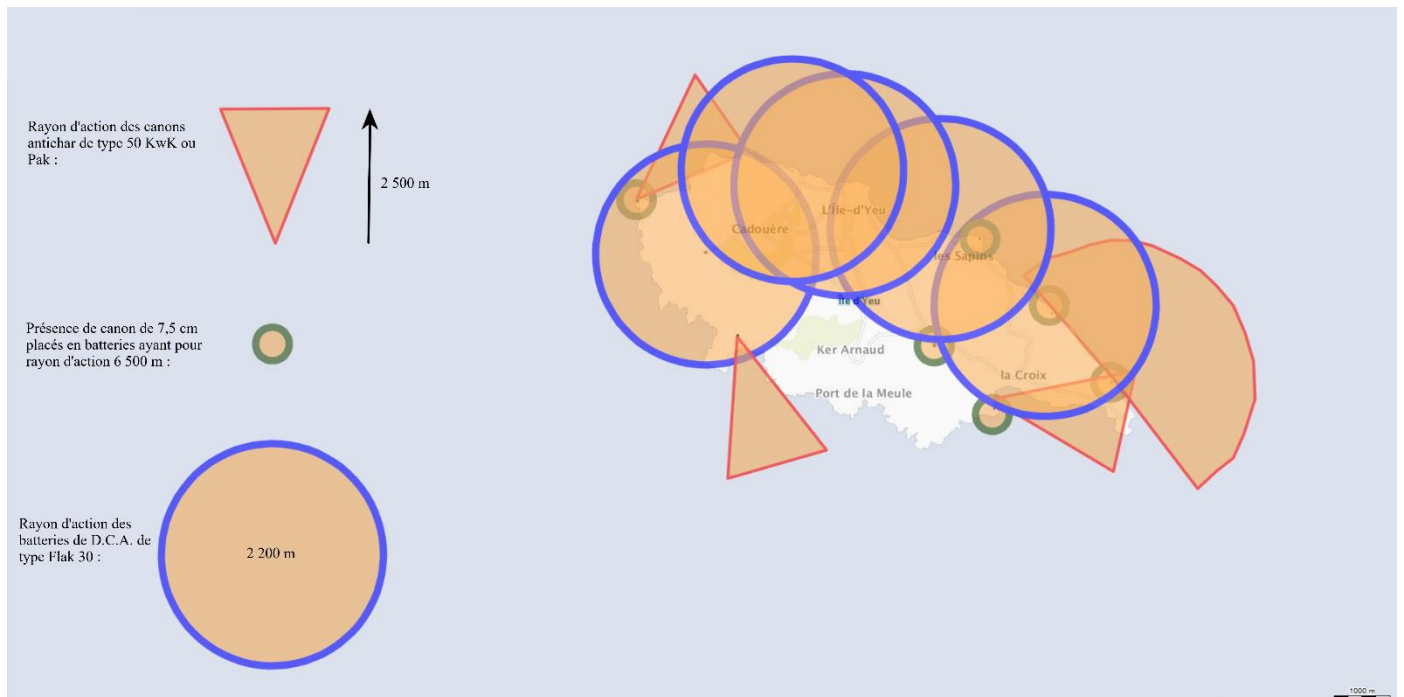
Carte des zones couvertes par l'armement côtiers du Mur de l'Atlantique en Vendée. ©Graffard T.
Fond de carte : IGN.

L'île de Noirmoutier :



*Carte des zones couvertes par l'armement des ouvrages sur l'île de Noirmoutier. ©Graffard T.
Fond de carte : IGN.*

L'île d'Yeu :



*Carte des zones couvertes par l'armement des ouvrages sur l'île d'Yeu. ©Graffard T.
Fond de carte : IGN.*

Directives de guerre prises par Adolf Hitler

Directive n°40 :

LE COMMANDEMENT SUPRÊME DE LA WEHRMACHT

Quartier général,
Le 23 mars 1942,
(25 expéditions)

DIRECTIVE N°40

Concernant les pouvoirs de commandement
Dans les secteurs côtiers.

I. PRINCIPES :

Les côtes européennes sont exposées, dans une très large mesure pour les temps à venir, au danger de débarquements ennemis.

En l'occurrence, l'ennemi ne fixera pas la date et le lieu de ses opérations de débarquement en partant seulement du point de vue opérationnel. Des échecs sur d'autres théâtres d'opérations, des engagements pris à l'égard des alliés et des considérations politiques peuvent l'amener à des décisions qui, sur le plan purement militaire, pourraient paraître invraisemblables.

De même, des opérations de débarquement ennemi à objectif limité, dans la mesure où elles mènent à un établissement de l'ennemi sur la côte, troublent dans tous les cas nos propres intentions de façon très sensible. Elles interrompent notre propre trafic maritime en vue des côtes et fixent d'importantes forces de l'armée et de la Luftwaffe qui sont ainsi retirées de leur engagement sur des théâtres décisifs. Un danger tout spécial se présente lorsque l'ennemi réussit à s'emparer de nos aérodromes ou peut établir des bases aériennes dans les territoires qu'il a conquis.

Les installations importantes militaires ou servant à l'économie de guerre, qui sont souvent établies sur la côte ou à sa proximité immédiate, et dont certaines sont équipées de matériel de grande valeur, offrent en outre un grand attrait pour des opérations locales de surprise.

On doit donc observer spécialement les préparatifs anglais d'opérations de débarquement sur la côte, opérations pour lesquelles l'ennemi dispose de nombreux navires blindés de débarquement équipés pour le transport de chars et d'armes lourdes. On doit également compter avec des opérations aéroportées et parachutées de grande envergure.

II. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE COMBAT POUR LA DÉFENSE CÔTIÈRE :

1. La défense des côtes est une mission de l'armée qui exige une collaboration particulièrement étroite et sans faille des diverses armes.

2. L'identification opportune des préparatifs, de la concentration, et de l'approche de l'ennemi pour une opération terrestre doit être la préoccupation principale du service des renseignements, ainsi que de la reconnaissance ininterrompue de la Kriegmarine ou de la Luftwaffe.

Toutes les forces de mer et de l'air propres à intervenir doivent être alors concentrées contre les flottes d'embarquement ou les flottes en cours de transport avec pour objectif l'anéantissement de l'ennemi le plus loin possible de la côte.

Mais, comme un camouflage adroit et l'utilisation d'un temps couvert et nuageux peuvent donner à l'adversaire les possibilités d'une attaque avec un plein effet de surprise, toutes les troupes qui peuvent être exposées à de telles actions doivent être constamment en état d'alerte et prêtes à passer à la contre-attaque.

L'une des tâches les plus importantes du commandement est d'empêcher le relâchement de la vigilance de la troupe qui grandit constamment, ainsi que l'expérience le prouve.

3. Dans les défenses côtières dont la zone inclut le glacis à portée de tir de l'artillerie côtière mi-lourde on doit, en appliquant l'expérience de combat la plus récente, réunir dans une seule main de façon claire et sans réserve la responsabilité des préparatifs et de l'exécution de la défense.

Le chef responsable doit engager à cet effet toutes les forces de combat et tous les moyens des différentes armes, des organismes et des unités placées hors du commandement de l'armée et des services civils allemands pour anéantir les moyens de transports de l'ennemi et ses troupes de débarquement, de telle sorte que l'attaque s'effondre si possible avant ou, au plus tard, immédiatement après que l'ennemi aura touché la côte.

L'ennemi débarqué doit être anéanti par une contre-attaque immédiate ou rejeté à la mer. Tous ceux qui portent des armes, sans distinction de l'arme ou de l'unité intérieure ou extérieure à l'armée à laquelle ils appartiennent, doivent être engagés ensemble à cet effet. En outre, la capacité d'opération nécessaire des organismes du ravitaillement des forces côtières qui se trouvent à terre ainsi que la disponibilité de l'organisation au sol de l'aéronautique et la protection de D.C.A. des aérodromes doivent rester entières dans la mesure où elles ne sont pas touchées par le déroulement des combats terrestres.

Aucun poste de commandement ni aucune unité ne sont autorisés, dans une telle situation, à faire mouvement vers l'arrière. Là où des Allemands se trouvent engagés sur la côte ou à son immédiate proximité, ils doivent être armés et instruits pour le combat.

Si certaines îles aux mains de l'ennemi constituent un danger pour le territoire continental ou pour la navigation côtière, on doit empêcher que l'ennemi ne s'y installe.

4. L'articulation des forces et l'organisation de la fortification doivent être établies de telle sorte que le centre de gravité de la défense soit appliqué sur les secteurs susceptibles de constituer les points de débarquement principaux de l'ennemi (territoires fortifiés).

Les autres secteurs côtiers, dans la mesure où ils sont menacés par des coups de main, même exécutés par de petites unités, doivent – si possible en s'appuyant sur les batteries côtières – être assurés par des points d'appui. Dans les secteurs de sécurité des points d'appui, doivent être incluses toutes les installations importantes sur le plan militaire et sur celui de l'économie de guerre.

Les mêmes principes sont valables pour les îles avancées.

Les secteurs côtiers moins menacés doivent être surveillés.

5. La répartition des secteurs doit être coordonnée pour les diverses armes de la Wehrmacht, le cas échéant par la décision formelle du commandant responsable, conformément au paragraphe III, 1

6. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent, par la répartition des forces, la construction des fortifications (défense circulaire) et leurs approvisionnements, être capables de tenir pendant une longue période, même en présence d'ennemi supérieur en nombre.

Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent être défendus jusqu'à la dernière extrémité. Ils ne doivent jamais se voir contraints à la capitulation par manque de munitions, de ravitaillement ou d'eau.

7. Le commandant responsable, conformément au paragraphe III, 1, donne les ordres pour la surveillance de la côte et s'assure que les résultats de la reconnaissance effectuée par tous les services de l'armée sont rapidement exploités, réunis et transmis aux commandements et aux services civils compétents.

Dès que les signes d'une opération ennemie imminente se manifestent, il est autorisé à donner les instructions nécessaires pour une reconnaissance d'ensemble avec recoupements, à la mer et dans les airs.

8. Pour les états-majors et les unités de l'armée engagés à proximité de la côte ainsi que pour tous les organismes et unités extérieurs à l'armée, il n'est pas question de privilèges du temps de paix. Leurs cantonnements, leurs mesures de sécurité, leurs équipements leur disponibilité et l'utilisation du terrain ne seront déterminés que par la nécessité de pouvoir s'opposer aussi rapidement et aussi puissamment que possible à tout coup de main ennemi. Là où la situation militaire l'exige, la population doit être d'ores et déjà évacuée.

III. POUVOIR DE COMMANDEMENT :

1. Sont responsables pour la préparation et l'exécution de la défense des côtes qui se trouvent sous le commandement allemand :

a) *Sur le théâtre d'opération de l'Est (sans la Finlande) :*

- les commandements de l'armée de terre désignés par le commandement supérieur de l'armée de terre ;

b) *Dans le territoire côtier du commandement supérieur de l'armée de Laponie :*

- le commandant en chef de Laponie ;

c) *En Norvège :*

- le commandant supérieur de la Wehrmacht en Norvège ;

d) *Au Danemark :*

- le commandant des troupes allemandes au Danemark ;

e) *Dans les territoires occupés de l'Ouest (y compris la Hollande) :*

- le commandant supérieur de l'Ouest.

Les commandants responsables des paragraphes d et e sont subordonnés directement au commandant supérieur de la Wehrmacht pour les missions de la défense des côtes.

f) *Dans les Balkans (y compris les îles occupées) :*

- le commandant de la Wehrmacht « sud-est » ;

g) *Dans les États baltes et l'Ukraine :*

- les commandants de la Wehrmacht, États baltes et Ukraine ;

h) *Sur les théâtres d'opérations du Reich :*

- les amiraux commandants.

2. Les commandants désignés dans le paragraphe III, 1, ont, dans le cadre de ces missions, pleins pouvoirs sur les autorités militaires relevant des différentes armes de la Wehrmacht, les services civils engagés sur leur territoire ainsi que les unités et les organismes ne relevant pas de la Wehrmacht qui se trouvent dans ce territoire.

Dans l'exercice de ces pouvoirs, ils donnent les ordres nécessaires sur le plan tactique pour le ravitaillement et les approvisionnements indispensables à la défense des côtes ; ils doivent s'assurer de leur exécution. En ce qui concerne l'instruction des troupes, ils doivent l'influencer dans toute la mesure où leur engagement dans les combats terrestres l'exige. Les documents nécessaires doivent être placés à leur disposition.

3. Dans le cadre des ordonnances et mesures à prendre, on doit assurer en premier lieu :

a) L'incorporation de toutes les installations d'importance militaire et économique, spécialement de la Kriegsmarine (bases sous-marines) et de la Luftwaffe, dans les secteurs fortifiés ou les points d'appui ;

b) La direction coordonnée de la surveillance côtière ;

c) La défense par l'infanterie de toutes les positions isolées se trouvant en dehors des secteurs et des points d'appui fortifiés tels que par exemple les postes de garde côtière et les postes d'alerte aérienne ;

d) La défense par artillerie contre des objectifs terrestres (en cas d'engagement de nouvelles batteries côtières ou transfert de celles qui existent déjà, les exigences de la guerre maritime passent en priorité) ;

e) La mise en défense, la construction et l'approvisionnement des installations ainsi que la mise en défense et l'approvisionnement des postes isolés se trouvant à l'extérieur de ces installations (en font partie également l'équipement en armes nécessaire pour la défense : mines grenades à main, lance-flammes, obstacles, etc.) ;

g) Le réseau de communication et de transmissions ;

h) La vérification de l'état d'alerte et de l'instruction tant de l'infanterie que de l'artillerie, dans le domaine des missions défensives envisagées.

4. Les commandants d'armes et les autorités de commandement locales sont munis des mêmes pouvoirs jusqu'au grade de commandant de secteur, dans la mesure où la responsabilité de la défense des secteurs côtiers leur est transférée.

Sont désignés comme tels les commandants en chef suivant le paragraphe III, 1, les commandants des divisions de l'armée de terre engagées dans la défense des côtes et, en Crète, le commandant de la forteresse de Crète.

Autant que leurs missions particulières le permettent, dans certains secteurs ou sous-secteurs, mais plus spécialement dans les points d'appui destinés à l'armée de l'air et à la marine, soit de la Kriegsmarine, seront chargés de la responsabilité de l'ensemble de la défense.

5. Les forces maritimes et les forces aériennes destinées à la conduite de la guerre opérationnelle sont subordonnées à la marine de guerre et à la Luftwaffe. Elles sont néanmoins tenues, en cas d'attaque sur la côte, de satisfaire aux exigences des commandants responsables de la défense dans le cadre de leurs possibilités tactiques. Elles doivent, par conséquent, pour les nécessités de leur engagement, être articulées dans le système de distribution des renseignements. Une étroite liaison doit être conservée avec leurs autorités de commandement.

IV. MISSIONS PARTICULIÈRES DES DIFFÉRENTES ARMES DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE DES CÔTES :

1. *Kriegsmarine* :

- a) *Organisation et protection de la navigation côtière ;*
- b) *Instruction et engagement de l'ensemble de l'artillerie côtière contre des objectifs à la mer ;*
- c) *Engagement des forces maritimes.*

2. *Luftwaffe* :

- a) *Défense aérienne dans le territoire côtier. L'acheminement de l'artillerie de D.C.A. adaptée à la défense contre les débarquements ennemis, et disponible, conformément aux instructions des commandants locaux responsables de la défense, n'est pas modifié ;*
- b) *Organisation et perfectionnement des installations aériennes au sol, leur protection contre les attaques aériennes et contre les attaques par surprise sur terre, cette dernière seulement dans le cas où les aérodromes ne sont pas inclus dans la défense côtière et où, par conséquent, leur sécurité n'est pas suffisamment assurée ;*
- c) *Engagement des forces aériennes opérationnelles.*

Les doubles subordinations qui résulteraient de ces missions particulières doivent être prises en considération.

V. LES ORDRES ET LES INSTRUCTIONS SE TROUVANT EN CONTRADICTION AVEC CETTE DIRECTIVE SONT CADUCS À DATER DU 11 AVRIL 1942.

Les nouvelles instructions de combat qui seront ordonnées sur la base de cette directive par les commandants responsables devront m'être soumises par l'entremise de l'OKW

Signé

ADOLF HITLER

Directive n°51 :

LE FÜHRER

Quartier général,

Le 3 novembre 1943

(27 expéditions)

DIRECTIVE N°51

Le dur est coûteux combat contre le bolchevisme qui dure depuis deux ans et demi a soumis aux plus rudes épreuves l'ensemble de nos forces militaires. Ceci correspondait à l'ampleur du danger et de la situation générale. Cette dernière s'est modifiée entre-temps. Le danger à l'est a subsisté, mais un autre plus grand encore se dessine à l'ouest : le débarquement anglo-saxon. À l'est, l'étendue du territoire nous permet, dans le cas le plus défavorable, de perdre d'importants territoires sans que les nerfs vitaux de l'Allemagne soient touchés à mort.

Il en va différemment à l'ouest. Que l'ennemi réussisse là à faire une large brèche dans notre front défensif, les conséquences en seront imprévisibles à bref délai. Tous les indices montrent que l'ennemi va passer à l'offensive contre le front occidental de l'Europe, au plus tard dans le cours du printemps prochain, mais peut-être encore plus tôt.

Je ne puis en conséquence prendre plus longtemps la responsabilité d'affaiblir le front de l'Ouest au profit d'autres théâtres d'opérations. J'ai donc résolu de renforcer sa capacité de défense là où, en particulier, nous pourrions commencer le combat à longue portée contre l'Angleterre. Car c'est là que l'ennemi doit attaquer et c'est là, si rien ne nous trompe, que sera disputée la bataille décisive du débarquement.

On doit compter avec des attaques de fixation et de diversion sur d'autres fronts. Mais une offensive d'envergure contre le Danemark n'est pas exclue. Elle est plus difficile à soutenir par mer et moins efficace par air. Mais ses conséquences politiques et opérationnelles seraient considérables si elle réussissait.

Au début du combat, l'ensemble de la force offensive de l'ennemi se dirigera forcément contre les troupes d'occupation de la côte. Seul le renforcement de la construction des fortifications, qui doit être poussé au maximum en y appliquant toutes les forces en matériel et en personnel du Reich et des territoires occupés, peut consolider notre défense sur les côtes dans le délai disponible qui paraît bien court actuellement.

Les armes fixes (canons antichars non mobiles, chars enterrés, artillerie côtière, pièces de défense terrestre, mines, etc.), qui vont affluer prochainement du Danemark et dans les territoires occupés de l'Ouest, seront concentrées étroitement sur les points d'impact principaux des secteurs côtiers les plus menacés. Il faudra accepter, en conséquence, que la capacité de défense des secteurs moins menacés ne puisse être améliorée dans le proche avenir.

Si néanmoins l'ennemi réussit un débarquement en concentrant toutes ses forces, il devra se trouver en face d'une contre-attaque menée avec la plus farouche énergie. Il s'agit, par un large apport de forces et de matériel et par une instruction intensive, de donner leur pleine valeur aux grandes unités existantes, de créer des réserves d'offensive capables d'attaquer et possédant toute la mobilité nécessaire, et ainsi, par une contre-attaque, d'empêcher le développement d'un débarquement et de rejeter l'ennemi à la mer.

En outre, on doit pouvoir, par des mesures provisoires, préparées dans les moindres détails et en prélevant le plus rapidement possible sur les fronts côtiers non attaqués et dans le Reich, jeter contre l'ennemi débarqué tout ce qui peut être mis dans la bataille.

La Luftwaffe et la Kriegsmarine doivent être capables de s'opposer, avec toutes les forces disponibles, en les engageant sans réserve, à la puissante attaque aérienne et maritime à laquelle il faut s'attendre.

À cet effet j'ordonne :

A) Armée de terre :

1. Le chef d'état-major général de l'armée de terre et l'inspecteur général de l'armée blindée me soumettront le plus rapidement possible un plan de répartition des armements, chars, canons, chenilles, véhicules et munitions, dans un délai des trois mois prochains pour le front occidental et pour le Danemark en tenant compte de la nouvelle situation.

Ce plan devra être établi sur les bases suivantes :

a) *Toutes les divisions blindées et les divisions de grenadiers blindées à l'ouest devront avoir une mobilité suffisante. Ces unités devront être équipées chacune avec 93 chars IV, en canons d'assaut chenillés et pourvues d'un puissant armement antichar d'ici la fin de décembre 1943. La 2^{ème} division aéroportée de campagne devra d'urgence être transformée en une unité d'assaut puissante et mobile en la munissant de canons chenillés d'ici la fin de 1943. Il y aura lieu de compléter l'armement de la division SS de grenadiers blindée « Hitlerjügend », de la 21^e division blindée, ainsi que des divisions d'infanterie et des divisions de réserve stationnées au Jutland ;*

b) *Complément de l'armement des divisions blindées de réserve à l'ouest et au Danemark ainsi que du bataillon d'instruction de l'artillerie chenillée au Danemark au moyen de chars IV, de canons d'assaut chenillés et d'armement antichar lourd ;*

c) *Répartition mensuelle de cent pièces antichars lourdes de 40 et 43, dont la moitié en pièces mobiles, en novembre et en décembre, en plus des pièces antichars nécessaires pour les nouvelles formations à l'ouest et au Danemark ;*

d) *Attribution d'un plus grand nombre d'armes (en particulier environ 1 000 mitrailleuses lourdes) pour l'amélioration de l'équipement des divisions stationnées de façon permanente pour la défense côtière à l'ouest et au Danemark et pour l'unification de l'équipement des unités à prélever sur des secteurs non attaqués ;*

e) *Large répartition de matériel pour le combat antichar rapproché aux unités stationnées dans les secteurs menacés.*

f) *Amélioration de la puissance de feu d'artillerie et de la défense antichar des unités stationnées au Danemark et de celles engagées à la défense côtière des territoires occupés de l'Ouest, ainsi que renforcement de l'artillerie de l'armée de terre.*

2. Toutes les unités stationnées à l'ouest et au Danemark ainsi que toutes celles à créer, telles que unités d'artillerie chenillée et unités de chasseurs de chars, ne peuvent en aucun cas être déplacées vers d'autres fronts sans mon autorisation.

Le chef d'état-major général de l'armée et l'inspecteur général de l'armée blindée me rendront compte de l'achèvement de l'équipement des bataillons de chars, des bataillons de canons d'assaut, des bataillons et des compagnies de chasseurs de chars sous couvert de l'OKW, état-major des opérations.

3. En plus des mesures déjà prises, le commandement en chef ouest établira, par des kriegspiel, des manœuvres de cadres, etc., les délais nécessaires pour mettre en action les unités de renfort prélevées sur les secteurs du front non attaqués. J'exige dans ce cas que les secteurs du front non menacés soient dégarnis radicalement en ne laissant sur place que de petites forces de garde. Pour les secteurs sur lesquels on prélèvera des réserves, on mettra en position des forces de sûreté et de surveillance prélevées sur les unités de sécurité et d'alarme, ainsi que des unités de travailleurs pour la réparation et le maintien en état des voies de communication qui seront probablement détruites par l'aviation ennemie, et on utilisera largement à cet effet les populations locales.

4. Le commandant en chef des troupes allemandes au Danemark prendra les mesures correspondant au paragraphe 3 dans son territoire de commandement.

5. Le chef des armements de l'armée de terre et de l'armée de réserve mettra à disposition des groupes de combat de la force d'un régiment, des bataillons de sécurité et des bataillons de travailleurs formés de troupes d'instruction, des classes à l'instruction des écoles militaires ainsi que des unités d'instruction et de convalescents du territoire du Reich, de telle façon qu'ils puissent être mis en route quarante-huit heures après qu'il sera fait appel à eux.

En outre, le reste des personnels disponibles sera formé en bataillons de marche au moyen des armements disponibles afin de combler rapidement les pertes élevées auxquelles il faut s'attendre.

B) LUFTWAFFE :

On tiendra compte de la nouvelle situation générale en renforçant la capacité offensive et défensive des unités de la Luftwaffe se trouvant à l'ouest et au Danemark. Il y aura lieu pour cela de faire les préparatifs nécessaires de façon que toutes les forces aériennes disponibles et aptes au combat défensif ainsi que l'artillerie de D.C.A. mobile soient prélevée sur la défense aérienne territoriale, sur les écoles et les unités d'instruction du territoire de guerre du Reich pour être engagées à l'ouest et, le cas échéant, au Danemark. L'organisation des installations au sol, en Norvège du Sud, au Danemark, en Allemagne du Nord-Ouest et à l'ouest, doit être préparée et approvisionnée de telle sorte que, par une décentralisation aussi importante que possible, nos unités lors du commencement de la lutte la plus importante soient soustraites aux bombardements ennemis et que l'efficacité de la force offensive ennemie se trouve dispersée. Ceci concerne spécialement nos forces de chasse, dont la capacité d'intervention doit être augmentée par une multiplication des terrains de campagne. Il y aura lieu de veiller à un camouflage efficace. Là encore, j'attends une mise à disposition complète de toutes les forces en dégarnissant les territoires moins menacés.

C) KRIEGSMARINE :

La Kriegsmarine préparera l'engagement des forces navales les plus puissantes, bien adaptées à l'attaque des flottes de débarquement ennemies. Les installations de défense côtière actuellement en cours de construction devront être terminées avec la plus grande rapidité. Il y a lieu d'étudier la mise en place de nouvelles batteries côtières ainsi que la possibilité d'établir de nouveaux obstacles de flanquement.

L'engagement de tous les soldats en provenance des écoles, des centres d'instruction et autres installations terrestres dans les combats sur terre doit être préparé de telle sorte que leur emploi dans les secteurs où l'on s'opposera à des opérations de débarquement ennemi, tout au moins comme unité de sécurité, puisse avoir lieu dans les délais les plus courts.

Dans les préparatifs de la Kriegsmarine pour le renforcement de la défense dans le secteur occidental, il y aura lieu d'envisager la défense immédiate contre des débarquements ennemis dans le secteur norvégien ou le secteur danois.

À cet effet, j'attache une importance particulière à la mise à disposition de nombreux sous-marins dans le secteur de la mer du Nord. Un affaiblissement provisoire des forces sous-marines de l'Atlantique devra être envisagé.

D) SS :

Le Reichsführer SS contrôlera la mise à disposition de forces de la Waffen SS et de la police pour des missions de combat, de sécurité et de surveillance. Il y aura lieu de préparer la formation d'unités susceptibles d'être engagées dans des missions de combat et de sécurité, lesquelles unités seront formées à partir des dépôts d'instruction de réserve et de convalescence ainsi que des écoles militaires et des diverses organisations de ce genre dans le territoire du Reich.

E)

Les commandants supérieurs des trois armées de la Wehrmacht, le Reichsführer SS, le chef d'état-major général de l'armée de terre, le commandant en chef à l'ouest, le chef de l'armement et de l'armée de réserve, l'inspecteur général de l'arme blindée ainsi que le commandant en chef des troupes allemandes au Danemark me rendront compte d'ici le 15 novembre des mesures prises et envisagées.

J'entends que pendant le temps qui reste encore à notre disposition les préparatifs pour la bataille décisive imminente à l'ouest soient accomplis par tous les services avec la plus grande énergie.

Tous les responsables veilleront à ce que l'on ne gaspille pas inutilement le temps et la main-d'œuvre pour des questions de compétence, mais que tout soit employé pour renforcer la capacité d'attaque et de défense.

Signé
ADOLF HITLER

Source : TREVOR-ROPER Hugh Redwald, *Hitler, Directives de guerre*, Paris, Arthaud, 1965.

Documents d'annexes

Annexe n°1 : Introduction générale

Figure n°1 :

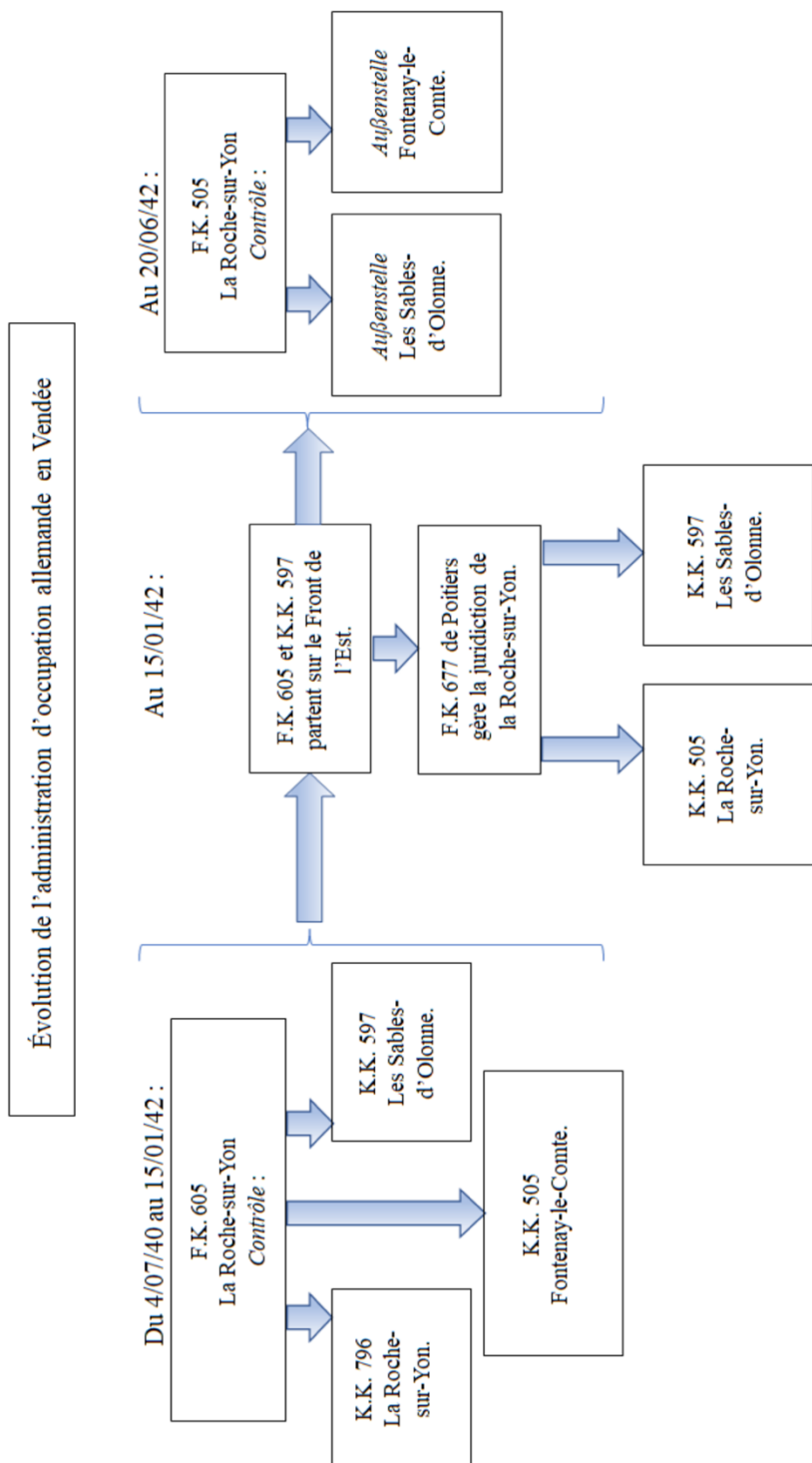


Schéma de l'évolution de l'administration allemande mise en place en Vendée dès 1940.

Figure n°2 :

AD 85, cote 1 W 61. Lettre de J.P. Ingrand aux préfets au sujet de la création d'une zone côtière interdite.

DeLEGATION GENERALE du GOUVERNEMENT
FRANCAIS dans les TERRITOIRES OCCUPES

PARIS, le 16 octobre 1941
Réf. n° 611 D.G.
LE PREFET,
Ministre de l'Intérieur
A MESSEIGNEURS LES PREFETS

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, la traduction d'une lettre qui m'a été adressée par les autorités allemandes, au sujet de la création d'une zone interdite spéciale le long des côtes.

Les Préfets des départements côtiers s'adresseront, dès que possible, tous renseignements utiles sur la façon dont les Autorités allemandes locales appliquent les dispositions susvisées et joindront un plan de cette zone interdite.

J. P. INGRAND

Figure n°3 :

COMMANDEMENT des FORCES
MILITAIRES en FRANCE

Etat-Major Administratif
V. 201 264 - 1567/41

PARIS, le 6 octobre 1941
A MONSIEUR le DELEGUE GENERAL
du Gouvernement Français
dans les Territoires occupés,
P A R I S

Avec effet à partir du 20 octobre 1941, j'ai ordonné la création d'une zone interdite spéciale qui longera la côte sur une faible largeur.

La limite de cette zone interdite côtière sera marquée par des écriteaux indiquant que la traversée illicite de cette ligne est interdite et punissable.

Les personnes qui, sans y habiter ou sans y avoir leur demeure permanente, désirent se rendre dans cette zone côtière interdite devront être en possession d'un permis de voyage qui sera délivré dans les cas urgents par le Kreiskommandantur compétente.

Les demandes de permis seront adressées au Maire de la commune où habitent les intéressés. La carte d'identité devra être jointe à la demande. Les Feldkommandanturen et les Kreiskommandanturen compétentes pourront donner tous détails à ce sujet.

Pour les employés de chemins de fer, les cheminots, les agents qui accompagnent les trains : mécaniciens, chauffeurs, chefs de train, conducteurs, employés au bagages, contrôleurs etc la carte d'identité établie par la S.N.C.F. suffit pour traverser la ligne de démarcation côtière.

Le sortie de la zone côtière interdite, le retour dans cette zone ainsi que les déplacements à l'intérieur de ladite zone ne seront soumis à aucune limitation.

Les personnes qui séjournent dans la zone côtière interdite et dont le domicile habituel se trouve au delà de ladite zone devront la quitter pour le 10 novembre 1941.

....

- 3 -

Il est interdit aux baigneurs, aux estivants et aux promiscuités de villas dans la zone interdite de s'y rendre. Des exceptions pourront, toutefois, être accordées dans des cas urgents.

L'installation de camps de toutes sortes est défendue dans la zone côtière interdite. Les camps qui s'y trouvent doivent être dissous et transférés sur le territoire se trouvant au delà de ladite zone.

Il est interdit de transférer son domicile habituel dans cette zone, sauf toutefois dans les cas urgents.

Toute personne qui, dans la zone côtière interdite, passe la nuit dans une chambre meublée d'hôtel ou dans tout autre lieu d'hébergement exploité commercialement ou non, doit, si elle vient d'une région se trouvant au delà de la zone interdite, déposer pendant la nuit chez le propriétaire ou chez l'hôtelier, non seulement sa carte d'identité mais aussi son permis de voyage ou encore apporter la preuve officielle qu'elle habite ou qu'elle séjourne dans un département de la côte.

Il est interdit d'exercer une profession ambulante dans la zone côtière interdite, sauf dans des cas exceptionnels et de nécessité urgente.

La surveillance de la ligne interdite se fera en premier lieu par la police française, spécialement par le Gendarmerie, et par des patrouilles.

Le passage illicite de la ligne interdite tombe sous le coup des dispositions pénales de l'Ordonnance sur le passage illicite des frontières et des lignes de démarcation militaires des territoires occupés du 28/4/1941 (Bulletin des Ordonnances allemandes, page 250).

Je vous prie de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance des Préfets et de leur adresser toutes instructions utiles.

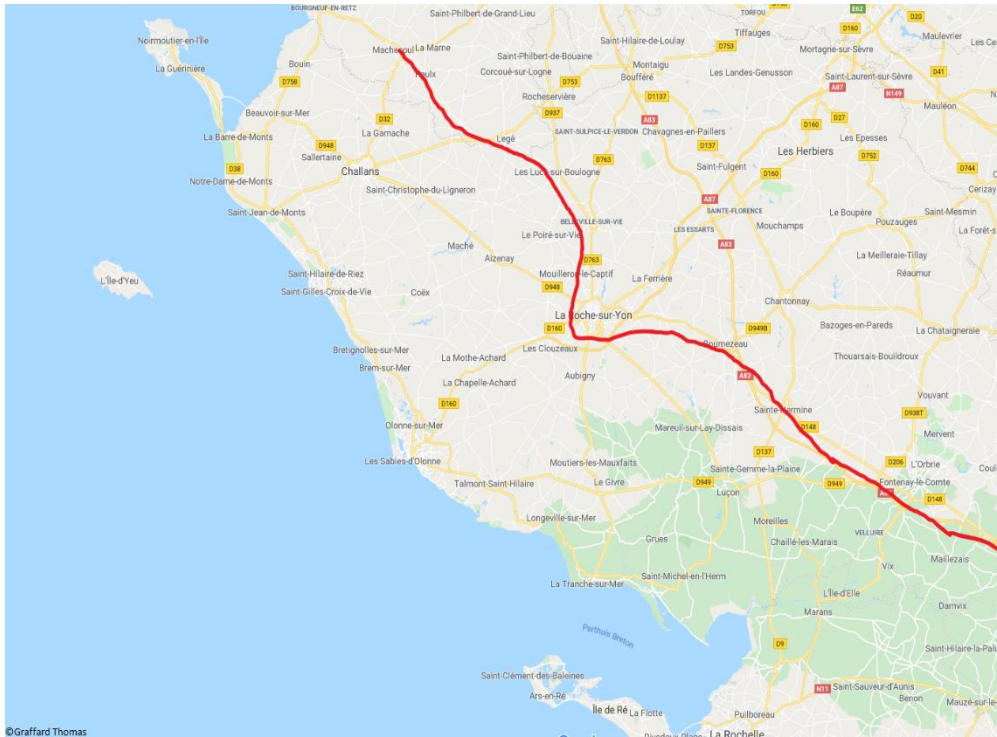
Les Feldkommandant pourront leur donner tous renseignements complémentaires.

Le Commandant des Forces Militaires en France :

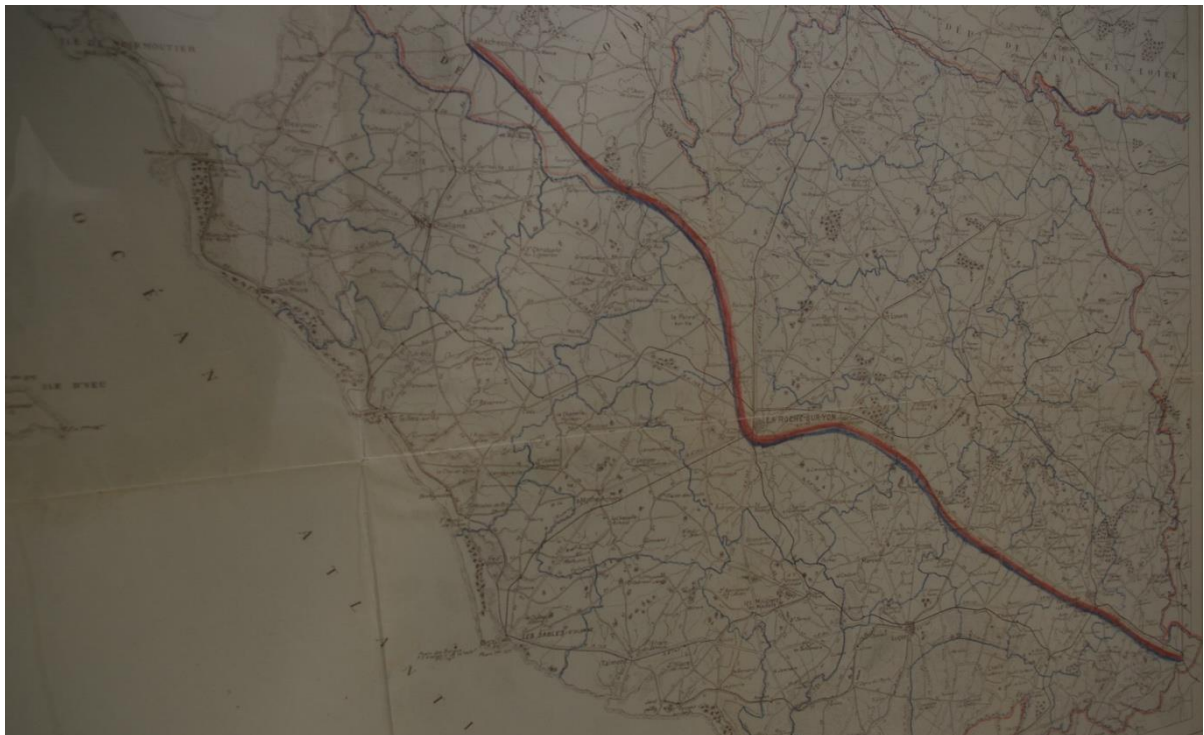
SUWALPNADEL
Colonel d'Infanterie

AD 85, cote 1 W 61. Lettre du Commandant des Forces Militaires en France, Otto von Stülpnagel, concernant la création de la zone côtière interdite.

Figure n°4 :



Carte de la Vendée avec la séparation (trait rouge) entre la zone côtière interdite et le reste du territoire. Fond de carte : Google. ©Graffard T.



AD 85, cote 1 W 65. La zone côtière interdite en Vendée.

Figure n°5 :

AD 85, cote 1 W 61. Exemple de certificat délivré par les autorités allemandes à la population vivant dans la zone côtière interdite.

Anlage 1.

Département:.....
Commune de
Gemeinde :.....

1)
C e r t i f i c a t
B e s c h e i n i g u n g

Le Maire, soussigné, de, certifie que
Der unterzeichnete Bürgermeister von bescheinigt, dass

Monsieur/Madame/Mademoiselle.....
Herr Frau Fräulein (nom et prénom/Name und Vorname).....

profession né(s) le à
Beruf geboren am in

à, depuis le son domicile légal (sa résidence
seit dem habituelle seinen/ihren Wohnsitz
(seinen/ihren gewöhnlichen Auf-
enthalt).
à rue/place
in Strasse/Platz..... hat.

Timbre
Stempel
(signature)
(Unterschrift).

1)
Diese Bescheinigung darf an eine Person, die in einem ausserhalb
der Küstensperre gelegenen Ort eines Küstendepartements wohnt,
nur ausgestellt werden, wenn sie dort seit mindestens 6 Monaten ihren
Wohnsitz oder gewöhnlichen Aufenthalt hat.

Ce certificat ne pourra être délivré à une personne habitant dans une
commune située en dehors de la zone côtière interdite d'un département
côtière, que si cette personne a son domicile ou sa résidence habituelle
dans cette commune depuis au moins 6 mois.

Biffer les mentions inutiles.
Unzutreffendes streichen.

Figure n°6 :

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
PLAN D'EVACUATION
HISTORIQUE

C'est au mois de Juillet 1942 que le plan a été dressé, il prévoyait le
regroupement de la population de toute la zone littorale interdite, soit 137 communes
sur l'intérieur du département de la Vendée; 20 % de la population étaient laissés sur
place et l'évacuation portait sur 104,974 habitants.

Quelques jours plus tard, il a été décidé que les 6 cantons des Sables
d'Olonne, l'île d'Yeu, Noirmoutier, St Gilles-sur-Vie, St Jean de Monts et Talmon, soit
soit ensemble 62,693 personnes, seraient évacués dans le département des Deux-Sèvres.
Le plan a été ensuite modifié en conséquence, le surplus de la population de la zone
littorale interdite a été réparti sur l'intérieur du département.

Au mois de Septembre 1942, il a été préparé un autre plan pour le regroupement
temporaire au plus près des populations des 4 villes du littoral, les Sables d'Olonne,
St Gilles-sur-Vie, Croix-de-Vie et St Jean de Monts, il ne s'agissait plus là
que de 23,200 personnes se répartissant aux distances moyennes de 42 Km, 700 pour les Sables
d'Olonne, 29 Km, 500 pour St Gilles-sur-Vie, 23 Km, 200 pour Croix-de-Vie et 14 Km, 700
pour St Jean de Monts. Ce second plan ne parait avoir été retenu, tout d'abord, par
les Autorités allemandes.

Au mois de Janvier 1943, en effet, on établit un 3ème plan pour l'évacuation
des 4 villes sur le département des Deux-Sèvres, ce qui n'était en somme autre
chose qu'une première tranche du plan général d'évacuation de la zone littorale inter-
dite, dont il est parlé plus haut.

Ce 3ème plan est soumis aux Autorités d'Occupation qui en demandent la
modification, en ce qui touche l'itinéraire à suivre pour les évacués des Sables d'Olonne,
à l'itinéraire prévu trop rapproché de la côte, on en substitue alors un autre
qui est indiqué par un trait sépia sur la carte du département.

Au mois de Mars, il est établi un 4ème plan qui a pour objet le regroupement
au plus près de la seule ville des Sables d'Olonne, évaluée à 15,300 personnes, compte
tenu de l'effectif susceptible d'être maintenu sur place, il est prévu que pour ce
faire, on utilisera les voies ferrées d'intérêt général ou local rayonnant des Sables
d'Olonne et le territoire de regroupement comprend des communes du littoral.

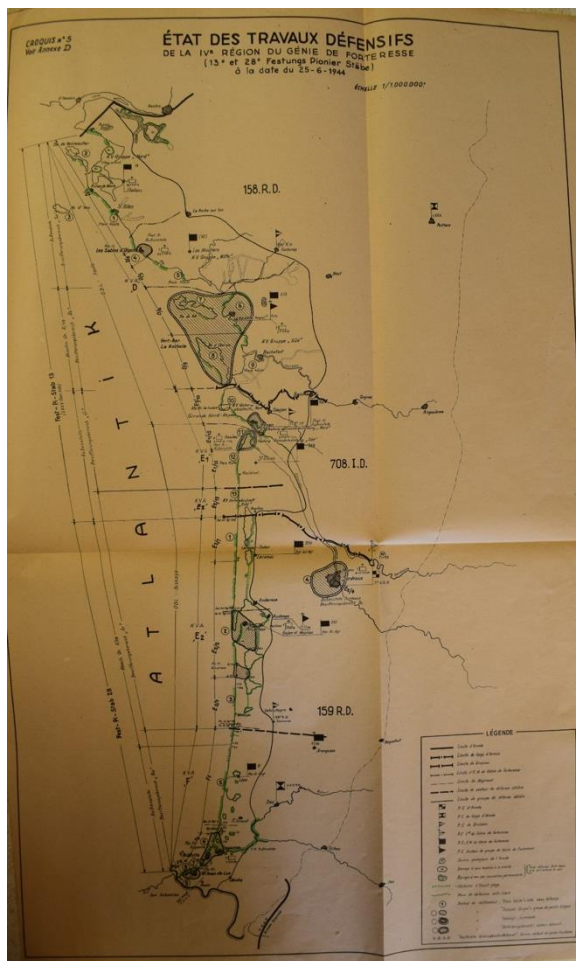
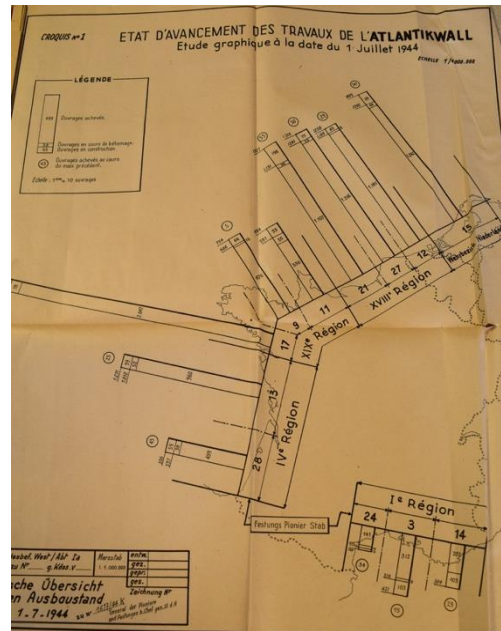
La Commission qu'on s'est réunie en Avril ayant été d'avis qu'il fallait évacuer
ter même pour un regroupement très éphémère, d'envoyer des évacués dans des communes
voisines de la mer, il a enfin été préparé un 5ème plan dont l'objet est l'évacuation
des 4 villes du littoral sur un territoire aussi peu éloigné que possible, mais
n'approchant pas à moins de 12 Kms de la Mer.

C'est sur la partie de ce 5ème plan se rapportant à la ville des Sables
d'Olonne que les Autorités Allemandes des Sables viennent de se prononcer.

AD 85, cote 1 W 65. Historique des plans d'évacuations possibles.

Figure n°7 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. État d'avancement des travaux de l'Atlantikwall par régions et Festungs Pioneer Stab.



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. État des travaux défensifs de la IV^{ème} région du génie de forteresse.

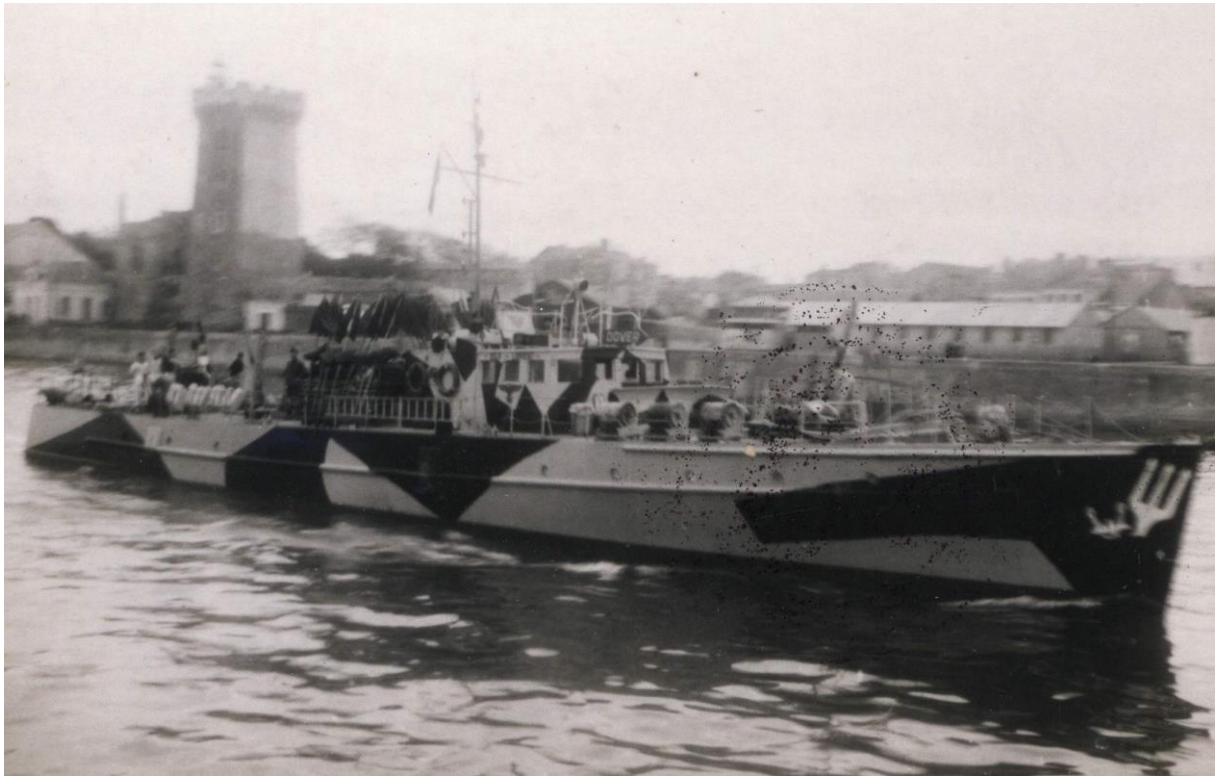
Annexe n°2 : Des mines marines...

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Carte des champs de mines. En bleu les mines marines, en vert les Katymines, en rouge les mines terrestres.

Figure n°2 :

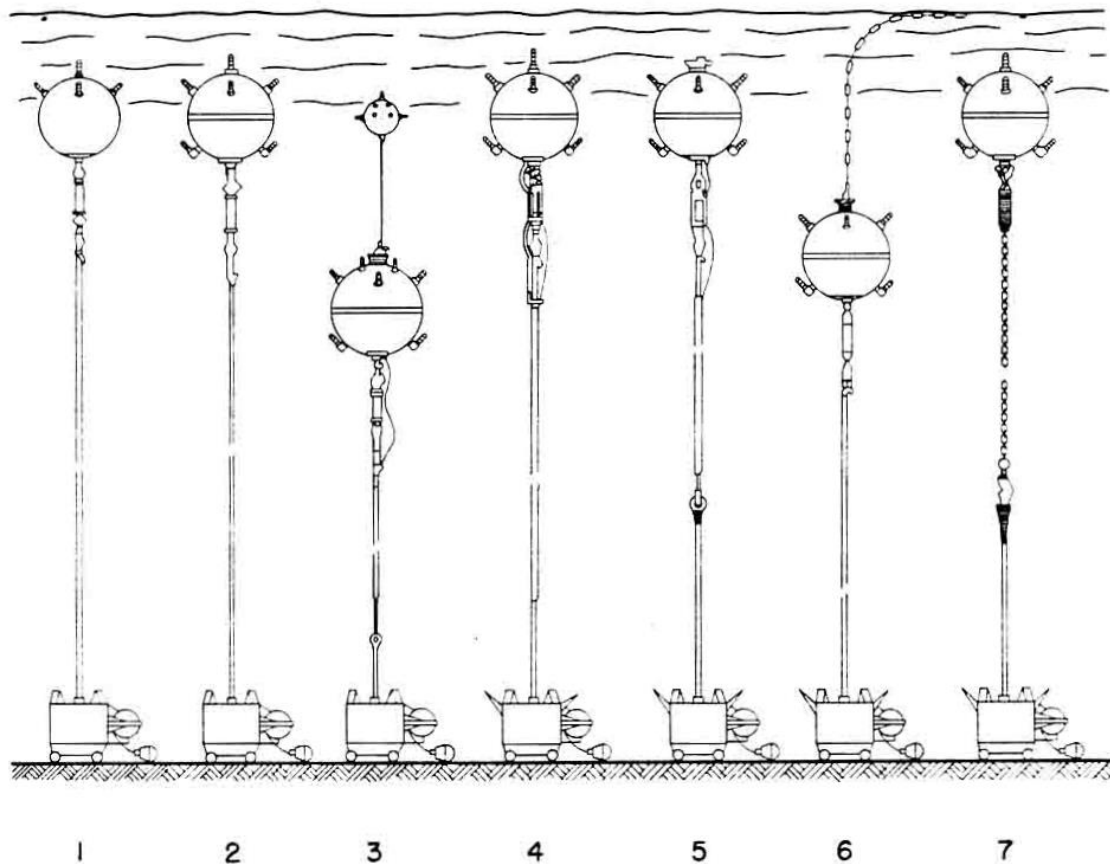


AMSO, cote 16Fi. Dragueur de mines de la classe R41 ou R218 de la 42ème Minensuchflottille revenant d'opération dans le chenal du port des Sables. À noter, le camouflage dazzle sur la coque.



AMSO, cote 16Fi. Dragueurs de mines de la classe R41 ou R218 de la 42ème Minensuchflottille à quai aux Sables-d'Olonne.

Figure n°3 :



KEY TO FIGURE 49a

1. EMC I, II
2. EMC I
3. EMC II - Upper and lower antenna
4. EMC II - Tombac tubing
5. EMC II - lower antenna
6. EMC II - Cork-floated upper antenna
7. EMC II - Chain mooring

Mise en perspective des différents types de mines à orin que l'on peut retrouver dans l'armement de la Kriegsmarine en 1945. Celles probablement mises en service en Vendée sont la n°1 et n°2.

Source : US NAVY - MILITARY ARMS RESEARCH service, German underwater ordnance mines, California, Department of military ballistics, 14 June 1946.

Figure n°4 :

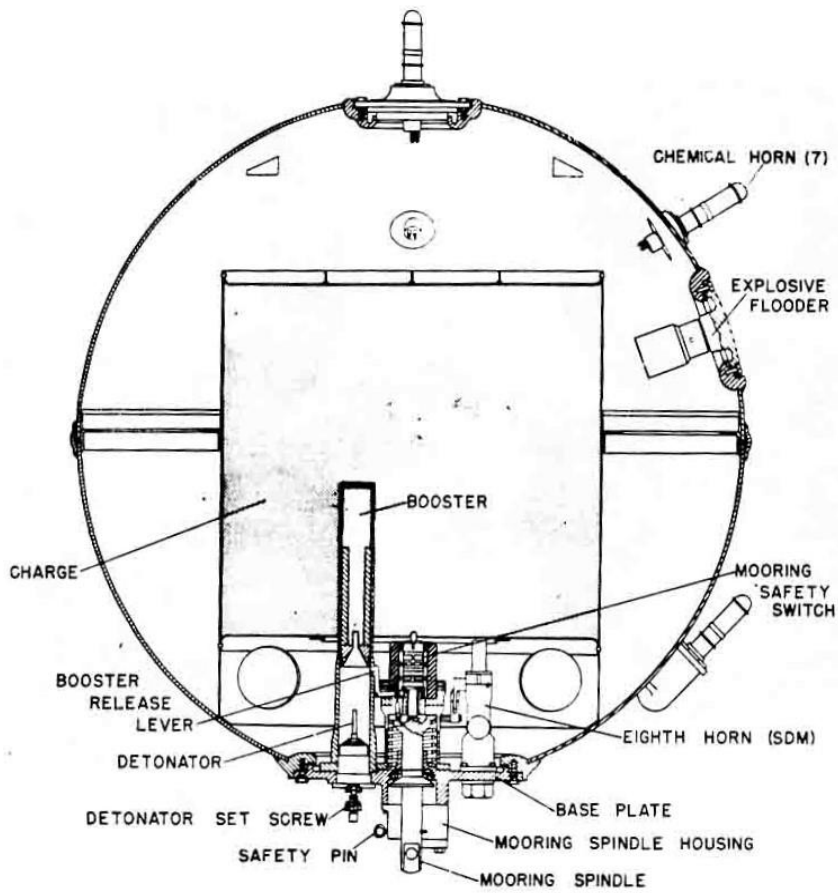
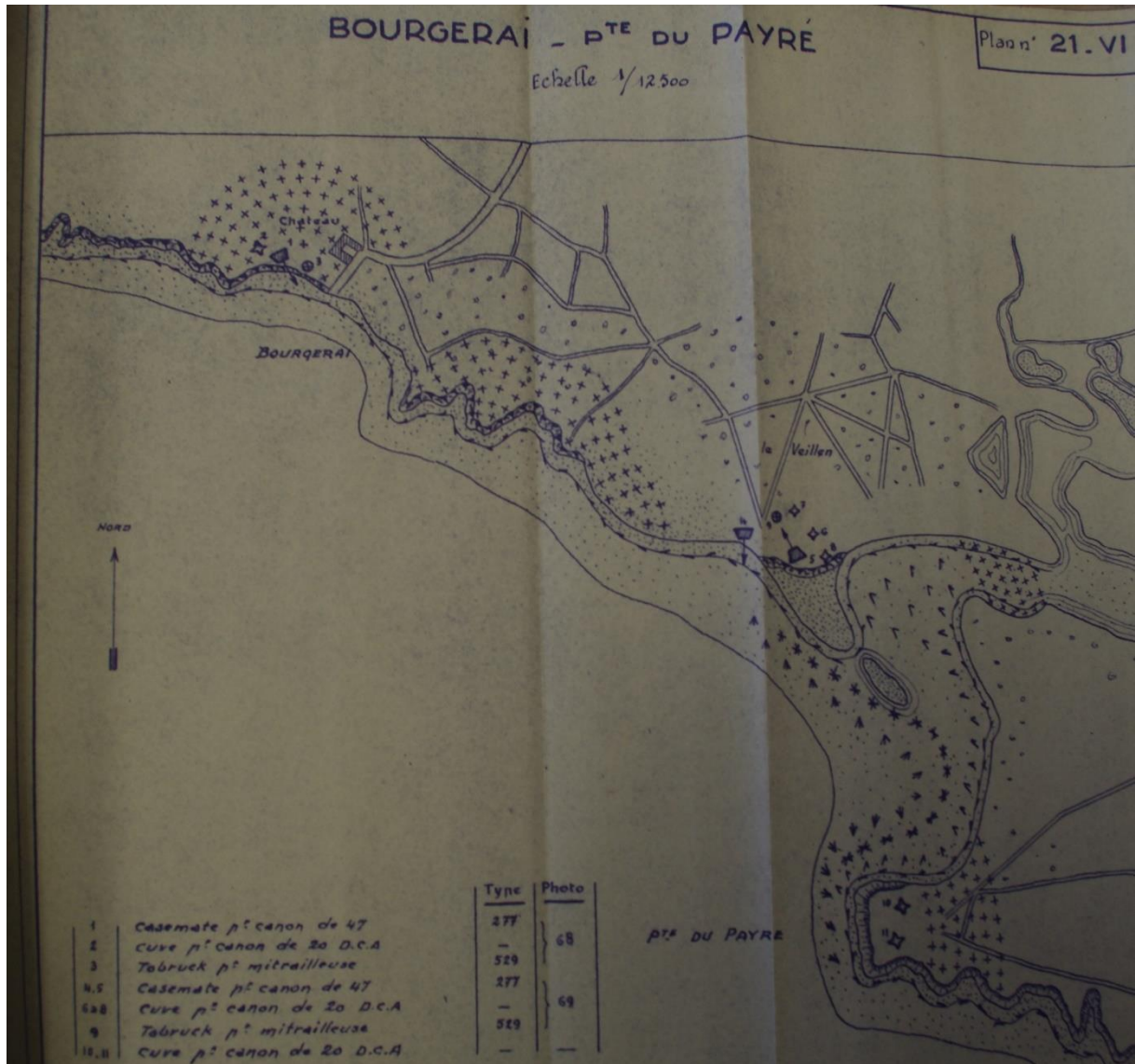


Figure 11 - EMC II Mine - Cross Section

Coupe interne de la mine EMC-II, probablement mise en service dans les eaux vendéennes.
Source : US NAVY – MILITARY ARMS RESEARCH SERVICE, German underwater ordnance mines, California, Department of military ballistics, 14 June 1946.

Annexe n°3 : ...Aux obstacles de plages

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Relevés du rapport Pinczon du Sel concernant les localités de Bourgenay, du Veillon et de la pointe du Payré, sur lesquels sont inscrits les obstacles, les mines et les blockhaus.

Figure n°2 :



*AMSO, cote 16Fi. Exemple d'installation avec un obus fixé à un pieu face à la mer.
Photographie prise aux Sables-d'Olonne, sûrement après la retraite allemande en
septembre 1944.*

Figure n°3 :



*AMSO, cote 16Fi. Mise en perspective des obstacles de plages dans la baie des Sables-
d'Olonne.*

Figure n°4 :

Schémas indiquant la marche à suivre en vue de l'installation des pieux sur la plage. La lance à incendie permet de créer un remou dans le sable facilitant la mise en place du pieu.

Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Verminen von Pfählen bei Vorstrandhindernissen, Berlin, OKH, juin 1944.

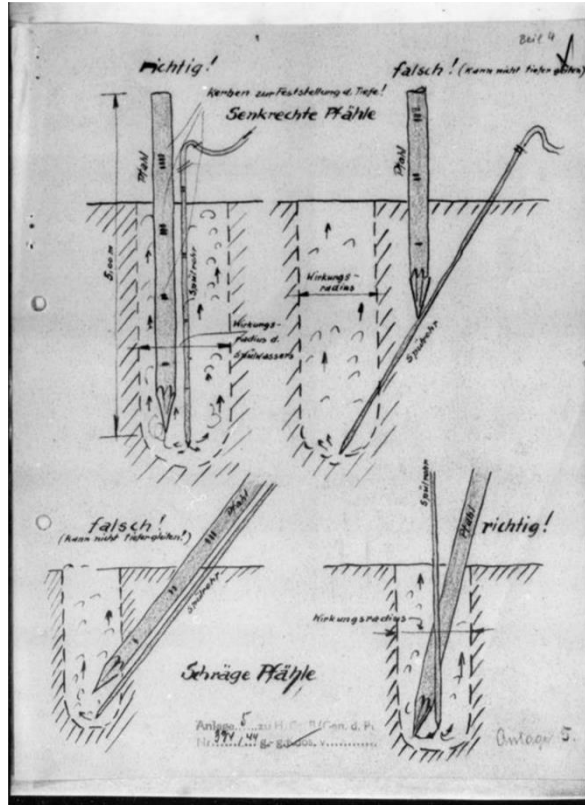


Figure n°5 :

Schémas de la NussKnackermine.
Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Verminen von Pfählen bei Vorstrandhindernissen, Berlin, OKH, juin 1944.

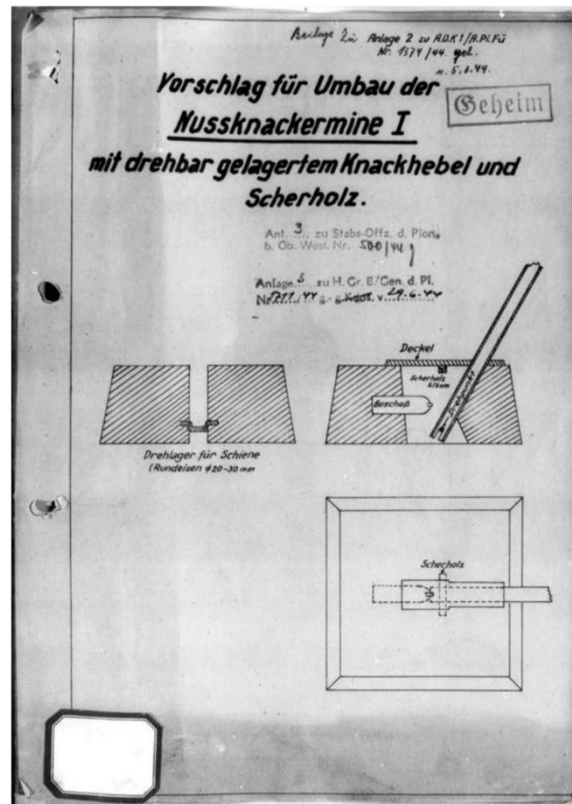


Figure n°6 :



Mise en situation d'un tétraèdre retrouvé au Veillon dans l'enceinte de l'association Atlantic Wall Memory à la Guèrinière sur l'île de Noirmoutier. ©Graffard T.



Détails du sommet d'un des tétraèdres retrouvés au Veillon. On remarque une pièce métallique servant à évanter les coques lorsque le dispositif est immergé. ©Graffard T.

Figure n°7 :

SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Manuel présentant l'installation des Stahl-Igel.

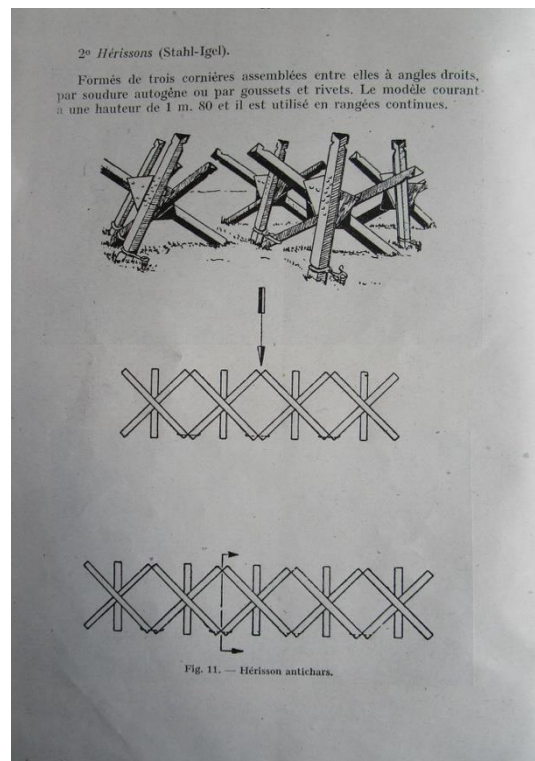
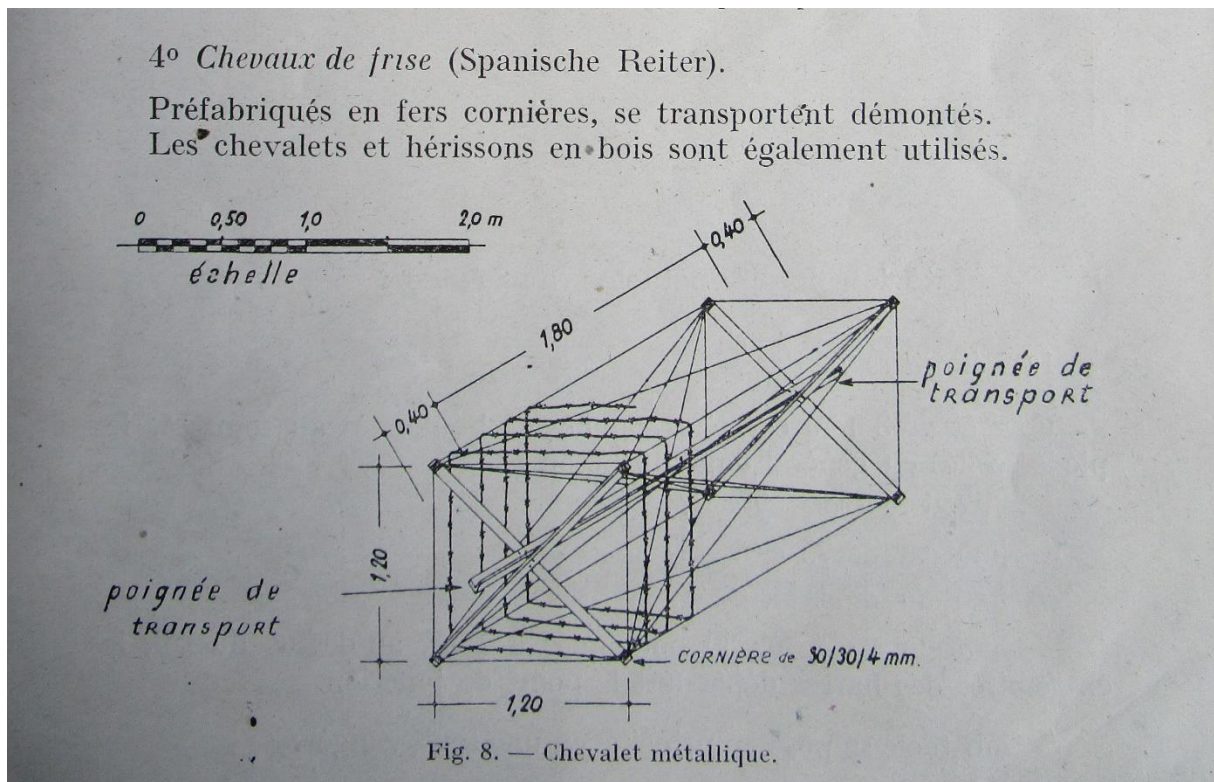


Figure n°8 :



SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Manuel exposant les spécifications des chevaux de frise.

Figure n°9 :



AMSO, cote 16Fi. Au premier plan, des chevaux de frise en bois.

Figure n°10 :

Exemple de barbelés S-Rollen, à mise en place rapide.

Source : OBERKOMMADO DES HEERES,
Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau,
Berlin, OKH, juin 1944.

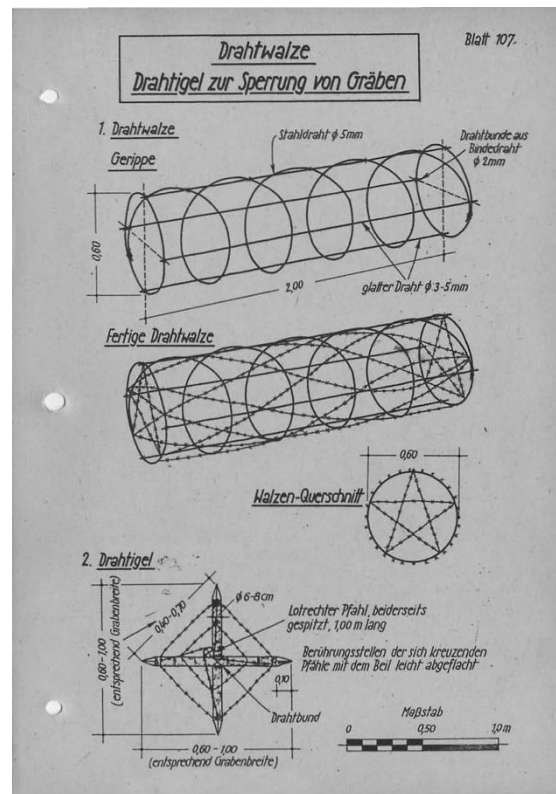


Figure n°11 :

SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Manuel exposant l'utilisation de l'Alarmschusspatronen connectée aux réseaux de barbelés.

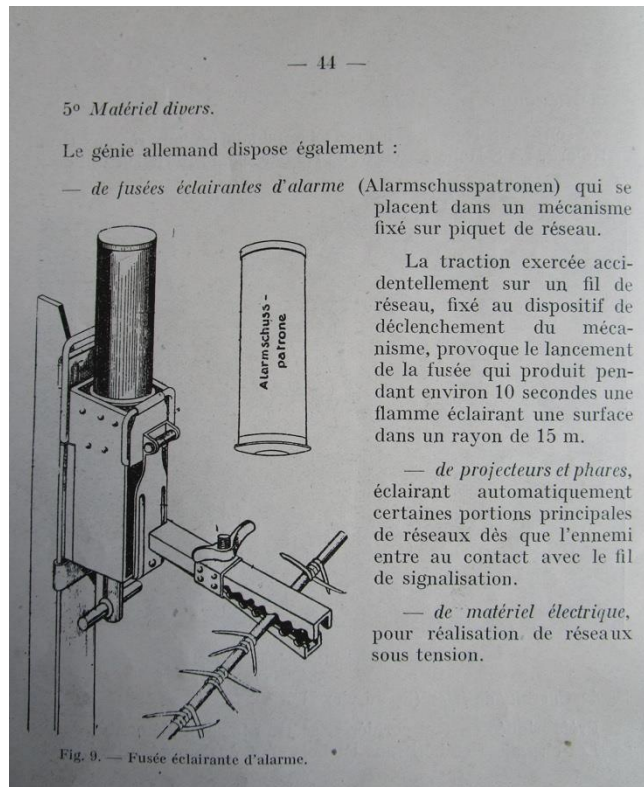


Figure n°12 :

SHD – Châtellerault, cote 551-1B6. Schéma technique de la Tellermine 35 présente sur le Mur de l'Atlantique.

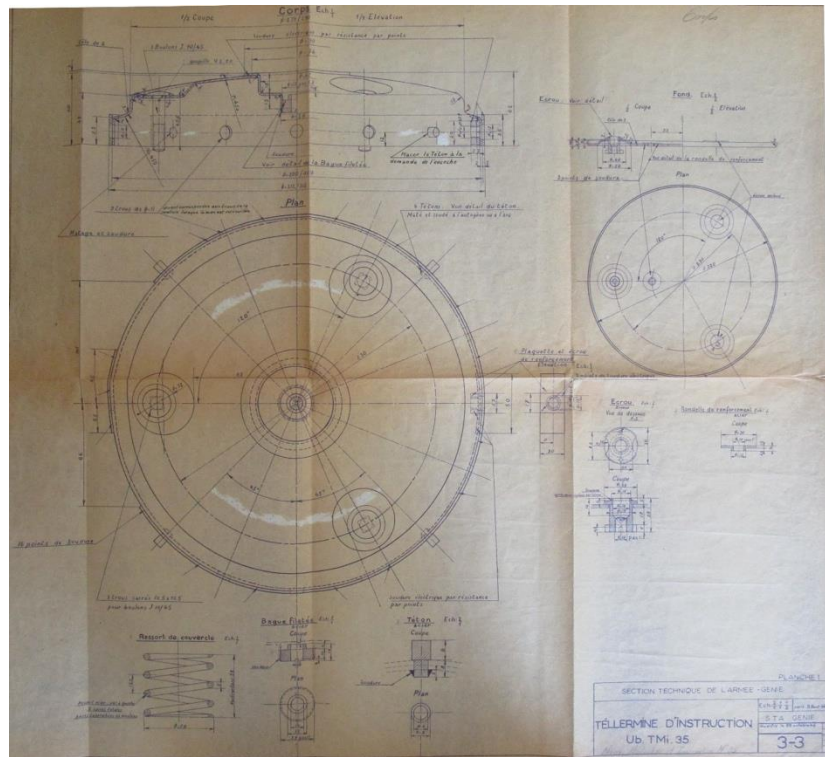
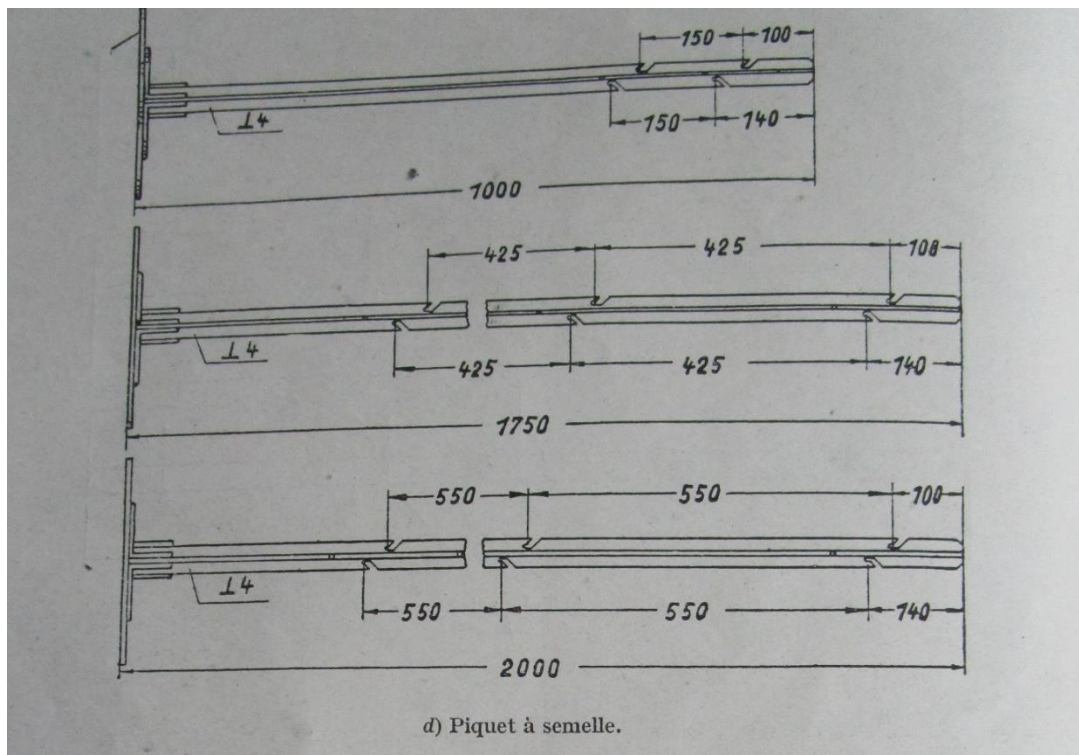


Figure n°13 :

Type	Longueur (m)	Poids (kgs)	Utilisation
A vis. Hindernisschraub- pfahl.	1.00	1.90	Terrain léger.
	1.75	4.90	
	2.00	6.70	
Tube acier. Hindernisschlag- pfahl aus Stahlrohr	1.00	1.95	Terrain moyen.
	1.75	4.50	
	2.00	5.00	
T en acier. Hindernisschlag- pfahl aus T Eisen.	1.00	4.40	Terrain dur.
	1.75	7.70	
	2.00	8.80	
A semelle. Hindernissplatten- pfahl.	1.00	8.00	Terrain sablon- neux.
	1.75	10.3	
	2.00	11	

SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Tableau des différents types de piquets selon la nature du terrain.



SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Schémas des Hindernissplattenpfahl avec trois longueurs disponibles. À noter la présence des ergots pour y fixer les fils barbelés.

Figure n°14 :



AMSO, cote 16Fi. Il est possible de remarquer en condition réelle les spécificités du réseau barbelé sur le remblai des Sables-d'Olonne à gauche de la photographie. À noter la présence d'un canon 50 KwK L/60 au premier plan.

Figure n°15 :

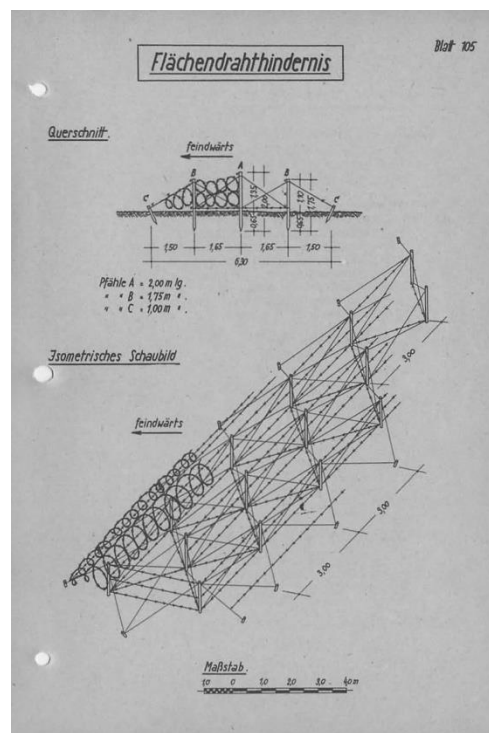
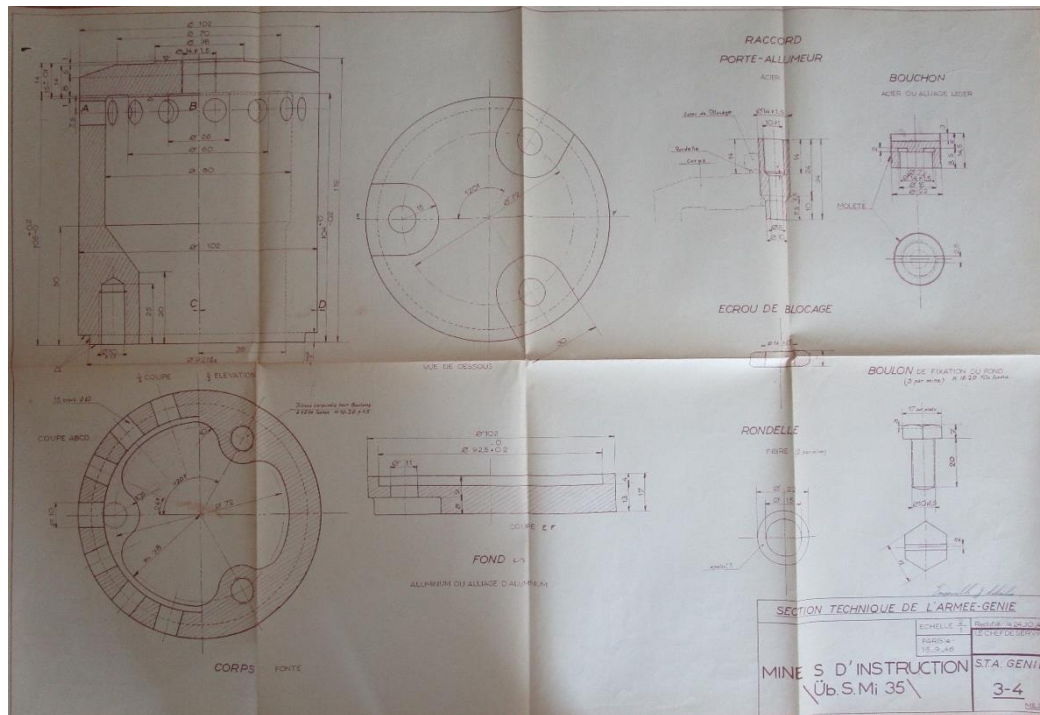


Schéma théorique du second réseau de barbelés.

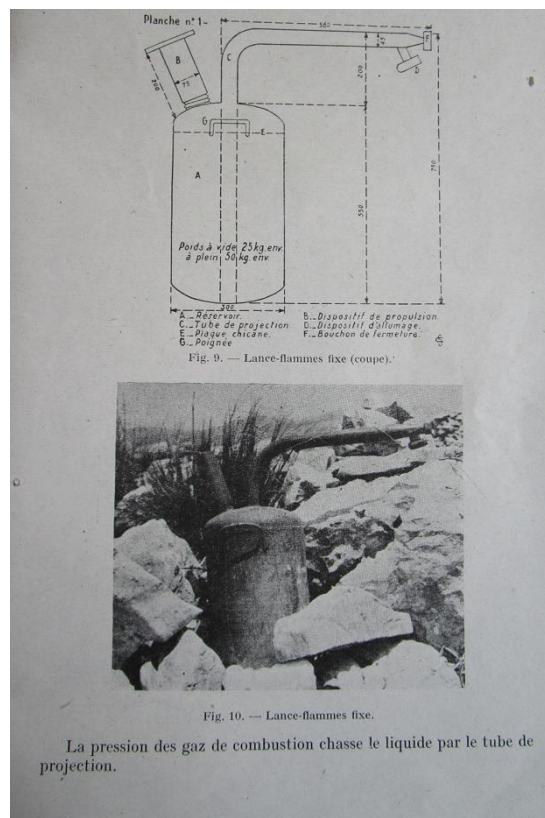
Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau, Berlin, OKH, juin 1944.

Figure n°16 :



SHD – Châtellerault, cote 551-1B6. Schéma technique de la S.Mi.35 présente sur le Mur de l'Atlantique.

Figure n°17 :



SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Schéma et détails du lance-flamme à déclenchement automatique.

Figure n°18 :

Détails théoriques et dimensions des Wolfsgruben, autrement dit pièges contre l'infanterie.

Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau, Berlin, OKH, juin 1944.

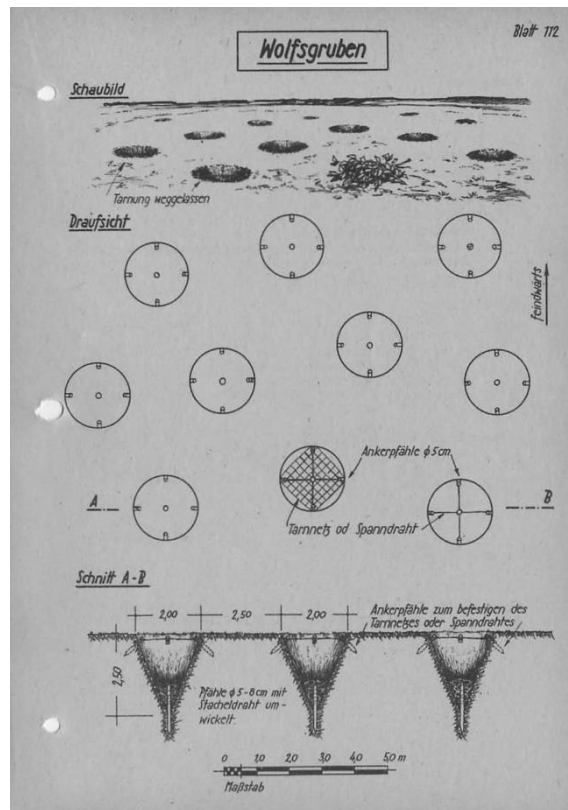
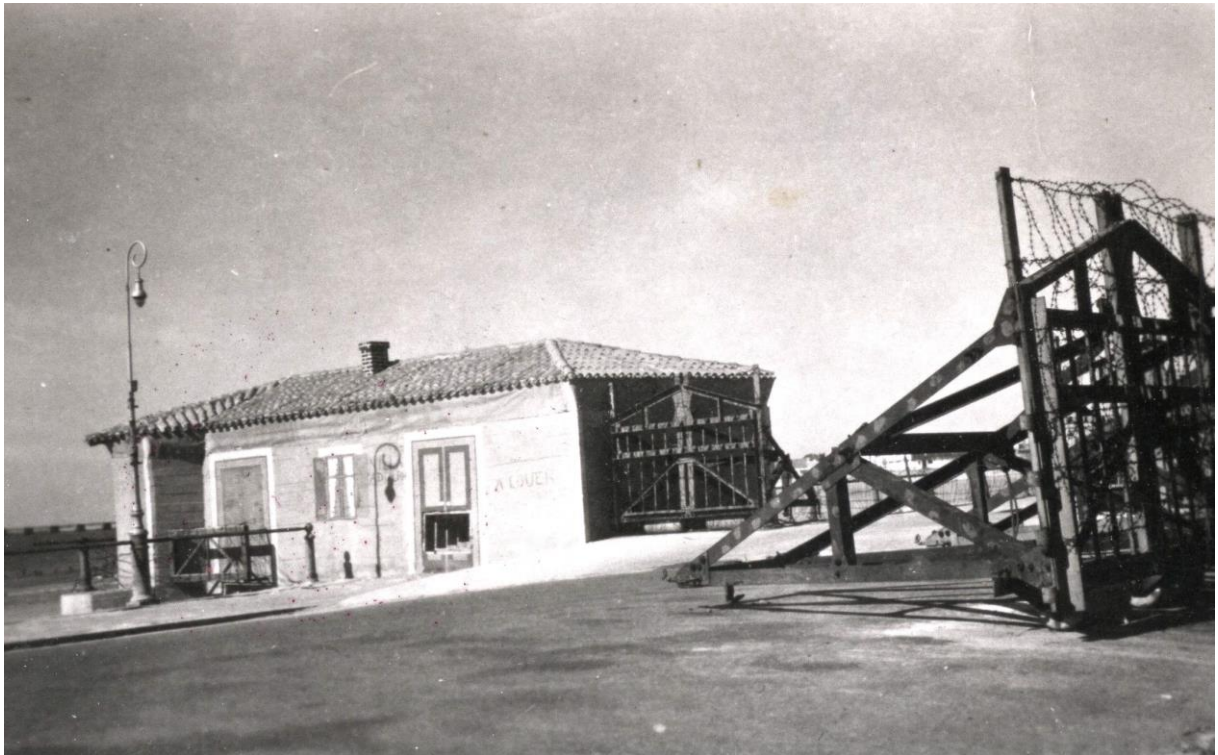


Figure n°19 :

AMSO, cote 16Fi. Il est possible de remarquer au premier plan l'usage massif de hérissons tchèques afin d'interdire l'approche des véhicules au blockhaus. Photographie prise Promenade du President J. Fitzgerald Kennedy après le retrait des troupes d'occupation.



Figure n°20 :



AMSO, cote 16Fi. Les éléments Cointet ferment la route à quiconque souhaite passé sur le remblai.



AMSO, cote 16Fi. Les « portes belges » barrent la rue de la Trudaine et limite le passage sur le remblai.

Schéma d'une porte belge.
 Source : OBERKOMMADO DES
 HEERES, Sammelmappe für Bau
 ständiger Befestigungsanlagen,
 Berlin, OKH, juin 1944.

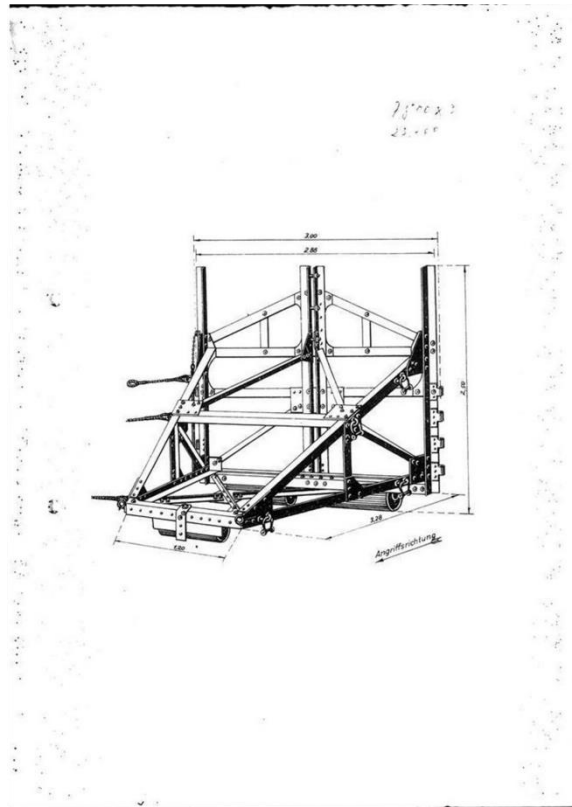
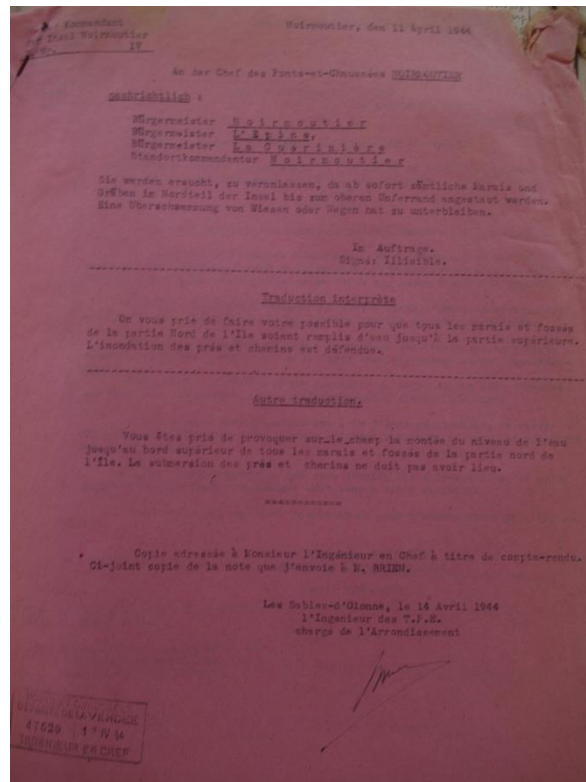


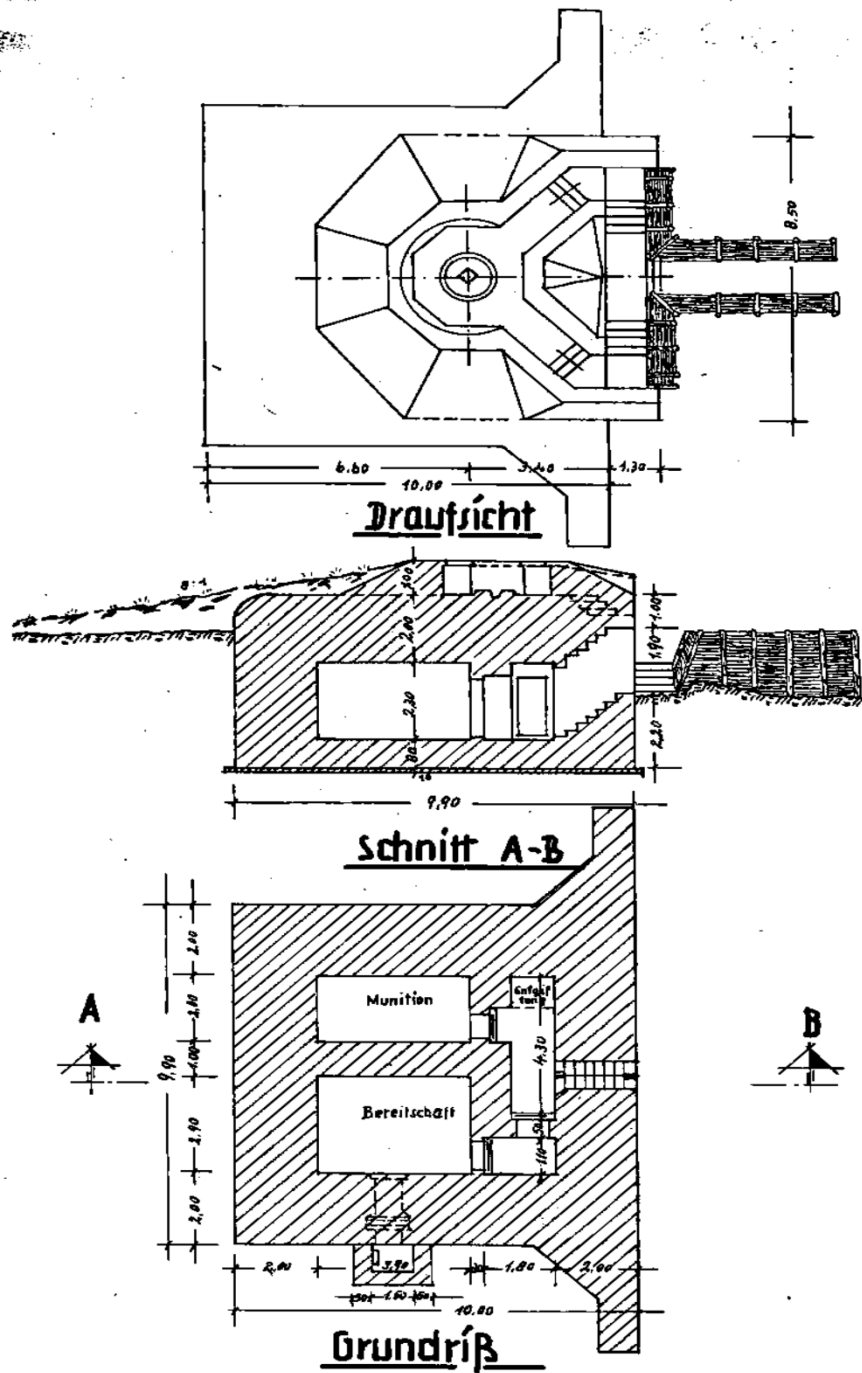
Figure n°21 :

AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 1.
 Ordre de la Feldkommandantur 505
 au chef des Ponts-et-Chaussées de
 Noirmoutier d'élever le niveau des
 canaux.



Annexe n°4 : Les abris dits « actifs » - Le R600

Figure n°1 :



NARA, cote T78 – R625. Plan du blockhaus R600 - encuvement sur abri et soute à munition.

Figure n°2 :



Mise en situation du regelbau R600 au point d'appui Sa74 à Cayola. ©Graffard T.

Figure n°3 :



Vue arrière du R600 où l'on remarque l'entrée, la bouche d'aspiration d'air frais à gauche ainsi que les barreaux permettant l'accès à l'encuvement. Point d'appui Sa115, Noirmoutier.

©Graffard T.

Figure n°4 :



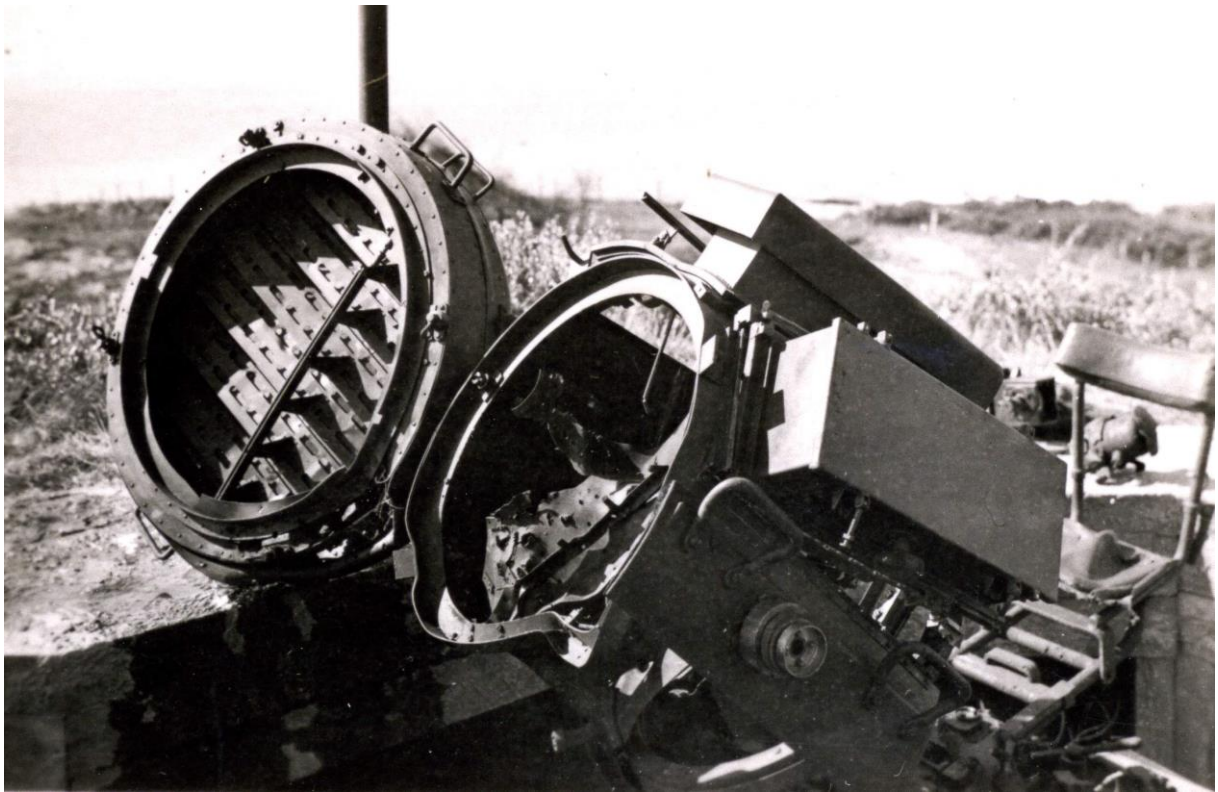
Détails de la cheminée du poêle de forteresse ainsi que de la sortie de secours qui fait également office de bac de réception pour le système anti-grenade. Point d'appui Sa106, L'Herbaudière, Noirmoutier. ©Graffard T.

Figure n°5 :



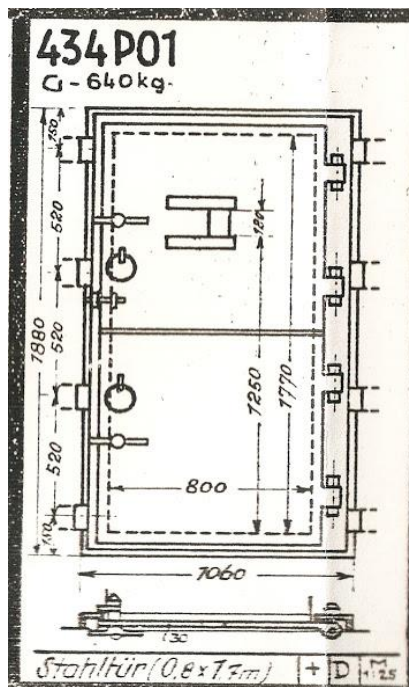
AMSO, cote 16Fi. Soldats allemands en exercice aux Sables-d'Olonne sur un 50 KwK 38 L/42 avec bouclier dans son encuvement R600. À noter le camouflage peint sur la casemate.

Figure n°6 :



AMSO, cote 16Fi. Projecteur Flak-Sw.36 au prieuré Saint-Nicolas à la Chaume dans un encivement type R600. À noter le système d'ouverture, sûrement pour la maintenance.

Figure n°7 :



NARA, cote T78 - R625. Plan de la porte blindée 434P01 à double vantaux.

Figure n°8 :

NARA, cote T78 – R625. Plan de la porte blindée étanche 19P7.

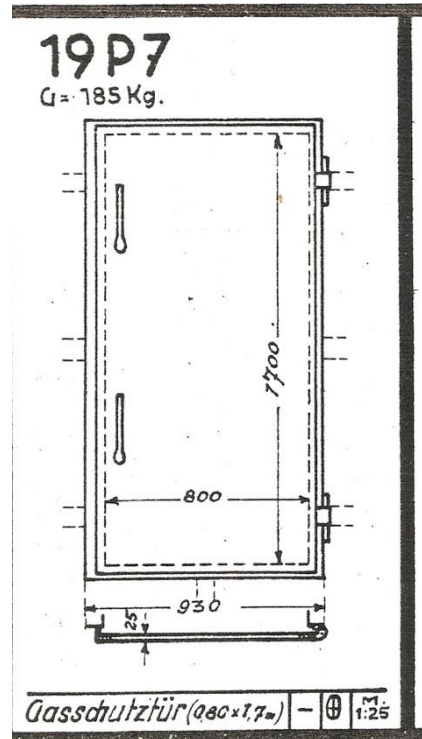
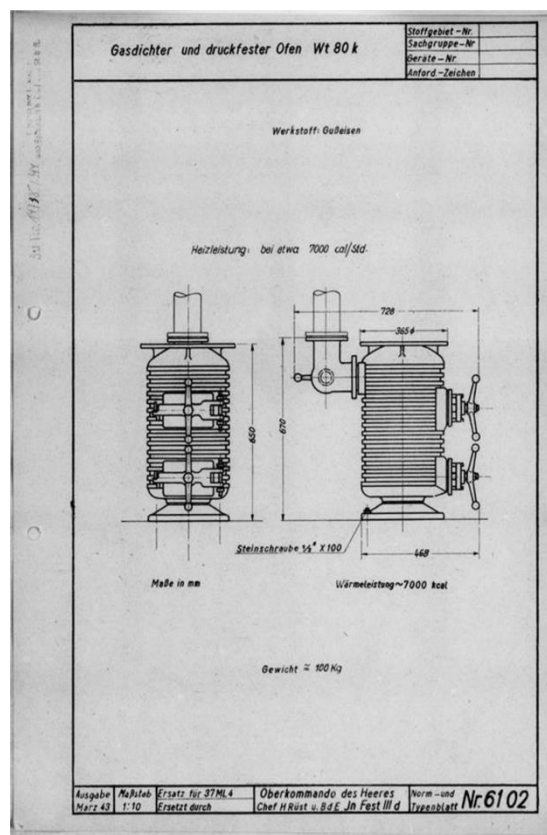
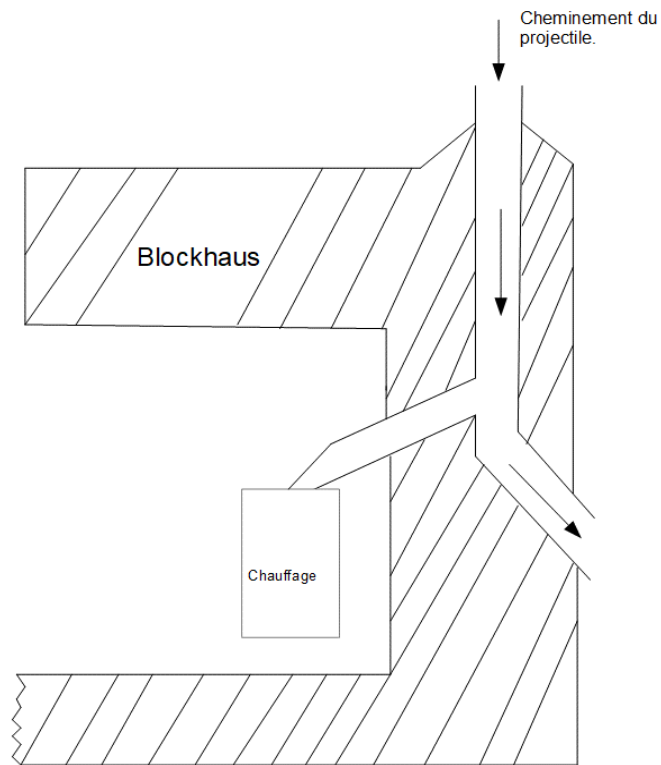


Figure n°9 :



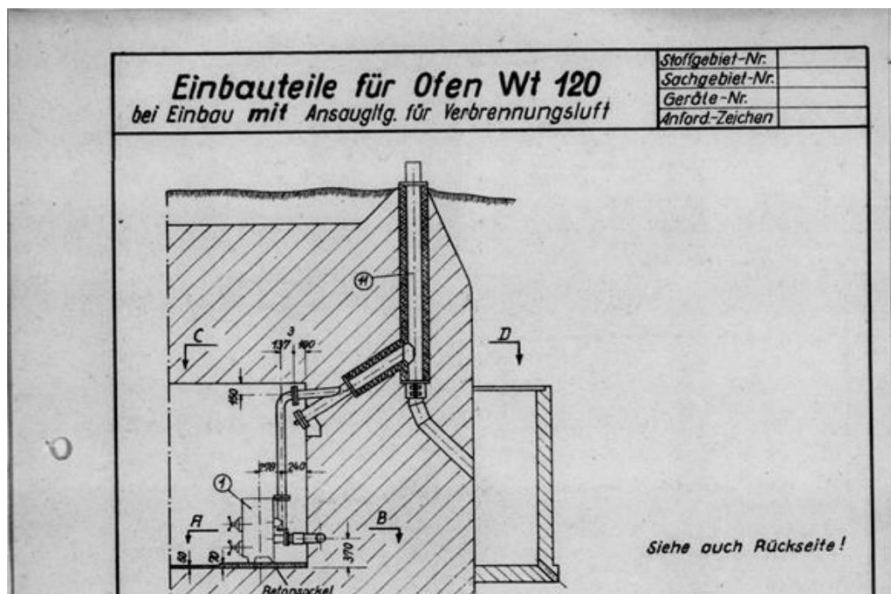
NARA, cote T78 – R628. Chauffage de forteresse WT80K, avec repose plat.

Figure n°10 :



© Graffard Thomas.

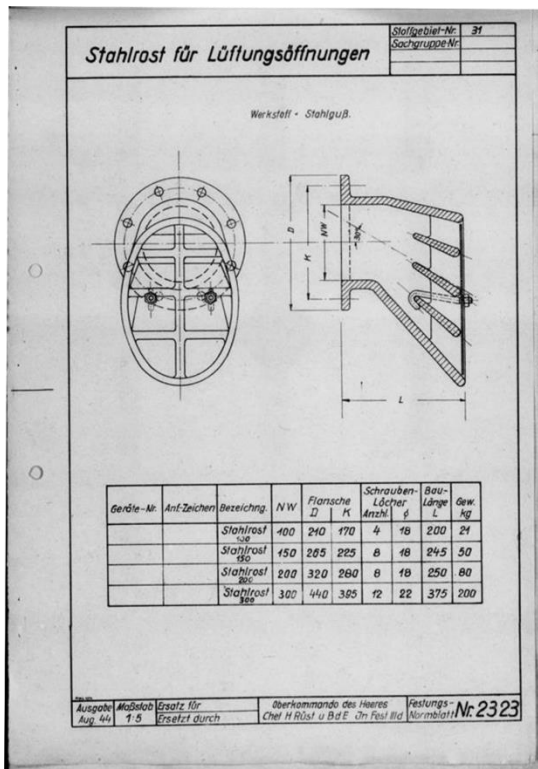
Système en « Y » anti-grenade pour l'évacuation des fumées du chauffage.
©Graffard T.



Même principe avec un schéma de l'OKH

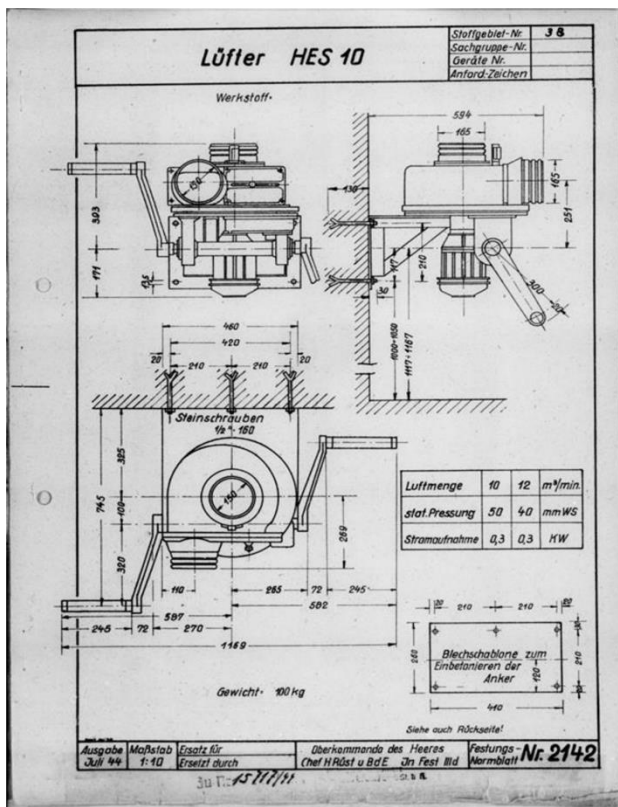
Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

Figure n°11 :



NARA, cote T78 – R628. Ci-contre à gauche, schéma technique de la bouche d'aspiration de l'air commune à certains ouvrages. Plusieurs modèles et leurs caractéristiques (dimensions de l'ensemble, dimensions des pas de vis, et masse) sont notés dans le tableau.

Figure n°12 :



NARA, cote T78 – R628. Ci-contre à gauche, schéma technique du ventilateur HES 10 sans les cartouches filtrantes. Le débit se situe entre 10 et 12 m³/min.

Figure n°13 :

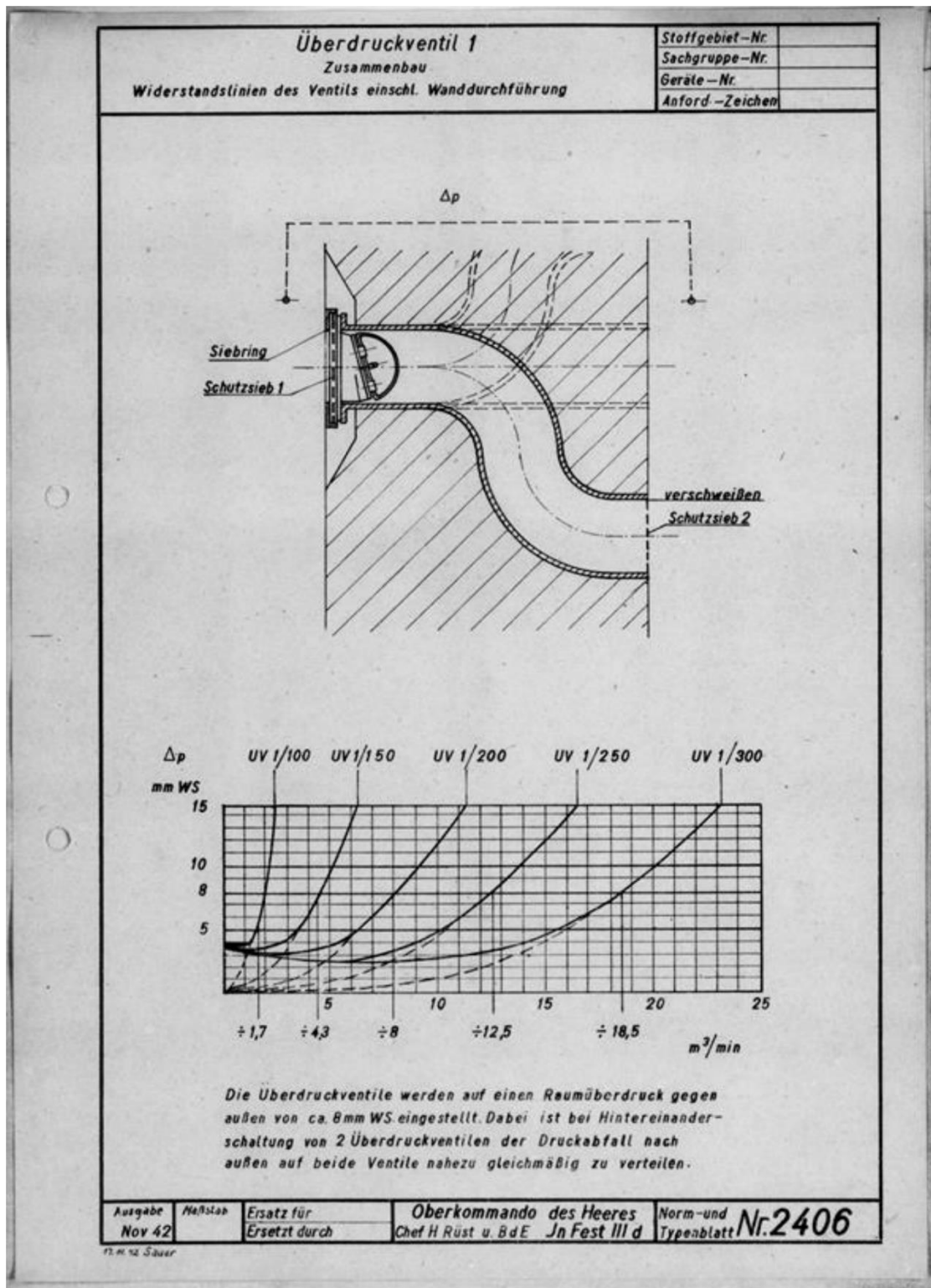


Schéma technique du clapet à contreponds (Überdruckventil) et d'un graphique mettant en rapport les différentes versions avec leur capacité à aspirer l'air en mètre cube.
Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

Fiche descriptive : R600

À l'extérieur, l'accès à son sommet se fait par l'intermédiaire de deux petits escaliers symétriques, ou bien dans certains cas, par des barreaux fixés¹ dans le béton de la paroi couverte par la tranchée. Après avoir emprunté ces derniers, un espace octogonal abrité par des parapets d'environ 80 cm de hauteur dessine l'encuvement. C'est dans ce volume que repose le canon. Le long de ces murets, un petit dôme en ciment protège une tubulure² qui plonge dans les entrailles du bunker. Au sein de ces petits remparts, des niches sont aménagées afin d'entreposer les munitions ou bien le matériel d'entretien. L'accès à l'intérieur se fait par un escalier de quelques marches afin de déboucher sur un premier couloir. Les murs sont peints en blanc. Les raisons ? Comme il s'agit bien souvent d'endroits étroits, la peinture blanche apporte plus de clarté. À droite, au bout du couloir se trouve un réduit prévu pour la désintoxication³ des soldats en cas d'attaque au gaz. Un point d'eau est alors généralement placé à cet endroit faisant office de moyen par lequel les soldats peuvent se décontaminer. Une première salle fermée par une porte blindée à doubles vantaux type 434P01⁴ fait face par la gauche, il s'agit d'une pièce réservée aux munitions. L'intérêt d'une telle porte reste bien entendu d'en sécuriser son contenu, mais aussi de pouvoir être dans la capacité d'avoir accès aux réserves malgré des potentiels gravats bloquant la partie inférieure de la porte. Cette petite pièce peut contenir plusieurs centaines d'obus, mais aussi des cartouches pour les armes des militaires. Revenons au couloir principal. Le fond de celui-ci est lui aussi fermé par une porte à doubles vantaux du même type, donnant accès à un petit espace qui se révèle être essentiel lors d'une attaque au gaz. Ce petit réduit se nomme la *gasschleuse* ou bien SAS de décontamination. Après l'avoir franchi, une seconde porte, de type 19P7⁵, isole le SAS du reste de l'abri. Cette menuiserie reçoit une petite paroi en verre feuilleté permettant aux soldats d'observer ce qui se passe dans la *gasschleuse*. Passant cette ouverture, la seconde pièce se dévoile. Légèrement plus grande que celle réservée aux munitions, elle décrit une forme rectangulaire de 2,90 m sur 3,80. Ce local est désigné par le terme allemand *Bereitschaft raum*⁶. Il s'agit d'une pièce de vie où six soldats peuvent prendre place. L'organisation se veut nécessairement optimiser. Deux espaces de couchage sont agencés le long du mur jouxtant la *munition raum*. Les couchettes sont superposées et rabattables. Dans les faits, il s'agit d'un cadre tubulaire en fer et un maillage au centre. Elles sont donc fixées dans les tasseaux de bois implantés directement dans le béton lors de la construction. Les murs ne sont pas laissés bruts puisque, dans certains modèles, du lambris les recouvre. Le mobilier se veut simple avec une table et des tabourets qui peuvent se ranger en dessous, garantissant une libre circulation. L'existence d'étagères ou bien de râteliers pour les fusils n'est pas à exclure. Pour l'hiver, un chauffage de forteresse est également présent. Deux modèles existent, le WT80 et WT80K⁷. La seule différence entre les deux est la présence d'un réchauffe plat. L'évacuation des fumées se fait par une cheminée dont la sortie est au niveau des parapets formant l'encuvement. Le risque qu'un ennemi lance une grenade dans le conduit n'est pas à exclure. Partant de cela, les Allemands ont conçu un système en « Y »⁸ inversé, permettant au projectile de ressortir et d'exploser en dehors de l'abri.

¹ Cette particularité est visible au point d'appui Sa115 sur l'île de Noirmoutier. Voir annexe n°4 – fig. 3.

² Voir annexe n°4 – fig. 4.

³ En allemand : *Entgiftung*.

⁴ Voir annexe n°4 – fig. 7.

⁵ Voir annexe n°4 – fig. 8.

⁶ Deux significations sont possibles : soit salle de repos ou bien pièce de vie.

⁷ Les deux types de poêles sont fabriqués par l'entreprise Haas & Sohn, ils sont en fonte (environ 100kg) et alimentés en bois ou charbon. Ils produisent environ une puissance de 6 à 7 kw. Voir annexe n°4 – fig. 9.

⁸ Source : OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°4 – fig. 10.

Sachant que cette typologie garantit un pouvoir hermétique aux gaz de combat, il reste néanmoins utile d'être pleinement autonome en air sain. Cependant, un problème réside : le gaz peut rester en suspens un certain temps autour du blockhaus et le fait de rendre hermétique une pièce, qui plus est avec six hommes dedans, voit indéniablement son taux d'oxygène baissé. Palliant cette problématique, les ingénieurs, sous les directives du Führer, ont donc installé des ventilateurs, manuels et électriques, permettant d'aspirer l'air extérieur et de le filtrer. L'oxygène vicié est capté par le moyen d'un orifice placé près de la porte d'entrée⁹. Puis, l'air est purifié par l'emploi de plusieurs filtres : un qui le dépoussière, un autre captant les particules de gaz, et un troisième au charbon actif, purifiant l'air de toute odeur et des restes de gaz. Dans le cas du R600, il semble que seul le modèle manuel HES 10¹⁰ est employé à cette tâche, filtrant, comme son nom l'indique, 10 m³/min. L'apport d'air au sein du local engendre alors une surpression permettant l'évacuation du potentiel air vicié en dehors de la pièce. La pression accumulée pousse alors un clapet à contrepoids guidant, dans une tubulure au niveau du sol, les éventuels gaz nocifs¹¹. Lorsque la pression extérieure est plus forte que celle à l'intérieur, lors d'un bombardement par exemple, le clapet se referme automatiquement.

Le dernier élément qui reste notable dans la *Bereitschaft raum* est l'intrigante porte carrée placée sur le mur extérieur, à gauche de l'entrée. Vers quelle pièce mène-t-elle ? En réalité, aucune autre salle ne juxtapose celle que l'on vient de découvrir. Il s'agit en fait d'une sortie de secours en cas d'attaque ou bien d'effondrement de la structure. L'accès est donc protégé par une porte étanche type 410P9¹² et dessine un boyau de 2 m de long sur 80 cm de haut et 60 de large. En ouvrant celle-ci, le soldat doit alors ramper, puis soulever au préalable deux cloisons en bois¹³. Ensuite, il atteint un mur en briquettes (qu'il faut détruire), pour terminer cette course du combattant dans un espace protégé de l'extérieur par des briques ou bien dans le meilleur des cas par un coffrage en béton. En vue de regagner la surface, le militaire doit emprunter les quelques barreaux de fer qui se présentent à lui. Ce dispositif, assez complexe en somme, est présent dans la plupart des abris accueillant une troupe. Ici, il s'agit d'un cas particulier où la casemate « active » fait aussi office d'abri « passif ».

⁹ OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°4 – fig. 11.

¹⁰ HES : *Heereseinheitsschutzlüfter* ou, en français, ventilateur standard de protection de l'armée. Voir annexe n°4 – fig. 12.

¹¹ OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°4 – fig. 13.

¹² NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°4 – fig. 14.

¹³ Parfois du remblai est à dégager avant de s'engouffrer dans ce tunnel. De très beaux exemples sont encore présents à la pointe de L'Herbaudière ainsi qu'un modèle « ouvert » dans un R627 à la Guérinière.

Figure n°15 :

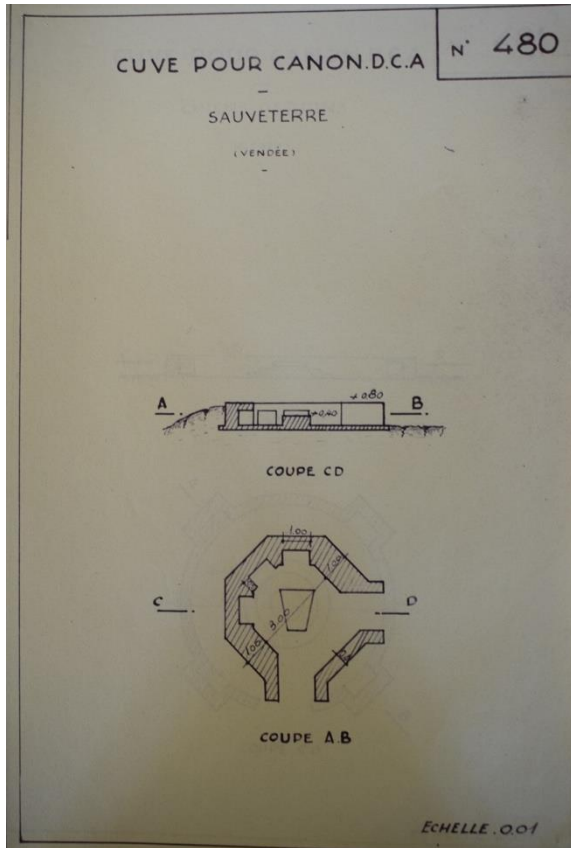


AMSO, cote 13 Fi. Point d'appui Sa72 de la Rudélière. Le R600 à gauche, on aperçoit le support triangulaire pour le canon de la Flak, de même que l'entrée de l'abri souterrain.

Figure n°16 :



Photographie actuelle du R600b à Sauveterre code Sa94. À noter l'orientation du piédestal comparé au plan venant du SHD de Cherbourg. ©Graffard T.



*SHD – Cherbourg, cote 1977-03-3.
 Ci-contre, relevés du rapport Pinczon
 du Sel du R600b pour Flak au point
 d'appui Sa94 à Sauveterre. Le
 piédestal triangulaire n'est pas
 centré, contrairement à la réalité.*

Figure n°17 :



*Photographie actuelle du R600b pour canon 50 KwK à la pointe du Payré, code Sa77.
 ©Graffard T.*

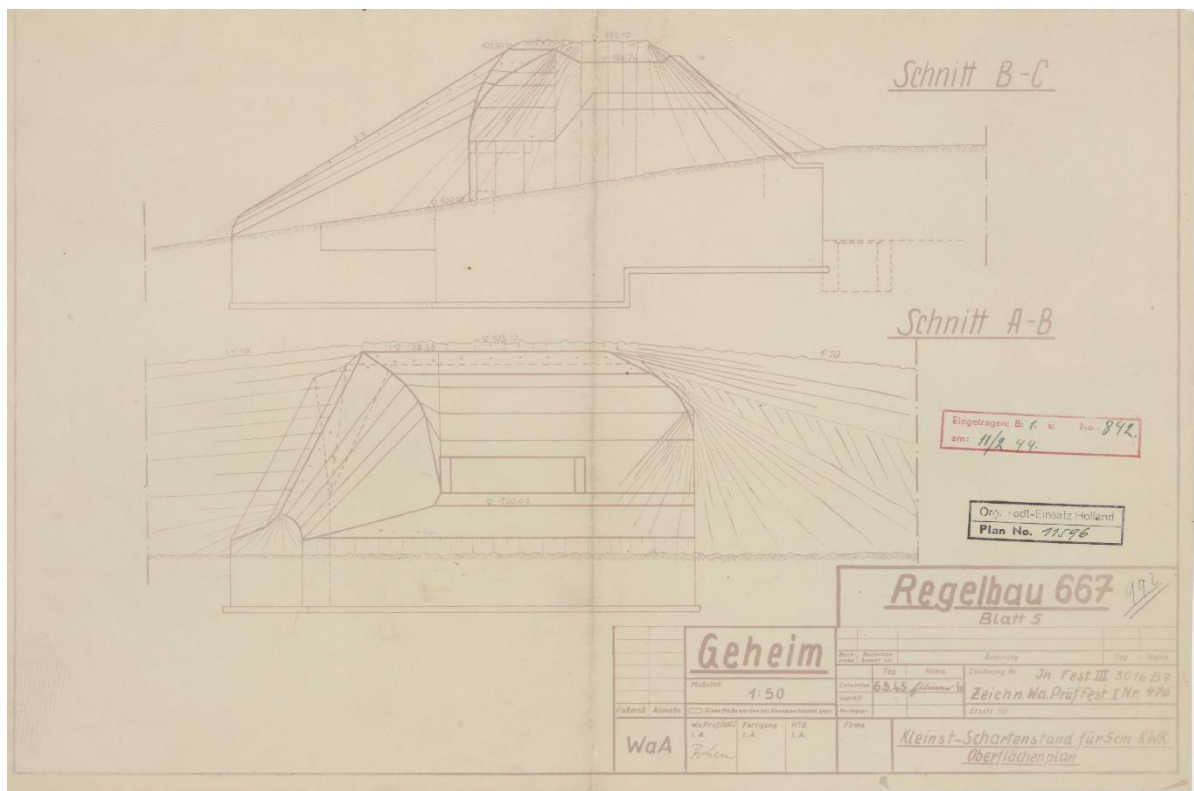
Annexe n°5 : Les abris dits « actifs » - Le R667

Figure n°1 :



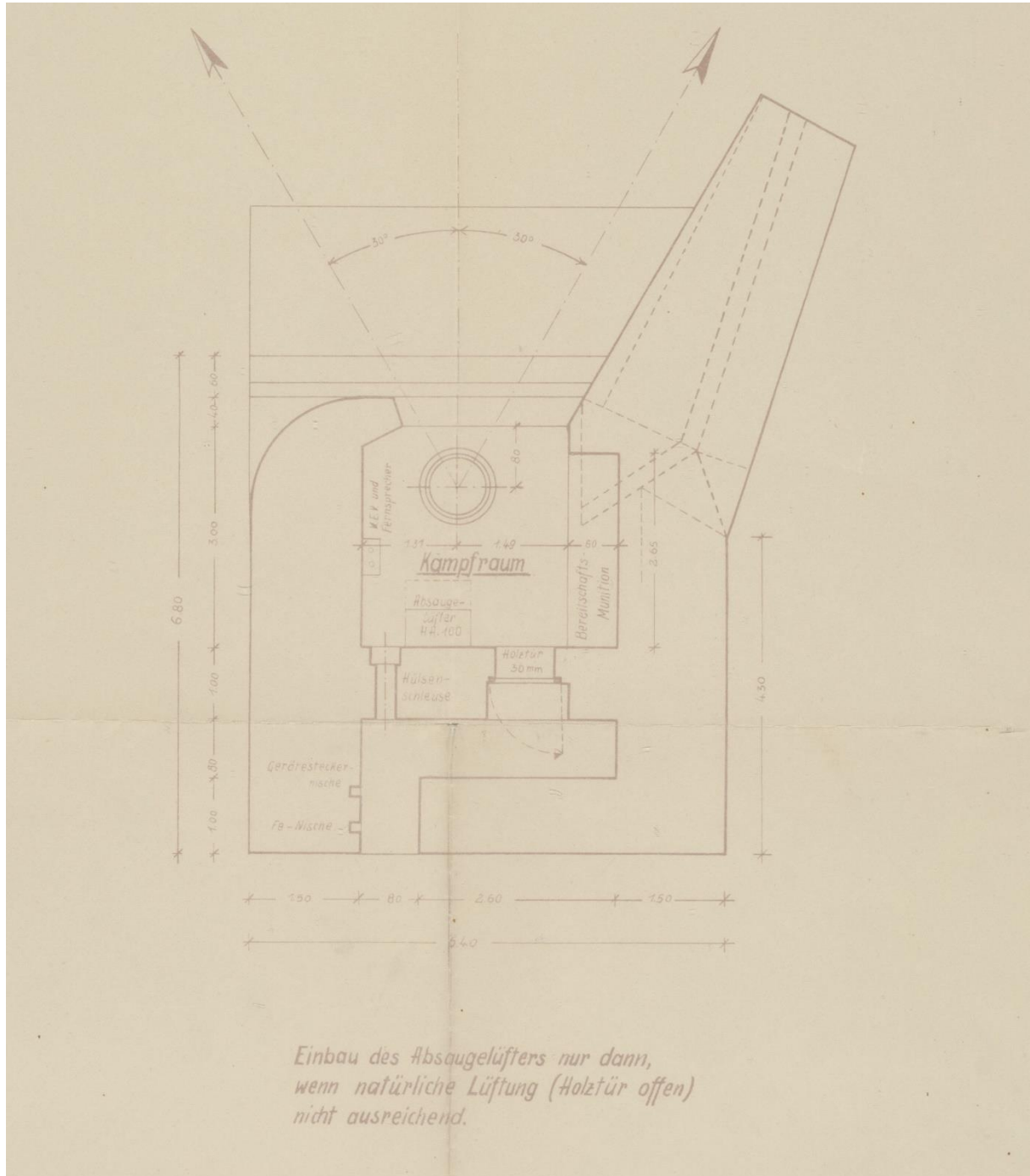
Photographie actuelle du R667 à la baie de Cayola, code Sa74. ©Graffard T.

Figure n°2 :



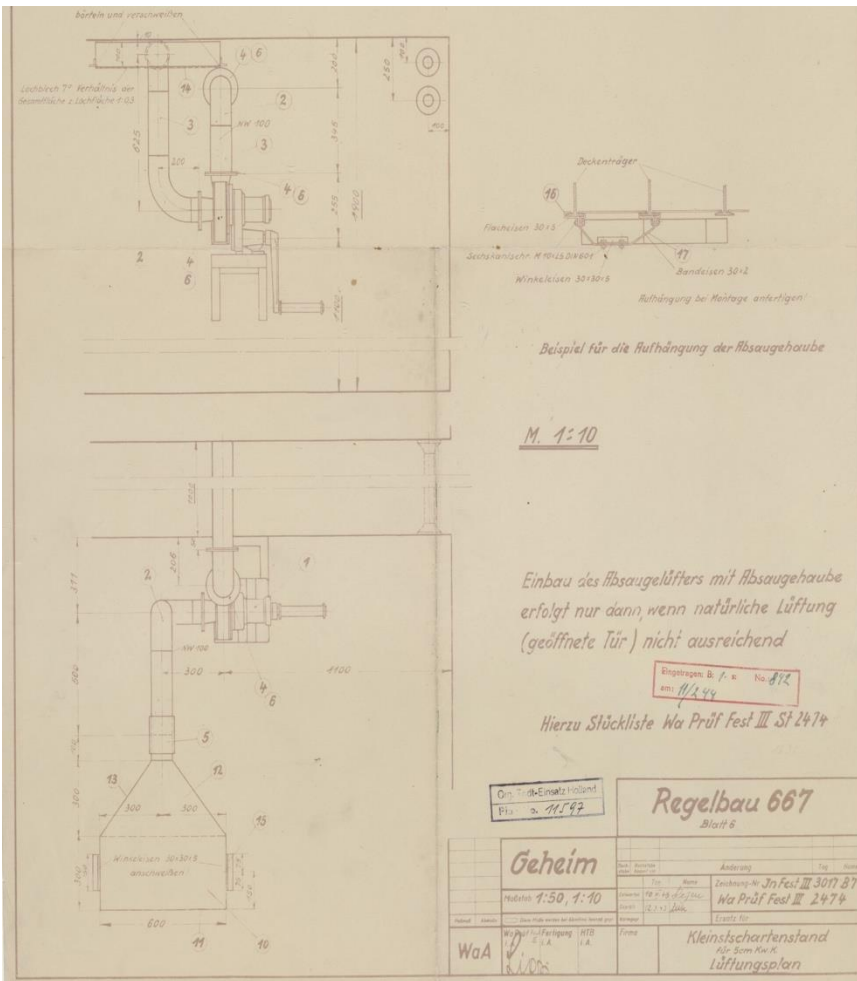
AN des Pays-Bas, cote 1035. Schéma allemand du blockhaus R667.

Figure n°3 :



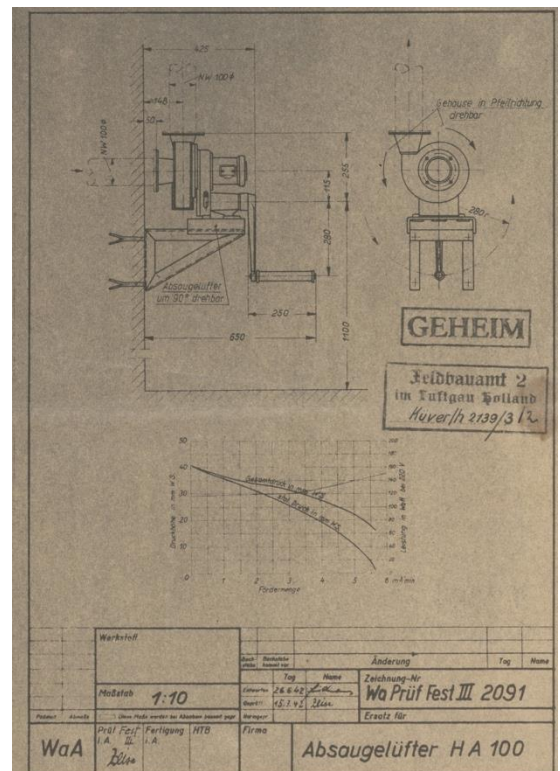
AN des Pays-Bas, cote 1036. Schéma allemand de la configuration intérieure du blockhaus R667.

Figure n°4 :



AN des Pays-Bas, cote 1035. Ci-contre à gauche, schémas du dispositif d'aspiration des gaz dû aux tirs du canon 50 KwK.

AN des Pays-Bas, cote 1039. Ci-contre à droite, schémas techniques de la turbine d'aspiration HA 100 utilisée dans le R667.





Mur sur lequel est fixé le dispositif d'aspiration. On remarque encore la bouche du rejet des gaz, à droite le regard d'extraction des douilles et au-dessus le passage des câbles de connexion. Point d'appui Sa64. ©Graffard T.

Fiche descriptive : R667

L'entrée de ce bunker, en forme de « L », permet à la fois de canaliser la venue d'ennemi en les forçant à faire un décrocher, d'autoriser l'extraction des gaz toxiques à la suite de la mise à feu de l'arme et d'autre part, de permettre l'évacuation des douilles par un conduit. Cette ouverture¹ ne donne pas directement dans la salle de combat, puisqu'en réalité, la sortie est plus basse que l'entrée, rendant difficile le jet d'une grenade. Autre élément, la présence de deux petites niches carrées sur la gauche dès la progression dans ce couloir. Selon les plans², il s'agit de deux cavités permettant l'installation d'appareils de communication dont les câbles transitent par deux tuyaux situés juste au-dessus de l'extracteur de douilles. Ce boyau d'accès est séparé de la chambre de tir par une porte en bois. L'intérieur de cette petite casemate dessine une surface au sol de 8 m². Lorsque l'on passe le seuil de la *Kampfraum*, l'espace devient très restreint pour les six servants de l'arme qui doivent progresser en tenant compte de l'empattement que prend le 50 KwK. À droite de l'entrée, se trouve une grande niche garantissant le stockage de 144 obus. À droite, sur le long du mur séparant la salle de tir du couloir, se trouve un élément essentiel aux soldats, un ventilateur. Cette hotte est reliée à une turbine manuelle de type HA 100³ ayant un débit d'environ 4 m³/min. Autre élément intéressant dans cette pièce, reste la présence d'un emplacement dédié à un téléphone de forteresse. Sur le plan, le terme *Fernsprecher* indique sa présence au sein de la casemate, mais le rapport entre les deux niches à l'entrée reste encore énigmatique, tout comme le modèle utilisé. Il n'en reste pas moins que les schémas trouvés permettent d'affirmer qu'une liaison téléphonique avec le poste de commandement (PC) est possible, et ce, par câbles blindés et enterrés.

¹ Il s'agit de l'*hülsenabschleusung*, permettant de ne pas accumuler les douilles des obus dans la salle de tir.

² AN des Pays-Bas, cote 1036. Voir annexe n°5 – fig. 3.

³ AN des Pays-Bas, cote 1039. Voir annexe n°5 – fig. 4.

Annexe n°6 : Les abris dits « actifs » - Le tobrouk

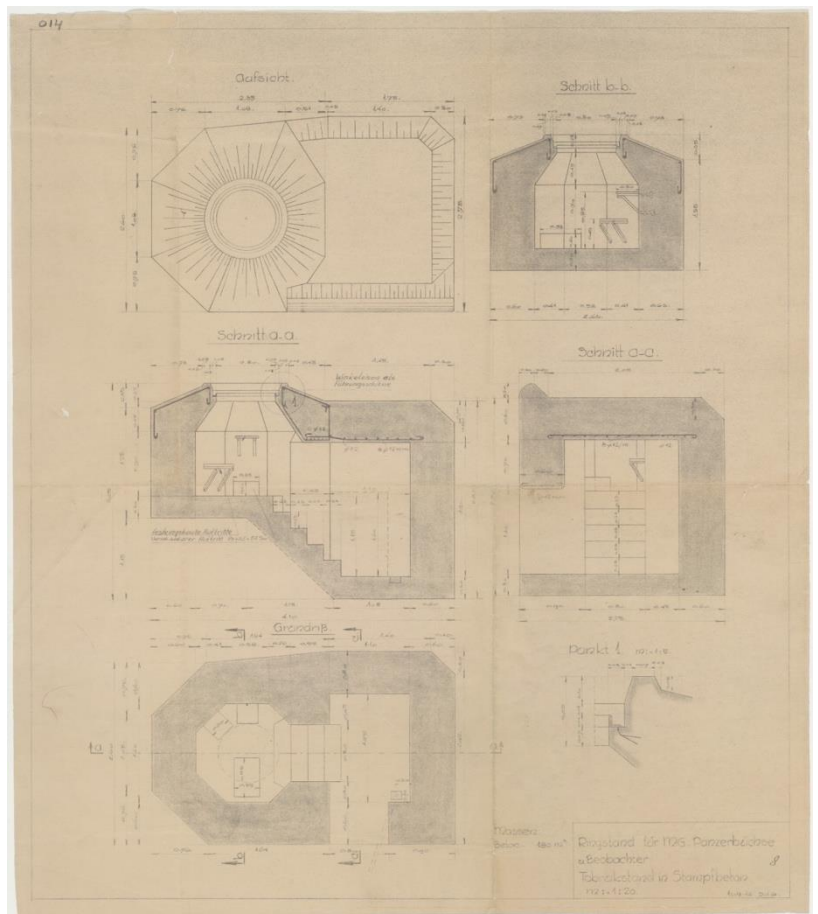
Figure n°1 :



Photographie actuelle d'un tobrouk à la pointe du Payré (Sa77). ©Graffard T.

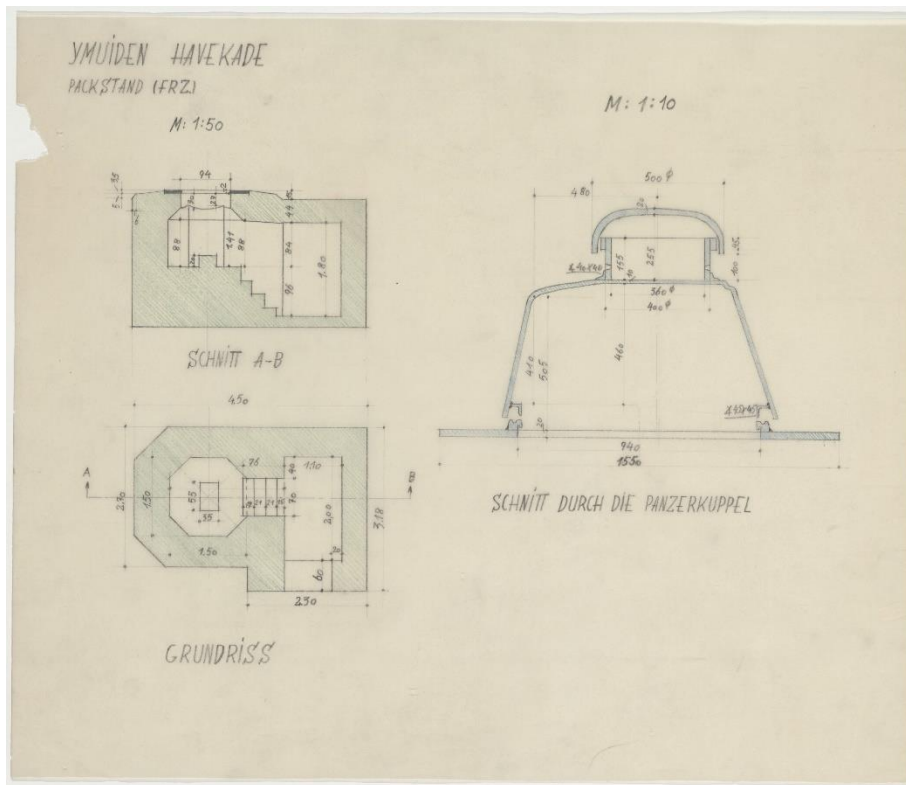
Figure n°2 :

AN des Pays-Bas, cote 1038. Plans et coupes du tobrouk 58c/d.



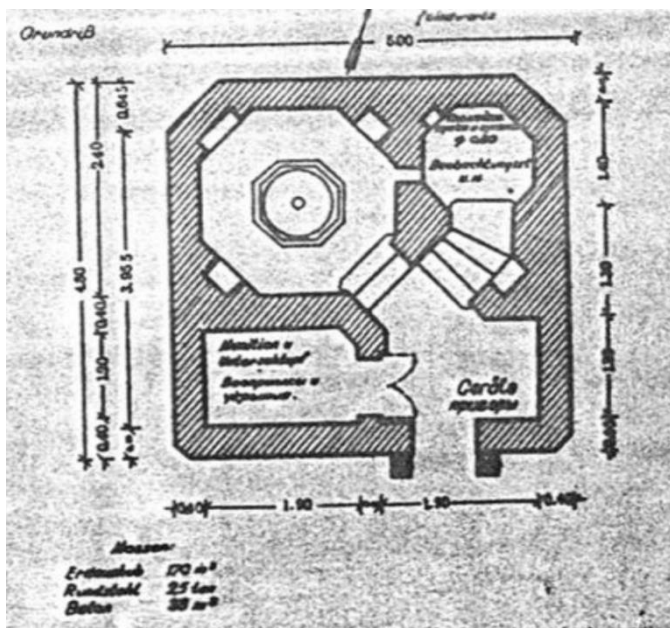
Annexe n°7 : Les abris dits « actifs » - Les ringstand R67 et R69

Figure n°1 :



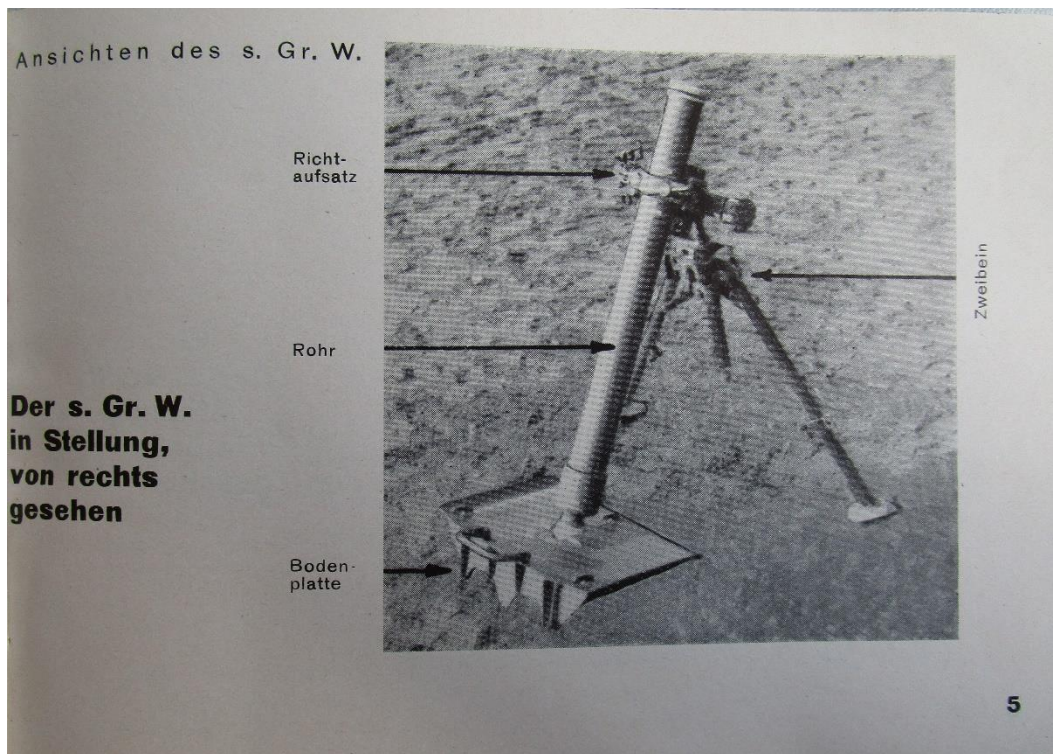
AN des Pays-Bas, cote 1038. Plans et coupes du tobrouk 67 avec tourelle de char.

Figure n°2 :



NARA, cote T78 – R625. Ci-contre à gauche, plan du regelbau 69 pour mortier s. Gr. W. 34.

Figure n°3 :



SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Manuel relatifs aux mortier s. Gr. W. 34 écrit par J. Hartwig.

Figure n°4 :



Exemple de mise en place du mortier et des repères pour le tir au sein d'un R69. Musée Utah Beach. ©Graffard T.

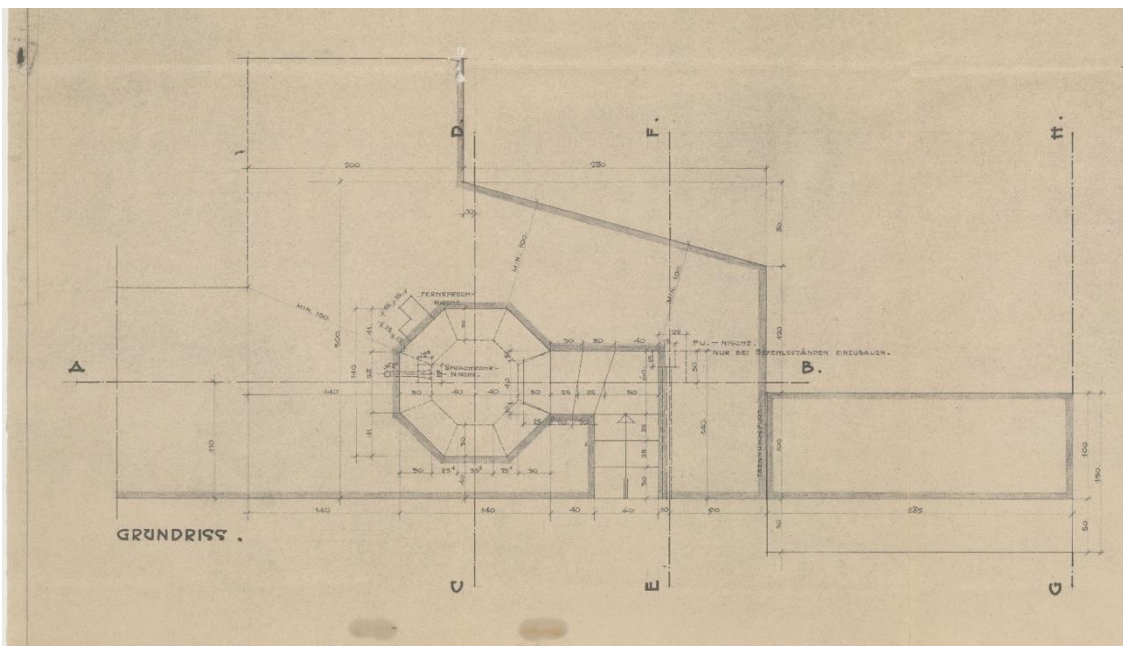
Annexe n°8 : Les abris dits « actifs » - Le R612

Figure n°1 :



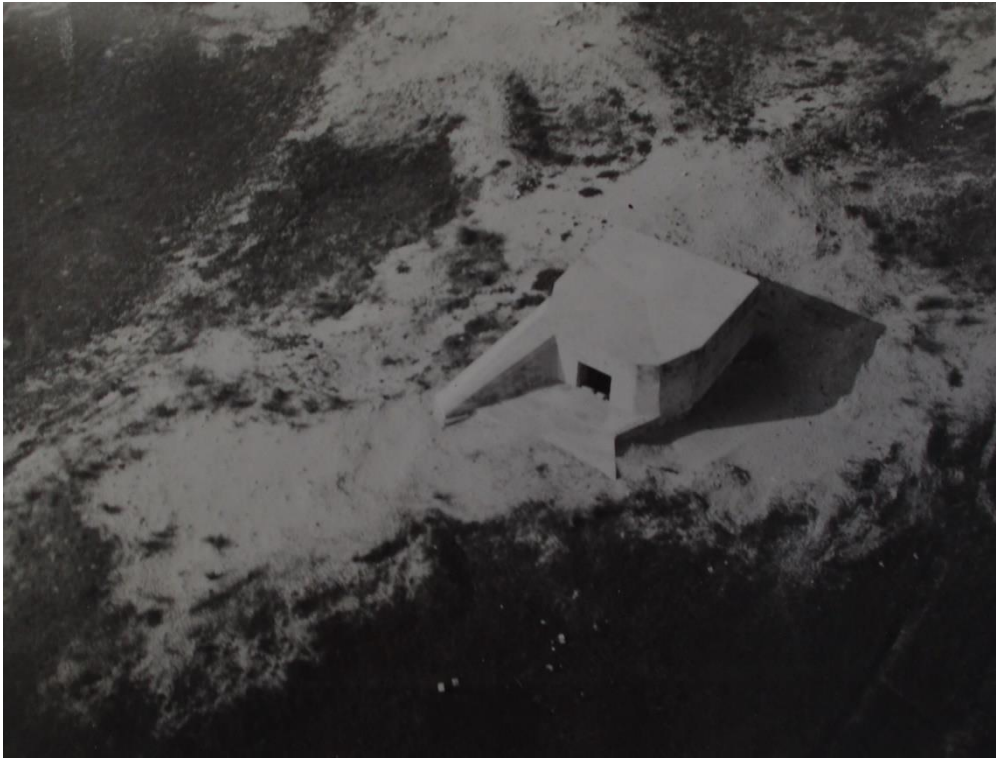
Photographie du modèle R612 situé sur la plage de Sion, point d'appui Sa09. À noter le mur de flanquement assez conséquent. ©Graffard T.

Figure n°2 :



AN des Pays-Bas, cote 1038. Plan exposant l'intégration d'un tobrouk dans un des murs d'ails du blockhaus. Croquis valant pour la plupart des modèles issus du regelbau.

Figure n°3 :

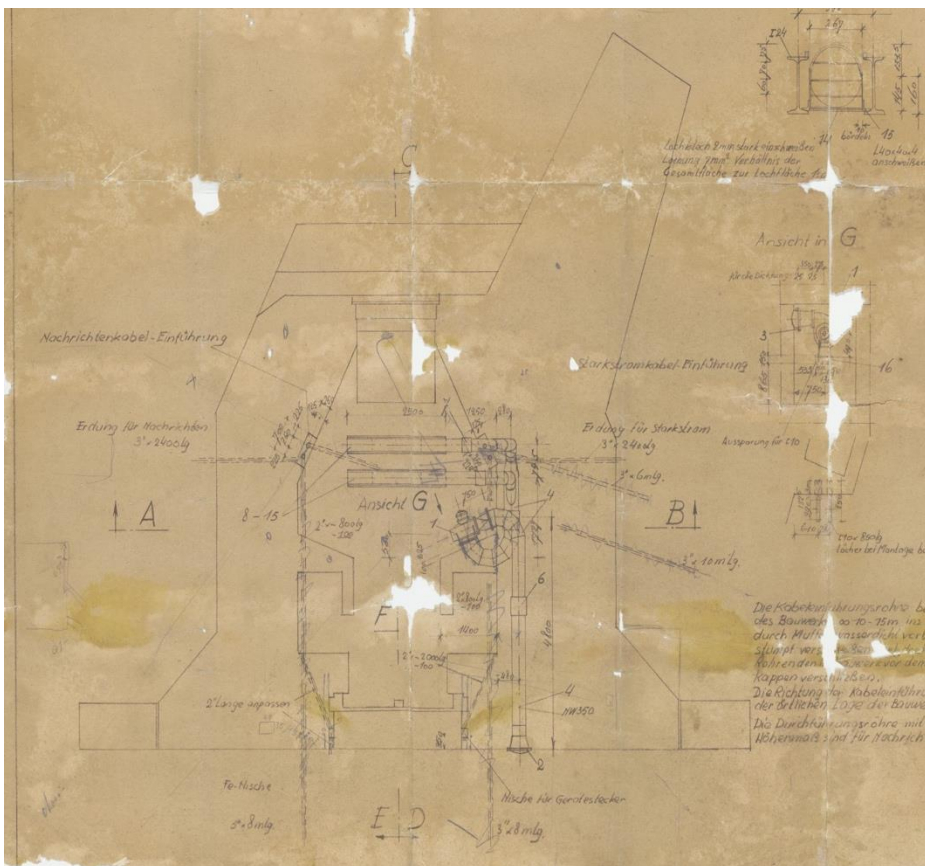


SHD – Rochefort, cote 1 W 48. Photographie aérienne de la position Sa19 à proximité de la maison de Clemenceau. Aucun camouflage naturel a été installé.



*Photographie actuelle du même bunker R612 soixante-quinze ans après, position Sa19.
©Graffard T.*

Figure n°4 :

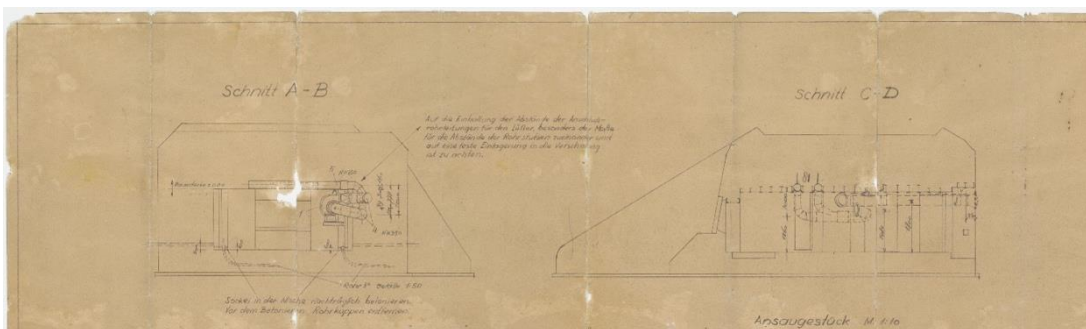


AN des Pays-Bas, cote 1033. Ci-contre à gauche, schémas techniques du R612 où figurent le passage des câbles de communication, l'emplacement des hottes et de la turbine d'aspiration.

3" 10m Lg.
 110x 80cm
 Locher bei Montage bohren.

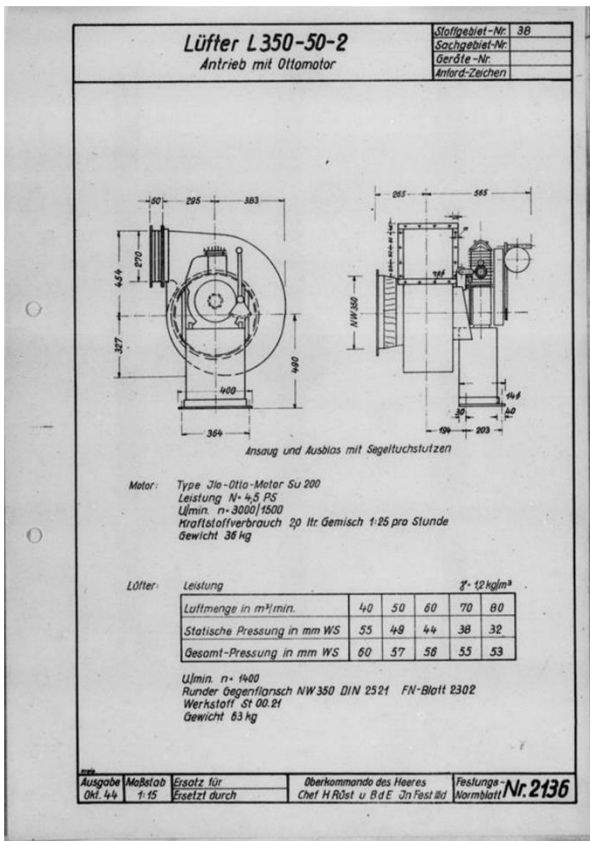
Die Kabeldurchführungsröhre bereits bei Erstellung des Bauwerks 10-15m ins Gelände in Rohr durch Muffe wasserdicht verbinden. Rohr stumpf verschieben, abdecken, am Ende Rohrenden mit Gitter vor dem Betonieren mit Rohr kappen verschließen.
 Die Richtung der Kabeldurchführungsröhre stets nach der örtlichen Lage der Bauwerke bestimmen.
 Die Durchführungsröhre mit unterstrichenem Höhenmaß sind für Nachrichtenkabel bestimmt.

AN des Pays-Bas, cote 1033. Agrandissement de la note allemande avertissant le chef de chantier.



AN des Pays-Bas, cote 1033. Autres vues de la casemate R612 par lesquelles le système d'aération est visible.

Figure n°5 :



Ci-contre, schémas techniques de la turbine d'aspiration, avec son moteur thermique, présente au sein du R612.

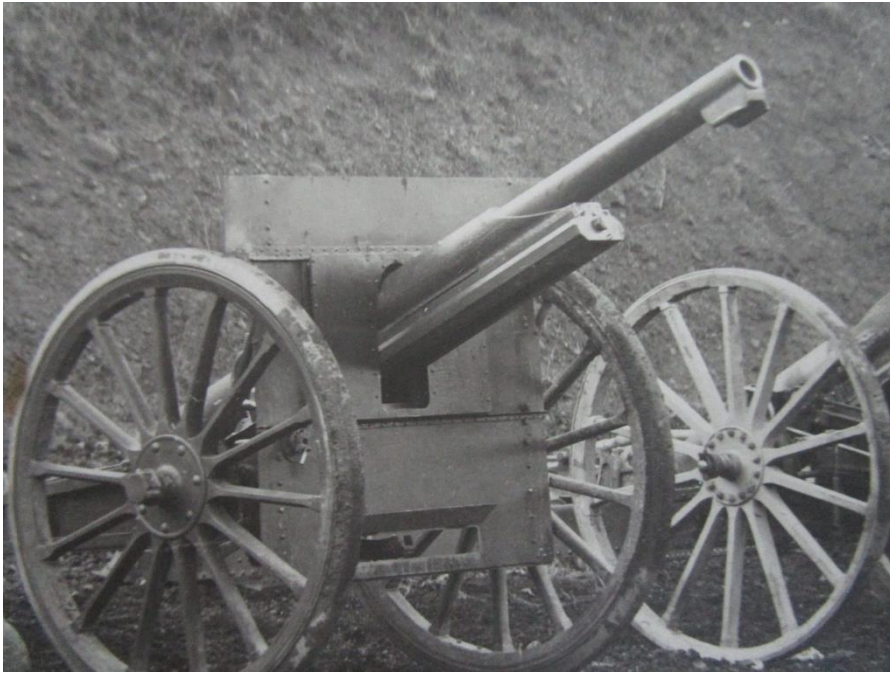
Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

Figure n°6 :



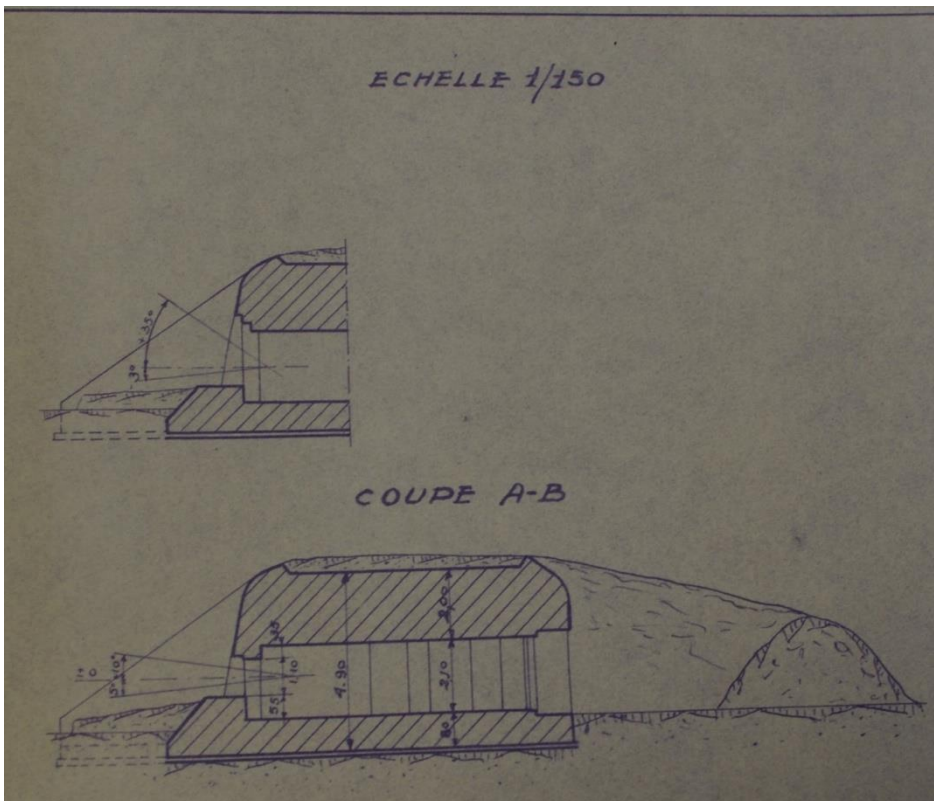
Photographie des tubulures garantissant au blockhaus l'extraction des gaz issues du canon. Point d'appui Sa115. ©Graffard T.

Figure n°7 :



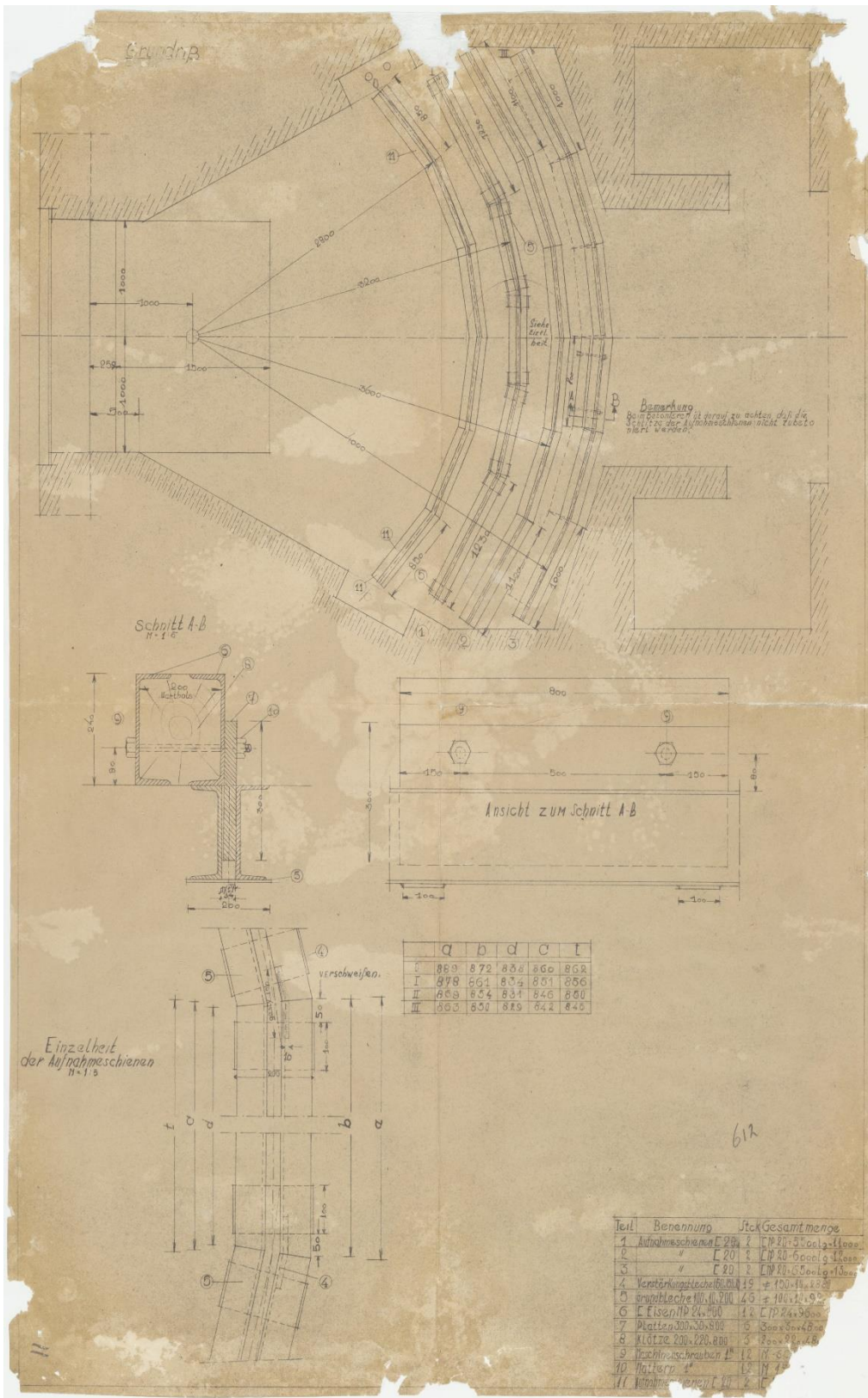
*SHD – Châtellerault, cote 938-2J2.
Ci-contre, photographie française du
canon de 75 mm Mle 1897.*

Figure n°8 :



*SHD – Rochefort, cote 1 W
1852. Ci-contre, croquis
exposant les deux types
d'embrasures possibles pour
le R612. La distinction entre
les deux se fait par la forme
du linteau.*

Figure n°9 :



AN des Pays-Bas, cote 1033. Dessins techniques de la salle de tir selon les différents affûts et du reposoir de la crosse de la flèche.

Figure n°10 :



Photographie actuelle du R612 position Sa115. On remarque distinctement les deux créneaux du linteau de l'embrasure pour l'installation d'un 10,5 cm le.F.H.16. ©Graffard T.



Bundesarchiv, Bild 1011-299-1825-06A
Foto: Hähle, Johannes | 1944

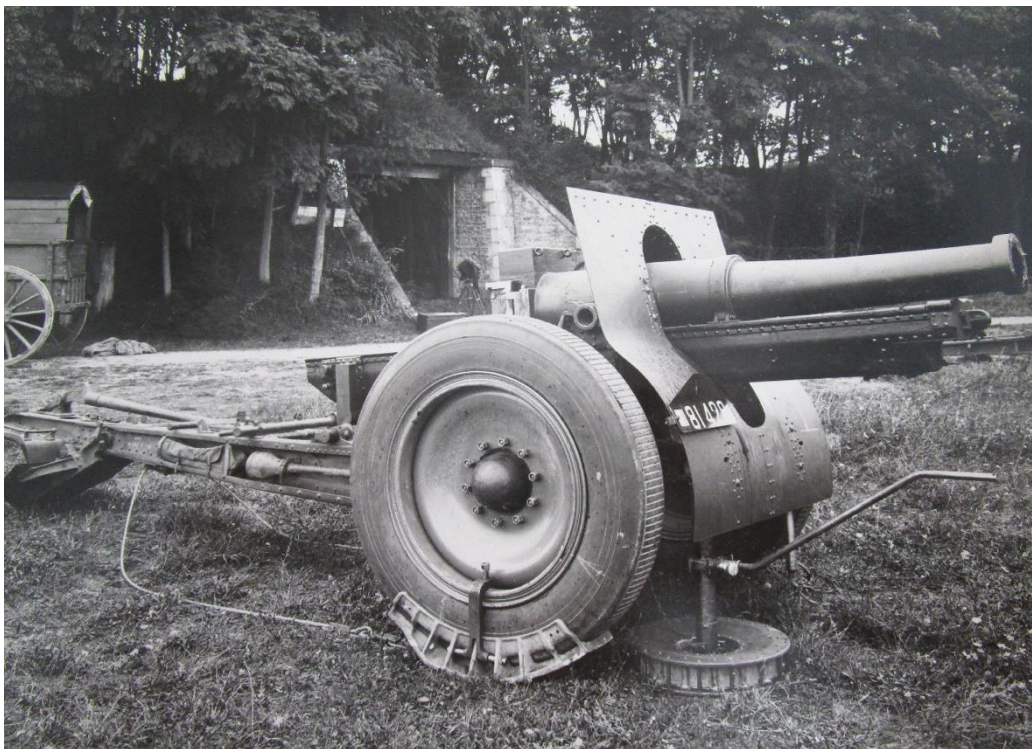
*Exemplaire d'un canon 10,5 cm le.F.H. 16 installé en encuvement.
Source : Bundesarchiv.*

Figure n°3 :



AMSO, cote 13Fi. Vue arrière d'un des R669 et de sa plateforme. Position Sa71, la Pironnière, les Sables-d'Olonne.

Figure n°4 :



SHD – Châtellerault, cote 721-2H1. Photographie française de l'obusier 155C Modèle 1917 Schneider rebaptisé par l'occupant en 15,5 cm s.FH 414 (f).

Annexe n°10 : Les abris dits « actifs » - Le R221 ou 65a

Figure n°1 :

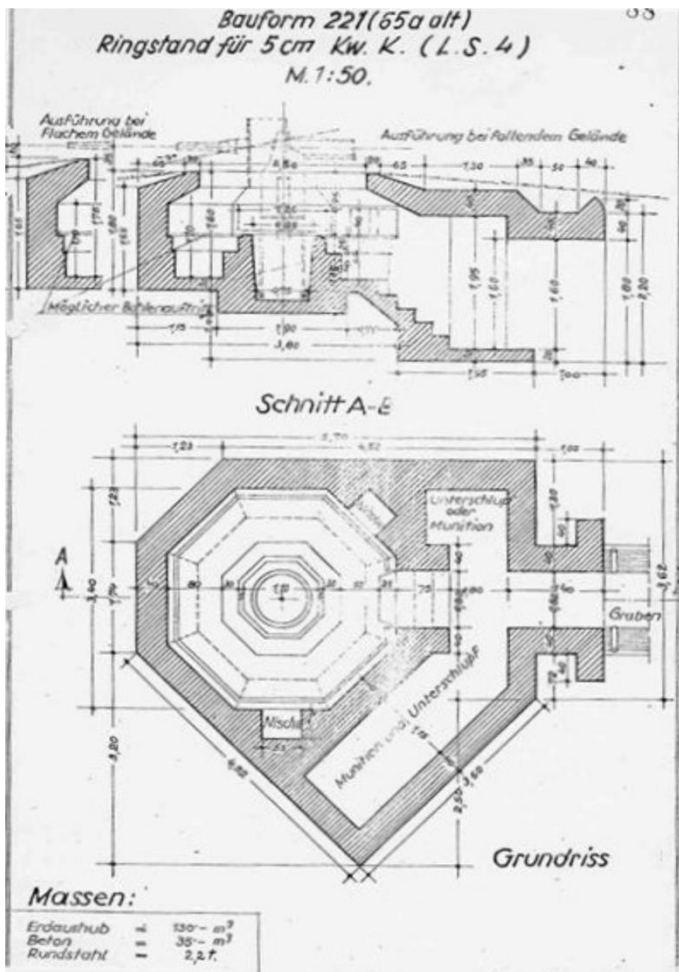


Un R221 à la position Sa23 à la pointe du Grouin du Cou. ©Graffard T.



Détails de l'ouverture octogonale du R221 à la position Sa121, Noirmoutier. ©Graffard T.

Figure n°2 :



NARA, cote T78 – R625. Plan du bunker R221 ou 65a.

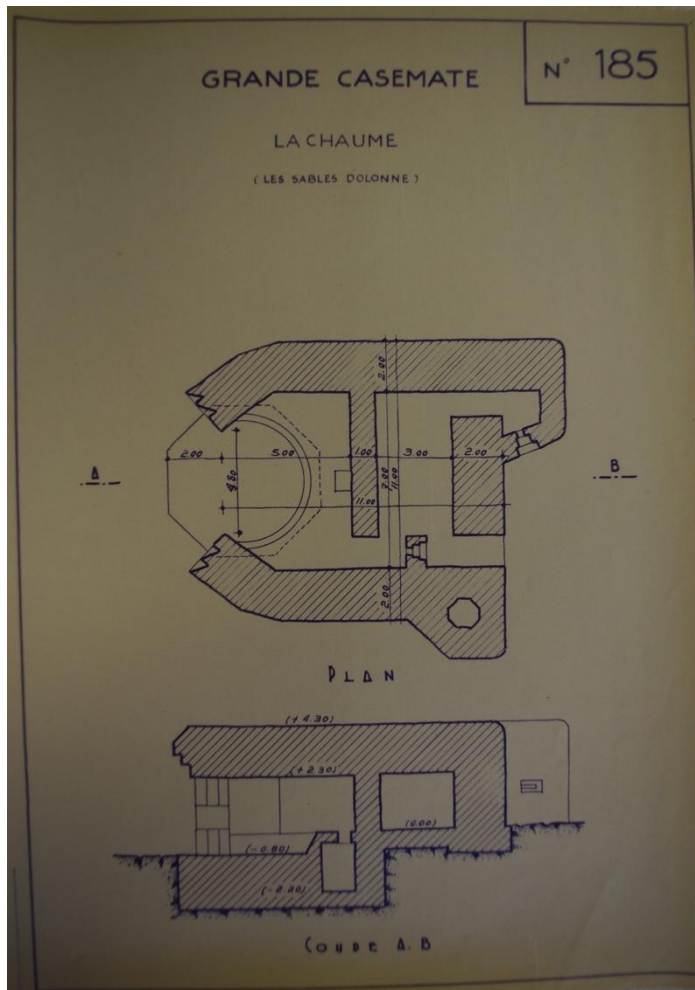
Fiche descriptive : R221

Casemate des plus particulières, le R221 voit étonnamment son accès dans le même alignement que celui permettant de pénétrer dans l'encuvement¹. Son architecture n'est pas des plus imposantes avec une longueur s'élevant à 6 m pour 5,5 de large. Le plan de coupe décrit un léger décroché, influençant directement la hauteur avec 2,5 m au maximum. En matière de protection extérieure, ce blockhaus n'apporte pas un gain extraordinaire puisque les dimensions relevées sont de l'ordre d'une quarantaine de centimètres. L'atout le plus précieux est le fait qu'il soit enterré (sable ou terre). Celui-ci semble conçu pour un bombardement léger. À l'intérieur, se trouvent deux pièces, une à gauche de l'entrée faisant office d'abris pour les hommes et une autre à droite, qui est sûrement réservée pour les munitions ou bien le matériel d'entretien de l'arme. Des niches moulées dans le béton sont disposées dans l'encuvement, autour du socle où repose le canon. Il est utile de préciser que le calibre L/60 du 50 KwK, ne peut être utilisé ici à cause de son tube trop long, mais aussi certainement d'un manque de place pour recharger le canon du fait de son empiètement plus important sur l'espace de vie.

¹ NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°10 – fig. 2.

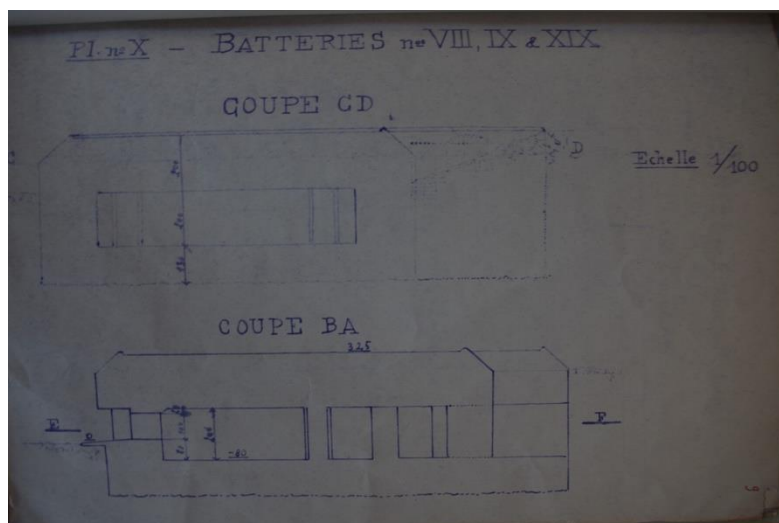
Annexe n°11 : Les abris dits « actifs » - Le R652

Figure n°1 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre, relevés établis pour le rapport Pinczon du Sel du R652 à la Chaume présentant quelques erreurs.

Figure n°2 :



AMSO, cote H VII 104. Ci-contre, coupes réalisées par la ville des Sables-d'Olonne du R652 dans les années 1950 en vue de leur destruction. On peut remarquer la séparation entre les deux pièces.

Figure n°3 :

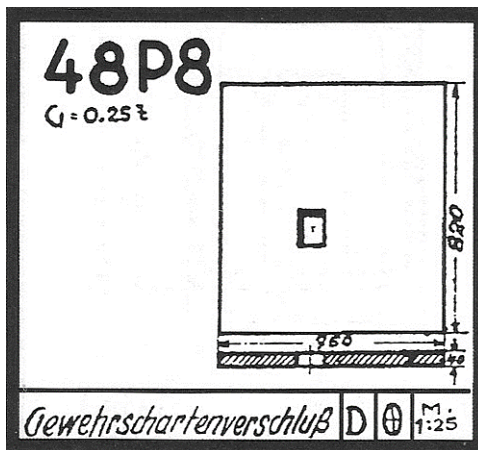


AMSO, cote 16Fi. Photographie de l'embrasure du R652 après le retrait des troupes allemandes. On peut remarquer l'imposant 10,5 cm K.331.



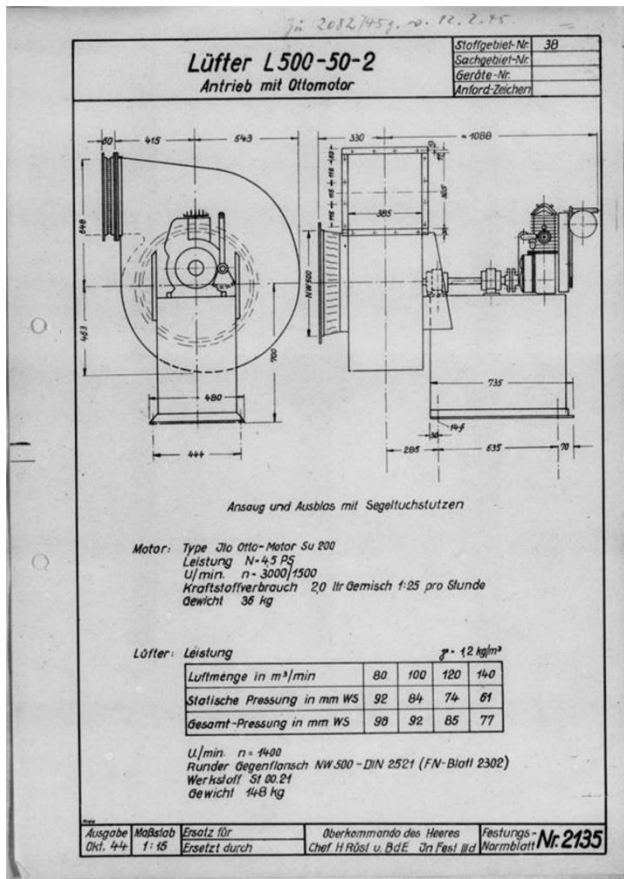
SHD – Rochefort, cote 1W 53. Vue aérienne de l'ensemble de la position Sa13 à la Chaume.

Figure n°4 :



NARA, cote T78 – R625. Ci-contre, schéma du créneau 48P8 blindé défensif installé dans les abris garantissant au tireur une protection.

Figure n°5 :



Ci-contre, croquis techniques de la turbine d'aspiration, avec son moteur thermique, potentiellement présente au sein du R652.

Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

Fiche descriptive : R652

Pour découvrir l'intérieur du R652, il est nécessaire de descendre un escalier pour arriver face à une embrasure permettant l'installation d'une mitrailleuse lourde. Il faut savoir que ces créneaux sont standardisés et répertoriés tout comme les portes blindées. De cette manière, il s'agit du modèle 48P8 intégrant un volet obturateur blindé¹. Ainsi placé, le tireur participe directement à la défense de l'accès. Toutefois, un ordre écrit en rouge au-dessus du créneau lui est donné lorsque la nuit tombe : « *Bei Nacht kein Licht hinter geöffneter Scharte* », c'est-à-dire, « la nuit, pas de lumière derrière une fenêtre ouverte ». Effectivement, il est plus facile de repérer au loin une silhouette lorsque celle-ci est contre la lumière. Après cette antichambre, une porte blindée du type 434P01² contribue à la sécurisation des lieux. L'absence de cercle rouge indique que le blockhaus n'est pas protégé des gaz de combat. En ouvrant cette porte, un couloir, d'environ 4 m de long, dessert perpendiculairement deux chambres, elles aussi fermées par le même genre de porte à deux vantaux. La première, longue de 6,50 m sert de remise pour les gargousses. Au fond, un passage renforcé par une autre 434P01 permet l'accès à la caponnière. Ce petit réduit, de 2,20 m de long, a, au travers d'un créneau de tir 48P8, une vue imprenable sur la porte d'entrée de la casemate. Si l'on revient en arrière, derrière la deuxième ouverture, s'ouvre une autre salle aux mêmes dimensions que la première, servant, quant à elle, au stockage des obus. En comparaison avec le R612, le nombre de coups en réserve peut largement être estimé entre 750 et 1000 projectiles. Après le franchissement d'une cinquième porte du même type, la *Kampfraum* se dévoile au détour d'un petit couloir en « L ». Dans cette pièce, l'arme se présente sur notre gauche et en face, petite niche est prévue pour l'installation de la turbine d'aspiration des gaz de tir. À proximité de celle-ci, se trouve, sur le sol, une trappe. Comme il s'agit d'une batterie avec un canon d'un calibre assez élevé, l'ensemble hotte et turbine se devait d'être conséquent. C'est pourquoi les modèles L350³ ou bien L500⁴ peuvent aisément prendre place ici. Autre curiosité dans cette pièce, la présence de deux trous circulaires de part et d'autre de l'arme. En réalité, il s'agit d'*Hülsenabschleusung*, autrement dit, des passages permettant l'extraction de douilles tirées, d'où l'utilité de la trappe. En effet, sous la salle de combat, se trouve une remise où atterrissent les étuis vides. Celle-ci est assez conséquente avec des dimensions allant de 3 m par 4 environ. La trappe séparant les deux niveaux est, elle aussi, standardisée et porte le numéro 68P9.

¹ NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°11 – fig. 4.

² Voir annexe n°4 – fig. 7.

³ Voir annexe n°8 – fig. 5.

⁴ OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°11 – fig. 5.

Annexe n°12 : Les abris dits « actifs » - Le R611

Figure n°1 :



AMSO, cote 16Fi. Vue sur un des R611, peu après le retrait des troupes allemandes.

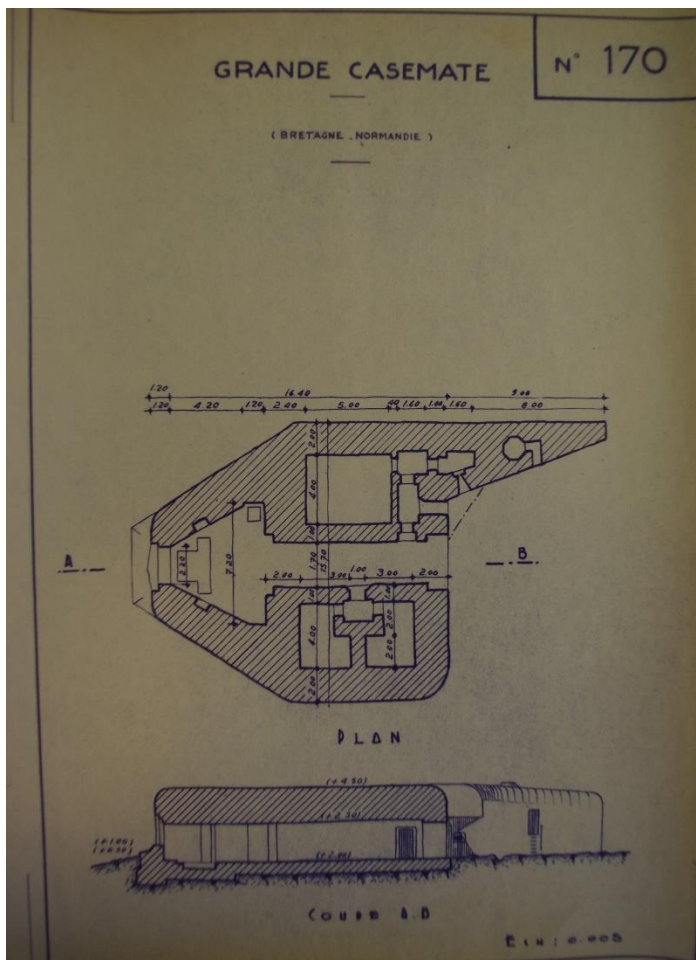


AMSO, fond Finzel. Photographie où l'on peut observer les deux casemates R611 dans l'enceinte de l'ancien casino.



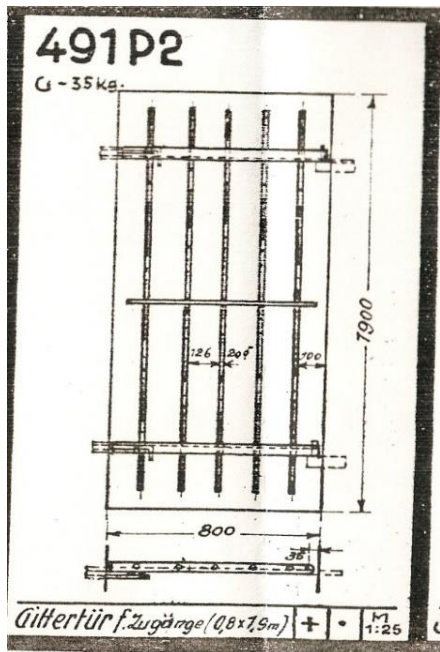
AMSO, fond Finzel. Illustration montrant la reprise de la vie civile auprès des deux R611.

Figure n°2 :



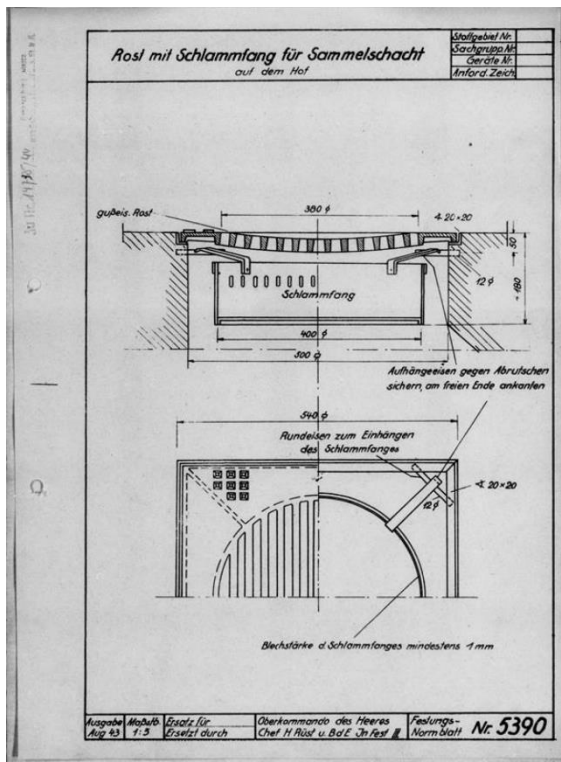
SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre, relevés du plan du R611 dans le rapport Pinczon du Sel.

Figure n°3 :



NARA, cote T78 – R625. Ci-contre, croquis de la grille 491P2 couramment utilisée pour fermer l'entrée des abris et casemates.

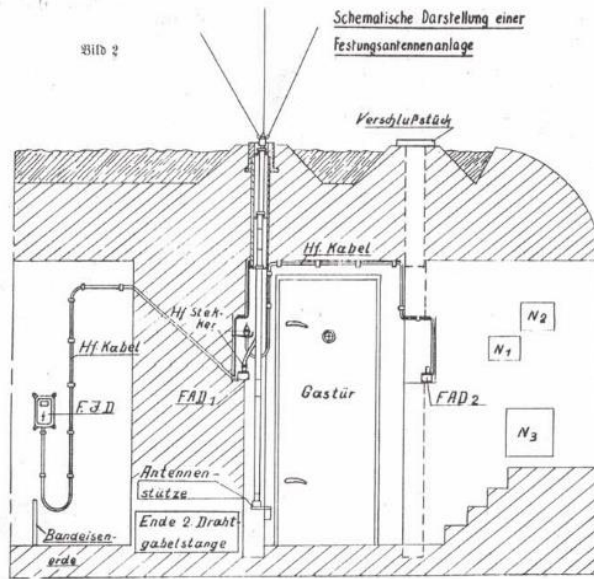
Figure n°4 :



Ci-contre, croquis du caniveau utilisé dans l'entrée des blockhaus ayant un abri pour la troupe.

Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

Figure n°5 :



NARA, cote T283 R-47. Ci-contre, schéma typique de l'entrée d'un bunker avec la mise en situation d'une antenne radio. Il est possible de remarquer la présence des trois niches.

Fiche descriptive : R611

À l'extérieur :

Les bunkers se présentent à nous découverts de tout camouflage naturel. L'absence d'une telle dissimulation peut s'expliquer par leur implantation au sein du tissu urbain, masquant leurs empreintes militaires aux avions de reconnaissance ennemis. L'épaisseur respecte les normes de cette série avec 2 m de béton. La construction de cet édifice demande environ 1330 m³ de béton. De face, l'embrasure peut être fermée par un système de plaques blindées protégeant le canon. On peut également noter la courbure du toit permettant à l'eau de ne pas stagner et de s'évacuer. L'excentricité se trouve toutefois derrière, puisqu'un *ringstand* assure à 360° la sécurité de l'ouvrage. La protection se voit doublée par une caponnière surveillant les deux entrées de l'édifice. Un premier accès large de 2,50 m et fermé par une porte à deux battants permet à la pièce d'artillerie de prendre place dans la *Kampfraum*. À droite, une entrée plus traditionnelle permet les allées et venues de la troupe au sein de la structure.

À l'intérieur :

Après la grille de type 491P2¹ de l'entrée réservée à la troupe, celle-ci débouche sur un petit couloir. Au niveau du sol se trouve un caniveau carré² permettant à l'eau de pluie de s'écouler ce qui permet d'éviter d'inonder l'entrée. Un créneau défensif de type 48P8 fait face. À droite, à proximité du seuil de l'entrée, se trouvent deux petites niches de formes carrées comme celles que l'on peut observer dans les R667. L'historiographie sur le sujet reste muette, seule une source³ est capable de nous éclaircir sur leurs rôles. Effectivement, si l'on se penche sur les plans des autres modèles, ces mêmes niches apparaissent avec les mentions : « *gerätestecker* » et « *feldkabelstecker* » signifiant « prise pour appareil » et « connexion de

¹ NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°12 – fig. 3.

² OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°12 – fig. 4.

³ Aux AN des Pays-Bas.

câble ». Sur certains plans, ces niches portent la désignation « N 1 » et « N 2 » et sont raccordées ensemble par un tuyau dans le béton. L'installation d'appareils de communication reste indéniable, mais semble étonnante vue la proximité avec la porte et donc le danger de la destruction du matériel sous l'effet d'une explosion. À gauche, se trouve une porte à doubles vantaux de type 434P01 qui ferme l'accès à la salle de combat. À droite, deux niches pour antennes déployables sont maçonnées dans le béton. Comme il s'agit d'une batterie, celle-ci se doit d'être en communication constante avec le PDT. Cependant, comme la structure en béton armé du blockhaus ne permet pas l'utilisation d'antennes à l'intérieur, il a été conçu des puits traversant la dalle de béton supérieur (le toit) afin d'en installer⁴. Comme il ne faut pas perturber la structure hermétique de celui-ci, les puits d'antennes ne peuvent prendre place dans la pièce de vie de la troupe. Par cette considération, les ingénieurs ont eu l'idée de fixer le puits de l'antenne au niveau de l'entrée. De cette manière, la garnison ne risque pas de se faire surprendre par le gaz et peut continuer à émettre des signaux. Deux modèles d'antennes existent, les KM8 et KM9⁵. La différence entre ces modèles est tout à fait négligeable, puisque seule la hauteur diffère. L'antenne KM9 (peu importe le modèle donc), est un mât télescopique qui se déploie à l'aide d'une manivelle. L'intégration au sein d'une batterie est ainsi quasi parfaite, car après la construction du bunker, l'installation de cet équipement semble très aisée. De la même manière, lorsqu'un danger se présente, la garnison peut redescendre l'antenne afin qu'elle soit abritée dans le puits. Pour la réception d'informations, il faut également ajouter à ce mât la *Stern antenne*⁶.

Une autre menuiserie de type 434P01 vient protéger la *gasschleuse*. En entrant par celle-ci, une porte similaire à celle franchie mène à la caponnière et son créneau de tir de type 48P8 ou 483P2. Une communication par un simple tube relie le tobrouk à cette pièce permettant aux deux soldats de se transmettre des informations. En opérant un demi-tour, une porte étanche de type 19P7 garantit à la *Bereitschaft raum* une étanchéité face aux gaz de combat. Après celle-ci, une pièce de 4 m par 3,5 environ se dessine. À droite, un ventilateur manuel de type HES 10 est installé afin de maintenir dans la salle un air sain. Le même système de surpression et d'évacuation de l'air que dans le R600 peut être observé ici, ou du moins son fonctionnement reste basé sur les mêmes principes. Le mobilier reste modeste avec trois paires de trois couchettes rabattables pour loger une garnison de neuf combattants. Une table, des coffres et des râteliers pour les fusils sont présents. L'hiver, la pièce est chauffée par un poêle WT80K relié à une cheminée anti-grenade. Pour gagner le couloir desservant les autres cellules du bunker, il est nécessaire de repasser par la *gasschleuse* et par l'entrée. En franchissant une porte à deux vantaux, un couloir se dévoile. À gauche, un vestibule permet l'accès à deux réduits où sont stockés séparément obus et gargousses. Le long couloir de près de 11 m dessert alors la *Kampfraum*. Tout comme au sein du R652, deux trous circulaires à hauteur d'homme et de chaque côté de la pièce garantissent l'évacuation des douilles vers le niveau inférieur. De part et d'autre du canon, se trouvent deux emplacements pour l'installation d'un téléphone de forteresse, relié par gaine blindée au PDT. Ce deuxième moyen de communication se double alors avec les antennes vues à l'entrée du bunker. À gauche de cette pièce triangulaire, est implantée la traditionnelle turbine d'aspiration des gaz, à laquelle cette fois, deux hottes sont reliées. Tout à droite, à l'image des R652, une trappe de type 68P9 permet de descendre au niveau inférieur réservé au stockage des douilles. Lorsque la batterie n'est pas en position de tir, un système à glissières et à poulies actionnées par des manivelles permet aux plaques blindées d'occulter l'embrasement afin de protéger le canon.

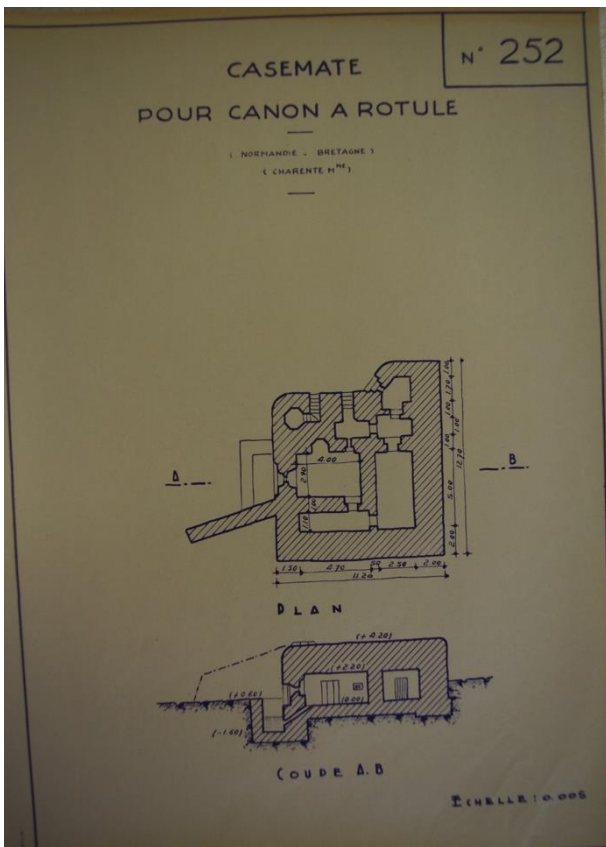
⁴ NARA, cote T283 – R47. Voir annexe n°12 – fig. 5.

⁵ Nom complet : *Kurbelmast* ou en français : mât à manivelle.

⁶ En français : antenne étoile. Elle permet une portée utile d'environ 40 à 60 km en morse et entre 10 et 30 km en utilisant la voix. Il convient de signaler que le climat joue un rôle déterminant dans l'utilisation de la radio.

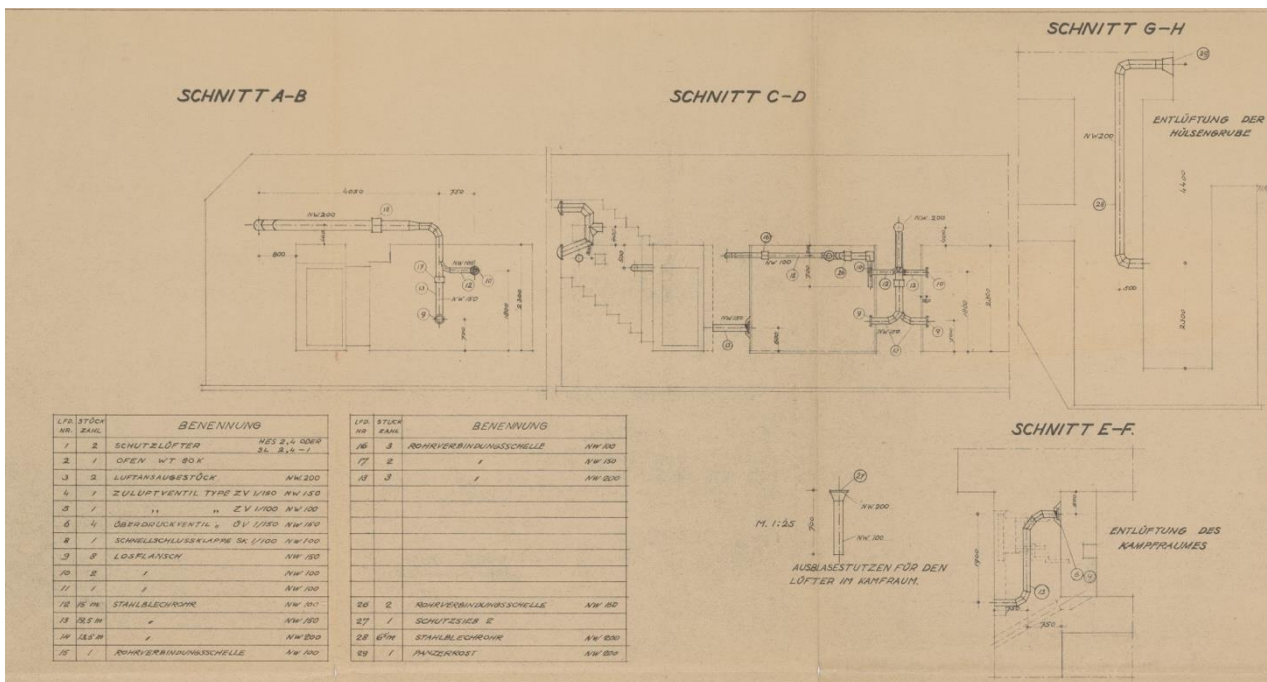
Annexe n°13 : Les abris dits « actifs » - Le R631

Figure n°1 :

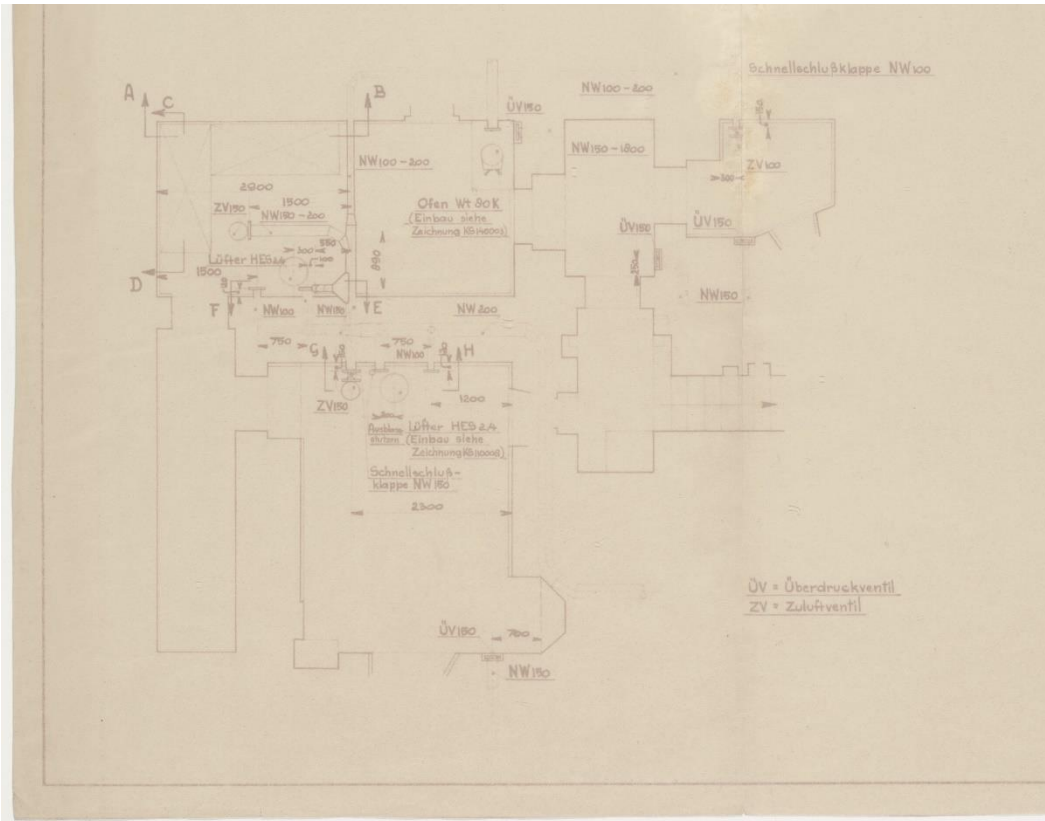


SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre, plan du bunker R631, sans local annexe.

Figure n°2 :

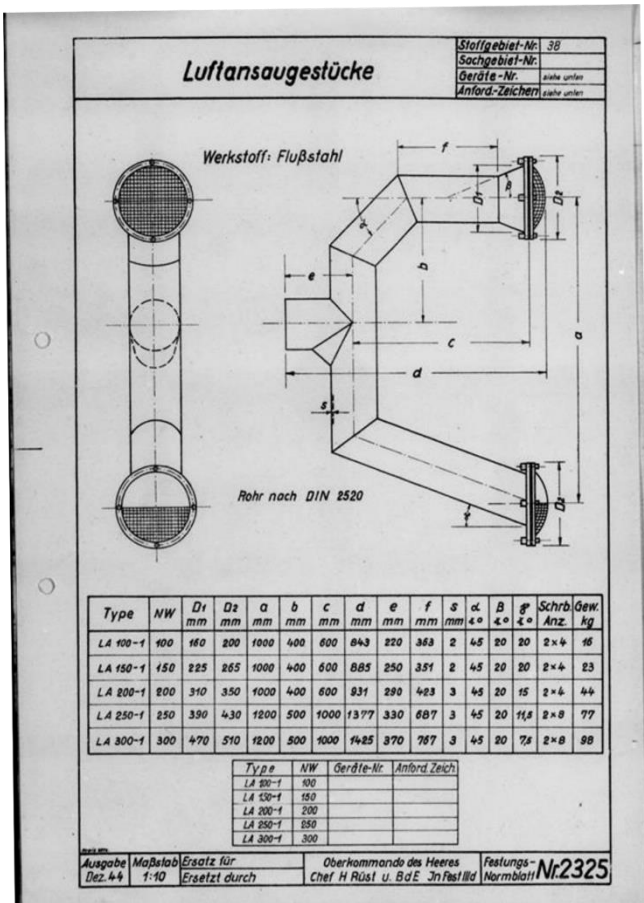


AN des Pays-Bas, cote 1035. Coupes du système de ventilation du R631.



AN des Pays-Bas, cote 1035. Système de ventilation complet du R631.

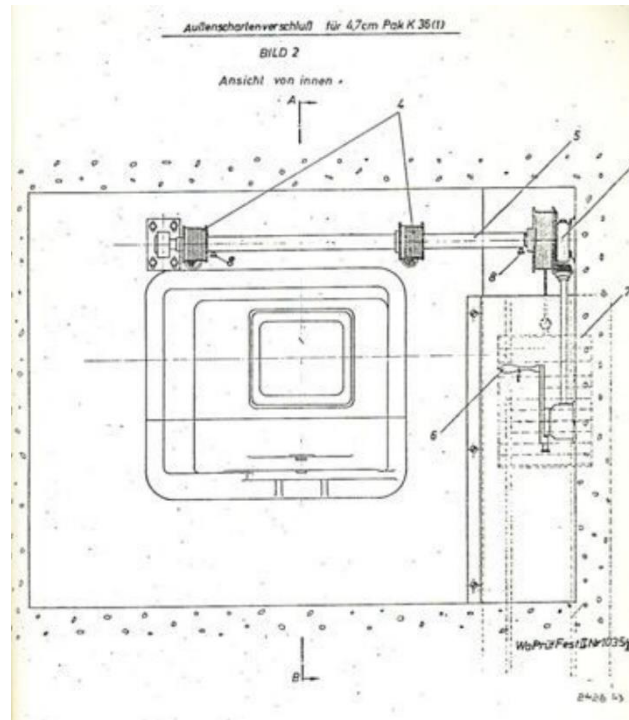
Figure n°3 :



Ci-contre, schémas de la pipe d'admission d'air extérieur pour le système de ventilation du R631. À noter que plusieurs dimensions peuvent être utilisées.

Source : OBERKOMMANDO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

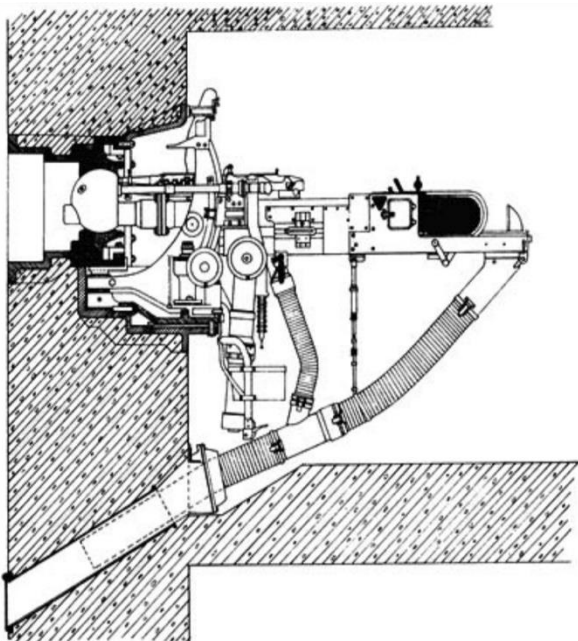
Figure n°5 :



Système à contrepoids et à poulies permettant l'obturation de l'embrasure à l'intérieur du R631.

Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

Figure n°6 :



Ci-contre, coupe du montage du canon 4,7 cm FestungPak sur affût à rotule dans le R631 et de son raccordement à la fosse à douilles.

Source : BÖHM J., Opevnování Ostravska, 1995, p.10.

Fiche descriptive : R631

Cet édifice n'est pas très imposant à l'extérieur puisque ces lignes sont camouflées par un remblai naturel composé ici de sable. En prenant en compte le mur de flanquement, la longueur avoisine les 17 m sur 14 de large. La hauteur est cantonnée à 5,10 m environ pour un volume de béton coulé de 730 m³. La particularité de l'extérieur, hormis son embrasure, est la présence devant celle-ci d'une fosse à douille, communicant avec l'intérieur de la salle de tir¹. D'autre part, ce modèle en particulier ne semble pas répondre tout à fait aux normes du *regelbau*, puisqu'un troisième accès, placé bien plus loin des autres, est présent. L'extension ainsi créée n'est donc pas couverte par la caponnière, qui est installée de sorte à surveiller uniquement les deux entrées prévues par la typologie. Sur cette même façade, il est aussi possible de distinguer deux paires de *luftansaugestücke*² c'est-à-dire deux prises d'air pour les pièces de l'ouvrage. L'entrée, la plus à droite ou bien la plus proche de l'embrasure, mène directement vers un *ringstand*. Le second accès peut être fermé par une grille de type 491P2. En franchissant, quelques marches dirigent vers *l'eingang*³. À gauche dans cet escalier, deux niches permettent de connecter des appareils de communications externes. Arrivés en bas, un créneau de tir de type 48P8 fait face. À sa gauche une troisième niche est présente, celle prévue pour l'installation de la *Stern antenne*. Au sol, se trouve une grille de caniveau canalisant l'eau de pluie. À gauche, la lourde porte à doubles vantaux type 434P01 sécurise les lieux. En bas à sa gauche, se trouve une gaine noyée dans le béton faisant la jonction avec la pièce suivante la *gasschleuse*. Le bunker est muni de soupapes de surpression⁴ NW 150 de 23 cm de diamètre. En progressant un peu plus, une autre porte 434P01 située sur la gauche ferme la caponnière dans laquelle un tireur peut prendre place, protégé derrière un créneau de type 48P8. En passant la porte étanche 19P7 à droite, la pièce de vie des soldats se dessine. Celle-ci d'une taille modeste de 5 m par 2,5, garantit à la garnison, composée de six hommes, un abri sûr. Sur la gauche, en entrant, se tient un poêle de forteresse WT80K. Juste à côté, se trouve l'issue de secours fermée par une plaque blindée de type 410P9. Transcrivant le même schéma que l'on peut retrouver au sein du R600, deux rangées de lits couchettes de trois étages, ainsi qu'un mobilier compact composé d'une table et de coffres assurent un minimum de confort. Il peut être possible que les murs puissent être recouverts de lambris. La ventilation est assurée par les modèles HES 2,4 m³ ou bien SL 2,4 - 1⁵ qui peuvent être installés dans cette première pièce⁶. Il est important de savoir que ces deux modèles ont la possibilité d'être mis en marche par l'intermédiaire d'un moteur électrique, ou bien manuellement lorsqu'il y a une coupure de courant. Ce dispositif est alors raccordé à l'une des paires d'admissions en air situées à l'extérieur. En continuant, une porte à deux vantaux au fond à droite ouvre la salle réservée aux munitions. Tout de suite à gauche, un autre accès similaire permet d'aller dans la *Kampfraum*. Dans cette salle un ventilateur HES ou SL 2,4 m³ est aussi présent en vue d'apporter de l'air frais et sain aux artilleurs. Dans le but d'être en lien constant avec le PC voire le PDT, un téléphone de forteresse câblé par une gaine blindée est bien sûr présent. Le 4,7 cm FestungPaK équipant cette casemate a un débattement de 45° de chaque côté, avec une hausse comprise entre - 15 ° et + 12°. La cadence de tir est de 15 à 20 coups/min. La MG 37 (t) jumelée au canon est chambrée en 7,92 x 57 mm avec une cadence de 500 à 700 coups/min.

¹ BÖHM J., *Opevňování Ostravska*, 1995. Voir annexe n°13 – fig. 6.

² OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°13 – fig. 3.

³ C'est-à-dire l'entrée.

⁴ Voir annexe n°4 – fig. 13.

⁵ SL : *Schützlüfter*, littéralement « ventilateur de protection ».

⁶ OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°13 – fig. 4.

Annexe n°14 : Les abris dits « actifs » - Le R219

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue du blockhaus R219 à double embrasure à Saint-Jean d'Orbestier (Sa17). À noter la présence d'une première casemate R600 et les vestiges de tranchées.

Figure n°2 :



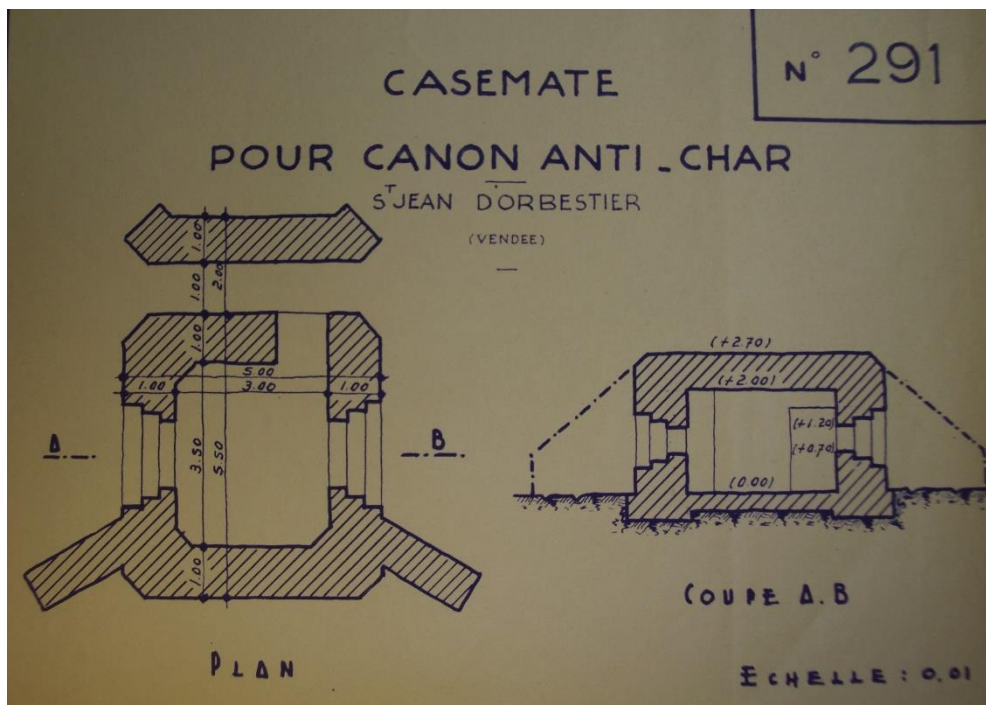
SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Photographie de l'embrasure du R219 construit à la Tranche-sur-Mer (Sa86). À noter le camouflage façon « briques ».

Figure n°3 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Photographie aérienne du R219 à la position Sa86 à la Tranche-sur-Mer où l'on distingue l'ouverture d'un tobrouk.

Figure n°4 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Plan de la casemate R219.

Fiche descriptive : R219

À l'extérieur, ce bunker montre un exemple particulièrement étrange puisque les deux embrasures sont strictement symétriques. Deux paires de murs de flanquement garantissent aux deux créneaux opposés d'être abrités du feu ennemi. À leurs bases, sont coulés deux glacis à crénelures préservant les servants de la pièce des éclats d'obus¹. Pour rentrer à l'intérieur, deux accès face-à-face sont possibles, eux aussi abrités derrière un imposant mur d'un mètre de béton environ. Cette cloison dissimule en réalité un couloir où se trouve la véritable entrée du bâtiment. Une particularité est toutefois à remarquer concernant la position de Saint-Jean d'Orbestier. En effet, contrairement à l'exemplaire de la position Sa17, celui implanté à la Tranche-sur-Mer se voit complété d'un tobrouk à son sommet, lui assurant une protection rapprochée².

L'entrée de cet édifice est fermée par une grille de type 491P2 ou bien d'une simple porte en bois. En la franchissant, une salle de combat étroite se dessine. Effectivement, mesurant 3,50 m de long sur 3 de large, le canon 50 KwK 38 L/42 placé en son centre empiète sur l'espace où évoluent les soldats. De plus, cette arme est fixée sur un affût lui permettant d'établir une rotation à 180°, passant d'une embrasure à une autre. Le tube de l'arme passe donc à travers une saignée dans le mur opposé, lui offrant cette liberté d'action. Ce système peu conventionnel trahi indéniablement une certaine volonté d'économie dans les moyens défensifs mis à disposition de la troupe. Ce souhait se remarque également au niveau de l'épaisseur des murs, où seulement un mètre de béton est coulé, démontrant une certaine fragilité comparée aux autres casemates disposant d'au moins 2 m de largeur.

¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir annexe n°14 – fig. 1., fig. 3., et fig. 4.

² SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir annexe n°14 – fig. 3.

Annexe n°15 : Les abris dits « passifs » - La guérite du câble sous-marin

Figure n°1 :

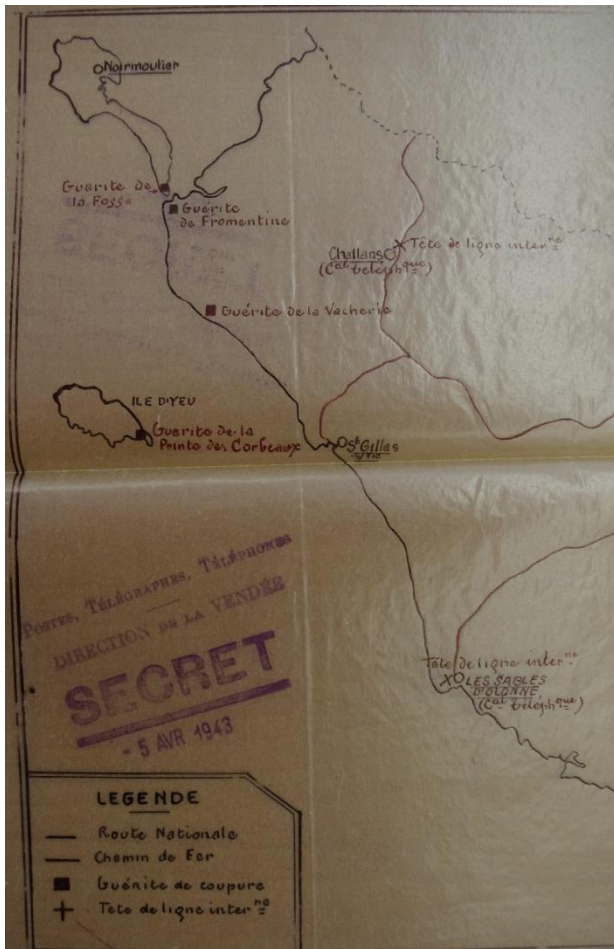


Photographie de la guérite téléphonique, s'apparentant de loin, à une construction civile. Au loin, les immeubles de Saint-Jean-de-Monts. ©Graffard T.



La guérite, avec sa protection bétonnée de l'entrée et sa porte aux couleurs des télécoms. ©Graffard T.

Figure n°2 :



MEDION DE POITIEUX.
Département de Vendée.

SECRET

Liste des points sensibles secondaires de Vendée

Localités	Désignation des points sensibles		Emplacement topographique	Equipes de sécurité
	Réseau	Installations		
<u>Challans</u>	Tête de ligne interurbaine	Centraux téléphonique et télégraphique et répartiteur	VF Roche-Challans PK 55.120 rez-de-chaussée	équipe de 2 agents --d°--
<u>Fontenay-à-Comté</u>	Guérite coupure s/VP.	--d°--	VF Fontenay-Breuil-Barret PK. 29.725 Hôtel des Postes - rez-de-chaussée	--2-- --3--
<u>Luçon</u>	--d°--	Centraux téléph. et télégr. et répartiteur	VF Nantes-Rochelle PK 112.570 rez-de-chaussée Hôtel des Postes	--2-- --3--
<u>Les Herbiers</u>	Tête de ligne interurbaine		VF du TV Roche-Herbiers à 785 du bureau de Poste	--2--
<u>Foussauges</u>	--d°--		N.N. 110 à 115 m du bureau de Poste	-
<u>Montaigu</u>	--d°--		1 R de la Bouchérie	-
<u>Fromentine</u>	Guérite d'atterrissage de câble sous-marins		à 800 m au Sud-Ouest de l'embarcadere	-
<u>La Fosse (Barbâtre)</u>	--d°--		Extrémité Ssd Ile Noirmoutier à 5.400 m. de Barbâtre	-
<u>La Pointe des Corbeaux (Ile d'Yeu)</u>	--d°--		Extrémité Est de l'Ile d'Yeu près du aérophore de la pointe des corbeaux	-
<u>La Vacherie (St-Jean de Monts)</u>	--d°--		Sur littoral entre St-Jean de Monts et N.D. de Monts	-

La Roche-sur-Yon, le 5/4/1943.
- Le Directeur -

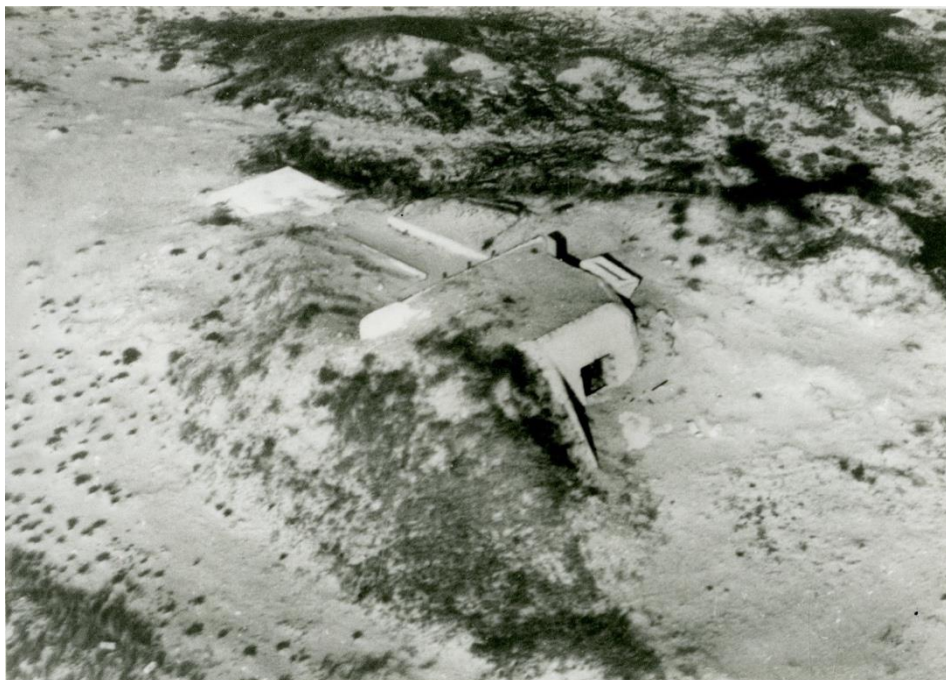
AD 85, cote 1 W 79. Documents de 1943 concernant les points sensibles en Vendée, dont les lignes téléphoniques avec leurs guérites de coupure.

Fiche descriptive : guérite téléphonique de la Vacherie

Par cette architecture étonnante, l'épaisseur des murs de cette guérite trahit un usage exclusivement militaire. L'entrée reçoit devant elle un imposant bloc de béton, protégeant ainsi l'accès. Le camouflage du bâtiment reste réussi, avec un toit en pente douce, fait également de béton. Le dessin esthétique de celui-ci semble particulièrement attentionné, et ne figure pas au sein du *regelbau*. L'actuelle porte d'entrée affublée d'un logo des Télécoms, telles les cabines téléphoniques, fait penser à une réutilisation éventuelle par les services français plus tard. C'est en découvrant l'intérieur que l'origine germanique s'est confirmée. La traditionnelle peinture blanche couvrant les murs est encore présente. À certains endroits, des manques de peinture dessinent les silhouettes des appareils installés par les troupes allemandes. En effet, les composants sont d'abord installés, puis les murs sont peints dans un but clairement économique. L'emprise au sol n'est pas très étendue, mais certains câbles ressortent encore de la dalle de béton.

Annexe n°16 : Les abris dits « passifs » - La plateforme du R612 à Sa64

Figure n°1 :



AMSO, cote 13Fi. Photographie aérienne de la position Sa64. On remarque distinctement la plateforme et l'ouvrage maçonné à la gauche du bunker.

Figure n°2 :



La position Sa64 de la Grenouillère en septembre 2017. La plateforme est visible à droite, mais aucune trace du bâtiment à gauche. ©Graffard T.



Détails des inscriptions sur le parapet lors de la destruction du R612 en février 2018. ©Graffard T.

Fiche descriptive : le site de la Grenouillère

Le site de la Grenouillère (Sa64) au nord des Sables-d'Olonne se compose d'un R667 couvrant le Havre de la Gachère et d'un R612 dirigé vers l'approche du port des Sables. Ce dernier ouvrage, récemment démoli (février 2018), jouxte une plateforme bétonnée protégée par un parapet conduisant vers l'entrée du R612. De plus, une structure, elle aussi maçonnée, est présente à gauche du bunker¹. Soixante-quinze ans après, les lieux ne ressemblent plus à ce qu'ils étaient, d'où plusieurs hypothèses pour ces deux appendices. Suivant les relevés pris sur place, la plateforme peut avoir deux utilités. Soit un espace d'entretien pour la pièce d'artillerie, ou bien un abri pour les soldats. Toutefois, cette dalle de béton est très fragile et assez mince², ce qui permet de conclure sur un usage limité comme ce qu'énonce la première supposition. En effet, aucun reste de fixation pour un édifice en bois ou en tôle n'est présent sur les vestiges de la dalle de béton. Des points d'ancrage pour une telle structure temporaire auraient été très facilement remarquables dans le ciment. En ce qui concerne le bâtiment le long du bunker, il en est de même. Aucune trace de débris ou de gravats pouvant correspondre à cet édifice n'a été remarquée. Sa fonction demeure tout aussi énigmatique, peut-être un bassin de récupération d'eau de pluie ?

¹ Comme le montre la photographie annexe n°16 – fig. 1.

² Voir annexe n°16 – fig. 2.

Annexe n°17 : Les abris dits « passifs » - Les soutes à munitions de la pointe du Payré

Figure n°1 :



*Photographie d'une soute à munitions en béton coffré à la pointe du Payré (Sa77).
©Graffard T.*

Figure n°2 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue aérienne de la pointe du Payré où l'on distingue le R600b, les deux soutes à munitions et l'ancien tracé des tranchées.

Fiche descriptive :

Les soutes à munitions construites sur le site de la pointe du Payré montrent d'indéniables subtilités architecturales. Celles-ci sont édifiées sans aucun doute avec le surplus de béton des autres ouvrages présents au sein de ce point d'appui, c'est-à-dire les deux R600b, ainsi que le tobrouk gardant l'entrée du site. Le premier artefact¹ se montre complètement découvert des sédiments qui l'entouraient à l'époque. Ainsi, par les traces de coffrage, il est possible d'observer la volonté d'élever une construction aussi solide que les bunkers « actifs ». En outre, cela démontre également le souhait d'établir un bâtiment dédié à la logistique du lieu se montrant capable d'assouvir de manière totale les besoins de la troupe lors d'un éventuel combat. Toutefois, la fonction de cet ouvrage n'est pas certaine. Effectivement, le sable, dans ce milieu très exposé aux vents, a une tendance à se déplacer facilement, d'où une reconstitution du rôle, mais aussi de son intégration originale par rapport au point d'appui, qui reste difficile. La présence d'un toit en matière semi-permanente devait recouvrir ce bâtiment, à l'image d'un toit fait de tôles ou en bois garantissant une protection simple. Celui-ci peut être réalisé en tissu de camouflage pour mieux se confondre avec l'environnement. Ces matériaux ont dû faire le bonheur des pilliers lors de la retraite allemande. La deuxième infrastructure présente sur les lieux ne peut plus être observée à cause de la végétation de chênes verts, mais aussi du sable qui se déverse littéralement dans ce genre d'édifice. Cependant, selon les photographies d'archives aériennes², il semblerait que cette deuxième soute à munitions soit du même acabit que la première structure, c'est-à-dire en béton coffré et semi-enterré. Des débris sont encore très présents sur les lieux et témoignent du passé tumultueux de cet endroit. Mais ces derniers ne sont malheureusement pas identifiables vu leurs états.

¹ Voir annexe n°17 – fig. 1.

² SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Voir annexe n°17 – fig. 2.

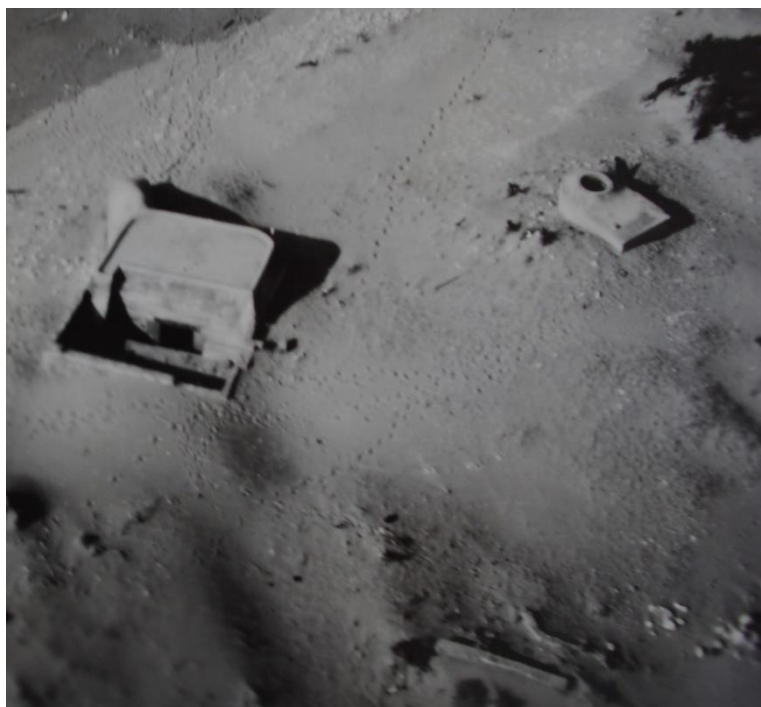
Annexe n°18 : Les abris dits « passifs » - L'abri de la plage du Rocher

Figure n°1 :



Photographie actuelle de l'abri à la plage du Rocher (Sa81). ©Graffard T.

Figure n°2 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue aérienne de la position Sa81 avec au premier plan l'entrée vers l'abri en question.

Fiche descriptive : l'abri de la plage du Rocher

Ce bâtiment, très différent de ceux que l'on a pu décrire plus haut, est implanté à proximité d'un des R667 couvrant la longue plage du Bouil, s'en allant vers Saint-Vincent-sur-Jard. Apparaissant aujourd'hui découvert, il ne reste de cet ouvrage que trois murs en béton armé en plus de son entrée édifiée en pierre de pays¹. De forme rectangulaire, il mesure approximativement 6 m pour 3 de large. L'entrée est donc protégée par un semblant de SAS fait d'un astucieux assemblage de pierres, de briquettes et de ciment. Étonnamment représentatif du manque de ressources, mais aussi d'une volonté de rapidité de construction, cet abri montre un certain empressement d'achever les défenses du littoral. Il convient que des roches superposées entre-elles n'apportent pas la même protection qu'un mur de 80 cm d'épaisseur fait en béton armé. « L'antichambre » mène vers l'entrée du bâtiment, qui a été construit en béton coffré. Sur ce mur, de part et d'autre de l'accès, il semble utile d'observer deux petites ouvertures qui paraissent être des bouches d'aération. Cependant, la forme et les dimensions de celles-ci font penser aux systèmes d'évacuation des douilles au sein des R667, mais leurs sens sont ici inversés si l'on compare à ce que l'on peut remarquer dans le bunker. L'action, ici, allant de l'extérieur vers l'intérieur de la soute. Partant de cette hypothèse, l'idée d'une réserve de munitions est donc renforcée. Toutefois, l'installation de lits de camp reste tout à fait plausible pour accueillir la troupe en ces lieux. Cette première paroi, en plus de celle constituant le fond de l'abri, permet de nous pencher sur le type de matériaux employé pour le toit. Deux saignées semi-circulaires sur ces cloisons témoignent de l'utilisation d'une tôle dite « métro ». Cette plaque métallique ondulée est très largement utilisée soit dans les blockhaus « actifs » pour en faire le plafond ou soit dans les abris « passifs » comme c'est le cas ici. Le terme allemand pour désigner les ouvrages équipés d'un tel appendice est l'articulation *Wellblech* signifiant « tôle ondulée ». Enfin, deux petits murets en béton constituent les flancs de l'ouvrage, et garantissent à la tôle de ne pas glisser de chaque côté. De cette manière, le tout est recouvert de sable en vue de rendre la soute ou l'abri indétectable vu du ciel². L'appartenance de cet édifice à la SK reste indéniable vue le rapprochement architectural qu'établit cette construction, où l'intention est de donner au tout une forme normalisée voire conventionnelle malgré un déficit des ressources.

¹ Voir annexe n°18 – fig. 1.

² SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir annexe n°18 – fig. 2.

Annexe n°19 : Les abris dits « passifs » - Les défenses souterraines

Figure n°1 :



Ci-contre, vestiges d'un des souterrains à la position Sa85 à la Tranche-sur-Mer. On y distingue nettement l'usage de briques et l'arc en plein cintre formant le plafond.
©Graffard T.

Figure n°2 :



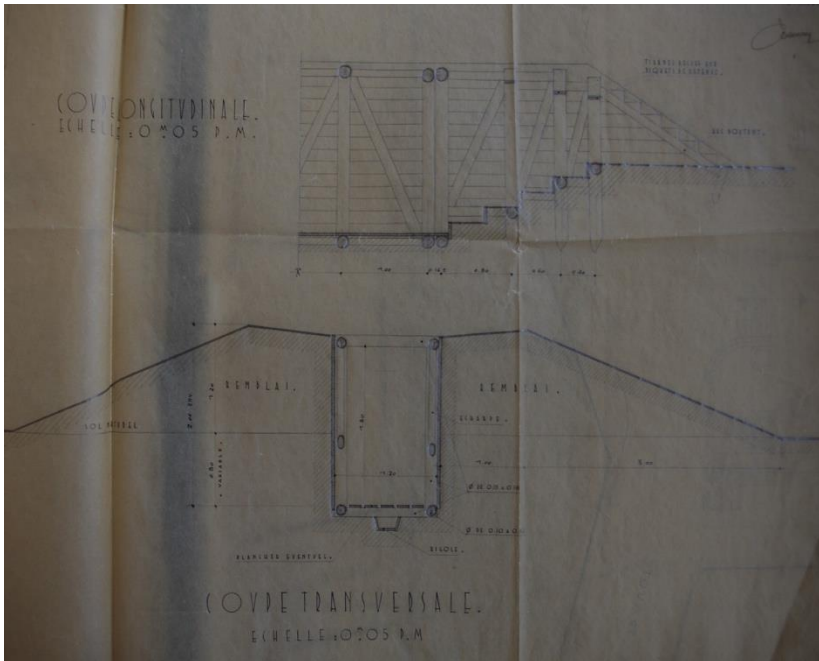
SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue aérienne de la position Sa85, peu après son abandon par les troupes allemandes. À noter les différentes entrées des souterrains menant vers les blockhaus.

Fiche descriptive : les tunnels

En vue de construire les tunnels couvrant les troupes des actions de l'aviation ennemie, les Allemands ont vraisemblablement réquisitionné des briques creuses que l'on retrouve à de nombreux endroits sur la côte, voire sur l'île de Noirmoutier. Puis, après avoir dressé les parois, un arc en plein-cintre forme le plafond du souterrain par le biais de briques plus petites. Ces ouvrages, très rudimentaires, offrent néanmoins un confort d'usage garantissant aux militaires de transiter librement entre les bunkers. Cependant, l'usage de la brique impliquerait une grande fragilité à l'ensemble si une bombe venait à éclater à proximité. Cela entraînerait des conséquences dévastatrices, ensevelissant les hommes et dévoilant l'existence du réseau de souterrains.

Annexe n°20 : Les abris dits « passifs » - Les tranchées en bois et bétonnées

Figure n°1 :



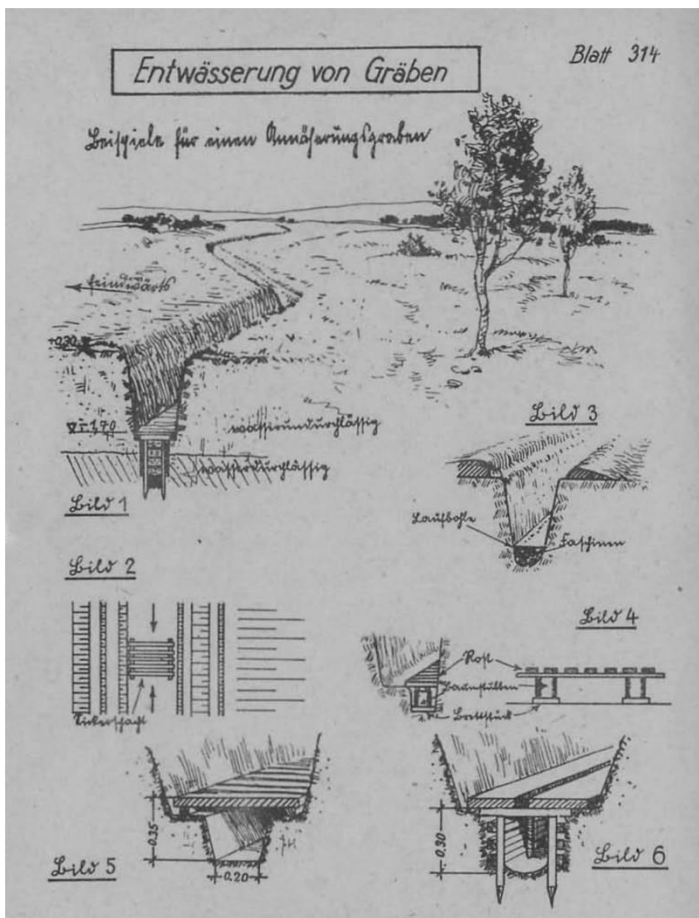
AMSO, cote 25Fi. Ci-contre, vues transversales d'une tranchée faite en bois.

Figure n°2 :



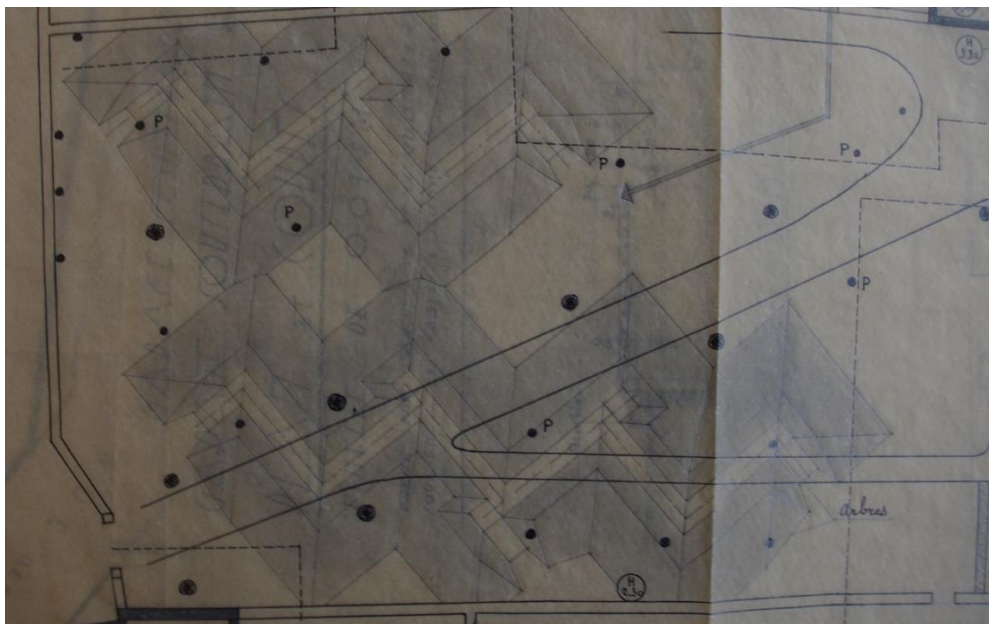
*Ci-contre, vue aérienne datant de 1947 de la position Sa13 à la Chaume. On distingue deux R669, un poste de direction de tir R636, un abri R502, trois encuvements ainsi qu'au nord, des tranchées bétonnées.
Source : Géoportail.*

Figure n°3 :



Ci-contre, schémas explicatifs de plusieurs techniques relatives à l'évacuation de l'eau au sein des tranchées. On distingue nettement que les parois ne sont pas droites mais légèrement inclinées, garantissant un meilleur maintien du terrain.
Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau, Berlin, OKH, juin 1944.

Figure n°4 :



Fiche descriptive : Les tranchées en bois et bétonnées

La première des techniques en vue de réaliser des tranchées semble se porter sur l'utilisation du bois. Cette méthode reste la plus économique, puisque de lourds rondins de bois sur lesquels s'appuient des planches permettent de stabiliser le terrain. Ce système exige moins de matières premières puisqu'un grand nombre de forêts sont présentes à proximité des points d'appui¹. Toutefois, lors de bombardements massifs, le bois reste un matériau relativement fragile face aux explosions. Sous les effets du souffle des bombes, les tranchées en bardage ont tendance à s'éventrer plus facilement. D'ailleurs, il en est de même pour les balles tirées par l'aviation qui traversent sans effort ce type de protection. C'est pourquoi la deuxième solution utilise soit du béton, soit un assemblage de briques. Ce procédé semble toutefois réservé à des sites d'importance comme à la Chaume². Cela évite les inconvénients des versions en bois et apporte une meilleure efficacité dans un milieu dunaire.

Ayant une expérience certaine dans la construction de tranchées depuis la Première Guerre mondiale, les Allemands ont aussi pensé à l'évacuation des eaux de pluie ruisselant dans le boyau par l'intermédiaire d'un caniveau surmonté de planches espacées³. Cette technique ayant fait ses preuves, elle est aussi implantée au sein des ouvrages en béton. De plus, le dessin des tranchées ne se fait nullement en ligne droite, comme on pourrait le croire. En effet, une droite ne peut couvrir tous les angles et n'offre que très peu de protection aux soldats. De cette manière, il convient de tracer un dessin en zigzag, créant des angles droits et vifs afin de former des réduits au moyen desquels l'infanterie peut se protéger des tirs et couvrir une plus vaste zone⁴. Des petits abris en bois peuvent aussi être intégrés de manière à constituer des caches de munitions ou bien des renforcements pour se mettre à l'abri. Effectivement, si la tranchée commence à être prise, un dessin en ligne droite autorise l'ennemi à faire feu directement sur les troupes. L'avantage de ces réduits à angle droit garantit à l'adversaire une progression plus lente et aux occupants de surprendre leurs adversaires.

¹ AMSO, cote 25Fi. Voir annexe n°20 – fig. 1.

² Géoportail, date 1947, secteur la Chaume. Voir annexe n°20 – fig. 2.

³ OBERKOMMADO DES HEERES, *Bildheft-Neuzeitlicher-Stellungsbau*, Berlin, OKH, juin 1944. Voir annexe n°20 – fig. 3.

⁴ AMSO, cote 25Fi. Voir annexe n°20 – fig. 4.

Annexe n°21 : Les abris dits « passifs » - Les *Vestark Feldmässigen*

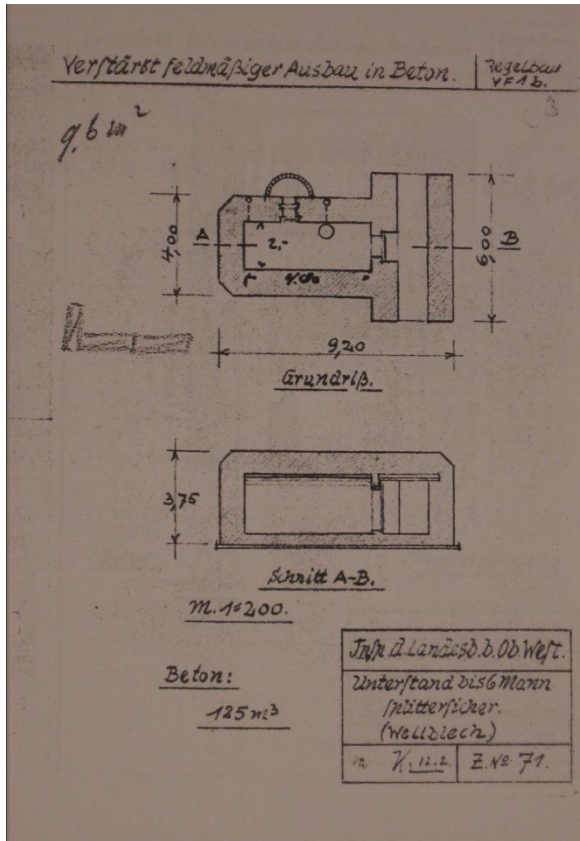
Figure n°1 :



La pointe des Polous actuellement. Vue d'un des abris Vf 1b intégrés à la digue avec comme particularité une extension. Il est à noter que ces versions sont équipées de crochets permettant d'y fixer des filets de camouflage. ©Graffard T.



SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue de la position de la pointe des Polous après-guerre. On remarque deux des quatre abris Vf 1b.



Plan du Vf 1b. À noter que les modèles vus n'ont pas d'issue de secours comme l'indique le croquis.

Figure n°2 :



Photographie prise à l'intérieur de l'abri Vf 1b à la pointe de la République (Sa85). L'entrée principale et une petite ouverture sont visibles, de même que la peinture blanche caractéristique des blockhaus. ©Graffard T.



À l'intérieur du Vf 1b de la position Sa85, où la tôle métro est encore apparante. ©Graffard T.

Fiche descriptive : l'abri Vf 1 b

Sur le site de la pointe des Polous¹, seules les entrées (bouchées aujourd'hui) sont visibles et une partie du toit. Le bunker se présente en forme de « T » avec deux accès de chaque côté permettant de conduire les soldats vers une seule porte. À l'extérieur, le bâtiment reste compact avec une longueur d'environ 9 m pour 6 de large. Ici, les exemplaires sont chacun munis d'une petite cheminée coiffant l'entrée, dont l'ouverture est protégée par des fers à béton croisés, sûrement pour éviter le jet d'une grenade à l'intérieur. Sur le toit de l'habitat à proprement parler, deux autres sorties sont aussi prévues. Les lignes de l'abri sont assez vives avec des parois franches et lisses puis inclinées sur le sommet de l'ouvrage. Il est à noter qu'un des quatre modèles est muni d'une petite extension accolée à l'édifice et ayant sa propre entrée. À l'image du R631, le rôle de cette annexe reste mystérieux, peut-être un local pour abriter une citerne ?

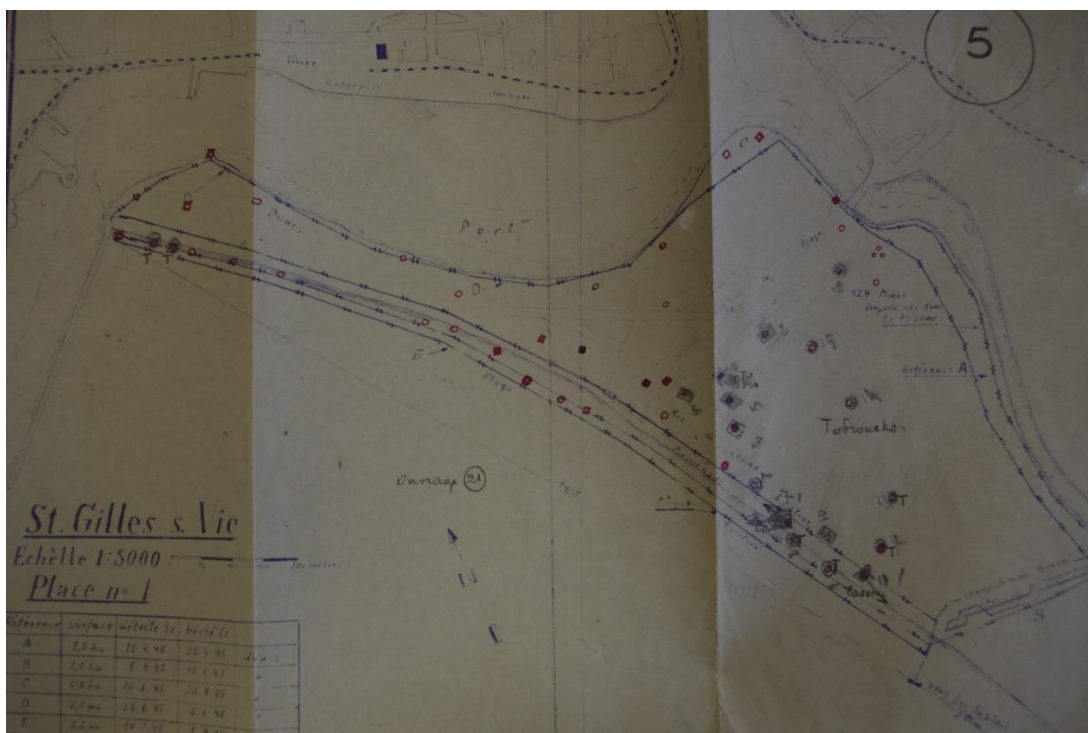
Il est nécessaire de rejoindre la Tranche-sur-Mer et la pointe de la République, afin de s'intéresser à l'intérieur de ces bâtiments. En effet, la position Sa85 autorise d'y observer un autre Vf 1b puisque celui-ci est découvert de sa « protection » naturelle. Ce bloc monolithique², décroché de la dune, permet de pénétrer à l'intérieur. Dedans, l'espace reste très dégradé étant donné son ensablement, mais aussi par un amoncellement de plastique. Toutefois, celui-ci a réussi à garder sa peinture blanche si caractéristique des blockhaus. L'entrée principale se dote d'un dormant permettant l'installation d'une porte en bois aujourd'hui disparue. En haut, à sa gauche, il est possible de retrouver le même type d'ouverture que sur l'abri à la plage du Rocher. En passant la porte, l'abri se révèle très exigü. La tôle métro formant le plafond est encore présente, mais très oxydée. Il faut noter une très grande similarité avec son homologue le Vf 1a qui, quant à lui, utilise des poutres hoyer à la place de la tôle ondulée. Néanmoins, cette architecture reste très fragile et ne permet qu'un abri simplifié pour les troupes.

¹ Voir annexe n°21 – fig. 1.

² Voir annexe n°21 – fig. 2.

Annexe n°22 : Les abris dits « passifs » - Plan des défenses de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Croquis des défenses construites au point d'appui Sa10 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie relevées en 1945.

Annexe n°23 : Les abris dits « passifs » - Le R501

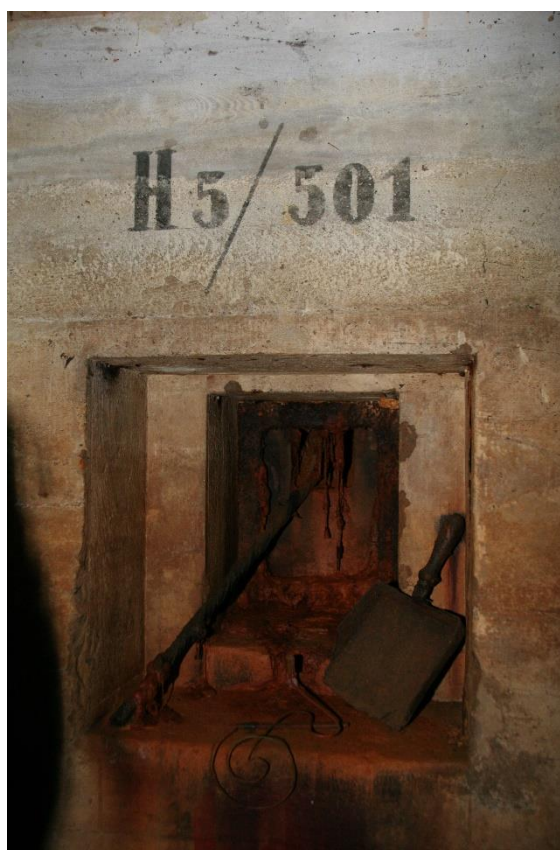
Figure n°1 :



Ci-contre, l'entrée du R501 servant comme réserve d'eau de mer. Deux des trois niches pour le Lichtsprechgerät sont présentes.
Crédits : Institut Villa Notre Dame.

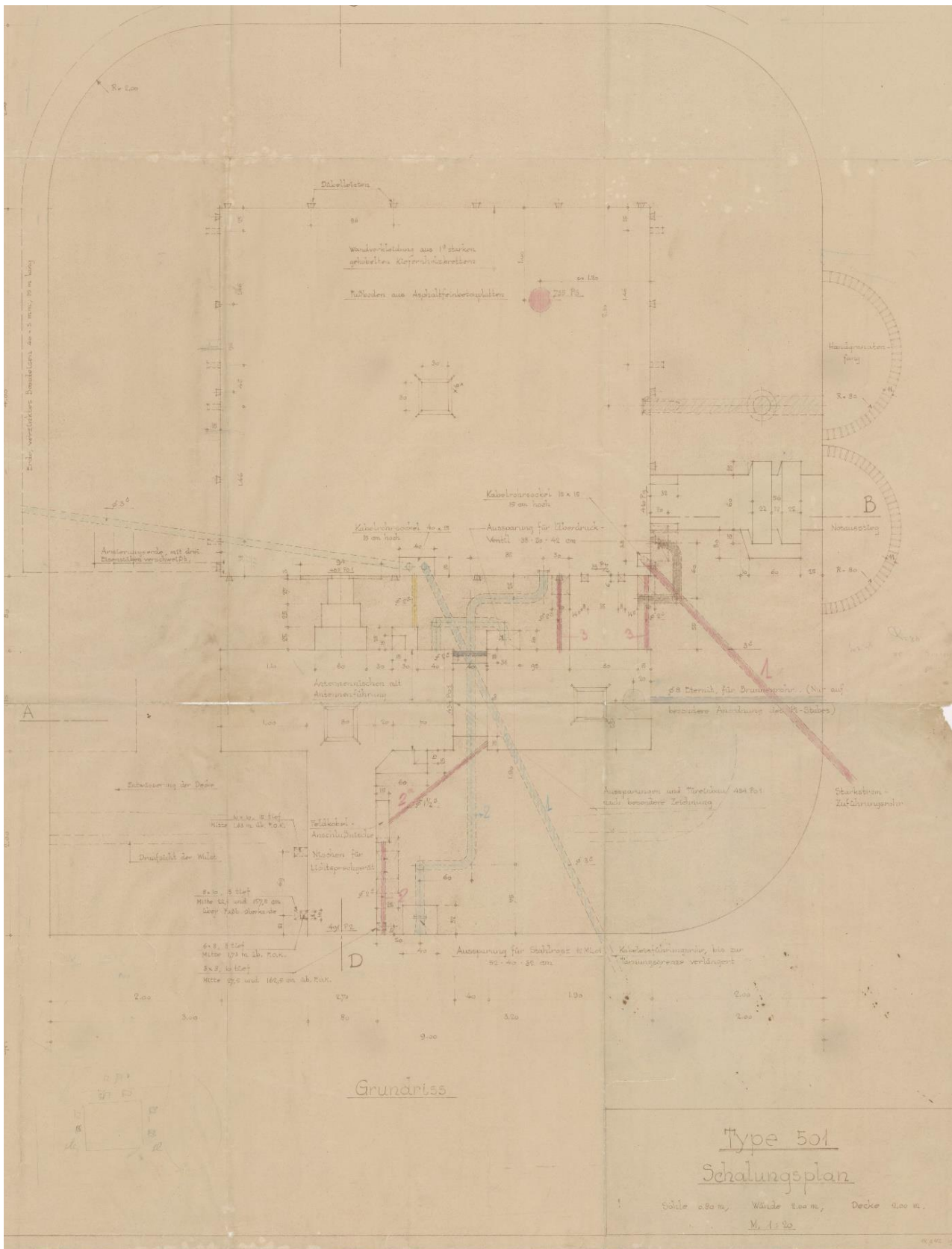


*La mannschaftsraum inondée par l'extraction de l'eau de mer. Crédits :
Institut Villa Notre Dame.*

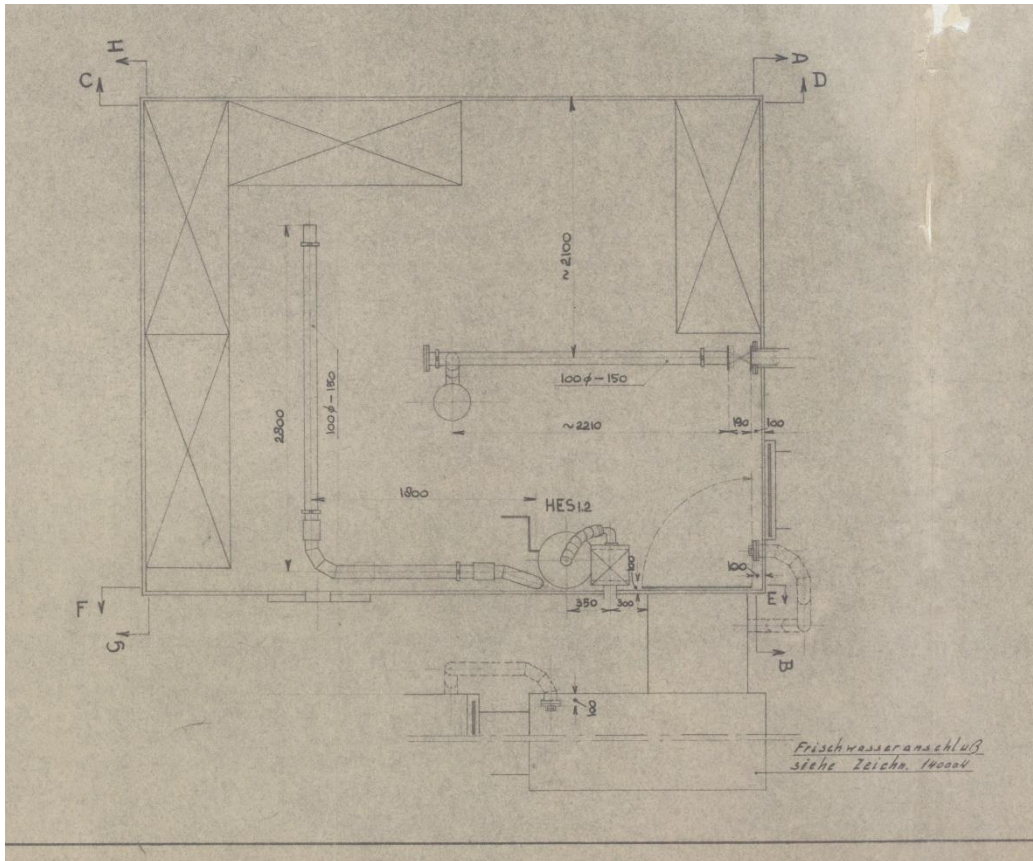


*Vestiges du créneau de tir type 48P8. Le
marquage d'époque signifie qu'il s'agit d'un
R501 réservé à la Heer. Crédits : Institut Villa
Notre Dame.*

Figure n°2 :



AN des Pays-Bas, cote 1032. Schéma complet du R501 avec les différents passages de câbles électriques et les emplacements des équipements.



AN des Pays-Bas, cote 1032. Croquis du système de ventilation au sein du R501 et de l'emplacement des lits-couchettes pour la troupe.

Figure n°3 :



Avertissement signifiant « eau pour désintoxication » écrit dans la gasschleuse.
Crédits : Institut Villa Notre Dame.

Figure n°4 :

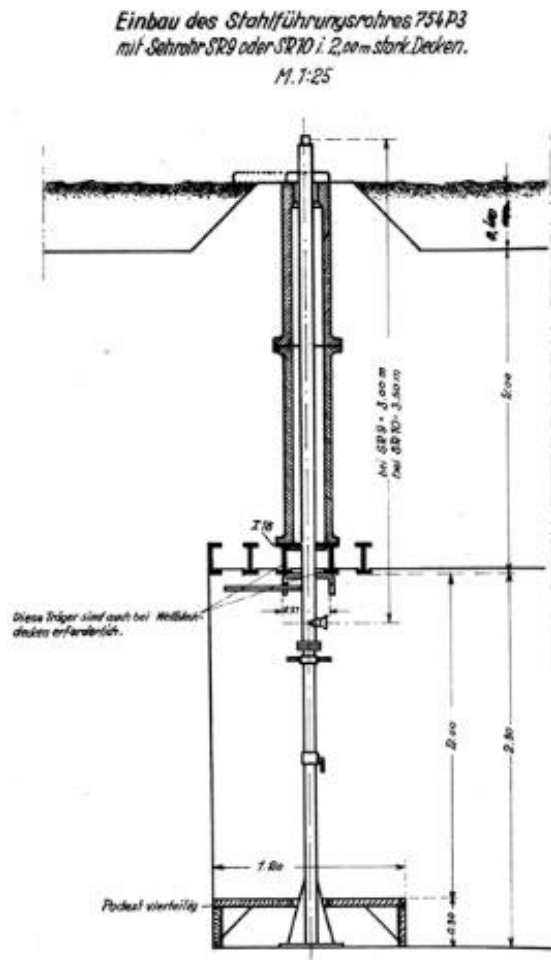


Tube blindé type 735P3 pour périscope SR9 ou SR10. À noter les deux encoches permettant le verrouillage de l'obturateur. Crédits : Institut Villa Notre Dame.



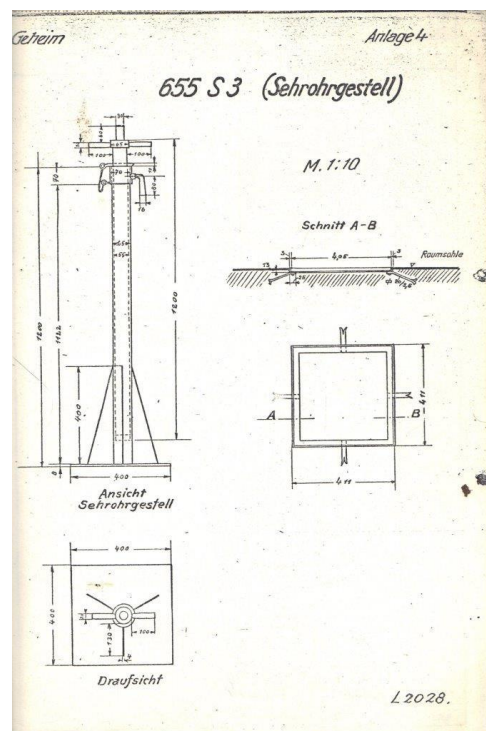
Exemple d'un tube blindé type 735P3 avec son obturateur encore en place et verrouillé. Blockhaus R118c, position Sa70, les Sables-d'Olonne. ©Graffard T.

Figure n°5 :



NARA, cote T78 – R625. Ci-contre à gauche, schéma du montage d'un périscope SR9 ou SR10 au sein d'un abri type. À noter la présence du pied de maintien type 655 S3.

NARA, cote T78 – R625. Ci-contre à droite, croquis du pied 655 S3 soutenant le périscope lorsqu'il est en position. On peut noter la présence d'une plaque d'ancrage du support fixée dans la dalle de béton du bunker.



Fiche descriptive : l'abri R501

Les dimensions extérieures du R501 se veulent très réduites, formant presque un carré avec 9,9 m de long pour 9 de large, mais nécessitant quand même un volume de 356 m³ de béton pour la construction. L'extérieur reste conventionnel, mais n'hérite pas des arêtes vives de ses homologues. Les parois supérieures dessinent une courbure, sauf pour l'angle gauche qui est droit. Sur le toit, deux petites ouvertures sont visibles. La première, en métal galvanisé, sûrement du zinc, est dédiée à l'évacuation des fumées du poêle. La deuxième bouche reçoit un volet en acier blindé dont on déterminera l'usage un peu plus loin. Un seul accès est présent sur une des faces de l'ouvrage, avec à sa droite une bouche d'aspiration d'air de type 12 ML01.

L'entrée est protégée par une grille de type 491P2, puis fait face à un créneau de tir modèle 483P01. Ensuite à l'angle droit, une porte blindée étanche à deux vantaux ferme l'abri. À l'image des autres abris « actifs », trois niches, à droite, figurent dans le béton¹. Sur les plans², la première d'entre elles est désignée comme *Nischen für Lichtsprechgerät* ou niche pour « luminophone »³. La deuxième cavité située juste en dessous permet le rangement des amplificateurs, pour l'utilisation du *LiSpr.80*. La dernière niche légèrement moins profonde est déléguée à la connexion de câbles dits de « terrain » (*Feldkabel*). Cette précision reste encore floue, mais il peut s'agir d'un emplacement pour un boîtier d'interconnexion (*Kabelanschlußstelle*)⁴ pour téléphone de campagne. Le blockhaus devient ainsi un relai téléphonique fixe permettant aux soldats de communiquer lorsqu'ils sont en déplacement dans les tranchées par exemple. Au niveau de l'angle un premier puits à antenne est présent, secondé par un autre à la droite du créneau de tir. Au sol, une grille carrée fait office de caniveau. Enfin, une gaine de surpression en bas à gauche de la porte blindée fait la jonction avec la *gasschleuse*. En entrant dans cette dernière un point d'eau garanti à la troupe de se décontaminer après une exposition au gaz de combat⁵. L'eau est canalisée vers un second caniveau similaire à celui que l'on retrouve dans l'entrée. À gauche, la *mannschaftsraum* s'ouvre derrière une porte blindée étanche type 19P7. Cette pièce de vie⁶ de 4 m sur 5, abrite dix soldats dont les lits couchettes sont répartis le long des murs. La pièce est meublée avec le strict minimum : table, chaises, coffres pour les effets des soldats, ainsi que des râteliers pour les fusils. Le chauffage quant à lui est assuré par un WT80K placé au centre de la chambre pour une meilleure diffusion de la chaleur. La liaison avec le système anti-grenade se fait par le biais d'un tuyau d'un diamètre compris entre 10 et 15 cm. Pour ce qui est de la ventilation au sein de l'abri, celle-ci est assurée par un HES 1,2 m³ aspirant l'air par la bouche située à droite de l'entrée⁷. Une sortie de secours fermée par une porte type 410P2 est aussi présente à droite en entrant dans la *mannschaftsraum*.

Les communications au sein du bunker s'établissent soit, comme on l'a abordé, par le « luminophone », soit par radio ou bien par téléphone. Cette dernière solution est alors implantée à proximité du ventilateur. Les câbles téléphoniques sont blindés et raccordés au

¹ Voir annexe n°23 – fig. 1.

² AN des Pays-Bas, cote 1032. Voir volume II annexe n°23 – fig. 2.

³ Du nom complet : *Lichtsprechgerät 80* ou *LiSpr.80*. Ces appareils de communication par faisceau lumineux sont fabriqués par la firme Carl Zeiss Jena, dont le code de guerre est « blc ». Cette technologie est toujours d'actualité, et a été améliorée par l'utilisation du laser.

⁴ Dans les faits il s'agit d'une prise étanche autorisant le raccordement d'un ou de plusieurs téléphones.

⁵ Voir annexe n°23 – fig. 3.

⁶ Voir annexe n°23 – fig. 1.

⁷ Tracés de couleur bleue sur le croquis. Voir annexe n°23 – fig. 2.

téléphone de forteresse. Le modèle ici peut être le type 38, très répandu dans les abris⁸. Ce dernier doit être relié à un boîtier électrique où trois piles sont placées pour recevoir des appels⁹.

Comme cet abri est dépourvu de poste d'observation afin de scruter les environs, les plans de ce modèle prévoient l'installation d'un périscope par l'intermédiaire d'un tube blindé type 735P3¹⁰. Deux types d'appareils peuvent prendre place dans celui-ci, soit les SR9 ou SR10¹¹. Ces périscoptes sont stockés en premier lieu dans une caisse de transport en bois. Ensuite, en dévissant l'obturateur étanche¹², le périscope peut prendre sa place dans un puits traversant de part en part la dalle de béton armé. Au sol, une fixation métallique type 655 S 3¹³ est prévue lorsque ce dernier est placé dans la gaine. D'où la présence sur le toit d'un volet obturateur en acier massif qui peut être actionné de l'intérieur du bunker de manière à fermer le *Stahlführungsrohr*, autrement dit le conduit. Ainsi, le jet de grenade ou bien les gaz nocifs ne peuvent atteindre les occupants du blockhaus.

⁸ Téléphone basique et étanche à l'humidité. Fabriqué par trois grands manufacturiers : Siemens, A.E.G., ou encore Telefunken, entreprise commune aux deux premières jusqu'en 1941. Sa mise en marche, se fait au moyen d'une petite manivelle que l'on tourne trois fois au minimum afin d'actionner une dynamo envoyant ainsi de l'électricité dans le téléphone.

⁹ Il s'agit de la *Sprechbatterie* placée en dessous du téléphone.

¹⁰ Voir annexe n°23 – fig. 4.

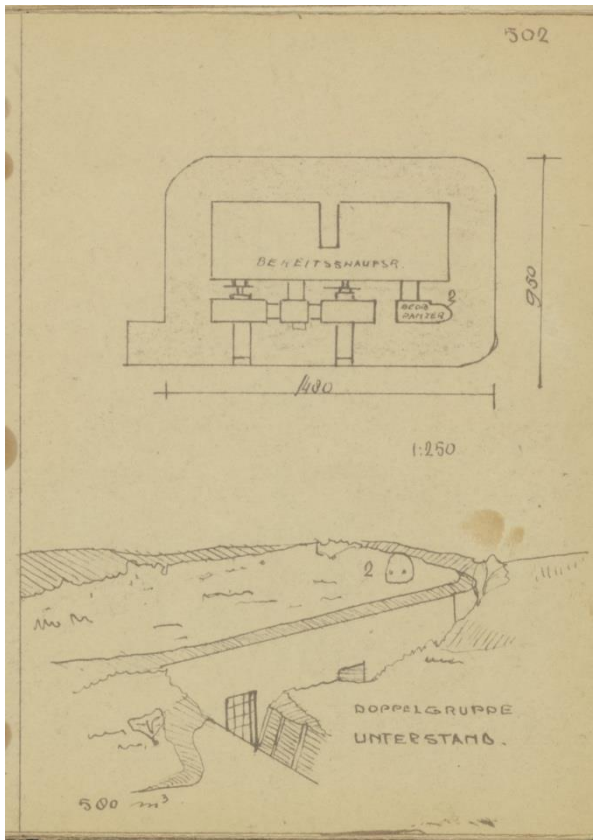
¹¹ « SR » signifiant *sehrohr* ou périscope. Plusieurs types existent en fonction de la longueur du puits traversant la dalle de béton. Ici le SR9 a une longueur de 3 m, alors que le SR10 mesure 3,5 m. Des extensions sont donc à ajouter. Il faut noter qu'ils sont rétractables. NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°23 – fig. 5.

¹² Sorte de « bouchon » qui remplace le périscope lors de son absence dans le puits.

¹³ NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°23 – fig. 5.

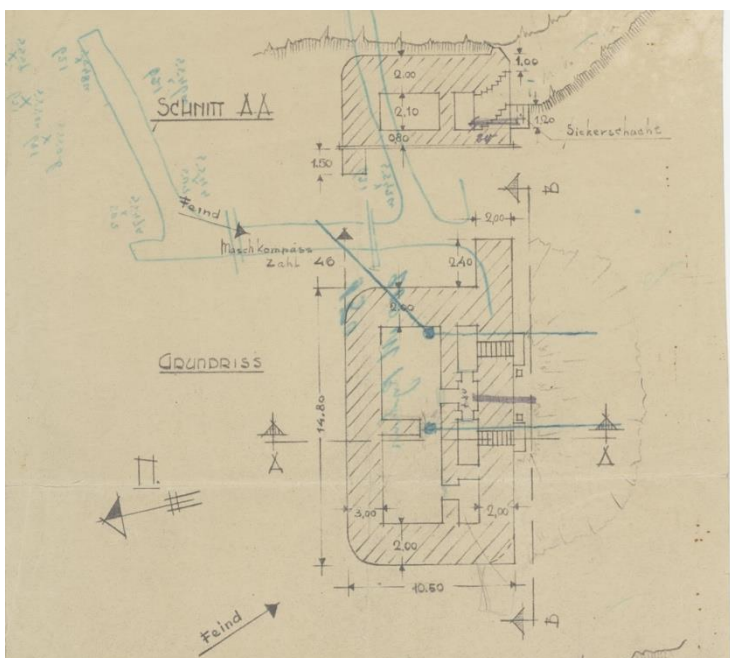
Annexe n°24 : Les abris dits « passifs » - Le R502

Figure n°1 :

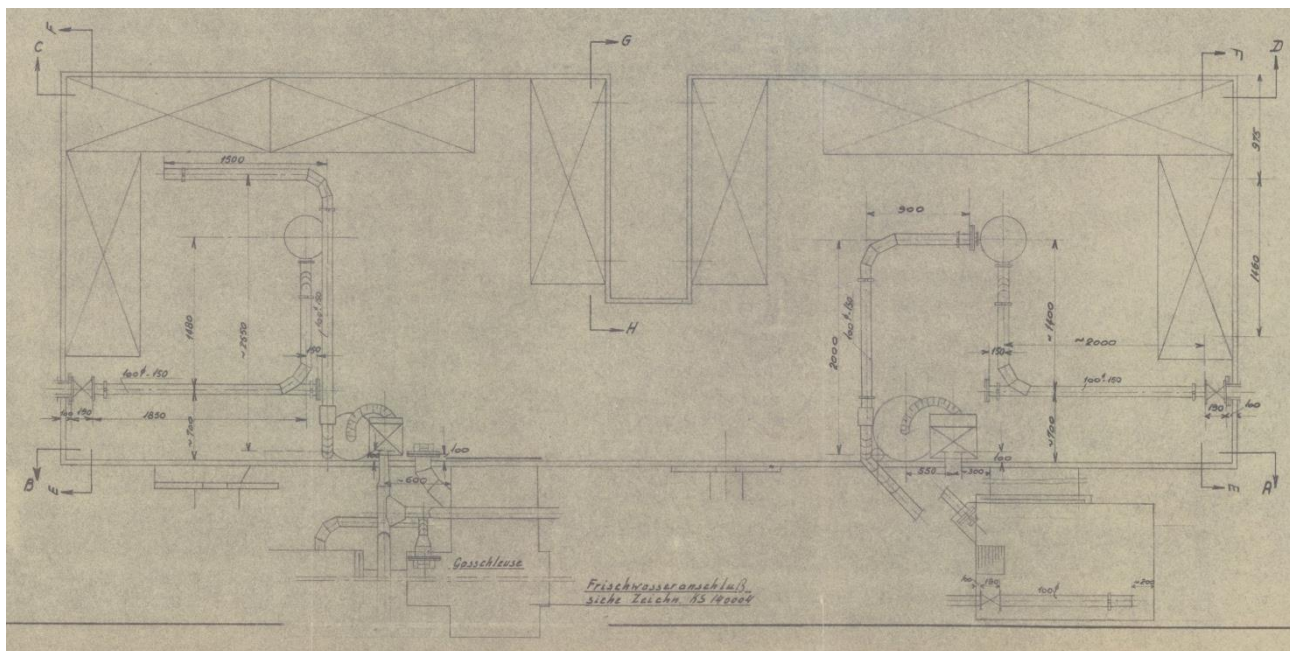


AN des Pays-Bas, cote 1022. Ci-contre, plan et mise en situation de l'abri R502 pour deux groupes de combat. À noter la présence de la cloche d'observation sur le croquis.

Figure n°2 :



AN des Pays-Bas, cote 1033. Ci-contre, plan, coupe et mise en situation de l'abri R502. À noter que les accès sont toujours opposés à l'ennemi (« Feind »).



AN. des Pays-Bas, cote 1033. Plan de la ventilation au sein du R502. À noter la mise en place des lits couchettes dans les deux pièces.

Fiche descriptive : l'abri R502

À l'extérieur, le long de la façade du bunker, il est possible de retrouver deux rangées d'échelons en fer disposés de part et d'autre des accès qui autorisent les soldats à monter sur le toit de l'édifice. Il est aussi important de distinguer la présence de deux prises d'air blindées de type 14 ML01. Autre caractéristique, la présence de cheminées. Tout comme le R501, celles-ci, dont les conduits sont coulés en même temps que le reste du blockhaus, présentent un élément en acier, résistant aux coups portés par les explosions et déflagrations. Puis deux portes d'entrées permettent d'entrer dans l'ouvrage. Il est possible de remarquer sur le plan¹ que les accès sont construits symétriquement et donnent chacun sur une embrasure de tir² armée d'une MG (42 ou 34). Là aussi, des puits pour les *Stern antenne* sont présents, mais dans une seule des deux entrées, tout comme les trois niches pour le *Lichtsprechgerät* et la *Kabelanschlußstelle* pour le téléphone. Ces deux entrées mènent vers la *gasschleuse* qui est protégée par deux portes type 434P01. Ensuite, un endroit garanti à la troupe de se désintoxiquer. Après la porte étanche 19P7, deux grandes salles se dévoilent, séparées par une demi-cloison de 80 cm de large. Le mobilier reste modeste à l'image du R501, avec quatre ensembles de couchettes pour chacune des chambres³. L'hiver, la casemate est chauffée par le biais de deux poêles à charbon WT80K placés, là aussi, au centre. La ventilation au sein de ce blockhaus⁴ reçoit deux types de ventilateurs, un HES 2,4 et son homologue plus petit, le HES 1,2 m³. Ce bunker est relié par câble téléphonique blindé à son PC. et utilise le *Festungsfernsprecher 38* comme téléphone. Une troisième petite salle est dédiée à l'observation des alentours de l'ouvrage. Celle-ci peut recevoir une cloche blindée intégrée dans le béton de la structure ou bien un périscope. La plupart des bunkers R502 en Vendée sont dotés de *Stahlführungsrohr* de type 735P3 ou bien les 754P3 pour les périscoptes SR9 ou SR10. Bien moins coûteux à produire, ils effectuent une tâche tout aussi similaire que les cloches blindées.

¹ AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir annexe n°24 – fig. 2.

² Embrasure de type 483P2 ou bien 48P8 de conception plus ancienne (30 mm de blindage).

³ Voir annexe n°24 – fig. 2.

⁴ Voir annexe n°24 – fig. 2.

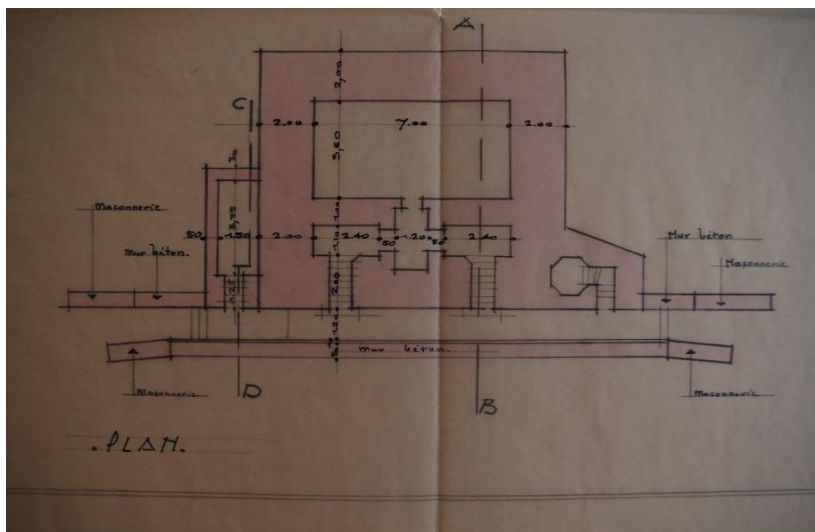
Annexe n°25 : Les abris dits « passifs » - Le R621

Figure n°1 :



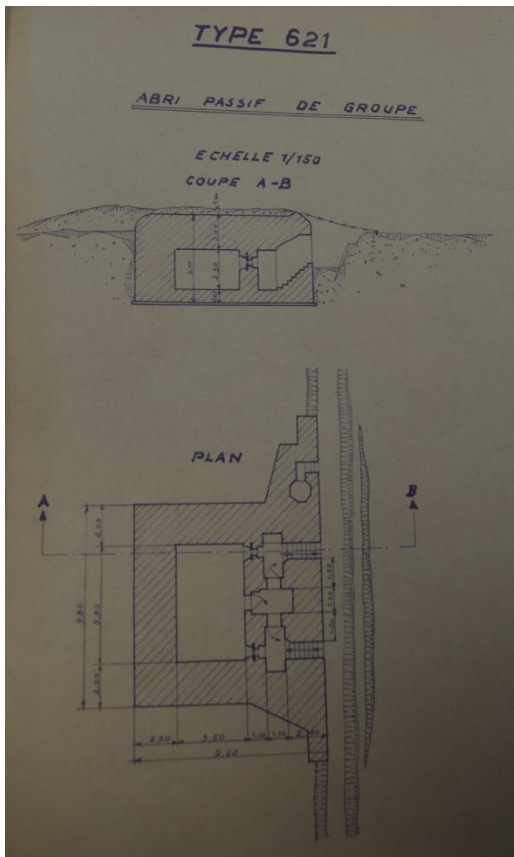
Blockhaus R621 à la position Sa70 aux Sables-d'Olonne. On remarque sur la photographie de gauche, l'aile aidant à retenir le remblai. Puis, sur la seconde, les accès vers le bunker, sécurisés par un muret en béton à droite. ©Graffard T.

Figure n°2 :



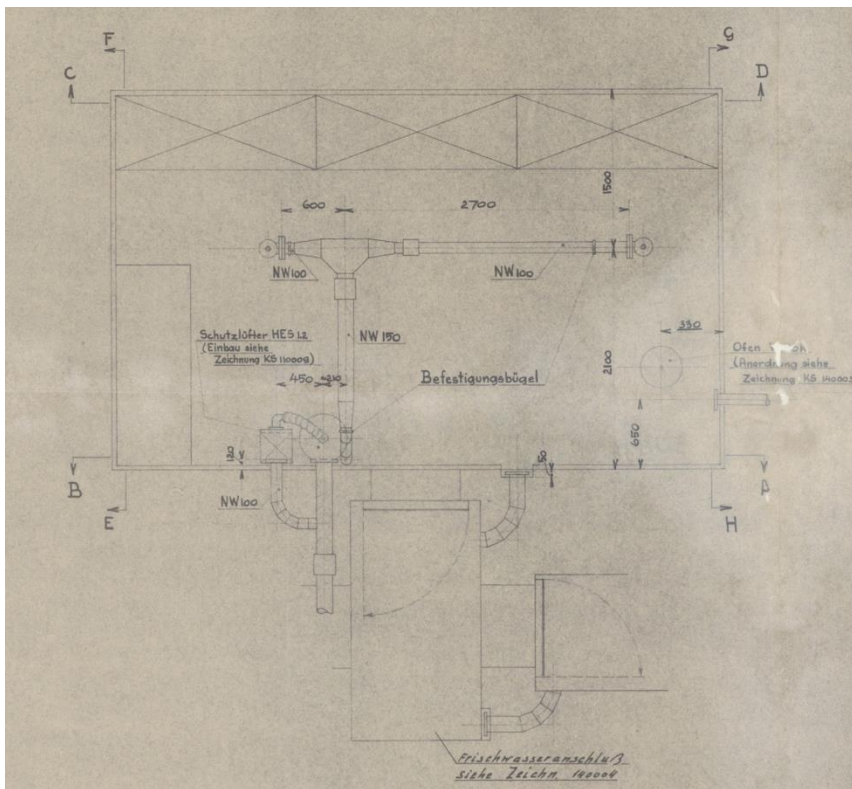
AMSO, cote 25Fi. Ci-contre, plan du R621 dressé par l'architecte des Sables-d'Olonne après-guerre ne montrant pas de créneaux de tir face aux accès.

Figure n°3 :



*SHD – Rochefort, cote 1 W
1852. Ci-contre, plan d'un R621
avec des créneaux de tir face
aux accès.*

Figure n°4 :



*AN des Pays-Bas,
cote 1034. Ci-
contre, plan de la
ventilation et du
chauffage au sein du
R621.*

Fiche descriptive : l'abri R621

Cet édifice de défense « passive » peut apparaître de deux manières. Soit, comme à l'accoutumée, c'est-à-dire enterré, soit il peut être de plain-pied. Dans notre cas, à la position Sa70, l'ouvrage a été construit dans une excavation, puis remblayé par la suite. Avec le tassement du terrain, dont la nature s'apparente plus à une dune, il est possible d'observer les ailes de la structure¹ censées maintenir le sable et aider à la stabilisation de l'ensemble. Ces appendices se doublent aussi d'une crête en ciment sur tout le pourtour du toit, de manière que les sédiments, composant le camouflage, ne glissent pas vers le fossé menant aux accès. L'aspect extérieur ne change pas radicalement d'un R502, puisque le bâtiment présente deux portes d'entrées symétriques l'une à l'autre, dont le fossé de protection a été renforcé par un muret en béton armé². Le sol de celui-ci doit être aussi bétonné avec des évacuations pour l'eau de pluie, mais soixante-quinze ans de sédiments ont eu raison de cette observation. La façade présente une prise d'air pour le système de ventilation du bunker, située entre les deux portes. Sur le toit, une cheminée pour l'évacuation des fumées du poêle et les sorties des puits d'antennes sont présentes. Il est possible de remarquer l'existence d'un tobrouk en vue d'assurer la sécurité rapprochée de l'abri. Comparé au R501, l'extérieur du R621 est donc légèrement plus massif et demande une soixantaine de mètres cubes en plus pour sa construction, soit 410 m³ de béton.

En entrant dans cet abri, l'évolution majeure face au R501 reste l'apparition de deux portes, mais aussi le fait de descendre quelques marches afin d'atteindre le sol du bâtiment. Celles-ci, comme dans le R502, font face à un créneau de tir type 483P2 ou bien 48P8. Toutefois, certains des plans retrouvés ne font pas mention de ces éléments défensifs, comme celui découvert aux Sables-d'Olonne³. En revanche, les relevés trouvés au SHD de Rochefort⁴ font état de cette particularité. Devant l'impossibilité d'entrer dans cet ouvrage en particulier, il semble difficile de se prononcer sur cette question. Après avoir franchi l'une des deux portes à doubles vantaux 434P01, le SAS de décontamination se dessine. Dans un petit recoin, se trouve également une arrivée d'eau courante. En se retournant, la lourde porte étanche aux gaz 19P7 fait face. En l'ouvrant, une petite salle de 5,8 m de long sur 3,60 de large décrit la *mannschaftsraum*, ou pièce de vie de la troupe. À l'intérieur, trois rangées de lits couchettes, composées chacune de trois lits, sont installées sur le mur du fond. Un lit de camp seul, sûrement réservé pour l'officier en charge de la section, est placé à proximité d'un des créneaux de tir. Juste à gauche en entrant, se trouve l'unité de filtration de l'air, de type HES 1,2 m³. Cet appareil, raccordé à la prise d'air extérieure, renvoie l'oxygène purifié via une double tubulure accrochée au plafond, dirigeant l'air de part et d'autre de la pièce. De cette façon, les dix soldats occupant cet espace reçoivent un air sain de tout gaz nocif. Un peu plus loin à droite de la porte d'entrée, est situé le chauffage de forteresse. D'après le *Lüftungsplan*⁵, le type de poêle est différent de celui du R501, puisqu'il s'agit de la variante WT80, sans repose plat. Ce fait curieux n'empêche pas les hommes de faire réchauffer leur nourriture l'hiver. Il semble qu'aucun moyen de communication ne soit présent dans cet espace, hormis le probable poste radio relié aux *Stern antenne*. Toutefois, une des niches dans une des entrées pourrait permettre l'installation d'un téléphone de forteresse, mais cela reste bien entendu une hypothèse.

¹ Voir volume n°25 – fig. 1.

² Voir volume n°25 – fig. 1.

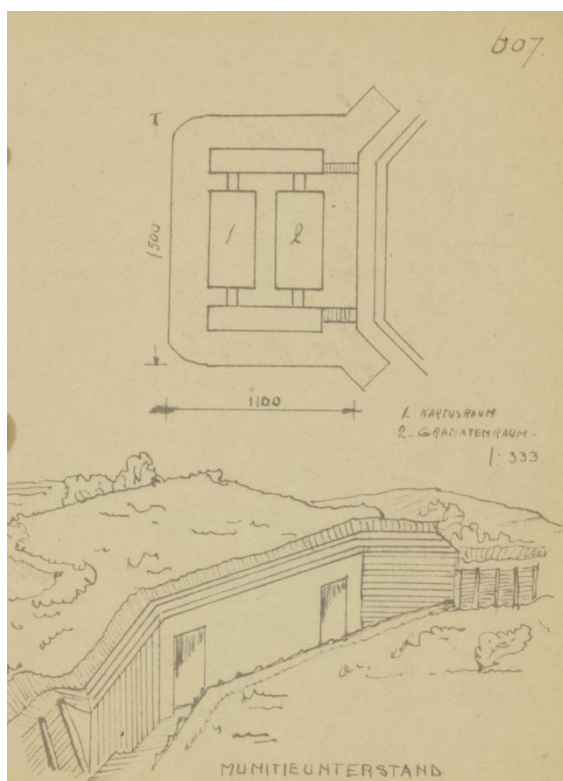
³ AMSO, cote 25Fi. Voir volume n°25 – fig. 2.

⁴ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume n°25 – fig. 3.

⁵ Plan de ventilation en français. AN des Pays-Bas, cote 1034. Voir volume n°25 – fig. 4.

Annexe n°26 : Les abris dits « passifs » - Le R607

Figure n°1 :



AN des Pays-Bas, cote 1022. Ci-contre, plan de la soute à munition R607 et mise en situation dans l'environnement.

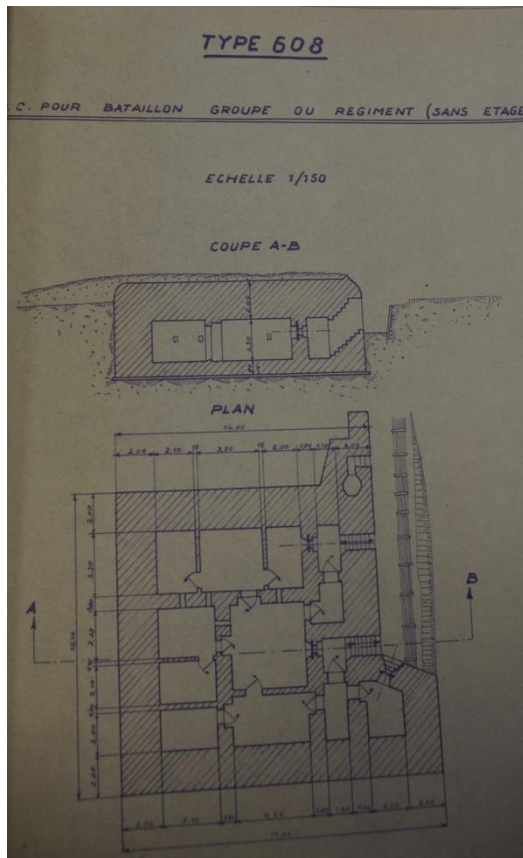
Fiche descriptive : l'abri à munitions R607

À l'intérieur, les deux accès¹ semblent protégés par des portes blindées à deux vantaux type 434P01. En empruntant l'une d'entre elles, un long couloir de 7 m se dessine. La première porte, sûrement en bois, dévoile la *Granaten Raum* servant au stockage des obus. Longue de 6 m et large de 3, elle dispose d'un second accès au fond menant à un couloir similaire à celui que l'on vient de prendre. Un système de ventilation manuel disposé dans un des coins de la salle assure la bonne aération de l'ensemble. En poursuivant, une seconde chambre identique à celle que l'on vient de découvrir est réservée aux gargousses, il s'agit de la *Kartuschen Raum*. La question fondamentale qu'il convient de se poser à partir de cet instant réside en la capacité de ces soutes. Combien de projectiles peut-on y entreposer ? Afin d'articuler cette réponse, il faut, bien évidemment prendre en compte le type d'arme que dessert le R607. Une cartouche de 7,92 Mauser prend bien moins de place qu'un obus. De cette façon, il est possible d'y placer soit 2 160 000 cartouches pour M.G ou 98k, soit 7 920 obus pour canon antichars de 3,7, 4,7, et 5 cm, ou bien encore 2 520 projectiles pour le calibre 7,5 cm. En ce qui concerne le 10,5 cm, 2 496 obus et 3136 gargousses peuvent y être stockés. Ces chiffres, impressionnants, restent néanmoins nécessaires afin de lutter contre un ennemi venu en masse.

¹ Voir annexe n°26 – fig. 1.

Annexe n°27 : Les abris dits « passifs » - Le R608

Figure n°1 :

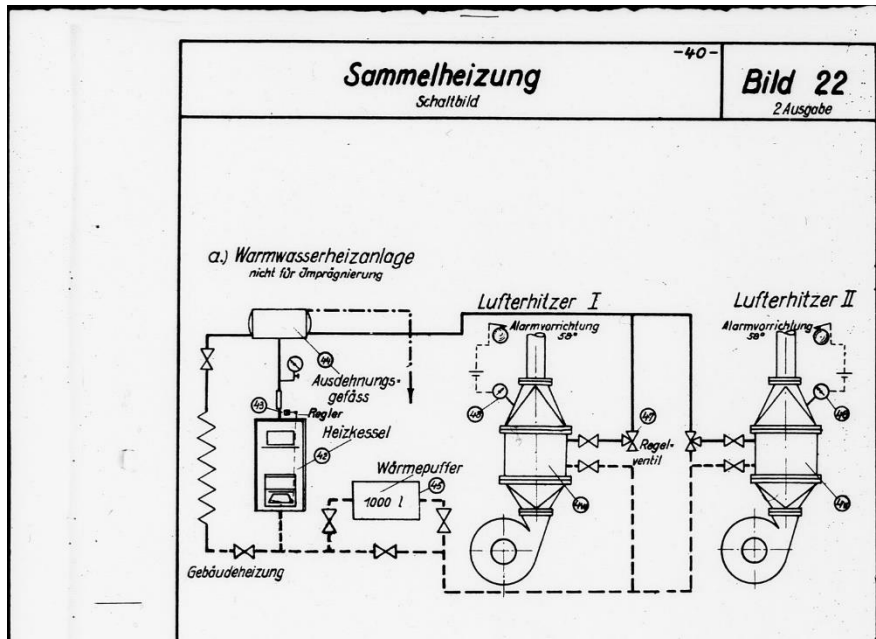


SHD – Rochefort, cote 1 W 1582. Ci-contre, plan et coupe du PC pour bataillon ou régiment R608.

Figure n°2 :



Figure n°3 :



NARA, cote T78 - R775. Croquis du chauffage dans le R608.

Figure n°4 :

Wärmwasserkessel
Buderus-Lohr - Logana - Koks - Kessel
Sonderausführung (Gesicht)

Werkstoff: Gußeisen

Type	Beckel-Nummer	Nieder-Druck	Hoch-Druck	Nennleistung an das Heizwasser	Nennleistung an dem Dampf	Jahres Wasserverbrauch	Gewicht ohne mit Wärmehülle	Länge	Breite	Höhe	
		Stk	m ²	kal/h	kal/h	Liter	kg	mm	mm	mm	
Größe VS	10 004	4	5,8	9 600	500	18	23	134	875	370	850
	10 005	6	7,0	12 000	7 000	27	31	158	345	370	850
	10 006	6	7,2	14 400	1 100	26	40	172	415	370	850
	10 007	7	7,4	16 800	1 200	27	48	178	485	370	850
Größe WS	10 008	6	7,4	19 200	1 300	30	57	218	555	370	850
	13 006	6	7,9	22 800	1 750	45	70	230	435	440	995
	13 007	7	8,2	26 400	2 000	50	85	257	515	440	995
	13 008	8	8,5	30 000	2 250	55	100	285	585	440	995
Größe WS	19 009	8	9,2	33 600	2 500	60	115	314	660	440	995
	14 005	8	9,6	37 200	2 750	70	145	339	374	450	1 200
	14 006	8	9,7	37 200	2 750	84	155	422	340	550	1 200
	14 007	7	9,8	43 200	2 200	85	155	477	445	430	1 200
	14 008	8	9,7	49 200	2 400	106	145	527	547	550	1 200
	14 009	9	9,6	55 200	2 600	117	165	577	600	550	1 200
	14 010	10	9,7	61 200	2 800	138	165	627	652	550	1 200
	14 011	11	9,6	67 200	3 000	139	205	677	705	550	1 200

Größe	a	b	c	d	e	f	g	nach Bedarf	h	i	
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
VS	475	165	230	250	NW 200	NW 150	52 / 57	44 / 70	70 / 76	NW 20	NW 13
WS	755	185	280	300	NW 200	NW 200	52 / 57	44 / 70	70 / 76	NW 20	NW 13
WS	932	200	280	300	NW 200	NW 200	70 / 74	82 / 93	84 / 100	NW 20	NW 20

Flanzenmaß

Ausgabe: März 43, Nr. 1-20, Ersatz für 78ML 4, ersetzt durch
 Oberkommando des Heeres, Chef H.üst. u. B.d. Jn. Fest III d, Norm- und Typenblätter Nr. 6101

Ausdehnungsgefäß für Warmwasser Heizanlagen

Werkstoff: Flußstahl

Größe	Nennleistung an das Heizwasser	Inhalt Liter	D mm	L mm	Anschlüsse					Gewicht kg	
					1	2	3	4	5		
mm	mm	mm	mm	mm	Zoll	Zoll	Zoll	Zoll	Zoll	mm	
1	10 000	35	300	500	2	2	2	1	1	40	22
2	15 000	50	350	520	2	2	2	1	1	40	80
3	25 000	75	350	800	2 1/2	2 1/2	2 1/2	1 1/2	1 1/2	40	120
4	40 000	100	400	800	2 1/2	2 1/2	2 1/2	1 1/2	1 1/2	40	148

Blechstärke 1 1/2 mm

Handelsüblich

Ausgabe: Feb. 43, Nr. 1-10, Ersatz für, ersetzt durch
 Oberkommando des Heeres, Chef H.üst. u. B.d. Jn. Fest III d, Norm- und Typenblätter Nr. 6105

Plans techniques de la chaudière ainsi que du vase d'expansion constituant le système de chauffage du bunker R608.

Source : OBERKOMMANDO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

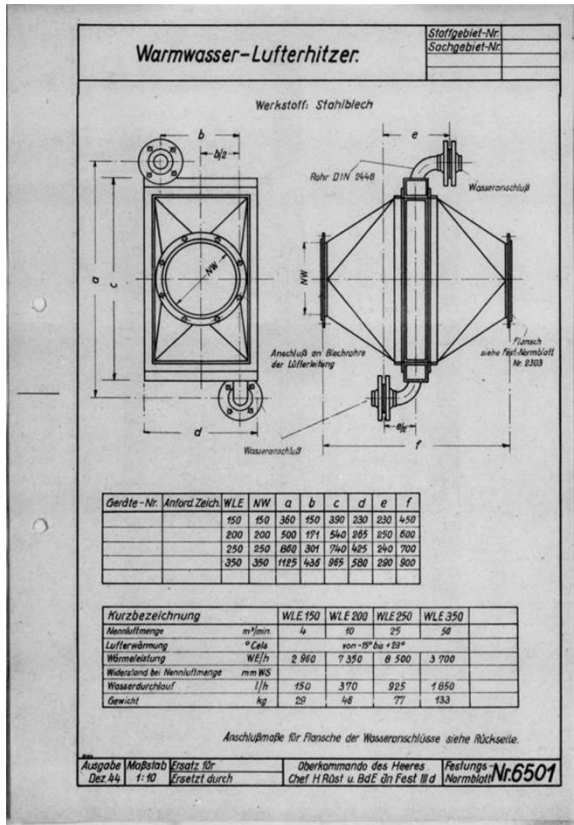
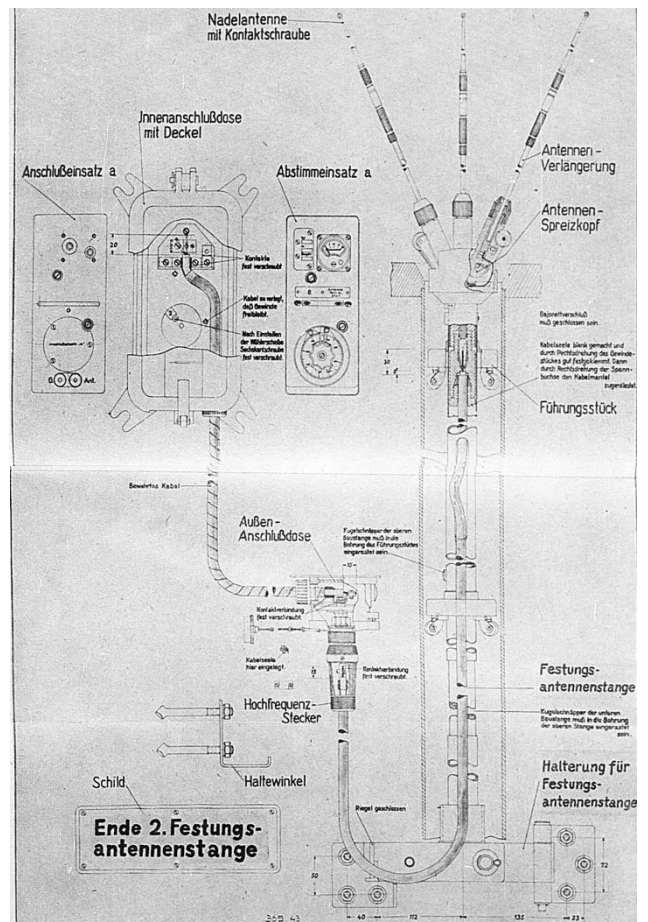


Figure n°5 :

NARA, cote T283 – R47. Ci-contre à droite, schémas techniques du raccordement de l'antenne aux boîtiers de connexions pour les transmissions radios tels que l'on peut le retrouver au sein du R608, mais aussi dans d'autres modèles.

Ci-contre à gauche, croquis technique de l'échangeur air-eau, équipant le système de chauffage de l'abri pour bataillon R608. Source : OBERKOMMANDO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.



Fiche descriptive : l'abri R608

Extérieurement, ce bâtiment se présente semi-enterré, une façade protégée par un fossé et deux entrées. Une caponnière a été placée de manière à prendre sous son feu tout assaillant essayant de pénétrer dans l'ouvrage. Cette protection rapprochée se double d'un tobrouk placé à l'opposé. La prise d'air servant à la ventilation de ce PC de régiment est située entre l'entrée et l'accès au *ringstand*. Sur le toit, il est possible d'apercevoir une sortie blindée pour le périscope ainsi que celles prévues pour les antennes radio. Cet édifice reste très imposant par rapport aux autres abris puisqu'il ne demande pas moins de 885 m³ de béton pour le construire. Les dimensions sont à l'image de cette donnée, avec une emprise au sol allant de 17 m de long par 15,10 de large.

Si l'on emprunte l'accès qui se trouve à proximité de la caponnière, un créneau de tir type 48P8 fait face à l'entrée. En tournant à gauche, une première porte blindée à deux vantaux barre le chemin. Une fois passée, la *gasschleuse* se dessine. Une porte sur la gauche du même type permet d'entrer dans la caponnière. Celle-ci est équipée d'un *Stahlführungsrohr* de type 735P3 pour périscope SR9 ou SR10. En revenant sur nos pas, une porte étanche 19P7 autorise d'accéder à la *Lüfterraum*. Il s'agit d'une pièce de 2,50 de large sur 4 m de long dédiée à la ventilation du bunker. Selon le croquis¹ en rapport, deux ventilateurs de type HES 2,4 m³ assurent une bonne filtration de l'ensemble. Point particulier de cet ouvrage, son système de chauffage s'appuyant sur une soufflerie installée dans le bunker. D'après le plan de l'ensemble², une chaudière (*Heizkessel*)³ alimentée par un réservoir de 1000 litres, envoie l'eau chaude sous pression vers un vase d'expansion (*Warmwasserheizanlage*)⁴ qui redirige l'eau vers un échangeur (*Warmwasser-Lüfterhitzer*)⁵. Ce dernier composant, connecté au conduit dans lequel circule l'air filtré permet de le réchauffer. Techniquement, l'intérieur de cet élément est constitué d'un radiateur contenant l'eau chaude, qui est intercalé entre deux supports sur lesquels viennent se fixer les tubes de la ventilation. L'air, propulsé par le ventilateur, traverse le radiateur chauffé par l'eau, et se diffuse dans l'édifice. Ce système améliore l'étanchéité aux gaz, tout en assurant un confort pour les occupants. Celui-ci reste sûr, car une alarme permet d'avertir si la température du circuit dépasse les 58°C, en l'absence de quoi cela peut entraîner de sérieux dégâts. En ouvrant une porte étanche située dans l'alignement de celle que l'on vient de franchir, la *mannschaftsraum* se dévoile. Il s'agit d'une petite pièce de 3,10 m sur 2 dans laquelle trois soldats veillent à la sécurité du bunker. Dans cette salle, une seule rangée de lits couchettes, une table accolée contre le mur et deux râteliers pour les armes. Une sortie d'air est également présente.

En vue de découvrir l'autre partie de l'édifice, il est nécessaire de ressortir et d'emprunter le deuxième accès, celui à proximité du tobrouk. Tout comme la première partie de l'ouvrage, un créneau de tir similaire au premier fait face. Le SAS de décontamination se dévoile, à gauche, en passant une porte à doubles vantaux. En franchissant une porte étanche 19P7, cela permet de rentrer dans la *geschäftszimmer*. Il s'agit de la salle de travail, où celle-ci reçoit un mobilier de bureau, tel que des tables, armoires et autres classeurs. Il est à noter que cette pièce est la seule qui soit en contact avec l'autre partie que l'on vient de voir, séparée par une porte étanche. En face, se trouve une autre ouverture menant à la chambre des deux officiers, l'adjudant et son ordonné. Puis, de cette pièce, il est possible d'atteindre la chambre

¹ AN des Pays-Bas, cote 1033. Voir annexe n°27 – fig. 2.

² NARA, cote T78 - R775. Voir annexe n°27 – fig. 3.

³ OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°27 – fig. 4.

⁴ Voir annexe n°27 – fig. 4.

⁵ Voir annexe n°27 – fig. 4.

du *Kommandeur*, c'est la *Führerraum*. Au contraire de la chambre des soldats, celles-ci sont plus cossues avec du lambris sur les murs, du carrelage au sol et meublées. Là aussi, une bouche d'aération arrive dans chacune de ces deux salles. À gauche de la *geschäftszimmer*, se tiennent trois petites pièces dont le rôle respectif est : la salle radio à droite, la salle des cartes au milieu et la salle de transmissions à gauche⁶.

Le central téléphonique représente un des organes essentiels de ce blockhaus. Les câbles téléphoniques et blindés arrivent par la dalle de béton, puis sont reliés à un premier terminal, nommé *Kabelendverschluss* (K.E.V.)⁷. À partir de là, les liaisons sont redirigées vers une armoire faisant office de parafoudre. À l'intérieur, plusieurs fusibles y sont installés en fonction du nombre de lignes. Les lignes protégées vont vers le *Hauptverteiler* permettant de dispatcher les liaisons à travers tout le bunker. Le standard téléphonique de forteresse, *Festungsvermittlung*, est relié à ce dernier terminal. Le soldat préposé à ce travail se doit d'avoir les mains libres afin de mettre en communication les différents interlocuteurs tout en échangeant avec eux. Il est équipé d'un casque comportant un micro et deux écouteurs. Les modèles varient selon le corps d'armée auquel appartient la section⁸. Une trentaine de lignes, au minimum, peuvent transiter au sein du R608. Ces connexions traduisent alors qu'au moins trente casemates sont reliées entre elles et que les forces en arrière sont aussi capables de les joindre. Plusieurs firmes se partagent l'élaboration de ce matériel : Siemens, Telefunken, A.E.G. et Neptün. Même si quelques différences sont notables, ils se révèlent être tous compatibles entre eux. En ce qui concerne les transmissions radio, plusieurs éléments peuvent être cités pour ce R608. Trois postes de télécommunication peuvent être signalés vus leur utilisation massive. Le premier d'entre eux est désigné par l'appellation émetteur-récepteur 15W.SE.a.⁹, qui délivre une puissance de 15 w et une portée de 30 km. Ce modèle est décliné en plusieurs séries délivrant entre 20 et 100 w de puissance. Le second à être utilisé au sein des casemates, est le Torn. Fu. D 2, l'acronyme « Torn Fu » faisant référence à « *Tornister-Funkgerät* », signifiant la possibilité de transporter cette radio dans son dos, comme un sac à dos. Cet équipement a une fréquence comprise entre 33,8 et 38 MHz et une portée d'environ 10 km. Le troisième poste émetteur-récepteur est fabriqué par la société Lorenz A.G. à partir de 1936. Sa dénomination, sous l'acronyme Torn. Fu. B 1, rappelle étrangement le deuxième poste. Ces caractéristiques sont égales aux autres, puisque la bande de fréquence se situe entre 30 et 50 MHz pour une portée avoisinant les 25 km. Ces trois équipements fonctionnent, en cas de coupure du courant, avec des batteries à anode 12v. Ces différents appareils radio sont connectés aux *Stern antenne* montées sur les mâts KM8 ou KM9. Les moyens, afin de relier cet ensemble, restent assez énigmatiques sachant le peu de sources traitant de ce sujet. Partant de cela, il est difficile d'affirmer quoique ce soit sur le rôle que tiennent les composants intermédiaires. En revanche, il a été possible de retrouver deux schémas¹⁰ montrant ces éléments en action. Une première boîte de connexion (*Funk Innenanschluß Dose*) est placée dans la *Funkraum*, par laquelle est connectée la radio. Un câble blindé (*Bewehrtes Kabel*) établit la jonction avec une autre boîte de connexion (*Funk Außenanschlußdose*) située à l'extérieur, c'est-à-dire, à proximité du puits de l'antenne. Une prise haute-tension permet de relier l'antenne à ce boîtier extérieur garantissant ainsi la transmission.

⁶ Respectivement : *Funkraum*, *Planraum* et la *Nachrichten-Raum*.

⁷ Le *Kabelendverschluss* permet de raccorder les appareils au réseau filaire multibrins blindé. Selon le nombre de lignes, plusieurs exemplaires peuvent être connectés ensemble. Ces boîtiers sont également étanches à l'humidité.

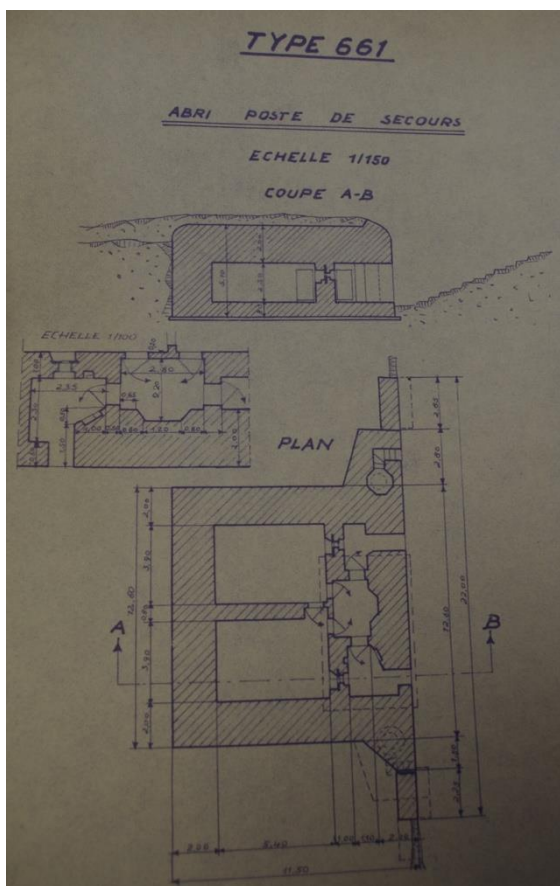
⁸ Il pourrait s'agir des *Kopffernsprecher*, mais trois versions existent : 35, 40 et 43.

⁹ Deux modèles ont été produit : le 15 W.SE.a et le 15 W.SE.b. L'acronyme « SE » désignant *Sender-Empfänger*, soit expéditeur-récepteur.

¹⁰ NARA, cote T283 – R47. Voir annexe n°27 – fig. 5. Voir aussi annexe n°12 – fig. 5. pour une vue globale de l'installation.

Annexe n°28 : Les abris dits « passifs » - Le R661

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Ci-contre à gauche, plans, coupes et mise en situation du poste de secours R661.

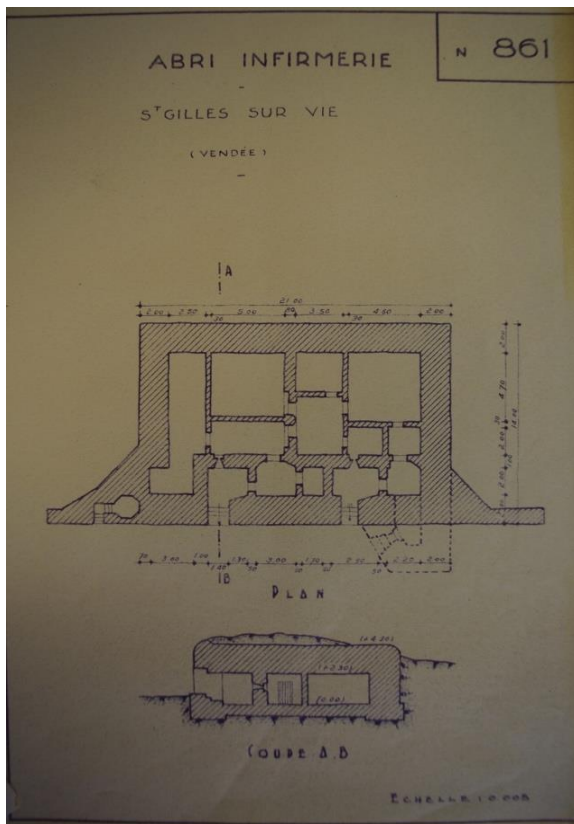
Fiche descriptive : l'abri de secours R661

Premièrement, il convient d'observer¹ que les accès du R661 ont été revus afin de permettre aux brancardiers de déposer les blessés. Les angles sont alors biseautés en vue de créer plus d'espace de braquage pour les brancards. À l'intérieur, l'édifice n'est pas exempt de défenses, puisque deux créneaux de tir type 483P8 gardent les entrées. Les habituelles niches pour téléphone et antennes radio sont bien sûr présentes. Après avoir passé le SAS de décontamination protégé par deux 434P01, ce dernier, dessert deux pièces gardées par deux portes étanches 19P7. Ces deux salles sont strictement identiques en tout point et communiquent par une porte étanche. Longues de 5,40 m par 3,90 de large, elles garantissent alors la mise à l'abri des blessés. Le mobilier se veut donc exploitable, et donc issu du monde médical. Afin de s'assurer d'un maximum d'hygiène, le sol et les murs de ces pièces sont recouverts de faïence blanche. Le système de ventilation est composé de deux ventilateurs HES 1,2 m³ placés dans chacune des salles, raccordé aux trois bouches d'aspiration extérieures par un tube central traversant la structure. Bien entendu des conduits de surpression sont également présents lorsque la filtration est enclenchée. Également, un système électrique et téléphonique est implanté ici.

¹ Voir annexe n°28 – fig. 1.

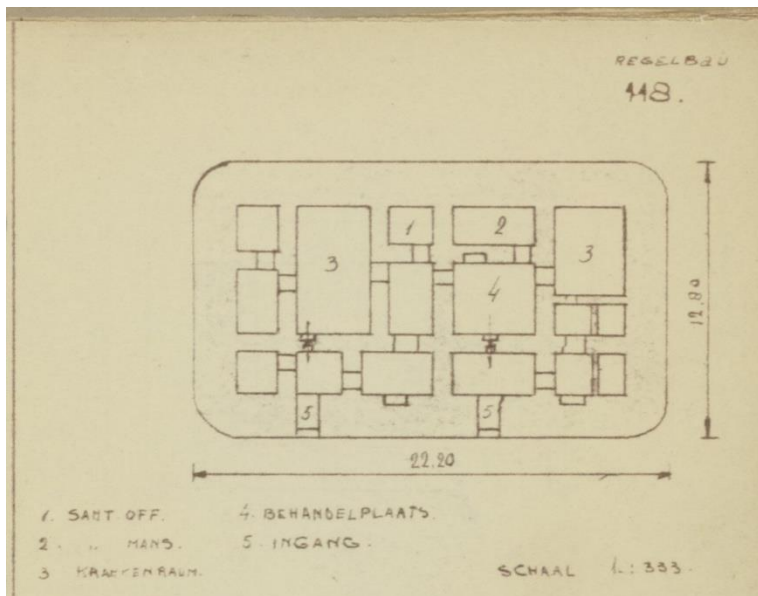
Annexe n°29 : Les abris dits « passifs » - Le R118b

Figure n°1 :



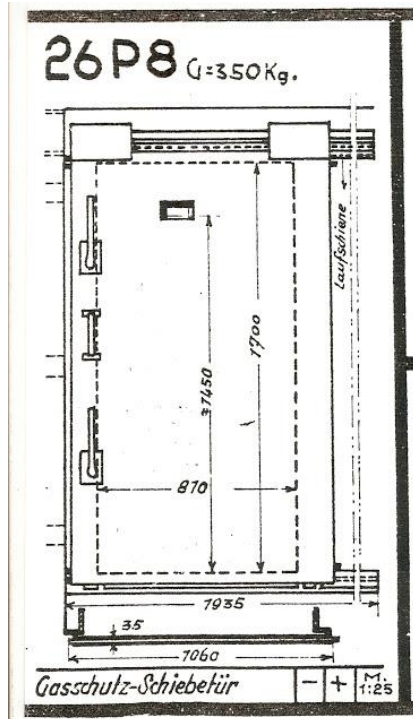
SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre à gauche, plan, coupe et mise en situation de l'abri hôpital R118b. À noter que ce croquis comporte des erreurs, dues aux relevés de l'époque.

Figure n°2 :



AN des Pays-Bas, cote 1022. Ci-contre à gauche, croquis du R118 « générique » sur lequel se fonde la version R118b.

Figure n°3 :



NARA, cote T78 – R625. Croquis de la porte blindée étanche et coulissante 26P8.



Photographie d'une porte blindée 26P8. À noter le cercle rouge signifiant qu'il s'agit d'une porte étanche. ©Graffard T.

Figure n°4 :

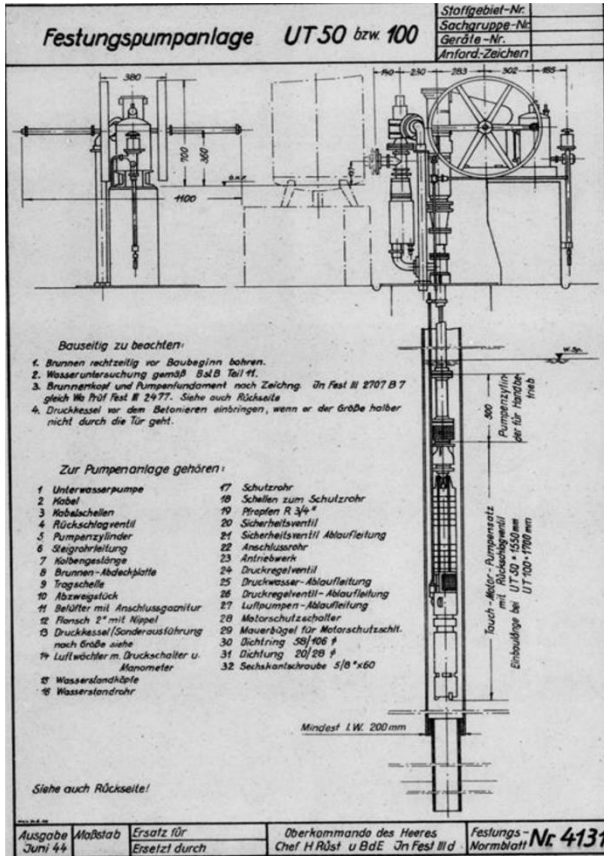


Salle d'opération carrelée avec sa poubelle de sol au premier plan. Blockhaus hôpital 118c, Sa70 – Les Sables d'Olonne. ©Graffard T.

Figure n°5 :



Ci-contre à gauche, type de ballon d'eau chaude utilisé au sein de l'abri hôpital. Blockhaus R118c, les Sables-d'Olonne. ©Graffard T.



Ci-contre à gauche, mise en situation de la pompe dite de « forteresse », permettant le puisage de l'eau au sein du R118b. Source : OBERKOMMADO DES HEERES, Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen, Berlin, OKH, 1942-1944.

Fiche descriptive : l'abri hôpital 118b

Le R118b est également enterré, puis remblayé afin de le dissimuler aux avions de reconnaissance ennemis. Au niveau du toit, il est possible d'observer les sorties des puits d'antennes et du périscope. Sur certains ouvrages, ce dernier élément n'est pas présent, traduisant que son utilisation n'est pas forcément obligatoire au sein de l'abri. Comme il s'agit ici d'une version dérivée du plan type R118, les bouches d'aspiration pour la ventilation sont placées entre les deux accès. Les lignes architecturales sont assez simples dans l'ensemble. De plus, dans le but de signaler aux aviateurs alliés qu'il s'agit d'un abri à but sanitaire, des croix rouges cerclées de blanc sont peintes sur la façade. Extérieurement, ce bâtiment est l'un des plus imposants, il ne faut pas moins de 1440 m³ de béton pour élever une telle structure de terre. Les dimensions sont à l'image de cette donnée avec une longueur de 22,20 m pour 12,80 de large.

Les ouvertures extérieures de ce blockhaus hôpital sont fermées par des grilles de type 491P2. Si l'on emprunte l'accès le plus à gauche, il n'est pas dans l'obligation de descendre quelques marches pour atteindre le sol. De plus, cette ouverture est consacrée aux blessés dits « ordinaires », ceux n'ayant pas été gazés. Le couloir que forme cette entrée permet, sur la gauche, d'accéder à une petite remise pour du mobilier ou bien du matériel d'entretien. Sur la droite, au sol, une trappe étanche type 68P9 est placée de manière à pouvoir descendre vers le second niveau. Au-dessus, une niche pour antenne est prévue. Après être passé devant un créneau de tir 483P2, et ouvert la lourde porte à deux vantaux 434P01, la *gasschleuse* se dévoile. À droite, derrière une petite porte en bois, est placé un WC dans une niche. Un point d'eau et une douche font face et permettent au blessé de se nettoyer. Puis en passant par une porte étanche, le malade est reçu dans un local d'admission où il doit s'enregistrer (*Aufnahme*) devant un secrétaire en donnant son matricule et les raisons de sa venue. En ouvrant une porte blindée étanche sur glissière¹, le soldat est conduit à la salle de soins. Il est donc examiné par l'officier médecin de l'hôpital, aidé par ses deux infirmiers. Après s'être fait soigner, il doit rejoindre une salle de repos qui accueille exclusivement les individus souffrant de blessures physiques. Celle-ci a une capacité d'accueil d'environ 18 personnes. Pour les personnes gazées, l'accès le plus à droite leur est réservé. Tout comme pour les blessés, les personnes arrivent devant un créneau de tir, puis se dirigent dans un SAS de décontamination, où un point d'eau et des WC se tient. Ensuite, le militaire doit s'enregistrer, puis se doucher complètement afin de se défaire des particules nocives des gaz de combat. Son uniforme est brûlé par la suite. Après quoi, ils peuvent regagner une salle de convalescence dressée spécialement pour eux pouvant contenir une douzaine de gazés.

Dans ce modèle, il est possible d'observer que seule la salle des soins est simultanément en communication avec le côté des blessés « ordinaires » et avec les gazés par le moyen de deux portes blindées coulissantes. C'est donc la seule pièce en contact avec les deux compartiments. La salle de soins est carrelée sur les murs, mais aussi par terre. Des poubelles intégrées dans le sol² garantissent un gain de place dans le bloc opératoire. Quant à l'équipement médical, il reste sensiblement le même dans les deux autres blockhaus hôpitaux. Toutefois, dans le R118b, des opérations plus lourdes peuvent être prodiguées, telles que le soin d'une blessure par balle par exemple. Au sein de ce plan, deux locaux sont à rajouter : un pour l'officier sanitaire et un autre, plus grand, affecté au personnel opérant au sein du blockhaus.

¹ Afin de gagner de la place, certaines des portes blindées étanches au sein du bunker sont montées sur glissières. Celles-ci sont normalisées et reçoivent la typologie 26P8. Elles ont pour caractéristiques d'avoir un petit regard en verre feuilleté et de peser 350 kg. NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°29 – fig. 3.

² Voir annexe n°29 – fig. 4.

L'aménagement ici reste sobre, avec un mobilier minimaliste à l'image des bunkers vus précédemment. Dans la chambre des infirmiers, un conduit pour périscope peut être installé. La salle pour les convalescents non gazés donne aussi accès au local où sont stockées les fournitures médicales voire un peu de nourriture. Dans la continuité de celle-ci, se trouve une réserve d'eau. Un ballon d'eau chaude alimenté bien souvent par un puits³ ainsi que par le réseau électrique du blockhaus, garantit au bunker d'être complètement autonome en cas d'attaque prolongée.

Cet abri sanitaire peut également reposer sur un étage inférieur. En effet, afin d'y accéder, il est nécessaire d'emprunter la trappe se trouvant dans l'entrée dédiée aux blessés non contaminés par le gaz. Ici, il n'est pas question de refaire un autre ouvrage identique à celui qui se trouve au-dessus, mais d'y loger tous les équipements utiles au bon fonctionnement de la casemate. De ce fait, cinq pièces se suivent. Une première pièce se trouve à gauche. Il s'agit du système de chauffage pour le bunker (*Heizung*). Les éléments composant ce dernier, semblent être calqués sur la même technologie qu'au sein du PC pour bataillon R608. Ainsi, par l'intermédiaire d'une chaudière, la ventilation souffle de l'air chaud à travers tous les conduits d'air de l'ouvrage. Afin de découvrir la troisième pièce, il est nécessaire de retourner sur nos pas. Celle-ci est donc consacrée à la ventilation de l'édifice. Quatre HES 2,4 m³ se répartissent la tâche en vue de filtrer et de redistribuer l'oxygène pour l'abri hôpital. Il est à noter aussi que dans ces pièces dédiées à la logistique, un certain nombre de câbles électriques transitent entre ces salles et le niveau supérieur. Ensuite, une quatrième pièce se dévoile dans laquelle repose, sur son piédestal en béton, un générateur diesel chargé d'alimenter la structure en électricité si celle-ci venait à être coupée. Ici, un tableau électrique peut prendre place afin de relier toutes les connectiques. En allant à gauche, un réduit avec une citerne prend place. Cette dernière, dont le volume peut varier, s'occupe d'alimenter en carburant la génératrice. Un petit ventilateur HES 1,2 m³ garantit la bonne ventilation des vapeurs d'essence en apportant un peu d'air frais à ce niveau.

³ Un système de pompe est bien souvent mis en place en vue de capter l'eau du puits. OBERKOMMADO DES HEERES, *Norm und Typenblätter für Maschinen und Maschinenteile zur Ausstattung von Befestigungsanlagen*, Berlin, OKH, 1942-1944. Voir annexe n°29 – fig. 5.

Annexe n°30 : Les abris dits « passifs » - Le poste d'observation léger

Figure n°1 :



Point de vue latéral droit du poste d'observation situé à Sauveterre (Sa94). On peut distinguer au dernier plan la ville de Bretignolles-sur-Mer. ©Graffard T.

Figure n°2 :

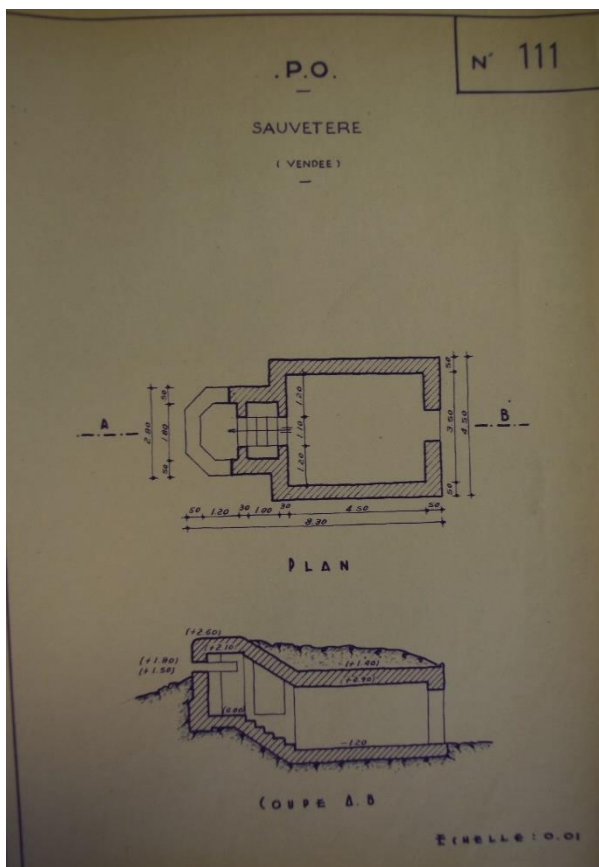


SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue aérienne du poste d'observation situé au Pont-Jaunay (Sa57), au sud de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.



SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Photographie du poste d'observation situé à Sauveterre (Sa94), au nord des Sables-d'Olonne.

Figure n°3 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Plan, coupe et mise en situation du poste d'observation que l'on retrouve aux positions Sa57 et Sa94.

Figure n°4 :



*Soldats utilisant les lunettes type
Scherenfernrohr (S.F.14.Z.Gi.).*

Source : Bundesarchiv.

Fiche descriptive : poste d'observation léger

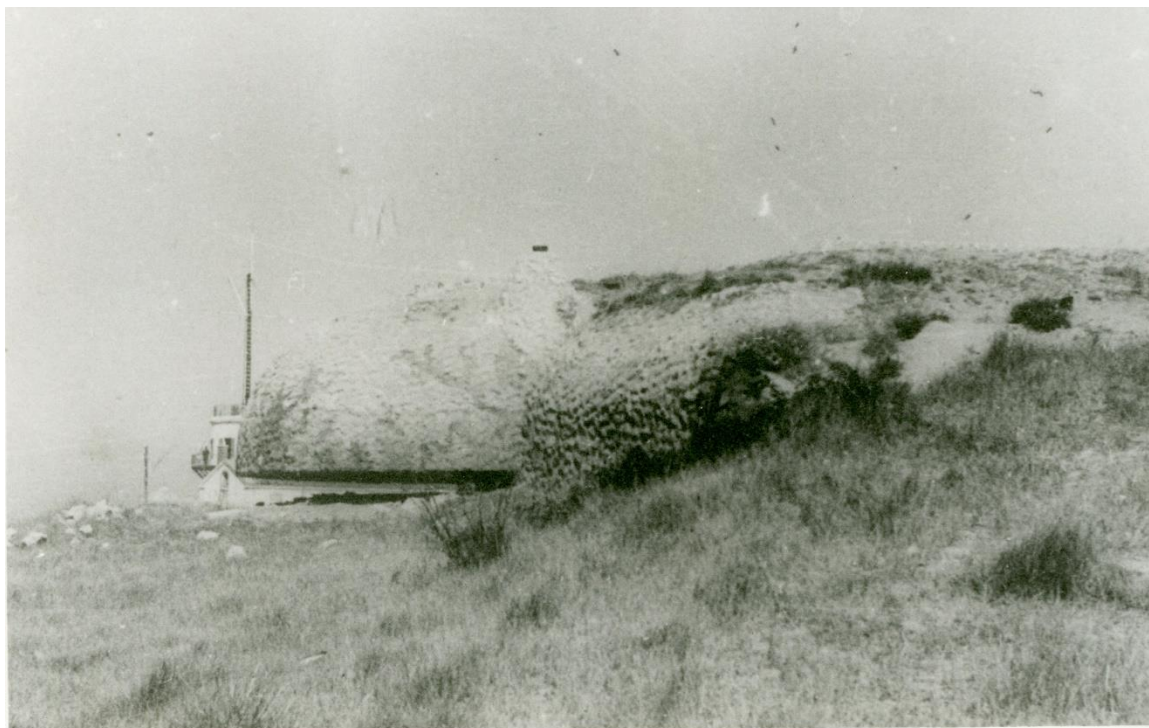
Extérieurement, l'édifice est camouflé sous terre, laissant une visière à l'air libre. En face de celle-ci, un glacis assure aux occupants une protection vis-à-vis d'éventuels éclats de projectiles. L'accès reste conventionnel, avec une porte que l'on peut supposer en bois. Celle-ci franchit, une salle d'environ 4,5 m de long sur 3,5 de large se dévoile. Cette pièce sert avant tout comme espace de travail, comportant des plans et des relevés topographiques. En montant quelques marches, celles-ci mènent au poste d'observation. L'architecture de ce dernier respecte un plan de manière à former un demi-octogone. La visière reste fine et étroite et est à hauteur des observateurs. Elle garantit alors un champ de vision de l'horizon à 180°. Les officiers délégués à scruter l'environnement utilisent tout simplement des jumelles. Plusieurs modèles sont présents au sein de l'armée allemande, allant d'un grossissement de 6X30 à 10X50. Un nombre réduit de fabricants se partagent la conception, en commençant par Carl Zeiss qui reçoit la majorité des parts du marché. Le reste de ces *Doppelfernrohr* sont produites par des petites manufactures telles que Hensoldt And Sohne, Hans Deuter, ou bien encore, Voigtländer and Sohn¹. L'inconvénient de ce système optique reste une exposition indéniable aux tirs ennemis et une utilisation nulle de nuit. C'est pourquoi, la raison du *Scherenfernrohr*². Cet appareillage, très simple, techniquement, est élaboré dans les locaux de Leitz Wetzlar. Un nom qui prend tout son sens lorsqu'on le lui associe l'entreprise d'appareils photo Leica. L'utilisation de nuit n'est donc plus un problème, puisqu'une lampe peut être montée sur le corps de l'instrument en vue de créer un rétroéclairage du quadrillage. La distance est respectable, avec un maximum de 1 000 m. En ce qui concerne la communication, il ne semble pas que des lignes téléphoniques soient installées, mais plutôt un poste de radio connecté à une antenne placée à l'extérieur.

¹ Voir volume II pour la liste des codes des manufactures.

² Référéncé sous l'acronyme S.F.14.Z.Gi. Les alliés surnomment ces lunettes « *rabbit ears* », car elles forment des oreilles de lapin. Voir volume II annexe n°30 – fig. 4.

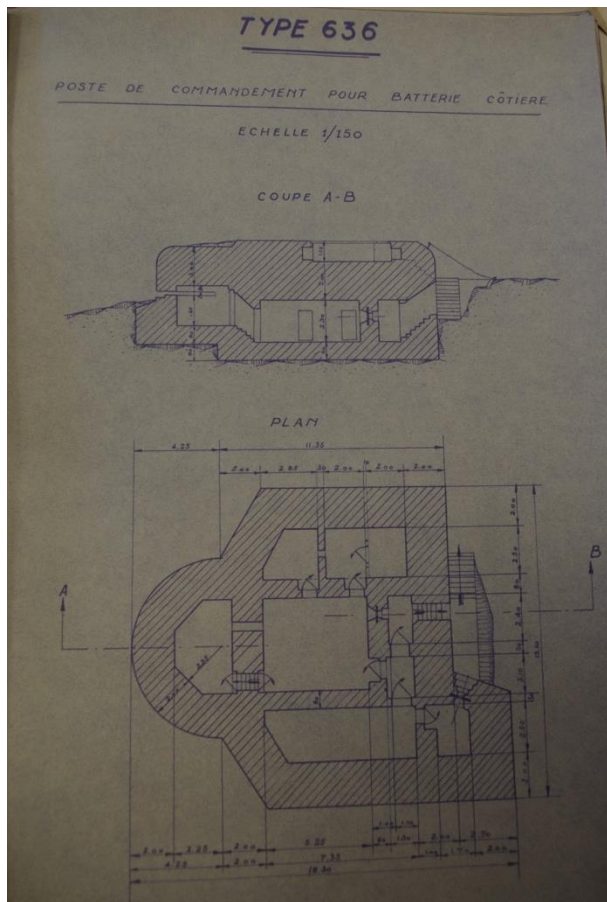
Annexe n°31 : Les abris dits « passifs » - Le PDT R636

Figure n°1 :



AMSO, cote 13Fi. Vues du poste de direction de tir R636 à la Chaume (Sa13).

Figure n°2 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Plan et mise en situation du poste de direction de tir R636.

Fiche descriptive : le PDT R636

Extérieurement, ce bunker reste un des exemplaires les plus marquants, avec un imposant front bombé aidant à protéger les observateurs. Tel que celui du site de Sauveterre, une étroite visière permet un champ de vision à 180°. Comme il est possible de le remarquer sur les clichés, cet ouvrage est enterré et reçoit en plus un camouflage. Cependant, le toit n'est pas plat, mais un encuvement d'environ 4 m sur 5, dont la hauteur du parapet plafonne à 1,10 m, est prévu par le *regelbau*. Cet appendice, dont l'accès se fait par des escaliers à l'arrière du blockhaus, héberge en réalité un télémètre. À quoi sert-il et comment fonctionne-t-il ?

Dans la pratique, plus le télémètre sera long, plus il apportera des précisions sur la distance d'un point par rapport à l'observateur. Cela revient donc à une triangulation. La distance entre deux points est connue (la longueur du tube du télémètre), deux angles (rotation des prismes dans le tube) l'est aussi, il ne reste plus qu'à calculer la position du troisième par trois propriétés mathématiques : la somme des angles dans un triangle est égale à 180°, le théorème de Pythagore et les lois des cosinus et sinus. Comme évoqué plus haut, le matériel allemand concernant les technologies optiques reste très complet. Il s'agit donc des *Entfernungsmesser* type Xm, où « X » représente la longueur du tube. Ce dernier peut atteindre, pour les plus grands télémètres, une longueur de 6 m. Les versions transportables, comme c'est le cas au sein de ce blockhaus, sont bien plus réduites avec des mesures comprises entre 1 et 2 m¹. La vision de nuit n'est pas oubliée, puisqu'un appendice à rajouter sur le tube permet d'illuminer le réticule. Dans

¹ Dans les faits, il existe trois types de télémètres : à dépression, stéréoscopique et géodésique. La différence entre chaque modèle réside dans le moyen mathématique d'acquérir les coordonnées de la cible.

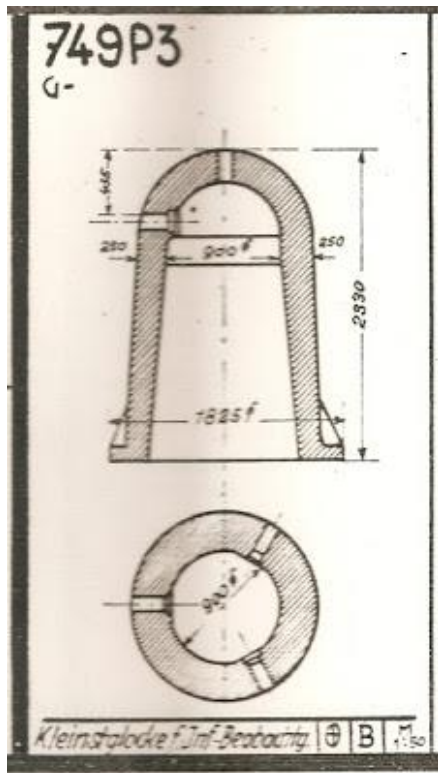
les faits, l'observation de nuit est aussi aidée par la présence d'un projecteur de 60 cm placé à proximité du bunker. Le principal constructeur de ces télémètres reste la firme Saalfelder Apparatenbau, codée « fwq » ou bien encore Goerz² (bpd) et Zeiss pour les plus gros modèles (au-delà de 4 m). Il semble qu'un certain nombre de ces modèles ait servi au sein des armées vainqueurs du conflit, comme la Norvège, mais aussi la France, qui sera avide de leur utilisation jusqu'au milieu des années 1950.

La découverte se poursuit en pénétrant à l'intérieur de cette casemate³. Ici, il est nécessaire de descendre quelques marches en vue de faire face à un créneau de tir du type 48P8. Bien entendu, des niches pour antennes et téléphones sont présentes dans cette entrée. À droite, se trouve un point d'eau pour aider à se décontaminer en cas d'attaque au gaz. Une première porte à deux vantaux mène à la *gasschleuse*. Cet espace s'ouvre sur deux autres accès blindés et étanches. Celui en face, conduit à la *mannschaftsraum*, dans laquelle trois rangées de lits sont disposées assurant à neuf hommes un gîte sommaire. Là aussi, le mobilier reste modeste. La filtration de l'air est assurée par un HES, mais le modèle reste indéterminé, même si nous supposons l'utilisation du 1,2 m³ vu le volume. La troupe reçoit également un poêle de forteresse. De cette pièce, il est possible d'atteindre la caponnière garantissant la défense rapprochée de l'ouvrage. Il semble qu'un périscope puisse être installé dans cette salle, mais rien n'est sûr. Le SAS de décontamination permet d'accéder à une des pièces maîtresses de cette structure, la *rechenraum*. Comme veut la traduction de ce terme, il s'agit d'un espace d'acquisition et de calcul des coordonnées des cibles en mer. Les officiers logeant dans ce poste de direction, transmettent et ordonnent, par les mesures acquises par le télémètre, les coordonnées aux quatre R652 en aval. Cet endroit, donne aussi accès à deux pièces. La première, la chambre des officiers, et la seconde, la pièce des télécommunications. Tout comme au sein du R608, cette salle regroupe séparément, la partie téléphonie et la partie radio. Enfin, le poste d'observation est accessible par la pièce principale par un petit escalier.

² Goerz est une succursale de Zeiss à partir de 1926. Toutefois, elle garde son indépendance vis-à-vis de Zeiss.

³ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir volume n°31 – fig. 2.

Figure n°3 :



NARA, cote T78 – R625. Ci-contre à gauche, croquis de la cloche blindée 749P3 équipant le R502.

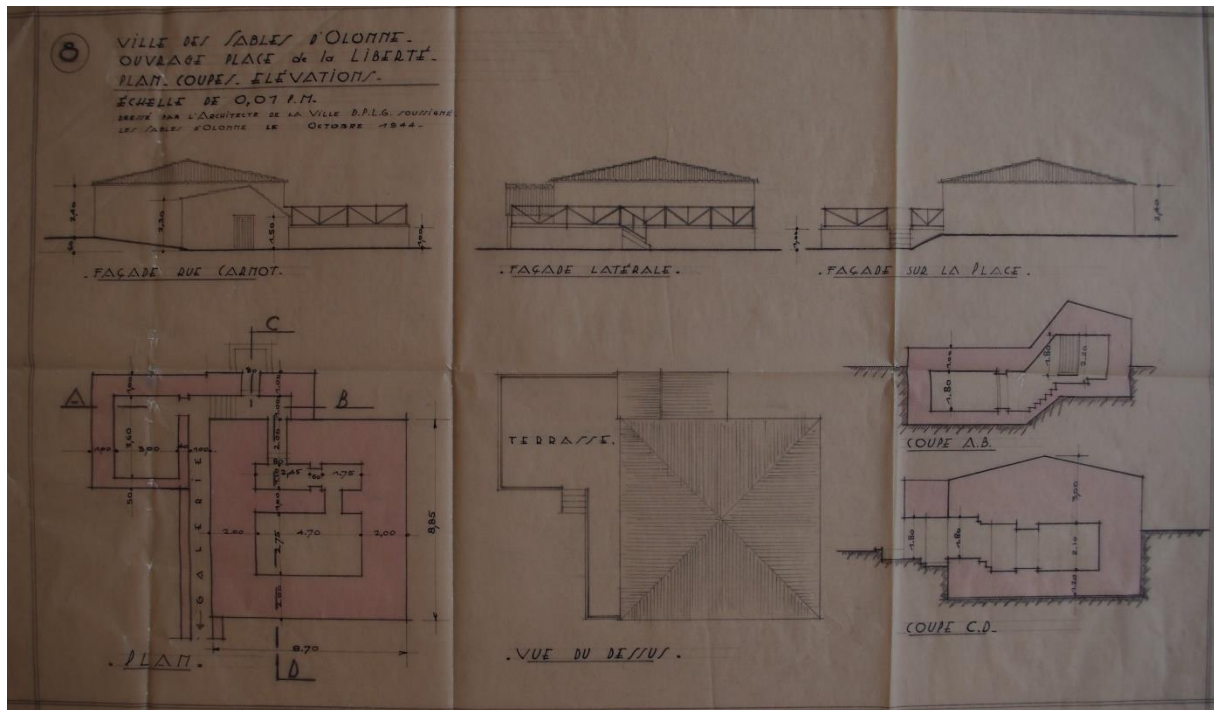
Fiche descriptive : le « R502 – R621 – R607 »

Il s'agit en réalité de trois modèles normalisés accolés les uns aux autres dont la typologie normalisée ne fait aucunement mention de ce résultat. Toutefois, il est donc possible de déduire de cet « assemblage » les plans d'un R502, d'un R621 et d'une soute à munitions R607. Il convient tout de même d'observer quelques modifications architecturales des plans de bases au niveau de l'organisation interne. La première réside en la présence de cloisons en bois, en vue de compartimenter l'espace dans le R621. Une autre différence est à noter, puisque cet abri communique avec le R502 par un étroit couloir traversant 2,50 m de béton. Chose qui n'est pas possible si l'implantation classique avait été respectée. D'ailleurs, si l'on se penche sur la structure en elle-même, les murs internes, ne font que 2,5 m d'épaisseur et non 4, qui aurait été la somme de la densité traditionnelle utilisée pour ce genre de construction.

Dans un second temps, il convient de noter la présence de deux locaux construits à l'opposé de la principale voie d'accès. Ceux-ci, de taille modeste, semblent permettre à la troupe d'y entreposer des munitions ou bien du matériel. D'autre part, le tout est protégé par deux tobrouk placés de part et d'autre de cet ensemble.

Annexe n°33 : Les abris dits « passifs » - Le R668 du *Hafen Kapitän*

Figure n°1 :



AMSO, cote 25Fi. Plans, coupes et implantations de l'abri R668 place de la Liberté par l'architecte des Sables-d'Olonne.

Annexe n°34 : Les abris dits « passifs » - Le R118c

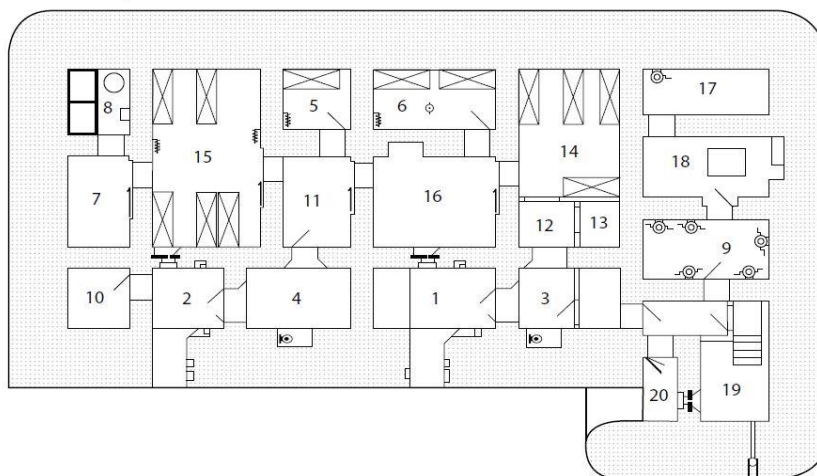
Figure n°1 :

118 c	ABRI SANITAIRE
	SANITÄTSUNTERSTAND
Rote Nummer	DRESSING STATION
Terrassement / Erdaushub / Excavation	m ³
Béton / Beton / Concrete	1440 m ³
Fer rond / Rundstahl / Steel	101 t
Fer profilé / Formstahl / Beam	t

© DURANTEAU/FLURIDAS

1AOK D
Sa70
Sainte Croix

- 1 : Accès blessés gazés
- 2 : Accès blessés ordinaires
- 3 : Sas blessés gazés et WC
- 4 : Sas ordinaires et WC
- 5 : Local officiers sanitaires
- 6 : Local personnel sanitaire
- 7 : Local réserve eau
- 8 : Local puits et bassins
- 9 : Local ventilation
- 10 : Local usage multiple
- 11 : Local admission
- 12 : Local admission gazés
- 13 : Local douche
- 14 : Salle convalescents gazés
- 15 : Salle convalescents
- 16 : Salle de soins
- 17 : Local carburant
- 18 : Local machine
- 19 : Capotomie et chauffage
- 20 : Accès technique

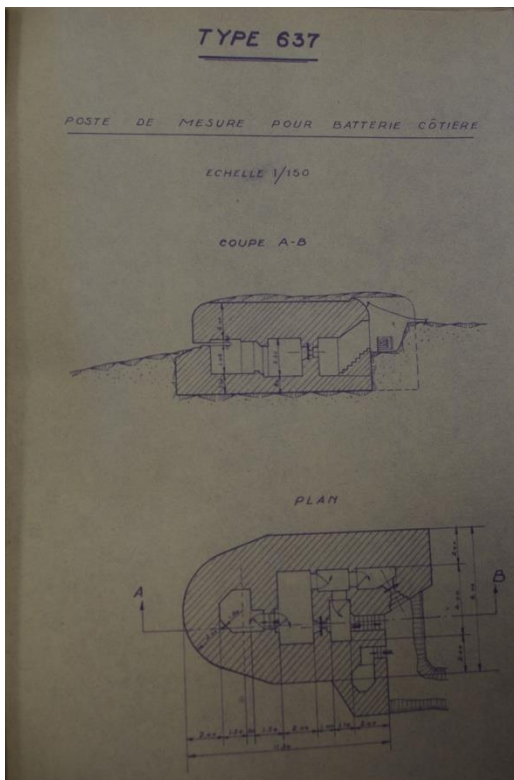


Relevés du blockhaus hôpital R118c aux Sables-d'Olonne à la position Sa70.

©Duranteau/Fleuridas.

Annexe n°35 : Les abris dits « passifs » - Le R637

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Ci-contre à gauche, plan, coupe et mise en situation du poste de mesure R637 situé à la position Sa71 aux Sables-d'Olonne.

Annexe n°36 : Les abris dits « passifs » - Les *Kabelbrunnen*

Figure n°1 :

AN des Pays-Bas, cote 1038. Ci-contre à droite, croquis d'un kabelbrunnen.

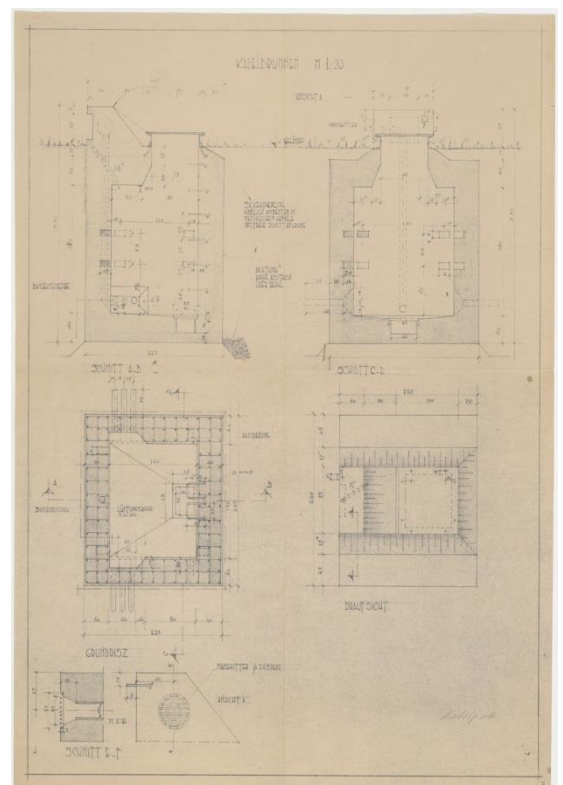


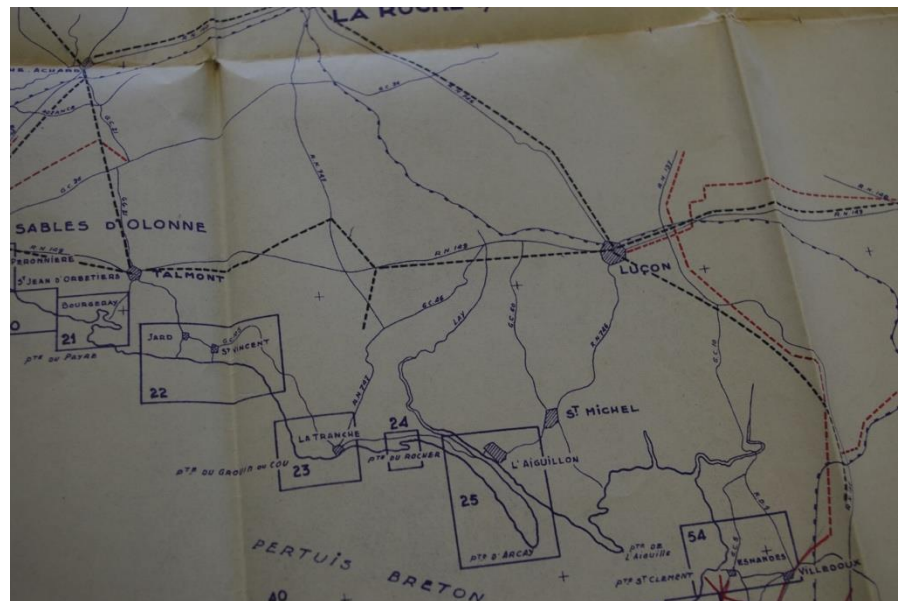
Figure n°2 :



Kabelbrunnen ou relais téléphoniques à Talmont-Saint-Hilaire et à Jard-sur-Mer. ©Graffard T.

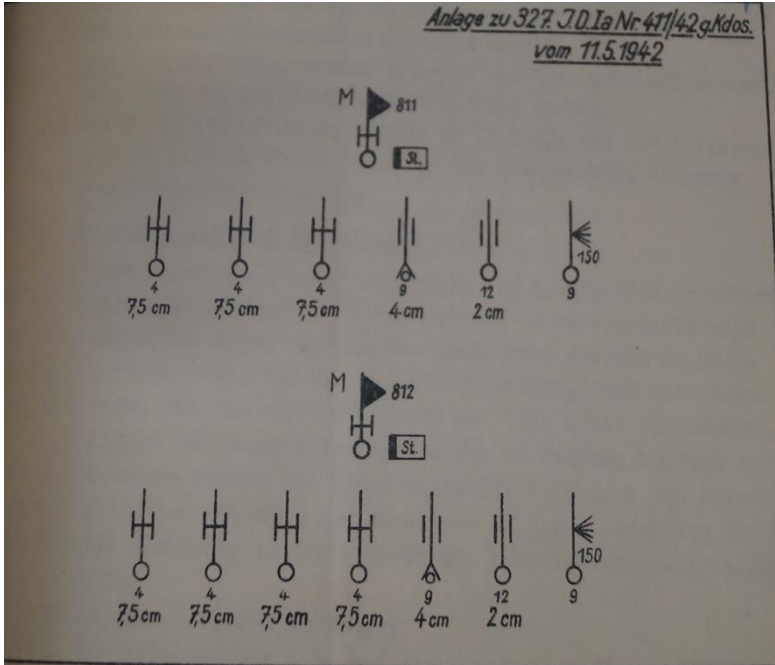
Figure n°3 :

*SHD – Rochefort, cote 1W 1852.
Ci-contre à droite, carte des
lignes téléphoniques. En pointillé
noir, les lignes enterrées, en
rouge, les câbles aériens.*



Annexe n°37 : Noirmoutier, forteresse insulaire

Figure n°1 :

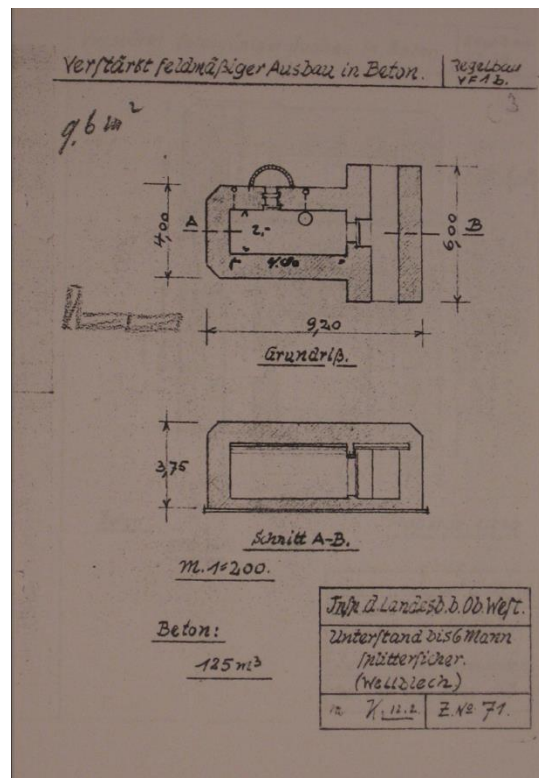


AMIY – Fond Burchardt, cote RM 122/469. Ci-contre à gauche, la structure de la Ma.Fl.A.811 et Ma.Fl.A.812.

Annexe n°38 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa100 Richthofen

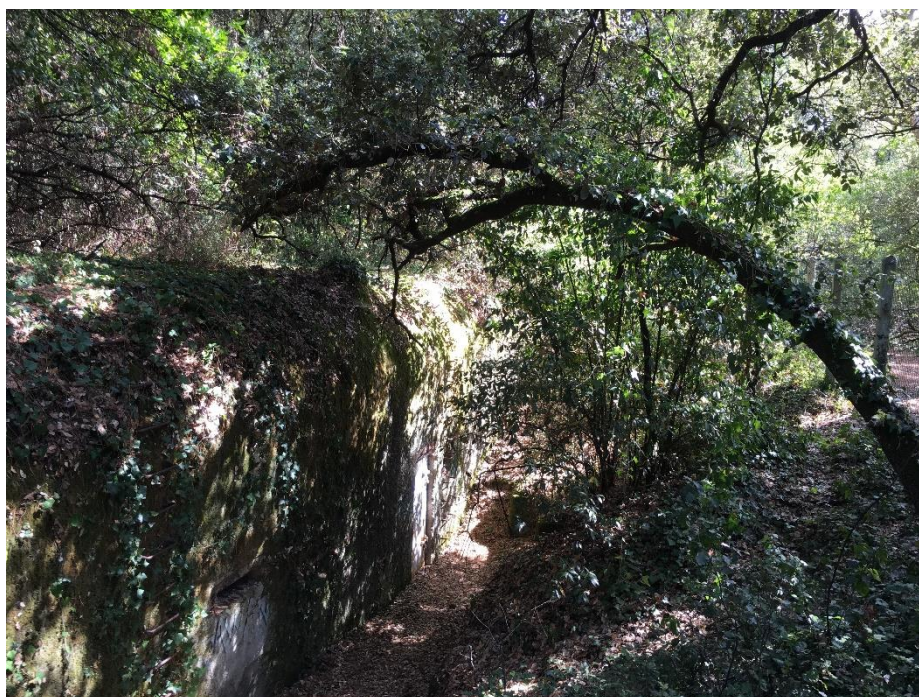
Figure n°1 :

Il semble que le modèle Vf 1b soit implanté à la position Sa100 à Noirmoutier.



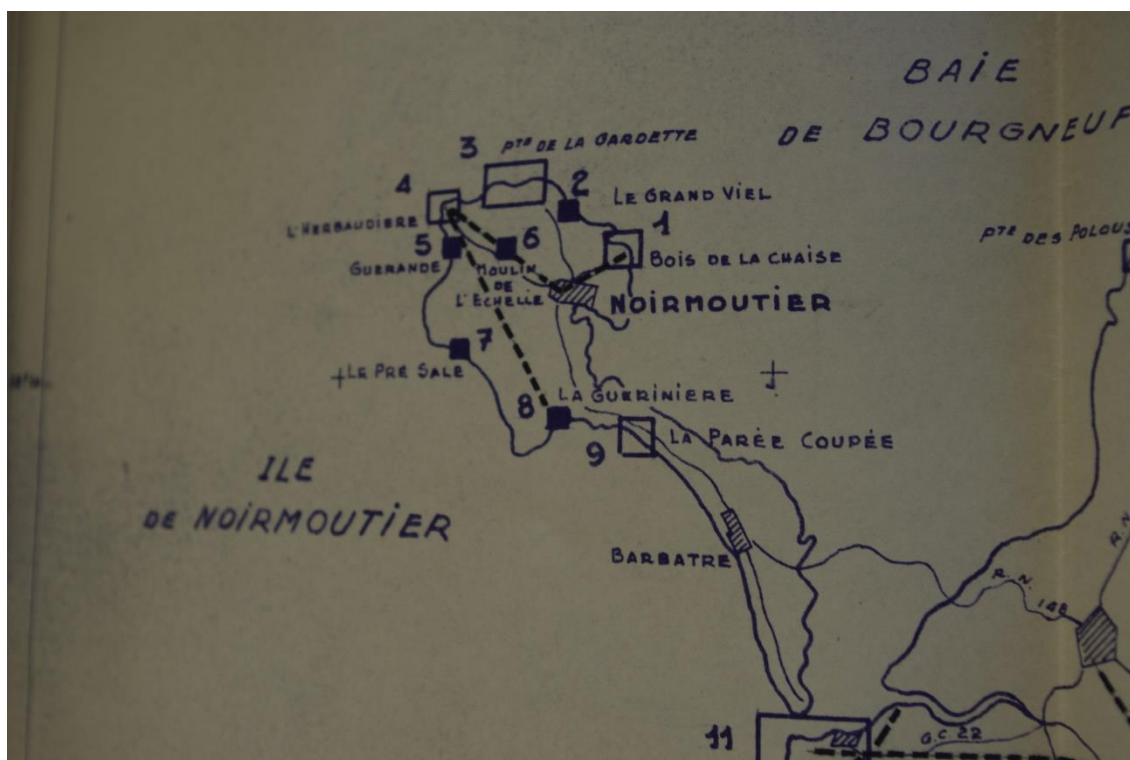
Annexe n°39 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa101 Spee

Figure n°1 :



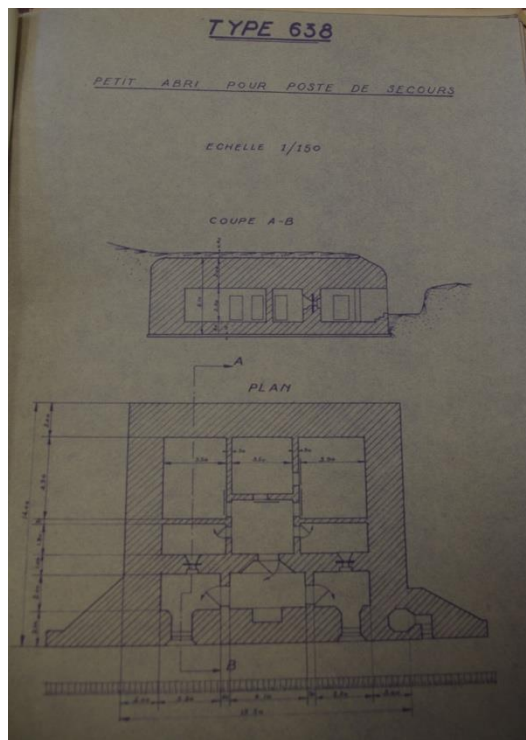
Photographie d'un des R502 que l'on peut encore retrouver à la position Sa101. ©Graffard T.

Figure n°2 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Carte des lignes téléphoniques enterrées sur l'île de Noirmoutier.

Figure n°3 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Ci-contre, plan, coupe et mise en situation de l'abri hôpital R638.

Fiche descriptive : l'abri de secours R638

Extérieurement, la défense de ce R638 est assurée par un tobrouk intégré dans l'une des ailes du bunker¹. Deux entrées sont présentes sur cette façade ornée d'une croix rouge. Les accès mènent vers un seul endroit, le SAS de décontamination. Il est à noter qu'il est nécessaire de descendre quelques marches pour pénétrer dans ce bâtiment, chose qui ne facilite pas le travail des brancardiers. Après la *gassschleuse*, le soldat doit s'enregistrer dans une pièce éponyme : la *Aufnahme*. C'est donc dans cette dernière pièce qu'il est pris en charge par un médecin qui le conduit à la salle de soins, la *behandlung*. Deux salles, séparées par « l'accueil », accueillent les malades suivant leurs cas et leurs pathologies : la salle des *leichte kranken* et la salle des *schwere kranken*². Une pièce dédiée au personnel soignant se tient près de celle des blessés graves. Le nombre de malades peut monter à un chiffre de dix individus au total. Les murs de la salle de traitement sont recouverts de faïences, plus faciles à laver. Du carrelage a été posé par terre, tout comme un système de poubelles est intégré dans le sol afin de gagner de la place. Des luminaires puissants sont raccordés au système électrique autorisant le succès des opérations. Il est évident que le bunker est hermétique à tout gaz, notamment par l'emploi de types de portes étanches. À l'intérieur, en vue de limiter l'encombrement, des portes coulissantes 724P3³ facilitent les allées et venues. Une autre salle consacrée à la ventilation garantit aussi une indépendance en air purifié. Il semble que le type de ventilateur pour un tel ouvrage soit un HES 2,4m³, plus puissant vu la surface et le volume de ce bunker. L'apport en source de chaleur doit se faire dans la même pièce. Toutefois, le système de chauffage semble être calqué sur le même modèle qu'au sein du R608, utilisant les tuyaux de ventilation pour chauffer l'édifice.

¹ SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Voir annexe n°39 – fig. 3.

² Respectivement « blessés légers » et « blessés graves ».

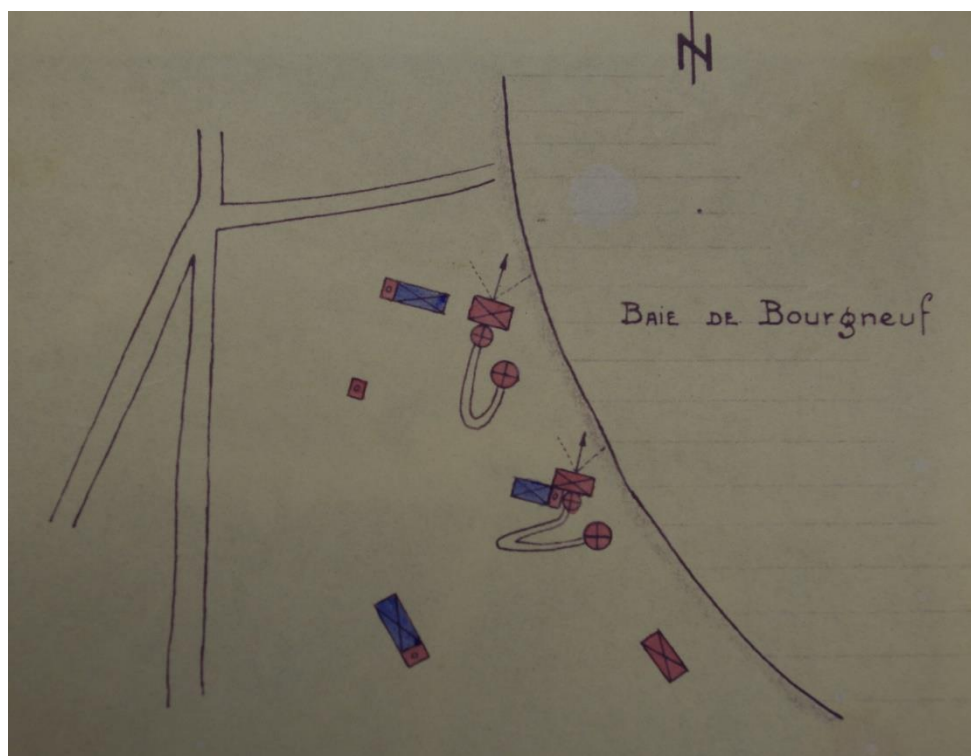
³ Portes blindées étanches similaires à la 26P8 présente dans les R118. Toutefois, sa masse est plus élevée avec 400 kg.

Annexe n°40 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa103 *Hipper*

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Photographie aérienne de la position Sa103 au Grand Vieil.

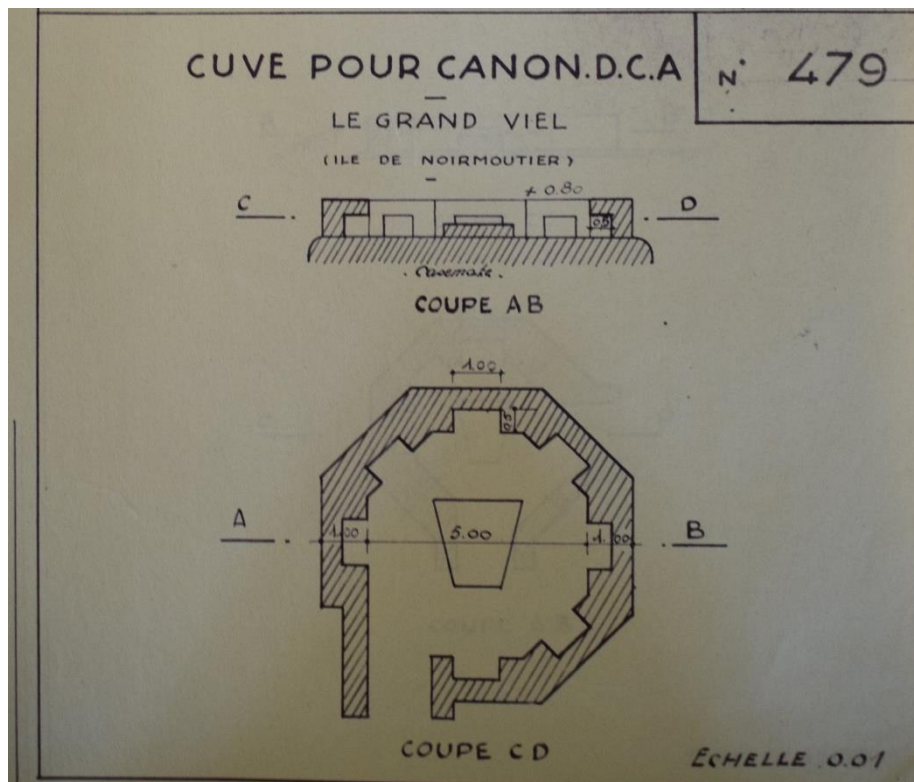


SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Plan de la batterie Sa103 au Grand Vieil.

Figure n°2 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vues aériennes d'une des casemates R669 avec un encuvement pour Flak 30 sur le toit. À noter aussi la présence d'un encuvement pour obusier, ainsi que l'abri R502 à proximité.



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Plan et coupe de l'encuvement sur R669 au Grand Vieil.

Fiche descriptive : Encuvements pour obusiers

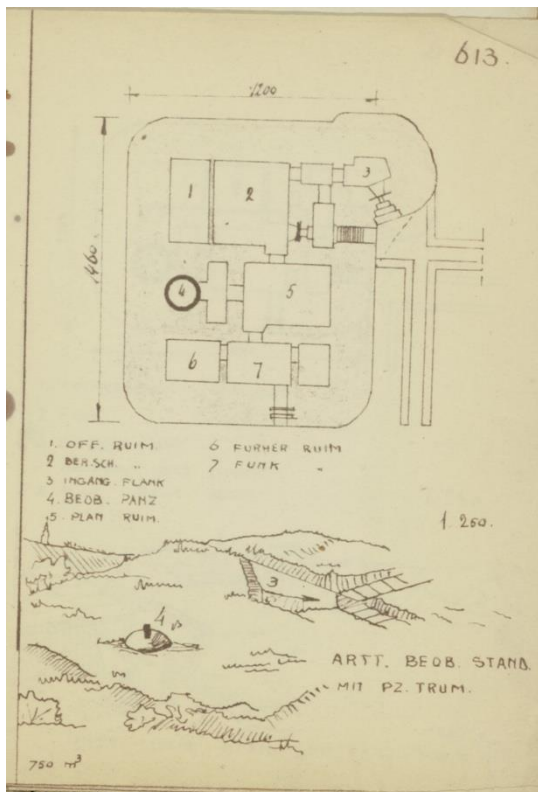
De formes octogonales, ces positions, d'un diamètre avoisinant les 12 m, renferment en leur milieu un cercle autorisant le déplacement du canon selon l'objectif à atteindre. De nombreux coffres sont aussi présents afin d'y entreposer divers matériels voire des caisses de munitions. Comme il s'agit des premières positions implantées sur ce site, c'est-à-dire antérieures aux R669, il fut décidé de les garder, pour plusieurs raisons. En effet, l'obusier de 15,5 cm s. FH 414 (f) est normalement adapté pour un usage extérieur et non conçu pour y être enfermé sous une casemate. Comme cet abri se doit d'être « flexible » en matière d'équipement, dont il se voit être le protecteur, la hausse maximale autorisée est de $+35^\circ$. Ce chiffre pose un problème, car l'obusier à une hausse maximale de $+42^\circ$, ce qui lui fait perdre près de 7° et impacte directement sa portée maximale lorsqu'il est installé dans le blockhaus. Pour pallier cette faiblesse, l'occupant a tracé un chemin partant de la sortie du bunker (à l'opposé de l'embrasure), jusqu'à l'entrée de l'encuvement. Simple et efficace, dès que l'occasion se présente l'arme est sortie de son « étui » et exposée, prête à faire feu depuis ces encuvements extérieurs.

Figure n°3 :



*Un des deux R669 de la batterie du Grand Vieil aujourd'hui transformé en villa balnéaire.
©Graffard T.*

Figure n°4 :



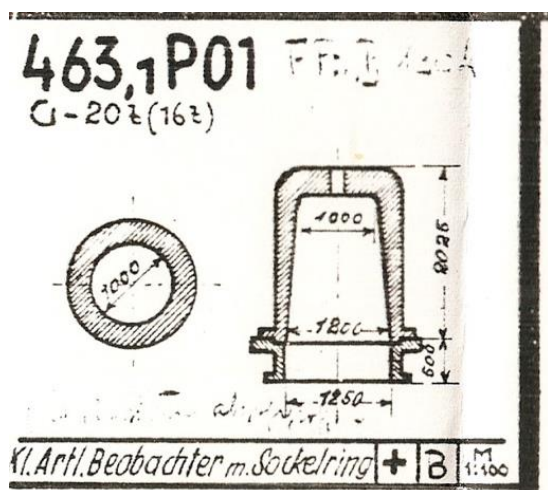
AN des Pays-Bas, cote 1022. Plan et mise en situation du bunker d'observation R613.

Figure n°5 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Photographie du poste d'observation R613 à l'issue de la retraite allemande.

Figure n°6 :



NARA, cote T78 – R625. Schéma technique de la cloche blindée 463, 1P01 avec sockelring équipant peut-être le R613.

Fiche descriptive : l'abri d'observation R613

Extérieurement¹ l'accès à l'ouvrage se fait par l'intermédiaire d'un réseau de tranchées bétonnées qui n'est étonnamment pas présent dans ce cas précis². En entrant dans ce bunker, « l'accueil » se fait par une caponnière à droite de l'accès. Celle-ci défend quiconque de vouloir passer ces murs. Il est possible de rajouter que cet élément prend en enfilade toute la tranchée face à elle. Le seuil passé, où l'on descend quelques marches, une embrasure type 483P2 fait face. En franchissant l'habituelle porte blindée à deux vantaux, la pièce de décontamination se dévoile. Ce petit réduit permet aussi de transiter entre les salles principales et la caponnière. Puis, en vient la salle de repos pour une garnison de six soldats. Cette pièce est organisée par la présence de deux rangées de trois couchettes rabattables, agrémentée du traditionnel mobilier. Au fond, se trouve une porte en bois donnant accès à une chambre pour deux officiers. La salle de repos permet d'aller vers la *planraum* ou la salle des cartes. Celle-ci est organisée à l'image du R608, soit avec de grandes tables. La ventilation est aussi gérée de cette pièce par un ou plusieurs ventilateurs, mais l'information concernant les types et modèles n'a pas pu être trouvée³. Comme cette casemate est un poste d'observation et de direction de tir pour la batterie qui se trouve à proximité, le fait qu'une cloche blindée en acier soit intégrée à la structure aide à surveiller les alentours. Une pièce dédiée à la téléphonie équipée d'au moins dix lignes blindées est aussi incorporée à l'ouvrage. Enfin, le commandant du point d'appui reçoit sa propre chambre. La question du chauffage ne reste pas irrésolue, puisque dans la continuité de ces salles, se trouve une pièce spécialement conçue pour le système. Sur le plan retrouvé en archive, il existe un passage consacré à l'évacuation du bunker, la *notausgang*. Cette dernière reste du même acabit que les autres vus précédemment.

En ce qui concerne réellement la cloche blindée, il s'agit du modèle 463, 1P01⁴. Elle reçoit 300 mm de blindage, pèse environ 16 tonnes et est fabriquée par Krupp⁵. Il est utile de signaler que ses 30 cm d'acier équivalent, à peu près, à 2,0 m d'épaisseur de béton. La présence d'un *sockelring*, anneau à la base de la cloche permettant une rotation, est aussi de mise. À cela, il est nécessaire d'y ajouter un périscope à l'intérieur.

Deux versions de *panzerbeobachtungsfernrohr*⁶ existent. Le Pz.B.F.2 et le Pz.B.F.5., fabriqués par la très célèbre société Zeiss sous le code « blc », se départagent simplement par une seule différence : la taille des lentilles équipant ces périscoptes. 70 mm pour le Pz.B.F.2 et 50 mm pour le second. En quoi cela change-t-il ? Dans les faits, de jour pas grand-chose, mais quand la nuit tombe, la lentille, grâce à un diamètre plus important, fait passer une plus grande quantité de lumière, permettant ainsi une meilleure vision. Le type n°5 possède, en revanche, un système de clapets intégrés dans le boîtier de vision stoppant le passage de la lumière. La conséquence de cet appareillage se produit à l'extérieur, où aucun reflet ne peut émaner du périscope. Cette technique interdit tout risque de repérage par l'ennemi (de jour comme de nuit). De plus, ce même modèle, hérite d'un tube où une pression élevée est gardée de manière constante, limitant le risque de buée lorsque la température extérieure baisse. Les deux optiques ont cependant un atout en commun, celui de recevoir une tête (ce qui ressort de la coupole blindée), détachable en cas d'explosion à proximité. Dans les faits, ce système se traduit par la présence de deux plaques de ruptures liant les deux parties.

¹ Désigné par le *regelbau* en *artillerie beobachtungsstand mit panzerturm*. AN des Pays-Bas, cote 1022. Voir annexe n°40 – fig. 4.

² SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Voir annexe n°40 – fig. 5.

³ Deux modèles : soit le type HES 1,2 m³ ou 2,4 m³, mais la question du nombre reste en suspens.

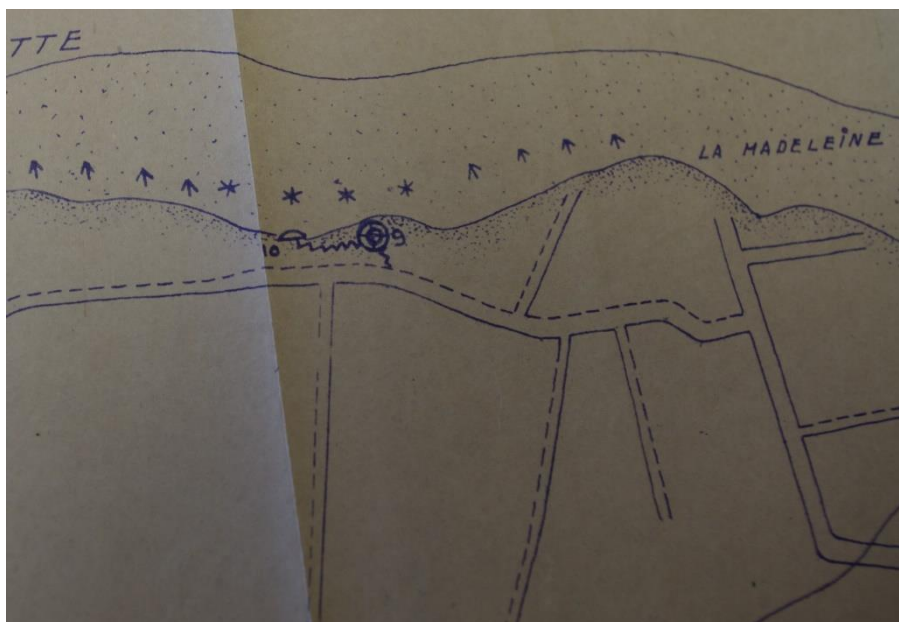
⁴ NARA, cote T78 – R625. Voir annexe n°40 – fig. 6.

⁵ Code de guerre « bwn ».

⁶ Acronyme : Pz.B.F. ; en français : périscope d'observation de combat blindé.

Annexe n°41 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa104 *Trotha*

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Plan de la position Sa104 à la sortie du village de la Madeleine.

Annexe n°42 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa105 *Bismarck*

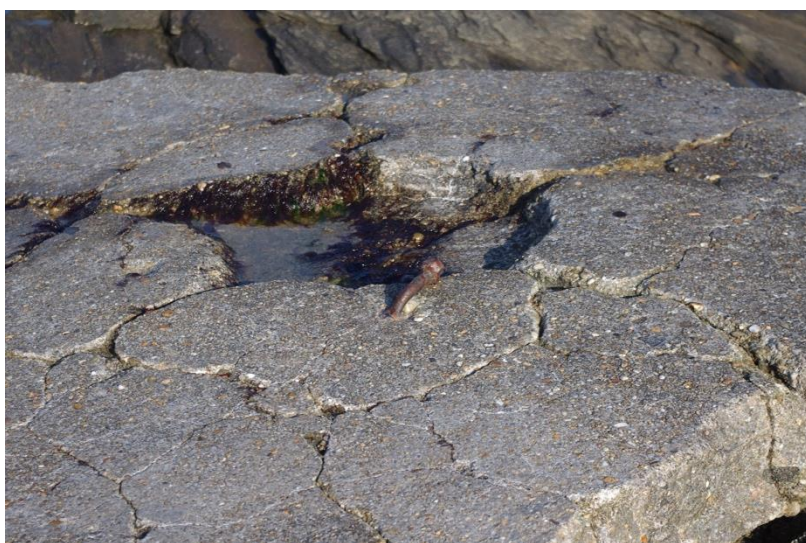
Figure n°1 :



Tobrouk 58c tombé sur l'estran à la position Sa105 à la plage de la Linière. ©Graffard T.



*Le R667, dont la mire est dirigée vers le port de l'Herbaudière.
Position Sa105.
©Graffard T.*



*Vestige de la plateforme pour la batterie antiaérienne Flak 28 ou 30, échouée sur l'estran. Postions Sa105.
©Graffard T.*

Figure n°2 :

*SHD – Rochefort, cote 1 W 53.
Vue aérienne du R667 et de sa tranchée de combat à la position Sa105.*



Figure n°3 :

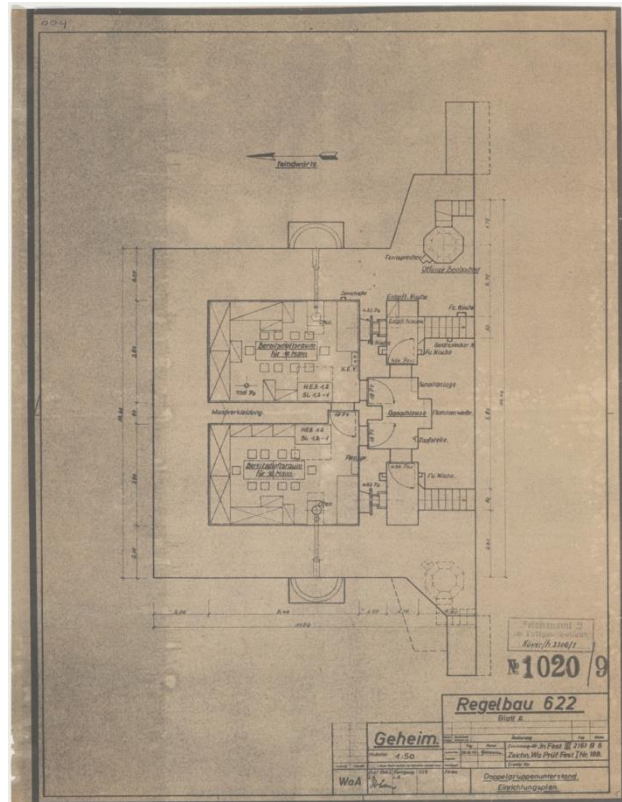
*SHD – Rochefort, cote 1 W 53.
Un des deux blockhaus R622
pour deux groupes de combat à
la position Sa105.*



*SHD – Rochefort, cote 1 W
1848. Vue aérienne de la
position Sa105, où l'on
remarque le bunker R622
avec, à droite, l'un des
premiers abris légers
feldmässiger.*

Figure n°4 :

AN des Pays-Bas, cote 1034. Plan de l'abri pour deux groupes de combat R622.



Fiche descriptive : l'abri R622

Le plan¹ du R622 reste néanmoins très proche d'un R502, mais comporte quand même quelques spécificités. Comme à l'accoutumée, les deux entrées conduisent vers la *gasschleuse*, et sont bien évidemment gardées par deux créneaux de tirs types 483P2. Lorsque l'on descend les quelques marches pour entrer dans le bunker, là aussi, il est possible de retrouver les habituelles niches pour le boîtier de connexion des téléphones de campagne et celles prévues pour les antennes radio. Au sein du SAS étanche, une petite niche est conçue pour y entreposer un *flammenwerfer*, c'est-à-dire, un lance-flamme. Cette arme reste très efficace dans certaines situations, comme ici, avec la présence de tranchées. Deux portes blindées et étanches 19P7 mènent à deux salles, la *Bereitschaftsraum*. Ces deux pièces de vie communiquent entre elles par une porte étanche, elle aussi de type 19P7. Ces dernières sont équipées de la même manière que les autres abris du même acabit. Deux ventilateurs HES 1,2 m³ ou SL 1,2 – 1, ainsi que deux chauffages de forteresse WT80 sont installés dans chaque chambre pour aider au confort de la troupe. Bien sûr, cet ouvrage est équipé du téléphone et il est rattaché au réseau électrique. Tout comme le R502, il se voit aussi muni d'une gaine blindée 735P3 pour périscope, mais dans une seule des deux chambres.

¹ AN des Pays-Bas, cote 1034. Voir annexe n°42 – fig. 4.

Annexe n°43 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa106 *Clausewitz*

Figure n°1 :

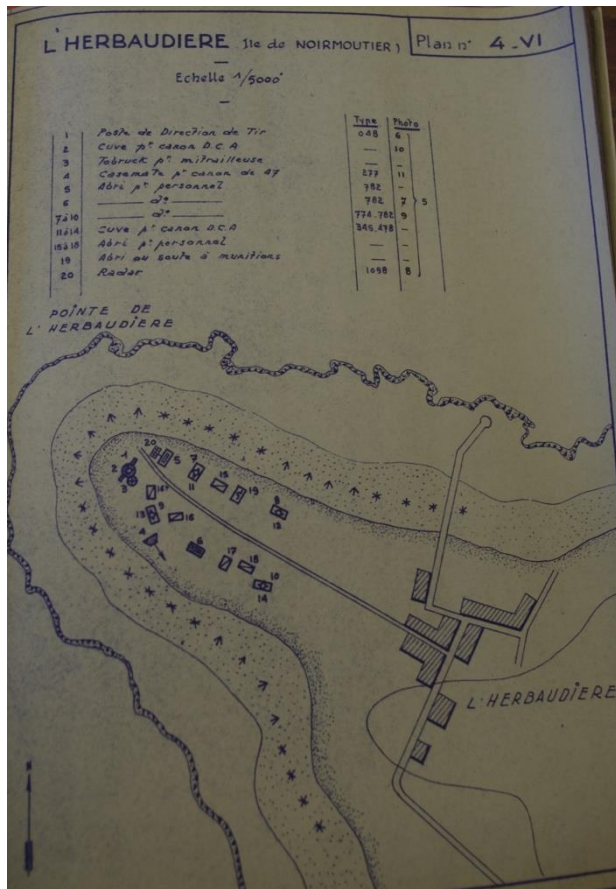


SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue aérienne du point d'appui Sa106 de la pointe de L'Herbaudière après-guerre.



Le point d'appui Sa106 de la pointe de L'Herbaudière en 2016. ©Graffard T.

Figure n°2 :



*SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.
Ci-contre à gauche, le plan établit
par le rapport Pinczon du Sel de
la pointe de L'Herbaudière,
position Sa106.*

Figure n°3 :



*SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue prise après-guerre du R501 avec
encuvement pour Flak à la position Sa106.*



Le même abri R501, 75 ans plus tard. ©Graffard T.

Figure n°4 :



Le local dédié à la cuisine. ©Graffard T.

Figure n°5 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue de la cuve pour l'installation du radar. Position Sa106.



La cuve pour le radar actuellement à la position Sa106. ©Graffard T.

Figure n°6 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre à droite, le plan du poste de direction de tir marin à la position Sa106.

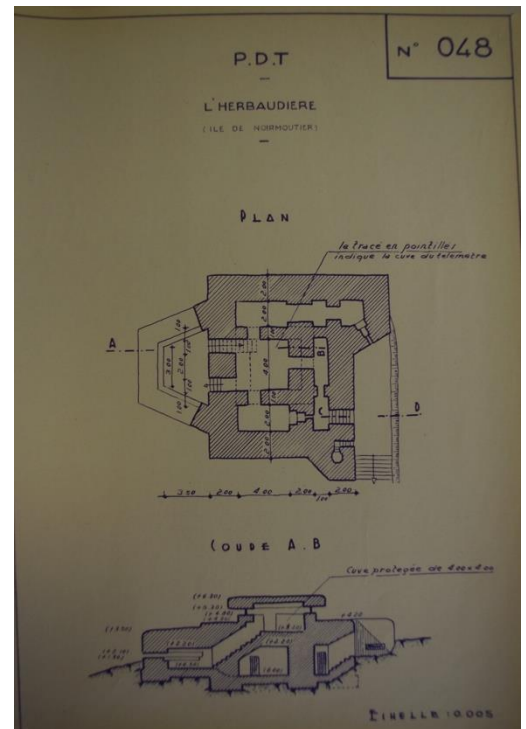


Figure n°7 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Ci-contre à gauche, vue de face du poste de direction de tir M162a.

Figure n°8 :

Ci-contre à droite, un encuvement pour Flak 30 placé au-dessus du M162a. On aperçoit encore les rivets pour le maintien de la pièce DCA. ©Graffard T.



Fiche descriptive : poste de direction de tir M162a

À l'intérieur, il est nécessaire de descendre quelques marches afin de gagner le niveau du sol. Une embrasure de type 48P8 fait face. À droite, le SAS étanche. Un tout nouveau type d'ouverture blindée est à noter, les séries « T ». À l'inverse des autres modèles de portes que l'on vient de rencontrer, celles-ci reçoivent des coins arrondis, à l'image des trappes étanches sur les navires. Dans le cas présent, les portes T16, T17 et T24 sont présentes au sein de cet ouvrage. Puis, la *rechenraum* se présente alors. Cette salle sert au calcul des positions ennemies. Les objectifs à remplir concernent principalement des cibles marines. À gauche, une petite pièce est dédiée à la veille et à l'officier du bunker¹. De cette salle, un soldat derrière l'embrasure peut y être placé dans le but de garder l'entrée. À droite, trois espaces successifs sont dédiés aux téléphones, à la radio et à la caponnière. La dernière salle du rez-de-chaussée se trouve être à l'extrémité nord de l'ouvrage permettant une observation à 180° de l'horizon². En cette salle, plusieurs outils d'observations peuvent être installés, à commencer par de simples jumelles. Il peut être également aménagé dans cette pièce deux types d'instrumentations : les *Doppelfernrohr* ou DF 10x80 et DF 10x80 20°. Le premier modèle autorise une vision allant de l'aube au crépuscule par le moyen de quatre filtres³ à régler en fonction de la luminosité ambiante. De nuit, grâce aux lentilles de 80 mm en plus du rétro-éclairage de la jumelle⁴, la visibilité est totale. Exposée dehors, face aux vents marins, les composants de cette optique sont graissés par un lubrifiant spécial, l'Invarol⁵. Le deuxième type d'optique reste beaucoup plus massif que les deux autres. Le DF 10x80 20° provient du milieu maritime, puisqu'elles sont initialement installées sur les navires de guerre. Puisqu'elles représentent un fort potentiel, l'idée de les intégrer dans les postes de direction de tir reste cohérente. Comme elles ont été développées dans le but d'être utilisées dans un milieu humide, des joints d'étanchéité ainsi que des cartouches de nitrate de sodium sont incorporées dans chaque objectif. Ce système réduit la buée à l'intérieur de la jumelle, mais une autre méthode utilisant l'ajout d'air sous pression élimine totalement ce phénomène. Les lentilles reçoivent, quant à elles, un revêtement ou plutôt un traitement des verres limitant la buée, mais aussi les impuretés. Cet appareil est difficilement transportable, à cause de la nécessité d'une colonne lui permettant, premièrement, d'effectuer des rotations et en second lieu, de lui délivrer un petit courant électrique rétroéclairant la grille de visée. Cette console permet aussi l'acquisition exacte des points de positions. En ce qui concerne les fabricants, une pléthore de noms (codés) peuvent être cités tels que « blc », qui correspond à l'entreprise Carl Zeiss-Jena⁶, laquelle en construisit environ 2 750 unités entre 1939 et 1945.

Enfin, un escalier permet d'accéder au dernier étage, protégé par une dalle de béton d'environ 80 cm d'épaisseur. Sous cette dernière, est placé un outil de pointe pour l'époque, le télémètre. Ici, il semble que le modèle soit très similaire à celui utilisé au sein du R636. La version stéréoscopique reste légèrement préférée par la *Kriegsmarine*, puisqu'elle permet d'établir une distance assez rapidement⁷.

¹ C'est-à-dire la *wachoffizier*.

² Voir annexe n°43 – fig. 7.

³ « klar », clair, « hell » brillant, « mittel » brillance normale et « dunkel » sombre. On peut rapprocher ces filtres au réglage de la luminosité de nos écrans actuels.

⁴ Il s'agit d'un système électrique commun avec les jumelles *Scherenfernrohr*.

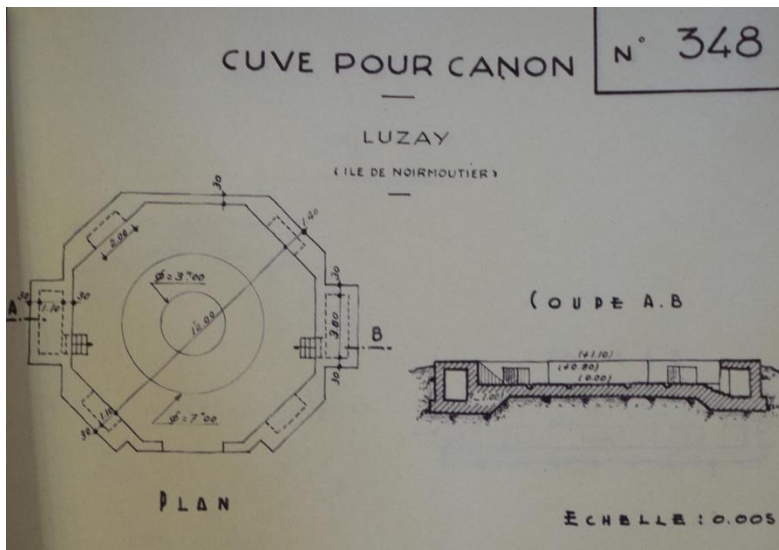
⁵ Le fournisseur de l'Invarol est la société Kältefest, dont le code K.F. est apposé sur l'optique. Ce lubrifiant résiste à des températures allant jusqu'à - 20°C.

⁶ MÜHLFRIEDEL Wolfgang, HELLMUTH Edith, *Carl Zeiss in Jena 1945-1990*, Köln, Böhlau, 2004.

⁷ Le calcul se résume ainsi, où la longueur « a » est l'inconnue : $a^2=b^2+c^2-2bc\cos(\hat{a})$.

Annexe n°44 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa107 *Gneisenau*

Figure n°1 :

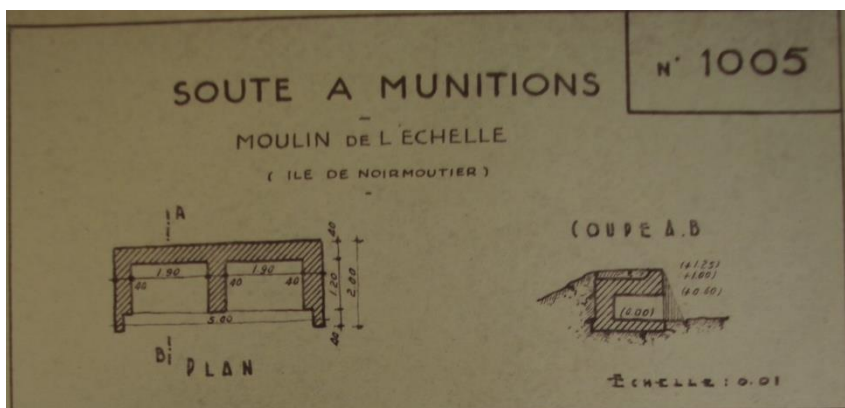


SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Relevés d'un des encuvements à la position Sa107.

SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Photographie d'un des encuvements à la position Sa107.



Figure n°2 :

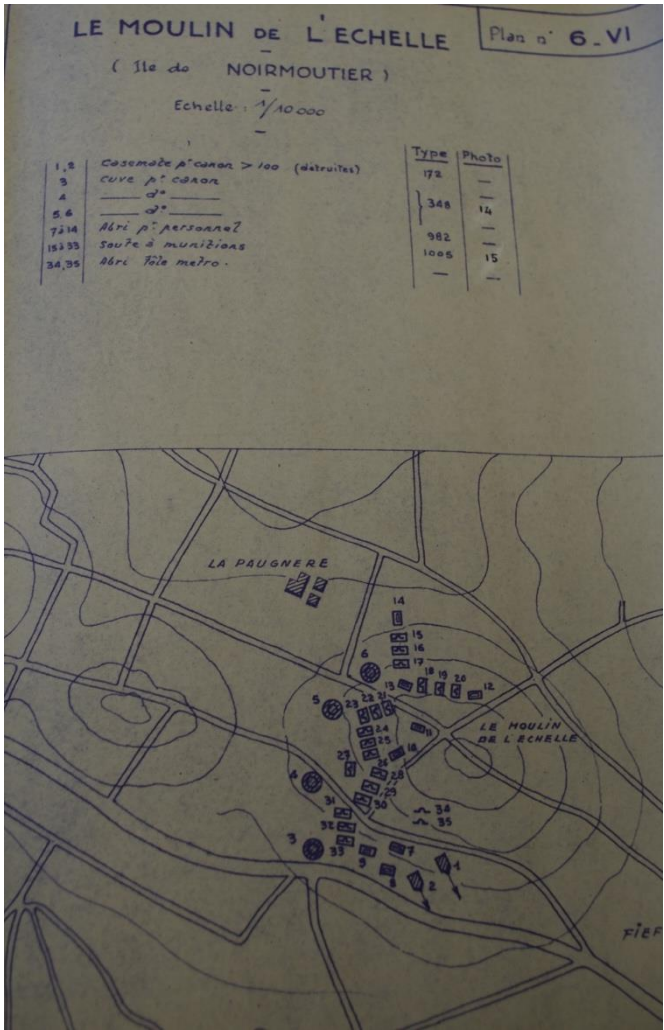


SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Croquis des soutes à munitions à la position Sa107.



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Cliché des soutes à munitions à la position Sa107.

Figure n°3 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1852. Plan du site Sa107.

Annexe n°45 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa131 *Ludendorff*

Figure n°1 :



La seule casemate type R669 restante à la position Sa131 « Ludendorff ». ©Graffard T.

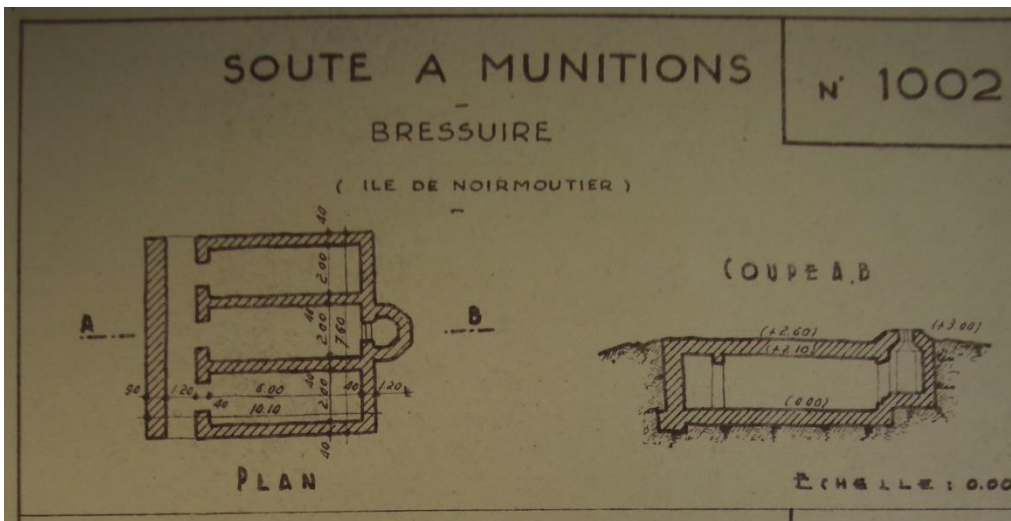
Figure n°2 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Le R669 et sa plateforme de tir primaire à droite.

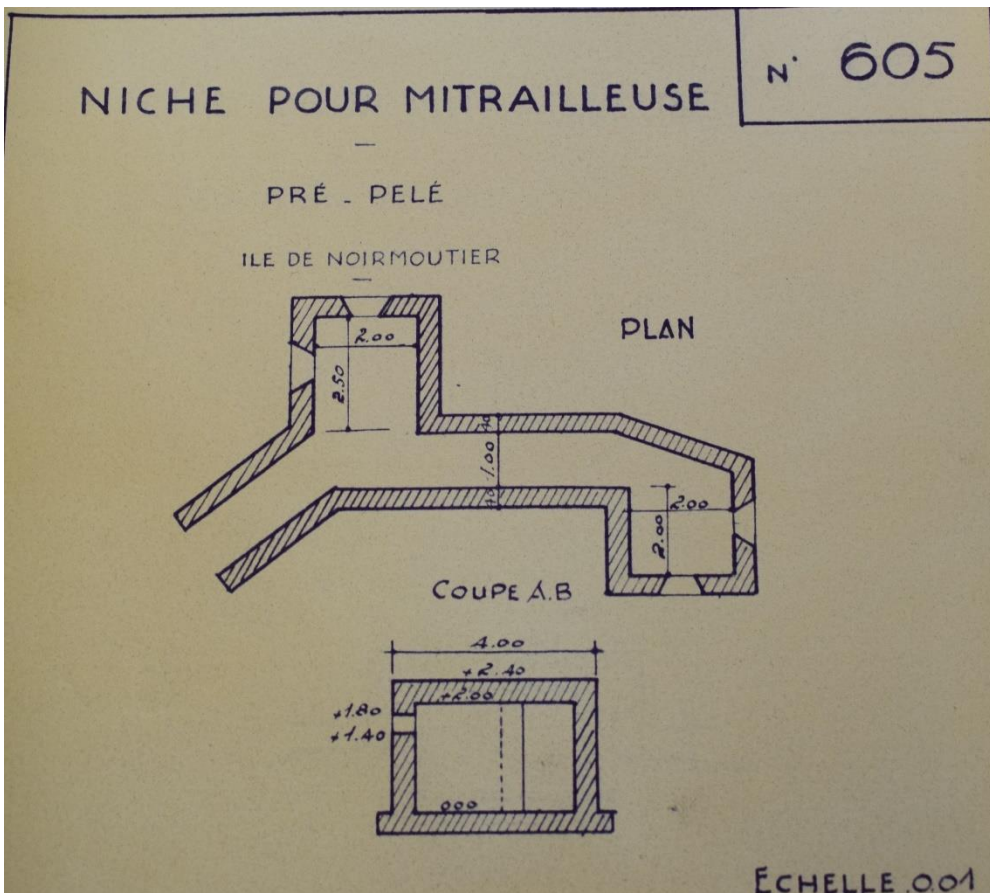
Annexe n°46 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa108 *Scharnhorst*

Figure n°1 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Croquis et mise en situation de la soute à munitions position Sa108.

Figure n°2 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Schémas des niches à mitrailleuses à la position Sa108.



*À l'intérieur du tunnel menant à l'une des positions pour mitrailleuses lourdes. À noter la niche de stockage à droite, Sa108.
©Graffard T.*

Figure n°3 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue aérienne des deux casemates R669 à la position Sa108.

Annexe n°47 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa109 *Tilly*

Figure n°1 :



L'unique entrée de la soute à munitions, position Sa109. À noter la particularité de ces briques que l'on retrouve en grande quantité sur l'île de Noirmoutier. ©Graffard T.



*À l'intérieur du couloir d'accès (à gauche) et vue d'une des deux chambres (à droite).
©Graffard T.*



À l'intérieur de la soute à munitions, position Sa109. À noter ici l'inclinaison des murs de briques, la mixité des matériaux utilisés, ainsi que la remarquable condition de la structure.
©Graffard T.

Fiche descriptive : la soute à munitions

Extérieurement, la soute à munitions apparaît enterrée, dont le toit a été façonné en béton armé et coffré. L'accès aujourd'hui se fait par un escalier en parpaings sur le côté gauche. À l'origine, cette ouverture devait être bien plus large et plus pratique. En réalité, si l'on s'intéresse à la morphogénèse de cette architecture atypique, deux phases de construction sont à noter ici. Tout d'abord, le couloir d'accès. Les murs de celui-ci sont constitués de briques rouges, assemblées de manière à créer un évasement, c'est-à-dire, un espace plus fin au niveau du toit qu'au niveau du sol. Cette particularité a été remarquée de façon récurrente au sein des structures édifiées dans un environnement sablonneux. Notre analyse émet donc l'hypothèse que le but recherché ici est de limiter les forces de contraintes qu'exerce la dune sur cette maçonnerie légère. Autre chose, le toit décrit un léger cintrage et est bâti avec un agglomérat de briques et de ciment. Après ce passage quelque peu artisanal, en vient alors un ouvrage fait complètement de béton armé, dont les traces de coffrage sont encore clairement visibles. Ce contraste étonnant, cette variété de matériaux, relie cet ouvrage à une construction spéciale (SK), adaptée aux besoins demandés sur place. Cependant, après ces observations physiques, deux niches identiques et parallèles se dévoilent, perpendiculaires au couloir. Il est étonnant de remarquer que la tôle métro (*Wellblech*) soit toujours présente dans chacune des chambres, en plus de comporter deux puits de cheminées¹.

¹ Voir annexe n°47 – fig. 1.

Annexe n°48 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa112 *Schwerin*

Figure n°1 :



Un des tobrouk et l'encuvement pour 50 KwK à la pointe de la Loire, position Sa112. À noter que l'on aperçoit le tunnel en briques à gauche. ©Graffard T.

Figure n°2 :

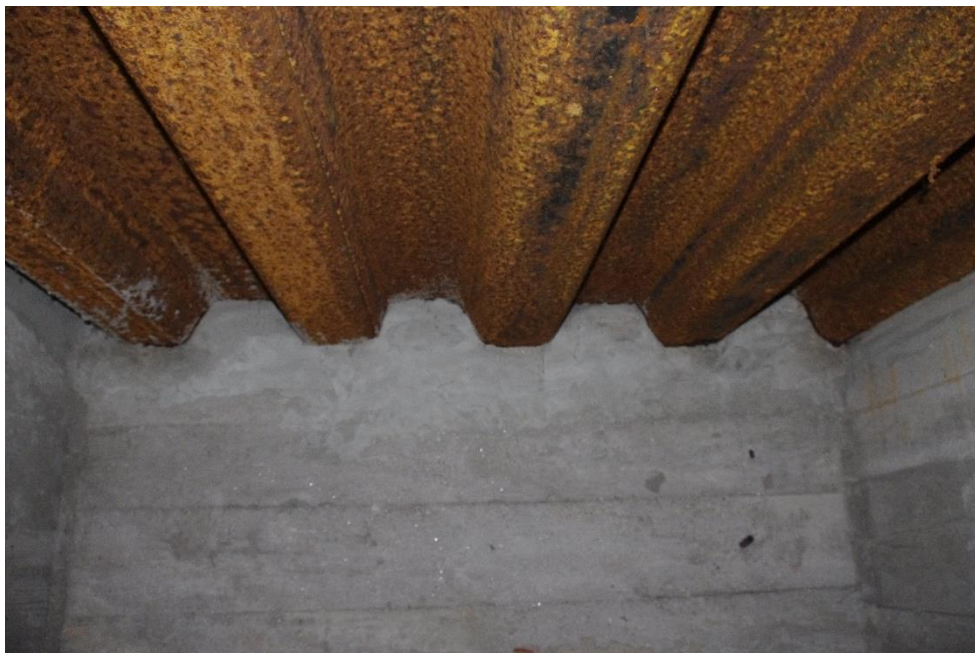


L'entrée du tunnel menant à la soute à munitions, mais aussi aux ouvrages extérieurs. Position Sa112. ©Graffard T.

Figure n°3 :



*À l'intérieur du souterrain, à droite la soute à munitions et ses trois chambres.
Position Sa112. ©Graffard T.*

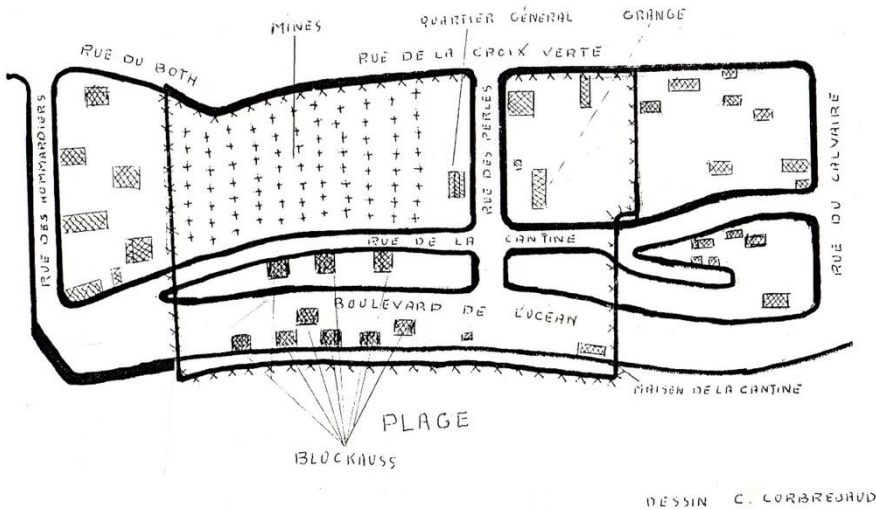


*Détails du plafond d'une des salles. Le modèle de cette tôle métro est différente de
celle vue à la Martinière (Sa109). Position Sa112. ©Graffard T.*

Annexe n°49 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa114 Tirpitz

Figure n°1 :

plan du camp de la cantine
1939 1945

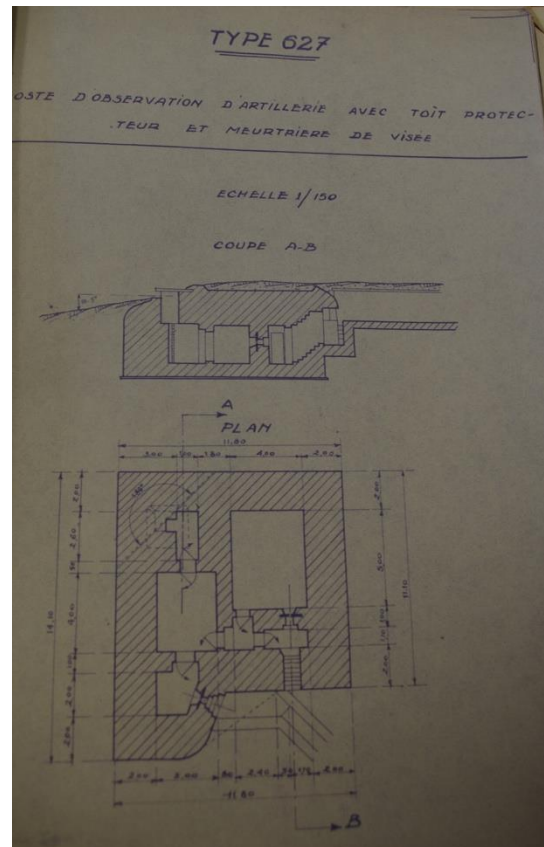


Plan de la position Sa114 de la Guérinière, dressé par Clément Corbrejaud.

Source : CORBREJAUD Clément, La Guérinière pendant la guerre 39-45, Noirmoutier, Les amis de l'île de Noirmoutier, 1996.

Figure n°2 :

SHD – Rochefort, cote 1 W 1852.
Plan du poste d'observation R627
présent à la position Sa114 à
Noirmoutier.



Fiche descriptive : le poste d'observation R627

Extérieurement, le schéma habituel s'applique ici. C'est-à-dire un ouvrage complètement enterré. Seule une fenêtre d'observation face à la mer et la façade d'accès restent libres de tout remblaiement. Au-dessus, des petites cheminées font foi de la présence d'un bâtiment sous le sable de la dune. Au niveau de l'entrée se trouve, à gauche, l'embrasure d'une caponnière veillant à la protection du seul accès. En descendant les quelques marches, une autre embrasure fait face. Sur la gauche une petite pièce se découvre après le passage de la porte blindée à doubles vantaux. Celle-ci donne accès à deux salles, sur la droite une chambre pour la troupe et en face, la pièce des plans. Le local, où vivent et dorment les soldats, reste très exigü avec un peu moins de 20 m². De plus, la pièce est partagée en deux par une cloison (sûrement en bois), libérant un espace réservé à l'officier en charge de la position. Le mobilier du quotidien reste tout aussi modeste que dans les autres blockhaus avec chaises, tables et petits coffres pour les affaires personnelles. Un système de ventilation et de chauffage similaire à ce que l'on a déjà vu est également présent. Ensuite, la salle des plans ou *planraum*. C'est ici que les ordres venant de L'Herbaudière peuvent arriver par téléphone ou par radio, si l'ouvrage en est équipé. En même temps de donner ses ordres à la batterie, un observateur scrute l'horizon à travers la visière d'observation placée dans l'alignement de la *planraum*. Ce puits d'observation traverse de part en part la dalle de béton épaisse de 2 m à ce niveau. Ceci obligeant l'officier à monter à l'aide de barreaux scellés dans le béton sur une petite plate-forme. Dans l'optique de protéger le militaire, une plaque en acier, *Schartenplatte*, de 20 cm d'épaisseur lui constitue un abri sûr. Au sein de ce promontoire, un équipement léger composé de jumelles traditionnelles accompagne l'observateur pour un rapide examen de l'horizon.

Annexe n°50 : Noirmoutier, forteresse insulaire – Sa115 *Winterfeld*

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue aérienne de la position Sa115, avec ces abris « actifs ».



Le point d'appui Sa115 aujourd'hui. ©Graffard T.

Figure n°2 :

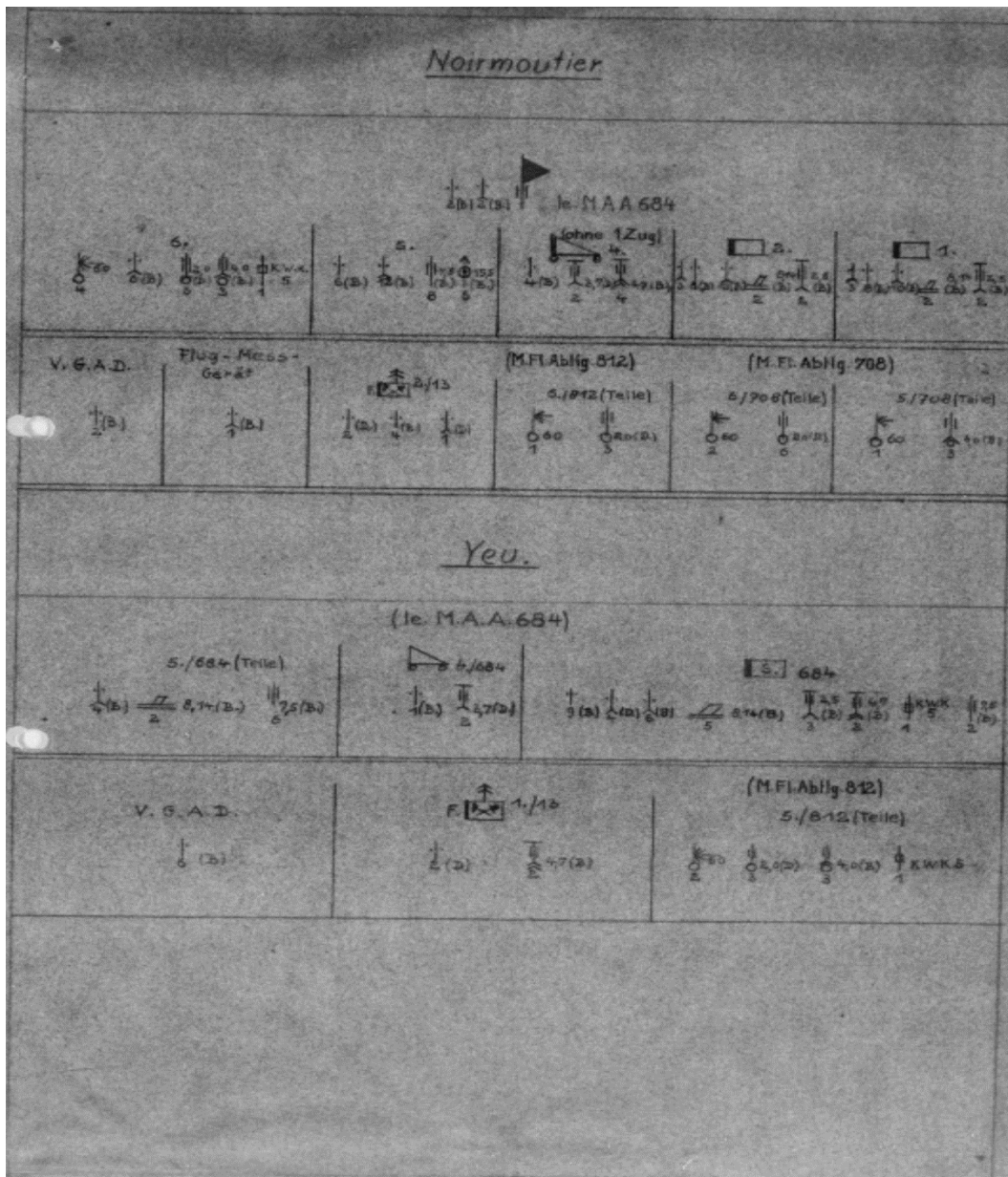


SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue aérienne des abris « passifs », position Sa115, Noirmoutier.



Un des blockhaus R502 de la position Sa115 aujourd'hui. ©Graffard T.

Annexe n°51 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer



NARA, cote T314 – R1579. Gliederung (organigramme) des forces de la 1e.M.A.A.684 sur Noirmoutier et l'île d'Yeu.

Annexe n°52 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – *Stettin*

Figure n°1 :

*SHD – Rochefort,
cote I W 1848.
Ci-contre à
droite, vue
aérienne de la
batterie des
Roses, l'île d'Yeu.*

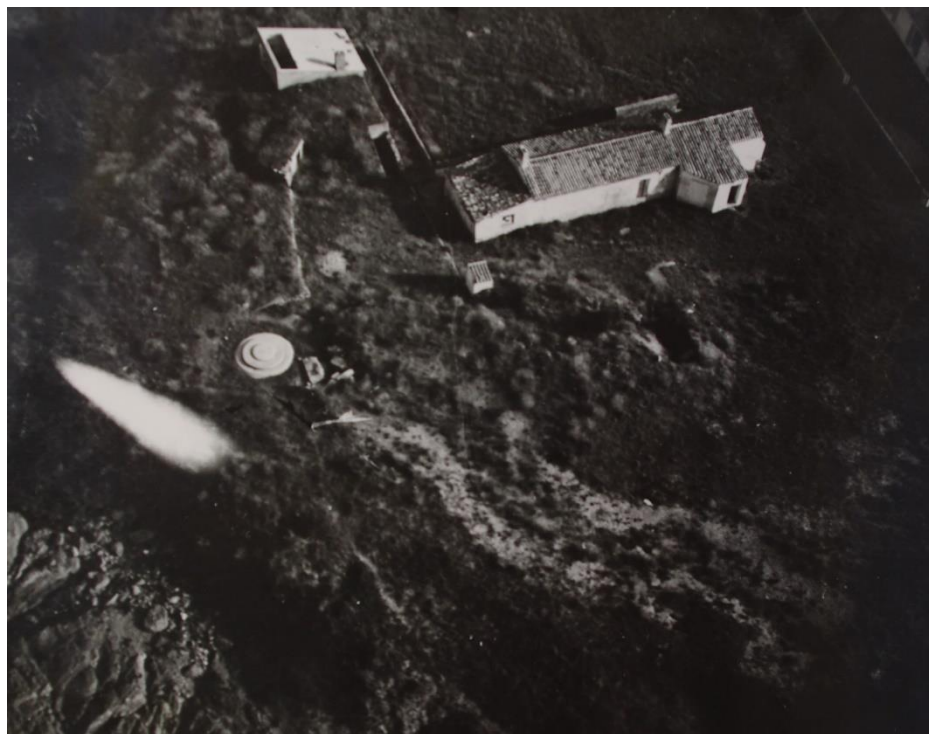
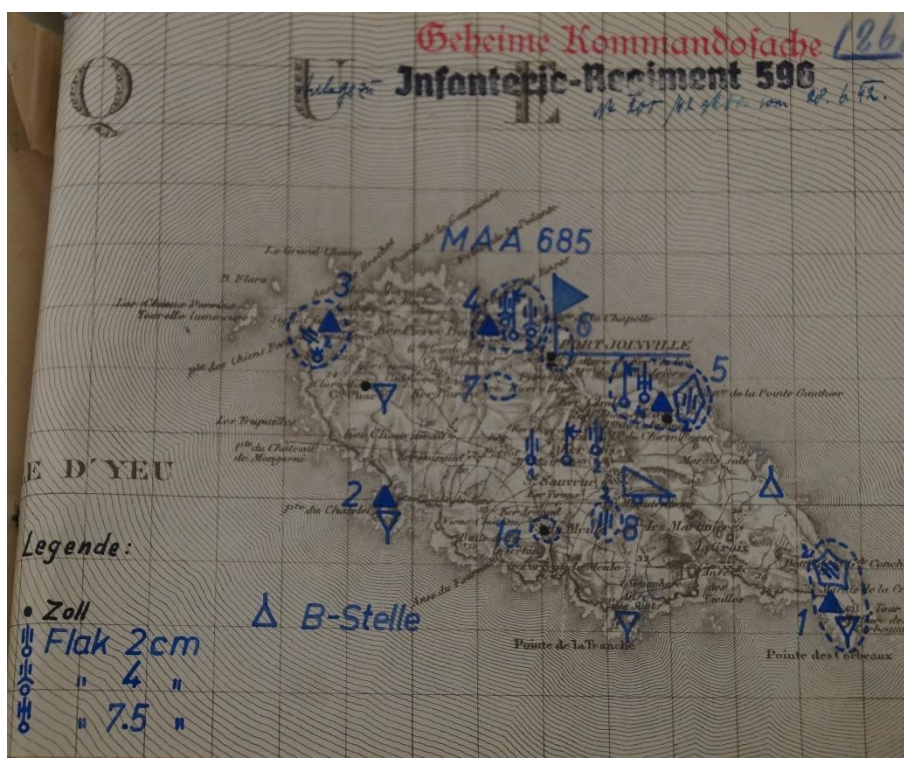
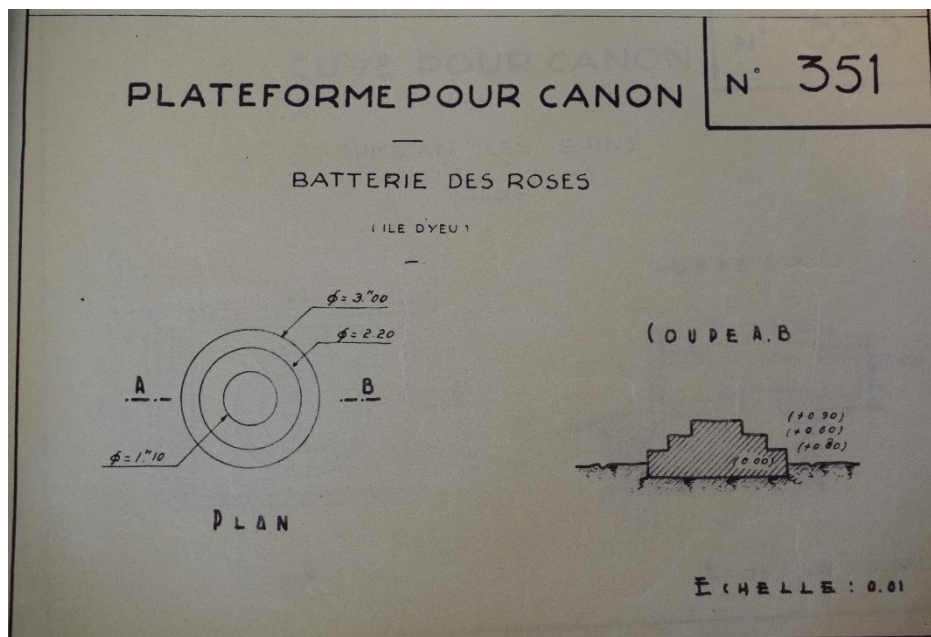


Figure n°2 :



AMIY – Fond Burchardt, cote RM 122/469. Carte d'état-major de l'île d'Yeu, établie le 28 juin 1942.

Figure n°3 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Schéma de la plateforme pour l'artillerie en place à la batterie des Roses.

Annexe n°53 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – Rostock



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue aérienne de la batterie Rostock à l'île d'Yeu.

Annexe n°55 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – L'anse des Vieilles – *Hamburg*

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue aérienne de l'anse des Vieilles à l'île d'Yeu.

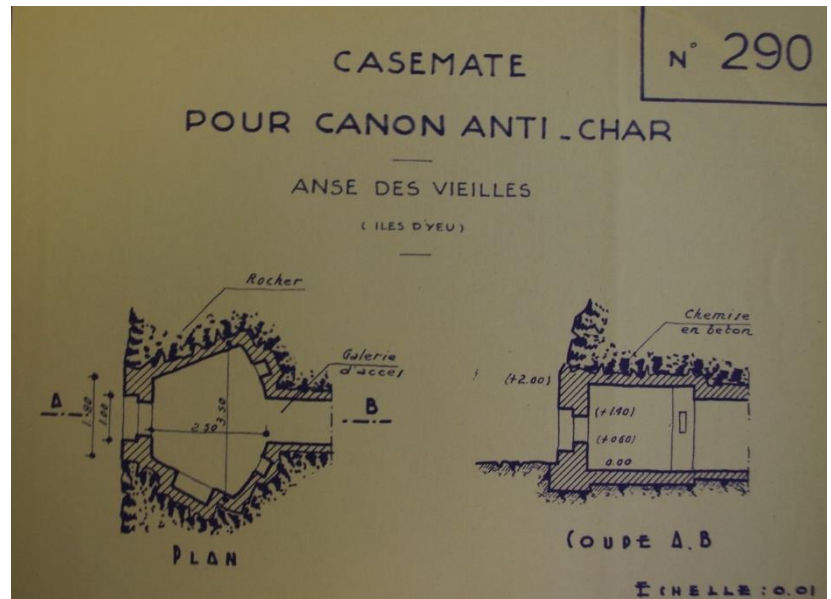
Figure n°2 :



Vestiges de l'encuvement dominant l'anse des Vieilles, île d'Yeu. ©Graffard T.

Figure n°3 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre à droite, croquis du poste de tir incrusté dans la roche de la falaise à la position dominant l'anse des Vieilles.



Ci-contre à gauche, le poste de tir et d'observation actuellement à l'anse des Vieilles. ©Graffard T.

Ci-contre à droite, une porte-fenêtre remplace maintenant l'embrasure de tir. ©Graffard T.



Annexe n°56 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – La Grande Conche – Gleiwitz

Figure n°1 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre à droite, croquis d'un des encuvements présents au fort de la Grande Conche.

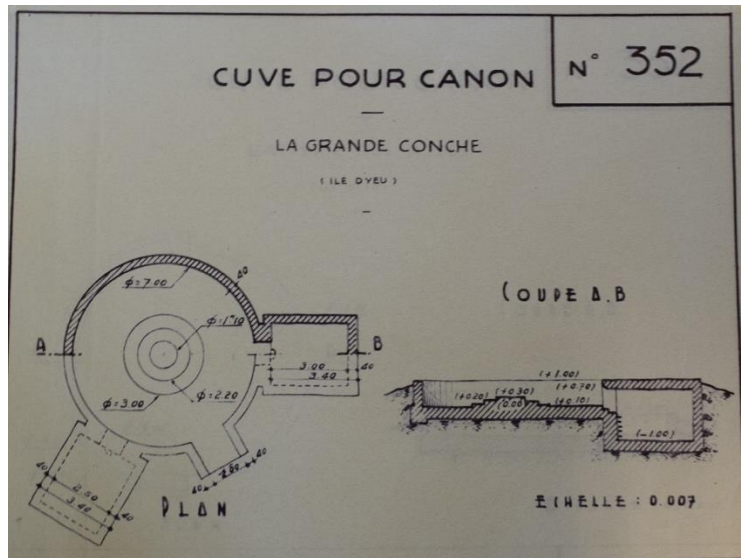


Figure n°2 :

SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Ci-contre à droite, vue aérienne des ruines du fort et des encuvements après la retraite allemande.



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Ci-contre à gauche, détails des encuvements et des souterrains de la batterie de la Grande Conche à l'île d'Yeu.

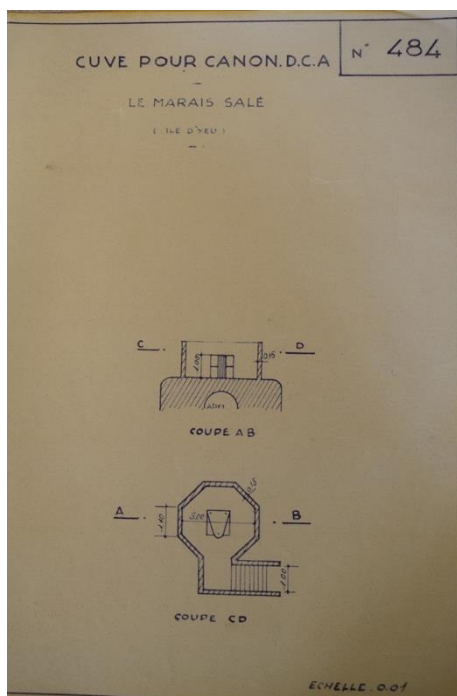
Annexe n°57 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – La Petite Conche –
Frankfurt

Figure n°1 :

*SHD – Rochefort, cote 1 W
53. Ci-contre à droite, vue
aérienne de la position de la
Petite Conche à l'île d'Yeu.*



Figure n°2 :



*SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3.
Plans de la cuve pour D.C.A. sur abri
à la Petite Conche.*



*Vue actuelle d'un des encuvements sur abris dédiés à la
D.C.A. ©Graffard T.*

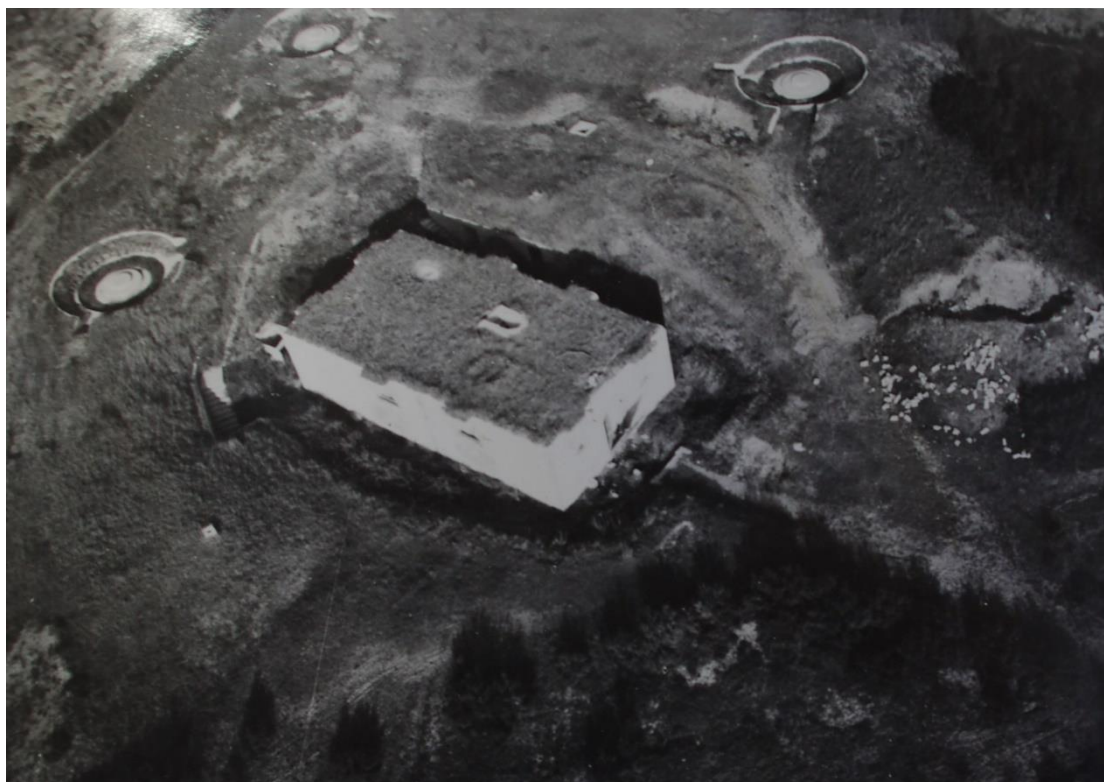


Photographie de l'entrée est menant aux deux soutes placées sous l'encuvement. À noter l'usage de la pierre ainsi que l'épaisseur de la dalle supérieure de l'ouvrage. Crédits : Service patrimonial de l'île d'Yeu.



Vue actuelle depuis l'encuvement. À noter le support ainsi que les différentes niches pour les besoins du canon antiaérien. ©Graffard T.

Annexe n°58 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – Pointe Gauthier –
Essen



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue d'ensemble de la position de la pointe Gauthier à l'île d'Yeu.

Annexe n°59 : L'île d'Yeu, poste avancé en haute mer – Pointe de
Gilberge – *Danzig*

Figure n°1 :

*SHD – Rochefort, cote 1 W
53. Vue aérienne de la
position de D.C.A. à la pointe
de Gilberge.*



Figure n°2 :



Vue intérieure de l'encuvement, avec au fond l'abri pour la troupe. ©Graffard T.



Vue intérieure de l'encuvement, avec, de chaque côté, les niches à munitions. À noter le mélange pierres-béton à gauche. ©Graffard T.

Annexe n°60 : L'île d'Yeu, un centre de détection – La station du Grand Phare - *Pillau*

Figure n°1 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Vue aérienne de la station radar du Grand Phare à l'île d'Yeu.

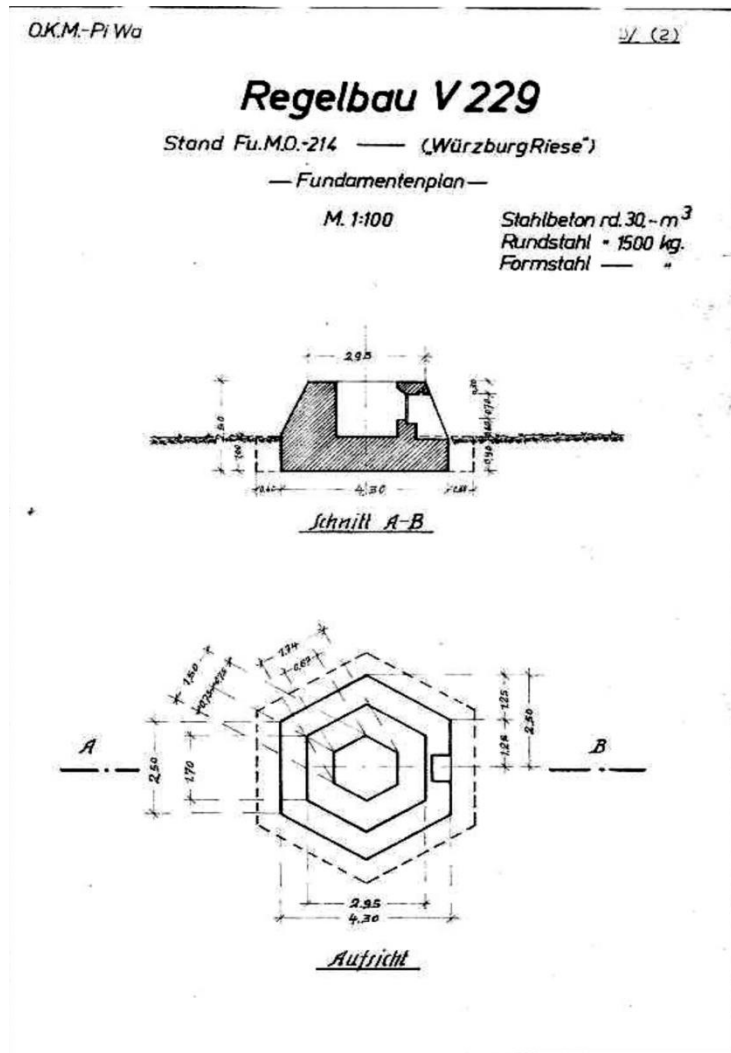
Figure n°2 :

Frankreich 1: 80 000 (Großblatt) Nr. 128 ILE D'YEU

Nr.	Name u. Bezeichnung	Lambert Zone Centrale		Höhe über franz. Nullp. (ZN)	Bemerkungen
		Rechts m	Hoch m		
a. Trigonometrische Punkte (T. P.)					
1	Pointe des Corbeaux				
	Leuchtturm, Knopf	246 792,24	198 189,60	24,2	
	Stein	246 711,23	198 199,94	11,1	
2	Grand Phare				
	Leuchtturm, Knopf	239 602,19	201 657,16	69,9	
	Stein	239 526,33	201 631,08	27,3	
b. Artilleristische Punkte (A. P.)					
501	Pointe de la Conche				
	Stein	246 568,7	198 781,5	10,4	
502	Pointe de la Tranche				
	Turm, Mitte	243 311,99	198 831,78	50,6	Geländeb.
	Dreieck mit Loch im Beton- fundament des Signalmastes	243 306,46	198 809,92	30,9	
503	la Croix SO				
	Stein	245 421,6	198 861,9	12,2	
504	Pointe du Châtelet				
	Denkmalskreuz, Mitte	239 556,00	199 618,11	27,6	Oberkan
	Dreieck m Loch im Betonbod.	239 558,05	199 619,52	18,8	
505	la Meule				
	westlicher Hauskamin, Mitte	242 199,0	199 680,3	31,6	Oberkan
	Dreieck mit Loch im Beton- fußboden	242 190,0	199 679,7	29,9	
506	St. Sauveur				
	Kirchturm, Spitze	243 259,7	200 144,4	62,6	
	Stein	243 245,0	200 096,2	26,5	
507	Mareis salé				
	nördlicher Hausgiebel	245 187,5	204 618,2	11,7	
	Stein	245 184,3	204 617,1	8,9	

AMIY – fond Service Patrimonial. Carnet allemand de coordonnées géodésiques de l'île d'Yeu.

Figure n°3 :



*Support normalisé V229
permettant de soutenir un
radar de type Würzburg
Riese.*

*Source : OBERKOMMADO
DER MARINE,
Regelbauten der
Kriegsmarine, Berlin,
OKM, décembre 1944.*

Figure n°4 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 53. Le radar Würzburg Riese en place sur son élément V229 au Grand Phare sur l'île d'Yeu. À noter que l'on distingue l'encuvement ainsi que le tobrouk camouflé en maison à droite.

Figure n°5 :



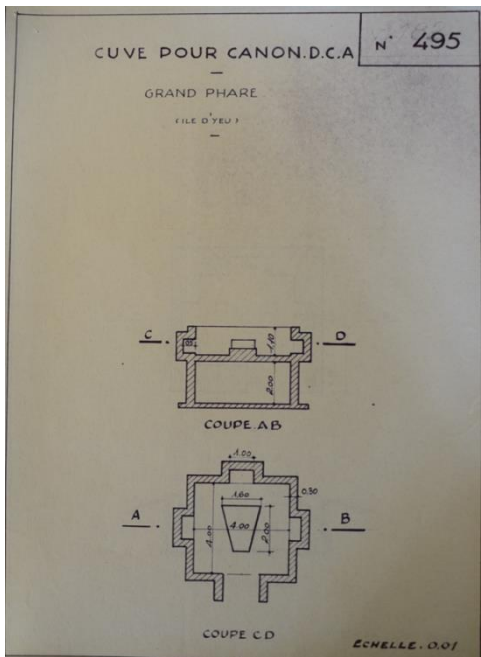
*Un des vestiges du tobrouk camouflé en habitation encore présent à Île d'Yeu.
©Graffard T.*

Figure n°6 :



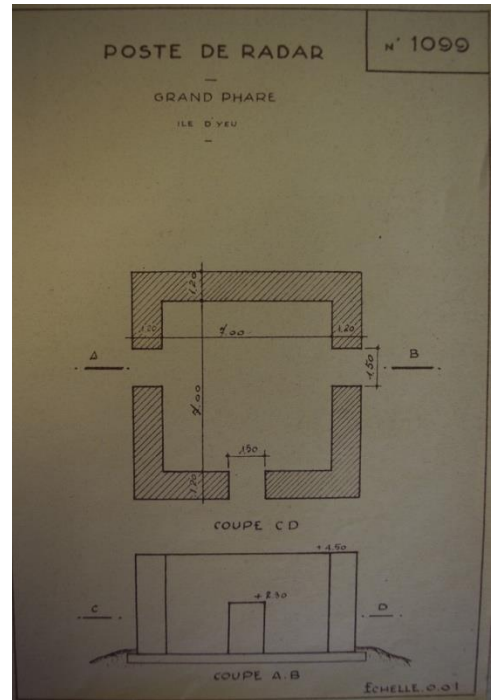
*SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Vue d'ensemble, avec l'encuvement pour
DCA, le tobrouk et le radar Würzburg Riese.*

Figure n°7 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Croquis de l'encuvement de la DCA du Grand Phare à l'île d'Yeu.

Figure n°8 :



SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Croquis de la cuve pour le radar Seetakt dont les cotes sont erronées

Figure n° 8 bis :



*Vue de la cuve pour le radar actuellement. Quelques ouvrants sont encore présents.
©Graffard T.*

Figure n°9 :



Le local de transmission en béton au Grand Phare à l'île d'Yeu. ©Graffard T.

Fiche descriptive :

À l'extérieur de ce local, il est possible de remarquer la présence d'un raccordement électrique en verre, tels qu'ils se faisaient à l'époque. Trois autres emplacements pour ce même type de connexion se tiennent près de ce vestige, puisque des trous ont été laissés dans le béton par le système de fixation. Ce qui reste étonnant pour cette construction, qui rappelons-le, est bâti exclusivement en béton, sont les larges fenêtres et accès, résultant d'une volonté de normalité, d'effacer le contexte de conflit dans lequel cet ouvrage a été édifié. Il convient de noter la largeur de l'accès principal, comme s'il s'agissait d'y faire rentrer un véhicule. D'ailleurs, un des gonds de l'hypothétique porte est encore présent, traduisant l'utilité essentielle de cette ouverture.

Ce bâtiment est en fait divisé en deux parties égales et symétriques. La première partie étant fermée, il a quand même été possible d'explorer la seconde. Les murs étant épais d'environ 80 cm, il ne fait pas de doute que le maître d'œuvre est germanique, tout comme les traces de coffrages. À l'intérieur, malheureusement, il ne reste plus grand-chose, et le mobilier a disparu au profit de matériel de jardin. Cependant, la peinture blanche recouvrant les murs de cet abri est restée intacte. Cet indice, très représentatif des blockhaus passifs, permet de remarquer l'installation d'un appareil qui était originellement fixé au mur. En effet, le peintre a simplement fait le contour de cet élément, sans même le décrocher du mur. Toutefois, il est difficile de reconnaître cet élément. Ce que l'on sait, c'est qu'un conduit traversant le toit le rejoint. Peut-être un chauffage d'appoint ? Nous pouvons en savoir plus. Dans tous les cas, avec une proximité non négligeable avec les deux radars, il est logique que le rôle de ces deux pièces se résume dans le traitement des données captées, soit par le *Seetakt*, soit par le *Würzburg*.

Annexe n°61 : La pointe de L'Herbaudière, centre de direction de tir et de repérage

Figure n°1 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/3. Ci-contre à gauche, plans, coupes et mise en situation de la cuve pour le radar Seetakt à L'Herbaudière sur l'île de Noirmoutier.

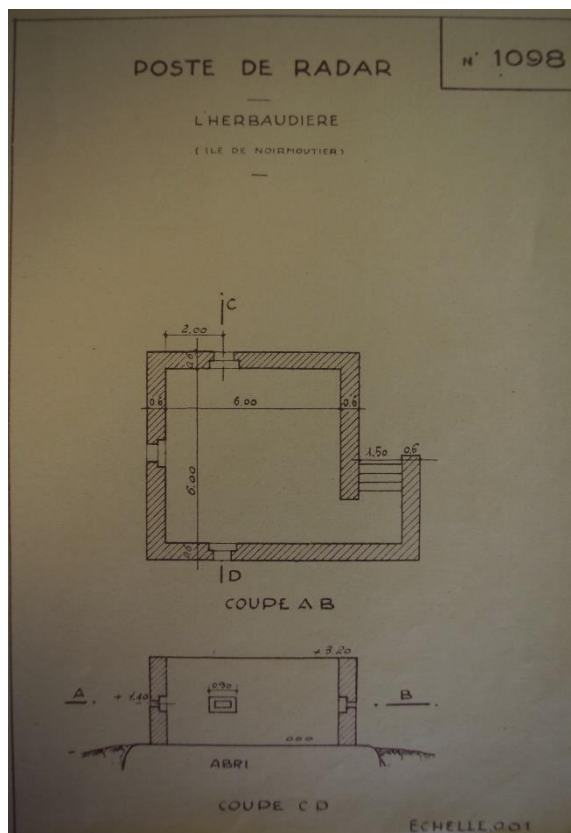


Figure n°2 :

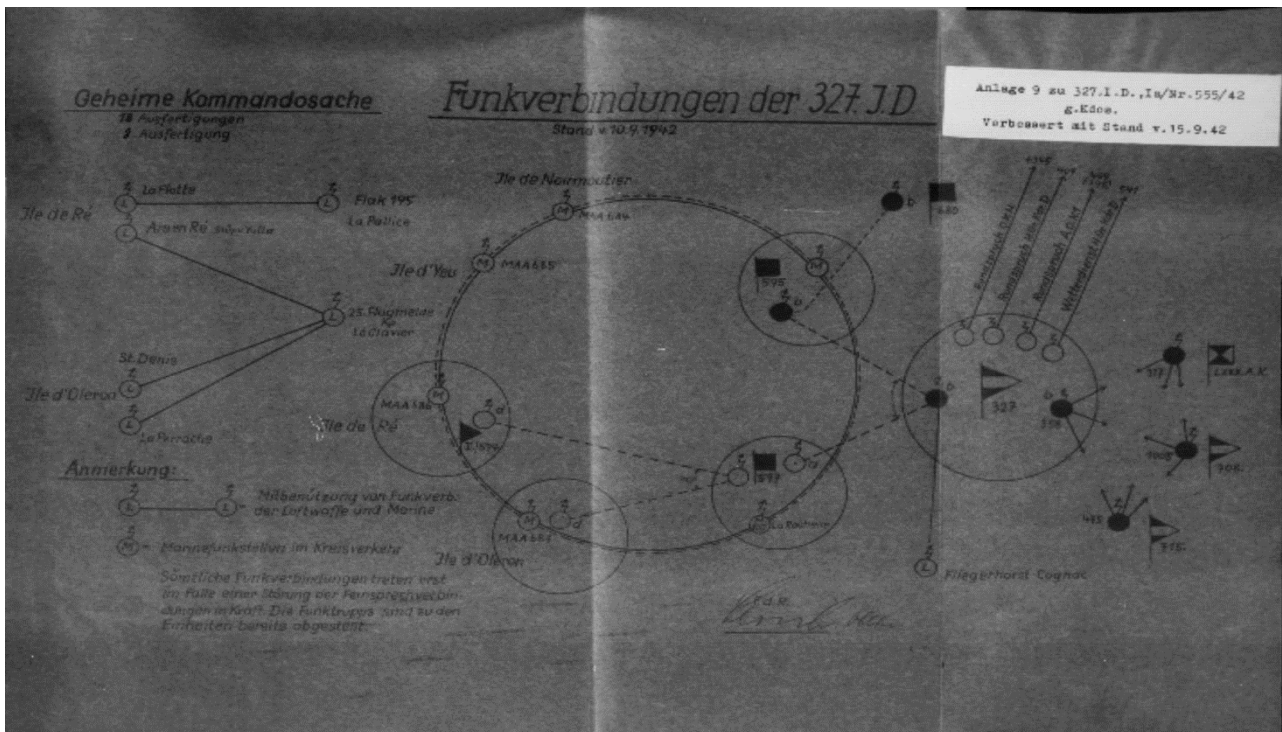


Vues des deux entrées de l'encuvement pour le radar. À noter la petite extension à droite pour la logistique. ©Graffard T.



Vue opposée de la cuve pour radar, où l'on distingue deux des trois créneaux de tirs pour la défense du site. On remarque également les formes de l'abri R501 servant de fondation. ©Graffard T.

Figure n°3 :



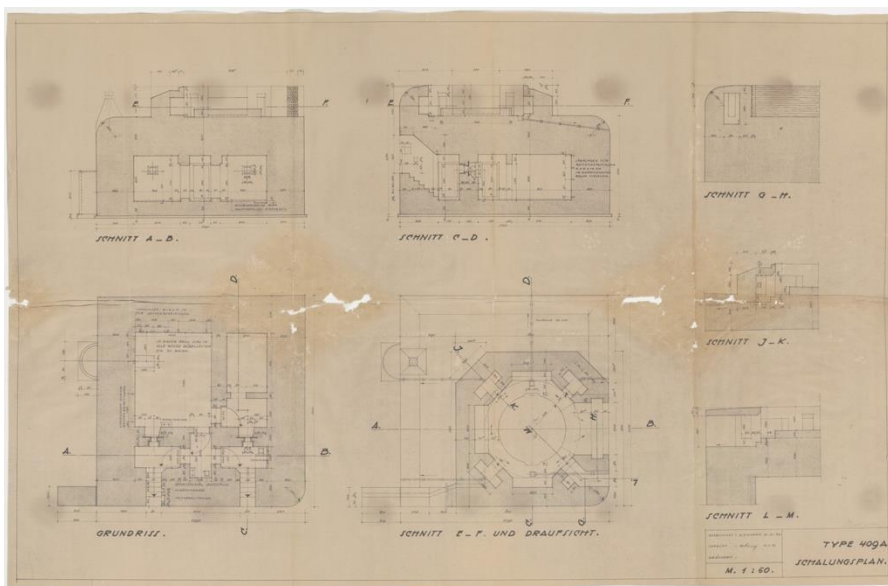
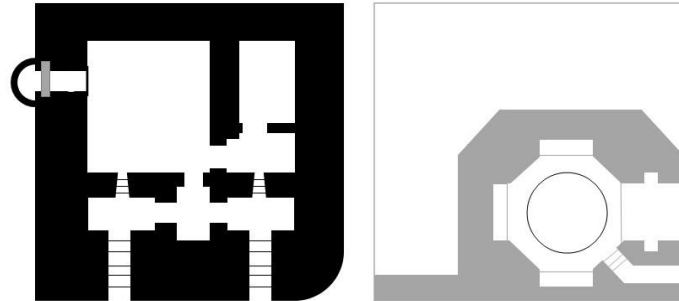
NARA, cote T314 – R1578. Structure concentrique des télécommunications rattachant les différents centres de commandement, dont font parties les îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Annexe n°62 : *Amöbe*, stéréotype de la surveillance aérienne allemande ?

Figure n°1 :

Regelbau L409A :

Plan de l'encuvement sur abri
L409A. ©Graffard T.



AN des Pays-
Bas, cote 1031.
Schéma interne
du blockhaus
L409A.

Fiche descriptive : l'abri L409A

Extérieurement, ce bunker a une hauteur d'environ 5,35 m, est long de 13,80 m et large de 12,05 m. Deux accès situés sur le long de l'ouvrage permettent de pénétrer à l'intérieur, alors que pour monter sur la plate-forme de tir, des barreaux d'acier scellé dans le béton l'y autorisent. Sur cet abri, repose donc un encuvement de forme octogonale avec trois coffres à munitions, un couloir abrité et, dans un des côtés, une large entrée permettant la mise en place de la pièce d'artillerie. À l'intérieur¹, le schéma habituel, c'est-à-dire deux accès se réunissant en un même point, la *gasschleüse*, soit le sas de décontamination. Bien sûr, des portes blindées et étanches cloisonnent ce bâtiment, à l'image du R622 déjà vu. Ces accès sont aussi surveillés par deux embrasures de types 483P2. Passé la dernière porte, on débouche sur la pièce principale, la *mannschaftraum*. Elle est modestement meublée par un mobilier typique : tables, chaises et coffres. Cette salle accueille environ sept individus, se répartissant la prise en charge du canon Flak. À gauche, dans le mur, une sortie de secours. À droite, une pièce pour le stock de nourriture ou bien d'autres consommables. Dans le prolongement, la *munitionlager*². Le corps intérieur de cet ouvrage doit être aussi ventilé, sûrement par un HES 1,2 m³.

¹ AN des Pays-Bas, cote 1031. Voir annexe n°62 – fig. 1.

² En français : la soute à munitions.

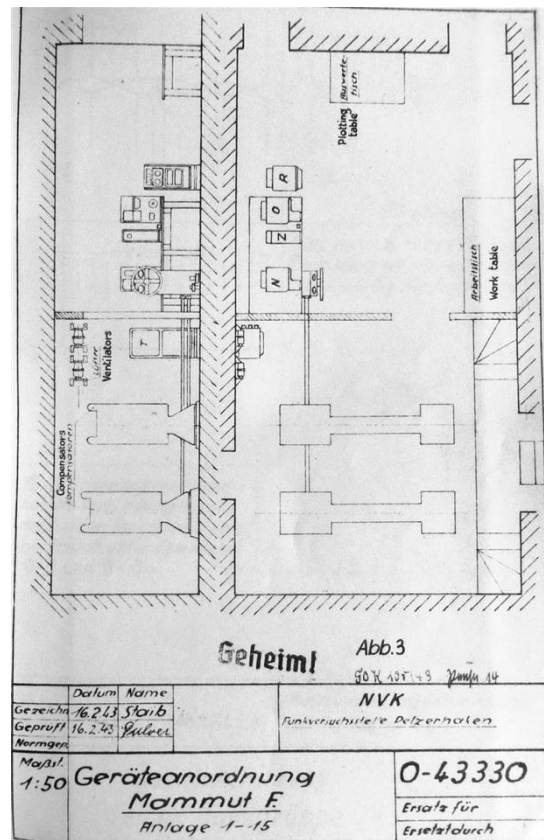
Figure n°2 :



Vue actuelle du blockhaus L485, supportant le radar Mammut dont on aperçoit au dernier plan un des puits d'antennes. ©Graffard T.

Figure n°3 :

Schéma des composants permettant le fonctionnement du radar Mammut dans le blockhaus L485.
Source : NVK.

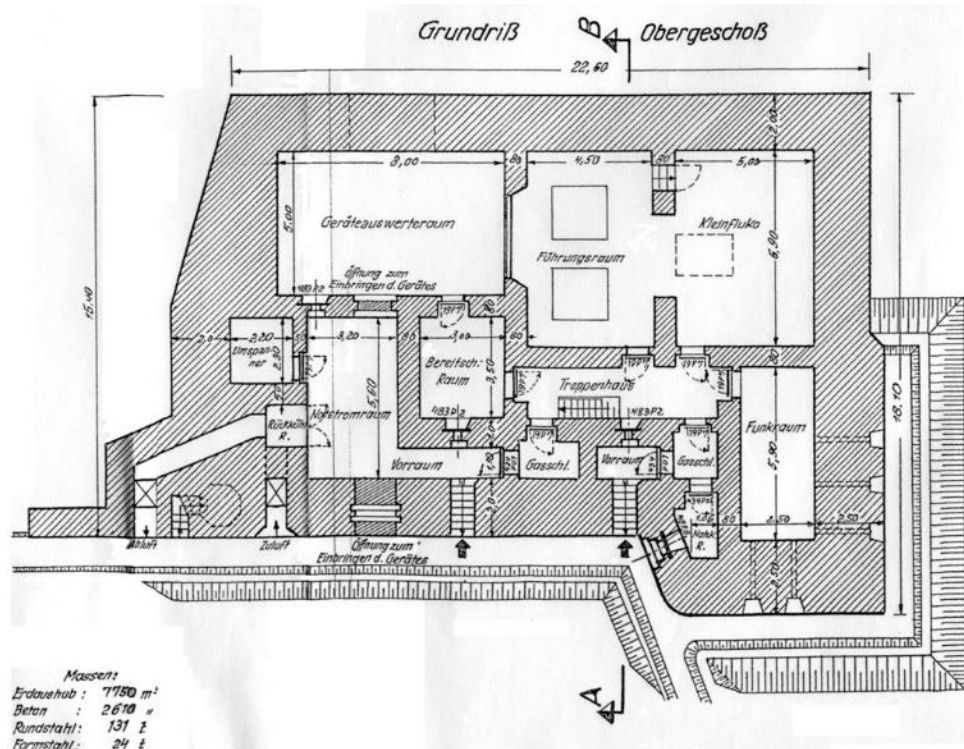


Fiche descriptive : l'abri pour le radar *Mammut* L485

L'extérieur de ce bâtiment répond au schéma que l'on a évoqué précédemment, c'est-à-dire un bunker complètement enterré, dont seule la façade, comportant les accès, reste visible. Pourtant, deux autres éléments extérieurs préfigurent ce modèle : deux énormes blocs de béton surplombent l'ensemble. Ces derniers, souvent pris par mégarde pour le support du radar, ne sont, en fait, que les conduits faisant transiter les câbles de l'antenne jusqu'aux instruments de mesure. L'accès à ce blockhaus ne se fait que par deux entrées défendues par une caponnière située sur la gauche de celles-ci. Il n'y a donc aucune défense rapprochée à son sommet. Après avoir descendu les quelques marches de l'entrée, la première pièce se dessine. Celle-ci, gardée par une embrasure de type 483P2, se prolonge comme à son habitude vers la pièce faisant office de sas, cloisonné de l'extérieur par des portes étanches à doubles vantaux 434P01. Cette salle de décontamination permet aussi de donner un accès direct à la caponnière, qui elle aussi reçoit une porte blindée. Ensuite, à gauche, se trouve être la *notstrom*, ou la salle des urgences. Bien que la traduction soit incertaine, ce petit local doit sans aucun doute accueillir les blessés légers, puisque, comme il l'a été observé, aucun bunker hôpital n'est présent sur le site du Pey de Fontaine ou bien même sur le second site. En revanche, pour accéder à cette clinique, il faut aussi entrer dans une nouvelle salle, la *betriebsraum*. Cette chambre est, dans les faits, dédiée aux opérateurs radio, et à tout le personnel travaillant autour du radar. Cette dernière est directement liée par câbles à la salle suivante, celle du compensateur. Comme tout abri « passif », un certain confort de vie doit être présent dans le but d'assurer une efficacité de la troupe. Ce confort minimal, se résume en deux salles abritant respectivement des ventilateurs et des poêles à charbon. Les ventilateurs, utiles pour garantir un air dit « propre » de tout gaz, au sein de la casemate, sont généralement installés par paires dans ce L485. Vu la grandeur de l'édifice et de son volume, deux types HES ayant un débit de 2,4 m³ seraient présents dans cette pièce. Ensuite, quand vient l'hiver, le béton du bunker ne protège pas suffisamment du froid. Celui-ci, par ses quelque 2 m d'épaisseur, conserve une température comprise entre 10 et 13°C été comme hiver, ce qui est insuffisant pour un travail efficace de la troupe pendant la période hivernale. D'où l'installation de poêles à charbon de type WT80, modèle qui ne reçoit pas de plate-forme pour les ustensiles de cuisine contrairement au WT80K. Il est aussi bon de rappeler que tout le blockhaus est carrelé, avec du lambris sur les murs.

Figure n°4 :

Plan allemand du
blockhaus L479
« Anton » dédié au
commandement de
chasse.



Fiche descriptive : L479

Long de 22,60 m et large de 18,10, ce bunker se doit d'avoir une protection rapprochée contre toute attaque survenant d'un côté ou de l'autre. D'où l'intégration d'un tobrouk balayant les environs, alors qu'une caponnière se réserve la défense des accès. Deux possibilités d'accès configurent cet abri. À droite de cette façade et sur le côté est de l'édifice, des « niches » protégeant les lignes téléphoniques sont visibles. Comme tous les abris rencontrés, l'épaisseur des murs et du toit monte toujours à 2 m de béton. Cas intéressant ici, la largeur atteint par moments près de 2,5 m, améliorant au passage la protection contre les obus ennemis. Sur le toit, il est possible de retrouver les bouches des différentes sorties des conduits de cheminées et du périscope, qui reçoivent le blindage habituel.

À l'intérieur, l'escalier débouche sur une pièce qui est familière, une antichambre¹ gardée par une embrasure. La traditionnelle porte à deux vantaux, type 434P01, passée, la *gasschleuse* traversée, qui, au passage donne accès à la caponnière, aboutit à la *treppenhaus* ou cage d'escalier. Le modèle type L479 reçoit un sous-sol de la même superficie que le rez-de-chaussée. Ce palier donne accès à plusieurs pièces, dont les entrées sont toutes cloisonnées par des portes blindées étanches aux gaz, type 19P7. La salle dont l'accès est la plus à droite, est dédiée à l'équipement téléphonique (*Funkraum*). Les câbles blindés arrivant de l'extérieur sont guidés dans cinq conduits traversant de part en part les murs du bunker. D'où la présence de niches à l'extérieur qui font en réalité office de « connecteurs ». Une fois revenu dans la cage d'escalier et ouvert la porte la plus à droite, la salle où opère le *KleinFluko* se dévoile. Ce terme est en fait un acronyme désignant *Klein-Flugwachkommando*, un détachement des opérateurs radio appartenant au *Luftnachrichten-Regiment*. Cette salle reçoit donc tout un équipement

¹ Appelée ici *Vorraum*. Voir annexe n°62 – fig. 4.

radio et de télécommunication, mais aussi une partie vitrée la séparant de la salle de guidage, la *führungsraum*. Cette partie vitrée est un atout essentiel, puisque des repères y sont placés dans le but de mimer les faits et gestes de l'ennemi. De l'autre côté de la vitre, les autres opérateurs peuvent suivre en temps réel les dernières informations. Cette seconde pièce n'est pas dénommée ainsi par hasard, puisqu'en complément de la partie vitrée, elle reçoit des tables *Seeburg*. Il s'agit en réalité d'un système assez simple, techniquement parlant. Cet ensemble se compose d'une partie haute semblable à une table de salon, et d'une partie basse qui repose au sous-sol du bunker, l'ensemble traversant de part en part le plancher de béton. La partie supérieure de cet appareillage reçoit un plateau transparent en plexiglas², avec un quadrillage d'une multitude de rectangles de 9 cm sur 11, représentant chacun une zone de 2,5 km². En bas, un imposant système relié au minimum à deux radars, transforme le signal de l'avion ennemi et de l'avion allié en deux points lumineux. L'opérateur surveillant la manœuvre peut guider l'avion « ami » vers sa cible, par l'intermédiaire de la table *Seeburg*. Dans ce bunker, il en existe deux exemplaires, sûrement pour contrôler un plus grand nombre d'avions et couvrir une plus large zone, signe d'une activité militaire dense.

La *führungsraum* fait suite à la *geräte auswerte raum*, où il semble, par son nom, qu'il s'y déroule des prises de décisions, à moins qu'il s'agisse d'un local exploitant les acquisitions faites par les radars installés à l'extérieur. Dans cette pièce, une embrasure défendant la deuxième partie du blockhaus est présente. Le second accès qui y mène ne semble être ouvert que lorsque le besoin de faire entrer du matériel est nécessaire, si bien qu'après la mise en place des composants, celui-ci est condamné³. Dans cette même pièce, une porte blindée barre l'accès à une autre salle. Nous découvrons une petite salle de 3,5 m sur 3, dont l'embrasure surveille directement la seconde entrée de la casemate. Ce local est désigné comme étant la *bereitschaft raum*. Celle-ci sert comme pièce de vie à la garnison. Le deuxième accès de ce bunker donne comme pour le premier sur une antichambre. À droite, une porte à doubles vantaux 434P01 s'ouvre sur un sas de décontamination puis sur la *treppenhaus*. Si l'on continue vers la gauche, on se retrouve face à l'embrasure installée dans la *geräte auswerte raum*. Une porte blindée protège la salle où est installé le générateur alimentant toute l'infrastructure en électricité. À côté, sur sa gauche, une autre pièce sert à refroidir ledit générateur, la *rückkühl raum*⁴. Cette pièce est alimentée en air frais par un tunnel (*zuluft*), puis rejette l'air chaud par un autre tunnel destiné à cet effet, l'*abluf*t. Il est possible de retrouver ici le même système que sur le L485, où un passage est prédécoupé dans le béton pour laisser passer les équipements nécessaires pendant la construction du bunker. Il est utile de remarquer que cet espace n'est pas soumis à un besoin d'étanchéité face aux gaz de combat. Lorsque l'on descend au second étage, une porte à notre gauche débouche sur un passage ou plutôt sur un long couloir. Au bout, une porte étanche 19P7 cloisonne la salle de ventilation. À l'intérieur de celle-ci, des ventilateurs HES 2,4m³ sont installés, assurant un air pur et exempt de tout gaz. Au fond de ce même couloir, se trouve une remise où l'on stocke des consommables. Une autre réserve est aussi accessible par une porte blindée située derrière l'escalier. En face, deux salles successives sont dédiées au travail de la *Klein-Flugwachkommando*. La pièce jouxtant celle-ci est quant à elle consacrée à l'appareillage des tables *Seeburg*, placées juste au-dessus. Enfin, deux autres locaux reçoivent les allées et venues du personnel opérant au sein de ce bunker de chasse.

² Mis au point par Otto Röhm (1876 – 1939), et mis sur le marché dès 1933 par la société Röhm and Haas. Nom scientifique du plexiglas : *polyméthacrylate* de méthyle ou PMMA.

³ Il s'agit de la *Offnung zum einbringen der geräte*.

⁴ Contrairement au L485, le refroidissement du moteur serait par air, et non par eau, d'où ce système d'aspiration et de rejet d'air.

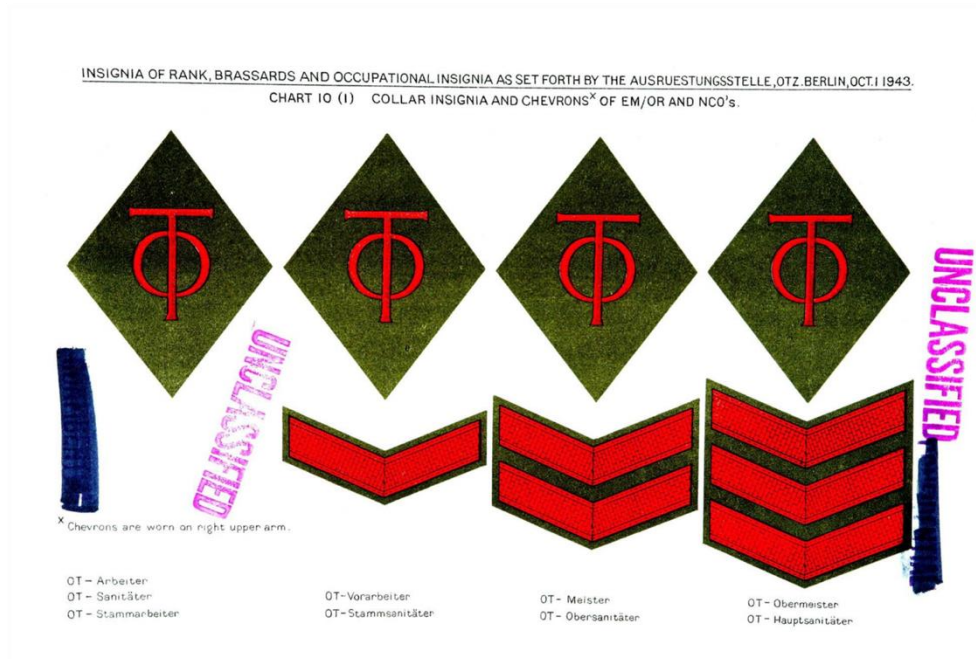
Figure n°5 :



Un des éléments V229 présents au Moulin de la Garde, permettant l'installation du radar Würzburg Riese. ©Graffard T.

Annexe n°63 : Une machine administrative hybride

Figure n°1 :

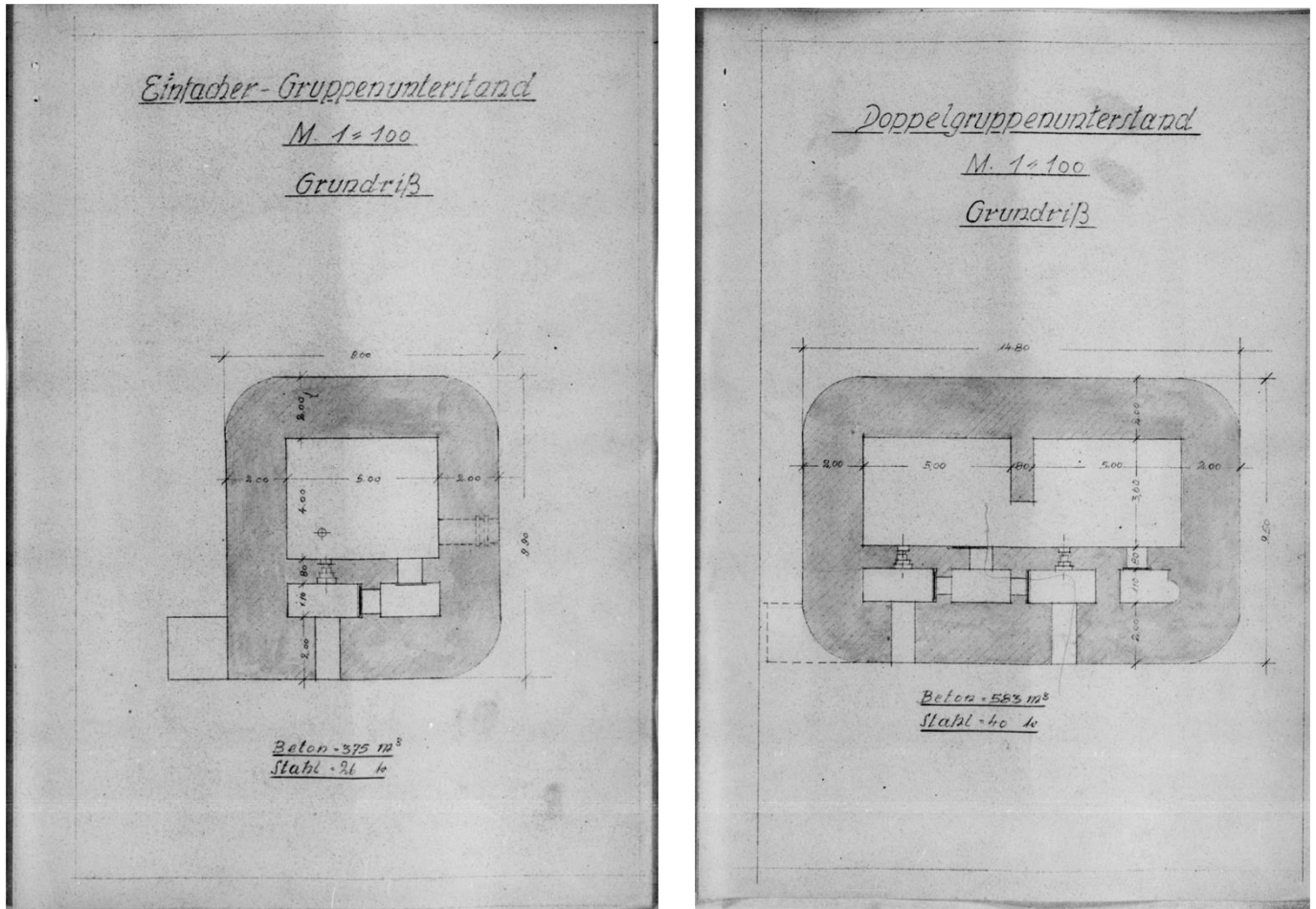


Grades et insignes en vigueur au sein de l'O se calquant sur la hiérarchie militaire présente dans la Wehrmacht.

Source : MIRS-LONDON, Handbook of the Organisation Todt, Londres, MIRS, mars 1945.

Annexe n°64 : Le duo Hitler – Speer, pères du mur de l'Atlantique ?

Figure n°1 :



NARA, cote T78 – R625. Croquis de bunkers établis par la Waffenkommission Fest en 1941. Ne comportant aucun numéro, il s'agit en réalité d'un R501 (à gauche) et d'un R502 (à droite).

Figure n°2 :



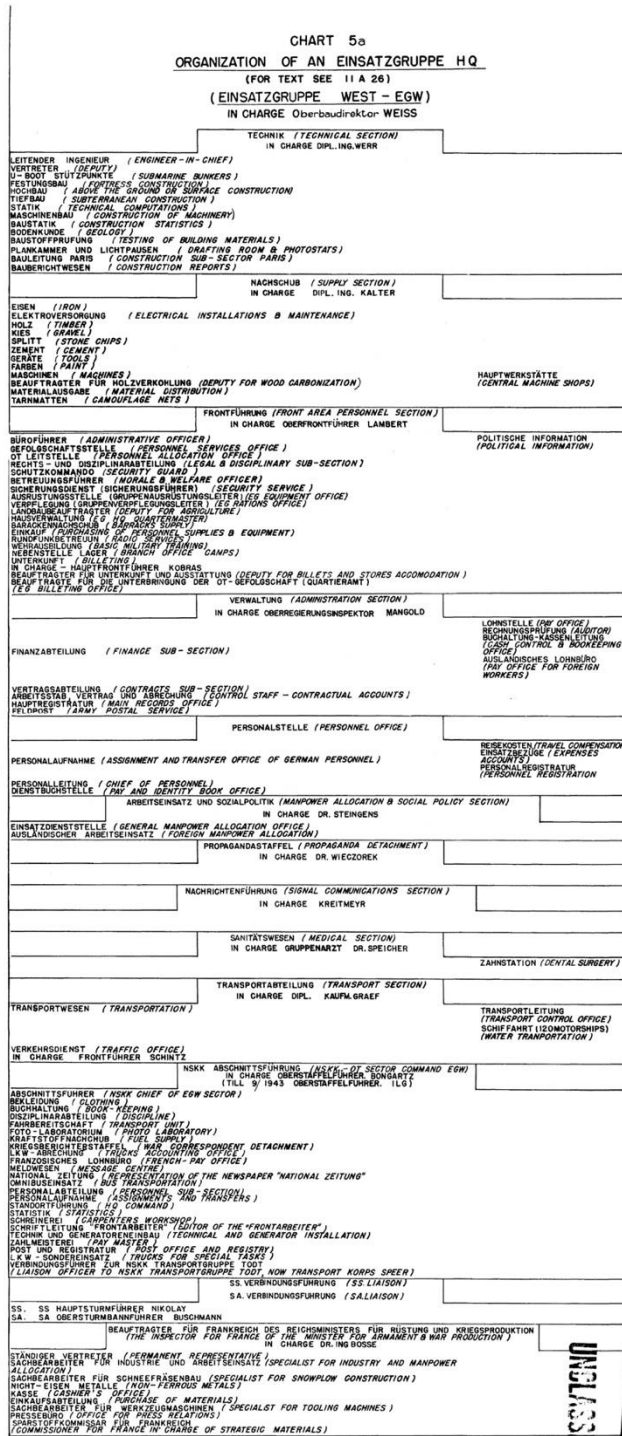
Coll. Part. Photographie montrant Hitler (au centre), le Generalfeldmarschall Keitel (à gauche), et l'Oberst Erich Kahsnitz qui se trouve derrière le General der Pioniere Alfred Jacob (à droite), lors d'une réunion à propos des ouvrages du Mur de l'Atlantique. À noter au premier plan la maquette d'un R667.



Coll. Part. Second cliché mettant en scène les mêmes personnages. Kahsnitz semble prendre en note ce que dit Hitler. Cette deuxième vue permet de remarquer plusieurs modèles de bunkers qui sont exposés au dictateur.

Annexe n°65 : L'organisation des chantiers

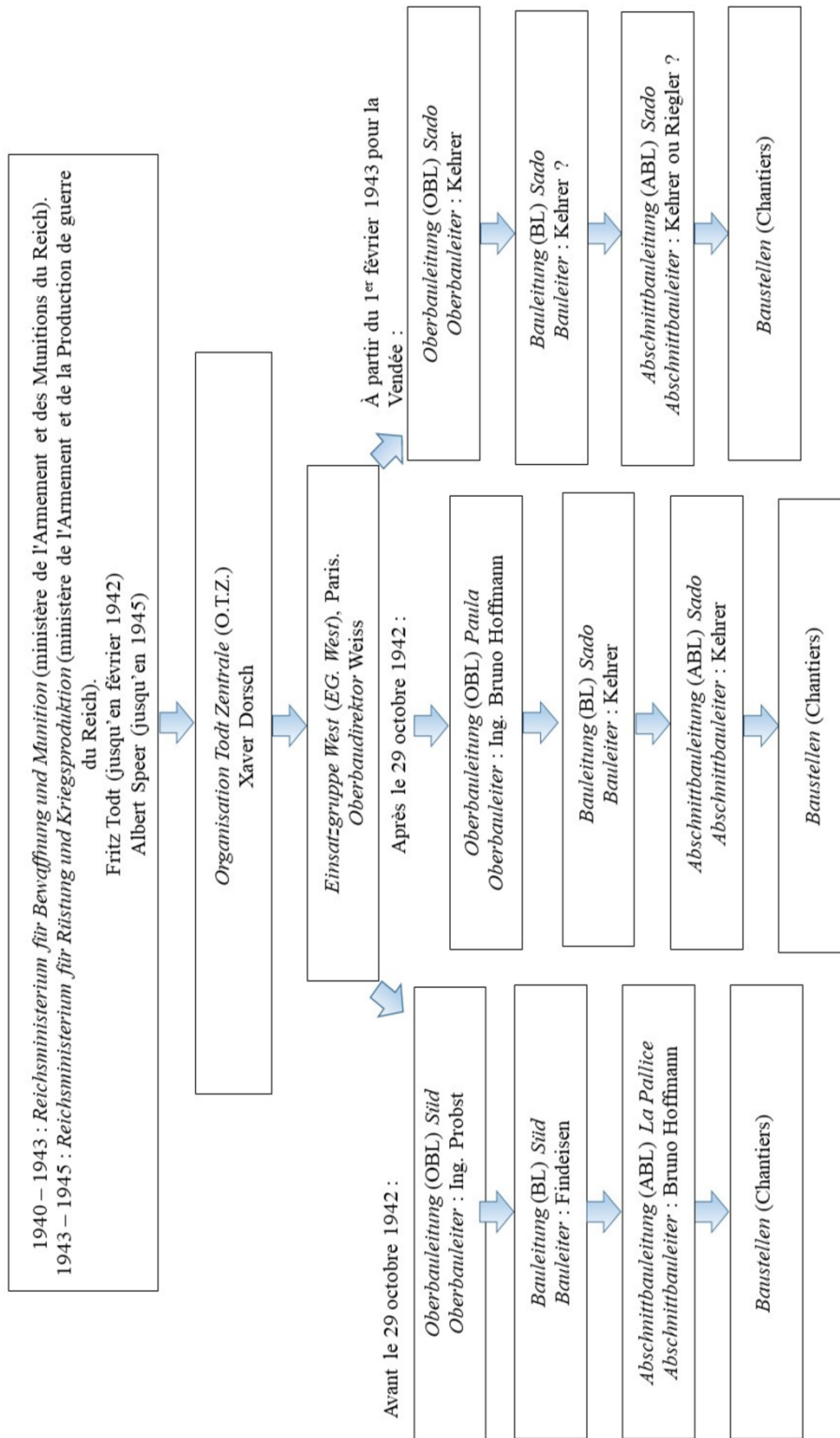
Figure n°1 :



Organisation interne de l'Einsatzgruppe West à Paris dirigée par l'Oberbaudirektor Weiss.

Source : MIRS-LONDON, Handbook of the Organisation Todt, Londres, MIRS, mars 1945.

Figure n°3 :



Organigramme de l'Organisation Todt avec ses évolutions entre le 29 octobre 1942 et le 1^{er} février 1943. ©Graffard T.

Figure n°4 :

NARA, cote T78 – R625. Liste des Oberbauleitungen sous la responsabilité de l'Einatzgruppe West à Paris avant le 29 octobre 1942.

		Blatt <u>3</u>
OBL - Belgien Leiter: Regierungsbaumeister Sierka Büro: Dinople	Feldp. Nr. 23999	
Abschnittsbauleitung Holland Leiter: Dipl. Ing. Wörner Büro:	Feldp. Nr.	
OBL - Audinghem Leiter: Dipl. Ing. Göttinger Büro: Audinghem	Feldp. Nr. 39925/A	
OBL - Normandie Leiter: Regierungsbaurat Bürger Büro: St. Malo	Feldp. Nr. 41545	
Abschnittsbauleitung „Adolf“ Bauleiter: Bauassessor Rodenbeck; Büro: Insel Alderney		
Abschnittsbauleitung „Gustav“ Bauleiter: Dipl. Ing. Forst; Büro: Insel Guernsey		
Abschnittsbauleitung „Jakob“ Bauleiter: Dipl. Ing. Heitzl II; Büro: Insel Jersey		
OBL - Kanal Leiter: Regierungsbaur. v. Gnenberger Büro: Dreppe	Feldp. Nr. 14740	
OBL - Nord Leiter: Regierungsbaur. Kratzen Büro: Brest, Nord-Isle Penobscot I	Feldp. Nr. 45905 Fernsch. Marine-Verm. Drest Fernsch. „Fernsch.“	
OBL - Mitte Leiter: W. Dipl. Ing. Hötzel I Büro: Laurent Seydlitz-Kaverno	Feldp. Nr. 13420 Fernsch. über Meeresverm. Lorient Fernsch. = B.d.U.	
OBL - Condor Leiter: Regierungsbaumeister Hepp Büro: Quimperie	Feldp. Nr. 09143 Fernsch. Vermittlung Lorient Fernsch. über B.d.U.	
OBL - Süd Leiter: Dip. Ing. Probst Büro: Annichel St. Nazaire	Feldp. Nr. 47474 Fernsch. Marine-Verm. St. Nazaire Fernsch. „Fernsch.“	
Abschnittsbauleitung La Pallice Bauleiter: Ing. Hoffmann Büro:	Feldp. Nr. 00140	
OBL - Biscaya Leiter: Regierungsbaurat Wagner Büro: Bordeaux	Feldp. Nr. 45368	
Leitstelle Paris Leiter: Kriegsverwaltungsrat Dr. Basse	Feldp. Nr. 10875	
Leitstelle Brüssel Leiter: Direktor Degenkolb	Feldp. Nr. 34869	

Figure n°5 :

NARA, cote T1021 – R6. Lettre de l'ingénieur Probst, Oberbauleiter à Saint-Nazaire, informant Bruno Hoffmann de sa promotion en tant qu'Oberbauleiter à La Rochelle.

O.-U., den 29. Oktober 1942.
Pr./lr.

Organisation Todt
Einatzgruppe West
Oberbauleitung Süd

Sehr geehrter Herr Hoffmann !

Bei der durch Herrn Oberbrt. We i s vor einigen Tagen verfügt Neugliederung der Einsatzgruppe West wurde die seitherige Abschnittsbauleitung Paula der Oberbauleitung Süd zur selbständigen Oberbauleitung gemacht.

Damit sind Sie zum Oberbauleiter befördert worden, wozu ich Ihnen nochmals auf diesem Wege meine herzlichsten Glückwünsche ausspreche.

Sie haben also in Zukunft selbst höchste persönliche Verantwortung für die Arledigung und Durchführung all der Aufgaben, die in Ihrem Arbeitsbereich anfallen. Insbesondere sollen Sie sich voll und ganz den technischen Fragen widmen, damit der befohlene Küstenausbau fristgemäß durchgeführt werden kann.

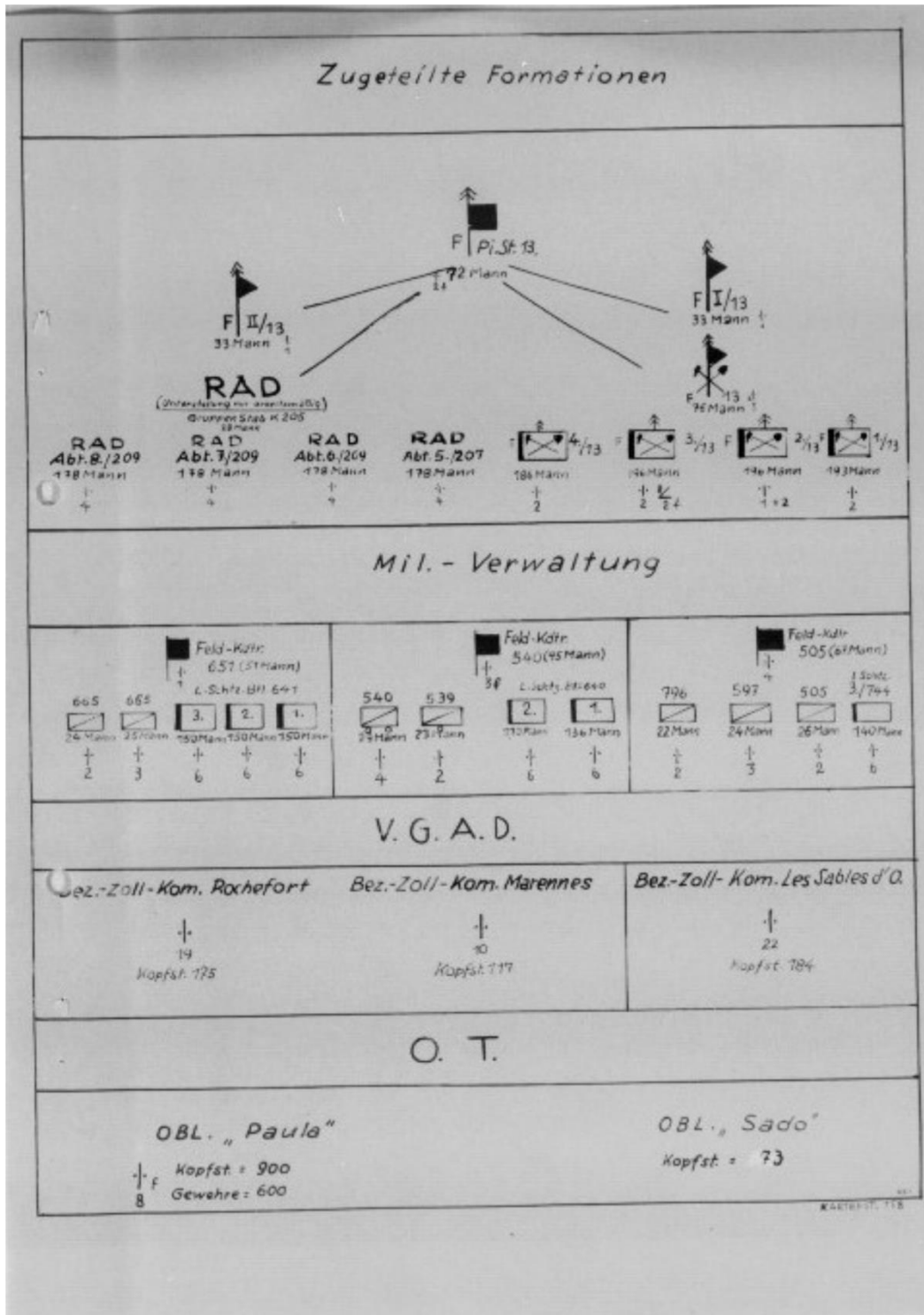
Zur Entlastung der Herren Oberbauleiter wurden Einsatzstäbe gebildet, die möglichst weitgehend zentral die Verwaltungsaufgaben von 2 oder 3 Oberbauleitungen zu bearbeiten haben. Der mir unterstellte " Einsatz Westküste " hat Ihre Oberbauleitung, Süd und Mitte zu betreuen. Es wird sich also in unserem seitherigen Arbeitsverhältnis wenig ändern. Ich werde mich jedenfalls nach wie vor um Ihre großen und kleinen Sorgen kümmern und Ihnen weitgehendst meine Unterstützung zuteil werden zu lassen.

Ich bitte Sie aber trotzdem, in Ihrer neuen Dienststellung im alten Geist weiterzuarbeiten und Ihre Oberbauleitung so zu führen, daß sie würdig im Kreise der Einsätze von Holland bis Spanien bestehen kann.

Heil Hitler !
Ihr
Dipl. Ing. Probst

75

Figure n°6 :

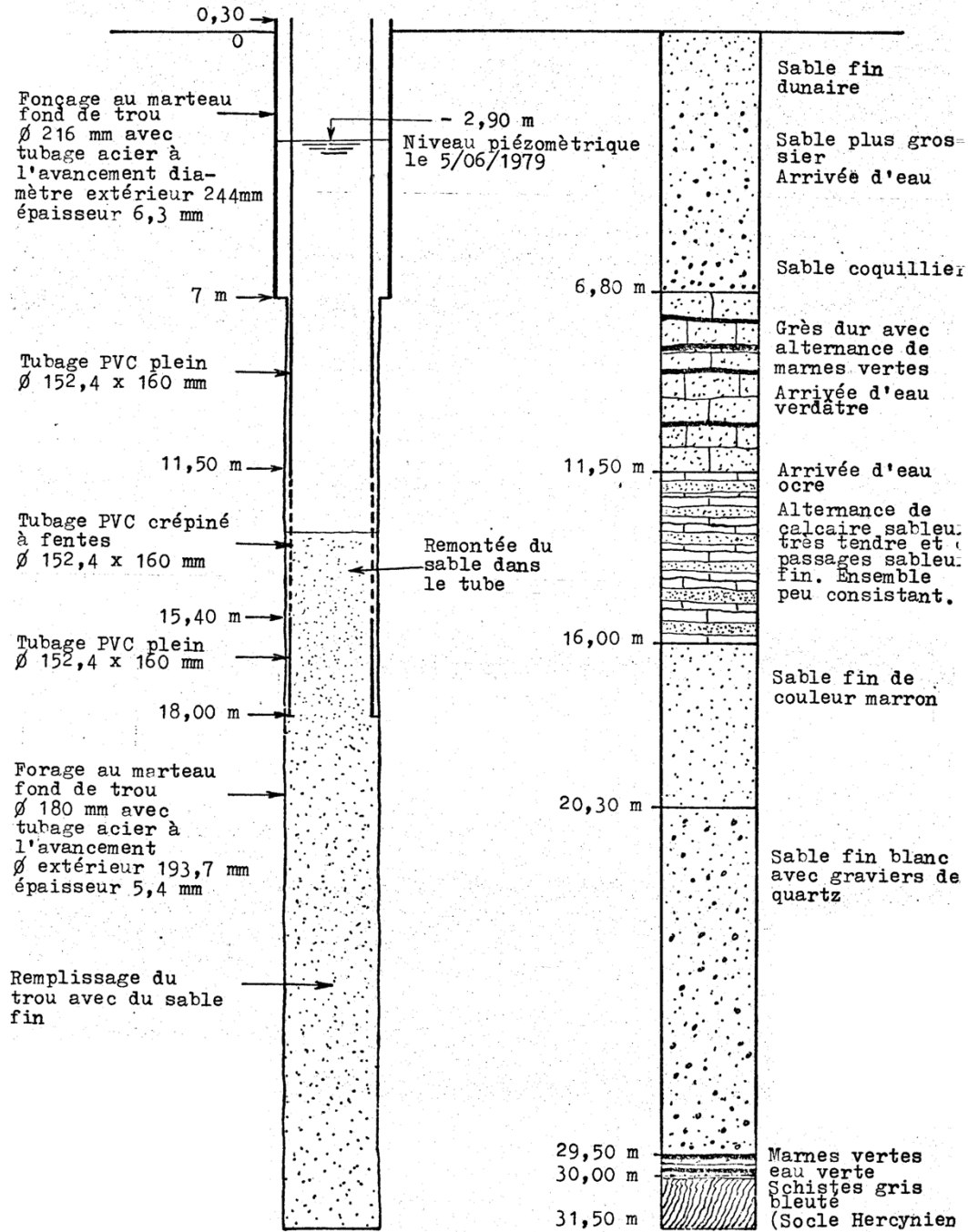


NARA, cote T314 – R1579. Gliederung (structure) datant du 1^{er} février 1943 attestant la création de l'OBL Sado. Il est aussi possible de remarquer le nombre de membres appartenant à chacune des OBL.

Annexe n°66 : De l'étude des sols

Figure n° 4 - 0534-5-0011-
 Station d'épuration de la commune de la Barre de Monts
 Coupe géologique et technique du forage de reconnaissance n° 1

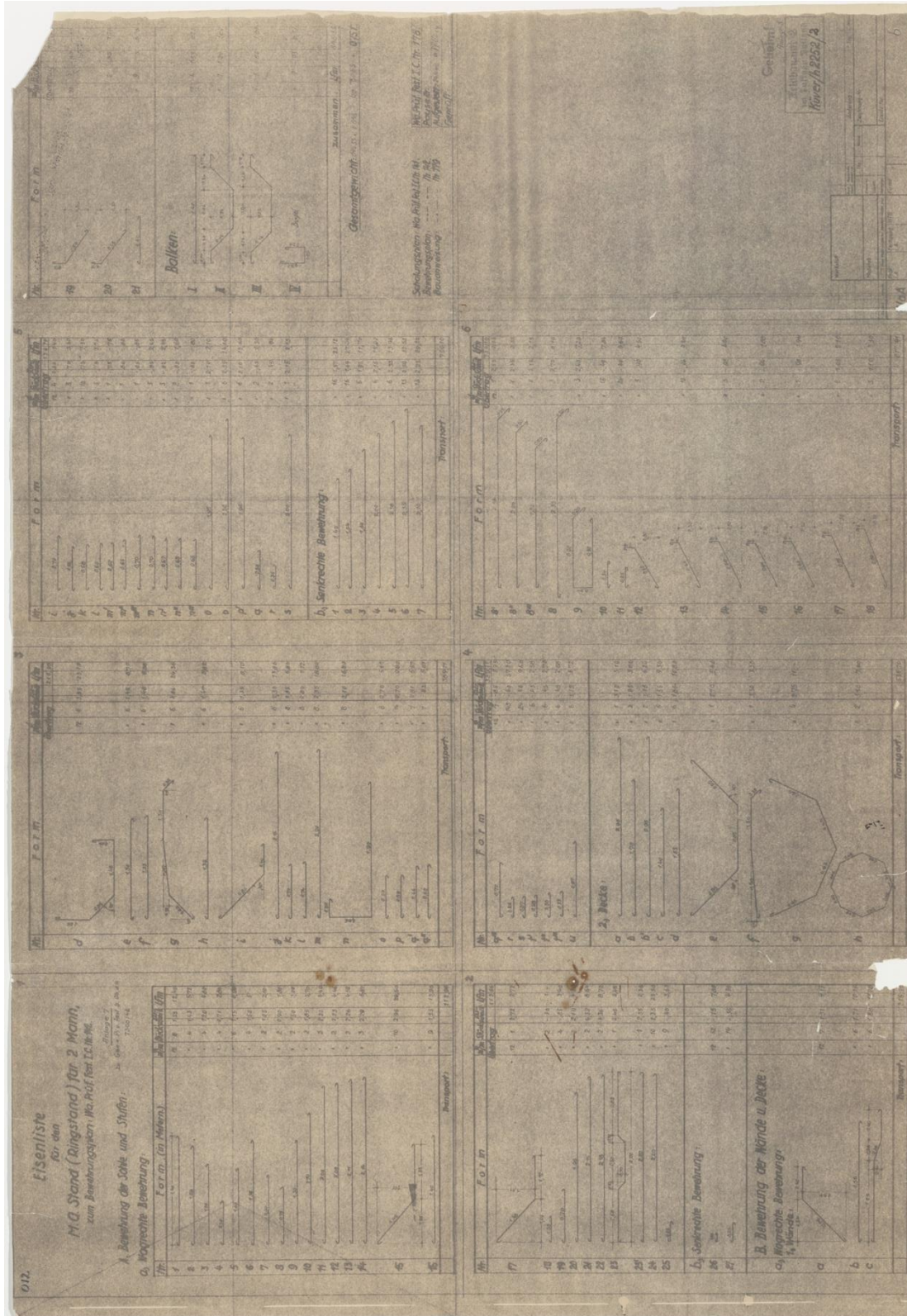
5



Coupe lithologique à la pointe de Fromentine.
 Source : <http://infoterre.brgm.fr/>.

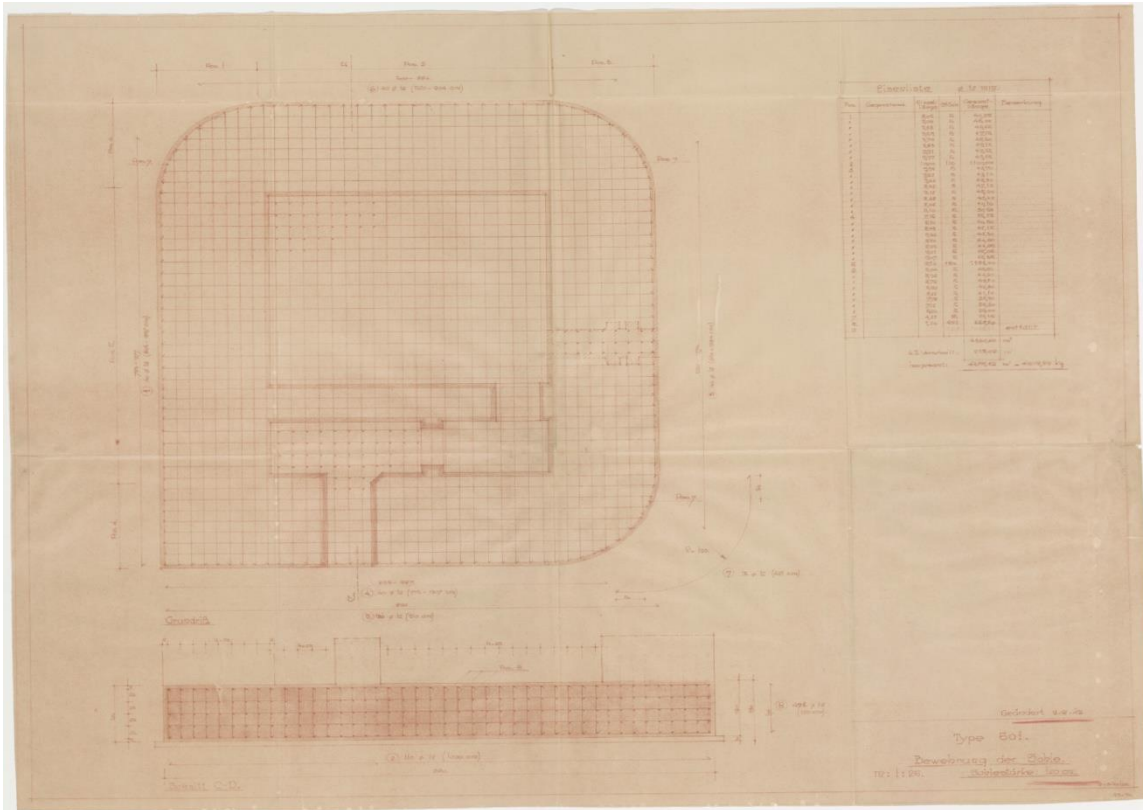
Annexe n°67 : Les ressources nécessaires

Figure n°1 :



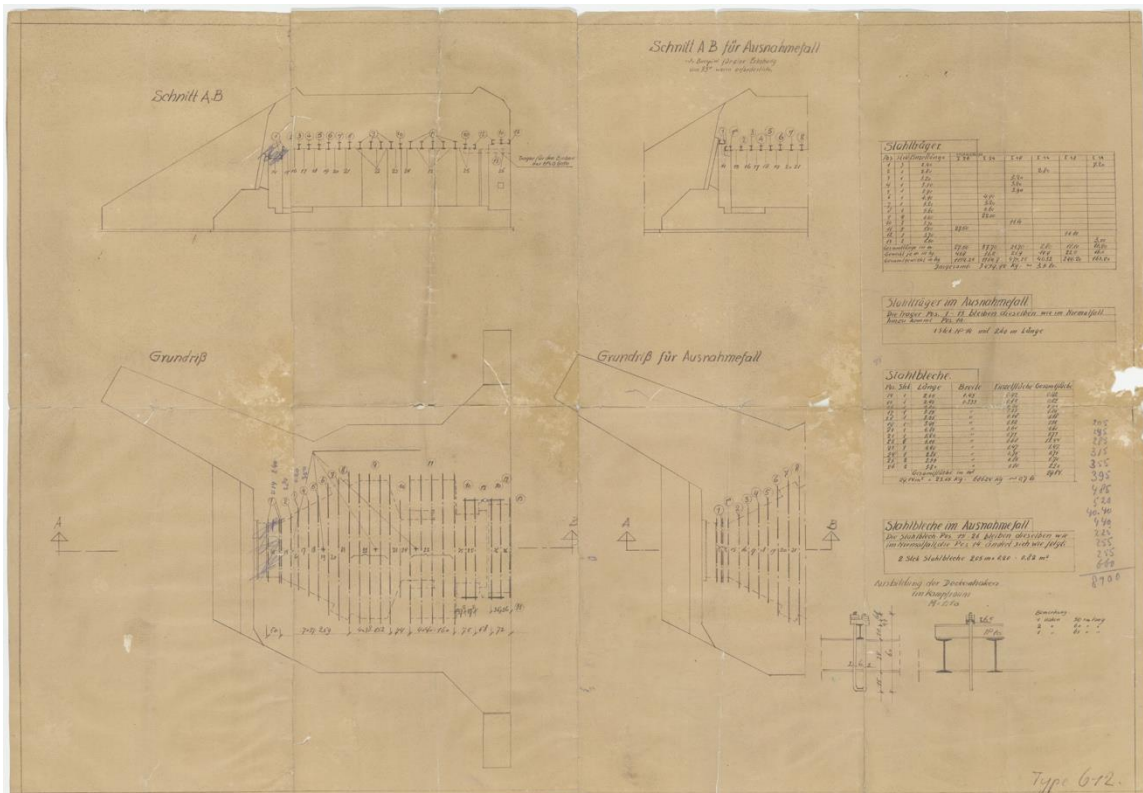
AN des Pays-Bas, cote 1038. Table de tous les fers à béton nécessaires à la construction du tobrouk type 58d.

Figure n°2 :



AN des Pays-Bas, cote 1032. Plan du ferrailage de la structure pour un abri R501.

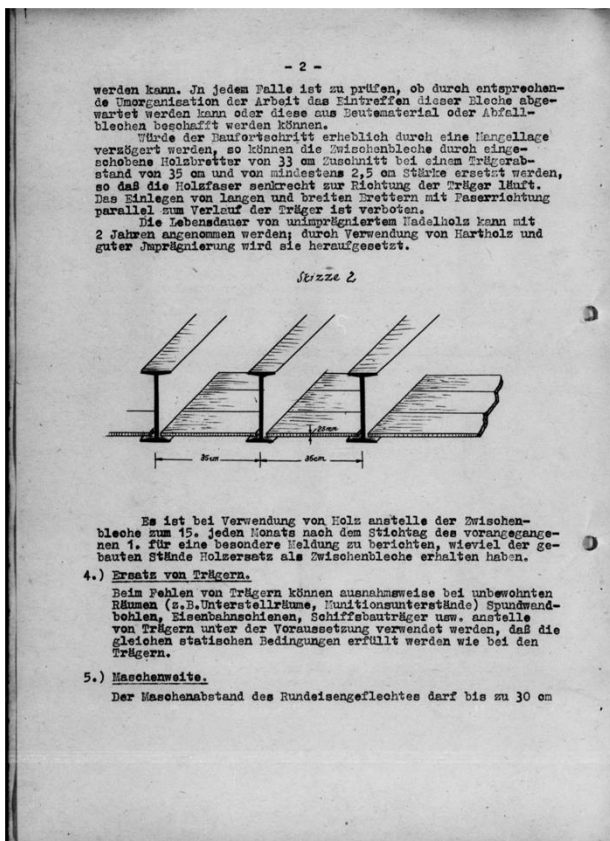
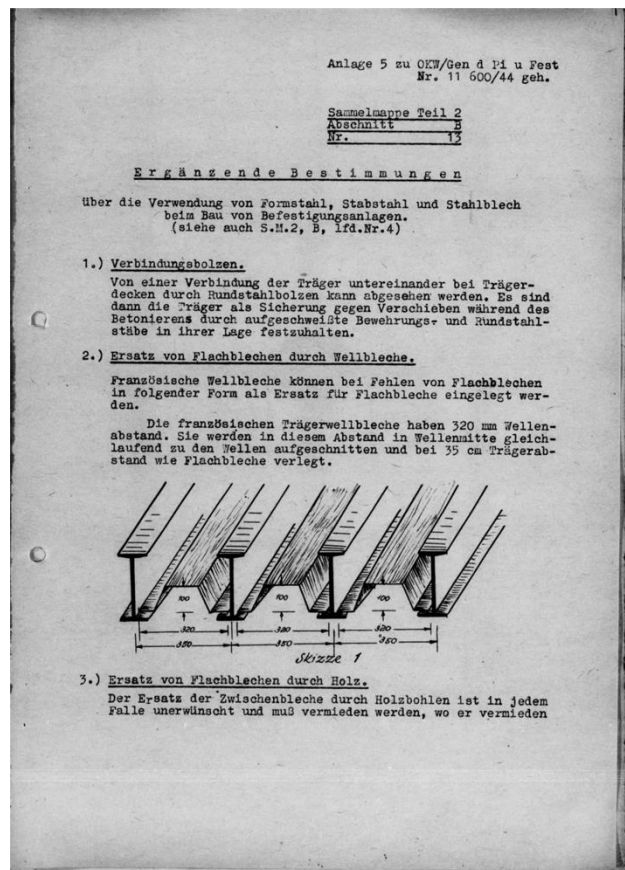
Figure n°3 :



AN des Pays-Bas, cote 1033. Implantation des poutrelles métalliques au sein d'un bunker R612.

Figure n°4 :

NARA, cote T78 – R625. Ci-contre à droite, première partie d'une note d'orientation émise par la Festungs Pionier à propos de l'usage de tôles ondulées dans les abris. À noter le schéma explicatif où viennent s'intercaler les plaques métalliques entre les I.P.N.



NARA, cote T78 – R625. Ci-contre à gauche, deuxième partie de la note d'information. À noter que ce feuillet traite du remplacement du métal par une solution utilisant des planches de bois.

Figure n°5 :

DAMWAARD-PROFIELEN							PROFIEL							
PROFIEL	Dikte wand in mm	Gewicht per m ²	Gewicht per m ³	Weer. signa. in m ²	Hoogte plank in mm	Breedte plank in mm	PROFIEL	Dikte wand in mm	Gewicht per m ²	Gewicht per m ³	Weer. signa. in m ²	Hoogte plank in mm	Breedte plank in mm	
KUNSEN	0 A	4,5	47	16,45	130	80	130	II A	7,5	116	44,4	1000	200	400
	I B	6,5	76	28,95	200	100	305	II B	8,5	123	48,8	1100	200	400
	I A	6,5	82	31,50	180	110	350	III A	8,5	123	48,8	1400	200	400
	I Ansu	7,5	89	35,60	500	280	400	III B	9-10	155	60,4	1500	200	400
	II A	7,5	100	40,00	500	150	400	III C	10-12	155	60,4	1500	200	400
	II B	7,5	112	44,80	1000	270	400	IV A	11-12	172	68,8	2000	200	400
	II C	7,5	122	48,80	800	270	400	IV B	11-12	187	74,8	2000	200	400
	III A	8,7/11	151	56,40	1400	290	400	IV C	11-12	238	94,7	2000	200	400
	III B	11,4	155	62,00	1400	290	400	V	11-12	290	104,4	2000	200	400
	III C	11,4	155	62,00	1400	290	400	S I A	8-10	100	43,3	1000	150	350
	III D	11,4	155	62,00	1400	290	400	S I B	8-10	100	43,3	1000	150	350
	IV A	11/12	185	74,00	2000	350	400	S II A	10-12	122	52,5	1000	150	350
	IV B	11,4	185	74,00	2000	350	400	S II B	10-12	122	52,5	1000	150	350
	V	20,5	238	94,96	3000	350	420	D I A	7-8	45	15,7	80	35	130
	VI	25	290	121,80	4200	460	460	D I B	7-8	45	15,7	80	35	130
VII	25	310	132,60	3000	350	420	L I A	4-6	40	14,3	50	25	285	
0	5	96	35,40	150	145	275	L I B	4-6	40	14,3	50	25	285	
X	9,5	102	40,90	176	145	490	L II	7-8	55	20,7	80	35	285	
Y	12,5	112	45,90	176	145	490	L II B	7-8	55	20,7	80	35	285	
Z	14	120	54,00	190	69	287								
III	12	128	57,60	190	69	287								
KUNSEN							KUNSEN							
I	4,5	47	16,45	130	80	350	I	4,5	47	16,45	130	80	350	
II	6,5	76	28,95	200	100	350	II	6,5	76	28,95	200	100	350	
III	7,5	89	35,60	500	280	400	III	7,5	89	35,60	500	280	400	
IV	8,7/11	151	56,40	1400	290	400	IV	8,7/11	151	56,40	1400	290	400	
V	11,4	155	62,00	1400	290	400	V	11,4	155	62,00	1400	290	400	
VI	11,4	155	62,00	1400	290	400	VI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
VII	11,4	155	62,00	1400	290	400	VII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
VIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	VIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
IX	11,4	155	62,00	1400	290	400	IX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
X	11,4	155	62,00	1400	290	400	X	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXIV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXV	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXV	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXVI	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXVII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXVIII	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXIX	11,4	155	62,00	1400	290	400	
XXXXX	11,4	155	62,00	1400	290	400	XXXXX	11,4	155	62,00	1400	290	400	

AN des Pays-Bas, cote 1036. Ci-contre à droite, liste des manufacturiers pouvant fournir des plaques ondulées.

Figure n°6 :

Nr	Beschreibung	Menge	Einheit	Anzahl	Lagerort	Anmerkungen	Fertigkeit		Werkstoff		Recht		Anmerkungen
							Art	Größe	Art	Größe	Art	Größe	
1	Betonstift	100	Stk	100									
2	Stift	100	Stk	100									
3	Stift	100	Stk	100									
4	Stift	100	Stk	100									
5	Stift	100	Stk	100									
6	Stift	100	Stk	100									
7	Stift	100	Stk	100									
8	Stift	100	Stk	100									
9	Stift	100	Stk	100									
10	Stift	100	Stk	100									
11	Stift	100	Stk	100									
12	Stift	100	Stk	100									
13	Stift	100	Stk	100									
14	Stift	100	Stk	100									
15	Stift	100	Stk	100									
16	Stift	100	Stk	100									
17	Stift	100	Stk	100									
18	Stift	100	Stk	100									
19	Stift	100	Stk	100									
20	Stift	100	Stk	100									
21	Stift	100	Stk	100									
22	Stift	100	Stk	100									

Annexe n°68 : De la mise en œuvre du chantier

Figure n°1 :

AD 85, cote 22 W 58.
 Ordre de la
 Feldkommandantur à la
 préfecture de Vendée
 concernant la fourniture
 de plusieurs outils de
 terrassement.

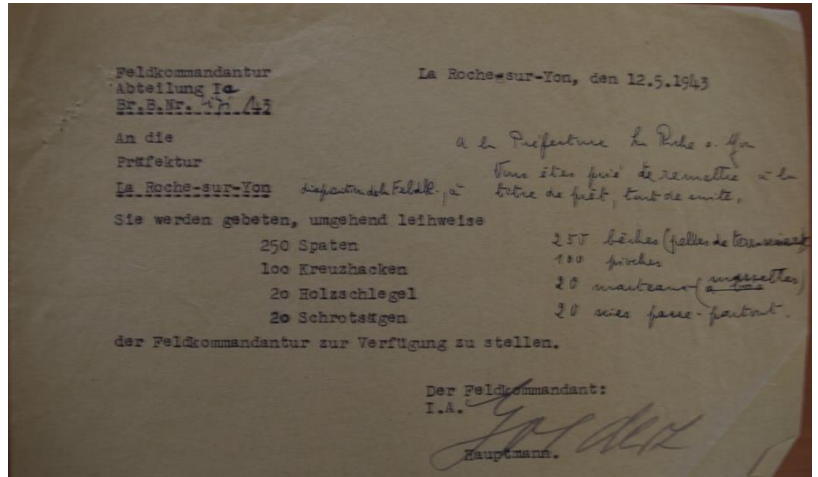


Figure n°2 :

NARA, cote T78 – R625.
 Dispositions concernant la
 fabrication des treillis
 métalliques à partir des fers à
 béton et de leur intégration au
 sein du coffrage.

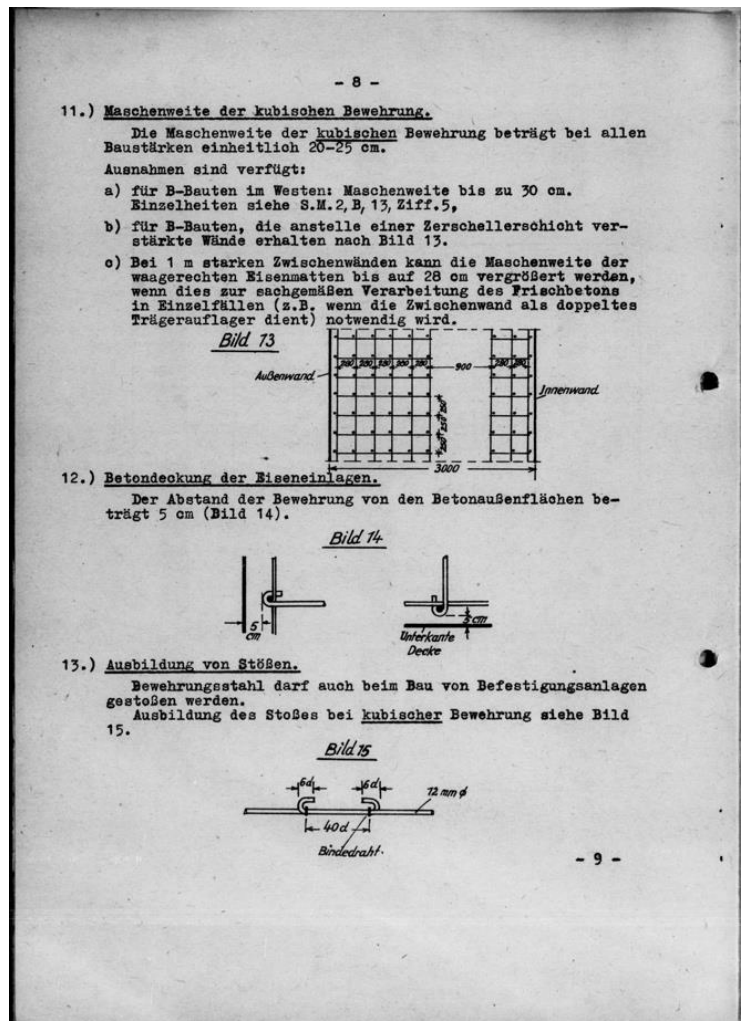


Figure n°3 :

NARA, cote T78 – R625. Schéma indiquant le raccordement à établir entre les canalisations du bunker et le caniveau extérieur.

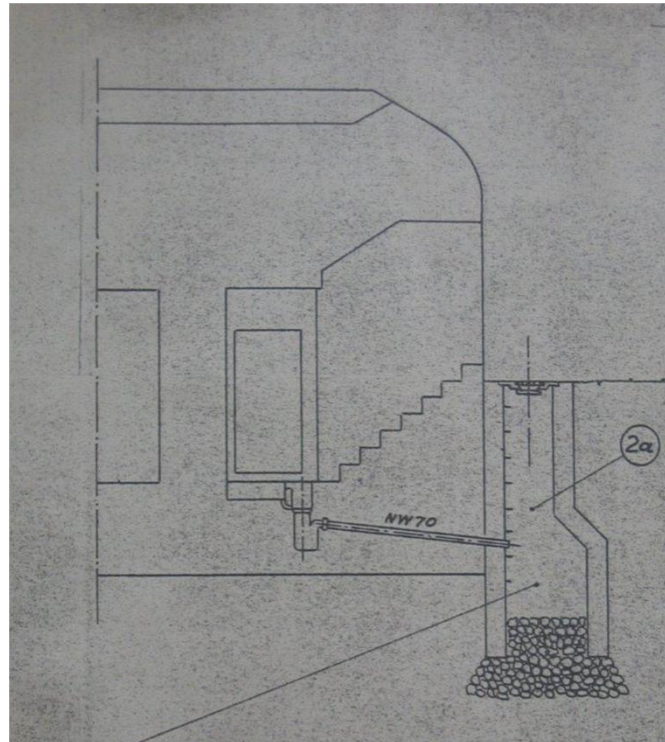
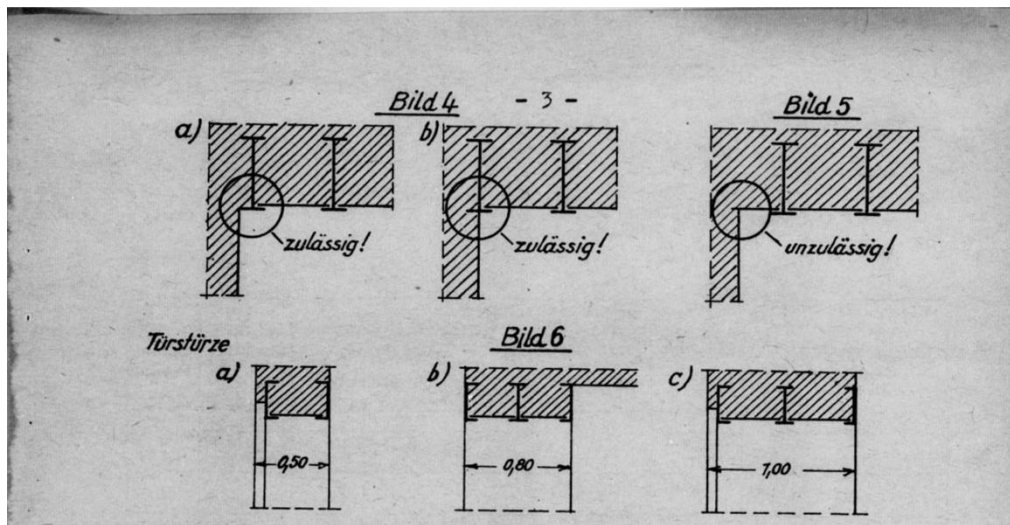


Figure n°4 :



AMSO, cote 16Fi. Photographie de la construction d'un des R611 devant le casino du Remblai aux Sables-d'Olonne.

Figure n°5 :



NARA, cote T78 – R625. Indications de l'OKW sur les méthodes à prendre à propos de la mise en place des I.P.N. au sein de la structure du bunker. À noter que l'image 5 (bild 5) ne convient pas car la poutrelle n'est pas installée correctement dans l'angle.

Figure n°6 :

NARA, cote T283 – R47. Ci-contre à droite, vue globale de la mise en place de l'ensemble radio. On peut remarquer que le ferrailage est différent au niveau de la gaine blindée.

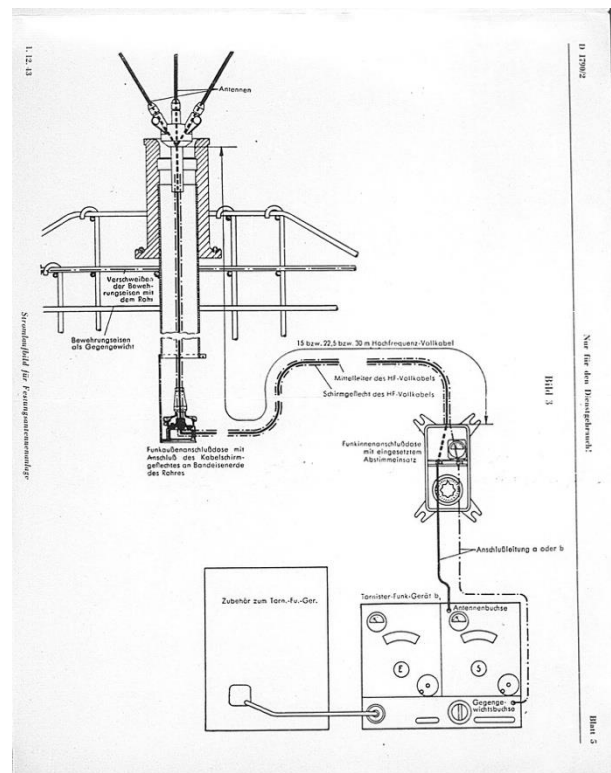


Figure n°7 :

*NARA, cote T78 – R625.
Indications provenant de l'OKW
à propos du puit dans lequel
prendra place la gaine blindée
type 735P3 du périscope
d'observation.*

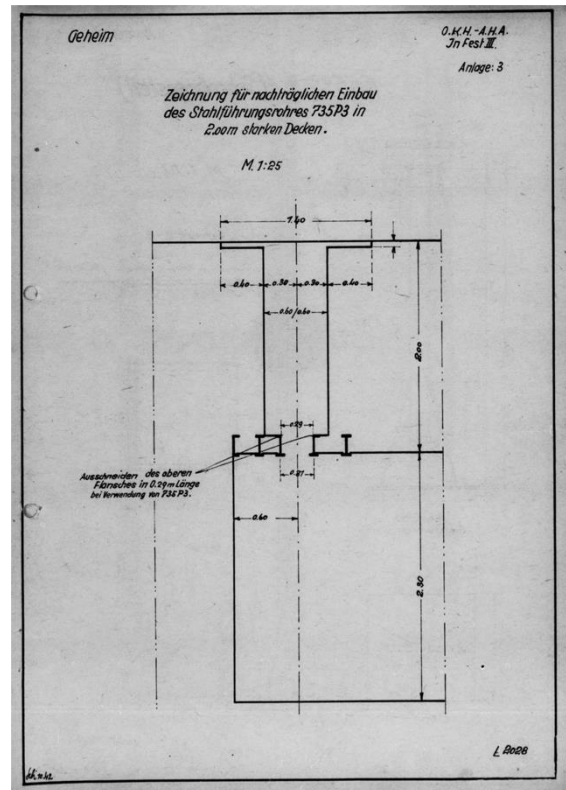


Figure n°8 :



*Coll. Part. Photographies d'un
chantier se déroulant à la
Chaume. Il est possible de
remarquer l'imposant coffrage,
l'échafaudage ainsi que les
bétonneuses. Trois officiers
discutent ensemble près de
l'installation.*

Figure n°9 :

NARA, cote T283 – R47.
 Extrait du manuel
 technique de l'OKW à
 propos de l'installation
 électrique des
 composants relatifs à
 l'antenne radio.

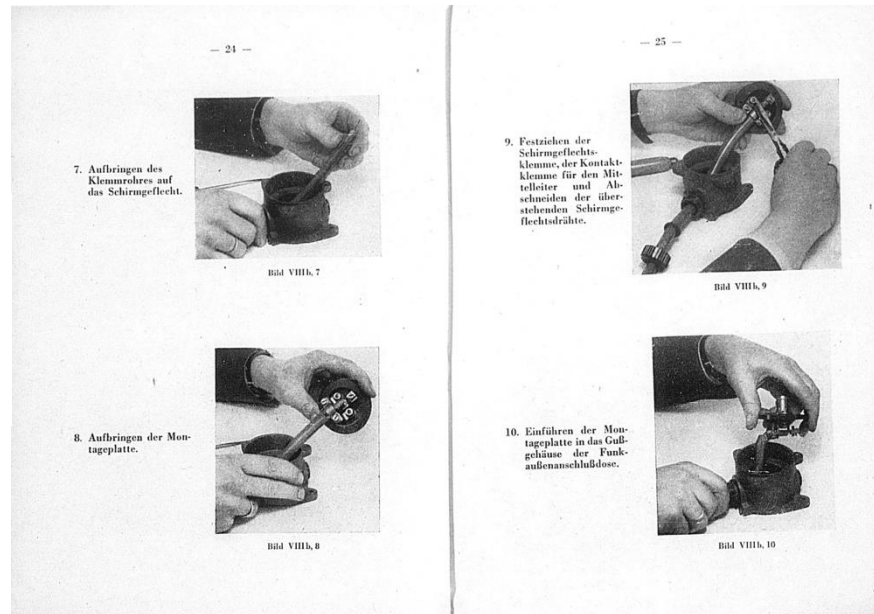


Figure n°10 :

NARA, cote T78 – R625. Ci-contre
 à droite, les solutions de l'OKW
 en vue de lutter contre les eaux
 souterraines ou contre
 l'écoulement de l'eau de pluie.

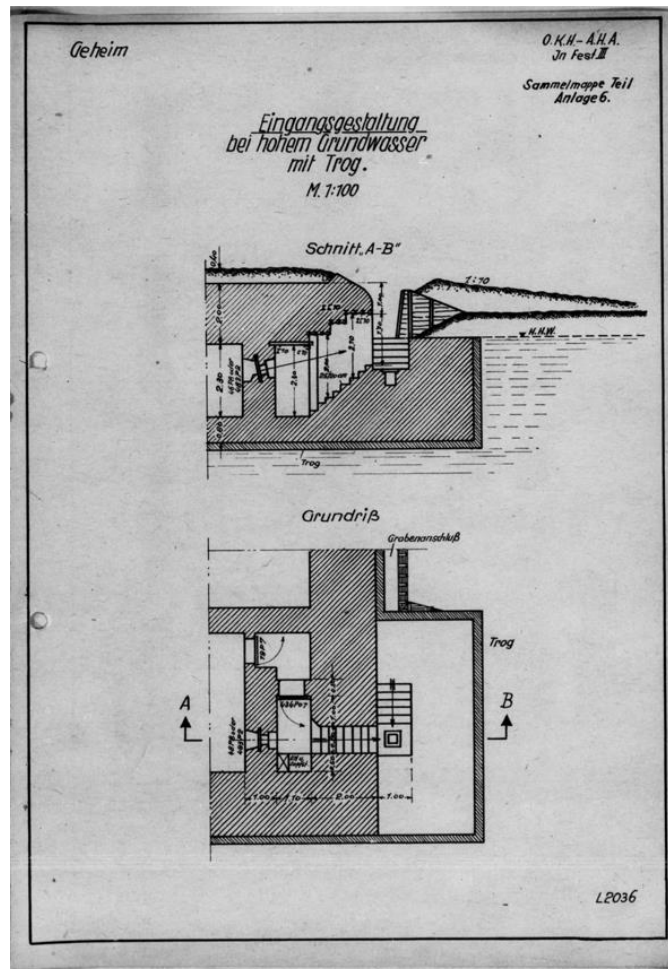


Figure n°11 :



*Vue aérienne de l'estuaire du Payré prise le 8 juillet 1945. On peut y remarquer, à droite, la présence de la passerelle reliant le Veillon à la pointe du Payré.
Source : Géoportail.*

Figure n°12 :



Coll. Part. Unique photographie de la passerelle depuis la berge après la libération. Elle sera détruite au courant l'année 1946.

Annexe n°69 : Le service du travail obligatoire et l'action Sauckel

Figure n°1 :

AD 85, cote 22 W 43. Ci-contre à droite, quotas des besoins en main-d'œuvre pour l'OT pour chaque département en France.

Annexe n°1 Lettre du 14.11.42 n°117/714 04/12 du 24/12/42
Besoins en main-d'œuvre de l'Organisation TOE

Pour la période a) du 15. au 30.10.42
b) du 1. au 15.10.42

Département	Besoins de spécialistes	Besoins totaux	Région	a) et b)	Département	Total
Alsace	2.500	1.500	de Gravelines à la riviére Authie (jusqu'à St Quentin- Plage)		Pas de Calais	4.000
Amal (Rouen)	3.000	1.500	de la riviére Authie à Trouville		Somme Seine Inf. Eure Nord Est Calvados	1.000 2.000 500 500
Normandie (St. Denis)	3.000	2.500	de Trouville à St-Juricauc		Calvados Manche Ille & Vilaine Seine et M. Cote d'Azur	1.500 2.000 1.500 500
Nord (Givet)	1.500	1.500	de St-Brisem à Ghalper		Cote du Nord Nord Ouest Finistère	1.000 1.000
Centre (Lorient)	3.000	1.500	de Quimper à La Rochebernard		Morbihan	4.500
Alsace (St. Denis)	4.000	2.500	de La Rochebernard à la Gironda		Loire Inf. Vendée Charente Inf.	2.500 2.000 2.000
Alsace (St. Denis)	1.500	1.500	de la Gironde à la frontière espagn.		Gironde Landes Bass-Pyrén.	2.500 2.000 1.500
Alsace (St. Denis)	1.500	1.500	Recrutement local		Loir et Cher	3.000
Vendée	1.500	1.500	" "		Alsace	2.000
Sotisons	1.500	1.500	" "			30.000
	22.500	15.500				

Les besoins de la main-d'œuvre se répartissent comme suit:

Spécialistes	40%	Main-œuvre	60%
de cela :	Ouvriers pour le béton	13%	
	Mécaniciens et Serrurier	4%	
	Menuisier, charpentiers etc.	18%	
	Ouvriers de fer	6%	

Figure n°2 :

AD 85, cote 22 W 43. Note de service du préfet de la région de Poitiers indiquant au Préfet de la Vendée un changement dans le quota à fournir pour l'OT

ÉTAT FRANÇAIS
Poitiers, le 17 Novembre 1942

RÉGION de POITIERS
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le Préfet de la Région de Poitiers à
Monsieur le Préfet
de la Vendée
La ROCHE sur YON

Objet : Main d'œuvre
pour l'Allemagne

Dossier : 0.7/3287

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme du 14 Novembre 1942, ainsi conçu :

" Nouvel effectif manoeuvres
" à fournir pour Organisation TOE par
" Région Poitiers fixé à 3.000, réparti
" ainsi qu'il suit : Charente : 450 -
" Charente-Maritime : 800 - Deux-Sèvres :
" 450 - Vendée : 1.000 - Vienne : 300.
" Ces chiffres remplacent chiffres notifiés par lettre préfecture régionale
" n° 0.8/2947 du 22 Octobre 1942 "

Je vous prie de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour l'exécution des présentes instructions.

Le Préfet de la Région de Poitiers
Laurier

Destinataires :
MM. les Préfets de la Région

Figure n°3 :

AD 85, cote 22 W 43.
 Ci-contre à droite,
 récapitulatif des quotas
 fournis par le Préfet de
 la Vendée au Directeur
 régional du travail de
 la main-d'œuvre.

REPARTITION par groupes professionnels
 des effectifs fournis.

1 - Pêche	
2 - Forêts, agriculture	
3 - Industries extractives	
4 - Industries de l'alimentation	
5 - Industries chimiques	
6 - Caoutchouc, papier-carton	
7 - Industries du livre	
8 - Industries textiles	
9 - Vêtement, travail des étoffes, pailles et plumes	
10 - Cuirs et peaux	
11 - Industries du bois	22
12 - Métallurgie et travail des métaux	53
13 - Travaux des métaux fins - pierres précieuses	
14 - Terrassement et constructions en pierres	1032
15 - Travail des pierres et terres au feu	
16 - Manutention, manoeuvres	
17 - Transports	
18 - Commerces divers	
19 - Professions libérales	
20 - Soins professionnels	
21 - Services domestiques	
22 - Groupe complémentaire - professions non inscrites ci-dessus	30.

Figure n°4 :

AD 85, cote 22 W 43. Ci-contre
 à droite, communiqué de la
 Feldkommandantur 677 de
 Poitiers à la suite de
 changements de quotas pour les
 départements de la région de
 Poitiers.

ÉTAT FRANÇAIS

Cabinet du Préfet
 Feldkommandantur 677
 Verwaltungsgruppe
 Az. II F. 2200

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE
 Poitiers, le 17 janvier 1943.

à Monsieur BOURGAIN
 Préfet Régional
 POITIERS

OBJET : imposition de main-d'œuvre pour l'organisation
 TODT.

Le Militärbefehlshaber in Frankreich par Ordonnance
 du 15 janvier 1943 a prescrit une nouvelle répartition
 des contingents d'ouvriers à fournir par les différents
 départements à l'Organisation TODT. En même temps la
 répartition des contingents telle qu'elle existait
 jusqu'à présent, a été annulée avec effet du 18 janvier
 1943. En conséquence, les impositions suivantes ont été
 fixées pour les départements de mon ressort :

Département Charente-Maritime	436	Unités -
" Charente	538	"
" Vendée	400	"
" Deux-Sèvres	588	"
" Vienne	568	"

Le délai de rigueur pour la réalisation de ces im-
 positions a été fixé au 30 janvier 1943.

Je vous prie d'informer sans délai vos Préfets
 d'avoir à se mettre en rapport immédiatement avec les
 Feldkommandanturen compétentes, Section de la Main-
 d'Œuvre, à l'effet d'examiner les détails de la mise
 en route de cette main-d'œuvre. Il y a lieu également
 d'informer les Préfets que cette imposition a pour bases
 légales les dispositions législatives de la Convention
 de La Haye du traité d'Armistice et de l'Ordonnance du
 Militärbefehlshaber du 30 janvier 1942.

.....
 20/1

Figure n°5 :

AD 85, cote 22 W 64. Tableau récapitulatif du Commissariat Général au STO pour le suivi des contingents fournis à l'occupant.

Commissariat Général au travail du travail Obligatoire

Rapport de quinzaine du 1er au 15 Juillet 1943

Travaux généraux de la région modèle 4

Direction départementale de la Vendée Référence : circulaire 51 O/CG 245 / Cab.

départements	contingent demandé	contingent fourni	différences		observations
			en plus	en moins	
Vendée	3.100	2.414		686	78 hommes des classes 1912 à 1919 partie en mai 1943 sont à rajouter à 2414 soit 2492 hommes et comptés dans la répartition de la 3e section duquel.

Figure n°6 :

AD 85, cote 22 W 64. Avis du Commissariat Général au STO sur les quotas imposés à la Vendée.

- 3 -

En résumé, je répète ce que j'ai déjà écrit à plusieurs reprises à savoir que le contingent imposé à la Vendée a été déterminé arbitrairement et qu'il existe des inégalités entre les départements de la région, d'autant plus que les circonscriptions côtières ont une partie de leurs effectifs utilisés aux travaux de fortifications ou dans les chantiers de la Kriegsmarine.

Au surplus le personnel du S.T.O. travaille sans moyens matériels, une machine à écrire ou quatre au minimum seraient indispensables. Il est par ailleurs harcelé de demandes émanant tant des autorités d'occupation que des services publics français. Malgré les appels de détresse que j'ai pu lancer depuis 3 mois, je n'ai pas été entendu et si la Direction Régionale ne reçoit pas avec toute la ponctualité et la célérité nécessaires les éléments de réponses qui lui sont nécessaires pour donner satisfaction aux

Figure n°7 :

AD 85, cote 22 W 64. Tableau du STO faisant état des besoins et des mutations en ouvriers pour les différentes entreprises en Vendée.

DEPARTMENT DE LA VENDEE

Modèle I

PERIODE DU ... 22 Octobre 1943

Entreprise	adresse	Demandes, rel. + nouvelles demandes	Suite donnée *		Total	Reste à fournir	Total par entreprises
			3 clas.	aut. clas.			
<u>BOUYERS</u>							
Bois, charbon	La Chapelle d'Orléans	30 X				30	30
<u>BOUYERS</u>							
Bois, charbon	Paris	50 X				50	50
Bois, charbon	Paris	20 X				20	20
<u>BOUYERS</u>							
Bois, charbon	La Chapelle d'Orléans	2		2	2	0	2
Bois, charbon	La Chapelle d'Orléans	20 X		4	4	16	20
Bois, charbon	La Chapelle d'Orléans	50 X				50	50
<u>BOUYERS</u>							
Bois, charbon	La Chapelle d'Orléans	500 X				500	500
Bois, charbon	La Chapelle d'Orléans	12 X				12	12
Bois, charbon	La Chapelle d'Orléans	25 X				25	25

Annexe n°70 : Les rafles

Figure n°1 :

*Coll. Part. Durand. Certificat
délivré par l'ABL Sado des
Sables-d'Olonne.*

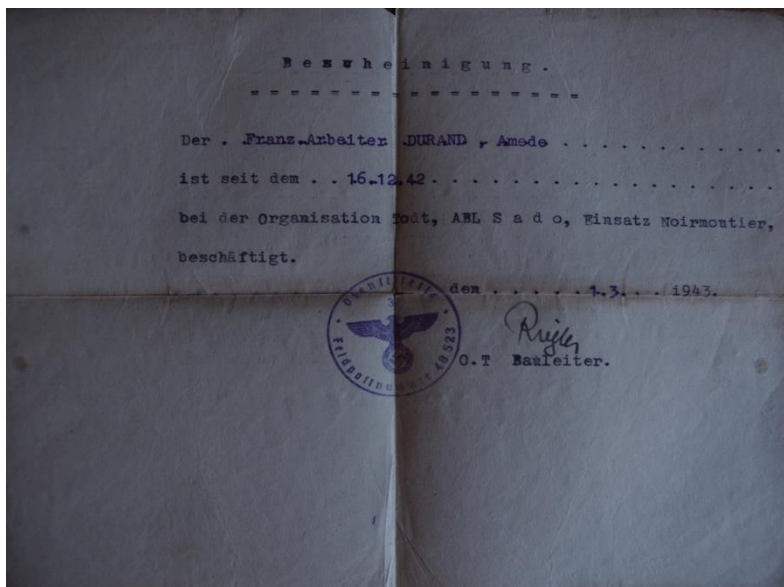


Figure n°2 :

*AD 85, cote 22 W 43. Liste des
entreprises employées par l'OT émise
par Von Müller à la préfecture de la
Vendée.*

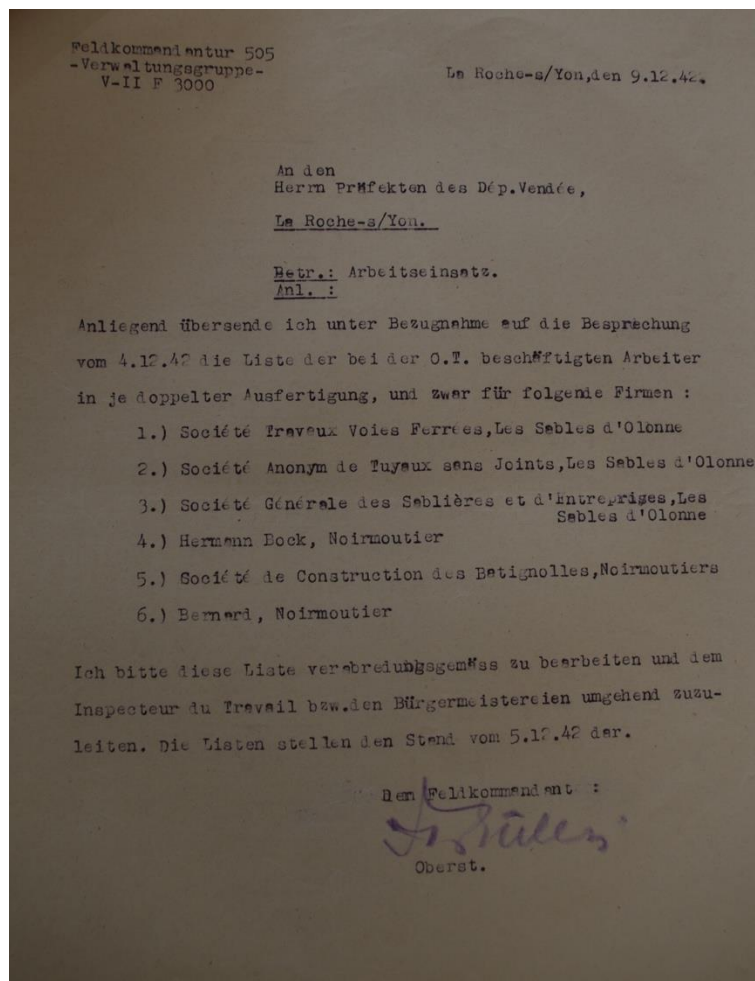


Figure n°3 :

ETAT FRANÇAIS
 COMMISSARIAT GÉNÉRAL
 AU SERVICE
 DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

Mod.

CARTE DE TRAVAIL

SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE
 (LOI DU 16 FÉVRIER 1943)

DELIVRÉE PAR LA
 PRAIRIE DE LA
 PRAIRIE DE LA

N° 85-~~88~~-106-22-5

Nom du titulaire... Durand
 Prénoms... Amidé Feuctos Eli
 Profession... charpentier en bois

DATES	AFFECTATIONS SUCCESSIVES	DESIGNATION DES CARRÉS DU SERVICE ETAT PROVINCE D'AFFECTATION
1	sur place Requis pour l'Allemagne V. Betuel	COSE
2	EMPLOI :	
3	EMPLOI :	
4	EMPLOI :	

Coll. Part. Durand. Carte délivrée par les services du STO à M. Durand.

Annexe n°71 : La vie sur les chantiers de l'Organisation Todt en Vendée

Figure n°1 :

AD 85, cote 22 W 43. Ci-contre à droite, note de la Feldkommandantur à la préfecture de la Vendée sur les conditions d'emploi de la population locale.

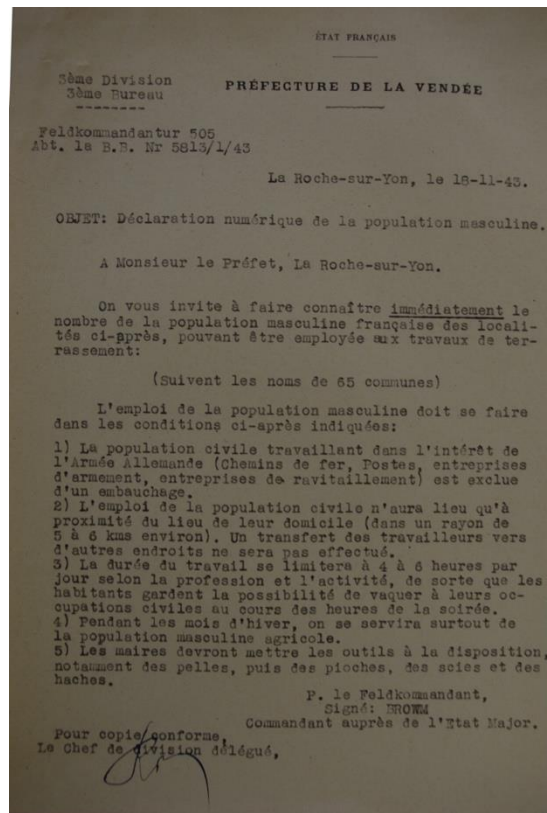


Figure n°2 :

J. BOURGUAIS. *[Signature]*

SALAIRES POUR LES OUVRIERS

Catégories de Salariés	Taux de salaires Frs français
1° Contremaître, Chefs de chantiers	11,50
2° Aide-contremaîtres, aides chefs de chantiers	10,50
3° Chefs d'équipes qualifiés	9.40
4° Ouvriers qualifiés, <u>specialistes</u>	8.80
5° Ouvriers qualifiés	8.25
6° Manœuvres specialisés.	7.80
7° Manœuvres, aides	7.20

&

AD 85, cote 22 W 43. Lettre du délégué départemental M. Bourguais fixant les salaires pour les ouvriers employés par l'Allemagne.

Annexe n°72 : Une architecture de la pénurie

Figure n°1 :

*NARA, cote T78 – R625.
Ci-contre à droite,
complément aux
dispositions sur les
bâtiments standard
provenant de l'OKW*

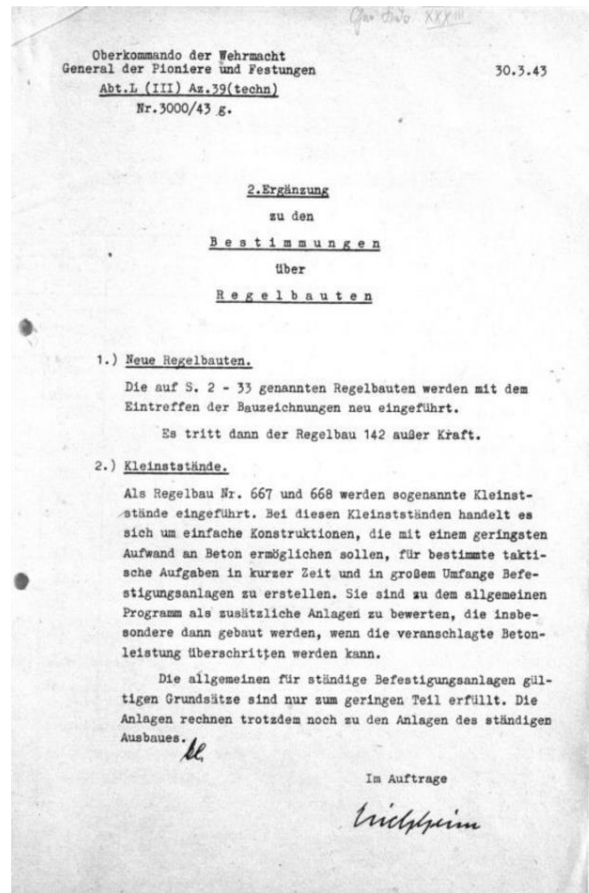


Figure n°2 :

*Ci-contre à droite, photographie
d'un tobrouk appartenant à la
catégorie spéciale
Sonderkonstruktion à la position
Sa19. ©Graffard T.*



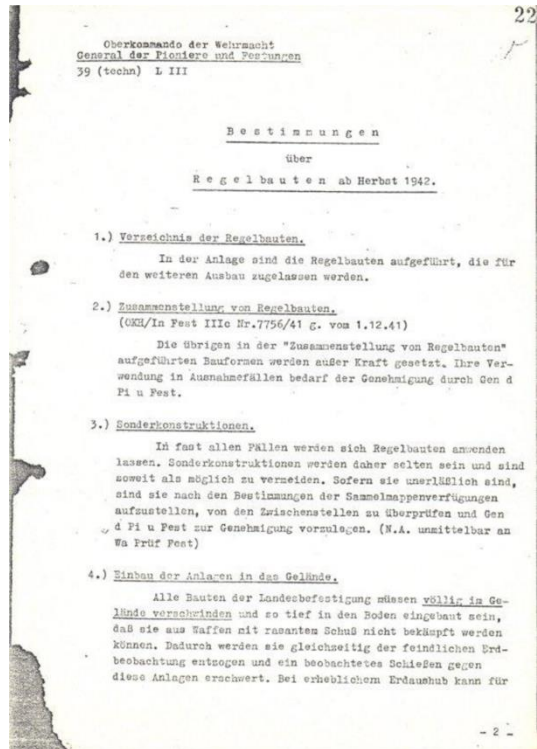
Figure n°3 :



*Photographies d'une structure non-normalisée sur le site fortifié de Sauveterre (Sa94).
©Graffard T.*

Annexe n°73 : Un impact structurel

NARA, cote T78 – R625. Ci-contre à droite, note de l'OKW concernant le règlement des bâtiments normalisés, notamment à propos des cas de Sonderkonstruktion.



Annexe n°74 : Une architecture militaire diminuée, éphémère ?

Figure n°1 :

Ci-contre à droite, échelle descriptive et expérimentale de la Sonderkonstruktion. ©Graffard T.

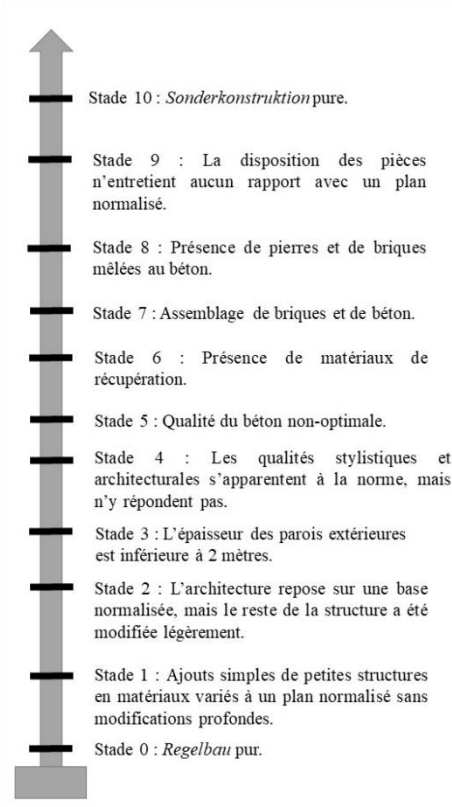


Figure n°2 :



Photographies d'une énigmatique structure construite au-devant d'un encuvement R600b à la pointe du Payré (Sa77). ©Graffard T.

Figure n°3 :

NARA, cote T314 – R1579. Lettre du General der Artillerie Kurt Gallenkamp faisant remarquer des anomalies résultantes de l'installation des ouvrages de le littoral.

Entwurf KTD Au

Der Kommandierende General
Generalkommando LXXX.A.K.
(Ia Nr.4254/42 g.-24c-)

K.H.Qu., 2.10.42.
Geheim! 13

Betr.: Einbau der KwK.5 und Landabwehrgeschütze.

Bei meinen Fahrten durch die Divisionsgebiete ist mir aufgefallen, daß die KwK.5 und Landabwehrgeschütze fast durchweg zu hoch eingebaut werden.- Mit ihren hohen Aufbauten stellen sie geradezu Riesenscheiben für den Feindbeschuß von See her dar.

Ich ersuche, auf Truppe und Organisation Todt mit allen Mitteln hinzuwirken, daß die Geschütze durch tiefen Einbau bzw. Versenkung der Bodenplatten so weit in die Erde hineinkommen, wie das die Schußwirkung nur irgend zuläßt.

Damit wäre dann auch bessere Tarnung gegenüber der Bevölkerung erreicht (siehe Sables d'Olonne *13. (Bogen)*)

Endlich ersuche ich, dem Hang entgegenzuwirken, die zu zweit und zu dritt zusammengestellten Geschütze so dicht zusammenzustellen, daß sie durch ein gut liegendes Artilleriegeschöß oder eine Fliegerbombe gemeinsam außer Gefecht gesetzt werden können.

Überall muß eine verantwortliche Persönlichkeit dafür vorhanden sein, die durchsetzt, daß den unerläßlichen taktischen Forderungen Rechnung getragen wird.

Es muß ausgeschlossen sein, daß 14 Tage lang im Widerstandesst Beuten von KwK.5 an anderen Stellen durchgeführt werden als sie vom takt. Erkundungstab festgelegt sind und kein Offizier hat von diesen Fehlern eine Ahnung.

Verteiler:
327., 708. u. 715.J.D.
Nachrichtlich: Arko 116
Im Fdo.: Ia/Fi., Ia (Entw.) Ia-FTB. Rü.

Gallenkamp
General der Artillerie.

Figure n°4 :

NARA, cote T314 – R1582. Bilan du General der Artillerie Kurt Gallenkamp à propos de l'implantation stratégique des ouvrages défensifs.

Geheim! KTB

Der Kommandierende General
Generalkommando LXXX. A.K.
Ia/Stopi Nr. 278/44 gsh.

K.H.Qu., 26. 8. 1944.
Ewerka *17/10/44 gsh.*
Ia Nr. *278/44 gsh.*

Betr.: 2. Stellung.

An
den Herrn Kommandeur der 738. Inf. Division

Beim Abfahren der 2. Stellung habe ich folgende Feststellungen machen müssen:

Der Stand des Ausbaues läßt erkennen, daß von den eingesetzten Kräften fleißig gearbeitet worden ist. Jedoch zeigen die Anlagen, daß vielfach moderne taktische Gesichtspunkte nicht zu ihrem Recht gekommen sind. Die Waffen sind überwiegend rein frontal eingesetzt, und es ist fast nirgends ihre flankierende Wirkung berücksichtigt. Dies bewirkt, daß im Kampf jeder Stützpunkt mehr oder weniger auf sich allein angewiesen ist; es fehlt mithin der Zusammenhangscharakter, der durch gegenseitige nachbarliche (flankierende) Unterstützung der Stützpunkte diese erst zu einem Stützpunktsystem macht.

Der frontale Waffeneinsatz hat zur Folge gehabt, daß in übertriebenem Maße von Vorderhangstellungen Gebrauch gemacht worden ist, die den Kämpfer bei Tage jeder Beweglichkeit berauben und die sich bei Flankierungseinsatz meistens leicht hätten vermeiden lassen.

Sogar Granatwerfer sind auf Vorderhang eingebaut!

Der stützpunktartige Ausbau läßt es notwendig erscheinen, sich im Stellungsverlauf nichtsocheantisch an imaginäre kleine Hochlätze zu halten. Mehrfach bieten beherrschende Höhen hinter solchen kleinen Böden die Möglichkeit, mit erheblich weniger Kräften eine wesentlich wirksamere Rundumverteidigung zu erreichen, besonders, wenn sie an den oder jenen Stellen mit Artl.-Beobachtungen zu Kampfeinheiten verbunden werden.

Völlig fehlt die mehrfach befohlene Trassierung des Drahthindernisses. Es wäre oft ein Leichtes gewesen, hierzu die ausgeholzten Pfähle auszunutzen. Das ist nicht geschehen, vielmehr sind diese von den Einwohnern zu Brennholz verpackt worden. Neuschläge oder Heranführen ist nunmehr notwendig. Bei planmäßigem Einsatz und Energie aller beteiligten Stellen, die Arbeit fanatisch voranzutreiben, hätte sich das leicht vermeiden lassen.

- 2 -

Annexe n°76 : L'art du camouflage

Figure n°1 :

NARA, cote T78 – R625.
Planche des différentes
techniques de camouflage
d'un abri bétonné.

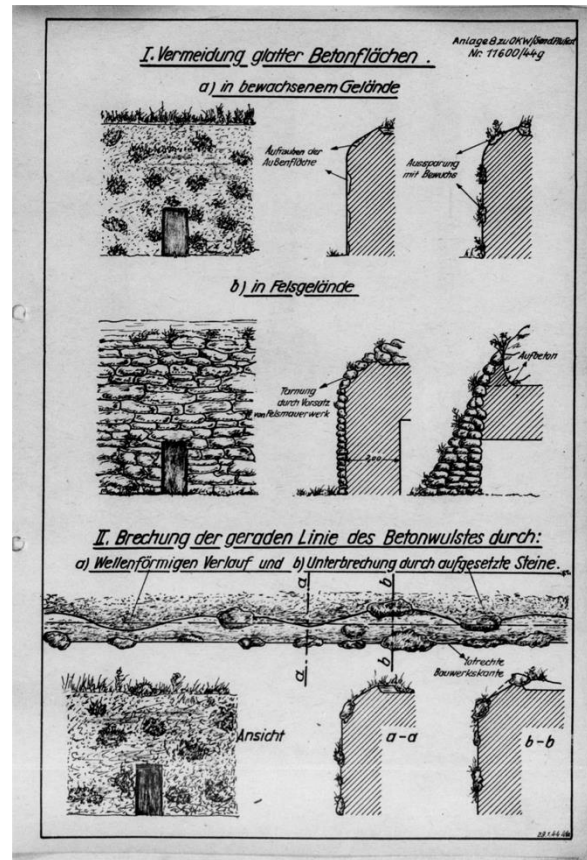


Figure n°2 :



Bundesarchiv, Bild 1011-578-1847-02A
Foto: Wähner | 1943/1844

*Mise en situation du tarnsystem couvrant une position à ciel ouvert avec
l'incorporation de végétaux.
Source : Bundesarchiv.*

Figure n°3 :



Crochet en « tir bouchon », Station radar Amöbe, Pey de Fontaine. ©Graffard T.

Figure n°4 :



Crochet simple pour filet de camouflage retrouvé à la Parée Coupée à Noirmoutier. ©Graffard T.

Figure n°5 :



SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Casemate R669 recouverte d'un camouflage en « vague » à la batterie Tirpitz à Noirmoutier.



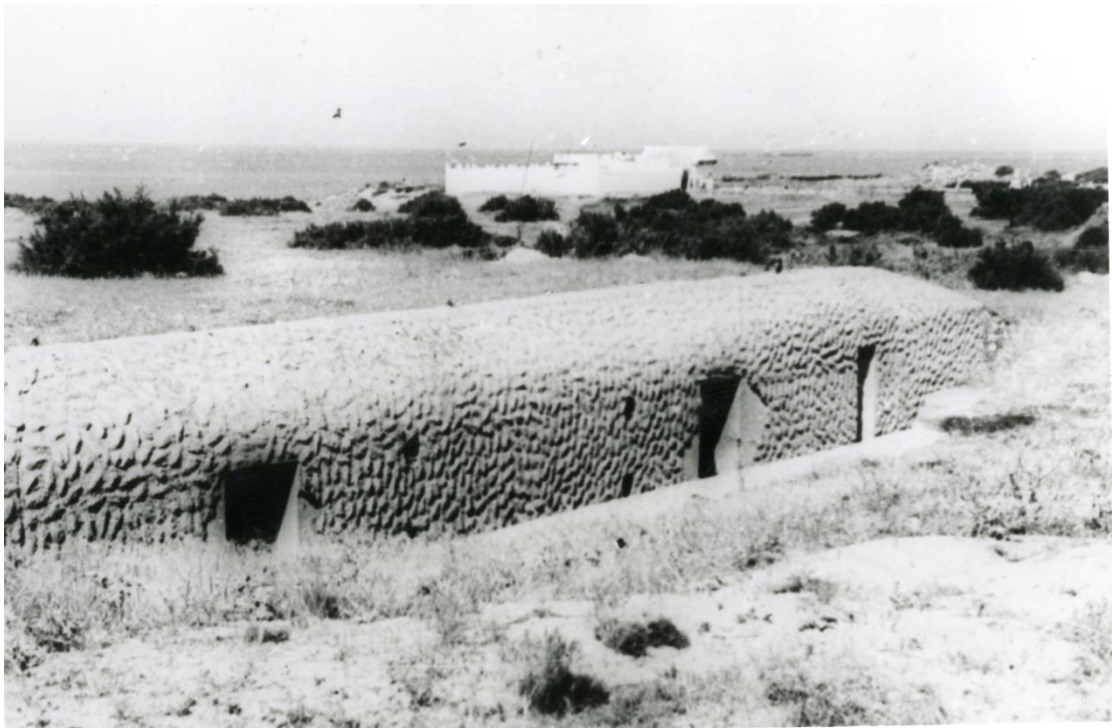
SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Deuxième ouvrage type R669 à la batterie Tirpitz, recevant un motif en « points ».

Figure n°6 :



AMSO, cote 13Fi. Casemate R667 camouflée en ouvrage en pierre de taille sur le site de la Chaume.

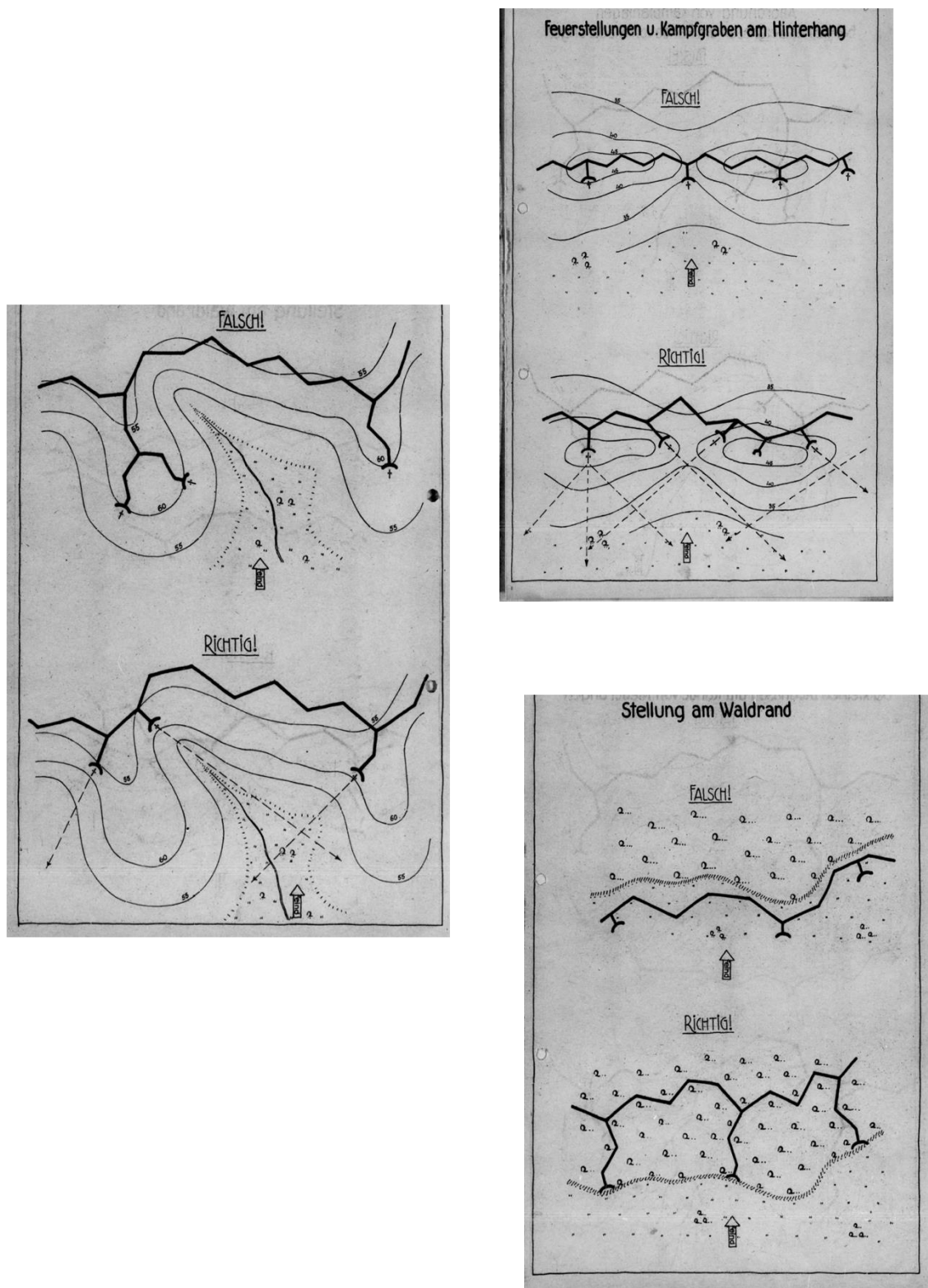
Figure n°7 :



AMSO, cote 13Fi. Façade d'un des abris à la Chaume recevant un camouflage texturé dissymétrique par le procédé « Torkret ».

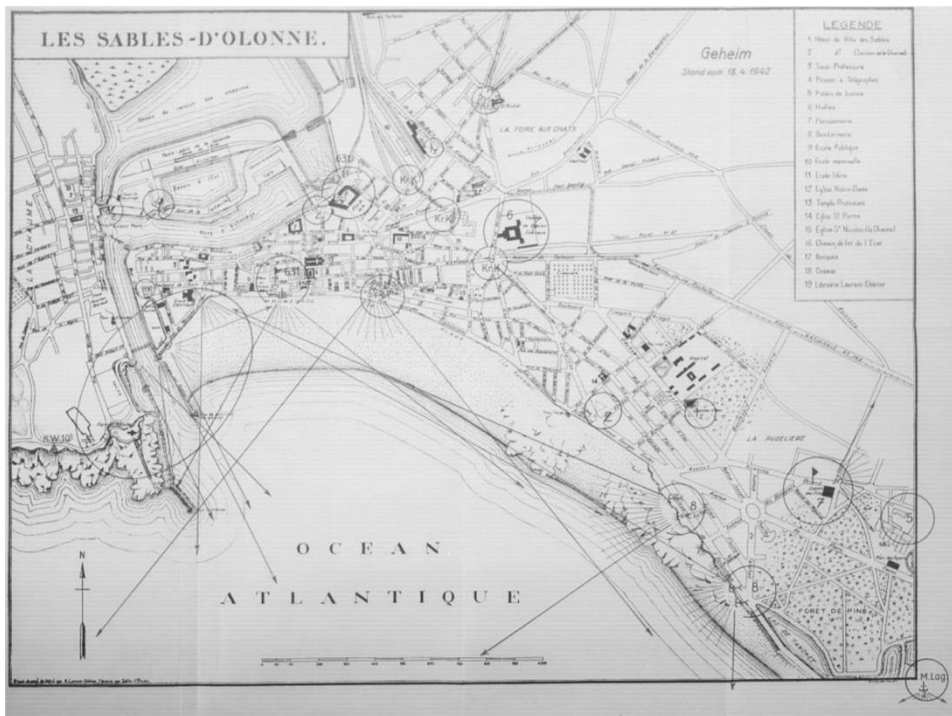
Annexe n°77 : Des lignes de mire cohérentes

Figure n°1 :



NARA, cote T78 – R625. Notices relatives à l'installation d'un dispositif stratégique de tirs croisés au sein de plusieurs situations.

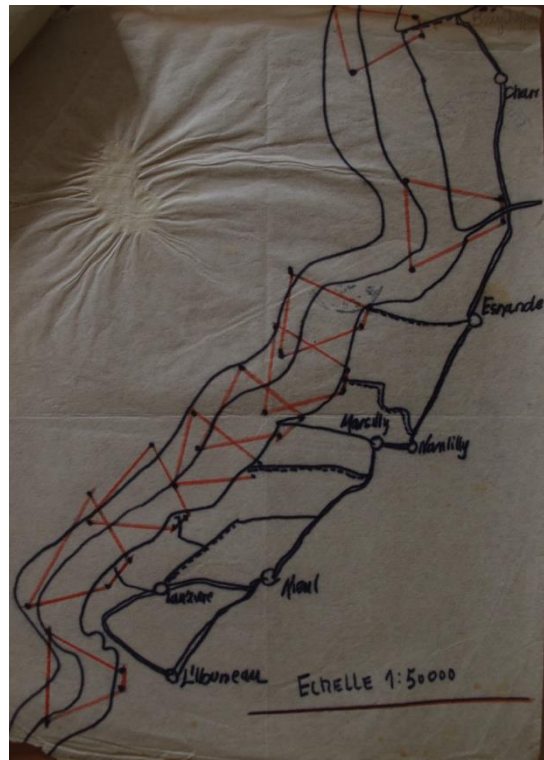
Figure n°2 :



NARA, cote T314 – R1578. Carte des lignes de mire des positions défensives dans la baie des Sables-d'Olonne à la date du 18 avril 1942.

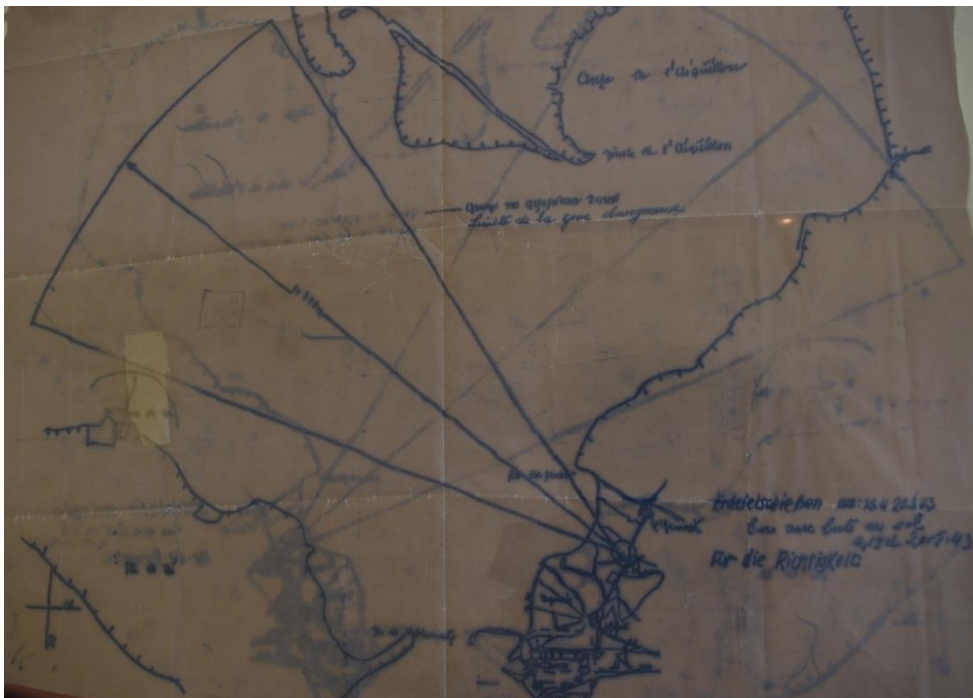
Annexe n°78 : La défense d'un couloir maritime

Figure n°1 :



AD 85, cote 1 W 63. Maillage des rayons d'action des positions surveillant l'anse de l'Aiguillon.

Figure n°2 :



AD 85, cote 1 W 63. Rayon d'action d'une batterie située au nord de La Rochelle pouvant atteindre la pointe d'Arçay.

Figure n°3 :

21 n KM 5/8

Schreiben
 XXXXX XXXXXXXX
 XXXXXX
 Geheime Kommandofache 453
 [SSD] Entwurf

Gen.Kdo.LXXX.A.K. 26.12.42
 Ia

A. O. K. 1

Generalkommando LXXX.A.K. meldet folgende Eingangszeiten des Befehls "Übungsalarm, " Alarmstufe II "

1.)	Bel 15 J.D.	18,00 Uhr
	Stab 15 J.D.	18,09 "
	Gren.Rgt.81	18,13 "
	I./81	18,13 "
	II./81	18,13 "
	III./81	18,13 "
	Gren.Rgt.88	18,09 "
	I./88	18,46 "
	II./88	18,51 "
	III./88	18,21 "
	Gren.Rgt.106	18,09 "
	I./106	18,13 "
	II./106	18,13 "
	Feldrekruentenbtl.15	18,26 "
	A.R.15	18,09 "
	A.R.Führer	18,13 "
	I./15	18,26 "
	II./15	18,25 "
	III./15	18,13 "
	I./A.R.51	18,28 "
	N.A.15	18,09 "
	Pl.861.15	18,09 "
	Radf. Abt. 15	18,09 "
	St. 15	18,09 "
	St. Jg. Abt. 15	18,09 "
	Stabquartier 15	18,09 "
2.)	Bel 708 J.D.	18,00 Uhr
	Stab 708 J.D.	18,00 "
	Gren.Rgt.728	18,28 "
	I./728	18,45 "
	II./728	18,42 "

(III) 728 18,43 Uhr

NARA, cote T314 – R1578. Résultats de l'exercice d'alarme sur la côte vendéenne. À noter que l'heure de déclenchement a été fixée à 18h00.

Figure n°4 :

AD 85, cote 1 W 63.
Croquis des lignes de
mire des positions
d'artillerie installées
pour l'entraînement
à la Chaume.

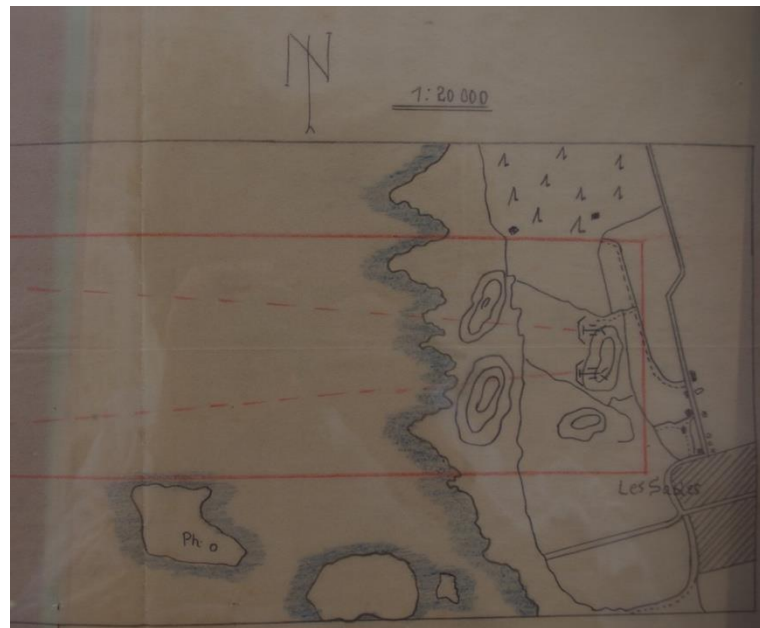
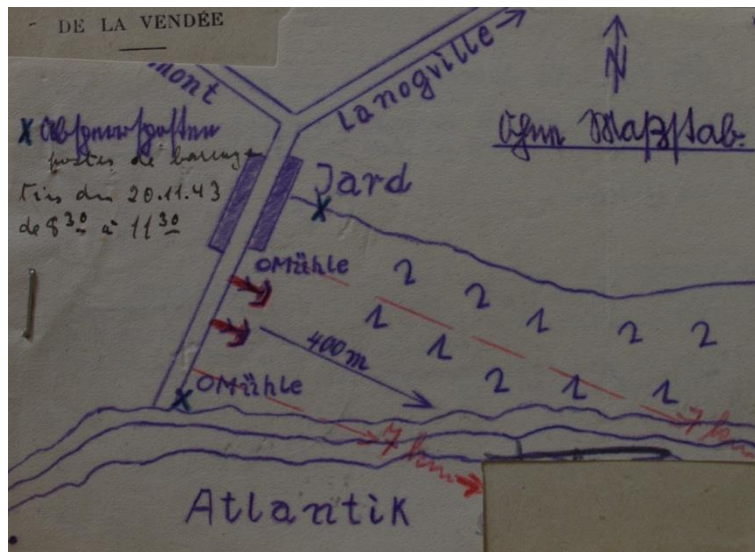
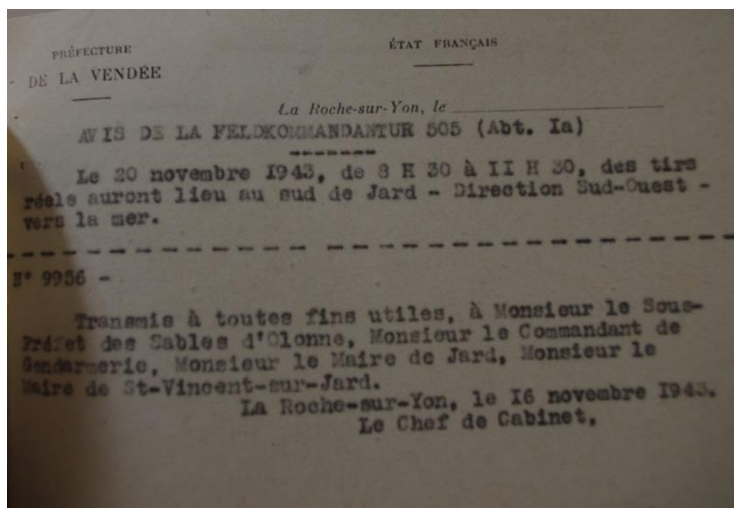


Figure n°5 :



AD 85, cote 1 W 63.
Plan des positions de
l'artillerie installées à
Jard-sur-Mer dans le
cadre d'exercices.

AD 85, cote 1 W 63. Bulletin
d'avertissement à propos de
l'exercice de tirs d'artillerie
à Jard-sur-Mer fixé pour le
20 novembre 1942.



Annexe n°79 : La protection du littoral vendéen

Figure n°1 :

NARA, cote T314 – R1578.
Annexe 1 du
Küstenverteidigungsplan
décrivant le trait de côte du
littoral vendéen.

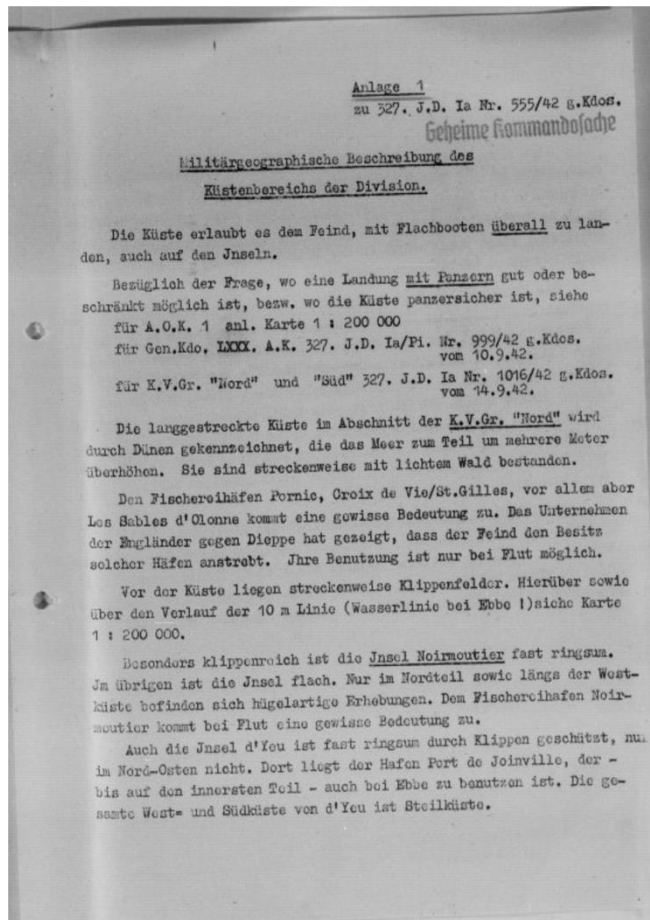
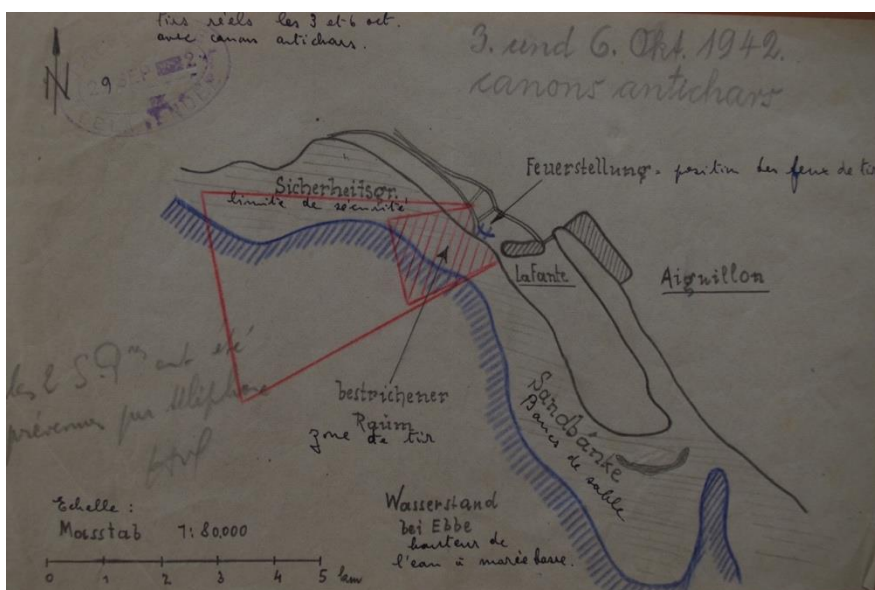
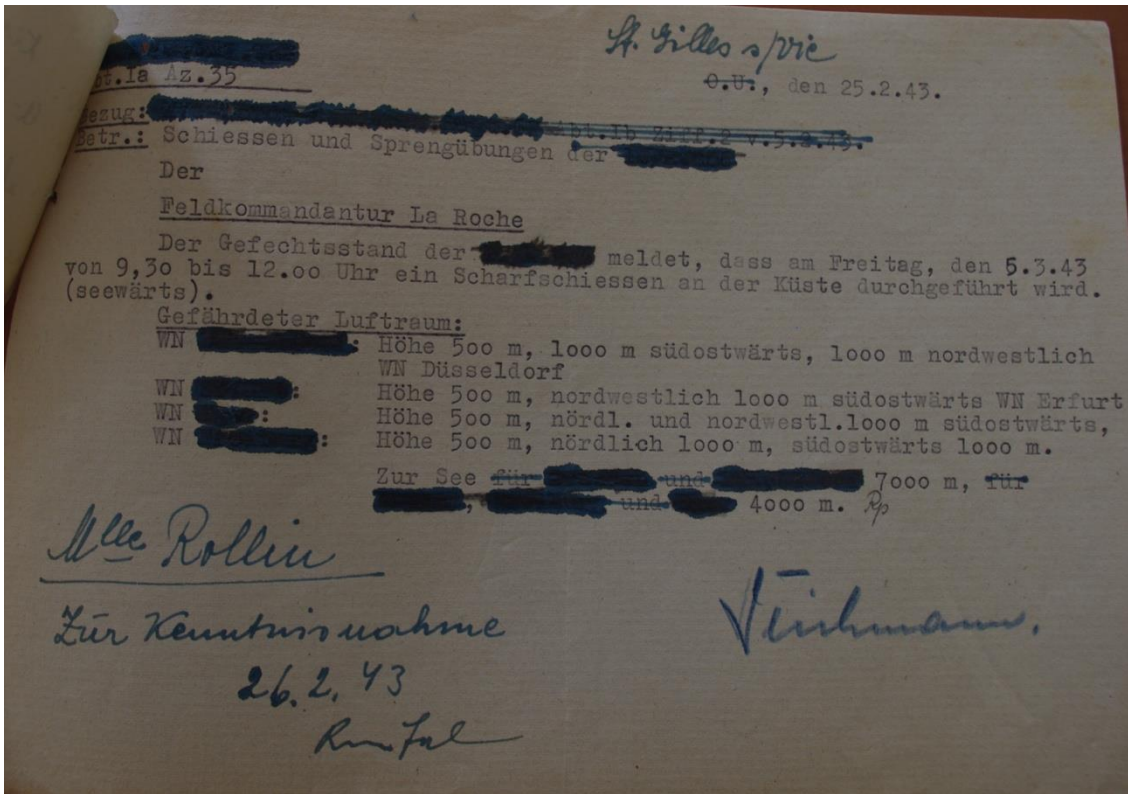


Figure n°2 :



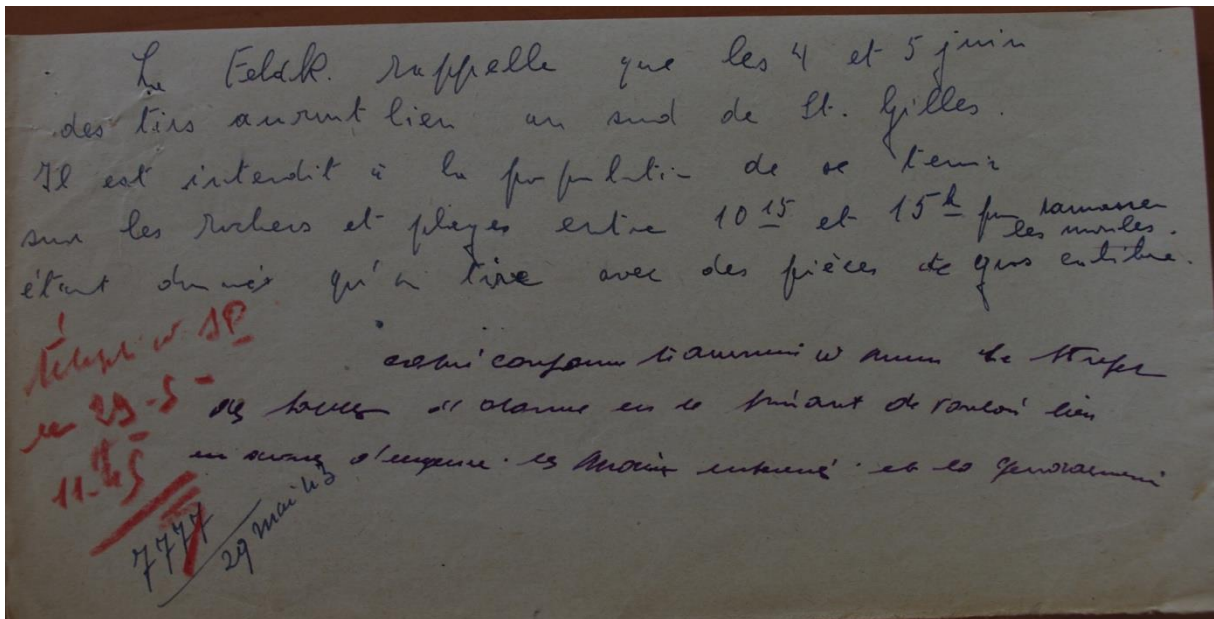
AD 85, cote 1 W 63. Croquis concernant un exercice d'armes antichars à la Faute-sur-Mer.

Figure n°3 :



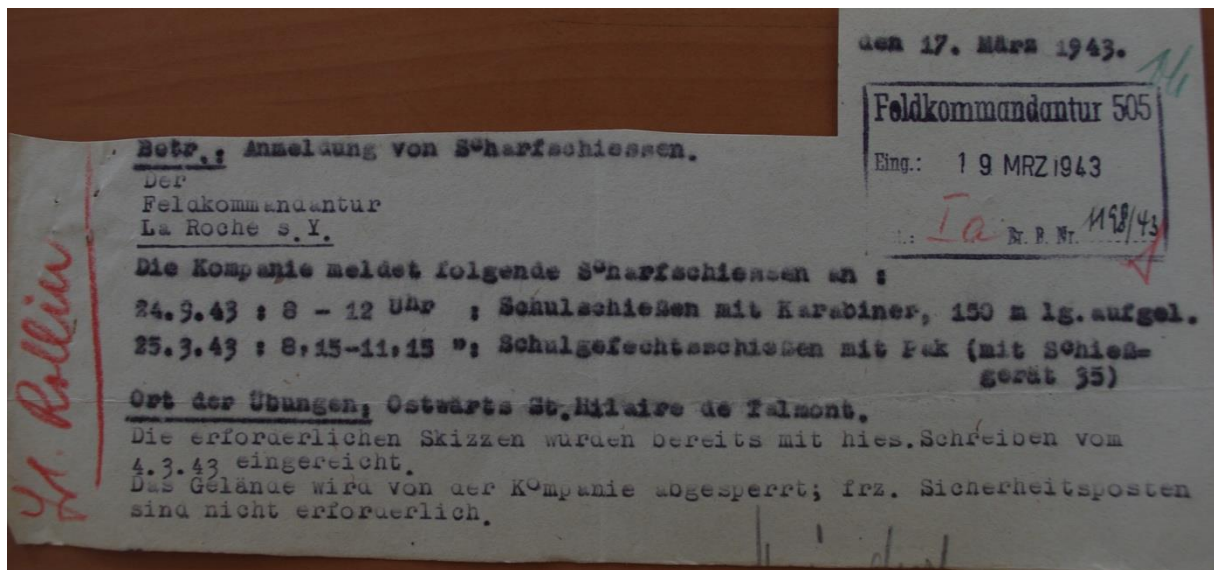
AD 85, cote 1 W 63. Avertissement de la Feldkommandantur 505 à propos de plusieurs exercices, dont un au point d'appui Düsseldorf. À noter la censure des codes indiquant le nom et donc la localisation de certaines poches de résistance allemandes.

Figure n°4 :



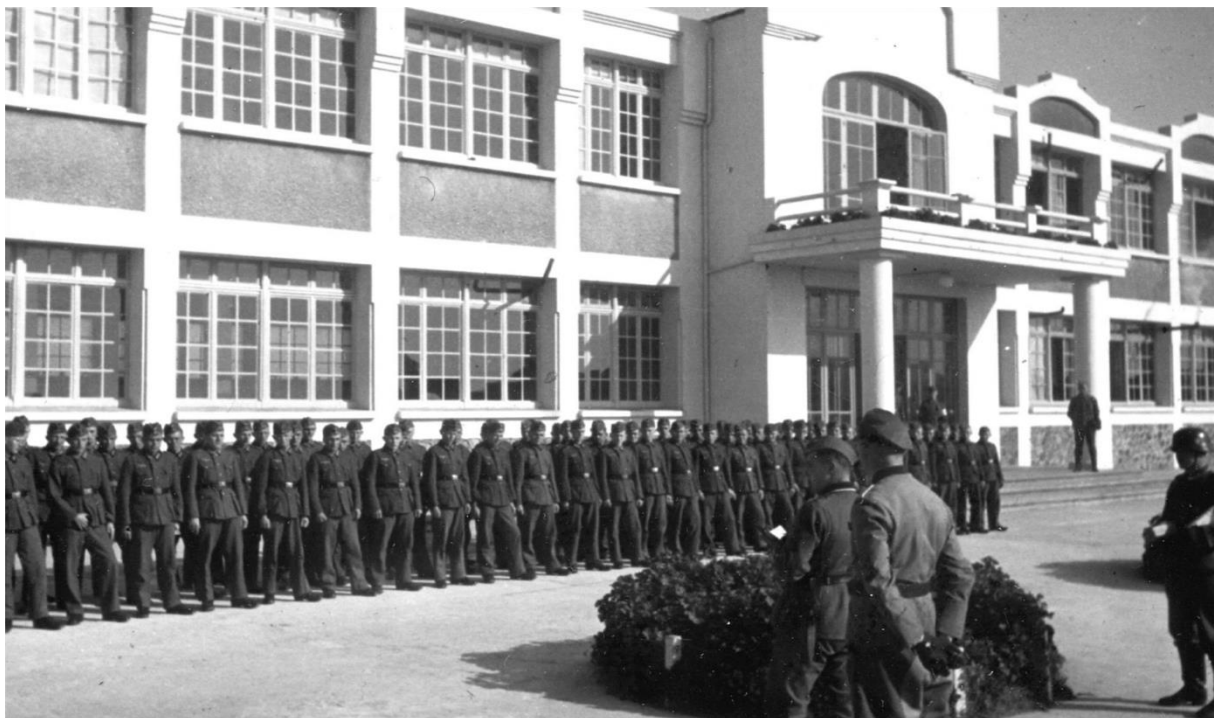
AD 85, cote 1 W 63. Rappel du risque encouru pour la population si elle s'aventure sur la plage lors d'un exercice de tir.

Figure n°5 :



AD 85, cote 1 W 63. Message de la Feldkommandantur 505 demandant l'évacuation des lieux pour des entraînements de précision.

Figure n°6 :



AMSO, cote 16Fi. Revue des effectifs par les officiers devant l'ancien sanatorium à Saint-Jean d'Orbestier.

Annexe n°80 : Des appendices extérieurs utiles

Figure n°1 :



Photographie d'un blockhaus R667 présentant les différentes crêtes qui lui assurent de garder le remblai sur le toit, mais aussi d'y fixer les filets de camouflage. Point d'appui Sa74.

©Graffard T.

Figure n°2 :



Photographie du flanc gauche d'un R667 parallèle à la mer. À noter la cascade d'angles acérés à son sommet pour retenir le remblai aujourd'hui disparu. Jard-sur-Mer Sa78.

©Graffard T.

Figure n°3 :

Ci-contre à droite, photographie d'un des deux Flügelmauern sur un R612 à la plage de Sion (Sa09).



Figure n°4 :

Ci-contre à droite, margelle avec crénelage, indépendante de la structure principale devant l'embrasure d'un R667. Pointe du Grouin, la Tranche-sur-Mer (Sa23). ©Graffard T.



Ci-contre à gauche, autre exemple de margelle indépendante sans crénelage observable au point d'appui de la Grenouillère (Sa64) devant l'embrasure d'un R667. À noter la remontée vers la chambre de tir. ©Graffard T.

Figure n°5 :

Anlage 7

Tabelle

Lfd. Nr.	Benennung	Baustärke		Einheit	Bemerkg.
		A	B		
1	2	3	4	5	6
	Schutzmaßnahme				
1	a) Stampfbetonmauer	1,50	1,00	m	
	b) Stampfbetonplatte	1,50	1,00	m	
	c) liegende Zerschellerschicht	2,50	1,50	m	

Anlage 8

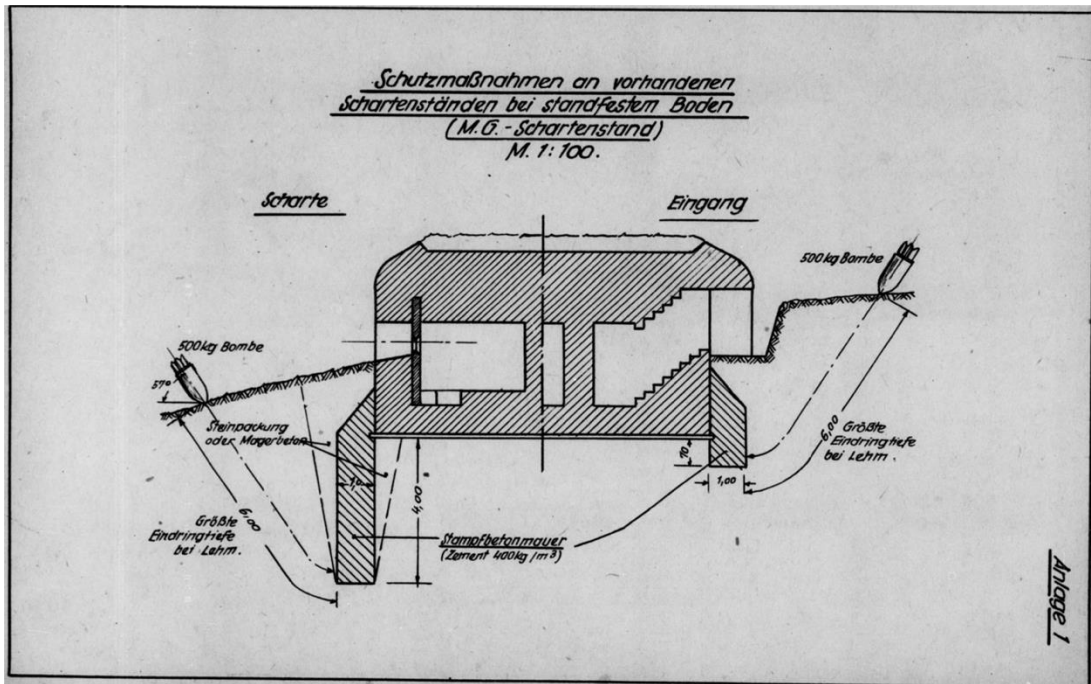
Tabelle für die der Konstruktion der Schutzmaßnahmen
zugrunde zu legenden Werte.

	500 kg-Bombe		1800 kg-Bombe	
	1000 m	4000 m	1000 m	4000 m
Einfallwinkel	57°	74°	57°	74°
Größte Eindringtiefe				
in Sand	3,5 m	4,5 m	4,5 m	6,0 m
" Lehm, Ton	6,0 m	10,5 m	11,5 m	21,0 m
" Kreide	4,0 m	7,0 m	7,5 m	14,0 m
" mittelhartem Gestein	1,5 m	2,5 m	2,5 m	4,0 m
Für die Sohle schädlicher Wirkungsbereich (geschätzt) *)				
in Sand	7,0 m		11,0 m	
" Lehm, Ton	8,0 m		12,5 m	
" Kreide	5,5 m		8,5 m	
" mittelhartem Gestein	2,5 m		7,0 m	

*) Für die Besetzung schädliche Bodenstöße müssen durch geeigneten Fußbodenbelag (Holzroste, behelfsmäßig: Tannenreisig, Heu, Stroh) aufgefangen werden.

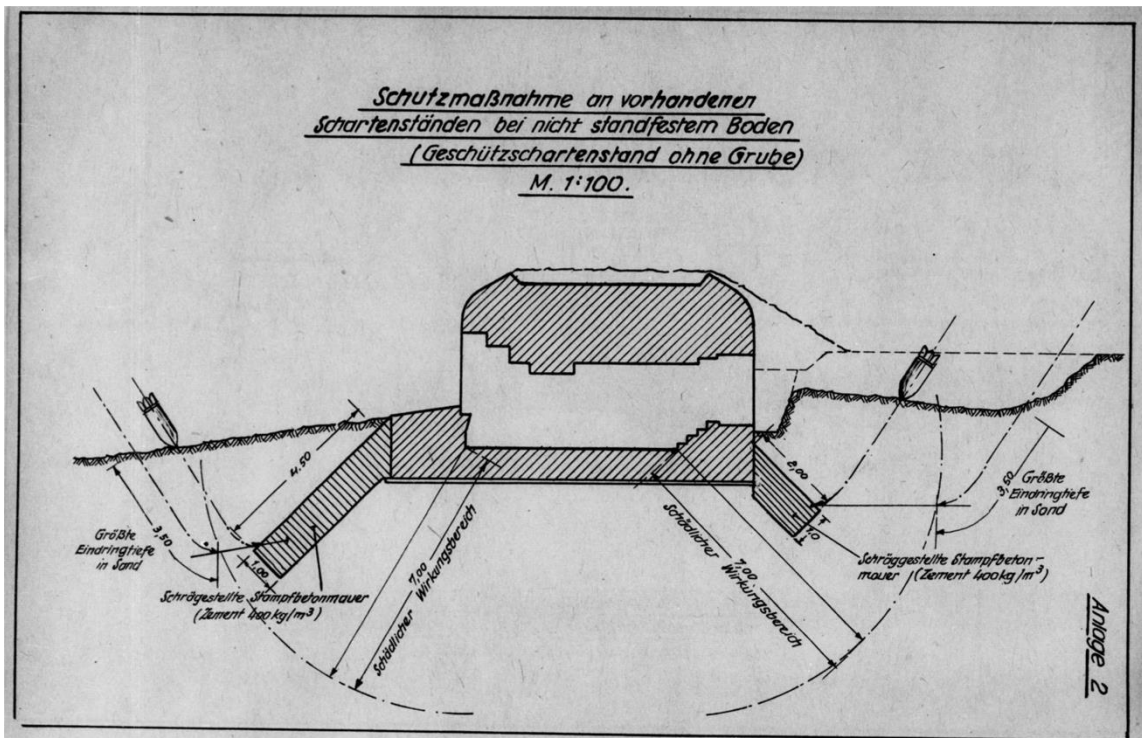
NARA, cote T78 – R625. Tableau supérieur : dimensions à respecter pour les séries « A » et « B » concernant les plaques de rupture. Tableau inférieur : résultats des effets des bombes de 500 et 1 800 kg selon des angles de 57° et 74° dans différents milieux (Sable, argile, calcaire et roche moyennement dure).

Figure n°6 :

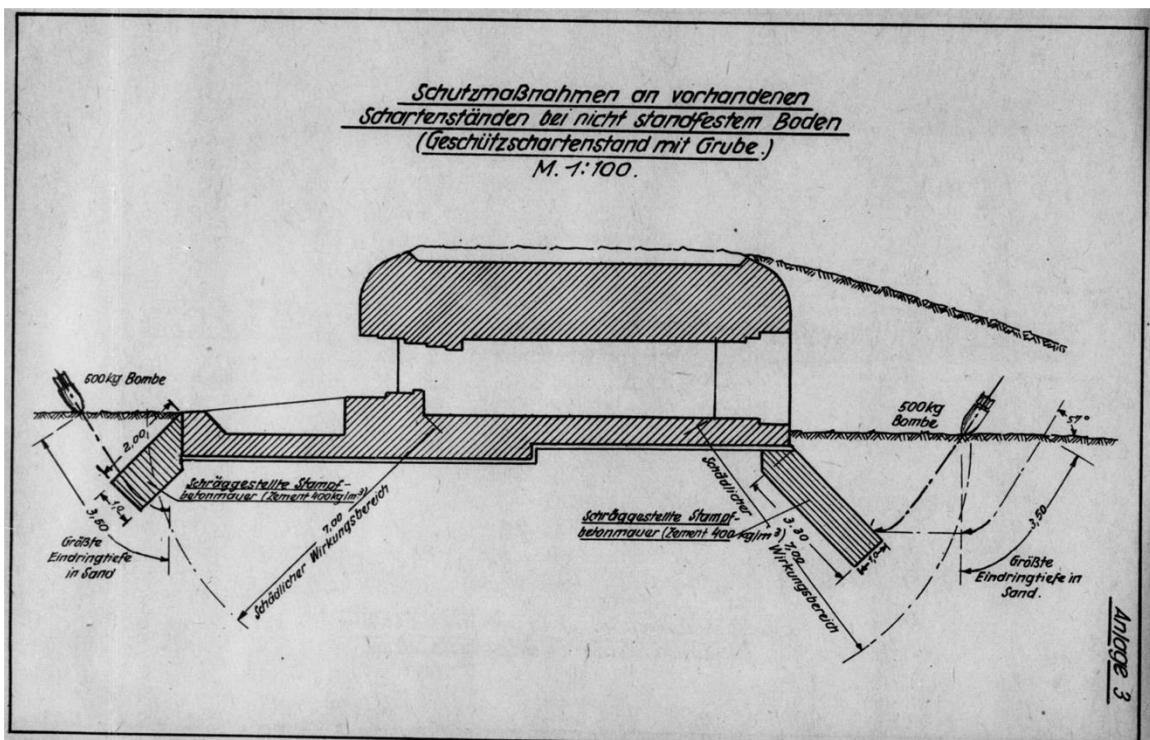


NARA, cote T78 – R625. Mise en situation des plaques de protection au sein d'un sous-sol stabilisé au niveau des fondations du bunker.

Figure n°7 :

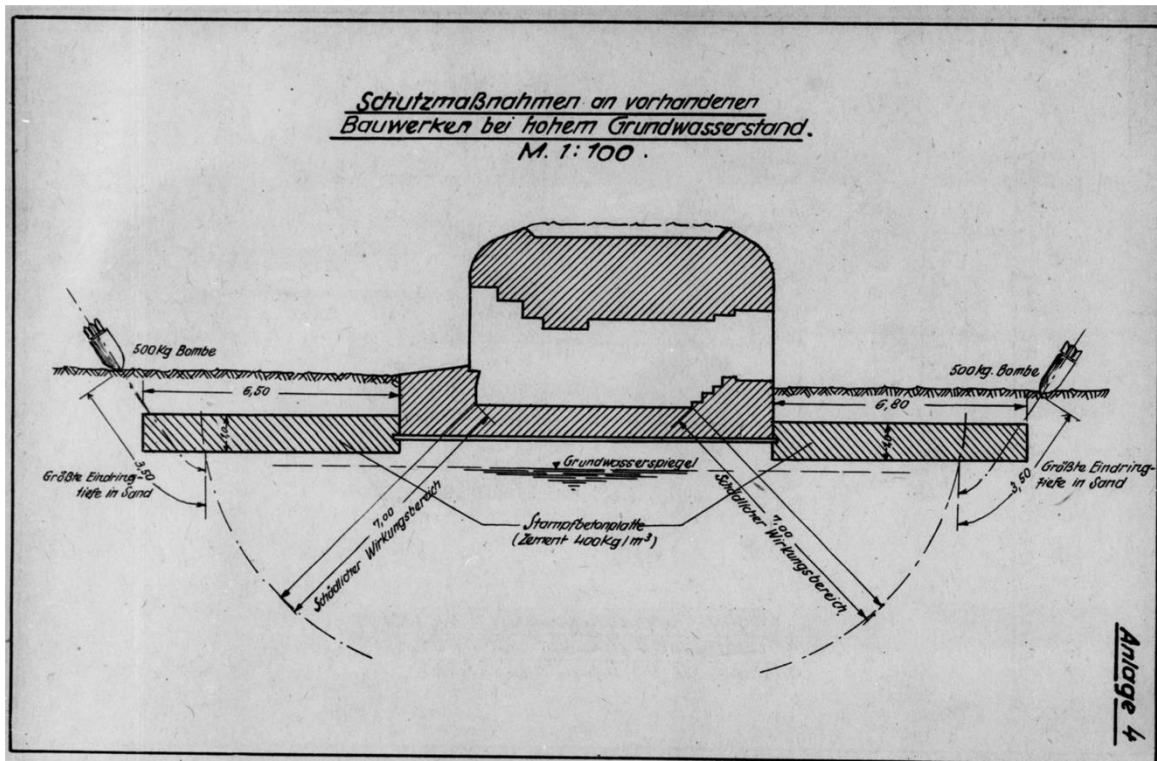


NARA, cote T78 – R625. Mise en situation des plaques de protection dans un milieu non-stabilisé (sable) avec la présence d'une tranchée à l'arrière du bunker.



NARA, cote T78 – R625. Mise en situation des plaques de protection dans un milieu non-stabilisé (sable) sans la présence d'une tranchée à l'arrière du bunker.

Figure n°8



NARA, cote T78 – R625. Mise en situation des plaques de protection au sein d'un milieu humide (source souterraine).

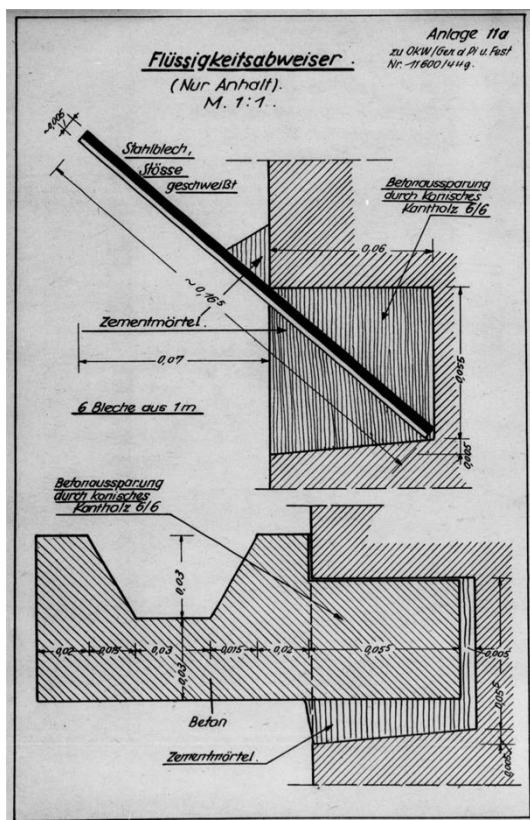
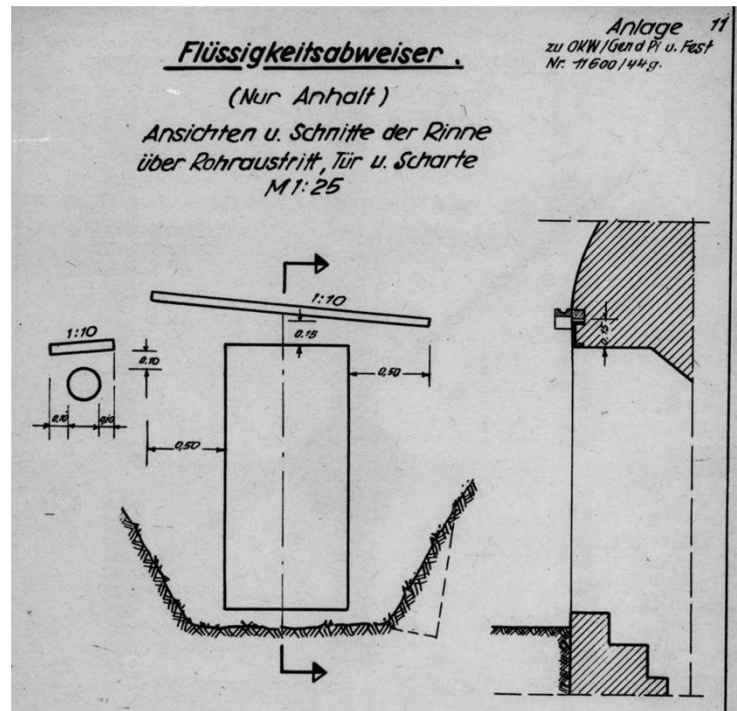
Figure n°9 :



Photographie d'une casemate R669 avec une plaque de rupture horizontale installée à la batterie Tirpitz à la Guérinière (Sa114). ©Graffard T.

Figure n°10 :

NARA, cote T78 – R625.
Déflecteurs à installer
contre l'infiltration de
l'essence gélifiée.



NARA, cote T78 – R625. Détails
techniques des différents déflecteurs pour
l'évacuation des liquides inflammables.
Deux versions : un profilé métallique ou
bien une variante en béton.

Figure n°11 :

*NARA, cote T78 – R625.
Croquis de mise en
situation des bouches
d'aération contre les
liquides inflammables et
les gaz de combat.*

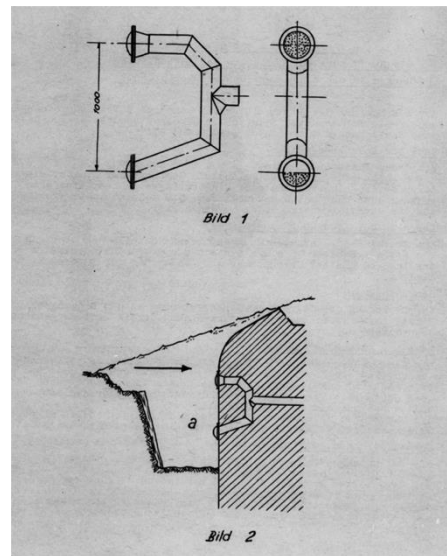


Figure n°12 :

*Photographie d'un
Flügelmauer le long
d'un abri R502. À noter
que sa fonction évite que
les sédiments (du sable
ici) ne viennent
encombrer les entrées.
La Parée à Coupée,
Noirmoutier Sa115.
©Graffard T.*



Figure n°13 :

*AN des Pays-Bas, cote
1038. Plan d'intégration
d'un tobrouk au sein d'un
Flügelmauer pour un abri.*

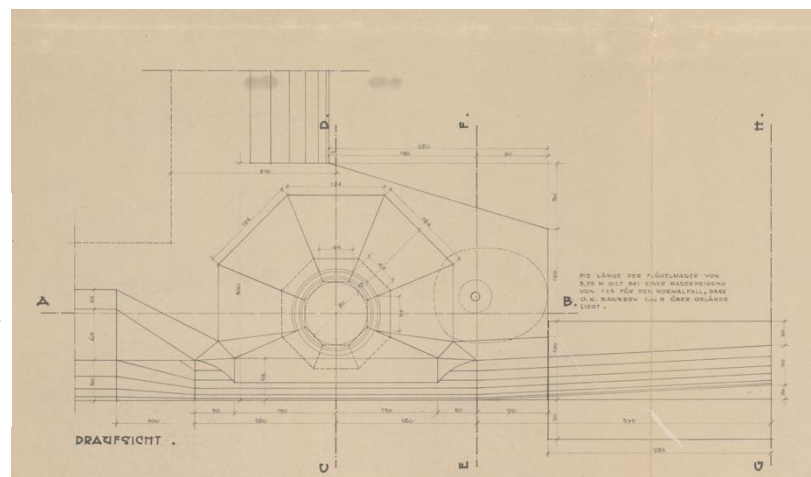


Figure n°14 :

NARA, cote T78 – R625.
 Croquis de l'OKW
 concernant le
 positionnement des
 Flügelmauern par rapport
 à l'ouvrage. Le bon schéma
 à respecter se trouve à
 droite.

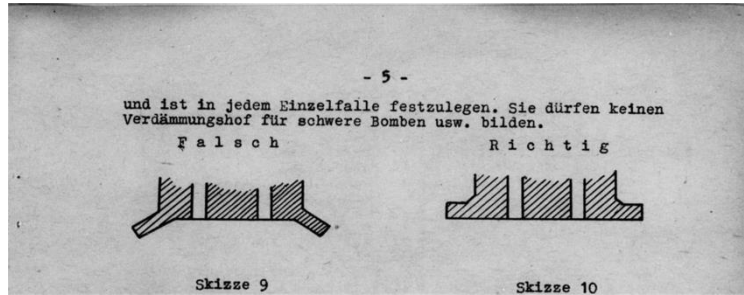


Figure n°15 :

NARA, cote T78 – R625. Schémas
 à propos de la création des
 tranchées menant aux accès du
 bunker. Seul le dernier croquis
 est correct. Les trois premiers
 représentent des situations à ne
 pas recréer.

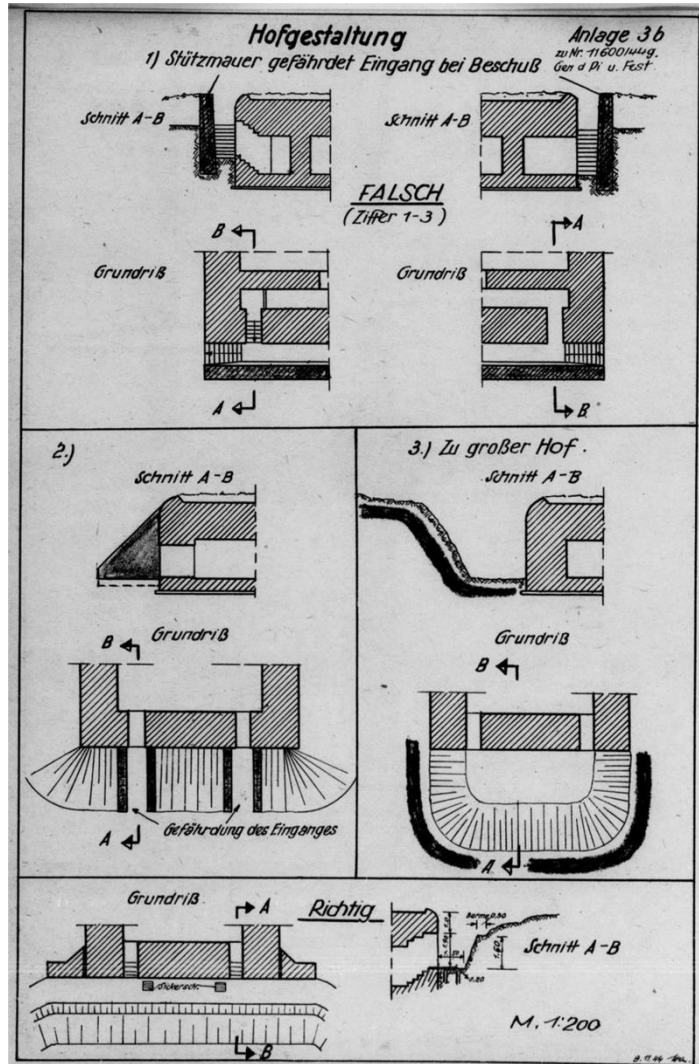
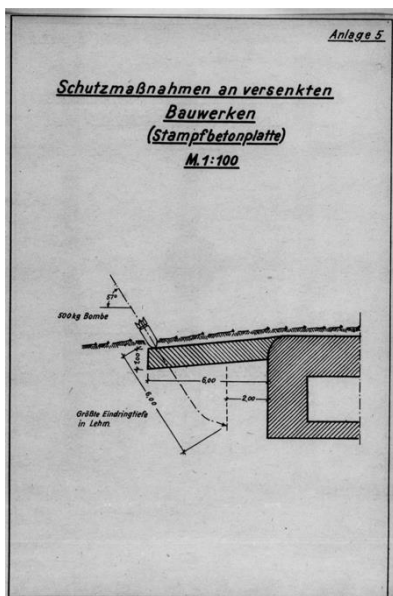


Figure n°16 :

Photographie des restes d'une ancienne tranchée menant aux accès du R502. À noter la présence d'un escalier non conforme aux préconisations. La Parée à Coupée, Noirmoutier Sa115. ©Graffard T.



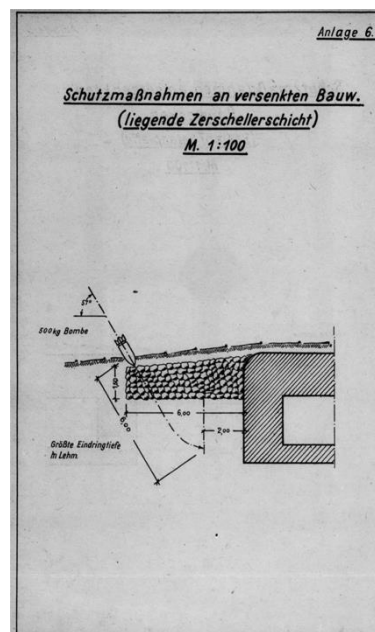
Figure n°17 :



NARA, cote T78 – R625. Mise en situation de la plaque de rupture en béton pour un abri « passif ».

Figure n°18 :

NARA, cote T78 – R625. Mise en situation de la plaque de rupture alternative en pierres pour un abri « passif ».



Annexe n°81 : Un aménagement intérieur en conséquence

Figure n°1 :

NARA, cote T78 – R625. Mise en situation des créneaux défensifs au sein d'un abri « passif ».

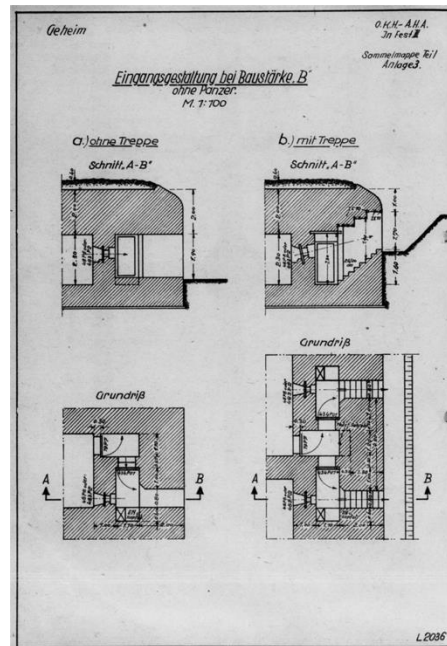
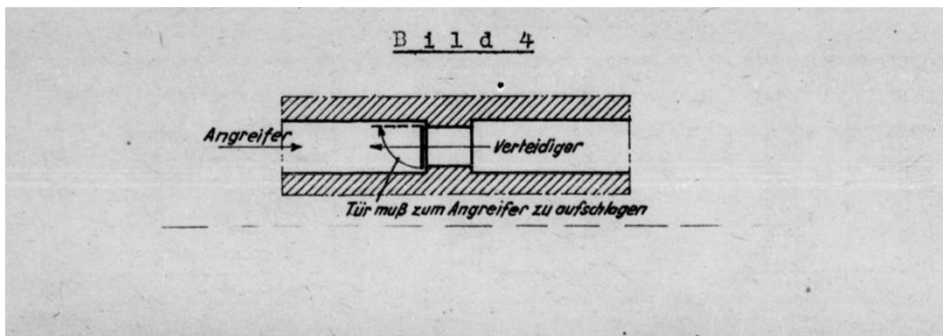
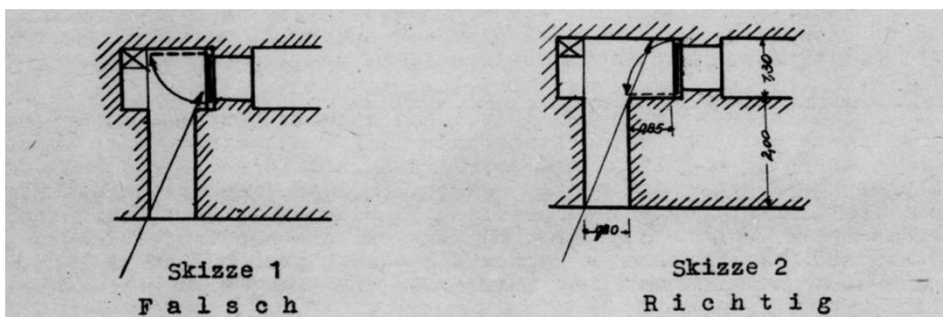


Figure n°2 :



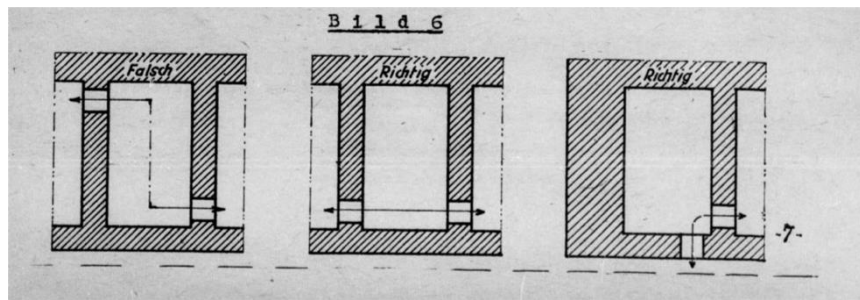
NARA, cote T78 – R625. Mise en situation du sens d'ouverture des portes. Celles-ci doivent s'ouvrir vers l'exterieur, d'où provient l'attaque.

Figure n°3 :



NARA, cote T78 – R625. Mise en situation lors d'une attaque contre une porte blindée depuis un angle droit. Le bon schéma est celui de droite car la trajectoire du projectile ne peut l'atteindre.

Figure n°4 :



NARA, cote T78 – R625. Organisation des passages d'une pièce à l'autre. Le chemin le plus court et le plus rapide doit être respecté.

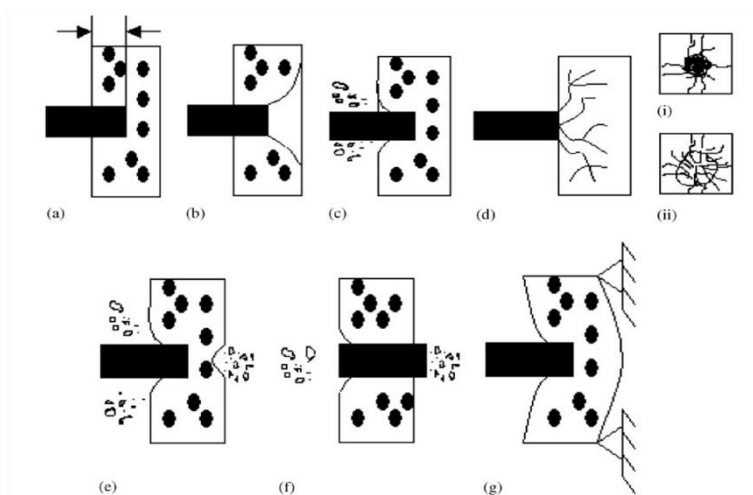
Figure n°5 :

Résultats de l'impact d'un missile sur une dalle de béton par Magnier et Donzé en 1998. À gauche, un écaillage de la structure, à droite sa perforation.

Source : SHIU Wen Jie, Impact des missiles rigides sur structures en béton armé : analyse par la méthode des éléments discrets, thèse résistance des matériaux, dir. Frédéric Victor Donzé, Université Joseph-Fourier, Grenoble I, 2008.

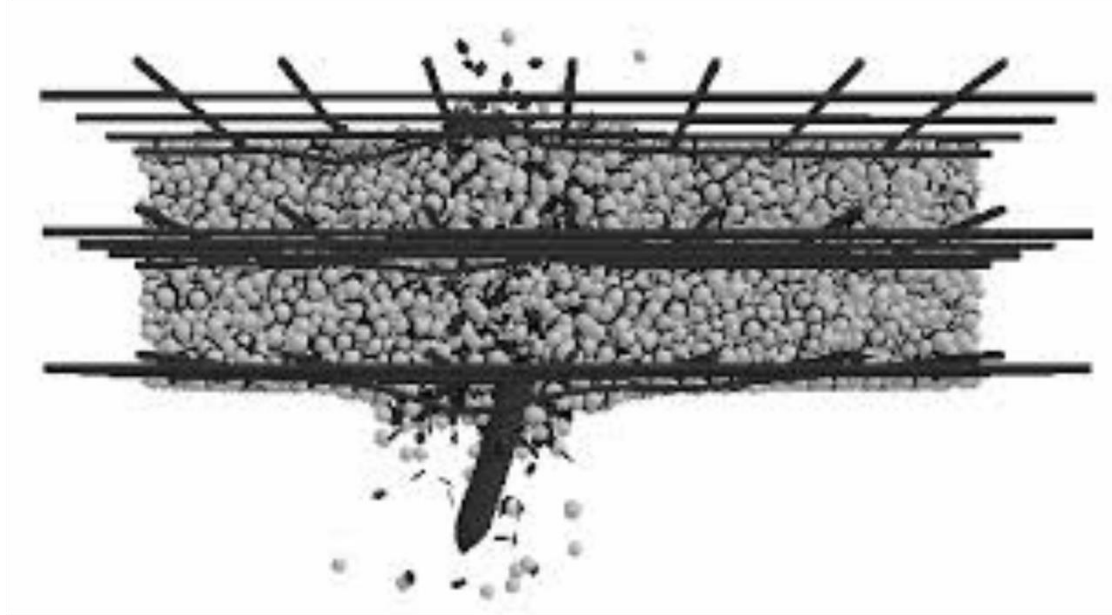


Figure n°6 :



Effets d'impact sur la dalle en béton : (a) pénétration, (b) formation d'un cône, (c) cratérisation, (d) fissurations, (e) écaillage, (f) perforation et (g) impact sur la totalité de la structure. Schémas originels de Li et al., 2005. Source : SHIU Wen Jie, Impact des missiles rigides sur structures en béton armé : analyse par la méthode des éléments discrets, thèse résistance des matériaux, dir. Frédéric Victor Donzé, Université Joseph-Fourier, Grenoble I, 2008.

Figure n°7 :

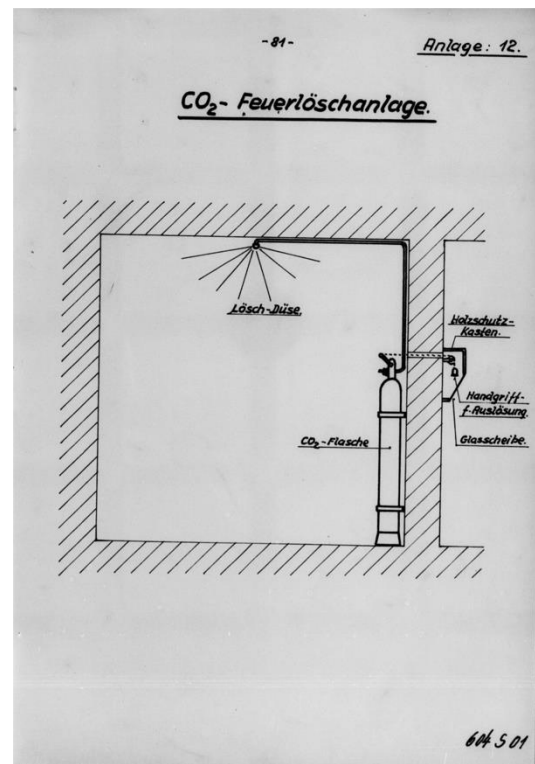


Simulation établie par Cusatis et Pelessonne en 2006 prenant en compte l'armement du béton. On y remarque alors que l'effet de cisaillement est diminué lorsque le projectile perforé la dalle.

Source : SHIU Wen Jie, Impact des missiles rigides sur structures en béton armé : analyse par la méthode des éléments discrets, thèse résistance des matériaux, dir. Frédéric Victor Donzé, Université Joseph-Fourier, Grenoble I, 2008.

Figure n°8 :

NARA, cote T78 – R625. Dispositif anti-incendie basé sur des bouteilles de CO₂.



Annexe n°82 : Suivant l'hypothèse d'un débarquement

Figure n°1 :

NARA, cote T314 – R1578.
Évaluation de la côte
vendéenne en ce qui
concerne la possibilité et la
probabilité d'attaques
ennemies par l'état-major
allemand.

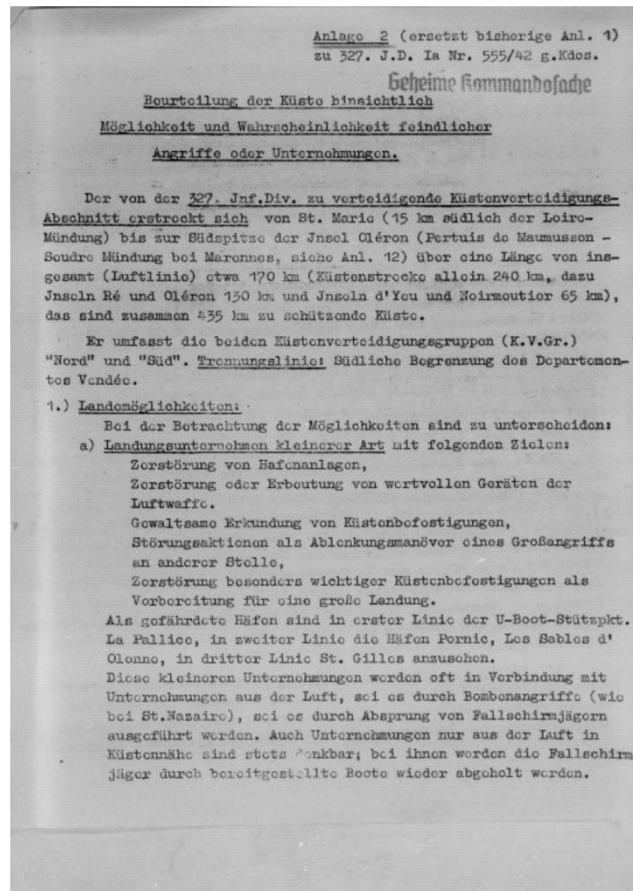
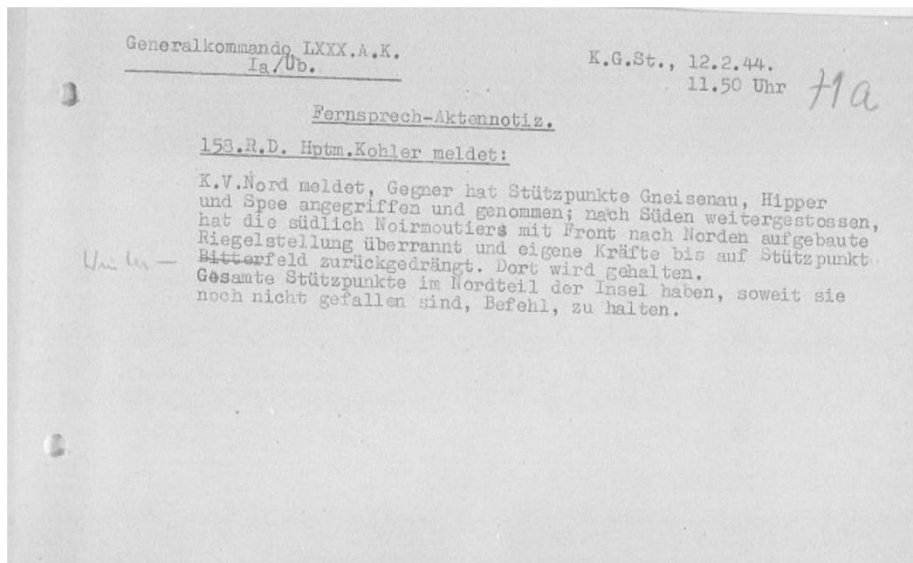


Figure n°2 :



NARA, cote T314 – R1582. Exemple de message transmis à l'état-major du
80^e corps à propos d'un exercice sur les îles de Noirmoutier et d'Yeu.

Figure n°3 :

SHD – Châtellerault, cote 649-1H1. Rapport confidentiel du ministère de la guerre à propos des capacités du canon 5 cm Pak 38 ou 5 cm KwK 38.

- 4 -

b) 5 cm Pak 38

Type du projectile	Vitesse initiale (m/sec.)	Portée (mètres)	Poids du projectile (kg)	Poids du projectile (lb)	Poids du projectile (oz)	Portée
Explosif	320	2400	1,770	3,920	110	A.Z. 39
Perforant	750	1400	2,030	4,475	136	Bd.2.6105

LES PORTÉES DONNÉES PAR LE 5 cm Pak 38 SONT LES CRADATIONS MAXIMAS MARQUÉES SUR LE TAMBOUR DE POINTAGE, À L'EXCEPTION DU PERFORANT 40 POUR LEQUEL ON A DONNÉ LES PORTÉES EFFICACES.

Figure n°4 :

SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Obus détonnant Sprgr. Patr.39.

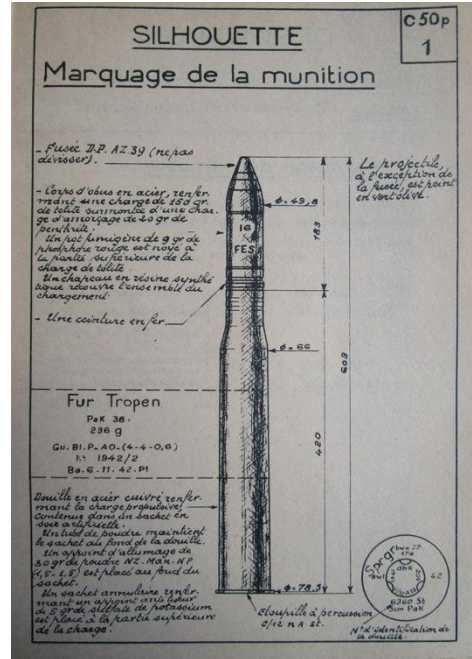


Figure n°5 :

SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Obus perforant Pzgr. Patr.39.

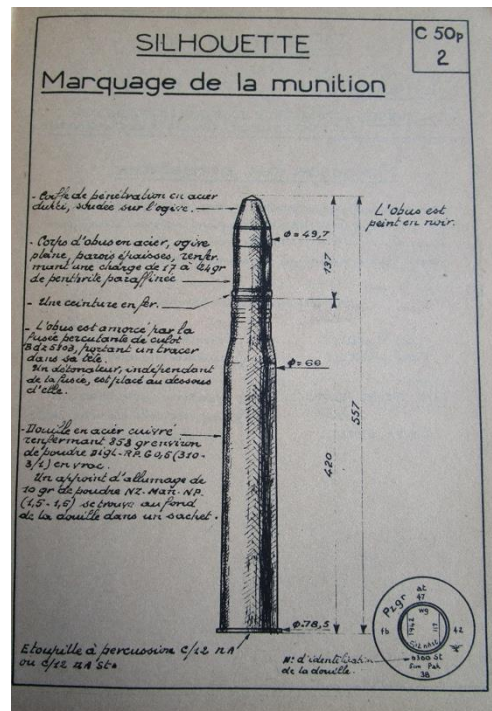


Figure n°6 :

SHD – Châtellerault, cote 279-1H1. Obus perforant au cœur de tungstène Pzgr. Patr.40.

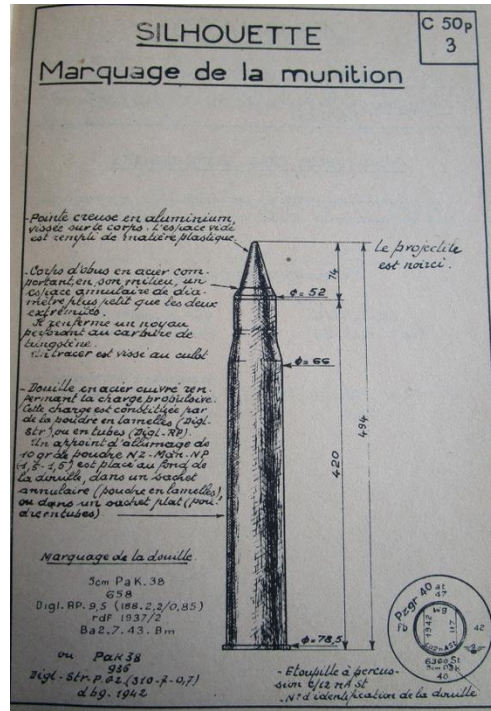
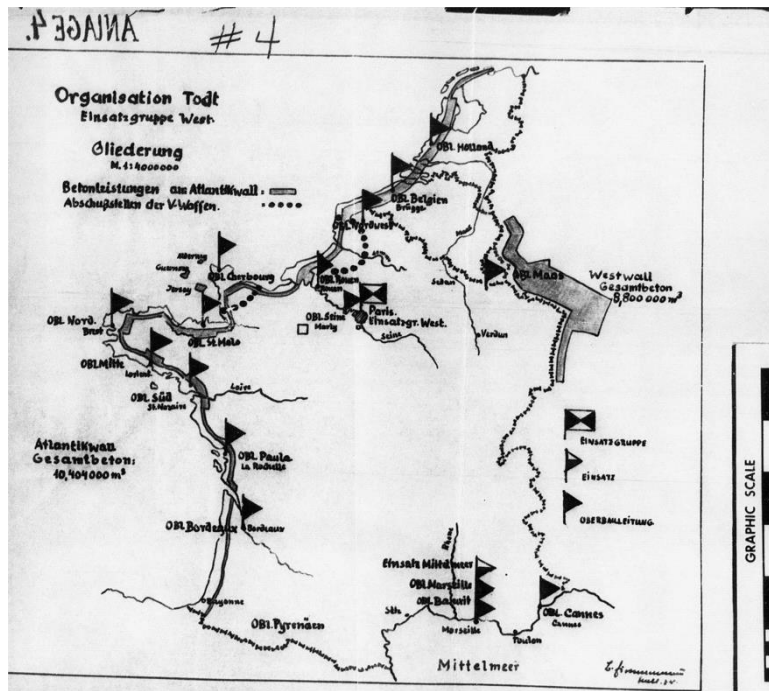


Figure n°7 :

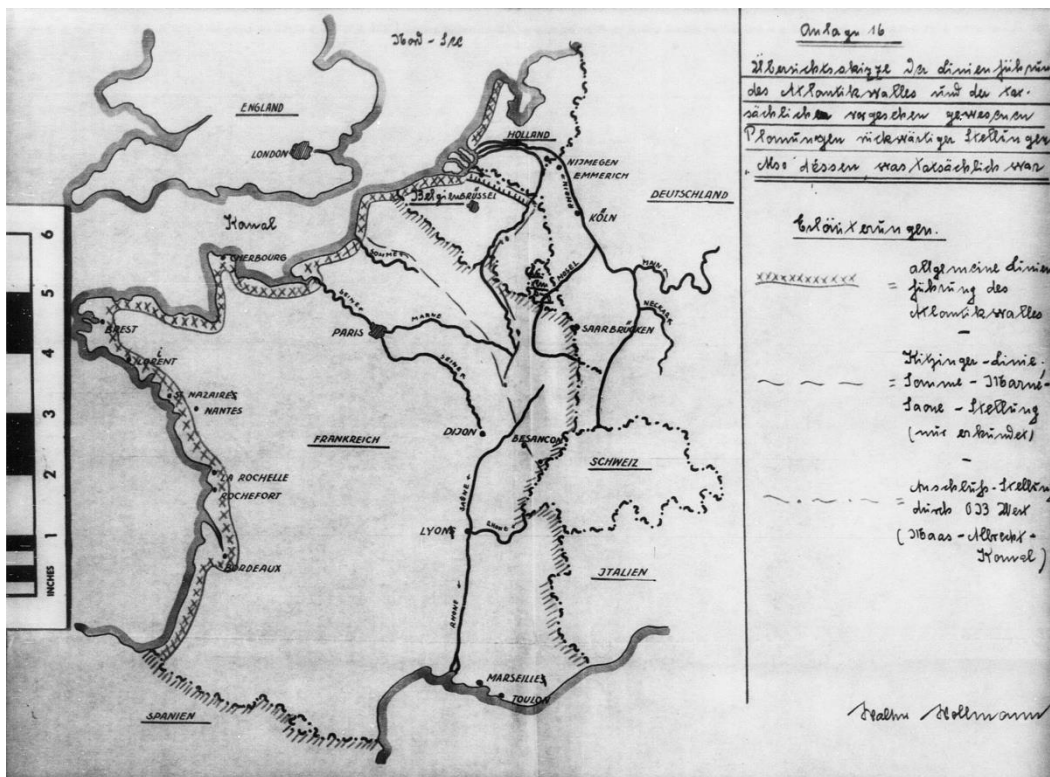


NARA, cote T314 – R1582. Extrait du manuel rédigé par l'Oberst. Esser à propos des chars alliés.

Annexe n°83 : Une typologie analogue aux deux régions



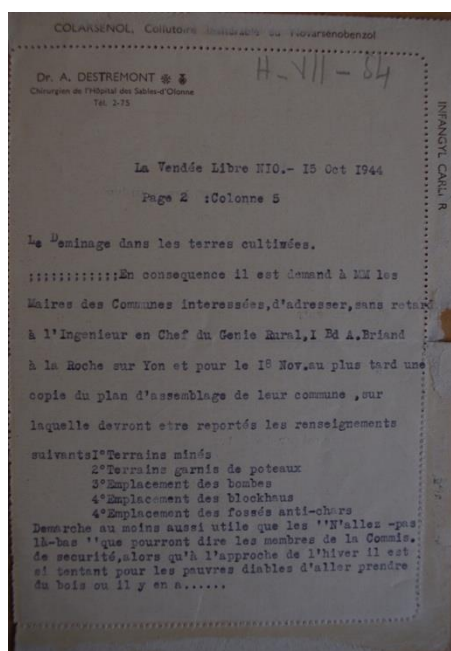
NARA, cote T78 – R625. Carte des Oberbauleitungen de l'OT, par laquelle l'étendue du Mur de l'Atlantique est visible.



NARA, cote T78 – R625. Vue d'ensemble du tracé des lignes du Mur de l'Atlantique.

Annexe n°84 : Le pillage : un acte dangereux

AMSO, cote HVII 103. Ébauche d'article démontrant les excursions de la population urbaine au sein des terrains militaires allemands pour aller chercher du bois.



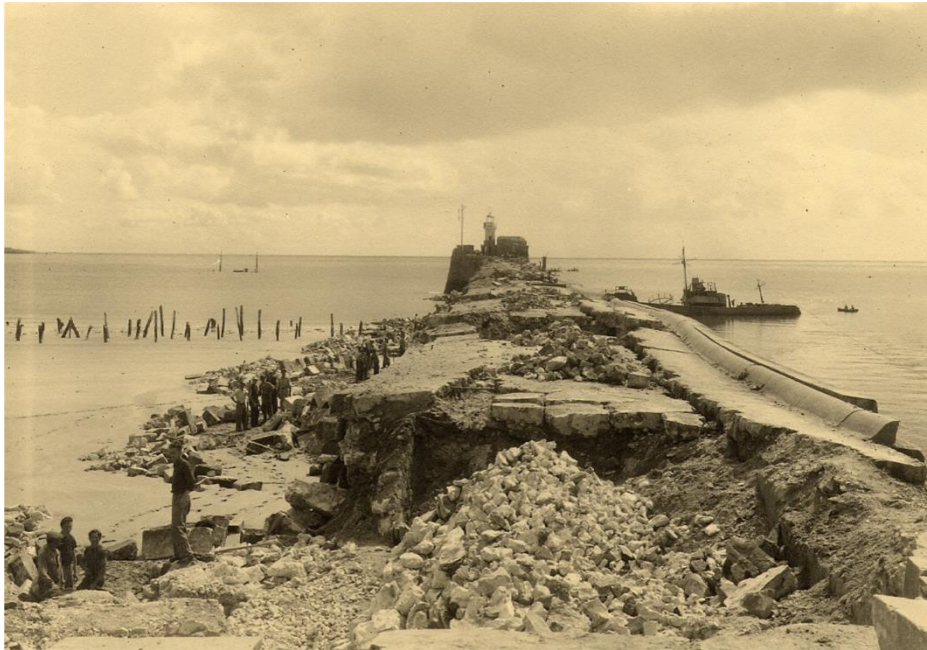
Annexe n°85 : Le mur, obstacle quotidien

Figure n°1 :



AMSO, cote 15Fi. Photographie de la porte du bassin à flot sabotée lors de la retraite des troupes allemandes des Sables-d'Olonne.

Figure n°2 :



AMSO, cote 15Fi. Cliché de la petite jetée ainsi qu'une partie du chenal sabotés lors de la nuit du 27 au 28 août 1944 aux Sables-d'Olonne.

Annexe n°86 : Le démembrement du mur

Figure n°1 :

AMSO, cote H VII 103. Ci-contre, registre des délibérations dans lequel est inscrit le vote exceptionnel d'un million de francs en vue de subventionner la destruction des ouvrages militaires allemands.

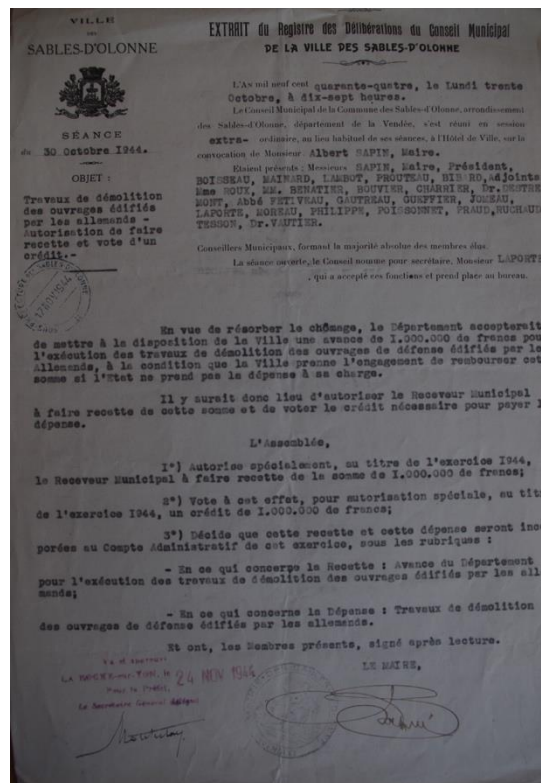


Figure n°2 :

Démontage de la cloche blindée par les services des Ponts et Chaussées place du Maréchal Foch sur l'ouvrage regroupant les types R502 – R621 -R607.
Source : BARRAUD Patrice, Images de guerre aux Sables d'Olonne, Les années quarante de l'Occupation à la Reconstruction, Château-d'Olonne, Éditions Patrice Barraud, 2015.

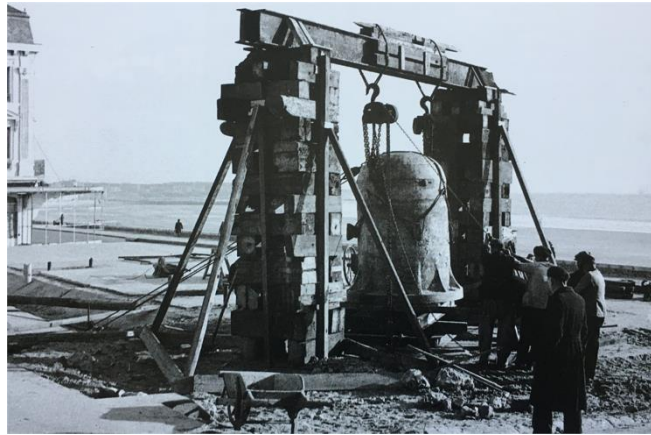


Figure n°3 :

AMSO, cote H VII 103. Lettre du préfet de la Vendée aux maires annonçant la possibilité d'un abattement pour l'emploi de « commandos communaux ».

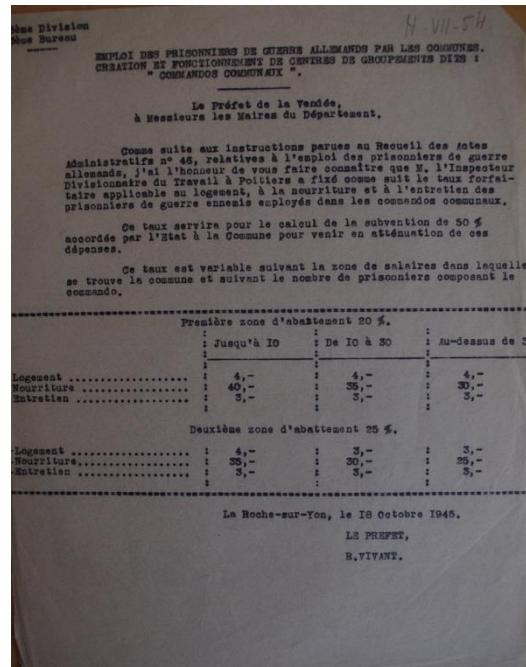


Figure n°4 :

SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Blockhaus détruits à Sauveterre (Sa94) par les services de déminage.



Annexe n°87 : Le rapport Pinczon du Sel

Figure n°1 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Ci-contre, modèle de la fiche descriptive pour chaque point d'appui à joindre au rapport de recensement.

A N N E X E I
Modèle de fiche caractéristique

Désignation de l'ouvrage	N° repère	Caractéristiques générales	
Position - Altitude (1)		Nombre et calibre des armes (2)	Protection (2)
		X	X
Vues et champ de tir X			
Mission probable X			
Énumération et état des divers éléments de l'ouvrage (4)			
Éléments		État	
Situation sur le rapport "domanialité" (5)			
OBSERVATIONS :			
PROPOSITIONS : (6)			

1) Aucun cadre rigide ; pour un ouvrage isolé indiquer la position en latitude, longitude et coordonnées Lambert. Pour une installation d'ensemble (batteries, points d'appui, ligne et petits ouvrages) fournir les données les plus appropriées, par exemple emplacement du centre de la batterie, positions des ouvrages extrêmes, etc....
2) Sous béton armé ou à ciel ouvert - (3) indiquer les routes et les manèges à emprunter pour pénétrer dans l'ouvrage.
3) Indiquer protection, armes, aménagements - faire référence au numéro des éléments tels qu'ils figurent sur le plan ou le schéma joint consultés l'annexe I.
4) Voir 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - de la Circulaire dont cette pièce constitue l'annexe I.
5) Adapter la classification figurant en annexe II.

Figure n°2 :

SHD – Rochefort, cote 1 W 1848. Exemple d'une fiche descriptive complétée par les services du recensement concernant des ouvrages au nord des Sables-d'Olonne.

CÔTE DE VENDÉE
FICHE CARACTÉRISTIQUE

Désignation de l'ouvrage	N° repère	Caractéristiques Générales	
Position - Altitude		Nombre et calibre	Protection
La grenouillère	26	2 canons de 47	Casemates 2 m
Sauveterre	27	2 canons de 47 Armes légères	Casemates 2 m Tobroucks et plateformes
La Forgerie	28	2 canons de 47	Casemates 2 m
Accès : Routes non carrossables			
Vues et champ de tir : Les plages			
Mission probable : Défense des plages			
Énumération et état des divers éléments de l'ouvrage			
Éléments		État	
Éléments détruits ou défectueux			
26 - 2 casemates pour canon de 47 1 abri		Bon état Bon état	
27 - 2 casemates pour canons de 47 3 plateformes Abris divers souterrains		Détruites Dont 2 détruites 1 en bon état État douteux	
28 - 2 casemates pour canons de 47 1 plateforme		1 bon état - 1 détruite Bon état	
Situation sur le rapport " domanialité " : Domaines Forêt d'Olonne			
OBSERVATIONS : Ouvrages sans intérêt pour la Marine .			
PROPOSITIONS : A 3			

Annexe n°88 : Des motivations arbitraires ?

Figure n°1 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Note du 12 décembre 1945 mettant en forme la proposition de classement des ouvrages.

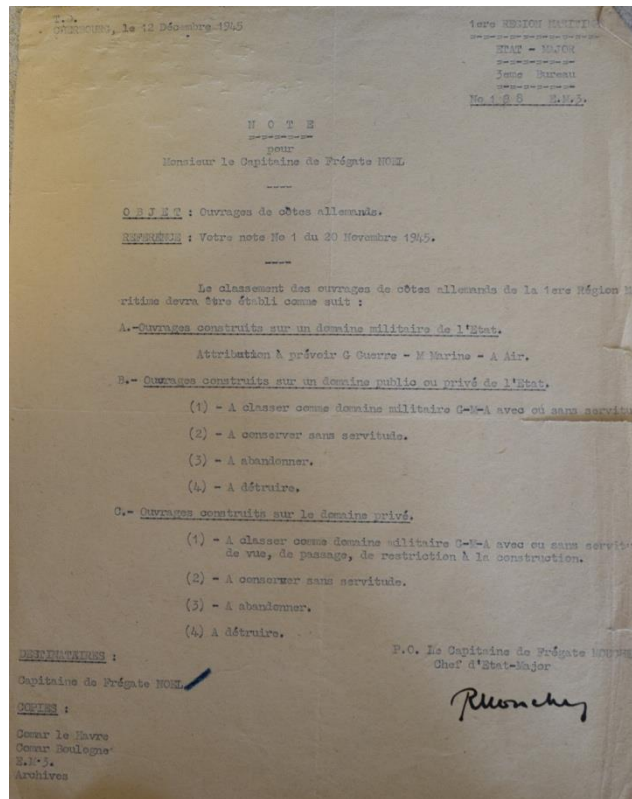
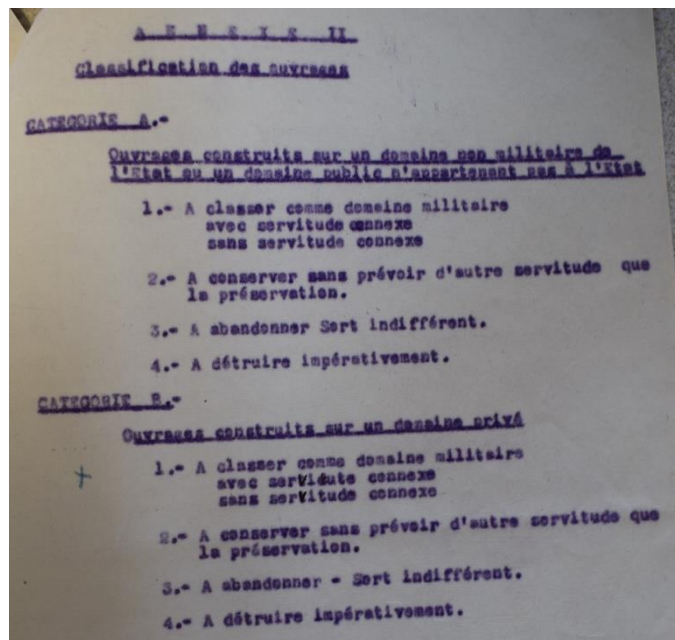


Figure n°2 :

SHD – Cherbourg, cote 1977-03/22. Modèle final de la classification des ouvrages proposée par le Vice-Amiral Lemonnier le 1^{er} février 1946.



Annexe n°89 : Le classement des ouvrages de côtes

Figure n°1 :

AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2.
Première proposition de la
Commission de Classement lors de
sa réunion avec les Sous-
Commissions les 25 et 26
novembre 1947.

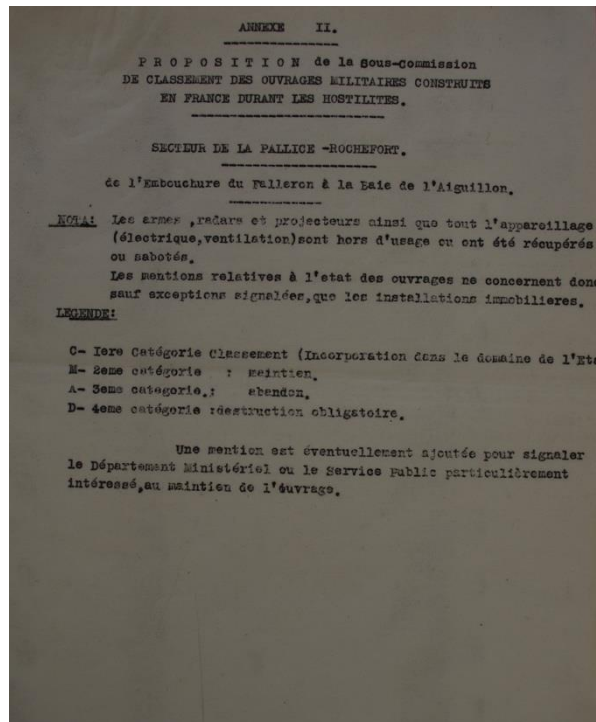


Figure n°2 :

-3-					
N° et appellat.	Localisation	Description sommaire	Mission	Etat	Propositions de la Commission.
1	2	3	4	5	6
3	Pte de la Gardette La Madelaine X=249,7 Y=235,7	1 casemate pour canon de 50 1 plateforme bétonnée pour 75 C.A. 2 bunkers 2 tobrouks Terrain domanial-Dunes.	Défense des pièces et D.C.A.	ensablée en état " " en état	M
4	l'HERBAUDIERE X=247,4 Y=255,6	1 casemate pour canon de 50 1 cuve bétonnée pour pièce de D.C.A. 2 Bunkers avec plateformes supérieure pour pièces C.A. 1 bunker avec poste d'observation à 2 étages 4 Bunkers Terrain privé. <u>NOTE :</u> ces ouvrages intéressés par l'emplacement qu'il occupe pour la défense de l'entrée de la Loire	Entrée de la Loire	" " 2 en état 2 détruits.	M
5	GUERANDE X=248,6 Y=234	2 casemates pour pièces de moyen calibre reliées à une plateforme extérieure par rampe bétonnée. Abris légers Terrain domanial. Dunes	Défense des plages et des routes	1 en état 1 entièrement démoli par explosion (Service Dé- minage) Partiel. détruits.	M

AD 85, cote 4 S Supplément ; 4 S 2. Exemple de tableau tiré du rapport de
classement établi par la Commission de Classement. On peut observer pour chaque
point d'appui la proposition de la Commission.

Annexe n°90 : L'urbanisme balnéaire des Trente Glorieuses

Figure n°1 :

*Vue aérienne de Saint-Jean-de-Monts en 1958 permettant de voir l'anticipation des infrastructures routières sur la prochaine urbanisation du littoral.
Source : Géoportail.*



*Vue aérienne de Saint-Jean-de-Monts en 1967 révélant le début de l'explosion urbaine que va connaître la ville.
Source : Géoportail.*

Figure n°2 :

Abri de type R501 se retrouvant intégré à un jardin et au tissu urbain de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. ©Graffard T.



Figure n°3 :

Camping sauvage aux abords d'un abri pour la troupe. Saint-Gilles-Croix-de-Vie, années 1960.

Source : <http://stgil.e-monsite.com/album/photos-de-famille-et-photos-d-evenement/>



Le même bunker, mais transformé cette fois en habitation. ©Graffard T.

Annexe n°91 : La dissimulation ou l'éclipse d'une allégorie

Figure n°1 :

*Exemple d'un abri dont les accès ont été comblés après-guerre à la Chaume (Sa13).
©Graffard T.*



Figure n°2 :

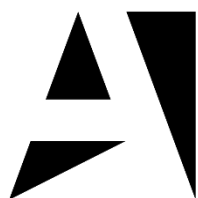
Un monticule bien peu « naturel » sur cette dune. Exemple d'un R612, bunker actif, dissimulé sous une butte de sable non loin de la pointe du Grouin du Cou. ©Graffard T.



Annexe n°92 : Le travail de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Figure n°1 :

Ci-contre, logotype du label « Patrimoine du XX^e siècle » élaboré par l'atelier Canal en 2000 et son évolution, le label « architecture contemporaine remarquable » créé en 2016.



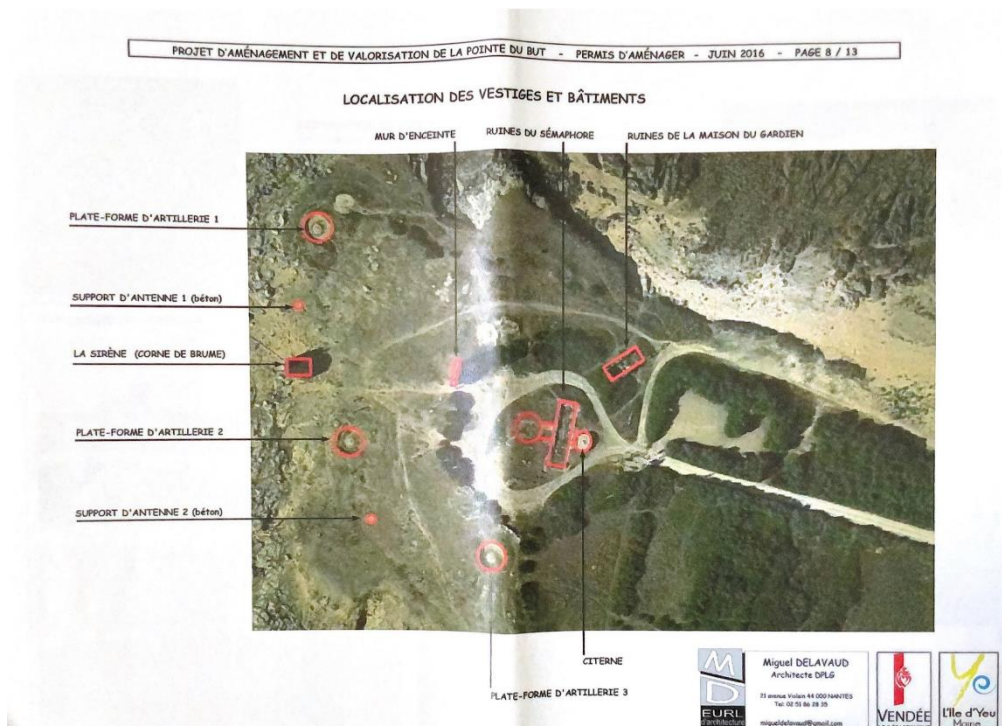
**architecture
contemporaine
remarquable**

Figure n°2 :

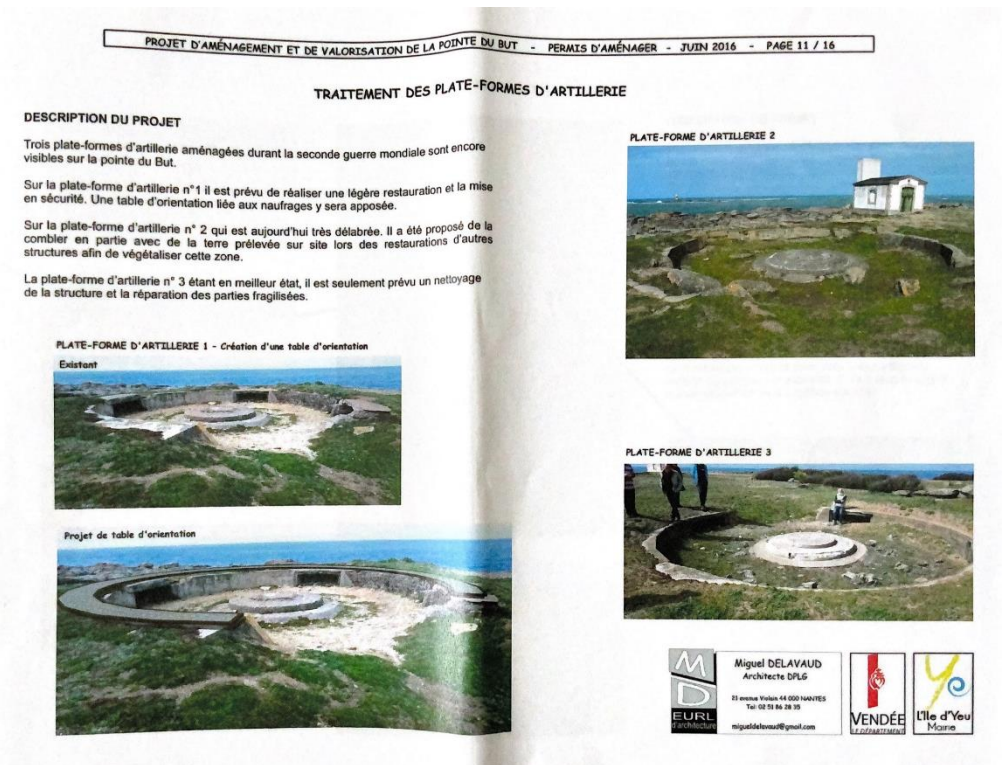


Extrait du Décret n°2017 - 433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable ».

Figure n°3 :



Identification des différentes structures au sol.
 Source : *Projet d'aménagement de la pointe du But à l'île d'Yeu.*



Section concernant les vestiges allemands de la Pointe du But.
 Source : *Projet d'aménagement de la pointe du But à l'île d'Yeu.*

Figure n°4 :

*Panneau de situation
à l'entrée du site.
Pointe du But, île
d'Yeu. ©Graffard T.*

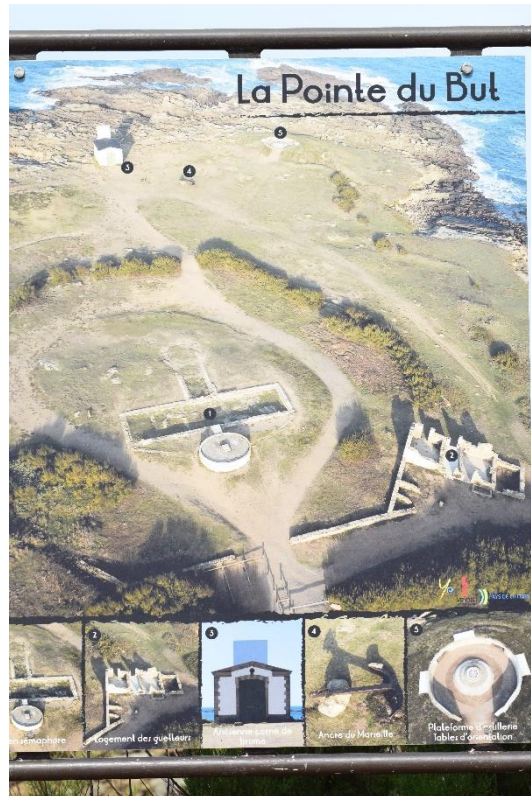


Figure n°5 :



Détails des « réparations » effectuées sur l'encuvement n°1 et mise en situation de la table d'orientation sur le parapet. ©Graffard T.

Annexe n°93 : Le travail de l'Office national des forêts et du Conservatoire du littoral

Figure n°1 :



Zone protégée par le Conservatoire du littoral du Bois Saint-Jean (en bleu).

Source : conservatoire-du-littoral.fr

Figure n°2 :



Zone protégée par le Conservatoire du littoral à la pointe du Payré (en bleu).

Source : conservatoire-du-littoral.fr

Figure n°3 :



Détails du premier encuvement à la Faute-sur-Mer (Sa88). On observe que les soutes à munitions ont été obstruées par la restauration de l'ouvrage. ©Graffard T.

Figure n°4 :

Explication relative à la présence du Mur en Vendée dans le document fournit aux promeneurs souhaitant préparer une randonnée sur le site du Bois Saint-Jean.

Source : Conservatoire du Littoral

CAYOLA, UN PAN DU MUR DE L'ATLANTIQUE

Étendu du Pays basque au Cap Nord, le mur de l'Atlantique comptait au moment du débarquement allié en Normandie près de 12 000 blockhaus et bunkers. Installés principalement sur les pointes, à l'entrée des ports et des estuaires, de nombreux blockhaus en béton armé sont toujours visibles de nos jours, comme les deux de la pointe de Cayola et leurs trois plateformes d'armement jadis destinés à repousser tout débarquement dans la baie.

Sur les littoraux sableux, certains de ces ouvrages basculent inexorablement avec la remontée des eaux. D'autres, situés plus en hauteur, servent de refuges aux chauves-souris, de musées historiques ou encore d'observatoires paysagers. De création récente, la "Bunker archéologie" a rejoint l'étude des fortifications classiques. Elle devrait dans les temps à venir nous éclairer quant à l'approche réservée à ce patrimoine des plus sensibles.

Annexe n°94 : Le travail des mairies

Figure n°1 :

Départ : parking de la Tantouille.

- 1 Suivre la direction de la **plage** : vous empruntez le **chemin de la blanche**. Cette allée doit son nom au fait qu'elle conduisait à une dune non plantée. Elle est aujourd'hui bordée de merisiers dont le bois est apprécié en ébénisterie. L'ONF qui gère la forêt assure la plantation, plus de cent variétés sont présentes, parfois en un seul exemplaire, comme le micocoulier. Certaines espèces ne s'adaptent pas au sol sec et salé.
- 2 Utiliser le **chemin de l'Infernet** : l'Infernet était un croiseur de 3^{ème} classe. Réformé, il fut vendu par les Domaines à un entrepreneur allemand. Le 10 novembre 1910, la tempête fait rage et le navire est jeté à la côte. Il sera démolí sur place, ses pièces seront transportées à travers la forêt par un petit Decauville (chemin de fer sur voie étroite) jusqu'à la route de l'Aubraie, puis de là, à la gare des Sables d'Olonne, direction l'Allemagne ! La quille de l'Infernet n'a pu être dégagée du sable, elle est parfois visible à marée basse (entre Sauveterre et le **blockhaus**)
- 3 Laisser la **plage de Sauveterre**, prendre le chemin sur votre gauche. (ou, si la marée le permet, longer la plage. Vous trouverez ça et là, des tétraèdres : ces triangles de béton

*Extrait du guide de randonnée, où l'on remarque une disproportion entre les explications de l'épave de l'Infernet et la présence de blockhaus dans le secteur.
Source : Office de Tourisme des Sables-d'Olonne, Nature 2011-2012, Les Sables-d'Olonne, Syndicat mixte du canton des Sables-d'Olonne, 2011.*

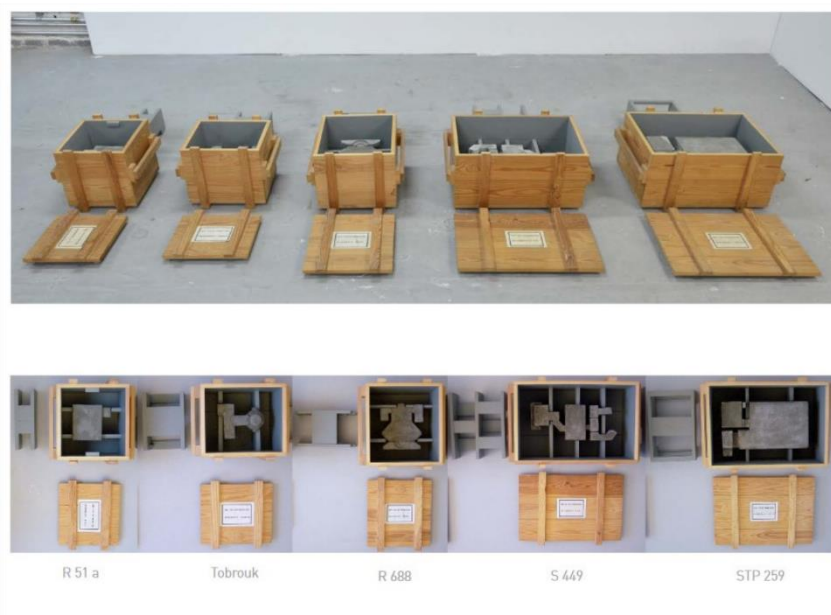
Figure n°2 :



Les deux casemates R669 au Port Morin à Noirmoutier réhabilitées en annexes du port. ©Graffard T.

Annexe n°95 : Le blockhaus dans l'art contemporain

Figure n°1 :



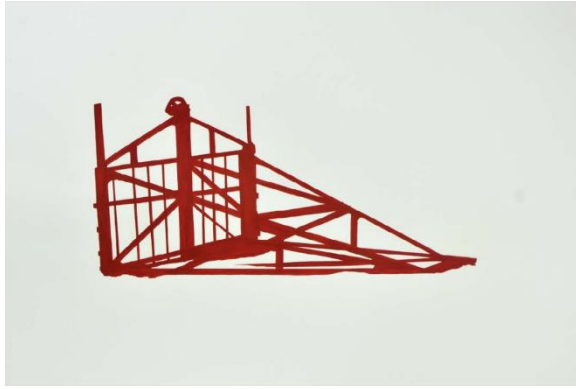
*Titre : Die Atlantikwall. Œuvres appartenant à la collection The Atlantic Wall. Frédéric Fourdinier.
Crédits : Frédéric Fourdinier.*



*Titre : [Narvik-Hendaye]. Œuvres appartenant à la collection The Atlantic Wall. Frédéric Fourdinier.
Crédits : Frédéric Fourdinier.*



*Titre : Coast to Coast. Œuvres appartenant à la collection The Atlantic Wall. Frédéric Fourdinier.
Crédits : Frédéric Fourdinier.*



*Titre : Hurdles. Œuvres appartenant à la collection The Atlantic Wall. Frédéric Fourdinier.
Crédits : Frédéric Fourdinier.*



Figure n°2 :



*Œuvre du plasticien Anonyme sur un des bunkers de la plage de Leffrinckoucke, Dunkerque, 2015.
Crédits : Anonyme.*

Figure n°3 :



Abri dans un blockhaus. Toile peinte par Jean-Marie Poumeyrol, 2001.

*La Blessure. Toile
peinte par Jean-Marie
Poumeyrol, 1991.*

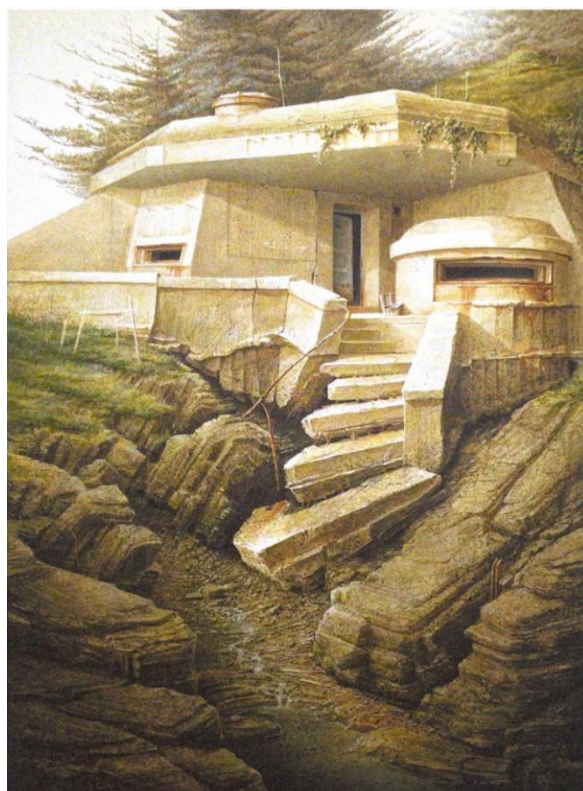


Figure n°4 :

Combat. *Série : Haven
Her Body Was. Œuvre de
Noémie Goudal, 2012.*



Observatoire IV. *Série :
Observatoire. Œuvre de
Noémie Goudal, 2015.*

Figure n°5 :

Casemate SK667.
Série : Sealander.
Œuvre de Jane et Louise Wilson, 2006.



Figure n°6 :



Virgules Jointes. *Œuvre de Jehan-Benjamin Tarain, Saint-Palais-sur-Mer.*

Figure n°7 :

*Graff sur bunker à la
Parée Coupée à
Noirmoutier.
©Graffard T.*



*Graff sur bunker à la pointe du Grouin du Cou à la Tranche-sur-Mer.
©Graffard T.*

Témoignages

Témoignage de M. Boutolleau

Notes d'orientation :

Ce témoignage a été recueilli en collaboration avec l'association Atlantik Wall Memory (AWM), le 5 mars 2018 sur l'île de Noirmoutier, au domicile de M. Boutolleau, retraité, 85 ans au moment de l'interview. M. Brochard, secrétaire d'AWM, par lequel il a été possible d'établir cet entretien, était également présent. Dans le but de préparer cette interview, il a été judicieux de dresser à l'avance une série de questions permettant d'orienter la conversation vers la construction des blockhaus de la Guérinière, de la vie à Noirmoutier sous l'occupation allemande et des possibles combats qui s'y sont déroulés. Il est bon de rappeler que M. Boutolleau, une dizaine d'années au moment des faits, a toujours vécu sur l'île de Noirmoutier lors de l'occupation par les forces allemandes. La durée totale de ce témoignage est de 1 h 30 min.

Comment s'est déroulé l'arrivée des Allemands sur l'île de Noirmoutier ?

« Quand on les a vus arriver, c'était dans l'après-midi du mois de juin 40 avec des side-cars. On n'avait jamais vu ça de notre vie, on ne savait pas trop ce que c'était... Ils ont d'abord filé sur Noirmoutier, puis se sont répandus dans l'île. Ils se sont d'abord établis à la « Coquette », près de la Pointe de la Loire. Puis, ils sont venus à la Pointe de la Loire, puisque ça devait être mieux pour eux. Tout cela était fermé par des barbelés. »

L'installation des Allemands s'est-elle faite assez vite ?

« Oui, quand ils sont venus ici, ils avaient énormément de moyens. Ils avaient beaucoup de chevaux avec des sortes de diligences comme dans le grand ouest ! Ce qui nous avait surpris, c'est que les charrettes n'avaient pas de brancards pour atteler les chevaux, comme chez nous. Il y avait un timon pour atteler un cheval de chaque côté. C'est la première fois que l'on a vu ça. »

Il n'y avait donc pas de force motorisée ?

« Non du tout, on n'a jamais vu d'autos à chenilles ou autre. Seules des motos, side-car, et des voitures. »

Quand est-ce que les Allemands ont commencé à bétonner la côte ?

« Je dirai vers l'année 42 – 43. »

Comment la construction des blockhaus pouvait-elle s'organiser ?

« Alors il y avait la Todt et les « Batignolles », une entreprise du coin. »

Comment était transporté le matériel ?

« Par des bateaux essentiellement, mais aussi par charrettes. Les Allemands réquisitionnaient tant de charrettes et tant de personnes pour aller travailler. »

Le sable et le gravier était-il pris sur place ?

« Exactement, pris sur la plage. Alors au début ils ne le lavaient pas, mais se sont aperçus que cela donnait du salpêtre aux bâtiments. Donc ils le lavaient plus ou moins... Et puis les gars qui étaient là, ils s'en foutaient un peu, c'était une forme de sabotage. »

Le ciment et les fers à béton, d'où venaient-ils ?

« Tout ça venait de l'extérieur, par bateaux essentiellement. »

Est-ce que vous avez entendu parler des personnes qui ont été enrôlés sur les chantiers de l'Organisation Todt ?

« Oui, ils étaient payés, pas très cher d'ailleurs. Ils allaient chercher leurs paies tous les 15 du mois. Certains étaient payés avec leurs charrettes et leurs chevaux, d'autres, seuls. C'était un paiement en argent. Il n'y avait pas de paiement en nature. »

Quelles denrées alimentaires étaient réquisitionnées ?

« Ici, chez nous tout était réquisitionné, le blé par exemple. On allait le porter à l'Épine. La vie était très réglementée, pour aller le porter au moulin il fallait des laissez passer. Pareil pour les pommes de terre, elles étaient réquisitionnées et réglementées. »

Au niveau de la population, comment cela était perçu et quels étaient les rapports avec les Allemands ?

« Ça s'imposait naturellement, on ne se familiarisait pas avec eux. Y en a, c'étaient des gens comme nous, des personnes qui ne voulaient pas faire de mal. Le chef de la Cantine « Jappé », habitait dans une des maisons de la rue des homardières, qui fait le coin. Un jour quand on est arrivé avec un corbillard, un Allemand en faction dans une guérite à l'entrée du camp de la cantine a présenté les armes lorsque l'on est passé devant lui. »

Comme les Allemands étaient catholiques ou protestants, est-ce là une forme de respect religieuse ou bien de la propagande ?

« Peut-être, ou bien ils étaient obligés de montrer une certaine compassion ? Je ne sais pas trop. Pourtant sur leur ceinturon c'était marqué « *Gott mit uns* » [dieu avec nous], donc... »

Justement, où habitaient les soldats ?

« Principalement ils logeaient dans les blockhaus ou bien dans des baraques en bois. Seuls les officiers étaient dans des maisons réquisitionnées, comme à la villa Joseph-Marie à la Guérinière. C'étaient souvent des belles maisons. Comme au Bois de la Chaise, la gestapo était là-bas. »

Est-ce que les Allemands délogeaient les gens à proximité des blockhaus ?

« Je ne sais pas, par exemple là où il y a Punta Lara [un hôtel aujourd'hui], c'était Mademoiselle Guillette, elle est toujours restée là avec son chien. Elle ne pouvait plus passer par la rue de la Nour, elle sortait par la rue de la Coquette. Elle n'était pas facile, surtout qu'elle était armée. »

La population de l'île était-elle armée ?

« Tout le monde l'était ! Il fallait bien chasser. Quand les Allemands sont venus, ils ont demandé aux mairies que l'on apporte les fusils. Mon père a fini par l'apporter à cause de ma mère, car s'ils le trouvent, on aurait pu avoir des problèmes. À la fin de la guerre, il y avait beaucoup de gibier, des sacs entiers que l'on ramenait. Pendant la guerre, on faisait des petits pièges pour attraper des oiseaux. »

Est-ce qu'il y avait du marché noir ?

« Non, pas sur l'île. Sur le continent oui, mais après il fallait revenir, et il y avait des douaniers à l'entrée. »

Ont-ils rasé des maisons ?

« Oui, à la Pointe du Devin, quelques maisons ont été démolies. Ils faisaient faire la démolition par les gars du STO. Les tuiles de ces maisons sont sur les blockhaus de Guérinière pour le camouflage. Pareil pour le grillage qu'ils avaient récupéré pour le tendre sur les blockhaus pour les camoufler. Ils tendaient ça et il y avait du ciment dessus pour tout camoufler. C'était très fin, et le grillage c'était du grillage à poule. Mais le ciment n'était pas fait sur place. »

Les liaisons entre les villages sur l'île étaient-elles coupées ?

« On pouvait aller à Noirmoutier par exemple, mais de jour, mais c'était surveillé. C'était pour éviter le marché noir. »

Lorsque les Allemands sont partis, est-ce qu'il y a eu des actes de pillages ?

« Certains baraquements en bois le long de la route de la Noure ont servi à la commune pour faire un bal. Et puis les gens ont commencé à démolir un peu tout ça. Tout le monde se piquait un peu tout ce qui pouvait trouver. Le problème c'est que l'on n'avait rien du tout, donc on était tenté. »

Certaines personnes se sont-elles aventurées dans les blockhaus ?

« Moi-même j'y suis allé quand ils sont partis. Par contre, y a un camion qui était revenu une semaine après être parti. Une bonne dizaine d'hommes en sont sortis, et ont fait sauter la grange où le maire avait fait enfermer tout ce que les gens avaient pris dans les blockhaus. Donc personne n'a rien eu. Les Allemands ont tourné un peu dans le camp de la Guérinière et un peu dans l'île. »

Est-ce qu'il y avait des zones minées ?

« Pas partout, à la pointe de la Loire il y avait plein de mines, c'était aussi enfermé de barbelés partout. De Punta Lara à la Cantine, il y en avait partout. C'étaient des mines rondes, avec deux têtes [sûrement des Mine – S]. Justement, après la retraite des Allemands, il y en a eu qui se sont fait sautés. Juste à côté du blockhaus à la Guérinière, ils déminaient et un gamin de 15 ans, qui travailler avec mon père, s'est fait sauter. Ils sont allés chercher les morceaux jusqu'à la Cornette [à 500m]. C'était vraiment dangereux. Des Allemands se sont fait sauter aussi en venant déminer. C'étaient des prisonniers enfermés au château, qui sont venus pour

démminer. Mais le problème, c'est qu'il y avait aussi des gens qui le faisaient. Ils le faisaient avec une fourche, on n'avait pas de plans, donc fallait y aller doucement à la fourche, ça permettait de les détecter. Toute la Guérinière était minée, du fil barbelé délimité la zone c'est tout. Pas même de panneau « *achtung Minen* » avertissaient que la zone était dangereuse. Le camp était aussi délimité par un fossé. »

Où ces personnes entreposaient les explosifs ?

« Sûrement dans des blockhaus, pour ensuite faire exploser le tout. »

Est-ce qu'il y avait des défenses sur la plage ? De quels types ?

« Il y avait bien des sortes de croix, pas devant chez nous, mais à partir de l'alignement avec la rue des Homardières. Toute la Cantine en étant remplie, en ferraille et en béton. Il y avait beaucoup de piquets, puisqu'ils avaient coupé tous les sapins, il n'y en avait plus un seul dans la dune. Ceux qui sont là aujourd'hui, c'est ceux d'après-guerre. Les piquets étaient plantés dans les prés et sur la plage pour éviter toute attaque. »

Donc ils avaient abattu toute la forêt ?

« Oui, toute la forêt. Je crois que ça devait les gêner pour les tirs des batteries. Les piquets dans les champs, c'est pour éviter que les avions se posent. Si bien, qu'après la guerre, ceux qui en avaient dans leurs champs étaient bien contents, puisqu'ils pouvaient les couper pour faire du feu. Ce sont des réfugiés ardennais qui l'ont coupé la forêt. Ils avaient l'habitude du bois, c'étaient des bucherons. »

Est-ce qu'ils y avaient souvent des exercices de l'armée allemande sur l'île ?

« Oui, très souvent. Ils faisaient de la « petite guerre », des exercices dans les propriétés des gens, dans les jardins des gens. C'était au moins deux fois par semaine. Il n'y avait pas d'avertissement, c'étaient les maîtres. C'est comme pour la lumière, fallait pas que ça se voit le soir. Il fallait fermer les volets et tout calfeutrer. S'ils voyaient que ce n'était pas éteint, ils venaient. »

Est-ce qu'il y a eu beaucoup de passages d'avions au-dessus de Noirmoutier ?

« Presque tous les soirs, fin 43 on les entendait bombarder Donges, Nantes et compagnie. Ils prenaient leur virage au-dessus de Noirmoutier. On allait sur l'escalier du voisin, il n'y avait pas autant de bois, et on voyait les flammes etc. »

Quelle était la réaction des Allemands sur l'île ?

« Dès qu'ils les entendaient, ils mettaient en route les projecteurs du moulin du Both et de la Cantine et ils les accrochaient avec les canons de la Cantine. Mais on n'a pas vu de gros dégâts. »

Justement est-ce que vous vous souvenez du crash du B17 ?

« Déjà il avait essayé de se poser à la Cornette, là où y a le lotissement maintenant, mais il y a quelque chose qu'il l'a empêché donc il repartit. Pourtant, il ne s'est pas laissé faire. Puis il s'est crashé en face de la Cantine. On voyait l'équipage qui est descendu d'eux même sur la

plage. Les autres [les Allemands] leur tiraient dessus alors qu'ils étaient tout juste descendus. Heureusement pour eux, c'était une forte marée et elle était basse. L'équipage a été fait prisonnier, mais l'avion est resté là longtemps. Les gens allaient dedans pour chercher tout ce qu'ils ont pu, les parachutes, les réservoirs d'essence étaient en caoutchouc, donc les gens en ont découpé pas mal. Puis, la mer a fini le travail. »

Et concernant la bataille des 4 as ?

« Ça n'a pas duré bien longtemps. En cinq minutes c'était fini. On se demandait bien ce qui arrivait, donc tout le monde est allé voir ce qu'il se passait vu le bruit que ça faisait. Il était environ midi puisque les officiers des bateaux étaient au restaurant à Fromentine. La D.C.A. de la Guérinière n'a presque pas pu les avoir puisqu'ils [les Beaufighters] étaient au niveau de l'eau. »

Est-ce qu'il y avait des actes de résistance ?

« Pas vraiment, sachant que l'île est un peu comme une souricière, il y avait le Gois comme sortie, donc c'était un peu restreint. »

Et la pêche, comment se déroulait-elle sous l'occupation ?

« Il fallait montrer son laissez passer en descendant à la Cantine, puisque les mouillages de bateaux c'était à la Cantine. Les marins qui allaient en mer devaient passer devant la guérite et montrer leurs papiers. »

Comment s'est passée la retraite allemande ?

« Les Allemands ont réquisitionné toutes les bêtes dans du quartier, les chevaux, les ânes, tout ce qui pouvait tracter et tout ce qui pouvait rouler, les vélos, les charrettes tout ! Les gens n'étaient pas très contents... Ça c'était la veille. Le lendemain ils sont partis de très bonne heure. »

Vous-aviez été informé du débarquement ?

« On a surtout été informé au mois de mai, je me souviens, quand un bonhomme passe en me criant que la guerre était finie. On a senti que des choses se faisaient mais on a eu des cartes de rationnement jusqu'en 1948. »

Est-ce qu'il y avait de la propagande allemande sur l'île ? Des affiches etc. ?

« Non, pas à ma connaissance. Des fois, on trouvait dans les champs des tracts alliés et du papier aluminium pour brouiller les radars. »

Avez-vous eu des rancunes envers l'occupant ?

« Non, puisque c'était la guerre et les Allemands n'ont pas fait de massacres comme à Oradour-sur-Glane. »

Pour vous les blockhaus font-ils parti du patrimoine en tant que monuments ?

« Oui, c'est un patrimoine qui a besoin d'être protégé pour faire en sorte que les autres après nous sachent ce qui s'est passé. Ça doit être maintenu et entretenu. Puisqu'ils ont beau être costauds, ils tombent quand même. »

Lors de la construction des blockhaus, avez-vous vu cela comme un obstacle à la libération ?

« Non, pas vraiment c'est un mouvement de la vie, les gens se sont accoutumés rapidement. »

Témoignage de M. Durand

Notes d'orientation :

Ce témoignage a été recueilli en collaboration avec l'association Atlantik Wall Memory (AWM) le 25 mars 2016 sur l'île de Noirmoutier, au domicile de M. Durand, retraité, 93 ans au moment de l'interview. M. Brochard, secrétaire d'AWM, par lequel il a été possible d'établir cet entretien, était également présent. Dans le but de préparer cette interview, il a été judicieux de dresser à l'avance une série de questions permettant d'orienter la conversation vers les chantiers de l'Organisation Todt et les actions de l'occupant sur l'île de Noirmoutier. En effet, il est bon de rappeler que M. Durand, menuisier de métier, 20 ans au moment des faits, a été raflé sur l'île de Noirmoutier par les autorités allemandes dans le but de participer aux travaux de constructions organisés par l'Organisation Todt (O.T.), puis, envoyé en Allemagne pour réparer les dégâts dus aux bombardements alliés. La durée totale de ce témoignage est de 1 h 29 min.

Quelles étaient les différentes entreprises mobilisées par l'Organisation Todt ?

« Il y avait les « Batignolles », qui était une firme de Nantes, de Loire Atlantique qui était ici. Il y avait des gens de partout. »

Il y avait différentes entreprises locales ?

« Oui, il y avait l'entreprise « Cornu » de Bouin. Les gens, ce n'est pas compliqué, venaient de partout sur les côtes, justement, car il avait été sans doute question que ceux sur les côtes à travailler pour les Allemands étaient exemptés d'aller en Allemagne. Par contre, quand ils [les Allemands] ont eu besoin de gens pour aller en Allemagne, ils ont su où les trouver ! »

L'occupant a-t-il réellement pris 2000 travailleurs sur les départements Loire-Atlantique, Vendée et Charente-Maritime ?

« Moi, je suis parti lors du premier convoi le 16 juin 43. »

Comment s'est passé votre réquisition sur l'île de Noirmoutier ?

« Premièrement, j'ai été réquisitionné sur le tas, à l'entreprise « Dupont » à Noirmoutier, en octobre 1942. Ensuite, on nous avait dit de nous présenter le lendemain au bureau de la Todt qui était au Bois de la Chaise. C'était dans une villa, elle aussi réquisitionnée. Le surlendemain nous sommes allés travailler au blockhaus à la pointe de L'Herbaudière. C'était où ils [les Allemands] avaient besoin, ils envoyaient. Un beau jour au Bois de la Chaise, il y avait des gars avec des camions qui faisaient le ravitaillement des chantiers pour le sable, le ciment... Y en a un qui me dit « ils sont en train de ramasser des gars à L'Herbaudière ». Sur le coup, nous l'avons pas cru. Une heure après, une voiture s'arrête sur la route, ils sont descendus avec des feuilles, ils ont cité nos noms pour partir tout de suite sur le chantier de la base sous-marine de La Rochelle, à la Pallice. J'avais ma bicyclette, j'aurais pu partir ! »

Justement n'y avait-il pas un risque de représailles ?

« Effectivement, c'était bien compris dans le programme ! Ils auraient pu pendre mon père... »

Qui était avec vous lors de votre envoi à La Pallice ?

« Le premier convoi était constitué d'environ 1200 personnes. Il y avait des gars de Paris avec nous, ils en ont ramassé de Saint-Gilles, de Brétignolles... C'était la classe 42 sans exception. Après, la classe 40, 41... Les conditions n'étaient pas fameuses, ils nous avaient mis dans des cabanes en bois où l'on couchait sur de la paille, c'était plein de puces. Certains les ont trainés jusqu'en Allemagne. »

Comment des Parisiens étaient-ils arrivés là ?

« Ils travaillaient sur la côte à Saint-Gilles, ou je ne sais pas où, et ils ont été ramassés dans la journée du 16 juin 1943. »

Où étiez-vous après votre réquisition ?

« D'abord, on a été ramassé dans la matinée du 16 juin 43. Puis, ils nous ont enfermés à côté du château de Noirmoutier parce que la porte n'était pas ouverte, la marée était haute [À l'époque, seul le passage du Gois lié l'île au continent]. Ensuite direction la Pallice. »

Comment était la vie sur les chantiers de l'Organisation Todt ?

« Premièrement, c'étaient des Allemands de la Todt, qui étaient en tenue spéciale, une tenue kaki avec un brassard rouge à croix gammée. C'était un peu une armée auxiliaire de l'armée régulière [de la *Wehrmacht*] pour faire la construction. Ils s'occupaient de tout, réquisitionné le matériel, les personnes... Les camions de la Todt remontaient du gravier de la côte, ils faisaient venir aussi des camions de ferraille. »

Les fers à béton venaient du continent ?

« Oui du continent. Cela venait par les « marchevilles », des petits bateaux de Noirmoutier, qui venaient par Pornic, ils allaient chercher ça dans ce secteur-là. »

Est-ce qu'il s'agissait de bateaux de pêche réquisitionnés ?

« Non du tout, c'était la compagnie « Marcheville-Daguin » qui faisait le transport des choses de Noirmoutier, ils partaient avec du sel, et tournaient avec soit du ciment, ou autre. En temps normal, c'était eux qui ravitaillaient le marchand de bois de Noirmoutier en bois du nord. »

Et le sable, d'où venait-il ?

« Il venait des Sableaux et de la Guérinière, ils prenaient le sable directement sur la plage. Ici on appelle ça du gravier, un sable assez grossier. »

Le bois pour le coffrage était-il coupé sur place ?

« On recevait des planches de coffrage toutes faites. Par contre je ne sais pas quelle scierie faisait ça. Ils [la Todt] se débrouillaient pour trouver le matériel. Ils se ravitaillaient aux alentours. Les planches étaient de différentes tailles et largeurs, le travail était grossier. »

Le bois était-il réutilisé à chaque coffrage ?

« Ça dépend, ils trouvaient tout à profusion. Les gars qui travaillaient là, ils le coupaient en petit morceau pour faire du feu. L'importance était que ça aille vite, le décoffrage se faisait rapidement. »

Vous avez travaillé combien de temps sur les blockhaus ?

« On a commencé au mois d'octobre 42 pour être envoyé le 16 juin 43 à La Rochelle. Donc d'octobre à juin. »

Pouvez-vous détailler les étapes de construction du blockhaus ?

« Ils creusaient d'abord, puis faisaient une semelle d'environ un mètre d'épaisseur. Ensuite, ils faisaient les murs d'environ deux mètres et le plafond faisait aussi deux à deux mètres cinquante. Ils mettaient de la ferraille d'environ 20-25 millimètres de diamètre. Ils faisaient des cubes [quadrillages] d'environ 20-25 centimètres de grandeur. »

Comment se dérouler le coffrage ?

« On faisait les côtés d'abord, et puis il y a plusieurs équipes qui faisaient le coffrage et des maçons aussi. En même temps on coffrait le dessous du toit [plafond]. »

Combien de temps fallait-il pour faire tout ça ?

« C'est bien difficile à dire, le coffrage aller assez vite puisqu'il y avait une scie circulaire sur le chantier, mais c'était tout. Cela dépendait du blockhaus. »

L'outillage était-il pris sur la place ou bien est-ce les Allemands qui l'apportaient ?

« Les Allemands apportaient le matériel, mais on ne savait pas trop d'où ça venait. On ne pouvait pas poser trop de questions... Mais ils se servaient chez les habitants ou les entreprises. »

Aviez-vous des plans ?

« C'était eux qui nous disaient tout. C'était la Todt qui nous le disait. »

Les ordres étaient-ils donnés par un intermédiaire français ?

« C'est-à-dire qu'il y en avait qui parlait un peu français. Ils arrivaient à se faire un peu comprendre. Justement, quand on n'avait pas trop envie de faire quelque chose, et en Allemagne c'était pareil, c'était une des défenses que l'on avait "*nichts verstanden*". »

Comment était coulé le béton ?

« C'étaient les maçons qui faisaient un échafaudage au ras du mur du blockhaus de manière à mettre les bétonnières, au moins cinq ou six, pour pouvoir verser directement dans les murs. Pour le toit, on vidait les brouettes à deux roues dans l'entonnoir. J'étais aussi réquisitionné au coulage du béton. Il fallait beaucoup de bras. Les bétonnières étaient chargées

à la main, à la pelle. Il y avait eu des Algériens qui étaient venus de la Roche, ou je ne sais pas d'où, l'équipe pour le coulage était renforcée. »

Est-ce que vous avez travaillé la nuit ?

« Non, que la journée. Ils essayaient de faire tout d'un seul bloc ou bien en deux fois. Mais il y avait des endroits où il y avait trop de ciment et d'autres pas beaucoup. Le mélange n'était pas forcément formidable... »

Justement, est-ce qu'il y avait des actes de sabotages ?

« Des fois on retardait le chantier puisqu'il fallait être deux pour tirer la charrette, un était aux toilettes, seul on ne pouvait rien faire. On pouvait aussi baragouiner avec l'allemand, pendant ce temps-là, d'autres pouvaient faire ce qu'ils voulaient. Ou bien laisser le tuyau d'eau dans les sacs de ciment. Une fois, un gars a remmené la pelle chez lui et faisait croire à l'allemand que c'était pour le chantier du lendemain. »

Est-ce que les blockhaus à Noirmoutier étaient-ils tous finis lorsque vous êtes partis ?

« Je n'ai pas été trop longtemps sur place, mais j'ai travaillé surtout au Bois de la Chaise, au Pélavé. Et surtout qu'au Bois de la Chaise, c'était dans les roches. »

Est-ce qu'il a été difficile de passer de menuisier à coffreur ?

« Vous savez, tout le monde faisait un peu tout. Le travail était assez grossier. Cela ne posait pas de problème. »

Sur les chantiers, combien d'ouvriers étaient sur place ?

« Nous, nous étions environ cinquante. Mais cela dépendait du blockhaus à faire. »

Est-ce que les Allemands inspectaient le travail fini ?

« Il y avait un chef de chantier, des gars pour faire le travail, il n'y a pas d'inspection. Mais parfois le mélange n'était pas parfait et des reprises étaient inévitables. Globalement ça se passait bien. Dans l'encadrement, nous c'était l'entreprise "Hermann Bock". »

En somme, vous étiez employé par une entreprise allemande ?

« C'est ça. On faisait partie de l'entreprise « Hermann Bock ». Mais certains travaillaient pour une entreprise française, mais qui avait été réquisitionnée par les allemands et sous-traitante d'une entreprise allemande. »

Comment s'organisée votre journée de travail ?

« On commençait bien vers 8h-9h du matin. Le midi il y avait la soupe, un bidon de mixture, en fer, il y avait un peu de viande dedans. Le repas était vite fait. On faisait sans doute nos 8-9h de travail. On avait plutôt intérêt à revenir le lendemain, mais pas de papiers à signer ou à émarger. »

Par qui étiez-vous payé ? Si vous l'étiez... ?

« On avait des bulletins de salaire, mais on devait toucher un petit quelque chose avec ces bulletins. On touchait aussi des tickets de rationnement. Mais de l'État Français on n'a jamais rien eu, ni reconnu comme tel. Je suis considéré par l'État Français comme un collaborateur, comme un homme étant partie en Allemagne pour gagner de l'argent. Alors que j'ai été réquisitionné, mais je ne faisais pas partie du STO, on était reconnu de personne. »

Comment s'est passé votre incorporation dans les chantiers de l'Organisation Todt ?

« On devait aller à la mairie, et c'était eux qui nous envoyés sur les chantiers. Une fois les fils téléphoniques avaient été coupés, les Allemands ont été à la mairie et il fallait que la mairie nomme des gens pour surveiller jour et nuit les câbles. »

Les mairies freinaient-elles les réquisitions d'hommes ?

« Vous savez, les maires obéissaient aux allemands. Donc ils laissaient faire. »

Comment la population a-t-elle vu l'arrivée des Allemands ?

« Je me rappelle, je réparais une cabine de bain au Bois de la Chaise avec un autre gars, car j'étais menuisier à la maison Dupont. Il me dit "tu vas aller me chercher un paquet de tabac au café du coin", et quand on a débauché le midi, c'est quand nous sommes arrivés que l'on a trouvé les premiers allemands qui rentraient dans l'île en side-car dans la matinée. C'est ceux galonnés en blanc, les douaniers qui sont venus en premier. Après, l'infanterie de marine est arrivée après. »

Comment s'est passée la vie sous l'occupation ?

« Ils n'étaient pas méchants, mais tout était surveillé. Les pêcheurs avaient le droit d'aller en mer, mais devaient respecter des horaires. C'étaient des douaniers allemands, en tenue de militaire galonné en blanc qui surveillait tout ça. Mais il faut savoir qu'il y avait plus d'allemands d'occupation que de population sur l'île de Noirmoutier. »

Globalement, est-ce que l'occupation se déroulait bien ?

« Les soldats allemands n'étaient pas des troupes de choc, ils n'avaient pas envie de se mettre à dos la population. »

Où vivaient les soldats ?

« Certains avaient été logés dans les blockhaus, d'autres dans des maisons réquisitionnées. Surtout au Bois de la Chaise, dans les villas où il y avait la *Kommandantur*. »

Témoignage de M. Mauger

Notes d'orientation :

Ce témoignage a été recueilli le 18 avril 2018 au domicile de M. Mauger, 94 ans, retraité au moment de l'interview. Dans le but de préparer cette interview, il a été judicieux de dresser à l'avance une série de questions permettant d'orienter la conversation vers les activités de résistances de M. Mauger en Vendée et en France. Il est bon de rappeler que M. Mauger, à peine âgé de 17 ans au moment des faits, s'est lancé dans la résistance en voulant rejoindre la France libre par les Pyrénées. Arrêté, s'évadant d'un camp de prisonnier, il rejoint la confrérie Notre-Dame fondée par le Colonel Rémy. La durée totale de ce témoignage est de 1 h.

Quelle était la mission du Colonel Rémy ?

« Il avait été chargé par Londres de créer un réseau de renseignement entre Brest et Hendaye. Toute la côte, afin de surveiller les mouvements de la marine allemande, en particulier il fallait surveiller deux gros bateaux, le Scharnhorst et le Gneisenau qui étaient basé à Brest dans la rade. Rémy est arrivé fin 40, en décembre en France et a commencé à faire son réseau. Nous avions des gens dans chaque ports, Brest, l'Orient, La Rochelle... C'est à ce moment, en décembre, que j'ai croisé la route du Colonel Rémy. »

Quel était votre mission auprès du Colonel Rémy ?

« Il cherchait quelqu'un pour l'aider à récolter tous les renseignements car il ne pouvait pas courir à droite à gauche et en même temps développer son réseau. Je relevais les informations auprès des agents. Moi à l'origine, je ne voulais pas faire ça, je voulais partir à Londres. Il m'a dit « je ne peux pas vous y envoyer maintenant, mais si vous voulez partir à Londres c'est pour combattre », je lui ai dit évidemment ! Donc en attendant, vous pouvez combattre à mes côtés. Il m'a prévenu que ce travail était très fatigant, mais aussi extrêmement dangereux. J'étais intégré au BCRA [Bureau central de renseignements et d'action]. »

Justement quels étaient les risques ?

« D'être arrêté, torturé, et sûrement fusillé. C'étaient les risques à prendre pour pouvoir défendre son pays. C'est le sentiment du devoir. On était conditionné pour partir et avoir le même sentiment que moi. Mais comment résisté à tout ça ? On se regroupe et on voit qui est capable de faire des choses. On était bercé dans les histoires de 14-18, donc on était conditionné dedans. On nous disait que la France était une grande puissance militaire etc., mais quand Pétain nous a dit que c'était fini, des milliers de français ont dit non, on continue. Le fait de dire non est une chose, mais intégrer un réseau en est une autre. Il y avait nécessairement des risques de se prendre. Les actes de résistance, tout le monde pouvait en faire, cela était gradué. Par exemple coupé un fil électrique, tout le monde pouvait le faire, mais en faisant des bêtises comme ça on pouvait gêner les populations. Non il fallait faire les choses intelligemment. »

Comment se dérouler le recrutement dans le réseau ?

« On connaissait qu'une personne dans un endroit parfois. Mais, cette personne avait recruté deux autres par exemple. Donc cela tisse une toile d'araignée, constituée d'une centaine de gens qui regardaient, écoutaient, qui notaient tout ce qui voyaient et transmettaient tout. On ne leur demandait pas des choses précises, juste ce qu'ils remarquaient. »

Vers qui étaient transmises les informations ?

« Tout d'abord, c'est aux analystes que l'on donnait les informations. Ils décryptaient ce que ça voulait dire. »

Comment les informations étaient traitées ?

« Après analyse, on devait prendre des dispositions afin de contrer les actions qui étaient en marche. Mon rôle était donc de voir les agents régulièrement pour récolter les informations. »

Combien étiez-vous au début ?

« Nous étions que deux, et par conséquent j'avais appris à coder et à décoder les messages. Après décodage, nous faisons un tri des informations, nous cataloguons selon l'importance de l'information. »

Par quels moyens étaient transmis les informations ?

« Les messages urgents étaient exclusivement envoyés par radio. Rémy rédigeait le télégramme, je le collais avec lui car des fois c'était en deux trois fois, et je filais à la radio. Celle-ci se déplacée afin de ne pas être repérée par les Allemands. Ensuite il écoutait le retour, je ramenaient les messages à Rémy pour analyser ce que Londres voulait. Une fois ils voulaient un échantillon du gaz employé par les allemands pour le brouillard artificiel. »

La mission s'est-elle développée ?

« La mission de Rémy s'est en effet développée, ainsi que le réseau. En plus s'est greffée une mission plus large de gens de la résistance pour créer quelque chose de beaucoup plus vaste. C'est ainsi que le parti communiste a eu un émissaire à Londres pour dialoguer avec le Général De Gaulle. C'est nous qui l'avions envoyé. Au départ c'était que la côte atlantique, mais cela s'est étendue à tout la zone occupée, jusqu'au sud de la Belgique car on avait un agent qui était à Anvers. À la fin, le réseau faisait environ 1500 membres, et encore on ne savait pas tout. Moi j'en connaissais que quelques-uns, de par les ordres que Rémy me donnait. J'étais un peu son missi dominici. À cette époque je n'avais que 18 ans. J'avais à faire à des gens beaucoup plus vieux, et personne n'a douté de ce que je disais. J'ai tenu un an à faire ça. Mais il fallait que je parte. »

Comment s'est passé votre départ ?

« Fin février Rémy a été rappelé à Londres et il est revenu en France fin mars. Il m'a dit qu'il fallait que je parte, que je ne pouvais pas rester en France plus longtemps, vous partirez avec l'avion du 28 avril. Je reviens à Paris le 25 avril, Rémy me dit qu'il y a Brossolette qui représente le parti socialiste qui voudrait prêter allégeance au Général. Il me demande donc si ça me dérangerait de donner ma place. J'accepte, je prendrais le prochain. Rémy m'a dit qu'il y avait une opération bateau le 5 mai à l'Orient. L'agent là-bas qui est chargé de faire ça vous prendra. En effet, il avait tout préparé pour faire la liaison avec le bateau qui stationné au large de l'Orient. Le problème c'est qu'il avait prévu de faire ça avec un petit bateau de plaisance. Et 24 h avant mon départ, les Allemands ont interdit la navigation de plaisance. Pas possible de partir. On a donc rappelé Londres pour qu'ils signalent au navire de faire demi-tour. On remet ça au 20 mai. On achète un petit bateau de pêche, un petit langoustier qui se nommé « les deux anges ». On m'inscrit au rôle d'équipage, avec les papiers qui vont bien, tamponnés par les

Allemands. Le 19, tout est prêt et chargé sur le bateau. 4 h du matin on part, on arrive sur le port, on monte, le moteur ne démarre pas. Donc l'agent sur place me dit de filer au radio pour annoncer mon code. Puis d'aller voir Rémy puisqu'il était en Bretagne. Il me dit de remonter sur Paris pour une opération au début du mois de juin. J'y vais le 29 mai. Je retrouve Rémy à ce moment-là et il me dit qu'il y a eu un certain nombre d'arrestation dans le réseau. Problème, cela coupe la communication. Il me propose de reprendre du service. Le 30, au soir j'ai vu tous les membres qu'il voulait, sauf un. J'y vais en me disant que ça sera fait. Je suis parti, et je suis tombé dans une souricière. L'agent était passé à l'ennemi, et la gestapo m'a arrêté. Je suis revenu trois ans plus tard. J'ai fait dix mois de secret à la prison en France et vingt-six mois au camp de concentration à Mauthausen. »

Quelle était la nature de ces renseignements ?

« Toute informations utiles. Tout était bon à prendre pour savoir où aller l'ennemi et ce qu'il pouvait faire. »

Est-ce que vous vous souvenez de quelque chose concernant la Vendée ?

« Pas vraiment, il n'y a pas de grands ports en Vendée. Il y a eu en Vendée quelques troupes qui ont fait quelques blockhaus, mais il n'y a jamais rien eu en Vendée. Les grands ports c'étaient l'Orient, Brest et La Rochelle. »

Justement y avait-il beaucoup d'activité à La Rochelle ?

« On essayait de noter les sous-marins qui entraient – sortaient de la Pallice. De voir à peu près ce qui se passer. Une fois j'arrive à Brest rencontrer notre agent. Il me dit repartir tout de suite car le Gneisenau va partir dans les 24 heures. Je lui demande comment il savait ça ? Il me dit que c'est très simple, tout le linge est rentré à bord. J'arrive là-dessus, il me dit repartez, il part ! Entretemps Londres avait été prévenue, ils l'ont intercepté vers La Rochelle et il s'est fait rapatrié à Brest pour se faire réparer. »

Comment rencontriez-vous les agents ?

« Par exemple j'arrivais à Brest le matin et à 8 h précis je me plaçais devant la poste, il savait que je devais être là à 8 h. Je lui emboitais le pas afin d'échanger. Une fois je lui ai demandé de me trouver le fameux échantillon du gaz employé par les Allemands pour le brouillard artificiel. Il me demande pourquoi faire ? Je lui réponds que Londres voudrait sans doute le faire analyser pour trouver un antidote pour le disperser. Il me dit, pas de problème je vais vous donner carrément la formule ! Cet agent travaillait à l'arsenal, donc ils avaient accès à énormément de choses. L'échange a duré que quelques secondes ! En 48h on avait la formule ! »

Au niveau du codage comment cela fonctionne-t-il ?

« En réalité c'est comme les mots croisés. Le code c'est un livre. Alors le premier chiffre c'est le nom du livre, deuxième la page, troisième chiffre la ligne, quatrième chiffre le nombre de lettre. Vous faites un carré, un mot croisé et vous mettez votre message en fonction des lettres par ordre alphabétique. Après il faut regrouper le tout en groupe de cinq lettres qui se suivent pour la radio. À l'époque c'était très compliqué de résoudre le code puisqu'il y avait des millions de possibilités. »

Et les Allemands n'ont jamais cassé le code ?

« Non, je ne pense pas. Je ne sais pas s'ils ont cherché à savoir. »

Quand ils vous ont attrapé, ils n'ont pas cherché à savoir le contenu des messages ?

« Non, ils leur faillaient surtout des noms pour démanteler le réseau. Les Anglais avaient une règle, tenir 48 h après votre arrestation. Cela permettait en fait de prendre les dispositions pour assurer la sécurité, après on sait très bien que l'homme pouvait craquer. Ils m'ont passé à l'interrogatoire pendant environ deux semaines. Presque tous les deux à trois jours c'était la torture. De toute les manières, des renseignements ils en avaient par le traître. Ils n'ont jamais pensé qu'avec mon jeune âge, j'avais une telle responsabilité ! Même le traître ne me voyait pas comme quelqu'un d'important dans le réseau. Il a donc minimisé mon rôle. »

Avez-vous participé à des actions armées ?

« Non, jamais. Nous notre rôle était justement de préparer ces actions armées. Après c'était le service action qui prenait ce genre de décision. Notre seul rôle était par exemple de décrire avec minutie les lieux dans lesquels ils pouvaient intervenir par exemple. On envoyait toute ces informations à Londres pour qu'ils puissent les traiter. »

Savez-vous s'il s'est passé des choses en Vendée ?

« Oui il y a eu quelques parachutages en Vendée, mais je ne peux pas dire que c'était un grand lieu d'importance pour nous. »

Quel était votre statut par rapport à la résistance ?

« Nous étions membre du BCRA, mais nous ne faisons pas partis de la résistance. J'avais un statut militaire. La résistance c'était complètement autre chose. Elle a été très efficace à partir de 43, avant elle se chercher. Des évènements comme les débarquements, tout le monde est entré dedans. C'est pourquoi avec notre réseau, on amenait des gens à Londres des gens avec ordres très précis, qui repartaient ensuite. Et cela en fonction de leurs qualités. »

Quand vous étiez maire des Sables-d'Olonne, vous avez participé à la valorisation du terrain Dombret. Avez-vous pensé, à l'époque, à la valeur historique des blockhaus ?

« Du tout ! J'ai en premier lieu redessiné la corniche car rien n'existait ! Il y avait juste un petit estanco au milieu du sable. J'ai fait faire un lotissement avec les architectes, on a construit des immeubles. Mais à l'époque, les blockhaus n'avaient aucune valeur historique. Les gens craignaient que l'on fasse tout sauter, mais les spécialistes l'ont fait avec de petites charges. »

L'État est-il intervenu dans la prise en charge financière de la démolition des blockhaus ?

« Je ne m'en souviens plus. Mais comme j'ai fait une opération immobilière cela a dû s'équilibrer. On a revendu les terrains, on avait fait aucun bénéfice. »

Le mur de l'Atlantique en Vendée, entre monumentalité oubliée et présent difficile ?

Résumé :

Le mur de l'Atlantique représente aujourd'hui un vaste sujet tant sur les plans physiques, historiques que patrimoniaux. En effet, lorsque l'on évoque cette articulation, il nous vient directement à l'esprit, en mémoire, un ensemble fortifié, bétonné, qui a fait face en Normandie le 6 juin 1944 aux troupes alliées venus libérer la France du joug nazi. Ce court résumé est ce que l'on retient généralement à propos de cet ensemble de bâtiments. Toutefois, le mur de l'Atlantique, ou *l'Atlantikwall*, ne se résume pas qu'à la région normande. Ce système défensif, avait pour but de protéger toutes les façades maritimes de la France, contre « l'envahisseur ». De plus, il en va très vite d'oublier, de soustraire de sa mémoire, l'importance historique et patrimoniale qu'ont ces géants de béton vu leurs positions controversées. Il s'agit là d'un obstacle à la libération, pourquoi devrait-on les sauvegarder ou bien de se questionner à leur sujet ? Ces blockhaus ont été construits par la main des requis français, par l'argent de l'État français, pourquoi créer de l'intérêt alors qu'il est plus aisé de les délaissier ? Ce regroupement de termes, « mur de l'Atlantique », reste toujours, dans les faits, assimilables aux événements qui se sont déroulés en Normandie. Comment dissocier blockhaus et le 6 juin 1944 ? Qu'en est-il ailleurs en France ? Et plus précisément en Vendée ? Comment cette défense a-t-elle pris forme sur le littoral vendéen ? Vers quels but ces vestiges ont-ils été construits ? Et en découle l'interrogation suivante, vers quelles finalités les blockhaus se dirigent-ils aujourd'hui ? Conservation ou destruction ?

Mots clés : mur de l'Atlantique, *Atlantikwall*, Patrimoine militaire, Architecture, Vendée.

The Atlantic wall in Vendée, between forgotten monumentality and difficult present?

Summary:

Today, the Atlantic Wall represents a vast subject in physical, historical and heritage terms. Indeed, when we evoke this articulation, it comes directly to mind, in memory, a fortified, concrete complex, which faced in Normandy on June 6, 1944 the Allied troops who had come to liberate France from the Nazi yoke. This short summary is what we usually remember about this complex of buildings. However, the Atlantic Wall, or the *Atlantikwall*, is not just about the Normandy region. This defensive system was intended to protect all the maritime facades of France against "the invader". In addition, it is very quickly to forget, to subtract from his memory, the historical and heritage importance that these concrete giants have in view of their controversial positions. This is an obstacle to liberation, why should we save them or wonder about them? These blockhaus were built by the hand of French requisites, by French state money, why create interest when it is easier to abandon them? This grouping of terms, "Atlantic wall", still remains, in practice, comparable to the events that took place in Normandy. How to dissociate blockhaus and June 6, 1944? What about elsewhere in France? And more precisely in Vendée? How did this defense take shape on the Vendée coast? For what purpose were these vestiges built? And the following question arises, to what ends are the blockhouses heading today? Conservation or destruction?

Keywords: Atlantic Wall, *Atlantikwall*, military heritage, architectural, Vendée.



Centre
Vendéen
de
recherches
historiques

LIENSs (LIttoral ENvironnement Et Sociétés)

2 Rue Olympe de Gouges, 17000 LA ROCHELLE

